HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

35095
I

BULLETIN

DE LA

Société Préhistorique Française

BULLETIN

DE LA

Société Préhistorique

FRANÇAISE

v. 8

TOME **VIII**. — HUITIÈME ANNÉE.

1911.

PARIS
SECRÉTARIAT GENERAL
21, RUE LINNÉ, Ve.

1911

GN
811
A1S62
t.8

1028150

Société Préhistorique
FRANÇAISE.

1911.

Fondée le 17 Janvier 1904, sous le nom de Société Préhistorique de France.
Reconnue d'Utilité publique par Décret du 28 Juillet 1910.

STATUTS [1]

I. — But et Composition de l'Association.

Article Premier. — L'Association, dite *Société Préhistorique Française*, fondée en 1904, a pour but :

1° De grouper les personnes qui s'intéressent à l'étude des époques les plus reculées de l'Histoire de la France et de ses colonies ;

2° De réunir les documents qui permettront de reconstituer cette Histoire ;

3° De s'intéresser à la conservation des *Gisements et Monuments* préhistoriques ;

4° D'encourager les *Fouilles* relatives à la Préhistoire ;

5° D'organiser soit des *Congrès préhistoriques* ; soit des *Conférences*, à Paris ou en province ;

6° De faciliter les *échanges* entre collectionneurs.

Sa *durée* est illimitée.

Elle a son *siège* à Paris.

Art. 2. — La Société se compose de membres titulaires, de membres à vie, et de membres donateurs.

Pour être *Membre titulaire*, il faut : 1° être présenté par deux membres de l'Association, et agréé par le Conseil d'Administration ; 2° payer une *Cotisation annuelle*, dont le minimum est de *douze francs*.

Pour être *Membre à vie*, il faut racheter les cotisations, en versant une somme fixe d'au moins *deux cents francs*.

Pour être *Membre donateur*, il faut être membre *titulaire* ou *à vie*, et avoir versé, *à titre de don* à la Société, une somme d'au moins *cent francs*, en dehors de la cotisation.

(1) Nouveaux Statuts, acceptés par le Conseil d'Etat pour la Reconnaissance comme *Établissement d'Utilité publique* ; ratifiés par le Conseil de la S. P. F. le 19 Octobre 1910, et par l'Assemblée générale extraordinaire du 23 Novembre 1910.

Art. 3. — La qualité de membre de l'Association se perd :

1° Par la *démission* ;

2° Par la *radiation*, prononcée, pour motifs graves, par le Conseil d'Administration, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée générale.

II. — Administration et Fonctionnement.

Art. 4. — L'Association est administrée par un Conseil composé de *quinze* Membres, *élus*, pour *trois* ans, par l'Assemblée générale. Le vote par correspondance ou par procuration est admis.

Le renouvellement du Conseil a lieu par *tiers* tous les ans.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

Les membres sortants sont rééligibles.

Ce Conseil choisit parmi ses membres un Bureau, composé d'un Président, de trois Vice-Présidents, d'un Secrétaire général, d'un Trésorier, et d'un Secrétaire des Séances.

Le Bureau est élu de la façon suivante, après l'Assemblée générale de l'année : Le *Président* et les *Vice-Présidents* sont nommés pour une année; ils ne peuvent être réélus dans les mêmes fonctions pour l'année suivante. — Les autres membres du Bureau sont nommés pour *trois ans* et rééligibles.

Les Présidents sortants, en outre, font de droit partie du Conseil pendant *trois ans*.

Art. 5. — Le Conseil se réunit *tous les mois*, et chaque fois qu'il est convoqué par son président, ou sur la demande du quart de ses Membres.

La présence du *tiers* des Membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

Art. 6. — Toutes les fonctions de Membre du Conseil d'Administration et du Bureau sont gratuites.

Art. 7. — L'Assemblée générale des Membres de l'Association se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration, ou sur la demande du quart au moins de ses Membres.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'Administration. Son Bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour, et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les Membres de l'Association.

Le vote par procuration est admis sur les questions mises à l'ordre du jour.

Art. 8. — Les dépenses sont ordonnancées par le Président. L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Président.

Le représentant de la Société doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

Art. 9. — Les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association, constitutions d'hypothèques sur les susdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénation de biens dépendant du fonds de réserve, et emprunts, ne sont valables qu'après l'approbation de l'Assemblée générale.

Art. 10. — Les délibérations du Conseil d'Administration, relatives à l'acceptation des dons et legs, ne sont valables qu'après l'approbation administrative, donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du Code civil et les articles 5 et 7 de la loi du 4 février 1905.

Les délibérations de l'Assemblée générale, relatives aux aliénations de biens dépendant du fonds de réserve, ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

Art. 11. — La nomination et la détermination des pouvoirs des personnes, chargées de diriger des travaux pour le compte de l'Association, sont réservées au Conseil d'Administration, qui, pour chaque cas particulier, prend les mesures nécessaires.

III. — Fonds de Réserve et Ressources Annuelles.

Art. 12. — Le fonds de réserve comprend :

1° La dotation ; 2° Le dixième au moins du revenu net des biens de l'Association ; 3° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ; 4° Le capital provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé.

Art. 13. — Le fonds de réserve est placé en rentes nominatives sur l'Etat ou en obligations nominatives de chemins de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'Etat.

Il peut être également employé à l'acquisition des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association.

Art. 14. — Les recettes annuelles de l'Association se composent :

1° Des cotisations et souscriptions de ses membres ;

2° Des subventions, qui pourront lui être accordées ;

3° Du produit des libéralités dont l'emploi immédiat a été autorisé; des ressources créées à titre exceptionnel, et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;

4° Du revenu de ses biens.

IV. — **Modification des Statuts et Dissolution.**

Art. 15. — Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'administration, ou du dixième des membres titulaires, soumise au Bureau un mois avant la séance.

L'Assemblée extraordinaire, spécialement convoquée à cet effet, ne peut modifier les statuts qu'à la *majorité des deux tiers des membres présents.*

L'assemblée doit se composer du *quart*, au moins, des *membres en exercice.*

Art. 16. — L'Assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association, et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle ; et, cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents. Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la *majorité des deux tiers* des membres présents.

Art. 17. — En cas de dissolution volontaire, statutaire, prononcée en justice ou par décret, ou en cas de retrait de la reconnaissance de l'Association comme établissement d'utilité publique, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires, chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique.

Ces délibérations sont adressées sans délai au Ministre ne l'Intérieur et au Ministre de l'Instruction publique.

Art. 18. — Les délibérations de l'Assemblée générale, prévues aux articles 15, 16 et 17, ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

V. — Surveillance et Règlement intérieur.

Art. 19. — Le Président devra faire connaître, dans les trois mois, à la Préfecture tous les changements survenus dans l'Administration ou la Direction.

Les registres et pièces de comptabilité de l'Association seront présentés sans déplacement, sur toute réquisition du Préfet, à lui-même ou à son délégué.

Le Rapport annuel et les Comptes sont adressés chaque année au Préfet, au Ministre de l'Intérieur, et au Ministre de l'Instruction publique.

Art. 20. — Un *Règlement*, préparé par le *Conseil d'administration* et approuvé par l'*Assemblée générale*, arrête les conditions de détail, propres à assurer l'exécution des présents *Statuts*. Il doit être adressé au Ministre de l'Instruction publique et au Ministre de l'Intérieur.

RÈGLEMENT

Article premier. — La Société s'interdit toute matière étrangère à son objet, et notamment toute discussion politique ou religieuse.

Art. 2. — Tout membre nouvellement élu devra acquitter, dans le mois qui suivra son admission, le montant de la cotisation de l'année. — Il lui sera adressé les Bulletins de l'année en cours, ayant paru avant son admission.

Art. 3. — Tout membre, qui n'aura pas payé sa cotisation de l'année, après deux avis du Trésorier, dont le dernier sera recommandé, pourra être considéré comme démissionnaire, sur avis du Conseil d'Administration.

Art. 4. — Les cotisations sont mises en recouvrement dans le premier mois de l'année par les soins et sur les reçus du Trésorier.

Art. 5. — Le Président veille à l'exécution des statuts, dirige les délibérations et représente la Société.

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution des décisions du Bureau et du Conseil de la Société ; de la correspondance ; de la conservation des documents remis ; de la *Rédaction* et de la *Gérance* du Bulletin périodique ; et, d'une façon générale, de l'exécution de toutes les mesures intéressant la Société.

Le Secrétaire est chargé de la rédaction des procès-verbaux des séances et de la préparation des réunions du Conseil d'Administration, et des Assemblées générales annuelles.

Le Trésorier encaisse les recettes de la Société et en solde les dépenses.

Art. 6. — *Le Président-fondateur* et les *Présidents d'honneur* sont admis aux délibérations du Conseil d'administration.

Art. 7. — Une séance est tenue le quatrième jeudi de chaque mois, au siège de la Société. Des séances supplémentaires pourront être organisées, sur la proposition du président.

Art 8. — Les travaux de chaque séance ont lieu dans l'ordre suivant : lecture du procès-verbal de la séance précédente ; lecture de la correspondance, et communications du secrétaire général ; proclamation des nouveaux membres; présentations de pièces ; communications verbales ; communications écrites.

Art. 9. — La Société publie un Bulletin, dans lequel paraîtront les travaux présentés par ses membres, et dont il aura été donné connaissance en séance. Aucun travail présenté antérieurement à une autre société ne pourra être accepté dans la forme même où il aura été déjà produit.

Art. 10. — Les manuscrits devront être remis au Secrétaire général, dans la semaine qui suivra la séance. Les membres, prenant part à une discussion, remettront au Secrétaire général, avant la fin de la séance, une note résumant leur argumentation.

Art. 11. — Tout membre pourra être prié par le Président de condenser un mémoire dont la publication entraînerait des dépenses disproportionnées avec les ressources de la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société a pleins pouvoirs en ce qui concerne la rédaction du Bulletin et décide, en dernier ressort, des manuscrits qui doivent y figurer.

L'enregistrement, dans le Bulletin, des opinions librement émises au cours des séances, n'implique ni approbation, ni désapprobation de la part de la Société, et n'engage en aucune façon sa responsabilité.

Art. 12.— Les auteurs recevront une épreuve, qui devra être retournée, dans un délai maximum de quatre jours, au siège de la Société. Passé ce délai, les corrections seront faites d'office.

Les auteurs devront s'entendre pour les tirés à part avec l'imprimeur de la Société.

Art. 13. — Le Bureau décide du choix des figures.

Art. 14. — Les membres titulaires et les membres à vie reçoivent seuls les publications de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 1911

I. — Bureau.

Président : MM. Léon COUTIL.
Vice-Présidents : H. CHAPELET, DOIGNEAU, FOUJU.
Secrétaire général : Dr Marcel BAUDOUIN.
Secrétaire : Paul de GIVENCHY.
Trésorier : Maurice GILLET.

II. — Autres Membres du Conseil.

1° *Membres de Droit.*

MM. Emile RIVIÈRE, *Président-Fondateur.*
Adrien de MORTILLET, *Président d'Honneur.*
BAUDON (Dr), ancien *Président* (1908).
A. GUÉBHARD (Dr), ancien *Président* (1909).
Henri MARTIN (Dr), ancien *Président* (1910).

2° *Membres élus pour 1911.*

MM. ATGIER (Dr), ancien *Vice-Président* (1910).
BALLET (Dr), ancien *Président* (1907).
Dr CHERVIN, ancien *Président* du *IVe Congrès* (1908).
Louis GIRAUX, ancien *Trésorier* (1910).
Edmond HUE, ancien *Vice-Président* (1910).
H. MAROT, ancien *Vice-Président* (1909).
E. TATÉ, ancien *Vice-Président* (1908).
A. VIRÉ, ancien *Vice-Président* (1909).

Adresses :

Secrétaire général : 21, rue Linné, Paris-V.
Trésorier : 30, rue Gardenat-Lapostol, Suresnes (Seine).

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE FRANÇAISE

AU 31 DÉCEMBRE 1910 (1)

MM.

ALIBERT, D. M., Médecin en Chef de l'Hôpital, rue Villenouvelle, Montauban (Tarn-et-Garonne).

ALMGREN (Oscar), D. M., *Statens historiska Museum*, Stockholm-XV (Suède).

ANDRIEU (Léopold), Capitaine, 41, boulevard de la Liberté, Bourges (Cher).

Anthropological Institute (*The Royal*) *of Great-Britain and Ireland*, 50 Great Russel Street, London W. C. (Angleterre).

ARCHAMBAULT (Marius), Commis principal des Postes et Télégraphes, 113, r. Notre-Dame-des-Champs, Paris-VI. — Nouméa (Nouv.-Calédonie).

ARNAUD-D'AGNEL (L'abbé G.), Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 10, rue Monteaux, Marseille (Bouches-du-Rhône).

ATGIER, D. M., 20, rue de Paris, Livry (Seine-et-Oise).

AUBERT (X.), Industriel, rue du Havre, Dijon (Côte-d'Or).

AUBIN (E.), Greffier du Tribunal de Commerce, 27, rue Rosette, à Mamers (Sarthe).

AUBLANT (Charles), 26, rue de Strasbourg, Périgueux (Dordogne).

AUBRÉE, Pharmacien, Mont-Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

AUDÉOUD (Capitaine), 5e chasseurs, Sézanne (Marne).

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (Vicomte), Château de Beaulieu en Bignan (Morbihan).

AYMAR (Alphonse), Inspecteur des Contributions directes, 15, avenue Croix-Morel, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

BACHELAY (Emile), Agriculteur, Ménerval, par Haussez (Seine-Inf.).

BACHIMONT, D. M., Nogent-sur-Seine (Aube).

(1) Le nom des membres fondateurs est précédé d'un Astérisque.

* Ballet, D. M., anc. médecin militaire, 20, r. Bonaparte, Paris-VI.

Baquié (Georges), Géologue, Correspondant de la *Société d'Etudes des Sciences naturelles de Béziers*, Nissan (Hérault).

Barbier (H.), Pharmacien, Pacy-sur-Eure (Eure).

Barreau (J.-B.), Conducteur des Ponts et Chaussées, La Haye-Descartes (Indre-et-Loire).

Barthélémy (Antonin), Industriel, Apt (Vaucluse).

Bascoul (l'abbé Louis), Curé-doyen, Sommières (Gard).

Baud (Paul), Préparateur à la Faculté des sciences, 37, Rue Gay-Lussac, Paris-V.

Baudon, D. M., Ancien Député de l'Oise, 20, rue du Cardinal-Lemoine, Paris-V.

* Baudouin (Marcel), D. M., homme de lettres, 21, r. Linné, Paris-V.

Baurain (E.), Propriétaire, 10, rue des Boucheries, Compiègne (Oise).

Bazin (A.), Sous-Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, en retraite, Rebais (Seine-et-Marne).

* Beaupré (Comte Jules), Conservateur au *Musée historique Lorrain*, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 18, rue de Serre, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Bellefontaine (A. de), Ingénieur, Serrières-Neuchâtel (Suisse).

Bellucci (Joseph), Professeur à l'Université, Perugia (Italie).

Bénard (Paul), Astorville, par Callender, Ontario (Canada).

Benoist (J.), Directeur de l'Ecole Etienne Dolet, rue de l'Abbaye, Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).

* Bernard (Jules), 95, rue de Bordeaux, Périgueux (Dordogne).

Berry (Edwards-E.), Vice-Consul de Grande-Bretagne, Bordighera (Italie).

Bertheau de Chazal (Jules), Notaire, 31, Rue Jean-Macé, à Brest (Finistère).

Berthelot du Chesnay (C.), Château du Vaulorrain, Trédaniel, par Moncontour (Côtes-du-Nord).

Berthiaux (Paul), Archéologue, Caissier des Usines R. Sachet, Montereau (Seine-et-Marne).

Berthier (Victor), Secrétaire de la *Société des Sciences Naturelles*, Autun (Saône-et-Loire).

* Bertholon, D. M., Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 14, rue Saint-Charles, Tunis (Tunisie).

Bertin (Arcade), Instituteur public dans les Écoles de la Ville, 83, rue du Chemin-Vert, Paris-XI.

Bezzenberger (Pr), D. M., Deuxième Président de la *Société allemande de Préhistoire*, Steindwall 1/2, Königsberg (Prusse).

Blanc (Baron Albert), Docteur ès-sciences, Château de Chaney, Chambéry (Savoie).

Blavier (P.), Château de la Bellière, par Montrevault (Maine-et-Loire).

* Bloch (Adolphe), D. M., 24, rue d'Aumale, Paris-IX.

Bonaparte (Prince Roland), 10, avenue d'Iéna, Paris-XVI.

Bonnaud (Louis), Archiviste de l'*Académie du Var*, 8, rue Truguet, Toulon (Var).

* Bonnet (A. C.), 186, boulevard Péreire, Paris-XVII.

Bonnet (Alexandre), 54, boulev. Bineau, Neuilly-sur-Seine (Seine).

Bossavy (J.), Inspecteur des Postes et des Télégraphes, 12, Avenue de Paris, à Versailles (Seine-et-Oise).

Bossavy (Laurent), capitaine d'artillerie coloniale, 34, rue Nicolas, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Bosteaux-Paris, Maire, Cernay-lès-Reims (Marne).

Bottin (Casimir), Receveur des postes en retraite, Ollioules (Var).

Bougault (Louis), Ingénieur des Arts et Manufactures, 35, rue Cortambert, Paris-XVI.

Bougault (Alfred), Ingénieur des Arts et Manufactures, 55, rue de Boulainvilliers, Paris-XVI.

Bouillerot (Raoul), Directeur-fondateur de la *Revue préhistorique illustrée de l'Est de la France*, Fontaine-lès-Dijon (Côte-d'Or).

Boulanger (C.), ancien Notaire, Péronne (Somme).

Boulet, Villa Sarrobert, à Fleurines, par Pont Sainte-Maxence (Oise).

Bourgeade (Eloi), Les Planchettes, par Riom-ès-Montagne (Cantal).

Bourlon (Maurice), Lieutenant au 131e d'infanterie, 11, rue de la Couronne, Pithiviers (Loiret).

Bourrilly (Joseph), Lic. en droit, Juge de paix, Marguerittes (Gard).

Boutanquoi (Olivier), Instituteur, Nampcel, (Oise).

Bout de Charlemont (H.), 21, r. Pierre-Dupré, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Boyard (Charles), Instituteur, Nan-sous-Thil, par Précy-sous-Thil (Côte-d'Or).

Brasseur, Sous-Ingénieur des Ponts et Chaussées, Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).

Breuil (l'abbé), Professeur de Préhistoire à l'*Institut international de Paléontologie humaine*, 110, rue Demours, Paris-XVII.

Brice (Henry), Sergent au 4e régiment d'infanterie, Auxerre (Yonne).

Brice-Cardot (Mme), 26, rue Gay-Lussac, Paris-V.

Brochet, 210, boulevard de la Villette, Paris-XIX.

Broeck (Ernest Van den), Conservateur du Musée royal d'Histoire naturelle, Secrétaire général honoraire de la *Société belge de Géologie*, 39, place de l'Industrie, Bruxelles (Belgique).

Brulard, D. M., 2, rue Amiral-Ronsin, Dijon (Côte-d'Or).

Cahen (Albert), Receveur des hospices, 67, boulevard François Ier, Le Havre (Seine-Inférieure).

Calmels (L'abbé A.), curé, Saint-Rémy-de-Laguiole (Aveyron).

Camichel (P.), D. M., Médecin-major de 2e classe au 24e régiment d'infanterie, 25, rue Cail, Paris-X.

Camps (Mme Pauline), Officier d'Acad., 62, r. Cortambert, Paris-XVI.

Camus (Paul), 15, boulevard Henri IV, Paris-IV.

Cancalon, D. M., 31, rue Saint-Placide, Paris-VI.

Cantacuzène (Le Prince Georges), ancien Diplomate, 13, rue de la Trémoille, Paris-VIII.

Carnis, 66, boulevard Pasteur, Paris-XV.

Cartailhac (Émile), Correspondant de l'Institut, Professeur de Préhistoire à la Faculté des Lettres, 5, rue de la Chaîne, Toulouse (Haute-Garonne).

Cartereau, Agent voyer, Montfort-le-Rotrou (Sarthe).

Cathelin (F.), D. M., 21, rue Pierre-Charron, Paris-XVI.

Cassin (Paul), D. M., 15, place du Palais, Avignon (Vaucluse).

* Cazalis de Fondouce, Ingénieur civil, 18, rue des Étuves, Montpellier (Hérault).

Cazenave (le Commandant), Géologue, 4*bis*, rue Mertens, Bois-Colombes (Seine).

Césario (Jules), 6, rue de Vanves, Paris-XIV.

Chaillan (L'abbé Joseph), curé, Quinson (Basses-Alpes).

Chance (Gaston), Archéologue, Mailly (Marne).

* Chantre (E.), Fontville, par Ecully (Rhône).

* Chapelet (H.), Caissier central de la Compagnie P. L. M., 25, rue du Petit-Musc, Paris-IV.

Charvilhat (G.), D. M., 4, r. Blatin, Clermont-Ferrand (P.-de-D.).

Chatelet (C.), 32, rue du Vieux-Sextier, Avignon (Vaucluse).

Chaumier (Edmond), D M., Directeur de l'Institut vaccinal, 4, rue Corneille, Tours (Indre-et-Loire).

* Chauvet (Gustave), Notaire, Ruffec (Charente).

Chédeville (P.-J.), Vice-président de la *Société normande d'Études préhistoriques*, Gisors (Eure).

* Chervin, D. M., ancien président de la *Société d'Anthropologie de Paris*, 82, avenue Victor-Hugo, Paris-XVI.

Chevallier (Pierre), 8, Place Dancourt, Paris-XVIII.

Chiris (Marcellin), Rec. des Postes et Télég., à Grasse (A.-M.).

Clair (Louis), Administrateur des biens des Aliénés de la Seine, 6, rue Freycinet, Paris-XVI.

Clastrier (Stanil), Sculpteur-statuaire, Prof. à l'Ecole des Beaux-Arts, 20, rue Saint-Sépulcre, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Clément (Paul), Instituteur, Artins, par Couture (Loir-et-Cher).

Cloutrier, Sous-ing. des Ponts et Chaussées en retr., Gien (Loiret).

Collaye (Adrien), Agent principal des Chemins de Fer, Signy-l'Abbaye (Ardennes).

Colas (Ernest), Bonnières-sur-Seine (Seine-et-Oise).
Collet (A.), Curé de Wavrans-sur-l'Aa, par Lumbres (Pas-de-Calais).
Colleu (J.-B.), Huissier, Collinée (Côtes-du-Nord).
Commoxt (V.), Professeur à l'Ecole normale, 7, Avenue d'Edimbourg, Amiens (Somme).
Conil (Aug.), 148, r. de la République, Ste-Foy-la-Grande (Gironde).
Conilh de Beyssac, 18, rue Boudet, Bordeaux (Gironde).
Corot (Henry), Archéologue, Savoisy (Côte-d'Or).
* Costa de Beauregard (Comte Olivier), Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
Cotte (Ch.), notaire, Pertuis (Vaucluse).
Courrent, D. M., Tuchan (Aude).
* Courty (Georges), Géologue, 35, rue Compans, Paris-XIX.
Cousset (Arthur), Commis principal des Contributions indirectes, Etaules (Charente-Inférieure).
* Coutil (Léon), Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Saint-Pierre du Vauvray (Eure).
Crova (Mme B.), 27, Rue Asselin, à Cherbourg (Manche).
Crova, Capitaine de frégate, 27, rue Asselin, Cherbourg (Manche).

Dabadie (Frédéric), 132, rue de la Victoire, Bruxelles (Belgique).
* Daleau (François), Bourg-sur-Gironde (Gironde).
Dalmon (H.), D. M., Bourron-Marlotte (Seine-et-Marne).
Dauphin (Louis), Pharmacien-naturaliste, Carcès (Var).
Déchelette (Joseph), Conservateur du Musée, Roanne (Loire).
Deglatigny (Louis), 11, rue Blaise-Pascal, Rouen (Seine-Infér.).
Delamare (Joseph), 10, rue de la Pompe, Paris-XVI.
Delaporte (R.), Docteur en droit, Avoué, Chateaulin (Finistère).
Delaunay (Henri), Ingénieur des Arts et Manufactures, 51, avenue Bugeaud, Paris-XVI (L'Hiver, La Malboschette, Grasse, Alpes-Maritimes).
Delfino (Victor), Directeur de l'*Anuario cientifico e industrial*, 3506, Avellaneda, Buenos-Aires (République Argentine).
Deloncle, Conseiller d'Etat, 2, rue Miguet, Paris XVI.
Delort (J.-B.), Professeur en retraite, Cosne (Nièvre).
Delugin, Archéologue, rue de la Boétie, Périgueux (Dordogne).
Delvincourt (E.), Archéologue, Crécy-sur-Serre (Aisne).
Denier, Etudiant en Médecine, 25, rue Nicolo, Paris-XVI.
Denoyelle (L.), Artiste-peintre, 3, rue d'Amiens, Beauvais (Oise).
Dervieu (Le Lieut.-Colonel), 4, rue du Doyen, à Bourges (Cher).
Desailly (L.), Ingénieur civil des mines, 44, rue Nicolo, Paris-XVI.
* Desforges (A.), Instituteur, Fléty, par Luzy (Nièvre).
Desloges (Armand), Président de la *Société Normande d'Etudes préhistoriques*, Rugles (Eure).

Desmazières (O.), Receveur particulier des finances, Segré (Maine-et-Loire).

* Deydier (Marc), Notaire, Cucuron (Vaucluse).

Deyrolle, D. M., Médecin-major au 1er Régiment de Zouaves, au Fort de Nogent-sur-Marne (Seine).

Deyrolle (Les fils d'Émile), Naturalistes, 46, rue du Bac, Paris-VII.

Dharvent, Membre de la *Commission départementale des Monuments historiques*, Château de la Folie, 42, rue du Faubourg-Saint-Pry, Béthune (Pas-de-Calais).

Dickins (F.-Victor), ancien Registrar de l'Université de Londres, Seend Lodge, Seend (Wilts) (Angleterre).

* Doigneau (A.), Conservateur du Musée, 45, Boulevard Thiers, Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Dollot (Auguste), Ingénieur, Correspondant du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, 136, Boulevard Saint-Germain, Paris-VIe.

Douet (Désiré), Archéologue, Valmondois (Seine-et-Oise).

Dramard, 9, rue Saint-Vincent, Fontenay-sous-Bois (Seine).

Drioton (C.), Membre de la *Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, Chemin de Fontaine, 29, Dijon (Côte-d'Or).

Dubalen (E.), Directeur du Musée, Mont-de-Marsan (Landes).

Dublange (A.), Pharmacien de 1re classe, Le Fleix (Dordogne).

Dubreuil-Chambardel Fils, D. M., 3, rue Jeanne-d'Arc, Tours (Indre-et-Loire).

* Dubus, Économe honoraire des Hospices du Havre, 2 et 4, petite rue du Marquis, Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure).

* Du Chatellier (Paul), Président de la *Société archéologique du Finistère*, au château de Kernuz, Pont-l'Abbé (Finistère).

Ducourtioux, Rue Thiers, 25, Vannes (Morbihan).

Dumas (Mme Vve U.), Baron, par Saint-Chaptes (Gard).

Duplessis-Fourcaud (René), château des Trois-Moulins, Saint-Émilion (Gironde).

Dupont (E.), Directeur des Docks, Le Havre (Seine-Inférieure).

Duquesne (Robert), Homme de lettres, Brionne (Eure).

Durand (Charles), Bourron (Seine-et-Marne).

Duvaux (Léon), Professeur d'Histoire au Collège, 108, rue du Pont, Bonneville (Haute-Savoie).

Dymond (Charles William), F.S.A., Sawrey, Ambleside (Angleterre).

Ede (Frédéric), Artiste peintre, Montigny-sur-Loing (Seine-et-Marne).

Espina (Olivier), Commis des Contrib. directes, Gafsa (Tunisie).

Evrard (Charles), Notaire, Maire, Varennes-sur-Argonne (Meuse).

Exsteens (Louis), Ancien pharmacien, 21, rue de Loxum, Bruxelles (Belgique).

Fages (A.), Régisseur, Rivoire-de-Cazillac, près Carcassonne (Aude).

Féraud, Agent-voyer cantonal, Remoulins (Gard).

Ferton (Le Ct Charles), Chef d'escadron d'artil. en retraite, Bonifacio (Corse).

Fessard (R.), Membre de la *Société des Naturalistes de Levallois-Perret* et de la *Société historique d'Auteuil et de Passy*, 60, rue Cortambert, Paris-XVI.

Feuvrier (Julien), Conservateur du Musée archéologique, 8, rue des Romains, Dole (Jura).

* Fiévé (G.), D. M., Jallais (Maine-et-Loire).

Flamand (G. B. M.), Prof. Éc. Sup. Sc., Dir. Serv. Géol. des Territoires du Sud, 87, rue Michelet, Alger-Mustapha (Algérie).

Fleurieu (Comte Alphonse de), 26, avenue Kléber, Paris-XVI.

Fleury, Capitaine, 3e Spahis, Batna (Algérie).

Fobis (François), Représentant de commerce, 24, rue d'Italie, Tunis (Tunisie).

Forel (F. A.), D. M., Professeur honoraire, Morges, Vaud (Suisse).

Forrer (C. R.), Dr Phil, Universitätsstrasse, 4, Strasbourg (Alsace).

Fortes (José), Avocat, 125, rua da Rainha, Porto (Portugal).

Foucault (Eugène), 50, rue de Messei, Flers (Orne).

Fougerat (Emile), Ingénieur des Mines, 46, rue Mozart, Paris-XVI.

* Fouju (G.), Vice-président de la *Société d'Excursions scientifiques* 33, rue de Rivoli, Paris-IV.

Fouquet (Camille), Député de l'Eure, 161, boulevard Haussmann, Paris-VIII.

Franchet (L.), 11, rue Barreau, Asnières (Seine).

François, D. M., Maire, Aluze, par Saint-Léger-sur-Dheune (Saône-et-Loire).

Frappier, Archéologue, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Fuchs (A.), Libraire-Editeur, Saverne (Alsace).

Gadant (René), Conservateur du Musée de l'Hôtel Rolin, Autun (Saône-et-Loire).

Gadeau de Kerville (Henri), Naturaliste, 7, rue Dupont, Rouen (Seine-Inférieure).

Gaillard, Conservateur du Musée, Muséum d'Histoire naturelle, Lyon (Rhône).

Gaillot (Henri), 3, r. des Pavillons, Champigny-sur-Marne (Seine).

Gardez (Honoré), Archéologue, rue de Pouilly, Reims (Marne).

Gardner (Willoughby), F. L. S., Y Berlfa, Deganwy (N. Wales), Angleterre.

Garrisson (Eugène), 19, rue des Augustins, Montauban (Tarn-et-Garonne).

Gasser (A.), Directeur de la *Revue d'Alsace*, Mantoche (Haute-Saône).
Gaudelette (Le Général), 48 *bis*, rue d'Auteuil, Paris-XVI.
Gaurichon (Le Commandant J.), de la 9e section militaire, 58, rue de la Fuie, Tours (Indre-et-Loire).
Géneau (Ch.), Etudiant, 8, rue de l'Abbé-de-l'Epée, Paris-V.
Geuthner (Paul), Libraire-antiquaire, 68, rue Mazarine, Paris-VI.
Gidon, D. M., Docteur ès-sciences, Professeur à l'École de Médecine, 12, rue Singer, Caen (Calvados).
Gilbert (Th.), D. M., 55, rue de la Concorde, Bruxelles (Belgique).
Gillet (Maurice), Ancien Inspecteur des Postes et des Télégraphes, 30, rue Gardenat-Lapostol, Suresnes (Seine).
Gimon, Capitaine, 143e Régiment d'Infanterie, Castelnaudary (Aude).
Girardot (Abel), Conservateur du Musée, 28, rue des Salines, Lons-le-Saunier (Jura).
Girardot (Pierre), 52, boulevard Emile-Augier, Paris-XVI.
Giraux (Henri), 22, rue Saint-Blaise, Paris-XX.
* Giraux (Louis), 11, rue Eugénie, Saint-Mandé (Seine).
* Givenchy (Paul de), 84, rue de Rennes, Paris-VI.
Gobert (E.), D. M., Redeyeff (Tunisie).
Gobillot (Louis), D. M., Maire, Conseiller d'arrondissement, La Trimouille (Vienne).
Goby (Paul), Vice-président de la *Société Archéologique de Provence*, 5, boulevard Victor-Hugo, Grasse (Alpes-Maritimes).
Gorey, Homme de lettres, 7, rue Duperré, Paris-IX.
Gorodzow (Basil A.), Professeur, *Musée Historique Impérial*, Moscou (Russie). [Mockba; Nemopureckiù Myzéùs].
Goury (Georges), Conservateur au *Musée historique Lorrain*, 5, rue des Tiercelins, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Graff, Directeur de l'Ecole municipale, Issou, par Gargenville (Seine-et-Oise).
* Granet (Léonce), Propriétaire, Roquemaure (Gard).
Grillet (E.)., Propriétaire, Igé (Saône-et-Loire).
* Guébhard (Adrien), D. M., Professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Paris, Saint-Vallier-de-Thiey (Alpes-Maritimes); et 4, rue de l'Abbé-de-l'Épée, Paris-V.
Guébhard (Paul), Administrateur adjoint des Colonies françaises, 33, avenue Henri-Martin, Paris-XVI.
Guébhard (Roland), attaché aux Affaires Indigènes du Gouv. de l'Afrique Occidentale, à Ouassou, par Toumodi (Côte-d'Ivoire).
Guelliot (Octave), D. M., 9, rue du Marc, Reims (Marne).
Guenin (G.), A. U., Professeur au Lycée, Brest (Finistère).
Guichard (Xavier), Commissaire de Police de la Ville de Paris, 11, place Denfert-Rochereau, Paris-V.
Guillaume, D. M., rue de Bourgogne, Reims (Marne).

Guillon (André), 15, rue Bouchut, Paris-XV.
Guillot (l'abbé), Curé, Solutré (Saône-et-Loire).
Guimet (Emile), Directeur du *Musée Guimet,* Musée Guimet, Paris.

Haake (Ernest), D. M., Conservateur du Musée, 7, Frederick Wilhelm Strasse, Braunschweig (Allemagne).
Hamonic, D. M., 7 *ter*, rue Clauzel, Paris-IX.
* Hanotaux (G.), ancien Ministre, Membre de l'Académie française, 15, rue d'Aumale, Paris-IX.
Harlé, Ingén. en chef des Ponts et Ch., 35, rue Fourcaud, Bordeaux. (Gironde).
Harmois (A. L.), 14, rue Fardel, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
Hauser (O.), Archéologue, Bâle (Suisse).
Hébert (M.), 99, boulevard Arago, Paris-XIV.
Heierli (Pr Jacob), Professeur de Préhistoire, Pestalozzistrasse, 37, Zurich (Suisse).
Henriot, 183, boulevard Voltaire, Paris-XI.
Heuzé, Chef de bataillon en retraite, Sézanne (Marne).
Heuzé (Henri), 110, rue de Paris, Vincennes (Seine).
Hommey (J.), D. M., Sées (Orne).
Hongres (Maurice), Agriculteur, Les Loges, par Attichy (Oise).
Houssay (F.), D. M., Pont-Levoy (Loir-et-Cher).
* Hue (Ed.), Médecin-vétérinaire, 60, rue de la Pompe, Paris-XVI.
Hugueniot, Employé de banque, Pressagny-l'Orgueilleux, par Vernon (Eure).
Hugues (Albert), Saint-Geniès-de-Malgoires (Gard).
Huret, Ingén. des Arts et Manuf., 24, pl. Malesherbes, Paris-XVII.

Icard, D. M., 8, rue Colbert, Marseille (Bouches-du-Rhône).
Imbert (Martial), 31, rue de Navarin, Paris-IX.

Jacques, D. M., Secrétaire général de la *Société d'Anthropologie de Bruxelles* 42, rue du Commerce, Bruxelles (Belgique).
Jacquot (Lucien), Avocat, Juge honoraire, 6, rue Fantin-Latour, Grenoble (Isère).
Jarraud (Albert), Propriétaire, 10, rue de Metz, Cognac (Charente).
Jarricot (J.), D. M., Chef de Laboratoire à la Faculté de Médecine, 9, Cours Gambetta, Lyon (Rhône).
Joleaud (L.), 16, Plage du Prado, Marseille (Bouches-du-Rhône).
Jouanel, Avoué, Bergerac (Dordogne).
Jousset de Bellesme, D. M., Château Saint-Jean, Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).
Jullian (Camille), Professeur au Collège de France, 30, rue du Luxembourg, Paris-VI.
Jullien (J.), D. M., Joyeuse (Ardèche).

Karo (Dr Georg), Institut archéologique allemand, 2, rue Phidias, Athènes (Grèce).

Kessler (Fritz), Manufacturier, Soulzmatt (Alsace).

Klaatsch (Hermann), D. M., Prof. d'Anatomie, Breslau (Allemagne).

Kossinna (Dr Gustaf), Professeur à l'Université, Président de la *Société allemande de Préhistoire*, Karlstrasse, n° 10, Gross-Lichterfelde, Berlin-W. (Allemagne).

Kreutzer, Artiste-peintre, 44, rue de la Pompe, Paris-XVI.

Kungl.-Vitterhets Historie och Antikvites Akademien, Stockholm (Suède).

Lablotier (Anatole), Archéologue, Bourogne (Territoire de Belfort).

Laboratoire de Géologie, Faculté des Sciences de l'Université, Besançon (Doubs).

* Lacouloumère (G.), Sous-Préfet, Redon (Ille-et-Vilaine).

* Lafay (Gilbert), 5, rue du Bel-Air, Mâcon (Saône-et-Loire).

Lalanne, D. M., D. Sc., Castel d'Andorte, Le Bouscat (Gironde).

Lamotte (Louis), D. M., Ancien interne des Hôpitaux de Paris, place Ernest-Gérard, Beauvais (Oise).

Langlassé (René), 50, rue Jacques-Dulud, Neuilly-sur-Seine (Seine).

Laprévotte (P.), Membre de la *Société d'Archéologie Lorraine*, 40, rue Victor-Hugo, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Larmigny, Industriel et Archéologue, Château-Porcien (Ardennes).

* Lazard (F.), Propriétaire, Maire de Sivergues, Apt (Vaucluse).

Lecomte du Noüy (Jacques), 30, boulevard Flandrin, Paris-XVI.

Le Coniat (Victor), Instituteur, Trégomer, par Lamballe (C.-du-N.).

Léger, Juge de paix suppléant, La Boissière (Oise).

Lehmann-Nitsche (Dr Robert), Professeur à l'Université, Conservateur du *Museo nacional*, La Plata (République Argentine).

Leloutre (Stanislas), Membre de la *Soc. Arch. de Soissons*, 2, Impasse du Château, Soissons (Aisne).

Lemesnil (H.), Agent-voyer du Canton du Havre, 49, Rue Jacques Louer, Le Havre (Seine-Inférieure).

* Le Maire (André), 143, boulevard Saint-Michel, Paris-V.

Le Marchand (Augustin), Ingénieur-constructeur, Les Chartreux, Petit-Quevilly, près Rouen (Seine-Inférieure).

Lemoine (René), 6, rue Croix-des-Teinturiers, Châlons-sur-Marne (Marne).

Lénez, D. M., Médecin-major de 1re classe, Médecin Chef des salles militaires de l'Hospice mixte de Commercy (Meuse).

Le Pileur, D. M., Médecin de Saint-Lazare, 15, rue de l'Arcade, Paris-VIII.

Leprince (Mlle Marie), Sarcelles (Seine-et-Oise).

Le Roux (Marc), Docteur ès-sciences, Conservateur du Musée, Annecy (Haute-Savoie).

Leroy, Membre de la *Société Normande d'Etudes Préhistoriques*, Saint-Paul-sur-Rille, près Pont-Audemer (Eure).

Leroy (Georges), Directeur d'École, r. Jean-Macé, Le Mans (Sarthe).

Letailleur, à Baigts, par Montfort-en-Chalosse (Landes).

Létienne, D. M., 8, rue des Creux, à Louveciennes (Seine-et-Oise).

Levistre (Louis), Instituteur à Colbert, commune mixte des Rirha, département de Constantine (Algérie).

Lewis (A. L.), 35, Beddington Gardens, Wallington (Surrey), Angleterre.

Lissajous (Marcel), Géologue, 10, quai des Marans, Mâcon (Saône-et-Loire).

Lorrin (Victor), Ancien directeur des Salins de Dax, Dax (Landes).

Loubère de Longpré (Mme), 3, rue Vézelay, Paris-VIII.

Luppé (Mme la Marquise de), 29, rue Barbet-de-Jouy, Paris-VII.

Mac Curdy (Georges Grant), 237, Church Street, New-Haven, Connecticut (Etats-Unis).

Macry-Correale (Francesco), Professeur de pédagogie, Real Scuola Normale, Crema (Italie).

Maire (A.), Bibliothécaire à la Sorbonne, 15, rue de Jussieu, Paris-V.

Malaussène (J.), Juge au Tribunal civil, Carpentras (Vaucluse).

Malga (abbé), Cels, par Luzech (Lot).

* Mallet (Auguste), La Roche, par Palaiseau (Seine-et-Oise).

Mann (F. W.), D. M., Villino Romano, Alassio (Genova) (Italie).

Manteyer (G. de), Archiviste paléographe, ancien membre de l'Ecole française de Rome, Château de Manteyer, près La-Roche-des-Arnauds (Hautes-Alpes), 34, quai de Béthune, Paris-IV.

Marchadier (René), 20, rue de l'Isle-d'Or, à Cognac (Charente).

Marignan (Emile), D. M., Marsillargues (Hérault).

Marin-Tabouret (H.), Instituteur, rue du Vallon, 11a, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Marlot (Hippolyte), Géologue, Villa Bellevue, Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire).

Marmagne (A.), Commis des Ponts-et-Chaussées, Coulommiers (Seine-et-Marne).

* Marmottan (H.), Ingén. des Mines, 10, r. Edmond-Valentin, Paris-VII.

* Marot (Henri), 25, rue Bergère, Paris-IX.

Martel (E.-A.), Directeur de *La Nature*, 23, rue d'Aumale, Paris-IX.

Martel (Louis), Notaire, Sault (Vaucluse).

Martin (Anfos), Inspecteur primaire, Montélimart (Drôme).

Martin (Bernard Henri-), Etudiant, 50, rue Singer, Paris-XVI.

Martin (Charles-Henri) (Madame), 60, r. Boulainvilliers, Paris-XVI.

* Martin (Henri), D. M., 50, rue Singer, Paris-XVI.

MARTON (Louis de), D. M., Conservateur-adjoint du *Musée National hongrois*, Budapest (Hongrie).

MARTZ, Conseiller à la Cour, 30, rue des Tiercelins, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

MASFRAND (A.), Président de la *Société Les Amis des Sciences et des Arts*, Rochechouart (Haute-Vienne).

MASSÉ (Ed.), 8, rue Saint-Faron, Meaux (Seine-et-Marne).

MATTHIS (Charles), Propriétaire, Niederbronn (Vosges-Alsace).

MAUCOURT (Adrien), Licencié en droit, 190, boulevard Pereire, Paris-XVII.

MAUDEMAIN, Palethnologue, 118, Boulevard Voltaire, Paris-XI.

MAUTALENT (Mme), 10, rue de la Pompe, Paris-XVI.

MAZÉRET (Ludovic), à Viella (Gers).

MENAND (Emile), Avoué, rue Saint-Saulge, Autun (Saône-et-Loire).

MENNETRIER (Ch.), Lieutenant au 77e régiment d'Infanterie, Cholet (Maine-et-Loire).

MEURISSE (Georges), Archéologue, 33, rue de Tambour, Reims (Marne).

MIGUET (Emile), 1, Boulevard Henri-IV, Paris-IV.

MIQUEL (Jean), Barroubio, par Aiguevives (Hérault).

MOINGEON (A.), rue de la Gare, Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).

* MOIRENC, Agent-voyer cantonal, Bonnieux (Vaucluse).

MOLLANDIN (H.) Capitaine au 1er Escadron du Train, Lille (Nord).

MOREAU, Pharmacien honoraire, 56, Boulevard Blossac, à Chatellerault (Vienne).

MOREAU DE NÉRIS, Associé correspondant national de la *Société des Antiquaires de France*, Airebelle, par Arpheuilles-Saint-Priest (Allier).

MOREL (Gaston), 55, rue Jeanne-d'Arc, Rouen (Seine-Inférieure).

MORGAND (E.), D. M., L. D., rue Saint-Fuscien, 58, Amiens (Somme)

MORIN (Jean), Artiste-peintre, 33 bis, boulevard de Clichy, Paris-IX.

MORISSON (Henri), D. M., 2, rue Paul-Saunière, Paris-XVI.

* MORTILLET (Adrien de), Professeur à l'Ecole d'Anthropologie, 22, avenue Reille, Paris-XIV.

* MORTILLET (Paul de), 36, boulevard Arago, Paris-XIII.

MOURIER (J.), 41, rue de la Concorde, Bruxelles (Belgique).

MOUSSON-LANAUZE (Dr), Ancien interne, Officier d'académie, place de la Tourelle 3 *bis*, Saint-Mandé (Seine).

MÜLINEN (Dr E., Comte de), Consul général d'Allemagne, 66, Muristalden, Berne (Suisse).

MÜLLER (H.), Bibliothécaire à l'Ecole de Médecine, Conservateur du Musée Dauphinois, Grenoble (Isère).

MUNRO (Robert), Elmbank, Largs, Ayrshire (Ecosse).

Musées royaux des Arts décoratifs et industriels (Le Conservateur des), Parc du Cinquantenaire, Bruxelles (Belgique).
Museo nacional (J. Arechavaleta, Dir.), Montevideo (Uruguay).

Naulin, D. M., 72, Boulevard de Bercy, Paris-XII.
Nerson (Fernand), Valréas (Vaucluse).
Neveu (Raymond), D. M., 141, rue de Paris, Clamart (Seine).
Nobis (Charles), D. D., Avocat à la Cour d'Appel, 13, boulevard Montparnasse, Paris-VI.
Noel (Jean), La Tour, St-Max, près Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Novital (Albert de), 3, rue des Dominicains, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

* Ovion, D. M., Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Pagès-Allary (Jean), Industriel, Murat (Cantal).
Pallary (Paul), Instituteur public, Eckmuhl (Oran, Algérie).
Paniagua (A. de), Archéologue, 11, rue Christiani, Paris-XVIII.
Paris (Félicien), avocat à la Cour d'Appel, 31, rue Baudin, Paris-IX.
Pas (Le Comte Edmond de), Cagnes (Alpes-Maritimes).
Passemard (Emmanuel), 16, rue Spontini, Paris-XVI.
Patte (Étienne), 79, rue du Connétable, Chantilly (Oise).
Paul (Mme), 5, rue Justin-Paul, Etain (Meuse).
Paul (Félix), 5, rue Jnstin-Paul, Etain (Meuse).
Pavlow (A. P.), Professeur de Géologie à l'Université, Moscou (Russie).
Peabody (Charles), Instructor in European Archeology, Harvard University, Cambridge, Mass. (U. S. A.).
Péchadre, D. M., Député de la Marne, 25, rue Bergère, Paris-IX.
Pellati (Franz), D. Sc., Piazza San Claudio, 96, Roma (Italie).
Pellegrin (Charles), Ingénieur civil des Mines, 43, rue Vital, Paris-XVI.
Pereira (Dr J. Alves), 101, rue Carlos I, Lisbonne (Portugal).
Perrier (Louis), D. M., Professeur chargé du cours d'Anthropologie à la Faculté libre protestante, rue du Moustier, 8, Montauban (Tarn-et-Garonne).
Perrin-Couvreur, Viticulteur, Rilly-la-Montagne (Marne).
Peyrot, D. M., Sénateur, Membre de l'Académie de Médecine, 33, rue La Fayette, Paris-IX.
Pézard (Georges), Lieutenant au 51e d'infanterie, 90, rue du Commerce, Paris-XV.
Philippe (L'abbé J.), Curé, Breuilpont (Eure).
Philippe (Eugène), Percepteur, rue du Faubourg-Saint-André, Beauvais (Oise).

Pigorini (Dr Louis), Directeur du *Museo Preistorico, Etnografico et Kircheriano*, 26, Via Collegio Romano, Roma (Italie).

Pinchon, D. M., Médecin aide-major de 1re classe, au 2e spahis, Bel-Abbès (Algérie).

Pirsoul (Fernand), 14, rue François-Dufer, Salzinnes, Namur (Belgique).

* Pistat, Bezannes, par Reims (Marne).

Plessier (L.), Ancien Président de la *Société historique*, 9, rue de Lancry, Compiègne (Oise).

Pokrowsky (Alexandre), Professeur agrégé de l'Université de Kharkov, rue Technologuitcheskaja, Kharkov (Russie).

Polak (Dr Antoine), Ceska Realka, Budéjovice, Bohême (Autriche).

Pol-Baudet, 1, rue du Moulin, Crécy-sur-Serre (Aisne).

Poulain (Georges), Archéologue, Saint-Pierre-d'Autils (Eure).

Poutiatine (Prince Paul Arsenievitch), Perspective Gresgue, 6, Saint-Pétersbourg (Russie).

* Puech (Ch.), Ingénieur des Ponts et Chaussées, Aurillac (Cantal).

Quilgars (H.), 24, rue de la Petite Cité, Evreux (Eure).

Ramond-Gontaud, Assistant au Muséum, 18, rue Louis-Philippe, Neuilly-sur-Seine (Seine).

Ratinet (M.), Inspecteur des Contributions indirectes, Chaumont (Haute-Marne).

Rau (Général de division, du cadre de réserve), 67, rue de Miromesnil, Paris-VIII (Hiver), — La Frécheuse, près Sedan (Ardennes) (Été).

* Raymond (Paul), D. M., Professeur agrégé des Facultés de médecine, 34, avenue Kléber, Paris-XVI.

Raynaud (Georges), Directeur-adjoint à l'École des Hautes Etudes, 6, rue Pestalozzi, Paris-V.

Reber (B.), Conseiller municipal, Conservateur du *Musée épigraphique*, 3, cour Saint-Pierre, Genève (Suisse).

* Renault (Georges), Conserv. du Musée, Vendôme (Loir-et-Cher).

Reynier (Ph.), Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).

Rialland (Marcel), Pharmacien de 1re cl. (V. P.), Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

* Rivière (Émile), Directeur à l'École des Hautes Études au Collège de France, 2, Bd. de Strasbourg, Boulogne-sur-Seine (Seine).

Robert (A.), Directeur de Banque, Bordj-bou-Arréridj (Constantine, Algérie).

Rodet (Paul), D. M., Villa Le Svastika, Boulevard de la Mantega, Nice (Alpes-Maritimes).

Rœrich (Nicolas), Directeur de l'École de la *Société impériale d'Encouragement des Beaux-Arts*, 83, Moïka, St-Pétersbourg (Russie).

ROLLET (H.), Président de l'*Association des Naturalistes de Levallois-Perret*, 62, rue Voltaire, Levallois-Perret (Seine).

ROMAIN (Georges), Courtier, Correspondant de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, 26, rue du Gymnase, Sainte-Adresse (Seine-Inférieure).

ROSEVILLE DES GROTTES, Izestes, par Lonvic-Juzon (Basses-Pyrénées).

ROTHSCHILD (Baron Edmond de), 41, faub. St-Honoré, Paris-VIII.

ROTHSCHILD (Baron Gustave de), 23, rue Marigny, Paris-VIII.

ROUGÉ (Jacques), Ligueil (Indre-et-Loire).

ROUSSEL (Georges), Négociant, Les Grandes Ventes (Seine-Inférieure).

ROUXEL (Georges), 58, quai Alexandre III, Cherbourg (Manche).

RUTOT (A.), Conservateur du Musée Royal d'Histoire-Naturelle de Belgique, 189, rue de la Loi, Bruxelles (Belgique).

* SAINT-VENANT (J. de), Inspect. des eaux et forêts, Nevers (Nièvre).

SANDARS (Horace), 10[m], Queen Anne's Mansions, Westminster, London SW (Angleterre).

SANTOS ROCHA (A. dos), avocat, Figueira da Foz (Portugal).

SARTORIUS-PREISWERK (F.), Arlesheim, près Bâle (Suisse).

SAVOYE (Me M.), Odenas (Rhône).

SCHAUDEL (L.), Receveur principal des Douanes, 43, rue Jeanne-d'Arc, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

SCHETELIG (Pr Haakon), Conservateur du Musée, Bergen (Norvège)

* SCHLEICHER (Ad.), Libraire-éditeur, 8, Rue Monsieur-le-Prince Paris-VI.

SCHLEICHER (Ch.), Palethnologue, 6, rue Rosa-Bonheur, Paris-XV.

SCHMIT (Émile), Pharmacien, 24, rue Saint-Jacques, Châlons-sur-Marne (Marne).

SCHMIDT (F.), Ingénieur civil des Mines, 17, boulevard Haussmann, Paris-IX.

* SCHMIDT (O.), 86, rue de Grenelle, Paris-VII.

SCHMIT (Valdemar), D. M., Professeur à l'Université, Musée national, 12, Frederiksholm Canal, Copenhague K (Danemark).

SELLIER, Archéologue, 3, rue Boule, Paris-XI.

SÉBILLOT (Charles), Publiciste, Rugles (Eure).

* SIMON (E.), avenue du Bois-de-Boulogne, 16, villa Saïd, Paris-XVI.

SIRET (Louis), Ingénieur, Cuevas-de-Vera, province d'Almeria (Espagne).

Société française des Fouilles archéologiques, 29, rue Tronchet, Paris-VIII.

Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher (Le Président de la), Blois (Loir-et-Cher).

Société d'Études des Sciences naturelles de Nîmes (Le Président de la), quai de la Fontaine, Nîmes (Gard).

Solon (L.), The Villas, Stoke-on-Trent (Angleterre).

Sorin (Paul), 20, rue du Pont-Neuf, Paris-I.

Soubeyran (Emile), D. M., Andeville (Oise).

Soudan (Edward), Luzy (Nièvre).

* Stalin (G.), 63, rue de la Préfecture, Beauvais (Oise).

Stechert, libraire, 76, rue de Rennes, Paris-VI.

Sturge (Allen), D. M., Icklingham Hall, Mildenhall, Suffolk (Angleterre).

Tabariès de Grandsaignes fils, 81, rue Michel-Ange, Paris-XVI.

Tailleur, Licencié ès-lettres, 215, boulevard Voltaire, Paris-XI.

Tapp, Archéologue, 57, Saint-James Street, Piccadilly, S. W. Londres (Angleterre).

Tarbé, 8, Cité d'Hauteville, Paris-X.

* Taté (E.), 9 *bis*, rue Michel-Ange, Paris-XVI.

Taté fils (Claude), Etudiant, 9 *bis*, rue Michel-Ange, Paris-XVI.

Tavarès de Proença junior (F.), Castello Branco (Portugal).

Terrade (Albert), Conducteur des Travaux au Canal du Nord, Ercheu (Somme).

Testot-Ferry (A.), Capitaine de frégate, 48, boulevard de la Blancarde, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Testut (Léo), D. M., Professeur d'Anatomie à la Faculté de Médecine de l'Université, 3, avenue de l'Archevêché, Lyon (Rhône).

Théoleyre, Archéologue, 329, rue Saint-Martin, Paris-III.

* Thiot (L.), Palethnologue, Marissel, par Beauvais (Oise).

Thuret, Propriétaire, Château de Chabontière, Sers (Charente).

Trassagnac, D. M., Médecin-major de 2e classe, 4e Bataillon d'artillerie, Verdun (Meuse).

Tryon-Montalembert (Le Marquis de), 5, rue Monsieur, Paris-VII.

Urpar (Jules), D. M., 28, rue des Arènes, Arles-sur-Rhône (Bouches-du-Rhône).

Valérian (Isidore), 35, Boulevard de la République, à Salon (Bouches-du-Rhône).

Valette (L.), Agent voyer d'arrond., Pont-l'Evêque (Calvados).

Vallée (Georges), Préfet honoraire, ancien Député du Pas-de-Calais, Saint-Pol (Pas-de-Calais).

Varaldi (René), Ingénieur-chimiste, Cannes La Bocca (Alpes-Maritimes).

Vareilles (Léon), 3, rue Bonneterie, Avignon (Vaucluse).

Vasseur (Gaston), Professeur de Géologie à la Faculté des sciences, 29, Boulevard d'Athènes, Marseille.

Vassy (A.), Fabricant de produits pharmaceutiques, route de Lyon, Vienne (Isère).

Vauvillé (O.), Archéologue, 17, rue Christiani, Paris-XVIII.

Vergne, D. M., Médecin-major au 12e Hussards, Gray (Haute-Saône).

Vernet (Marcel), Secrétaire-archiviste de la *Section des A.-M. de la Soc. fr. des Fouilles Archéologiques*, Associé corresp. national de la *Soc. des Antiquaires de Fr.*, 10, rue d'Offémont, Paris-XVII.

Vésignié (Louis), Capit. d'artillerie, 2, rue de Dun, Bourges (Cher).

Vial (Albert), receveur de l'Enregistrement, Joyeuse (Ardèche).

Vial (Honoré), Propriétaire, rue de la République, 6, Le Cannet, (Alpes-Maritimes).

Vieira (Manoel), Natividade, Alcobaça (Portugal).

Vigoureux (E.C.), Consul général de la République Argentine à Monaco, 27, rue d'Angleterre, Nice (Alpes-Maritimes).

Villemereuil (Adrien de), 52 *bis*, boulev. Saint-Jacques, Paris-XIV.

Villeneuve (Chanoine L. de), Directeur du *Musée Anthropologique de Monaco*, Monaco.

Viré (Armand), Docteur ès-sciences, attaché au Muséum d'Histoire naturelle, 8, rue Lagarde, Paris-V ; — l'été, à Souillac (Lot).

Viré (Camille), Avocat, Bordj-Menaïel (Alger), Algérie.

Voinot, D. M., Haroué (Meurthe-et-Moselle).

Volkow (Th.), Docteur ès-sciences, Musée impérial Alexandre III (Section d'Ethnographie), Saint-Pétersbourg (Russie).

Vouga (Paul), D. Phil., Conservateur du Musée archéologique, Neuchâtel (Suisse).

Vredenburg (Ernest), directeur du *Geological Survey* of India, Calcutta (Indes anglaises).

Vuarnet (Emile), archéologue, Messery (Haute-Savoie).

Weise (Mme), 9, Avenue de La Motte-Piquet, Paris-VII.

Welter, Notaire impérial, 17, rue des Clercs, Metz (Lorraine).

Westropp (Thomas Johnson), M. A., M. R. I. A., 115, Strand Road, Sandymount, Dublin (Irlande).

Wiedmer-Stern (J.), Président de la *Société Suisse de Préhistoire*, Directeur du *Musée historique*, Berne (Suisse).

Willson (Mme Selina S.), 3 Collingham Road, Londres, SW. (Angleterre).

Wuhrer (Mlle, M. L.), 66, rue Gay-Lussac, Paris-V.

Zaborowski (S.), Professeur à l'Ecole d'Anthropologie de Paris, ancien Président de la *Société d'Anthropologie de Paris*, 18, rue des Aubépines, Thiais (Seine).

Membres donateurs.

MM.

Prince Roland Bonaparte.
Lionel Bonnemère.
Mme Lionel Bonnemère.
Léon Coutil.
Louis Giraux.
Docteur A. Guébhard.
H. Marot.

MM.

Docteur Henri Martin.
Mme Montalent.
J. Pagès-Allary.
Docteur Paul Raymond.
Baron Edmond de Rothschild.
Baron Gustave de Rothschild.

Membres à vie.

MM. G. Courty (1910).
Henri Giraux (1911).
Louis Giraux (1910).
le Dr A. Guébhard (1904).
Georges de Manteyer (1908).
Mme Charles-Henri Martin (1910).
Mme Montalent (1910).
M. le Baron Edmond de Rothschild (1904).

Membres décédés.

* Marquis de Ligneris (†1904).
* Gillet (†1904).
* Vouga (†1904).
* Marquis de Nadaillac (†1904).
* Paul Nicole, *ancien Vice-président* (†1904).
Vicomte René de Montjoye (†1905).
* Bonnemère (Lionel), *ancien Président* (†1905).
Tomasi (P.) (†1906).
Alix (G.) (†1906).
Piette, *Président d'Honneur* (†1906).
Ramonet (†1906).
E. Fourdrignier, *ancien Vice-président* (†1907).
Dr Machelard (†1908).
F. Arnaud (†1908).
Houlé (†1908).
V. Bogisic (†1908).
R. de Ricard (†1908).
* Lombard-Dumas (†1909).
Dumas (Ulysse) (†1909).
Babeau (Louis) (†1909).
Pranishnikoff (Ivan) (†1909).
Audéoud, Général (†1909).
Chantecler (Charles) (†1909).
Andrews (J. B.) († 1909).
Wavre (William) († 1909).
Champagne († 1910).
Léon Robert († 1910).
Bussière († 1910).
Tabariès de Grandsaignes († 1910).
Meyer (Théodore) († 1910).
Bellier (†1910).

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE FRANÇAISE

par Pays et Départements français.

I. — France.

1° *Départements.*

Aisne : Delvincourt. — Leloutre. — Pol-Baudet.— Vauvillé (à Pommiers).
Allier : Moreau de Néris.
Alpes (Basses) : Chaillau (L'abbé).
Alpes (Hautes) : — G. de Manteyer.
Alpes-Maritimes : Delaunay. — Chiris (M.).— Goby (P.).— Guébhard (A.).— Pas (Comte E. de). — P. Rodet. — Varaldi. — Vial (H.). — Vigoureux.
Ardèche : Jullien (Dr).— Vial (A.).
Ardennes : Collaye. — Larmigny. — Général Rau.
Aube : Bachimont.
Aude: Courrent.— A. Fages. — Gimon.
Aveyron : Calmels.
Belfort : Lablotier.
B-du-R : Arnaud d'Agnel. — Bout de Charlemont. — Clastrier.— Icard. — Joleaud.—Marin-Tabouret.— Urpar. Valérian. — Pr Vasseur.
Calvados : Pr Gidon.— Leroy.— Valette.
Cantal : Bourgeade. — Pagès-Allary. Puech.
Charente : Chauvet. — Jarraud. — Marchadier. — Thuret.
Charente-Inférieure : Atgier.—Cousset.
Cher : Vésignié (L.). — Dervieu. — Andrieu.
Corse : Cr Ferton.
Côte-d'Or : Aubert. — Bouillerot (R.). — Boyard. — Brulard (Dr). — Corot (M.). — Drioton. — Moingeon.
Côtes-du-Nord : Berthelot du Chesnay. — Colleu. — Harmois. — Le Coniat. — Rialland.
Dordogne : Aublant (Ch.). — Delugin.— Pr Peyrot. — Bernard (J.). — Dublange. — Fleurieu (de). — Jouanel.
Doubs : Laboratoire de Géologie.
Drôme : Martin (Anfos).
Eure : Barbier. — Chédeville. — Coutil (L.). — Desloges. — Duquesne. — Fouquet. — Huguenet. — Philippe (L'abbé). — Poulain. — Sibillot.
Eure-et-Loir : Jousset de Bellesme.
Finistère : Bertheau. — Delaporte. — Du Chatellier. — Guenin.
Gard : Bascoul. — Bourrilly. — Ducerf. — Dumas (Me). — Féraud. — Granet. — Hugues. — Perrier. — P. Raymond. — *Soc. Sc. Nat. Nîmes.*
Garonne (Haute-) : E. Cartailhac.
Gers : Mazéret.
Gironde : Conil. — Conilh de Beyssac.— Daleau. — Duplessis-Foucaud. — Harlé. — Lalanne.
Hérault : Baquié. — Cazalis de Fondouce. — Marignan. — Miquel.
Ille-et-Vilaine : Aubrée. — Lacoulonnière.
Indre-et-Loire : Barreau. — Chaumier. — Dubreuil-Chambardel. — Gaurichon. — Rougé.
Isère : Jacquot. — Müller. — Vassy.
Jura : Feuvrier. — Girardot.
Landes : Dubalen (E.). — Letailleur. — Lorrin.
Loire : Déchelette.
Loiret : Bourlon. — Cloutrier.
Loir-et-Cher : Clément. — Houssay. — Renault. — *Soc. d'Hist. nat. de Blois.*
Loire-Inférieure : Quilgars (H.).
Lot : Malga. — Viré (Armand).
Maine-et-Loire : Blavier.— Desmazières. — Fiévé. — Mennetrier
Manche : Rouxel. — Crova (Mme). — Crova.
Marne : Audéoud. — Bosteaux-Paris. — Chance. — Gardez. — Guelliot. — Guillaume. — Heuzé. — Lemoine. — Meurisse. — Péchadre. — Perrin-Couvreur. — Pistat. — Schmit (E.).
Marne (Haute-) : Ratinet.
Meurthe-et-Moselle : Beaupré (Cte J).— Goury (G.).— Laprévote. — Martz. — Noel.— de Novital. — Schaudel (L.). — Voinot.
Meuse : Evrard. — Lènez.— Paul (Me). Paul (F.). — Trassagnac.
Morbihan : Aveneau de la Grancière. — Ducourtioux.
Nièvre : Delort. — Desforges.— Saint-Venant (de). — Soudan.
Nord : Mollandin.
Oise : Baudon. — Baurain. — Boulet. — Boutanquoi. — Denis. — Denoyelle. — Hongre. — Lamotte.— Leger.— Patte. — Philippe. — Plessier. — Soubeyran. — Stalin. — Thiot.
Orne : Foucault. — Hommey.
Pas-de-Calais : Benoist. — Collet (A.). — Dharvent. — Ovion. — Vallee.
Puy-de-Dôme : Aymar. — Charvilhat (G.).
Pyrénées (Basses-) : Roseville des Grottes.
Rhône : Chantre (E.). — Gaillard. — Jarricot. — Savoye (Me). — Testut (Léo).
Saône-et-Loire : Berthier (V.). — François. — Gadant. — Grillet. — Guillot. — Lafay. — Lissajous (M.). — Marlot. — Menand.
Saône (Haute-) : Gasser. — Vergne.
Sarthe : Aubin. — Cartereau. — Leroy (G.).
Savoie : Blanc (Baron A.).
Savoie (Haute-) : L. Duvaux. — Marc LeRoux. — Vuarnet.

Seine. Paris : Ballet. — P. Baud. — Baudouin (M.). — Bertin. — Bloch. — Bonaparte (Prince). — Bonnet. — Bougault (Alfred). — Bougault (Louis). — Breuil. — Brice-Cardot (Me). — Brochet. — Camichel. — Camps (Mme). — Camus (L.). — Cancalon. — Cantacuzène (Prince G.). — Carnus. — Cathelin (Dr). — Césario (J.). — Chapelet. — Chervin. — Chevallier. — Clair (L.). — Courty. — Delamare. — Deloncle. — Denier. — Desailly. — Devrolle. — Devrolle (les fils d'Em.) — Dollot. — Fessard. — Fleurieu (Cte de). — Fougerat. — Fouju. — Fouquet. — Gaudelette. — Girardot. — H. Giraux. — Givenchy (de). — Guébbard (A.). — Gorey. — Guéneau. — Guichard. — Guillon. — Guimet. — Hamonic. — Hanotaux (G.) — Hébert. — Heuriot. — Hue. — Huret. — Imbert. — Jullian (C. — Kreutzer. — Lecomte du Noüy. — Le Maire. — Le Pileur. — Loubère de Longpré (Mme). — Luppé (Mme de). — Maire. — Marmottan. — Marot. — Martel. — Martin (Bernard). — Martin (Me Ch. H.). — Martin (H.). — Maucourt. — Maudemain. — Me Mautalent. — Miguet. — Morin Jean. — Morisson (Dr). — Mortillet (A. de). — Mortillet (P. de). — Naulin. — Nobis. — Paniagua (de). — Pâris (F.). — Passemard. — Pellegrin. — Peyrot. — Pézard. — Rau. — Raymond. — Raynaud. — Rothschild (E. de). — Rothschild (G. de). — Schleicher (Ad.) — Schleicher (Ch.). — Schmidt (F.). — Schmidt (O.). — Sellier. — Simon (E.). — *Société française des Fouilles Archéologiques.* — Sorin (P.). Stéchert. — Tabariès de Grandsaignes fils. — Tailleur. — Tarbé. — Taté. — Taté fils. — Théoleyre. — de Tryon-Montalembert. — Vauvillé. — Vernet. — A. de Villemereuil. — Viré (Armand). — Weise (Me). — Wührer (Mlle).

Seine. Dép : Cazenave. — Dramard. — Gaillot. — Gillet. — Giraux (L.). — Heuzé. — Langlassé. — Mousson-Lanauze. — Neveu (R.). — Ramond-Gontaud. — E. Rivière. — Rollet. — Zaborowski.

Seine-et-Marne : Bazin. — Bellier. — Berthiaux (S.). — Dalmon. — Doigneau. — Durand. — Ede. — Marmagne. — Massé. — Reynier.

Seine-et-Oise : Atgier. — Bossavy. — Colas. E. — Douet. — Graff. — Frappier. — Leprince (Mlle) — Létienne. — Mallet. (A.).

Seine-Inférieure : Bachelay (E.). — Brasseur. — Cahen (A.). — Costa de Beauregard. — Deglatigny. — Dubus. Dupont. — Gadeau de Kerville. — Le Marchand. — Lemesnil. — Morel. — Romain.

Somme : Boulanger. — Commont. — Morgand (Dr). — Terrade.

Tarn : Camichel.

Tarn-et-Garonne : Alibert. — E. Garrisson. — Perrier.

Var : Bonnaud. — Bottin. — Bossavy (L.). — Dauphin (L.). — Moulin. — Testot-Ferry.

Vaucluse : Barthélémy. — Cassin (P.). — Chatelet (C.). — Cotte. — Deydier. — Lazard (F.). — Malaussène. — Martel. — Moirenc. — Nerson. — Vareilles.

Vendée : Baudouin (Marcel). — Lacouloumère.

Vienne : Gobillot.

Vienne (Hte) : Imbert (M.). — Masfrand.

Yonne : H. Brice. — Tryon-Montalembert (de).

2° *Colonies.*

Alger (Dép.) : Flamand (G. B. M.). — Viré (Camille).

Constantine (Dép.) : Joleaud (L.) — Lévistre (L.). — Robert (A.).

Oran (Dép.) : Pallary. — Pinchon.

Calédonie (Nouvelle-) : M. Archambault.

Haut-Sénégal-Niger : Guébbard (Paul).

Côte-d'Ivoire : Guébbard (R.).

Tunisie : Bertholon. — Espina. — Fleury. — Fobis. — Gobert (Dr).

II. — Étranger.

Allemagne : Bezzenberger. — Haake. — Klaatsch (Pr). — Kossinna (Pr.).

Alsace-Lorraine : Forrer. — Fuchs. — Kessler. — Matthis. — Welter.

Angleterre : Anthropological Institute. — V. Dickins. — Dymond. — Gardner. — Lewis. — Solon. — Sandars. — Sturge (Allen). — Tapp. — Willson (Mme S.S.).

Autriche (Bohème) : Polák (Dr A.).

Belgique : Van den Broeck. — Dabadie. — Exsteens. — Gilbert. — Jacques (Dr). — *Musées Royaux.* — Pirsoul (F.). — Rutot.

Canada : Bénard (Paul).

Danemark : Schmidt (Valdemar).

Ecosse : R. Munro.

Espagne : Siret.

Etats-Unis : Peabody. — Mac Curdy.

Hongrie : Louis de Mârton.

Indes anglaises : Vredenburg.

Irlande : Westropp.

Grèce : Pr Karo.

Italie : E. E. Berry. — Bellucci (J.). — Macry-Correale. — Mann. — Pellati. — Pigorini.

Monaco : Vigoureux. — Villeneuve (Chanoine de).

Norvège : Schetelig (Pr H.).
Perse : Lieut. Pézard.
Portugal : Fortès (J.). — Pereira (J. Alves). — A. dos Santos-Rocha. — Tavarès de Proença junior. — Vieira.
République Argentine : Delfino. — Pr Lehmann-Nitsche.
Russie : Gorodzow. — Pavlow (Pr). — Pokrowsky. — Poutiatine (Prince). — Rœrich. — Volkow.
Suède : Almgren (Dr O.). — *K. V. H. o. A. Akademien.*
Suisse : Bellefontaine (A. de). — Forel. — Hauser. — Heierli. — Mülinen (Cte de). — Reber. — Sartorius-Preiswek. — Vouga. — Wiedmer-Stern.
Uruguay : Museo nacional.

Commission des Monuments Mégalithiques (1911).

Sur la proposition du Conseil d'Administration, en 1909, il a été créé une Commission des Monuments Mégalithiques, chargée de centraliser tous les documents et d'étudier toutes les questions posées au sujet de ces vestiges préhistoriques.

Ont été nommés membres de cette Commission, en dehors du Président, du Secrétaire général, du Secrétaire et du Trésorier, faisant partie de droit des Grandes Commissions : MM. E. Rivière, A. de Mortillet, Dr Baudon, H. Martin, A. Guébhard, anciens présidents ; MM. A. Viré, E. Hue et Atgier, anciens vice-présidents ; MM. Imbert et L. Giraux.

Par suite, la Commission est composée, en totalité, pour 1911, des personnalités suivantes : Dr Atgier, Dr Baudon, Dr Marcel Baudouin, L. Coutil, Fouju, L. Giraux, Gillet, P. de Givenchy, Dr A. Guébhard, Marcel Imbert, E. Hue, Dr Henri Martin, A. de Mortillet, E. Rivière, A. Viré.

Délégués départementaux de la Société.

Aublant (Dordogne). — Dr Marcel Baudouin (Vendée). — Baudon (Oise). — J. Beaupré (Meurthe-et-Moselle). — Cazalis de Fondouce (Hérault). — L. Coutil (Eure). — Doigneau (Seine-et-Marne). — Ducourtioux (Morbihan). — Dr A. Guébhard (Alpes-Maritimes). — L. Schaudel (Savoie).

Liste des Présidents de la Société.

1904. — Émile RIVIÈRE, *Président fondateur.*
1905. — † Lionel BONNEMÈRE.
1906. — Adrien de MORTILLET, *Président d'Honneur.*
1907. — Dr BALLET, ancien Médecin militaire.
1908. — Dr BAUDON, Député de l'Oise.
1909. — Dr A. GUÉBHARD, Professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Paris.
1910. — Dr H. MARTIN, ancien *Secrétaire* de la Société.
1911. — L. COUTIL, ancien *Vice-président* de la Société.

AVIS DIVERS

Les Membres, prenant part aux discussions, sont priés de remettre au Secrétariat une note, **avant la fin de la Séance** (Art. 10. du Régl.).

Par Décision ministérielle du 20 mars 1907 [n° 5449], *les* **Militaires** *sont autorisés à faire partie de la* Société préhistorique Française ; *mais ils ne peuvent y remplir aucune fonction d'administration ou de direction.*

SÉANCE DU 26 JANVIER 1911

Présidence de M. le Dr Henri MARTIN.

I. — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 1910.

Conformément aux articles IV et VII des Statuts, votés le 24 novembre 1910, l'Assemblée générale annuelle des Membres de la *Société Préhistorique Française* a eu lieu le jeudi 26 janvier 1911, à 3 heures 1/2, à la Sorbonne, Amphithéâtre Edgart-Quinet, rue des Ecoles.

L'ordre du jour était le suivant :

1° Rapport sur la Situation morale de la Société et la gestion du Conseil d'Administration ;

2° Approbation des diverses Acquisitions de Mégalithes, faites pendant l'année 1910 (*Art. XI des Statuts*) ;

3° Rapport sur la situation financière. — Approbation des comptes des exercices clos (1909 et 1910). — Vote du Budget pour 1911 ;

4° Election pour le renouvellement du Conseil d'administration (CINQ membres, à nommer pour trois ans).

La séance est ouverte à 3 heures et demie. Les membres qui assistent à la séance, s'inscrivent sur la liste de présence.

M. le Président donne la parole à M. le Secrétaire général.

M. le Secrétaire général dépose sur le bureau les bulletins de vote, qu'il a reçus pour le vote par correspondance.

On procède alors au tirage au sort de deux personnes, chargées du dépouillement des votes par correspondance, et de deux scrutateurs. Les noms de MM. Chapelet, Franchet, Ballet et Tailleur, sortent de l'urne.

Le *Scrutin* est ouvert à 3 heures trois quart.

M. le Secrétaire général donne alors lecture de son Rapport sur l'exercice 1910.

Rapport de M. le Secrétaire général sur la Situation morale et la gestion du Conseil d'Administration, en 1910, de la Société Préhistorique Française.

Mes chers Collègues,

Au nom du Conseil d'Administration de la *Société préhistorique française*, j'ai l'honneur de vous soumettre le Rapport sur la *Situation morale*, *actuelle*, de notre Compagnie et la *gestion*, pour l'année écoulée (1910), de votre Conseil, rapport qu'exigent la loi et nos nouveaux statuts [Art. VIII].

La situation morale de la *Société préhistorique française*, fin 1910, Messieurs, n'a jamais — on peut le dire sans crainte ! — été aussi brillante. Je ne sais si ce résultat est l'œuvre de telles ou telles personnalités de votre Conseil ; mais il est si évident qu'il saute aux yeux des plus prévenus. Il est de plus si éclatant que la grande Presse elle-même, ces jours derniers, a été obligée de le proclamer, — parfois à son corps défendant ! — par exemple quand il lui a fallu annoncer au public la création du Prince de Monaco (l'*Institut international de Paléontologie humaine*, reconnu d'utilité publique après un mois à peine de vie embryonnaire), et celle du *Laboratoire d'Anthropologie du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris* (*L'Institut français d'Anthropologie*).

A mon sens — et mon devoir est d'insister — l'œuvre, si remarquable et si féconde en résultats pratiques, accomplie cette année 1910, est surtout due à notre éminent Président, M. le Dr Henri Martin, dont les qualités d'homme d'action avisé, et d'énergie réfléchie, ont pu se faire jour, à cette occasion, d'une façon si intense ; à notre si sympathique collègue, dont le nom est synonyme de patriotisme éclairé, de science la plus pure, et de parisienne courtoisie.

*
* *

Nous avons évidemment, Messieurs, bien travaillé depuis douze mois. — Chacun le sait ; mais je dois l'affirmer ici, devant vous, au nom de tous.

Reconnaissance d'Utilité publique. — Nous avons, d'abord, obtenu la Reconnaissance d'Utilité publique, par Décret présidentiel du 28 juillet 1910, après l'avoir vigoureusement demandée en 1909. Deux des nôtres surtout ont mené à bien cette difficile entreprise, exigeant une diplomatie de haute envergure et une volonté tenace ; j'ajoute au-dessus de la moyenne ! Ces hommes sont M. le Dr H. Martin, notre Président de 1910, et M. le Dr Adrien Guébhard, notre Président de l'an passé. Eux seuls ont été à la peine ; eux seuls ont porté au Conseil d'Etat les gros livres qui chargent tant la fillette de ce dessin allégorique, que vous connaissez bien (puisqu'il a été publié dans notre Bulletin de novembre) ; eux seuls pouvaient faire comprendre, en raison de leur nom et de leurs titres scientifiques, au Tribunal suprême, l'intérêt, si manifeste pourtant, de notre cause, pour l'honneur et l'avenir de la Science française. Ils ont triomphé, dans les conditions les plus délicates et les plus osées, quoiqu'un peu ignorées, malgré notre

pauvreté et notre jeunesse. Honneur à eux ! Nos petits neveux, qui célèbreront un jour, dans quelque vingt ans, ce joyeux anniversaire, rediront certainement alors à la France, trop souvent oublieuse, les noms de Henri Martin et d'Adrien Guébhard.

Nous avons dû transformer notre *titre*, et devenir la *Société préhistorique française*... Chacun avait compris, comme je l'ai dit au Congrès de Tours, que nous n'avions pas l'intention de faire concurrence à l'Institut de France... Il n'y avait qu'un ennemi-né pour s'en étonner !

Bien entendu, votre Conseil a accompli d'urgence toutes les *formalités* nécessitées par ce changement dans notre régime (*Modification des Statuts* dans l'Assemblée générale du 23 novembre dernier ; changement obligatoire de nom ; déclarations indispensables, etc.).

Fête. — Il a même été plus loin et a cru devoir faire part au grand public de notre succès, uniquement dans le but d'intéresser la masse à vos recherches, à vos fouilles, à vos travaux. Il a songé à une *Fête*, d'ordre *préhistorique*. L'occasion était unique : il fallait en profiter ! — Le succès a d'ailleurs couronné ce bel et si original exploit.

Là encore, notre Président a fait ses preuves d'organisateur émérite, d'homme de gouvernement, sachant prendre à temps les déterminations nécessaires, et surtout arriver à l'heure, grâce à un travail acharné. Il a été soutenu, dans sa tâche de metteur en scène, par une personne qu'on ne me pardonnerait pas ici de nommer, quoique nous ne soyons pas à l'Académie ; mais à laquelle personne ne peut m'empêcher de songer en ce jour solennel. Je la remercie, à la manière des muets, c'est-à-dire du fond d'un cœur que j'ai toujours placé dans mon cerveau en raison de mes notions physiologiques, mais qui, je n'ai pas à le cacher, ne lui en restera pas moins toujours profondément reconnaissant, *en votre nom*, d'un dévouement si exceptionnel à la *Société préhistorique française* !

En cette circonstance, je n'aurais garde non plus d'oublier le véritable artiste qu'est notre Président d'honneur, M. le Pr Adrien de Mortillet. Il a animé, — sans parler de ses lyriques envolées sur les beautés qui nous sont chères, — d'un souffle vraiment antique nos tableaux des Civilisations passées, composés avec autant de sentiment artistique que de compétence technique. Ceux-là seuls ont pu les critiquer, qui croient encore que l'Art est né exclusivement en Orient...

Cette Fête, grâce à une souscription particulière, organisée avec toute la discrétion désirable, n'a d'ailleurs rien coûtée à la caisse de la Société : ce qui est un résultat fort appréciable.

Dons. — Je n'ai pas à insister sur les dons en espèces, reçus par notre Association, immédiatement après sa reconnaissance d'Utilité publique. On en trouvera l'indication précise dans le rapport de M. le Trésorier. — Mais, en votre nom, Messieurs, je m'empresse d'adresser, en bloc, à tous les donateurs, l'expression chaleureuse de votre éternelle reconnaissance.

Projet de Loi sur les Fouilles. — Vous vous rappelez qu'en octobre dernier fut déposé, à la Chambre des Députés, un *Projet de Loi relatif aux Fouilles préhistoriques !* Dès que l'on eut connaissance de ce texte extraordinaire, ne tenant compte ni de la Propriété privée, ni de la Propriété scientifique, ni surtout de la *Liberté de la Pensée* (cette conquête merveilleuse de la Révolution), — sans parler ici de son côté international, comme si la Science avait une patrie ! — ce fut un tolle général parmi

nos confrères ! Votre Conseil d'Administration crut de son devoir d'organiser *immédiatement* — sans attendre une nouvelle Assemblée générale *inutile*, quoi qu'on en ait écrit, — une lutte sans merci contre une pareille réglementation ; il fit le nécessaire pour obtenir la prise en considération d'un nouveau Projet de loi, destiné à remplacer celui de 1887.

A l'heure présente, cette campagne, admirablement menée par votre infatigable Président, semble avoir abouti, puisque la Tribune de la Chambre des Députés persiste à ignorer le projet du Gouvernement ! Mais, ne nous endormons pas sur nos lauriers. Continuons à veiller. L'ennemi, grimpé sur une Revue comme sur une *Rossinante*, pourrait vouloir passer encore, dès qu'il croira s'apercevoir que la sentinelle s'est laissée aller à un repos, bien mérité pourtant !

***

En dehors de ces travaux, sinon d'Hercule, du moins exceptionnels, qui, certainement, ne se renouvelleront pas, votre Conseil d'Administration a rempli, comme d'ordinaire, sa besogne accoutumée.

Congrès de 1910. — Il a mené à bien, grâce au dévouement de M. le Dr Ballet, l'organisation du *VIe Congrès préhistorique de France*, à Tours, au mois d'août dernier. — Cette réunion décentralisatrice a obtenu le même succès que les sessions précédentes. On y a, non sans peine, il est vrai, réussi un tour de force : une excursion de plus de 200 kilomètres, dans la Touraine du Sud-Est, en voitures automobiles, sans incident digne de remarque. Votre Conseil s'en honore, car on a ainsi pu montrer aux Savants étrangers ce que fut jadis, au cœur de la France, la magnifique région industrielle du Grand-Pressigny, le Creusot de l'Europe néolithique !

Cette randonnée a certainement bien complétée la magnifique *Exposition du Préhistorique local*, c'est-à-dire des *Silex du Grand-Pressigny*, mise sur pied avec tant de désintéressement par M. le Dr E. Chaumier et le Comité local, de Tours.

Au point de vue purement scientifique, ce Congrès grâce au zèle si agissant de votre Vice-Président, M. Ed. Hue, a obtenu un résultat très digne de remarque, avec sa vaste enquête sur la *Distribution géographique de l'Industrie de la pierre taillée* dans ce centre unique !

Vous le constaterez, en consultant le Volume.

Fouilles. — Grâce à la générosité de l'A. F. A. S. et de M. A. Guébhard, la Société cette année, a pu terminer la fouille et la restauration de la Grotte sépulcrale de Vendrest, sa propriété ; exécuter des recherches productives dans une région signalée par M. Ph. Reynier et y découvrir une Nécropole gallo-romaine à incinération, du IIe ou IIIe siècle après J.-C. ; encourager de nombreux fouilleurs dans la Manche, le Loir-et-Cher, la Corrèze, etc. — Toutes les pièces, découvertes au cours de ces travaux sur le terrain, sont actuellement déposées dans un Magasin spécial, que nous avons loué, en 1910, à cet effet. — Il ne reste plus qu'à publier la relation de ces trouvailles, constituées par une grande quantité d'ossements de sujets néolithiques, et de débris gallo-romains ou autres.

Achats de Mégalithes. — L'année 1910 a permis l'*achat*, dans d'excellentes conditions, de plusieurs Monuments mégalithiques intéressants.

a) Nous avons d'abord régularisé des *acquisitions* anciennes *de terrain*, pour nous permettre d'obtenir, à *Vendrest*, aux alentours de la Grotte artificielle de Belleville, un espace suffisant, capable de la protéger et de l'isoler des propriétés voisines. La Société a désormais là une sorte de Parc, où elle pourra déposer les gros *blocs mégalithiques transportables*, qui lui seront offerts. Ce *Parc préhistorique*, d'un nouveau genre, véritable *Musée de plein air*, entourant la belle Sépulture néolithique restaurée que vous connaissez, renferme déjà d'ailleurs un *Polissoir*, offert par notre secrétaire, M. P. de Givenchy.

b) Puis, nous avons acheté le *Dolmen de la Pierre Levée*, à Janville-sur-Juisne (Seine-et-Oise), et le *Dolmen de Charnissay*, en Indre-et-Loir, grâce à un don spécial de M. le Dr H. Martin, notre Président.

c) Enfin un *Menhir*, l'*Homme de Pierre*, a pu être acquis, à Pertuis (Vaucluse), pour une somme minime [section B, n° 1334].

Je vous demande, Messieurs, comme l'exige l'article IX de nos Statuts, de vouloir bien approuver toutes ces *Acquisitions*, réalisées d'urgence par votre Conseil d'Administration, pour ne pas manquer l'occasion favorable !

J'en rapproche, pour terminer ce sujet, le don du *Polissoir de Sézannes*, près de *Port-à-Binson* (Marne), dû, en octobre 1910, à notre si dévoué collègue, M. H. Marot.

Bulletin. — Notre Bulletin a pris une extension encore inconnue. Il comprend, cette année, 684 pages (au lieu de 528 en 1908, et 548 en 1909), soit une différence de 140 pages ! C'est la résultante de dons généreux, et de plus nombreuses planches hors texte, parmi lesquelles je dois signaler la belle planche en couleurs de M. P. de Givenchy.

Cela est, surtout, la conséquence de la publication de deux numéros pendant les mois d'août et de septembre : ce que l'état de nos finances ne nous avait pas permis jusqu'à présent.

Commission des Enceintes. — En 1910, la Commission des Enceintes, présidée par M. A. Viré, Directeur du Laboratoire *de Biologie souterraine* au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, a continué à fonctionner avec le même succès que les années précédentes. M. A. Guébhard, d'ailleurs, ne s'est pas un instant ralenti dans son zèle. On voudrait partout des soldats de cette vaillance, obligeant les généraux à ne jamais prendre haleine, même dans les *Camps* les mieux fortifiés !

Radiation. — Un pénible devoir m'oblige à vous annoncer, enfin, qu'une radiation de membre titulaire, celle de M. Pény, dit Hirmenech, a dû être prononcée cette année, d'abord par le Conseil d'Administration, puis par l'Assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 1910. J'ose croire que ce sera à la fois la première et la dernière application de l'article III de nos Statuts.

*
* *

Projets d'avenir. — Nous allons, en 1911, essayer d'organiser notre *Bibliothèque*, toujours inutilisable, faute de local suffisant ; et notre *Musée de Diapositives*, qui existe déjà, grâce à plusieurs de nos collègues.

Nous avons surtout à mener à bien le VIIe *Congrès préhistorique de France*, qui aura lieu, à *Nîmes*, du 6 au 12 août 1911, dans une région

qui joua un si grand rôle lors de l'arrivée des civilisations grecque et romaine en Gaule.

Si, par malheur une nouvelle législation sur les fouilles intervenait et était telle qu'elle nous obligeât à nous défendre, c'est alors qu'il faudrait songer au *Syndicat professionnel des Préhistoriens*, dont je vous ai entretenu l'an dernier. Avec un organisme de ce genre, les Pouvoirs publics seraient obligés de tenir plus de compte de nos justes doléances; mais il est prématuré d'insister aujourd'hui sur ce point, puisque rien n'est encore changé à l'état de choses ancien!

L'an dernier, je vous parlais de divers projets d'avenir qui me hantaient. Ces idées sont toujours dans l'air, puisque l'une d'elles vient d'être réalisée, à Paris, sous le nom d'*Institut international de Paléontologie humaine*, par un Mécène scientifique dont nous ne pouvons qu'admirer la puissance financière et la belle initiative. Mais on me permettra bien de remarquer que cette Idée est uniquement *sortie de notre propre milieu*, et que mes autres propositions restent à mettre à exécution. Souhaitons que d'autres Princes, de Cour ou de Finances, à l'esprit encore plus ouvert et à la bourse encore mieux garnie, permettent à des Savants de fonder des *Laboratoires de Recherches sur le terrain* dans le Centre et dans l'Ouest de la France, où gisent des mines inépuisables, et où des découvertes sensationnelles sont encore à réaliser et peuvent être faites. Ces organismes sont indispensables à l'instruction des jeunes élèves en Préhistoire, qui, plus heureux que nous, auront ainsi devant eux d'admirablese moyens d'étude praitque et d'instruction générale.

Vous voyez combien nous avons encore à faire œuvre de propagandistes, pour que nos seuls désiderata actuels arrivent, peu à peu, à réalisation. Mais qu'est-ce cela, auprès de ce que demain et après demain nous engageront ou nous contraindront à tenter, pour ne pas faillir à notre rôle de lanceurs d'idées et de chefs de file de la Science qui vous est chère!

Messieurs et chers Collègues,

A l'heure présente, la *Société préhistorique française* compte près de *Cinq cents* Membres; exactement 494! Or, au début de l'année 1910, nous n'étions que 418! Le Conseil d'Etat, en nous reconnaissant d'Utilité publique, a donc fait une œuvre efficace, qui a porté déjà ses fruits, puisqu'elles nous a permis encore d'augmenter notre effectif dans des proportions très notables : près de *cent* adhésions (99), au lieu des cinquante de l'année précédente! Mais les effets bienfaisants de cette mesure si justifiée se feront mieux sentir encore dans l'avenir, car les *dons* ne peuvent désormais manquer de nous arriver, sous forme, soit d'espèces, soit surtout de *Monuments préhistoriques*. Profitez, mes chers Collègues, de cette situation nouvelle. Autour de vous foisonnent les dolmens, les menhirs, les stations préhistoriques, les grottes, etc.? Sauvez-les, en les faisant donner à notre Société, qui, seule, est déjà outillée pour les protéger, les défendre, les conserver, et les mettre en valeur, au point de vue scientifique et social. Il vaut beaucoup mieux, en effet, et il est plus scientifique de CONSERVER SUR PLACE LES MÉGALITHES, que de les transporter dans des Musées!

Joignez vos efforts personnels à ceux de votre Conseil d'Administration, qui, l'an passé, a fait ses preuves et même davantage! Et notre

succès, encore plus resplendissant, montrera que la *Société préhistorique française* est digne de ses aînées. Avec ses fondations aujourd'hui solidement établies sur le roc, c'est une institution destinée à durer. C'est une œuvre scientifique, patriotique et sociale, qui défie désormais toutes les concurrences !

M. le Président met aux voix l'adoption du rapport de M. le Secrétaire général. — Le rapport est adopté à l'unanimité, sans aucune observation [*Vifs applaudissements*].

M. le Président met ensuite successivement aux voix l'approbation des *Acquisition de Mégalithes,* faites *d'urgence,* pendant l'année 1910, par le Conseil d'administration (Art. IX des statuts).

En conséquence, la ratification des achats suivants est demandée :

1° Des *Terrains voisins de la Sépulture néolithique de Vendrest* (Seine-et-Marne).
2° Du *Dolmen de Janville-sur-Juisne* (Seine-et-Oise).
3° Du *Dolmen de Charnissay* (Indre-et-Loire).
4° Du *Menhir de l'« Homme de pierre », à Pertuis* (Vaucluse).

Toutes ces acquisitions sont approuvées à l'unanimité.

M. le Président donne la parole à M. le Trésorier pour la lecture de ses rapports.

M. le Trésorier lit, d'abord, son rapport sur l'*Exercice 1909,* non encore approuvé.

Rapport du Trésorier sur l'exercice de l'année 1909.

Messieurs et chers Collègues,

Conformément à nos Statuts, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes de la *Société Préhistorique de France* pour l'année 1909, comptes qui ont été approuvés par votre Conseil dans sa dernière séance.

I. — Recettes.

1° En caisse, au 1er janvier 1909		2.275 80
2° Cotisations. — 407 cotisations de membres actifs, à 12 fr.		4.884 »
3° Encaissements divers. — Versements de trois membres donateurs	300 »	
Arrérages de rentes	110 »	
Souscription du Ministère à 25 bulletins	270 »	
Remboursements de clichés, de tirages et de papier	166 15	
Annonces	20 »	
Ventes de Bulletins et de fiches	715 50	
		1.581 65
4° Caisses de fouilles. — Versements divers		362 »
Total des Recettes		9.103 45

II. — Dépenses.

1° Bulletin. — Frais d'impression	3.079 15	
Frais de clichés	311 70	
		3.390 85
2° Frais Généraux. — Imprimés divers	105 40	
Impôts du dolmen	0 30	
Papier à lettres	40 »	
Location et frais de salles	80 »	
Frais de souscription	20 »	
Frais du Secrétariat Général	80 »	
Frais du Trésorier	256 75	
		582 45
3° Frais extraordinaires. — Frais pour le *Banquet* de la *Société Préhistorique de France*		135 40
4° Caisse de fouilles. — Frais d'achat et de fouilles du dolmen de Vendrest		405 20
Total des Dépenses		4.513 90

III. — Récapitulation.

Recettes	9.103 45
Dépenses	4.513 90
Solde en Caisse	4.589 55
Ce solde se décompose ainsi :	
Caisse ordinaire	4.492 75
Caisse de fouilles	96 80
Total égal	4.589 55

Au 31 décembre 1909, l'actif de la *Société Préhistorique de France* est de 8017 francs, ainsi constitué :

Espèces en caisse	4.589 55
110 fr. de rente 3°/₀ (au cours d'achat)	3.427 45
Total de l'Actif	8.017 »

Certifié conforme : le Trésorier,

L. Giraux.

M. le Président met aux voix l'approbation du Rapport sur l'exercice financier de 1909. — Il est approuvé à l'unanimité.

M. le Trésorier lit son second Rapport sur l'exercice financier de 1910.

Rapport du Trésorier sur l'exercice de l'année 1910.

Messieurs et chers Collègues,

Conformément à nos Statuts, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes de la *Société Préhistorique Française* pour l'année 1910, comptes qui ont été approuvés par votre Conseil dans sa dernière séance.

I. — Recettes.

1° En caisse, au 1er janvier 1910		4.589 55
2° Cotisations. — 460 cotisations à 12 fr.	5.520 »	
4 cotisations rachetées	800 »	
5 cotisations à recouvrer à fr. 60 (pour mémoire)		6.320 »
3° Encaissements divers. — Versements de trois membres donateurs	460 »	
Arrérages de rentes	110 »	
Souscription du Ministère à 25 bulletins	270 »	
Remboursements de clichés et de tirages	422 25	
Ventes de Bulletins	77 50	
		1.339 75
4° Recettes extraordinaires. — Produit de la souscription pour la Fête		740 »
5° Caisse de fouilles. — Versement		100 »
Total des Recettes		13.089 30

II. — Dépenses.

1° Bulletin. — Frais d'impression	4.061 55	
Frais de clichés	174 85	
		4.236 40
2° Frais Généraux. — Imprimés divers	39 »	
Impôts du dolmen	0 20	
Location et frais de salles	80 »	
Local de la rue de Jussieu	126 80	
Souscription	20 »	
Frais du secrétaire	60 »	
Frais du secrétariat général	92 »	
Frais du trésorier	201 25	
		619 25
3° Frais extraordinaires. — Souscription au Monument Bordier	20 »	
Dépenses pour la Fête	740 »	
		760 »
4° Caisse de Fouilles. — Frais d'achat de monuments		130 15
Total des Dépenses		5.745 80

III. — Récapitulation.

Recettes	13.089.30
Dépenses	5.745 80
Solde en Caisse	7.343 50

Ce solde se décompose ainsi :

Caisse ordinaire	7.276 85
Caisse de fouilles	66 65
Total égal	7.343 50

Au 31 décembre 1910, l'actif de la *Société Préhistorique Française* est de 10.770 fr. 95, ainsi constitué :

Espèces en caisse	7.343 50
110 fr. de rente 3°/. (au cours d'achat)	3.427 45
Total de l'actif	10.770 95

Certifié conforme : le Trésorier,

L. Giraux.

M. le Président met aux voix l'approbation du Rapport sur l'exercice financier de 1910. — Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

M. le Trésorier lit enfin le Projet de Budget pour 1911, conformément à la loi.

Projet de Budget pour 1911.

I. — Recettes.

470 cotisations à 12 francs	5.640 »
Arrérages de rentes	110 »
Souscription du Ministère à 25 Bulletins	270 »
Total des Recettes	6.020 »

II. — Dépenses.

Impression et envoi du Bulletin	4.000 »
Frais de clichés	300 »
Frais d'impressions diverses	200 »
Frais généraux	400 »
Locations et frais de salles	350 »
Impôts	20 »
Divers et imprévus	200 »
Total des Dépenses	5.470 »

M. le Président met aux voix l'adoption du Projet de Budget pour 1911. — Il est approuvé à l'unanimité.

Elections des Membres du Conseil d'Administration pour 1911.

Remplacement de cinq Membres sortants.

Après une suspension de séance pour le dépouillement du scrutin, qui a été fermé à 5 heures, M. le Président rouvre la séance pour annoncer le résultat du vote des nouveaux membres à élire pour le Conseil d'Administration, et donne lecture du résultat du scrutin.

Nombre de votants	278	
Bulletins nuls	13	
Reste	265	
Dr Ballet (Paris)	262	voix
Dr Chervin (Paris)	261	—
G. Fouju (Eure-et-Loir)	259	—
M. Gillet (Seine)	257	—
Louis Giraux (Seine)	251	—
Harlé	3	—

MM. Pagès-Allary, Muller, Camus, obtiennent chacun *deux* voix. — MM. Coutil, Dr Raymond, Comte Beaupré, Jullian, Guimet, Doigneau, Franchet, Bossavy, Paul de Mortillet, Abbé Breuil, Boulanger, Jullien, Pessart, Charles Schleicher, Vésignié, Cartailhac, Andrieu, obtiennent chacun *une* voix.

M. le Président déclare élus, pour *trois* années, Membres du Conseil d'Administration de la Société préhistorique française : M. le Dr Ballet ; M. le Dr Chervin ; M. G. Fouju, M. Maurice Gillet ; M. Louis Giraux.

La séance est levée.

II. — ELECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Immédiatement après, le nouveau Conseil d'Administration de la *Société préhistorique française* se réunit dans le local habituel de ses séances. — Il procède à l'élection du Bureau pour 1911. — Sont nommés :

Président :	M. L. Coutil (Eure).
Vice-Présidents :	M. Chapelet (Paris).
	M. Doigneau (Seine-et-Marne).
	M. Fouju (Eure-et-Loir).
Trésorier :	M. Maurice Gillet (Seine).

M. le Dr H. Martin, Président sortant, devient membre de droit du Conseil d'Administration pour trois ans.

Les autres membres du Bureau continuent leurs fonctions, conformément aux Statuts.

III. — BANQUET ANNUEL DU 26 JANVIER 1911.

Le Dîner annuel de la *Société préhistorique française* a eu lieu le jeudi 26 janvier 1911, dans les salons du Restaurant Foyot, à 7 heures et demie du soir.

M. Dujardin-Beaumetz, Sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, avait bien voulu se faire représenter, ne pouvant accepter de présider cette réunion, par M. Léon, chef de division des services d'Architecture aux Beaux-Arts.

Assistaient au Banquet, présidé par M. Léon : M. Deloncle, Conseiller d'Etat; Dr Péchadre, Député; M. le Pr Bédier (du Collège de France); Mmes H. Martin, Edmond Hue, Péchadre, M. Vernet, Bachimont, Miguet, Mlle Wührer; M. le Dr H. Martin, MM. A. de Mortillet, Atgier, Chapelet, Fouju, Dr Marcel Baudouin, L. Coutil, Dr Guébhard, Dr Ballet, Schmidt, Marot, Taté, Edmond Hue, Ch. Schleicher, M. Vernet, P. de Givenchy, Dr Chervin, A. Viré, Dr Bachimont, Baurain, Miguet, Morin Jean, Morin, Mis de Tryon-Montalembert, Dr Neveu, Dr Cancalon, A. de Villemereuil, Dubois de la Ruë, de Clermont, Cloutrier.

Plusieurs toasts ont été portés.

M. le Président, dans son allocution, remercie M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, de l'appui qu'il veut bien donner encore aujourd'hui à la *Société Préhistorique Française*, en se faisant représenter à la présidence du Banquet par son distingué Directeur, M. Léon.

Des vœux de santé et de bonheur, soulignés par de vifs applaudissements, sont adressés à M. Dujardin-Beaumetz.

Après avoir dit un mot sur les démarches nécessitées par la reconnaissance d'utilité publique, le Dr Henri Martin, président exprime, au nom de la Société, sa sincère gratitude à M. Deloncle, Conseiller d'Etat, qui dès le premier jour a entouré notre œuvre de ses excellents et indispensables conseils.

« Le rôle de certaines personnes placées à la tête de nos grands établissements scientifiques n'a pas été indifférent ; et ce serait un oubli inexcusable que de ne pas reconnaître aujourd'hui la bienveillance qu'ont bien voulu nous accorder MM. Salomon-Reinach, Boule et Capitan, l'année dernière.

La *Société Préhistorique Française* est en pleine prospérité ; elle est forte et compte de bons amis, unis par une solidarité très touchante ; les adhésions dépassent cinq cents ; les manuscrits importants s'accumulent ; et déjà le Conseil prévoit l'utilité d'augmenter le Bulletin.

« Mais un sentiment de gêne plane actuellement sur l'avenir de la Préhistoire ; le projet de loi sur la réglementation des fouilles inquiète tous les archéologues, et, tout en reconnaissant que les pillages mercantiles doivent être impitoyablement arrêtés aux frontières, l'émotion est justifiée par les mesures proposées, qui atteindraient le monde scientifique français.

« Mais nous avons confiance dans la sagesse du Gouvernement et de la Chambre ; ils sauront, sur d'autres bases, sauvegarder les intérêts de tous.

« Nous sommes ici de bons Français ; et nous avons l'espoir de fouiller encore demain le sol que nous aimons et que nous voulons mieux connaître ».

M. Deloncle, Conseiller d'Etat, répond par un discours plein d'humour et de sympathie.

M. le Député, Dr Péchadre, expose les revendications de la Société, en ce qui concerne la *Liberté des Fouilles*.

M. le Dr Ballet prononce le discours suivant :

Monsieur le Délégué du Ministre, Mesdames, Messieurs,

« Monsieur le Délégué du Ministre, qui nous fait l'honneur de présider notre banquet, veut bien me donner la parole. Je l'en remercie bien sincèrement ; mais me voilà pris un peu à l'improviste. Heureusement que pour me sortir d'embarras, il me vient une idée que je vais exposer devant vous . . . . . .

Le point sur lequel je voudrais attirer votre attention est un peu délicat. M. le Député Péchadre vient de traiter la question devant vous. Il l'a fait avec force et avec compétence. Impossible de mieux dire. Ma tâche en est bien simplifiée ; et je n'aurais même plus rien à dire après lui. Mais j'ai cru que j'avais le droit et le devoir de vous donner aussi mon appréciation. Mon droit, je le puise dans mon âge et dans mon ancienneté. Il est très peu de plus vieux préhistoriens en France ; on les compte. Notre distingué Président-Fondateur, M. Emile Rivière, qui a enrichi le Muséum de l'Homme de Menton, qui a découvert les grottes de la Mouthe et tant d'autres choses importantes, est mon aîné à la Société, mais de si peu que cela ne vaut guère la peine d'en parler ! J'ai de plus quarante-cinq ans de services dans la Préhistoire ; vous conviendrez que c'est un bail. Tout droit implique un devoir ; j'ai donc cru que j'avais le droit et le devoir de parler devant vous, d'autant plus que mon attachement et mon dévouement à la Société sont connus.

La loi en préparation se propose de protéger notre patrimoine national, de sauvegarder nos richesses archéologiques, paléontologiques, et préhistoriques. Ce but est noble et grand; pas un bon français qui n'y applaudisse des deux mains. Mais, comme disait je ne sais plus qui, il y a la *manière;* et c'est cette manière qui n'est peut-être pas aussi parfaite que le projet!

Les fouilles, les recherches en terrain varié, sont, en quelque sorte, la partie expérimentale de nos études. Or, les recherches seront rendues impossibles par des formalités accumulées à plaisir, par des conditions si difficiles à remplir qu'il faut y renoncer. Les préhistoriens en seront réduits aux élucubrations, aux spéculations dans le silence du cabinet, où, suivant J. de Maistre, on attrape plus de mouches que de vérités!

L'exposé des motifs nous parle bien de « certaines personnalités », qui seront exemptées de toute surveillance et de toutes formalités tracassières. Nous avons tout lieu de croire qu'elles seront en très petit nombre. Ces bienheureuses personnalités vont donc devenir les Vestales, chargées d'entretenir le feu sacré dans le temple de la Préhistoire, désormais fermé aux profanes! — Ce feu brillera d'un éclat d'autant plus vif que les autres foyers seront éteints...

Les Préhistoriens de France, qui comptent parmi eux tant de savants de premier ordre, qui ont fait la Préhistoire malgré les oppositions les plus acharnées, seront tous occupés dans leur cabinet à fouiller leurs notes, leurs archives, et... leurs souvenirs!

Je n'insiste pas sur un sujet un peu ingrat; je craindrais de troubler le plaisir de notre réunion si cordiale. Je désire vous rappeler un article récent du *Gaulois*. Le signataire de l'article n'est pas éloigné de trouver le projet parfait! Cependant, après l'avoir longuement disséqué, il termine en disant que cette loi pourrait bien être le sabre de Joseph Prud'homme. Cette comparaison très plaisante m'a paru ne pas manquer de justesse. Tout le monde connaît ce sabre légendaire, qui défend nos institutions, mais qui sait aussi les combattre, et les démolir, au besoin!

En terminant, permettez-moi de vous rappeler un passage de notre immortel Molière. Dans le *Malade imaginaire*, Toinette, déguisée en médecin, donne une consultation à son maître qui ne la reconnaît point. Elle lui dit : « Vous avez là un œil droit, qui ne vous sert à rien. Je me le ferais crever, si j'étais à votre place; ne voyez-vous pas qu'il attire toute la nourriture de l'autre; vous en verrez plus clair de l'œil gauche ». Je me trompe peut-être; mais j'ai bien peur qu'on ne tente une opération de ce genre sur la pauvre Préhistoire. En verra-t-elle plus clair de l'œil gauche? L'avenir nous l'apprendra.

Mais ceux qui ont beaucoup vécu, qui ont appris à connaître les hommes et les choses, qui ont étudié l'anatomie et la physiologie, non seulement physiques, mais morales (passez-moi l'expression), savent qu'on ne touche pas impunément à certains rouages d'un organisme, sans en altérer profondément la fonction.

Quand on crève un œil, l'autre s'en ressent toujours!

Espérons toutefois que la Préhistoire n'en deviendra pas aveugle. Espérons surtout que nos législateurs apporteront des allégements, des adoucissements, à cette loi un peu draconienne.

En m'exprimant ainsi, Messieurs, j'ai cru répondre à vos pensées. J'espère avoir trouvé un écho dans vos esprits et dans vos cœurs. »

M. Armand Viré, Président du prochain *Congrès préhistorique*, qui se tiendra à Nîmes du 6 au 12 Août, prend la parole.

« Emanés de la *Société préhistorique française*, dit-il en substance, les Congrès sont nécessaires aux besoins de la Préhistoire. C'est grâce à eux que nous pouvons mieux étudier les gisements, élargir nos idées par d'utiles comparaisons sur le terrain, et des discussions souvent passionnées, mais toujours courtoises. Chacun de ces Congrès se spécialise, pour ainsi dire, dans un domaine propre. Nîmes sera le Congrès des *oppida* et des *grottes,* comme Périgueux fut celui des *abris sous roche* comme Vannes fut celui des *Monuments mégalithiques*. Nous n'oublierons point non plus ni le Néolithique de Provence, ni l'âge du Cuivre, qui semble dans le Gard mieux défini que partout ailleurs, ni la curieuse poterie locale.

« En terminant, j'émets l'espoir que, réduits, par l'amplitude de notre programme, comme par l'intérêt exceptionnel et l'éclectisme de nos excursions, les Congressistes se retrouvent au moins aussi nombreux sur les bords du Gard qu'ils le furent l'an dernier sur ceux de la Loire.

M. L. Coutil parle à son tour, comme Président de la *Société préhistorique française* pour 1911.

Puis M. A. Guébhard, en quelques paroles humoristiques, porte un toast à toutes les aimables collaboratrices de nos fêtes, et prie Mme Henri Martin de leur dire toute notre admiration et toute notre gratitude.

M. Léon, Délégué du Ministre, clôture la série des discours, en remettant aux Présidents de la Société, M. H. Martin, et du Congrès de Tours, M. Ballet, un diplôme d'Officier d'Académie pour Mme Crova (de Cherbourg), et un diplôme d'Officier de l'Instruction publique pour M. J. Bossavy (de Versailles), laissant entendre que le temps seul avait manqué pour en préparer d'autres, qui feront partie de la promotion régulière, attardée, de Janvier.

Il répond ensuite, d'une façon très aimable et fort habile, avec un tact parfait, aux précédents orateurs.

Ses déclarations ont certainement mis un peu de baume dans le cœur des Préhistoriens, en ce qui concerne la question de la Liberté des Fouilles. — Elles ont, en tout cas, été très applaudies.

IV. — SÉANCE MENSUELLE.

I. — Procès-verbal de la Séance.

M. le Secrétaire donne lecture du *procès-verbal* de la dernière séance [22 décembre 1910]. — Le procès-verbal est adopté.

M. le Secrétaire Général donne connaissance de notes reçues à propos du procès-verbal, et envoyées par MM. Harmois (Saint-Brieuc), Guenin (Brest), G. Bacquié, Marcel Baudouin, Jacquot (Grenoble), M. Hébert, A. Viré.

Correspondance.

Lettres de remerciements. — Mme Savoye. — M. Bout de Charlemont.

Lettres d'excuses. — L. Schaudel. — Dr Gilbert. — A. L. Lewis. — M. Hébert. — A. Maire. — Cartereau.

Lettres d'avis — M. Marcel Vernet annonce la création de l'*Institut etnographique international de Paris.*

Rectifications à propos la Préhistoire au dehors. — M. l'abbé H. Breuil.

Allocution de M. le Président sortant.

M. le Dr Henri Martin, Président, a prononcé le discours suivant :

Mes chers Collègues,

L'habitude exige du Président d'une société savante deux discours : dans le premier il expose la situation, rend hommage au dévouement de son prédécesseur et au rôle qu'il a joué pendant son mandat ; dans le second il parle des résultats obtenus et fait un autre éloge : celui de son successeur.

Sans rompre avec ces traditions heureuses, je passerai rapidement ; car mes amis savent d'avance tout le bien que je pense d'eux et combien leur collaboration, dans une année de durs travaux, a été un précieux et efficace soutien pour moi.

Marcel Baudouin, A. Guébhard, P. de Givenchy et L. Giraux, désignés par le Conseil, pour remplir chacun de délicates fonctions, forment une équipe d'élite, qu'on envierait ailleurs avec raison.

Aussi mon successeur, mon ami, L. Coutil, que le choix du Conseil appelle aujourd'hui à la Présidence, va-t-il trouver une Société belle, prospère et unie ; mais je n'hésite pas à lui dire que sa nouvelle fonction ne sera pas toujours une sinécure.

Il aura souvent l'occasion de mettre à la disposition de la Société sa persévérance et sa volonté de travail ; peut-être aussi sera-t-il obligé d'interrompre plus d'une fois ses travaux sur l'Age du Bronze et l'Epoque gauloise, qui lui ont valu une véritable notoriété.

Le rôle de Léon Coutil, dans la Société, depuis sa fondation, a déjà été souligné par d'excellentes intentions; d'ailleurs la douceur et la modération de son caractère s'allieront toujours à l'érudition de ses travaux; le choix du conseil est donc particulièrement heureux; il nous permet de compter sur le fidèle ami, entièrement dévoué à la Science et à notre groupe, dont l'importance s'accroît chaque jour.

D'ailleurs, la tâche du Président sera souvent simplifiée; il trouvera parmi ses collaborateurs un secrétaire général modèle, prévoyant et ordonnant tout, qui sait mettre d'aplomb tous les mois, au prix d'efforts considérables et méconnus, une importante publication, justement appréciée par ses travaux originaux.

L'année dernière, nous avons à peu près rempli notre programme; mais, si la chance nous a favorisés, il faut également tenir compte de l'activité, de l'union et de l'assiduité des Collègues que vous avez désignés pour remplir le rôle de Conseil dans notre administration. Grâce à cette entente traditionnelle, des évènements heureux et importants se sont succédé cette année. Notre vaisseau a accompli son voyage, en évitant les écueils, en profitant des bons vents; et aujourd'hui il rentre au port avec une charge scientifique importante : deux gros volumes; deux polissoirs; un menhir; et deux dolmens!

Comme couronnement de ses efforts, la *Société Préhistorique Française* a été reconnue d'utilité publique. Cette distinction n'est pas une formule banale; elle est donnée aux groupes importants, après un long et minutieux examen, et une enquête faite avec la plus haute impartialité; c'est pourquoi nous devons être fiers de posséder le décret tant envié; il sera, je n'en doute pas, le début d'une nouvelle impulsion, donnée à notre jeune centre scientifique.

Remercions donc publiquement les Membres du Conseil d'Etat et les Professeurs de nos grands établissements officiels, qui ont bien voulu nous donner leur appui.

Notre métamorphose nous met aujourd'hui au rang de personne civile; en d'autres termes nous pouvons ouvrir notre caisse et recevoir des legs.

Je souhaite donc ardemment à mon successeur de présider à l'installation du modeste Laboratoire et de la Bibliothèque que nous désirons. Actuellement la Société ne pourrait supporter de pareilles dépenses. Toutefois, un effort sera suffisant pour combler cette lacune; si le local manque, les livres et quelques collections sont déjà entre nos mains et attendent leur logis. Nous avons bien une rudimentaire installation, une pièce unique, froide et sombre, où nous entassons le produit de nos fouilles après l'étude, où nous déposons les collections qui nous sont données; mais ce simple dépôt sera bientôt entièrement comblé. La Société possède encore une collection en plein air; elle est à Vendrest, où un beau polissoir a été transporté auprès de la Sépulture néolithique.

Les circonstances l'ont voulu; mais je crois qu'en matière de transports de monuments préhistoriques il faut être très prudent, et laisser ces vestiges, tout en les protégeant, à l'endroit même où ils ont été trouvés.

Leur situation, leur position ont peut-être une valeur méconnue; nous leur donnons actuellement une interprétation; mais nos déductions risquent de paraître imparfaites dans un autre siècle.

La protection d'une sépulture ancienne devrait être aujourd'hui un véritable culte. Pourquoi ne pas respecter les rites d'une religion dis-

parue ; pourquoi disperser, dans les capitales de l'Europe, tous ces trésors de l'antiquité?

Ces vestiges, enfouis avec des croyances abandonnées aujourd'hui, n'en sont pas moins respectables ; ayons au moins le culte des cultes passés ; et sachons épargner à ces objets, tout imprégnés d'inconnu, les enchères des salles de ventes.

Quelle injure nos familles n'éprouveraient-elles pas, à notre époque, au soupçon d'une pareille violation dans une sépulture où elles ont déposé pieusement les restes d'êtres chéris !

L'Histoire doit cependant se documenter ; mais elle peut le faire avec dignité ; et la pénétration des hypogées ne doit pas signifier exhumation, dispersion des restes humains, et du mobilier funéraire.

L'étude et la reconstitution des races anciennes peut se faire sur place, au lieu même des découvertes ; et ces vestiges ne doivent pas quitter leur sol ; il faut les protéger, mais ne pas les profaner, au nom de la Science, par un transbordement.

Les véritables savants, ceux qui ne craignent pas les lointains voyages, viendront étudier dans la sépulture ou dans la couche archéologique certains vestiges de première importance ; ils ressentiront cette influence indéfinissable du milieu ambiant, qui n'imprègne plus l'objet déplacé.

Mais, aujourd'hui, la centralisation se généralise ; sous le prétexte de tout sauver, on voudrait diriger sur les capitales toute l'Archéologie transportable et encombrer, sans profit, des musées déjà trop petits.

Si ces idées triomphaient, on verrait s'éteindre, dans peu de temps, les unes après les autres, toutes les Sociétés archéologiques de province ; elles, qui ont fourni depuis un demi siècle des travaux de première importance ; et, il faut bien le dire, qui ont créé la science préhistorique. C'est hier seulement qu'elle est devenue officielle, après avoir été rudement malmenée dans les Académies !

La Préhistoire doit rester régionale, avec l'autonomie la plus large, pour ses musées et ses sociétés.

Les moulages suffiront pour la centralisation.

Le gros mouvement préhistorique, qui se dessine depuis quelques années, n'appartient aucunement à Paris ; il est général ; c'est pour cela que la création d'un seul foyer dirigeant et enseignant sera néfaste ; les centres scientifiques de province doivent, au contraire, être encouragés et largement indemnisés. L'émulation de leurs travaux, la jalousie de leurs découvertes, et la sécurité de leur propriété scientifique, sont les éléments du véritable progrès.

La Science ne se bâillonne plus ; elle parle même très haut, quand elle est emmurée !

Plaquettes offertes aux Présidents de la Société pour 1909 et 1910.

M. L. Coutil prend alors la parole, en ces termes, pour adresser ses remerciements aux Membres du Conseil d'Administration de son Election à la Présidence pour 1911 ; et offrir, au nom de quelques amis, aux Drs A. Guébhard et H. Martin, une plaquette en argent, pour les remercier de ce qu'ils ont fait pour la Société, à l'occasion de sa Reconnaissance comme Établissement d'Utilité publique.

Mon cher Président, mes chers Collègues,

Je tiens tout d'abord à vous remercier des termes fort aimables dans lesquels vous venez de me présenter à mes Collègues; et je vous avoue que j'en suis confus, ainsi que de la sympathie que viennent de me témoigner mes amis du Conseil d'administration; mais je n'ose encore songer, en ce moment, à toutes les responsabilités qui vont m'incomber. Par votre persévérance avisée, vous avez triomphé de tous les obstacles; je compte encore sur vous, et sur tous mes Collègues de la Société, pour continuer votre œuvre à tous et la rendre de plus en plus prospère.

Mais il m'est un devoir bien agréable à remplir, au début de ma présidence : c'est d'offrir l'hommage de notre profonde sympathie à deux de nos présidents qui ont surtout contribué à la Reconnaissance d'Utilité publique de notre Société; et de remettre tout d'abord cette plaquette, en votre nom, au Dr Guébhard, qui, depuis la création de la Commission des Enceintes préhistoriques et anhistoriques, en 1906, n'a cessé de faire connaître notre Société par l'envoi à titre gracieux de tous les comptes rendus de cette Commission, et cela à des centaines d'exemplaires, non seulement en France, mais aussi à l'étranger; ce qui nous a amené de nombreux membres; et qui avec l'appui très précieux du Dr Henri Martin, a enlevé la Reconnaissance d'utilité publique.

Je suis très heureux de remettre également, en votre nom, cette autre plaquette, représentant l'*Archéologie, pensive et réfléchie*, à notre très sympathique président, le Dr Henri Martin, pour son dévouement inlassable; nous ne saurons jamais trop le remercier de tout ce qu'il a fait jusqu'ici pour la prospérité de la société, la reconnaissance d'utilité publique, l'organisation de la fête qui a suivi cet évènement, et aussi pour le triomphe de la liberté des fouilles.

Et, à l'avenir, mes chers Collègues, soyez assurés de mes sentiments profondément reconnaissants pour le témoignage d'estime que vous m'avez donné aujourd'hui.

M. A. Guébhard, en quelques paroles sincèrement émues, prie M. L. Coutil de transmettre à tous les collaborateurs de son affectueuse et délicate attention ses remerciements très amicaux.

M. le Dr H. Martin remercie très vivement les Membres de la Société, qui lui ont offert ce sympathique souvenir.

Bibliothèque.

La Bibliothèque de la *Société* a reçu les ouvrages suivants :

Bayet (Le Dr Adrien). — *La Civilisation de la Crête ancienne*. [Extr. de la *Rev. de l'Univ. de Bruxelles*, 1909]. — Bruxelles, 1909, 60 p., in-4° (Don du Dr Cancalon).

Rutot (A.). — *Essai sur les variations du Climat pendant l'époque quaternaire en Belgique*. [Extr. *Postglaziale Klima-Veränderungen*, Stockholm, 1910]. — Stockholm, 1910, in-4°, 16 p.

SCHAUDEL (Louis). — *Essai sur la chronologie de l'Age Paléolithique.* — Nancy, 1911, Berger-Levraud, in-8°, 145 p., 107 gravures.

Protestations adressées à la Société préhistorique française contre le Projet de Loi sur les Fouilles archéologiques. — Paris, *S. P. F.*, 1911, in-8°, 17 p. [Extr. *B. S. P. F.*, 1910, déc.].

FRANCIS W. READER and HORACE WILMER. — *Report of the Red-Hills Exploration Committee* 1907-8 (1908-9), *read at the Society of Antiquaries of London*, 17 *februar* 1910. [Extr. *Proc. Soc. Antiq. Lond.*, 2 S., XXIII, 1910, p. 66-96, 31 fig. et pl. coul.]. — LONDON, in-8°, 1910.

The Archæological Survey of Nubia [Bulletins n°s 2 à 6]. — Cairo, 1908-1910.

HURE (Mlle Augusta). — *Association dans la vallée sénonaise de l'Yonne des vestiges de l'âge de la pierre à ceux des époques gauloises et gallo-romaine.* — [Extr. de la *Soc. des Sc. Hist. et Nat. de l'Yonne*, 1909, 2e Session, 351-376]. — Auxerre, 1910, in-8°, 26 p.

R. FORRER. — *Die römischen Terrasigillata Töpfereien von Heiligenberg-Dinsheim und Ittenweiler im Elsass. Ihre Brennöfen, Form-und Brenngeräte, ihre Künstler, Fabrikanten u. Fabrikate.* — Gr. 8° carré, 242 p., 246 fig., 40 pl. — STUTTGART, W. Kohlhammer, 1911.

M. le Dr R. FORRER offre à la Société, par l'intermédiaire de M. A. Guébhard, son magnifique ouvrage sur les *Poteries romaines de* Terra sigillata, *découvertes à Heiligenberg-Dinsheim et Ittenweiler en Alsace, leurs fours et accessoires de modelage et de cuisson, leurs artistes, fabricants et produits* (voir plus haut), qui constitue une véritable encyclopédie du sujet, prise sur le vif, grâce aux heureuses fouilles de la *Société pour la Conservation des Monuments historiques en Alsace.*

L'auteur a eu l'heureuse inspiration de donner un court résumé français de son gros livre ; et il est vraiment intéressant de voir comment la poterie d'Arezzo, après avoir commencé, dès le premier siècle avant J.-C., à créer des centres secondaires à travers la Gaule, chez les Rutènes, puis les Arvernes, les Belges, les Trévires et Helvètes, arriva, vers la fin du premier siècle après J.-C., à Heiligenberg, sur l'emplacement d'une ancienne station néolithique, et provoqua rapidement, dans la région, la naissance de plusieurs autres centres concurrents, dont le rôle, sur les marchés, vers la première moitié du IIe siècle, fut beaucoup plus important qu'on ne se l'imagine.

Protestations contre le Projet de Loi sur la Liberté des Fouilles.

M. LE PRÉSIDENT donne connaissance de nouvelles protestations de Sociétés de province contre le projet de loi, dont elles ont adressé des

procès-verbaux à la *S. P. F.* [au total 53]; ils seront ultérieurement publiés.

39° *Société Archéologique du Gers;* 40° *Société d'Excursions scientifiques;* 41° *Société d'Emulation du Bourbonnais;* 42° *Société Linnéenne du nord de la France;* 43° *Société d'Etudes scientifiques de l'Aude;* 44° *Société historique et Archéologique du Périgord;* 45° *Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne;* 46° *Société historique de Compiègne;* 47° *Société historique d'Auteuil et de Passy;* 48° *Société Linnéenne de Bordeaux;* 49° *Société Archéologique de Bordeaux;* 50° *Académie nationale des Sciences, Belles Lettres et Arts de Bordeaux;* 51° *Groupe Spéléo-Archéologique d'Uzès*, etc.

Commission de la Liberté des Fouilles.

Le Conseil décide la nomination d'une nouvelle Commission, dite Commission de la Liberté des Fouilles, chargée de poursuivre l'œuvre commencée par le Bureau en 1910, relativement à la campagne menée pour la Liberté des Fouilles préhistoriques. Cette Commission sera composée, en outre du Bureau (Président, Secrétaires et Trésorier), de MM. le Dr Henri Martin, secrétaire; Chervin et A. de Mortillet.

VIIe Congrès préhistorique de Nîmes.

[*6-12 Août 1911*].

M. le Secrétaire Général du Comité d'Organisation du Congrès dépose sur le Bureau les premières Circulaires du Congrès, qui ont été envoyées le mois dernier.

Admission de nouveaux Membres.

Sont proclamés : MM.

Barbier (H.), Pharmacien, Pacy-sur-Eure (Eure).
[Abbé Philippe — M. Baudouin].

Bonnet (Alexandre), 54, Boulevard Bineau, Neuilly-sur-Seine (Seine).
[Denier — Henri Martin].

Duquesne (Robert), Homme de lettres, Brionne (Eure).
[L. Coutil — M. Baudouin].

Gadeau de Kerville (Henri), Naturaliste, 7, rue Dupont, Rouen (Seine-Inférieure). [Georges Poulain — Henri Martin].

Gaillard, Conservateur du Muséum d'Histoire naturelle, Lyon (Rhône). [Chervin — A. de Mortillet].

Icard (Severin), D.-M., 8, rue Colbert, Marseille (Bouches-du-Rhône). [Marcel Baudouin — Henri Martin].

JARRICOT (J.), D.-M., Chef de Laboratoire, 9, Cours Gambetta, Lyon (Rhône). [CHERVIN — A. DE MORTILLET].

LE PILEUR, D.-M., Médecin de Saint-Lazare, 15, rue de l'Arcade, Paris. [E. DUPONT — Marcel BAUDOUIN].

PETIT (Le lieutenant), 16, rue de l'Abbé-Josselin, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). [A. L. HARMOIS — A. GUÉBHARD].

ROLAND, Instituteur, Villevenard (Marne). [BOSTEAUX-PARIS — Henri MARTIN].

SELLIER, 3, rue Boule, Paris. [H. MAROT — CHAPELET].

Présentations.

M. ROLAND GUÉBHARD (Afrique). — *Hache polie et Ciseau poli de la Côte d'Ivoire.* — Discussion : A. DE MORTILLET, M. BAUDOUIN.

M. EDMOND HUE (Paris). — *Détermination des Silex du Grand-Pressigny.* — Discussion : A. DE MORTILLET, A. DE PANIAGUA, Marcel BAUDOUIN.

M. L. GIRAUX [Saint-Mandé]. — *Hache en silex de forme arquée.*

M. A. VIRÉ (Paris). — *Nucleus solutréen en forme de « livre de beurre ».* — Discussion : M. Henri MARTIN ; A. DE MORTILLET.

M. le marquis de TRYON-MONTALEMBERT (Paris). — *Pièces campignyennes de l'Yonne.* — Discussion : A. DE MORTILLET ; L. COUTIL.

M. PAUL DE GIVENCHY (Paris). — *Les grands éclats moustériens et les pièces chelléo-moustériennes de la carrière du Tillet, près de la Ferté-sous-Jouarre* (Seine-et-Marne).

M. G. BAQUIÉ (Hérault). — *Grotte néolithique de la Clape* (*Hérault*). [Photographies].

Communications.

M. FRANCHET (Asnières). — *Sur quelques causes déterminantes du magnétisme des poteries.* — Discussion : A. GUÉBHARD.

M. A. GUÉBHARD (Paris). — *Sur la poterie provençale à décor géométrique excisé.*

MM. POULAIN (G.) et GADEAU DE KERVILLE (Eure). — *Fouilles dans un abri sous roche à Bonnières* (*Seine-et-Oise*); — *Sépulture néolithique de Jeufosse* (*Seine-et-Oise*).

M. F. MAZAURIC et G. BOURILLY. — *Sur l'oppidum de Cordes, près Fontvieille* (*Bouches-du-Rhône*).

M. PAGÈS-ALLARY (Murat, Cantal). — *Fouilles de Las Tours* (6 pl.).

M. CLOUTRIER (Gien). — *Genabum et la Capitale des Gaules.*

M. le Marquis de TRYON-MONTALEMBERT. — *Découverte d'un Menhir à la Pierrefitte, commune de Sépéaux* (*Yonne*).

M. le Dr GOBERT (Reyedef, Tunisie). — *Origine des balles polyédriques.*

II. — NOTES ORIGINALES.

Le mot Chiron et les vocables connexes.

M. Armand Viré (Paris). — Comme suite à la courte note donnée à la dernière séance, nous relevons, aujourd'hui, d'après Combarieu (1), la liste des *lieux habités* du département du Lot, dont le nom dérive de *Cayrou*.

Il est vraisemblable que la nomenclature des simples lieux dits donnerait une liste autrement longue. Nous mettons entre parenthèses le nom de la commune. — Le Caire Bas (*Saint-Cernin*); le Cayre Haut (*Sénaillac*); le Cayré (*Gréalou*); le Cayré (*Saint-Martin-Labouval*); le Cayrel (*Montcuq*); id(*Duravel*); id (*Labastide-Marnhac*); Cayrelle (*Saint-Chamarand*); Cayrol (*Figeac*); Cayrols (*Moncabrier*); id. (*Sousceyrac*); Cayrot (*Calamane*; le Cayrou (*Albas*); id. (*Cras*); id. (*Lamothe-Cassel*); id. (*Puy-l'Evêque*); id. (*Saint-Argues*); id. (*Saint-Médard*); id. (*Saint-Pantaléon*); Cayrou-Gros (*Limogne*); Cayrouse (*Saint-Jean-Lespinasse*); la Cayrouse (*Saint-Bressou*); Cayroux (*Labastide-Marnhac*); Chairoux (*Degagnac*); Lacayrouse (*le Bouysson*); Pech de Cayroux (*Senaillac*); Pech del Cayré (*Sainte-Croix*); la Quayrouse (*Fontanes*); Rocquecayré (*Marminiac*); Roucayrou (*Labathude*).

Le Chien en Préhistoire.

M. Georges Baquié. — Les Canis *familiaris*, *vulpes*, *lupus*, ont été découverts dans les cavernes de l'Herm (Ariège), mélangés aux ossements du grand ours (*Ursus spelæus*).

M. le Dr M. Baudouin. — Dans les magnifiques publications de *The Archeological Survey of Nubia*, nous avons récemment trouvé des indications précieuses relatives aux *Chiens préhistoriques d'Egypte*. Dans les cimetières des rives du Nil, on trouve souvent, en effet, des *squelettes de chiens* dans les tombes. L'une d'elles en contenait *deux*. — Donc, à cette époque [période *prédynastique*], on *enterrait* les chiens du propriétaire avec lui.

Dans une tombe, on a trouvé un chien *sans tête* : ce qui indique que, parfois au moins, on les *décapitait*. — Quand on compare les

(1) L. Combarieu. — *Dict. des Communes du Lot*. — Cahors, Layton, 1881.

têtes de ces chiens préhistoriques [prédynastiques] avec celles des chiens du Nouvel Empire par exemple, on voit qu'il s'agit à peu près de la même race, mais avec un *museau plus allongé* et un *crâne plus grêle,* chez les plus récents. — Ces chiens ressemblent beaucoup à ceux des Puits funéraires de France, qui sont gallo-romains.

La Tortue en Préhistoire.

M. Marcel Hébert (Paris). — M. Chavannes a présenté, à l'Académie des inscriptions (1), deux fragments d'écailles de tortue, et un os exhumé en 1899 dans le nord de la province chinoise de Ho-Nan. Il s'en est rencontré alors un dépôt, qui comprenait plus de 5.000 fragments, dont un millier a été publié d'abord sans explication, et dont 134 ont été expliqués récemment par un lettré chinois, M. Lotcheniu. Sur ces fragments se trouvent des caractères, gravés à la pointe et très difficiles à lire en raison de leur forme primitive. On sait que, pour la divination, les Chinois utilisaient l'écaille de tortue et la tige de certaines plantes ; il faut y ajouter désormais les *os*. Pour la tortue, il s'agit d'une petite espèce *terrestre*, car les Chinois n'étaient pas, tout d'abord, un peuple maritime. On allumait un feu pur de buissons épineux en prenant directement au soleil ses rayons par un miroir ; un outil métallique était porté au rouge par ce feu ; on perforait l'écaille en certains endroits avec cet outil. L'approche de la chaleur produisait des craquelures que l'augure interprétait. Sur les fragments ainsi retrouvés, les esprits divins que consulte l'augure sur l'avenir sont les empereurs défunts de la dynastie des Yin qui régna pendant le deuxième millénaire avant notre ère, et, comme l'empereur lui-même peut seul consulter ses ancêtres, on est amené à déterminer que ces fragments nous conservent les divinations faites par l'empereur, dont le règne débuta en l'an 1191 ou 1111 avant J.-C. On sait que la numération usitée dans les temps les plus reculés a été la numération *décimale* ; dès lors, les Chinois utilisaient le cycle de 60, résultant de la combinaison de la numération décimale avec la numération duodécimale. Les victimes offertes sont tantôt 10 *cochons blancs*, tantôt 5, 10, 3 ou 9 *bœufs*, 1 *chien*, 1 *mouton,* de la liqueur. Il s'agit de prédire si la moisson sera bonne, ou s'il pleuvra ; l'agriculture et la chasse préoccupent l'esprit de l'augure. On chasse les cerfs, et, semble-t-il aussi, les chevaux, avec l'arc.

(1) *Journal des Débats,* 22 juin 1911.

M. Marcel Baudouin. — Il me paraît utile de souligner certains points de cette note, étant donné les documents publiés par notre Société en 1910 sur le même sujet (1). — Je remarque d'abord qu'il s'agit d'une *tortue terrestre*, comme en Europe ; et que ces restes remontent à un siècle avant J.-C.

Je signale le rôle des *chiffres fatidiques*, appliqués aux *victimes* : faits que l'on retrouve dans nos *Puits funéraires*, également pour les *bœufs*, les *cochons*, les *chiens*, le *mouton*, le *cerf*, le *cheval*, voire même les *liquides*. On se croirait, vraiment, sur les *côtes de Vendée* ! — Dans l'un de mes ouvrages (2), j'ai, d'ailleurs, signalé l'*analogie de coutumes* des « Maraîchins » de Vendée et des Chinois : ce qui ne veut nullement dire que les Vendéens viennent de Chine, comme pourraient le croire certains Orientalistes quand même !

Autres documents à citer. — On a trouvé, dans un tumulus de l'Epoque du *Cuivre*, dans les Côtes-du-Nord, un fragment d'*Ecaille de Tortue* [*Rev. Ecol. d'Anthr.*, Paris, 1902]. — En 1904, on a découvert un fragment d'*Emys orbicularis*, dans une grotte (Le Trou Félix), à Falmingoul, région de la Meuse [*Bull. Soc. Géol. de Belg.*, XXXI, 1904, fasc. II-III].

Discussion sur le Capsien.

M. Jacquot (Grenoble). — Dans le *Bulletin* (n° 11, 1910, p. 595), à l'article *Recherches sur le Capsien*, je lis que « l'industrie capsienne n'est encore connue que par la mention qu'en a faite M. de Morgan (1909), la description sommaire de M. Pallary (1909), et le mémoire Morgan-Capitan-Boudy ! — Je me permets de rappeler que j'ai recueilli, dès 1900, des silex dans trois stations de Gafsa : marabout de Sidi Yaya, Grotte des Voleurs, et atelier sans nom connu entre le les deux premiers ; que j'ai donné les photographies de plusieurs de ces outils dans le Volume 1901 de la *Société Archéologique de Constantine* ; et que — au *Congrès de Chambéry* — j'ai exposé deux planches complètes de silex taillés, provenant de ces stations (en outre des beaux outils d'Ouargla).

Ceci dit uniquement pour indiquer que la publicité donnée à ces gisements par la *Société de Constantine* n'est peut-être pas étrangère aux voyages d'études entrepris postérieurement par nos confrères en préhistoire.

(1) Evidemment, M. Chavannes n'a pas eu connaissance de la longue discussion qui s'est déroulée dans le sein de notre Société et qui a duré plusieurs mois !

(2) Marcel Baudouin. — *Le Maraichinage*. — Paris, Maloine, 1906, in-12°, nombreuses figures.

Trépanation néolithique christianisée.

[Le Crane de saint Aubert].

M. G. Guenin (de Brest). — L'*Eglise* du Mont-Saint-Michel, s'il fallait en croire Sigebert de Gembloux, aurait été construite au début du viiie siècle ; et les dates peuvent s'établir, d'après les synchronismes, du 26 octobre 701 à l'année 708 (1). — Un siècle après, l'histoire de la construction par saint Aubert, évêque d'Avranches, était faite par un anonyme, sous le nom d'« Apparition sur le mont Tombe » (2). Cette œuvre, d'après Molinier, est au plus tôt du ixe siècle ; mais en tout cas antérieure à 966. — Quoi qu'il en soit, elle permet de justifier les très curieuses assertions de M. le Dr Marcel Baudouin.

Le Mont-Saint-Michel était, en effet, *le lieu d'une* ou de *deux* Sépultures néolithiques, comme nous espérons pouvoir le démontrer à l'aide de textes, sinon contemporains, du moins très rapprochés de l'époque de saint Aubert.

a) *Hypothèse* d'une *Sépulture*. — L'auteur de l'*Apparition* nous dit, en son chapitre III, que « ce lieu est appelé *Tombe*, par les « habitants, parce qu'il se dresse au milieu des sables, à la façon « d'un *tumulus* (4) ». Il y avait donc, tout au moins, une *coïncidence de formes*, remarquée déjà par les gens de l'endroit. — Mais l'auteur précise davantage et dit, au chapitre VI, que l'évêque Aubert, après ses trois visions, rassemble un très grand nombre de paysans, et qu'il *aplanit* l'endroit où devait s'ériger la future église ! — Au milieu, deux pierres s'élevaient ; et les mains des travailleurs ne pouvaient ni les *ébranler*, ni les *arracher* de leur base. Il fallut qu'un nommé Baino s'y mît avec ses douze fils !

Les deux pierres, que l'on parvint à renverser, sont ou des *menhirs*, ou les *supports d'un dolmen*. Si l'on fait attention au texte, il y a d'abord l'*aplanissement* de ce qui était en forme de *tumulus* ; puis la découverte de deux pierres fichées, au milieu de l'endroit que l'on venait de niveler. Pour nous, il ne saurait y avoir le moindre doute ; et l'on se trouverait en présence peut-être du *plus ancien texte* mentionnant la destruction d'un dolmen (5) !

(1) *Bollandistes* : Sept. VIII (éd. Palmé), n° 336, p. 75.
(2) Sept. VIII (p. 76 et suiv.).
(3) *Sources de l'Hist. de France*, I, p. 142.
(4) Cette explication, personnelle à l'auteur, n'est pas celle des gens du Mont, comme on le verra plus loin.
(5) Voici les textes en question. — « Chap. III... Hic igitur locus Tumba vocitatur ab incolis, qui in morem tumuli quasi ab arenis emergens in altum... — Congregataque rusticorum maxima multitudine locum purgavit atque in spatium

b) *Hypothèse* DE DEUX *sépultures*. — Dans la vie de saint Frodobert, abbé de Celles-en-Moutier, l'auteur, presque contemporain de l'évêque Aubert, nous raconte un pélerinage, fait au Mont-Saint-Michel. Il nous parle de l'église élevée en ce lieu, que l'on appelle depuis l'antiquité « aux Deux Tombes » (1). Sans doute, on a prétendu que cette vie de Frodobert était interpolée ; mais, en admettant que ce passage le soit, il n'en reste pas moins une tradition très ancienne et d'une valeur égale à celle de « l'Apparition ». — Ici, il ne s'agit plus du tout de la forme extérieure du mont.

Vers 860, le moine Bernard va au Mont-Saint-Michel, « ad duas Tumbas » (Mabillon, sec. 3, part. 2, p. 525-526) ; et plus tard, Odon de Glanfeuil, dans une lettre à Adalmold, parle de cette église de Saint-Michel, qui est appelée « aux deux tombes ».

Différentes sources, toutes s'ignorant les unes les autres, sont donc entièrement d'accord sur ce point, qu'il y avait, au sommet du mont, deux sépultures !

Si l'on veut compléter par le récit de « l'Apparition », il faut alors supposer *deux tumuli*, surmontés chacun d'un *menhir*.

Conclusion. — Il y aurait encore à noter l'existence d'une *pierre avec une cupule*, mentionnée au chapitre V de « l'Apparitio » : ce qui tendrait à faire du Mont-Saint-Michel une station préhistorique assez importante.

Il est donc très vraisemblable qu'un *crâne trépané* y ait été découvert ; et, comme l'auteur de « l'Apparitio » avait dit que saint Aubert avait été *durement frappé* (*austerius*), pour n'avoir pas obéi, ceux qui ont, au xve siècle seulement, écrit la vie de saint Aubert, en ont conclu que ce crâne était le sien !

M. le Dr M. BAUDOUIN. — Je remercie notre savant collègue de sa précieuse communication ; et je constate qu'elle confirme entièrement mon hypothèse. — D'abord, la présence d'une *pierre à cupules* indique un *lieu de culte*, encore en honneur à l'époque gauloise ; puis, celle d'un *Mégalithe*, la possibilité de la trouvaille d'un *crâne trépané*. — J'insiste sur les différents points de la *légende* (texte rapporté) : « 1° Aplanissement du *Tumulus* ; 2° Existence de *deux piliers de dolmens* [et non pas, à mon avis, de *menhirs sur tumulus*], dressés au *milieu du dit tumulus*, et mis à découvert par l'aplanissement ; 3° *Impossibilité d'ébranler et d'arracher ces piliers*. » Ce dernier point, évidemment *légendaire*,

complanavit : in cujus medio prœeminebant rupes, quas operantium multorum movere non poterunt manus, nec a suo divellere statu... (Baino) festinus ad locum cum filiis venit, impleturus, quod fuerat jussus... ». — On a donc arraché les deux pierres !

(1) S. Frodobert, nos 31 et 32. — Bolland, 8 janvier. — Voici le passage... « Eo loco qui ad Duas Tumbas ex antiquo vocatur ».

n'en est pas moins des plus caractéristiques : à chaque fois que le peuple parle de Mégalithes funéraires, il en est constamment ainsi !

Ce qui m'a mis sur la voie de mon hypothèse, c'est le raisonnement suivant : « Chaque fois que je trouve une *église* importante, en un lieu *pittoresque* et très bien situé, mais *non industriel*, je conclus à l'existence d'un *lieu de culte*, *antérieur au Christianisme*. Cette église n'a été élevée là que pour détruire le culte ancien, ou plutôt pour l'accaparer ». — C'est une loi d'Evolution religieuse, qu'il faut connaître.

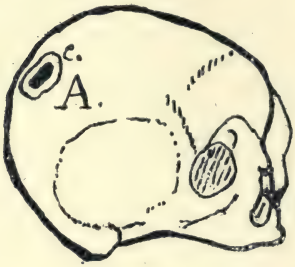

Fig. 1. — Schéma du Crâne de saint Aubert [d'après une photographie]. — Echelle : 1/4 grandeur. — *Légende* : A, Orifice de la Trépanation.

Il ne faut pas oublier, non plus, la *légende de Gargantua* (1), très caractéristique aussi des *Mégalithes* ! Or, à Carolles (Manche), *Gargantua* lança, dans la baie du Mont-Saint-Michel, une pierre qui est *Tombelaine;* une autre qui est le *Mont* lui-même, sans parler du Mont-Dol [L. Coutil, 1906]. — Il est donc probable qu'à Tombelaine aussi il y avait une *Allée mégalithique* (2).

M. Harmois (Saint-Brieuc). — Le crâne est-il préhistorique ? Oui. — A-t-il été trépané du vivant de l'individu ? Oui. — Autour du trou existe bien un *bourrelet*, formé par la recréation de l'os.

Il y a sept à huit ans, je me suis occupé de ce crâne. Je m'efforçais de démontrer que ce n'était pas là le Chef de saint Aubert, mais une pièce archéologique ; et que le crâne ne devait pas être celui exposé à l'adoration des fidèles pendant les siècles *antérieurs* au nôtre. Je me basais pour cela sur les différences de descriptions publiées.

M. le Dr M. Baudouin. — Il est bien probable, en effet, que ce crâne n'est pas celui de saint Aubert ! — Mais on ne peut pas prouver, à mon sens, *une substitution de crânes* par de simples arguments, d'ordre *négatif*, basés sur des *descriptions divergentes*. L'anatomie pathologique n'était pas à la portée des anciens historiens, moines ou évêques, qui, tous, ont pu se tromper de bonne foi.

(1) Voir aussi la légende de la *Pierre au Diable*, de Baillen (Manche) [L. Coutil].

(2) Il se pourrait, par suite, que la *deuxième tombe citée* se rapporte, non au Mont-Saint-Michel proprement dit, mais à l'ilot voisin de *Tombelaine*. — C'est à étudier au demeurant.

Hache polie à érosions.

M. L. Jacquot (Grenoble). — Parmi les outils que j'ai recueillis dans le gisement de silex noirs de Bir-en-N'sa, situé à quelques kilomètres à l'ouest de Sétif (Algérie), les visiteurs de l'Exposition préhistorique de Beauvais auraient pu remarquer une petite hache, en calcaire, dont le seul intérêt me semblait être d'avoir fait partie de l'ensemble des déchets de cet atelier (*Fig.* 1).

Cet outil m'avait paru tout d'abord être une pièce de rebut, abandonnée à cause de certaines aspérités, dont l'ouvrier n'avait pu le débarrasser, et qui se présentaient sous la forme de veines

Fig. 1. — Hache (?), en Calcaire gris, du gisement de silex taillés (de couleur noire) de Bir-en-N'sa (Commune de Sétif), Algérie. (Collection Jacquot, de Grenoble). — [1/3 Gr.]). *Légende*: s, Face supérieure ; — P. d., Profil du côté *droit*.

très saillantes en quartz. Ces varices n'occupant cependant que la partie postérieure de la pierre et seulement la moitié gauche, j'avais fini par supposer que les préhistoriques avaient pu utiliser la hache, en profitant justement de ces nervures très saillantes, pour y fixer les liens d'emmanchure ou la gaine de préhension. Ce qui me fortifia dans cette opinion, c'est que la partie droite tout entière paraît avoir été polie. Or, l'ouvrier aurait-il exécuté ce travail de polissage, avant d'avoir débarrassé la pièce de ses végétations, si celles-ci devaient disparaître ? C'est peu probable ; s'il les a gardées, c'est qu'elles lui étaient indifférentes ou même utiles. — Il n'en est pas de même pour la hache de Mme Crova, dont

les aspérités occupent une place plus considérable et plus centrale.

Je me suis demandé aussi, un moment, si ma hache n'était pas un simple caillou roulé, poli par les eaux. Mais, dans ce cas, les arêtes des veines (très saillantes) auraient été — quoique beaucoup plus dures — également frottées, et plus ou moins lissées : or, elles sont encore très vives. Je ne crois donc pas à un polissage accidentel par l'eau.

Quant aux petites nodosités ou verrues de l'arête latérale gauche, ce ne sont que ces concrétions calcaires, de formation ultérieure, et très adhérentes, qui ont résisté aux lavages, et que j'ai conservées. Je ne conclus donc pas; et je n'entends donner à ma communication que la valeur d'un document pouvant être consulté, à titre d'exemple ou de comparaison.

La Préhistoire au dehors.

PAR

M. A. GUÉBHARD (Paris).

A propos de notre observation (*B. S. P. F.*, 1910, p. 562) sur la conclusion extraordinairement internationaliste qu'a eue, avec la fondation de l'*Institut de Paléontologie Humaine*, la longue campagne ultra-nationaliste menée à propos des agissements du Suisse Hauser en France, M. l'abbé Breuil nous fait remarquer que c'est par confusion avec l'Université badoise de Fribourg-en-Brisgau, que nous avons qualifié d' « université jésuite », celle de Fribourg en Suisse, d'où il rapporte son titre de professeur ; celle-ci est simplement catholique, et il ne pouvait en être autrement dans un pays où l'ordre des Jésuites ne saurait avoir d'existence légale.

Ce nous est un devoir de donner satisfaction à M. l'abbé Breuil, tout en nous étonnant qu'il ait pris en mauvaise part, c'est-à-dire dans un sens que nous ne lui donnions nullement, un qualificatif qu'en Suisse même, on a toujours l'habitude — par tradition sans doute — d'attacher à l'université de Fribourg, et que semblait, en tout cas, (mais notre très compétent confrère nous assure encore (1)

(1) « Pas plus que moi, nous écrit M. H. Breuil, Obermaier n'a jamais appartenu à aucune congrégation. Il a fait son séminaire à Regensburg, qui est et reste son diocèse : puis, après deux années passées comme vicaire dans une paroisse de la Bavière orientale, il a fait plusieurs années d'études à Munich, à Vienne, enfin à Paris. »

qu'il n'en est rien), devoir mériter, d'après diverses publications autrichiennes (1), le très distingué collègue allemand, M. l'abbé Hugo Obermaier, avec lequel M. l'abbé Breuil va partager, à Paris, tout l'enseignement français du nouvel Institut, et s'efforcer, sans doute, de compléter — un récent article en fait foi (2) — le « trust », déjà réalisé, des grottes à peintures par celui des fouilles paléolithiques de France, pour peu que la loi proposée aux Chambres soit votée dans l'esprit où l'ont élaborée les promoteurs mêmes de l'intéressante fondation nouvelle obtenue du généreux ami des sciences qu'est le Prince de Monaco.

S'il nous a paru indiqué, à titre d'actualité intéressant la préhistoire, mais sans autres commentaires, de comparer à tout le bruit fait à propos de l'exportation d'un squelette à l'étranger le silence fait, par les mêmes personnes, sur une très vivante importation étrangère, nous tenons à ne pas nous écarter du simple exposé documentaire des faits que nous impose notre rôle d'informateur des choses du dehors, et nous sommes heureux de spécifier encore (quoique nous n'ayons jamais dit le contraire), que si M. l'abbé Breuil est allé demander à la patrie de M. Hauser les galons de professeur qu'il nous rapporte si brillamment élargis, ce n'est nullement une raison pour qu'il ait abdiqué, plus que sa position dans la hiérachie romaine, sa possession d'état de la nationalité française, qu'il représenta, là-bas, pendant quelque temps, si avantageusement.

Voici, d'ailleurs textuellement, les renseignements intéressants que veut bien nous communiquer notre très savant confrère :

« C'est à Fribourg-en-Brisgau et non à Fribourg en Suisse, qu'existe une université jésuite ; Fribourg en Suisse en a eu une aussi, aux XVIe-XVIIe siècles ; mais elle n'a rien de commun avec l'Université d'Etat, fondée, il y a 20 ans, par le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, et dirigée par le Ministre de l'Instruction publique du canton, M. Python. Elle est conçue d'une manière analogue à celle de ses sœurs aînées de Lausanne, Zurich, etc., avec lesquelles elle entretient de cordiales relations ; la seule différence est que leur faculté de théologie protestante est remplacée à Fribourg par une faculté de théologie catholique, confiée aux Dominicains. Quant aux autres facultés, Lettres, Sciences, Droit, le personnel en est essentiellement laïque et universitaire (à de rares exceptions près, dont j'étais), et l'Uni-

(1) Notamment : OTTO HERMAN. *Das Artefakt von Olonec und was dazu gehört*, t-à-p. (*partim*) *ex* Mitt. Anthrop. Ges. in Wien, t. XI, 1910, 13 p., 2 pl.

(2) H. BREUIL, *L'Institut de Paléontologie humaine (Nouvelle fondation Albert Ier)*, Revue scientif., XLIXe ann., 1er sem. 1911, n° 3, p. 70-73.

versité de France lui prête un certain nombre de ses agrégés, jeunes et brillants sujets, comme Jean Brunhes, Paul Masson, Jacques Zeiller, qui retournent ensuite dans la mère-patrie, après avoir répandu à l'étranger un peu d'âme et de science française. Ils n'ont absolument rien de jésuite. Ayant travaillé à la même œuvre, je n'ai pas plus qu'eux quitté la nationalité française ».

— M. H. Müller-Brauel, décrivant dans la *Prähistorische Zeitschrift* (II, 1910, p. 211-220) les antiquités du cercle de Geestemünde (**Hannover**), se laisse aller aux confidences que lui dicte sa vieille expérience sur le seul moyen qui serait efficace, selon lui, pour empêcher les constantes destructions de monuments préhistoriques, sépultures surtout, que, malgré sa vigilance toujours en éveil, sa mobilité constante dans toute la région, et sa notoriété de collectionneur, sacrifient par centaines, sans profit pour la science, les progrès de plus en plus envahissants de l'agriculture. Ce n'est pas seulement par province, c'est par arrondissement qu'il faudrait des « conservateurs d'antiquités » spéciaux, uniquement occupés à surveiller la découverte et empêcher la destruction du gibier scientifique, et sachant par leur science, leur désintéressement, etc., mériter les appointements qu'évidemment il faudrait leur donner... Vraiment touchante, l'utopie du vénérable fouilleur, et moins effrayante, en tout cas, que la mainmise étatiste et centralisatrice que rêvent les bonzes parisiens. Mais pourquoi demander à l'Etat une armée nouvelle de fonctionnaires budgétivores, plutôt que d'encourager la légion gratuite des gardes-chasses bénévoles, qui, poursuivant le gibier pour eux-mêmes, sont les premiers intéressés à ne le laisser ni disparaître, ni perdre sa valeur ?

III. — COMMISSION DES ENCEINTES.

Commission d'étude des Enceintes Préhistoriques et Fortifications anhistoriques.

M. Armand Viré, Président de la Commission, dépose le 44e rapport.

— M. le capitaine Andrieu, continuant la série de ses conférences préhistoriques à Bourges, a pu, grâce aux nombreux clichés mis à sa disposition par notre Commission, révéler à beaucoup de ses collègues les origines insoupçonnées de l'art de la fortification.

— Nous recevons de notre collègue, M. L. Franchet, à propos des critiques formulées contre ses théories sur la classification des poteries, dans notre dernier rapport, des observations que nous nous faisons un devoir d'insérer ici.

« Le *Bulletin de la Société Préhistorique* (n° 12, décembre 1910, t. VII, p. 650 à 658), donne, dans le 43e Rapport de la Commission des Enceintes, une critique de différents travaux que j'ai publiés « un peu partout » comme le dit M. A. Guébhard, l'auteur de cette critique. Je dois spécifier, en effet, que si l'ensemble du Rapport est de M. Viré, les appréciations qui me concernent sont de M. A. Guébhard, dont les initiales figurent à la fin de l'article.

« Estimant que le *Bulletin de la Société Préhistorique* n'est pas un organe de polémiques violentes, je m'abstiendrai de relever la *forme* dans laquelle a été conçu l'article; d'autre part, je ne puis reprendre une par une les erreurs et les inexactitudes qu'il contient, car ces rectifications occuperaient une place importante dans le Bulletin, qui ne peut déjà insérer qu'une faible partie des communications faites en séance ou celles qui sont adressées par les membres de la province.

« Je signalerai seulement, parmi les plus saillantes, deux inexactitudes qui dénaturent trop complètement ma pensée.

« 1° Je n'ai jamais dit, dans mon travail sur la Classification, présenté à Toulouse, au *Congrès de l'Association française*, que cette classification exclusivement *technique* avait un but d'adaptation chronologique. J'ai précisément spécifié le contraire.

« 2° Lorsque je parle, d'*atmosphère oxydante* et d'*atmosphère réductrice*, je ne prétends pas employer, comme le dit M. A. Guébhard, « des vocables plus nobles » que ceux de M. Pagès-Allary : je prétends seulement démontrer, par l'emploi de dénominations qui font

partie de la nomenclature scientifique moderne, que la plupart des particularités qui caractérisent les pâtes préhistoriques sont dues à certains *phénomènes de la combustion* des gaz émanant d'un foyer.

« Ces phénomènes sont la *réduction* et l'*oxydation*, mais ces termes ne sont nullement synonymes de *cuisson*, comme paraît le croire M. A. Guébhard. »

— M. A. Guébhard tient à faire remarquer qu'il n'a discuté que des *citations textuelles* de M. Franchet, ou des faits paraissant incontestables, comme celui que « flamme oxydante ou réductrice » ne sont, — et surtout ne furent, aux temps préhistoriques — que des modalités de la cuisson. S'il commet jamais des « erreurs » mieux démontrées, il tiendra toujours à honneur d'être le premier à les rectifier. — A. G.

— Depuis 1905 des fouilles, dont rend compte sommairement M. Kropatscheck (1), sont faites annuellement sur *l'Altenburg* de Niedenstein, en **Hesse**, double enceinte, où la terre, la pierre, le bois ont été également utilisés pour un système de défense fort savant, correspondant à la fin de La Tène. Sur tout le plateau, au milieu de traces d'habitations, indiquant au moins quatre réoccupations successives, on a trouvé de nombreux bassins carrés, entourés de bois, dont quelques-uns semblent avoir dû se rattacher à l'industrie de la poterie, quoique aucun four n'ait pu être mis à jour. Des pavages de rues, partant d'entrées fortement défendues, montrent l'importance qu'eut cette station, sans qu'on puisse pourtant affirmer qu'elle ait été elle-même l'oppidum de *Mattium*, que prit Germanicus, ou l'annexe défensive, le refuge des populations du village qui s'appelle actuellement Metze, situé à 4 kilomètres au S. de Niedenstein. — A. G.

— Un exemple d'**Angleterre**, que nous signale notre dévoué confrère, M. A. L. Lewis, montre combien peu, sous toutes latitudes, l'Etat est désigné pour les sauvetages d'ordre purement scientifique, auxquels, seules, s'intéressent les initiatives particulières ou les groupements scientifiques.

Il y avait, — il n'y aura bientôt plus, — sur une des pointes du N. du Pays de Galles, celle de Penmaenmaur, une superbe enceinte de pierres sèches, du nom de *Braich-y-Dinas*, particulièrement remarquable par la conservation, dans son intérieur, d'une quantité d'autres petites enceintes circulaires, restes de cabanes, quelquefois accouplées (*Fig.* 1), quelquefois isolées, en longues files, attestant que, s'il ne s'agit pas d'un véritable *oppidum* ou ville forte permanente, — hypothèse incompatible avec le climat, — ce fut, en tout

(1) G. Kropatscheck. — *Der Ringwall auf der Altenburg*, Röm.-german. Korrespondenzblatt, IV, 1911, p. 78.

cas, un refuge des plus fréquentés, remontant, selon toute apparence, aux débuts de l'âge du Fer, ou à la fin du Bronze, entre 500 et 100 avant J.-C. Or, il paraît qu'en 1899, l'Administration des Forêts a donné à bail, sans conditions, toute la montagne, à une exploitation de granites, dont les 600 ouvriers font quotidiennement le siège de l'antique forteresse, à l'assaut de laquelle monte tout un réseau de funiculaires, de travaux d'approches, précurseurs de la ruine totale. En vain, un cri d'alarme fut-il jeté au Parlement en juin 1909 : celui-ci ne crut même pas devoir rechercher si l'Administration des Forêts n'aurait pas le pouvoir de réparer son incroyable incurie. Désespérant de rien pouvoir de plus, la *Commission royale des Monuments anciens de Galles et Monmouthshire*, créée seulement en 1908, a voulu du moins, garder l'image de ce qui va disparaître et, c'est grâce à elle, sans doute, que nous voyons sur un grand illustré de Londres (*The Sphere* 19 nov. 1910, p. 174-175), entre un portrait de Gainsborough et des groupes de suffragettes et de parlementaires, une page entière de vues et plans, consacrée à

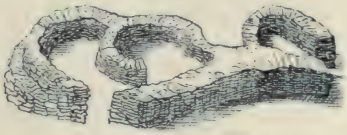

Fig. 1. — Cases préhistoriques de Braich-y-Dinas.

cette « tragédie archéologique », qu'explique une demi-page de texte, avec une remarquable vue de cases préhistoriques (*Fig.* 1) particulièrement intéressantes à comparer à celles qu'a relevées, à diverses reprises, en Irlande, M. Th. Westropp, notamment, en dernier lieu, dans les *Proc. R. Irish Acad.*, vol. XXIX, sect. C, 1911, p. 26, fig. 3.

Voilà, du moins, de bon chauvinisme scientifique ; et lorsque l'Etat se refuse à employer les armes qu'il possède, il est consolant de voir faire face au mal, dans la limite de leurs moyens, ces initiatives particulières pour lesquelles on ne rêve, en France, qu'entraves et suspicions. — A. G.

— M. Albert Mayr ayant résumé dans un beau livre ses multiples études sur l'île de **Malte** dans l'antiquité (1), donne (p. 42) la vue inédite d'un reste de tour en pierres sèches rappelant les *nuraghi* de Sardaigne, et qui lui paraît, comme plusieurs autres analogues, de l'île de Malte, avoir dû marquer le centre d'agglomérations, quelque-

(1) Albert Mayr. *Die Insel Malta im Altertum*, gr. 8° carré, 156 p., 36 fig. 1 cart. — München, 1909.

fois entourées de murs de défense. On retrouve d'ailleurs, dans toutes les constructions, la structure encore en usage aujourd'hui chez les Berbères, de dalles plantées de champ (orthostatiquement) en files parallèles, pour former la base du mur, avec remplissage de pierraille entre deux. — A. G.

— M. A. Melaye nous envoie des renseignements sur le *Camp romain* (?) de Lagny-le-Sec (**Oise**), coupé par les routes de Creil à Senlis et Meaux, situé sur les parcelles cadastrales, Sect. B, nos 56 et 93. Trouvailles de monnaies à l'effigie de Constantin, et de Romulus et Remus allaités par la Louve.

Dans un travail du même auteur (1), nous trouvons mention, sur la commune de Montgé (**Seine-et-Marne**), dans le *Parc du Sépulcre* (forêt de Montgé), d'une butte (funéraire ou défensive?) dite la *Butte aux Pins*.

Un peu au N. de ce parc, sur les parcelles cadastrales 50 et 51, sont des fossés, sans doute défensifs et peut-être préhistoriques, non loin du carrefour de la Croix de la Fille.

Au lieu dit les Trente Arpents, de la même forêt de Montgé, il existe des fortifications antiques dites *Camp romain* (Sect. A² n° 3 du cadastre), où ont été trouvées 6 pièces d'argent de Gordien, un âtre de foyer en terre glaise, des débris de poteries et de tuiles romaines, et aussi des haches polies et des grattoirs de silex.

— M. E. de Ponfille a visité l'enceinte de *Pen-Plédan* ou *Camp de César*, aux limites des communes de Ploudaniel et du Folgoët (**Morbihan**) au confluent de deux des ruisseaux qui forment l'Aberwrach.

C'est un éperon barré, fermé par une levée de terre d'environ 4 m. de haut sur 8 de large, précédé d'un fossé large et profond, et dominant la rivière d'une hauteur de 15 m. environ. Restes de levées sur les côtés entourés par les rivières.

A l'extrémité N. du fossé, au point où il rejoint la vallée, est une seconde enceinte de 30 m. × 20 m. avec puits. Restes problématiques de tours.

A une certaine distance en avant du fossé, talus semi circulaire appuyé aux deux vallées.

Une vingtaine de haches polies ont été récoltées au cours des travaux exécutés par le propriétaire.

Une voie romaine de Carhaix (Vorgium) à Vorganicum, passe au voisinage. Près de là, il a été trouvé des monnaies et poteries romaines.

Une courte description de cet ouvrage, due à M. Grassin, a paru dans le *Bull. de la Soc. acad. de Brest*, 1899-1900, p. 195.

(1) A. Melaye. — *La forêt de Montgé en 1778. Bull. de la Société scient. et hist. de la Brie*, t. IV, fasc. V, 1907.

— M. G. Poulain nous décrit le *Château-Sarrazin* à Saint-Aubin-sur-Gaillon (**Eure**), dominant la vallée de la Seine par 122 m. d'alt. dans les bois de Brille-Haut, dépendant du domaine des Rotoirs. C'est une enceinte elliptique de 40 × 35 m., fossés compris. Du côté O. de l'enceinte, un fossé ou demi lune se détache du fossé principal avec lequel il communique et semble protéger une entrée. Un chemin herbeux sectionne le talus et comble le fossé.

Les fouilles pratiquées par M. Poulain n'ont donné aucun résultat.

A Villez-Champ-Dominel, au hameau de *Gerrier-Arnault* est une butte circulaire de 8 m. de haut sur 40 m. de diamètre, entourée d'un fossé. Anhistorique, mais certainement point préhistorique, cette butte porte des murailles bâties à la chaux, et renferme en son intérieur, un souterrain maçonné, avec cinq cellules disposées de chaque côté d'une allée médiane.

— Nous recevons de Mme Savoye, qui continue pieusement les travaux de son mari, trop tôt enlevé à la science, un certain nombre de documents sur le **Jura**.

Un reste d'enceinte en pierres, près de laquelle est bâti le village de Graye, surmonte une butte relativement importante, à 500 m. de la petite rivière de Surain, à 27 km. de Lons-le-Saunier. La muraille présente, avec ses éboulis, 3 à 4 m. d'épaisseur, 1^m^50 à 2 m. de haut, mais elle ne forme plus à l'E., qu'un immense chaos encore accru par les trous et les déblais produits par l'extraction des terres. Çà et là des pans de murs avec mortier seraient, dit-on, les restes d'un ancien château. Quelques ossements, débris de poterie et silex taillés, ont été recueillis sur les taupinières et semblent indiquer la possibilité de fouilles fructueuses.

Dans le Répertoire palethnologique publié en 1904, au Congrès de Grenoble de l'*A. F. A. S.*, par M. E. Chantre et Claudius Savoye, que nous envoie également Mme Savoye, nous relevons quelques enceintes dont il n'a pas été fait encore mention dans nos bulletins, et dont nous donnons la liste : Belmont, *Montbarrey ;* Cernans, *Aux Barres, le Camp de Grandchamp;* la Chainée des Coupis, les *Grands Travaux;* château Châlon ; Equevillon, sur le *Mont Revel;* Fay-en-Montagne, sur la *Montagne du Châtelet;* Fétigny ; Gevingey, sur la *Montagne de Montorient ;* Goux, dans la *Forêt de chaux ;* Grand Châtel, sur la *Montagne de Châtillon;* La Loye; Montmirrey-la-Ville, au sommet du *Mont-Guérin;* la Tour-du-Meix, à *Saint-Christophe.* Ce travail fait grand honneur à ses auteurs, malgré des lacunes bibliographiques regrettables, et des dates injustifiées données à certaines enceintes. Ainsi les deux seules enceintes que nous connaissions personnellement dans le Jura, *Sermu-sur-Baume* et *Coldres* sont

données comme néolithiques. Or, d'après les fouilles de L. Clos (1), dans les remparts de ces éperons barrés, les fortifications se composent d'une levée primitive d'argile, d'époque *absolument indéterminée*, sur laquelle ou devant laquelle s'élèvent deux murailles parallèles, remontant tout au plus à l'époque romaine. Tout ce que l'on peut dire, c'est que la levée d'argile est antérieure à la fin de l'époque romaine. De cette toute petite critique adressée à un travail considérable et excellent par bien des points, nous ne retiendrons que cette conclusion, qu'il vaut beaucoup mieux mettre à côté d'une indication d'enceinte, la mention : *origine primitive indéterminée*, plutôt que de lui attribuer un âge pour la détermination duquel nous manquons totalement d'indication. Nous ferons ainsi œuvre plus utile.

— M. A. Wilmer nous fait tenir le rapport de 1910 sur les fouilles faites de 1907 à 1909, par le *Red-Hills Exploration Committee.*

Malgré l'importance de ces recherches renouvelées d'année en année, on n'est pas encore fixé sur la destination originelle de ces curieuses *buttes rouges*. A la vérité, le Dr Flinders Petrie, après une discussion assez serrée, croit pouvoir conclure définitivement à des exploitations de soude par la combustion de plantes marines ou palustres destinées à l'industrie très ancienne et toute celtique du savon. Mais, M. H. B. Jenkins trouve encore bien des objections sérieuses à décider en faveur de la soude, plutôt que, par exemple, du sel marin. Il est vrai que les fragments plus ou moins scorifiés dont il a été fait des analyses, ont montré que leur vitrification accidentelle n'était point due à la potasse, mais bien à la soude. Mais précisément quelle est la plante marine qui aurait ainsi pu fournir l'un plutôt que l'autre alcali ? De nouvelles analyses de scories paraissent nécessaires à M. Jenkins, ainsi que de nouvelles observations sur les petits amas de charbon qu'il est advenu de rencontrer. Sans doute le dernier mot restera-t-il aux chimistes, aux botanistes, aux savants de laboratoire de toute sorte, dont on ne s'est jamais fait faute de requérir le précieux concours ; mais il est à remarquer que ceux-ci, en l'apportant sous les formes les plus modestes, en même temps que les plus savantes, ne se sont jamais avisés — autre pays, autres mœurs ! — de commencer par déclarer radicalement stériles, parce qu'ils n'ont pas encore abouti à une solution parfaite, les efforts que multiplient depuis des années, à grands frais, d'éminents archéologues, pour arriver à la solution d'un problème qui relève maintenant de la chimie autant que de l'archéologie. — A. G.

(1) L. Clos. — *Description du camp antique de Sermu-sur-Baume (Jura). Mém. de la Soc. d'Emulation du Jura.* 3e série, 1er vol. Lons-le-Saunier 1880.
Id. — *Le Camp de Coldres, id.* 1877.

IV. — ARTICLES ORIGINAUX.

Quelques remarques sur les alluvions anciennes inférieures de la vallée du Caudou.

PAR

P. A. CONIL (Sainte-Foy-la Grande, Gironde).

Dans son récent article *Note préliminaire sur les alluvions pleistocènes de la vallée de la Dordogne*, paru dans le Bulletin de la Société du mois de juin dernier, notre collègue, M. Dublange, émet son opinion sur la correspondance géologique de certains niveaux alluviaux et précise la position de gisement des fossiles de Mammouth découverts à Pombonne en 1882 et depuis.

Ayant déjà fait, l'année dernière, à la séance du 25 février, une communication sur le même sujet, qui parut au Bulletin sous le titre : « Les alluvions anciennes de la vallée du Caudou », je crois maintenant utile, pour éviter toute confusion d'interprètation, de préciser certains points de géologie sur lesquels je me trouve en contradiction avec M. Dublange.

Pour suivre facilement ma démonstration, le lecteur voudra bien se reporter au mémoire précité (*B. S. P. F.*, 1909, p. 100) ainsi qu'à la coupe qui y figure page 102.

A la page 350 du Bulletin de juin 1910, M. Dublange, en parlant de la *terrasse inférieure* du Caudou au Bout des Vergnes, près de Bergerac, dit que ces alluvions anciennes sont « constituées exclusivement par un cailloutis formé de petits galets de calcaire... et par du sable, etc., etc. », ce qui est parfaitement exact. A la page suivante 351, au paragraphe *Terrasse supérieure*, l'auteur visant les alluvions du Bourg de Pombonne, qu'il ne décrit pas, et qui sont identiques à celles du Bout des Vergnes, continue. « Rappelons que c'est dans ce dépôt à une altitude voisine (1), mais dans le bourg de Pombonne, que l'on a découvert ces restes de mammouth ». Je n'ai jamais dit autre chose, quant au lieu de la découverte (2), et M. F. Daleau avec moi (3).

Maintenant, M. Dublange considère les susdites alluvions du bourg de Pombonne (A de ma coupe), comme constituant la ter-

(1) De la terrasse B de ma coupe, située sur la rive opposée, et à 19 mètres plus haut.

(2) *B. S. P. F.*, 1909, p. 101.

(3) *Comptes rendus de l'A. F. A. S.* Congrès de la Rochelle, 1882.

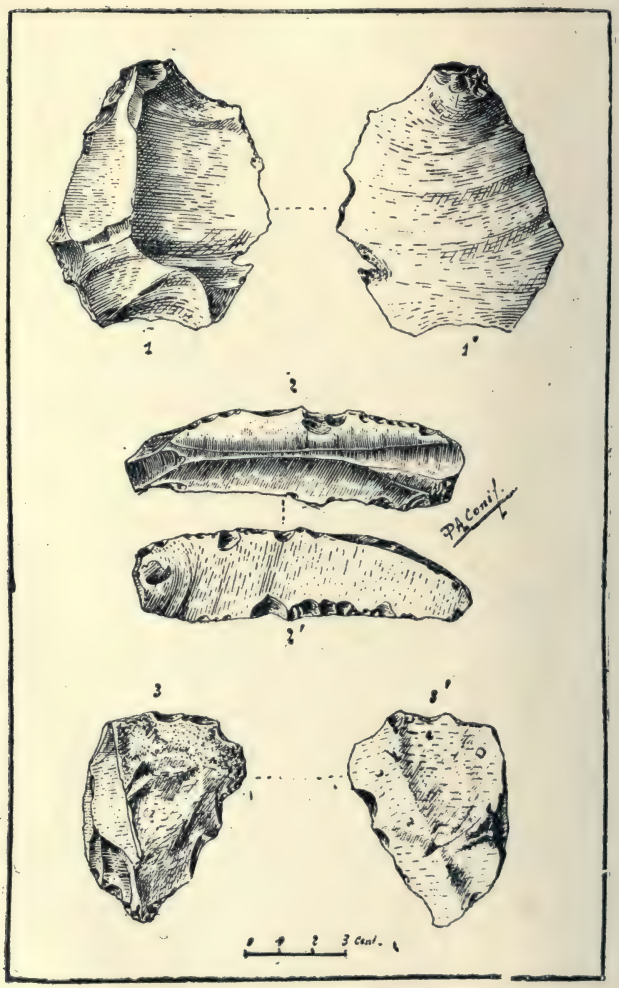

Fig. 1. — Silex des Alluvions anciennes inférieures de Pombonne (Dordogne).

Nos 1,1' et 2,2', lames de silex de type paléolithique de la terrasse A ou inférieure ; — 3,3', silex utilisés ou éolithes, *provenant de la terrasse* B, que l'on retrouve avec les formes paléolithiques dans les alluvions A (*B. S. P. F.*, 1909, p. 104).

rasse supérieure du Caudou qu'il assimile à la terrasse B de ma coupe, tandis qu'il regarde les graviers du Bout des Vergnes comme représentant seuls la terrasse inférieure pléistocène de la même rivière. En réalité, il n'en est pas tout à fait ainsi. Les deux dépôts sont de même âge, du quaternaire moyen, et constituent ensemble la Terrasse inférieure. Une simple comparaison des niveaux nous le prouvera : au Bout des Vergnes, la différence de niveau entre l'étiage du Caudou et la base des graves est d'environ un mètre et de cinq mètres avec le sommet de la nappe alluviale. A Pombonne, la base des alluvions anciennes surplombe aussi d'à peu près un mètre le lit du ruisseau et le faîte de la carrière actuellement en exploitation est à 10 mètres au-dessus de l'étiage. Ajoutons que le Caudou coule directement sur les sables tertiaires sous-jacents, par conséquent il devient bien clair que les alluvions du Bout des Vergnes sont l'équivalent, à 3 kilomètres en aval, de ceux du bourg de Pombonne et que les fossiles d'*E. Primigenius* et les silex taillés gisent en pleine terrasse inférieure. Soulignons encore l'identité absolue des deux dépôts dans lesquels prédomine le petit élément calcaire. Il est aussi utile de faire remarquer, au sujet des silex décrits (*Fig.* 1), qu'il y en a de deux sortes : les uns de type paléolithique bien net, contemporains de la couche, et d'autres, plus anciens, de couleur chocolat (éolithes et strépyien inférieur) originaires de la terrasse B (coupe p. 101) de la rive droite. Cette dernière ne peut être confondue avec la précédente (l'inférieure A de Pombonne) pour plusieurs raisons. D'abord elle la surplombe de 19 mètres de sommet à sommet; ensuite, tandis que les graves de la terrasse inférieure sont en général à petits éléments calcaires de couleur claire, les alluvions de la terrasse B sont à gros éléments de couleur foncée avec prédominance de silex. L'une a été formée en majeure partie aux dépens du Danien et l'autre du Sénonien. Il s'en suit que l'équivalence entre les alluvions de Coutancie (vallée de la Dordogne) et celles du bourg de Pombonne ne saurait non plus être soutenue.

Quand on aborde l'étude des alluvions quaternaires, il est quelquefois prudent de ne pas s'en rapporter aveuglément aux cartes, même géologiques, et de contrôler soigneusement les niveaux. Il m'est arrivé plus d'une fois de trouver des éolithes, des coups de poing et du Mammouth, dans des alluvions figurées sur les cartes comme Alluvions récentes. On ne saurait donc apporter trop de soins au contrôle des découvertes si on tient à ne pas embrouiller les faits et à procurer une contribution utile à l'étude des terrains quaternaires.

Il serait aussi à désirer que les Géologues consentent à considérer les silex taillés comme de vrais fossiles, pouvant, dans certains cas, les aider au classement des terrains.

M. le Dr M. Baudouin. — Je me permets d'appuyer très vigoureusement les dernières réflexions de notre collègue, relatives aux *Cartes géologiques* officielles. — Comme je l'ai écrit dans nombre de mes publications (1), comme je l'ai dit plusieurs fois à la *Société des Sciences Naturelles de l'Ouest de la France de Nantes* (2), et comme je l'ai répété récemment au Congrès de Tours (1910), les cartes sont trop souvent *inexactes*, par ce qu'elles sont faites trop vite, et surtout parce qu'elles sont à *trop petite échelle*. — Par suite elles induisent souvent en erreur le Préhistorien ; elles m'ont souvent trompé, en particulier dans l'étude des Souterrains-refuges, des Puits funéraires, et de l'étude pétrographique des éléments architectoniques des Dolmens.

Il les faudrait au moins au 1/50.000, et non pas au 1/80.000 ; ce changement, en tout cas, serait fort désirable et le moins dispendieux, en attendant que, pour certaines régions, on puisse avoir des cartes au 1/20.000.

Je demande aussi, de mon côté, que les Géologues étudient les Souterrains et les Puits, qui pourront les renseigner aussi bien que les carrières et les mines !

(1) Presque toutes.

(2) Marcel Baudouin. — *Notes géologiques sur le quartier du Moulin-Neuf, commune de La Roche-sur-Yon* (V.) [à propos d'un *Souterrain-refuge*]. — *Notes géologiques sur le rivage vendéen du Havre de la Gachère à la Vie* [à propos d'un *Puits funéraire* et d'une *Carrière à Dolmens*, sur le bord de l'Océan]. — *Découverte d'un pointement interessant de pegmatite, à Apremont* (V). [à propos d'un *faux-Dolmen*]. — *Découverte d'un îlot cenomanien dans le Marais de Mont, au Loisson (Saint-Hilaire-de-Riez,* V.), [à propos d'un dépôt de *Haches polies* et d'une trouvaille de *Hache en bronze*]. — *Découverte d'nn nouveau gisement de Calcaire grossier inferieur dans le Marais du Mont* (V.) : *La Roche-Garembot* [à propos d'un *Faux-Dolmen*]. — Ces notes, *géologiques*, ont paru dans les *Bulletins de la Société des Sciences Naturelles de l'Ouest de la France*, en 1905, 1907, 1908, 1909 et 1910.

Silex en forme de Rabot provenant de Vendrest (Seine-et-Marne).

PAR

L. GIRAUX (Saint-Mandé, Seine).

La pièce que j'ai l'honneur de vous présenter provient de la commune de Vendrest (Seine-et-Marne). Elle a été trouvée près du village, à la surface du sol, avec plusieurs autres pièces néolithiques : grattoirs, percuteurs, etc. C'est un silex d'un blanc laiteux, très dense, d'une composition très homogène, provenant de la formation dite *de Saint-Ouen*, que l'on rencontre sur toutes les hauteurs faisant partie du territoire de cette localité.

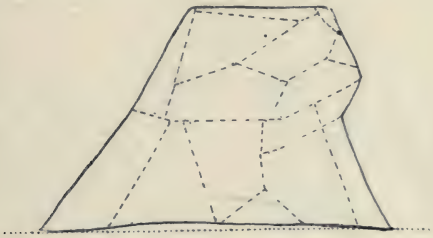

Fig. 1. — Dessin schématique, donnant la forme de la pièce et la disposition des éclats (Grandeur naturelle).

Cette pièce, vue de profil, se présente à peu près sous la forme d'un trapèze dont deux des côtés seraient irréguliers; ses dimensions sont les suivantes :

Longueur à la base.....	60	millimètres
Largeur à la base.....	26	—
Longueur à la partie supérieure...	25	—
Largeur à la partie supérieure.....	20	—
Epaisseur.....	38	—

La forme de cette pièce, et surtout la façon dont elle est taillée, permet de lui donner le nom de rabot. La figure schématique ci-dessus (*Fig.* 1), donne le contour de cette pièce, ainsi que la disposition des éclats qui ont été enlevés pour la former. La face opposée de cette pièce est sensiblement la même que celle représentée.

Examinons comment elle a été taillée. La partie formant la base a été obtenue d'un seul coup de percusion ; elle est plate et

extrêmement lisse et est, à peu de chose près, horizontale ; le point de frappe a dû être donné à la partie de la pièce présentant l'angle le plus aigu, car, à cet endroit, il y a l'esquille qui se forme généralement près du point de percussion. Le cône de percussion ne se voit pas ; il a dû probablement être enlevé en détachant ensuite la lame qui part de ce point. Après, tout au tour de cette partie plane et dans une direction à peu près perpendiculaire, on a détaché des lames sensiblement de même largeur et au nombre de neuf, soit quatre de chaque côté et une en arrière de la pièce ; cette opération a donc donné la forme voulue ; ces lames devaient se prolonger jusqu'à la partie supérieure et la pièce ne pouvait pas être facilement tenue. C'est alors que, par une seconde opération sur la moitié supérieure de la pièce, il fut enlevé des lames parallèles au plan de frappe et par conséquent presque perpendiculaires aux premières lames détachées. D'autres lames plus petites furent enlevées au point de

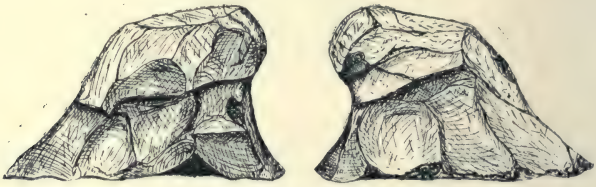

Fig. 2. — La pièce vue sur ses deux faces (3/4 de grandeur naturelle).

rencontre et formèrent tout autour une partie plus profonde qui permit d'obtenir une préhension beaucoup meilleure. Enfin pour terminer, une lame fut enlevée à la partie supérieure et cela sur un plan à peu près parallèle à celui formant la base de la pièce. Une petite partie du cortex est restée en arrière à la partie supérieure.

Cette pièce ainsi taillée peut être tenue d'une façon très solide entre le pouce allongé d'un côté, et l'index replié de l'autre, la partie supérieure arrière venant se loger entre le pouce et l'index et permet ainsi de la pousser en avant avec beaucoup de force.

Il me semble qu'il est impossible de dire que cette pièce est un nucléus ; sa préparation et le soin avec lequel elle a été taillée n'auraient pas dans ce cas leur raison d'être. La disposition n'est pas non plus celle d'un grattoir. Je crois que ces considérations me permettent de dire que cette pièce est un rabot (*Fig.* 2).

Cette question des *Rabots en silex* a déjà soulevé bien des discussions intéressantes à la *Société préhistorique française* (Voir Bibliographie). Un certain nombre de pièces provenant de divers

niveaux ont été présentés par plusieurs de nos collègues ; mais il me semble qu'aucune pièce aussi typique que celle que je vous apporte ne vous ait été soumise jusqu'à ce jour.

BIBLIOGRAPHIE.

Em. Rivière. — Les rabots magdaléniens de la Dordogne (*Bulletin de la Société préhistorique de France*, année 1905).

Dr Lenez. — A propos des rabots en silex. Grattoirs ou nucléus (*Bulletin de la S. P. F.*, année 1905).

A. Doigneau. — Note sur les rabots préhistoriques (*Bulletin de la S. P. F.*, année 1906).

Dr Baudon. — Quelques notes sur les rabots (*Bulletin de la S. P. F.*, année 1906).

A. Doigneau. — Sur la préhension et la détermination des rabots en silex (*Bulletin de la S. P. F.*, 1906).

Gaston Morel. — Note sur un rabot (*Bulletin de la S. P. F.*, 1906).

Lieutenant Gimon. — Mode d'emploi des rabots ou grattoirs verticaux (*Bulletin de la S. P. F.*, 1907).

Inventaire des Mégalithes du Pays de Guérande (Loire-Inférieure).

PAR

H. QUILGARS (d'Evreux).

Pour juger la civilisation néolithique, qui n'a laissé aucun document écrit déchiffrable, il reste des monuments appelés *dolmens*, *menhirs*, *alignements*, des *outils* et *objets* de pierre, ainsi que des tessons de *poterie*, disséminés à travers les champs. Ces vestiges d'une apparente pauvreté font cependant découvrir à cette époque néolithique, une culture intellectuelle avancée, des rites religieux bien définis, un travail immense dans toutes les manifestations de l'activité humaine.

Dans l'ensemble des communes qui constituent la région Guérandaise, l'inventaire, publié en 1880, par la *Sous-Commission des Monuments mégalithiques* (1), énumère 15 dolmens et 11 menhirs.

Ces chiffres sont d'une très grande inexactitude. Beaucoup de monuments ont, en effet disparu; et le souvenir ne s'en est pas conservé; mais on peut néanmoins citer avec certitude comme existant ou ayant existé dans l'ensemble du pays de Guérande : 72 dolmens et monuments analogues; 28 menhirs; 2 cromlec'hs; 2 alignements.

A cette nomenclature, il faut ajouter une quantité de *sépultures sous roche*, et des pierres portant des *gravures*.

Voici la liste de ces monuments aussi complète que possible :

A. — Dolmens.

Commune de Guérande (13 dolmens). — 1. Dolmen de *Sandun*. Ce monument est composé de neuf supports; il est orienté N.-O.-S.-E, et fermé au N.-O. Les tables de recouvrement ont disparu (2). — 2. La *Pierre Levée*, dans un champ à droite, sur

(1) Cet inventaire a été publié dans les *Mémoires de la Société d'Anthropologie* (Paris, 1880, in-8°). — Il a été établi pour le département de la Loire-Inférieure, par M. Henri Martin, sénateur, président de la sous-commission. — En dehors de cet inventaire *officiel*, il en existe trois autres : l'un manuscrit, rédigé en 1846 avec dessins à l'appui, par M. Th.-F. Quilgars, membre du Conseil général de la Loire-Inférieure; le second, publié en 1877, par M. Kerviler, ingénieur en chef des ponts et chaussées, dans le *Bulletin archéologique de l'Association Bretonne*, sous le titre de *Statistique des monuments mégalithiques de la région guérandaise*; — le troisième, par M. P. de Lisle, dans son *Dictionnaire archéologique de la Loire-Inférieure*.

(2) H. Quilgars. — *Fouilles du dolmen de Sandun*. — Nantes, 1897, in-8°.

la route de Guérande à Saillé. Cette pierre est un reste de dolmen (1). — 3-7. Restes de dolmens signalés en 1877, par M. Kerviler à *Drienno*, *Le Mené*, *Connerie*, *Tromartin*, *Coëtpéan* (2). Il est impossible de juger actuellement de la disposition de ces ruines. — 8. *La Pierre Beurrée*, dans le champ des Vertins à *Haut-Morac*. C'est une grande table de granit, près de laquelle on voyait, il y a quelques années, des supports. — 9. Reste de dolmen, entre le château de *Careil* et *Mérionnec*. On y remarque une grande table, et une *pierre debout* enfoncée en terre. — 10. Près du village de *Pradel*, restes d'une *allée couverte*, composée de trois blocs, dont l'un forme fond. Orientation : N.-O.-S.-E. — 11. Sur la route de Guérande à Escoublac, à l'embranchement du chemin de la métairie de *Villeneuve*, on voit, au bord d'un talus, une grande table de pierre, provenant certainement d'un dolmen. — 12. Dans l'île de *Figola*, au croisement des routes de Guérande à Mesquer et de Clis à la Madeleine, se trouvent les restes d'un *dolmen* formé d'une table reposant sur deux supports enfouis en terre. — 13. A *Lévérac*, ruines d'un *dolmen*, près de la métairie.

Commune du Croisic (2 dolmens). — 14. Restes d'un dolmen à la *Pointe*. Il existe encore deux supports, qui indiquent que ce monument était orienté N.-O.-S.-E. — 15. En mer, sur le *plateau du Four*, grand *tumulus*, qui n'a jamais été fouillé.

Commune de la Turballe (2 dolmens). — 16. Restes d'un dolmen au village de *Brandu*; deux pierres formaient les côtés de l'allée, une troisième le fond; tout autour, vestiges d'un tumulus. Ces ruines ont été détruites en 1909. — 17. Vestiges d'un dolmen avec tumulus signalés par M. de Lisle, au nord de *Trévali* (3). Il n'en reste plus trace.

Commune de Piriac (3 dolmens). — 18. Débris de dolmen à *Kertrellan* entre *Boule* et *Lauvergnac* (4). — 19. Débris de dolmen à *Bolomel* (5). — 20. Restes d'un dolmen à *Kervaudu*, près de Saint-Sébastien.

Commune de Mesquer (1 dolmen). — 21. A *Kerallement*, M. Kerviler signale les ruines, aujourd'hui disparues, d'une allée couverte (6).

(1) De Lisle. — *Diction. archéol. de la L.-Inf.*
(2) R. Kerviler. — *Statistique des mon. mégal. de la région guérandaise.*
(3) De Lisle. — *Diction.*
(4) *Id.*
(5) R. Kerviler. — *Statistique.*
(6) R. Kerviler. — *Statistique.*

Commune de Saint-Lyphard (18 dolmens). — 22. Au village de *Kerbourg*, dans l'île de *La Motte*, est un beau dolmen, long de $7^{m}70$, formé d'une galerie couverte, large de $0^{m}70$, aboutissant à une crypte de $2^{m}38 \times 3^{m}15$ de surface et de $1^{m}50$ de hauteur, recouverte de larges tables de pierre. L'orientation générale du monument est S.-E.-N.-O. avec la crypte au S.-E. (?). Ce monument fut fouillé, il y a longtemps, par un anglais, dit-on, et le résultat de ses fouilles est inconnu. — 23. Au même lieu, et à une cinquantaine de mètres du monument précédent, sont les ruines d'un autre dolmen de même orientation, mais qui devait être plus considérable. L'emplacement de ce monument a été bouleversé et dans les fouilles qui y ont été faites dans la suite, on a découvert un petit celt, les fragments d'un vase en terre noire, de la cendre, du charbon, des silex (1). — 24. Au village de *Kerlô*, dans l'île du *Len*, ruines d'un grand tumulus à deux chambres dont il ne reste plus qu'une table (2). — 25. Au village du *Crugo*, ruines d'un grand dolmen dont il reste encore huit tables (3). — 26-28. Au village du *Clos-Dorange*, au bord de la Brière, trois dolmens dont il ne reste plus que deux pierres (4). — 29-31. Dans le bois de *Crévy*, trois dolmens contigus qui devaient faire partie d'un tumulus unique. L'un d'eux est complet; un autre paraît inviolé; le troisième est presque totalement détruit. — 32. A *La Pierre Blanche* de *Tremelu*, ruines d'un dolmen dont il ne reste qu'un support en quartz et un autre en granit portant des cupules (5). — 33-35. Au village de Bréca, ruines d'un tumulus à trois dolmens dont il reste encore quelques pierres. — 36. A *Arbourg*, ruines d'un dolmen. — 37. Entre les villages de *Kerverte* et d'*Arbourg*, dans les marais et sur le bord de la route de Saint-Lyphard, à Pontpas, un dolmen a été récemment fouillé et complètement détruit. — 38-39. A Mézerac, ruines de deux dolmens.

Commune d'Herbignac (4 dolmens). — 40. A la butte de *Coulmen*, dolmen en forme de croix composé d'un couloir aboutissant à quatre chambres. Ce beau monument a été fouillé à une époque inconnue. — 41-42. Au même lieu, et au nord du monument précédent, restes de deux petits dolmens qui ne semblent pas avoir été fouillés. — 43. Dans les landes entre Herbignac et Saint-Lyphard, un dolmen signalé en 1846.

(1) H. Quilgars. — *Quelques considérat. sur les mon. mégal.* Annales de Bretagne, XIII-1897. — *id. Guérande préhistorique*, p. 23.

(2) De Lisle. *Dictionnaire*; — H. Quilgars. *Guérande préhist.*, p. 27.

(3) *Id.*

(4) Desmars. *La presqu'île guérandaise*; — H. Quilgars. *Guérande préhist.*, p. 25.

(5) H. Quilgars. — *Le menhir de la Pierre-Blanche.* — *Bull. de la Soc. Archéol. de Nantes*, 1899.

Commune de Saint-Joachim (en Brière) (2 dolmens). — 44. Ruines du tumulus de *Bombardant* avec dolmen, près du village de *Clos-Dorange*. — 45. Entre la *Butte des Pierres* et le menhir de la *Roche au Moine*, dolmen enfoui dans la tourbe.

Commune de la Chapelle-des-Marais (1 dolmen). — 46. Près du bourg de *Bergon*, un grand dolmen signalé en 1846.

Commune de Saint-Nazaire (17 dolmens). — 47. Dolmen du *Prieuré* en la ville de Saint-Nazaire. — 48. Tumulus de *Dissignac*. Ce beau tumulus renferme deux galeries avec deux chambres de trois mètres de long et de trois mètres de haut. Dans l'une, deux rangs de pierre en encorbellement servent à exhausser les supports (1). — 49. A *Dissignac*, près du tumulus, ruines d'un dolmen. — 50. Au village du *Pez*, tumulus avec dolmen à deux galeries, identique à celui de Dissignac (2). — 51. A *Trégouët*, ruines d'un tumulus à deux galeries. — 52-57. A *Beauregard*, ruines de six tumulus avec chambres (3). — 58. A *Siril*, restes d'un dolmen (4). — 59. A *Marsaint*, restes d'un dolmen (5). — 60. Au village de l'*Etang*, restes d'un dolmen (6). — 61. A *Ust*, débris d'un tumulus à deux galeries (7). — 62. A la chapelle de *Toutes-Aides*, ruines d'un dolmen (8). — 63. A *Cuneix*, dolmen (9).

Commune de Saint-André-des-Eaux (5 dolmens). — 64-65. A *Coëteas*, ruines de deux dolmens (10). — 66. Au *Chatellier*, au bord de la Brière, ruines d'un dolmen (11). — 67-68. A *Avrillac*, ruines de deux dolmens (12).

Commune d'Escoublac (2 dolmens). — 69. A la *Grée-Guillaume*, débris de dolmen (13). — A *Treveday*, restes de dolmen (14).

Commune de Pénestin (2 dolmens). — 71. Grand tumulus de *Méarzein*, à coffres (15). — A *Tréhiguer*, dolmen du *Seal*.

(1) A. Martin et R. Kerviler. — *Fouilles du tumulus de Signac*. — *Bull. de la Soc. arch. de Nantes*, 1873. — P. de Lisle. *Diction. archéol.*
(2) P. de Lisle. — *Diction.*
(3) R. Kervler. *Statistique*. — P. de Lisle. *Diction.*
(4) Id.
(5) R. Kerviler. *Statistique*. — P. de Lisle. *Diction.*
(6) Id. — (7) Id. — (8) Id.
(9) Id. — (10) Id. — (11) Id.
(12) Id. — (13) Id. — (14) Id.
(15) H. Quilgars. *Explorat. dans la commune de Penestin, et fouilles du tumulus de Mearzein*. Bull. de la soc. Polymathique du Morbihan, 1902.

Tous ces dolmens se répartissent ainsi qu'il suit :

Dolmens à une galerie et chambre funéraire.....		2
Dolmens sans galerie, à chambre ronde ou ovale..		4
Galeries rectangulaire servant de chambres funéraires.	fermées de tous côtés	9
	ouvertes d'un côté..	32
Dolmens à deux galeries.....		5
Dolmen cruciforme.....		1
Tumulus à coffres.....		1
Monuments indéterminés, à cause de leur état de ruine		18

B. Menhirs.

Commune de Guérande (5 menhirs). — 1. A *Bissin*, beau menhir (1). — 2. Au même lieu, autre menhir près de Brézan (2). — 3. A *Merionnec*, menhir dans un talus. — 4. A Congor, menhir tombé dans un fossé (3). — 5. A Clis, menhir aujourd'hui détruit (4).

Commune de Batz (2 menhirs). — 6. Menhir de *Saint-Michel*, au bord de la côte. — 7. Autre menhir (5).

Commune du Croisic (2 menhirs). — 8. Menhir de la *Pierre-Longue* (6). — 9. Autre menhir, à proximité du précédent, signalé en 1475 (7).

Commune de la Turballe (2 menhirs). — 10. A *Bréhet*, un menhir est signalé en 1678 sous le nom de « Pierre de Pelven autrement de l'Espervier » (8). - 11. A *Coëtpean*, menhir dans un talus.

(1) P. de Lisle. — *Diction.*

(2) Id.

(3) Il s'agit de la *Petra Concor*, citée dans une charte du IXe s. du Cartulaire de Redon.

(4) P. de Lisle. — *Diction.*

(5) P. de Lisle. — *Diction.*

(6) Ce menhir pourrait bien ne pas être un monument mégalithique. Sa situation, semblable à celle de Saint-Michel-de-Batz, porte à croire que cette pierre a été érigée à une époque assez récente, pour servir d'indication à la *navigation*.

Voici à son sujet une curieuse lettre adressée par David de Drésigué, subdélégué du Croisic, à l'Intendant de Bretagne. « *Croisic, 7 juillet 1766. J'ai l'honneur de vous exposer que la Pierre-Longue située à la côte du Croisic (qui estoit un ancien monument servant de marques à la navigation), ayant été renversée la nuit du 18 au 19 avril dernier, j'eu l'honneur d'en informer M le duc d'Aiguillon qui me donna ordre, le 14 may suivant, de la faire relever, et m'ajout aque la dépense nécessaire seroit prise sur le produit des deniers d'octrois. Cette dépense s'est montée à 25 livres 15 sols.* » (*Arch. de la L.-Inf.*, C 164).

(7) *Arch. de la L.-Inf.*, B 682.

(8) *Arch. de la L.-Inf.*, B 1509, f. 866.

Commune de Saint-Lyphard (8 menhirs). — 12. A *Kerlô*, menhir signalé par Vergé (1). — 13. A *Kercabus*, un menhir dans un talus, entre la route de Mesquer et le manoir. — 14. A *Kerveloche*, grand menhir dans le village au bord d'une fontaine. — 15-19. Quatre menhirs signalés à la Croix-Longue, à la Messagerie, près du Clos-Dorange et près des Grands-Fossés (2).

Commune de Saint-Joachin (en Brière) (1 menhir). — 20. Menhir de la Roche-au-Moine (3).

Commune d'Assérac (1 menhir). — 21. Une grande pierre levée mentionnée en 1614, sous le nom de la *Pierre Rousse* (4).

Commune de Saint-André-des-Eaux (1 menhir). — 22. Menhir de la *Pierre-Gergo* (5).

Commune de Saint-Nazaire (3 menhirs). — 23. Menhir du *Grand-Pré* (6). — 24. Menhir de la *Demurerie* (7). — 25. Menhir d'*Aiguillon* (8).

Commune d'Escoublac (1 menhir). — 26. Un menhir mentionné dans l'inventaire de la sous-commission des monuments mégalithiques.

Commune de Mesquer (1 menhir). — 27. Un menhir mentionné dans le *Dictionnaire de Topographie des Gaules*.

Commune de Penestin (1 menhir). — 28. Menhir du *Scal*, à Tréhiguer.

C. — Alignements.

1. Entre le village d'*Arbourg* et les marais tourbeux, subsistent les vestiges d'un vaste alignement. En 1900 on y comptait encore 52 pierres levées, réparties en sept rangs orientés N.-O. Suivant les dires des paysans, ces rangs de pierres se poursuivaient, il y a peu de temps, au loin dans la lande, du côté d'*Herbignac*. — 2. Au village du *Clos-Dorange*, on voyait il y a quelque trente ans les restes d'un alignement, dont, aujourd'hui, il ne reste plus une pierre (9).

(1) P. de Lisle. — *Diction.*
(2) P. de Lisle; Id. — *Inventaire manuscrit.*
(3) G. Orieux.— *Le menhir de la Brière au Clos-d'Orange* (*Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, 1891).
(4) *Arch. de la L.-Inf.*, E 285.
(5) P. de Lisle. — *Diction.*
(6) Id. — (7) Id. — (8) Id.
(9) P. de Lisle. — *Dictionnaire* [*Loc. cit*].

D. — Cromlechs.

Deux cromlec'hs ont été vus par M. Kerviler, l'un à la *Chaussée-Neuve*, en Saint-André, où l'on ne voit plus que quelques pierres ; l'autre à *Crévy*, en Saint-Lyphard (1).

E. — Monuments divers.

Au *Bretineau*, en la commune de Guérande, se trouve une vaste enceinte trapézoidale, formée de *gros blocs* contigus, longue de 81 mètres (2).

Il existe encore un certain nombre de pierres isolées, qui ne peuvent rentrer ni dans la catégorie des dolmens détruits, ni dans celle des menhirs. Ce sont des blocs de pierre ordinairement plats; les fouilles ont démontré que ces pierres constituaient des monuments complets, qui recouvraient des *sépultures*.

Dans la région de Guérande, ils étaient fort nombreux. Il en existe encore trois à la Grée de Sandun et un certain nombre autour du monument de Bretineau, et d'autres ont été détruits tout récemment à Crémeur, à la Pradonnais et dans la commune de Saint-Lyphard.

(1) R. Kerviler. — *Statistique.*

(2) P. de Lisle. — *Le grand monument de Boga. Bull. de la Soc. archeol. de Nantes*, 1890. — H. Quilgars. *La Nécropole du Bretineau* (id., 1900).

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1911

Présidence de M. L. COUTIL.

AVIS

MM. les Membres de la *Société Préhistorique Française* sont invités à adresser le montant des cotisations de 1911 à M. Gillet, 30, rue Gardenat-Lapostol, Suresnes, avant le 30 Avril prochain. — Passé cette date, le recouvrement sera effectué d'office par la poste.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

M. le Secrétaire donne lecture du Procès-verbal de la dernière séance [26 janvier 1911]. — Le procès-verbal est adopté.

M. le Secrétaire général donne connaissance des notes reçues à propos du procès-verbal, et envoyées par MM. M. Hébert (Paris), Chapelet (Paris), Marcel Baudouin (Paris), Pol-Baudet (Aisne), Muller (Grenoble), Deyrolle et Gobert (Tunisie).

Correspondance.

Lettres de remerciements. — M. Gaillard (Lyon).

Lettres d'excuses. — M. Doigneau (Fontainebleau).

Don. — M. H. Guébhard offre une petite collection de huit cartes postales, qu'il vient de recevoir de M. Berthelot du Chesnay, représentant les dernières photographies des Monuments mégalithiques de Bretagne, exécutées par M. Hamonic.

Lettres d'avis de Découvertes. — M. A. Cousset (d'Étaules, Charente-Inférieure) : *Découverte de deux épingles en os*, sous des *substructions gallo-romaines*, dans la commune de Royan (lieu-dit *Le Clouzy*) ; le tout accompagné de bronzes (monnaies), une bague, etc. — A Saint-Pierre-de-Royan, découverte de *Cavités* en forme de *Ponnes*, dans un jardin [probablement d'*époque gauloise*], comparables à celles de Pougauges et de Mareuil-sur-le-Lay (Vendée).

M. V. Berthier (d'Autun), annonce qu'il est en train de mener à bien le *redressement* d'un superbe *menhir gravé*.

Lettre d'avis de décès. — Mme Marie-Louise-Sylvie Ferlin, épouse de M. Louis Pistat, décédée à Bezannes (Marne).

Allocution du Président pour 1911.

M. le Président, avant d'entrer en fonctions, prononce le discours suivant :

Messieurs et chers Collègues,

Ce n'est pas sans une juste émotion que je prends possession d'une Présidence, qui, depuis sept années, a été si brillamment occupée par mes éminents prédécesseurs. Je revois l'année 1910, si féconde entre toutes, grâce au dévouement inlassable et à la persévérance avisée de mon ami, le Dr Henri Martin, pour la défense de la Société : sa reconnaissance d'utilité publique, l'organisation de la fête si réussie qui l'a suivie, et, enfin, la lutte contre le Projet de loi sur la Liberté des fouilles archéologiques, qui sera son œuvre de la dernière heure.

C'est avec ses conseils éclairés et ceux de ses prédécesseurs à la Présidence, MM. E. Rivière, A. de Mortillet, les Drs Ballet, Baudon et Guébhard, qui ont si bien conduit notre Société à la prospérité, et avec la sollicitude de mes excellents collègues du Conseil d'administration qui m'ont désigné, que je puis accepter leur mandat, dont, certes, je ne me dissimule pas les difficultés : je tiens à les remercier du fond du cœur de l'honneur qu'ils m'ont fait et de la confiance qu'ils m'ont témoignée.

Je compte sur leur concours précieux et celui de nos trois Vice-Présidents, dont les travaux sur le préhistorique de la Mayenne, l'Allier, l'Eure-et-Loir et la Seine-et-Marne, vous sont bien connus : MM. Chapelet, Doigneau et Fouju, pour toutes les questions qui pourront se présenter.

Mais il est un appui particulièrement nécessaire, et sans lequel je n'aurais pas accepté une succession aussi lourde : c'est celui de notre si dévoué Secrétaire-général, le Dr M. Baudouin. Vous connaissez tous, ou plutôt vous devinez, la tâche véritablement écrasante qui lui incombe ; grâce à son énergie, sa méthode et sa philosophie, il arrive à calmer certaines susceptibilités trop promptes à s'alarmer. Grâce au concours du Conseil, à l'avenir, nous comptons sur vous pour éviter des incidents qui compliquent son travail déjà trop chargé : ce qui nous permettra de consacrer tout notre temps à nos chères études.

Je ne saurais oublier notre Secrétaire des séances, M. de Givenchy, dont les procès-verbaux concis résument si bien nos travaux, et qui, malgré les nécessités abstraites de ses fonctions, trouve le moyen d'enrichir nos Bulletins d'intéressantes communications, très luxueusement illustrées.

Tout récemment, nous avons dû choisir un nouveau Trésorier, car à plusieurs reprises M. Giraux, s'était trouvé surchargé de besogne, surtout pendant la période du Congrès, par une correspondance de 600 à 700 lettres, qui entravait ses autres occupations, il nous a priés instamment de lui trouver un successeur ; nous tenons à lui adresser notre légitime reconnaissance, pour le temps qu'il nous a consacré, d'une manière si utile, depuis la fondation de la Société. M. Gillet, a bien voulu accepter, non sans hésitation et par pur dévouement, ce mandat si délicat, mérite nos sincères remerciements ; aussi, j'espère qu'en toutes circonstances vous lui épargnerez des demandes d'explications [nous sommes près de 500 membres actuellement ; il ne faut pas le décourager au début de sa nouvelle carrière] !

L'usage exige que le Président entrant expose son programme ; je crois bien faire de continuer, tout d'abord, celui que nous avons élaboré ensemble et d'essayer de terminer les questions pendantes.

Fouilles Archéologiques. — Mon prédécesseur ayant si bien dirigé l'enquête sur le Projet de Loi déposé par M. le Ministre de l'Instruction publique, il a paru nécessaire au Conseil de lui laisser terminer une entreprise aussi vaste, qui est son œuvre, tout en l'assurant de l'assistance de la Société, dans toutes les circonstances où elle pourra lui être nécessaire.

Je crois utile d'attirer l'attention de nos Collègues sur l'efficacité que pourrait avoir une démarche du Conseil, tendant à leur faire obtenir l'autorisation de fouiller un gisement. Certains propriétaires, hésitant à concéder une autorisation gratuite, seraient flattés d'autoriser la *Société Préhistorique française*, reconnue d'utilité publique, à fouiller leur terrain et de savoir que leur nom sera cité dans nos 600 Bulletins.

Je recommande ce moyen, qui a déjà réussi ; le Conseil avisé prendra aussitôt une décision que notre Secrétaire général transmettra immédiatement au postulant, comme lettre d'introduction ; mais, à titre de légitime compensation, il sera tenu de réserver la primeur du résultat de ses fouilles et de la reproduction des objets pour notre Bulletin.

Monuments Préhistoriques. — Grâce à tant de dévouements qu'il m'est agréable de rappeler, nous possédons actuellement quatre dolmens et chambres sépulcrales néolithiques :

1° *La Grotte sépulcrale de Belleville, à Vendrest (Seine-et-Marne)*, due à M. Reynier, acquise en 1908, fouillée et restaurée par M. le Dr M. Baudouin, avec le concours de MM. Taté, Hue, L. Giraux, H. Martin, A. Guébhard, etc. ; et dont le périmètre a été élargi récemment. On y a installé un polissoir, offert par M. de Givenchy.

2° *Le Dolmen de la Pierre levée de Janville-sur-Juisne (Seine-et-Oise)*, fouillé en 1860 et 1872, obtenu par M Mallet, à la suite de longues démarches, et offert par M. Multzer O'Naghten. — Notre collègue, à peine remis d'un grave accident, poursuit la négociation d'un nouveau monument.

3° *Le demi-dolmen de Charnissay ou Palets de Gargantua (Indre-et-Loire)*, que nous devons, aux démarches de notre collègue M. J.-B.

Barreau, et qui ont permis au Dr Henri Martin de nous faire une gracieuse surprise, en l'offrant à la Société, le jour même où cessaient ses fonctions de Président.

4° *Le Dolmen d'Ethiau*, à Couture (Maine-et-Loire), don, ancien déjà, de M. et Mme L. Bonnemère.

5° *Le Menhir de l'Homme de Pierre, de Pertuis (Vaucluse)*, a été offert par M. Louis Ollivier, à la suite des recherches de notre collègue Charles Cotte, qui l'a découvert, en étudiant les noms de lieux de sa commune, et en remarquant son nom, déjà signalé, ailleurs, par M. Rivière ; ce menhir, très incliné, mesurant environ 1m80, mériterait d'être redressé ; j'espère que la Société pourra faire cette dépense, et y placer une plaque indicatrice, car il indique une sépulture néolithique voisine.

6° *Le Polissoir d'Ocquerre*, découvert par M. Reynier, à 2 ou 3 kilomètres de la Grotte néolithique de Belleville, offert par M. de Givenchy, est celui qui a été transporté, en 1909, sur la Grotte sépulcrale de Vendrest.

7° *Le Polissoir de Belval-sous-Châtillon*, près Bezannes (Marne), canton de Châtillon-sur-Marne, a été découvert par l'instituteur ; c'est une nouvelle attention, jointe à tant d'autres, de notre ami, M. Marot, dont le dévouement à la Société est bien connu.

J'espère donc que l'exemple donné par nos généreux confrères provoquera cette année des dons nouveaux ; de mon côté, je ne manquerai pas d'en solliciter.

Par ses nombreux membres, disséminés dans toutes les régions de la France, notre Société a beaucoup plus de facilités à *surveiller les Monuments préhistoriques et à les protéger* qu'une Commission officielle, n'agissant que par des mandataires, dont les décisions espacées ne parviennent à destination que six mois ou un an après que l'on a signalé les dangers, et alors que les arbres et le vent aidant ont eu tout le temps de disloquer une Allée couverte ; qu'un propriétaire ou qu'une commune ont pu convertir un monument en matériaux de construction, ou concasser pour empierrer un chemin !

Aussi, je vous recommande tout particulièrement ces précieux Monuments, dont nous nous occuperons immédiatement, au premier cri d'alarme.

Commission des Enceintes. — Je n'insiste pas sur l'excellent fonctionnement de cette Commission, si précieuse pour notre Société, et si active, qui nous a rendu tant de services et provoqué des fouilles intéressantes d'oppida, sous son président-fondateur, le Dr Guébhard ; et qui, avec son successeur, estimé de tous, M. Viré, n'a ralenti ni les descriptions d'enceintes, ni les plans, ni les fouilles ; car ce n'est pas une sinécure de correspondre chaque mois avec les délégués des départements et parfois de l'étranger, ou de provoquer de nouvelles collaborations. L'idée du fondateur fut excellente et féconde, à tous égards ; elle est en de trop bonnes mains pour ne pas prospérer encore.

Bulletin. — Jusqu'ici, nous avons publié peu de mémoires importants ; nos ressources s'y opposaient. Il a fallu des prodiges d'ingéniosité à notre Secrétaire-général pour la mise en pages et l'agencement du Bulletin mensuel : ce qui amena parfois de petits mécontentements. Mais on ne se figure pas assez la difficulté pour arriver, en

quinze jours à peine, au nombre exact de pages ; si bien que des notices imprimées, sont ainsi ajournées au Bulletin suivant. Quoique cette année le nombre de pages soit augmenté, il sera difficile de publier des mémoires plus importants, qu'il faudra parfois scinder, à cause du nombre considérable de communications envoyées, et afin de ne pas retarder la prise de date pour des mentions de fouilles ou de gisements découverts, et qui doivent figurer immédiatement au Bulletin. Comme notre augmentation en membres coïncidera certainement avec un plus grand nombre de communications (car nous comptons toujours sur le concours de nos nouveaux collègues), il faudra songer à tourner la difficulté : sans doute par la publication de Mémoires isolés.

Aussi, pour éviter au Conseil de réclamer aux auteurs des manuscrits plus concis et des remaniements, comme cela a lieu pour le *Bulletin archéologique*, le *Bulletin et les Mémoires des Antiquaires de France*, le *Bulletin monumental*, la *Société Française d'Archéologie*, etc., nous prions nos Collègues d'envoyer des travaux très concis et surtout très documentés, sans redites inutiles pour les lecteurs.

Comme par le passé, l'impression et les clichés hors texte resteront à la charge des auteurs, ainsi que les clichés en général.

Bibliothèque, Musée et Laboratoire. — Avec notre éminent prédécesseur et notre Secrétaire-général, je désire arriver à une meilleure installation, car le local choisi, qui offrait de grands avantages, a prouvé cet hiver que les murs étaient très humides ; fort heureusement, les caisses de Vendrest seules y sont installées. Je ferai aménager des tables et des chaises pour permettre au Dr M. Baudouin d'étudier et de publier, cette année, le résultat de ses fouilles. Mais, pour installer la Bibliothèque, il faut disposer d'un local absolument sec, qui pourrait être chauffé. Comme le prix de location semble être au-dessus de nos ressources actuelles, ne pourrait-on pas songer à un édifice désaffecté, situé dans la zone comprise entre le Muséum et la Sorbonne, que nous pourrions aménager, et qui nous serait concédé pour dix ans ? Nous pourrions nous y réunir chaque semaine, à une date fixe, et même y tenir nos réunions exceptionnelles. Ce n'est pas chose impossible, quand on songe à ce que nous avons obtenu, et lorsqu'on se reporte à nos modestes débuts, au coup de baguette magique et à l'intervention inoubliable de M. Rivière, notre Président fondateur, qui nous fit admettre dans une salle de la Sorbonne !

Association syndicale des Préhistoriens de France. — Notre Secrétaire général vous a signalé l'utilité d'une Association *syndicale* des Préhistoriens de France, pour nous défendre dans des difficultés ou des accidents, pouvant surgir à l'occasion de fouilles ; nous croyons que l'année ne doit pas s'écouler sans que ce projet se réalise.

Situation actuelle de la Société. — J'ai déjà parlé de notre progression vraiment extraordinaire, en 1910, elle nous a amené 99 nouveaux membres ; et, aujourd'hui, nous avons presqu'atteint 500 ! Précédemment, nous avions trois membres à vie ; cette année, nous en avons cinq nouveaux. Je tiens à remercier, au nom de tous, les parrains, qui ont ainsi songé à la prospérité de la Société ; et je ne saurais trop les encourager dans de nouveaux recrutements, surtout pour certains départements, encore peu représentés.

Nous avons malheureusement six décès à déplorer : ceux de nos excellents collègues Champagne, Robert, Bussière, Meyer, Bellier, et

enfin, celui de Tabariès de Grandsaignes, ancien Vice-Président du Congrès préhistorique de Chambéry et membre du Conseil, et dont nous regrettons tous la grande expérience, pour lequel nous avions la plus grande estime dont le Dr H. Martin a si bien retracé sur sa tombe la carrière scientifique.

A leurs noms, nous devons ajouter ceux de Mmes Marignan et Romain, qui furent les compagnes dévouées de nos excellents collègues, et leurs collaboratrices dans leurs remarquables recherches. Nous adressons à nos chers disparus le respectueux hommage de notre souvenir ému.

Enfin, je m'excuse d'avoir pris sur la séance un temps précieux; et je termine en vous réitérant le vœu formulé par mes prédécesseurs, pour que la Concorde continue de faire le charme de nos réunions, qu'elle resserre encore nos bonnes relations, et augmente ainsi notre ardeur pour nos recherches, dont l'unique préoccupation sera de faire profiter par des faits nouveaux et très scrupuleusement exacts la Science préhistorique, et concourra ainsi à la prospérité de notre chère Société, déjà si florissante, grâce aux efforts de tous (*Vifs applaudissements*).

Bibliothèque.

La Bibliothèque de la *Société* a reçu les ouvrages suivants :

Chauvet (Gustave). — *Os, ivoires et bois de Rennes ouvrés de la Charente* [Hypothèses palethnographiques] [Extr. *Bull. de la Soc. Arch. et Hist. de la Charente*, 1910]. — Angoulême, E. Constantin, in-8°, 191 p., 122 fig.

Franchet (Louis). — *Etudes sur les différents systèmes de classification des poteries néolithiques* [Extr. *A. F. A. S.*, Congrès, Lille, 1909, 896-902]. — Paris, 1910, in-8°, 7 p.

Franchet (L.). — *Du rôle de la Chimie dans les recherches préhistoriques* [Extr. *Rev. préh.*, 1910, V, n° 8,]. — Paris, 1910, in-8°, 8 p.

Franchet (L.). — *Essai sur la classification céramique depuis le Néolithique jusqu'à nos jours* [Extr. *Homme préh.*,1909, VIII, n° 9]. — Paris, 1910, in-8°, 10 p., 1 tabl.

Rutot (A.). — *Un homme de science peut-il raisonnablement admettre l'existence des industries primitives, dites Eolithiques* [Extr. *B. et M. Soc. d'Anthr.*, Paris, Cinquant., 1910, p. 151-177]. — Paris, 1910, in-8°, 26 p.

Rutot (A.). — *Note sur l'authenticité des ossements humains quaternaires de Grenelle et de Clichy. Notes sur les nouvelles trouvailles de squelettes humains quaternaires dans le Périgord.* [Extr. *Bull. Soc. Belge de Géologie*, etc., 1910, XXIV, P. V., 358-377]. — Bruxelles, 1910, in-8°, 19 p.

Mingaud (Galien). — *Rapport sur les travaux de la Société d'Etudes des Sc. Nat. de Nîmes*, 1910, XXXVIII [Extr., 1910]. — Nîmes, 1910, in-8°, 12 p., 1 figure [*Menhir-statue*].

BEAUPRÉ (Cte J.). — *Le mur cyclopéen de la Trinité (Légende préhistorique)*. [Extr. *Bull. des Séances de la Soc. des Sc. de Nancy*, 1910]. — Nancy, 1910, in-8°, 9 p.

VASSEUR (G.). — *Résultats des fouilles archéologiques exécutées à Marseille dans le Fort Saint-Jean* [Extr. *C. R. Acad. Inscript. et Belles-Lettres*, 1910, p. 244]. — Paris, 1910, pet. in-8°, 18 p., 2 pl.

HARMOIS (A.-L.). — *Inventaire des Découvertes archéologiques dans le Département des Côtes-du-Nord.* [Extr. *Mém. Soc. d'Émulation des Côtes-du-Nord*, 1910, p. 87-151]. — Saint-Brieuc, 1910, in-8°.

Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais. — Moulins, année 1911, n° 1, janvier.

Materias para o estudo das Antiguidades portugazas publicados sola a divercia de F. Tavares de Proença (Jor). — Lairia, Portugal, in-8°, t. I, n° 1 et n° 2.

Bulletin de la Société d'Anthropologie de Lyon. — 1910, t. XXII, Lyon, in-8°, 1911.

Commission de la Liberté des Fouilles.

M. le Dr Henri MARTIN, secrétaire, met la Société au courant de ses démarches en faveur de la *Liberté des Fouilles.* — 83 Sociétés ont déjà protesté contre le Projet de Loi. — Les principaux documents relatifs à cette question sont publiés plus loin ; les plus caractéristiques ont été lus en séance.

Don d'un Monument mégalithique.

Le *Menhir de la Pierre aux Bœufs,* en grès, mesurant 2m20 de hauteur, commune de Montreuil-l'Argillé, arrondissement de Bernay (Eure), redressé par M. Coutil, en janvier 1911, est offert par lui à la Société. — Les formalités de la donation seront ultérieurement accomplies (*Vifs applaudissements.*)

Admission de nouveaux Membres.

Sont proclamés : MM.

BARDIÉ (Armand), Industriel, Président de la *Société linéenne* de Bordeaux, 59, cours de Tourny, Bordeaux (Gironde).

[GAURICHON — H. MARTIN].

BOUSQUET (Maurice), 11, rue de la Tour, Paris.

[Henri MARTIN — Edmond HUE].

BOUTTET (Stéphane), Saint-Alban-les-Eaux (Loire).

[L. COUTIL — A. GUÉBHARD].

FÉAUX (Maurice), Corr. du Min. de l'I. P., Conservateur adjoint du Musée du Périgord, 50, rue Combe-des-Dames, Périgueux.
[A. DÉLUGIN — A. GUÉBHARD].

GENEVAUX (Maurice), rue Marceau, 12, Montpellier (Hérault).
[MIQUEL — E. CARTAILHAC].

HÉOMET (Henri), représentant de commerce, *produits chimiques-pharmaceutiques*, 29, rue Solférino, Billancourt (Seine).
[BALLET — Marcel BAUDOUIN].

SAINT-PÉRIER (Comte de), D. M., 24, rue du Bac, Paris.
[A. DE MORTILLET — P. MAROT].

Nomination de Délégués Départementaux.

La nomination de M. GAURICHON (de Tours), le premier membre titulaire de la *S. P. F.* en Touraine, comme *Délégué Départemental* d'Indre-et-Loire, est ratifiée par le Conseil.

Présentations.

M. MALGA (l'Abbé). — *Objets d'une grotte magdalénienne à Luzech, et d'une station néolithique, près Luzech (Lot).*

M. le Dr DEYROLLE (Paris). — *Tatouage et Tortue.*

M. DESAILLY (Paris). — *Silex taillés de la Carte d'Arras* [Service géologique].

Communications.

M. Marcel BAUDOUIN (Paris). — *Les Haches plates, en cuivre, de Vendée : La Vendée comme centre occidental de l'Age du cuivre* [Prise de date].

Henri MARTIN (Paris) et J.-B. BARREAU (La Haye-Descartes). — *Contribution à l'étude du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire)* [Prise de date]. — Discussion : A. DE MORTILLET ; Marcel BAUDOUIN.

M. Georges POULAIN (Eure). — *Etablissement romain en cours d'exploration, à Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure).*

M. le Dr Louis GOBILLOT (Vienne). — *Pendeloque néolithique de Liglet (Vienne).*

M. CLASTRIER (Marseille). — *Pierre spéciale de l'Habitat celto-ligure grec du Pain de sucre (Marseille).*

M. A. VIRÉ (Lot). — *Dolmens et tumuli du Lot.*

M. Ph. REYNIER (Lizy-sur-Ourcq). — *Découverte d'un Four à incinération dans la Nécropole gallo-romaine d'Ocquerre (Seine-et-Marne).*

M. A. COUSSET (Etaules). — *Découverte d'une Cachette de Haches plates en cuivre à Breuillet (Charente-Inférieure).*

M. FRANCHET (Paris). — *La Poterie Magdalénienne.*

M. L. COUTIL (Eure). — 1° *Relation du redressement qu'il a effectué de la table et des quatre supports du dolmen La Grosse Pierre* ou *Pierre*

Couplée de Verneuses (Eure) [Vœu pour l'abattage d'un énorme sapin qui a déjà détruit ce monument, car les racines passant sous les supports sont encore appelées à les disloquer]. — 2° Redressement du menhir La Pierre aux Bœufs, à Montreuil-l'Argillé (Eure).

M. O. Vauvillé, présente 30 *tranchets* préhistoriques du Soissonnais, des époques *paléolithique et néolithique* ; ils comprennent : 1° 6 pièces provenant du gisement quaternaire de Cœuvres, où les débris de mammouth sont nombreux ; 2° 2 longues pièces de Pommiers ; 3° 21 petits *tranchets*, recueillis par lui dans des *Allées couvertes*, sur Montigny-l'Engrain. — La pièce la plus intéressante de ces dernières est un petit tranchet, qui est *emmanché* dans un *Bois de Cervidé*, ce qui permet bien d'affirmer que ce genre d'instrument est bien un *tranchet*, et non une *flèche à tranchant transversal* ; 4° un tranchet *double*, provenant des Pommiers.

Nouvelles protestations adressées à la Société Préhistorique Française, contre le Projet de Loi sur les Fouilles archéologiques.

En présence des nombreux vœux, émis par les principales Sociétés savantes de France, la *Société Préhistorique française*, qui représente le groupement le plus considérable de Savants se livrant aux recherches préhistoriques, a demandé à ces Sociétés, pour coordonner tous les *desiderata*, de vouloir bien se rallier au contre-projet qu'elle a fait déposer sur le bureau de la Chambre par M. Péchadre, Député de la Marne.

Depuis son appel, la *Société Préhistorique française* a reçu les protestations de 83 Sociétés savantes, et de nombreuses lettres de protestations.

I. — PROTESTATIONS DES UNIVERSITÉS.

Protestation du Prof. FOURNIER.

Faculté des Sciences de Besançon.

Institut de Géologie et de Minéralogie.

Besançon, le 3 février 1911.

Monsieur le Président,

Je vous prie de vouloir bien joindre ma protestation à celles de mes collègues des Universités, relativement au projet de loi sur les fouilles archéologiques, préhistoriques et paléontologiques.

La liberté la plus entière doit être, à mon avis, laissée aux chercheurs, au moins en ce qui concerne les stations ou gisements qui n'ont fait l'objet d'aucune fouille méthodique antérieure.

Mais, lorsque les recherches faites dans une station ou dans un gisement ont prouvé l'existence dans cette station ou ce gisement d'objets ou de fouilles, dont la conservation présente un intérêt général, je crois qu'il serait désirable que l'auteur de la découverte puisse en obtenir le *classement*, ainsi que cela se pratique pour les monuments historiques ; on arrêterait ainsi la destruction d'une foule de stations intéressantes et la dilapidation des objets qu'on y découvre.

Comme conséquence de ce classement des stations préhistoriques, l'expropriation par déclaration d'utilité publique pourrait être obtenue contre un propriétaire, qui se refuserait à laisser exécuter sur son terrain des fouilles ayant un intérêt scientifique.

Une loi ainsi comprise étendrait la liberté des chercheurs au lieu de la restreindre, et ne pourrait qu'activer l'essor de l'initiative individuelle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

E. Fournier.

Protestation du Prof. PAQUIER.

Université de Toulouse.

Faculté des Sciences

—

Laboratoire de Géologie.

—

Toulouse, le 1er février 1911.

Bien qu'il y ait assurément lieu de se préoccuper d'arrêter l'exode de nos richesses paléontologiques ou archéologiques à l'étranger, on ne saurait trop cependant s'opposer à l'adoption du projet de loi de 1900 sur les fouilles, qui ne tendrait à rien moins qu'à créer un état de choses plus préjudiciable encore aux véritables intérêts de la science en France. Comment accueillir, en effet, une réglementation qui ne tarderait pas, alors qu'on parle sans cesse de décentralisation, à consacrer une centralisation vraiment abusive de tous les documents importants de nos archives paléontologiques ou archéologiques de la province dans les collections de la capitale, et pour le seul profit des travailleurs parisiens ! Une conséquence, plus grave encore de cette mesure, si elle était votée, serait d'ailleurs de décourager systématiquement toute tentative de fouilles de cette nature, non seulement de la part des Universités ou des Musées, mais encore de la catégorie, si intéressant et malheureusement si réduite aujourd'hui, des collectionneurs *éclairés*. Si, à la rigueur, quelques professeurs d'Université ou conservateurs de Musée, surmontant leurs répugnances personnelles, consentaient encore à entreprendre des travaux de cet ordre, sous une surveillance toujours gênante, à l'occasion même tracassière, et cela malgré la menace de se voir ravir au dernier moment le joyau de leurs recherches, quel est le collectionneur, qui, moins bien qualifié pour résister aux prétentions d'un agent investi de pouvoirs aussi étendus, courra désormais le risque de se voir finalement dépossédé du plus clair du fruit de ses efforts et de son initiative ?

Pour ces seules raisons, et il serait aisé d'en indiquer d'autres, comme, par exemple la division entre plusieurs établissements éloignés d'une même fouille paléontologique ou d'une même trouvaille archéologique, il me paraît tout à fait sage de s'en tenir aux articles I et III de l'amendement proposé par la *Société Préhistorique française*, qui prévoit une autorisation ministérielle pour l'exportation d'un objet d'intérêt national ou pour l'ouverture de fouilles par un étranger sur le territoire français.

V. Paquier,

Professeur de Géologie à la Faculte des Sciences de Toulouse,
Administrateur du Musée d'Histoire naturelle.

Protestation du Prof. BIGOT.

Doyen de la Faculté des Sciences de Caen.

En ce qui me concerne personnellement, je suis tout à fait de l'avis de mes collègues Depéret, Fallot et Welsch. D'ailleurs ceux de nous, qui prêtent leur concours à l'étude géologique des projets d'alimentation en eau potable présentés par les communes, sont je crois suffisamment édifiés, sur ce qu'on doit attendre de l'interprétation des réglements par les bureaux des préfectures, pour prévoir dans quel esprit seront interprétées les dispositions de la loi, quand il s'agira, en matière scientifique, non plus d'un concours gracieux, mais d'une véritable tutelle administrative. Je vous autorise à reproduire mon opinion.

Veuillez agréer, etc...

Signé : Bigot.

Protestation du Prof. GLANGEAUD.

Université de Clermont.

Faculté des Sciences.

Laboratoire de Géologie.

J'associe ma protestation véhémente à celle de mes collègues, au sujet du projet de loi relatif aux fouilles paléontologiques et préhistoriques. Il serait extrêmement fâcheux, désastreux même, que les pouvoirs publics puissent s'immiscer dans les fouilles scientifiques, sous l'instigation de personnes intéressées à les faire cesser, ou à supplanter ceux qui auraient découvert et étudieraient de nouveaux gisements.

Signé : Ph. Glangeaud,

Professeur de Géologie à la Faculté de Clermont.

II. — MUSÉES ET PROTESTATIONS.

Protestation de M. Edouard HARLÉ.

Des trois articles du contre-projet de la *Société préhistorique française*, le premier et le dernier paraissent devoir rallier tous les suffrages, pourvu que le premier soit appliqué en évitant toute gêne, sauf le cas des échantillons exceptionnels qui l'a motivé. Mais le deuxième, celui qui donne à l'Etat un droit de préemption en cas de vente d'objets, mérite de bien sérieuses objections.

Et d'abord il est inapplicable dans la plupart des cas, à moins d'une gêne et de formalités tout à fait disproportionnées. Et puis, il conduit à des conclusions inacceptables, comme dans l'exemple suivant : L'une des plus belles pièces de ma collection a été achetée par moi, à un exploitant de carrière, pour 2 francs; mais elle m'a coûté infiniment de voyages et de peine. Pour une fois que j'ai réussi, j'ai eu cent fois peine perdue. La disposition proposée serait, dans les cas de ce genre, manifestement injuste. Elle découragerait les recherches, et elle amènerait à dissimuler les bonnes pièces, donc à ne pas les publier, et agirait ainsi contre la science française qu'elle est supposée devoir soutenir. L'on doit observer de plus que : acquisition d'un objet par l'Etat, signifie qu'il servira à enrichir quelque musée de la capitale. Si, au contraire, l'Etat ne s'empare pas de l'objet, celui-ci restera probablement dans sa province d'origine, soit dans une collection privée, soit ultérieurement dans le musée local. Nous autres pauvres provinciaux, nous ne sommes pourtant pas bien difficiles : nous demandons seulement que l'Etat, dont les ressources sont constituées par notre propre argent, ne les utilise pas à nous dépouiller, estimant, comme Beaumarchais, que l'Etat vous aura fait assez de bien s'il ne vous fait pas de mal.

Edouard Harlé.

Musée Départemental
Gap (Hautes-Alpes).

Gap, le 3 Février 1911.

Le Conservateur du Musée de Gap, à Monsieur le Président de la *Société Préhistorique Française*.

Le Conservateur du Musée de Gap, Vice-président de la *Société d'études des Hautes-Alpes*, auteur de nombreuses fouilles dans des grottes néolithiques, dans des tumuli ou dans des ruines romaines de la région alpine, fouilles dont les trouvailles ont été déposées au Musée de Gap, a éprouvé un vrai découragement à la lecture du projet de loi relatif aux fouilles scientifiques.

Cette loi serait désastreuse pour les sciences locales, car elle paralyserait les efforts généreux des chercheurs par des prescriptions draconiennes et vexatoires.

D'autre part, cette loi serait inefficace dans beaucoup de cas pour la protection des sites, des monuments, des ruines et vestiges préhistoriques, car elle n'empêcherait pas les propriétaires, les entrepreneurs de travaux, de vider les grottes, les abris, d'exploiter les murgers, les ruines, les tumuli, les gisements fossilifères, sous prétexte d'effondrement, d'exploitation de carrières, ou d'emprunts de matériaux de construction : tous travaux qui ne sont soumis à aucune formalité !

Ainsi, le terrassier, le concasseur de pierres, le cantonnier, auraient le droit de fouiller les gisements, de concasser les objets scientifiques ou de les jeter aux déblais ; et le naturaliste, le savant, l'archéologue, n'auraient pas le droit de recueillir ces objets, de les extraire de leur gangue !

Aussi, je m'associe avec empressement à la protestation et à la demande de modifications de la *Société préhistorique française*.

David Martin.
Conservateur du Musée de Gap,
Vice-Président de la *Société d'Etudes des Hautes-Alpes*.

Muséum de Rennes.
—
Histoire Naturelle.
—
Géologie.

Rennes, 14 février 1911.

Monsieur le Président,

Etant mise à part la question de mercantilisme que je désapprouve assurément et qu'allègue le projet de loi du 25 octobre dernier que vous m'avez rappelé, nul plus que moi ne reconnaît et déplore les inconvénients multiples qui résulteraient de cette loi si elle était promulguée sans modifications. De plus autorisés que moi vous ont dit ou laissé entendre en quelle mésestime ils tenaient les prétentions des partisans de la centralisation à outrance que le projet actuel favorise indubitablement aux dépens des richesses scientifiques provinciales. Personnellement, décentralisateur convaincu, j'approuve les énergiques protestations de ces savants, groupés ou non, et me joins à eux pour demander sinon le rejet absolu d'une réglementation qui, je le crains, déguise le but visé, du moins pour obtenir qu'une modification très nette y soit apportée en ce qui concerne les recherches purement paléontologiques. A ce point de vue particulier, je ne saurais que m'associer au désir formulé par la *Société géologique de France* (à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir) dans le paragraphe 3 de ses conclusions, savoir que les travaux auxquels se livrent quotidiennement les géologues sur le terrain, pour la recherche des fossiles, ne soient pas astreints à une déclaration préalable. Par ailleurs je m'explique mal qu'une pièce rare ou importante, trouvée par quelque géologue de province, soit mieux à sa place et plus intéressante à Paris que dans un des musées de la pro-

vince à laquelle elle appartient géologiquement, au milieu de ses congénères en quelque sorte et, pour ainsi dire, dans le cadre où elle a pu vivre jadis.

J'ajouterai encore, comme Conservateur de Musée, que nous sommes tous en général astreints, non seulement à entretenir et à classer méthodiquement les collections confiées à nos soins, mais bien à les ACCROITRE, et que nous devons tendre à les enrichir de pièces de valeur.

Or, je vois dans cette obligation une quasi contradiction avec le nouveau projet de loi, qui, s'il n'était modifié ainsi que je l'ai dit plus haut, dans le sens indiqué par la Commission de la *Société géologique de France*, en rendrait l'accomplissement plus compliqué, parfois impossible, voire même dangereux.

Signé : T. BEZIER,

Le Directeur Conservateur du Musée Géologique de la ville de Rennes, membre de la *Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, ancien Président de la *Société Scientifique et Médicale de l'Ouest.*

VILLE DE LYON.

—

MUSÉUM DES SCIENCES NATURELLES.

—

Le 19 janvier 1911.

Mon cher Collègue (1),

Je vous remercie bien sincèrement pour l'aimable envoi de votre vigoureuse lettre de protestation, contre le projet de loi sur la réglementation des fouilles concernant l'archéologie et la paléontologie.

Je suis tout à fait de votre avis. Il est nécessaire d'écarter le plus possible les étrangers de nos gisements paléontologiques ou archéologiques, afin d'éviter le retour des abus qui se sont produits, en 1909, dans la Dordogne. Mais il semble que le meilleur moyen de conserver chez nous les documents scientifiques de notre pays consiste avant tout à faciliter la recherche et l'étude de ces documents, à nos compatriotes ! On ne peut donc approuver le projet du gouvernement, qui rendrait au contraire ces recherches très difficiles aux géologues et préhistoriens de province. Ce serait la ruine de nos Sociétés régionales.

Je crois qu'il serait bon de donner à l'Etat un droit de préemption limité à certains cas, qui devraient être prévus par la loi. L'Etat aurait le droit d'intervenir, par exemple, dans une vente de collections, où les étrangers seraient représentés. Il me paraît inadmissible, en effet, que la loi oblige un étranger qui désire faire des fouilles à solliciter l'autorisation ministérielle, et qu'elle permette à cet étranger de se procurer librement, par voie d'acquisition, des documents provenant des fouilles de nos nationaux.

(1) Lettre adressée à M. Edouard HARLÉ.

Quelques modifications à la loi du 30 mars 1887, donneraient satisaction à tous les intérêts légitimes. Elles recevraient aussi l'approbation des promoteurs du projet de loi qui n'ont eu, évidemment, d'autre but que d'assurer la protection des documents scientifiques du pays. Les travaux paléontologiques ou archéologiques de nos compatriotes et de nos Sociétés régionales font trop grand honneur, tout à la fois à la science française et à notre esprit d'initiative, pour que personne puisse songer à les paralyser.

Je vous autorise à publier cette lettre, si vous la jugez utile à la cause que nous défendons.

Veuillez, mon cher collègue, agréer l'expression de mes sentiments les plus cordialement dévoués.

GAILLARD,
Docteur ès Sciences naturelles,
Conservateur du Muséum de Lyon.

III. — SOCIÉTÉS.

39° *Société Archéologique du Gers.*

Auch, le 10 janvier 1911.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, dans sa séance du 9 janvier 1911, la *Société Archéologique du Gers* s'est unanimement associée à votre campagne contre le projet de loi sur les fouilles archéologiques.

Elle exprime le vœu que l'article 14 de la loi du 30 mars 1887 soit complété par les trois adjonctions que vous proposez sur la sortie des objets de France, sur le droit de préemption de l'Etat, et sur l'autorisation de faire des fouilles pour les étrangers.

Le Président : Philippe LAUZUN.

40° *Société d'Excursions scientifiques.*

Après avoir pris connaissance du *projet de loi relatif aux fouilles intéressant l'Archéologie et la Paléontologie*, déposé sur le Bureau de la Chambre des Députés, le 25 octobre 1910.

La *Société d'Excursions scientifiques*, réunie en Assemblée générale, le 14 janvier 1911, tient à joindre sa protestation à celles déjà formulées par de nombreuses Sociétés savantes contre ce projet de loi :

Considérant que la liberté des recherches scientifiques a eu, en France, comme résultat heureux d'y développer, plus que partout ailleurs, le goût des études archéologiques et paléontologiques, en stimulant un grand nombre de chercheurs dévoués qui dépensent sans compter leur temps et leur argent, et dont le zèle désintéressé contribue, tous les jours, à enrichir nos collections publiques ;

Considérant que les entraves apportées par la loi projetée ne pourraient que nuire à la science, en décourageant toute libre initiative ou

en poussant les auteurs de découvertes à ne pas les signaler, afin d'éviter les ennuis et les retards pouvant résulter des déclarations obligatoires et des surveillances officielles;

Considérant que de semblables formalités ne sauraient d'ailleurs que favoriser la dilapidation des trouvailles par les ouvriers et la vente clandestine des objets qui, prudemment démarqués, perdraient ainsi toute leur valeur:

Considérant enfin, que la loi projetée va à l'encontre de la décentralisation scientifique réclamée par toutes les Sociétés savantes et qu'elle est, en outre, attentatoire à la propriété privée, aussi bien qu'à la propriété scientifique.

La *Société d'Excursions scientifiques* émet le vœu que l'on s'en tienne à la loi du 30 mars 1887, qui est parfaitement suffisante pour assurer la conservation des monuments et des objets présentant un intérêt historique ou artistique.

Elle se rallie à la proposition, faite par la *Société Préhistorique française*, d'ajouter à cette dernière loi, quelques articles interdisant l'exportation des objets particulièrement intéressants pour notre pays et réglant les conditions dans lesquelles les *Etrangers* pourront exécuter des fouilles en France; mais elle estime qu'aucune atteinte ne doit être portée à la liberté des recherches scientifiques entreprises par les *Français*, recherches qui, loin d'être entravées, devraient, au contraire, être facilitées et encouragées.

41° *Société d'Emulation du Bourbonnais.*

Moulins, le 17 janvier 1911.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous annoncer que notre société vient de prendre dans sa séance du 9 janvier 1911, une délibération conforme à celle que vous avez prise le 2 décembre 1910 relativement à la *liberté des fouilles* et à *l'exportation* des objets à l'étranger.

Le Président, G. Morand.

42° *Société Linnéenne du Nord de la France.*

Amiens, le 18 janvier 1911.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que dans sa dernière séance, la *Société Linnéenne* après avoir pris connaissance du projet de loi relatif aux fouilles intéressant la Paléontologie et l'Archéologie, et de l'extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 2 décembre 1910, s'associe entièrement au vœu émis par la *Société Préhistorique française*, résumé dans les trois articles qui doivent compléter l'article 14 de la loi du 30 mars 1887.

Le Secrétaire, F. Choquart.

43° *Société d'Etudes scientifiques de l'Aude.*

Séance du 18 décembre 1910. — Présidence de M. le Dr Carbou. — Le Secrétaire expose que, à la suite de fouilles exécutées dans une de nos régions les plus riches en gisements préhistoriques sur des propriétés particulières temporairement louées à cet effet, les objet recueillis ont été dispersés hors de France, au profit de collectionneurs ou marchands étrangers. Nous nous trouvons ainsi dépossédés sur notre propre territoire de pièces essentielles à l'étude de nos origines et dont la plupart échapperont pour jamais à l'investigation scientifique.

Ce fait a soulevé au sein de nos plus importantes sociétés savantes une émotion bien légitime, et l'Académie des sciences, le Comité des travaux historiques, la Société d'Anthropologie, ont réclamé la protection d'une loi nouvelle. L'administration des Beaux-Arts, de qui relève la conservation des monuments préhistoriques, a confié la préparation de cette loi à une commission de savants et de juristes et le gouvernement a déposé le 25 octobre 1910, sur le Bureau de la Chambre des Députés, un projet de loi qui organise la surveillance des fouilles entreprises par les particuliers et prévoit pour l'Etat, si l'intérêt scientifique l'exige, le droit de se substituer au fouilleur.

Les sanctions prévues sont de deux ordres : les unes, pénales, laissent un large pouvoir d'appréciation aux tribunaux ; les autres civiles, sont destinées à réparer les dommagee qui pourraient résulter des infractions à la loi.

Mais un semblable projet, en obligeant « tout établissement, toute association ou tout particulier, qui veut exécuter des fouilles archéologiques ou paléontologiques, soit sur un terrain lui appartenant, soit sur le terrain d'autrui, à en faire la déclaration à la préfecture du département sur le territoire duquel ces fouilles seront ouvertes », et en soumettant ces fouilles à la surveillance de l'Etat est plutôt de nature à nuire au développement de nos sociétés archéologiques de province et à l'initiative des véritables chercheurs.

Aussi a-t-il déjà soulevé des protestations au sein de nombreuses Sociétés régionales, et notamment au sein de la *Société préhistorique française* qui vient d'être reconnue d'utilité publique. Cette dernière estime que, pour arrêter l'exode à l'étranger de nos trésors archéologiques, il suffirait de faire quelques adjonctions à la loi du 30 mars 1887.

Cette loi protège les vestiges archéologiques, laisse libre cours aux initiatives et n'impose pas une surveillance vexatoire à l'inventeur d'une découverte, surveillance ou contrôle qui serait une atteinte à la propriété scientifique au moment même d'une découverte.

Les articles nouveaux qu'il faudrait ajouter à l'ancienne loi pourraient se résumer ainsi :

Art. 1. — Aucun objet, présentant un intérêt national d'archéologie ou de paléontologie, ne pourra franchir les frontières françaises sans autorisation du ministre compétent.

Art. 2. — L'Etat, en cas de vente d'objets intéressant l'archéologie et la paléontologie, pourra exercer un droit de préemption.

Art. 3. — Tout étranger désirant faire des fouilles devra solliciter l'autorisation ministérielle.

Telles sont les mesures que juge nécessaires la *Société préhistorique française*. Avec plusieurs autres sociétés régionales telles que la « *Polymathique du Morbihan*», la *Société archéologique de Limoges*, la *Société archéologique de Troyes*, etc., elle demande que nos richesses archéologiques restent en France, mais qu'on n'entrave pas l'initiative des travailleurs, au risque de perdre à jamais, les inestimables résultats que leur zèle fournit.

Après cet exposé, l'assemblée consultée déclare, à l'unanimité moins 3 voix, adopter les conclusions de la *Société préhistorique française*, et se rallier entièrement à sa manière de voir.

Copie de cette délibération sera transmise à la *Société préhistorique française*.

44° *Société historique et archéologique de Périgord.*

La *Société historique et archéologique du Périgord*, ayant eu connaissance du projet de loi pour la protection des stations et gisements préhistoriques et paléontologiques récemment soumis au Parlement, tout en reconnaissant qu'il est utile de compléter la loi du 30 mars 1887 par des mesures propres à sauvegarder et à conserver à la France nos richesses préhistoriques, pense toutefois qu'il est nécessaire d'apporter au projet de loi, tel qu'il est présenté, certaines modifications et a émis, dans sa séance du 5 janvier 1911, les vœux suivants :

1° Que les Sociétés savantes ne soient pas mises au même rang que les simples particuliers, et que les fouilles exécutées par ces Sociétés soient exemptes de la surveillance de l'Etat.

2° Que les objets les plus importants et les plus remarquables provenant tant des fouilles pour lesquelles l'Etat se serait substitué à des particuliers que celles qu'il aurait entreprises lui-même restent la propriété des Musées offrant les garanties de conservation suffisantes et situés dans le Département où auront eu lieu ces fouilles, les doubles seuls pouvant recevoir une autre attribution.

3° Que les objets trouvés par les particuliers restent la propriété de ceux-ci, et que l Etat ait seulement un droit de préemption en cas de vente.

4° Que la détermination de la stratigraphie d'une station ou d'un gisement soit imposée aux particuliers y faisant des fouilles, et que cette détermination reste soumise à la vérification des surveillant désignés par l'Etat.

5° Que des mesures soient prises pour empêcher la sortie de France des objets d'une importance capitale, que l'Etat pourra toujours connaître au moyen de la surveillance qu'il fera exercer sur les fouilles des particuliers.

Le Président, Marquis de Fayolle.

45° *Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*

Auxerre, 10 janvier 1911.

La *Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, considérant qu'il est opportun et utile de proposer une loi pour empêcher les fraudes déjà signalées et qui peuvent se renouveler au sujet des fouilles archéologiques et paléontologiques, est d'avis, pour sauvegarder les droits et les intérêts des Musées de province, de se rallier aux amendements proposés aux projets de loi par la *Société Polymathique du Morbihan* et notamment à l'Art. 4, § 1.

Le Secrétaire, E. Humbert.

46° *Société historique de Compiègne.*

(Reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 15 Mars 1895).

Compiègne, le 27 janvier 1911.

Procès-verbal de la séance du 16 décembre 1910. — M. Plessier attire notre attention sur un projet de loi relatif aux fouilles de Paléontologie et d'Archéologie, présenté à la Chambre des Députés, le 25 octobre 1910, par M. Briand et M. Doumergue.

Déjà plusieurs Sociétés Savantes se sont émues de ce projet, notamment la *Société Académique de Laon*, la *Société Archéologique de Limoges*, celles de Troyes, du Morbihan, la *Société Préhistorique française*, etc.

Ce projet leur a paru très dangereux pour les intérêts de la science, dont il entrave les recherches, sous prétexte d'arrêter l'exode à l'étranger de nos trésors nationaux. Il suffirait d'ajouter un ou plusieurs articles à la loi du 30 mars 1887, pour atteindre ce but. Il pourrait être défendu de vendre à l'étranger aucun objet présentant un intérêt national d'Archéologie ou de Paléontologie sans autorisation spéciale du Ministre compétent.

L'Etat, en cas de vente, pourrait exercer un droit de préemption et se réserver la faculté de faire des moulages et des dessins des objets aliénés.

Il faudrait aux étrangers une autorisation ministérielle pour faire des fouilles.

La *Société historique* ne peut que s'associer aux justes réclamations déjà formulées par plusieurs sociétés de Paléontologie et d'Archéologie, en vue d'obtenir « qu'on n'entrave pas l'initiative des travail- « leurs, au risque de perdre à jamais les inestimables résultats que « leur zèle fournit ».

Le Président, Baron de Bonnault.

47° *Société historique d'Auteuil et de Passy.*

Séance du 12 janvier 1911. — Présidence de M. Marmottan. — Sur la proposition de M. P. Marmottan, en l'absence de M. le Dr Henri

Martin, Président de la *Société Préhistorique française*, la Société vote à l'unanimité des membres présents, une protestation contre le projet de loi relatif aux fouilles, déposée le 25 octobre 1910, et elle adopte les conclusions de la *S. P. F.*, énoncées dans la séance de son Conseil d'Administration, tenue le 2 décembre 1910.

48e *Société Linnéenne de Bordeaux*.

(Reconnue d'utilité publique).

Extrait de la résolution de la séance du 18 janvier 1911.— Dès 1909, à la suite d'une excursion scientifique aux gorges de la Vézère, la *Société Linnéenne de Bordeaux* s'était émue de l'exode, hors de France, de documents quelquefois uniques de la Préhistoire nationale. Elle désirait que, sans tarder, des décisions fussent prises pour empêcher le renouvellement de pareils faits préjudiciables à notre enseignement et à nos Musées. Aujourd'hui, elle estime que le projet de loi présenté par le gouvernement dépasse de beaucoup la portée que lui attribue « l'exposé des motifs préliminaire ». Pour remédier à des abus très réels et regrettables, le gouvernement impose aux fouilleurs amateurs français une surveillance impérative qui menace de les frustrer de leurs trouvailles, au moment où elles deviennent intéressantes, au moment où ils vont recevoir la récompense des efforts pécuniaires qu'ils ont consentis bénévolement. La *Société Linnéenne* se rallie donc entièrement aux protestations de la *Société Préhistorique française* et des autres groupes régionaux; la règlementation suffisante serait donc d'empêcher la sortie des documents préhistoriques, et pour cela devrait viser la surveillance des fouilles entreprises par des étrangers.

En conséquence, la *Société Linnéenne* adopte les trois articles additionnels à l'article 14 de la loi du 30 mars 1887, proposés par la *Société Préhistorique*, en y ajoutant les deux modifications entre parenthèse.

Article Ier. — Aucun objet présentant un intérêt national archéologique ou paléontologique ne pourra franchir les frontières françaises sans autorisation spéciale du ministre compétent.

Article II. — En cas de vente d'objets intéressant l'Archéologie et la Préhistoire, l'Etat pourra exercer un droit de préemption (au profit tout d'abord des Musées de la région où auront été trouvés les dits objets).

Article III. — Tout étranger désirant faire (*directement* ou *indirectement*) des fouilles sur le territoire français, devra solliciter l'autorisation ministérielle.

49e *Société Archéologique de Bordeaux*.

Extrait du procès-verbal de la séance du 13 janvier 1911. — La *Société Archéologique de Bordeaux*, saisie du nouveau projet de loi relatif aux fouilles intéressant l'archéologie et la paléontologie et émue des

dangers qu'il peut présenter pour les études futures, a adopté le vœu suivant, comme protestation au dit projet :

La *Société Archéologique de Bordeaux*, considérant que la législation actuelle est déjà suffisamment armée pour assurer la conservation des objets archéologiques présentant un intérêt capital pour notre pays.

Considérant que les plus belles découvertes et les collections les plus importantes de nos musées ont été faites par de modestes savants, n'ayant pour la plupart aucune mission officielle à ce sujet ;

Considérant qu'il serait extrêmement dangereux de porter atteinte à l'élan de ces fouilleurs libres, qui tous les jours enrichissent par des dons généreux nos collections nationales ;

Considérant toutefois, que si l'on tient à donner satisfaction à certaines réclamations qui se sont produites sur des faits récents extrêmement regrettables d'ailleurs, il suffirait de compléter l'article 14 de la loi du 30 mars 1887, par les adjonctions suivantes :

Article Ier. — Aucun objet présentant un intérêt national archéologique ou paléontologique ne pourra franchir les frontières françaises sans autorisation *spéciale* du Ministre compétent.

Art. II. — En cas de vente des objets intéressant l'Archéologie et la Paléontologie, l'Etat pourra exercer un droit de préemption ; *et ces objets devront être déposés dans les Musées régionaux.*

Art. III. — Tout étranger désirant faire des fouilles, à *titre personnel ou associé*, devra solliciter l'autorisation ministérielle.

50° *Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.*

Extrait du procès-verbal de la séance du 26 janvier 1911. Présidence de M. Paul Gauthier. — L'Académie, considérant que le projet de loi du 25 octobre 1910, relatif aux fouilles intéressant l'Archéologie et la Paléontologie, est tel qu'il entrave l'initiative privée et constitue un péril pour les Musées de province.

Emet, à l'unanimité des membres présents, le vœu que le projet soit retiré, et que, si de nouvelles dispositions législatives sur le même objet sont, comme l'Académie le souhaite, projetées ou proposées, elles soient, avant toute discussion au Parlement, soumises aux Universités, aux Sociétés savantes de Paris et de province, et aux directeurs de Musées.

51° *Groupe Spéléo-Archéologique d'Uzès.*

Le Groupe Spéléo-Archéologique d'Uzès, réuni en séance extraordinaire le samedi 21 janvier 1911, après avoir délibéré, se rallie à l'unanimité, au contre-projet présenté par la *Société Préhistorique française*, et proteste énergiquement et de la façon suivante, contre le projet du Gouvernement :

Considérant que la législation actuelle est parfaitement armée pour

assurer la conservation des objets archéologiques présentant un intérêt capital pour le pays;

Considérant qu'il serait extrêmement dangereux de porter atteinte à l'élan des *fouilleurs libres*;

Considérant que les découvertes les plus belles et les collections les plus importantes de nos Musées sont dues à de modestes savants, parmi lesquels il suffit de citer les noms de Boucher de Perthes, Piette, E. Rivière, Marquis de Vibraye, E. Moreau, Baron de Bays, J. Miln, d'Acy et tant d'autres auxquels le groupe d'Uzès a l'honneur d'ajouter le nom de son Président-Fondateur, Ulysse Dumas;

Considérant toutefois que si l'on tient à donner satisfaction à certaines réclamations récentes, il suffirait de compléter l'article 14 de la loi du 30 mars 1887 par les trois articles proposés par la *Société Préhistorique française.*

Le Président.

52° *Société d'Etudes des Sciences Naturelles de Reims.*

La *Société d'Etudes des Sciences naturelles de Reims*, dans sa séance du 17 janvier 1911, a décidé à l'unanimité des membres présents, de s'associer aux protestations élevées contre le projet de loi relatif aux fouilles archéologiques et paléontologiques.

Elle est opposée aux mesures qui pourraient porter atteinte au droit de propriété et entraver les initiatives personnelles, si souvent utiles à la science. Mais elle est d'avis qu'il convient d'empêcher les étrangers d'exploiter à leur gré les richesses enfouies dans notre sol, et qu'il est nécessaire de leur interdire de pratiquer des fouilles sans une autorisation du ministre compétent.

Signé : L. Demaison,
Président de la *Société d'Etudes des Sciences naturelles de Reims.*

53° *Société des Lettres, Sciences et Arts de Nice.*

Nice, 1er février 1911

La *Société des Lettres, Sciences et Arts de Nice*, dans sa séance du 17 janvier 1911, s'associe à la protestation adressée à la *Société Préhistorique Française*, contre le projet de loi sur les fouilles préhistoriques.

La protestation a été adressée à la Préfecture des Alpes-Maritimes pour être transmise à qui de droit.

Le Président, Caziot.

54° *Société Les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart.*

Rochechouart, le 25 janvier 1911.

La Société archéologique *Les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart*, a, dans sa séance du lundi 9 janvier 1911, décidé à l'unanimité,

de joindre sa protestation à celle déjà émise par la *Société Préhistorique française*, au sujet de la loi relative aux fouilles archéologiques et paléontologiques. Elle a chargé son Président de faire le nécessaire.

Le Président, L. Masfrand.

55° *Société nationale des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg.*

(Reconnue d'utilité publique).

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, dans sa séance du 13 janvier 1911, la *Société nationale des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg* après avoir pris connaissance des divers documents qu'avaient bien voulu lui adresser la *Société Préhistorique française* et la *Société Polymathique du Morbihan*, relatifs au projet de loi sur les fouilles archéologiques, s'est unanimement ralliée à votre protestation et a adopté, dans toute sa teneur, le procès-verbal de la réunion du 2 décembre 1910, tenue par le Conseil d'Administration de la *Société Préhistorique française.*

Veuillez donc, Monsieur le Président, nous compter au nombre des Sociétés les plus énergiquement protestataires et agréez l'assurance de mes sentiments très respectueux et tout dévoués.

Le Secrétaire perpétuel, L. Corbière.

56° *Société Florimontane d'Annecy.*

(Reconnue d'utilité publique).

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le vœu suivant, formulé à l'unanimité par la *Société Florimontane*, dans la séance du 1er février 1911.

« La *Société Florimontane d'Annecy*, estimant le projet de loi relatif aux fouilles archéologiques et paléontologiques, préjudiciable aux intérêts de la Science, en paralysant l'initiative privée et enlevant toute liberté aux recherches désintéressées, s'associe par un vote unanime à la protestation formulée par de nombreuses sociétés savantes qui se sont émues de ce dangereux projet, et se rallie aux trois articles constituant l'amendement proposé par la *Société Préhistorique française* le 2 décembre 1910 ».

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments de confraternité scientifique.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

57° *Société Académique du Nivernais.*

Séance du 30 janvier 1911. — Extrait du procès-verbal. — « L'assemblée, constatant que le projet de loi présenté par le gouvernement pour réglementer les fouilles intéressant l'archéologie et la paléontologie, ne peut que décourager les chercheurs si dévoués et souvent si modestes qui occupent leurs loisirs à arracher au sol de nos contrées les objets qui lui furent livrés par le passé et dont la découverte vient le plus ordinairement enrichir nos musées, est d'avis de conserver la loi du 30 mars 1887, en la complétant par les trois articles proposés par la *Société Préhistorique française* ».

Le Président, V. Guemeau.

58° *Société Dunoise, Archéologique, Histoire, Sciences et Arts.*

Châteaudun, 31 janvier 1911.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la *Société Dunoise* réunie aujourd'hui en Assemblée générale, a décidé, à l'unanimité des membres présents, de joindre sa protestation à celles des sociétés qui se sont déjà prononcées contre le projet de loi présenté à la Chambre des Députés, le 25 octobre dernier, dans le but de réglementer les fouilles intéressant l'archéologie et la paléontologie.

Estimant, comme elles, qu'une telle loi porterait atteinte au droit de propriété, qu'elle entraverait les recherches individuelles et nuirait aux progrès scientifiques, la *Société Dunoise* a adopté les conclusions posées en ces termes par la *Société Préhistorique française* :

(Suivent ici les trois articles proposés par la *Société Préhistorique française*).

En vous félicitant, Monsieur, de l'utile initiative prise par la Société savante que vous présidez, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Le Président, Henri Lecesne.

59° *Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de La Rochelle.*

Section des Sciences naturelles (Reconnue d'Utilité Publique).

La Rochelle, le 31 janvier 1911.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la *Société des Sciences naturelles de la Charente-Inférieure*, dans sa dernière séance, a décidé, à l'unanimité de ses membres, de protester contre le projet de loi relatif aux

fouilles intéressant l'archéologie et la paléontologie, déposé à la chambre le 25 octobre dernier, et de se rallier aux modifications proposées par la *Société Préhistorique française*.

Le Président, BERNARD.

60° *Société Linnéenne de Normandie.*

Extrait du Procès-verbal de la Séance du 6 février 1911. — *La Société Linnéenne de Normandie*, considérant que le projet de loi présenté par le gouvernement pour réglementer la conservation en France des découvertes archéologiques et paléontologiques et la pratique des fouilles sur des bases réellement scientifiques, donne à l'Etat la possibilité de se substituer aux personnes qui font ces fouilles, et de prendre possession des objets qui ont été recueillis. Que si le but poursuivi est conforme dans son esprit aux vœux formulés par les savants et les Sociétés scientifiques, les dispositions projetées auraient fatalement pour résultat de paralyser toute initiative privée en subordonnant les recherches à un contrôle administratif.

Que dans ces conditions, les auteurs des fouilles peuvent craindre d'être dépossédés à la fois du produit de leurs fouilles et des résultats scientifiques de leurs recherches. Emet le vœu que 1° le projet de loi présenté par le gouvernement soit retiré.

2° la loi du 30 mars 1887 soit complétée par les additions suivantes :

ARTICLE PREMIER.

Tout établissement, toute association ou tout particulier qui veut exécuter des fouilles archéologiques ou paléontologiques, soit sur un terrain lui appartenant, soit sur le terrain d'autrui, doit en faire la déclaration à la Préfecture du département sur le territoire duquel ces fouilles sont ouvertes.

ART. 2.

Le déclarant pourra commencer les travaux immédiatement.

ART. 3.

Tout étranger désirant faire des fouilles sur le territoire français, devra solliciter l'autorisation ministérielle.

ART. 4.

Aucun objet présentant un intérêt national, archéologique ou paléontologique, ne pourra franchir les frontières françaises sans une autorisation spéciale du Ministre compétent.

61° *Société géologique du Nord.*

La *Société géologique du Nord*, fondée en 1870 et comprenant parmi ses membres toutes les personnes qui, dans les cinq départements du Nord de la France, se livrent à des recherches de paléontologie, a été vivement émue du projet de loi présenté par le gouvernement pour

assurer la conservation en France des précieuses découvertes archéologiques et paléontologiques. Rendant hommage aux intentions excellentes des auteurs du projet de loi, elle appelle respectueusement l'attention des pouvoirs publics sur les conséquences tout à fait fâcheuses qu'entraîne, d'après elle, pour la paléontologie française, l'application stricte du projet de loi.

Elle estime qu'une confusion regrettable a été commise par les auteurs du projet de loi, en assimilant les fouilles paléontologiques aux fouilles archéologiques, et demande qu'une distinction nette, qu'une disjonction soit établie, entre ces deux ordres de recherches. Tandis en effet que les fouilles archéologiques ramènent parfois au jour des objets réellement uniques, des pièces dont la perte pour le pays serait réellement irréparable, il n'en est pas de même pour la paléontologie. Aucun spécimen paléontologique n'est représenté dans un gisement par un seul individu; et, si certaines pièces sont uniques dans nos collections, la raison en est uniquement au petit nombre de chercheurs. Les objets que recherchent les paléontologistes, dans leurs fouilles, sont les débris des êtres, animaux ou plantes qui ont habité le globe : on sait aujourd'hui qu'ils se sont accumulés sur des espaces immenses et pendant des temps incommensurables, pendant des millions d'années. Le nombre des fossiles qui dort dans les profondeurs du sol est illimité; mais le nombre des chercheurs est par contre très limité; et tout ce qui menace d'en réduire le nombre est regrettable pour la paléontologie française.

C'est à ce titre que la *Société Géologique du Nord* voit avec inquiétude le projet de loi déposé par le gouvernement. Les collections paléontologiques de l'Université de Lille ont été faites entièrement par la libre initiative des membres de la *Société géologique*, soit sous forme de dons, soit sous forme de legs; la majeure partie des collections paléontologiques, faites par des particuliers dans le Nord, depuis le temps de Cuvier, appartient ainsi à l'Université de Lille. Cette collection paléontologique a une grande valeur régionale; elle est non seulement visitée par les spécialistes de tous pays, comme celle du monde la plus riche en fossiles de cette région; mais elle fournit aux membres de notre Société les documents et éléments de tous leurs travaux (45 volumes parus depuis 1870).

La société estime que l'application stricte du projet de loi serait fatale au Musée paléontologique de l'Université de Lille, et d'une manière générale aux collections publiques de paléontologie, pour les motifs suivants :

1° Des amateurs modestes, exécutant simplement et dans leurs moments de loisirs des fouilles paléontologiques, reculeront devant l'ennui de déclaration et de démarches administratives. Ils ne pourraient que très exceptionnellement exposer, dans leur déclaration, la portée générale et la durée approximative des travaux à entreprendre.

2° D'autres, et c'est le plus grand nombre, désireux de faire une fouille immédiate, à la vue d'une occasion fortuite (ouverture d'une tranchée, d'une carrière, d'un sondage) laisseront passer l'occasion

favorable et seront rebutés, un mois après la date de l'enregistrement de leur demande, quand il leur sera permis de se mettre à l'œuvre.

3° Aucun amateur local, aucun chercheur régional, ne continueront, pensons-nous, à pratiquer des fouilles paléontologiques, à leurs frais et dans leurs moments de loisirs, s'ils ne restent assurés de la pleine propriété de leurs trouvailles, et du droit d'en disposer même envers le musée de leur ville. Le droit de préemption que s'arrogerait l'Etat sur les découvertes paléontologiques, au profit de certaines collections publiques dont il aurait la désignation, découragerait tous les collectionneurs locaux et taririt toute initiative individuelle; il arriverait donc, à l'*inverse des intentions* du législateur, que les fouilles ne seraient plus faites dans ces conditions que par des professionnels ou par l'Etat lui-même.

Pour ces raisons, la *Société géologique du Nord* émet le vœu que le projet de loi soit modifié comme suit :

1° Suppression du mot *paléontologie* dans le projet de loi relatif aux fouilles intéressant l'archéologie.

2° Ne sont pas considérées comme fouilles archéologiques et par suite ne sont pas sujettes à déclaration, les recherches auxquelles se livrent les paléontologistes pour la recherche des fossiles.

P. le Président de la *Société Géologique du Nord*, empêché,

Le Vice-Président, A. Miquet,

Licencié ès-sciences,
Greffier en chef de la Cour d'appel de Douai.

62° ***Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure.***

Evreux, le 7 février 1911.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la *Société libre de l'Eure*, dans son Assemblée générale du 5 courant, a décidé de se joindre à la *Société Préhistorique française* pour demander l'adjonction à l'article 14 de la loi du 30 mars 1887 des dispositions indiquées dans l'extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la *Société Préhistorique française*, tenue le 2 décembre 1910.

Veuillez agréer, etc...

Le Secrétaire Perpétuel, L. Petit.

63° ***Société Archéologique de Tarn-et-Garonne.***

(Reconnue d'Utilité publique).

Montauban, 5 février 1911.

Monsieur le Président,

La *Société Archéologique de Tarn-et-Garonne* ayant été appelée dans sa séance du 1er février 1911 à examiner le projet de loi sur les fouilles

archéologiques, déposé le 25 octobre 1910 et les protestations dont ce projet a été l'objet, j'ai l'honneur de vous informer qu'après discussion, il a été décidé à l'unanimité, que la *Société Archéologique* s'associait complètement aux considérants et aux vœux qui lui ont été communiqués par le Conseil d'Administration de la *Société Préhistorique française*. Il est entendu toutefois, que l'État s'il use du droit de préemption conféré par l'article 2, devra confier aux Musées locaux ou régionaux le dépôt des objets achetés par lui.

Veuillez agréer, etc...

Le Président, Fernand POTTIER.

64° *Société Archéologique de Sens.*

La *Société Archéologique de Sens*, après avoir, dans la séance du 6 février 1911, pris connaissance : 1° du projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre de Députés, le 25 octobre 1910, tendant à la règlementation des fouilles archéologiques, demandant leur interdiction, si elles ne sont précédées d'une déclaration et de formalités administratives compliquées et ne les permettant que sous la surveillance de l'Etat ; 2° du projet d'amendement proposé par la *Société Préhistorique française* réclamant le maintien de la législation actuelle (loi du 30 Mars 1887) complétée s'il y a urgence et nécessité, par les dispositions qui suivent :

ARTICLE PREMIER

Aucun objet présentant un intérêt national, archéologique ou paléontologique, ne pourra franchir les frontières françaises sans autorisation spéciale du ministre compétent.

ART. 2

En cas de vente d'objets intéressant l'Archéologie et la Paléontologie, l'Etat pourra exercer un droit de préemption.

ART. 3

Tout étranger désirant faire des fouilles sur le territoire Français, devra solliciter l'autorisation ministérielle.

Considérant que le projet de loi susdit, loin de protéger et de favoriser l'un des éléments essentiels de l'étude de l'Archéologie, est au contraire de nature à l'entraver et à la supprimer en rendant désormais impossible toute initiative particulière, et en portant atteinte à la propriété particulière;

Considérant que plus de 45 sociétés savantes françaises ont déjà adhéré à la protestation de la *Société Préhistorique française :*

Décide, à l'unanimité, de s'associer à la protestation formulée par la *Société Préhistorique française* contre le projet de loi sur la surveillance des fouilles, et émet le vœu que l'article 14 de la loi du 30 mars 1887 soit complété, si on le juge nécessaire, par l'adjonction des articles proposés par la dite Société.

Pour copie conforme, Sens, le 8 Février 1911.

Le Président de la *Société Archéologique*, E. CHARTRAIRE.

65° *Société Archéologique de Nantes et du Département de la Loire-Inférieure.*

Nantes, le 11 février 1911.

Monsieur le Président,

La circulaire, que vous avez bien voulu nous envoyer au sujet de la protection des richesses archéologiques de la France contre les étrangers, a été longuement et très chaleureusement discutée par notre Société, tout d'abord en comité, puis en séance générale. J'ai l'honneur de venir vous donner les résultats de cette discussion.

Nous sommes *tous* d'accord, de la façon la plus impérative, pour le rejet du projet de loi du 25 octobre 1910; si ce projet était adopté, ce serait l'anéantissement complet des fouilles, au plus grand dommage de la science archéologique.

Nous vous approuvons de demander le simple maintien de la loi de 1887, en y ajoutant un amendement.

Sur le texte d'amendement proposé par vous, voici le sentiment de notre *Société Archéologique de Nantes*.

ARTICLE PREMIER

Nous le trouvons parfait d'intention, mais tout à fait insuffisant *faute de sanction;* il faudrait que le coupable fût frappé d'une amende *énorme* et *sans sursis*, ou, ce qui serait préférable que la vente faite sans autorisation à l'étranger fut déclarée nulle; mais la clause de réciprocité est nécessaire.

ART. 2

Voici comment notre société, ennemie de la centralisation et de l'accaparement, voudrait voir rédiger cet article :

« En cas de vente d'objets intéressant l'Archéologie ou la Paléontologie, un droit de préemption pourra être exercé, en première ligne, par le Département, en deuxième ligne, par l'Etat; dans l'un ou l'autre cas, l'objet acheté sera donné au musée régional.

ART. 3

Notre Société l'adopte tel que.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le 1er Vice-Président, Baron G. DE WISMES.

66° *Académie nationale de Reims.*

Séance du 27 janvier 1911. — Le Dr GUELLIOT fait l'exposé suivant : Le Gouvernement a déposé, le 25 octobre dernier, sur le bureau de la Chambre des Députés un « projet de loi relatif aux fouilles intéressant l'archéologie et la paléontologie », dont le texte intéresse au plus haut point les Sociétés qui, comme la nôtre, s'occupent d'études archéolo-

giques, tous les musées provinciaux et particulièrement les fouilleurs si nombreux dans notre région et à qui l'Académie n'a jamais ménagé ses encouragements.

Des faits regrettables se sont passés qui ont motivé des protestations de l'Académie des Sciences, du Comité des Travaux historiques et de la *Société d'Anthropologie*; des fouilles ont été pratiquées dans de riches gisements préhistoriques par des étrangers, et les nombreux objets recueillis, parmi lesquels un très précieux squelette de l'époque paléolithique, ont été transportés au delà de nos frontières. Dans l'intention de remédier à des abus que tout le monde déplore, l'Administration des Beaux-Arts a élaboré un projet de loi qui ne tend à rien moins qu'à supprimer la liberté des fouilles, à atteindre le droit de propriété, à nuire au fonctionnement normal des sociétés archéologiques provinciales, à l'essor des musées régionaux et au progrès des sciences paléontologique, préhistorique et archéologique.

« Tout établissement, toute association ou tout particulier, dit l'article premier du projet, qui veut exécuter des fouilles archéologiques ou paléontologiques, soit sur un terrain lui appartenant, soit sur le terrain d'autrui, doit en faire la déclaration à la préfecture du département... Les travaux ne peuvent... commencer qu'un mois après la date de l'enregistrement... de la déclaration... »

Pour qui connaît l'imprévu des découvertes, la nécessité des recherches rapides pour éviter le vol ou la disparition des objets soupçonnés enfouis, ces obligations entraîneraient la suppression d'une grande partie des fouilles les plus productives.

Les articles suivants donnent au Ministre le droit de nommer un « surveillant » muni de tous pouvoirs pour pénétrer sur le terrain des fouilles, surveiller les travaux, les diriger, les interrompre même; l'Etat peut se substituer à l'inventeur, revendiquer les pièces provenant des fouilles, etc.

C'est la main-mise par l'Etat sur tout ce qui serait trouvé d'intéressant sur le territoire français, c'est le dépouillement systématique des chercheurs, c'est la ruine de l'initiative personnelle.

L'Académie de Reims a d'autant plus de raisons de protester contre de semblables projets, que le sol de notre Champagne a livré depuis un demi-siècle d'inestimables richesses archéologiques, grâce à des fouilleurs qui, sans appui officiel, sans subventions, ont exhumé les témoins des civilisations passées; n'est-ce pas à eux que l'on doit, pour une large part, la connaissance d'une des périodes les plus intéressantes de notre histoire nationale : celle de la Gaule indépendante ?

Tout n'est cependant pas à rejeter dans le projet du Gouvernement. L'article 6 réserve à l'Etat un droit de préemption sur toutes les pièces d'archéologie ou de paléontologie trouvées en France et que leurs possesseurs se proposeraient de vendre à l'étranger; ainsi pourrait être mis un terme à cette exportation de nos richesses nationales dont, ici même, nous pourrions citer de fâcheux exemples.

Au reste, la loi du 30 mars 1887, relative à la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique, donne

déjà à l'Etat des pouvoirs étendus pour le classement des immeubles et des objets mobiliers ayant un intérêt national ; l'article 14 vise même l'expropriation de terrains de fouilles appartenant à des particuliers.

Nous croyons donc, — et sans doute vous serez de cet avis, — qu'après avoir protesté contre toute atteinte portée à la liberté des recherches scientifiques, l'Académie nationale de Reims peut adopter le contre-projet proposé par la *Société Préhistorique française*.

ARTICLE PREMIER

Aucun objet présentant un intérêt national, archéologique ou paléontologique, ne pourra franchir les frontières françaises sans autorisation spéciale du Ministre compétent.

ART. 2

En cas de vente d'objets intéressant l'Archéologie ou la Paléontologie, l'Etat pourra exercer un droit de préemption.

ART. 3

Aucun étranger ne pourra faire des fouilles sur le territoire français sans autorisation ministérielle.

Après délibération, ces conclusions sont admises à l'unanimité.

67° *Société Philomathique de Verdun*.

(Reconnue d'utilité publique).

Verdun, 14 février 1911.

Monsieur le Président,

La *Société Philomathique de Verdun* (Meuse), dans la séance du mercredi 1er février 1911, a pris la délibération suivante :

« Après avoir eu connaissance du projet de loi relatif aux fouilles intéressant l'Archéologie et la Paléontologie, présenté à la Chambre des Députés, le 25 octobre 1910, par MM. Briand, Président du Conseil, et Doumergue, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Attendu que ce projet porte une grave atteinte : 1° à la liberté individuelle, en supprimant l'initiative personnelle, ou en prétendant la réglementer, en la soumettant à la surveillance d'un représentant de l'Etat » ; 2° et au droit de propriété, par celui de préemption qu'il édicte en certains cas au profit de l'Etat.

Mais, attendu aussi, qu'il y a lieu de mettre un terme aux mercantis étrangers, par des mesures énergiques et préventives.

La *Société philomathique* est unanime à protester contre la teneur du projet de loi présenté.

Elle adopte, à l'unanimité, le projet d'amendement présenté par la *Société Préhistorique française*, en proposant toutefois d'ajouter à l'article 3, la phrase suivante :

Et ne pourra les faire que sous la surveillance d'une Société locale s'occupant d'Archéologie.

J'ai l'honneur de porter cette délibération à votre connaissance, pour en faire tel usage que vous trouverez bon.

Et vous prie d'agréer, etc...

Le Président, Dr Péquart.

68° *Société Archéologique et Historique du Limousin.*

La *Société archéologique et historique du Limousin* a émis, au sujet de la loi relative aux fouilles, une série de vœux, dont les considérants et les propositions principales peuvent se résumer ainsi :

1° Un premier vœu précise les conditions dans lesquelles les étrangers peuvent exécuter des fouilles en France : autorisation préalable, soumission à un contrôle scientifique, expéditions à l'étranger subordonnées à un laisser-passer, remise à l'Etat et au département intéressé de séries typiques, cession à l'Etat des objets exceptionnels (squelettes, objets d'art), moyennant indemnité à débattre.

2° Un deuxième vœu demande que le particulier exploitant ne soit évincé que si son incapacité est notoirement nuisible, qu'il soit indemnisé, qu'il reste associé, comme assistant, à la suite des fouilles faites par l'Etat.

3° Un troisième vœu fait ressortir l'intérêt qu'il y a à éviter une centralisation exagérée; il demande que les musées locaux reçoivent une bonne part des découvertes faites dans les fouilles d'Etat, et que les inspecteurs prévus par le projet, soient pris, selon les possibilités, dans les départements.

Ces vœux, tout en conservant le fonctionnement des fouilles d'Etat, l'éviction par l'Etat, le contrôle scientifique exercé sur les fouilleurs particuliers, n'en constituent pas moins une correction très importante du texte de loi, proposé dans le sens du libéralisme et de la décentralisation.

69° *Société Archéologique de Montpellier.*

Séance du 11 février 1911. — La *Société Archéologique de Montpellier*, après avoir pris connaissance du projet de loi sur les fouilles archéologiques, déposé par le Gouvernement, à la Chambre des Députés.

Considérant que ce projet aurait pour effet, en soumettant toutes les fouilles archéologiques au contrôle et à la surveillance des fonctionnaires de l'Etat et en les subordonnant à des formalités administratives, d'entraver l'esprit de libre recherche, de paralyser l'initiative privée et de décourager, dans bien des cas, le bon vouloir et le zèle désintéressé des Archéologues de province, qui seraient exposés à se voir enlever le fruit de leurs travaux;

Considérant que ce projet aurait encore le désastreux résultat de porter une sérieuse atteinte aux droits privés et d'empêcher la création, toujours souhaitable et le développement des musées archéologiques locaux.

Décide à l'unanimité, de s'associer aux protestations soulevées par ce projet de loi, et se rallie à l'amendement proposé par la *Société préhistorique française*.

Pour copie conforme :

Emile BONNET.

70° *Société Archéologique d'Eure-et-Loir.*

Chartres, le 14 février 1911.

Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la *Société archéologique d'Eure-et-Loir*, dans sa séance du 9 février dernier, après avoir pris connaissance :

1° Du projet de loi sur les fouilles préhistoriques, déposé le 25 octobre 1910 ;

2° De votre circulaire à son sujet ;

3° Des avis émis par diverses Sociétés savantes et des impressions de la presse ;

A approuvé *entièrement et sans réserves*, les trois articles que vous proposez d'ajouter à l'ancienne législation (loi du 30 mars 1887), pour réprimer les abus récents.

Vous pouvez donc enregistrer notre adhésion à l'appui du contre-projet que vous avez l'intention de susciter. La rédaction de vos trois articles nous paraît parfaite, très claire, suffisamment prévoyante et d'une application beaucoup plus pratique que le projet touffu et paperassier dont nous avons pris connaissance.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : A. BLONDEL, secrétaire.

71° *Société d'Etudes scientifiques et Archéologiques de Draguignan.*

Séance du 2 décembre 1910.

Présidence de M. Astier.

Extrait du procès-verbal :

« Envoi par la *Société Préhistorique française* du texte d'un projet de loi, déposé par le Gouvernement, relatif aux fouilles intéressant l'Archéologie et la Paléontologie. Sur la proposition de M. le Dr Doze, la Société émet le vœu que ce projet de loi ne soit adopté par le Parlement qu'avec modifications.

72° *Société des Sciences, Lettres et Arts : La Haute Auvergne.*

Aurillac, le 18 février 1911.

Après avoir pris connaissance du projet de loi déposé à la Chambre des Députés, le 25 octobre 1910, relatif aux fouilles intéressant l'archéologie et la paléontologie.

Considérant que l'initiative individuelle et la liberté des fouilles ont donné, jusqu'à ce jour, des résultats trop favorables à la science pour que l'on puisse soutenir, avec quelque apparence de raison, l'opportunité d'une entrave ou d'une restriction;

Considérant qu'un contrôle officiel paralyserait toutes les bonnes volontés et engendrerait un véritable enlisement scientifique ;

Considérant, en outre, que les dispositions du projet apporteraient le plus grand trouble dans l'exercice du droit de propriété individuelle, auquel tout citoyen français est particulièrement attaché;

Considérant d'autre part, qu'une simple faculté de préemption, accordée à l'Etat, serait une garantie pour conserver à notre pays les découvertes présentant un intérêt spécial;

Le bureau de la *Société des sciences, lettres et arts : La Haute Auvergne*, agissant au nom de tous les membres de cette société.

Emet les vœux :

Qu'aucune modification ne soit apportée à la règlementation actuelle des fouilles ;

Que de nouvelles dispositions législatives confèrent à l'Etat le droit de préemption, mais dans des conditions équitables ne lésant pas les droits du détenteur, de telle sorte que celui-ci ait toujours le recours de demander une expertise dans le cas de désaccord ;

Que tout objet trouvé dans un département, dans les conditions spécifiées par la loi du 30 mars 1887 (art. 14, § 1), soit attribué au musée spécial existant dans le département, et qu'il ne soit attribué aux musées nationaux qu'au cas où un musée local, offrant des garanties suffisantes, n'existerait pas;

Qu'aucun objet, ayant une valeur scientifique ou artistique bien établie, ne puisse sortir de France sans une autorisation particulière.

Et décide de donner à l'expression de ces vœux la forme d'une protestation que la *Société préhistorique française*, gardienne si vigilante des grands intérêts dont elle a la charge, sera priée de joindre à celles des autres Sociétés savantes et d'en assurer la transmission à la Commission de la Chambre.

Pour le bureau :

Le Secrétaire-général, E. Delmas.

73° *Groupes d'Études Limousines.*

Extrait du procès-verbal de la séance du 15 février 1911. — Le groupe d'Études limousines après connaissance du projet de loi sur les fouilles, récemment déposé à la Chambre des Députés, s'est ému de ce texte draconien. Jusqu'ici le régime de la liberté absolue des fouilles a eu les plus heureux résultats. Ce sont des fouilleurs libres comme Lartet, Boucher de Perthes, de Vibraye, J. de Baye, Piette, — sans oublier nos compatriotes Elie Massénat, Joseph Soulingeas, Ph. Lalande, E. Rupin, Armand Viré, Peyrony, les abbés Barbon et Bouyssonie, — qui, par un labeur aussi acharné que désintéressé, ont porté la science préhistorique au point où elle en est aujourd'hui, et ont

permis, par leurs dons généreux, ou les ventes qu'ils ont consenties à des prix infimes, la création du Musée national de Saint-Germain, des collections paléontologiques du Muséum et de nos grands musées régionaux dont ceux de Brive et de Périgueux sont des meilleurs modèles.

Le groupe d'Etudes limousines est persuadé que le régime proposé avec son cortège d'autorisations préfectorales, de surveillance administrative et d'expropriations matérielles et scientifiques, aurait pour unique résultat de décourager à tout jamais les fouilleurs sérieux, laissant le champ libre aux seuls braconniers et ravageurs de gisements.

Tout en rendant hommage aux idées qui ont guidé les promoteurs du projet, il estime qu'ils iraient à l'encontre de leur but.

Il émet le vœu qu'au lieu de vaines et mortelles tracasseries, l'Etat offre aux fouilleurs sérieux et aux Musées provinciaux, un appui moral et pécuniaire, beaucoup plus large que par le passé, et se borne à empêcher dans la mesure du possible, l'exode de nos richesses à l'étranger.

Il se rallie complètement à ce sujet, aux propositions de la *Société Préhistorique française*.

Le Président, L. Cruveilhier.

74° *Société Archéologique de Constantine.*

Constantine, le 15 février 1911.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans sa dernière séance, la *Société Archéologique de Constantine* a décidé de protester contre le projet de loi relatif aux fouilles intéressant l'Archéologie et la Paléontologie, présenté par le gouvernement le 25 octobre 1910, et de se rallier au contre-projet, que la *Société préhistorique française* a fait déposer sur le Bureau de la Chambre par le Dr Péchadre, député de la Marne.

Elle estime, en outre, que non seulement l'Etat, mais aussi les communes et les musées locaux doivent avoir un droit de préemption sur les objets trouvés par les étrangers sur le territoire français, ainsi que sur les objets mis en vente ou vendus en France par des Français.

Le Président, Maguelonne.

75° *Société des Antiquaires de l'Ouest.*

Poitiers. Séance du 17 novembre 1910. — Texte des vœux de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, pour la liberté des fouilles.

Art. 1er. — Que les fouilles sur le territoire de la France et de ses colonies soient absolument libres, sous la seule réserve qu'il soit interdit d'en exporter en dehors des frontières, les produits intéressant l'art et la science dans les termes de l'article 14 de la loi du 30 mars 1888.

Art. 2. — Que tout objet trouvé dans un département dans les conditions spécifiées par la loi du 30 mars 1887 (Art. 14 § 1), soit attribué au musée spécial existant dans le département et qu'il ne soit attribué aux musées nationaux qu'au cas, où un musée local offrant des garanties suffisantes n'existerait pas.

Art. 3. — Qu'il ne soit crée aucun corps d'inspecteurs appointés, l'argent qui serait ainsi dépensé, pouvant être plus utilement employé en subventions, façon d'agir dont la science profiterait davantage à tous les points de vue.

Art. 4. — Qu'un groupement déjà préconisé de toutes les sociétés savantes ait lieu aussi rapidement que possible en vue de défendre contre une centralisation abusive le patrimoine intellectuel de leurs provinces.

76° *Société Archéologique de Provence.*

Marseille, 18 février 1911.

Monsieur le Ministre,

La Société archéologique de Provence, s'est émue, comme tant d'autres, de certaines dispositions du projet de loi sur les fouilles intéressant l'Archéologie et la Paléontologie déposé par le gouvernement sur le bureau de la Chambre des Députés, le 25 octobre 1910.

Le Conseil d'administration a adressé à tous les membres de la Société le texte complet du projet, en les priant de l'étudier sérieusement et de formuler leurs observations. C'est le résultat de cette consultation que nous prenons la liberté de vous faire parvenir.

En premier lieu, la société regrette que le gouvernement n'ait pas cru devoir prendre l'avis des sociétés savantes sur une question qui les intéresse au plus haut point.

D'autre part, elle ne pense pas qu'il soit possible de réglementer sérieusement le droit des fouilles en adoptant des dispositions compliquées et vexatoires, dont l'application soulèverait à chaque instant une série de conflits et se heurterait à des impossibilités. Elle juge préférable de s'en rapporter au zèle et à la conscience des chercheurs, quitte à s'attacher à développer par tous les moyens leurs aptitudes scientifiques.

En ce qui concerne la protection des vestiges et monuments intéressant l'Archéologie, elle estime que le gouvernement est suffisamment armé par la loi du 30 mars 1887 sur la conservation des monuments et des objets d'art.

Il suffirait d'intercaler, dans le premier paragraphe de l'article 14 de la dite loi, le mot « la Paléontologie », entre ceux d'Archéologie et d'Histoire.

Mais la *Société Archéologique de Provence* partage entièrement la manière de voir des auteurs du projet ,en ce qui concerne les étrangers et la sortie de France des objets présentant un intérêt exceptionnel pour la science.

Il est urgent de prendre des mesures pour sauvegarder, comme le font la plupart des nations, nos richesses nationales.

La Société est donc d'avis de compléter la loi de 1887 en s'inspirant des modifications proposées par la *Société Préhistorique française*..... (Suit l'énoncé des trois articles).

Il appartiendrait au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour arrêter à la frontière l'exode clandestin des objets visés par la loi. Les agents de l'Administration des Douanes seraient naturellement désignés pour exercer cette surveillance. L'établissement d'un droit de douane *ad valorem* rendrait l'exode plus difficile et faciliterait l'exercice du droit de préemption de l'Etat.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les observations que nous a suggérées l'étude des graves dispositions proposées dans le projet de loi relatif aux fouilles. Nous vous serions très reconnaissants de vouloir bien les prendre en considération.

Veuillez agréer, etc.

Le Secrétaire général, M. Dalloni.

77° *Société Linnéenne de Provence.*

Marseille, 16 février 1911.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous communiquer l'ordre du jour voté par la *Société Linnéenne de Provence*, dans sa séance du 14 février 1911 :

« La *Société Linnéenne de Provence*, réunie en séance ordinaire le 13 février 1911 ;

Après avoir entendu les conclusions du rapport d'une commission nommée par le Conseil pour étudier le projet de loi relatif aux fouilles intéressant l'Archéologie et la Paléontologie, et déposé par le Gouvernement sur le bureau de la Chambre, le 25 octobre 1910 ;

Décide de se rallier au projet d'amendement élaboré par la *Société Préhistorique française*, approuvé par la plupart des Sociétés savantes, et destiné à compléter l'article 14 de la loi du 30 mars 1887, demande en particulier l'addition du mot « Paléontologie », à l'énumération des matières visées dans le premier alinéa de l'article 14 de la dite loi ;

Estime qu'il serait bon qu'un droit de douane *ad valorem* soit établi à la sortie de France, sur tous ceux des objets sur lesquels l'Etat n'aurait pas exercé son droit de préemption, et émet le vœu qu'à l'avenir la loi du 30 mars 1887, ainsi modifiée et complétée, soit mieux appliquée que par le passé. »

Veuillez agréer, etc... Le Président, Al. Joleaud.

78° *Société Belfortaine d'Emulation.*

Belfort, 18 février 1911.

Monsieur (1),

J'ai l'honneur de vous informer qu'à la suite de votre lettre du 5 février courant, notre section, réunie en assemblée ordinaire, après

(1) M. Lablotier.

avoir pris connaissance des protestations des diverses sociétés réunies en un fascicule par les soins de la compagnie dont vous vous êtes fait le porte parole, a donné son adhésion unanime au mouvement des protestations contre le projet de loi de Messieurs Briand et Doumergue. Je suis chargé de la part de notre section de vous donner connaissance de ce vote, afin d'en faire tel usage qu'il appartiendra. Toutefois, comme nous possédons dans nos rangs plusieurs géologues, la section a manifesté le désir de voir adopter, dans le projet d'amendement présenté par votre honorable Compagnie, l'article 3 du projet d'amendement de la *Société Géologique de France* : ne sont considérées comme fouilles, etc. (page 14 du fascicule).

En d'autres termes, il serait désirable que la *Société Préhistorique* s'entendit avec la *Société Géologique*, pour présenter un texte unique de projet d'amendement conciliant les intérêts de tous.

Veuillez agréer, etc.

Le Secrétaire.

79° *Société d'Etudes des Hautes-Alpes.*

Réunion générale du 16 février 1911. — Extrait du procès-verbal : M. Martin a exposé d'abord la teneur des nouveaux projets de loi dus à l'initiative du Gouvernement, et consistant à prendre, en quelque sorte, le monopole de toutes les fouilles qui pourraient être pratiquées au point de vue Archéologique et Géologique, et aussi à réserver le droit exclusif d'acquisition des objets découverts :

La discussion s'est ouverte sur l'exposé de M. Martin, et après échanges de vues, après la lecture très documentée et très judicieuse d'une étude de M. Paul-Jules Itier sur la question, le bureau à l'unanimité a émis l'avis suivant :

1° Que le projet de loi soit rejeté comme ne respectant pas la liberté individuelle, le droit de propriété et les intérêts locaux ;

2° Qu'il soit étudié un nouveau projet sur les points fondamentaux suivants :

A. Interdiction d'exportation ;

B. Respect de la liberté individuelle et de la propriété ;

C. Contrôle nécessaire tant sur les fouilles que sur la conservation des objets trouvés et réunis dans les musées locaux ou dans les collections universitaires, mais contrôle confié dans la plus large mesure possible aux seules Sociétés savantes locales avec subvention de l'Etat à cet effet.

Le Président, David Martin.

Note complémentaire.

Epinal, 17 février 1911.

Le Président de la *Société d'Emulation des Vosges*, nous fait part d'une confusion possible qui pourrait exister dans la protestation insérée au Bulletin de la S. P. F., n° 12, 1910, page 630, sous le n° 26, et nous confirme « que la *Société d'Emulation des Vosges* est nettement hostile à l'immixtion administrative dans les fouilles archéologiques, et donne son plein assentiment au projet d'amendement présenté par la *Société Préhistorique française.* »

Signé : DERAZEY.

Président de la *Société d'Emulation des Vosges.*

III. — NOTES ORIGINALES.

Tranchées exécutées dans l'Atelier de Larcy au Grand-Pressigny.

[*Note de Prise de Date*].

MM. Henri MARTIN et J.-B. BARREAU communiquent le résultat de leur récente fouille, à Larcy, dans l'un des ateliers du Grand-Pressigny. Plusieurs tranchées ont été exécutées; l'une d'elles, atteignant $3^{m}80$ de profondeur et 10 mètres de longueur, a donné des indications intéressantes sur la stratigraphie de la région.

En effet, nos collègues ont trouvé une superposition *renversée* des industries quaternaires. Une « livre de beurre » et de la poterie gisaient au fond de l'argile, non loin du calcaire turonien; et par dessus s'étalaient les pièces moustériennes, recouvertes à distance par deux silex acheuléens caractéristiques; et enfin à la surface les éclats et pièces néolithiques, dont une polie, qu'on rencontre habituellement.— Ce renversement est dû à la descente successive des couches situées sur la hauteur de la « Pièce des Rouchères »; leur ordre primitif de dépôts est interverti; en effet, l'Acheuléen qui, en bas de la pente, se trouve presque en surface, a été entraîné du sommet après la dénudation des couches plus récentes. — Il ressort de ces observations que la formation de ces argiles, puissantes de $2^{m}75$, est contemporaine du début du néolithique, puisqu'on retrouve au fond une livre de beurre, associée à l'argile cuite. — Le travail *in extenso*, avec photographies et plans, paraîtra dans un des prochains numéros du Bulletin, cette note étant seulement une prise de date.

Hache polie et Ciseau de la côte d'Ivoire [*Don*].

M. A. Guébhard offre, aux collections de la Société, de la part de M. Roland Guébhard, deux pièces en pierre polie de la Côte d'Ivoire, présentées à la séance précédente : une hachette et une sorte de ciseau, dont le modèle, d'après M. A. de Mortillet, se retrouve aux Antilles. Ces deux objets proviennent des environs de l'exploitation de quartz aurifère de N'Zaakro.

Découverte du Centre occidental de l'Age du Cuivre en Vendée.

[*Communication préliminaire pour Prise de Date*].

M. Marcel Baudouin (Paris). — A la suite d'une enquête très approfondie dans tout le département de la Vendée, j'ai constaté que cette région, assez bien délimitée topographiquement et géologiquement, avait fourni trente-six *Haches plates*, en Cuivre pur probablement pour la plupart, dont j'ai pu personnellement étudier à fond *trente* spécimens.

Jamais, dans aucun département de France, on n'avait observé un nombre aussi considérable de ces objets préhistoriques, puisque, pour le Finistère, contrée la plus riche, on n'en connaît que *vingt-quatre!* D'autre part, on peut dire, si l'on tient compte de la superficie restreinte du départemeut considéré, que jamais, dans aucun pays d'Europe, on n'a trouvé, jusqu'à présent, une quantité aussi grande de pièces de cette nature.....

D'ailleurs, les haches plates de Vendée, au demeurant semblables à celles de Bretagne, constituent un groupe très particulier, ayant des *formes spéciales*, *caractéristiques*, très différentes de celles des haches du *Centre cuprique méditerranéen* et de l'Europe centrale. En Vendée et en Bretagne, c'est-à-dire en *Occident*, il y a donc eu un *Centre spécial*, pour l'*Age du Cuivre* [désormais admis sous différents noms : 1° 1er *Age du bronze*; *Période énéolithique*; etc.], lequel semble avoir pour point de départ la *Vendée* elle-même, puisque c'est là qu'on a découvert le plus de haches plates, et de beaucoup, à l'heure actuelle !

Je distingue, dans ces haches plates de Vendée, plusieurs espèces : les unes, de forme *très primitive*, à bords absolument rectilignes, à tranchant non étalé, et à talon plus ou moins carré, parfois triangulaire, paraissant être, technologiquement, *les plus anciennes*. Elles sont quelquefois *très petites*; et l'une d'elles, pré-

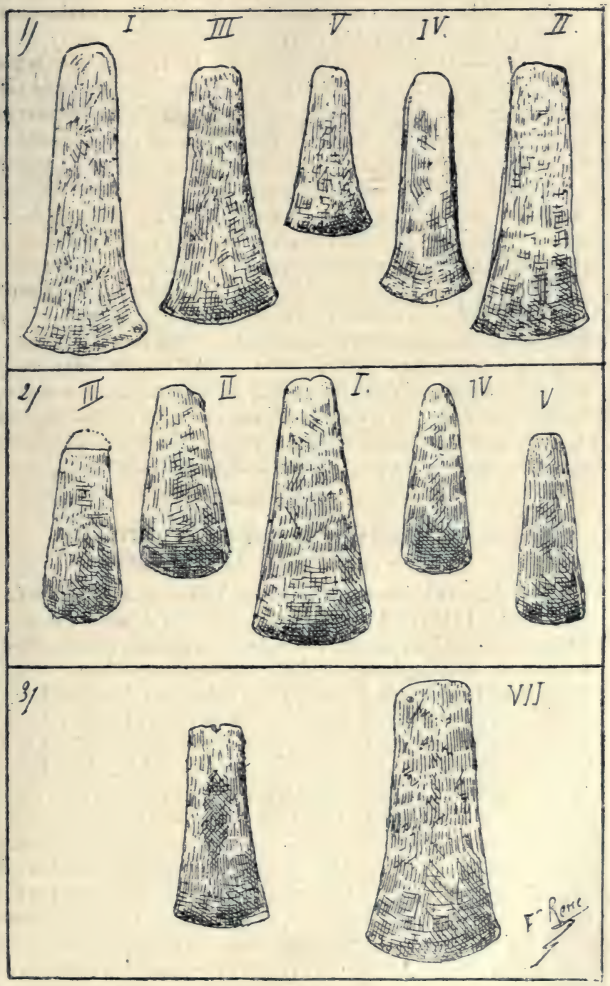

Fig. 1. — Les Haches plates, en Cuivre, de Vendée, connues en 1903 [D'après Fre René]. — *Echelle* : 1/4 Grandeur. — Actuellement, on en connait *24 autres*. de même forme!

sentant un *trou de suspension*, doit avoir servi *d'amulette*. — Les autres, à bords *concaves* et à tranchant très étalé avec des sortes de *cornes* latérales, à talon convexe, représentent un type bien plus *évolué*. — Ces diverses haches (*Fig.* 1), fabriquées au début dans des *moules en terre* [qu'on ne retrouve pas bien entendu], sortaient des moules extrêmement *rugueuses*. A l'aide de diverses pièces, j'ai pu établir comment, à un moment donné, on les a *polies* ; on connait, en effet, tous les intermédiaires entre la variété totalement *rugueuse*, et la variété entièrement *polie*.

La plus petite des haches connues pèse 32 grammes ; la plus grande, de Vendée, pèse 930 grammes.... Il y a, en poids, comme en longueur, toutes les transitions, de 30 grammes à 1.000 grammes.

De la distribution géographique des trouvailles, et de la répartition des *Cachettes* connues, au nombre de plusieurs (fait très rare), je conclus que cette *Industrie du Cuivre* est LOCALE, et qu'elle N'A PAS ÉTÉ IMPORTÉE, ni du Nord (Grande Bretagne), ni du Sud (Espagne), ni de l'Orient (Chypre), contrairement aux opinions émises par tous les auteurs jusqu'à ce jour. Mais, par contre, la Vendée manquant d'*Etain*, l'origine du *Bronze, occidental* ou *breton-vendéen*, ne peut être que dans le Finistère.

La Civilisation grecque en Afrique et la Légende de l'Atlantide.

M. POL BAUDET (Aisne) envoie la note suivante, extraite du *Journal* (2 février 1910) : « La fameuse *Légende de l'Atlantide* va encore une fois occuper les savants. Nous ne connaissons de ce pays que ce qu'en dit Platon dans son dialogue de *Timée*. Un prêtre grec rapporte au législateur Solon qu'à la suite d'un formidable cataclysme, provoqué par un tremblement de terre, l'Océan Atlantique engloutit l'*Atlantide*, une île plus grande que l'Asie et la Lybie. L'explorateur Frobenius, chargé d'une mission dans la colonie allemande de Togo, fait maintenant connaître qu'il a recueilli de *curieux souvenirs sur l'Atlantide*. Au cours de *Fouilles, opérées près de Lomé*, il a découvert une *tête antique, en bronze, portant les attributs de Poseidon*. D'après les indigènes, cette tête représenterait le fondateur ou le chef d'un Etat disparu sous les flots, et qu'ils adorent comme divinité, sous le nom d'Olskoun, c'est-à-dire Dieu de la Mer. Chose curieuse, la tête ne présente pas le type nègre ; elle est creuse ; et sa facture permet de la classer parmi les plus belles œuvres de la statuaire grecque. De vieilles légendes du pays relatent un formidable cataclysme, qui s'abattit un jour sur l'Etat d'Olskoun. Sa capitale possédait un Château-fort, dont le mur d'enceinte était toul en laiton ! »

Le Chien en Préhistoire.

M. Marcel Hébert (Paris). — *Le Chien psychopompe.* — Voici un exemple, emprunté cette fois (1) à des « primitifs » de l'Est, et qui peut aider à comprendre certains usages préhistoriques.

« Dans les notices consacrées aux Won-houan, peuple habitant la Mandchourie méridionale pendant les trois premiers siècles de notre ère, on raconte que les Won-houan, lorsqu'ils célèbrent les funérailles, ont coutume d'immoler un chien, « auquel ils recommandent de protéger l'âme du mort, pendant le voyage qu'elle accomplit pour retourner à la Montagne Rouge, qui est à plusieurs milliers de *li* au nord-ouest du Leao-tong ». [E. Chavannes. *Le Tai Chan.* — *Annales du Musée Guimet*, tome 21, p. 399].

J'attire l'attention, au cas où ce passage aurait échappé, sur les funérailles de Patrocle (*Iliade*, chant XXIII). Achille immole, sur le bûcher de Patrocle, foule de brebis et de bœufs, *quatre* [2×2] coursiers, DEUX CHIENS, et *douze* [3×2×2] jeunes Troyens. « Le héros Patrocle ou plutôt Achille avait NEUF [3×3] CHIENS, hôtes de sa table ; il en égorgea *deux*, qu'il jeta dans le bûcher »

Comme il est facile de le voir au début du chant, le nombre *douze* est certainement voulu. Le but ici semble bien être simplement de fournir au mort, dans l'autre vie, « nourriture, chevaux, chiens et esclaves ».

M. Marcel Baudouin. — C'est l'idée soutenue, depuis cinquante ans, par l'abbé F. Baudry, pour les *Puits funéraires* de Vendée !

La Tortue en Préhistoire.

M. le Dr Deyrolle. — Un de nos confrères, le Dr E. Gobert, vient de signaler, parmi les tatouages des indigènes de la région de Gafsa, des motifs purement ornementaux, qu'il considère comme la stylisation de la tortue, un des vieux symboles berbères, déjà signalé (*Fig.* 1).

(1) Cf. *Bulletin*, novembre 1910, p. 557. — Je signale un intéressant article sur l'Aigle « psychopompe » (conducteur des âmes des morts) : *L'Aigle funéraire des Assyriens*; par Fr. Cumont (*Revue de l'histoire des religions*, septembre 1910).

Il a retrouvé ce signe de la tortue sur la face externe du bras droit; mais la stylisation serait poussée si avant que les membres antérieurs ont la même figuration qu'un autre symbole : la palme tombante. Il regarde d'ailleurs des losanges à damier, de grands tatouages, comme des tortues. — Je n'ose le suivre sur ce terrain; mais l'interprétation du Dr Carton, qui retrouve des figures de scorpions et de crocodiles, ou celle de Ph. Berger, une divinité antropomorphe, dans un dessin, où le Dr Gobert voit un palmier, me paraissent assez invraisemblable, jusqu'à plus ample informé.

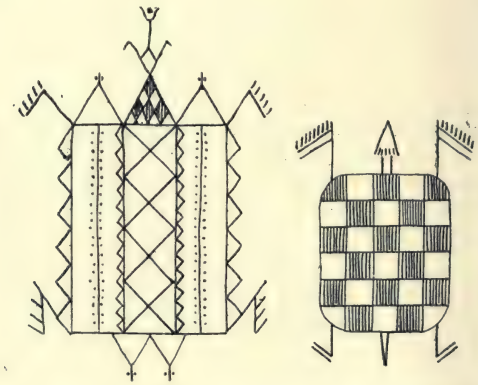

Fig. 1. — Figures de TORTUES stylisées des TATOUAGES de la région de Gafsa. [D'après le Dr E. Gobert].

Le Dr Gobert ajoute que la Tortue palustre (Emys leprosa), qui est très abondante à Gafsa, est un objet de vénération : la tuer est un sacrilège (haram=défendu). C'est un animal tabou, mais non un totem. — Ce qui me parait certain, c'est que les indigènes islamisés ne peuvent voir sans sacrilège des dessins d'animaux, n'attribuant à ces figures que la valeur d'un dessin d'ornement.

A Kairouan, la tortue est le symbole de la mère marâtre. — Entendant une femme traiter sa voisine de « fakroun », tortue, j'en demandais l'explication : « C'est une mauvaise mère, me répondit-on, qui abandonne ses enfants dans la rue, comme la tortue laisse ses œufs (oulet=enfants) dans le sable » !

Le mot Chiron et ses dérivés.

M. Chapelet (Paris) présente, de la part de M. Fr. Pérot, la note suivante.

Dans le *Glossaire Poitevin*, on trouve : Chiron, s. m., roc saillant. *Mon champ est plein de chirons* [du grec σκιρος, moëllon] [*Revue de l'Aunis*, IVe année, août 1867, p. 71]. — A remarquer, en outre : Chirac, paroisse du canton d'Ussel (Corrèze). « Chirac doit cens et routes au membre de Serandon près Neuvic ». [Vayssière. *L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans le Limousin*, p. 19].

Découverte d'une Station gallo-romaine à Royan (Charente-Inférieure).

[*Prise de Date*].

M. A. Cousset (Etaules). — Lors d'un voyage à Royan (Charente-Inférieure), *j'ai découvert*, tout dernièrement, dans le fossé d'une nouvelle route, des fragments de carreaux et de tuiles à larges rebords, que le propriétaire du *champ voisin* y avait jetés en grande quantité. M'étant informé du nom du propriétaire, je passai chez lui, où j'eus la bonne fortune de le rencontrer. Il me montra, entre autre chose, un pseudo-nucléus, simulant une roche siliceuse verte, de la grosseur du *poing*, avec un plan de frappe *bien apparent*, et me donna un petit fragment de même roche; c'est du *laitier*. Je vis de plus *deux aiguilles*, une *broche* en os, ornées de dessins à la *tête* (lignes circulaires); le chaton d'une bague avec initiales; des *clefs;* différents objets en terre cuite, semblables de forme, mais plus gros les uns que les autres, que je suppose être des poids (à la partie supérieure, qui est la plus petite, ils sont percés d'un trou); puis différentes monnaies en bronze (environ 30 ou 40), à l'effigie des Césars du Ier siècle et de la première moitie du IIe siècle de notre ère. — La trouvaille vaut la peine d'être signalée pour la Charente-Inférieure, et surtout pour Royan, ville importante, recouverte en partie par des *dunes*, qu'on pourra ainsi *dater*.

A propos des Silex-rabots.

M. H. Muller (de Grenoble) — M. L. Giraux (*B. S. P. F.*, n° 1, 1911, p. 711), à mon humble avis, a raison de prétendre que le silex de Vendrest, qu'il a présenté, peut servir de rabot. Peut-être même cet outil a-t-il été retaillé pour en faire un rabot? Mais mon observation, de valeur relative puisque je n'ai pas eu l'objet en main, portera surtout sur le mode d'emploi d'un outil similaire.

Il faut d'abord tenir compte de l'angle formé par l'outil; plus il sera ouvert, moins il sera puissant, et n'enlèvera que des copeaux de plus en plus insignifiants; plus l'angle sera aigu, avec pourtant un minimum assez facile à trouver dans la pratique, plus les copeaux seront volumineux et enlevés facilement.

L'outil, le rabot, dont se servent les ébénistes pour préparer les panneaux destinés à supporter des placages, a son fer finement canelé longitudinalement; ce fer est placé sous *un angle très ouvert;* il ne *coupe pas;* il gratte plutôt et laisse des rayures produites par les cannelures, à seule fin de faire adhérer la colle d'une façon énergique. Le rabot ordinaire et la varlope ont leurs fers montés sous un angle plus aigu : ils enlèvent des copeaux.

Pour un rabot en silex, l'étude de l'angle n'est pas sans intérêt, l'expérimentation aussi. Mais je crois pouvoir affirmer que la simple préhension entre le pouce et l'index est insuffisante pour l'obtention de copeaux, voici pourquoi; en 1904, voulant faire un arc avec une tige de troène, j'en ai aminci les deux extrémités, en les rabotant. Pour cela j'ai pris un gros éclat de silex, de $0^{m}024$ d'épaisseur, dont la face était légèrement concave; ce silex avait une facette antérieure relevée à environ 48° sur la base.

Cet outil poussé par la *paume* de la main, les doigts *allongés* par dessus, m'a donné, sous l'effort, un travail utile, produisant des copeaux ayant parfois $0^{m}25$ de longueur. Le même outil, poussé par les doigts, avec une grande dépense de force, ne donnait qu'un résultat bien inférieur; j'ai expérimenté d'autres silex dans ces deux modes et le résultat a été identique, avec souvent en plus, sous la poussée, le basculage du rabot en avant, par arrêt brusque, lorsque l'angle tranchant en était trop ouvert.

Le bec du rabot de notre collègue a un angle bien proche de 45°; il est donc de bonne construction.

Une seule chose m'étonne, c'est que pour obtenir un bec coupant, un rabot en un mot, nos ancêtres aient cru devoir dépenser

tant d'ingéniosité pour façonner ce genre d'outils. Je serais tenté de voir, dans beaucoup de rabots, des nucleus, dont la forme heureuse a suggéré de les employer pour raboter.

J'insiste sur un dernier fait, qui peut aider dans l'examen de certains outils lithiques. Un tranchant rectiligne produira des copeaux minces, un tranchant convexe donnera des copeaux étroits et épais.

Enfin, pour terminer, les observations de M. le Dr Henri Martin, parues dans notre Bulletin le 22 mars 1906, restent justes; et le terme *grattoirs nucléiformes* qu'il indique paraît être le mieux approprié pour désigner les Rabots en silex. Néanmoins je maintiens que certains silex, comme celui dont je me suis servi, poussés par la paume de la main, celle-ci faisant office d'enmanchure, peuvent enlever des copeaux sur une tige de bois cylindrique par exemple. M. le Dr Henri Martin a parfaitement raison de nous mettre en garde contre l'emploi de comparaisons trop exclusives entre l'outillage siliceux et l'outillage actuel; il faut, avant de conclure, se rendre compte de l'emploi exact des outils de silex et surtout les *expérimenter* dans des conditions aussi semblables que possible.

En résumé, l'idée ingénieuse de notre collègue Giraux ouvre le champ à des conjectures nouvelles, qui risquent fort d'être confirmées par l'expérimentation.

V. — COMMISSION DES ENCEINTES.

Commission d'étude des Enceintes Préhistoriques et Fortifications anhistoriques.

M. Armand Viré, président de la Commission, présente le 45e Rapport.

Il annonce que M. Paul Plat a bien voulu accepter le titre de délégué de la Commission. Nous augurons bien de son activité dans une région où il reste encore beaucoup à faire.

— M. A. Blanchet, en étudiant un trésor de monnaies gauloises (1) découvert à *Marcillat* (**Creuse**), — situation éminente « qui pourrait bien avoir eu un oppidum à l'époque celtique », — a trouvé, surtout dans certaines particularités de poids et de provenances, un argument pour maintenir à deux groupes monétaires différents, — soit aux Lémoviques et aux Bituriges, — son attribution de certaines pièces, que M. H. de La Tour, lorsqu'il étudia chez nous (2) les trouvailles de M. J. Pagès-Allary à *Chastel-sur-Murat* (**Cantal**), préféra, à cause de l'analogie des types, laisser à un groupe unique.

— M. Ch. Cotte ne croit pas que l'important dépôt de tessons ioniens trouvés, sans mélange de produits indigènes, au contact du sol primitif, dans les fouilles du *Fort Saint-Jean* de Marseille (**Bouches-du-Rhône**), doive empêcher de croire à un commerce hellénique antérieur avec des oppida indigènes préexistants. La remarquable découverte de vases proto-corinthiens en bronze et en argile, faite par M. Ch. Cotte dans des sépultures du camp de *Saint-Julien-de-la-Bastidonne*, et celle qu'a faite M. Paul Goby, au *camp du Bois* du Rouret (**Alpes-Maritimes**), d'une pointe de javelot en bronze, de l'époque dipylienne, lui semblent prouver l'existence d'agglomérations indigènes importantes, antérieures au dépôt des poteries du *Fort Saint-Jean* (5).

(1) A. Blanchet. — *Numismatique gauloise. La trouvaille de Marcillat.* Rev. numismatique, 1910, p. 461-476, pl. IV. [V. p. 467 et suiv.]

(2) H. de La Tour. — *Note sur les monnaies recueillies par M. J. Pagès-Allary, à Chastel-sur-Murat (Cantal), dans le courant de l'année* 1908, B. S. P. F., t. VI, 1909, p. 289-297, 1 fig. [v. p. 291, 292.]

(3) H. Cotte. — *Découverte d'une œnochoé dans un tumulus de Provence*, L'Homme Préhist., VII, 1909, p. 196-205, fig. 62-62. — *Les tumulus halstattiens provençaux à vases grecs archaïques*, L'H. Pr., VIII, 1910, p. 353-868, fig. 144-147.

(4) Paul Goby. — *Deuxième recherche au camp du Bois du Rouret (A.-M.).* Congr. intern. d'Anthrop. et Archéol. préhist., XIIIe session (Monaco, 1906), t. I, p. 230. — Monaco, 1907.

(5) Il est cependant à noter que M. Joseph Déchelette, dans son *Manuel d'Archéolo-*

Nous attendrons avec d'autant plus d'intérêt les développements que M. le Professeur VASSEUR doit donner, dans une publication plus détaillée, à la thèse originale que nous avons dernièrement mentionnée (1), et qu'il sera intéressant de rapprocher des constatatations faites à l'acropole de *Montlaurès* (**Aude**), par MM. H. ROUZAUD et E. POTTIER (2), qui observent là l'arrivée de la céramique grecque, à figures noires, dès le VIe siècle avant J.-C, mais sa superposition définitive à la grossière céramique indigène ligure, seulement vers la fin du Ve siècle, après un hiatus correspondant juste à l'époque où la protohistoire place l'invasion du pays des Elésiques (Narbonne) par les Ibères. — A. G.

— M. le Dr DUCROUX a visité le *Chatelard du Mont-Dardon*, commune d'Uxeau (**Saône-et-Loire**), anciennement mentionné, mais sans aucun détail, par Bulliot (3).

C'est par 525 mètres d'altitude, sur une croupe granitique, un mur bordé d'une levée de terre, à environ 400 mètres d'une source. On y a trouvé des monnaies et des poteries.

— A la suite d'une conférence, faite à la réunion générale (Congrès annuel) de la *Société allemande de Préhistoire* (4) par M. le Dr FEYERABEND, directeur du Musée de Görlitz, sur les enceintes fortifiées de la Lusace (**Allemagne**), où il veut reconnaître presque toujours la structure dite *gauloise*, et attribuer à l'incendie les nombreuses *scorifications* observées (on dit, chez nous, beaucoup plus improprement, *vitrifications*), M. Herman SCHMIDT s'est élevé, au nom de ses onze années de fouilles, contre cette interprétation, en faveur de celle, très originale, que nous avons eu l'occasion de signaler déjà (*B. S. P. F.*, XXXIIe Rapp., t. VI, 1909, p. 432), de villages casematés installés à l'époque wende, derrière des murs de terre dont les éléments argileux auraient été volontairement cuits pour créer une défense contre... l'humidité.

gie préhistorique, t. II, *Age du Bronze*, [512 p., 212 fig., 5 pl. h. t., PARIS, A. Picard, 1910, v. p. 128 et 225, fig 35 et 71 *bis*], tout en inclinant à dater la pointe de javelot de M. PAUL GOBY plutôt de la fin du Bronze que du Hallstatt, finit par l'attribuer aussi à quelque guerrier des colonies Marseillaises d'*Antipolis* ou *Nicæa*, aujourd'hui Antibes et Nice : ce qui nous rejette après le VIe siècle.

D'autre part, A. FURTWÆNGLER (*Olympia, IV : die Bronzen u. übrigen kleineren Funde*, p. 178, fig. 1906), bien loin de rattacher sa pointe à l'époque du Dipylon, spécifie qu'elle lui paraît attribuable au IVe siècle.

Enfin il faut tenir compte aussi de ce que le commerce d'exportation des anciens, comme celui d'aujourd'hui, pouvait emporter au loin des objets depuis longtemps démodés dans le pays d'origine, et que ce sont aussi souvent ceux-là dont on se débarrasse de préférence dans les tombes.

(1) *B. S. P. F.*, VII, Déc. 1910, p. 660.

(2) E. POTTIER. — *Les fouilles de Montlaurès*, C. R. Ac. I. et B.-L., ann. 1909, p. 981-995, 2 fig. — Cf. B. S. P. F., t. VII, 1910, p. 575.

(3) BULLIOT. — *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays Éduen*, Paris et Autun, 1856, p. 105.

(4) *Session de Hannover*, août 1909. — *Mannus*, I, p. 51. WÜRTZBURG, 1910.

Il est vrai que, par le mauvais vouloir des autorités locales, l'examen approfondi de l'enceinte de Löbau, qu'a surtout étudiée M. Schmidt, fut précisément rendu impossible à M. Feyerabend. Tant il est vrai que, nulle part, la sérénité de la science n'est à l'abri des compétitions de personnes, et qu'il serait vraiment criminel, chez nous, de les exaspérer encore par un projet qui mettrait juridiquement les amis désintéressés de la science à la merci des seuls profiteurs officiels parisiens. — A. G.

— M. A.-L. Harmois, qui vient de nous envoyer la suite de son *Inventaire des découvertes archéologiques dans le département des* **Côtes-du-Nord** (*arrondissement de Guingamp*), a l'obligeance d'en extraire les noms d'enceintes, mottes et lieux-dits ceux-ci ne correspondant pas toujours à une enceinte constatée, nous les mettons entre parenthèses) de nature à fournir des éléments à notre futur inventaire départemental, lorsque nous pourrons l'établir conformément au type précédemment adopté. Nous marquons d'un astérisque les noms qui ont déjà figuré soit dans nos tables, soit dans le premier inventaire A. de Mortillet, et nous donnerons prochainement, de même façon, la liste de l'arrondissement de Dinan, dressée par M. Harmois.

Arrondissement de Guingamp. — Bégard, *Pen-ar-Mur*. — Belle-Isle-en-Terre. *Saint Elven, Motte d'Ar-Vouden* (*Les Forges*). — Bourbriac, *Ar-Castel*, (*Cosquer*). — * Brélidy, *Chauraie, Coat-an Storg*. — Bringolo, *Kérimer'c* (*Les Cosquers*). — Bulat-Pestivien (*Le Château, Le Cosquer*). — Calanhel (*La Haye, La Hayedouar, Le Cosquer*). — Callac, *Kleuz-Meur*. — Canihuel, *Pélinec*. — * Carnoët, *Saint-Gildas, autre petite enceinte voisine* (*La Bastille*). — Chapelle-Neuve (la) (*Les Ferrières*). — Duault, *Motte-du Château* (*Camp de Glomel*), *Kerbescont, Kerbloas*. — Grâces (*La Tête-du-Tertre*). — Gurunhuel (*Le Cosquer*). — Kergrist-Moëllou, *Chrech' Moëllou*. — Kernoroc'h, *Coz-Castel*. — Kérien. *Cosker-Jehan* (*Le Cosquer-Gentil*). — Kerpert (*Château-Gaillard*). — Landebaëron, *Motte de Coëtmeur*. — Lanrivain (*Le Cosquer*). — Lanrodec, *Perrien. Castel-Tanguy, Castel-Valy*. — Locarn (*Le Cleuziou, Le Plessis*). — Louargat, *Motte de Pen-an-Stang*, (*Le Cleuziou*). — Maël-Carhaix (*La Meurette, Goas-an-Gall*). — Moustérus, (*Le Coz-Mouster*). — Moustoir (le), *Rudulgoat, Motte de Pors-en-Plaz*. — Paule, *Bressilien, Castellodic, Castellanouénan*. — Pédernec *Coat-ar-chtuyo*. — * Plésidy, *Castel-Kerandroat*. — Plévin, *Penvern*. — Plougonver, *Le Camp de Coat-an-Nos*. — Plouguernével, *Kérauffret, Grand-Bodillo, Kériolas, Kéruel, Faouédic*. — Plouisy, *Le Murio, Le Ruglaziou*. — Plounévez-Quintin, *Kergontraby*. — Plourac'h, *Castel ar-Poder, Motte Bourgerel* (*La Picardie*). — * Quemper-Guezennec, *Frian-an-Dour*. — Saint-Agathon, *Kervano*, — Saint-Clet, *Tossen Quintin*. — Saint-Connan, *Crec'h-Loursen*. —

Saint-Gilles-Pligeaux, *Milin-ar-Castel*. — Saint-Nicodème, *Le Croissant*. — Saint-Nicolas-du-Pélem, *Dzilou, Garzolès*. — Saint-Péver, *Avaugour, Le Goaziou*. — Saint-Servais, (*La Justice*). — Senven-Lehart, (*Le Cosquer*).— Trébrivan, *Castel-Huel*.— Treffrin, *Kermoisan*. (*Le Bois Clos*). — Tréglamus, *Commore*. — Trémargat, *Posporel*. — Tréogan, (*Le Castel*).

— M. J. Pagès-Allary, à propos de la classification céramique, nous rappelle une curieuse observation qu'il publia, en 1907, au Congrès de l'A. F. A. S., à Reims (p. 313) :

« J'ai observé, dans un même vase, des morceaux plus cuits les uns que les autres, et de couleurs de pâte bien différentes, du noir au rouge brique, suivant qu'ils s'étaient trouvés dans les cendres, dans la fumée ou en plein feu (milieu oxydant, réducteur ou neutre) ». Voilà donc des tessons *de même provenance*, qui, dans la classification chimique, seraient attribués à des *genres* différents, quelques-uns à deux genres à la fois (carbonifères et ferrugineux), et tous à un nombre varié d'*espèces*, suivant l'état de réduction des oxydes ferrugineux, de carburation de la pâte, etc. On se demande quel avantage cela représenterait pour les préhistoriens sur leurs vieilles méthodes empiriques de classification. — A. G.

— M. Paul Plat, nous signale deux enceintes de la vallée du Céans, à Orpierre (**Hautes-Alpes**), sur un plateau dénommé *Courriaud*, au cadastre.

Celle de l'ouest, la plus grande, est rectangulaire, celle de l'est est pentagonale ; elles bordent des pentes abruptes, presque à pic, dominant de 300 mètres le fond de la vallée, par 650 à 700 mètres d'altitude.

Le mur qui les délimite est doublé d'un fossé intérieur. Aucune fouille suivie n'y a été faite ; notre correspondant y a trouvé quelques rares éclats de silex, quelques fragments de haches polies, quelques tessons d'aspect romain, une moitié de bague romaine en fer portant une pierre rouge, et enfin deux liards en bronze du XVIIe siècle.

A moins d'un kilomètre à l'est, à la même altitude et dans une position analogue, à un endroit appelé le *Clos Liotard*, est un endroit aplani de main d'homme, avec petits murs de soutènement, ou des rangées de pierres alignées, avec levée de terre au S.-O., délimitant une grande aire circulaire. Les seules trouvailles sont quelques grès à aiguiser.

Dans les **Basses-Alpes**, à Lardiers, est une autre enceinte beaucoup plus importante, couronnant un haut plateau connu sous le nom de *Chatelard de Lardiers*.

Elle est entourée de murs en pierres sèches, doublée sur le côté ouest. On y a trouvé plusieurs milliers de lampes romaines en terre, de facture grossière et qui semblent être des lampes votives ; de nom-

breuses petites feuilles de cuivre mince, découpées sans symétrie et dont la plupart sont percées d'un trou au milieu, fait d'un simple coup de poinçon; de petits anneaux en bronze sans ornementation; une drachme massaliote, et une monnaie gauloise.

Cette enceinte que nous signale notre correspondant a été découverte par MM. Colet-Leroy, de Revest-des-Brousses (Basses-Alpes).

Archives de la Commission.

CATALOGUE DES IMPRIMÉS (1).

(5e *Liste*).

[Sauf mention spéciale, tous les numéros de cette liste sont des dons de M. A. Guébhard, qui continue à verser aux Archives tous les ouvrages, faisant mention d'enceintes, qu'il acquiert ou reçoit personnellement].

(*Format petit in-8°*).

1. L. ALÈGRE. Le Camp de César de Loudun (Gard). *Congr. soc. sav. 1865*.

2. Comte J. BEAUPRÉ. De l'emploi du double vallum dans la fortification préhistorique. [Ex *Bull. de la Soc. Préhistorique de France*, 24 juillet 1909].

3. Id. Contribution à l'étude des enceintes de l'Est de la Gaule. [Ex *Revue préhistorique illustrée de l'Est de la France*, 4e année 1909, n° 4]. (*Don de l'Auteur*).

4. Id. L'oppidum de Sainte-Geneviève (Essey-les-Nancy). Fouilles de 1909. Nancy, Crépin-Leblond. (*Don de l'Auteur*).

5. Id. L'enceinte du Camp de César, Messein (Meurthe-et-Moselle). Nancy, Crépin-Leblond, 1910. (*Don de l'Auteur*).

6. Id. Le mur cyclopéen de la Trinité. [Ex *Bull. des séances de la Soc. des Sciences de Nancy*]. (*Don de l'Auteur*).

7. Id. Une enceinte de l'âge du bronze à Gugney-sous-Vaudremont (Meurthe-et-Moselle). (Fouille 1908 et 1909). Nancy, Crépin-Leblond, 1909. (*Don de l'Auteur*).

8. Id. Trois stations funéraires de l'âge du bronze (Beuvey, Azelot et Besange-la-Grande (Meurthe-et-Moselle). Nancy, Crépin-Leblond, 1909. (*Don de l'Auteur*).

9. BERTHELOT DU CHESNAY. L'enceinte féodale de la Haye-aux-Lions, en Saint-Glen. (Ex *Mém. de la Soc. d'Emulation des Côtes-du-Nord*, 1908).

10. V. BERTHIER. Le VIe Congrès préhistorique de France, (Ex *Procès-verbaux de la Soc. d'histoire naturelle d'Autun*, 1910).

11. A. BLANCHET. Une nouvelle théorie relative à l'expédition des Cimbres en Gaule, (*Revue des Etudes anciennes*, T. XII, n° 1, Bordeaux, 1910).

12. LE BLOND. Elemens de fortification, 4e édition, Paris, Ch. Ant. Jombert, 1754.

(1) Voir B.S.P.F., t. IV, 1907, p. 30, 247, 496; et t. VI, 1909, p. 360.

13. BOTTIN ET BONNARD. Les villages gallo-romains situés à l'Est de Toulon, sur le terroir des communes d'Ollioules, Evenos, Sanary, et Six-Fours. TOULON, Bordato, 1910.

14. BUCHE. La Poype de Villars-les-Dombes et ses fouilles. BOURG, imprimerie du *Courrier de l'Ain*, 1899.

15. CAILLETTE DE L'HERVILLIERS. Le Mont Ganelon, à Clairoin, près de Compiègne. COMPIÈGNE, Dubois, 1860.

16. CÉNAC-MONCAULT. Camps romains et camps gaulois du Béarn. [*Bull, Archéologique de Tarn-et-Garonne,* 1870].

17. DE CESSAC. Rapport sur l'oppidum du Puy-de-Gaudy (Creuse). [*Bul de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, 1877, 2e trimestre, p. 83].

18. Dr CHARVILHAT. Carte préhistorique du Puy-de-Dôme.

19. GUSTAVE CHAUVET, Notice sur A.-F. Lièvre. ANGOULÊME, Chasseignac, 1900.

20. S. CLASTRIER. Première esquisse sur la construction et la céramique d'un habitat celto ligure du IIIe siècle avant notre ère, à Marseille. [Ex *Congrès des Soc. savantes de Provence tenu à Arles en 1909*]. BERGERAC, Castanet, 1910.

21. P. CLÉMENT. Découverte de deux camps nouveaux en Vendômois. [Ex. *Bull. de la Soc. archéol., scient., et litt. du Vendômois*]. VENDÔME, Launay et fils, 1910. (*Don de l'Auteur*).

22. E. DE CLÉRAMBAULT. Les enceintes fortifiées du Mesnil-Eudin et de Sorcy. Le Donjon de Gisors. BEAUVAIS, Avonde et Cie, 1900].

23. L'ABBÉ COCHET. Fouilles du Château-Gaillard.

24. CH. COTTE. Découverte d'une œnochoé dans un tumulus de Provence (*Avec mention de l'Oppidum de Saint-Julien*). [Ex *l'Homme Préhistorique*, 7e année, nos 7 et 9, 1909, p. 1].

25. LÉON COUTIL. Inventaire des enceintes et mottes de l'Orne. [Ex *Ve Congrès préhistorique de Beauvais*, 1909].

26. ID. L'époque gauloise dans le sud-ouest de la Belgique et le nord-ouest de la Celtique. LOUVIERS, Izambert, 1902.

27. ID. Sur les camps de la Risle. [Ex *Soc. Préhistorique de France*, 24 juillet 1909].

28. ID. Département de l'Eure. Archéologie gauloise, gallo-romaine et franque. I. Arrondissement des Andelys, PARIS, Leroux, 1895. (*Don de l'Auteur*).

29. ID. Le Château-Gaillard.

30. DEVALS AINÉ. Etudes historiques et archéologiques sur le département de Tarn-et-Garonne (*nombreux camps et buttes*). CAEN, Le Blanc-Hardel, 1866.

31. CLÉMENT DRIOTON. Essai de classification des enceintes défensives et non défensives... de la Côte-d'Or. [*Matériaux pour l'étude des Cavernes, Monuments de pierre brute, Enceintes défensives de la Côte-d'Or*, 1re année, n° 1, 1908].

32. ID. Retranchements et enceintes des environs de Dijon [*Revue préhistorique de l'Est de la France*. 1re année, n° 2, 1890]. (*Don de l'Auteur*).

33. ID. Fouilles exécutées dans la station légionnaire de la VIIIe légion, à la Noue, près de Dijon (Côte-d'Or). [Ex *Comptes Rendus de l'A. F. A. S., Congrès de Cherbourg*, 1905]. (*Don de l'Auteur*).

34. ULYSSE DUMAS. Les enceintes préhistoriques du Gard. [*L'Homme Préhistorique*. 5e année, n° 4, 1907, p. 97].

35. E. FOURNIER. Quelques mots sur la station du Baou-Roux, près Simiane. [Ex *Feuille des Jeunes naturalistes*. IVe série, 34e année, n° 399, 1904].

36. L'ABBÉ A. FOUROT. L'oppidum du Chatelet (près Gourzon, Haute-Marne) [*Mém. Soc. lin. de Saint-Dizier*, 1887].

37. N. GABILLEAU. De Châtillon-sur-Sèvre, à Cholet. Inventaire archéologique. CHOLET, 1908.

38. DE GÉRIN RICARD. Le génie du castellum d'Olbia. [*Revue des Etudes anciennes*, XXXIIe année, t. XII, n° 1, Bordeaux, 1910].

39. GESLIN DE BOURGOGNE. Rapport sur le camp de Péran, 1867.

40. GOUREAU. Recherches sur quelques camps anciens dans la Lorraine. [Ex *Mémoires de la Société philomath. de Verdun*, 1845].

41. GOURY. Stations de la période néolithique et établissements sidérurgiques [Ex *Bull. mensuel de la Soc. des Sciences de Nancy*].

42. HARMOIS. Inventaire des découvertes archéologiques dans le département des Côtes-du-Nord. Arrondissement de Dinan [Ex. *Mém. de la Soc. d'Emulation des Côtes-du-Nord*, SAINT-BRIEUC, 1909].

43. ID. — Inventaire, etc. Arrondissement de Guingamp. 1910.

44. EDMOND HUE. Menhir de la Pierre aux Couteaux (à Diant, Seine-et-Marne) [Ex l'*Homme préhistorique*, 6e année, 1908, n° 3].

45. ID. Camps néolithiques et camps romains. [Ex. *Bull. Soc. préhistorique de France IV et V*. 1907-1908].

46. L. JOLEAUD et A. JOLY. Ruines et vestiges anciens relevés dans la Province de Constantine [Ex *Recueil des Notices et Mém. de la Soc. archéol. de Constantine*, vol. XLIII, 1909].

47. Dr J. JULLIEN. La Céramique de quelques stations préhistoriques du Bas-Vivarais. [*Rev. hist., arch., litteraire et pittoresque du Vivarais*, t. XIV, n° II, 1906].

48. LE LIEUTENANT-COLONEL G. DE LA NOË. Principes de la fortification antique depuis les temps préhistoriques jusqu'aux croisades, pour servir au classement des enceintes dont le sol de la France a conservé la trace. *1er Fascicule*. Fortification préhistorique et fortification gauloise. [Ex *Bull. de Géographie historique et description*, t. II, 1887, p. 201-331, pl. IV-X]. PARIS, E. Leroux, 1888.

49. COLONEL G. DE LA NOË. Principes de la fortification antique, etc. *2e Fascicule*. Fortification romaine [Ex *Bull. géog. hist. et descr.*, t. IV, 1889, p. 209-307, pl. V-IX]. — PARIS, E. LEROUX.

50. BARON DE LOË et ED. RAHIR. Vestiges de voies antiques dans les rochers. [Ex *Annales de la Soc. d'archéologie de Bruxelles*, t. XXI, 3e et 4e liv. 1907, p. 355 à 375].

51. BARON DE LOË. Les « Marchets » [Ex *Comptes-rendus* du *Congr. d'archéol. et d'histoire, à Dinant 1903*. NAMUR, Wesmael-Charlier, 1904].

52 ID. Les « Terpen » de la Frese. Réponse à M. Bœles. [Ex *Annales Soc. archéol. de Bruxelles*. BRUXELLES. Vromant 1903].

53. ID. Nos recherches et nos fouilles durant le 1er semestre 1907. [Ex. *Bull. des Musées Royaux des arts décoratifs et industriels à Bruxelles*.

54-56. ID. Rapports sur les fouilles exécutées par la *Soc. d'archéologie de Bruxelles*, pendant l'exercice 1896; id. 1903; id. 1904. BRUXELLES, Vroment, 1897, 1904, 1905.

57. BARON DE LOË et PAUL SAINTENOY. Le Sénéca-Berg de Borght-les-Vilvorde (Brabant) [Ex *Annales de la Soc. d'archéol. de Bruxelles*, vol. VII, 1893].

58. GUSTAVE MALARD. Le camp romain du Champ-Clair (près Marçais, Cher). [Ex *Soc. des antiquaires du Centre*, 6 janvier 1897].

59. EDOUARD MARIETTE. Les murs romains entre l'Ecosse et l'Angleterre. PARIS, Bonvalot-Jouve, 1906.

60. E. MARIGNAN. L'âge de la pierre dans la vallée basse du Vidourle. [Ex *Bull. Soc. des Sc. nat. de Nîmes*, XXXVII, 1909].

61. HIPPOLYTE MARLOT. L'Auxois dans les temps préhistoriques. SEMUR EN AUXOIS, V. Bordot, 1808.

62. E.-A. MARTEL. Le refuge du Roc del Gorp, sous l'Oppidum de Murcens. [Ex *Soc. scient., hist. et archéol. de la Corrèze*, BRIVE, 1885].

63. A. MASFRAND. Le Limousin préhistorique (camps retranchés p. 136 et suiv.) ROCHECHOUART, Dupanier, 1895.

64. Félix MAZAURIC. Les Musées archéologiques de Nimes. Recherches et acquisitions. Année 1908. Nimes, 1909. (*Don de l'auteur*).

65. Id. Note sur une importante découverte d'inscriptions celtiques. [Ex *Revue du Midi*, Nimes, 1910]. (*Don de l'auteur*).

66 Albert MELAYE. La Forêt de Montgé en 1778. (Buttes et enceintes) [*Bull. Soc. litt. et hist. de la Brie*, t. IV, fasc. V]. Meaux, 1907. (*Don de l'auteur*).

67. MÉNÉTRIER. Le camp de Sainte-Germaine, à Bar-sur-Aube [Ex *Annales de l'Aube*, 1863].

68 E. MOREAU. Les Châteaux de Loiron (Mayenne) (*double*).

69. Id. Camp de la Motte Sainte-Suzanne (Mayenne) (*double*).

70. PÉRENET. La légende d'Alise. [In *Revue préhist. de l'Est de la France*, 1re année, n° 2].

71. Francis PÉROT. Le dolmen de Glenne (dans une vaste enceinte préhistorique) à Saint-Martin-le-Lac (Saône-et-Loire) [In *L'Homme préhistorique*, 4e année, n° 12, 1906].

72 C.-A. PICQUENARD. Recherches sur le parcours de quelques voies romaines dans la partie orientale de l'arrondissement de Quimper [Ex *Revue de Bretagne*]. Vannes, 1909.

73. Vte du PONTAVICE, HARSCOUET DE KERAVEL et BANÉAT. Les mottes de Bourgbarré, la motte de Chalonge, les levées de terre de Labeau [Ex *Mém. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, XXVIII, 1899]. (*Double*). (*Don de* L. GIRAUX).

74. Georges POULAIN. Fouilles sur l'abri du Mammouth, commune de Saint-Pierre-d'Autils (Eure). — Fouilles au camp du Goulet. [Ex *Bull. de la Soc. normande d'études préhistoriques*, t. XIII, 1905]. (*Don de l'auteur*).

75. QUIQUEREZ. Topographie d'une partie du Jura oriental et en particulier du Jura Bernois. Epoque celtique et romaine. Porrentruy 1864. (*Don de* P. DE GIVENCHY).

76. Armand RENDU. D'un castellum romanum stativum, à Montigny-les-Maignelay. [Ex *Bull. de la Soc. Acad. de l'Oise*]. Beauvais 1873. (*Don de* L. GIRAUX).

77. *78*. E. et H. ROYER. Camp dit le Château des Sarrasins à Cirey-sur-Blaise. — Camp de Saint-Roch. [Ex *Mém. Soc. linn. de Saint-Dizier 1887*].

79. Ernest RUPIN. L'enceinte vitrifiée de Sermus, canton de Saint-Privat (Corrèze). [Ex *Soc. archéol. de la Corrèze*, t. XV]. Brive. (*Double*). (*Don de* Armand VIRÉ).

80. J. DE SAINT-VENANT. Le manuel d'archéologie de J. Dechelette et les progrès des études préhistoriques. [Ex *Bull. monumental*]. Caen, Delesques 1909. (*Don de l'auteur*).

81. SAUREL. Nouvelles recherches sur le tracé des Fosses mariennes et l'emplacement du camp de Marius.

82. SÉNEQUIER. Anciens camps retranchés des environs de Grasse. [Ex *Soc. des lettres, sc. et arts des Alpes-Maritimes*, t. VII]. Grasse 1881. (*Double*). (*Don de* Armand VIRÉ).

83. VALLIER-COLOMBIER. A travers la Provence ancienne (camps retranchés, p. 11). [Ex *Académie des Sciences, agricult., arts et belles-lettres d'Aix*, 1909].

84. G. VASSEUR. Résultat des fouilles archéologiques exécutées à Marseille dans le Fort Saint-Jean [Ex *Académie des Inscrip. et belles lettres*]. Paris, 1910]. (*Don de l'auteur*).

85. E. VIMONT. Le Camp de Bierre. [*Soc. hist. et archéol. de l'Orne*, t. III, 2e bull.] Alençon, 1884. (*Don de* P. DE GIVENCHY).

86. Camille VIRÉ. L'âge de pierre dans la région de Bordjy-Menaiel et sur la côte. [Ex *Recueil des Notices et Mém. de la Société arch. de Constantine*, vol. XXXIX, 1905]. (*Don de l'auteur*).

87. ANONYME. Sur la découverte d'une muraille gauloise au lieu de Murceint, commune de Cras, département du Lot. [*Revue archéol.*, 1868].

(*Grand format*).

88. Paul COMBES fils. Enceintes préhistoriques et fortifications anhistoriques. [In *Cosmos*, 56e année, n° 1160, 10 avril 1907].

89. G. DE FOURAS. La nature et l'âge du monument de Stonehenge. [*La Science illustrée*, n° 760, juin 1902].

90. Paul GUÉBHARD. L'histoire du Fouta-Djallon et des Almanys. [In *L'Afrique française*, mars 1909].

91. G. REGELSPERGER. Le monument mégalithique de Stonehenge. [*La Science illustrée*, n° 689, septembre 1899].

92. VIAL. Enceinte préhistorique. [*Cosmos*, 57e année, 1237, 10 octobre 1908].

93. WAVRE et P. VOUGA. La Tène. 2e rapport publié au nom de la Commission de la Tène, fouilles de 1908 [Ex *Musée neuchâtelois*, septembre-décembre 1909].

V. — ARTICLES ORIGINAUX.

Sur les mots « Dange » et « Dube ».

Par le Dr

Louis DUBREUIL-CHAMBARDEL (Tours).

Il est deux mots qu'on rencontre assez souvent dans la topographie tourangelle et qui peuvent s'appliquer parfois à des Monuments mégalithiques. Ce sont les mots « Dange » et « Dube ».

Il importe donc de relever avec soin tous les lieux dits portant ces noms, car ils peuvent mettre sur la trace de souvenirs préhistoriques.

Le mot Dange désigne en général une motte de terre, artificielle ou naturelle. Nous ignorons tout à fait l'origine de ce terme, qui certainement n'est pas d'introduction latine, et qui, à l'heure actuelle, n'est plus employé dans le langage populaire.

Voici les lieux dits auxquels ce nom est donné.

Les Danges, à la limite des trois communes de Sublaines (cadastre, section B, feuille 2, n° 1433-1514), de Luzillé (cadastre, section G, feuille 2, n° 574-585) et de Saint Quentin (cadastre, section A, feuille 1, n° 1 à 36). Dans cette grande pièce de terre se trouvent deux mottes artificielles de terre, connues dans la région sous le nom de *Danges de Sublaines*. Elles sont orientées

suivant une ligne Ouest-Est, sont séparées l'une de l'autre de 150 mètres environ, et sont de forme circulaire. La plus petite, celle de l'Ouest, est haute encore de 5 mètres environ; les labours exécutés sur elle l'ont, dans ces dernières années, très réduite. La plus haute, celle de l'Est, a 8 ou 9 mètres d'élévation et un diamètre de 40 mètres environ. Entre ces deux mottes, de Salies (Histoire de Foulque Nerra, page 330) a reconnu des vestiges d'un *Chemin chaussé*, peut-être d'origine romaine, comme sembleraient le démontrer les découvertes qu'il fit dans les environs, de tuiles à rebord et de monnaies.

Les chroniques du XIIe siècle (Spicilege, X, p. 523) prétendent que ces deux mottes (duos globos terræ) ont été élevées en témoignage de l'alliance que Clovis et Alaric contractèrent et pour marquer les limites de leurs états. Les fouilles exécutées en 1865, par M. l'abbé Reau, dans la Petite Dange, qui permirent, au moyen d'une tranchée, de mettre à jour de gros blocs de pierre (rangés en cercle, au dire de celui qui travailla à ces fouilles), malheureusement déplacés et brisés depuis, et, d'autre part, la nature de la terre qui recouvre les deux buttes, nous font supposer que ce sont là des tumuli. Des fouilles systématiques, que nous exécuterons prochainement, élucideront, sans doute, de façon définitive cette question intéressante.

Les Danges, dans la Commune de Saint-Quentin [cadastre, section B, feuille 3, n°s 927 à 981; à côté d'un lieu dit *la pièce de la Folie* (id., n°s 913 à 926), et section E, n° 1 à 7, *la Pièce des Buttes*, à côté de *la Pierre Levée* (id., n°s 38 à 48), qui est une Allée couverte] sont deux mottes, aujourd'hui presque détruites, situées à l'intersection d'un vieux *Chemin* chaussé, allant de la Roche à Mallée, et de la route nouvelle de Saint-Quentin au Liège. Elles sont orientées de l'Est à l'Ouest, et sont formées de pierres et non de terre. « L'amas, écrit de Salies (Op. cit., p. 332), qui put les étudier il y a cinquante ans, est formé d'abord de grosses pierres rangées avec un certain ordre; puis de couches dont les pierres vont en diminuant de volume, jusqu'à la surface où elles ne dépassent pas la grosseur du cassis employé sur les routes ». Nous avons en septembre dernier, examiné les vestiges de ces danges, et constaté que les travaux exécutés lors de la construction du chemin de Saint-Quentin au Liège, avaient été cause de leur presque entière disparition, car elles furent une carrière toute ouverte de cailloux. On peut encore, si on est averti de leur existence, reconnaître les bases de ces deux mottes, qui, d'après les vieux paysans des environs, étaient « aussi hautes que celles de Sublaines ». La présence de ces mottes tout

proche des deux dolmens de Hys et de Mallée, dans un endroit où il est facile de trouver de beaux spécimens de silex taillés et polis, donne à penser qu'il s'agit là très probablement de tumuli.

Dans la commune de Luzillé (cadastre : section K, feuille 1' nos 166 à 355), se trouve le lieu dit *la Dangette* sur lequel existe une petite motte artificielle.

Dans la commune d'Azay-sur-Cher (cadastre : section C, nos 439 à 555), on voit dans le lieu dit *les Danges*, deux buttes sans doute artificielles. Il est à remarquer qu'elles se trouvent tout à côté du lieu dit *la Folie* (cadastre : section D, nos 558 à 561).

Le mot Dube est encore en usage en Touraine. Dans le langage populaire, il signifie une élévation en général, et il est employé dans plusieurs sens. Il désigne tantôt l'appendice que certains oiseaux ont sur la tête : crête, huppe, etc. On dit la dube d'une alouette (Jacques Rougé, *traditions populaires*, page 42) (1); d'un coq qui à une crête bien redressée et rouge, on dit qu'il est bien dubé. Il désigne ensuite la coiffure des femmes et plus particulièrement ces grands et hauts bonnets qui se portaient autrefois dans nos régions : on dit la dube d'une paysanne, une femme bien dubée. Enfin, et c'est le point qui nous intéresse, il désigne un monticule de terre, motte, butte, soit naturel, soit artificiel, ou encore un motif architectural en forme de dôme ou de pyramide, qui se trouvait sur certains monuments.

L'origine de ce mot est douteuse et ne doit pas être latine (2).

L'emploi le plus ancien que nous en ayons trouvé, est dans une charte de 1086 de l'abbaye de Noyers (Cartulaire, charte CLXXVI, page 205) : « Dedit eidem ecclesiæ Nuchariensi terram quam habebat ad Salvaticum, a monte *Dubel* usque ad rivum Bonosse, sicut via de monte *Dubel* ducit ad molendinum Brethel ». Cette Dube, située dans la paroisse de Pussigny, sur la rive droite de la Vende de Ponçay ou le Bonosse, entre le village de Sauvage et le moulin Brethel ou Berteau, ne semble plus exister aujourd'hui, ou du moins aucun lieu dit ne porte ce nom. Par contre, tout à côté, entre la Creuse et la Vienne, au confluent de ces deux rivières, existe une motte artificielle, considérée comme étant un tumulus, et qui est appellée *Dube* par les gens du pays.

Les deux curieuses pyramides, qui surmontent la collégiale de

(1) Voir aussi : Jacques Rougé. — La Dube, *Revue du Berry*, 1908, page 65.

(2) Peut-être faut-il reconnaître dans le mot *Dube*, le radical celtique *Dun*, qui signifie bien élevé et qui est entré dans la composition de beaucoup de noms de lieux : Châteaudun, Dun-le-Pelleteau, Issoudun, etc.

Loches portent le nom de *Dubes* (Dubæ) dans des documents du xve siècle (1).

Un grand nombre de lieux dits sont ainsi qualifiés en Touraine. En voici quelques-uns.

Charnizay (cadastre, section H, n°s 254 et 255, 263 à 279, 296) : La Dube, ferme. Neuillé-Pont-Pierre (cadastre, section C, n°s 186 à 195) : La Dube, ferme. Pouzay : La Dube, près la Tisserie. Saint-Aubin : La Dube, village. Thilouze : les Dubes, entre Villeperdue et Thilouze. Chezelles : les Dubes, près de Fuchard.

A Neuilly-le-Brignon, au N.-E. du village, au nord du Bois de Branc, se trouvent deux mottes naturelles, que les gens du pays nomment *les Dubes*.

Le mot Dube a formé les dérivés, Dubinerie et Dubinière. On trouve des lieux dits la Dubinerie à Epeigné-les-Bois, à Semblançay (cadastre, section G, n°s 189 à 203 et 215 à 227) ; la Dubinière à Rochecorbon et Lublé.

Dans le Loir-et-Cher, auprès de Bourré, existe une ferme appelée La Dube, qui tire son nom d'une butte naturelle.

On rencontre quelques lieux dits, la Dube, en Maine-et-Loire (Ils sont cités dans le Dictionnaire de Célestin Port), dans l'Indre et dans la Vienne.

De ces quelques mots, il ressort avec évidence que les mots « Dange » et « Dube » ont été appliqués en Touraine, à des mottes artificielles de terre qui sont indiscutablement des tumuli. Il y aurait donc grand intérêt à rechercher dans les autres régions du Centre, tous les lieux dits portant ce nom et à les visiter méthodiquement. Ces qualifications topographiques sont le plus souvent très anciennes et beaucoup sont une survivance d'un langage qui n'est plus usité aujourd'hui, qui n'est même plus compris. Si le mot Dube est encore employé dans un sens restreint par nos campagnards tourangeaux, le mot Dange est tout à fait oublié. Je suis persuadé qu'une enquête, judicieusement menée, conduira à d'intéressantes remarques et à de précieuses découvertes au point de vue de notre préhistoire locale.

M. le Dr M. Baudouin. — Je demande à insister sur cette note de notre collègue, parce qu'elle va me permettre de prouver, une fois de plus, qu'il ne faut, en Préhistoire, faire fi ni de la *Philologie*, ni de la *Légende*.

(1) Obituaire de Notre-Dame de Loches (Bibliothèque de Tours, manuscrit 136) : « Zuter duo tympanalia hujus ecclesiæ dua votas lapideas quas nos Dubas vulgariter appelamus edificari fecit [Thomas Pactius 1080] ».

a) En effet, à mon humble avis de latiniste peu compétent, le mot *Dange* vient de *Dunjo* ou *Dungeo* [Prononcez *Dounjo*], qui signifie : « *Castellulum*, minus propugnaculum », comme dit Ducange (t. II, p. 961). — C'est de *Dunjo*, que dérive, d'ailleurs, *Donjon* ! (1).

On en est sûr, car *Dunjo* a donné la forme *Dangio*. Le moine Orderic Vital donne : *Dungio* et *Dunjo*; et *Le Roman de Rou* (M. S.) est très explicite :

> Et li Dus fist son gonfarron
> Porter et lever el *Danjon* !

Dunjo aurait, à mon sens du moins, pour radical *Dunon* [Prononcez *Dounon*], mot gaulois, de la racine celtique *Dun*, bien connue. Celle-ci entre dans la composition d'une foule de noms, gaulois et latins [sous la forme *Dunum*], de fortifications; elle signifie *sommet habité*, et par suite « forteresse ». C'est le *town* (ville) des Anglais, *d* ayant été remplacé par T ; c'est le δων, grec; le *dona* (*Sidodona*, Sion); le *don*, phénicien, etc.

b) Les *Danges* ont donc plus de chances de correspondre à des *mottes* féodales qu'à des *tumulus vrais mégalithiques*, ou autres.

C'est ce qui est, d'ailleurs, le cas pour Sublaines, comme l'indique la *Légende* de ces buttes !

c) Mais ce n'est pas une raison pour qu'il n'y ait pas, par extension de sens [phénomène *très fréquent* en linguistique], des *Danges*, qui n'aient aucun rapport avec des fortifications. Elles peuvent être alors des *tumulus vrais*, mégalithiques ou non, parce qu'elles ont été prises pour des *mottes*, à tort, par le Peuple !

Le mot *Dube* me paraît, aussi, d'origine gauloise, plutôt que latine.

Je dois ajouter qu'en Août 1910, le *Congrès préhistorique de France* a visité les *Danges* de Sublaines, et que, pour la préparation du dit Congrès, j'ai été voir les *Dubes* de Neuilly-le-Brignon.

L'opinion de nos collègues les plus compétents a été que les Danges de Sublaines ne ressemblent pas à des mottes féodales, et que des tumuli sont très probables (terre *très noire*; orientation; forme aplatie; absence de fossés, etc.). — Il est certain, pour moi, que les *Dubes* de Neuilly-le-Brignon ne sont que des Buttes naturelles [Pointements de la roche du sous-sol dénudée : Calcaire].

En Vendée, je ne connais pas les mots *Danges* et *Dubes*, malgré les analogies de parlers [Je ne citerai que *Doublié*, vêtement de femme, peut-être pour *Doubié*, *Dubié*?].

(1) Les *Donjons* surmontaient souvent des *Mottes*, au demeurant !

Une station magdalénienne au Fleix (Dordogne).

PAR

A. DE PANIAGUA (Paris).

Le lieu dit *Gabastou*, commune du Fleix (Dordogne), se trouve situé sur l'extrême rebord sud du plateau, à vallonnements accentués, qui domine, sur la droite, la vallée de la Dordogne, à environ cinq kilomètres de cette rivière.

Depuis assez longtemps, en ce lieu, sur une surface d'à peu près 60 mètres de longueur sur 50 mètres de largeur, après les labours, j'avais pu ramasser des instruments divers, qui, par leur faciès très caractéristique, ne pouvaient laisser aucun doute sur leur origine magdalénienne.

L'été dernier (1910), je fis pratiquer deux tranchées d'exploration dans le champ de Gabastou et j'ai pu ainsi me rendre compte que le site constitue bien un gisement de l'époque de La Madeleine.

Sans être agglomérés sur des points définis, les objets, accompagnés de nombreux éclats de fabrication, sont cependant plus nombreux en certains endroits que dans d'autres et, par cela, on peut soupçonner une spécialisation industrielle dans quelques groupements, en ce sens que des instruments affectant une forme spéciale y sont plus abondants. Ici les grattoirs dominent, là les burins fins, ailleurs les burins trapus et ainsi de suite; mais nulle part cependant la spécialisation n'est complète. La pensée qui vient à l'esprit en constatant cette dislocation particulière est que l'on se trouve en présence d'un établissement où chaque artisan avait, pour ainsi dire, sa place de prédilection, pour façonner des objets divers et, plus abondamment, ceux qui convenaient le mieux à son tour de main.

Les Magdaléniens de Gabastou étaient installés en plein air probablement, ayant pour demeures des huttes semblables à celles dont on peut voir la figuration sur les parois des grottes de la Vézère. En effet, la constitution géologique du sol ne permet pas de supposer que des abris sous roche ou des cavernes aient pu exister à Gabastou. Sous une couche de terre végétale argilo-siliceuse qui, en épaisseur, varie de 0^m60 à 0^m40, on trouve immédiatement la masse profonde de la molasse du Fronsadais. Pas de silex locaux; tous les silex de ce gisement proviennent du lit ou des rives de la Dordogne et ont été apportés pour être ouvrés.

L'industrie de Gabastou est fort belle et les instruments par leur finesse, la pureté de leur forme, et leur aspect, révèlent, à ne s'y point tromper la bonne époque de La Madeleine. On trouve des grattoirs allongés à dos rabattu et à dos caréné dont quelques-uns très grands atteignant jusqu'à 0m13 de longueur, des grattoirs subdiscoïdes, des grattoirs-burins. Aussi, des perçoirs, dont certains d'une finesse extrême, des burins de toutes les formes et de toutes les grandeurs, des becs de perroquet, etc.

Ce qui paraît bien caractériser la station est surtout un *burin*, assez abondant, très trapu, épais, plus ou moins allongé quelquefois, le plus souvent presque discoïde, la pointe obtenue par des éclats bi-latéraux, et quelquefois aussi par des éclats longitudinaux sur un côté et, sur l'autre côté, par un martellement ayant

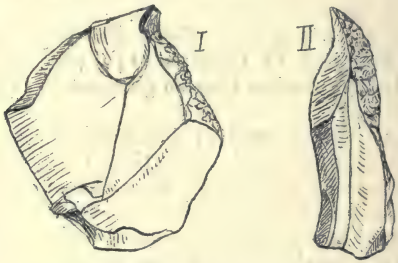

Fig. 1. — Instruments types de la station de Gabastou au Fleix (Dordogne). I, *Burin*; — II, *Pointe*.

produit des esquillements obtus perpendiculairement au plan de la pièce (*Fig.* 1).

Un autre instrument très particulier se trouve à Gabastou. C'est une *pointe*, légèrement incurvée vers son extrémité, tantôt à droite, tantôt à gauche. La plus grande part de cet outil, pour la facilité de préhension, porte des éclats multiples en long sur la face supérieure, tandis que la face inférieure opposée reste plate obtenue d'un seul coup. La partie antérieure triangulaire formant burin-poinçon est faite par un seul éclat sur un côté, tandis que sur l'autre, toujours du côté en opposition avec l'infléchissement, on remarque toute une série de retouches très fines (*Fig.* 2). Les instruments de cette sorte, relativement peu nombreux, sont de diverses grandeurs : il y en a de très petits et très fins, de même que d'assez grands allant jusqu'à 0m08 et 0m09, mais toujours très soigneusement retouchés.

Sur une hache polie à tranchant à double courbure.

PAR

C. CHATELET (Avignon).

M. Paul de Givenchy a représenté, dans le *Bulletin* de septembre 1910 de la *Société Préhistorique de France*, une série de haches polies à tranchants variés.

Avant lui, M. Henri Martin, dans une note publiée, au tome I de la même publication, a signalé des haches à tranchants divers, et d'autres à bords ou à faces incurvés. Mon ami, M. Deydier (1), a également figuré et décrit de nouveaux types de haches : Haches à coches, à tranchant mousses, etc.

Tous les tranchants des instruments représentés dans la belle planche qui accompagne la note de M. de Givenchy, ou dans celles données par MM. Martin et Deydier, qu'ils soient obliques ou curvilignes, décrivent des courbes planes.

Je possède une hache polie qui présente un tranchant figurant une courbe gauche. Ce cas particulier, dans la technique de ces instruments, m'a paru mériter d'être signalé.

Description. — Hache polie, en serpentine, recueillie dans une station en plein air, à Pognadoresse (Gard). Cette station m'a donné, en outre : fragments de poterie grossière, dont un orné de sillons parallèles; poinçons en silex, petites lames, et une pointe de flèche losangique en quartz.

Cette pièce mesure : longueur, $0^{m}085$; largeur (au milieu), $0^{m}050$; circonférence (au milieu), $0^{m}134$; plus grande épaisseur, $0^{m}028$.

Cette hache est asymétrique (*Fig.* 1; II), un plan passant par ses bords la diviserait en deux parties inégales, l'une plane n'ayant que $0^{m}009$ à $0^{m}010$ d'épaisseur; l'autre concave, épaisse de $0^{m}018$. La face plane a été usée vers son extrémité, du côté du tranchant, avec lequelle se raccorde par une surface inclinée de $0^{m}02$ de longueur ; l'autre présente, vue de profil, une ligne à peine convexe, s'abaissant vers le tranchant par une courbe régulière. Le *tranchant*, vu de face (*Fig.* 1, n° III), s'infléchit, à chacune de ses extrémités pour rejoindre le bord périphérique de la hache. La corde réunissant les extrémités du tranchant mesure $0^{m}036$, et la flèche

(1) Deydier (M.). — *Contribution à l'étude des maillets et haches préhistoriques.* — *Rev. Préhist.*, II, 1907, p. 248.

de l'arc soutendu par cette corde, atteint 0m014. Le *talon* est abîmé et présente plusieurs cassures.

Les problèmes que soulèvent les différentes opérations de la technique employée dans la confection des haches polies sont encore à résoudre. L'obscurité règne sur cette question. J'estime,

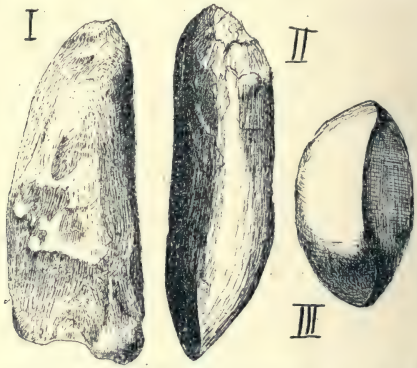

Fig. 1. — II, Hache à tranchant à double courbure (*Profil*) ; — III, Vue du *Tranchant*; — I, Galet utilisé [Réduction 2/3 gr.].

comme M. le Dr Marcel Baudouin (1), que l'Observation est la seule lumière, qui doit guider les recherches des Préhistoriens dans la découverte de la solution des problèmes qui se posent à leur sagacité. Aussi ai-je pensé qu'il y avait quelque intérêt à signaler, sans commentaires, cette hache à tranchant, décrivant une courbe gauche.

Dès maintemant, cependant, on peut admettre, comme le rappelle M. le Dr A. Guébhard(2), que ce sont surtout les galets, plus ou moins roulés, qui ont été le plus souvent utilisés pour la fabrication des haches polies en roche dure.

En outre, quand on examine les belles pièces, représentées par M. de Givenchy, et celles de formes irrégulières qu'a figurées M. H. Martin (3), ou celle que je décrirai ci-après, un premier classement se fait immédiatement : deux catégories de haches se présentent malgré soi à l'esprit. Dans l'une se rangent les belles haches à tranchant finement aiguisé, au beau polissage, et dont

(1) *Bull. S. P. F.*, VII, 1910, p. 471.
(2) *Idem.*
(3) *Bull. S. P. F.*, I, 1904, pl. II, *Fig.* 8, 9, 11..

la forme, d'une régularité géométrique parfaite, est le résultat d'une technique habile et sans doute assez longue. Dans l'autre, se placent les pièces ayant conservé l'aspect irrégulier du galet utilisé, dont le tranchant plus ou moins régulier et le polissage incomplet fait songer à un travail rapide et peu soigné.

Cette classification, bien que simpliste, correspond cependant à deux ordres de faits bien caractérisés. Les belles pièces ont été amenées à leur forme régulière, pour répondre à un but déterminé; elles ont été faites en vue d'un usage spécial auquel elles étaient destinées. Les autres sont, sans doute, plutôt des outils ou des armes d'usage courant, d'emploi journalier. Elles devaient s'user rapidement; le tranchant s'ébréchant assez facilement, la pièce devait être vite hors d'usage. De là, l'obligation de les renouveler fréquemment; par suite, inutilité de s'attarder à un travail de piquage et de polissage long et délicat. Aussi, le premier galet en roche dure, présentant une forme appropriée au but cherché, devait-il suffire; un aiguisage lui donnait un tranchant; un polissage rapide faisait disparaître les parties en saillie, qui auraient rendu difficile l'emmenchage ou gêné sa préhension avec la main. Il n'est pas prouvé, en effet, que toutes ces haches aient eu besoin d'être fixées à un manche pour être utilisées : on sait que certaines hachettes, percées d'un trou vers le talon, n'ont pas été emmanchées.

Voici une pièce recueillie, dans les environs de Robion (Vaucluse), qui paraît militer en faveur de mon hypothèse. C'est un simple galet durancien, à bords asymétriques. Il n'a nullement été préparé, son tranchant a été obtenu par polissage, et quelques points de sa surface, les plus en relief, ont été seuls polis. Cette pièce (*Fig.* 1, n° I) mesure $0^{m}085$ de longueur, et $0^{m}034$ de largeur en son milieu.

En examinant cet objet (outil ou arme), on se rend compte que l'homme n'a pas eu un travail bien long à faire, pour être à même de s'en servir !

En résumé, pour les pièces répondant à une spécialisation définie, la forme convenable était obtenue par les procédés d'une technique délicate : piquage et polissage. Pour celles d'usage courant, employées dans le travail journalier, un galet répondant à peu près par sa forme au but à atteindre suffisait; le piquage devenait dès lors inutile; et le polissage, réduit à sa plus simple expression pour éviter un travail assez long et sans grande utilité, était localisé au tranchant et aux parties saillantes, qui pouvaient nuire à l'emploi de l'arme ou de l'outil ainsi obtenu.

Silex Faux en forme de Croissant.

PAR

L. GIRAUX (Saint-Mandé, S.) (1).

Au cours des séances de la *Société Préhistorique* et de celles des *Congrès Préhistoriques de France*, plusieurs de nos collègues vous ont déjà présenté des pièces préhistoriques fausses, soit en silex, soit en os. M. Emile Rivière a montré des faux en os, provenant des grottes des Baoussé-Roussé et de la Dordogne (2); ainsi que des *os truqués* provenant de la Sablière du Hameau (3). M. le Dr Atgier a soumis des poignards, haches et gravures sur os (4). M. E. Olivier nous a parlé du truquage des silex (5); et M. Ch Schleicher, des pointes de flèches fausses du Charollais (6). M. Thiot nous a exposé toute la fabrication des faux dans la région de Beauvais (7). — Tous ces Messieurs ont insisté sur l'intérêt qu'il y avait à signaler ces faux et à les connaître.

J'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui un silex faux, en forme de croissant. Cette pièce est en silex blond, avec quelques parties plus opaques; elle a une longueur d'environ 0m13 à 0m14, et à son milieu une largeur de 0m04.

Il semble que le faussaire qui l'a fabriquée s'est inspiré de la forme du coup de poing américain. Ce silex est fort bien taillé et il est de forme à peu près ronde. La partie concave est très accentuée et permet d'y placer facilement les quatre doigts de la main; la partie convexe se loge très bien dans le creux de la main refermée. Chaque extrémité de la partie concave se termine par une pointe épaisse et solide qui fait saillie d'environ un centimètre en dehors de la main (*Fig.* 1).

Du côté de la convexité, la partie supérieure se termine par une petite pointe très dégagée, ayant environ un centimètre et

(1) Séance du 24 novembre 1910.

(2) E. Rivière. — *Les faux en Préhistoire* (*Bulletin de la Société Préhistorique de France*, année 1904).

(3) E. Rivière. — *Sur les faux en Préhistoire* (*Bulletin de la Société Préhistorique de France*, année 1905).

(4) Dr Atgier. — *Les faussaires de la Préhistoire* (*Bulletin de la Société Préhistorique de France*. année 1908).

(5) E. Olivier. — *Le truquage des silex à Digoin* (*Congrès Préhistorique de France*, Périgueux, 1905).

(6) Ch. Schleicher. — *Pointes de flèches du Charollais. authentiques et douteuses.* (*Congrès Préhistorique de France*, Autun, 1907).

(7) L. Thiot. — *Les faux silex de Beauvais* (*Congrès Préhistorique de France*, Beauvais, 1909).

demi de longueur, nettement séparée de celle en avant par une encoche profonde.

A la partie inférieure existe une autre pointe plus en arrière, moins longue et moins dégagée que celle du haut. L'arête de la partie convexe a été abattue par dégagement et par martellement de façon à ne pas blesser la main. Cette pièce est bien en mains et telle qu'elle est, elle constitue assurément une arme redoutable. Le faussaire qui l'a fabriquée n'en était pas à son coup d'essai, car la façon dont elle est taillée indique une grande habileté de sa part. Cette pièce a dû être fabriquée à Abbeville, autant que peut me le laisser croire l'endroit où je me la suis procurée.

Fig. 1. — Silex faux, en forme de croissant [3/4 de grandeur naturelle].

Elle a été acquise par moi, il y a une quinzaine d'années, chez un marchand d'antiquités du Tréport (Seine-Inférieure). Elle se trouvait dans un lot de très bons silex provenant des gisements des environs d'Abbeville et elle était en compagnie d'une autre pièce fausse (très belle hache en forme d'amande, patinée artificiellement et portant comme indication de provenance Moulin Quignon).

Ayant questionné le vendeur, afin de savoir de qui il tenait ces silex, il me répondit qu'il avait acheté toute une collection d'antiquités, faïences, armes, etc., après le décès d'une personne habitant la Ville d'Eu, et que ce lot de silex, avec lesquels, il y avait également trois haches en bronze, provenait de cette collection.

Je lui fis remarquer que deux des silex étaient faux ; et il me répondit que, n'y connaissant rien, tout pouvait être vrai ou faux et qu'il me les vendait tels qu'il les avait achetés : sa bonne foi était

assurément évidente. Cette personne avait complété sa collection d'armes anciennes et modernes par quelques haches en bronze et par une série de silex, ces derniers provenant des gisements des environs d'Abbeville, localité dans laquelle elle habitait avant de venir se fixer à Eu. Ce collectionneur n'était pas connaisseur en silex ; et il avait été assurément frappé par la beauté de la hache en amande et par l'originalité de la forme de ce silex en croissant.

C'est, comme le disait M. Thiot, en terminant sa communication sur « les silex faux de Beauvais », un de ces collectionneurs, qui, séduit par les formes bizarres de ces silex, avait acquis ces pièces, sans se douter qu'elles n'avaient rien de préhistorique.

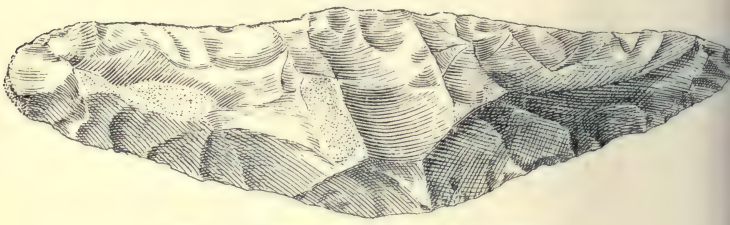

Fig. 2. — Silex faux, présenté par M. P. de Givenchy.

J'ai donc cru utile de vous présenter cette pièce et d'en donner le dessin, afin de mettre en garde des collectionneurs auxquels de semblables objets pourraient être offerts.

A la séance de janvier 1910, notre collègue, M. P. de Givenchy nous a présenté un faux outil en silex, qu'il s'est procuré à Abbeville. Sa provenance est de la même région que celui que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui.

La *Figure* 2 représente ce silex faux, appartenant à M. P. de Givenchy.

Découverte d'un Puits funéraire et d'un Souterrain-refuge, au village de Bros, commune de Monceaux, canton d'Argentat (Corrèze).

PAR

E. BOMBAL (Argentat, Corrèze).

Ce village est assis sur les hauteurs qui dominent au sud et à l'ouest le bourg de Monceaux. La partie supérieure de son territoire s'incline légèrement dans la même direction ; le reste se précipite dans la vallée. La première partie, par une sorte de col largement évasé, s'appuie à l'est contre le bas du sommet du *Puy-la-Garde*, cote 473. Le Puy-la-Garde est le point culminant d'une longue ligne de précipices, que baigne en partie la Dordogne.

J'ai déjà signalé les traces d'occupations préhistorique et romaine, que l'on trouve sur ces hauteurs, dans une brochure ayant pour titre : *Anciens chemins et voies romaines d'Argentat et de ses environs*. Les récentes découvertes viennent confirmer l'existence de ces occupations.

A la fin de juin dernier, dans une terre dite *Le Champ*, appartenant à Mme Poujade, située au nord-est du village, point que je repère, d'après la carte de l'Etat-major au 1/50.000, comme il suit, à 0m030 sud du 10e parallèle et à 0m011 est du 50e méridien, les habitants du village, ayant remarqué une certaine dépression circulaire récente, se mirent à la fouiller, pensant y découvrir une des galeries souterraines, dont le pays est creusé et y trouver, peut être, quelque trésor.

Sous une épaisseur de terre végétale d'environ 0m50, ils rencontrèrent l'orifice d'un puits, de forme à peu près cylindrique, d'un mètre 40 de diamètre, creusé dans le rocher. Ils commencèrent à le vider. Ils en sortirent une terre argileuse, qui est celle du sol, mêlée de quelques moellons, de débris de briques à rebords, d'une assez abondante quantité de pots cassés, et de charbons. Un panier de ces objets me fut apporté ; et, le lendemain, un second. On était arrivé à 2 mètres de profondeur.

La vue de ces trouvailles me détermina à aller voir la chose de près : ce qui fut fait le 1er juillet, avec trois de mes amis, MM. l'abbé G. Lestourgie, A. Muzac et le Dr Teulière. En notre présence, nous avons fait continuer de vider le puits jusqu'à 5m40. Le fond n'était pas encore atteint. L'approche de la nuit

nous obligea à nous retirer. La terre et les objets archéologiques, extraits durant cette journée sont analogues à ceux des journées précédentes, sauf que la poterie est plus fragmentée. Nous en avons emporté un autre panier.

Deux ou trois jours après, nous avons ordonné la continuation de la fouille. Avisés que le fond du puits était atteint, nous sommes revenus sur les lieux le 26; et nous l'avons vu à 7m40, absolument sec. Un mètre cube environ d'assez gros moellons avait été trouvé entre 5m40 et le fond.

Les pièces archéologiques trouvées dans la dernière période des fouilles, avaient été déposées chez Mme Poujade. Mais un monsieur de pas bien loin, dont nous avons le nom et l'adresse, informé par les journaux, s'est empressé d'accourir et d'écrêmer le stock, qui est bien notre propriété, puisque nous avons fait les frais des fouilles sous cette réserve ! De sorte que, du fond du puits, nous n'avons rapporté que des débris presque insignifiants.

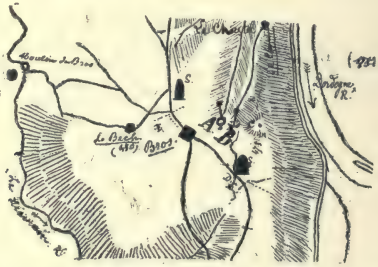

Fig. 1 — Le Puits funéraire et les Souterrains, de Bros (Corrèze). — *Echelle* : 1/40.000. — *Légende* : A, Puits funéraire ; — B, Champ où sont des *briques à rebords* ; — C, Le Puy-la-Garde ; — D, S, Au Sermur, Souterrain ; — E, S, Galeries souterraines.

La fouille n'a malheureusement pas pu être faite scientifiquement. Dans le sol, les vases étaient brisés de date ancienne ; mais l'inexpérience du puisatier, et la difficulté de fouiller en profondeur, ont occasionné de nombreuses nouvelles cassures. J'ai pu cependant, par des collages, reconstituer à peu près un certain nombre de pièces. La terre extraite, argileuse et humide, n'a pas été passée au crible. Nous n'avons vu aucune monnaie.

Objets recueillis. — Nombreux fragments plus ou moins grands à anses et goulots, avec ou sans bec, de buires, d'aiguières, de pots, de plats, de sortes de saladiers, une coupe, etc. Vases dont les modèles sont figurés dans le *Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques* de Rich, et ayant pu servir à la cuisine et à la table ; quelques débris de vases plus grands en terre rouge.

Les terres de toute cette poterie sont de divers grains et couleurs. Il y a quelques tessons de terre dite samienne, dont un bord orné en relief. Beaucoup de vases sont revêtus, les uns, à l'intérieur et à l'extérieur, d'un enduit noirâtre ; les autres, en terre rose, d'un enduit blanc, soluble dans l'eau. La moitié inférieure d'une petite urne, à parois épaisses, provenant du fond, porte à l'intérieur, des rayures blanches produites probablement par des os réduits à l'état de chaux qu'elle a dû contenir. Des débris de briques à rebords, de terres et de factures diverses, sont sortis de toutes les profondeurs. Il faut noter encore plusieurs fragments de dalles en pierre volcanique ; un fragment de calcaire olithique, étranger au sol argilo-schisteux, pierre dont il était fait usage pour dallages, moulures et placages à la villa gallo-romaine de Longour (Argentat) ; un fragment de verre vert, à cercles concentriques ; quelques clous ; un crochet de fer ; un poids mobile, en plomb, oxydé, de romaine (*statera*), avec un anneau en fer brisé à moitié, pesant 420 grammes. Des premières couches du puits sont sortis des ossements d'un gros animal non réduits en pâte, dont une grosse molaire, un os à moelle de $0^{m}09$ de longueur, un fragment de bassin mesurant 8×4, et trois autres plus petits.

Enfin, on nous a remis, en dernier lieu, six blocs d'une substance blanchâtre, à cassure poreuse, semblables à ceux que nous avons déjà trouvés dans des vases au *Puy-du-Tour* (1), aplatis sur l'une de leurs faces. Ce sont certainement des ossements humains, réduits en pâte et passés à l'état de chaux, qui avaient été déposés dans des vases. Quatre de ces blocs présentent une épaisseur moyenne de $0^{mm}010$ de cette pâte et semblent provenir d'un même vase. Un second, de $0^{mm}015$ d'épaisseur, présente deux couches de la même pâte de $0^{mm}002$ à $0^{mm}003$, séparées par une couche de terre noire ; il vient apparemment d'un second vase. Un troisième bloc, adhérant à un éclat de schiste, est composé d'un conglomérat de la même pâte blanchâtre, de charbon, de menus fragments de brique, de terre noire et d'argile. Il doit provenir d'un troisième vase.

Le puits de Bros est donc un Puits funéraire, romain ou gallo-romain.

Sur le plateau, à quelque cent mètres du puits vers l'est, joignant la dernière pente du Puy-la-Garde, on remarque une assez grande quantité de débris de briques à rebords, ce qui fait supposer que là a été une construction contemporaine du puits, faite

(1) Voir mes deux rapports sur les fouilles du Puy-du-Tour.

pour commander le chemin, profondément encaissé d'abord, qui descend à l'antique Château de Monceaux, disparu, puis à La Salle, et qui aboutissait jadis à un gué de la Dordogne. Des fouilles y amèneraient, je crois, des découvertes intéressantes.

A partir de ce point, on atteint par une pente douce, le sommet du Puy-la-Garde. Pendant nos deux visites, nous l'avons exploré en tous sens. Il est couvert de bruyère; mais, dans les nombreuses éclaircies où le sol est à nu, nous avons recueilli des éclats et deux pointes de flèches de silex, des fragments de briques, et de poterie.

Les gens de Bros avaient, à notre intention, ouvert un de leurs Souterrains-refuges, situé au sud-est du village, au lieu dit *Au Sermur*. Il avait été reconnu fortuitement par éboulement sur une galerie qui monte du sud, au pied d'un tertre de 7 à 8 mètres de hauteur. Nous y sommes entrés. A 5 ou 6 mètres de l'ouverture, il tourne à droite et bientôt se bifurque vers le nord et l'est. Sa hauteur moyenne égale sa largeur, $1^{m}15$. L'entrée est un peu plus large. Il y a, à la voûte, de distance en distance des trous d'aération coniques, et, au premier tournant, dans la paroi de gauche en entrant, un trou rond, par lequel on pénètre dans un étroit réduit où l'un de mes guides est entré. Ces soupiraux existent dans tous les souterrains que nous connaissons. Celui de *Moustoulat*, village voisin, a plusieurs de ces logettes latérales, destinées sans doute au dépôt des provisions.

M. le Dr Marcel Baudouin. — Il est absolument certain qu'il s'agit ici d'un *Puits funéraire*, gallo-romain, analogue à ceux de Vendée. J'engage M. Bombal à lire les travaux de l'abbé F. Baudry et les miens; puis à rechercher les autres puits, qui existent sûrement dans le voisinage. La loi de distribution des puits, que j'ai découverte en 1903, pourra lui faciliter cette recherche sur le terrain. — Les puits se trouvent dans des Nécropoles (1), ayant possédé de vastes constructions (*Temples*, etc.).

Le point *capital* de cette trouvaille serait la reconnaissance d'Os humains incinérés, car elle est très rare et a été niée, récemment encore, par de grands savants [A. de Mortillet, etc.]. Mais le texte de M. Bombal *n'est pas assez précis* à ce sujet. Nous serions bien aise de les voir, de nos yeux, ces os !

(1) La Nécropole de Bros ressemble singulièrement à celle de Troussepoil, au Bernard (Vendée), avec ses Substructions et son Gué !

Au sujet de la Chronologie préhistorique.

PAR

C. COTTE (de Pertuis, Vaucluse).

Notre savant collègue, M. Hue, a résumé (1) les documents qui permettent d'admettre que l'époque de la pierre polie, dans l'Europe occidentale, est à peu près contemporaine de la civilisation correspondante en Egypte.

Dans le deuxième volume (2) de son précieux *Manuel*, M. Déchelette tendrait à placer, aux environs du troisième millénaire avant notre ère, l'âge du cuivre ou du bronze I : la plus ancienne nécropole de Suse, celle de Négadah, le Minoen primitif, Hissarlik I.

Il admet d'ailleurs que les récentes fouilles de M. de Morgan, à Suse, ont modifié les conclusions, précédemment portées, sur la *Chronologie de l'époque néolithique*, par M. Montélius (3). Ce savant, se fiant aux coupes alors admises pour le tell de Suse, et faisant remonter le cuivre avant le quatrième millénaire, attribuait une durée de plus de quatorze mille ans au Néolithique pur. On croyait alors que les couches néolithiques avaient une épaisseur de 24 mètres, sur une hauteur totale de 34 mètres.

Il est, au contraire, prouvé que le cuivre existe à 28 mètres de profondeur. Si l'on adopte la date du troisième millénaire avant notre ère, proposée approximativement par M. Déchelette pour l'apparition du métal, l'âge des métaux, sur 28 mètres de hauteur, correspondrait à 5.000 ans, et les 6 mètres de Néolithique, en dessous, représenteraient une période de 1.200 ans. On obtient un total de 6.200 ans, comparable aux chiffres recueillis par M. Hue. Il est remarquable qu'en se basant sur des chronomètres aussi distants dans l'espace, on arrive à des résultats aussi sensiblement approchants !

L'épaisseur des couches d'alluvions est susceptible de variations, pour une durée déterminée, suivant les millénaires ; mais on peut cependant s'y fier relativement. Il faut être plus prudent lorsque les couches stratifiées ont été formées, en partie, durant l'occupation de l'homme. Telle grotte, sous un cailloutis de $0^{m}05$ d'épaisseur, formé en cinquante siècles, recèle une couche néolithique de $1^{m}50$ d'épaisseur, à laquelle nul ne songera à assigner une durée de 150.000 ans ! C'est pourquoi on peut, me semble-t-

(1) *Bull, Soc. Preh. Fr.*, 1910, p. 472.
(2) Paru depuis la communication de M. Hue.
(3) *Congr. Internat. Anthr.*, Monaco 1906, II, p. 32.

il, hésiter à suivre M. Evans dans ses conclusions, trop différentes de celles rapportées par M. Hue, et de celle que je viens d'indiquer. D'après les couches de Knossos, il ferait durer 8.000 ans une fraction du néolithique (1).

Si la question de la date du début du néolithique est toujours très obscure, celle de l'époque de sa fin, ou plus exactement du début de l'apparition des métaux, a fait un grand progrès durant ces dernières années.

Il importe tout d'abord de bien préciser les termes.

Comme beaucoup d'auteurs l'ont fait observer, le néolithique ne se termine pas brusquement; ceci est vrai en Egypte, comme en France. Au contraire les plus belles pièces en silex taillé, ou en pierre polie, les plus riches parures en matières diverses appartiennent à l'aurore de l'époque des métaux : *Carnacéen* de Salmon, *Durfortien* de Jeanjean, *Cébennien* de M. Chantre, *Enéolithique* (2) des Italiens, *âge du cuivre* de divers auteurs, *Bronze* I de M. Déchelette : tout cela correspond à une même phase, souvent synchronique de faciès différents, observés à quelques centaines de kilomètres du point où on la rencontre.

Il est bien certain, M. Guébhard l'a souligné avec juste raison, que notre énéolithique est frère du néolithique de Chassey; comme il est utile pour les méridionaux de désigner cette période, afin de la distinguer du néolithique sans métal qui la précède, j'use du terme.

Mais la différence de vocable ne nous abusera pas. Je considère comme rentrant dans la question qui m'intéresse en cet instant, c'est-à-dire les rapports entre l'Europe occidentale et la Méditerranée orientale à l'époque énéolithique, les casse-têtes sphériques néolithiques, dont M. Chauvet a montré la ressemblance avec des sceptres égyptiens (3).

En note, cet auteur rappelle aussi la parenté qu'il y a entre les palettes égyptiennes, habituellement prépharaoniques, et les palettes françaises, signalées pour la première fois par M. Cartailhac dans les dolmens de l'Aveyron (4). J'ai découvert une de ces pièces dans la caverne, énéolithique de l'Adaouste, que j'aurai encore à citer (5). Les palettes françaises ne sont pas ornées comme le sont les palettes d'Egypte et celles de la péninsule ibérique.

Dans son Manuel, M. Déchelette mentionne plusieurs faits qui

(1) *Congr. Internat. Anthr.*, Monaco, 1906, II, p. 32.

(2) M. Guébhard a critiqué, M. Déchelette a condamné, l'orthographe *ænéolithique*, d'abord adoptée en France.

(3) *Chronologie Préhistorique*. Rev. Préh., 1907, p. 37 et 118.

(4) *As. Fr. Av. Sc.*, 1905, p. 694; *Bul. Soc. Arch. Midi*, 1906.

(5) Ch. Cotte, *As. Fr. Av. Sc.*, 1907, 1908, 1909, 1910.

montrent la parenté de civilisation qui a existé entre le monde égéen et l'Europe occidentale, à l'époque où les métaux apparaissent ici.

Il avait précédemment consacré un article aux « croissants lacustres et cornes sacrées égéennes » (1); un autre à l'Espagne préhistorique (2), déjà si longuement étudiée par M. Siret (3).

Sans insister sur ce que l'on peut lire dans ces travaux, il me paraît utile de rappeler quelques autres faits, qui montrent qu'il existait alors un courant de civilisation nettement marqué entre l'Espagne et la France.

M. le Dr Raymond a signalé, à ce sujet, la pointe de flèche à base semi-lunaire (4), dont il croit que le prototype est en Afrique, et en donne une bibliographie, certainement incomplète. Signalant la présence de cette pointe en Provence, il aurait pu rappeler que MM. Clerc et Fallot l'avaient trouvée dans la grotte sépulcrale de Reillanne (5)!

M. Raymond a également publié, avec MM. Lazard et Moirenc (6), les fragments de vases en pierre ollaire trouvés dans Vaucluse par ces derniers chercheurs. M. Déchelette (7) a montré l'intérêt de ces récipients, qui font songer aux civilisations d'Egypte et de Crète, mais peuvent être plus récents (8). Pour compléter, au point de vue provençal, la bibliographie de M. le Dr Raymond, j'indiquerai que M. de Ville d'Avray (9) avait fait connaître des tessons de vases en chlorito-schiste grenatifère, provenant de la station de la Cabre (Estérel).

Les allées couvertes des Bouches-du-Rhône et du Gard, le Trou d'Argent à Sisteron ont donné de l'ivoire. Il est bien certain qu'il faut attribuer la présence de ce corps dans nos mégalithes à des rapports avec l'Afrique: soit par mer, soit par la voie de terre hispanique.

Une des découvertes intéressantes de ces dernières années, pour l'énéolithique méridional, a été celle de la poterie peinte. Je l'ai signalée avec M. Chaix dans nos récoltes de la caverne de l'Adaouste (10). Trois mois après (11), M. le Dr Raymond publiait celle que des chercheurs venaient de trouver dans le Gard, en un milieu énéolithique, comme celui de l'Adaouste. Cette année-

(1) *Rev. Préh.*, 1908, p. 301.
(2) *Rev. Arch.*, 1909.
(3) *Bibliographie in* Déchelette, *Manuel*, II, p. 78, note 1.
(4) *Rev. Préhist.*, 1910, p. 71.
(5) *An. Fac. Sc. Mars.*, XII, V. — Ch. Cotte, *Feuille Jeunes Natur.*, av. 1905.
(6) *Rev. Préh.*, 1909, p. 326.
(7) *Manuel*, II, p. 390.
(8) *Anthropologie*, 1900, p. 297.
(9) *Congr. Soc. Sav. Prov.*, 1909 et *Bul. Soc. Arch. Prov.*, 29 *avril* 1909.
(10) *As. Fr. Av. Sc.*, 1908.
(11) *Rev. Préh.*, 1908, p. 316.

ci notre actif collègue, M. St. Clastrier, a annoncé qu'il l'avait rencontrée près de Marseille dans un gisement analogue (grotte Crispine). A l'Adaouste j'ai les bords peints; la courbe en gris bleu, les bandes parallèles polychromes, enfin des traits nombreux et irréguliers (comme des papilles digitales agrandies), qui rappellent le curieux fragment de Thessalie publiée par M. Guébhard (1), représentant une anse à plusieurs perforations verticales. L'Adaouste m'a d'ailleurs fourni une de ces anses multiforées (2).

J'y ai aussi recueilli une phalange d'animal entaillée, qui appartient certainement à la série d'idoles rencontrées dans l'énéolithique espagnol (3).

Une autre amulette est aussi fréquente dans les sépultures d'Ibérie, le *Pecten*. Or j'ai eu précisément l'occasion de noter sa présence dans la grotte sépulcrale de la Marane (Bouches-du-Rhône); cette espèce de coquille, avec la pointe de flèche en silex finement retouchée, formait presque tout le mobilier funéraire.

Poinçon losangique en bronze, très pauvre en étain, ivoire, poterie peinte, phalange taillée, coquille de pecten, sont les éléments caractéristiques d'une même civilisation, à aire de dispersion étendue.

M. le Dr P. Raymond a également signalé (4) l'analogie de deux sépultures à « crypte en four », l'une du Gard, l'autre de la Marne, avec celles du type répandu dans les îles de la Méditerranée occidentale. J'avais fait un rapprochement analogue lorsque je publiai (5) la curieuse grotte artificielle du Trou d'Or, aux flancs du *Bans-Rous*. Si l'on se réfère au plan et à la coupe que j'ai donnés, on verra que l'analogie des sépultures insulaires est des plus frappantes avec le Trou d'Or. La grotte du *Bans-Rous* comprend spécialement un caveau latéral, comparable à ceux observés dans les Baléares, peut-être analogue aux diverticules des allées couvertes d'Arles, de certaines sépultures hispaniques, et de tombes mycéniennes.

Tous ces faits nous prouvent qu'un assez faible intervalle de temps a séparé la fin de notre néolithique de la phase correspondante en Espagne.

Par celle-ci nous pouvons donc dater l'apparition du métal dans le sud de la France de la période d'Hissarlik I ou II (6), entre le troisième et le deuxième millénaire avant notre ère.

(1) *Congr. préh. de Fr.*, 1908, p. 765. fig. 14.
(2) *Id.* p. 961, fig. 11, 3.
(3) Siret. — *Les religions ibériques*, *Rev. Préh.*, 1908, p. 193.
(4) *Rev. Préh.*, mai 1909.
(5) *Feuille Jeunes Natur.*, février 1903.
(6) Déchelette. — *Manuel.*— Cfr. Guébhard, *Loc. cit.*

Quelques siècles seulement ont sans doute suffi à répandre jusqu'en Provence la connaisance du métal. D'ailleurs l'identité de type, pour les haches plates et les poignards triangulaires en cuivre, montre une certaine corrélation des civilisations entre l'Orient et l'Occident.

Vers l'an 2000 commence chez nous l'âge du bronze réellement généralisé. Dès lors la Chronologie comparée nous fournit des points de repère de plus en plus nombreux et précis. L'époque hallstattienne nous livre des vases grecs archaïques. Les cimetières marniens sont encore plus riches à ce point de vue.

Dans quelques, années le domaine de la Protohistoire appartiendra à l'histoire?

M. A. Guébhard accepte parfaitement, avec M. Cotte, l'utilisation du mot *énéolithique*, si celui-ci ne doit indiquer que la phase finale d'une ère, et non l'ouverture d'une autre, par l'arrivée du premier métal n'ayant en rien modifié, surtout au point de vue céramique, l'évolution déjà très avancée du néolithique, sans aucun de ces changements de civilisation sur lesquels se basent nos divisions d'*âges* !

Chronologiquement, il est certain que le premier apport du métal fournit, pour notre Provence, comme pour l'Espagne, des dates peu différentes entre elles, et moins différentes qu'on ne pourrait penser de celles adoptées pour la Germanie, où la voie du Danube remplaça la grande route de la Méditerranée, et fit apparaître le premier cuivre chypriote dès avant la fin du troisième millénaire, et le bronze dès 1800.

M. le Dr Marcel Baudouin. — J'ai déjà dit, plusieurs fois, que j'étais d'un avis différent des auteurs classiques, en ce qui concerne *l'origine des métaux pour l'Occident*, c'est-à-dire la *Bretagne-Vendée !* — Pour moi, cette région de France, assez bien *isolée* à la fin du Néolithique, a été un *centre particulier d'invention* pour la Métallurgie, que ce centre soit ou non limité à la péninsule Armoricaine actuelle. — Il n'y a pas eu besoin d'importations d'*Extrême-Orient* pour y créer les *époques du Cuivre* et *du Bronze*. Cette civilisation s'est faite *sur place*; puis *elle a rayonné* dans le reste de la France, suivant des *routes* bien connues : ce qui n'a rien d'étonnant, étant donné l'importance de la *Civilisation mégalithique bretonne* à cette époque !

Si l'on n'admet pas cette théorie, il est impossible d'expliquer l'*Age du Cuivre de Vendée*, au moins aussi, sinon *plus*, *développé* que celui de la Bretagne, malgré l'existence du fameux *Portus-Secor*, encore célèbre à l'époque gallo-romaine ! — Il n'y a pas de raison d'ailleurs pour que les Orientaux n'aient apporté leur Civilisation que dans le Finistère ou le Morbihan, alors qu'il y

avait, dans le Golfe dans la Gascogne, *tant de ports*, d'accès facile!

Mais je n'insiste pas. J'espère pouvoir un jour démontrer cette théorie, qui m'est chère — parce que *personnelle!* —, grâce à toute une série de *faits nouveaux*, encore *inédits* (1).

Quelques Monuments de l'Age de Pierre en Grèce

Par le Prof.

ZABOROWSKI (Paris).

Jusqu'à maintenant, pour ainsi dire, on n'a relevé en Grèce que des traces des temps préhistoriques! Ces traces consistaient à peu près uniquement en outils de pierre, en obsidienne, recueillis à la surface; et ils pouvaient passer pour être d'époques assez incertaines. — On s'en est étonné justement. J'ai pourtant eu à citer dans mon cours des découvertes récentes (1), dont l'importance était capitale. Je ne les ai encore vu mentionner ici nulle part. Mais quelques-uns de mes auditeurs m'ont demandé de les publier.

J'avais fait connaître, d'après Evans, les découvertes de Tsountas dans les villes mêmes, fouillées par Schlieman, et le fameux vase d'Orchomenos, qui prouvent si clairement la pénétration sur le continent de la civilisation crétoise, comme initiatrice de la civilisation grecque.

Nous n'avions rien qui fut immédiatement antérieur. Tout ce qui est antérieur et une bonne partie même des influences crétoises déjà préhellénique. Mais les Hellènes ont trouvé le sol de la Grèce, est occupé par un peuple bien plus avancé en civilisation qu'eux.

Voici quelques uns des monuments qui se rapportent à son existence.

A Orchomène (la plus ancienne ville de Grèce connue), des tombes remontent jusqu'à l'âge de pierre. Les morts étaient enterrés sous le sol pavé des pauvres cabanes d'alors, couchés sur le côté, les genoux repliés. A Athènes aussi, au sud de l'Acropole, des sépultures néolithiques ont été mises au jour. Les morts avaient été enterrés intacts en deux couches superposées : sur la roche même, il y avait deux squelettes recouverts d'une certaine épaisseur de cendres et de charbons. Puis, par dessus ces cendres, quatre autres squelettes, sur lesquels s'étendait une seconde couche de cendres, d'où on n'a rien retiré que des restes d'offrandes brûlés (pointes de flèche en obsidienne, fibules en os).

(1) Voir plus haut [*Cuivre*, p. 120] et plus loin [*Bronze*, p. 166].

(2) Zehetmaier : *Die Arten der Leichenbergung in der vormycenischenzeit Griechenlands*. Recueil de thèses, Leipzig, 1907.

Sur la côte sud de l'Attique, à Thorikos, dans des trous ronds, de 50 à 60 centimètres de profondeur, étaient des jarres, entourées de pierres qui renfermaient des squelettes. Aucun objet ; que des poteries primitives. Mais la présence de ces jarres est significative. Elle prouve des relations avec la Crète ou l'Asie à des époques où le métal n'était pas ou était peu employé. Les Chaldéens se servaient d'énormes jarres comme de cercueils.

A Aphidna, au nord de Marathon, dans des sépultures moins anciennes, il y avait deux jarres du même genre, dont l'ornementation était crétoise.

A Tirynthe, sur la route de Nauplie ; à Argos, dans des tombes-jarres encore, se trouvaient des os humains au complet, et qui n'avaient pas subi l'action du feu. Dans l'une d'elles, était un vase cru sans peinture, de couleur rougeâtre, du genre d'un vase recueilli par Schliemann à Tirynthe même.

A Volo, en Thessalie, à huit mètres, sous la fondation de la forteresse, étaient des tombeaux en fosses quadrangulaires ou caisses de dalles de schiste assemblées. Les corps étaient accroupis au fond. Les vases qui les accompagnaient étaient prémycéniens. Ce même genre de tombeaux fut répandu dans les Cyclades.

A Corinthe, dans des chambres ou caveaux de 90 centimètres de profondeur sur 84 centimètres de large, il y avait, avec des fragments de crâne, des poteries néolithiques, avec un vase à figure d'oiseau. Ces tombeaux, en usage en Grèce à l'époque de la pierre, se retrouvent à Chypre plus tard.

A Ægine, on a observé des tombes de très petites dimensions, à l'intérieur des murs de maisons. C'étaient de vraies niches, renfermant des restes humains, avec des cendres de foyers ou de sacrifices.

Dans les Cyclades, Amorgos, Paros, Naxos, Syros, etc., des tombeaux d'époque correspondante, prémycénienne ou du bronze, ont été mis au jour. Leur relation avec la civilisation crétoise, plus manifeste, a été signalée déjà.

Mais les découvertes de Grèce, que je viens d'énumérer, ont une importance autrement grande. Ignorées presque jusqu'à présent, elles établissent l'existence d'âges de pierre et de bronze préhelléniques, où la coutume de l'incinération, si répandue dans l'Italie du nord à l'âge du bronze, n'existait pas plus qu'en Crète et où les indigènes jouissaient d'une certaine culture et avaient effectivement des relations avec la Crète et même directement peut-être avec l'Asie. C'est d'Italie ou de Grèce qu'a dû venir la primitive population de la Crète, presque nécessairement (au moins 6000 ans avant) et des communautés de race et de langue, n'ont pas cessé d'unir cette grande île à la Grèce et au littoral asiatique.

Le Chelléen et l'Acheuléen dans le Département de Maine-et-Loire (*Supplément*) (1).

Nouvelles découvertes.

PAR

O. DESMAZIÈRES (Segré, Maine-et-Loire).

ARRONDISSEMENT D'ANGERS.

Gonnord.— Instrument chelléen, en silex brun, $0^m11 \times 0^m045$, forme triangulaire, bords sinueux, surface des terres ; récolte de M. Versillé, de Gonnord ; ferme de la Hanelle.

Joué-Etiau. — Coup de poing en silex brun rougeâtre, avec patine blanche, forme amygdaloïde, très bombé, vers la base rognon de la croûte naturelle, $0^m085 \times 0^m063$; surface des terres ; — ferme de la Maison-Neuve — récolte M. Versillé.

ARRONDISSEMENT DE CHOLET.

Le Fuilet. — La commune du Fuilet est le siège d'une importante industrie, constituée par des fabriques de poteries vulgaires, vernies ou non, de grands et petits calibres, cuves à lessive, pots à fleurs, etc., et des tuileries. Ces différents établissements sont concentrés principalement autour du village des Recoins alt. cote 103, et à la Fosse à l'Ane. La matière employée est une argile détritique jaunâtre, comprise dans la couche des *sables, graviers et argiles des plateaux*, rattachée sur la carte géologique au Pliocène P^1. Cette couche recouvre dans cette région les roches siluriennes d'une nappe régulière et continue, partiellement enlevée lors du creusement des vallées.

C'est dans une des nombreuses carrières ainsi exploitées au milieu des landes, au lieu dit la petite Fosse à l'Ane, qu'on a découvert, courant d'août 1910, un gisement remarquable de Haches Chelléennes, qui constitue la plus riche station de Maine-et-Loire. Les instruments sont disposés assez régulièrement à plat, au milieu de la couche d'argile mélangée à quelques fins graviers ; au-dessus une seconde couche d'argile avec gros cailloux et la nappe d'humus ; les coups-de-poing sont situés à 1 mètre et 1^m30 de profondeur. Actuellement, près d'une trentaine de haches ont été ramassées par les collectionneurs des environs, notamment M. le Dr Fievé (de Jallais), M. le Duc de Blacas (à Beaupréau M. Poilane,

(1) Voir *Bulletin Soc. Préh. de Fr.*, séance du 23 juillet 1908 (1re communication sur le même sujet).

huissier à Montrevault, plusieurs sont heureusement destinées au Musée paléontologique d'Angers. Les haches sont en général du type amygdaloïde le plus régulier, entièrement taillées sur les deux faces à petits éclats, et au pourtour; sur une face un renflement peu prononcé. Ces outils varient de 0^m10 à 0^m25 de longueur; l'épaisseur est très minime par rapport à la longueur; quelques-uns possèdent un talon avec une portion de la croûte naturelle blanche du silex jaunâtre, type Pressigny, dans lequel ils sont taillés. Les instruments paléolithiques de la Fosse à l'Ane semblent sortir de l'atelier, tant leur conservation est parfaite ; le dépôt ne paraît pas avoir été remanié; l'argile a garanti les coups-de-poing contre toutes détériorations et n'a pas permis à la patine de se former.

A mon avis, les dépôts qui contiennent les haches paléolithiques du Fuilet appartiennent au Quaternaire ancien pleistocène, et non au Pliocène ; toutefois l'absence de coquilles fluviatiles et d'ossements rend assez difficile la détermination précise de ce gisement.

La forme élégante et régulière, le peu d'épaisseur, des coups-de-poing les rattachent à l'Acheuléen, malgré leurs grandes dimensions, qui semblent plutôt appartenir au Chelléen.

Ce gisement a été visité au mois d'août par M. Préaubert, Président de la *Société d'Etudes scientifiques d'Angers*, accompagné de quelques membres de la même société habitant la région, MM. Toublanc, Bricard. Des études plus complètes seront sans doute publiées; j'ai voulu seulement aujourd'hui signaler cette importante découverte, encore émerveillé de la beauté des instruments que j'ai pu admirer lors d'une visite dans la contrée, en compagnie de M. le Dr Fievé, de Jallais, membre de notre *Société Préhistorique française*.

Cette région des Mauges est très intéressante, au point de vue de la Préhistoire : les âges de la pierre polie et du bronze y sont largement représentés ; l'époque Gauloise, puis le séjour des Romains, y ont laissé des traces nombreuses, signalées depuis longtemps. L'étude de l'origine des mines d'or donne lieu en ce moment à d'intéressantes recherches ; mais c'est la première fois que le Paléolithique inférieur est mis à découvert.

Arrondissement de Saumur.

Vaudelnay-Rillé.— M. Pavis, instituteur à Rablay, a ramassé, sur la voie ferrée à Faye, au lieu dit Jumeau dans le ballast, une hache chelléenne, $0^m08 \times 0^m06$, en silex jaune; d'après un renseignement très exact donné par le chef de section, le ballast de cette partie de la voie proviendrait d'une des carrières du Vaudelnay.

Sur la présence d'une industrie paléolithique dans une plage soulevée Algérienne.

PAR

Paul PALLARY (Eckmull, Algérie).

En 1890, pour la première fois, j'ai observé des quartzites et silex taillés dans la plage soulevée de Karouba, à 4 kil. 5 N.-E. de Mostaganem. Le soir même, je présentai ma trouvaille à Pomel, qui m'exprima des doutes sur la contemporanéité des pierres taillées avec la faune de ladite plage. D'après lui, ces pierres avaient pu pénétrer dans le dépôt par des fentes comblées depuis.

Devant une affirmation aussi catégorique de la part du plus autorisé de nos géologues algériens, je ne crus pas devoir signaler le fait autrement que par la simple mention de la localité (1), et encore je considérai la station comme néolithique, d'après la trouvaille d'une flèche pédonculée : ce qui semblait bien d'ailleurs confirmer l'opinion de Pomel.

Mais, il y a peu de temps, j'ai eu l'occasion de revoir ce gisement, et aujourd'hui je n'ai plus aucun doute sur la présence réelle des pierres taillées dans la plage soulevée. Ces restes d'industrie humaine sont bien en place, dans toute l'épaisseur du dépôt, et leur contemporanéité ne saurait faire l'objet du moindre doute.

C'est à quelques mètres seulement à l'Ouest du marabout de Si Mohammed Medjoub (entre le marabout et la petite source qui arrose le jardin du gardien), sur le bord de la falaise qui borde la baie des Pirates, que l'on peut observer ce qui reste de la plage soulevée. Auparavant cette plage s'étendait jusqu'à la pointe de Karouba, mais l'exploitation des carrières dont on a extrait la pierre nécessaire pour la construction du port de Mostaganem a complètement arrasé cette portion du littoral, et c'est grâce à l'existence du marabout que l'on doit la conservation du lambeau de plage soulevée qui m'a permis de contrôler mon observation d'il y a vingt ans.

En cet endroit la falaise a une vingtaine de mètres de hauteur (le Général de Lamothe indique exactement 19 mètres). Elle se compose de grès et de quartzites, surmontée par une couche de sable argileux rouge agglutiné (ou gras tendre, de plus de $1^{m}50$ d'épaisseur, couronné par une nappe de galets et de coquilles

(1) *Assoc. franç. Avanc. sciences*, 1891, II, p. 606.

marines roulées, dont les espèces dominantes sont des *Pectunculus*, *Ostrea*, *Anomia*, *Patella*, *Monodunta* (1); le mollusque le plus intéressant de cette faune est le *nassa circumcincta* A. Adams. Enfin, une dune récente s'étale jusque sur la couche fossilifère.

Quant à l'industrie, elle comprend principalement des quartzites et quelques rares silex : disques, pointes, racloirs, éclats ou grandes lames taillées sur une seule face, et parfois très bien retouchés : types qui correspondent parfaitement à l'industrie moustérienne (2).

A droite du marabout, du côté Nord-Est, se trouvent les bancs de quartzite dur, qui ont fourni la matière première des outils.

La trouvaille d'une pointe pédonculée à la surface, la grossièreté de l'outillage et surtout l'opinion de Pomel me firent, comme je l'ai déjà dit, considérer tout d'abord l'industrie comme néolithique. Mais mes dernières observations m'ont nettement permis de constater qu'il y a en ce point deux niveaux : l'un, le plus ancien et le plus important, qui fait partie intégrante de la plage soulevée; l'autre, qui se trouve à la surface, et qui, seul, est néolithique car on trouve, avec des flèches pédonculées, des coquilles trouées ayant servi d'objets de parure : c'est le néolithique décadent ou berbère, qui touche déjà à la période historique.

Ce n'est pas la première fois que des restes d'industrie humaine sont signalés dans les plages soulevées (3). Cette constatation infirme donc les idées de Pomel sur l'âge des dites plages que ce géologue croyait appartenir au Pléistocène inférieur (4). Dans mon mémoire sur les Mollusques terrestres fossiles de l'Algérie (5), j'ai synchronisé les plages soulevées à faune marine sénégalienne avec les stations terrestres à faune mammalogique équatoriale, telles que Ternifine. La trouvaille de pierres taillées, de type moustérien, à Karouba, me permet même d'affirmer que cette plage est encore plus récente que la sablière de Ternifine, tandis qu'au contraire Pomel plaçait cette station dans le sous-groupe récent (*Loc. cit.*, p. 194).

M. de Lamothe a aussi émis l'opinion que les plages basses du

(1) Le Général de Lamothe a publié une liste détaillée de la faune de ce gisement (*Bull. Soc. Géol. France*, 4e série, IV, p. 32, 1904).

(2) Ces pierres taillées font partie de ma collection, installée aujourd'hui au Musée des Antiquités algériennes à Alger, où elles figurent dans une des vitrines réservées aux gisements en place.

(3) Sans parler de Grimaldi, je rappellerai seulement que le Général de Lamothe en a trouvé à Bérard (*C. R. Ac. Sc.*, 13 juin 1905).

(4) *Description stratigraphique générale d'Algérie*; par A. Pomel. - Alger, 1869, p. 91.

(5) *Mém. Soc. Géol. France*, 1901, p. 203.

littoral algérien de 15 et 30 mètres doivent être classées dans le Pléistocène supérieur(voy. *Loc. cit*,, p. 36 et 37).

Toutefois, M. Boule, à qui j'ai fait part de ma decouverte, fait des réserves sur ma conclusion. — Voici textuellement ce qu'il m'objecte :

« Je suis bien loin de prétendre que les faits n'ont pas été bien observés, loin de là ! Je suis tenté seulement de m'élever contre leur interprétation, qui consiste à dire que la plage est relativement récente, parce qu'elle renferme une industrie moustérienne ou pseudo-moustérienne. N'oubliez pas qu'à Grimaldi une industrie de même genre, également en quartzite, accompagne la faune chaude à *Elephas antiquus*, Hippopotame, etc., et se superpose immédiatement à une plage marine, d'altitude semblant égale à l'altitude de la vôtre.

« Je n'y ai pas conclu que la faune chaude était moustérienne et du quaternaire supérieur. J'en ai conclu que les Hommes, contemporains de la faune chaude à Grimaldi, savaient tailler leurs pierres suivant le style moustérien, qui est le plus simple de tous les styles paléolithiques. Et nous savons aujourd'hui, par les recherches de Commont à Amiens, que, dans le Paléolithique le plus inférieur, les silex amygdaloïdes sont l'exception ; les pierres taillées sur une seule face, la règle. »

La Grèce, Chypre, et la première origine du Cuivre.

Par le Prof^r

ZABOROWSKI (de Paris).

Les découvertes que je viens de signaler semblent faire pressentir des retations très anciennes de la Grèce continentale avec la Crète et avec l'Asie même. Ces relations seraient surtout énéolithiques. Et, à cette occasion, se pose nécessairement la question de l'origine du cuivre, car c'est la première apparition de ce métal qui coïncide avec les premières relations maritimes étendues et la période énéolithique.

Et je signalerai à cette occasion des assertions qui m'ont paru bien étranges, de l'ouvrage, récemment paru : *Les Civilisations préhelléniques*, gr. in-8°, de M. Dussaud, où il serait d'ailleurs facile de relever plus d'une erreur. Cet ouvrage est en réalité un peu en retard sur les découvertes publiées avant lui. Il était composé lors de la publication antérieure d'Evans sur les écritures anciennes. Et beaucoup de ses figures ne sont que des reproductions de figures déjà publiées.

M. Dussaud, qui discute sérieusement l'opinion extravagante que : « les premiers colons de Chypre seraient de race thraco-phrygienne et aryenne », s'arrête à cette conclusion que : « Chypre a été colonisée vers la fin de l'époque néolithique par des tribus égéennes apparentées aux Crétois primitifs », et qu'elle a reçu sa première civilisation de la mer Egée.

J'ai longtemps hésité sur l'opinion émise, notamment par Modestov, que « les Chypriotes sont les initiateurs de la civilisation du cuivre », opinion contredite absolument par M. Dussaud.

Mais j'ai maintenant réuni assez de documents, pour prouver que Chypre, contrairement encore à l'opinion de M. Dussaud, a été en relations avec la Mésopotamie, au moins dès le troisième millénaire avant notre ère; et que le premier cuivre, répandu dans la Méditerranée, tout au moins, venait de Chypre. Mes preuves sont de nature archéologique, historique, et ethnographique.

Et j'attirerai spécialement l'attention sur la remarquable importance des dernières.

M. A. Guébhard est heureux de voir M. Zaborowski s'efforcer de pallier à la méconnaissance trop générale que professent les collectionneurs de silex pour les grandes ressources que pourront leur fournir, pour la chronologie préhistorique, les impor-

tantes recherches effectuées en Orient. Là-bas, grâce au chevauchement de l'histoire écrite et de la préhistoire proprement dite, des dates, de plus en plus sûres, peuvent être assignées aux grandes divisions entrevues ailleurs; et une précision telle s'attache peu à peu à la détermination des tessons de poterie, comme fossiles directeurs, qu'on ne peut s'expliquer que par l'ignorance de ces recherches étrangères l'assertion, répétée un peu partout par l'éminent publiciste M. L. Franchet, qu'aucune classsification céramique utile n'a jamais été faite avant qu'il s'avisât d'octroyer à la poterie préhistorique uncoin de case dans le tableau où il répartit, d'après leur seule constitution chimique, les terres cuites, même des temps où n'existait rien qui ressemblait à la chimie.

M. le Dr Cancalon (Paris). — Je félicite M. Zaborowski d'avoir attiré l'attention de la Société sur les découvertes si importantes faites en Crète, depuis 10 ans, par John Evans, et confirmées par celles de la mission italienne. L'exhumation des trois palais superposés de Knossos et des ruines de Phœstos ; et, au-dessous d'eux, six mètres de fouilles néolithiques ont révélé une civilisation aussi ancienne, aussi belle, plus artistique, que la civilisation égyptienne et la civilisation chaldéene, moins théocratique que l'une, moins despotique que l'autre. Nos idées sont bouleversées sur la filiation et la chronologie de l'évolution grecque, sur le rôle des Phéniciens, et l'origine de l'alphabet, etc., etc. La petite île de Crète, maîtresse de la mer par sa flotte, aurait eu une action immense, non seulement dans la mer Egée, mais dans tout le bassin de la Méditerranée. Je serais, pour mon compte, très heureux que nos savants collègues, qui connaissent parfaitement, je n'en doute pas, ces travaux et ces découvertes, nous fassent part de leur appréciation.

M. le Dr Marcel Baudouin admet très bien l'existence d'un Centre oriental du *Cuivre* dans la Méditerranée, et en particulier à Chypre, car il y a longtemps qu'on a dit que ce nom n'était autre que celui de ce métal.

Mais il tient à appuyer de toutes ses forces les remarques de M. Martial Imbert sur la *non-unicité des Centres de Civilisation,* à l'époque Néolithique, comme à l'âge des Métaux. Il ne croit pas à des *Centres uniques d'Invention,* en se basant seulement sur l'embryologie, l'anatomie et la physiologie du *Cerveau humain* !

En ce qui concerne le *Cuivre,* il espère pouvoir arriver à démontrer sous peu, d'une façon indiscutable, l'existence d'un *Centre d'invention* (1) *et d'utilisation du Cuivre*, et ensuite du *Bronze*

(1) Voir, plus haut, p. 120.

dans *la Péninsule Armorico-Vendéenne*, c'est-à-dire dans la région bretonne et vendéenne, où la civilisation mégalithique fut si développée !

Certes, il lutte, sur ce point, contre des théories anciennes bien assurées, et surtout contre les hypothèses récentes de M. J. Déchelette et de M. Siret, qui admettent une *importation du Cuivre* en Bretagne, venant soit d'Extrême-Orient (J. Déchelette), soit d'Espagne (Siret) ; mais il ne redoute guère que l'opinion de M. Siret, en raison de la grande rareté du *Cuivre* en Vendée et en Bretagne, à l'heure présente. — Il est persuadé que, dès aujourd'hui, l'*importation méditerranéenne du Cuivre* ne peut plus pour l'*Ouest* de la France être prise en considération !

Son hypothèse est corroborée par les constatations suivantes :

1° Origine *locale*, probable, de la *Callaïs* [L. Siret ; M. Baudouin, d'après L. Baret, minéralogiste de Nantes].

2° Origine *locale*, probable, des *Roches rares* [*Jadéite*, etc.] [Lacroix, L. Siret, de Limur, M. Baudouin].

3° Origine locale, *certaine*, de l'*Or* utilisé. [L'or est bien connu en Bretagne, Deux-Sèvres, etc.] !

4° Origine locale, surtout *vendéenne*, probable, du *Cuivre utilisé*, quoique M. L. Siret soit d'une opinion contraire [il le fait venir d'*Espagne* (1) : ce qui reste tout à fait à démontrer !].

5° Origine locale, certaine, de l'*Etain* [Tous les auteurs ; L. Siret] (2).

6° Origine locale des *Vases Caliciformes* néolithiques (Quoiqu'en dise M. L. Siret, rien ne prouve que c'est l'Espagne qui a commencé, en cette matière ; il est même probable que c'est le contraire, qui est la vérité) (3).

Les arguments les plus typiques, à son sens, pour l'origine bretonne-vendéenne d'une industrie du *Cuivre*, sont :

1° *L'absence de Haches plates sur les côtes de Provence.*

2° La trouvaille d'un moule, pour *Hache de cuivre*, en Morbihan. Et c'est, d'ailleurs, le *seul* connu !

Si, comme le veut M. Siret, on avait importé les *Haches en cuivre* en Bretagne, *toutes faites*, on n'y aurait pas trouvé de *moule* [et, si l'on en a trouvé un, c'est qu'il y avait du *cuivre*, *na-*

(1) S'il en était ainsi, on devrait trouver des *objets en cuivre tout le long de la côte océanique de l'Ibérie au Sud* de la Vendée ; et ils devraient être plus abondants du côté de l'Espagne qu'en Bretagne, qu'en Gironde, qu'en Vendée, et que dans les Côtes-du-Nord : ce qui n'est pas.

(2) M. L. Siret a reconnu lui-même que l'on trouve les gisements d'*étain* et d'*or*, précisément dans les pays où les Mégalithes sont les plus importants.

(3) La vase caliciforme, très primitif, de l'Ile d'Yeu (Vendée), a été trouvée dans une Allée couverte *inviolée* du type néolithique le plus pur, *plus ancienne* que la sépulture à coupole d'Almérie !

tif ou autre en Bretagne]; sinon, on en aurait importé aussi bien en Provence!

3° La grande abondance des *Haches plates, dans la Vendée* et *dans le Finistère*, et non pas dans la région d'Auray et Carnac! — Donc l'invention du *Cuivre* est indépendante de la plus belle *Civilisation mégalithique*, quoique immédiatement postérieure.

L'industrie du *Cuivre* a dû, par suite, débuter dans la *Vendée;* celle du *Bronze* dans le *Finistère*.

4° A son avis, les haches bretonnes, célèbres, à *léger évasement*, ne prouveraient rien, au point de vue de la théorie de l'importation *étrangère*. D'ailleurs M. Siret dit qu'elles sont imitées de *Haches en cuivre* (et non de *Bronze*). Mais il ne démontre pas du tout que ces haches en cuivre, ne sont pas originaires de Bretagne même! — Cet argument n'a donc pas d'intérêt.

5° En 1902, l'abbé H. Breuil (1) a écrit lui-même (2) : « Le style même des motifs ornementaux ne saurait être *identifié* à celui des haches ornées à bords droits des îles Britanniques, de Scandinavie, ou du nord de la France; s'il y a quelques analogies, il y a des *différences trop profondes* pour que le rapprochement soit légitime! » — On ne pouvait mieux dire que le Bronze *morgien de Vendée* est complètement différent du Bronze morgien des îles Britanniques. — Donc le *Bronze breton-vendéen n'a pas été importé de la Grande-Bretagne.*

Par contre, il est évident comme l'a dit cet auteur, qu'il y a des rapports entre le Morgien de Vendée et celui de la Gironde; mais il n'est rien de plus facile à expliquer, puisque le Bronze de la Gironde provient, comme celui de la Vendée, de Bretagne!

Cette constatation plaide également en faveur de la non importation du Bronze morgien d'un autre pays étranger, car il est évident que celle-ci se serait faite de Cornouailles en Bretagne, plutôt que d'Espagne, et surtout que de la Méditerrannée!

6° En Bretagne, on connaît *deux Sépultures*, au moins, qui correspondent à ce que j'ai appelé l'*Age du Cuivre* [Mobilier + *Arme en Cuivre*]. Or il n'y avait pas là la moindre trace de *Bronze*. — Il faudrait donc admettre qu'il s'agit de Cuivre industriel *importé*, s'il n'y a pas eu d'industrie *locale* du *Cuivre*.

Mais l'importation des objets, à la fin du Néolithique, est soumise à *une Loi*, qui nous a été révélée par l'étude de la Distribution géographique des Silex du Grand-Pressigny. Celle-ci a montré que, *tout le long de leur route*, les importateurs ont laissé la trace de leur passage, en troquant, chemin faisant, des objets d'importation!

(1) *Revue archéologique*, 1902, n° 1, p. 40.
(2) A propos de la cachette *morgienne* de Petosse (Vendée).

S'il en est ainsi, pourquoi les objets de *Cuivre*, qui sont à peu près de la même époque, auraient-ils échappé à cette Loi ? Si l'hypothèse du Cuivre espagnol, dûe à M. Siret, était exacte, on devrait trouver, de ces objets, *tout le long* du rivage atlantique, depuis le Portugal jusqu'au *sud de la Vendée*. — Or c'est ce qu'on ne constate pas (1) !

De plus, le *Cuivre* devrait se trouver surtout sur la *Côte*, comme le Grand-Pressigny importé par voie *fluviale* d'abord, puis *maritime* (Vendée). Or c'est le contraire qui s'observe! — On le trouve presque toujours *à l'intérieur des terres* ; et là, où il n'y a pas de Pressigny. L. Siret a écrit lui-même : « Les archéologues bretons ont constaté qu'*avec le bronze le centre de la civilisation n'est plus sur la côte* : il se trouve à l'intérieur ! »

Il faut en conclure que le *Cuivre*, comme l'*Étain*, était *local*. Et si la Civilisation, après le Mégalithique, a été réfoulée à l'intérieur des terres, cela tient beaucoup aussi aux modifications géologiques survenues sur le rivage dès la fin du Néolithique (Dolmens submergés, etc.).

M. L. Siret, pour le Bronze, est obligé d'admettre une *importation orientale* par l'Est (2), l'Ibérie ne pouvant plus résoudre le problème ! Il était bien plus simple de songer que la Civilisation du Cuivre d'abord, puis celle du Bronze, sont *nées en Armorique*, *isolément* et *successivement*, et se sont déroulées dans des conditions, identiques ou à peu près à celles du Centre oriental, indiscutable aussi. — S'il avait admis cette hypothèse, il n'aurait pas été embarrassé pour expliquer la *découverte des Cassitérides par les Phéniciens*, découverte qui, en effet, est inexplicable !

Si le Bronze avait été importé d'Orient en Bretagne, il n'aurait pu l'être qu'à l'état de *Bronze travaillé*, c'est-à-dire au moins sous la forme de Hache morgienne, car il est à peu près certain qu'il n'y a pas eu une importation de *Cuivre pur travaillé*, c'est-à-dire de *haches plates*, dans la presqu'île armoricaine (3).

Dès lors, on ne devrait pas constater *l'Age du Cuivre* en ce pays !

Dès lors, pourquoi les *haches plates en pierre* et les *haches plates en cuivre pur* sont-elles plus fréquentes dans cette région que partout ailleurs ?

(1) L'*exception*, réelle, de la Gironde est facile à expliquer avec mon hypothèse sur les Silex du Grand Pressigny [Transport par voie maritime *cotière* de la Loire à la Gironde].

(2) Cette hypothèse est en contradictionm anifeste avec la Carte des Cachettes de Bronze, publiée par J. Déchelette (*Manuel*). — Au contraire, le Bronze a été de l'Ouest à l'Est, de la Bretagne vers le centre de la France, d'après cette carte !

(3) Je crois que je le prouve avec succès dans mon mémoire (inédit); voir plus haut, p. 120), sur les *Haches plates en Cuivre de Vendée*.

Cette fréquence ne peut s'expliquer que par les trois faits ci-dessous :

1° Il y a eu, en Vendée, un centre isolé d'*invention du Cuivre*, parce qu'il y avait là jadis d'importants gisements de *cuivre*, inconnus ou à peu près aujourd'hui. Celui-ci a évidemment précédé celui du Bronze.

2° Il y a eu en Bretagne, un *centre isolé*, *d'invention du Bronze*, parce qu'il y avait là, jadis, d'importants gisements d'*Étain*.

3° Ce sont les Hommes qui ont joui de la magnifique Civilisation *mégalithique* du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord, de la Loire-Inférieure et de la Vendée, qui ont inventé l'*usage du Cuivre* et les *Haches plates*. Ils étaient assez évolué pour cela !

J'ajoute que, s'il y avait eu importation du *Bronze travaillé* d'Orient sur les côtes de France, il n'y aurait pas de raison pour qu'on n'en trouve pas autant au *Sud de la France* qu'en Bretagne ; pour que les navigateurs d'Orient ne se soient pas arrêtés aussi bien à l'embouchure de l'Adour et de la Loire que dans les petits golfes du *Morbihan* et du *Finistère* ! On objectera qu'ils ne sont venus qu'en Bretagne et celà parce que là seulement il y avait de l'*Étain*... Mais, comment les Orientaux auraient-ils pu apprendre qu'en Bretagne il y avait de l'*Étain*, si déjà les hommes de ce pays n'avaient pas travaillé ce minerai ? Les prospecteurs coloniaux n'étaient pas encore inventés... — J'avoue que je ne comprends pas la théorie classique. — D'ailleurs, la Carte du Bronze, publiée par M. Déchelette, s'interprète encore bien mieux avec mon hypothèse qu'avec celle de cet auteur et celle de M. Siret.

Les Pierres à Bassins.

PAR

DELORT (Cosne, Nièvre).

La lecture de l'article intitulé *De l'authenticité des Pierres à Bassins* dans le *B. S. P. F.* (n° de septembre dernier) nous a inspiré les réflexions et remarques ci-dessous, résultat de l'étude attentive de ces pierres.

Je m'étonne fort que l'on ose encore épiloguer au sujet des Pierres à Bassins du centre de la France, et que l'on puisse douter, un instant, du travail de l'homme au sujet du creusement de ces Bassins.

Dans *Dix années de fouilles*, parues en 1901, nous constations

déjà, page 70, que le travail, remarqué sur les Pierres à Cupules et Bassins, devait être attribué à la main de l'homme.

A cette heure, nous sommes avec tous les Anthropologistes qui les ont étudiées depuis, pour affirmer qu'il ne saurait en être autrement.

Et voici nos raisons personnelles. — Les Pierres à Bassins que nous avons pu étudier se trouvent à La Garde, non loin du fameux pont de Garabit, dont les piles en fer reposent sur des soubassements granitiques, qui proviennent de la Garde, lieu dit d'accès facile.

Or, tous ceux qui sont au fait des choses de la géologie, savent que toute roche granitique est composée de trois éléments principaux : le *quartz*, le *mica*, et le *feldspath* ; et que ce dernier élément, le plus dur des trois, est celui qui résiste le mieux à la désagrégation de la roche, dans laquelle il reste à peu près indemne.

En effet en étudiant ces roches, ou Pierres à Bassins, on n'a pas de peine à remarquer qu'elles sont *moutonnées*, c'est-à-dire que deux des éléments constitutifs de ces roches se trouvent usés par le temps, tandis que le troisième, le plus dur, résiste aux intempéries, et fait généralement saillie sur toute la surface de la roche qu'il *moutonne*.

Ces principes posés, si le feldspath résiste à la surface de la roche, il doit en être de même pour les parois des bassins creusés dans ces mêmes roches !

Allons maintenant inspecter un de nos bassins petits ou grands ; ils sont nombreux dans notre champ d'expériences ; et il en est qui ont jusqu'à $1^{m}25$ de long sur $0^{m}54$ de profondeur.

Nous n'aurons aucune peine à remarquer à leur surface intérieure la trace des trois éléments constitutifs de la roche ; mais jamais, non jamais, ombre de rien de saillant, rien qui *moutonne !* Qui donc ici a pu user les saillies de feldspath.

La conclusion est facile à tirer, et il n'est plus permis, après cela, de parler d'*accidents naturels*, de *jeux de la nature*, et que sais-je ?

Une main intelligente seule a pu creuser ces bassins et les gros blocs où elles ont été creusées peuvent de bon droit être considérés comme des monuments de l'industrie préhistorique.

Origine des Balles polyédriques.

PAR LE Dr

E. GOBERT (de Reyédef, Tunisie).

J'ai signalé, précédemment, à la séance du 20 juillet 1910 (v. *B. S. P. F.*, p. 417, et suiv., *Fig.*), la présence et l'abondance, dans les alluvions à coups-de-poing et les ateliers paléolithiques du sud Tunisien, de *Balles polyédriques*, à facettes convexes.

Une expérience facile m'a démontré qu'elles étaient dues à l'action du *feu*. Il n'y a pas là un fait inattendu : un rognon de silex chauffé, également sur toute sa surface, éclate en donnant naissance à des écailles conchoïdales ; « et le noyau qui reste prend l'aspect d'un polyèdre, à faces légèrement bombées ». (*A. de Mortillet*).

Mais, lorsque le chauffage est localisé à un point limité du rognon, condition facile à réaliser en le posant sur des braises ardentes dans un grand vent, un ou plusieurs éclats se détachent et mettent à nu un *cône*, dit de percussion, qu'il serait préférable d'appeler *cone d'éclatement*.

Ce cône est l'expression d'un *ébranlement* violent, rayonnant autour d'un point fixe, quelle qu'en soit l'origine thermique ou mécanique, là où les écailles détachées portent réplique en creux du cône et sont craquelées dans leur épaisseur au niveau de son sommet.

La question des balles polyédriques tunisiennes peut donc se résumer ainsi, en tenant compte des faits que j'ai indiqués dans ma communication précédente :

1° Le débitage du silex par *étonnement* a été une habitude constante des peuplades *paléolithiques* de la région Gafsa-Tamerza ;

2° Il n'est pas encore possible de décider si les éclats ou le noyau résiduaire ou les deux à la fois étaient la fin particulière qu'elles visaient;

3° Il est certain que quelques balles portent un *tranchant*, à taille alterne, et ont été utilisées.

Hache polie avec Gravure Géométrique.

PAR

Paul de GIVENCHY (de Paris).

La hache, que je présente aujourd'hui à la Société (1), est une hache polie, sur l'une des faces de laquelle se trouve gravé un dessin géométrique. Ce dessin est un triangle isocèle, renfermant des croisillons et des hachures (comme le montre du reste la *Fig.* 1, qu'a bien voulu faire M. Adrien de Mortillet). Le sommet de ce triangle est surmonté d'un commencement de perforation.

Bien entendu, je n'ai pas la prétention de vous présenter ce dessin comme datant de l'époque Néolithique. Mais, sans remonter si loin, il se pourrait cependant qu'il fut fort ancien.

Il n'a pas l'allure d'un dessin moderne; et il offre des traces d'usure ancienne sur quelques points.

Je pense que cette hache polie a du servir d'amulette, ou de hache votive. Elle est en serpentine-magnétique (roche noire, avec reflets vaguement verdâtres). Comme je l'ai constaté moi-même, cette hache fait osciller faiblement l'aiguille aimantée. Sa longueur est de : 0m146; et celle du dessin de 0m039 (un côté du triangle).

Cette pièce est dans ma collection depuis 1903. Auparavant, elle faisait partie de la collection de M. Damour, membre de l'Institut, qui l'avait mu-

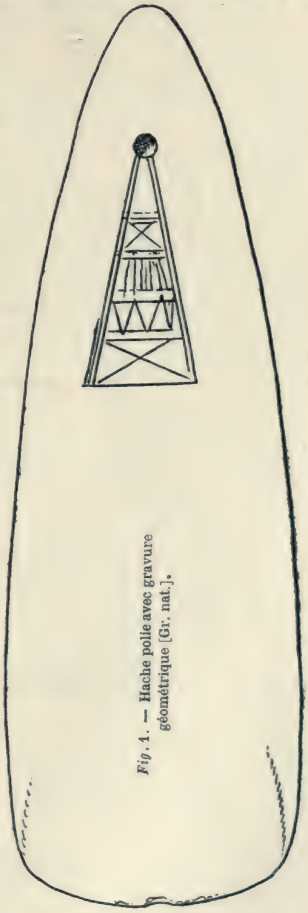

Fig. 1. — Hache polie avec gravure géométrique (Gr. nat.).

(1) Séance du 22 décembre 1910.

nie d'une étiquette ne portant aucune indication de provenance, mais mentionnant seulement la densité de la roche = 2,69.

Enfin, à l'appui de l'hypothèse d'une hache votive, je ferai remarquer que l'essai de perforation, qui a été commencée dans le haut de cette figure, fait venir naturellement à l'esprit, l'idée que cet objet devait être destiné à être accroché ou suspendu.

Et je serais heureux, si cette présentation pouvait donner lieu. soit aujourd'hui, soit dans les séances suivantes, à une discussion, qui puisse jeter quelque lumière sur la signification de ces dessins anciens.

Du reste, moi-même, si j'ai été amené à vous faire cette petite communication, c'est à la suite de la très intéressante présentation, faite le mois dernier, par Mme Crova, d'une hache polie offrant des saillies ou sculptures si curieuses.

M. A. de Mortillet. — Je suis également d'avis que cette hache est une *amulette*, ou quelque pièce *gnostique*, provenant selon toute probabilité de l'Asie Occidentale. — La hache polie date certainement de la période néolithique; mais le *dessin* qu'elle porte a été très vraisemblablement gravé beaucoup plus tard. Il représente une sorte de *triangle magique*, qu'il pourrait être intéressant de comparer avec les figures analogues trouvées en Syrie, en Perse ou en Chaldée.

M. le Dr Marcel Baudouin. — Je pourrais donner, à ce propos, d'importants renseignements sur les Haches polies de Bretagne et de Vendée, considérées comme *Amulettes*. Je rappellerai simple-

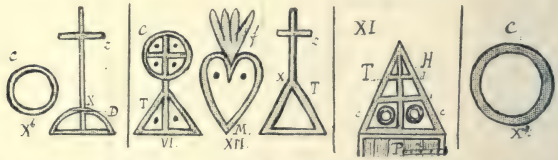

Fig. 2. — Quelques types de Dessins sur Maisons en Vendée. — *Légende* : VI et X, Croix à *Triangle*; — XII, Cœur vendéen; — XI, *Triangle*, très net; — X et XII, Cercles *Solaires*.

ment ici que, dans mon ouvrage sur la *Croix Blanche des Fermes du Bocage Vendéen*, j'ai signalé l'existence de *Triangles*, tout à fait analogues à celui de cette hache, dessinées sur les maisons.

Je reproduis ici un cas observé à Vairé (Vendée) (*Fig.* 2; XI). C'est probablement la représentation de l'idée de *Trinité*. En tout cas, ces dessins sur maisons sont destinés à les protéger contre les mauvais Génies, et surtout le *Diable*.

On remarquera qu'en Vendée presque toutes les *Croix* de Maisons sont supportées par des *Triangles* (*Fig.* 2; VI, X); mais les *Triangles isolés* sont assez rares.

La présence des *Cercles solaires* (rare) (*Fig.* 2; X^b, X^a) nous ramène au mythe du *Char solaire*, c'est-à-dire à la grande divinité protectrice, *le Soleil!* La *Croix* ne résulte que de la Christianisation de ce Culte solaire, qui remonte, certainement, jusqu'à l'Époque néolithique.

Je suis de l'avis de M. A. de Mortillet, en ce qui concerne la date du triangle de la hache de M. de Givenchy, qui est certainement *récent*, et de l'âge des métaux au moins. Mais rien ne prouve, à mon sens, qu'il ait été sculpté *en Orient*! Cette gravure peut parfaitement avoir eu lieu en Occident, dans l'Ouest de la France par exemple. Je connais des haches de Vendée, qui ont subi des altérations plus ou moins comparables, haches ayant servi de poids pour les horloges, etc., etc.

Haches polies trouvées dans de vieux bâtiments.

PAR

LE CONIAT (Trégomar, Côtes-du-Nord).

Les haches polies, très communes à Trégomar (Côtes-du-Nord), sont désignées, par certains villageois, sous le nom de *pierres à tonnerre*.

La plupart des haches trouvées sur le territoire de la commune ont été vendues à des horlogers de Lamballe; cependant quelques personnes, qui attribuent à ces armes un pouvoir mystérieux, les conservent précieusement dans des cachettes connues d'elles seules. Il n'est pas rare de trouver des haches polies, en démolissant de vieux bâtiments.

Je possède dans ma collection deux haches, trouvées au « Clos-Perrine » en Trégomar, et au village de « La Tlnerain » en Plédébac.

La première a été découverte dans un des murs d'une très vieille écurie, par M. Cadieu Laurent. Elle a les dimensions suivantes : Longueur, 0^m07; largeur à la crosse, 0^m016; au tranchant, 0^m037. Poids, 90 grammes.

Crosse taillée en biseau et aplatie des deux côtés. Tranchant incurvé d'un côté, légèrement oblique de l'autre. Bords aplatis. Taches de rouille.

Cette jolie pièce, en diorite, est recouverte de taches de rouille.

L'autre hache, trouvée également dans l'aire d'une ancienne écurie, mesure : Longueur, $0^{m}19$; largeur au tranchant, $0^{m}35$; circonférence maxima, $0^{m}145$; elle a le talon pointu et son poids est de 450 grammes.

Tranchant droit et ébréché. Bords arrondis. Forme triangulaire. Piquetée sur toute sa surface.

On a recueilli, auprès de cette dernière hache, une vieille *pièce de monnaie*.

M. Marcel Baudouin. — J'insiste sur l'intérêt des deux trouvailles citées. — Pour la première classique [*Pierre de tonnerre* ou hache polie, amulette, mise dans un mur pour protéger la Maison contre la Foudre], il faut noter les *taches de rouille*. Il est probable qu'on avait mis, dans le mur, avec cette hache, un objet en fer, qui a réagi sur la hache par contact en se décomposant.

La deuxième trouvaille est plus exceptionnelle, car la hache ne fût pas trouvée dans le mur, mais dans l'aire de l'Écurie, et dans une cachette (1). — Cette situation rappelle certaines coutumes de *Protection des Maisons*, encore usitées (2), et sur lesquelles j'ai déja iusisté (3) ailleurs.

(1) Il est regrettable qu'on n'ai pas recueilli la *pièce de monnaie* qui aurait donné la date de la cachette.

(2) Marcel Baadouin. — *La protection de la Santé publique à l'époque préhistorique et particulièrement en Vendée. — Bull. Soc. Fr. Hist, de la Méd.*, Paris, 1909, déc. — Tiré à part, 1909, in-8°.

(3) M. Baudouin et L. Bonnemère. — *Les Haches polies dans l'Histoire. Bull. et Mém. Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1904, t. V, fasc. 5, 21 Juillet, 496-548, 3 *Fig.*

SÉANCE DU 23 MARS 1911

Présidence de M. L. COUTIL.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

M. le Secrétaire donne lecture du Procès-verbal de la dernière séance [Février 1911]. — Il est adopté.

A propos du procès-verbal, des notes sont adressées par M. M. Pagès-Allary, Collignon, M. Baudouin, Desailly, Jacquot, Vuarnet, Dalmon; elles sont publiées plus loin, avec la discussion qu'elles ont soulevée.

Erratum. — C'est par erreur — une ligne tombée à l'imprimerie — que le nom du Dr Magni, de Milan, ne figure pas sur *la Liste générale des Membres de 1911*, comme en 1910. — Il faut y rétablir le nom de notre savant et sympathique collègue.

Correspondance.

Lettres de remerciements. — M. Barbier.

Lettres d'excuses. — M. le Dr H. Martin. — M. L. Giraux.

M. le Président du Touring-Club a adressé une réponse favorable à la demande d'une plaque indicatrice, sur route, pour la *Grotte de Belleville*, à Vendrest (Seine-et-Marne); 2° pour le *Dolmen de la Grosse-Pierre*, à Verneusses (Eure).

Lettre d'envoi de Document. — Photographie, envoyée par M. Jacquot du *Hibou à la Tortue*, en bronze, décrit déjà ici même.

Lettre d'Avis. — M. E. Vuarnet (de Messery, H. S.), annonce un travail sur l'explication des *Signes gravés sur les monuments mégalithiques*.

Lettre d'avis de Découvertes. — M. A. Masfrand (de la Société *les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart*) annonce qu'une *Cachette de Fondeur* vient d'être découverte à Dieulidou, commune d'Oradou-sur-

Glane (Haute-Vienne). Cette cachette renfermait 6 haches à *talon*, en *Bronze*.

M. A. Guébhard présente, de la part de M. Fernand Blanchard, conservateur du Musée de Soissons, le plan et des photographies d'une double *Lignée* de pierres debout, découvertes, enfouies, sur une très grande longueur, à Cuisy (Aisne), sur une propriété de M. Brunehaut.

M. Pagès-Allary, en poussant à 3 m. de profondeur ses fouilles de Las Tours, sous les fondations des cases qui ne lui avaient donné que des restes médiévaux, est parvenu à un substratum néolithique, avec haches polies, poteries, etc.— M. Pagès-Allary envoie aussi le plan et les premiers résultats de ses fouilles de 1911 à *la Bastide de Nozerolles* (Cantal), qui semblent devoir être très analogues à ceux de Las Tours, etc.

Congrès. — Conférence Préhistorique à Tübingen (Allemagne). — La *Société Allemande* et la *Société Viennoise d'Anthropologie* annoncent leur réunion commune du 6 au 9 Août à Heilbronn (*Gisement de Mauer; village néolithique fortifié de Grossgartach*), avec excursions, du 10 au 15, à Stuttgart, Tübingen, et l'Albe souabe. — Ier *Congrès universel des Races*, à Londres (26-29 juillet 1911).

Décès. — M. Pierre-Octave Heuzé, *Chef de Bataillon en retraite, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre de Saint-Stanislas de Russie*, décédé à Sézanne (Marne) le 7 mars 1911, dans sa 63e année.

Bibliothèque.

La Bibliothèque de la *Société* a reçu les ouvrages suivants :

Rutot (A.). — *Essai sur les origines et sur le développement de l'Humanité primitive* [Extr. *Rev. de l'Univ. de Bruxelles*, 1911, janvier [241-276]. — Bruxelles, 1911, in-8°, 40 p.

Rutot (A.). — *Discours* [prononcé au Cinquantenaire de la *Soc. d'Anthr. de Paris*] [Extr. *Bull. Soc. Anthr. de Paris* [Cinq.], 1909 63-67; 360-363]. — Paris, 1910, in-8°, 4 p.

Rutot (A.). — *Note complémentaire sur l'authenticité des ossements humains quaternaires de Grenelle et de Clichy. Notes sur les nouvelles trouvailles de squelettes humains quaternaires dans le Périgord* [Extr. *Bull. Soc. Belge de Géologie*, 1910, t. XXIV, Proc. Verb., 358-377]. — Bruxelles, 1910, in-8°, 20 p.

Rutot (A.). — *Un homme de science peut-il raisonnablement admettre l'existence des industries primitives, dites Eolithiques* [Extr. *Bull. et Mém. Soc. d'Anthr. de Paris* [Cinquant.), 1909, 447-473; ou 151-177]. Paris, 1910, in-8°, 26 p.

CONIL (P.-A.). — *Quelques remarques sur les alluvions anciennes inférieures de la Vallée du Caudon* [Extr. *Bull. Soc. Préh. France,* 1910]. — Paris, 1910, in-8°, 4 p., 1 fig.

DUBUS (A.). — *Note sur la Station préhistorique de Hogues, près Yport* [Extr. *Bull. Soc. Géol. de Normandie*, 1909]. — Le Havre, 1910, in-8°, 8 p., 13 planches hors texte, dont 12 photocologr.

BAUDOUIN (Marcel). — *Découverte et fouille de deux Mégalithes détruits aux Tabernaudes, à l'Ile d'Yeu (Vendée)* [Extr. *Ann. Soc. Emul. Vendée*, 1911]. — La Roche-sur-Yon, 1911, in-8°, 16 p., 6 fig., dont 1 planche hors texte.

HOULÉ (Alfred). — *Les fouilles de Bury : Cimetière franc* [Extr. des *Mém. de la Soc. Acad. de l'Oise*, XIX, 2 p.]. — Beauvais, 1905, in-8°, 21 p., 3 pl. hors texte en photocollogr. [Don de].

M. PETIT.— *Note sur les tumuli d'Aïn-Sefra* [Extr. *Bull. Soc. Géogr. et Arch. de la prov. d'Oran*; T. XXV, fasc., CIV].— 3 pl., 12 p. Oran, 1905.

Commission pour la Liberté des Fouilles.

M. le Dr Henri MARTIN communique, par l'intermédiaire du Secrétaire général, les documents qu'il a reçus depuis un mois sur la question.

Actuellement, il y a *quatre-vingt-dix* SOCIÉTÉS SAVANTES protestataires.

Dons à la Société Préhistorique Française.

M. KESSLER (de Soultzmatt, Alsace) offre à la Société le *Moulage d'une épée*, dont les creux ont été découverts récemment à Piverone, province de Novare (Italie), ainsi que des photographies nous montrant les creux au moment de leur découverte, et quelques *vases*, trouvés dans la même fouille.

Sur la proposition de M. Kessler, la *Société industrielle de Mulhouse* a offert à la *Société Préhistorique Française* l'ouvrage de Dollfus-Ausset : *Matériaux pour l'histoire des Glaciers*.

Des remerciements sont adressés aux Donateurs.

Admission de nouveaux Membres.

Sont proclamés : MM.

BENOIT (Sylvain), propriétaire, Vachères (Basses-Alpes).
[F. LAZAND — DEYDIER].

DIDON (Louis), Membre de la *Société historique et archéologique du Périgord*, place du Quatre-Septembre, Périgueux (Dordogne).
[Ch. AUBLANT — A. DELUGIN].

ROCHÉ (P.), Licencié ès-sciences, 56, Grande-Rue, Besançon (Doubs).
[A. GUÉBHARD. — L. COUTIL].

Présentations.

A. Guébhard (Paris). — *Bronzes de la plus ancienne trouvaille des Alpes-Maritimes.* — Discussion : A. de Mortillet, Atgier, Taté, Deyrolle, Hue, Viré.

L. Giraux (Seine). — *Hache polie à face altérée provenant du Danemark.* — Discussion : Marcel Baudouin, A. de Mortillet.

O. Vauvillé (Paris). — *Objets de sépultures néolithiques de Montigny-l'Engrain.* — Discussion : Marcel Baudouin.

Chapelet (Paris). — *Présentation d'une hache à bords relevés du Jura.* — Discussion : A. de Mortillet, Hue, Marcel Baudouin.

Naulin (Paris). — *Présentation de vases à trous du Moyen âge.* — Discussion : Marcel Baudouin, A. de Mortillet, Taté.

A. de Mortillet (Paris). — *Une ceinture de chasteté ancienne.* — Discussion : Marcel Baudouin.

A. Guébhard (Paris). — *Photographies et plan d'une double lignée de Pierres debout, découvertes à Cuisy (Aisne)*, dues à M. F. Blanchard (de Soissons). — Discussion : Marcel Baudouin, A. de Mortillet, A. Viré.

Communications.

Marcel Baudouin (Paris). — *Le Pas de Dieu de l'Eglise Sainte-Radegonde, à Poitiers.*

L. Coutil (Eure). — *Fouilles dans la Forêt de Bord, à Incarville.*

Ch. Aublant (Périgueux). — *Gravure sur rocher, à Ecornebœuf, près Périgueux.*

Barbier (Eure). — *Sépultures gallo-romaines à Pacy-sur-Eure.*

II. — NOTES ORIGINALES.

Fouilles dans la Forêt de Bord, près Incarville.

[*Prise de Date*]

M. L. Coutil annonce le début de ses fouilles dans la forêt de Bord, près d'Incarville ; il a découvert un premier groupe de constructions, arasées au niveau du sol ; un deuxième groupe à 60 mètres plus loin, dépassant le sol sur une longueur de 10 mètres ; un troisième édifice *fort important*, d'au moins 25 mètres avec *colonnade encore très apparente de 14 mètres*, soubassement en pierre de $0^{m}75$ de large, et des colonnes ayant pour base $0^{m}70$; ce doit être un temple. D'autres points restent encore à reconnaître ; l'ensemble des fouilles porte sur près de 170 mètres carrés.

(1) Séance de février 1911.

Le mot Chiron et ses dérivés.

M. Pagès-Allary (Murat). — Comme suite à ce que j'ai dit, relativement aux vocables connexes ou de même sens, c'est-à-dire marquant, à des *époques différentes*, par un *mot différent*, le même *fait saillant* d'un lieu habité ou *à dénommer*, voici, seulement, pour l'arrondissement de Murat, le nom des principaux villages, avec le nom de la commune où ils se trouvent, et rappelant l'idée de *Pierres*, à des temps variables comme le mot.

1° *Communes* : Cheylade, *Le Caire*. — Marchastel, *Laquèrie*. — Saint-Amandin, *Laquèrie*.

2° Peyrusse, *Chirol*. — Saint-Bonnet, *Le Chazal*. — *Les Chazeaux* (*Chazeaux*). — Saint-Saturnin, *Chazeloup*. — Vèze. *Chazes*.

3° Saint-Amandin, *Peyrelaigue*. — Charmansac, *La Pironnel* ou *Peyrounel*. — Lavigerie, *Peyregarri* ou *Peyreguerre*, *Peyre Arse*. — Ugarde, *Peyrolet*. — Saint-Saturnin, *Peyrelade*. — Claux, *Pas de Peyrol* (1582^{m}) ; puis le *Puy Mary*.

Il y a aussi une infinité de fermes, qui portent le même nom ; toujours on y voit : des *Pierres*, des *Caves*, des *Ruines*, dans les deux premiers cas préhistoriques ; dans le troisième cas du moyen âge.

Le Mot Cro en Préhistoire.

M. le Dr H. Dalmon (Bourron, Seine-et-Marne). — Je suis heureux de voir que la *Philologie* tend à prendre sa place en Préhistoire. Puisqu'on pousse l'enquête sur les *dénominations de lieux*, il serait intéressant d'arriver à *ker*, à *crau*, et surtout à *cro*. En Seine-et-Marne, nous avons plusieurs lieux dits : *le Croc marin*, *le Croc de Recloses* : stations néolithiques connues, situées au milieu des pierres, les grès en rognons dénudés de Fontainebleau. Nous avons *Cro-Magnon*. — Est-ce pierreux ? — Il y a là une enquête intéressante à proposer à nos collègues sur les *Cro*- de France.

Tranchets et Décarnisation.

[*Prise de Date*].

M. O. Vauvillé présente des objets divers, provenant de ses fouilles, faites en 1887 et 1888, d'Allées couvertes de l'époque néolithique en Montigny-l'Engrain (Aisne). — Il donne des renseignements sur les inhumations d'une Allée couverte, de 7 m. 90 de longueur, de diverses largeurs, et de 1 m. 30 de profondeur, au-dessous du niveau actuel du sol. Ce monument funéraire contenait quatre groupes bien distincts de sépultures à inhumations : l'un d'eux, de 2 mètres de longueur sur 2 m. 70 de largeur, contenait 48 squelettes humains, sur 4 couches, les pieds tous tournés vers le centre, vers le milieu se trouvait aussi 4 squelettes ; ce qui formait un total de 52, compris dans un aussi faible espace. Les squelettes des trois autres groupes avaient aussi la même disposition méthodique, indiquant des inhumations faites d'une longue durée. Les fouilles ont fait découvrir 162 pièces en silex polis ou taillés, des objets divers, et des poteries.

Parmi les silex taillés, on remarque que, sur *53 petits Tranchets* (dont un est *emmanché*), 48 sont plus ou moins ébréchés sur le tranchant; il en est de même sur des lames ou couteaux, qui sont fortement ébréchés sur les deux tranchants. Ces constatations peuvent faire supposer que ces instruments ont peut-être été employés, comme le pense M. le Dr Marcel Baudouin, pour le *Décharnement* des Corps.

Ce fait expliquerait probablement les 52 squelettes, trouvés dans la faible cavité dont il vient d'être question (1).

Discussion sur l'Age du Cuivre.

M. J. Pagès-Allary (Murat). — Dans l'état actuel de nos connaissances préhistoriques (2), j'estime, peut-être à tort, que nous allons trop vite, en créant un *Age du Cuivre*, avant un *Age du Bronze; Age* étant employé pour *Civilisation*, ou mieux *Évolution*, ne pouvant s'appliquer que pour un lieu déterminé; car elle était au moins aussi différente autrefois, suivant la race et le climat, qu'elle l'est encore aujourd'hui suivant le milieu.

A la fin de la civilisation Néolithique de notre Gaule Française, je ne puis concevoir que la *Découverte du Cuivre*, appelé dans le com-

(1) Séance du 23 mars 1911.

(2) « Le titre *Critiques paradoxales* » exprimerait plus justement l'intention de l'auteur, de provoquer, par échanges d'idées, plus de *preuves* ou de *faits* sur cette si importante *évolution progressive* des métaux. — [Voir *Bulletin* de février, 1911].

merce *Cuivre Rouge*, ait précédé celle des *Métaux blancs*, beaucoup plus fusibles, plus communs, plus facilement réductibles, et jouant le premier rôle de fondant dans le Bronze, avant de lui donner bien d'autres qualités.

En effet, les scories du *foyer de cuisine*, ou mieux du *potier néolithique*, ont dû révéler alors aux ignorants, mais si curieux observateurs de notre Gaule (comme bien avant, et aussi bien après, dans beaucoup d'autres pays du globe), des *culots métalliques*, dont la première utilisation a été faite par la *fusion* et le *moulage*, avant le *martelage*. Celui-ci indique déjà un grand progrès en métallurgie, puisqu'il faut admettre la qualité du métal, donc sa pureté, par l'affinage des fusions successives, dans le cas spécial du cuivre sans mélange. Certainement le cuivre natif, qui ne se trouve qu'en Amérique, de même que dans les sables de la Bolivie à l'état d'oxyde Cu^2O ou d'hydrocarbonate, a pu exister en France; mais il ne faut pas perdre de vue que c'est l'exception, et que ses véritables minerais, abondants en Europe, sont les sulfures Cu^2S (*Chalkosine*) et $Cu^2S + Fe^2S^3$ (*Chalkopyrite*), ou simplement *Pyrite cuivreuse*; donc des minerais demandant déjà une *manipulation empirique importante et compliquée, savante, non de mots, mais d'observations, de faits*.

Si nous considérons la quantité énorme de bronze et de cuivre utilisée, si d'autre part nous envisageons tout ce qui en a été fondu et refondu, nous ne devons pas nous étonner qu'avec les progrès *dans l'art du feu* nos anciens soient arrivés du *Bronze au Cuivre*, donc à la fusion et au moulage de ce dernier: ce qui est déjà un très beau résultat, et l'œuvre de longues années de fondeurs sachant chauffer de 1.050 à 1.100°.

J'admets même que l'on ait trouvé et épuisé le cuivre natif. Est-il soutenable qu'il y en ait eu partout autrefois ? Non. Tandis que partout nous trouvons du bronze utilisé.

Il faudrait admettre des exceptions, possibles, pour la Vendée comme pour Chypre, comme celles actuellement du Lac supérieur de l'Amérique du Nord. Mais, si les Néolithiques de Vendée avaient eu des blocs de 450 tonnes de cuivre natif, mesurant comme à la mine de Minnesota, 1.000 tonnes (13.75×6.7×2.70) ou (19.80×9.45×1.27) comme à l'autre mine américaine du Phénix, je ne vois pas bien l'effet des haches en pierres, même polies, capables de les entamer pour les utiliser, sans d'autres outils métalliques plus durs. Donc pas le *Cuivre Rouge*, *mais au moins le Bronze*. Il vaut mieux supposer les morceaux plus petits. *Ou, plus probablement, qu'à Chypre*, comme en Vendée, c'était du *sable de cuivre*, comme au Chili, le *barille de cuivre* à 60 ou 80 pour 0/0 de cuivre et 40 à 20 pour 0/0 de quartz. Ou de l'Azurite, 2 $Cu0^3Cu$ (04^2) des Cornouailles d'Australie, ou d'autrefois à Chessy, près de Lyon.

Car, si nous tombons dans les si abondantes *Pyrites* (l'or des ânes), nous sommes obligé d'admettre que le Bronze a précédé de beaucoup le *Cuivre pur*, en de bien nombreux et *différents centres*. Et que les habiles ouvriers du Bronze savaient beaucoup de choses que nous ne croyons pas, mais que nous constaterons et admettrons par force un jour, en rompant le cercle, la ceinture trop étroite, la muraille funeste, dans laquelle, nous sommes toujours tenté de classer, d'enfermer la Science, que nous considérons toujours n'être *que ce que nous en savons*, même (oh ironie !) au siècle du radium et de l'aéroplane.

M. Desailly (Paris), ingénieur des mines. — C'est un tort de croire qu'il fût difficile jadis de travailler les *minerais de cuivre*. C'est le contraire qui est la vérité, pour les *Carbonates de Cuivre* surtout, dont le traitement est extrêmement facile.

Je donne, ci-dessous, pour ceux que la question intéresse, une importante bibliographie du métal *Cuivre natif* (1), auquel on pourra se reporter.

M. le Dr Marcel Baudouin. — Je vous annonce la découverte d'une *Trente-septième* hache plate, en Vendée, à Saint-Martin-de-Brem, centre de mes fouilles. — De plus, je viens d'en retrouver *deux autres*, découvertes à Nalliers, en 1857, et déjà publiées par B. Fillon, en 1863. — Cela porte mon total à trente neuf, pour aujourd'hui ! — Je suis convaincu qu'on en découvrira bien d'autres en Vendée désormais !

Je ne veux pas suivre les orateurs précédents sur le terrain théorique. Je ne veux que colliger ici des faits, c'est-à-dire des *Observations* bien prises. Cela fera avancer la question du Cuivre bien plus vite qu'on ne se le figure !

Cherchons d'abord des haches et des poignards ; et nous discuterons après. — Nous avons, je le répéterai toujours, l'éternité pour nous disputer.

(1) Bibliographie du Cuivre natif : Brongniart. *Traité de Minéralogie*, 1807. — Hauy. *Idem*, 1822. — Mohn. *Idem*, 1822. — Beudant. *Idem*, 1824. — G. Rose. *Reise nach dem Ural*, 1837, vol. I, p. 313, 401; vol. II, p. 453. — Hardinger. *Journal des Sciences d'Edimbourg*, 1826, vol. I, 58. — Levy. *Description d'une collection de minéraux, formee par Heuland*, vol. III. — Hardinger. *Sitzungsber. de l'Académie de Vienne*, 1863. — Schrauf. *Mineralogische Mittheilungen*, 1872-1873. — Zerrenner. *Idem*, 1874. — N. von Kokscharov. *Materialien zur Mineralogie Russlands*, 209. — G. Seligmann. *Verhandl. naturhist. Ver. Rheinl.*, 1876. — P. von Jeremejen. *Krystallog*, 1877. — G. von Rath. *Krystal*, 1878. — L. Fletcher. *Phil. Mag.*, 1880. — Von Lasaul. *Sitzungsber. Niederrhein Ges.*, Bonn, 1882. — Von Foullon. *Geol. Reichsanstalt*, 1883. — Broun. *The Journal from the american Sc.*, 1886. — Dana. *Journal of Science*, décembre 1886.

M. J. Pagès-Allary. — Je me range complètement au sage conseil de M. Baudouin : *du prouvé* ; mais il faut, avec la *bibliographie, du nouveau à la Préhistoire*. D'où la 1re question à résoudre : Est-ce par la fusion ou par le martelage *des métaux* que l'homme a commencé ? Autrement dit : Est-ce l'or et le cuivre natif, ou les métaux blancs plus fusibles, qui ont été les premiers utilisés ? Là-dessus une discussion — sans vigueur, donc sans personnalité — serait urgente, cette année.

Une hache plate à bords relevés.

PAR

CHAPELET (de Paris).

La communication, faite le 23 février 1911 par M. le Dr Marcel Baudouin sur « la découverte du Centre Occidental de l'Age du Cuivre en Vendée », m'amène à vous présenter une hache, sinon en cuivre, du moins bien pauvre en étain, si l'on s'en rapporte à l'aspect du métal mis à nu sur le tranchant, et aussi peut-être à la patine vert clair, qui ressemble plutôt à celle du cuivre, les altérations du bronze étant ordinairement plus foncées.

L'analyse du métal n'ayant pas été faite, nous ne pouvons être trop affirmatif.

Cette hache est à bords droits peu accentués, ou plutôt relevés, non par le martelage, mais ménagés sur le moule dans lequel cette hache a été coulée.

MM. G. et A. de Mortillet figurent, sous le n° 794 du *Musée Préhistorique*, une hache de même type, trouvée à Rennes (Doubs), sous la désignation de *hache à rebords droits à peine indiqués*, de l'époque Morgienne.

M. Déchelette, dans son *Manuel d'Archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, représente, figure 81-2, une hache à bords droits peu élevés, trouvée à Vienne (Isère).

Ces haches sont abondantes, surtout dans la Gironde ; on les rencontre fréquemment sur les côtes de l'Atlantique et de la Manche ; l'Est en a fourni aussi un certain nombre.

Celle-ci a été recueillie à Cussy-la-Colonne, canton de Bligny-sur-Ouche, arrondissement de Beaune, au cours des travaux de construction de la ligne du chemin de fer d'Epinac à Beaune.

Les conditions particulières de la trouvaille me sont inconnues.

Cette hache mesure 0m175 de longueur, 0m067 de largeur au tranchant ; son épaisseur maximum est de 0m01, non compris les bords ; son poids est de 446 grammes (*Fig.* 1).

Il pouvait être intéressant de signaler cette pièce, en raison de sa découverte presque au centre de la France et de son éloignement des deux points d'importation du bronze, et sans doute aussi du cuivre. La Suisse et le Jura d'une part, les côtes de l'Atlantique, de la Gironde au Finistère, d'autre part, en tenant compte de nombreuses découvertes faites dans cette partie de la France, depuis quelques années.

Si l'on considère la hache plate comme type primitif, la première évolution est représentée par la hache à *bords martelés* ; la

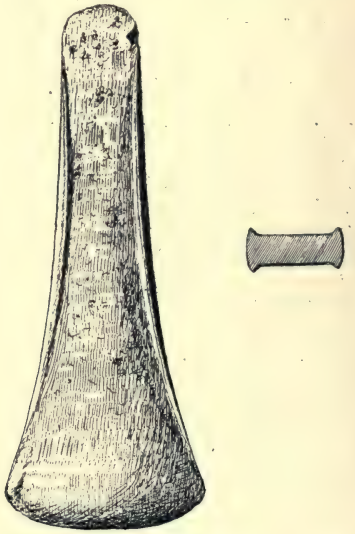

Fig. 14 — Hache à bords relevés du *Jura français. — Echelle :* 1/2 Gr. nat.

seconde par le *relèvement des bords au moulage.* — C'est ce que l'on constate sur cette hache, qui serait de la *Période II du Bronze*, d'après la classification donnée par M. Déchelette, dans son *Manuel* précité.

M. le M. Dr Baudouin. — On me paraît confondre, dans cette question des *Haches plates*, plusieurs ordres de choses.

Ce que j'ai appelé, dans ma note, le type évolué n'est ni la *hache à bords martelés*, ni la *hache à bords relevés au moulage !* — Mon type : Hache plate, primitive, de type évolué, est une *Hache plate, sans le moindre bord,* ni relevé par martelage, ni relevé au

moulage ! — C'est une hache plate à bords *concaves* (et non *droits*), et à *tranchant évasé*, SANS AUCUN MARTELAGE ET SANS LE MOINDRE BORD !

Par conséquent, la pièce de M. Chapelet ne ressemble pas à nos *haches de Vendée*. — C'est un type *intermédiaire* entre ma variété PLATE ÉVOLUÉE et la *hache à bords droits*. J'accepte très bien le terme : *à bords relevés*, quoiqu'il puisse prêter à la confusion.

Quoiqu'il en soit, cette pièce est très intéressante ; ce doit être, en effet, un type primitif du Premier âge du bronze (*Morgien* ou *Prémorgien*) ; mais ce n'est pas un type de l'*Age du Cuivre*, à mon avis. — D'ailleurs, elle a été trouvé à l'Est de la France, dans le Jura, où le Bronze lui-même est très rare [Voir la Carte de M. Déchelette].

Le Cuivre en Bretagne.

PAR

G. GUÉNIN (de Brest).

M. le Dr Marcel Baudouin, pour démontrer l'existence d'un Centre d'invention et d'utilisation du Cuivre dans la péninsule armorico-vendéenne, ne « redoute guère que l'opinion de M. Si- « ret, en raison de la grande rareté du cuivre en Bretagne et en « Vendée, à l'heure présente (1). » — Rien n'est plus facile que de montrer la vraisemblance de l'hypothèse, émise par M. le Dr Marcel Baudouin. *Il y eut, en Bretagne, et, sans doute, en Vendée, de nombreux gisements de Cuivre, livrés à l'exploitation* !

a) Sans vouloir remonter plus haut que le XVIe siècle, en 1519, une Commission royale est adressée aux juges de Quimper, Carhaix, Morlaix et Tréguier, pour informer des « larcins opérés ès mines d'étain, plomb, *cuivre*..., etc. »

b) En 1640, dans un ouvrage devenu très rare, « La restitution de Pluton », Martine de Bertereau, dame et baronne de Beausoleil et d'Auffembach, exposait le résultat des recherches, qu'elle avait entreprises, avec son mari, pour découvrir en Bretagne des gisements de *Cuivre*. En 1779, Gobet, dans ses « Anciens minéralogistes du Royaume de France », édité chez Ruault, à Paris, rue de la Harpe, consignait à nouveau les renseignements de la dame de Beausoleil, et les donnait aux pages 313-320 de son volume, presque introuvable aujourd'hui (2).

En classant les indications de Martine et de Gobet, les *mines*

(1) *Soc. Préh. franc.*, tome VIII, p. 167.

(2) Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Maillot, élève à l'école des Mines.

de *Cuivre*, signalées au XVIIIe siècle, étaient, en suivant les côtes, à partir de la baie de Saint-Brieuc :

Lanvellec, près de Rosambo, « mine de cuivre, qui contient de « l'or, dont la fontaine minérale (1) est dans une lande près de » Tanascole ». *Treduder*, près de Saint-Michel-en-Grève, « une « très bonne et riche mine de cuivre, plomb et argent, dont les « rameaux sont très considérables. » *Bourbriac*, « dans les bois « de M. le marquis de la Rivière, une mine de cuivre. » Il importe de remarquer que ces trois stations se trouvent sur une ligne nord-ouest-sud-est, et que, du nord au sud, on a Treduder, Lamellec et Bourbiac.

Dans le Finistère, « dans la paroisse de Crozon, proche le bord de la mer, en face de la rade de Brest, une mine de cuivre. — Au *Ry*, proche de Douarnenez, sur le bord de la mer, une riche mine, qui contient plusieurs rameaux d'or, d'argent, de cuivre. — Paroisse de *Duve* (?), une mine de cuivre. — Près Corroy (lire *Coray*), une mine de cuivre. — Au moulin de *Ver*, près Quimper, une bonne mine d'argent, qui a quelques rameaux de cuivre. — Enfin, dans le Morbihan à *Beaugat*, près Malestroit, une mine soupçonnée de cuivre. »

c) Au XIXe siècle, de Fourcy, l'auteur d'une carte géologique du Finistère, signalait, vers 1840, du cuivre au Huelgoat et près de Gourin ; et de Lapparent, dans la 3e édition de son *Traité de Minéralogie*, indique à Luçon, de l'énargite, arsénio-sulfure de cuivre, facilement fusible (page 599).

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir sur les mines de cuivre en Bretagne. Ils expliquent : 1° l'abondance des haches en cuivre du Finistère, où les gisements sont nombreux ; 2° leur absence du Morbihan, où il ne semble pas qu'il y ait eu de véritable mine de cuivre, bien que l'on ait trouvé un moule en cuivre.

Il y aurait enfin, à se demander si les haches en cuivre, trouvées en Bretagne, coïncident dans leur répartition avec celle des filons de cuivre signalés au XVIIIe et XIXe siècles. N'ayant pas les éléments voulus pour solutionner ce problème, nous laissons à d'autres ce soin, nous bornant seulement à montrer qu'une fois de plus l'une des hypothèses de M. le Dr Marcel Baudouin se vérifie pleinement.

M. le Dr Marcel Baudouin. — On lit, dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* du 30 mars 1911 (p. 401) : « Existe-t-il dans l'Europe occidentale des gisements de *Cuivre natif*, autres que celui de Friedrichtsegen, près d'Ems ? J'ai entendu dire qu'il y en avait dans le Var ? » — Il serait intéressant d'être fixé sur ces points.

(1) Lisez les principaux filons ou les premiers filons.

Relation du redressement de la table et des quatre supports du Dolmen « La Grosse Pierre » ou Pierre Couplée, de Verneusses (Eure) (1).

[*Prise de Date*].

M. L. Coutil. — Le monument appartenant à un groupe de trois Dolmens, tous effondrés, nous avons commencé la restauration de celui qui était le moins compromis, comme aspect, bien que la difficulté fut plus grande, un des supports étant complètement en-dessous, entre deux autres également écroulés.

La difficulté consistait au peu d'espace pour placer les crics destinés au redressement, et au calage progressif de la table, puis au dégagement du support, couché horizontalement et *emprisonné sous la table*, opération exigeant de grandes précautions, car, à deux reprises, la table descendit brusquement de $0^{m}08$, lorsqu'on enleva les crics et que la table reposa librement sur ses cales.

Une autre difficulté provenait de la présence d'un énorme sapin, situé contre le monument, au nord-est, et dans les grosses racines circulant sous les supports : cet arbre a causé la chute du monument, et, s'il n'est pas abattu, il amènera encore un nouvel accident.

Un chêne, situé près du support sud, menace aussi l'unique support resté en place, quoique très incliné, et que nous n'avons pas redressé, et, simplement consolidé en le calant fortement à l'intérieur.

Nous avons replacé verticalement le support ouest tombé en dehors, sur le bord du chemin, relevé le support nord, couché à plat sous la table, remplacé un nouveau support à l'est, car on l'avait enlevé. Quant au support situé au sud-est, nous avons dû faire sauter l'angle supérieur, pour obtenir l'adhérence à la table; mais, quand nous avons enlevé les quatre crics qui avaient servi à enlever la table horizontalement, celle-ci s'est écartée de ce support de la même quantité ($0^{m}02$ que nous avions dû enlever); il n'est pas surprenant qu'au dernier moment les aspérités des autres supports aient ainsi produit cette petite différence de niveau, que nous ne prévoyons pas.

La table est fort lourde; elle est en poudingue en-dessus, et en grès en-dessous; son épaisseur est en moyenne de $0^{m}60$, et arrive à $0^{m}80$; sa forme triangulaire mesure sur ses trois faces $3^{m}55$ à l'ouest, 4 mètres au nord, et $3^{m}90$ au sud-est; nous l'avons relevée

(1) Séance du Jeudi 23 mars 1911.

de près de 0m75 environ au nord, au-dessus du niveau de la butte ; la table s'élève du même côté à 1m10, si on prend le niveau du chemin, car le dolmen est entouré d'une butte de cailloux et recouvert de gazon sur près de 0m40 à 0m50 de relief : ce qui permet de supposer que primitivement il était sous tumulus.

Comme le centre du dolmen était très creux et rempli de près d'un mètre cube de verre cassé et de vaisselle brisée, nous avons tout enlevé et cherché jusqu'au niveau du sol naturel, sans trouver d'objets ou d'ossements humains ; il a donc été minutieusement vidé avant nous : nous n'avons pas osé aller jusqu'au pied même des supports, dans la crainte d'un éboulement.

Nous avons obtenu le classement de ce Dolmen, en février 1911, et fait placer une plaque indicatrice à nos frais. Le *Touring Club de France*, qui a déjà fait placer sur nos instances des plaques indicatrices sur route pour les monuments classés de la Normandie, nous a promis deux plaques pour le dolmen de Verneusses ; le Président de cette Association mérite de nouveau notre sincère gratitude.

Les Ruines romaines d'Incarville (1), forêt de Bord, lieu dit le Testelet.

[*Prise de Date*].

M. L. Coutil rend compte des fouilles qu'il a exécutées depuis le 14 mars, à la lisière de la Forêt de Bord, le long d'un vieux chemin encaissé dit *Vieux chemin de Rouen*. Les ruines dissimulées sous la mousse et généralement sous les arbres de la forêt occupent un espace de 195 mètres sur 170 mètres ; les constructions étaient orientées du nord au sud et de l'ouest à l'est, avec déclinaison de 20° vers l'est.

1° Du nord au sud, il a découvert un mur d'enceinte, de 1 mètre d'épaisseur et un édifice d'angle de 13 mètres de long.

2° A 40 mètres vers le sud, des constructions également ruinées sur 16 mètres, avec vaste appartement pavé de 12 mètres carrés.

3° A 37 mètres, autre construction de 8 mètres de côté, avec murs adjacents démantelés.

4° A 58 mètres, autre construction de 14 mètres sur 19, divisée en deux parties.

5° A l'ouest du second groupe, à 30 mètres et à l'ouest, une habitation très soignée de 10m50 sur 12m75, avec des murs de

(1) Séance du jeudi 23 mars 1911.

0m80 et même 1m10, soigneusement appareillés : une assise de pierres fort larges et épaisses se dirige perpendiculairement sur 15 mètres de longueur ensuite ; on retrouve le pavage d'une construction, et un mur prolongeant la rangée de pierres.

Aux deux extrémités de cette longue muraille de pierres, il a trouvé une base de colonne de 0m70 de diamètre et un fût de 0m40 ; il y avait donc une colonnade très importante de 15 mètres et peut-être même 25 mètres : c'est le point le plus important de ce cinquième groupe de ruines, qui formait un tout, mesurant au moins 38 mètres sur 20 mètres.

Malheureusement, on a rasé et même démantelé ces murs au ras du sol, et, trop souvent même, enlevé jusqu'aux fondations.

6° Au sud-ouest, il a retrouvé, à 50 mètres de ce dernier groupe, une muraille appartenant à un sixième édifice, qui était relié à la muraille de clôture de 1 mètre d'épaisseur.

La relation plus complète de ces fouilles doit être donnée dans une quinzaine de jours au Congrès des Sociétés savantes, à Caen.

Discussion sur les Haches polies.

M. Georges Baquié (Nissen Hérault). — Dans mes campagnes de recherches, durant les mois d'été, j'ai remarqué, dans l'Ariège, diverses superstitions, analogues à celles citées par mes collègues de la *Société Préhistorique Française*. A Tourtrol (Ariège), un instituteur m'a donné une hache polie en pierre dure ; mais il n'a pas voulu se démunir d'une autre ; il est certain qu'il attache à ces objets un pouvoir magique. Dans le fond du rideau de la porte d'entrée de sa maison, il a cousu ces armes, et les regarde comme des *talismans*.

Dans la majeure partie des villages de l'Ariège, il n'est pas rare, avec un peu de soin, de découvrir la hache polie, *sous le seuil de la bergerie*, soigneusement cachée. Une hache, mise dans l'eau d'une source, ou même dans le baquet où vont boire les moutons, est un moyen sûr, d'après les paysans, d'éviter les maladies du bétail.

Si un paysan trouve une hache dans un champ, il la porte *sous un arbre voisin*, *pour le protéger de la foudre*, si la découverte a lieu dans les dépendances de sa demeure ; il porte sa trouvaille dans les trous du *mur* de sa grange ou de son écurie, prête à servir aux usages que j'ai eu à remarquer.

On doit donc, lorsqu'on rentre dans la demeure d'un paysan de la montagne, ne pas manquer d'explorer les endroits dont je viens de parler. Il s'est présenté des cas, où les haches polies se

sont trouvées, sous mes yeux, tout naturellement posées sur la cheminée, entre un *rameau béni* et un *vieux fusil*. Ne pas se presser ; être prudent dans ses paroles ; et, si l'on est connu dans le pays, la hache est vite dans votre poche ; et le paysan est souvent très heureux de vous avoir fait plaisir.

Le Chien en Préhistoire.

M. Georges Baquié. — Le Chien magdalénien a été découvert dans le massif rocheux de la Clape (Aude), à la grotte de la Crourade (Environs de Gruissan). [Fouilles de la Commission Archéologique de Narbonne. Fouilles de Tournal (Au musée de Narbonne). Fouilles de L. Ferlus-Baquié]. Ce dernier découvrit, une mâchoire inférieure, fort bien conservée (Collection Ferlus, à Foix, Ariège), ainsi que des fragments de mâchoires de « Sus » (Collection G. Baquié, Nissan, Hérault).

M. Gaurichon. — Je signale un compte-rendu des séances *de l'Académie des Sciences* (27 mars 1911), une très intéressante note, au point de vue de l'*origine du Chien*.

Découverte d'un Souterrain en Haute-Savoie.

[*Prise de Date*].

M. Emile Vuarnet (Messery, Haute-Savoie). — En automne 1909, M. Jordan labourait dans un champ, appelé les *Champs d'Argy*, proche le Château de Jouvernex, commune de Margencel (Haute-Savoie). Le terrain argileux céda tout à coup ; et un des bœufs de l'attelage s'enfonça à moitié dans une *Excavation* inconnue, de forme ovoïde, ayant 1^{m}70 de profondeur sur autant de largeur sans aucune muraille ; un canal étroit dégorgeant sans doute à 30 mètres dans un ravin en assurait le drainage. Il n'y avait rien dans cette cachette. En hersant, le fils de la maison trouva non loin de là un petit *Serpent à double tête*, en or, d'un travail très fin ; je l'ai acheté. Dans le village de Jouvernex, j'ai acheté également un petit lion, en bronze, ayant la patte droite sur l'S symbolique gaulois de la même grandeur, et de la même forme que mon double serpent en or. Ce petit lion avait été trouvé dans les champs communaux de Jouvernex en 1865, au milieu de débris de murs.

M. de Paniagua (Bulletin de novembre 1906, page 483) a donné l'étymologie du mot « *Aargilles* », qui en Italie, veut dire Souterrain (1) ; nous aurions là pour les *Champs d'Argy* l'explication du nom.

Haches en pierre dans les murs de Maisons.

M. E. Vuarnet (Haute-Savoie). — Je citerai les faits suivants. A Annemasse (Haute-Savoie), un employé de la gare a trouvé, dans le courant de 1910, une hache en pierre, en démolissant un vieux mur.

Voici la liste des haches en pierre trouvées dans le Nord de la *Haute-Savoie* ces années dernières, et que j'ai pu savoir.

Yvoire, sur le bord du lac de Genève, deux haches trouvées par M. le baron d'Yvoire, au lieu dit les Raynaudes. — *Sciez*, une hache, trouvée en découvrant une carrière de pierre, sur le Mont-de-Boisy, proche la chapelle de Chavannex, par M. Guyon, tailleur de pierres (égarée). — *Margencel*, une, trouvée dans les champs de Jouvenex, vendue à M. l'abbé Lavorel. — *Saint-Didier*, trois, trouvées en levant de la terre pour la tuilerie de Ballaison; c'est dans ces lieux qu'on avait trouvé les fers de chevaux, que j'avais présentés l'an dernier et qui sont gaulois, un clou adhérent ayant une tête en clef de violon. — *Collonges-sous-Salève* (2), une hache trouvée par M. Paul Taponnier. — Ce qui fait au total neuf haches en pierre, dont une trouvée dans un mur.

A propos des Figures en triangle gravées sur les Haches ou peintes sur les Maisons.

M. Marcel Baudouin rappelle que, dans un mémoire sur les Fouilles, faites sur l'emplacement de l'îlot Amiral à Carthage, M. Philippe Berger a appelé l'attention de l'Académie des Inscriptions sur diverses lignes, symboles et caractères puniques, qu'on trouve, soit *peints à l'encre*, soit *gravés* au trait, sur les blocs des soubassements puniques de cet îlot. Il les a rapprochés des signes analogues, trouvés sur les fondations du temple de Jérusalem, et plus récemment sur les murs du temple d'Eryx, en Sicile, et enfin par M. Clermont Ganneau à Tripoli.

D'un autre côté, M. Dieulafoy a pris texte du *Triangle de Tanit*,

(1) D'après Strabon, liv. V., chap. IV.

(2) Salève, montagne qui domine Genève et Saint-Julien, rappelle les *Saluvii* et les *Salasses*.

gravé sur les pierres de taille, à côté des marques de *tâcherons*, pour montrer que le *Triangle équilatéral* avait joué, dans l'antique Orient, un rôle analogue à celui du *Triangle rectangle* en Egypte. L'un et l'autre étaient considérés comme sacrés. C'est une preuve nouvelle qui vient s'ajouter à celles qu'il avait données, en étudiant la restitution du Mausolée d'Halicarnasse. A l'appui de cette curieuse interprétation des propriétés géométriques du triangle équilatéral, M. Dieulafoy a rappelé que Xénocrate, de Chalcédoine, interprète des superstitions scientifiques de l'Orient, professait lui aussi que le *Triangle équilatéral* était le symbole de *Dieu*. On s'explique ainsi le rôle considérable joué par cette figure dans les tracés des édifices élevés par les Chaldéens, les Perses, puis les Grecs d'Asie mineure, les Grecs d'Europe, et les Romains. Ajoutons que sans doute, il en fut de même chez bien d'autres peuplades plus anciennes (Celtes, Gaulois, etc.).

A propos de l'Atlantide.

M. E. Vuarnet (Haute-Savoie). — M. Pol Baudet [dans le Bulletin de février, page 122] a rappellé un article du *Journal* du 2 février 1910, au sujet de l'Atlantide. J'ai conservé à ce sujet une coupure de l'*Autorité*. — Voici la copie d'une partie de ce texte :

« On mande de Lome (Togoland) à la *Gazette de Francfort* que le chef de l'expédition allemande des explorations dans l'intérieur de l'Afrique, M. Leo Frobenius, croit avoir découvert, dans l'hinterland du Togoland, les traces de l'Atlantide... Platon, dans le Timée et le Critias, rapporte qu'un prêtre Egyptien avait raconté à Solon qu'une île de l'Océan Atlantique plus grande que l'Asie et la Lybie prises ensemble, avait sombré dans la mer, à la suite d'un tremblement de terre. Or M. Frobenius a déterré une *tête de bronze*, antique, d'un beau travail artistique, et portant les insignes de Poséidon, qui, d'après les traditions des indigènes, serait le fondateur de leur Etat, et qu'ils appellent dans leur langue « Olokoun », c'est-à-dire *Dieu des Mers*. Cette tête, d'après les esquisses et photographies qui sont parvenues en Europe, n'a *rien du type nègre* ; elle est fondue en creux à l'intérieur ; et les formes de la surface extérieure sont aussi fines que tout ce qu'a laissé la fonte des beaux modèles de l'antiquité ; les traits sont vivants ; la figure est du haut au bas, jusque sous le menton, *tatouée* en lignes parallèles très délicates, juste le genre de tatouage que les indigènes de la région pratiquent encore actuellement. Les légendes de ce peuple parlent du reste d'une ville royale de l'Olokoun, qui aurait été enfouie, et dont le donjon était protégé par un mur intérieur de laiton (*Bronze*) ».

Trouvaille de Vases anciens.

[*Prise de Date*].

M. le Dr Naulin (Paris). — Un de mes amis, M. le Dr Verrier (de Thouars, Deux-Sèvres), m'a montré, il y a quelques jours, quatre *vases*, qui m'ont semblé présenter un certain intérêt. Dans un *mur*, datant de 150 à 200 ans, qu'on démolissait, des maçons trouvèrent, dans une petite *cachette*, trois vases semblables à celui que je vous présente, et en assez bon état de conservation. Ils contenaient une matière blanchâtre, ressemblant à de la *chaux*. Un seul de ces vases portait, au niveau du col, antérieurement, une bavure en V, de 4 centimètres de large sur 6 de haut, d'un beau vernis vert noirâtre, tranchant sur la terre bise.

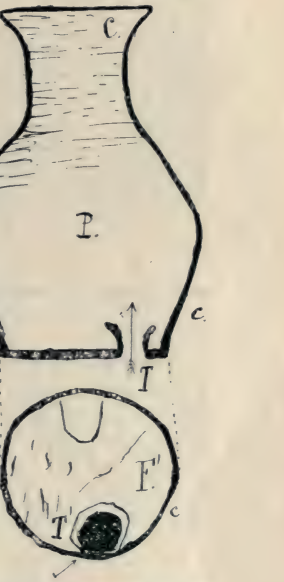

Fig. 1. — Vase à trou au niveau du fond. — *Echelle* : 1/2 grandeur ; — *Légende* : P, Panse ; — F, F', fond ; — T, T'. *Trou* ; — c, bas du vase ; — C, col.

Ce qui frappe, et surprend, dans ces quatre vases, c'est le *trou*, fait dans le fond, *avant la cuisson*, de l'extérieur à l'intérieur, dans lequel s'applique exactement l'extrémité du petit doigt (*Fig.* 1).

Quelle *date* assigner à ces vases? A quel *usage* étaient-ils destinés? C'est ce que je viens demander à mes savants collègues.

Il est certain qu'avant d'être enclos dans ce vieux mur, les vases ont été trouvés dans un *lieu* voisin, puisque les morceaux manquants ne se trouvaient pas dans la cachette !

Ainsi que me l'a fait remarquer notre savant Secrétaire général, M. le Dr M. Baudouin, ces vases, datant de l'époque mérovingienne ou carolingienne, sont, probablement, des *Vases acoustiques ou à résonnance*, destinés à renforcer la sonorité d'une église ou d'une chapelle. Inclus dans la maçonnerie d'un mur, le petit trou affleurant la paroi intérieure du mur, l'air y pénétrait sous forme de vibrations, due à la parole ou à la musique, et y subissait un renforcement de vibrations, dû à l'*extrême cuisson* de la terre mince et douce, augmentant ainsi la grandeur de l'acoustique.

M. Marcel Baudouin m'a rappelé que, dans l'église de La Chartreuse, du Liget, près de Loches, le *Congrès préhistorique de France*, en 1910, a pu voir, *en place*, une série de vases de cette sorte, tout en reconnaissant la rareté de leur spécimen. Il connaît une ou deux vieilles églises de Vendée, aujourd'hui détruites, qui en possédaient (Givrand, Apremont, etc.).

M. le Dr M. Baudouin ajoute que M. le Pr Ed. Perrier, dans l'une de ses dernières chroniques scientifiques du *Temps*, en donnant la théorie des *bruits* qui se font entendre dans les grosses coquilles de Gastéropodes marins appliquées contre l'oreille, a donné des explications, qui peuvent s'appliquer aussi à la résonnance de ces vases.

La théorie des *résonateurs*, qu'on trouve dans tous les ouvrages de physique, permet de comprendre ce qui se produit.

Puisqu'il y a du mortier de chaux à l'orifice des vases (*Col*), c'est bien le *trou* du *fond*, qui correspondait à la paroi intérieure du mur de l'église ou chapelle, malgré la petitesse de l'orifice.

Découverte d'une Pierre à Cupules dans l'Isère.

[*Note de Prise de Date*].

M. H. Muller (Grenoble). — J'annonce à la *S. P. F.* la découverte, faite le 12 mars 1911, d'un bloc erratique avec cupules, au lieu dit le *Bigot*, commune de Saint-Martin-d'Hères (Isère), à 6 kilomètres de Grenoble [Propriété de M. Ducros de l'Isle]. Cette pierre a une face nord-est, qui a été *ravalée* sur $1^{m}70 + 0^{m}80$.

Cette face porte environ 45 cupules diverses, de petites dimensions. La description en sera donnée ultérieurement.

Pierres à Cupules dites des Francs-Maçons.

M. Jacquot (Grenoble). — On me signale, comme rocher à *cupules*, une nouvelle *Roche des Francs-Maçons*. On sait qu'en Chablais, plusieurs blocs à cupules ont la même appellation. Est-ce parce que bon nombre de ces roches portent un ou plusieurs groupements de cupules en triangle ? Ou bien faut-il voir là une très vieille tradition ? Le fait est à étudier.

Les Francs-Maçons, au xviie siècle, se réunissaient souvent dans les *bois*, pour y tenir leurs Assemblées à l'abri des surprises. Les Francs-Maçons étaient autrefois regardé comme des dé-

mons, des personnages dangereux et un peu fantastiques.

Je croyais du reste cette appellation restreinte aux environs de Thonon. La lecture de l'Histoire de Cherpin (1) m'a fait réfléchir ; comme il fait remonter les Francs-Maçons à un âge extrêmement ancien, il n'y aurait pas impossibilité à une corrélation entre la pierre, le nom, et la chose.

Voici maintenant les indications relatives à l'emplacement de la *Pierre des Francs-Maçons*, qu'on a vérifiées.

Bonneville (en Faucigny), Haute-Savoie, environ 1/2 h. direction nord-est, derrière le Château Blanc, hors de tout chemin, mais non loin d'un mauvais sentier, à quelque distance dans les bois, sur le versant sud d'un crêt ; pas de vue immédiate ; on n'aperçoit que le sommet du crêt voisin, ou plutôt les grands arbres de ce crêt. Pierre des Francs-Maçons : en calcaire. Les trois points sont les sommets d'un triangle équilatéral, de 6 mètres de côté, bien marqués. En dessous de la pierre, une fente. On aurait trouvé, il y a une dizaine d'années, des débris de *papiers* fort anciens [D'après M. P. Boccaccio, élève de Math. spéc.]

Découvertes d'Objets en Or.

M. A. Cousset (Etaules). — La *France de Bordeaux* annonce qu'une découverte, d'un intérêt assez considérable, vient d'être faite à Rongères. En creusant dans son champ, un fossé de drainage, M. Demonnet a ramené, à la surface, un objet de la grosseur du poing, ayant l'apparence du métal ; après l'avoir plongé dans l'eau pour le débarrasser de la terre qui le souillait, il n'a pas été peu surpris de voir apparaître un *Vase en Or*, contenant un *Bracelet*, un *anneau*, et *deux spirales* de même métal. Le vase et le bracelet portent des ornementations en volutes, suffisamment typiques pour qu'on puisse, sans hésitation, paraît-il, les faire remonter à la fin de la première moitié de l'époque du Bronze.

A propos du Capsien.

M. le Dr R. Collignon (de Cherbourg) écrit que, puisqu'on discute sur le *Capsien* [*Bulletins S. P. F.*, n° 11, 1910, p. 595 ; 1911, n° 1, p. 43], il se permet d'adresser une légère rectification aux prétentions des divers belligérants. C'est lui qui, en 1884, c'est-à-dire 16 ans avant M. Jacquot, et 25 ans avant M. de

(1) *Hist. phil. de la Franc-Maçonnerie*, — Lyon, 1850.

Morgan, a découvert les gisements de Gapsa. Il les a signalés en 1886 à la *Société d'Anthropologie de Paris;* puis longuement décrits dans les *Matériaux pour l'histoire de l'Homme, les âges de la pierre en Tunisie* (3e série, tome IV, 1887, mai, p. 171 à 205). Il ajoute que ses Collections sont visibles partie au Muséum, partie au Trocadéro; qu'elles ont figuré à l'Exposition universelle de 1889, et qu'elles comprenaient plusieurs milliers de pièces, dont les premiers silex Chelléens trouvés en Tunisie.

Etablissement romain en cours d'exploration, situé à Saint-Aubin-sur-Guillon (Eure.)

[*Prise de Date*].

M. Georges Poulain (de Saint-Pierre-d'Outils, Eure). — Saint-Aubin-sur-Guillou est une commune de 613 habitants, située à 1 kil. 500 de Guillon, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Louviers (Eure). A environ 200 mètres de l'église, vers l'ouest, sur le penchant d'une pente descendant vers un coquet petit vallon, existe au triage des « Motelles », enfouis sous d'épais taillis, les vestiges d'un établissement romain, assez important.

Cette *villa* se compose, d'après les substructions à peine visibles à la surface du terrain boisé, de plusieurs corps de bâtiments, avec édifice central, entourés d'un mur de clôture. Ces restes sont recouverts par l'humus formé par les feuilles des arbres accumulées depuis tant de siècles.

J'ai commencé en novembre 1910 l'exploration de l'édifice central, qui affecte la forme d'un carré de 15 mètres de côté. Le mur extérieur, qui a été en partie enlevé, offrait une épaisseur de 1 mètre. Ayant commencé à déblayer l'intérieur, les ouvriers ont mis au jour un pavage en béton, à 1 mètre d'élévation au-dessus du sol environnant. Une large dalle en calcaire, trouvée peu après, nous ont appris que le béton sous-jacent en supportait d'autres, formant le pavage proprement dit de l'édifice.

Sur le côté sud, à l'intérieur, à 3 mètres du mur d'enceinte, j'ai mis à découvert un second mur, parallèle au premier, ayant aussi 1 mètre d'épaisseur, construit en silex. Ce mur était revêtu de peintures murales noires, rouges, jaunes, bleues et vertes, disposées en bandes horizontales et parallèles : le noir formant stylobate. Des tuiles à rebord, de larges briques et quelques morceaux de poteries, ont été trouvés dans les quelques mètres carrés débarrassés de leur couverture de terre. En même temps, j'ai fait ouvrir une tranchée à l'extérieur de la façade est, qui me semblait cacher l'entrée de l'é-

dicule. Sous une grande épaisseur de terre végétale, j'ai recueilli parmi des débris de démolition, à 4 mètres environ de la muraille, une série de moyens et petits bronzes, partant de Lucius Vérus (mort en 169) jusqu'à Constantin II (337-340), ainsi que des cols d'amphore, un goulot de fiole en verre bleu, une petite *ligula* en bronze. Poursuivant la tranchée vers le mur, on se heurta à un bloc de maçonnerie semblant former le perron d'entrée. J'ai interrompu mes fouilles à cause de circonstances imprévues, mais je les reprendrai bientôt et tiendrai la Société au courant de leur résultat. Je pense être en présence d'un de ces *fana* ou petits temples gallo-romains, assez communs dans notre contrée normande, et qu'à si bien étudiés le distingué conservateur du Musée d'Antiquités de Rouen, M. Léon de Vesly. — Du reste, la fin de l'exploration, nous dira le dernier mot.

V. — COMMISSION DES ENCEINTES.

Commission d'étude des Enceintes préhistoriques et Fortifications anhistoriques.

M. Armand Viré, président de la Commission dépose le 46e rapport.

— M. le baron du Blaisal, complétant les renseignements qu'il nous a jadis donnés (B. S. P. F., 24 novembre 1910, rapport 42, p. 569) nous envoie le plan de la ferme de Parenty (**Pas-de-Calais**), avec la butte et son souterrain. Celui-ci part d'une chambre qui se trouve à 6 m. ou 7 m. de profondeur dans le puits de la ferme. La *Société des Antiquaires du Boulonnais* aurait fait jadis des fouilles dans la butte.

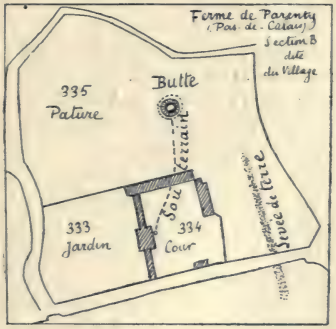

Fig. 1. — Butte et Souterrain de Parenty.

— M. P. Chanfreau nous donne des notes sur quelques stations des **Bouches-du-Rhône**, qu'il qualifie d'*oppida*, sans toutefois que ses descriptions soient convaincantes, quant à l'existence d'une véritable fortification.

Quoi qu'il en soit, il nous signale : 1° la station du *Grand-Valat*, commune de Velaux, avec poteries et silex, découverte par notre collègue M. Stanil CLASTRIER ; 2° le camp néolithique du plateau nord-est du *château de Bruny*, commune de Berre : couche de cendres et charbons d'environ 0m60 d'épaisseur, avec silex et poteries ; 3° Plaine de la *Fontaine Canourgue*, commune de Rognac, près de l'étang de Berre : poteries romaine, poteries plus anciennes, silex.

— M. CORMERY nous indique l'existence d'un *Camp de César*, au lieu dit *le Huttereau*, à 3 kil. sud d'Angers (**Maine-et-Loire**), à gauche de la petite route d'Angers à Sainte-Gemmes-sur-Loire, enceinte rectangulaire, les grands côtés nord et sud mesurant environ 300 m. les autres 100 à 120 m. Brèche dans la levée pour l'exploitation du champ.

— M. L. COUTIL nous donne d'intéressants renseignements sur l'**Eure**. La commune de Farceaux lui a permis d'observer des monticules, où des fouilles ont fait voir des constructions relativement récentes.

1° *Hameau de la La Londe*. — La *butte de la Londe* est une butte rasée mesurant encore comme élévation 3 m. environ. La longueur totale de l'axe au vestibule est de 8m60, la longueur d'une cellule à l'autre est de 5 m. 40; la hauteur du sol au sommet de la voûte de 2 m. Chaque angle du mur était en pierre avec moulures très simples pour le centre, angle abattu en dessous, et arrachement pour les murs en silex.

A la base il y avait une couche de 0 m. 15 de cendres, et au-dessous, de l'argile cuite, ce qui prouve que l'on avait fait du feu. Fragments de poterie en grès dur et blanc, quelques ossements d'animaux ; quelques fragments de poterie vernie du XIII et XIVe siècle, tuiles très larges, mais peu épaisses, avec une agrafe; une penture de porte en fer, un fer et un verrou.

Les murs avaient 1 m. 50 de hauteur.

Le premier caveau était complètement enduit de plâtre.

2° Nous avons observé une autre cave du même genre, mais un peu oblique au centre de l'énorme *Motte d'Hacqueville* (Eure), dite du *Vieux château*, sur la plate-forme de laquelle se trouve une ferme. On y accède par un escalier partant du milieu de la butte, un soupirail latéral, aère ce caveau, qui se trouve à environ 2 à 3 kilomètres du précédent.

3° Nous signalerons une autre caveau analogue, sous la butte de la *Bucaille*, motte entourée de fossés, avec demi-lune et fort en avant; la motte est aplatie et a été surmontée jadis d'une chapelle du XIIe. La Bucaille dépend de la commune de Cuiseniers (Eure), arrondissement des Andelys.

Le *Camp des Chatelets*, commune de Champ Dolent, canton de

Conches (**Eure**), est une enceinte rectangulaire de 100 m. sur 76 m.; le côté nord peu élevé, avec une brèche produite par l'extraction des cailloux; le côté est, peu élevé, son fossé, fait face à la plaine; le côté sud a une partie de 34 mètres assez élevée, avec léger fossé, bornant la plaine faisant face à la commune de *Nogent-le-Sec*. Une partie de 44 m. est complètement détruite. Le côté qui regarde Champ Dolent est mieux conservé, sauf vers l'extrémité nord ou il s'infléchit. Les côtés sud et ouest mesurent de 3 à 4 m. au maximum; un fossé est apparent sur les côtés. A 500 mètres au nord-ouest, dans le bois, villa romaine du *Haut guet* fouillée en 1904, mesurant 6 m. sur 6 m., les fondations en très mauvais état; au centre, vestiges de mosaïque, à 800 m. de l'église.

M. L. Coutil a décrit ce camp dans le journal, le *Courrier de l'Eure*, vers 1890.

D'autres retranchements et une motte se trouvent au confluent de la vallée de l'Iton, à quelques centaines de mètres de ce camp, situé sur le plateau, ce qui est assez rare, tandis que cette butte se trouve au bord d'un promontoire et sur cette même commune de champ Dolent.

A Evreux dominant la ville, sur le coteau de Saint-Michel-aux-Anges, on distingue une levée de terre et un large fossé exactement dans l'axe du transept de la cathédrale, formant ainsi un éperon barré. Le talus et le fossé dirigés du nord au sud, mesurent environ 140 m. de longueur; le fossé mesure entre 35 m. de large au nord et jusqu'à 50 m. au sud; un chemin traverse obliquement le talus. A côté, réservoir des eaux, plus loin chapelle de Saint-Michel vers l'est. Le talus a de 4 à 5 m. de hauteur et 8 m. du fond du fossé.

Le *Vieux Château*, à Montreuil-l'Argillé, canton de Broglie (**Eure**), est sur la rive droite de la Guiel, à l'extrémité du bourg à flanc de coteau; on aperçoit une élévation rectangulaire entourée de fossés très apparents surtout du côté du coteau. Sur le côté nord on voit très distinctement un appartement rectangulaire. Sur la paroi faisant face à la côte, le talus est naturellement très élevé, et pour dominer le coteau on avait élevé une tour qui se voit encore; une ouverture ou porte existait de ce côté. On sait que ce fort fut assiégé dès 1035 par le comte de Brionne. Il est à peu près de la même époque que les buttes d'Echanfray, situées à 10 kilomètres, et que nous avons déjà reproduites.

A 1.000 m. dans la vallée, vers le sud, on voit une immense levée qui barre de part en part cette vallée; le sommet aplati mesure 30 m. au centre une échancrure de 8 à 10 m. où passe la Guiel; aux deux extrémités, il y a aussi un passage pour les eaux de la vallée; on nomme, ces buttes boisées, *buttes de la Geôle*. L'élévation de ces talus est d'environ 10 m., sur 22 m. de large à la base; on prétend

dans le pays que les Anglais assiégeant Montreuil auraient élevé ce retranchement, afin de barrer la rivière ; puis, quand il y aurait eu assez d'eau, ils auraient fait les trois brèches et les eaux se précipitnat sur la ville, l'auraient détruite. Il aurait fallu de grandes vannes mobiles, car autrement on n'aurait pu rien obtenir de sérieux. Les fossés latéraux ont 25 à 30 m. de large. Il s'agit là d'un véritable retranchement ou les eaux aidant, la vallée se trouvait défendue ; de plus cet endroit marécageux était inaccessible.

— Voici le relevé qu'a bien voulu faire pour nous, d'après son *Inventaire des découvertes archéologiques du département des Côtes-du-Nord* publié par la *Société d'Emulation des C.-du-N.*, M. A. L. Harmois, des noms d'enceintes, retranchements, mottes etc., de l'arrondissement de Dinan, pour faire suite à l'arrondissement de Guingamp, donné dans notre précédent rapport (B. S. P. F., t. VIII, p. 130).

Arrondissement de Dinan (1). — Aucaleuc, (*La Barre, La Motte des Fontaines*).—Bobital, *plusieurs enceintes.* — Bouillie (la), *Les Fossés-Normands*, (*Les Fossés-Méheust*), *La Haie, La Motte-Pugneix.* — Bourseul, *Les Portes, La Vieille Porte, La Porte Gouyon, La Motte-au-Marais.* — Corseul, *La Motte-Vieux, Montafilant.* — Dolo, (*L'Échaussée, Haie*), *L'Echaussée-Village.* — Eréac, *Le Châtellier*, (*Les Fossés*), *Motte du Châtellier.* — Guenroc, *Les Fossés.* —Guitté, (*Les Haies, La Mardelle*).— Hénanbihen, *Motte-du-Cruchon*, (*Les Fossés, Les Murs, La Haie*). — Hénansal, *Durétal, Motte de Sourtoué, Saint-Gueltas*, (*Les Forges*). —Landébia, (*Les Fossés*). — Landec (la) *La Combe*, (*Les Portes*). — Langrolay, *Le Châtelet*, (*La Houssaye.* — Languenan, *Motte près de l'église, Motte à la Ville-ès-Raye*, (*Le bois de la Motte*). — Lanrelas, (*Le Châtel, La Douve*). — Lanvallay, (*Les Rocheforts*), — Lescouet-Jugon, *La Rue du-Pont-Douve.* — Matignon, *Motte* appelée *La Butte-au-Coq.* A la Motte il y avait deux autres mottes. *Motte* appelée le *Château.* Un camp retranché existait à l'est de Matignon. — *Le Courtil, Muret, Le Tertre-Bagot, Le Tertre-aux-Loups.* — Mégrit, *Les Forges.* — Notre-Dame-du-Guildo, (*Le Châtelet, Le Parc*). — Plancoët, *Le Château*, (*Le Grand et le Petit Trait, le Tertre*). — Pléboulle, (*La Motte-Colas, Le Meurtel*), — Plédéliac, retranchement ayant 80 mètres de côté sur 6 mètres de hauteur, motte au centre et aux quatre angles. Se trouve sur le bord de l'Arguenon. — Plélan-le-Petit, *Motte* féodale avec vestiges d'enceinte fortifiée. — (*Les Fossés, Le Pont-des-Fossés, Le Chatel, La Hay, La Bandelais, Le Plessis- Robert. L'Echaussée*). — Plénée-Jugon, (*Les Douves*). — Pleslin, (*Le Château de la Motte*). — Plessis-Balisson, emplacement de l'ancien château, de forme triangulaire et

(1) Les noms entre parenthèses sont de simples *lieuxdits.*

entouré de fossés (moyen âge), (*Les Loges*). — Pleudihen, Motte au village de la *Motte-Pilandelle*. (*Le Tertre, La Tourniole, La Forge*. — Pléven, retranchement de Bourghensais (*Bourg-Heu-Saos, fortification des Saxons ?*) — Plorec, *Motte du Prytel*, camp retranché du *Plessis*, (*La Cour, La Petite Barrière, Le Plessis-Bouëxière*). — Plouasne, Motte dans l'étang de la ferme de la Boullaye) — Ploubalay, *Motte à la ferme de la Mortillais; motte au Tertre-Bannier*; *motte à la Ville-ès-Raye*, (*la Haute-Motte*). — Plouer, retranchements au *Chêne-Vert*, (*le Petit-Châtelier*). — Pluduno, près de la Grignardais, petite butte ayant en avant une forte levée de terre large de 10 mètres. (*Le Fossé-Cralet, Le Plessis, La Fontenelle, La Haie*). — Plumaugat, enceinte ayant 60 mètres de côté; à chaque angle, petite élévation. C'est l'emplacement de l'ancienne maison seigneuriale, (*Les Loges*). — Quévert, (*Le Bois-Butté*). — Rouillac, (*La Vieille-Haie, La Douve, Le Tertre*). — Saint-Cast, (*La Ville-Lion, La Cour*). — Saint-Denoual, emplacement de l'ancien château marqué par des talus et des fossés peu apparents (*moyen âge*), (*Le Châtel, Les Fontenelles*). — Saint-Hélen, (*Les Murs, Le Plessit, Le Plessis-Gestil, La Motte*). — Saint-Igneuc, (*La Barre, Les Burons, La Noë-Ronde*). — Saint-Jacut-de-la-Mer, (*Le Châtelet*). — Saint-Jouan-de-l'Isle, Motte avec douves, traces du donjon. — Saint-Judoce, (*Les Cinq Sillons*). — Saint-Lormel, (*Le Tertre*). — Saint-Maden, (*La Haute*-et *Basse-Houssaye*). — Saint-Méloir, (*Les Portes*). — Saint-Michel dePlélan, (*Le Pré-Rond*). — Saint-Pôtan, *La Haugne-Morais*, (*Les Forges, Le Plessis*; *La Fosse*). — Saint-Samson, (*La Mardelle*). — Saint-Solen, (*Le Châtelier*). — Sévignac, (*Les Vieilles-Portes, La Fosselière, Les Tertres, La Hautière*). — Taden, *Au village de Trélat*, ferraria antique. — Tramain, *Motte à la Ville-Gour*, entourée de douves. *La Poterne, La Clôture*. — Trédias, (*La Motte*). — Tréfumel, (*Le Tertre*). — régon, *La Vieille-Hautière*. — Trélivan, *La Barrière*, (*Les Douves, Le Tertre*). — Tréméreuc, (*La Bosseray, La Mottay*), — Trémeur, *Les Portes, La Motte*. — Trigavou, Motte au milieu de l'étang du château la Motte, (*La Marche*). — Vicomté-sur-Rance (la), (*Le Châtellier*). — Vildé-Guingalan, (*Les Tracins*). — Yvignac, (*Le Châtelet, Les Loges*).

— Le Président de la Commission a trouvé à acheter pour les archives une brochure intitulée : Notes sur les Stations, les Oppidums, les Camps et les Refuges du département de **Lot-et-Garonne**, par G. Tholin, Agen 1877.

C'est une bonne fortune pour nous, car jusqu'ici il n'avait été fait mention pour cette région que de quatre enceintes, dont une seule se trouve dans le présent travail. Nous extrayons les quelques notes qui suivent :

Agen, *Bellevue*; cap barré avec butte factice : silex, bronze, monnaies gauloises, puits funéraires, chevilles de fer.

Agen, *Castillou*; éperon barré de 400 m. de long sur 70 à 80 m. de large, coupé d'un fossé en son milieu.

Birac, *Lamothe*; levées de terre de 5 à 6 m. de haut; butte factice de 48 m. de long, 5 m. de large, 5 m. de haut.

Brugnac, *Baruteau*. Levées de terre formant trapèze et *triplées* au nord. Au centre, butte ovale de 80 m. × 20 m. de diam.; 5 à 6 m. de haut : squelettes, boules de pierre, molettes, poteries.

Même commune, les *Combors*.

Cocumont, à *Goux*; butte de terre de 40 ares de superficie, élevée de 4 à 5 m. entourée de fossés pleins d'eau. Eglise et cimetière du XIe siècle. — A la *Tuque de Moureau*, camp retranché, circulaire d'environ 2 hectares. — *A Saboureau* autre refuge.

Duras. Près de Saint-Cernin de Duras, *Castelgaillard*. Cap barré, de 80 à 90 m. de diamètre, coupé d'un fossé de 12 m. de large et 30 m. de long.

Fauillet, *Lasalle*; fossés submersibles; deux enceintes fortifiées au centre desquelles s'élève une butte de 3 m. de haut et 36 m. de diam.

Grayssas, *Lassalle-Bertrand*; butte isolée, ovale, de rochers taillés de main d'homme, de 60 m. sur 15 m. et 8 m. de haut. : Squelettes, poteries.

Grateloup, *Lamothe de James*, près Crébessac, plateau circulaire de 24 ares de superficie, 5 à 8 m. de haut, avec fossés profonds, doublés à l'est, et restes de parapet.

Grateloup, *Motte de Vidouze*; 66 m. à la base, 20 m. au sommet, hauteur 12 m. Enceinte en briques. Grezeh-Cavagnon, butte de *Lanau*, et un vaste plateau muni de terrassements.

Hautefages, *camp de Lugo*.

Hauterive, *le bois de Hauterive*; cap barré de 350m. de long., 8 à 10 m. de large; talus, motte de 40 m. de diam. et 3 m. de haut.

Hautevigne, *Lamouthe*; grands terrassements.

Houeillès, *Castéra*, section de Jautan, butte circulaire de 6 m. de haut; fossé plein d'eau de 170 m. de tour,

Houeillès, *Larché*, butte de 70 m. de diam.

Laroque, *Vitrac*; éperon barré d'un fossé; poterie grossière rouge et grise.

Lavergne, *Grand-Vergne*; butte naturelle avec fossé creusé de main d'homme; poterie; souterrain.

Lauzun, près du village, à gauche de la route d'Eymet, butte factice de 210 m. de tour, 10 m. de haut.

Moncault, près de *Maynard* dans le *Bois-Noir*, butte factice de 35 m. × 28 m. de diamètre, 4 m. de haut, avec fossés.

Montault, *Lamothe*; butte de terre mi-partie naturelle, mi-partie artificielle, séparée du coteau par un fossé de 20m. de large. Dimen-

sions 20 m. × 50 m. et 4 m. de haut. Agrafes de bronze, armes de fer ; souterrain.

Montpouillan, *Château de Priames*; cap barré par un fossé; de forme circulaire, d'environ 30 m. de diam.

Nicole, le *Pech de Berre*; éperon barré, de 165 m. d'altitude, coupé de fossés et de levées de terre détruits peu avant 1877; poteries, meules, pierres de fronde, silex, haches polies. A *Cap dou Moundo*, fossé de 3 m. de large sur 1m50 de profondeur, rempli de terreau noir et d'ossements humains.

Rayet, *Montpeyran*; butte quadrangulaire de 68 m. de long, 30 à 60 m. de large, 4m50 de haut; fossés de 8 m. de large.

Réaup, *Lamothe*; butte pentagonale entourée de fossés avec parapet. Nous avons déjà cité ici (B. S. P. F. IV, 1907, 97) à Réaup un *Camp de César*. Est-ce le même ouvrage?

Rives, hauts terrassements entourés de fossés. Cimetière et église du XIIe siècle, avec fragments plus anciens.

Romestaing, à *Saboureau*, refuge rond en terre d'une contenance de 30 ares, avec fossé.

Saint-Pastour, à *Francoulan*, près Touni; butte naturelle de 70 m. de long, 10 m. de large, 15 m. de haut, entourée d'un fossé avec parapet en pierres. Foyers et sépultures.

Samazan, *Bourgale*, enceinte quadrangulaire en terre avec fossé de 40 ares de superficie.

Toutels; fossés et parapet.

Varès, *au Jordi*, enceinte munie de fossés et de parapets, dans une plaine.

Villeneuve-d'Agen, *Montfabès*, *la Calvétie* et *Lamothe*, trois refuges avec fossés détruits avant 1877, le dernier pourvu d'une butte circulaire.

— M. H. Vial, en nous donnant le détail très étudié des intercommunications du système de fortifications dont il a constaté l'existence sur la chaîne de collines qui entoure Cannes (**Alpes-Maritimes**) à l'O. et au N. (v. *B. S. P. F.*, t. V, 1908, p. 371 ; VI, 1909, p. 36, 81, 123), y rattache une enceinte nouvelle, au *Picolaret*, éperon méridional de la *Tête du Guillet*, ou M. Guébhard avait en vain cherché jadis, sur le sommet, des traces de constructions préhistoriques.

Ici il s'agit de murailles dont la rectitude exclut un âge très antique, et qui se rattacheraient plutôt au type curieux signalé non loin de là, par M. H. de Ville-d'Avray à *Ranguin* (v. *B. S. P. F.* t. VI, 1909, p. 36,) où l'occupation romaine a laissé, comme au *Pézou*, des traces prédominantes.

Mais l'antériorité du principal système défensif, évidemment dirigé contre les invasions maritimes, est attestée par le récit de Polybe

qui dit que Q. Opimius, après la défaite des Oxybiens, distribua ses troupes dans les places fortes du pays, et que, plus tard, Caïus Sextius refoula les habitants à 9 stades au-delà de la côte, alors moins reculée, avec défense de s'en approcher davantage.

A *Ranguin* même M. Vial recueillit, en 1909, avec feu E. Toulouse, de la poterie néolithique. Tout récemment il trouva, au N. du *Ferrandon*, dans la plaine des Bruguières, une hache polie, en diorite, de $0^{m}13$ de long, 0,06 de large, 0,031 d'épaisseur, poids 0 k. 310, volume 100 cm^3, densité 3,10.

Dans l'intérieur même du *Ferrandon*, l'enceinte la plus élevée de tout l'ensemble (271 m.), l'Infralias affleure en dalles horizontales, de texture assez résistante pour avoir donné lieu à des fabrications, relativement récentes, de grandes roues de meules, dont plusieurs sont restées en place, abandonnées, dans deux groupements voisins de dalles de ce genre, M. H. Vial croit avoir observé, un ordonnancement voulu pour simuler grossièrement deux effigies humaines couchées, rigoureusement orientées d'E. à O. Ces dalles, ainsi que les voisines, sont couvertes de cavités cupulaires, souvent réunies par groupes de trois, dont la régularité d'aspect paraît à M. H. Vial due à un travail humain, en un lieu que sa situation particulièrement éminente semblait prédestiner à des pratiques cultuelles. Mais nous ne saurions trop recommander, à ce sujet, la plus prudente des réserves, car l'Infralias des Alpes-Maritimes est coutumier de toutes les fantaisies de cassure et de surface, et M. Guébhard, que nous avons consulté, craint bien, d'après ses souvenirs géologiques de la région, et sauf vérification, qu'il ne s'agisse là que de jeux de la nature.

Nous n'en sommes pas moins reconnaissant à M. H. Vial de tous les détails qu'il nous signale, et surtout de l'enceinte nouvelle qu'il ajoute au groupe serré de quatre bien authentiques, déjà révélées par lui dans cette région côtière des Alpes-Maritimes où aucune autre n'avait encore été trouvée.

Erratum. — Dans le 43e rapport (22 décembre 1910), ligne 8, lire : M. Givord (et non Gurère) et : commune d'Annoisin-Châtelans (et non Armoisey-Chatelain).

IV. — ARTICLES ORIGINAUX.

Une Roche à Gravures dans la Forêt de Fontainebleau (Seine et Marne).

PAR

Frédéric EDE (Montigny-sur-Loing, Seine-et-Marne).

Découverte. — En 1909, en cherchant un motif d'aquarelle dans les jolies roches du bornage de la forêt de Fontainebleau, j'ai trouvé, sur le territoire de Montigny-sur-Loing, près du lieu dit *Roche-au-Nom*, une roche présentant des gravures de signes de croix et de cercles entremêlés. Cette découverte intéressante et la position de ces gravures au fond d'un creux de roche, à peine large pour le passage du corps d'un homme, m'animèrent du désir de trouver d'autres gravures rupestres dans cette région.

Mes recherches aboutirent à la découverte d'une autre roche à gravures dans la Forêt de Fontainebleau.

Situation. – Cette dernière roche se trouve sur le côté sud du Mont-Aiveu, monticule situé entre le Haut-Mont et la Malmontagne, dans la partie sud-est de la forêt de Fontainebleau (canton forestier du Haut-Mont).

Les coordonnées géographiques, qui permettent de situer exactement cette roche sur la carte d'Etat-Major, sont les suivantes : longitude Est : 46°, latitude Nord : 53°62. — Il y a plusieurs voies pour accéder à cette roche, à pied ou en voiture. Il nous suffit de trouver (voir la Carte Denecourt-Colinet, de la forêt de Fontainebleau) l'intersection de la route de la Garenne Gros-Bois et de la route de Russie (pied du Mont-Aiveu et Haut-Mont). A 50 mètres de ce point, un petit sentier, chemin de carrier, à peine visible dans les hautes fougères, part de la route de la Garenne Gros Bois, dans la direction nord-ouest pour aboutir à mi-pente au Mont-Aiveu presqu'en face notre roche à gravures.

On peut facilement la distinguer, parmi les autres roches éboulées sur le flanc du Mont-Aiveu, car elle se remarque, par sa face mutilée par l'exploitation du pavé et sa forme ovale, dressée.

Elle s'incline légèrement vers l'ouest, en formant une cavité ou abri sous roche, avec le sol.— C'est sur le plafond de cet abri que se trouvent les gravures.

Description de la Roche à Gravures. — La roche est fendue dans le sens de la longueur (est-ouest) en deux fragments, ayant à

peu près les mêmes dimensions (*Fig.* 1). L'abri occupe la moitié de la partie déclive (*Fig.* 2). Un éboulis partiel du plafond de l'abri augmente la séparation des deux fragments et partage l'abri en deux portions. L'abri s'ouvre sur une terrasse, au sud et à

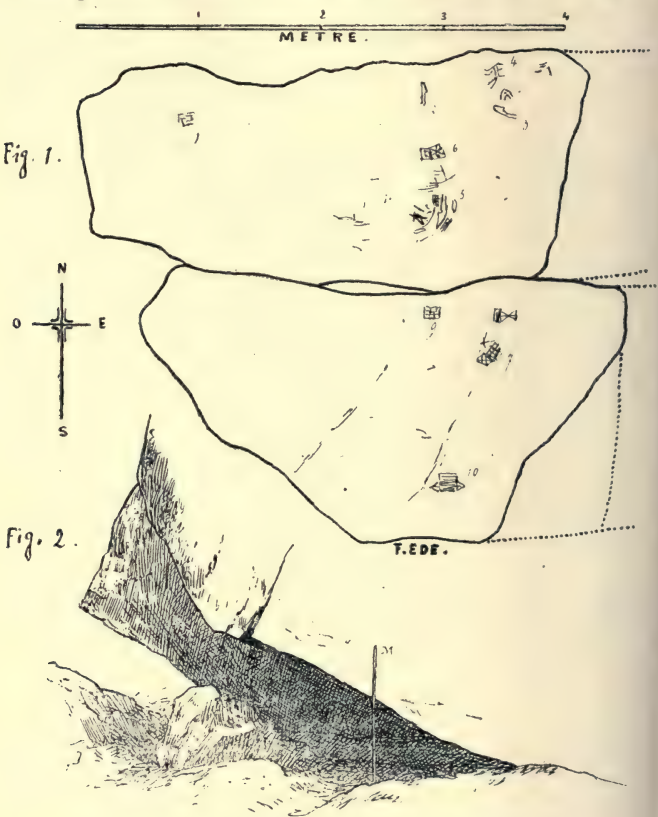

Fig. 1. — Les principales GRAVURES de ce ROCHER. — *Echelle* : 2/100.
Fig. 2. — Un ROCHER A GRAVURES de la Forêt de Fontainebleau (Seine-et-Marne), au Mont-Aiveu.

l'ouest. Du côté sud, la terrasse est en contre-bas, par suite des fouilles des carriers pour l'exploitation du grès ; du côté ouest, elle est bornée par une roche assez volumineuse, qui en rend l'accès difficile.

L'abri, peu élevé sur le sol, 1m20 à son bord extérieur, a une profondeur de 4m30 et une largeur de 4m50.

Les *Fig.* 1 et 2 donnent la forme exacte de cette partie du surplomb, avec la distribution des gravures. Elles sont au nombre d'une vingtaine, disposées sans ordre sur toute l'étendue du plafond des deux fragments, mais surtout dans la partie basse la plus reculée. Quelques-unes sont à peine à quelques centimètres de la surface du plancher de l'abri, qui est, sur les *Fig.* 1 et 2, la roche tombée du plafond.

Description des Gravures. — Les gravures, comme la plupart de celles signalées dans la région, sont des composés ou des dérivés de lignes droites, assemblées en carrés, croix, V, etc. La représentation de figures ou formes animales fait totalement défaut, à moins qu'on ne veuille voir, dans le n° 6 de la *Fig.* 3, le schéma d'un cheval monté ou d'un cerf percé d'une flèche.

J'ai relevé l'empreinte des plus intéressantes de ces gravures avec de la cire à modeler, afin d'avoir la plus grande exactitude dans la reproduction de ces gravures. Je les ai réduites ici au seizième de leur grandeur réelle. L'examen de ces figures évitera une description longue et difficile.

La première de ces gravures (n° 1, *Fig.* 3), est un signe, rencontré assez souvent dans les gravures rupestres : la marelle. Ici cette marelle est accompagnée d'une série de traits, partant de la base du motif et se croisant avec d'autres lignes sous différents angles, le tout s'encadre dans le même ensemble. — Un peu à gauche et presque à l'extérieur de l'abri se trouve une autre marelle, qui est très bien dessinée, mais à peine visible, par suite de l'usure du temps. Ces deux marelles sont comparables à celles de Saint-Lubin-de-Suèvres, décrite par M. Florance (*L'Homme préhistorique*, avril 1908), mais moins finies et symétriques dans les traits. Il y a aussi une différence notable dans l'utilisation respective de ces marelles. Tandis que la marelle de Saint-Lubin est accompagnée d'une série de cupules, et semble avoir servi de table ou autel à sacrifices pour l'accomplissement de rites religieux, les marelles du Mont-Aiveu, par leur position sur le plafond de l'abri, n'aurait pu servir de façon semblable dans les mêmes rites.

La plus intéressante des gravures du Mont-Aiveu est le n° 2, de la *Fig.* 3. Elle diffère sensiblement des autres gravures par les lignes courbes qui entrent dans sa composition. Ces lignes courbes (il y en a plusieurs sur le plafond de l'abri) ont la forme d'un coutre de charrue. Dans le dessin n° 2, pl. II, ce coutre se trouve à la base du motif. Un peu au-dessus se trouve une autre ligne

courbe, d'où montent plusieurs lignes verticales, garnies de nombreux petits traits à insertion oblique, comme les barbes d'une plume. Dans le même motif, il y a aussi une composition

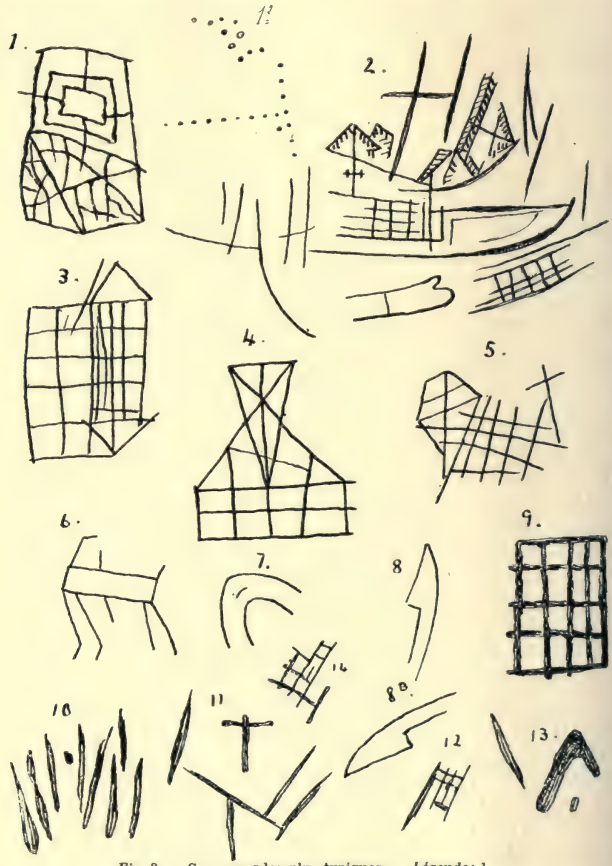

Fig. 3. — Gravures les plus typiques. — *Légende* : 1. *Echelle* : 1/16.

de signes en forme de canaux ; et tout une série de petits trous ou cupules, disposées en lignes ou en amas (*Fig.* 3 ; 1²).

Les dessins 3, 4, 5 et 9 de la *Fig.* 3, non moins intéressants que les deux premiers, présentent toujours des arrangements de lignes

se croisant pour former des polygones plus ou moins rectangulaires et ne différant l'un de l'autre que par l'adjonction de quelques accessoires : croix, V, etc. Un autre groupe (nos 7, 8, et 8²) sort de l'ordinaire par ces lignes courbes et la forme du *coutre*.

Le dessin n° 6 est le seul pouvant être pris pour une forme animale ; il ressemble au dessin qu'un enfant peut faire d'un cheval.

Remarques sur la facture des Gravures. — Nous avions remarqué, en relevant les impressions des diverses gravures, une différence dans la facture des rainures gravées dans la roche, que je crois intéressant de noter.

Les rainures de la Roche-au-Nom (Montigny-sur-Loing) et de Puiselet, près Nemours, que j'ai eu à étudier de près, semblent avoir été faites, par frottement, c'est-à-dire par un mouvement de va-et-vient d'un burin (de silex ou de limonite). Les rainures sont plus larges et plus profondes, diminuant aux extrémités comme les rainures du polissoir, tandis que les rainures des gravures du Mont-Aiveu sont fines et plus minces, comme si le trait avait été tracé en ligne droite par un instrument pointu et léger en main : une pointe de fer par exemple. Je crois pouvoir écarter l'emploi du silex, parce qu'il s'émousse et éclate facilement contre le grès dur du plafond. De plus, il n'aurait pu servir à creuser les petits trous ou cupules.

Il y a aussi une différence dans les sujets ou composition gravées. Les gravures du Mont Aiveu sont beaucoup plus compliquées, plus larges de conception, que les signes gravés de la Roche-au-Nom et de Puiselet, près de Nemours, qui sont plus simples.

Remarques sur la situation des Gravures. — Lorsqu'on regarde les gravures du Mont Aiveu, on est forcé de réfléchir sur la position où elles se trouvent. Elles sont hors de la vue, comme cachées, au fond des cavités des roches ou placées dans des abris sous des roches presque inaccessibles. Cette position n'est pas seulement particulière aux gravures du Mont Aiveu, mais à toutes les gravures rupestres de la région. Cette particularité est trop évidente pour être l'œuvre du hasard ! — On est forcé de lui attribuer un but intentionnel. Mais lequel ?

Les légendes et l'histoire nous apprennent que la plupart des grottes et des abris de la Forêt de Fontainebleau ont servi de cachettes ou de refuges, en temps de guerre ou d'invasion. On a vu, en 1814 et en 1870, les gens des pays voisins cacher leurs biens, leurs femmes et enfants dans ces lieux sauvages. On voit, par les fouilles faites en plusieurs endroits de la Forêt, que cette habitude existait depuis

les temps les plus reculés. Les gravures auraient pu être l'œuvre des personnes ainsi cachées ou réfugiées. Mais, ce qui va à l'encontre de cette solution facile de l'origine des gravures, c'est que toutes les cavités ou abris sous roches, portant des gravures, n'ont pas servi d'habitation ou de refuge. De plus, par suite des occupations différentes et espacées, l'homogénéité de ces gravures eut été rompue, et on ne leur trouverait plus ce cachet ou air de famille. Il est également inutile de prendre ces gravures pour des signes ou inscriptions funéraires de corps qu'on aurait enterrés sous la roche, ni pour les marques totémiques ou autres d'individus ou tribus en séjour ou de passage en ces lieux. Dans ce cas, les gravures eussent été placées bien en vue, ce qui est le contraire dans la situation présente; de plus les tranchées de découvertes, que j'ai faites au fond de l'abri, n'ont rencontré ni ossements, ni cendres ou autres restes archéologiques, qui aient pu éclairer l'histoire de ces gravures.

Il est évident que ces gravures ont été soigneusement dérobées à la vue des yeux curieux ou profanes. Dans quelle intention ? Mystères religieux, pactes, ou traités entre tribus ?

Une légende existait, il y a encore quelques années, disant qu'autrefois les Romanichels, qui erraient sur le territoire de l'Europe, se réunissaient chaque année dans une des forêts, pour élire un chef et accomplir des rites mystérieux. La Forêt de Fontainebleau aurait été le théâtre, paraît-il, de semblables assemblées. Il était nécessaire de rappeler cette légende, qui a pu prendre naissance dans la découverte de signes mystérieux, semblables aux gravures du Mont Aiveu. Chaque année, à l'époque de Pâques, il n'est pas rare de rencontrer des convois de romanichels, traversant la Forêt mais ils n'y séjournent pas.

L'étude de l'exécution matérielle des gravures peut donner une indication précise sur l'époque où elles furent exécutées. Impossibilité d'exécuter le trait au silex; donc pas néolithique : époque des métaux !

Ces gravures sont-elles des signes cabalistiques ou des signes représentatifs : reproduction topographique, expression écrite d'une proposition ?

A quel genre représentatif se rapportent-elles ?

Nous pensons résumer ainsi l'origine de l'écriture.

1° Le dessin d'après nature, représentatif de la chose qu'on désigne (dessin des grottes magdaléniennes).

La compréhension se fait par simple vision.

2° Schématisation de ce dessin. La compréhension moins facile se fait par la réflexion.

3° Schématisation de ce schéma.

Groupement de plusieurs dérivés sur ce schéma, qui devient une racine et prend un caractère symbolique.

4° Groupement de ces schémas symboliques en alphabet (chinois, par exemple : toit, ciel).

5° Abstraction de plus en plus grande de la schématisation (alphabet phénicien ; alphabet des peuples périméditerranéens).

Compréhension de plus en plus difficile, se fait par initiation, clefs, signification du signe et de ses groupements.

Nos gravures paraissent appartenir au stade 3.

Pourrons-nous les traduire en termes actuels, savoir si elles expriment une proposition de caractère religieux, de caractère guerrier, migrateur, etc ?

Appartiennent-elles à quelques individus sédentaires, à un

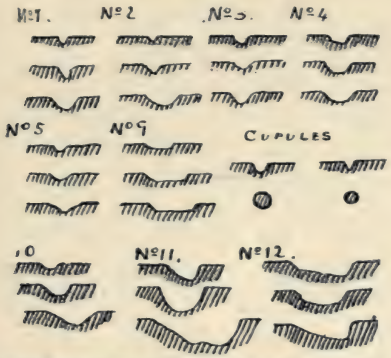

Fig 4. — Coupe schématique des GRAVURES et des CUPULES. — *Légende* : 1 à 12, Gravures.

peuple en migration ? Quels caractères ethnographiques ? A quelle époque ?

Les études des inscriptions anciennes peuvent-elles nous donner quelques indications ? Il faudrait faire des comparaisons d'inscriptions runiques, alphabet chaldéens, etc., avec ces inscriptions régionales.

L'Ethnographie comparée peut elle apporter son secours ? Par des études chez les sauvages, chez les Indiens (études des Survey), chez les nomades de l'Europe (Tziganes et Bohémiens) ?

Il y a intérêt à découvrir les plus grand nombre de documents authentiques, à conserver les documents et à éviter les solutions *à priori* ; je me contente aujourd'hui de présenter ma découverte, sans en tirer actuellement aucune conclusion préconçue.

***

A la Roche au Nom, dont j'ai parlé au début, il y a, d'autre part, des *signes cruciformes*, signes accessoires, etc., qui sont *gravés* également.

J'ai classé ces différents signes, en les comparant aux divers signes que M. Marcel Baudouin a décrit dans sa communication à la *Société d'Anthropologie de Paris* sur la *Croix blanche des Fermes du Bocage vendéen* : croix simple, croix à points, croix surmontant un *signe accessoire* : rectangle, cœur ou cercle !

Je signale une croix, surmontant un cœur renversé, qui rappelle un ornement religieux *russe*. Ce motif volumineux est gravé sur le plafond de la roche ; avec la date 1812 à côté et de même facture. Mais rien ne prouve que les signes qui couvrent le plancher de la cavité soient contemporains : peut-être ont-ils donné l'idée à quelques promeneurs de graver le signe cordiforme ? Ces trois signes étaient recouverts par le sol végétal. Je les ai dégagés en cherchant !

Il est évident que nous avons là, en partie du moins, des signes cruciformes, d'origine *récente* (*période historique*), inspirés par la religion chrétienne, et peut être des signes plus anciens. On peut donc les rapprocher des signes dit : *Croix des fermes du Bocage vendéen*.

La position cachée de ces signes au fond d'une cavité rocheuse engagaient aussi à les comparer à mes gravures rupestres du *Mont Aiveu* et à celles de *Puiselet*, près Nemours, dont la position particulière au fond d'un creux de roche est identique.

Le tableau synoptique suivant montre la chaîne généalogique, qui unit ces signes.

Age de la Pierre :	Abri du Puiselet, près *Nemours*.
Age du Fer ;	Abri du *Mont Aiveu*.
Période historique :	Cavité de la *Roche-au-Nom*.
Période actuelle :	Croix des Fermes du Bocage vendéen.

Ces divers documents complètent la note précédente d'une façon un peu inattendue, mais fort intéressante.

M. le Dr Dalmon (Bourron, Seine-et-Marne). — J'ai vu les *signes cruciformes* de la *Roche-au-Nom* ; ils m'ont suggéré l'idée suivante. Peut-être avons-nous, dans cette cavité, une série de signes d'*époques différentes* ; il faudrait examiner avec soin la facture de chaque gravure : ce qui permettrait de séparer et de cataloguer ces signes.

Il se peut que des *signes cruciformes* bien anciens, n'ayant aucune signification religieuse chrétienne, aient été vus par quelque fervent sur cette roche, et que, par esprit d'imitation et d'adaptation, ils lui aient suggéré l'idée de graver à son tour des signes

de croix, à signification religieuse. Le motif *cordiforme*, surmonté d'une croix et de même facture que la date 1812, a un caractère nettement religieux ; il n'est intéressant que par sa date, contemporaine du séjour de Pie VII à Fontainebleau, ou de Kociusko à Montigny. Eliminons cette gravure, située au plafond de la roche, mais les autres signes sont-ils de même facture ou d'origine ancienne ?

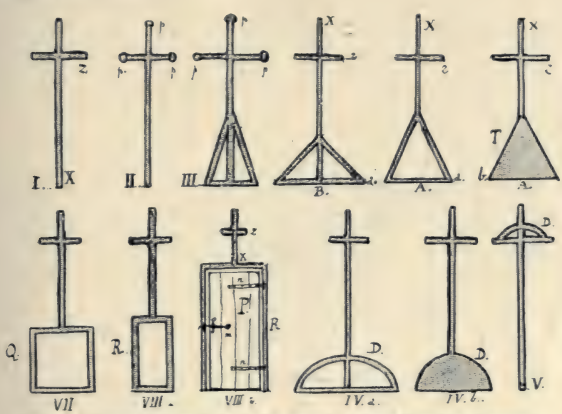

Fig. 5. — Principaux types de *Croix blanches*, peintes sur les Maisons du Bocage de la Vendée.

M. le Dr Marcel Baudouin. — Je suis très heureux de la communication de notre collègue, M. F. Ede, car elle vient confirmer,

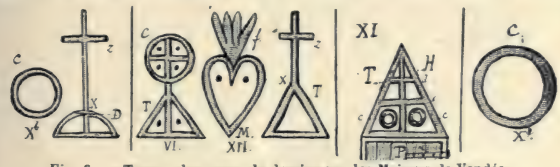

Fig. 6. — Types, plus rares, de dessins sur les Maisons de Vendée.

magnifiquement, les hypothèses que j'avais formulées dans mon mémoire sur la *Croix blanche des fermes du Bocage Vendéen* (1).

Dès 1908, en effet, j'ai signalé que la coutume moderne en question avait certainement pour origine les *Gravures sur Rochers* de l'époque néolithique et de l'époque du bronze. Et M. Ede nous apporte aujourd'hui *la preuve* de la théorie que j'avais déduite des observations faites (*Fig.* 5, 6 et 7).

(1) Marcel Baudouin. — Bull. et Mém. Soc. d'Anthr. de Paris, 1908, 8 février. — Tiré à part, Paris, 1908, 36 p., 5 fig.

J'écrivais alors en effet : « Les *Gravures rupestres* furent, pour moi une révélation ; et là, où je ne voyais jadis qu'un signe *chrétien*, je reconnus, une coutume plus ancienne, remontant à l'époque de la pierre polie, et ayant survécue, transformée par le Christianisme, jusqu'à nos jours ».

Depuis mon premier travail (1908), j'ai pu : 1° Démontrer que cette coutume se retrouve plus ou moins modifiée en Auvergne, dans le centre de la France, et surtout dans le *Midi*, en particulier tout le long de la ligne de Bordeaux à Toulouse. Elle a donc été *générale* en France à une époque ancienne ; 2° Prouver que

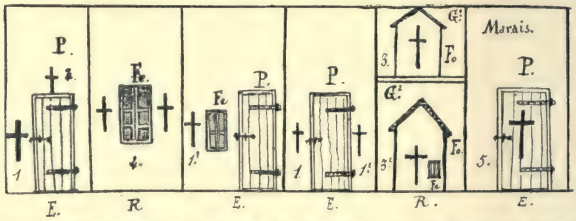

Fig. 7. — Façon de placer les dessins en forme de croix, sur les maisons de Vendée, au niveau des portes et des fenêtres, et même ailleurs. — *Légende :*

tout cet ensemble de Gravures, comme les Cupules, les Bassins, etc, est en rapport avec le Culte de la Vie, et celui du Soleil (1), qui n'en est que la représentation symbolique (*Fig.* 6 ; $\times^a$, $\times^b$: C).

Je n'insiste pas, renvoyant pour le détail et l'exposé de ces théories, à mes mémoires sur les *Pierres à Bassins*, les *Sabots d'Equidés*, les *Roches à Cupules*, publiés ici-même ou dans le volume, sous presse encore, du *Congrès Préhistorique* de Tours.

(1) Les rapprochements que j'ai fait jadis avec les *Charriots à quatre roues*, traînés par des *Bœufs*, pour expliquer les annexes des [Croix Cercles (*Fig.* 6); Rectangles, Triangles, etc.] doivent être maintenus, car, si le *Char du Soleil* fut en Orient traîné par un *cheval* ou des *cygnes*, il serait fort possible qu'en nos pays on ait jadis remplacé le *cheval* par des *bœufs*.

En tout cas, le *Chariot à bœufs*, très symbolique de l'*Agriculteur* lui-même, peut très bien, au Lac des Merveilles, représenter le *Culte de la Vie*, au même titre que le *Char du Soleil*. — Je ne retranche donc rien de ce que j'ai écrit en 1908, à ce sujet.

Notice sur la Préhistoire de la Mauritanie occidentale Saharienne. (1)

PAR LE

Lieutenant R. DANGELZER (de l'Infanterie coloniale).

La partie de la Mauritanie Occidentale saharienne, comprise d'une part entre le 16° de longitude ouest et l'Océan Atlantique, d'autre part entre les 19°30 et 23°30 de latitude nord, est encore aujourd'hui bien incomplétement connue.

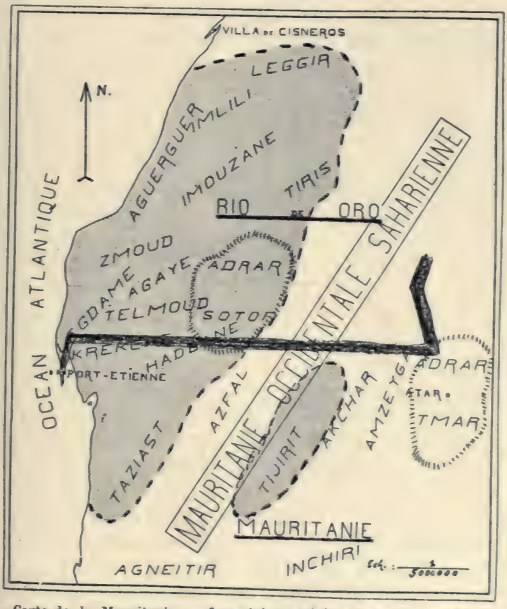

Fig. 1. — Carte de la Mauritanie. — Les régions *grisées* sont celles ou l'on trouva les Pièces *néolithiques*.

Le sud de cette région appartient à la France, le nord à l'Espagne. Chacune de ces nations a installé un poste militaire sur la côte : la France celui de Port Etienne, dans la presqu'île du Cap Blanc ; l'Espagne celui de la villa de Cisneros, dans la presqu'île du Rio de Ouro (*Fig.* 1).

(1) Communication faite en octobre 1909.

Ces deux postes, distants de plus de trois cents kilomètres, n'ont entre eux aucune relation.

Les nouvelles de l'intérieur leur parviennent par l'intermédiaire des Maures nomades, qui viennent échanger, contre du sucre, du tabac, du riz, du thé, les bœufs et moutons, la laine et les plumes d'autruche.

Dans la presqu'île désertique du Cap Blanc, dont le versant ouest est espagnol, et celui de l'est français, on ne rencontre aucun puits d'eau douce.

Deux Oglats, creusés en 1908, à proximité du poste de Port-Etienne, donnent une eau saumâtre, en quantité à peine suffisante pour les cinquante chameaux de la presqu'île.

Les pluies ne se font, en effet, réellement sentir dans cette région côtière qu'une fois tous les deux ou trois ans. *El tioudj*, où se trouve le point d'eau douce le plus rapproché du poste français, est distant de 80 kilomètres dans le nord-est.

Il n'a cependant pas dû en être toujours ainsi, étant donnés non seulement le très grand nombre de tombeaux d'origine relativement récente, répartis sur toute l'étendue de la presqu'île ; mais encore les ateliers et stations préhistoriques, établis sur des tables remarquables et des sommets aplanis de collines rocheuses.

Il est difficile d'estimer même bien approximativement à combien de centaines d'années doit remonter l'âge de la pierre dans cette région de l'Afrique.

Les Maures ignorent complètement l'origine de ces objets en silex, dont ils ne se servent que comme pierre à feu, et comme jouets pour les enfants. Interrogés, ils répondent que Noé dut les déposer sur la terre, il y a si longtemps que personne ne peut s'en souvenir !

D'ailleurs le silex fait défaut dans cette région ; il serait intéressant de déterminer le lieu d'où il fut importé ; les recherches faites dans ce but n'ont encore donné aucun résultat.

Des stations préhistoriques se rencontrent plus particulièrement dans les régions de Tellmond, Krekche, Legdame, Zmond, Imouzane, Aguerguer, Smlilli et Leggir. Dans l'Adrar Sotoff, le Hedbane, le Taziast, le Tijirit et le Tiris, on trouve quelques stations de bien moindre importance (*Fig.* 1). Enfin, en dehors des régions énumérées ci-dessus, il n'existerait d'après les renseignements des indigènes aucun vestige de l'âge de pierre.

Les flèches et instruments préhistoriques sont à fleur de sol, en plein air. Le vent, qui souffle toujours avec violence sur cette contrée dénudée, aura empêché le sable de les recouvrir.

Il arrive plus rarement que l'on trouve des échantillons dans des Grottes naturelles peu profondes.

Constamment exposés à l'air et au soleil, ces silex ont fini par être recouverts d'une patine très épaisse. Cette patine a pénétré parfois si profondément qu'il n'existe plus qu'un très petit noyau coloré.

Malgré leur très grande fragilité, ces flèches nous sont parvenues intactes, n'ayant été en contact qu'avec du sable où des pierres tendres. En outre, reposant sur des élévations, elles n'ont été foulées, et, dans le désert plus que partout ailleurs, il existe des pistes fréquentées en dehors desquelles nul ne saurait s'éloigner trop sous peine de s'égarer. Ces pistes unissent le plus directement possible les points d'eau ou les maigres pâturages.

Pendant que les recherches se poursuivaient de la baie du Lévrier, dans l'intérieur de la Mauritanie occidentale, Mme Crova, de Dakar, faisant paraître dans le *Bulletin de la Société préhistorique de France*, de juillet 1909, une notice, très complète et très documentée, sur les instruments néolithiques, recueillis dans la presqu'île du cap Blanc.

Depuis 1908, il est devenu très difficile de retrouver dans la presqu'île un instrument néolithique; les quelques silex qui ont pu être recueillis l'ont été aux emplacements signalés par Mme Crova.

Les recherches étant peu fructueuses, on fut amené à les pousser plus avant; c'est ce qui a permis de délimiter la zone saharienne occidentale, où se manifeste l'âge de la pierre.

Outils en Silex. — Il est inutile de revenir sur la description de ces instruments néolithiques, qui là, comme partout ailleurs, sont identiques de forme et de matière.

Il importe toutefois de signaler:

1° Des *flèches*, dont la taille présente des formes variées.

2° Des *aiguilles*, en très petit nombre.

3° Une *scie*, en forme de *croissant*; cette scie, taillée sur une face et lisse sur l'autre, se rapproche des scies scandinaves; c'est d'ailleurs le seul échantillon qui ait été recueilli (0m09 de longueur 0m04 de largeur).

4° Des instruments, taillés ou polis, à section triangulaire pointues aux extrémités, et qui mesurent de 0m045 de longueur et de 0m010 à 0m020 de côté.

5° Enfin, de nos jours, les Maures taillent très grossièrement des éclats de silex, et leur donnent trois formes principales.

La première de ces formes représente un chameau; la deuxième

une chamelle; et la troisième un cheval! Les enfants jouent avec ces animaux de silex.

Ajoutons que l'authenticité de ces instruments préhistoriques ne peut être mise en doute, étant données la très grande finesse du travail et des retouches, la façon dont les pièces ont été recueillies *in situ*, l'ignorance des Maures au sujet de leur origine, enfin et surtout la patine très épaisse, qui se remarque sur la plus grande partie pièces recueillies.

Poteries. – Dans les ateliers et stations préhistoriques, on rencontre encore des fragments de *poterie*, en assez grand nombre. Un de ces fragments, orné de triples séries de zig-zag en creux, mesurait 0m10 sur 0m15.

Tombeaux. — Quant aux tombeaux très nombreux, disséminés sur toute la presqu'île, il y a tout lieu d'admettre qu'ils sont d'origine *musulmane*. Ces tombeaux sont, en effet, orientés *nord-sud*. De grandes pierres, fichées en terre au sud, marquent l'emplacement du crâne ; et le squelette repose sur le côté droit, face à l'Est (direction de La Mecque). — Des collections des instruments *néolithiques*, recueillis en Mauritanie saharienne, ont été donnés aux Musées de Saint-Germain-en Laye, et à celui du Bardo (Tunisie), ainsi qu'au British Museum de Londres, et au Musée de Toronto (Canada).

M. Marcel Baudouin. — Je remercie, au nom de la S. P. F., M. le Lt Dangelzer de son intéressante présentation ; et je me permets d'ajouter que les pièces présentées aujourd'hui font désormais partie de la belle collection préhistorique de notre sympathique et dévoué Collègue, M. Henri Marot (de Paris), où chacun de nous pourra les revoir à loisir, plus facilement qu'ailleurs.

Un Nucleus solutréen, analogue aux « Livres de beurre » du Grand Pressigny.

PAR

Armand VIRÉ (de Lacave, Lot).

En 1904, lors des fouilles exécutées à la Grotte de Lacave, j'avais récolté un nucléus assez exceptionnel, dont j'ai parlé sommairement dans le compte-rendu desdites fouilles (1) (*Fig.* 1).

Une pièce analogue, quoiqu'un peu plus petite, avait déjà été

Fig. 1. — *Nucléus solutréen* de Lacave. — Vu sur les 2 faces et de profil.

rencontrée dans la même région par Félix Bergougnous, à la grotte du Coual, dans la vallée du Célé (2).

Notre Président sortant, Henri Martin, nous a présenté, à l'une des dernières séances, un bloc de silex, solutréen, qui ressemble beaucoup au nôtre et provient d'une grotte de la Charente.

(1) *L'Anthropologie*, t. XVI, 1905, p. 418, ligne 13.

(2) F. Bergougnous. — *Les Temps préhistoriques en Quercy.*— Cahors, Girma, 1887, avec planches.

En présence de ces trois objets, très voisins de forme, trouvés dans trois localités relativement rapprochées, il m'a paru utile de donner quelques détails complémentaires sur le silex de Lacave.

Gisement et âge.— Ce silex a été recueilli vers la partie inférieure de notre couche 4 (V. la coupe dans l'*Anthropologie*), qui contenait des pointes en feuille de laurier, avec, au sommet, une pointe à cran. On peut considérer notre pièce comme appartenant au Solutréen inférieur.

Dimensions. Ses dimensions sont $31^{m}5 \times 0^{m}14 \times 0^{m}06$. Son poids est de : 2 kilogr. 970.

Forme. — La forme rappelerait un peu celle d'un très gros *coup de poing*, si la partie la plus tranchante (inférieure sur la figure) n'était encore recouverte d'une partie de son cortex, et si l'extrémité opposée ne se terminait en un gros bizeau, dont l'axe est perpendiculaire au plan général de la pièce.

Un rapprochement plus intime serait à faire avec les nuclei du Grand Pressigny, sauf qu'en général les lames qui en ont été détachées sont moins longues qu'à Pressigny.—Elle est d'un silex gris marbré, probablement d'origine crétacée.

La *Figure* 1 ci-jointe me dispense d'entrer dans de plus longs détails ; mais il m'a paru bon de présenter cette pièce à la Société, avec l'espoir que, jointe aux deux autres, elle suscitera d'utiles comparaisons.

Meule en Granite de Trégomar (Côtes-du-Nord).

PAR

M. LE CONIAT (Trégomar, Côtes-du-Nord).

Je crois intéressant de signaler la découverte récente d'une très vieille meule en granit, au village du Haut-Bourg, en Trégomar (Côtes-du-Nord) (1).

Cette meule grossière a les dimensions suivantes : Grand axe, $0^{m}51$; petit axe, $0^{m}45$. Sa forme est irrégulière ; mais, dans son état primitif (elle est brisée en plusieurs endroits), elle devait

(1) Trégomar possède un beau *Mégalithe*, dont la désignation a toujours été erronée dans les ouvrages archéologiques, parus jusqu'à ce jour.

être circulaire (*Fig.* 1). Elle est percée d'un trou en forme d'entonnoir, mesurant $0^{m}05$ de longueur sur $0^{m}04$ de largeur. Ce trou traverse la pierre dans toute son épaisseur, qui est de $0^{m}03$ à l'un des bords, de $0^{m}09$ au bord diamétralement opposé. Cette différence d'épaisseur provient du bris de la pierre. La meule, bombée au-dessus, plate au-dessous, pèse environ 50 kilos (*Fig.* 1; III).

On ne sait ce qu'est devenue la cuve dans laquelle on la faisait mouvoir.

La meule, qui était enfouie sous la terrasse d'un hangar, se voyait, il y a trente ans environ, dans la cour de la ferme. Une personne digne de foi m'a assuré qu'à cette époque la meule avait, dans une des parties brisées, un autre trou, dans lequel on pouvait fixer un bâton. Ce bâton, selon toute probabilité, servait à imprimer le mouvement de rotation. Dans ces conditions, la

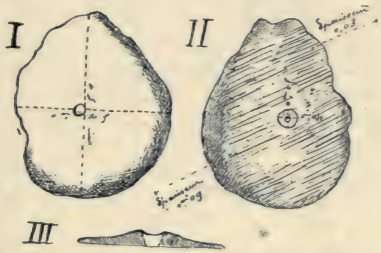

Fig. 1. — Meule ancienne, trouvée au Haut-Bourg, en Trégomar (Côtes-du-Nord). — *Echelle* : 1/20. — *Légende* : I, Face inférieure; — II, Face supérieure; — III, Coupe suivant le petit axe [Profil du trou].

meule devait reposer sur un pivot; la découverte de la cuve pourrait seule éclaircir ce dernier point.

Les personnes les plus âgées du pays n'ont jamais vu fonctionner la meule en question. Peut-être a-t-elle été employée à moudre le blé noir, à une époque qu'il est très difficile de préciser? Mais c'est très douteux. Les galettes ou gaufres de sarrazin constituent la principale nourriture des habitants de Trégomar. En hiver, quand les eaux pluviales sont trop abondantes; en été, sous l'influence d'une sécheresse prolongée, il arrive, assez souvent, que les meuniers ne peuvent faire fonctionner leurs moulins. Autrefois, les ménagères se trouvaient ainsi privées, momentanément, de la farine nécessaire à la fabrication des gaufres. Pour obvier à cet état de choses, d'ingénieux mécaniciens de village fabriquèrent des moulins en bois, dont le maniement était difficile et fatigant.

Aujourd'hui on voit, dans toutes les fermes, de petits moulins très pratiques, peu encombrants, avec lesquels on moud le sarrazin quand, pour un motif quelconque, le meunier reste forcément inactif (Ces moulins sont fabriqués à Plancoët, Côtes-du-Nord).

Je serai très heureux de savoir si de vieilles meules semblables à celle du Haut-Bourg ont déjà été signalées à la Société préhistorique Française.

Récemment, j'ai acquis la certitude que la meule a servi autrefois à moudre du blé noir. Un vieillard du pays se rappelle l'avoir vu fonctionner, alors qu'il avait quatorze ans. Le bâton servait à imprimer le mouvement de rotation à la meule ; mais la cuve n'était pas un monolithe, comme je le supposais. De forme cylindrique, elle se composait d'une *maçonnerie*, en pierres sèches, avec rebord en granit, à la partie supérieure. Ce rebord était percé d'un trou circulaire, par lequel s'échappait la farine.

La meule tournait sur un plateau formé de plusieurs pierres, dures et polies, offrant l'aspect d'une *mosaïque*. Ces pierres étaient soumises, de temps en temps, à un *piquetage*. La meule était relevée ou abaissée, selon le besoin, au moyen d'un levier.

L'usage de ce moulin, construit, sans doute, dès le début de la culture du sarrazin dans notre pays, s'est perpétué, à travers les âges, jusqu'en 1830 ou 1840.

La meule du Haut-Bourg est d'autant plus intéressante que ses semblables sont excessivement rares en Bretagne, pays par excellence de la culture du sarrazin.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1911

Présidence de M. L. COUTIL.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

M. le Secrétaire donne lecture du Procès-verbal de la dernière séance [23 mars 1911]. — Le Procès-verbal est adopté.

A propos du Procès-verbal, diverses notes sont adressées à la Société par MM. A. Guébhard, Déchelette, Marcel Baudouin, Desailly, Guénin [Notes insérés plus loin].

Errata. — M. Pagès-Allary a adressé les corrections suivantes à ses communications : page 181, 15e ligne, lire *Lugarde*, et non Ugarde, 16e ligne, *près le Puy-Mary*. — Page 183, ligne 12 : *Dans le cas spécial du cuivre sans mélange*, *certainement le cuivre natif*... Au bas de cette page, la formule de l'Azurite est : 2 Cu Co^3 Cu $(OH)^2$ (qui a été mal composée). — Page 185, 7e ligne : « *Là dessus*, *une discussion*, *sans aigreur*, *donc sans personnalité* ».

M. Jacquot remarque qu'on a imprimé *mètres* au lieu de *centimètres* dans son dernier article (*Pierre des Francs-Maçons*), en ce qui concerne les distances des Cnpules (p. 197).

La date de la prochaine séance reste fixée au Jeudi 25 mai, jour de l'Ascension ; mais l'entrée de la Sorbonne aura lieu par la rue Saint-Jacques.

Correspondance.

Lettres de remerciements. — M. Didon.

Lettres d'excuses. — M. le Dr Chervin, absent de Paris. — M. le Dr Marcel Baudouin, actuellement à Nîmes, pour assister à la séance du Conseil général du Gard, et préparer le prochain Congrès. — M. A. Viré, absent de Paris.

Lettre d'avis de Décès. — M. Paul du Chatellier, président de la *Société archéologique du Finistère*, de Pont-l'Abbé (Finistère), Fondateur de la S. P. F.— Ce savant laisse de remarquables collections, rassemblées au Château de Kernuz, et provenant de fouilles poursuivies pendant 25 ans dans les Dolmens, Tumulus, etc., du Finistère.

M. Rialland, pharmacien, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

NÉCROLOGIE.

M. Paul du CHATELLIER (de Pont l'Abbé, Finistère).

Depuis la séance du 23 mars, nous avons perdu un de nos plus éminents collègues, M. Paul du Chatellier, correspondant du Comité des travaux historiques, membre fondateur de notre Société, décédé, à l'âge de 78 ans, dans son Château de Kernuz, près de Pont-l'Abbé, où il avait formé une des plus belles collections préhistoriques, composée des découvertes des commandants A. Martin et Le Pontois, anciens officiers de marine, provenant des Côtes-du-Nord et du Morbihan, tandis que les remarquables découvertes de M. Chatellier provenaient surtout des dolmens et tumulus du Finistère. Si cette collection était réunie à celle du Musée de Vannes, ce serait le groupement le plus intéressant pour l'étude des Monuments mégalithiques de l'Armorique.

Dans sa jeunesse, il débuta à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, dans l'atelier de Picot et de Gudin; ce n'est que vers 1870, à 30 ou 32 ans, que la Préhistoire l'attira, comme beaucoup d'autres artistes dont les noms se retrouvent parmi nous, et notamment, un vendéen, le graveur éminent O., de Rochebrune.

Les trente-trois ouvrages, dont les titres suivent, suffisent à rappeler sa belle carrière.

1° *Exploration des tumulus du départ. du Finistère* (29e session de la Soc. d'Arch. de France, 1861, p. 318 à 348 pl.).

2° *Exploration des monuments de Kerugou, Kerflant, Pen Ar Menez Kervilloe* (Mém. Soc. Em. Côtes-du-Nord, 1877, 15 p., pl.).

3° *Exploration d'un monument circulaire à Kerbascat* (Mém., S.E. Côtes-du-Nord, 1878, 8 p., pl.).

4° *Cimetière gaulois du Mont Blanc, à Etrechy* (*Marne*). Ext. Champagne souterraine, 1878, 8 p., pl.).

5° *Exploration du cimetiere gaulois de Kervilltré en Saint-Jean-Trolimon* (*Finistère*) (Mém. Soc. Emulation Côtes-du-Nord, 1878, 16 p., pl.).

6° *Parc Bohars-Izella, commune de Commana* (ép. gallo-romaine).

7° *Les sépultures de l'époque du bronze en Bretagne.* 1884, 83 p., pl.

8° *L'époque néolithique dans la commune de Plogoff.* 1891, 7 p.

9° *Vase trouvé dans un tumulus à Saint-Pol-de-Léon* (*Finistère*). 8 p., fig. (Rev. archéol., 1891).

10° *Ornement de tête en or. Diadème découvert à Saint-Potan* (*Côtes-du-Nord*). (Ext. Bul. Soc. arch. Nantes et de la Loire-Inférieure, 1892, 8 p., pl.).

11° *De quelques monuments préhistoriques dans le Finistère.* 1895, 7 p.

12° *Allée mégalithique en pierres arcboutées de Lesconil en Poullan* (*Finistère*). (Rev. Ecole anthrop., 1895, 3 p., pl.).

13° *Deux tumulus de l'époque du bronze dans les communes de Locmaria-Plouzane et de Saint-Yvi* (*Finistère*) (Soc. Emul. Côtes-du-Nord, 1896, 6 p., fig.).

14° *Exploration sur les montagnes d'Arrhées et leurs ramifications,* 1895-1896. (Soc. émul. Côtes-du-Nord, 64 p., fig. pl.).

15° *Pierre gravée de Kermaria en Pont-l'Abbé* (*Finistère*). (Bul. arch., 1898, 3 p., fig.).

16° *Exploration des tumulus du Fao-Youen et de Casmaner en Ploneour Lanvern* (*Finistère*). 6 p., fig.

17° *Les tumulus de Kervastal en Ploneis (Finistère)* (Bul. arch., 1899, 4 p., fig.).
18° *Le bronze dans le Finistère* (Bull. Soc. Arch. Finistère, 1899, 56 p.).
19° *Haches caraïbes en pierre polie trouvées dans le Finistère*, 1899. (Bul. Soc. arch. du Finistère, 4 p. pl.).
20° *Galets et pierres à cupules des sépultures préhistoriques du Finistère* (Bul. Soc. arch. du Finistère, 1900, 77 p.).
21° *Exploration des tumulus des montagnes noires (Finistère)* (Bul. arch., 1901, 21 p., fig.).
22° *Relevé des monuments des îles du littoral, de Béniguet à Ouessant* (Soc. arch. du Finistère, 1901, 19 p.).
23° *La pointe de Kermorvan en Ploumoguer; ses monuments, pierres à cupules* (Soc. arch. Finistère, 1903, 9 p., fig.).
24° *Sépulture sous tumulus à Berrien (Finistère)*. (Soc. arch. Finistère, 1904, 6 p., fig.)
25° *La roche gravée de Stang-Bilérit, découverte à l'île de Groix (Morbihan)*. (Soc. arch. du Finistère, 1907, 4 p., fig.).
26° *La poterie aux époques préhistorique et gauloise en Armorique*, 1907. 60 p. 17 planches (où se trouvent réunis tous les vases qu'il découvrit, et qui forme un ensemble des plus curieux pour l'étude de cette région).

La Revue l'*Anthropologie* a publié en outre :

27° *De quelques squelettes découvertes dans le Finistère*, t. V., p. 204.
28° *Quelques monuments de la commune de Plouescat (Finistère)*, t. X, 54 fig.
29° *Exploration du dolmen de Kerveret en Plomeur (Finistère)*, t. X, 424, 6 fig.
30° *Le bronze dans le Finistère*, X, 457 (cité ci-dessus, n° 18).
31° *Carte des tumulus et trouvailles de bronze du département du Finistère*, X, 578.
32° *Un âge du cuivre en Armorique*; XIV, 536; XV, 394.
33° Du Chatellier et Le Pontois. — *La sépulture à barque de l'île de Groix*, XX, 396.

Pour les collections, lire : *Le Château de Kernuz, son histoire, ses collections* ; par l'abbé Milon, 1905, 39 p., fig.

Il ne nous appartient pas de dire ce qu'était l'homme privé, bon et charitable, qui compléta les travaux historiques de son père, membre de l'Institut, en y rattachant tout un passé jusqu'alors inconnu. Ses débuts à l'École des Beaux-Arts de Paris ne permettaient pas de supposer qu'il s'adonnerait aussi brillamment à l'Archéologie.

Nous n'avons pas la prétention de donner ici une bibliographie complète des travaux de notre éminent collègue, qui, à son décès, était encore Président de la *Société Archéologique de Finistère*; cette liste suffit à prouver l'importance de ses remarquables recherches. Nous devions à sa mémoire de les rappeler, en lui adressant un dernier hommage de profonde sympathie et d'admiration pour sa féconde carrière scientifique.

L. Coutil.

Bibliothèque.

La Bibliothèque de la *Société* a reçu les ouvrages suivants :

Poitiers et ses environs. Guide des Touristes, etc., [Synd. d'Iniat. du Poitou]. — Poitiers, 1910, in-8°, 64 p., nombr. fig. — [M. Frapier, Archiviste du Comité d'initiative du Poitou, en offrant ce *Guide itinéraire des touristes à Poitiers* et aux environs, avise les membres de la Société, qui désireraient le recevoir, qu'ils peuvent le réclamer au siège du Comité, 3, rue du Moulin-à-Vent, Poitiers].

BAUDOUIN (M.). — *Description et Restauration d'une Ciste néolithique et de ses Cercles péritaphiques aux Tabernaudes, à l'Ile d'Yeu (V.).* [Extr. *Bull. et Mém. Soc. d'Anthr. de Paris*, 1910]. — Paris, 1910, in-8°, 40 p., 16 fig., dont 3 pl. hors texte.

BOUCHER DE PERTHES. — *Sujets dramatiques.* — Paris, 1852, in-8°, 2 vol. [Don de M. le Dr Ballet].

GENEVEAUX (M.). — *Sur la découverte d'une nouvelle station néolithique sur les bords de la Mosson* [Extr. *Bull. Soc. Langued. de Géogr.*, 1906]. — Montpellier, in 8°, 1906, 16 p., 5 pl. hors texte.

GENEVAUX (Maurice). — *Nouvelles recherches dans la station néolithique de la Paillade, sur les bords de la Mosson* [Extr. *Bull. Soc. Langued. de Géographie*, 1907]. — Montpellier, 1907, in-8°, 11 p., 9 fig.

M. GENEVAUX et A. MANCHE. — *Recherches spéléologiques dans la région du Pic-Saint-Loup.* — [Extr. *Bull. Soc. Lang. de Géog.*, XXXI, 1908]. — Montpellier, 1908, in-8°, 36 p., 24 fig., pl. hors texte.

BEAUPRÉ (J.). — *Rapport à la Société d'Archéologie lorraine et au Musée historique lorrain sur le projet de loi intéressant l'Archéologie.* — Nancy, 1911, in-8°, 13 p.

ROUX (Albert). — *Etude sur les vieilles murailles du Mazet du Jas di Bioou (Oppida).* — Uzès, 1911, in-16°, 4 p.

PLESSIER (P.). — *Obliquité de l'emmanchement dans les Haches et Hachettes polies à l'Epoque néolithique.* [Extr. *Bull. Soc, Hist. de Comp.*, 1911]. — Compiègne, 1911, in-8°, 21 p.

TH. J. WESTROPP. — *Promontory Forts and similar Structures in the Country Kerry. Parts IV. cozcaguiny (The Southern Shore).* [Extr. *Journ. of the R. Sy. of Antiquaries of Iuland*, déc. 1910, p. 265-296, 10 fig.]. — Dublin, 1910, in-8°.

Vœu relatif aux Monuments mégalithiques et aux Arbres.

La *Société Préh. Franç.* émet le vœu que les arbres, voisins des Mégalithes, soient *complètement détruits.* — En effet, ils sont cause d'altérations et de dislocations, qui peuvent parfois amener la destruction des monuments les plus importants.

Vœu relatif à l'Acquisition des Monuments.

La *Société Préhistorique Française* émet le vœu que les Monuments, destinés à lui être *donnés*, lui soient cédés par un *acte de vente* ordinaire, sous seing privé, au prix de *un Franc*, comme le fait aujourd'hui l'Etat lui-même.—La *Donation* entraîne, en effet, des frais si élevés qu'il faut y renoncer ! — Il est curieux de constater que l'*Etat* lui-même est obligé de *violer la Morale* et de *tourner la Loi*, qu'il a falte, pour protéger la Science ! — Une révision d'une telle législation s'impose d'urgence.

VIIe Congrès de France à Nîmes (1911).

M. Edm. Hue, Secrétaire général adjoint, annonce qu'il vient d'être avisé par M. le Dr M. Baudouin que le Conseil général du Gard a voté, ces jours-ci, la subvention habituelle demandée pour cette session.

Il a accordé, en outre, une subvention pour l'organisation d'une petite *Exposition locale*, qui aura lieu au Muséum d'Histoire naturelle, et sera mise sur pied par MM. G. Mingaud et F. Mazauric.

M. le Secrétaire-général du Congrès vient de répéter les *Excursions*, qui seront très intéressantes ; elles permettront d'étudier des monuments fort curieux, dont le Congrès n'a encore jamais vu de spécimens.

M. E. Hue est chargé de transmettre les remerciements de la S. P. F. à M. le Dr M. Baudouin, pour les nouveaux résultats obtenus.

Les Excursions du Congrès Préhistorique de Tours (1910).

[*Dons de Photographies par M. Fouju*].

M. Chapelet remet, sur le bureau, pour la Bibliothèque, de la part de M. Fouju, vice-président de la *S. P. F.*, une magnifique série de photographies, prises par lui au cours des Excursions du Congrès préhistorique de Tours, en 1910. Ces instantanés permettront à nos collègues de revivre ces quelques jours inoubliables dans la Touraine préhistorique. — Des remerciements sont votés à M. Fouju, pour le don de ce manuscrit, unique en son genre.

Admission de nouveaux Membres.

Sont proclamés Membres de la *S. P. F.* : MM.

Gillet, artiste peintre, Les Ayeules, Montigny-sur-Loing (Seine-et-Marne). [Dr Dalmon. — Marcel Baudouin].

Brognard (Lucien), pharmacien, 16, rue Gambetta, Lillebonne (Seine-Inférieure). [L. Coutil. — Marcel Baudouin].

Chomereau (Gaston de), Lieutenant au 7e Régiment d'Infanterie, 18, rue Victor-Hugo, Cahors (Lot).
[J. de Saint-Venant. — E. Hue].

Commission pour la Liberté des Fouilles.

M. le Dr Henri Martin distribue le 3e fascicule des Protestations. Sur 92 sociétés, 90 sont aujourd'hui protestataires !

Présentations.

Bossavy. — *Vues stéréoscopiques de Mégalithes.*

Communications.

Paul de Mortillet (Paris). — *Silex du Sahara.*

Stanislas Leloutre. — *Disque perforé ou casse-tête en silex de Braisne (Aisne).*

G. Rouxel (de Cherbourg). — *Un atelier de fabrication d'anneaux en lignite à Nacqueville-Bas (Manche).*

L. Jacquot. — *Les pierres à cupules du Bas Chablais (environs de Thonon)* [Demande de classement].

L. Coutil et Duquesne. — *Construction romaine à Brionne (Eure).*

A. Larmigny (Château-Porcien, Ardennes). — *Station néolithique et gallo-romaine de l'Aiguillon, près Château-Porcien (Ardennes).*

E. Grillet (d'Igé, Saône-et-Loire). — *Atelier de fondeur de fer à Igé. Découverte d'un gros culot de fonte et de débris considérables de fer à Igé (Saône-et-Loire).* — Discussion : M. Hue, qui donne des renseignements complémentaires sur de nombreuses *tombelles*, trouvées sur ce territoire.

O. Vauvillé (Paris). — *Alignements de Cuisy-en-Amont.* — *Dolmen de la Pierre Laye, à Vauxregis (Aisne).* — Discussion : L. Giraux ; A. Guébhard. Note Marcel Baudouin.

Maurice Gillet (Paris). — *Station moustérienne de Garches* (Seine-et-Oise).

Plessis (Compiègne). — *Cachette de l'Age du bronze dans la plaine des Sablons, près Compiègne (Oise).*

Evrard (Varennes, Eure). — *Cimetière mérovingien de Varennes.*

Henri Martin (Paris). — *Dents humaines moustériennes de La Quina (Charente).*

L. Giraux (Saint-Mandé, Seine). — *Le Menhir de Couporay* (Seine-et-Marne).

A. Cousset (Etaules). — *Découvertes en Charente-Inférieure.*

II. — NOTES ORIGINALES.

Discussion sur les origines de l'Industrie du Cuivre en Vendée.

M. J. Déchelette (Roanne). — La lecture du dernier *Bulletin* de la Société préhistorique(1) m'inspire quelques réflexions, dont je crois devoir faire l'objet d'une courte communication.

Tout d'abord j'y relève une erreur matérielle, qui a pour résultat de me prêter, en ce qui concerne l'origine de l'industrie du cuivre, une opinion absolument opposée à celle que j'ai formulée. M. Marcel Baudouin annonçant qu'il espère démontrer sous peu l'existence d'un centre indépendant d'invention du cuivre et du bronze dans la région bretonne et vendéenne, déclare « lutter, sur ce point, contre les théories anciennes bien assurées, et surtout contre les hypothèses de M. Déchelette et de M. Siret, qui admettent une importation du cuivre en Bretagne, venant soit d'Extrême-Orient (Déchelette), soit d'Espagne (Siret) ».

Or, il ne m'est jamais venu à l'idée de prétendre que les minerais de cuivre ou les lingots extraits de ces minerais aient été introduits de l'Extrême-Orient dans l'Europe occidentale. Si, d'autre part, par ces mots « importation du cuivre », M. Baudouin entend parler seulement de l'introduction de l'industrie du cuivre, il m'attribue encore une opinion, tout à fait contraire à ce que j'ai dit. Je me suis, en effet, exprimé ainsi : « De la Méditerranée orientale, les types principaux de l'outillage primitif en cuivre, la hache plate et le poignard triangulaire, se sont répandus dans l'Europe occidentale, centrale et nordique. Il ne faut point entendre par là que des objets, égyptiens ou asiatiques, auraient été colportés directement chez les habitants des régions du nord. Ce qui s'est propagé de peuple en peuple par un cheminement plus ou moins rapide, suivant les facilités de communication, c'est la connaissance des procédés métallurgiques. Les modèles originaux subissaient des modifications sensibles d'un atelier à l'autre, tout en conservant leurs caractères essentiels. Les traits de similitude des plus anciens outils, armes et objets de parure en cuivre et plus tard en bronze, répandus au sud et au nord de l'Europe, permettent donc d'écarter les hypothèses polygénistes, formulées par quelques auteurs sur les origines de la

(1) Février 1911, p. 120-122 ; 166-170.

métallurgie dans l'Ancien Monde. De plus, on peut établir que la connaissance des premiers métaux s'est répandue du sud au nord et non pas suivant une direction opposée. Toutefois il nous est encore impossible de savoir si les premiers creusets apparurent dans la vallée du Nil, en Mésopotamie ou dans quelque autre région de l'Asie antérieure, voire même de la zone égéenne. Nous pouvons seulement affirmer que les premiers objets de cuivre et de bronze de l'Europe centrale, occidentale et nordique, dérivent, pour la plupart, de prototypes méditerranéens » (1).

Dans tout cela, il n'est aucunement question des pays d'Extrême-Orient. Bien plus, en parlant de l'étain, j'ai montré, ou plutôt rappelé les motifs qui ne permettent pas de retenir l'hypothèse de Gabriel de Mortillet sur l'origine indienne du bronze (2).

Quant à la thèse de M. Marcel Baudouin sur l'existence d'un centre d'invention du cuivre et ensuite du bronze dans la région armorico-vendéenne, je crois qu'il sera difficile à son auteur de lui donner le moindre fondement. Beaucoup trouveront un peu faible l'argumentation, consistant à prétendre « qu'il y a eu en Vendée un centre isolé d'invention de cuivre, parce qu'il y avait là jadis d'importants gisements de cuivre, *inconnus aujourd'hui ou à peu près* ». D'autres se laisseront difficilement convaincre, en cette matière, par des considérations tirées « de l'embryologie, de l'anatomie et de la physiologie du cerveau humain », et préfèreront encore, analyse pour analyse, celles des objets de cuivre ou de bronze. La tâche de M. Baudouin sera laborieuse, même dans le domaine plus restreint des faits terre à terre de l'archéologie. Il lui faudra établir que la grande voie commerciale de l'Atlantique, qui reliait entre elles, par des relations indirectes, mais constantes et régulières, les tribus occupant le Portugal actuel, la France occidentale et l'Irlande, n'est qu'une pure chimère, malgré l'importance des faits matériels établissant son existence et sa haute antiquité. Il devra montrer l'isolement des populations côtières de la Vendée et de la Bretagne à une époque de grand transit maritime, expliquer par quel singulier hasard, dès l'âge du cuivre, on voit les guerriers de la Péninsule ibérique munis, comme ceux de l'Armorique et de l'Irlande, de la hache-poignard, c'est-à-dire d'une des armes les plus caractéristiques de l'âge du bronze occidental, arme qui se retrouve encore en Italie, dans l'Europe centrale et en Scandinavie. Ce travail achevé, M. Baudouin se trouvera aux prises avec la question des vases caliciformes, répandus, comme chacun sait, non

(1) *Manuel*, t. II, 1, p. 92.
(2) *Ibid.*, p. 97.

seulement en Bretagne, mais dans les Pyrénées, l'Ibérie, les Alpes-Maritimes, la Sicile, la Sardaigne, l'Italie, la Hongrie, les régions Rhénanes, la Poméranie, etc. L'uniformité de certains types d'objets d'or, apparaissant dès l'âge du bronze I sur une vaste zone, devra encore retenir son attention. Il en sera de même pour les poignards triangulaires et pour je ne sais combien d'autres objets industriels, qui se prêtent à des constatations similaires, sans parler des analogies observées dans le mode de construction des sépultures.

Lorsque M. Marcel Baudouin aura produit sur l'ensemble de ces faits une nouvelle théorie synthétique, embrassant dans l'espace un horizon plus étendu que les trois arrondissements de la Vendée, en même temps que moins compréhensive à d'autres égards, notamment en ce qui concerne les observations embryologiques et physiologiques, alors seulement nous nous trouverons en présence d'une thèse d'archéologie comparée assez consistante pour se prêter à la discussion.

Jusque là, avec tous les Préhistoriens d'Europe, je tiendrai toujours, pour une des plus solides et des plus brillantes conquêtes de l'archéologie le grand fait de la très haute antiquité des relations commerciales ouvertes entre les différents peuples de l'Ancien Monde ; et je considérerai comme démontrée la diffusion progressive des principaux éléments de la civilisation méditerranéenne dans l'Europe de l'ouest, du centre et du nord, y compris la Vendée.

Que cette région compte parmi les départements où les haches plates sont particulièrement abondantes, ce n'est point là un fait nouveau. Je me suis, en effet, attaché à le mettre en évidence, et j'ai fait observer qu'en France ce type de hache « apparaît dans quelques dépôts pour la plupart situés en Gironde, en Charente, en Vendée et en Finistère, et aussi dans des sépultures de la Bretagne et de la Savoie, sans compter diverses trouvailles isolées. » (*Manuel* II, 1, p. 244). Ces dépôts de l'âge du bronze I, j'en ai donné la liste. Elle comprend les trouvailles de Saint-Etienne-de-Brillouët (sept haches plates en cuivre) et de Messigny, commune de Velluire (trois haches plates), l'une et l'autre en Vendée.

Il est possible, mais non démontré, que ces haches aient été fondues avec du cuivre de provenance vendéenne. On ne doit pas oublier que le commerce des métaux bruts, non manufacturés, a joué un rôle important, et que les lingots de cuivre ont circulé de bonne heure comme les lingots d'étain. Il se peut — et ici tout est pure conjecture — qu'on ait introduit alors sur notre littoral atlantique du cuivre ibérique, en un mot que l'abondance des

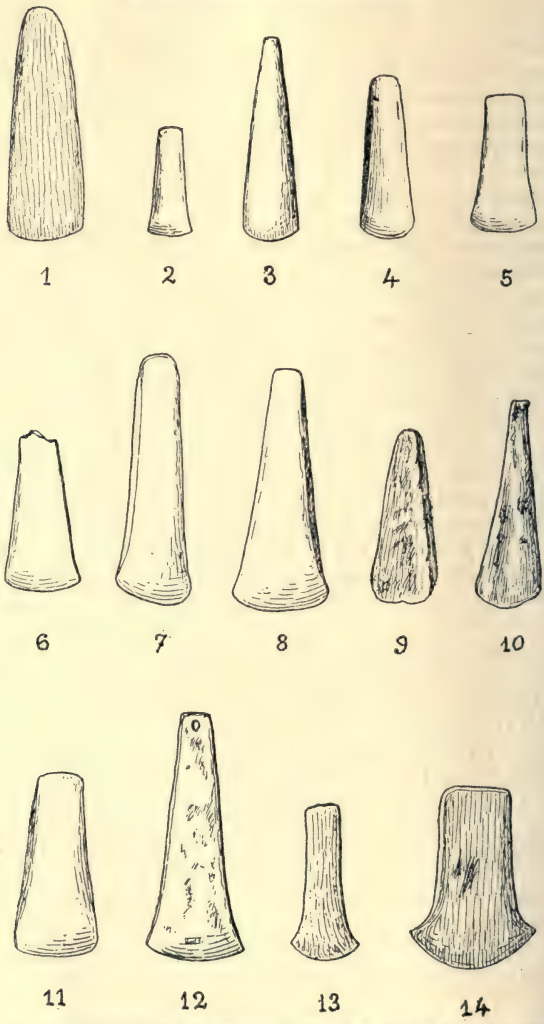

Fig. 1. — Haches plates, probablement en cuivre, trouveés en Italie, en Espagne, à Chypre, en Hongrie ; 1/4 gr. ; — 1, Chypre (Evans, *Age du br.*, p. 43) ; — 2, 10, 14. Italie centrale (Montelius, *Italie prim.*, pl. 124) ; — 8, Espagne (Siret, *Premiers âges du métal*, pl. 26 ; — 3, 4, 5, 11, 13 Terramare de Castione et Reggiano (*Bull. pal. ital.*, 1901, p. 9, pl. I) ; — 12, Chypre (Montelius, *Chronologie Bronzezeit*, p. 11) ; — 9, Hongrie (Congrès Budapest, 1876, p. 220) ; — 6, Région de Viterbe (*Bull. pal. ital.*, 1903, pl. XIII) ; — 7, Hongrie *Zeitschrift f. Ethn.*, 1896, p. 87).

haches plates en Vendée soit due à des faits d'ordre plutôt commercial qu'industriel.

Mais, ce que je peux affirmer de la façon la plus catégorique, c'est que, contrairement à l'assertion de M. Marcel Baudouin, les haches plates vendéennes n'appartiennent nullement à des types originaux. C'est avec une profonde surprise que j'ai vu M. Baudouin affirmer que ces haches « constituent un groupe très particulier, ayant des *formes spéciales caractéristiques*, très différentes de celles des haches du centre cuprique méditerranéen et de l'Europe centrale. » En quoi consiste cette prétendue originalité ? On ne nous le dit pas ; mais les dessins publiés par M. Baudouin, d'après le Frère René, font, au contraire, ressortir avec la plus grande netteté la similitude des haches vendéennes et de celles des régions de la Méditerranée et de l'Europe centrale. Il suffit pour s'en convaincre de mettre en regard de ces dessins la planche ci-jointe, où j'ai groupé, à titre de spécimens, diverses variétés de haches plates primitives trouvées en Italie, à Chypre, en Hongrie, en Espagne.

On y remarque précisément la forme à bords rectilignes, à tranchant non élargi, à talon plus ou moins carré ou triangulaire, que M. Baudouin paraît donner comme propre à la Vendée, ainsi que celles à pointes latérales saillantes. Une des haches vendéennes, nous dit notre honoré confrère, présente au sommet un trou de suspension, ayant dû servir d'amulette. C'est encore là un trait accessoire de parenté avec les exemplaires méridionaux. J'ai déjà noté, après M. Montelius, que « plusieurs haches plates des pays du sud (Chypre, Asie Mineure, Grèce, Hongrie) sont perforées au sommet d'un petit trou rond ou rectangulaire servant peut-être à les suspendre en guise de talismans » (*Manuel*, II, 1, p. 245). La seule différence entre ces haches plates primitives des pays méditerranéens et celles de l'Atlantique, paraît, en réalité, résider dans les dimensions. Dans l'ensemble (car il y a, de part et d'autre, des extrêmes qui s'écartent sensiblement de la moyenne), je crois que les exemplaires de l'Espagne, de la Charente et de la Vendée l'emportent en longueur sur ceux du sud, peut-être parce que les premiers fondeurs, ceux des régions méridionales, ont rencontré au début quelque difficulté à couler des pièces de grande longueur. Il fallait déjà quelque expérience au fondeur des haches de Mondouzil (Charente), qui mesurent $0^{m}24$. Quoi qu'il en soit, cette particularité ne saurait être invoquée à l'appui de la thèse de l'antériorité des exemplaires vendéens. En général, en passant d'une région à l'autre, les types industriels se modifient plus ou moins. Pour la hache plate les modifications ont été très légères. Seule, parmi les va-

riétés du sud-est, la forme rectangulaire, à bords complètement parallèles et tranchant élargi, manque en Gaule, aussi bien en Vendée et en Armorique que dans les autres provinces.

J'ai donc le droit de protester avec énergie, quand je vois M. Marcel Baudouin affirmer que, contrairement aux théories anciennes, « l'importation méditerranéenne du cuivre ne peut plus pour l'ouest de la France être prise en considération, » et que l'énéolithique de la Vendée, indépendant des premières découvertes métallurgiques survenues dans l'Europe méridionale, présente un ensemble de formes industrielles originales. A l'heure actuelle, il est, à mon sens, impossible d'émettre une théorie, qui soit en contradiction plus complète avec l'ensemble des faits archéologiques (1).

M. A. Guébhard estime que l'argument de l'uniformité de type des premiers instruments de l'homme et de l'ultériorité de leur différenciation, qu'il s'agissse de la hache de bronze ou de certaines formes simples de poteries, se retourne absolument contre la théorie monogéniste, qui refuse au cerveau de l'homme, arrivé à un certain degré de maturité, d'avoir pu produire, spontanément, partout, dans les mêmes circonstances, à l'incitation des mêmes besoins, les mêmes fruits, comme le végétal, où qu'on le transporte à chaque saison, donne feuille, fleur ou graine, et comme le moindre insecte, en tous lieux, sans leçons, pratique, au moment voulu, même art, science, industrie.

Le progrès des communications, aurait dû tendre, comme dans les sociétés modernes, à l'uniformisation des usages, et non à leur divergence ; et les archéologues qui veulent voir autre chose que de la physiologie dans l'évolution des manifestations intellectuelles de l'homme, fournissent la mesure de leur propre cérébralité, en arrivant, par l'application de leur méthode et par des arguments aussi probants les uns que les autres, à placer les uns

(1) J'ajoute une observation d'importance secondaire. M. Marcel Baudouin oppose les trente-six haches plates qu'il déclare avoir été trouvées en Vendée à celles du Finistère, où l'on n'en connaît, dit-il, que vingt-quatre, bien que ce département passe pour le plus riche en objets de cette catégorie. Mais ce chiffre des vingt-quatre haches du Finistère est obtenu uniquement (à une unité près) au moyen des trouvailles des dépôts connus et figurant sur mon relevé, celui-ci dressé en grande partie pour ce département à l'aide des travaux du regretté Paul du Chatellier. Ce relevé inventorie, en effet, vingt-trois haches plates en Finistère (dépôt de Lety-Bras, cinq : dépôt de Plogastel-Saint-Germain, neuf ; dépôt de Plouhinec, neuf). Pour la Vendée, au contraire, M. Baudouin, si je ne me trompe (car il ne donne pas le détail des trouvailles), fait entrer en ligne de compte non seulement les dépôts comprenant au moins deux objets, mais encore les découvertes étrangères aux dépôts. S'il en est vraiment ainsi, la comparaison instituée se trouve tout à fait viciée : il faudrait alors ajouter aux vingt-trois exemplaires des dépôts du Finistère ceux des sépultures et des trouvailles isolées.

au Nord, les autres au Midi, la plupart à l'Est, personne ne voulant de l'Ouest, le centre soi-disant unique d'émanation de ce qui, partout, put, dut naître, fatalement d'une certaine équation établie entre l'homme et le milieu, aussitôt l'un en possession de la circonvolution cérébrale voulue, et l'autre du matériel idoine à la satisfaction meilleure d'un besoin de plus en plus développé.

Constater en un point du globe la coexistence de ce matériel et de l'instrument qui en fut fait, constitue donc en faveur de la théorie physiologique de l'Evolution indépendante des hasards de toute révélation monocentrique, une présomption de valeur au moins équivalente à celles qui ont conduit jusqu'ici les monogénistes à des conclusions divergentes.

M. Marcel Baudouin. — J'accepte très bien et je suis le premier à comprendre la nécessité de la communication de M. Déchelette. J'en remercie même très vivement son auteur, dont j'apprécie particulièrement le caractère et la grande science. Elle donne un poids, *inespéré*, à ma modeste prise de date! — Je vais donc m'efforcer de répondre, aussi brièvement que possible, à notre collègue, phrase par phrase, pour simplifier. Mais je me souviens que le Fabuliste a dit :

« L'homme est de glace aux vérités! »

Si je n'avais été *obligé* de résumer, en quelques lignes, un mémoire, rédigé, de *cent pages* [qu'il ne dépend pas de moi de n'avoir pas fait paraître encore], on aurait pu lire, dans ce travail, que « Invention du cuivre » veut dire (cela ne va-t il pas de soi?) « Invention de l'*industrie du Cuivre* », dans le sens même qu'indique M. Déchelette. Mais, ce que je nie, c'est précisément ce fameux « *cheminement de la connaissance du procédé métallurgique*..... ». Je suis donc *polygéniste* (carrément *polygéniste*), en matière, *Industrie*, d'origine humaine. Par suite je nie également que les objets de cuivre de l'*Europe occidentale* dérivent de prototypes méditerranéens.

M. Déchelette et moi nous sommes donc, en réalité, bien d'accord : *nous pensons exactement le contraire l'un de l'autre*! C'est ce que j'ai affirmé en disant : « Je lutte contre les théories anciennes ». Tout est donc très bien.

On ne peut pas, cependant, *déjà* trouver faible mon argumentation, puisqu'elle n'a pas été publiée... Il eut été prudent de la lire, avant toute critique. D'autre part, M. Déchelette veut ignorer « le Cerveau humain ». Libre à lui! N'en parlons donc pas, ici, pour l'instant. Mais on ne perdra rien pour attendre; qu'on se rassure !

Je n'ai jamais nié l'industrie, *locale*, du cuivre dans l'Ibérie ni dans l'Irlande. Je prétends seulement que les *Bretons-Vendéens* n'ont pas eu de rapports forcés avec ces pays, et que le grand *Transit* maritime, si célèbre, *n'a pas existé dans l'Atlantique,* à la fin du *Néolithique* tout au moins. Je crois queles vases caliciformes peuvent avoir été inventés aussi bien en Vendée qu'en Espagne, voir même « en Chine » ! Je répète que cette « affaire de Céramique » ne prouve nullement le « grand Transit maritime ». C'est justement là où intervient le fameux « Cerveau humain » dont les Archéologues font toujours fi, d'une manière *incompréhensible pour les Médecins.*

Je reviens à la Vendée; et je rectifie d'abord ce qui est inexact: 1° A Saint-Etienne-de Brillouet, la cachette était de *huit haches*, et non de *sept* (je le prouverai). A Messigny, il n'y avait pas de haches plates (je le prouverai encore). Dès 1901, le Fre René avait publié un bon travail sur les *Haches plates de Vendée.* M. Déchelette ne l'a jamais pas cité, parce qu'il ne le connaissait pas. Rien de plus excusable au demeurant. « *Je sais tout* » n'existe qu'en littérature.....

Je maintiens la *forme spéciale*, sinon de toutes les haches de Vendée (je veux dire de l'Ouest de la France), du moins de beaucoup, *par rapport à celles originaires du Centre méditerranéen*; je le démontrerai par *trente* décalques, et l'étude des indices, trop ignorée [Les dessins du Fre René sont trop *réduits* pour servir à la discussion]. D'autre part, la hache *perforée* de Vendée ne ressemble en rien à celles indiquées par M. Déchelette; il en conviendra lui-même, quand il la connaîtra!

Les types 10 (Italie), 12 (Chypre), 13 (Italie), de la figure de M. Déchelette, sont INCONNUS en Vendée (sans parler de la Bretagne); or, ce sont précisément les types du *Cuivre méditerranéen*, n'ayant rien à voir avec le *Cuivre Breton-Vendéen.* Par conséquent, la figure de M. Déchelette ne fait que confirmer, par ces numéros, ma théorie, au lieu de l'infirmer ! Or, c'est à ces *seules formes* que j'avais voulu faire allusion dans ma note.

D'ailleurs, en ce qui concerne la *forme* des objets, il y a longtemps que je défends l'idée que vient de si bien exposer M. Guébhard; si donc, pour les autres numéros, il y a similitude de forme (plus ou moins grande), cela ne prouve pas du tout l'importation de l'*Idée*. Les mêmes besoins donnent les mêmes formes; la *Fonction fait l'Organe,* en Anatomie vraie.

J'en suis actuellement à *trente-neuf Haches plates* (je ne dis pas en cuivre) pour la *Vendée.* Si j'ai indiqué le chiffre de 24 haches plates pour le *Finistère*, c'est parce que je l'avais trouvé dans les publications de M. Paul du Chatellier lui-même; mais je suis

prêt à accepter tout chiffre plus élevé (que M. Déchelette ne donne pas d'ailleurs !). Cela ne m'effraie pas. J'ai, au demeurant, de la marge, puisque j'ai encore *quinze* haches de plus ; et mon mémoire [dans lequel j'admets, d'ailleurs, la possibilité (à démontrer) du centre cuprique du Finistère], n'est pas encore publié !

Je ferai seulement remarquer, en terminant, que ma note originale de février avait 48 lignes; et que la critique de M. Déchelette en a 287. Mon honorable contradicteur m'a donc fait un honneur, dont je suis le premier à apprécier toute la *portée scientifique* Je l'en remercie profondément.

J'arrête là cette réponse temporaire, que j'ai faite très courte à dessein, pour ne pas abuser. C'est mon travail *in extenso*, qui répondra scientifiquement aux partisans des théories anciennes. Je ne reviendrai donc plus sur le côté *théorique* de la question, pour ne pas user une encre, qui est plus utile quand elle consigne des *Observations précises*, que quand elle les discute.

M. Desailly (Paris). — Au sujet de la note de M. Guénin sur le *Cuivre en Bretagne*, je ferai remarquer que la preuve n'est pas encore faite « qu'il y eut en Bretagne, et sans doute en Vendée, « de nombreux gisements de cuivre, livrés à l'exploitation ». De ce que certains auteurs ont signalé la présence de roches plus ou moins cuivreuses dans cette contrée, on ne peut conclure qu'elles ont été exploitées.

Les citations, données par M. Guérin, sur la foi de son correspondant, ne sont pas tout à fait exactes. En publiant la *liste du minéral cuivreux*, reprise par notre collègue, Gobet ne cherche qu'à provoquer des recherches, puisqu'il écrit : « On trouverait des mines en « Bretagne; du marbre dans la Marne, et d'autres « substances; mais il faudrait confier une ou deux tarières dans « chaque évêché entre les mains de gens amateurs et intelli- « gents. »

Une mine ne s'exploite pas sans laisser des traces; et les recherches de M. Hellot (de l'Académie des Sciences) [dans l'*Etat des mines du royaume distribué par province*, 1750] et Daubrée [*Aperçu historique sur l'exploitation des métaux dans la Gaule* ; *Revue archéologique*, 1868 et 1881], ne donnent aucune mine de cuivre, ayant été exploitées en Bretagne (1). Mme de Beauséjour,

(1) On lit dans Cambry (*Mon. celt.*, p. 22) : « Un vaisseau, chargé de *Cuivre*, venu de *Gaule*, fit naufrage à Ostie, à l'époque de Caligula ou a peu près ! ».

Ceux qui veulent comprendre mon hypothèse, n'ont qu'à relire Cambry — avec l'*esprit* et les *connaissances modernes* ! » —, car cet écrivain fut un précurseur !

elle-même, dans la « Restitution de Pluton », ne cite aucun minerai de cuivre en Bretagne.

Pour ce qui est relatif au § *a* de la note de M. Guénin, voici le texte exact, d'après Gobet :

« On apprend qu'en 1519 lorsque la Bretagne fut irrévocablement unie à la France, il y eut une commission adressée aux juges de *Cornouailles*, Carhair, Morlain et Lautrenier pour informer à l'occasion de certains larcins faits ès mines d'étain, plomb, cuivre, vif argent et autres métaux fors, l'or, dans le pays de Bretagne ». Le mot « Cornouailles » est suggessif, et ne figure pas dans la note de M. Guérin.

M. Marcel Baudouin. — L'*Int. des Ch. et Cur.* (1911, LXIII, p. 568) donne la liste des *minières*, où le Cuivre se rencontre, par hasard, en France. Pour l'Ouest, il cite : la Charente et la Haute-Vienne, seulement; pour le Sud : la Corse, les Alpes-Maritimes, la Savoie. Il conclut : « Depuis la publication des ouvrages classiques (Lacroix; Fuchs et Launay; etc.), l'exploitation des mines de cuivre, situées sur le territoire *français*, a une légère tendance à se développer.

M. Desailly (Paris). — La *Compagnie royale de Galabon* a exploité, au pied de la montagne d'Albert, tout proche du village de Torrède, une veine de cuivre, fort riche. Cette veine si abondante était accompagnée de feuillets de cuivre rouge, très ductiles et formés tels par la nature. On les trouvait répandus parmi le gravier ou plaqué contre les pierres. J'en ai apporté quelques échantillons sur des pierres, où le cuivre naturel est facile à plier, et paraît ramifié à la manière des dendrites (e).

M. A. Guébhard, à propos du paradoxe lancé par son ami Pagès-Allary, rappelle que la question de la première technique du cuivre a été depuis longtemps solutionnée pour l'Amérique précolombienne, dans le sens de l'utilisation par simple *martelage*, ave l'aide, peut-être, de la *chaleur*, mais sans fusion ni moulage!

Pour revenir en Europe, M. Guébhard rappelle la trouvaille, qui a été faite dans une palafitte robenhausienne (F. Keller, *Schmelztiegel für Kupfer aus der Steinzeit*, Indicateur d'Antiquités suisses, vol. III, 1876-9, p. 680-2, pl. IX) d'un petit creuset, présentant des traces indubitables d'emploi pour la fonte du cuivre pur.

(1) Le Monnier. — *Mémoire à l'Académie royale de Sciences*, 1739.

M. Guénin (Brest). — Dans César (*De bello Gallico*, III, 21), on trouve que les Aquitains avaient, en beaucoup de lieux, des *mines de Cuivre*. Il est regrettable qu'il n'y ait pas davantage de précision. En tout cas, à Allaoe (Charente), il y eut du *Cuivre* exploité.

La Tortue en Préhistoire.
[Culte des Animaux en Tunisie].

Par le Dr

E. Cte de MULINEN (Berne, Suisse).

Les notes, fournies par M. le Dr Gobert dans le *B. S. P. F.* (pages 123-124) sur le rôle religieux attribué à la *Tortue* en Tunisie, s'accordent avec les renseignements que j'ai pris lors de mon récent voyage dans l'Afrique du Nord. — Voici ce qui m'a été communiqué à ce sujet par des indigènes de Tunis.

Les musulmanes de Tunis, les négresses surtout, les femmes arabes, quelquefois même les hommes, entreprennent annuellement, pendant l'été, un pèlerinage au sanctuaire de Sidi-Saad, Après y avoir fait leurs dévotions et déposé les offrandes, elles se rendent à une sebkha (étang) du voisinage, domicile de la *Lêla Dagdouga*, la Dame, c'est-à-dire la Sainte—*Tortue*! On jette de la semoule et du grain dans l'eau, d'où surgit lentement une énorme Tortue. A son aspect, les visiteuses se prosternent, prient, et font leurs vœux qui ne peuvent manquer d'être exaucés. La seule difficulté, pour obtenir ainsi tous les biens, consiste dans l'obligation de répéter le pèlerinage à Sidi-Saad tous les ans ; par une seule omission, on s'exposerait au courroux du saint.

L'exactitude de cette information me paraît hors de doute quant au fond, eu égard au caractère des personnes qui me l'ont donnée ; quoique la courte durée de mon séjour à Tunis m'ait empêché de la contrôler moi-même, je n'hésite pas à la faire connaître. Le fait allégué me semble assez significatif pour attirer l'attention des savants.

Il s'agit ici d'un des cas de vénération des Animaux en Tunisie, dont on pourrait aisément citer un plus grand nombre. On part du monastère, par exemple, par une belle nuit d'été ; les femmes des pêcheurs prennent la mer sur des barques pour jeter du grain à un poisson, la *Kahligé*, qui, elle aussi, jouit du titre de Cêla, de Sainte. L'Islamisme étant par son génie opposé au culte des animaux, les cas précités ne peuvent avoir eu leur origine dans son sein. Il est, en outre, à remarquer que ce sont principalement les femmes qui observent ces cérémonies, car, en matière de religion, elles sont plus conservatrices que les hom-

mes. Nous relevons donc ici les traces d'une croyance antérieure à l'invasion arabe et même au Christianisme, croyance qui, pour persister, a dû se déguiser. Elle s'est prudemment mise, dans le cas de la Lêla Degdouga, sous la protection du saint musulman, comme partout les cultes survivants du passé savent s'accommoder avec la religion dominante!

A propos des Haches en pierre, trouvées dans les murs de maisons.

M. A. de Paniagua (Paris). — L'Atharva-Véda, le quatrième véda, dont « le fond est d'une immémoriable antiquité et plonge en plein dans le passé préhistorique » (V. Henry, *la Magie dans l'Inde antique*), donne la description des cérémonies traumaturgiques qu'accomplissaient les magiciens Atharvas et Angiras, *lors de la construction d'une hutte* ou *d'une maison* dans l'Inde, afin de rendre propices la déesse « Dame de la demeure », et le génie spécial Vastôshpati, qui se confond à demi avec elle. La pratique, sacrée et propitiatoire par excellence, consistait à enterrer, aux quatre coins de la maison, *six pierres polies* (A. de Paniagua, *Congrès des Soc. franç. de Geo.* Bordeaux, 1907. *Les figurations tectiformes des cavernes à parois gravées ou peintes des Eyzies*).

M. Georges Baquié (Nissan, Hérault). — Dans les premiers contreforts des montagnes de Saint-Pons, M. l'abbé Louis Vabre, curé et géologue à Quarantes, Hérault, m'a assuré que les paysans de la région placent une hache polie dans l'intérieur des clochettes des moutons, pour les protéger de la foudre, et surtout des maladies.

Le Mot Cro en Préhistoire.

M. A. de Paniagua (Paris). — Mme Clémence Royer indique, comme onomatopée du grattement, *skrabh* ou *ghrabh* (*Les rites funéraires*, p. 41). J'ai écrit, en 1892 (*La genèse de l'homme*, p. 205.) : « Si, avec une pierre quelconque, un silex, un calcaire, on frappe sur une roche, on racle un rocher, on obtient un bruit, qui peut s'exprimer par une des syllabes *cra*, *cré*, *cro*, suivant la manière d'entendre de chacun. Si, d'un autre côté, on constate que cette racine onomatopéique, soit pure, soit déformée par métathèse, se retrouve dans un grand nombre de mots ayant la signification immédiate ou éloignée de *pierre*, de *dureté*, de *résis-*

tance, on sera conduit à l'admettre comme ayant la signification initiale de « Pierre ».

En franç., *craie* ; lat., *cre-ta* ; allem., *kre-ide*. L'anglais donne le verbe *to crack*, « faire éclater une pierre ». Ce mot est typique, aussi bien que le franç. *craquer*. Le grec a κρο-κη, κρο-κάδη, caillou *craquant* sous les pieds. Par relation d'idées, σκρά-ειν veut dire « croasser et « grincer » ; et nous ajouterons que dans le patois des Vosges le nom du corbeau est *crô*.

Le dravidien a *kal*, « pierre », qui par le mute si fréquent des liquides *l* et *r* donne *kar* en tamoul ; d'où le grec χέρας. Dans ce cas, il y a mute également dans la forme : *kar* est évidemment pour *kra*. En vertu de la même métathèse le français *roc*, forme masculine de *roche*, ne serait qu'un anagramme de *cro* par la translation de l'initiale au terminale : bas. lat., *rocca* ; provenç., *roca* ; esp. *roco* ; celt., *roc'h* ; gael., *rock*.

La Géographie apporte son contingent de preuves, en montrant que nombre de localités, dont les noms contiennent cette racine, sont des endroits où existent ou ont existé, soit des carrières, soit des abris sous roche, soit des amas de rochers : en France, *Cro-Magnon* énorme rocher, qui domine la vallée de la Vézère ; *Créon* (Gironde), carrières de pierres ; *Creil* (Oise), encore carrières de pierres ; *Craon* (Mayenne). A l'étranger, *Cronstadt*, île rocheuse dans l'Estuaire de la Néva ; *Cracovie*, bâtie dans une plaine, mais entourée de collines pierreuses en amphithéâtre ; *Crémone*, qui s'élève sur un énorme rocher. On pourrait allonger considérablement cette nomenclature.

Discussion sur les Gravures sur Roches.

M. le Dr Dalmon (Bourron, S.-et-M.). — La communication de M. Ede, dans le précédent Bulletin, sur les *Gravures rupestres*, m'a remis en mémoire un passage des *Triades de l'Ile de Bretagne*, du roi Cormac, où il est question de la pierre de Swyddon-Sanhebon, dans laquelle sont gravés tous les arts et toutes les sciences du monde.

Si, de nos jours, les Mégalithes de nos campagnes sont encore illustrés de légendes, à caractères modernes ou médiévaux, nombreuses sont les traditions des premiers siècles de notre ère, se rapportant aux pierres. Ne sont-ce pas elles, qui ont été l'origine de la dénomination de *pierres celtiques*, qu'on donna tout d'abord aux mégalithes ? Ces légendes ont dû prendre leur racine dans des légendes plus anciennes de peuples disparus. La légende

n'est pas une et immuable; la légende a son *évolution*. C'est ce qui peut nous permettre de reconstituer à rebours ses différents caractères chronologiques, pour en dégager le point primitif préhistorique, comme l'a si bien fait remarquer notre éminent collègue, M. le Dr Marcel Baudouin. Ces traditions n'ont pas toujours un caractère religieux.

Il se peut que les gravures rupestres du *Mont Aiven* aient un caractère religieux ; mais rien ne le prouve actuellement.

Il me paraît dangereux de les comparer aux signes cruciformes de la *Roche aux Noms*. Je souhaite que l'intéressante découverte de M. Ede en amène d'autres; mais il serait regrettable, à mon avis, qu'elle soit l'objet de conclusions prématurées ou d'associations trop éloignées. Le triangle de nos signaux géodésiques n'a aucun caractère lithurgique !

Présentation de Photographies stéréoscopiques du Dolmen à polissoir de Vouvray (Sarthe).

M. Bossavy (Versailles) fait circuler des *vues stéréoscopiques* du Dolmen de Vouvray-sur-Huisne (Sarthe), dont un pilier montre, à l'intérieur, les traces de son utilisation comme polissoir. M. Bossavy se proposait, en raison de cette particularité, de décrire le dolmen en question, lorsqu'il a appris que notre collègue, M. Cartereau (de la Sarthe), en avait fait l'objet d'une importante communication au Congrès préhistorique de Tours, en 1910.

M. Marcel Baudouin. — Je me permets de féliciter M. Bossavy d'avoir employé la *photographie stéréoscopique* pour le Dolmen Polissoir de Vouvray (Sarthe); et je me borne à rappeler que j'ai été le premier (1) à employer cette méthode pour les *Polissoirs* et les *Dolmens*, dès 1901 (2). Il faudrait toujours l'utiliser pour les Gravures sur Rochers (*Cupules*, *Bassins*, etc.), car on les comprendrait bien mieux ainsi.

J'ajoute que mon ami, M. Maurice Hamy, l'astronome, membre de l'Institut, a montré qu'on pouvait se passer d'appareil spécial, en prenant *deux vues* successives avec le même appareil, sous un *angle* différent; le seul inconvénient est, pour nous, mathématiciens élémentaires, de calculer cet angle, pour une distance

(1) Marcel Baudouin.— [*La photographie scientifique des Mégalithes.*]— *Bull. et Mém. Soc. d'Anthr.*, Paris, 1901. p. 344 (séance du 6 juin 1901).

(2) Marcel Baudouin. — *La Photographie stéréocopique des Mégalithes.* — *Bull. et Mém. Soc. d'Anthr. de Paris*, 1901, 5 s., t. II, 592-602. — Tiré à part, 1901, in-8°, 4 figures.

donnée et notre appareil. — Il est plus pratique, en effet, d'avoir recours à un appareil *ad hoc*.

Découvertes en Charente-Inférieure.

[*Prise de date*].

M. A. Cousset (Etaules) communique quelques notes sur les découvertes récentes, qu'il a faites en Charente-Inférieure.

Les principales sont les suivantes :

1° *Camp du Champ de la Mule* (*Sainte-Porchaire*). — Ce camp est inédit; il semble qu'il s'agit d'un éperon barré. Il est probablement *néolithique* (silex, poteries, etc.).

2° Les *Grottes de Sainte-Porchaire*. — On en distingue au moins *trois*, dans les environs du Camp précédent.

3° Les *Grottes de Rochecorbon*. — Certaines de ces grottes ont été utilisées à une période récente et transformée en des sortes de *Refuges*, comme en Charente. — Il y a au moins quatre Grottes.

4° *Un Cimetière mérovingien*.

5° Un Camp, au lieu dit *Le Chatenet*.

6° La *Grotte de la Vauzelle*, qui est très intéressante.

Toutes ces découvertes feront l'objet d'études détaillées ultérieures.

Découverte d'une station moustérienne à Garches (Seine-et-Oise).

[*Prise de date*].

M. Maurice Gillet (Suresnes S.). — Entre une couche de limon des plateaux, d'une épaisseur de 12 mètres environ et de sable de Fontainebleau, M. Gillet a recueilli à Garches (briqueterie Huguet), disséminé sur un banc de meulière, formant l'ancien sol, un nombreux outillage moustérien, comprenant principalement de beaux éclats Levallois, des racloirs convexes, des pointes à main, des lames avec encoches pour faciliter l'emmenchement, et un instrument triangulaire semblable à celui de la figure 70 du *Musée préhistorique* de G. et A. de Mortillet (2e édition).

M. Gillet poursuit ses recherches. Il se propose d'en faire connaître le résultat, si les matériaux réunis lui paraissent intéressants, et si personne ne revendique la priorité de cette découverte.

Un atelier de fabrication d'anneau en lignite à Nacqueville-Bas (Manche).

[*Prise de date*].

M. G. Rouxel (de Cherbourg). — La présence d'anneaux en schiste a été reconnue sur la plage de Nacqueville-Bas dès 1878, à la suite d'une tranchée, effectuée pour l'établissement de la batterie de Nacqueville.

Depuis, M. Rouxel a surveillé attentivement ce point, trop souvent ensablé ; et, à la suite de grandes marées, il y a recueilli une industrie néolithique comprenant des grattoirs noirs et courts taillés dans des galets éclatés, des instruments en silex ocreux, des grattoirs, des petits tranchets et des pointes, généralement de petites dimensions. Mais ce qui caractérise cette station et donne une importance capitale aux dernières découvertes, c'est d'avoir de nouveau recueilli plus de vingt ébauches d'anneaux en schiste bitumineux, portant des traces de débitage, et dues à des silex plutôt qu'à des instruments en métal. D'après M. Bigot, ce schiste proviendrait d'un gisement voisin, situé à 12 kilomètres, sur la côte opposée et de la dune, du Pont des Sablans, entre Biville et Siouville. Deux anneaux terminés offrent un cercle petit, arrondi sur les bords, avec nervure creuse sur le pourtour extérieur.

De plus amples détails sur cette découverte, très intéressante et qui rappelle celles de Buxières et Montcombroux (Allier), seront fournis ultérieurement.

Casse-tête de Braisne (Aisne).

M. S. Leloutre. — Dans sa notice intitulée *Casse-tête en silex, trouvé à Saint-Quentin-des-Iles, près Bernay* (Eure), M. Coutil a signalé, au n° 3, le casse-tête de Braisne-le-Comte (Oise); l'indication du département doit être changée ; le lieu de la découverte serait les environs de Braisne (Aisne). Le Dr Vimy qui l'avait recueilli avait formé une collection très intéressante, provenant de cette région située à l'embouchure de la Vesle et l'Aisne, qui a fourni à MM. de Saint-Marceaux et Moreau (Collection Caranda) de fort belles choses.

Ex-voto en argile, représentant probablement un cavalier gaulois, trouvé en Palestine.

Par le Dr

E. Comte de MULINEN (Berne).

[*Prise de date*].

La pièce, en argile rougeâtre, haute d'environ 0m12, et excavée intérieurement, a été trouvée dans la grande caverne de Bi'ne, près de Deir el-Asad, à une distance de deux lieues à l'est de Saint-Jean-d'Acre. Les autorités, auxquelles elle a été soumise, sont d'avis qu'elle représente, d'après tout son aspect, la chevelure, le bouclier, un cavalier gaulois. Dans ce cas, il s'agirait d'un membre de ces vaillantes tribus qui, faisant invasion en Asie, ont fondé le royaume des Galates, et qui pouvaient même conquérir l'Egypte; au IIIe siècle, on les trouve un peu partout dans le Levant, notamment dans le royaume des Séleucides, où ils faisaient le métier de condottieri. La caverne de Bi'ne contient des antiquités de tous les âges, depuis les temps les plus reculés de la domination égyptienne sur la Phénicie jusqu'à l'ère chrétienne. On pourrait donc s'imaginer qu'un ex-voto gaulois a été déposé dans ce sanctuaire funéraire.

Dents humaines Moustériennes de La Quina (Charente).

[*Prise de Date*].

M. le Dr Henri Martin (Paris) présente deux dents humaines, du Moustérien supérieur, de La Quina (Charente). — Ces pièces, recueillies exactement en place sous un ancien éboulement, ont été dégagées de la couche tout récemment, lors de ses dernières fouilles; l'une d'elles a même été trouvée par notre collègue M. Harlé.

Ces dents, de fortes proportions, répondent à la M^1 inférieure droite et à la M^3 inférieure gauche. Elles seront l'objet d'une étude ultérieure.

Objet bizarre en terre cuite.

M. A. Guébhard présente un singulier petit objet trouvé dans les fouilles de Massiac (Cantal), par M. J. Pagès-Allary.

Façonné en terre micacée, à petits grains de quartz hyalin, il a la forme générale d'une chausse-trape, c'est-à-dire de deux pyramides quadrangulaires réunies par leurs bases de 4 centimètres de côté, à arêtes curvilignes très émoussées et angles arrondis en tétons, l'un d'eux un peu allongé en manche creux. Dans la cavité intérieure sont restés mobiles des fragments de terre faisant grelots, peut-être dus simplement à la percée diamétrale de quatre trous de $0^{m}004$ de diamètre, également répartis entre les saillies, où ils font un peu l'effet d'yeux de part et d'autre de chaque nez. Aucune intention anthropomorphe ne semble cependant avoir présidé à ces perforations, destinées plutôt à la suspension d'un objet de jeu, d'un hochet ou d'un contrepoids, ou peut-être à l'attache d'un pommeau faisant partie d'une plus grosse pièce.

L'âge, n'ayant pu être donné par la stratigraphie, reste incertain : vraisemblablement gallo-romain. Rien de similaire n'a pu être trouvé ni dans la littérature, ni dans les collections.

Découverte de Sépultures à Gigny (Jura).

Madame M. Savoye a profité d'un défoncement, qui se faisait à *Gigny* (Jura), sur un emplacement où on disait qu'avaient été trouvées autrefois des sépultures, pour en faire rechercher, un peu plus profond, encore d'autres, qui furent effectivement découvertes, en deux lignes parallèles, au nombre de treize; toutes orientées face à l'Est, la tête reposant sur une petite dalle, l'entourage et la couverture formées d'autres dalles brutes, malheureusement sans aucun mobilier permettant de préciser leur âge. M. A. Girardot, avisé fit savoir que les anciennes trouvailles analogues, faites en 1887, avaient permis de rapporter la plupart à l'époque mérovingienne (L. Clos, *Découverte de tombeaux antiques sur le territoire de Gigny*, *Jura*, Mém. Soc. Emul. du Jura, 4e série, vol. III, 1887, p. 14-23, 1 pl.)

A Graye, ajoute Mme Savoye, non loin de Gigny, des tombes analogues ont été plusieurs fois découvertes, sans mobilier, au nord de l'éminence du *Mettiau*, où on remarque d'assez nombreux fragments du silex taillés et de poteries antiques.

III. — COMMISSION DES ENCEINTES.

Commission d'étude des Enceintes préhistoriques et Fortifications anhistoriques.

M. Armand Viré, Président de la Commission, empêché d'assister à la séance, envoie le 47e rapport.

— M. Stéphane Bouttet nous a adressé une étude, tirée de la *Revue Préhistorique*, sur le *Château-Brulé de Lourdon*, commune de Villerest (**Loire**), intéressant spécimen de fort vitrifié, et sur le *Château de Verre, de Chatelus*, commune de Saint-Alban-les-Eaux (**Loire**). Le premier figure dans l'inventaire publié plus loin, et dû à Mme Savoye ; le second a été publié déjà ici même (*B. S. P. F.*, VI, 1909, p. 357).

M. N. Gabillaud, nous envoie des notes dont voici d'intéressants extraits :

« Les environs de Châtillon-sur-Sèvre, autrefois Mauléon (**Deux-Sèvres**), ont vu leurs hauteurs tour à tour occupées par les Gaulois et les Romains (1), les Français et les Anglais, les Catholiques et les Protestants, les Royalistes et les Républicains, qui, tous, respectèrent et, sans doute, utilisèrent les enceintes préhistoriques ou préromaines de *Château-Gaillard* et de *Bois-Fichet*, commune de Saint-Jouin-sous-Châtillon.

« Il est probable que les retranchements de *Château-Gaillard* (Camp des Gaulois) et de *Bois-Fichet* (Camp de Duguesclin), ont été construits par des peuples agriculteurs se livrant à l'élevage des animaux domestiques. Les deux plates formes, A et B, situées au sommet de ce dernier mamelon, devaient être entourées d'une palissade à base consolidée par un ados de terre et de pierrailles. Pendant la nuit, elles servaient d'abri aux bêtes et aux gens.

De larges avenues bordées de remparts conduisaient le troupeau du parc aux prairies des alentours. Les cordons de terre et de pierres amoncelées qui courent, de haut en bas, sur le flanc du coteau, pouvaient border les allées de chaque parc, et séparer, entre eux, les différents quartiers assignés aux familles ou tribus.

(1) Voir N. Gabillaud. — *Inventaire Archéologique* et *Rapport sur la Station gallo-romaine de la Barbinière*.— On vient de m'apporter un denier d'argent d'Octavie, femme de Philippe père, trouvé en face de *Château-Gaillard*, au pied des ruines de l'ancien château des Sires de Mauléon.

« Entre les enceintes de *Bois-Fichet* et de *Château-Gaillard*, distantes de 1.000 à 1.200 mètres, existait, jadis, un dolmen. La représentation que j'en donne, d'après un croquis de M. Chaigneau, serrurier à Châtillon, m'a été fournie par mon obligeant confrère, M. Charbonneau-Lassay, conservateur-adjoint au Musée des Antiquaires de l'Ouest. Après avoir bravé les siècles, les guerres et les révolutions, le vénérable monument funéraire de Château-Gaillard est tombé sous les coups de marteau sacrilèges d'un tailleur de pierre, et sa table de beau granit noir, débitée en linteaux, est entrée dans une vulgaire construction rurale.

« Quant au prétendu *cromlech* de la Roche-Galouin, commune de la Chapelle-Largeau (**Deux-Sèvres**), l'étymologie du nom, plus que la régularité de la forme, ferait croire à son authenticité. On sait que les roches, *dites Gauloises*, désignent presque toujours des monuments à origine néolithique. Mais les blocs de la Roche-Galouin ne ressemblent en rien aux menhirs des cromlechs bretons ; ce sont des « chirons », indépendants de la roche sous-jacente, roulés là sans doute par hasard, dont la disposition sur deux rangs, vue de loin et du bon côté, paraît à peu près circulaire.

— M. Pagès-Allary nous décrit ses dernières et toujours intéressantes recherches dans le **Cantal**.

L'enceinte gauloise de Celles prouve que les enceintes n'étaient pas toujours placées sur le sommet des montagnes, mais qu'il y en avait *à l'époque préhistorique* de cachées dans des plissements de terrain, à mi-côte des rochers escarpés, dans des corbeilles formées par de grands éboulés — ou des tassements ou glissements de terrain.

L'enceinte gauloise de Celles (près Neussargues), bien datée par le tumulus gaulois qu'y a découvert et fouillé notre collègue, lui a procuré dix-sept vases inédits, qu'il a reconstitués avec plus d'un millier *des précieux fossiles tessons.*

Les profils qu'il en a exécutés, démontrent, nous dit M. Pagès :

1° Que la forme et le galbe ont une importance plus grande que l'analyse de la pâte, dans une classification logique et utile à la chronologie ;

2° Que la poterie *fine* et la poterie *grossière* peuvent exister : à la même époque, sur le même lieu, dans les mêmes mains, suivant qu'elles étaient : à l'usage de la cuisine, du ménage ou des cérémonies ;

3° Que dans le détail, on remarque par exemple un cordon d'ornementation à renflement près du col des urnes, qui est comme une marque de fabrique et une date, il n'a pas en même temps, l'utilité démonstrative d'un usage de fermeture plus étanche de ces vases,

avec l'aide d'un autre renversé dessus pour le recouvrir jusqu'après ce cordon ;

4° Le n° 17 démontre que la fabrication au *colombin* était aussi employée que le tour, la tournelle, ou celle dite à la main, suivant la pâte et le vase qu'on voulait faire ;

5° Que la forme de la nature et la cassure même des tessons, aident l'ongle, *au moment de la trouvaille*, pour reconnaître la dureté, la résistance, la composition de la pâte, d'où on déduit : *sa cuisson*, beaucoup plus exactement que lorsque les tessons ont pris de la dureté par suite du séchage à l'air ;

6° Enfin *ces tessons lavés* démontrent ce dont on doute encore : que dans l'engobe des urnes gauloises, il y a non seulement des dessins géométriques, mais des peintures, et des *peintures polychromes* résistant au temps et assez bien au lavage — (le rouge, le noir, le jaune et le marron-brun surtout).

Cette enceinte est fermée, du côté sud : par une muraille de basalte bien droite et des éboulis de *142 mètres de hauteur*, l'isolant de la planèze, dont l'altitude est de 1000 m. Elle est défendue : à l'est, par un très long mur, que notre collègue a suivi dans ses fouilles et où il a trouvé des tessons de vases gaulois ; au nord, par des éboulis basaltiques *de 58 m.* environ qui le séparent de la plaine que forme la vallée de l'Allagnon et l'ancien lac formant la commune de Neussargues, dont les Gaulois ont dû connaître encore les rives tantôt argileuses, tantôt ensablées, *et encore tourbeuses*, en prenant la suite des néolithiques révélés par les silex trouvés dans les travaux de la gare du passage inférieur (Neussargues, Celles). [Voir Chastel].

Enfin à l'ouest, par un mur qui descend jusqu'à ce qui paraît avoir été le bord du lac, et où deux gros murs semblent former un embarcadère curieux, dans lequel ont été trouvés les débris de *meutes gauloises*.

A l'intérieur de cette enceinte, on peut relever de nombreuses petites cases de 3 et 4 m. de côtés ; il devait y avoir aussi des huttes indiquées par des bordures de pierres tout le long d'un chemin conduisant à un amas considérable de blocs de basalte éboulés, d'où l'air arrive très froid, où la neige glacée reste bien plus longtemps, et qu'il serait aussi coûteux et dangereux qu'intéressant de fouiller.

C'est peut-être là qu'il faut chercher la cause d'une énorme déviation magnétique constatée (2), et que les basaltes n'expliquent qu'à demi ?

Ainsi qu'on le voit par la coupe donnée dans la belle thèse (recherches paléophytologiques de M. A. Lautry (série A, n°s 613, 1348 ;

(1) *Bulletin de la S. P. F.*, Tom V, 1908, pages 474-493.

(2) J. Pagès-Allary, Déchelette et Lautry. — Le Tumulus Arverne de Celles. Anthropologie, t. XIV, 1903, pages 385-416.

page 149), nous avons constaté que l'argile, de la terre noire sapropélienne, de la silice à diatomées, avec des agglomérats basaltiques, servent de base à une coulée de basalte miocène importante.

M. Pagès pense que les eaux du lac, aidées à cet endroit par de nombreuses sources qu'alimente le vaste plateau de la Planèze, ont dû ronger les terres friables, en les détrempant sous caves, la coulée de basalte, qui au moment où le poids surplombant a été supérieur à l'adhérence de la masse basaltique, s'est détaché pour produire *l'énorme ébouli* qui a glissé sur les pentes pour former *l'enceinte naturelle*, fort bien cachée et protégée, en intérieur de coquille, d'où on peut voir toute la vallée, au travers des grands arbres qui achèvent de masquer cette sation gauloise. Le vase gaulois et le moulin du plan datent la dernière occupation de cette enceinte.

— Mme Savoye, en dépouillant les publications et les notes inédites de son regretté mari, a pu dresser les listes ci-jointes, qu'elle veut bien nous communiquer, au sujet des enceintes de la **Loire**, du **Rhône** et de **Saône-et-Loire.**

Département de la Loire.

La Chamba, *le Chatelard* [F. M. *Monographie des communes de l'arrondissement de Roanne*, p. 296.]

Changy, *Cauhatetard* (silex et haches polies) [F. M., *op. cit.*, p. 80].

Chambles, *au Palais, oppidum Essalois* (haches polies) [Musée de la Diana].

Crémeau, *le Chatelard* [F. M., *op. cit.*, p. 50].

Desbats-Rivière-d'Orprat, *le Châtelard de Ryay* [Collection E. Brassart, à Montbrison, et C. Savoye, à Odenas. E. Brassard, Congrès archéologique Montbrison 1885 p. 12].

Essertine-en-Chatelneuf, *Montagne du Châtelard* [F.M. *op.cit.* p. 93].

Lérigneu, au *Gas-de-Genestoux* [T. Rochigneux, Le Forez, canton de Montbrizon, p. 280]

Machezal, à *Pourrières*, enceinte vitrifiée et enceinte à pierres sèches [A. Vachy, fouilles du tumulus de Machezal, 1893]. Les Noes, au *Châtetard* [F. M., *op. cit.*, p. 148].

Pavezin, le *Château-Belize*, enceinte circulaire en pierres sèches, au sommet du pic de Bourchain [F. M., *op. cit.*, p. 240].

Périgneu, enceinte vitrifiée, au *pic de la Violette* [F. Thiollier, *Le Forez, canton de Saint-Rambert*. F. M. *op. cit.* p. 330. Vincent Durand, *Bulletin de la Diana*, t. 1er p. 57. Brassart, *op. cit.* p. 115].

Perreux, au Châtelard [Musée de Roanne, Noélas, *Etude sur les âges préhistoriques en Roannais*, p. 19].

Pinay, oppidum de *Cis, au Châtelard* (1).

(1) A. de Mortillet *Invent.*

Roizey, enceinte en pierres sèches de 200 mètres de long, sur 40 mètres de large, sur la pente orientale du Pic des *Trois-Dents* [Sleyert. Nouvelle histoire de Lyon, t I, p. 32].

Saint-Bonnet-des-Cars, ruines de plusieurs enceintes [*Bulletin de la Diana*, t. II. F. M. *op. cit.* p. 296]. — Saint-Bonnet-le-Courreau, sur la *montagne de Pierre-Haute* [F. M. *op. cit.*]. — Saint-Georges-de-Barroille, *oppidum de Chozi* [F. M. *op. cit.* p. 119.] — Saint Haon-le-Chatel, sur la montagne du Haut-de-Baudières [F. M. *op. cit.* p. 126.] — Saint-Marcel-de-Félines (Voir Puray) (1). — Saint-Maurice-au-Gourgois, *à Gland* [F. M. *op. cit.* p. 212]. — Saint-Maurice-sur-Loire, *oppidum de Jœuvres* , sur la rive droite de la Loire, construit sur une station néolithique [Musée de Roanne. Collection de Chapuzy, à Jœuvres. Noelas, *op. cit.* 31 et 32]. — Villerest, le *Château Brûlé* (enceinte vitrifiée) [Musée de Roanne et collection C. Savoye à Odenas].

Département de Saone-et-Loire.

Auxy, sur le *Plateau d'Auny* [Bulliot. Essai sur le système défensif des Romains en pays Eduen, p. 70.] — Chamilly, *le Château de Chamilly*, qui fait suite au *camp de Chassey* [Bulliot, *op. cit.* p. 53.] — Géange, près du *Bois des Hayes* [Ragut, *Station du département de Saône-et-Loire*, 1838, t. II, p. 167]. — Gergy, *Camp de Rougerot* [Dictionnaire des Gaules] (2) — Grury sur le *Mont Folin*, près du hameau de *chez Richard* [Ragut, *op. cit.* p. 179. Monnier. *notes historiques sur Saône-et-Loire* 1873, p. 70. Dictionnaire des Gaules] (3). — Huilly, *à Chatel-Romain*, dans les *bois de Romaine* [Monnier, *op. cit.*, p. 70. Matériaux d'histoire et d'archéologie, juin-juillet 1869]. — Saint-Martin-sous-Montaigu, à *Château-Réau* [A. Arcelin, station prochaine de Saône-et-Loire, 1877, p. 65.] — Mont, enceinte sur *la montagne au-dessus du village* (silex taillés) [indiqué par erreur dans le dictionnaire des Gaules, à Bourbon-Lancy]. — Pierreclos, *Bois des Pierres*, enceinte circulaire en pierres sèches [De Ferry et A. Arcelin, *Maconnais préhistorique*, p. 128.] — Rully, *le Camp-Varrot* [A. Arcelin, *op. cit.* p. 15] (4). — La Salle, *Camp de la Roche* [De Ferry et Arcelin, *op. cit.*, p. 128. Collection C. Savoye. A. Arcelin, *op. cit*, p. 15]. — Sennecy-le-Grand, *Camp de Cyrie* (silex) [A. Arcelin *op. cit.* p. 15]. — Saint-Sermain-du-Plain, *Rome Château*, [A. Arcelin *op. cit.* p. 15]. — Verrières-la-Grande, *Camp de Glenne* [Bulliot, *op cit.*, p. 81]. — Saint-Vincent-en-Bresse [Raguet, *op. cit.*, p. 348].

(1) A. de Mortillet : *Invent.*
(2) A. de Mortillet : *Invent.*
(3) B S P F, IV, 1907, p. 298.
(4) A. de Mortillet : *Invent.*

Département du Rhone.

Camp de l'*Auguel*, commune de Vaux. — L'enceinte de l'Auguel est un vaste ovale épousant la forme du sommet. Il mesure 92 mètres sur son grand axe, et 84 sur le petit axe. Formé de pierres sèches, le retranchement est parfaitement reconnaissable à l'ouest et au nord, sur une longueur de 140 mètres; le reste a été épierré en partie pour faciliter la culture, et forme deux énormes *murgers*.

Ce qui frappe tout d'abord la vue, ce sont des débris de briques, de tuiles à rebords, de meules en lave et en grès, des fragments de dalles en calcaire oolithique, dont le gisement le plus rapproché est à une vingtaine de kilomètres de l'Auguel.

Des sondages exécutés au centre du camp ont mis à découvert les fondations d'une construction rectangulaire, avec mortier contenant de la brique pilée, procédé généralement employé à l'époque romaine. En regardant avec attention, on aperçoit des fragments de silex taillés qui percent ça et là le gazon. Ces silex se rencontrent surtout sur le pourtour de l'enceinte ; ils abondent autour d'une source intarissable qui sort de terre au pied d'un houx centenaire, à 50 mètres en contre-bas du camp, sur le flanc méridional de la montagne.

Avec ces formes taillées, sans formes bien déterminées, nous avons recueilli un talon de hache polie en diorite, des poteries grossières à pâte consolidée par des grains de quartz et munies d'anses rudimentaires sous forme de mamelons latéraux non percés de trous de suspension.

Deux rampes d'accès encore reconnaissables, l'une au nord, l'autre au sud, indiquent deux entrées du camp. Il devait en exister une troisième à l'ouest, le terrain ayant été aplani et cultivé maintes fois de ce côté; des fouilles poussées au-dessous de la couche arable pourraient seules élucider cette question. Le vieux chemin dont nous avons parlé plus haut, qui suivait les crêtes, traverse le camp en reliant les cols de Montmain et des Places, de chaque côté de l'Auguel [*C. Savoye Beaujolais préhistorique*, p. 133-134].

Le *Châtelard*, de Monsols. — Entre le bourg de Monsols et le col de Champoint, qui donne accès dans le Charolais, un contrefort oriental de l'Ajoux ou Saint-Rigaud, de forme conique, est couronné par des fortifications très anciennes, connues dans le pays sous le nom de Châtelard. Ce sont deux enceintes circulaires concentriques, en terre et en pierrailles. Un premier retranchement de 220 mètres de développement circonscrit un cercle de 70 mètres de diamètre et d'une surface d'environ 38 ares. Du côté du plateau qui relie le Châtelard à l'Ajoux, le côté le plus accessible par conséquent, le retranchement mesure encore 2^{m}50 de hauteur. Ailleurs, où la déclivité du

sol formait déjà un obstacle naturel, sa hauteur varie entre 1 et 2 mètres.

A 21 mètres de la première enceinte s'élève une deuxième circonvolution intérieure plus élevée et mieux conservée, limitant un cercle de 28 mètres de diamètre et de 516 mètres carrés par conséquent de superficie. La hauteur de ce retranchement du côté du plateau, est de 6 mètres, pour s'abaisser entre 2 et 3 mètres sur le reste du pourtour.

Nous fîmes couper l'enceinte extérieure par une tranchée orientée de l'ouest à l'est. A 0m80 de profondeur, les ouvriers mirent à découvert quelques ferrailles tellement oxydées, qu'elles s'effritaient sous les doigts. A part deux fragments assez épais, recourbés en forme de fer à cheval, de longs clous à tête carrée, les autres objets ne conservaient aucune forme bien déterminée. Cinq tranchées ouvertes successivement en divers endroits, et poussées jusqu'à la roche, ne donnèrent que du charbon de bois et de menus fragments de vases à pâte noirâtre sans ornement.

Cette pauvreté archéologique permet de supposer que ce camp fut élevé par des gens prévoyants, se ménageant un refuge en cas d'attaque, mais ne fut jamais habité d'une façon permanente.

Le plateau couvert de genêts, qui sert d'isthme, entre le Châtelard et le mont d'Ajoux, renferme quelques traces préhistoriques. Nous avons récolté deux nucléus, de petites lames et des éclats divers, le tout en silex bleuâtre. Les silex taillés des hauteurs, comme l'avait déjà remarqué M. Arcelin, en Mâconnais, présentent rarement des caractères propres à une époque déterminée. [*C. S. Beaujolais Préhistorique*, p. 136-137].

Le *Châtelard* de Vauxrenard. — Une colline à sommet conique, reliée au mont des Alloigners (806 mètres) par une sorte d'étranglement ou isthme, porte aussi à Vauxrenard le nom de Châtelard. Le petit plateau qu'offre le sommet, d'une surface approximative de 4.000 mètres carrés, est défendu naturellement au sud, à l'est et au nord-est, par la raideur de ses pentes; au nord-ouest et à l'ouest, du côté de l'isthme, était le point faible, c'est là qu'il fallait élever un mur. Construit en pierres et en terre et couvert de genêts, il subsiste encore sur une longueur d'environ 65 mètres, avec une hauteur moyenne de 1m20.

Ce lieu formait un excellent observatoire pour surveiller le vaste cirque du bassin de la Mauvaise, et par delà les collines de Chénas et de Juliénas, la vallée de la Saône.

Plusieurs chemins se croisent près de l'entrée probable du camp. Le plus ancien paraît être celui qui passe au pied de la Pierre de Saint-Martin ou des Sarrasins, et longe les roches des Fayules (fées). Il est bordé de grands blocs de porphyre, aux formes fantastiques,

qui ont dû impressionner de tout temps les passants portés au surnaturel. Le Montgoury que ce chemin contourne, est le siège de nombreuses légendes, qu'il faut se hâter de recueillir. C'est le grand sanctuaire des fées, lutins, sarrasins, et autres personnages légendaires du Beaujolais.

Les vieilles gens du pays prétendent que « du temps des grandes guerres (?) les habitants de Vauxrenard se sont retirés au Châtelard ».

Nous n'avons pu obtenir aucun autre renseignement au sujet de ce lieu fortifié. A part quelques fragments de vases à pâte grisâtre bien cuite, nous n'avons recueilli aucun objet qui put nous éclairer sur l'époque approximative de la construction de l'enceinte. Le sol, bouleversé en maints endroits, paraît avoir été fouillé très anciennement, sans doute par les chercheurs de trésors. [*Beaujolais Préhistorique*, p. 138].

Camp du *Crêt de la Garde* (près Tarare). — Le Crêt de la Garde, montagne qui s'élève entre les communes de Valsonne, Saint-Appolinaire et Dième, porte à son point culminant les traces d'une ancienne castramétation. C'est de là que lui vient sans doute son nom de « La Garde », dérivé du mot tudesque warta, qui a le sens de protection, de garde, de surveillance.

Une enceinte elliptique, en pierres sèches, et brutes de 75 mètres de grand axe, entoure le sommet. Les assises qu'ils formaient se sont écroulées et jonchent le sol, indiquant encore le tracé de l'enceinte.

De ce lieu on pouvait surveiller le Châtelard de Valsonne, éloigné seulement de deux kilomètres. Les carrières ouvertes dans le magnifique porphyre rouge qui forme ce dernier sommet, ont détruit les traces de son refuge à une époque récente.

Nos recherches au travers des genêts et des bruyères du camp de la Garde, ne nous ont fourni aucun renseignement sur l'époque de sa construction.

En résumé, les lieux très anciennement fortifiés sont nombreux dans la région, mais peu reconnaissables, par suite de la mauvaise qualité des matériaux employés, qui ne se prêtaient pas à la construction de murs d'une grande stabilité, puis, surtout à l'énorme extension de la culture.

Nous appelons l'attention des archéologues sur les points suivants : le sommet de *Saint-Rigaud*, le *Tourvéon*, *Brouilly*, les *Châtelards* de Cublize, *Valsonne*, *Joux-sur-Tarare;* les lieux appelés *Batailly*, commune de Cublize et de Chazay ; la *Citadelle* au-dessus d'Anse ; la *Gardette*, commune de Propières ; le camp de *Villemartin*, commune de Saint-Igny-de-Vers. [*C. S. Beaujolais Préhistorique*, p. 138-139].

Le *Châtelard* de Courzieu. — Le Crêt Châtelard sur Courzieu, est au nord du hameau et de l'ancienne chapelle de Saint Clair, altitude 882 mètres. Enceinte de 70 mètres de diamètre, en pierres sèches,

HACHES
DU TILL
(Gr

ÉOLITHIQUES
(NE-ET-MARNE).
naturelle)

deux entrées. Des chemins pavés entourent la base du Châtelard. Tumulus ou amoncellement de pierres au N.-E. Esplanade au couchant. La couche de terre dans l'enceinte a une épaisseur de 1m20. Elle renferme dans sa partie supérieure des tessons de poterie, des morceaux de tuiles romaines, des fragments de carrelages ou de plateaux en terre grossière.

Plusieurs réduits en roches et pierres sont inscrits dans l'intérieur de l'enceinte. Le Crêt du Châtelard est situé entre le Crêt des Chevaux et le Crêt Bramont.

Pied-Froid, commune d'Yzeron. — Grande enceinte en demi-cercle, 30 mètres de diamètre, le sommet de l'arc visant l'Est (Mamelon Est, le Bochet, 805 mètres). Sentier entre le mamelon est et mamelon ouest de Pied-Froid. — Mamelon est accès par le nord et le nord-ouest.

Mamelon ouest, enceinte circulaire de 20 mètres de diamètre, extérieur de pierres sèches. Au centre, deux roches verticales coniques triangulaires. Au sud, amas, entassements de roches de gros volume, formant des grottes. Le chemin d'accès du mamelon ouest du Pied-Froid est à l'ouest et décrit des lacets.

IV. — ARTICLES ORIGINAUX.

Les grands Éclats Moustériens et les Pièces Acheuléo-Moustériennes de la carrière du Tillet, près La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne) (1).

PAR

Paul de GIVENCHY (de Paris).

Messieurs,

Le titre de ma communication n'est pas très exact, au moins au point de vue chronologique. *Le Paléolithique du Limon des Plateaux de la Brie* serait plus juste. Mais, si j'ai tenu à faire figurer les mots : *Grands éclats Moustériens*, c'est plutôt par analogie, et pour indiquer de suite la forme spéciale de certaines des pièces que j'ai l'honneur

(1) Communication faite à la séance du 26 janvier 1911.

de faire passer sous vos yeux, et dont quelques-unes, à l'instar des silex Moustériens offrent sur l'une de leurs faces une très belle cassure conchoïdale. Je vous les présente donc comme précédant l'époque dite du Moustier. Nous sommes, en effet, ici dans le limon des plateaux, où l'industrie Chelléenne et Acheuléenne se trouve mélangée à de grands éclats et à des lames, *de forme* pseudo-Moustérienne.

Topographie. — La carrière du Tillet est une vaste exploitation de *terre à briques*, située sur un plateau, dominant la vallée de la Marne, entre Reuil et Luzancy, à 4 kilomètres de la Ferté-sous-Jouarre, et à 70 kilomètres à l'est de Paris.

Le Tillet est un petit hameau dépendant de la commune de Reuil, située elle-même au bord de la Marne, et à 2 kilomètres de la Ferté-sous-Jouarre.

La cote de ce plateau est de 176^{m}940 au-dessus du niveau de la mer, l'altitude de la Marne coulant au pied de cette colline étant de 57 mètres.

Les briques, qui sont fabriquées sur ce plateau, ne sont pas cuites sur place. Les fours de l'usine se trouvent au pied de la colline, et sur le bord de la Marne (commune de Luzancy). Un puits, profond de 48 mètres, a été foré dans l'épaisseur de la colline; et c'est par ce puits et ensuite par un couloir (à moitié souterrain, à moitié à ciel ouvert), que les briques sont descendues dans des bennes, puis transportées par wagonnets jusqu'aux fours.

C'est grâce à ce sondage, que l'on possède une coupe géologique très complète de cette colline; et M. Morin, mon collègue à la Société Géologique de France, a bien voulu m'en faire le dessin ci-joint (voir *Fig.* 2 et la légende de la coupe géologique).

Au point de vue géologique, cette carrière est connue; et le Muséum y est venu en excursion en 1908. Mais, au point de vue *Préhistorique*, aucune communication ou présentation de pièces n'a encore été faite que je sache sur ce gisement.

Gisement des Haches. — Ce qui nous intéresse donc particulièrement ici, c'est la couche du haut, en exploitation (couche I de la coupe), c'est-à-dire le *limon des plateaux*; car c'est dans ce mélange de sable et d'argile que l'on trouve les silex paléolithiques que je vous présente aujourd'hui. L'épaisseur de ce limon est ici très considérable, et atteint par endroits jusqu'à 12 mètres ; mais la couche exploitée ne dépasse pas 6 à 7 mètres, car au-dessous elle se trouve mélangée à la meulière. Vous voyez, en effet, d'après la coupe géologique, que cette *terre à briques* repose ici directement sur la Meulière de Brie, dont l'exploitation dans les environs de La Ferté-sous-

Jouarre, est universellement connue (puisqu'on la transporte même à l'étranger) ; et tout le pays environnant est rempli d'affouillements, dus à l'extraction de cette pierre meulière.

Au Tillet, la teneur en argile est très forte, et par conséquent éminemment favorable à la fabrication de la brique ou de la tuile. Aussi les gens de métier la désignent-ils ici sous le nom de *terre forte*.

Comme ce limon, de couleur ocreuse, paraît changer de teinte en se rapprochant de la terre végétale, il se pourrait que sa grande épaisseur ne soit pas homogène, et qu'une étude géologique plus approfondie y fasse découvrir deux ou trois couches distinctes. En tout cas, contrairement à la plupart des dépôts argileux du même genre, qui, dans le Nord de la France, reposent sur un cailloutis, le Directeur de la briqueterie du Tillet nous a assuré qu'aucun cailloutis n'existait à la base de cette formation, et que cette *terre à briques* reposait bien partout sur la *Meulière de Brie*.

C'est en général entre 3 et 6 mètres de profondeur, quelquefois 2 mètres, qne l'on rencontre les silex taillés, éclats Levallois, etc., et surtout de très nombreux fragments de déchets, et d'éclats de débitage (quelques-uns nucléiformes), et ils y paraissent disséminés et sans aucun ordre. Cependant leur aire de répartition semblerait se trouver plutôt dans la zone avoisinant la route allant de Reuil au Tillet, zone dont l'exploitation est maintenant terminée. Peut-être y avait-il là un atelier de taille de silex ? On en trouve encore actuellement dans les autres parties du gisement ; mais cependant en moins grande quantité, paraît-il, qu'il y a quelques années.

Caractères et description des pièces. — La caractéristique des pièces que je vous présente, et j'insiste là-dessus, est leur parfait état de conservation. Ces outils sont intacts ; les arêtes ne sont ni usées, ni émoussées ; plusieurs ont même encore leurs pointes ; ils n'ont donc certainement pas été roulés par les eaux, et on a l'impression qu'ils sont restés en place, ou du moins qu'ils ont du faire peu de chemin, s'ils se sont enfoncés dans le limon.

Une autre caractéristique de ces pièces, c'est que beaucoup d'entre elles ne sont taillées que sur une face, et qu'elles possèdent sur l'autre face de très belles cassures conchoïdales, avec un bulbe de percussion très apparent. On dirait des outils Moustériens, mais qui seraient de très grande taille. Tels sont les n°s 2 de la Planche I, et 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 de la Planche II.

Nous sommes donc très probablement ici à cette époque du Quaternaire moyen, à faune froide, qui a suivi l'époque Acheuléenne, soit à l'aurore des temps Moustériens.

Cependant, au point de vue paléolithique, je suis obligé de faire des

réserves pour la belle pointe en silex gris cendré à section triangulaire (*fig.* 1) qui a été trouvée dans la couche tout à fait supérieure ; elle est travaillée avec une telle finesse qu'elle pourrait bien être néolithique, et provenir de la surface du sol, c'est-à-dire de la terre végétale, d'où, par tassement elle aurait pénétré dans le limon sous-jacent. Mais ce n'est qu'une hypothèse, puisqu'en somme elle provient aussi de la *terre à briques* (1).

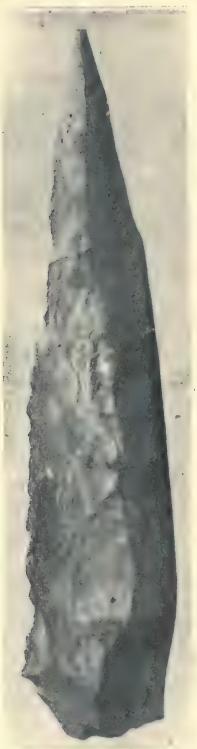

Fig. 1. — Pointe en silex gris. (Gr. nat.). — Cliché du Dr Henri-Martin.

La planche I représente, photographiée sur ses deux faces, 1 A et 1 b et grandeur naturelle, un très beau coup de poing Acheuléen du Tillet. Cette pièce, qui est entière avec sa pointe, mesure 0m18 de longueur. La face du dessus, qui est plus bombée, est *rouge brun*, tandis que l'autre face, qui est plate (c'est celle qui est figurée, la pointe en bas) est de couleur *café au lait*, avec taches blanchâtres. Cette hache possède par endroits, et surtout vers la pointe, une très belle patine (à reflets vernis et brillants), due probablement à l'argile, et la face plate est plus patinée que la face supérieure.

Si on considère chaque face de ce coup de poing, en mettant le talon en bas, et la pointe en haut, on remarque de très fines retouches tout le long de l'arête de droite, tandis que l'arête de gauche, lisse et unie, n'en possède aucune, et cela uassi bien sur la face supérieure que sur la face inférieure. Ce coup de poing peut donc, *à la rigueur*, être considéré comme un outil à *retouches alternes*. Je dis : *à la rigueur*, car si on voulait discuter à ce sujet, et être être méticuleux, on constaterait, à la loupe, de très petites retouches, tout autour de la pointe.

(1) Malheureusement cette hypothèse pourrait bien être vraie. Depuis ma communication de janvier, une hache polie en pierre meulière aurait été trouvée dans les mêmes conditions, c'est-à-dire dans la partie supérieure du limon, et près du puits.

D'autre part, M. Chalamon, le directeur de l'usine de Luzancy et de la briqueterie du Tillet, m'a montré dernièrement une autre hache polie et un percuteur en

Mais, abstraction faite d'un centimètre de pointe, ma remarque est exacte pour tout le reste de l'outil.

Dans le cas présent, je considère ces fines petites retouches, comme des retouches de consolidation, et non d'utilisation ; car elles rendent les arêtes plus solides qu'une simple arête vive et coupante ; et le coup de poing dont il s'agit est dans un tel état de conservation qu'il ne semble pas avoir servi. Mais, bien entendu, je ne voudrais pas généraliser cette remarque à tous les outils possédant des retouches, diamétralement opposées ou non.

A part les grattoirs Moustériens à retouches alternes, de La Quina, découverts et décrits par M. le Dr Henri Martin, je ne vois pas que les Palethnologues aient jamais signalé ce genre de retouches sur des coups-de-poing paléolithiques. J'ai cependant observé cette particularité sur quelques autres haches ; et je possède une petite *Langue de Chat* de Creysse, Dordogne, dont chaque face présente ainsi une arête de gauche lisse et coupante, et une arête de droite finement retouchée ; et le tout par conséquent inversé par rapport à l'autre face. Dans son ouvrage sur le *Limon des plateaux du nord de la France* (Savy, 1878), M. d'Acy, sans signaler cette particularité, fait figurer sous le n° 3 de la Planche II (Silex taillés de Hangard), un très beau coup-de-poing, ne possédant aussi de nombreuses retouches que sur un côté seulement. Mais j'ignore ici comment se comporte l'autre face.

Les objets de la Planche I sont photographiés grandeur naturelle; et tous ceux de la Planche II en demi grandeur.

Les nos 2 et 3 de la Planche I; 2, 9 et 15 de la Planche II m'ont été obligeamment communiqués par M. Chalamon, directeur de cette briqueterie; et je le remercie aussi pour tous les renseignements complémentaires qu'il a bien voulu me donner.

Les nos 2 de la Planche I (en silex noir avec quelques taches blanches), et 17 (en silex un peu bleuté) de la Planche II, sont de très belles *pointes de lance*, ou peut être seulement *pointes à main*, portant de fines retouches sur leur face supérieure, tandis que l'autre côté nullement taillé présente la belle cassure conchoïdale typique Moustérienne. Le n° 16 est un outil (tout blanc), identique au n° 17, sauf qu'il n'est encore qu'à l'état de simple éclat non taillé, à arêtes vives et sans retouches; c'est une véritable ébauche de pointe en silex nu, non *fignolé*, et obtenu d'un seul coup de percussion.

boule, trouvés aussi dans la zone superficielle de ce gisement. — Devant ces récentes trouvailles, c'est à se demander si vraiment, il n'existe pas un peu de Néolithique dans la couche du haut, couche dans laquelle on ne trouve du reste aucun silex paléolithique, puisque ceux-ci ne gisent qu'à partir de la profondeur de deux ou trois mètres [Mai 1911, P. de G].

Les n°s 13, 18 et 20 ont été trouvés en 1908 à 5 mètres de profondeur, et le n° 10. à 6 mètres en 1910. Le n° 14 n'a été trouvé qu'à 2 mètres de profondeur.

Les n°s 14 et 15 sont deux grands racloirs Acheuléens, portant de très belles retouches sur leur arête la plus arquée. Ils offrent beaucoup d'analogies avec les magnifiques racloirs, ou grands hachoirs, trouvés à La Quina, par le Dr Henri Martin.

Enfin, si la grande majorité des outils trouvés au Tillet sont en silex, quelques-uns, mais beaucoup plus rares, sont en pierre meulière, et quelques autres en grès siliceux. Le n° 8, Planche II, est une grande hache de 0^{m}227 de longueur, qui semble être un calcaire siliceux ; et dans cette pièce la pointe est remplacée par une espèce de tranchant biseauté et assez rudimentaire. Aussi je me demande si le haut de cette pièce n'a pas été causée accidentellement au moment de sa fabrication, fournissant ainsi et par hasard à notre ancêtre paléolithique une cassure naturelle en ciseau, qu'il aura tout de même utilisée au mieux de ses besoins.

Formation de ce limon. — Laissant de côté la théorie éolienne, qui, si elle est vraie pour les grandes dunes de Loess de la Chine, ne nous paraît pas posséder de preuves assez solides pour expliquer la formation du limon des plateaux de la Brie, nous préférons partager l'opinion de ceux qui mettent sur le compte du ruissellement ou de l'inondation, la cause de formation de ce dépôt, formation complétée aussi par une transformation chimique.

Il faut penser en effet que sur tous les plateaux de la Brie, il existait auparavant plusieurs mètres de *Sables de Fontainebleau*, plus le *Calcaire de Beauce*, qui recouvrait le tout. Ce calcaire de Beauce, souvent marneux, aurait par sa dissolution donné une assez grande quantité d'argile et d'oxyde de fer, qui se mélangeant au sable sous-jacent, qui n'a pas été totalement entraîné, et qui n'est pas soluble, a produit le limon actuel, qui n'est en somme que du sable et de l'argile mélangés, par ruissellement.

Jusqu'à ce jour aucune faune n'a été trouvée au Tillet, soit que le travail chimique dont je viens de parler ait peut être dissous les dents et les ossements tout en respectant les silex, soit que les ossements aient été entraînés par les eaux.

Il m'est impossible de parler du limon des plateaux, ou de la terre à briques, sans signaler la dernière et très intéressante communication qui ait été publiée sur ce sujet. C'est la note présentée à l'Académie des Sciences, au mois d'octobre dernier, par M. Henri Douvillé, professeur à l'Ecole des Mines (1). Car les silex taillés, dont il

(1) *Géologie. — Sur la formation du limon des plateaux.* Note de M. Henri Douvillé. Comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences, t. 151, p. 630, séance du 10 octobre 1910.

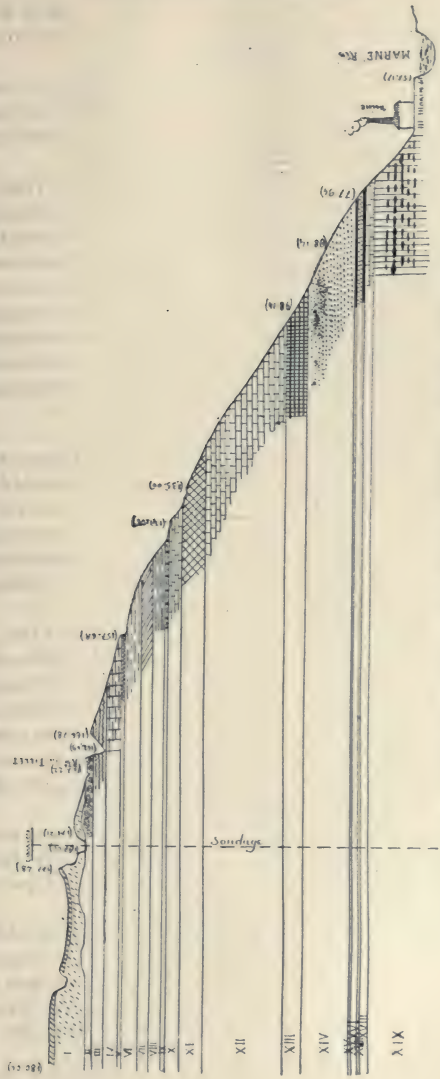

Fig. 2. — Coupe du coteau de Luzancy, au-dessus de l'usine. — *Echelle :* Hauteur, 1/2 millimètre par mètre ; Longueur, 1/4 millimètre par mètre.

parle dans cette note, qu'ils viennent du limon des plateaux des environs immédiats de Paris, ou des environs de Rouen ou de Dieppe, ces silex taillés, dis-je, sont également des pièces ni usées ni roulées, et, à l'instar de ceux de Tillet, sont aussi dans un parfait état de conservation.

Conclusion. — De l'ensemble de toutes les études faites jusqu'à ce jour sur le limon des plateaux, il semblerait donc résulter que les Paléolithiques, qui ont façonné au Tillet ces outils de forme Acheuléenne et Moustérienne, vivaient à l'époque glaciaire (Quaternaire moyen ou Pléistocène). Des gisements analogues, comme terrain et silex taillés, ont fourni la faune froide à *Rhinoceros tichorinus* et *Elephas primigenius*.

C'est à la fin de cette époque glaciaire ou sibérienne, qu'ont dû avoir lieu, par suite de changement de climat, les phénomènes de ruissellement ou d'inondations, qui sont la cause de formation de ce dépôt limoneux. Et c'est ce limon qui a recouvert et enterré sans les rouler, les belles pièces que je viens de vous présenter, pièces souvent entières et intactes, et qui semblent avoir été abandonnées en toute hâte par leurs possesseurs.

Légende de la Coupe géologique du coteau de Luzancy, au-dessus de l'usine (voir *Fig.* 2).

I. — Limon des plateaux (gisement des haches).
II. — Meulières de Brie.
III. — Glaises vertes.
IV. — Marnes blanches.
V. — Glaise et silex. } de IV à VII Marnes supra-gypseuses.
VI. — Marne blanche argileuse. }
VII. — Glaises grises ou noires. }
VIII. — Marne calcaire (1re Marne).
IX. — Gypse fer de lance.
X. — Calcaires et marnes (Marnes intercallaires, de 1re et 2eme masse).
XI. — Gypse, exploitable.
XII. — Calcaires solides (d'après le sondeur) : doit contenir des couches très diverses, et représente depuis la 3eme masse du gypse, jusqu'à la partie supérieure des *Sables moyens* qui est calcaire dans la région.
XIII. — Calcaire en bancs plus ou moins solides (Calcaire de Luzancy).
XIV. — Sables moyens, fossilifères par place.
XV. — Grès siliceux
XVII. — Sable compact.
XVII. — Grès siliceux.
XVIII. — Calcaire sablonneux (base des Sables moyens).
XIX. — Marne blanche magnésienne avec géodes de quartz et de calcite (Caillasses du Calcaire grossier).

Planche II.

Photocollogr. Tortellier, Arqued Seine

Les Fouilles de Las Tours en 1910.

PAR

J. PAGÈS-ALLARY (Murat, Cantal).

Continuant les pénibles fouilles de Las Tours, j'ai, en 1910, obtenu une plus grande satisfaction que les années précédentes ; et, une aimable subvention de l'*Association Française pour l'Avancement des Sciences* me permettant dorénavant la reproduction de toutes mes planches, je puis commencer par donner, avec les six figures ci-contre, une idée d'ensemble des trouvailles.

Bien entendu, les tessons sont toujours fort intéressants : les figures 1 et 2 représentent quelques types, qui méritent une mention

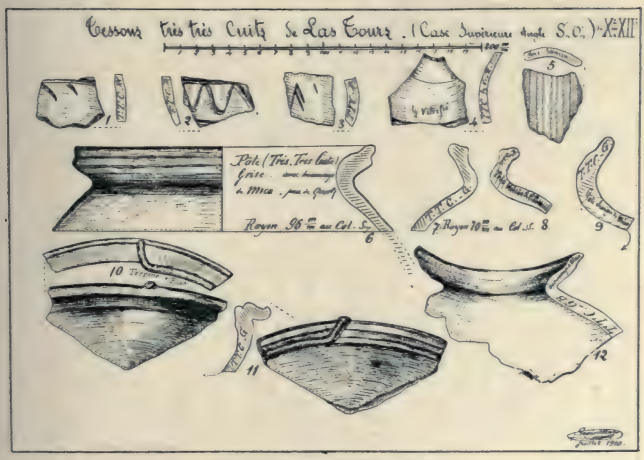

Fig. 1. — Tessons de Poteries.

spéciale, parce qu'en outre de leur cuisson très forte, nous rapprochant de l'apparition de l'émail, ils sont encore datés par des monnaies, trouvées au même lieu, dans la même case, au même niveau, c'est-à-dire dans les couches de recouvrement de la case supérieure, angle sud-ouest du plan anciennement donné (1).

La chronologie des tessons du Cantal prend ainsi une certitude, non plus « empirique », mais scientifique, et confirme pleinement celle déjà constatée pour les strates supérieures ou historiques de

(1) Troisième Congrès préhistorique de France, session d'Autun, 1907, p. 751-758.

Chastel, La Roche-Sellée et Laqueuille : nous sommes du xe au xiie siècle, c'est-à-dire en pleine nuit de l'histoire locale !

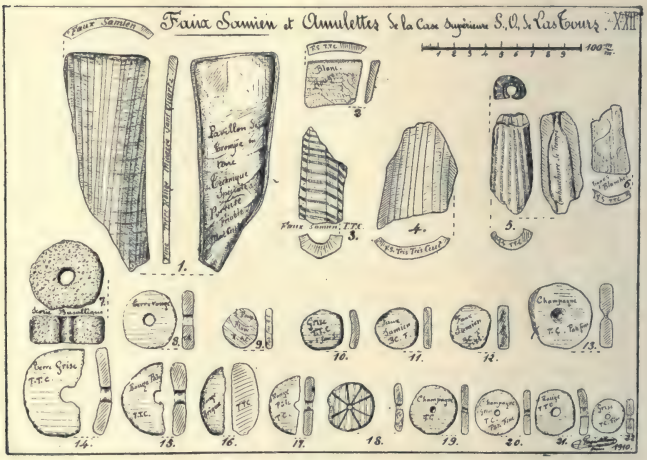

Fig 2. — Amulettes et Pesons.

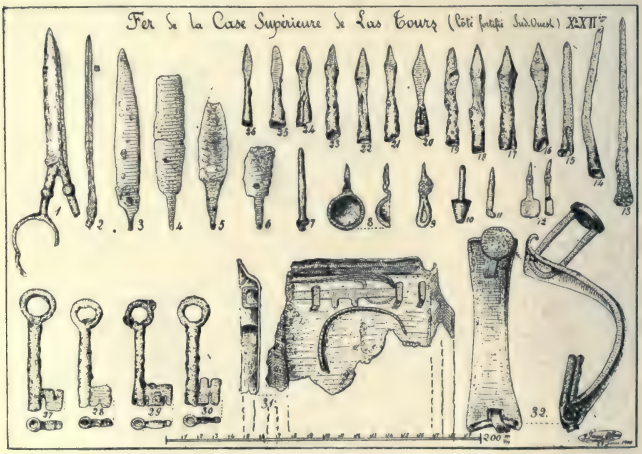

Fig. 3. — Clés. — Lances, etc.

A noter l'abondance des amulettes ou pesons, qu'on ne peut plus appeler fusaïoles, car le trou n'est plus central, ni perpendiculaire

aux deux faces (nos 18, 19, *fig.* 1.), qui elles-mêmes ne sont pas toujours plates (nos 14, 15, 18, 21 et 10).

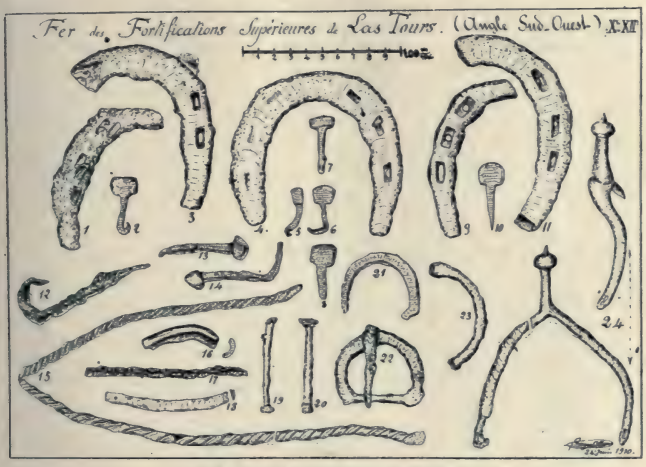

Fig. 4. — Fers a Chevaux. — Eperons.

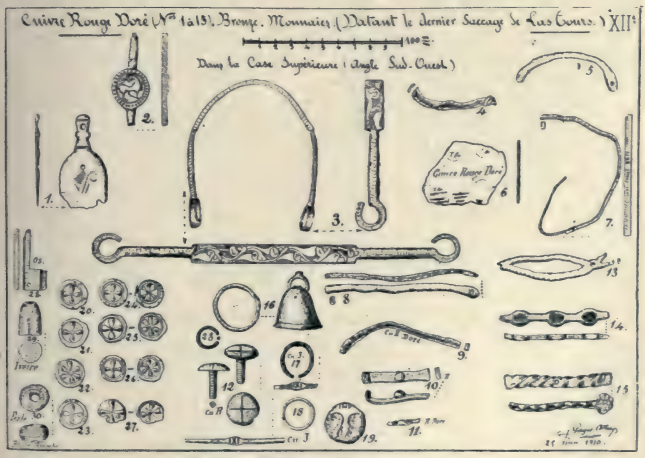

Fig. 5. — Objets en Cuivre rouge doré.

Tandis que le n° 7, en scorie basaltique, fait songer à un poids, assez lourd, fixé par un nœud à l'extrémité d'une corde servant à

lier du fourrage ou du bois, les autres sont formées de tessons de poterie de couleurs différentes. Le n° 13 n'est pas même percé complètement.

Mais la plus importante constatation à faire sur ces deux planches de tessons de poterie, c'est assurément le faux Samien n°s 1 à 6, *fig.* 1, et 5 *fig.* 2. Sans doute un chimiste, d'après la composition de la pâte et la couleur, jugerait-il que c'est du Samien, du Ier au IVe siècle; le technicien fouilleur répond avec assurance, grâce à la stratigraphie, que c'est du faux Samien du Xe au XIIe siècle ; et il précise même que ces tessons à pâte rouge très fine, presque toujours très cuite, sont les débris de « trompes », encore en usage dans certains pays.

La simple observation « empirique » permet de constater une technique de fabrication tout à fait particulière : aux n°s 1 et 4, sur le pavillon de la trompe, on remarque à l'intérieur la trace des doigts sur pâte molle, tandis qu'à l'extérieur le raclage sur pâte sèche est fort visible, comme sur l'embouchure n° 5 ; mais il y a aussi des faces à pans coupés très nets, n° 3, laissant voir l'empreinte d'une ligature d'enveloppement espacée, et n° 6 des lignes *sinueuses* ou des *points* de décoration de couleur blanche rapportée sur la pâte rouge. Comment l'analyse chimique seule aurait-elle pu donner une date à ces tessons trompeurs ?

Fer. — Si nous passons au fer, nous le trouvons (*fig.* 3 et 4) toujours bien daté, puisque c'est du même niveau stratigraphique localisé de la case supérieure, il confirme par son analogie les trouvailles déjà datées de Chastel, Las Tours, et Laqueuille, de l'arrondissement de Murat.

Ces objets, présentés au Congrès de Toulouse, ont attiré l'attention de nos collègues, qui ont particulièrement remarqué l'éperon n° 24, *fig.* 4, les ciseaux n° 1, *fig.* 3, les clefs n°s 27 à 30, et la serrure n° 31, dont la tige centrale, très rouillée, est tombée pendant le séchage, la fermeture cintrée, à charnière et piton mobile n° 32 ; les pointes de flèches en fer de 14 à 29; les fers à cheval n°s 1 à 11, *fig.* 4, tous documents bien datés par les monnaies de la *fig.* 5, classées par M. H. de La Tour comme deniers du Puy et de Brioude du Xe au XIe siècle.

Cuivre. — Le résultat le plus précieux sinon le plus important de ces fouilles, est sûrement la trouvaille, avec les pièces de monnaies n°s 20 à 25, *fig.* 3, de quinze objets en cuivre rouge *doré*. Le cuivre rouge doré déjà trouvé à Chastel (1) et à Bredon (2), indique une phase particulière de la métallurgie, qui, par la décoration, montre bien l'influence des croisades ou des sarrazins : voir

(1) *B. S. P. F.*, t. VII, 1910, p. 648, fig. 1.
(2) Boucle ronde donnée au Musée d'Aurillac (Musée Rames).

surtout l'anse n° 3, à dessin de facture arabe (1), imitée des Perses rappelant les pièces présentées à Beauvais (2) en 1909, par M. Arne, de Stockholm (*Congrès préhistorique*, *fig.* 1, 2, page 588).

Ce qui en plus du style du dessin me fait faire ce rapprochement, c'est l'éperon en fer, signalé *fig.* 4, n° 24.

Les autres objets en cuivre rouge doré paraissent être les débris d'ornementations d'un riche coffre, sur lequel le n° 2 peut-être représenté le blason du propriétaire. Sur le n° 1, on voit une sorte de V gravé ; partout la dorure a laissé des traces d'application à la feuille plutôt qu'au mercure : voilà un cas où la chimie pourrait peut-être trancher la question.

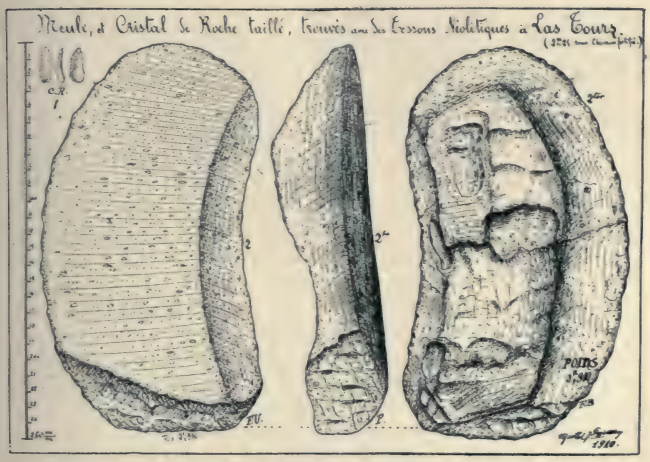

Fig. 6.— Meules diverses.

Dans le fond de ces fouilles, il a été trouvé (v. n° 19) une pièce de la colonie Nîmoise, au crocodile et palmier, deux débris d'os et ivoire travaillés 28 et 29, et une perle en verre de couleur bleue et blanche, une clochette et trois anneaux n°s 16, 17, 18 et 28.

L'impression qui résulte des fouilles est que la destruction de Las Tours au XIIe siècle eut lieu par pillage plutôt que par incendie. Quant aux origines, il est à noter qu'une fouille, poussée à 2 mètres

(1) *Les relations de la Suède et de l'Orient pendant l'âge des Vikings.* — Congrès préhistorique de France, V^e^ session, 1909, p. 586-592.

(2) Notons cependant que, soit M. H. de La Tour, soit M. Marquet de Vasselot, que leur compétence spéciale désignait pour examiner la pièce à ce point de vue, n'ont pas voulu y voir autre chose que le style limousin courant de l'époque.

de profondeur en dessous des fondations d'un gros mur de fortification, en contre-bas de la case précédente, a livré, avec des débris de poterie peu cuite, d'aspect néolithique, un éclat retouché de cristal de roche, n° 1, *fig.* 6, et une meule dormante (n° 2, *fig.* 6), en tuf volcanique, dont la face supérieure (2, 2 bis) est usée en un plan bien horizontal, comme à Chastel. Peut-être d'autres fouilles profondes conduiraient-elles encore ailleurs au néolithique comme là-bas (1).

Diverses Sépultures gallo-romaines en Loir-et-Cher.

PAR

FLORANCE (de Blois),

Président de la *Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher*.

En parcourant le Loir-et-Cher, l'année dernière (1910), à la recherche des enceintes préhistoriques ou très anciennes, j'ai eu l'occasion de rencontrer diverses sépultures gallo-romaines, que je signale ici au point de vue de leur genre très différent.

Dans le courant du mois de septembre, en passant sur la route qui relie Fréteval à Vendôme, deux kilomètres avant d'arriver à Fréteval, dans la belle vallée du Loir, je vis des ouvriers qui construisaient un chemin dans la prairie, pour faire communiquer directement la grande usine de papeterie de Courcelles avec la route. On avait creusé le sol de 0 m. 30 à 0 m. 40, pour faire une chaussée empierrée; d'un côté du futur chemin, on avait rangé la terre extraite et de l'autre on avait mis en ligne des tas de cailloux de silex pour l'empierrement.

C'était à peine à 400 mètres au sud de la Tour de Grisset, ancien petit temple gallo-romain : à 300 mètres au sud-est de la ferme de l'Ormois, bâtie dans une enceinte anhistorique et à 200 mètres à l'est du Dolmen de Fréteval. Tous ces voisinages me firent penser que, en remuant la terre ou les silex, les ouvriers pouvaient avoir trouvé des objets anciens; et, m'approchant d'eux, je le leur demandai. Ils n'avaient rien vu, rien trouvé. En m'en retournant, un peu désappointé, j'examinai les tas de cailloux et la rangée de terre; dans les premiers je ne vis aucun fossile ni le moindre silex taillé; mais sur la terre j'aperçus de gros morceaux de tuiles à rebords, dont plusieurs rouges

(1) Depuis la communication de ces fouilles, j'ai trouvé, cette année, deux haches polies (Fibrolithe et Jaspe) frustes [Le pays exploré a des tessons néolithiques], dans la fouille du gros mur de fortification, à 2 m. 50 à 3 m. de profondeur.

comme des tuiles neuves; des fragments de poteries, la plupart grossières, de couleur grise et d'autres tessons rouges et noirâtres de plusieurs modèles plus petits et de terre plus fine, appartenant sans conteste à la période gallo-romaine. Je vis à côté une certaine quantité de terre rougeâtre ressemblant à de la terre cuite. J'allai revoir un ouvrier, non loin de là, pour lui exprimer mon étonnement de ce qu'il n'avait rien vu de particulier, tandis qu'en un instant j'avais trouvé une quantité de débris gallo-romains. Il m'avoua alors, qu'à l'endroit que je lui indiquais, il avait remarqué une sorte de puits, formé par une terre rouge comme de la brique, qui l'avait fort intrigué, et qu'il avait été sur le point de le fouiller. Le temps lui avait manqué et on avait répandu, sur le milieu du tracé du chemin, une couche de 0 m. 15 à 0 m. 20 de cailloutis, qui recouvrait en même temps l'emplacement du puits; c'était à 20 mètres environ de la route de Vendôme à Fréteval, presque au milieu de la nouvelle chaussée.

Je ne doutai pas un instant que je me trouvais en présence d'une sépulture gallo-romaine après incinération, d'où provenaient les fragments de tuiles et poteries que je venais de ramasser. Etant pressé par l'heure du train qui devait me ramener à Vendôme, je me promis de revenir dans peu de jours, avant qu'on ait empierré complètement le chemin. J'emportai un lot de fragments de poteries que je remis le soir même, sauf un tesson, à mon ami et collègue, M. G. Renault, conservateur du Musée de Vendôme, qui devait m'accompagner le lendemain pour fouiller; mais le mauvais temps nous empêcha de partir.

Huit jours après, je revenais seul, M. Renault n'ayant pu venir avec moi. Je m'adressai à la Papeterie de Courcelles, et, en l'absence du Directeur en congé, le contremaître avait l'obligeance de m'autoriser à faire la fouille, et de m'indiquer un ouvrier disponible que je mettais à l'œuvre immédiatement.

Sous le cailloutis nous retrouvions facilement le contour circulaire du puits, bien dessiné par un entourage de terre cuite, très rouge, ayant une épaisseur de 0 m. 10 environ; cette terre a été rougie et cuite sur place par le feu qu'on a dû faire dans la fosse sépulcrale, creusée simplement dans l'argile compacte et épaisse du sol, afin de durcier et de solidifier l'entourage. La fosse avait 1 m. 10 de diamètre, au fond comme à l'ouverture : ce qui lui donnait une forme cylindrique, et 1 mètre de profondeur environ. Elle était remplie de cendres calcinées, et, en divers endroits, nous trouvions des petits morceaux de charbon, quelques débris d'ossements calcinés, des morceaux assez grands de tuiles à rebords de six modèles différents, et des fragments de poteries assez variés. Ce n'était pas surprenant de

ne rencontrer que des tuiles ou des poteries brisées; mais, ce que j'ai trouvé singulier et qui m'a paru intentionnel (1), c'est qu'on voyait rarement deux morceaux des mêmes tuiles, des mêmes vases, tout en prenant les plus grandes précautions pour les extraire, en les mettant de côté immédiatement et en cherchant à les appareiller. Les cendres étaient en blocs gras comme de l'argile, que la trop grande humidité du sol empêchait de réduire en poussière et même d'écraser; il a pu y rester de menus objets, comme des monnaies ou médailles; cependant je ne le crois pas; ou ils sont rares, car j'ai bien examiné tout ce qu'on sortait et n'ai rien vu de particulier pouvant dater la sépulture.

M. André Piédallu, préparateur au Laboratoire de Mammalogie au Muséum, en vacances alors dans les environs, à Morée, arriva à la fin de la fouille et en vit le résultat. Il emporta des fragments de tuiles à rebords et de poteries, comme témoignage de la découverte qui venait d'être faite. Moi-même j'ai conservé de la terre cuite de l'entourage, des blocs de cendres, des os brûlés, et des fragments de poteries diverses.

Je n'ai pu voir comment était organisée la couverture qui n'était qu'à 0 m. 20 au plus de la surface du sol; mais il est évident qu'elle devait être formée par les morceaux de tuiles à rebords assez nombreux, qui avaient été retirés de la terre par les ouvriers, ainsi que par les nombreux fragments de poteries que j'ai trouvés extérieurement. Ayant remarqué de petits tas de tuiles et de poteries à différents endroits, à l'est et à l'ouest, à 0 m. 10, 0 m. 75 et à 1 mètre de profondeur, j'en conclus qu'il doit y avoir eu des sépultures différentes, trois ou quatre au moins. Les corps, dont les cendres reposent dans le petit puits funéraire, ont-ils été incinérés en même temps ou le même jour? C'est ce que je ne saurais dire. Quoique par la force des choses, cette sépulture fut destinée à être recouverte immédiatement par la chaussée du nouveau chemin, j'ai voulu la conserver pour l'avenir; et j'ai tenu à ce que mon ouvrier n'en détruisit pas les contours et y remit les cendres retirées pour la fouille.

L'incinération a-t-elle eu lieu dans la fosse? C'était possible et cependant c'est peu probable, malgré l'épaisseur de la terre cuite autour, et la facilité d'incinérer qu'on avait à une aussi faible profondeur; s'il y a eu plusieurs corps incinérés, ils l'ont été sans doute sur un bûcher spécial les uns après les autres, et leurs cendres

(1) Il paraît cependant certain que les vases, même les plus beaux et les plus grands étaient souvent brisés au moment des funérailles, et que leurs débris étaient dispersés dans la terre environnante [*Antiquités de la Russie méridionale*; par *le professeur Kondakof, le comte J. Tolstoï* et *S. Reinach*. Ernest Leroux, éditeur, Paris, 1891].

réunies dans un coin spécial, ou plutôt une couche différente, ainsi que semblent le prouver les tas de tuiles et de poteries à différentes profondeurs. A plusieurs reprises, j'ai rencontré dans l'intérieur quelques veines de terre cuite répandue horizontalement. Cette terre cuite devait provenir de l'extérieur, elle a dû être introduite avec les cendres provenant d'une incinération extérieure. Pour incinérer à l'air libre on devait avoir besoin d'un combustible considérable, et, malgré la dimension de la fosse, qui pouvait avoir une contenance d'un mètre cube, je crois que l'incinération des corps avait lieu à l'extérieur.

On a mis à jour par toute la France, un nombre considérable de sépultures gallo-romaines et cependant je n'ai pas connaissance de descriptions analogues à la mienne.

Dernièrement, au Congrès de Tours, j'ai rendu compte de la découverte d'une sépulture du même genre, mais plus profonde et en forme de four, que j'ai reconnue dans une autre partie du Loir-et-Cher, à Langon, sur le coteau de la rive droite du Cher. Comme pour celle de Fréteval, une couche de terre cuite autour formait un entourage qui n'avait été établi que par un grand feu à l'intérieur ; cette couche de 0.05 c. d'épaisseur n'est pas exactement délimitée. J'étais heureux d'en donner connaissance à la Société Préhistorique française, pensant que mes collègues ne manqueraient pas de me documenter. Je n'ai pas encore vu non plus citer un cas semblable. En ayant donné la description je ne recommencerai pas ici.

En juin dernier, j'ai constaté une autre sépulture gallo-romaine, après incinération, en Beauce, près de la ferme de Chèvremont, dans la commune de Tripleville, à 48 kilomètres au nord-est de Blois, où il existe de nombreux dolmens et un superbe menhir. Mais cette sépulture, très peu profonde, a eu lieu évidemment après une incinération à ciel ouvert, sur place. Elle m'a été révélée par des cendres et du charbon en assez grande quantité, avec un certain nombre de tessons de poteries gallo-romaines, de fragments de tuiles à rebords et quelques débris d'ossements brûlés, mis à jour par des ouvriers qui avaient creusé la terre à moins d'un mètre de profondeur pour en extraire des cailloux. C'était sur le bord d'un très ancien chemin, sur lequel je passais pour faire des recherches préhistoriques, dans un vallon charmant, qui porte le nom poétique de Val d'Avril. Naturellement je m'arrêtai, et fus très étonné de voir en cet endroit des cendres et des débris gallo-romains. Nulle part autour, il n'y avait de terre rougie par le feu comme pour les deux cas précédents.

Cette année, dans mes pérégrinations en Loir-et-Cher, j'ai encore vu d'autres sépultures gallo-romaines. C'est à Gièvres, sur les bords du Cher, près de la voie romaine d'*Avaricum* à *Cœsarodunum*, de Bourges à Tours, l'ancienne ville gallo-romaine de *Gabris*, qui dut être relativement importante. De sa véritable nécropole, M. de la Saussaye, ancien membre de l'Institut, a retiré il y a quelque cinquante ans, une quantité de vases et de curieux objets, en partie au Musée de la ville de Blois, auquel il les a légués. L'année dernière, M. Jouannet, instituteur, en cultivant son jardin, y a découvert plusieurs sépultures; je l'ai appris et je suis allé voir ses découvertes intéressantes. Les fosses peu profondes étaient à peu de distance les unes des autres. C'était sans doute le côté des enfants, car il y a rencontré une demi-douzaine de biberons et des timbales joliment décorées, en terre fine. Les vases ou autres objets étaient généralement trois par trois, à moins de $0^{m}50$ de la surface du sol. Dans le terrain sablonneux de la Sologne, les vases faciles à extraire étaient intacts, à l'exception de ceux qui, n'étant pas enterrés assez profondément avaient été brisés par la culture. En cet endroit le sol est couvert de débris de poteries gallo-romaines et on y a trouvé beaucoup de monnaies ou médailles recouvertes d'une belle patine. Les cendres et les ossements calcinés étaient en assez petite quantité, avec des traces de charbon. L'incinération a eu lieu certainement dans un endroit spécial; la localité était assez importante pour avoir un four ou bûcher spécial. Peut-être les restes étaient-ils enfermés dans de petits cercueils, car M. Jouannet a trouvé dans ses fouilles un certain nombre de clous de fer qui sembleraient le démontrer.

A 10 kilomètres au nord de Blois, sur le territoire de la commune d'Averdon, très importante station préhistorique, presque à la naissance de la Vallée de la Grande-Pierre et dans le petit val, j'ai vu encore un lieu de sépultures gallo-romaines. Cet endroit est situé à un kilomètre à l'est du hameau de Malakoff et de la route de Blois à Oucques, à 4 kilomètres à l'est du bourg d'Averdon. Il m'a été indiqué par M. Quentin-Lefeuvre, propriétaire-cultivateur à Malakoff. Ce sont des carriers qui ont mis à jour plusieurs de ces sépultures; ils ont été frappés par la vue des ossements et des débris de poteries qu'ils trouvaient presque à la surface du sol, c'est-à-dire à $0^{m}20$ ou $0^{m}25$ de profondeur. Là il n'y a pas eu d'incinération; il y a eu simple inhumation. On y trouve en effet de gros ossements qui n'ont certainement pas subi l'action du feu; la terre est noirâtre et on ne voit pas de traces de cendres. Les poteries que j'y ai ramassées n'ont rien de remarqua-

bles ni de particulier ; il y a de grosses poteries de terre de couleur gris cendré et de plus fines gris-noirâtre. Je ne crois pas qu'il y ait eu là un grand nombre d'inhumations. Sur la hauteur à 100 mètres au nord et à l'ouest, on peut remarquer dans les champs d'assez nombreux débris de tuiles à rebords et de poteries gallo-romaines. Il a dû exister dans ce lieu, désert aujourd'hui, une colonie agricole, et ce sont, sans doute, les restes du personnel de l'exploitation qu'on retrouve dans cet endroit spécial, qui n'était pas cultivé par suite du peu de profondeur de la terre végétale.

Voilà donc cinq genres de sépultures bien distincts, tous de la période gallo-romaine que je puis résumer ainsi :

1° A Fréteval, plusieurs incinérations dans une fosse cylindrique, de 1 mètre de profondeur, dans l'argile, dont la paroi a été rougie et comme cuite par le feu, sur 0^m10 d'épaisseur ; quantité de cendres (un mètre cube) pour plusieurs corps ; mobilier composé de morceaux de six modèles divers de tuiles à rebords et de fragments de poteries variées, dont il n'y a pas en général deux morceaux du même vase.

2° A Langon, une seule incinération dans un four creusé à 2 mètres de profondeur, dans le tuf crayeux, auquel on accédait par un passage oblique ; quantité de cendres, pour un seul corps, sans doute ; parois rougies et cuites par le feu sur une épaisseur de 0^m05 ; sans mobilier ou en fragments non remarqués. Ce genre de sépulture doit remonter aux premiers temps de l'occupation romaine.

3° A Tripleville, incinération sur place, à l'air libre, à une profondeur de 0^m50, dans le sable ou terre légère ; pas de parois rougies ; quantité de cendres pour un seul corps par fosse ; débris de charbon ; poteries variées, toutes brisées, peut être intentionnellement, peut-être par les carriers.

4° A Gièvres, incinération dans un four crématoire et inhumation des restes, très probablement dans un petit coffre ou cercueil, placé à 0^m50 ou plus dans le sol ; mobilier assez riche, avec vases entiers trois par trois ; véritable nécropole.

5° A Averdon-Malakoff, inhumation simplement, à 0^m20 ou 0^m25 de profondeur dans le tuf calcaire, sans incinération, mobilier pauvre et en fragments.

Il est évident que ces genres ne sont pas tous du même siècle. Le rite pouvait différer par région, mais dans les localités bordant le Cher, comme à Langon et à Gièvres, éloignées seulement d'une douzaine de kilomètres l'une de l'autre, ce sont les siècles sans doute qui ont causé le changent de rite. Je laisse à

d'autres plus compétents le soin de les dater, me bornant à les signaler.

Je n'ai jamais tant vu ni étudié de sépultures gallo-romaines qu'en 1910; il est vrai que je n'en avais jamais cherché jusque-là. Il n'est pas douteux qu'on en pourrait découvrir dans beaucoup de localités importantes à l'époque gallo-romaine qui n'ont pas encore révélé leurs trésors archéologiques. J'en connais dans ce cas. Il y a donc encore de beaux jours pour les chercheurs et les archéologues qui n'attendront pas du hasard seulement le plaisir des découvertes.

M. M. Baudouin. — Notre collègue trouvera d'intéressants points de comparaison dans nos travaux sur les *puits funéraires* et dans ceux de l'abbé F. Baudry.

Résultat des fouilles effectuées dans un abri sous roche à Bonnières (Seine-et-Oise), et découverte d'une sépulture néolithique à Jeufosse (Seine-et-Oise.)

PAR

Henri GADEAU de KERVILLE (Rouen, Seine-Inférieure) et Georges POULAIN (Eure).

A quelques kectomètres en aval de la petite ville de Bonnières, dans un bois situé près de la rive gauche de la Seine, au triage de la côte Masset, existe un abri sous roche, appartenant à l'étage sénonien. Cet abri mesure 33 mètres de long et une hauteur maximum de 5 mètres.

Une tranchée a été faite au pied de la partie en surplomb. Dans la couche de terre végétale, de $0^{m}50$ à $0^{m}60$ d'épaisseur, nous avons trouvé quelques silex néolithiques, et des os fendus intentionnellement. Au-dessous, la terre, plus compacte, dure et de composition argilo-calcaire, nous a fourni, à environ un mètre de la paroi de l'abri, des silex à facies nettement magdalénien.

A $1^{m}40$ de profondeur totale, nous avons rencontré un foyer reposant sur la roche vive. A côté se trouvaient une petite meule gisante en grès, de nombreuses lames, des nuclei et beaucoup d'éclats. Les lames, les lamelles et les éclats étaient par petits tas autour du foyer, près duquel nous avons recueilli les os d'un tarse et un métatarsien de cheval, une défense de sanglier, quelques os fendus en long pour en extraire la moelle, et d'autres indéterminables. Parmi les lames, il y en a deux possédant de fines retouches : une lame-grattoir et une lame dont une extrémité a été retaillée en pointe.

L'outillage nous a montré que nous étions en présence d'une station de l'époque de la Madeleine. C'est la deuxième découverte de vestiges de cette époque dans les abris sous roche du bassin inférieur

de la Seine; la première a été faite par l'un de nous (Georges Poulain), en 1902-1903, à Mestreville, commune de Saint-Pierre-d'Autils (Eure) (1).

Dans un bois qui se trouve près de la rive gauche de la Seine, entre Bonnières et Vernon, à Jeufosse (Seine-et-Oise), existe, dans l'étage sénonien, un rocher de 54 mètres de long, et d'une hauteur maximum de 8 mètres, connu sous le nom de « Roche Galerne ». Une cavité de ce rocher, qui était en grande partie comblée avec de la terre, nous a révélé une sépulture de l'époque néolithique, contenant des ossements de trois squelettes (deux adultes et un adolescent).

La sépulture fut aménagée au fond de cette cavité, et les corps déposés sur le calcaire en fragments détachés du plafond à une époque plus ancienne. Puis on la ferma au moyen d'un mur à sec, composé de pierres calcaires dont plusieurs mises de champ.

Les ossements ont été partiellement dispersés par les blaireaux ou les renards, qui avaient enlevé des pierres du mur à sec pour pénétrer au fond de la cavité. Néanmoins nous avons recueilli en dedans de ce mur une partie des ossements, dont un crâne d'adulte en parfait état de conservation. De plus, nous avons trouvé, en criblant ou non la terre, des fragments de poteries néolithiques et quelques silex, dont une hache ébauchée.

Les sépultures de ce genre sont rares dans le nord de la France. C'est, à notre connaissance, la deuxième du genre, découverte dans la partie inférieure de la vallée de la Seine. La première fut mise à jour par l'un de nous (Georges Poulain), en 1903, à Mestreville, commune de Saint-Pierre-d'Autils (Eure) (2).

Relativement à ces intéressantes trouvailles, nous publierons, dans le *Bulletin de la Société normande d'Études préhistoriques*, un mémoire accompagné de figures dans le texte et de planches.

Hache en silex de forme arquée.

PAR

Louis GIRAUX (de Saint-Mandé, Seine) (3).

La hache en silex, que j'ai l'honneur de vous présenter a été recueillie dans les environs de Bergerac, à Puy-Charmant (Dordogne). Dans cette région, on trouve à la surface de nombreuses pièces

(1) *Bull. de la Société normande d'Études préhistoriques*, ann. 1903, p. 62, et pl. V. et VI ; ann. 1904, p. 89.

Emile CARTAILHAC, dans la revue *L'Anthropologie*, ann. 1905, t. XVI, n° 3, p. 322.

(2) *Bull. de la Société normande d'Etudes préhistoriques*, ann. 1904, p. 98 et pl. VI.

(3) Séance du 26 janvier 1911.

acheuléo-moustériennes et néolithiques; mais c'est à cette dernière époque que celle que je vous présente doit appartenir. Elle provient de la collection de l'abbé Landesque.

Cette pièce, en silex gris, légèrement jaunâtre, mesure 0m168 de longueur, sa plus grande largeur est de 0m080 du côté du tranchant, et elle est de 0m018 à 0m020 à l'autre extrémité; son épaisseur, au centre, est de 0m025 environ.

La particularité que nous offre cette pièce, c'est qu'elle est de forme arquée. En l'examinant, nous constatons qu'elle a été taillée dans une plaquette de silex qui avait primitivement cette forme. La partie convexe est absolument lisse, comme si elle avait été polie; on s'est simplement contenté, pour lui donner sa forme, d'abattre les deux côtés : la *Figure 1* nous le représente fort bien. Pour former le tranchant de la hache, l'extrêmité de la plaquette a été abattue et un arc de cercle assez régulier a été obtenu.

Fig. 1. — Hache en silex de forme arquée [1/2 grand. nat.].

Fig. 2. — La même pièce, vue de profil [1/2 grand. nat.].

Si nous passons à la partie concave de la pièce, nous constatons également que, sur plus de la moitié de la longueur, elle est formée par la partie naturelle de la plaquette de silex. Du côté du tranchant, cette plaquette était plus épaisse et une partie de la matière a été enlevée à grands éclats de façon à la réduire pour en faire le tranchant.

La *Figure 2* vous montre la pièce de profil et il est facile de se rendre compte de sa forme arquée.

A première vue, cette pièce pourrait être prise pour une herminette; mais en l'examinant, on constate qu'il n'en est rien, d'abord en raison de la disposition de son tranchant, et ensuite parce que la forme de l'extrémité opposée ne permettrait guère de pouvoir l'em-

mancher d'une façon solide. D'un autre côté, il ne nous semble guère possible de pouvoir l'employer en la tenant à la main.

Notre opinion est que cette pièce doit être simplement une ébauche, que l'ouvrier a dû abandonner, ne pouvant pas en faire un outil utilisable.

Sur quelques causes déterminantes du magnétisme des poteries.

PAR

L. FRANCHET (Paris).

La question du magnétisme des poteries, préoccupe depuis quelque temps les physiciens et les préhistoriens, mais il ne semble pas que l'accord soit bien parfait, au sujet de l'influence des poteries sur l'aiguille aimantée.

D'autre part, les causes mêmes de ce magnétisme, semblent être encore dans le domaine de l'hypothèse.

Parmi les auteurs qui s'en sont occupé, les uns font remonter ces causes « à la longue immobilisation de la poterie, sous l'influence de l'induction terrestre », les autres, « à l'aimantation d'ensemble acquise par le vase au moment de la cuisson, supposée faite en position verticale » ou encore « à l'action inductrice des briques du four qui furent les premières à s'aimanter » (1).

Mais ces hypothèses, si intéressantes qu'elles soient, ne sont que des hypothèses qu'il me paraît bien difficile de vérifier expérimentalement.

C'est pourquoi je pense qu'il n'est pas inutile d'apporter à l'étude de cette question, non pas d'autres hypothèses, mais des faits confirmés par l'expérience.

Certaines poteries possédant réellement la propriété de faire dévier l'aiguille aimantée, il y avait lieu d'examiner les deux points suivants :

1° *Quels sont les éléments magnétiques pouvant se trouver dans la pâte d'une poterie ?*

2° *Comment ces éléments ont-ils pu se former ?*

Ce sont ces deux questions que je vais m'efforcer de résoudre.

(1) *Bull. de la Soc. Préh. de France*, t. VII, p. 504 et 505.

1° *Nature des éléments magnétiques des pâtes.*

Les poteries magnétiques sont toujours ferrugineuses.

L'oxyde de fer contenu dans les pâtes provient principalement des argiles. Or toutes les argiles renferment du fer à l'état de *peroxyde*; le kaolin lui-même n'en est pas exempt. J'ai analysé celui de Marsaguet (dans le Limousin), qui fut longtemps employé à la manufacture de Sèvres, en raison de sa grande pureté. J'ai constaté néanmoins qu'il contenait en moyenne 0,24 pour 100 de peroxyde de fer.

Les argiles ordinaires employées dans la fabrication de la poterie en renferment jusqu'à 25 p. 100.

Examinons maintenant quels sont les oxydes de fer jouissant de propriétés magnétiques. Ce sont: les protoxydes de fer, $Fe\ O.$; — l'oxyde magnétique, $Fe^3\ O^4$; — le peroxyde de fer (dans certains cas), $Fe^2\ O^3$; les oxydes des battitures (compositions très diverses).

De ces quatre oxydes magnétiques, les trois premiers seuls nous intéressent, puisque le quatrième ne peut, en aucun cas, se rencontrer dans les composés argileux.

Or la formation des trois premiers oxydes, dans les poteries, au cours de la cuisson, est facile à démontrer.

2° *Formation des oxydes de fer magnétiques dans les poteries.*

Il me faut ici ouvrir une parenthèse, pour rappeler certains phénomènes relatifs à la combustion des gaz émanant d'un foyer.

Lorsque les corps combustibles sont décomposés par la chaleur, les gaz qu'ils renferment se dégagent et brûlent en produisant une flamme. Ces gaz consistent principalement en oxyde de carbone, acide carbonique, carbures d'hydrogènes, azote et vapeur d'eau. Mais la combustion ne peut avoir lieu que grâce à l'oxygène que la flamme emprunte à l'air ambiant. L'oxygène joue le rôle de corps comburant.

Parmi les gaz qui se dégagent et que je viens de citer, il en est plusieurs qui doivent retenir notre attention, d'une façon toute particulière. Ce sont l'*oxyde de carbone* et les *carbures d'hydrogène* qui sont des gaz essentiellement *réducteurs*.

On appelle réducteur un corps qui possède la propriété de réduire un oxyde métallique, à un état inférieur d'oxydation et finalement en métal.

Prenons par exemple du peroxyde de fer, qui représente du fer à son maximum d'oxydation (c'est celui que l'on trouve dans les argiles) et chauffons le dans un courant d'oxyde de carbone. Celui-ci sous l'influence de la chaleur se combinera avec l'oxygène qui est

lui-même combiné au fer, transformera par conséquent le peroxyde en fer métallique en le faisant passer par tous les états intermédiaires d'oxydation, y compris le protoxyde qui, comme on le verra est très important pour nous.

Donc, lorsque je parlerai, pour la cuisson des poteries, de *feu réducteur* ou d'*atmosphère réductrice*, terme admis lorsqu'il s'agit de la cuisson dans les fours, il s'agira d'un feu duquel se dégage un excès d'oxyde de carbone et de carbures d'hydrogène ; et cet excès de gaz réducteurs provient d'une combustion incomplète, par suite d'une insuffisance d'oxygène.

Si maintenant nous saturons d'oxygène, les gaz combustibles, au moyen d'un entraînement rapide de l'air ambiant, par une cheminée d'appel, il se produira deux phénomènes :

1° La quantité d'air, et par conséquent d'oxygène, entraîné, est suffisante pour se combiner exactement aux gaz ; il n'y aura alors ni oxygène, ni gaz réducteurs en excès : il y aura équilibre et l'atmosphère sera *neutre*.

2° La quantité d'air est supérieure à celle qui est nécessaire pour se combiner exactement aux gaz. Il y aura donc excès d'oxygène et la combustion sera complète : nous aurons ainsi un *feu oxydant*, ou *atmosphère oxydante*. Par conséquent, le métal que nous avons obtenu tout à l'heure un peu réducteur, retournera, si nous le soumettons à ce feu oxydant, à l'état d'oxyde.

Maintenant que nous connaissons les propriétés et par conséquent le rôle d'une flamme, examinons ce qui se passe au cours de la cuisson des poteries, en envisageant surtout les procédés primitifs.

Aux âges préhistoriques, la cuisson se faisait ou à l'air libre ou dans des fours très primitifs ; mais, dans un cas comme dans l'autre, le feu était ordinairement réducteur, comme en témoigne la presque totalité des poteries.

Ce fait n'a rien d'extraordinaire, car la combustion, dans un feu brûlant à l'air libre ou dans un four rudimentaire, est incomplète, parce que la flamme dans son mouvement ascensionnel n'entraîne pas une quantité suffisante d'air.

La poterie se trouvera placée, par conséquent, dans un milieu qui sera plus ou moins réducteur, mais jamais absolument oxydant.

Deux cas peuvent se présenter : ou bien le feu sera absolument réducteur ; ou bien il le sera incomplètement.

Dans le premier cas, le peroxyde de fer contenu dans l'argile se transformera en protoxyde qui, je le rappelle, est magnétique.

Dans le deuxième cas, le peroxyde se trouvant soumis à l'influence d'un mélange d'oxyde de carbone et d'acide carbonique, se transformera également en protoxyde, partiellement ou en totalité, suivant la durée de l'opération.

Cette transformation sous l'influence des deux gaz a été démontrée, il y a environ un demi-siècle par Debray (1).

Donc dans les deux cas, la poterie contiendra un élément magnétique : le protoxyde de fer.

Voilà une *première cause de magnétisme.*

D'autre part, Moissan a démontré, jadis, qu'il existait deux variétés allotropiques d'*oxyde magnétique*, dont l'une s'obtient, notamment, en chauffant le peroxyde de fer dans un courant d'oxyde de carbone, à basse température (vers 350°), et l'autre en le décomposant à une température élevée voisine du rouge blanc.

Or, puisque l'oxyde magnétique peut commencer à se former à 350°, dans une atmosphère chargée d'oxyde de carbone, il est très naturel que les poteries préhistoriques en renferment d'autant plus que leur examen démontre surabondamment qu'elles ont été cuites à très basse température.

Nous avons ainsi une *deuxième cause de magnétisme.*

Nous allons maintenant examiner le cas où le procédé de cuisson étant perfectionné, le feu est absolument oxydant, et où, par conséquent, le peroxyde de fer, qui, tel qu'il se trouve dans les argiles, n'étant pas magnétique, devrait théoriquement rester stable et n'avoir aucune action sur l'aiguille aimantée.

Nous allons voir qu'il n'en est pas ainsi.

En effet, d'après les recherches de différents chimistes, le peroxyde de fer peut être magnétique dans certaines conditions.

Tout d'abord, d'après Malaguti (2), lorsqu'il est obtenu par la calcination des dépôts ocracés formés par les eaux minérales ferrugineuses, ou de certains carbonates de fer, naturels. Mais je ne m'arrêterai pas à des cas particuliers, parce qu'il est très difficile, sinon impossible dans bien des cas, de vérifier l'origine du peroxyde de fer contenu dans une argile.

D'autre part, Lallemand (3), étudiant un peroxyde de fer pur exempt d'oxydes magnétiques, a trouvé que son magnétisme était presque égal à celui de l'oxyde magnétique proprement dit, et a démontré ainsi qu'il existe deux peroxydes de fer, l'un magnétique et l'autre inerte.

Le peroxyde magnétique peut perdre cette propriété d'être attirable à l'aiguille aimantée, si on le chauffe à une température très éle-

(1) Wurtz. — *Dictionnaire de Chimie pure et appliquée*, t. I, 2e part., p. 1490.
(2) *Annales de Ch. et de Phys.*, t. LXIX, p. 214.
(3) *Annales de Ch. et de Phys.*, t. LXIX, p. 223.

vée : ce qui n'est pas le cas pour les poteries primitives ou les poteries communes modernes.

Lallemand a donc prouvé que le magnétisme du peroxyde de fer n'était pas dû, comme l'avait autrefois pensé Luca, à la présence de protoxyde.

Nous trouvons dans cette propriété du peroxyde de fer, une *troisième cause de magnétisme* des poteries.

Le peroxyde de fer attirable à l'aimant, prend, lorsqu'il a été chauffé, une teinte rouge brique; et cette particularité m'a engagé à vérifier le magnétisme des poteries grecques et romaines, à pâte rouge.

Les échantillons que j'ai examiné proviennent de sources sûres et j'ai constaté que tous les spécimens grecs, du VIIIe au IVe siècle, étaient très magnétiques.

Quant aux poteries romaines (dites samiennes), elles possèdent un magnétisme beaucoup plus faible, quelquefois nul.

Cette différence, entre les propriétés magnétiques des poteries grecques et romaines, doit provenir principalement des procédés de cuisson.

Conclusion. — La propriété que possèdent de nombreuses poteries, de faire dévier l'aiguille aimantée, est due à la présence de divers oxydes de fer magnétiques, répandus dans la masse de leur pâte.

La nature de ces oxydes tient à deux causes :

1° La composition de la flamme ; 2° Le degré de température.

Un oxyde de fer inerte, contenu dans l'argile, pourra donc devenir magnétique, toutes les fois qu'il se trouvera soumis à l'influence d'une atmosphère de composition et de température déterminées.

Or, l'expérience nous apprend que ces conditions se trouvent très fréquemment réunies, dans le cours de la cuisson des poteries, surtout lorsqu'elle a lieu dans un four rudimentaire, dans lequel il n'est pas possible de faire pénétrer la quantité d'air nécessaire à la combustion, ce qui influe doublement sur la nature de l'atmosphère intérieure du four et sur la température.

Quant aux poteries qui sont cuites à feu libre, elles se trouvent dans les conditions voulues, comme je l'ai démontré, pour que l'oxyde de fer contenu dans leur pâte, acquiert facilement, par ses diverses transformations, des propriétés magnétiques.

L'intensité du magnétisme d'une poterie dépend de la nature et de la quantité des éléments magnétiques que renferme sa pâte.

Or, comme ces conditions d'intensité sont liées en même temps à la nature de la flamme et à sa température, il s'ensuit que plusieurs

poteries cuites en même temps, ne pourront toutes contenir des éléments magnétiques identiques.

L'expérience démontre en effet, que suivant la place occupée par les pièces, dans le four ou même dans un foyer libre, elles ne sont pas soumises aux mêmes influences et dans le même temps.

Toute poterie, contenant de l'oxyde de fer, qu'elle soit antique ou moderne, est susceptible d'accuser un magnétisme plus ou moins prononcé; mais il est compréhensible que, si ses éléments magnétiques sont en trop petit nombre, ce magnétisme pourra être à peine sensible, ou même complètement insensible, vis-à-vis des moyens de vérification dont la science dispose actuellement.

Les causes déterminantes du magnétisme des poteries, celles du moins, que j'ai indiquées, ne m'autorisent pas à d'admettre que la longue immobilisation de la poterie, dans le sol, sa position verticale dans le four ou l'action inductrice des briques du four, aient pu jouer seules un rôle certain, ou tout au moins absolu.

Je ne puis pas, non plus, admettre, que, vu le mode de formation des éléments magnétiques dans les poteries, ce magnétisme puisse permettre de déterminer l'âge de celles-ci.

Enfin, il y aura lieu de rechercher si le magnétisme des argiles cuites par les coulées de laves et qui ont servi de point de départ à l'étude, de cette question ne provient pas, comme c'est possible, de ce que ces argiles ont été soumises, au moment de leur contact avec les laves, à l'influence de gaz réducteurs.

Ainsi s'expliquerait le désaccord qui existe entre les diverses observations qui ont été faites.

M. A. Guébhard espérait avoir à complimenter M. Franchet sur quelque contribution expérimentale nouvelle, apportée, non pas, sans doute, à la question des « causes déterminantes du magnétisme des poteries », question ressortissant à la physique et jugée depuis longtemps, à titre définitif, hors la compétence de M. Franchet, mais sur quelque détail, plus ou moins justiciable de la S. P. F., quant à l'applicabilité des observations magnétométriques à la détermination de l'âge des poteries.

Au lieu de cela, M. Franchet, après s'être complu à rappeler aux préhistoriens de très élémentaires souvenirs d'avant baccalauréat, sur la transformabilité, en oxydes dits *magnétiques*, des impuretés ferrugineuses, qu'il est notoire que contiennent toutes les argiles, a basé tout ce qu'il dit du magnétisme céramique sur une si manifeste erreur de physique, qu'il incombe à l'ancien professeur de physique auquel M. Franchet veut faire la leçon, de le rappeler lui-même aux rudiments de la science, pour essayer de lui faire comprendre que l'épithète « magnétique » des chimistes,

signifiant tout au plus *magnétisable*, n'a jamais eu le pouvoir intrinsèque de conférer autre chose que l'*aptitude au magnétisme*, mais pas la moindre parcelle du magnétisme effectif des physiciens.

Certes, il est hors de discussion qu'une poterie, pour être *magnétique*, doive contenir un élément magnétique. Mais faire de ce *postulatum* de La Palice, qui servit de point de départ à tous les physiciens, le point d'arrivée de longs développements ; ériger en belle triade de « causes déterminantes » ce qui ne fut jamais qu'une condition *nécessaire*, mais nullement *suffisante*; édifier sur une pure illusion verbale et un gros malentendu physique des « conclusions » dédaigneuses à l'égard des données les mieux établies par les vrais physiciens : voilà qui méritait, de la part d'un spécialiste, une protestation motivée, devant un auditoire non spécialisé.

Même en ce milieu, il ne se trouvera personne à qui faire accroire qu'un luminaire puisse être lumineux avant que d'être allumé, ou que, par la seule magie des formules chimiques, il suffise de la présence d'un oxyde *dit* magnétique pour rendre *magnétique* une poterie sans qu'elle soit *magnétisée*, c'est-à-dire sans qu'elle ait reçu, et surtout gardé, — car c'est alors seulement qu'elle devient intéressante, — une polarité, une aimantation stables, lui permettant d'agir, non seulement sur l'aiguille aimantée, comme le fer banal, mais sur la limaille de fer doux, comme font les seuls aimants.

Or ce n'est que sous l'influence de l'aimant terrestre, et dans des circonstances qu'ont déterminées, mieux que les « causes déterminantes » de M. Franchet, des savants comme Folgheraiter, Brunhes, Mercanton, sachant, eux, ce qu'est le magnétisme, et « admettant » en connaissance de cause, tout ce que « n'admet pas » ce publiciste, c'est donc en rapport certain avec les variations séculaires du solénoïde terrestre, qu'est né, dans certaines poteries ou laves, un magnétisme, à l'avènement duquel les « gaz réducteurs », à quoi M. Franchet réduit son horizon, n'ont pu jamais que préparer son substratum. Il y a quelque chose de vraiment pénible à voir opposer aux consciencieuses recherches, aux laborieuses expérimentations, et aux prudentes réserves, de tels savants, une pure phraséologie, sans rapports avec leurs travaux incompris, et à constater la prétention persistante de M. Franchet à vouloir régenter, au nom de la chimie, la physique, après la préhistoire, au lieu d'apporter simplement à l'une et à l'autre un précieux auxiliaire.

Il y avait pourtant, pour le céramiste, en possession de la technique, du matériel et des subventions nécessaires ; il y avait, sur-

tout, pour l'inventeur des trois genres de poteries préhistoriques : 1° carbonifères, 2° ferrugineuses, 3° non ferrugineuses, — trois genres dorénavant réduits à un seul, puisqu'il fut toujours évident que le premier devait rentrer dans l'un des deux autres, et qu'aujourd'hui même, il est reconnu que le dernier, le non ferrugineux, est, préhistoriquement, inexistant ; — il y avait, pour un expérimentateur sérieux, une question vraiment belle à traiter, autrement que sur le papier : *Du rôle de la carburation dans l'aimantation des poteries.* C'était bien dans la note : carbone et fer, céramique et aimantation. Mais encore faudrait-il, de cette dernière, un juste concept. Je désespère de devoir jamais la solution à M. Franchet.

Présentation de pièces campigniennes, trouvées en surface dans le département de l'Yonne.

PAR

M. le Marquis de TRYON MONTALEMBERT (Paris).

Je crois ces pièces de l'époque campignienne et des premiers temps de cette époque, c'est-à-dire, tout à fait du début des temps néolithiques ; et plusieurs d'entre elles me semblent présenter des particularités intéressantes.

Ce sont d'abord deux enclumes et deux percuteurs. Une de ces enclumes et un de ces percuteurs portent des traces de l'ordinaire martelage écrasé. L'autre enclume *et l'autre percuteur*, au contraire, portent de petites entailles, très rapprochées, marquées dans le silex comme par une pointe, qui rappellent, par leur aspect, celui des os ayant servi à retoucher les taillants par pression.

Je crois que cette dernière particularité a été étudiée déjà sur des enclumes ; mais je n'ai pas eu connaissance qu'on ait eu jusqu'à présent l'occasion de l'observer sur des percuteurs. Peut-être celui-ci était-il destiné à retoucher le taillant de pièces volumineuses, solidement calées, ou fixées en terre. Le retouchoir aurait été alors mobile, contrairement au cas observé pour les os ou pour les enclumes.

Ce sont ensuite des outils, auxquels je ne sais si je dois donner le nom de hache ou celui d'herminette. La plus grosse pièce semble avoir été taillée en vue de l'emmanchement par ligatures. C'est certainement une pièce finie, malgré son apparence fruste. Elle affecte grossièrement la forme d'un 8. Ses dimensions sont à peu près exactement de $0^{m}20$ dans sa plus grande longueur, $0^{m}11$ dans la plus grande largeur du côté du taillant, et $0^{m}10$ du côté du talon.

Très peu convexe, presque plane sur une face, elle porte sur la face opposée une énorme protubérance. On imagine très bien cette pièce, fixée solidement à un manche en forme de fourche par des ligatures de cuir ou d'écorce, pour lesquelles les encoches centrales semblent préparées. Avec son fort taillant en ligne sinueuse, cette pièce devait être une arme terrible.

J'apporte encore deux pièces très grossières : la plus volumineuse a plutôt l'apparence d'un marteau, ou d'une massue. Une de ses extrémités forme cependant une sorte de taillant très épais qui paraît porter des traces d'utilisation violente; et des retouches centrales profondes permettent de penser qu'elle a été attachée à un manche.

L'autre pièce est très peu travaillée. Elle me semble pourtant intéressante par sa grossièreté même, qui montre à quel point son auteur était sans doute dédaigneux de la régularité de la forme et du fini de son travail, du moment que le résultat pratique désiré était obtenu. La pièce s'étant trouvée, par un hasard de taille, présenter une forme commode pour l'usage, on s'est borné à marteler les arêtes de la dépression centrale afin de faciliter l'emmanchement. Ce sont bien là selon l'expression, je crois, de Rutot, *les Eolithes du Néolithique*.

Je présente encore plusieurs pièces de la même époque et de la même région, que je soumets à votre appréciation.

Je signale enfin la présence de parties de cortex sur ces pierres, comme sur la majeure partie de celles de même sorte, trouvées dans le pays. J'attribue cette présence fréquente, d'abord à la négligence de l'ouvrier pour tout ce qui avait trait à l'apparence extérieure de son ouvrage, et aussi à la dimension généralement restreinte et aux formes très contournées des rognons siliceux dans lesquels ces pièces ont été taillées.

L'irrégularité des patines est encore une caractéristique constante de toutes ces pièces, et doit tenir, en partie du moins, au manque d'homogénéité de la substance employée.

M. Stalin (Beauvais). — La station de Champignolles, commune de Sérifontaine (Oise) (1), visitée par les membres du Congrès de Beauvais en 1909 (2), nous a fourni, à M. V. Patte (de Gisors) et moi, quantité de pièces de même faciès que celles présentées par M. de Montalembert. Ces pièces, parmi lesquelles se remarquaient de vagues marteaux à encoches parallèles, des ébauches de haches et de pics, se trouvaient, comme celles indiquées par M. A. de Mortillet, auprès de puits (3) avoisinant cette station.

(1) V. Patte. — *La Préhistoire à Sérifontaine. — Comptes rendus du Ve Congrès Préhistorique de France*, session de Beauvais, 1909, pages 240-249.

(2) Excursion du 23 juillet 1909 [*V. Comptes rendus ci-dessus*, p. 639-734].

(3) G. Fouju. — *Les Puits préhistoriques pour l'extraction du silex à Champi-*

A Lhéraule, autre localité de l'Oise (1), toujours à proximité de puits d'extraction, j'ai également récolté de semblables instruments.

L'identité des gisements respectifs de ces instruments me laisserait supposer qu'ils appartenaient tous à une même catégorie de blocs de dégrossissage, destinés, soit à l'exportation, soit à l'utilisation sur place.

gnolles, commune de Sérifontaine (Oise), 10 p. in-8°, avec 5 fig. dans le texte. [*Extr.* de *l'Anthropologie*, juillet-août 1891, n° 4. Paris, Masson, 1891].

Dr Th. Baudon. — *Des puits d'extraction de Champignolles. Comptes rendus du IVe Congrès Préhistorique de France, session de Chambéry*, 1908, p. 304-327.

Horace W. Sandars. — *On the use of dear horn pick in the mining operations of the ancients.* — 23 pages in-4°, avec 21 figures dans le texte, et 3 planches hors texte. Extr. de *Archeologia*, vol. LXII, Oxford, Horace Hart, 1910.

(1) *Comptes rendus du Ier Congrès Préhistorique de France. — Session de Périgueux*, 1905, p. 238.

SÉANCE DU 25 MAI 1911

Présidence de M. CHAPELET.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

M. le Secrétaire donne lecture du Procès-verbal de la dernière séance [24 Avril 1911]. — Le Procès-verbal est adopté.

A propos du Procès-verbal, diverses notes sont adressées à la Société par MM. A. Harmois, M. Gillet, Quilgars, Giraux, Bacquié, Fiévé, J. Pagès-Allary, Jacquot, Marcel Baudouin, Guébhard [Notes insérées plus loin].

Correspondance.

Lettres de remerciements. — M. Numa Gillet.

Lettres d'excuses. — M. L. Coutil, président, qui a prié un des vice-présidents de le suppléer. — E. Taté.

Lettre adressée par le Président. — Lettre adressée par M. Coutil à M. le Ministre de l'Intérieur, pour demander qu'on respecte le *Gisement du Mont-Dol*, menacé d'être exproprié pour l'établissement d'un cimetière.

Lettre à M. Bonnaud, archiviste de l'Académie du Var, et à la Commission des Monuments préhistoriques, pour que les arbres qui entourent le *Dolmen de Draguignan* soient abattus. L'Académie du Var a pris l'affaire en mains et s'en occupe activement.

La Préhistoire au dehors. — M. A. Guébhard présente à la Société le troisième volume de la *Société préhistorique Suisse*, qui fait, autant que les précédents, honneur à son rédacteur, M. J. Heierli, et qui montre combien ont été bien avisés ceux qui, dès le début, se sont associés pour la très modeste cotisation de 5 francs, au succès de la Société-sœur.

Monument indicateur d'un Puits funéraire en Corrèze. — M. E. Bombal envoie la photographie du petit monument — une simple stèle sur un cairn — repérant la position et commémorant la fouille

du *Puits funéraire* du village de Bros, commune de Monceaux, près Argentat (Corrèze), achevée en 1910, avec une subvention de notre Caisse des Fouilles (1).

Bibliothèque.

La Bibliothèque de la *Société* a reçu les ouvrages suivants :

WESTROPP (Th. Johnson). — *Promontory Forts and similar Structures in the Country Kerry : Corcaguiny (The Southern Shore)* [Extr. de *the Roy. Soc. of Ant. of Irlands*, 1910, déc., 265-296, 10 fig.]. — Dublin, 1910, in-8°.

Dr H. SCHETELIG. — *Vorgeschischte Norwegens (Ergebnisse der letzten zehn Iahre)* [Ext. *Mann*, 1911, Bd III, H. 1/2. — Würzburg, 1911, in-8°, 75 figures.

Bulletin de la Soc. d'Hist. nat. de Loir-et-Cher. Année 1910. — [*La station préhistorique de Maves-Pontijoie*, p. 383. — *Cinq genres différents de Sépultures gallo-romaines en Loir-et-Cher;* par Florance, p. 408].

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE. — *L'industrie acheuléenne dans le centre du Morbihan. Le Paléolithique inférieur en Bretagne-Armorique.* [Extr. *Bull. Soc. Polym. Morb.*, 1910]. — Vannes, 1910, in-8°, 4 p., 1 pl. hors texte.

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE. — *Sur les découvertes et interprétations récentes de Pétroglyphes ou signes gravés de l'Époque Néolithique* [Extr. *Bull. Soc. Polym. Morb.*, 1910]. — Vannes, 1910, in-8°, 14 p., 4 fig.

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE. — *La cachette larnaudienne de Boedic en Moréac (M.)* [Extr. *Bull. Soc. Poly. Morb.*, 1909]. — Vannes, 1909, in-8°, 3 p.

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE. — *Un fragment de poterie à décoration inédite provenant du Cromlech de l'Ile d'Er-Lanic (M.)* [Extr. *Bull. Soc. Poly. Morb.*, 1910]. — Vannes, 1910, in-8°, 1 fig., 6 p.

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE. — *Découverte d'une Sépulture préhistorique à Plumelin (M.)* [2e Epoq. Fer] [Extr. *Bull. Soc. Poly. Morb.*, 1909]. — Vannes, 1909, in-8°, 3 p.

V. BERTHIER. — *Le VIe Congrès préhistorique de France.* [Extr. des Proc. Verb. de la *Soc. d'Hist. Nat. d'Autun*, 1910]. — Autun, 1911, in-8°, 8 p.

BERTHIER (Victor) et DECHÉLETTE (Joseph). — *Le Menhir de Saint-Micaud* [et *Station Moustérienne de Saint-Micaud*]. — [Extr. des Proc. Verb. *Soc. Hist. Nat. Autun*, 1911]. — Autun, 1911, in-8°, 63 p., une pl. hors texte.

RENET. — *Le Mont-César de Bailleul-sur-Thérain (Oise) : Oppidum gaulois et Camp romain* [Fouilles exécutées en 1878 ; par I. Ber-

(1) Voir *Bull. Soc. Préh. France*, 1911, n° 2, p. 149.

ton]. — Paris et Beauvais, 1879, in-8°, 171 p., XII pl. lithogr. hors texte. Don de M. le Dr Soubeiron.

Berton (Isidore). — *Le Chateau-Thierry, près de Clermont* (*Oise*) [Fouilles exécutées de 1881 à 1884]. — Beauvais, 1884, in-8°, 16 p., 4 lithogr. hors texte [Don de M. le Dr Soubeiran].

Admission de nouveaux Membres.

Sont proclamés Membres de la *S. P. F.* : MM.

Foucher, fabricant d'orgues, 17-19, rue de la Vega, Paris.
[L. Coutil. — Marcel Baudouin].

Viollier, conservateur du Musée national suisse, Zurich (Suisse).
[L. Coutil. — H. Martin].

Musée national suisse [*Schweitzerische Landesmuseum*, Zurich] (Suisse).
[L. Coutil. — M. Baudouin].

Florance (E.)., archéologue, 16, Boulevard Eugène-Riffault, Blois, (Loir-et-Cher). [L. Coutil. — M. Baudouin].

Vauriot, D. M., adjoint au Maire, Nîmes (Gard).
[J. Bourrilly. — Marcel Baudouin].

Labrie (J.) (L'abbé), curé, Frontenac (Gironde).
[Gaurichon. — A. Bardié].

Poilane (Alfred), huissier, Montrevault (Maine-et-Loire).
[L. Coutil. — O. Desmazières].

Du Chatellier (A.)., archéologue, Château de Kernuz, Pont-L'Abbé (Finistère). [L. Coutil. — M. Baudouin].

Institut géologique de Mexico, Mexico [Am. Centrale].
[M. Gillet-Marcel Baudouin].

VIIIe Congrès préhistorique de France (1912).

Le *Congrès préhistorique de France* tiendra, en 1912, sa VIIIe session dans la ville d'Angoulême (Charente), sous la présidence du Dr Henri Martin, ancien Président de la *Société préhistorique française*.

La Municipalité d'Angoulême a bien voulu voter déjà la subvention habituelle.

Le *Comité local* va être constitué sous peu, sous la présidence de M. G. Chauvet, notre très érudit collègue de Ruffec.

Présentations.

Ph. Reygnier (Lizy-sur-Ourcq, Seine-et-Marne). — *Pièces chelléennes et Haches en bronze de la Marne.*

G. Romain (Le Havre). — *Les produits lithiques des chocs naturels sur les plages de Saint-Valéry-en-Caux et Veules-les-Roses* (*S.-I.*). [Présentés par M. Chapelet].

A. Bertin (Paris). — *Silex de la Manche et des Balastières du Crotoy (Somme).*

L. Didon (Périgueux). — *Phallus en bois de Renne et Pierres gravées.*

H. Martin. — *Phalange de cheval de Brassempouy travaillée.*

Communications.

L. Giraux (Saint-Mandé, S.). — *Découverte de Fours dans la Nécropole gallo-romaine d'Ocquerre (S.-et-M.).*

A. Guébhard (Paris, S.). — *Particularité curieuse de certaines Epingles de bronze, dites à collerettes.*

Charles Matthis (Niederbronn, Alsace). — *La Préhistoire de Niederbronn : Enceintes. Roches à Cupules et à Bassins (Lieux de Culte).*

A.-L. Harmois (Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord). — *Haches plates en cuivre des Côtes-du-Nord. — Amphore trouvée en mer.*

G. Baquié (Nissan, Hérault). — *Grotte sépulcrale des Montagnes de La Clape (Aude).*

S. Poulain (Saint-Pierre-d'Autils, Eure). — *Villa romaine à Saint-Pierre-la-Garenne (Eure).*

L. Jacquot (Grenoble). — *Faux mégalithes de Miribel-les-Echelles et de Merlaz (Isère).*

II. — NOTES ORIGINALES ET DISCUSSIONS.

Discussions sur l'âge du Cuivre et du Bronze (*Suite*).

M. J. Pagès Allary (Murat). — L'allusion de M. Guébhard au paradoxe (1) sur l'origine du *Bronze* et du *Cuivre* m'oblige à relever le mot, pour soutenir mon doute par les hypothèses suivantes.

1° Techniquement, il est très soutenable que le *cuivre natif*, comme l'or, ont été utilisés *par le martelage,* aussi bien au *commencement* qu'à *la fin* du Néolithique, et, en tout cas, *bien avant la fusion* et le moulage du Bronze et du Cuivre. Car, si l'homme a eu assez vite une circonvolution cérébrale suffisante pour savoir broyer la matière, j'estime que « marteler » dérive encore plus directement du broyage que « polir »! Et que même, cérébra-

(1) *Bull. S. P. F.*, avril 1911, n° 4, page 240.

lement, cela peut presque immédiatement venir après la pierre éclatée du paléolithique.

Frapper pour éclater, broyer, mâcher, marteler : tout cela est bien dans le *niveau primitif de la technique du travail*. Tandis que chauffer, fondre et mouler exigent un échelon plus élevé de l'évolution humaine.

Mais, alors, en diminuant considérablement l'importance de l'âge du Bronze, on augmente celle du Néolithique, inséparable de l'âge du Cuivre, non plus seulement par la si peu différente cuisson des tessons de poterie de cette grande période.

Mais c'est aussi ce qui rend partisan des hypothèses polygénistes, par différentes autres raisons que la savante donnée par M. Guébhard, et que je base sur la rectification de l'erreur, ou grave confusion, que le mot *unique*, et *très insuffisant*, de « *hache* », a fait commettre.

2° En effet, je trouve étrange que l'on tienne un si grand compte de la forme et des dimensions d'un objet, qui avait plus d'emplois et d'utilisations que n'en comporte le mot unique de hache, *dénomination fausse parce qu'insuffisante* pour désigner le tranchet, la curette, le racloir, le burin ou ciseau, de ce « *fait-tout* » que nous appelons invariablement hache, malgré les différences de ses dimensions et des *formes de son tranchant*.

Pas plus que les haches polies en pierre, les haches en bronze et en cuivre ne *sont pas exclusivement des haches*, ou armes, mais *des outils, très différents d'usage*, bien que d'aspect uniforme, suivant qu'ils doivent servir à tuer, couper, tailler, trancher, racler, découper, etc. etc. Il n'y a donc que des conclusions erronées à tirer des études de mensuration et morphologiques de ce que nous appelons hache, tant que nous ne serons pas fixés sur les dimensions, et *formes des tranchants, des différents outils*, sur lesquels nous raisonnons ; comme *s'ils n'en formaient qu'un seul : la fameuse hache incomparative, même plate et en cuivre* !

3° Mais si, par le martelage, on peut obtenir facilement de *petits objets, de petits outils simples*, pour les grands, *les très grands*, il faut bien faire intervenir, *avec la difficulté du travail*, la *question technique, entraînant celle de la chronologie*, d'un niveau de conception bien plus élevé techniquement et cérébralement.

Il faut arriver à l'époque où l'homme a su chauffer et même fondre ; et, à ce moment, on est à l'évolution que nous avons convenu d'appeler âge du bronze ou des métaux, avec le feu, le four, les creusets et les moules. *C'est alors seulement que les tailleurs, marteleurs, et polisseurs des pierres cèdent le pas aux métallurgistes*.

Et c'est de cette époque que part mon *doute, très peu para-*

doxal, que l'homme a dû fort probablement connaître la fusion des métaux blancs, avec *celle du bronze; avant celle du cuivre rouge, par l'affinage de tout ce qui n'était pas du cuivre pur ou natif.*

Ici les monocentristes perdent encore des points, car, pas plus qu'il ne vient à l'idée d'un préhistorien de chercher un centre d'invention des outils désignés « *haches polies* », se rencontrant invariablement dans tous les pays du monde, il ne doit nous venir la pensée qu'il y a eu un centre unique d'invention *de ces mêmes outils*, obtenus par la fusion du bronze et cuivre. Si l'on tient compte que chaque homme était alors forcément chauffeur-cuisinier et potier-céramiste, il n'y a pas lieu de penser *que l'idée de fondre et de mouler n'est venue qu'à un seul dans le temps et l'espace*, quand alors tous savaient fondre la graisse, le miel, la cire, etc., dans un vase et les couler dans un autre : donc mouler.

Bien plus difficile est de savoir, par intuition, si le cuivre natif, ou même le carbonate de cuivre, étaient plus abondants à la surface qu'aujourd'hui, *et si, exceptionnellement, pour cette unique raison*, le cuivre a été obtenu et fondu avant le bronze. Or, les plus grandes difficultés, pour *obtenir*, *fondre* et *couler* du cuivre, *que du bronze plus fluide*, me font opiner *pour le bronze*, dont les compositions si irrégulières, *avec d'aussi étranges que variables impuretés de composition*, me donnent un argument de plus.

Donc la découverte d'un outil de Cuivre Rouge, DIT HACHE, *plate ou non*, N'EST PAS TOUJOURS LA PREUVE, D'UNE ÉPOQUE ANTÉRIEURE A L'AGE DU BRONZE; *et il y a là une cause d'erreur chronologique, contre laquelle il faut mettre la Préhistoire en garde.* Même en admettant que le métal natif, utilisé comme pierre non taillable, mais martelable est bien plus ancien que le métal rouge, utilisé comme matière fusible, en différents centres suivant le lieu, la race, et son évolution. Car il a fallu les grands progrès de l'art du feu, et la connaissance de gisements importants de minerais, facilement réductibles, pour *fondre le bronze*, et *surtout mouler le Cuivre* à la fin du Néolithique.

Logiquement et techniquement, si nous faisons partir le *véritable âge des métaux* de *l'époque de leur fusion*, *il est très probable*, pour ne pas dire certain, que le Bronze a dû être moulé et utilisé *avant le cuivre d'affinage.*

Il est donc très important, quand la rare stratigraphie est possible, d'observer si une pièce en cuivre a été *martelée* ou *moulée* et *martelée, avec ou sans trace de fusion.* Dans le premier cas, j'accepte la priorité du cuivre sur le bronze; dans le cas de la fusion, je suis plus porté en faveur du bronze, plus fusible, plus dur, plus moulable et utilisable que le cuivre pur.

Le stimulant de la curiosité et du petit secret de fabrication, vibrant dans l'espace comme la télégraphie sans fil, autant que *le besoin d'outils* et l'*abondance des minerais*, ressemblant l'or, *donc bien reconnaissables*, sont, autant que l'évolution cérébrale, des probabilités que les chauffeurs primitifs (cuisiniers ou potiers) ont dû *vite*, *souvent* et *facilement* remarquer, que le feu et le charbon de bois faisaient, avec ou sans fondant, fondre ou perler le métal de la pierre, pleurant, *coulant dans les cendres du foyer*. Les inventions, non légendaires, *mais pratiques*, du verre cassant et du métal résistant, ont la même origine, due aux caprices du hasard, sous les yeux observateurs des curieux, arrivés à une circonvolution cérébrale suffisante.

M. A. Guébhard tient à spécifier que ses remarques, faites à la fin de la discussion sur le Cuivre, ne visaient pas uniquement la théorie de M. Déchelette, mais toute la discussion, et spécialement certains arguments émis, au sujet desquels il n'a pas paru de notes au Bulletin.

Discussion sur la Chronologie préhistorique

M. Ch. Cotte (Pertuis, Vaucluse). — M. le Dr Raymond m'a consacré deux notes (*Revue préhistorique*), au sujet de la communication que j'ai faite, en novembre dernier, à la *Société préhistorique Française*. Je vais répondre brièvement.

Pour lui, le fait de prendre date à une Société importe peu ; tout frelon scientifique (ce terme ne s'applique pas, bien entendu, à M. le Dr Raymond) est libre d'écouter ce qui est dit en séance, de vite publier dans une Revue peu encombrée ce qu'il vient d'apprendre, et de réclamer la priorité envers le premier auteur. En vertu de ce principe, M. le Dr Raymond doit revendiquer la priorité de la publication de la présence de l'étain dans certains poinçons losangiques. Dans le numéro de sa Revue où il signale la chose, il critique, il est vrai, un article où j'ai fait une allusion suffisante à cet alliage; mais la communication faite à un Congrès et actuellement imprimée, dans laquelle je prenais date précise, n'est pas encore en librairie. Cet exemple prouve combien je suis docile aux leçons du Maître !

Mais, élève respectueux, je suis confus, sur un autre point, de ne pouvoir saisir la différence sérieuse qu'il y a entre la pointe de flèche de Reillanne et celle de la grotte du Castellaras, dessinée au milieu de la figure publiée par M. le Dr Raymond. Celui-ci me persifle en l'espèce et profite pour me reprocher la coquille typographique trouvée par lui dans un de mes articles paru il y a six ans. S'il le désire, je lui

en signalerai de plus récentes dans mes propres travaux; mais je jugerais peu digne de relever celles qui émaillent sa Revue.

Au sujet des vases en pierre ollaire, je n'ai commis aucune inexactitude, en disant que les collaborateurs de M. Raymond les ont trouvés, en Provence, puisque les expressions mêmes de mon alinéa montrent que j'y avais en vue les seules découvertes provençales. Si M. Fournier, dont j'ignorais la note, lorsque j'ai écrit mon article, a « complété la bibliographie de M. le Dr Raymond », cela ne prouve pas que celle-ci fut parfaite.

Simple question : Pourquoi mettre sous le titre « à propos de la poterie de *l'âge du bronze* en pierre ollaire », la mention d'une trouvaille de vase de ce type dans une ville *romaine* ? L'insuffisance de détails permet aux lecteurs de croire qu'il s'agit d'une pièce trouvée dans une couche de l'âge du bronze : ce qui n'est pas !

Discussion sur les haches polies dans la Tradition populaire (*Suite*).

M. H. Quilgars (Evreux). — La croyance populaire aux vertus magiques de certains objets préhistoriques est demeurée très vivace dans le pays de Guérande (Loire-Inférieure). Certaines familles de la commune de Saint-Lyphard conservent encore des *grains de colliers*, trouvés en détruisant des sépultures néolithiques, et croient que leur possession garantit de tous les maux.

Mais ce sont principalement les *haches de pierre*, qui passent pour posséder des vertus surnaturelles. Dans les communes de Saint-Lyphard, de Saint-André et de Guérande, elles sont connues sous le nom de *pierres à tonnerre*, et passent pour préserver de la foudre les maisons où elles sont conservées. Elles proviennent, croit-on, du ciel, et tombent sur la terre pendant les orages, lancées par les éclairs. En 1899, nous avons acquis un celt de diorite, qui venait d'être découvert englobé dans les fondations d'une maison du xve siècle, au village de Penneloc, en la commune de Saint-Lyphard. Ce celt appartient au type des *haches à bouton*, communes dans la région nantaise du sud de la Loire. C'est le seul spécimen de ce type découvert dans le pays de Guérande : ce qui fait croire que son possesseur le conservait comme un objet précieux, apporté à ce titre des environs de Nantes, et qui peut-être avait passé dans plusieurs familles, avant d'être enfoui dans le mur de la maison de Penneloc.

Dans les communes de Piriac et de la Turballe, on nomme les celts *pierres de contre-vrin;* et on y attache une autre propriété : celle de guérir les vaches malades. A cet effet, on les enduit de graisse, et l'on frictionne avec eux l'endroit malade. Ce remède est si efficace

que nous n'avons pu décider plusieurs personnes à se séparer de ces pierres douées de tant de pouvoir, même pour un prix élevé : on veut bien les prêter, mais non les vendre ; la pierre vendue perd, du reste, toutes ses vertus.

Phallus en bois de Renne et Pierres gravées de l'époque Aurignacienne.

[*Prise de date*].

M. L. Didon (Périgueux). — Dans les fouilles que je viens de faire dans la station aurignacienne de Castelmerle (D.), j'ai trouvé, fin mai 1910, un *phallus* en bois de renne. J'y ai trouvé également, vers la même époque, trois pièces gravées, représentant des *Pudendum muliebri*. Ces objets seront du reste décrits dans le travail que je publierai prochainement sur cette fouille remarquable, riche en « inédit ».

M. le Dr M. Baudouin fait remarquer que M. A. de Mortillet a publié jadis un intéressant article sur des pièces, sinon analogues (1), du moins ayant trait à des phallus et à des vulves et paléolithiques supérieures.

Fouilles d'une Grotte sépulcrale dans les montagnes de La Clape (Aude).

[*Prise de Date*].

M. Georges Baquié (Nissan, Hérault). — En 1903, j'ai étudié, pour la première fois, la Grotte du « Trou des Morts », située dans le massif rocheux de La Clape. Ainsi qu'en 1905 et 1907, la richesse en ossements n'a fait que s'accuser de plus en plus. Décidé à faire une fouille complète de cette sépulture, *que personne avant moi n'avait fouillée*, je l'ai entreprise en 1910, et, après de rudes travaux, j'ai réuni une nombreuse série d'ossements humains et des objets de l'industrie de l'homme.

Les comptes-rendus et résultats des fouilles seront publiés ici-même ultérieurement.

(1) *Bull. Soc. Préhist. de France*, Paris, 1906, p. 431 (3 figures).

Exploration d'une Villa agraria romaine, située à Saint-Pierre-la-Garenne (Eure).

PAR

Georges POULAIN (de Saint-Pierre-d'Autils, Eure).

[*Prise de date*].

Dans le courant de l'année 1910, j'ai exploré (1) complètement les restes d'une *villa agraria* romaine des IIIe et IVe siècles, situés à la limite des communes de Saint-Pierre-la-Garenne et de Saint-Pierre-de-Cailleul, canton de Gaillon (Eure). L'endroit où s'élevait cette antique habitation, est à environ 120 mètres d'altitude, sur le plateau dominant la vallée de la Seine, au lieu dit les « Quatorze-Acres ».

Le chemin, dit de *Tourneville* à la *Plesse*, passe à 73 mètres de là. Les substructions mises au jour présentaient un corps de bâtiment de 27m50 de long sur 18m40 de large. L'aile nord-ouest, seule habitée, se composait de trois pièces, dont deux chauffées par un hypocauste et pavées de mosaïque ; l'autre extrémité était occupée par une grange spacieuse, ou local servant à l'exploitation agricole.

J'ai recueilli, dans ces fouilles, outre des fragments de mosaïque, des morceaux de poterie de toutes sortes : doliums, ollœ, jarres, trépieds et vases samiens. Parmi ceux-ci, j'ai ramassé la marque du potier SATTO, qui figure au Musée d'antiquités de Rouen. Des fragments de cette poterie de Samos portaient des raies parallèles dans le sens transversal avec stries disposées en arêtes de poisson. Cette facture est d'importation germanique et ne se rencontre que dans le nord de la Gaule, traversée par les invasions. Quatre petits bronzes ont aussi été recueillis : un à l'effigie de Tétricus (268-273) ; un autre à celle de Gratien (359-383), les deux autres étant frustes et illisibles. La présence parmi les déblais de deux bords de vases carénés à faciès franc et d'un *fauchard*, d'origine également franque, montre que cette *villa* fut occupée à la fin du IVe siècle par des hordes germaniques. C'est du reste à la fin de ce siècle, époque des grandes invasions, que furent détruites un grand nombre de localités du littoral de la Seine.

(1) J'ai pu mener à bien cet important travail, grâce à l'aide pécuniaire de mon éminent collègue et ami, M. Henri Gadeau de Kerville.

La Hache plate en Cuivre en Maine-et-Loire.

[*Prise de date*].

M. le Dr Fiévé (de Jallais, Maine-et-Loire). — J'adresse à la *Société Préhistorique Française* le décalque de *trois Haches*, extrême-

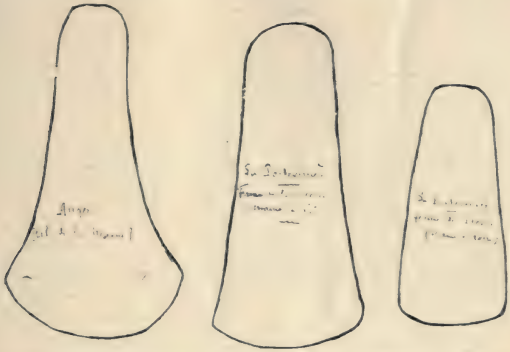

Fig. 1. — Une hache *à bords relevés* et deux haches plates de Maine-et-Loire. — Collection du Dr Fiévé (de Jallais).

ment PLATES, de ma collection. — Elles proviennent de Maine-et-Loire : 1° Lit de la Maine, Angers ; 2° La Poitevinière (La Volerie) ; 3° La Poitevinière (Le Plessis).

On remarquera que les *deux haches plates*, viennent de la même commune, qui est très rapprochée de la Haute Vendée et assez voisine de celle où a été trouvée la Hache plate et la flèche en cuivre, décrites par M. Charbonneau-Lassay. Ces haches seront décrites ultérieurement par M. le Dr Marcel Baudouin.

La Hache plate en cuivre dans le département des Côtes-du-Nord.

PAR M.

A. L. HARMOIS (de Saint-Brieuc).

Nous connaissons, dans l'arrondissement de Saint-Brieuc, plusieurs *haches plates*, en cuivre.

En voici la description et le lieu de la découverte.

A. Le *Musée de Saint-Brieuc* en possède deux : 1° Une ayant 0m088 de longueur ; 0m032 de largeur à la crosse (carrée) ; et 0m046 au tranchant qui est arcqué. Elle est en cuivre rouge ; l'étiquette est rongée

à l'endroit portant le nom de la commune du département; 2° Une de 0m087 de longueur; 0m020 de largeur à la crosse (carrée); et 0m045 au tranchant qui est arcqué. Cuivre rouge. Etiquette rongée. Provenance certaine du département.

B. Dans les autres collections, il y en a : 3° Une de 0m115 de longueur; 0m033 de largeur à la crosse (carrée); et 0m060 au tranchant qui est arcqué. Cuivre rouge. Trouvée à Cesson-Saint-Brieuc, en 1910 [Collection Harmois]; 4° Une de 0m055 de longueur; 0m068 de largeur à la crosse (ronde); et 0m032 au tranchant qui est arcqué. Poids 35 grammes. Cuivre jaune. Trouvée au lieu dit Cognet, commune du Gouray, en 1897 [Collection de M. Collen, à Collinée]. 5° Une de 0m057 de longueur; 0m030 de largeur à la crosse (carrée); et de 0m048 au tranchant qui est carré à angles ronds. Poids 105 grammes. Cuivre rouge. Trouvée au lieu dit la Rochette, commune de Langourla [Collection de M. Collen, à Collinée].

Découverte de Fours dans la Nécropole gallo-romaine d'Ocquerre (Seine-et-Marne).

[*Prise de date*].

M. L. Giraux (Saint-Mandé, S.). — Pendant le cours des fouilles, que nous avons faites au mois de mars dernier, avec M. Ph. Reynier, dans la Nécropole gallo-romaine d'Ocquerre, nous avons découvert plusieurs Fours, qui nous ont paru fort intéressants.

Le premier de ces fours est très grand; il est à peu près circulaire; et, à l'intérieur, il mesure 2 mètres de diamètre; sa hauteur est de 1m10; l'épaisseur de la construction était d'environ 0m25 et elle était formée de blocs de calcaire; les interstices existants entre ces blocs avaient été comblés par du loess argileux. La partie supérieure du four était également constituée par des blocs du même calcaire. L'ouverture était orientée au nord-nord-est et elle était formée par six blocs de grès, trois de chaque côté, qui étaient grossièrement équarris. Un bloc de grès, de un mètre de longueur, reposant sur ces deux côtés de l'ouverture, en formait la partie supérieure, comme un véritable linteau.

Ce qui rend ce four particulièrement intéressant, c'est que les blocs entrant dans sa construction étaient recouverts d'une véritable vitrification, ayant, en certains endroits, 0m002 ou 0m003 d'épaisseur. La température nécessaire pour obtenir une semblable vitrification devait être au moins de 1600 degrés. Nous n'avons absolument rien trouvé dans l'intérieur de ce four.

La largeur de l'ouverture (0m60), la hauteur de cette ouverture (0m75) et la dimension intérieure (2 mètres), nous permettent de croire que cette construction était un Four à Incinération. Un four

de verrier aurait nécessité une chaleur semblable à celle à laquelle ce four a été soumis; dans ce cas, nous aurions du trouver soit dans le four, soit dans ses environs immédiats, des creusets ou des débris de creusets ; mais nous n'avons fait aucune récolte de ce genre. De plus, aucun fragment de verre n'a été recueilli pendant tout le cours de nos fouilles.

La seconde trouvaille consiste en deux fours superposés. Celui qui était à la partie supérieure est de forme absolument ronde; son diamètre intérieur est de $1^{m}20$; la distance de la solle à la partie supérieure est de $0^{m}45$. Il était construit au moyen de tuiles plates ayant une épaisseur de $0^{m}02$ centimètres environ. L'épaisseur de la construction était de $0^{m}20$ à $0^{m}25$ centimètres. La solle était formée de gros carreaux, et elle avait une épaisseur de $0^{m}20$. Plusieurs vases brisés se trouvaient dans ce four. En démolissant, pour en connaître l'épaisseur, nous avons, au-dessous, trouvé de nombreux fragments de vases qui en formaient pour ainsi dire l'assise. Nous eûmes l'idée de continuer à fouiller, et nous avons toujours trouvé de nombreux débris de poteries; nous sommes alors arrivé sur une nouvelle solle. Nous avons dégagé le tout et nous avons reconnu un autre four construit d'une façon tout à fait différente. On avait fait un trou profond dans le sol et il avait été arrondi; les parois et le fond de ce trou avaient été tapissés d'une couche de terre argileuse, que nous avons retrouvée bien en place et entièrement cuite, ayant une épaisseur de $0^{m}20$ environ. La distance entre la solle de ce four et le dessous de celle du four supérieure était de $0^{m}40$.

De cette trouvaille, nous avons déduit que le four inférieur était *gaulois*, et que le four supérieur était *romain*. Les Romains s'étaient simplement contentés de remplir de débris de poteries le four gaulois, et ils avaient construit le nouveau four tout simplement sur le premier.

Nous ferons remarquer que ces deux fours superposés se trouvaient près d'une habitation, tandis que le premier four décrit existait à une certaine distance et était placé dans la partie du champ dans laquelle nous avons rencontré et fouillé de nombreuses fosses à sépulture par incinération.

Des indications plus complètes, des dessins et plans de ces fours seront exposés dans un travail qui sera publié sur cette Nécropole gallo-romaine.

La Tortue en Préhistoire.

M. Jacquot (Grenoble). — Lela Dagdouda, Litt. *la dame* qui fait dag dag. Par analogie, en argot algérien, faire dag dag, c'est..... commencer l'acte de chair, se frotter l'un à l'autre. Voici d'où vient le mot. Lorsqu'arrive le temps des amours, les mâles invitent les femelles à la reproduction, en les frôlant de leur carapace. Le bruit, produit par ces chocs répétés et de plus en plus rapide, imite assez bien la consonnance du mot dag dag. C'est donc une onomotapée. La viande de Tortue est qualifiée *impure*.

M. Marcel Baudouin. — Nos amis MM. F. Mazauric et G. Mingaud (1) ont trouvé dans les Grottes de Meyrannes (Gard) [*Néolithique* et *Bronze*], une *carapace de Tortue* (*Cistudo Europea*) qui a, peut-être, disent-ils, servi d'écuelle.

M. Morin Jean a décrit (2) des *fibules gallo-romaines*, qui ont une tête stylisée semblant appartenir à une tortue ; il a ajouté que l'arc, large et émaillé, rappelle la carapace écailleuse des Chéloniens.

Présentation d'une première Phalange de Cheval avec mutilations diverses.

[*Prise de date.*]

M. le Dr Henri Martin (de Paris) présente une pièce, communiquée par MM. Dubalen et de Paniagua (Fouilles de Brassempouy, *Aurignacien inférieur*). — C'est une première phalange de cheval. La phalange présente des *entailles* de chocs siliceux ou de compression, des marques de désarticulation, des sillons circulaires, et des coups de dents. — La description de la pièce et les figures paraîtront dans un des Bulletins prochains.

Station préhistorique de Garches (Seine-et-Oise).

M. M. Gillet. — Dans sa note du *Bulletin* n° 4 (avril dernier), relative à la découverte d'une station préhistorique à Garches (Seine-et-Oise), un lapsus calami lui a fait écrire Moustérien, au lieu d'*Acheuléen*.

C'est bien effectivement en présence d'une industrie *Acheuléenne* ou intermédiaire, que l'on se trouve à Garches, puisque, durant la période Moustérienne, l'eau recouvrait le Bassin parisien !

(1) *Bull. Soc. Sc. Nat. Nîmes*, 1904.
(2) *Congrès préhistorique de Tours*, 1910, Paris, 1911 [Voir p. 823; *fig.* 30].
(3) Elle paraîtra ultérieurement.

Discussion sur les Lignées de pierres.

M. L. Giraux. — A propos de la communication de M. Vauvillé sur les Alignements de Cuisy-en-Amont (3), M. L. Giraux indique que des Alignements du même genre existent au Château de Pinon (Aisne), et qu'ils ont été signalés en 1864 par M. Peigné-Delacour, dans un mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, et intitulé « *Notice sur divers Monuments de l'époque celtique dans le département de l'Aisne* ».

Le Mot Cro en Préhistoire.

M. A. Bertin (Paris). — M. Florentin Lefils, auteur d'une *Histoire de la ville du Crotoy et de son château*, dit ceci : « Les Celtes appelaient *Crot* un banc de sable, formant abri. Il y avait un *crot*, à l'embouchure de la Seine, près de la pointe du Hoc; il y avait un *crot* à l'embouchure de la Somme, près du hoc de la Naye. Dans la Seine, c'est *Crétin*, dans la Somme, c'est *Crotoy* ».

Sur le littoral du Marquenterre, encore aujourd'hui, un *Crot* est une butte de sable, un banc affranchi des eaux et exhaussé par l'apport des vents Par extension les gens du pays ont donné ce nom de *crot* ou *croz* aux dunes et à toutes les éminences de sable un peu élevées.

D'un autre côté, le Dr Pratbernon dit que *croz* ou *crot* vient du celtique [*cro*, boue] ou *croosum*, *crotum*, creux, ravin, fossé, lagune, mare; d'où vient le mot *encroter*. Or, près du *crot* où fut édifié *Le Crotoy*, il y avait un terrain d'alluvions gras, un sol de boue, formé de ravins comme sont toutes les mollières. Sur plusieurs cartes anciennes, Le Crotoy est écrit : *Créta*, en 663; *Crotéïum*, 1237; *Crotolium*, 1258; *Courtoy*, 1346; et *Crottoy*, 1421.

M. Jacquot. — J'ai déjà indiqué Χερα; comme ayant pu former *Queyras*, région des Hautes-Alpes particulièrement rocheuse. *Kal*, pierre. Est-ce que par hasard le nom arabe de *Djebel Lek'hal* (montagne noire) sur l'*oued-K'ton* (probable rivière de la forteresse) se serait superposé à l'ancienne appellation celtique *kal*, signifiant pierre, rocher? Le dj', le K'hal, est, en effet, un chaos de rochers; et pour y grimper par l'Est, il ne faut pas craindre les cals aux mains.

Amphores romaines trouvées dans la Mer.

[*Prise de date*].

M. Harmois (Saint-Brieuc) adresse la photographie d'une amphore romaine, trouvée à Cessan (Côtes-du-Nord). Elle a 0m890 de hauteur. Elle est en parfait état de conservation. Elle a été recueillie *au fond de la mer* et ramenée dans le filet d'un pêcheur. Sa surface est recouverte de dépôts intéressants; au niveau du col se voient des tubes de *Serpules*, très reconnaissables.

M. Bossavy (Versailles) fait remarquer, à ce propos, que des amphores analogues ont été trouvées en assez grand nombre sur le littoral provençal, notamment dans la rade d'Hyères, et jadis déposées dans les Musées d'Hyères et de Porquerolles [celui-ci constitué par l'abbé Olivier, aumônier militaire].

Note sur une découverte de Sépultures gallo-romaines à Pacy-sur-Eure (E.) (1).

PAR

H. BARBIER (de Pacy-sur-Eure, E.),
Pharmacien.

Le 3 mars dernier, des terrassiers travaillant à extraire de la terre, pour les fondations d'une maison en construction, rue de Gaillon, dans la partie élevée de la ville, furent étonnés de trouver, à environ 0m70 à 0m80 de profondeur, des ossements, appartenant à deux squelettes, dont l'un avait la tête tournée vers le nord, paraît-il.

Ces squelettes, n'auraient fait qu'intriguer les ouvriers déjà acheminés sur la pente facile de la probabilité d'un crime ancien non découvert, s'ils n'avaient été accompagnés de quelques pièces, qui me furent heureusement remises.

Ces pièces se composent de deux poteries et d'objets en fer.

La première poterie, à peu près intacte, est un vase noir, d'environ 0m11 de haut, à pied bas et étroit, à panse décorée sur son pourtour de cinq enfoncements ronds dans la pâte, et à col haut. Cette poterie, caractéristique des sépultures à inhumation du IVe siècle, constitue par sa configuration un acheminement vers les formes barbares de l'époque franque. Aucune monnaie n'ayant été trouvée dans les fouilles, je ne puis préciser à quelle date du IVe siècle ces sépultures à inhumation ont été faites; mais je suppose que c'est vers la seconde moitié.

(1) Séance de mars 1911.

La deuxième poterie est incomplète et se compose de trois morceaux que j'ai recollés, et qui forment ainsi les trois quarts d'un bol, à bords obliques, en poterie samienne. La pâte est lisse et sans décors; mais, dans le fond interne de l'objet, a été estampillée la marque du potier. Malheureusement, faute du morceau manquant, cette marque est presque indéchiffrable; tout au plus peut-on penser qu'elle se termine par les lettres D I V, l'S final du nom n'ayant peut-être pas marqué, à cause que le cachet aura été plus enfoncé sur la gauche que sur la droite.

Quant aux objets en fer, un moment pris par les ouvriers pour des sabres ou des poignards et ensuite brisés en pièces, ils ne me furent remis qu'en morceaux. Après les avoir à peu près reconstitués, je n'eus pas de peine à reconnaître les ferrures des cercueils en bois, dans lesquels furent inhumés les cadavres. Des traces de bois se reconnaissent encore à certains endroits de ces pièces, aujourd'hui complètement passées à l'état de rouille.

Telle est cette découverte, qui me paraît avoir une certaine importance historique, tant au point de vue purement local qu'à celui de la distribution de la civilisation gallo-romaine dans le département de l'Eure.

Il reste à souhaiter que les hasards de constructions nouvelles ou de causes analogues provoquant des remaniements de terrain nous fassent peu à peu connaître la direction, la superficie et la richesse du Cimetière gallo-romain, caché sous cette partie de la Ville, et nous permettent d'en tirer, au profit de l'histoire de notre pays, des enseignements plus complets.

Gravure sur la paroi d'une ancienne Habitation, taillée dans le roc, au pied du Coteau d'Ecornebœuf, près Périgueux (Dordogne).

PAR

Ch. AUBLANT (Périgueux, D.).

Aux portes de Périgueux, et plongeant leurs pieds rocheux dans la rivière, l'Isle, se trouvent deux coteaux très escarpés : Ecornebœuf et La Boissière.

On rencontre, sur ces deux coteaux, visités lors du premier Congrès préhistorique, tenu à Périgueux en 1905, de très anciennes traces de l'occupation humaine.

Le premier, Ecornebœuf, possède une station de l'époque néoli-

thique, aujourd'hui à peu près épuisée, qui a donné de nombreux objets, dont un certain nombre sont dispersés, soit au Musée du Périgord, soit dans plusieurs Collections particulières périgourdines. Les traces de l'époque du Bronze y ont été également relevées.

Le second de ces deux coteaux, La Boissière, a été occupé par les légions romaines. On y voit encore, en parfait état, les levées de terre faites, par les conquérants de la Gaule, pour se retrancher du côté des points faibles et limiter leur Camp.

Ce vaste emplacement et ses environs ont donné quelques armes et de nombreuses poteries : vases de toutes dimensions, amphores, « dolia », etc.. On le désigne sous le nom de « Camp de César ».

La tradition du pays rapporte que c'est sur Ecorneboeuf qu'était l'Oppidum, où se réfugièrent les habitants de la cité gauloise, alors que, sur La Boissière, campaient les soldats romains.

Ces deux coteaux ne sont séparés que par un étroit et profond vallonnet appelé : Vallon de Campniac.

C'est dans ce vallon, en face d'Ecorneboeuf, sur le flanc du coteau de La Boissière, que s'ouvre l'intéressante Grotte sépulcrale, dite de Campniac, qui a donné un mobilier nettement néolithique, avec plusieurs modes de sépulture.

Au bas d'Ecorneboeuf, entre le rocher et la rivière, où devait exister anciennement un petit sentier, une simple piste a été construit ; plus tard, chemin carrossable pris, en certains endroits, mi-partie sur la rivière, mi-partie dans le roc. L'établissement de ce chemin fit disparaître, presque totalement, d'antiques *Habitations* taillées dans les parties les moins dures de la falaise : habitations, à en juger par ce qu'il en reste, semblables à celles que l'on rencontre fréquemment en Périgord, notamment dans la région sarladaise, et couramment nommées « Demeures des Troglodytes ».

Or, l'été dernier, en suivant, pour la centième fois peut-être, ce chemin, qui est une charmante et fraîche promenade, mes yeux tombèrent, par hasard, sur un petit ensemble de traits, profondément gravés au milieu d'une sorte de trumeau, servant de séparation à deux niches dans une de ces antiques demeures. J'examinai attentivement ce dessin et crus reconnaître, dans ces quelques traits, une tête de Cervidé, avec ses bois et andouillers, exécutée là par un des habitants de ce repaire. Je retournai, le lendemain, muni de mon appareil photographique, revoir ma découverte et persistai, de plus en plus, dans ma première manière de voir. J'en pris alors la photographie, que je soumets, aujourd'hui, à l'appréciation éclairée de mes collègues.

La gravure, ainsi que le montre très bien la photo, est placée sur

une face du rocher, taillée, aplanie, pour les besoins de l'habitation, et, par conséquent, *postérieure* à celle-ci.

Le graveur primitif a-t-il voulu orner sa demeure, en représentant la tête de l'un des animaux qu'il chassait quotidiennement dans les forêts des environs ? Ou a-t-il obéi à d'autres pensées ?

A quelle époque furent taillées ces sortes de demeures, qui ont été fréquentées en Périgord, parfois, jusqu'à nos jours ? Et, conséquemment, à quelle époque fut exécutée cette gravure ?

Je laisse à de plus savants le soin de prononcer en dernier ressort.

Quant à moi, étant donné le lieu où je l'ai découverte et son voisinage, que j'ai essayé de décrire plus haut, je ne serais pas éloigné de la croire, sinon de l'époque gauloise, tout au moins du très haut moyen age.

L'orientation de ce côté du coteau où se trouve la gravure est franchement Nord.

M. M. Baudouin. — La découverte de notre collègue, M. Aublant, est à noter ; mais il est bien difficile de se prononcer sur cette gravure, sans l'avoir vue, malgré l'excellente photographie envoyée.

En matière de « Gravures sur roches », pour discuter, il faut, au moins, des *positifs stéréoscopiques*, bien pris. — En ce qui concerne les « Demeures des Troglodytes », j'incline à croire, moi aussi, que certaines de ces habitations peuvent être *préromaines*. Il y a là un vaste sujet de recherches, que personne n'a eu encore le courage d'aborder. — Pourtant nos souterrains de l'Ouest indiquent plutôt le début du Moyen Age !

Que de choses à étudier encore ?

Note sur la Montagne de Cordes (1), près Fontvieille (Bouche-du-Rhône).

PAR

F. MAZAURIC (Nîmes) et J. BOURRILLY (Marguerittes, G.).

Sans vouloir anticiper sur une étude plus développée, en préparation, nous insisterons seulement, dans la présente note, sur deux faits, qui nous ont frappé dans une récente visite aux remarquables Monuments mégalithiques de cette région. Comme cette station sera comprise dans le programme des Excursions du prochain *Congrès Préhistorique*, nos collègues pourront, *de visu*, se rendre compte de l'importance des faits nouveaux, que nous exposons ici.

(1) Cazalis de Fondouce. — *Les Allées couvertes de Provence*. — *Mém. Acad. Sc. Lettres de Montpellier*, 2 vol., 1876-78.

Nous signalerons, d'abord, que le *Mur d'enceinte*, — qui défend la colline sur le seul versant facilement abordable (versant S.), et qui a toujours été donné comme relativement *moderne* (1), — est, en réalité, édifié sur des bases anciennes, parfaitement apparentes sur certains points, et de type nettement *cyclopéen*. Il n'a été que, bien plus tard, peut-être au Moyen âge, relevé, consolidé, et recouvert d'une chape de mortier. Nous avons trouvé dans ses décombres des fragments de poterie, à glaçure noire, de type *Italo-Grec*.

En arrière de ce mur s'étendaient une *Terrasse*, puis *les Cabanes*. Nous avons recueilli là de nombreux tessons de poterie gauloise (amphores, poterie fine à pâte grise et engobe noir, tessons de vases *carénés*, poterie à glaçure noire), et peut-être de *poterie néolithique*, des objets de bronze (belle pointe de lance à douille, avec tête de rivet, anneaux plats...), des galets de quartzite, dont quelques-uns à *facettes naturelles* (pierres de jet ?), et des variolites (l'une *polie* et appointée).

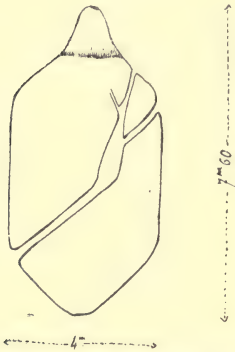

Fig. 1.— Le Bloc de Cordes, à *bords taillés*, situé près de l'*Hypogée*.

Nous avons découvert, à l'est de l'Allée couverte, dite *Grotte des Fées*, et dans la partie de la colline à peu près correspondante au fond de la grotte, un énorme bloc de molasse, de 7m60 de long sur 4 mètres de large et 0m60 d'épaisseur, environ, gisant sur le sol, et fendu en plusieurs fractions contiguës (voir *Fig.* 1 ci-jointe). Les fentes ont été aggrandies par les agents atmosphériques. La rupture de ce bloc, qui paraît reposer sur la *terre végétale*, et non sur son lit naturel, ne peut être attribuée qu'à deux causes : soit à sa chute en avant, s'il était dressé ; soit à un éclatement pendant le charriage (par porte-à-faux sur le sol ou heurt quelconque). La première hypothèse nous paraît bien plus vraisemblable.

En outre, ce bloc est retaillé (2), échancré intentionnellement à sa partie supérieure, et présente une forme générale, rappelant d'une

(1) Anibert. — *Dissertation topographique et historique sur la Montagne de Cordes et ses monuments*, Arles, 1779. — Cazalis de Fondouce (*Op. laud.*, I., p. 7.) — Tous les auteurs n'ont fait ensuite que reproduire, sans vérifier les assertions de ce dernier ouvrage, fort remarquable du reste, et qui demeure la seule étude de fond, complète, sur les Monuments de Cordes et du Castellet.

(2) Les côtés sont bien parallèles.

façon frappante celle de certaines stèles funéraires et de certains menhirs. La partie supérieure de la face libre est légèrement creusée, pour dégager ce qui semble représenter la « tête » ; cette dépression est visible sur une de nos photographies, représentant le bloc de profil. Ce bloc couché est orienté actuellement à peu près E.-O. : ce qui supposerait (si notre première hypothèse se vérifiait) qu'il est tombé sur sa face primitivement tournée au couchant, c'est-à-dire vers l'entrée de la grotte funéraire.

A côté, on remarque un autre bloc, de moindres dimensions, reposant encore sur son *lit de carrière*, dont il est pour ainsi dire décollé, la couche marneuse ayant été soigneusement enlevée sous lui, sauf en un point. — Etait-ce là une Dalle préparée pour la couverture d'une Grotte artificielle? Nous ne saurions l'affirmer.

En tout cas, nous saisissons là le procédé primitif de préparation de ces énormes dalles de couverture.

M. Marcel Baudouin. — Je crois qu'il est indispensable de bien distinguer, au point de vue *Monuments d'ordre funéraire*, les *Mégalithes vrais* des monuments, à juste titre si célèbres, de la Montagne de Cordes. — Pour moi, *Mégalithe* veut dire : Construction édifiée, sur le sol, avec de *grosses pierres brutes, non taillées*. Or, à Cordes, malgré l'emploi du terme *Allée couverte* (Cazalis de Fondouce), il ne peut être question d'un tel Mégalithe.

En effet, il s'agit là d'une Cavité, creusée a ciel ouvert, dans la roche du sous-sol, tout comme pour les *Grottes artificielles*, creusées en tunnel, de la Marne, bien connues depuis les recherches de M. le baron de Baye. Mais le creusement n'a pas eu lieu d'*avant en arrière* et en *tunnel*, comme à Villevenard, par exemple. Il a été exécuté, de *haut en bas*, en partant du sol même, en *tranchée* et *à l'air libre*, comme pour certaines parties des Souterrains-refuges. Il a donc fallu, pour voûter le monument, y apporter des *dalles de couverture* : d'où le nom d'*Allée couverte*. — Mais celui-ci est encore erronné, en l'espèce, puisque, par définition, il ne doit s'appliquer qu'à des *Dalles* non taillées; et qu'à Cordes, au contraire, ces dalles sont manifestement *préparées* et *équarries* ! — Je crois donc que le meilleur terme à employer, pour ces monuments, reste toujours celui d'*Hypogée* (ou tout autre d'ailleurs), car il ne préjuge rien.

Comme ces hypogées sont orientées à l'*Ouest*, c'est-à-dire en sens contraire des *Dolmens* et *Allées couvertes vraies*, elles ne peuvent être ni de la *même Epoque*, ni de la *même Civilisation*. — D'ailleurs leur mobilier correspond à l'*Age du Cuivre* du *Centre méditerranéen*.

Nous n'avons rien de semblable dans l'Ouest de la France. Il est difficile d'affirmer que ces Hypogées sont un peu *postérieures* aux Mégalithes; mais cependant tout plaide en ce sens (*Mobilier* non néoli-

thique exclusivement ; Mégalithes de transition (Coutignargues, etc.) ; *Orientation* différente] (1).

Objet énigmatique trouvé par M. Pagès-Allary.

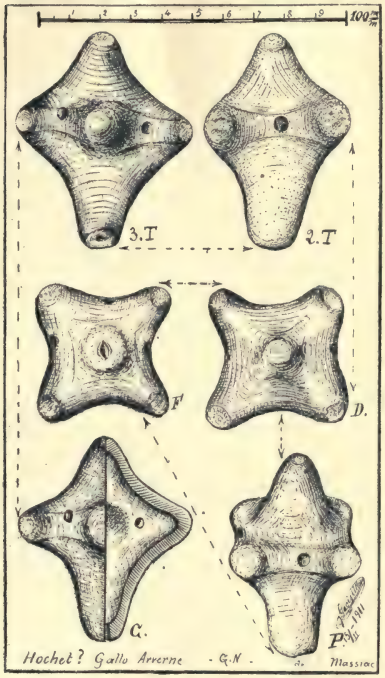

Fig. 1. — Hochet (?) gallo-arverne (Massiac, Cantal).

Nous sommes heureux de donner aujourd'hui la figure, arrivée trop tard, de la gravure pour notre dernier Bulletin, montrant sous toutes ses faces, à demi-grandeur, l'objet singulier, de terre cuite, trouvé par M. Pagès Allary dans ses fouilles de Massiac (Cantal) (*Fig.* 1).

Peut-être la vue de ces dessins suggèrera-t-elle la réminiscence de quelque analogie, de nature à nous éclairer sur la destination problématique de cette pièce originale (2) ?

(1) Depuis que cette note a été rédigée [Séance de décembre 1910], j'ai visité, sous l'aimable direction de MM. F. Mazauric et J. Bourrilly, ce célèbre monument, lors de la préparation des Excursions du futur Congrès de Nîmes. En présence du Dr Marignan, j'ai fait à mes collègues les remarques qui précèdent, qu'ils n'ont pas accueillies, d'ailleurs, sans résistance... Mais je les convaincrais bien un jour!

J'ai vu aussi le bloc dont il est question ci-dessus. Il possède des *Cupules*. Est-ce un Menhir? Est-ce une *Dalle* d'Hypogée ? — Nous discuterons toutes les questions que soulèvent cette belle station et les monuments voisins, au *Congrès de Nîmes*. — Je n'ai qu'un mot à ajouter. Pour moi l'*Hypogée de Cordes* vaut *Gavrinis*; et elle n'est pas encore... *classée* ! — La S. P. F. s'honorerait, en achetant ce monument, et en le restaurant.

(2) « Ce qui m'a fait donner le nom de Hochet à cet objet, observe M. J. Pagès-Allary, ce sont : 1° *sa forme* ; 2° *ses dimensions* ; 3° les *petites boucles* de l'intérieur, donnant un son récréatif et assez fort, grâce aux quatre trous percés en oblique pour empêcher les grains antérieurs, et *plus gros*, de sortir. Ces grains ont été introduits par la pointe C de la base, refermée ensuite par pression de l'argile déjà un peu sèche : ce qui fait qu'il n'y a pas eu soudure complète. — 4° Mais ce sont surtout *les cinq tétons*, qui confirment bien que cet objet est un *hochet d'enfant*, pouvant, sans trop de danger d'y abimer ses gencives.— 5° Si cet objet n'était pas à l'extrémité d'un manche flexible, il pouvait servir de petite toupie, la partie opposée à la base C servant de pivot, comme dans un vire-vire ou pirouli, mais toujours à l'usage et pour la distraction d'un enfant. — C'est donc bien un hochet primitif. — 6° La forme des tétons rappelle l'extrémité du biberon gallo-romain, tout comme la cuisson, de l'argile que les trous ont du aider à sécher plus facilement ».

Objets provenant d'une Grotte magdalénienne à Luzech, et d'une station néolithique à l'Impernal, près Luzech (Lot).

PAR

L'abbé MALGA (Cels, Lot).

Au nom de notre confrère M. l'abbé Malga absent, M. Armand Viré a présenté des silex et ornements travaillés, provenant des environs de Luzech.

Grotte de Luzech. — C'est une cavité d'environ 4 mètres de large sur 7 mètres de longueur, qui s'ouvre dans les rochers au voisinage et en arrière du vieux Donjon de Luzech, au pied de la colline de l'Impernal. Le sol est composé d'une couche de cailloux, recouverts de limon vers le fond. Une cavité s'amorce à la partie la plus reculée, mais n'est point encore explorée.

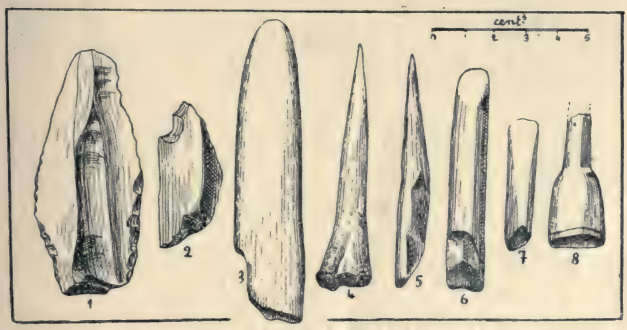

Fig. 1. — Outils d'os et de silex de la *Grotte de Luzech* (Lot).

Les récoltes consistent surtout en silex éclatés, non utilisés ; sauf deux d'entre eux, où l'on peut reconnaître un grattoir (*Fig.* 1, n° 1) et un grossier burin (n° 2).

Parmi les os, on peut signaler des défenses de sanglier, qui ont été raclées ; des côtes aplaties, par sciage et raclage, dont une (*Fig.* 1, n° 3), rappellerait assez nos coupe-papier ; des poinçons entiers (4 et 5) ou fragmenté, comme le n° 8, qui devait être fort bien travaillé ; enfin des lissoirs (6 et 7).

Il est donc vraisemblable que nous avons affaire là à une station *magdalénienne*, qui viendra compléter, pour la partie aval du Lot, dans notre département, les fouilles que Bergougnoux

entreprit jadis avec tant de succès dans la partie amont et dans la vallée du Célé (1).

Station néolithique de l'Impernal. — Au N.-N.-O. de Luzech s'élèvent assez brusquement les hauteurs de l'Impernal. C'est sur ces hauteurs que Castagné (2) place un important *Oppidum.*

M. l'abbé Malga vient d'y explorer une grande station néolothique, sans qu'il ait pu nous dire encore si cette station se trouve ou non au même lieu que l'Oppidum. Jusqu'à plus ample informé, nous pensons qu'elle en est distincte ; l'Oppidum, d'après Castagné, étant tout à fait sur la hauteur, tandis que la station se

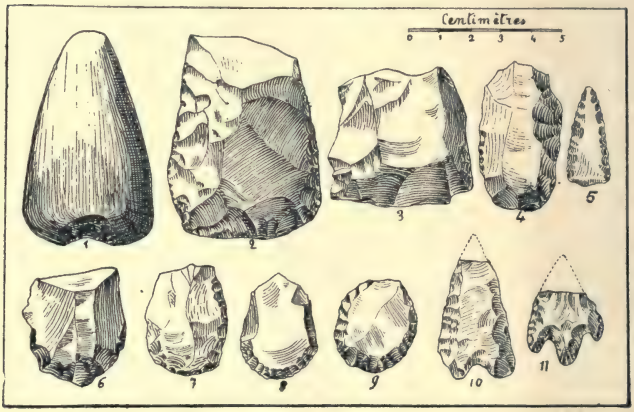

Fig. 2.— Objets trouvés à l'*Impernal*, à Luzech.

trouve dans une petite vallée ou *combe* (Comba Nina), c'est-à-dire un point bas, relativement au sommet de l'Impernal, et non relativement à la vallée du Lot, qu'elle domine d'au moins 50 mètres.

Cette combe, d'environ 200 mètres de large, limitée au nord par le flanc abrupt de la colline, s'infléchit vers l'ouest d'abord doucement, puis dévale rapidement vers le Lot.

Dans la combe et sur ses versants sud et ouest se remarquent un grand nombre de fragments de poterie et d'ossements. Par endroits, la terre est noire et les pierres calcinées (fonds de cabanes ?).

(1) Bergougnous. — *Les temps préhistoriques en Quercy.* Cahors, Girma, 1887.
(2) Castagné. — *Mémoire sur les ouvrages de fortification des Oppidum gaulois de Murcens, d'Uxellodunum et de l'Impernal.* — Congr. arch. de Senlis, 1876.

Les échantillons présentés sont peu nombreux, mais bien caractéristiques de l'époque néolithique. C'est d'abord une hache de couleur verdâtre (*Fig.* 2) (n° 1) en basaite, de 0m07 de long; puis un fragment de hache en silex jaune, ayant subi un faible commencement de polissage (n° 2) surtout sur la face opposée à celle qui est figurée ; un grattoir quadrangulaire, épais en jaspe roux (n°3); un grattoir en jaspe jaunâtre (n° 4); divers grattoirs de silex noir ou brun (6, 7, 8, 9); deux pointes (5 et 10) retaillées sur les deux faces; enfin une pointe de flèche à ailerons (11), en jaspe rougeâtre, dont la pointe a été cassée.

Enfin M. l'abbé Malga signale la présence de deux polissoirs en grès.

Cette station mérite d'être explorée bien en détail; elle a une grande importance pour la région. Si, en effet, le Néolithique des dolmens et des tumuli est loin d'être inconnu dans le Lot (1), si l'on a déjà signalé une ou deux stations de grotte où le Néolithique surmontait les couches paléolithiques, il n'est point à notre connaissance qu'à part une petite station, encore mal définie et peu explorée, au-dessus du village de Lacave (2), il ait été encore signalé un seul habitat néolithique sur les plateaux du département du Lot.

La station de l'Impernal méritait donc d'être signalée dès sa trouvaille et mérite encore plus que M. Malga l'étudie, très en détail, nous espérons ; donc il en sera reparlé ultérieurement dans nos Bulletins.

Remarques sur quelques pierres de l'Habitat Liguro-celto-grec « du Pain-de-Sucre », à Marseille.

PAR

St. CLASTRIER (Marseille).

Parmi une douzaine de pierres, qu'a révélées la fouille du « Pain-de-sucre », j'observe une persistance des lignes, très embrouillées et dans tous les sens ; mille petits traits inexplicables attirent ma curiosité, mais sans solution, je l'avoue. Cependant, sur certaines, un *leit-motiv*, si je peux m'exprimer ainsi, domine et s'impose à

(1) Delpon. — *Statistique du Lot.* Paris, Bachelier, 1831. — Castagné. *Des Monuments primitifs en Quercy et les peuples qui les ont éleves* (Bull. de la Soc. des Etudes du Lot, 1888.

(2) Boule et Cartailhac.— La *Grotte de Reilhac.* Lyon, 1889.— Bergougnous. *Op. cit.* — Armand Viré. *Recherches spéléologiques dans la vallée de l'Ouysse.* Bull. du Museum, 1903, n° 3, p. 149 et 151.

première vue. C'est un motif de quadrillage imparfait, dessiné à *main levée*, toujours losangique ; le carré n'est jamais parfait. C'est voulu ; les traits sont finement incisés, légers, probablement tracés à la pointe de fer (l'habitat renferme du fer et du bronze).

Ce n'est pas tout. Sur ce premier tracé (*Fig.* 1), sont posées des diagonales, brochant sur les premières lignes (figure A) ; mais cela n'est pas dû au hasard, ainsi qu'on pourrait se l'imaginer ; ces traits sont du même temps et du même traceur ; entre ces traits fondamentaux existent d'autres petits traits, inégalement posées, tels des trémas ; à certains endroits, des points en creux paraissent commander des croisements de lignes.

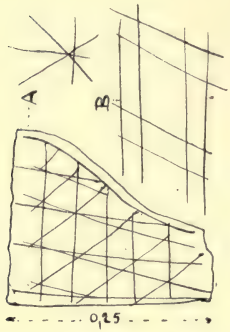

Fig. 1. — *Pierre à traits gravés* [Le Pain de Sucre, Marseille].

J'observe aussi que ces traits sont parfois effacés comme par un éraflement, ou comme si la pierre avait été raclée intentionnellement, mais sans grande pression ; et j'en conclus que ces pierres ont dû servir à des apprêts de repas, sous forme de pâtes hachées, tel que cela se pratique encore aujourd'hui ; et alors on comprend très bien ce fouillis de traits incohérents et ces parties effacées, raclées, par frottement ; cependant, ces pierres ne sont pas teintées ; j'ajoute que ces pierres sont toujours très plates, choisies et utilisées ; que, sur une *même face*, celle du délitement, ou polie par le temps ; quant à l'autre face, elle est toujours rugueuse, granulée, mamelonnée, en forme *de riz de veau*, et portant le caractère indiscutable de géologie naturelle et de virginité ; il n'y a pas d'exemple, et je possède aujourd'hui assez de ces dalles pour en juger, il n'y a pas d'exemple d'utilisation sur les *deux faces*, encore moins sur les côtés.

Ces pierres faisaient-elles partie du sol ? Si elles ont servi de dalles, seraient-ce des traits gravés par des chaussures ferrées (je parle des petits traits) ? Sont-ce des frottements de corps durs, bûches, bases de dolia ?

Jusqu'à présent, j'ai toujours trouvé ces pierres errantes, dans le camp, parmi les éboulis des huttes à pierre sèche. Il m'est difficile d'affirmer qu'elles ont pu être utilisées dans la construction des murs élevés par la tribu Massaliote.

Il faudrait, pour s'en assurer, soulever et vérifier sur des pierres

de murs en place ; mais, là, je suis arrêté par l'insurmontable peine que celà me fait ; les vrais fouilleurs me comprendront. Cependant je ne désespère pas de solutionner plus tard ce petit problème.

Dans mon dessin (*Fig.* 1), je ne donne que les traits principaux, pour éviter la confusion.

M. Marcel Baudouin. — En Août 1910, dans le *Puits funéraire*, gallo-romain, que j'ai découvert à Saint-Martin-de-Brem (Vendée), j'ai trouvé une *pierre* (*Calcaire Liasique* du Havre de la Gachère), à surface gréseuse et plane, présentant des quadrillages, tout à fait comparables à ceux signalés par M. S. Clastirr. J'ai conservé cette pièce dans ma collection, parce que c'est la première de cette sorte que j'ai observée ; et je la décrirai dans un mémoire sur ce puits.

Mes traits sont donc gaulois ; ils sont d'ailleurs voulus, d'ordre *décoratif* à mon sens, et comparables à ceux que j'ai découverts, sur les *Côtes des Bœufs*, de la même époque, dans un autre Puits, au Bernard (V.) (1) ; et que j'ai retrouvés sur les *Côtes de Bœufs*, extraits de certains points des Fouilles d'Alésia — *où j'avais* annoncé à l'avance leur trouvaille, dès 1907, lors du Congrès d'Autun.

III. — COMMISSION DES ENCEINTES.

Commission d'étude des Enceintes préhistoriques et Fortifications anhistoriques.

M. Armand Viré, président de la Commission, dépose le 48e Rapport.

Le président annonce la perte regrettable que vient de faire la Commission, en la personne d'un de ses excellents délégués, M. J. Moriot, instituteur, à Gannay-sur-Loire (Allier).

Nous lui devons d'intéressants renseignements sur des buttes et fortifications encore un peu énigmatiques des bords de la Loire et nous espérions le voir figurer encore longtemps parmi nous.

— M. le Dr Deyrolle nous envoie le plan d'une *enceinte*, appelée *Old Fort*, du village des *Pinnacles*, *Comté de Salme* (Etats-Unis), de la *Vallée du Missouri*, d'après l'ouvrage « Antiquities of Central and

(1) Marcel Baudouin. — *Les Gravures sur os de l'epoque gallo-romaine à la Necropole de Troussepoil, au Bernard (V.).* — *Bull. et Mem. Soc d'Anthr. de Paris*, 1905, 6 juillet, 6 *Fig.*, 310-320. — Tiré à part, 1905, in 8°, 11 p., 6 *Fig.*

South-eastern Missouri » de Gerard Fowke, publié par la « Smithsonian Institution » (Bureau d'Ethnologie américaine). [Bull. 37, Washington, 1910].

Elle est vraisemblablement pré-colombienne et contemporaine des « Mounds » du Missouri ; dans l'espèce, sorte de tumulus, contenant des tombeaux en pierres sèches (voir un compte-rendu dans la *Revue d'Anthropologie*, 1911, E. Deyrolle).

C'est un ouvrage de fortification, composé actuellement d'une levée de terre de 2 mètres à 3 mètres de large sur un mètre de hauteur, entre deux fossés de 2m50 de large sur 1 mètre de profondeur environ ; mais primitivement les dénivellations ont été plus considérables. — Au point faible (N. et S.), la défense est complétée par des séries plus complète d'épaulements et de fossés.

Les talus sont formés de terre, sans pierres ; il n'y a pas trace de pieux ou de palissades.

On peut évaluer le grand axe à 330 mètres, le petit à 150 mètres, le tour des fossés à 1000. Ce travail considérable a été attribué aux Indiens Mami.

— M. L. Jacquot, de Grenoble, nous écrit :

« Le 8 mai, à la séance de la *Société dauphinoise d'Anthropologie et d'Etnographie*, M. Piraud (naturaliste) nous a annoncé qu'il avait remarqué une levée de terre, qui lui a paru une fortification très ancienne, derrière le Rachaix, non loin du sommet et sur la face (nord) regardant le massif de la Chartreuse. Il est nécessaire d'expliquer que Grenoble est bâti au pied sud du Rachaix, et que cette montagne est une arête (orientée sensiblement nord-sud), qui se détache du massif de la Chartreuse. Différents cols la séparent des sommets voisins. — Je me réserve d'aller étudier ce mur, qui avait échappé jusqu'ici aux yeux de nos anthropologistes locaux. »

— M. Ludovic Mazéret continue ses explorations dans le **Gers** et nous adresse la note suivante.

Dans la commune de Bouzon-Gellenave, le plateau, supportant l'église et le village de *Saint-Gô*, s'avance vers le S.-E. en presqu'île, surplombant un vallon très profond. Ce plateau était autrefois fortifié sur tout le pourtour. On remarque encore au-dessus de l'à-pic, au S.-E., une dépression indiquant un chemin de ronde. Cette dépression disparut en partie lors de l'établissement de la ligne du Port-Sainte-Marie à Riscle, et une carrière fut même creusée dans le vallum. Je me rappelle même y être passé à cette époque et d'avoir remarqué des ossements superbes, rappelant la faune de Sansan (Mastodon tapiroïdes, C. ; Rhinoceros tetradactylus, L. ; Antilope clavata, Gerv ; Crocodilus ; Helix pulchilla, D ; Helix rotundata, Mül-

ler; Pupa Lortetii, de B ; Planorbis cornu, B; Planorbis declivis, N., etc.).

Le plateau porte encore, dans cette direction, une belle motte, de 4 à 6 mètres d'élévation, revêtue de châtaigniers en taillis. Elle a été entamée vers l'E, soit par quelques éboulements soit par quelque fouille mal dirigée. Car il ne faut pas oublier qu'aux yeux de nos paysans toutes ces masses de terre ne sont que des *tumulus* : tombeaux de quelque chef renfermant de nombreuses richesses et objets précieux; et entre autre : « la Crabo d'or » (Chèvre d'or).

Autour de la motte vers le N. et le N.-O. de légères traces de fossé. C'est même vers ce point que, il y a quelques années, M. Senmartin, instituteur à Saint-Gô, trouva deux belles haches polies, en roche noire schisteuse, dans une fouille faite sur ma demande.

J'oubliais de signaler au N.-E. et à peu de distance, *Campet*, avec débris de tuiles à rebord et poterie romaines.

Dans la commune de Pouydraguin, le petit village du *Mimort* était entouré d'une enceinte aujourd'hui disparue. D'après un vieillard, entre le Mimort et le château de Lassalle, il y avait une fort belle motte, très haute et d'une grande étendue. Elle fut démolie en grande partie par les fouilles qui y furent pratiquées. Et, comme elle ne formait plus qu'une masse informe, on transporta la terre dans les vignes.

Dans le village, près de l'antique chapelle s'élevait jadis, d'après la tradition, un tombeau formé de *grandes pierres* : un dolmen apparemment. Le seigneur de Lassalle s'en servit pour la construction de son château. La dalle qui recouvrait, paraît-il, le corps, ne put jamais être enlevée. Et plus on creusait pour l'enlever et plus elle s'enfonçait. Le seigneur la fit alors recouvrir de terre ; et on ne l'a plus revue. A signaler quelques haches en roche noire, trouvées aux environs; mais elles sont détériorées par les charrues.

Le *Château de Pouydraguin* se trouve sur un monticule très élevé (221) et à peu près isolé. Ce monticule porte de nombreuses traces de chemins de ronde sur presque tout son pourtour, et, en haut, vers le N.-O, il y avait naguère une belle motte, aujourd'hui disparue.

Le village de *Castelnavet* était également une enceinte fortifiée, dont il ne reste aujourd'hui qu'une belle motte de 8 à 10 mètres de hauteur sur plus de 40 de base. Elle est au S.-E. du village et domine la route de Plaisance.

A l'est, en sortant de *Peyrusse-Vieille*, on remarque également une fort belle motte à peu près de même hauteur et portant sur une partie de son pourtour des traces de chemin de ronde. En contre-bas vers le fond du talus, une légère dépression indiquerait peut-être une seconde enceinte.

Dans la commune de Lupiac, au lieu dit à *Lamothe*, on remarquait

encore, il y a peu d'années, une belle motte, d'une assez grande dimension et entourée d'un fossé large et profond. Dans les champs, à côté, on exhume assez souvent des débris de poterie rouge à pâte de brique pilée, des tuiles à rebord et des petits cubes de un centimètre de côté, provenant sans nul doute de mosaïques détruites. Il y a quelque temps, au dire de voisins, on trouva à Lamothe des silex et une hache polie brisée sous le tronc d'un gros chêne.

A *Barada*, on remarquait jadis une longue tranchée entre cette maison et Bounugues. Au N.-O., elle formait un angle rentrant et se continuait vers le nord, bordant les coteaux de la rive droite de la Gélise. Ce fossé devait, je crois, entourer le petit plateau de *Barada*, car on en remarque quelques traces vers le S.-E.

Près du village de *Tourdun*, vers la côte 227, M. Henri Carrère, avocat à Marciac, a trouvé de nombreuses substructions romaines, avec murs en petit appareil, mosaïques, tuiles à rebord, tuyaux d'hypocauste et de conduite d'eau, débris de poterie et nombreuses monnaies en argent et en bronze.

A *Larroudé*, commune de Callian, il y a deux ou trois ans, on trouva en labourant sur un petit plateau, une belle hache polie, en roche noire ayant servi de percuteur. Ce champ fournit parfois des débris de silex et de quartzites à aspect robenhausien.

En finissant et pour prendre date, je signale l'enceinte fortifiée de *Saint-Georges*, dans la commune de Lagraulet et renfermant deux rochers à cupules, les premiers qui ont été remarqués dans le Gers. J'en ferai une étude plus approfondie, lorsque mon état de santé me permettra d'aller les photographier.

— Le IIIe volume annuel de la *Société préhistorique de Suisse* contient plusieurs observations nouvelles de « Refugium » : c'est le nom qui est resté usité là-bas, depuis Keller, pour les enceintes préhistoriques. Il donne aussi la gravure de quelques-uns des superbes plans, dont M. B. Moser avait offert la primeur à la *S. P. F.* (t. V, p. 316 et VI, 355), notamment celui de *Lützelflüh* (Emmenthal) de *Bisenleh*, commune d'Arch, de la *Hasenburg*, près Vinetz, tous dans le canton de Bern.

Dans les talus de l'enceinte de *Stadler Hochwacht* au-dessus de Raat (canton de Zurich), il a été trouvé un grand nombre de silex taillés et de déchets de taille, quoique le silex lui-même ne se trouve qu'à une assez grande distance.

La Société des Antiquaires de Wetzikon ayant fouillé le *Refugium* d'Himmerich, voisin de la palafitte de Robenhausen, y aurait trouvé, outre un marteau de pierre, une amulette et des os, des tessons de l'âge du Bronze, indiquant une occupation tardive de ce poste. — A. G.

— Nous donnons ici deux planches qui devaient accompagner la note de M. Pagès-Allary le mois dernier et que nous avons reçues trop tard (*Fig.* 1 et 2).

Fig. 1. — Tumulus Gaulois du Bois de Celles (Cantal).

Fig. 2. — Vases Gaulois du Tumulus de Celles.

IV. — ARTICLES ORIGINAUX.

Le Pas de Dieu, à Sainte-Radegonde, de Poitiers.

Par le Dr

Marcel BAUDOUIN (de Paris).

Dans l'Église de *Sainte-Radegonde*, à Poitiers, autrefois *Sainte-Marie-hors-les-Murs* (1), fondée au VIe siècle par cette sainte, il y a une Chapelle, dite du *Pas de Dieu*, située à droite. C'est une sorte d'ancien *Tombeau*, pratiqué dans l'intérieur du mur. On y voit deux statues de pierre (*Jésus-Christ* et *Sainte-Radegonde*); et, entre elles, une pierre, qui porte la trace d'un *Pied*.— C'est l'*Empreinte*, faite par *Jésus-Christ*, raconte-t-on, le jour où il *apparut à Sainte-Radegonde*, dans sa cellule ! — D'où le nom de Pas de Jésus-Christ ou de Pas de Dieu. — Le *Pas de Dieu* est cité dans tous les Guides (2).

I. — Considérations Historiques.

I. Dénomination. — Le nom de *Pas de Sainte-Radegonde*, qu'on trouve parfois dans des ouvrages modernes, est tout à fait erroné.

Quoique ce pas se trouve dans l'église de ce nom, on doit lui conserver son vrai nom *traditionnel*, c'est-à-dire *ancien*, d'autant plus que, même aujourd'hui, personne ne prendrait cette gravure pour une empreinte de *pied de femme* ! Le *Peuple*, qui ne se trompe jamais, l'avait donc bien dénommé; et il a fallu l'intervention de certains savants — n'y comprenant rien — pour dénaturer la légende.....

Empressons-nous donc, une fois pour toutes, de réparer cet acte de vandalisme en matière de *Folklore* ; et maintenons la vraie dénomination de Pas de Dieu.

II. Historique. — Presque tous les auteurs, qui ont résumé l'histoire de Poitiers ou écrit sur Sainte-Radegonde, ont fait allusion à cette *Empreinte pédiforme*. — Citons-en quelques-uns.

Voici d'abord le texte de M. Foucart (3) :

« Entre les deux statues, coloriées [représentant une Apparition de Jésus-Christ à Sainte-Radegonde], se trouve, recouverte par une petite grille, l'*Empreinte du Pied*, que, d'après la tradition, le *Seigneur* laissa sur la *dalle de la cellule* de Sainte-Radegonde [lorsqu'il lui apparut]. Ce monument, qu'on appelle le *Pas de Dieu*, était autre-

(1) Jadis ainsi appelée *Sainte-Marie-hors-les-Murs*, parce qu'elle se trouvait, au Moyen âge, en dehors de l'enceinte de la ville d'alors.

(2) Joanne. — *Loire et Centre*. — Paris, 1868, p. 64. — Etc.

(3) Foucart. — *Poitiers et ses monuments*. — *Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1840, Poitiers, 1841, p. 103-202 [Voir p. 153-154].

fois dans le *Couvent de Sainte-Croix* ; il a été transporté dans l'église, depuis la Révolution de 1789. »

Il se trouve dans ce qu'on appelle aujourd'hui la Chapelle du *Pas de Dieu* de l'Église Sainte-Radegonde.

2° Ce Pied a été cité à nouveau dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, un peu plus tard (t. VIII, p. 454).

3° Mais un écrivain local a été, dès 1873, beaucoup plus explicite ; c'est M. Edouard de Fleury (1).

« Cette église, dit-il, renferme encore aujourd'hui le monument dit du *Pas de Dieu*. Dans un des murs latéraux de la nef, à droite en entrant, on voit une petite Chapelle, dont le devant est gardé par une grille en bois. A l'intérieur, une statue de grandeur naturelle représente le sauveur Jésus-Christ, debout et parlant à sa sainte servante, qui prie à genoux. Cette scène représente l'*Apparition* du fils de Dieu, qui précéda la mort de Radegonde d'une année.

« La pierre est la même que celle où elle était, *à genoux*, *dans sa Cellule*, et sur laquelle, d'après une pieuse et très ancienne tradition, le fils de Dieu laissa, en disparaissant, l'*Empreinte* de son PIED DROIT (2).

« Cette empreinte est couverte d'une *grille*, et, par dessus, d'un *coussin*. surmonté d'une *couronne*. On la découvre à certains jours ; et les fidèles ne vont pas visiter le tombeau, sans s'arrêter au *Pas de Dieu* (3) ».

4° Le *Pas de Jésus-Christ* a été cité aussi par M. Vinson (*Evolution du Boudhisme*. *Bull. et Mém. Soc. d'Anthr. de Paris*, 1892, p. 915), qui a écrit : « Ne vénère-t-on pas, à Poitiers, le *Pas de Jésus-Christ*, lorsqu'il vient parler à Sainte-Radegonde, le 3 août 487 ? » (4).

On le voit, ces récits concordent à peu près complètement.

5° P. Sébillot (*Folklore de France*, t. I, p. 603) a écrit : « A Poitiers, on avait élevé l'*Eglise du Pas de Dieu*, à l'endroit où le pied du Sauveur était resté marqué après son apparition à Sainte-Radegonde [D'après A. Maury, *Lég. pieuses du Moyen Age*, p. 205].

On constatera que ce texte ne concorde pas du tout avec celui de M. de Fleury, qui semble pourtant le seul véridique.

(1) Edouard de FLEURY. — *Vie de Sainte-Radegonde*, etc. — Poitiers, 1873, 2e édition, Henri Oudin, in-36°, 166 p., 1 pl. hors texte. [B. N. = L^{k}/50^{b}] [Voir p. 150-151].

(2) *Erreur apparente*, car il s'agit d'un *Pied gauche*, en réalité. — Mais, comme il y a *Inversion*, c'est bien le *Pied droit* qui est représenté en réalité.

(3) Il y a, à rapprocher du *Pas de Dieu*, l'histoire du *laurier*, planté par Sainte-Radegonde, derrière « Le *petit Pas de Dieu*, où était jadis la chambrette de la sainte », dit un ancien historien. — E. de Fleury (p. 81) affirme que ce laurier se voit encore dans le jardin de l'Evêché ! C'est peut-être aller un peu loin.....

(4) Erreur, typographique, pour 587 [Voir plus loin].

(5) A. PONCHON. — *Les Polissoirs de la Somme*. — *L'Homme préhist.*, Paris, 1907, V, in-8°, p. 273-281, 3 fig. [Voir p. 280].

Fig. 1. — Le Pas de Dieu, de l'Eglise de Sainte-Radegonde, à Poitiers. — Gravure sur Roche, en forme d'Empreinte de Pied gauche [*fin de l'Epoque Néolithique*]. — *Echelle* : 1/2 grandeur naturelle. — D'après le Décalque d'un moulage en plâtre de l'*Empreinte pédiforme* [Collection Marcel Baudouin]. — *Légende* : I, Vue de la Gravure, en plan. — II, Coupe verticale de la Gravure, suivant le grand axe AD de l'Empreinte. — Les *parties grisées* représentent les endroits de la roche d'origine, qui ont été *creusées* et *polies* par l'homme et le temps. Les *chiffres arabes* indiquent, en millimètres, de combien la roche a été *creusée* [Courbes de niveau de 0m005 à 0m010 : courbes des *fonds*]. Les parties centrales non grisées représentent les portions de la roche *détruites par le temps* [Désagrégation du Calcaire]. — P. G., *Pied gauche* ; — D, Gros orteil ; — T, talon ; — KK', ligne de *fracture* très ancienne de la *Pierre*, — Pl, Plante du pied (*partie polie*). — R, R¹, R², R³, Rigoles du Rocher, produites par l'effritement des portions gravées et polies. — M¹, plan incliné descendant de 0m010 à 0m035 ; — C², Sortie de défilé, entre le léger Seuil S¹ et C¹. — C¹, Dépression, de 0m005, au centre. — V, Coupe du monticule M¹.

6° Enfin, M. A. Ponchon (5), dans un article tout récent, s'exprime ainsi : « Dans une église de Poitiers, on voit, chose curieuse, une pierre, consacrée à Sainte-Radegonde, et portant une Empreinte du *Pied de Jésus-Christ*, quand il vint, au VIe siècle, faire visite à la femme de Clothaire. Cette pierre, qui se trouve dans la *Chapelle du Pas de Dieu*, est surmontée d'une plaque commémorative, sur laquelle on lit : « *Monument du Pas de Dieu*. Le 3 août 587, Notre Seigneur apparut à Sainte-Radegonde, en disparaissant, il laissa imprimée, la forme de son *Pied droit*, sur la pierre où il était appuyé » [D'après Fleury, 1873].

Cet auteur ajoute : « Près de Poitiers, où la sainte séjourna, est une énorme *Pierre Levée*, dite *Pierre de sainte Radegonde* » (1).

Mais, en somme, ce n'est là qu'un résumé du texte de l'auteur précédent, M. E. de Fleury, le seul dont il faut se préoccuper.

III. — Folklore. — Détails de la Légende. — E. de Fleury a, en outre, très bien raconté comment est née la *Légende* du *Pas de Dieu*.

« Un an avant l'époque de son décès, comme elle était retirée *dans sa Cellule* et occupée *à prier*, suivant sa coutume, elle [*Sainte Radegonde*] eut une Vision, *surnaturelle*. Il lui sembla voir le séjour qui était préparé pour sa gloire, et un jeune Homme, qui venait à elle, revêtu d'une admirable beauté. S'approchant de la sainte, il lui adressait de douces paroles ; et, comme elle ne le reconnaissait pas, il lui parla en ces termes [Suit le discours]. »

C'était Jésus lui-même qui venait la visiter et lui annoncer sa gloire et sa délivrance prochaines.

La Communauté avait toujours gardé précieusement le souvenir de cette Apparition miraculeuse du Sauveur. Une Chapelle avait été batie, au lieu où priait Radegonde, quand elle eut cette vision [sa *Cellule* du Monastère (2)].

La pierre même, sur laquelle elle était à genoux, avait été conservée ; et on y montrait cette Empreinte du *Pied droit*, que Jésus-Christ avait, selon une très ancienne tradition, laissée profondément enfoncée dans le *granit* (3).

Pour cette raison, la *Chapelle* portait le nom de *Pas de Dieu*. On y voyait Radegonde à genoux et Jésus-Christ devant elle.

En 1792, cette Chapelle fut renversée ; et les statues furent emportées, *avec la pierre* qui porte l'empreinte miraculeuse, dans l'Église de Sainte-

(1) Il s'agit certainement ici du fameux *Dolmen de Pierre Levée*, bien connu depuis Rabelais, qui l'a cité.

(2) D'après de Fleury, c'est le gouverneur du Poitou qui fournit les *matériaux* pour la construction du Monastère.

(3) Il doit y avoir là une erreur. La pierre doit être en *Calcaire*. — Même remarque que plus haut pour le *côté* du Pied.

Radegonde (1). — La Chapelle (2) se trouvait dans le jardin actuel de l'Evêché. »

II. — Etude personnelle.

I. — Technique. — *a*) Pour me rendre un compte exact de la nature véritable du *Pas de Dieu* (3), j'ai prié l'un de mes amis de Poitiers, — bien placé pour obtenir toutes les autorisations nécessaires — de m'en exécuter un *Moulage, en plâtre*, qui fait aujourd'hui partie

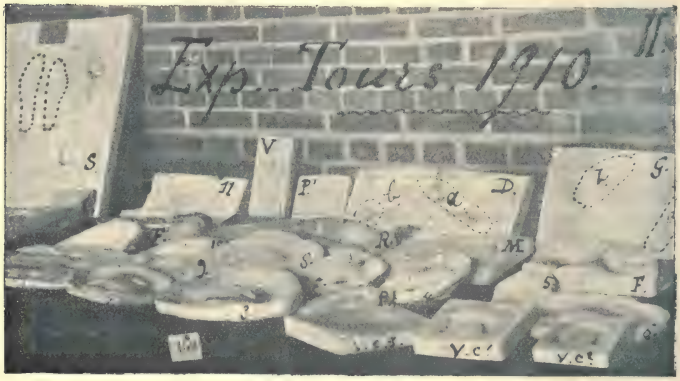

Fig. 2. — Les Moulages en Platre [Positifs] des principales Gravures pédiformes de la Collection Marcel Baudouin, à l'*Exposition prehistorique de Tours* (août 1910). — R, *Le Pas de Dieu*, de Sainte-Radegonde (Poitiers). — *Légende* : S, Rocher aux Pieds (Savoie) ; — V, *Pied à gros orteil* (Vosges) ; — Le *Pied de La Devalée* (Ile d'Yeu, Vendée) ; — G^1, Les deux pieds (*a*, *b*), de Gatine (Ile d'Yeu, Vendée) ; — F, *Faux pied d'Equidé* (Coex, Vendée) ; — V, *Fers de Chevaux* (C^1, C^2, C^3) (Vosges). — M. *Fausse Gravure* de Parthenay (Deux-Sèvres). — *Le Pas du Roi* (Charente-Inférieure) : 1, Gravure n° XXII ; 2, 3, 6, 8, 11, Gravures d'Empreintes horizontales de sabot : n^es I, II, IX, X ; 9, Gravure, n° XVII ; 5, *Gravure de Pince* ; 4, 10, *Cavités en Croissant*. — *Fers de Chevaux* de Pons (P^1, P^2).

de ma Collection d'Empreintes de Pieds, et qui a été déjà publiquement exposé au *Congrès préhistorique de Tours*, en 1910 (*Fig.* 2).

b) Après avoir reconnu qu'il s'agissait d'une vraie *Gravure sur roche*, préhistorique, j'ai pris un *Décalque* très exact : 1° du *pourtour*

(1) Il y a eu à Poitiers un *Prieuré*, appelé le *Pas de Dieu*, situé dans l'enceinte de l'Abbaye de Sainte-Croix (Bulle de Sixte IV, Rome, 6 mars 1478). — On croit que ce prieuré du *Pas de Dieu* avait été fondé à une époque inconnue, dans l'ancienne cellule qu'habita Sainte-Radegonde [Dufour. *De l'ancien Poitou*, 1826, p. 352].

(2) *L'Eglise de Sainte-Radegonde* a été élevée sur le tombeau [Crypte] de Sainte-Radegonde, reine des Francs. Elle existait bien avant 838 [Dufour. *Loc. cit.*, p. 353]. — *L'intérieur* de cette crypte aurait été retrouvé vers le XIe siècle.

(3) Il existe d'autres « *Pas de Dieu* ». — Par exemple : sur la *Pierre de Bärting*, dans la Prusse Orientale. — Il y a un « *Pied de Jésus-Christ* », à Rome, dans une Eglise, près de la Porte San-Sebastiano.

de la Cavité creusée, c'est-à-dire de l'*Empreinte plantaire* (en plan); 2° d'une *Coupe verticale*, passant par son axe, exécutée sur un autre exemplaire d'un second moulage en plâtre, *en le sciant en deux*, de façon à avoir un dessin scrupuleusement précis.

Je reproduis ici ces deux figures, réduites de moitié (*Fig.* 1).

II. — Description. — Le *Pas de Dieu* représente, en réalité, une *Cavité*, assez profonde, allongée, creusée dans une pierre, et présentant, en avant, un *diverticule*. On dirait un *Gros orteil* d'une *Empreinte plantaire* du *Pied gauche* ! Ce n'est pas exactement ce qu'a vu le peuple, qui a conclu au *Pied droit*, avec raison.

L'intérieur du trou est *très irrégulier*; il résulte, au centre, évidemment, d'une *désagrégation* de la roche.

a) *Travail humain*. — Mais, en examinant avec soin les bords de la cavité, on constate d'abord : 1° que la pierre a été *cassée ou taillée* ou *sciée* en *KK'*, car ce point correspond à un *joint* dans la maçonnerie actuelle de la Chapelle du *Pas de Dieu*, et qu'ici, par suite, la gravure est un peu incomplète; 2° qu'il y a une *surface polie*, *patinée*, très nette, indiscutable au *talon*, puis en *dedans* et en *dehors*, et même au point D (*Fig.* 1).

Cette *surface polie* est en contre-bas de la *face supérieure de la pierre* de 0^m020 au talon, de 0^m015 à l'union du talon et de la plante, et de 0^m010 de ce point au gros orteil.

Tout ce qui est au-dessous du niveau de 0^m10, au centre, n'est plus du tout *poli*, mais très sinueux et irrégulier. Les *creux* (c^1 et c^2) et *rigoles* (R, R^1, R^2, R^3), et même les *seuils* (S^1), ne remontant pas à 0^m10 au-dessous de la surface, *ne présentent pas la moindre trace* de Polissage. Ils serpentent, de ci de là, avec des bosselures et des dépressions.

Au contraire, *deux forts seuils* (M^1 et M^2), situés sur le *bord externe* de *l'empreinte*, de même que les *bordures* TK et Pl K^1, qui atteignent ces 0^m10, sont manifestement polis, mais *à leur* sommet seul, car les flancs des monticules sont *irréguliers* (quelle que soit la pente et les courbes de fonds). Ce poli est exactement le même que celui du *talon* (T), de la *plante* (côté interne Pl), et du *gros orteil*, D.

De plus *tous les* bords, a pic, de la cavité (*Fig.* 1, n° II), sont, eux aussi, *manifestement* polis ; mais seulement jusqu'à 0^m010 de profondeur; au-dessous, ils sont irréguliers, sinueux et effrités, à peine patinés.

Déductions. — Il résulte de là que nous avons affaire ici :

1° A une *Gravure pédiforme* de l'Epoque de la *pierre polie*, d'un *Pied gauche*, [en réalité : *Droit*, à cause de l'Inversion], obtenue par Creusage, et ayant subi le Polissage.

2° Que la partie centrale et antérieure s'est *altérée*, et énormément

CREUSÉE, SPONTANÉMENT, plus tard, par désagrégation de la roche [partout où le Polissage manque].

C'est là, exactement, le même phénomène qui s'est passé pour le Bassin n° I de la Gravure n° I de la *Pierre des Amporelles*, à l'Ile d'Yeu, sauf qu'en Vendée la roche est du granite schisteux, tandis qu'ici elle semble de nature différente (1).

Il n'y a donc pas lieu d'insister davantage sur cette disposition très curieuse, très facile à comprendre aujourd'hui, mais qui, évidemment, a pu jadis dérouter tous les chercheurs !

III. — CARACTÈRES ANATOMIQUES DE L'EMPREINTE. — *a*) *Dimensions*. — La *longueur* totale de la plante du pied est de 0m310, à laquelle il faut ajouter la *longueur* de la racine de l'orteil D, qui persiste (après la cassure KK'), soit 0m030. La *largeur* maximum de la plante est de 0m115. Le *talon* a 0m085 et même 0m090, dans la partie polie la plus large qui persiste. — La *profondeur* de la gravure était de 0m010 à la plante ; de 0m020 au talon, avec 0m015 pour la partie intermédiaire.

Le talon était donc un peu *plus creux*, comme si l'artiste sculpteur avait voulu marquer que l'*Empreinte avait été très forte en arrière*, « comme si le *talon* tombait *de haut* sur un sol mou » (2) !

b) *Comparaisons*. — Evidemment, il s'agit là d'un *très grand pied d'Homme*, et d'un pied qui semble *plus grand que nature*..... Mais il ne faut pas s'en étonner.

Il y a, en effet, des Gravures pédiformes sur roches, du début du Robenhausien, indiscutables, à l'Ile d'Yeu (Vendée), par exemple, qui atteignent des dimensions plus considérables encore. C'est ainsi que la Gravure du *Pied de La Devalée*, que nous avons découverte en 1909, atteint une longueur de 0m340 (*Fig.* 2 ; D) (3). D'autre part, une de celles de la *Roche aux Fras* (Ile d'Yeu) atteint 0m280.

Or la gravure de la *Devalée* est beaucoup plus fruste. Il n'y a presque pas là de *parties polies*; elle est beaucoup plus profonde; et elle n'a *pas d'orteils* ! D'autre part, elle est nettement *pédiforme*, malgré sa plus grande ancienneté [Nous considérons, en effet, les *Empreintes*

(1) Marcel BAUDOUIN. — *La Pierre à Bassins et à Rigoles des Amporelles, à l'Ile d'Yeu* (Vendée). — Congrès préhistorique de France, Tours, 1910.— Paris, 1911, [voir p. 531 ; fig. 6]. — Tiré à part, 1811, in-8°.

(2) Ce caractère n'a pas été sans influer sur le mode d'*invention* de la Légende, comme nous le verrons. — C'est celui qui se prête le mieux à l'idée d'*Apparition* d'une Divinité quelconque (opposée à l'idée d'*Ascension* aux cieux).

A la « Pierre à Mulot », dans les Vosges, le pied droit est aussi *plus profond* au talon. — Ce caractère est fréquent.

(3) Voici les dimensions de ce pied : *Longueur* : 0,340 ; *Largeur de la plante* : 0,108 ; *Largeur du talon* : 0,90 ; Profondeur : au moins 0,025 à 0,030.— On voit que les dimensions concordent presque.

à orteils et bien polies comme un peu plus récentes que celles sans orteils : ce qui est assez logique au demeurant].

Il ne faut pas s'étonner de ces *dimensions* du pied, qui paraîtront exagérées à beaucoup. En effet, le *Géant* russe, Machnow, toujours *vivant*, qui, à 25 ans, avait une taille de $2^{m}85$, a un pied atteignant $0^{m}510$ de largeur ! On voit par là qu'un pied d'Homme néolithique, *exceptionnel* il est vrai pouvait très bien avoir $0^{m}320$, même *sans sandale*, et complètement nu....

De plus, on a découvert jadis, dans l'Amérique du Nord, des *Empreintes sur sol* de *Pieds humains*, chaussés de *sandales* (1); et on a constaté en moyenne les dimensions suivantes, pour ces pieds préhistoriques : Longueur maximum : $0^{m}470$; Largeur maximum : $0^{m}200$; Largeur (minima ou du talon) : $0^{m}150$ On a même noté des pieds de 21 pouces de long, c'est-à-dire de $0^{m}520$, comme chez Machnow !

Je sais bien que M. de Nadailhac (2) s'est appuyé sur ces dimensions même pour nier ces empreintes, de même que la *courbe prononcée* qu'elles présentent. Mais les savants américains ont maintenu leurs dires ; et, vraiment, il est difficile de les récuser. Et il suffit, pour s'entendre, d'admettre que les *sandales* étaient un peu plus longues que le pied lui-même.

Or, on pourrait supposer — à la rigueur — que la plante du pied du Pas de Dieu est la représentation sur rocher de la face inférieure d'une large *sandale*, chaussant un pied d'homme, et dont le *gros orteil* aurait fait saillie au dehors (Même hypothèse pour le Pied de la Pierre à Mulot, des Vosges).

c) *Indices.* — Si l'on calcule les indices de cette gravure, on obtient :

a) *Indice soléo-podalique* : $115 \times 100 : 310 = 37{,}09$.

b) *Indice talo-podalique* : $90 \times 100 : 310 = 27{,}12$.

c) *Indice moyen de profondeur* : $15 \times 100 : 310 = 13.04$.

Or, si l'on rapproche ces indices de ceux d'un pied d'*Homme* normal, on constate qu'il y a *presque identité*, puisque un pied actuel donne respectivement : 37.50 (au lieu de 37,09) (3); et 28,75 (au lieu de 27,12). — Il s'agit donc bien d'une gravure de Pied d'Homme (4).

(1) On les a rapprochées des *huaraches*, sandales en cuir des *Indiens* du Mexique, plus longues que le pied !

(2) M. de Nadailhac. — *Empreintes de pieds humains découvertes dans une carrière de Cardas (Nevada).* — *Mat. p. l'Hist. de l'Homme*, 1882.

(3) La *Femme* peut descendre à 36.

(4) Il n'y aurait rien d'impossible à ce que sur le *Rocher d'origine* ou sur l'*élément megalithique* (provenant d'ailleurs de ce rocher), il y ait eu *deux pieds* de gravés : un droit et un gauche, c'est-à-dire une *paire de pieds*, comme à La « Pierre à Mulot (des Vosges). — Le *deuxième pied* [celui de *droite*] aurait alors disparu, soit à l'époque de la construction du *Dolmen*, soit à l'époque de la confection de *Dallé* [c'est-à-dire au Moyen Age].

d) *Gros orteil.* — On discutera peut-être aussi notre interprétation de *gros orteil,* pour la partie de la gravure, cassée en D.— Mais ce serait bien inutile :

a) Parce que le *Peuple,* qui sait ce qu'il dit, y a très bien reconnu le gros orteil.

b) Parce que les Préhistoriens savent que, dans les Vosges, il y a des *Plantes de pied* [là-bas les deux pieds sont représentés : donc pas de discussion possible !], où l'on voit des *gros Orteils* analogues [Nous possédons un moulage d'une telle gravure (*Fig.* 2; V), exécuté d'après les moulages mêmes de F. Voulot [qui sont au Musée de Genève] (1).

La largeur de cet orteil est ici de 0m040 ; la longueur est *inconnue* (fracture du rocher d'origine (2), lors de la fabrication de la *Dalle* de la cellule de Sainte-Radegonde) ; sa profondeur était de 0m010.

IV. — Pétrographie. — Dans les conditions où se trouve la gravure, il est, bien entendu, impossible de prendre un échantillon de la Roche.

Nous avions prié notre ami d'examiner de très près la dite gravure, lorsqu'il en prit le moulage ; puis de rechercher à Poitiers un fragment de pierre *exactement semblable* ; et, enfin, de nous l'envoyer pour détermination. — Malheureusement, ce document n'a pu nous être remis encore. — Si bien qu'il nous est impossible de donner la nature exacte de la Roche gravée.

On a vu plus haut que E. de Fleury y voit du *granite* ; mais cette détermination doit être inexacte, pour la raison qu'on lira plus loin.

J'incline à penser, jusqu'à nouvel ordre, que la pierre est un *Calcaire Jurassique,* assez dur et résistant, mais pourtant assez friable pour avoir subi les altérations ci-dessus mentionnées.

V.— Géologie. — Nous avons essayé : 1° de retrouver la *carrière* où les matériaux avaient été pris pour construire le Monastère primitif ;

Ce qui m'a fait songer à cette hypothèse, c'est que, d'ordinaire, les pieds de cette forme [à gros orteil très marqué et détaché] se rencontrent d'ordinaire par *paire* et non *isolé.* — Mais il faut dire, d'autre part, que les pieds *gauches* [en apparence] se voient souvent *isolés.* Il est donc impossible de conclure d'une façon ferme.

(1) Les dimensions du *pied gauche* de la *Pierre à Mulot* sont les suivantes : 260 × 90 × 75. — Mais sur ce pied l'orteil est *peu detaché.*

Les dimensions du *Pied droit* [apparence, bien entendu] sont plus fortes [270 × 90 × 80]. — Les *Indices* moyens sont par suite : **33.97** [33.33 + 34.61 : 2] et **29.33** [29.63 + 28.84 : 2].

Cet indice 33.97 [= 34] *s'eloigne plus* de l'Indice réel [37.50] que celui du *Pas de Dieu* [37.09], et cela de plus de *3 points.*— Or, pourtant, la *paire de pieds* est ici évidente ! — Il faut en conclure qu'au *Pas de Dieu* il s'agit bien d'un *Pied.*

(2) La longueur de l'*orteil* du pied droit (très net) de la Pierre à Mulot n'est que 0,025 pour 0,270; soit 10/100 environ. Au *Pas de Dieu,* elle est de 0,040 pour 0,310, proportion presque analogue (8/100). — Cela montre que la *Cassure* de la roche en ce point correspond, en somme, au *sommet* même de l'orteil.

2° de savoir si, sur les *Rochers actuels* y correspondant, il persistait encore des *Gravures sur Rochers*.

a. Voici ce que nous avons appris de M. le Pr J. Welsch, professeur de Géologie à la Faculté des Sciences de Poitiers, qui a bien voulu nous écrire ce qui suit, en ce qui concerne la première question.

« 1° Autrefois, à Poitiers, on a exploité, pour les constructions, les *Calcaires à silex du Jurassique moyen* (*Bajocien* et *Bathonien*), qui occupent les pentes et les escarpements des vallées du Clain et de la Boivre, à Poitiers même [pas de route pour aller plus loin].

Autour du *Monastère de Sainte-Croix* [mais non pas de Sainte Radegonde], il y a des *trous et excavations*, à ce niveau géologique, qui ont très certainement donné la pierre aux ouvriers de *Sainte-Radegonde*.

Les auteurs religieux se trompent, en parlant de *granite* ; le terme veut dire « roche dure », pour le vulgaire.

2° Il n'y a pas de granite à Poitiers, ni à la *Pierre Levée* ; mais il y a un affleurement. à 8 kilomètres au sud de la ville, à Ligugé, et, au sud, sur les deux bois de Clain [*granite*, avec *granulite schisteuse*, et *porphyroïde*, résultant de granite métamorphique] (1). Ces roches n'ont pas été exploitées pour Poitiers ; je n'en ai jamais vu sur un mur quelconque ».

b). On n'a jamais encore cité de *Cupules*, etc., aux environs de Poitiers.

Conclusions. — Nous nous sommes borné ici, pour ne pas allonger cette note, à établir qu'il s'agit bien là : 1° d'une *Empreinte pédiforme* ; 2° d'une *Gravure sur rocher* véritable [Travail humain : *Entaille* ; *Polissage*] ; 3° et d'une œuvre artistique, datant de la fin du *Robenhausien*, mais probablement antérieur au Mégalithisme.

C'est tout ce que nous voulions démontrer, aujourd'hui, pour le *Pas de Dieu* (2).

*
* *

III. — Légende et Pélerinage.

Origine de la Légende. — Comment a pu prendre naissance la Légende, étant donné ce que nous savons après l'étude scientifique précédente de ladite empreinte, et les autres faits analogues connus ?

Evidemment, de la façon suivante :

1° Quand on a construit la *Cellule* de sainte Radegonde, dans le *Monastère* qu'elle avait fondé vers 550-60, on y a placé un *Dallage*, avec des *dalles de Calcaire*.

(1) Il n'y a pas d'autre affleurement que celui indiqué sur la feuille de Poitiers; et le *granite* (non indiqué) existe à l'extrémité méridionale.

(2) Ce n'est pas, d'ailleurs, le lieu *d'expliquer ces Gravures*, car cela nous entraînerait beaucoup trop loin. — Nous y reviendrons plus tard.

2° Cette dalle avait été prise, soit dans une *carrière de Calcaire*, voisine, à Poitiers, où il y avait des *Gravures sur Roches de l'Epoque néolithique*, et en particulier une *Empreinte pédiforme*; soit dans un *Dolmen*, présentant de telles gravures.

3° Cette dalle, portant à sa face superficielle l'empreinte (la *supérieure* sur le Rocher), fut placée dans un coin de la cellule.

4° Pour une raison quelconque, c'est à cet endroit précis que pria Sainte-Radegonde, le jour de l'APPARITION.

5° L'APPARITION eut lieu évidemment pendant une période d'*Extase*, dans des conditions bien connues des médecins s'occupant des MALADIES NERVEUSES.

6° A son réveil, Sainte-Radegonde se rappela sa *Vision*, d'une part, et la raconta; d'autre part, elle-même ou les personnes de son entourage *remarquèrent alors* la cavité, près de laquelle elle s'était agenouillée, et furent frappés de sa *forme*, insolite et spéciale (1).

7° Immédiatement un rapprochement se fit dans leur esprit. Jésus-Christ *avait voulu laisser la trace* de son *Apparition*, et avait enfoncé son pied dans le « granit », comme dans une cire molle. — D'où : MIRACLE !

8° Dès lors, l'Empreinte pédiforme devint *miraculeuse* (1) et fut *Christianisée* (*Chapelle*; *Culte spécial*, etc.).

(1) Beaucoup de miracles de même ordre sont connus. Dans un ordre d'idées différent de celui des Empreintes pédiformes, on peut citer le *Miracle de Saint-Aubert*, dans lequel Saint-Michel, *enfonçant son doigt* (cette fois) dans le *crâne* du Saint, comme dans de la cire molle [quoiqu'un os soit moins dur que la pierre], y fit un trou, qui n'est pas autre chose qu'une *Trépanation neolithique* guérie. C'est là la même idée sous une autre forme [Marcel Baudouin. *Une trépanation préhistorique sur un crâne considéré à tort comme celui d'un homme moderne.* — *Arch. prov. de Chirurgie*, Paris, 1911, février, n° 2, p. 81-89, 2 *Fig.*].

(1) Les *Miracles de Sainte-Radegonde*, dont voici les principaux, sont tous du ressort de la PATHOLOGIE NERVEUSE [Voir les travaux de l'Ecole de Charcot].

1° FEMME, *riche, aveugle. Attouchement, guérison.* [FEMME atteinte d'*Hystérie* et d'*Amaurose* ; influence de la Suggestion].

2° *Religieuse* d'un monastère; ne peut pas faire un pas.— *Bain chaud*; *attouchement.* [FEMME atteinte d'Hystérie et de *Paraplégie*]. — Sort seule du *Bain*, guérie.

3° Femme d'un charpentier, *possédée du Démon.* [Femme atteinte d'*Hystéro-épilepsie*].

4° Un *arbre* [un *Laurier* planté] ne grandit pas ; puis, tout à coup, il *pousse.* [*Explication* aisée, *non médicale*].

5° Femme; une Religieuse, qui a perdu la *vue.* — Une application d'un sachet la guérit [*Amaurose*].

6° Une Religieuse paraît *hydropique* [Ce n'est qu'une Hystérique. *Ballonnement du ventre* spécial]. *Disparition subite.*

7° Vin d'un baril, qui ne se vidait jamais. [Explication facile, non *médicale*].

8° Une *Femme*, en état de mort apparente.— Elle se lève tout à coup [Explication classique].

Il est probable que Sainte-Radegonde, femme très intelligente (ancienne Reine de France) diagnostiquait l'*Hystérie* chez les malades, avant d'agir !

Elle a, évidemment, sauvé bien des personnes, car la *Foi guérit* vraiment.

D'ailleurs, les travaux récents, basés sur les fouilles des *Sanctuaires médicaux (Temples d'Esculape) de la Grèce* (*Œsculape*, 1911, n° 5, p. 103) prouve que, dès

Il est évident, en effet, que *l'Empreinte du Pied* existait antérieurement à la construction du *Monastère* de *Sainte-Croix* (1), [fondé au VIe siècle (vers 550) par Radegonde] sur la *dalle de sa cellule* (2) ! C'était une *Gravure sur Rocher*, néolithique comme les autres, correspondant, soit à un *Mégalithe*, soit à un bloc de *Rocher fixe*, qui fut détaché d'une carrière (lors de l'édification du Monument), là où l'on prit la pierre de construction (3) ; puis transformé en *dalle de pavage* de la cellule. Tout à coup, à un moment donné, — sans doute, du temps même de Sainte Radegonde (4) — on découvrit cette empreinte ; et on l'attribua immédiatement à une intervention *miraculeuse*, c'est-à-dire *divine*. Ce ne pouvait être que l'empreinte du Pied de Dieu, descendu des Cieux, pour venir se montrer à Sainte Radegonde, d'autant plus qu'elle est *fort grande*.

De là est venue l'idée de *l'Apparition de Jésus-Christ à Sainte-Radegonde* ; de là les deux *statues* coloriées, les représentant encore dans l'Eglise actuelle ; de là le nom de *Pas de Dieu* !

Pélerinage. — Sainte-Radegonde est toujours la protectrice de Poitiers. Chaque année, à l'époque de sa fête (13 août et jours suivants), les habitants des campagnes viennent à Poitiers, pour offrir leurs prières à la Sainte, accompagnés de leurs enfants ! — En effet, ceux *qu'on fait passer sous son Tombeau* doivent être préservés de tout *danger* et de toute *maladie*.

Rapport du Pélerinage et du Pas de Dieu. — Il n'est pas du tout certain que cette coutume de *passer sous un Tombeau*, qui se rattache au *Culte des Pierres*, et surtout aux *Dolmens* (5), comme l'a bien démontré H. Gaidoz dès 1882, se rapporte à l'Empreinte du *Pas de Dieu* elle-même.

Et il n'y a, à mon sens, qu'un moyen d'expliquer ces deux faits, évidemment connexes : c'est de supposer que la *Dalle de la Cellule de Sainte Radegonde* provient, non pas d'un *Rocher fixe*, mais d'un

cette époque, on opérait de la même façon ! Presque toujours — les *Inscriptions* le *disent*, — les malades avaient un Songe [*Sommeil hypnotique*], et, une fois réveillés, ils étaient guéris, tout comme à l'heure présente dans les centres *miraculeux*.

(1) Ce Monastère est devenu l'Evêché, pour la partie abbatiale, c'est-à-dire celle réservée à Radegonde, l'abbesse.

(2) Une petite *Chapelle* fut bâtie plus tard sur l'emplacement de cette *Cellule* ; elle se trouvait « dans la partie des jardins de l'Evêché que la nouvelle rue des Ponts-Neufs a séparé » [*Chapelle du Pas de Dieu*].

(3) Ce qui explique la construction d'une *Chapelle* spéciale sur la dite *Cellule* de *Radegonde*. — Il y a souvent des Monuments religieux dans les endroits où il y a des *Gravures sur Rochers*.

(4) On verra plus loin que nous choisissons l'hypothèse de *Mégalithe*.

(5) Par superposition de culte ou transport de coutume d'un monument à un autre. — Les exemples sont fréquents ; par exemple : Tombeau de Sainte-Clotilde, en Normandie.

pilier ou d'une *table de Dolmen*, ayant, sur sa face primitivement supérieure, une *Empreinte de pied* [comme au Dolmen de Gatine, à l'Ile d'Yeu ; à l'Allée couverte de Commequiers (Vendée) ; etc.].

Dans ces conditions, on peut admettre : soit qu'il a existé un *Dolmen* à l'endroit où sainte Radegonde fit construire son *Monastère* (ce qui n'aurait rien d'extraordinaire et se voyait souvent vers 550 après Jésus-Christ) ; soit que cette *dalle* provienne d'un pilier du fameux *Dolmen de la Pierre Levée de Poitiers*, situé sur la rive opposée du Clain), c'est-à-dire sur un coteau voisin à l'Est (1).

Cette seconde hypothèse pourrait être la bonne, puisque, d'après la Légende, ce monument célèbre est un présent de *Sainte-Radegonde*, et qu'on raconte que la sainte portait précisément la pierre, sur sa *tête*, et les Piliers dans son tablier de mousseline, quand l'un d'eux tomba par terre, et fut immédiatement emporté par le *Diable*.

En tout cas, il semble qu'un rapport réel existe entre des *Dolmens* et *Sainte-Radegonde*, qu'il s'agisse du monument situé sur la rive Est, ou, à la rigueur, d'un autre détruit sur la rive Ouest du Clain, et jadis situé à la place du monastère.

Conclusions. — Les réflexions précédentes montrent les rapports du *Pas de Dieu* avec la *Médecine* populaire et les *Superstitions médicales*, puisque le Pélerinage, qui y a lieu encore, a pour but surtout d'obtenir la *guérison des enfants*.

Certes, le peuple a tout mélangé : *Empreinte pédiforme*, dite *miraculeuse* (en réalité *néolithique*) ; *Dolmen* voisin (d'où elle provenait sans doute) ; *Tombeau de Sainte-Radegonde* (on sait que les Dolmens sont des tombeaux) ; tout cela pour s'efforcer de trouver un remède aux *Maladies des Enfants*, grâce à l'intervention d'une Divinité. — Mais la Préhistoire est intervenue ; et elle a jeté subitement une manifeste clarté scientifique sur cette affaire, au premier abord indéchiffrable ! — Le problème est désormais résolu.

M. L. Jacquot (Grenoble). — Les pierres à sculptures ne présentent pas seulement des cupules, des écuelles ou des bassins et des traits, qui nous ont paru tantôt de véritables caractères alphabétiques, tantôt des signes de numération, ou peut-être de mystérieux points de repère pour les voyageurs. Le Congrès de Chambéry nous a montré qu'un type de gravure rupestre, très fréquent en France et en Suisse, était la représentation du *Pied humain*. A la suite de ces communications, j'ai feuilleté nombre d'ouvrages, tant français qu'étrangers, et j'ai pu noter la présence de *Gravures pédiformes* sur toute la surface de l'ancien monde. Après avoir rappelé pour mémoire le *Pied d'Adam* (sur le pic d'Adam, à Ceylan), et le *Pied de Boudha* (dans le péri-

(1) Ne pas oublier qu'on a *continué à graver* sur sa table des inscriptions variées !

mètre du temple du mont Ihràbal, au Laos), je me suis souvenu avoir lu autrefois, dans un des volumes de la Société de Géographie d'Oran, si je ne fais erreur, qu'aux environs d'Ain Sefra il y aurait un rocher, portant aussi une gravure pédiforme. J'ai vainement demandé au cercle des officiers de cette garnison de me fournir quelques indications sur la pierre en question ; il ne m'a pas été fait plus de réponse que pour la roche dite du *Pied du Roi*, qui se trouverait dans la forêt de Fontainebleau.

Enfin, voici ce que je lis dans le Tome II du bel ouvrage de M. Mouliéras, intitulé *Le Maroc Inconnu* (p. 758) : « Tribu des Beni H'assan, fraction des Beni-Leit, montagne du Djebel Bou Hachem. — Moulaye Abd-es-Selam, patron du Djebala,... faisait des pas de 10 à 15 kilomètres chacun... Un jour, son pied droit vint se poser sur un rocher de la forêt de Taïnza. *L'empreinte qu'il y laissa est nette, caractéristique, profonde de* 0m08 *environ ; le Pied, admirablement dessiné, a ses contours ; et ses cinq doigts puissamment imprimés dans le roc*. La superstition populaire a élevé autour de cette petite excavation un modeste *enclos de pierres sèches*, qui est devenu le but de nombreux *Pélerinages*. »

M. Moulièras ne se doutait pas, en écrivant son livre, qu'il allait fournir un curieux document à la Préhistoire. C'est là la preuve qu'un géographe ni un ethnographe ne doivent jamais négliger aucun détail, car ce qui indiflère à l'un peut être d'une grande utilité à l'autre. Mais quelle est donc la signification de ce Pied, qu'on rencontre sur toute la surface du globe ? Est-il un souvenir, une marque tangible du passage des premières hordes nomades, venues d'Asie pour envahir l'Europe ? Que les Français qui seront appelés à étudier plus tard le Maroc veuillent bien recueillir ou signaler tous les documents de ce genre !

M. Marcel Baudouin. — Si notre collègue, M. Jacquot, avait pu prendre connaissance du formidable dossier que j'ai pu réunir sur les *Gravures pédiformes*, son étonnement serait moins grand (1). Il y a longtemps que j'ai dit que les « Pieds humains » se rencontraient aussi bien dans l'*Amérique Centrale*, l'*Amérique du Sud*, et l'*Océanie* qu'en *Asie*, en *Afrique*, et en *Europe* ! Il y en a partout... C'est donc l'expression universelle d'une phase de la *Mentalité humaine*, à un moment *donné*, correspondant à un certain développement des cir-

(1) Marcel Baudouin. — *Pied du Diable. Int. Cherch. et Cur.*, 1903, 30 octobre, p. 617 ; 20 déc., p. 941. — *Moulages de Gravures (Pieds), découvertes à l'Ile d'Yeu (Vendée). C. R. Acad. des sciences*, Paris, 1909, 1er janv., CXLVIII, 407, 15 février, p. 442-444. — *Découverte et moulage d'un Pied humain sculpté sur une table d'allée couverte (Mégalithe de Gatine, Ile d'Yeu, V.)*. A. F. A. S., Congrès de Lille, 1909. Rés. des Trav., Paris, 1909, in-8o, p. 142.

convolutions cérébrales ! Et voilà où interviennent encore l'Anatomie, la Physiologie et l'Embryologie, que détestent tant les Archéologues officiels....

Mais je ne veux pas aujourd'hui discuter la *signification* des dits Pieds, quoique *ma théorie soit établie depuis trois ans.* Je me borne à renvoyer mon collègue à mes publications sur les *Gravures de Sabots d'Equidés* (1), qui sont aussi universelles que les *Pieds humains*, et qui ont une signification analogue (2). J'ajoute seulement que je n'admets ni l'*Importation de l'Idée* (elle a germé *partout* dans des conditions *anatomiques* précises, mais non dans le même temps), ni l'hypothèse qu'il propose (*traces de passage*), au moins pour les *Gravures préhistoriques* (*Néolithique, Cuivre* et *Bronze*), si cette dernière opinion peut être soutenue, pour l'époque moderne et les Gravures de *Fers de chevaux* en particulier.

Note sur une pendeloque néolithique trouvée à Liglet (Vienne).

Par le Dr

Louis GOBILLOT (La Trimouille, Vienne).

Au cours du *VIe Congrès préhistorique de France,* j'ai exposé, au Musée de Plessis-lès-Tours, dans l'une des vitrines qui furent si aimablement mises à la disposition des collectionneurs par le Docteur Chaumier, une pièce au sujet de laquelle je désire faire une communication à la *Société Préhistorique française.*

Il s'agit, en l'espèce, d'une petite pièce trouée, de forme un peu spéciale, appartenant très certainement à l'industrie néolithique du Montmorillonnais ; elle provient de Glandon, station intéressante, située dans la commune de Liglet, canton de la Trimouille, arrondissement de Montmorillon, non loin de la rivière de Benaise (*Fig.* 1).

La rareté des pièces forées, dans ce qu'il m'a été donné de voir depuis quinze années de l'industrie néolithique régionale, la rareté parallèle de ces mêmes pièces dans les collections de Touraine, exposées à l'occasion du VIe Congrès, me fait croire que cette communication pourra présenter un certain intérêt.

(1) Marcel Baudouin. — *Découverte d'une Gravure de Sabot de Cheval de l'époque néolithique sur le Rocher du Grand Chiron, à l'Ile d'Yeu (Vendée). — Bull. Soc. Préh. de France*, Paris, 1909, VI, 27 mai, no 5, 238-260, 6 fig., 1 pl. hors texte.

(2) Marcel Baudouin et A. Cousset. — *Découverte de Gravures de Sabots d'Equidés sur rocher, au Pas du Roi, à Saint-Just* (Ch.-Inf.). — *VIIe Congrès préhist. de France*, Tours, 1910. Paris, 1911 [Voir p. 572].

La forme générale de l'objet en question rappellerait un tronc de pyramide, si l'une de ses faces, au lieu d'être plane, n'était

Fig. 1. — Pendeloque Néolithique de Liglet (Vienne). — *Légende* : I ; L D, Face *latérale* droite ; — A, Face *antérieure* ; — II, Autre Face ; — III, Autre Face ; — P, Face *postérieure* ; — IV, Vue de trois quart ; — M, *Machûres*. — *Échelle* : Grand. nat.

convexe. Pour la description on peut lui considérer six faces : une face antérieure convexe ; une postérieure plane ; deux faces latérales planes, trouées à leur partie supérieure ; une face supérieure et une face inférieure.

Les bords sont mousses et arrondis par le polissage, à l'exception des bords droit et gauche de la face postérieure, qui présentent une arête plus saillante et un angle presque droit.

L'objet pèse 132 grammes; son volume est très approximativement de 50^{cmc} ; sa densité, déduite de la formule $D = \frac{V}{P}$ est égale à $4^{m}64$. Il présente les dimensions suivantes :

Longueur : $0^{m}065$ millimètres.

Largeur { à sa plus grosse extrémité $0^{m}029$ millimètres.
à sa plus petite extrémité $0^{m}021$ millimètres.

Epaisseur : $0^{m}035$ millimètres.

Les diverses faces présentant des particularités sont :

1° Les deux faces latérales, trouées comme je l'ai dit plus haut à leur partie supérieure, représentant les caractères très nets du forage intentionnel : forage à l'archet très probablement.

Les deux trous ressemblent à deux troncs de cônes opposés par leurs sommets, et la trace de stries circulaires est encore visible dans la roche constituante.

La face antérieure convexe présente des stries parallèles et légèrement obliques de gauche à droite.

La face postérieure présente des stries verticales dans la moitié supérieure et une excavation peu profonde, à bords irréguliers dans la moitié inférieure : cette excavation semble un accident de fabrication, ou une défectuosité résultant d'un polissage incomplet ; stries et excavation sont parfaitement visibles sur la photogravure ci-jointe (*Fig.* 1).

La face supérieure porte quelques éraillures légères ; enfin la face inférieure porte des stries parallèles rectilignes plus profondes qui s'accentuent, au niveau du bord antérieur, en une sorte de mâchure, d'écrasement donnant à la roche une coloration blanchâtre spéciale.

Ces diverses particularités sont visibles sur les aquarelles jointes à ma communication. La pièce a une coloration générale brun verdâtre; fraîchement lavée la coloration des parties vertes devient plus nette ; l'aspect général en est assez joli.

Il est assez difficile de définir sa composition minéralogique par un simple examen macroscopique, car autant celui-ci est facilité par une cassure fraîche, autant il est gêné par un polissage datant de plusieurs milliers d'années.

La roche n'est pas homogène ; elle renferme des paillettes de mica blanc, extrêmement nombreuses, mélangées avec une matière vert émeraude et avec une autre brun ocracée.

Pour M. Welsch, professeur de géologie à l'Université de Poitiers, il s'agirait d'un schiste micacé à grenats grossiers ; la roche verte pourrait appartenir à une variété grossière de Béryl. Tout cela bien entendu demanderait à être confirmé par un examen plus précis, qui entraînerait la destruction ou l'altération de la pièce archéologique.

La roche est assez tendre ; elle est rayée par le quartz et même par le verre.

Il reste à dire quelques mots sur l'usage probable de cet objet.

J'ai cherché, dans l'Iconographie robenhausienne en ma possession, des objets comparables.

La planche 68 du *Musée prehistorique* de MM. de Mortillet, (*Fig.* 753) représente une pendeloque en schiste, provenant des prairies de Mées, sur le bord de l'Adour, qui paraît avoir avec la pièce en question certaines analogies.

La figure 757 de la planche 69, qui représente une défense de sanglier perforée, présente aussi une forme générale et une disposition de la perforation assez comparables.

Il est plus que probable qu'il s'agit également ici d'une pendeloque, d'une amulette ; et M. A. de Mortillet, à qui l'objet a été présenté par moi au cours du Congrès, a été très affirmatif à ce sujet.

Son avis nous semble indiscutable.

On pourrait se demander, cependant, si l'objet en question n'aurait pas pu être utilisé également comme poids de filet, en raison du diamètre de l'orifice qu'il présente et qui peut admettre une cordelette assez forte, en raison également des mâchures de son bord antérieur et qui se trouvent sur le prolongement de la verticale passant par son centre de gravité (on sait, en effet, que, dans les pyramides comme dans les cônes, le centre de gravité du solide est placée sur la droite qui joint le sommet au centre de gravité de la base, et aux trois quarts de cette droite à partir du sommet).

Nous aurions ainsi l'explication des mâchures les plus profondes aux points les plus exposés aux frottements, et qui de par les lois de la pesanteur, doivent être les premiers en contact avec le sol.

Pseudo-nucléus et éclat de laitier, trouvé à Le Vivier, commune de Royan (Charente-Inférieure) (1).

M. Arthur Cousset (Etaules, Charente-Inférieure). — J'ai l'honneur de présenter à la Société : 1° *Un pseudo-nucléus* (*Fig.* 1) ; 2° un *éclat* : tous les deux de même nature, trouvés dans le même

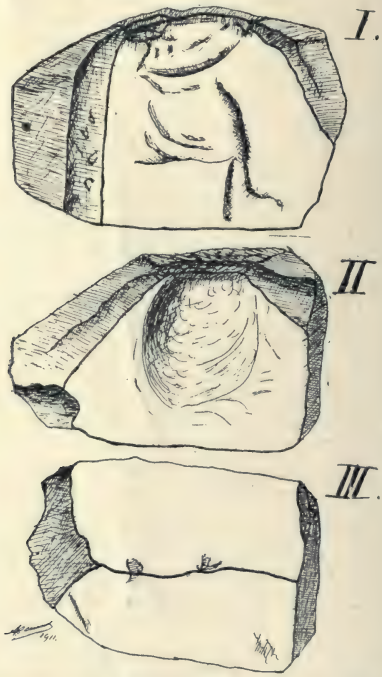

Fig. 1. — *Pseudo-nucléus de laitier.* — Côté avec sorte de plan de frappe et éraillures de percussion.
Fig. 2. — Même pièce, côté opposé, avec plan de frappe et un conchoïde en creux.
Fig. 3. — Même pièce, vue du dessous.

champ, au lieudit : Le Vivier, commune de Royan (Charente-Inférieure). Ce lieu est situé entre la ferme du même nom (Le

(1) Le morceau est cassé, à *grands éclats*, absolument comme un vrai nucléus même forme, mêmes éclats, etc]; — les confusions sont très faciles.

HACHE POLIE A FACES ALTÉRÉES.
Provenant de Danemark (Grandeur naturelle).

Fig. I.

Fig. II.

Fig. III.

HACHE POLIE A FACES ALTÉRÉES.

Dessins montrant les parties plus dures formant érosions sur toute la surface de la hache.
Fig. I et II. — Les deux faces de la hache.
Fig III. — Un des côtés de la hache (1/2 Grandeur naturelle).

Vivier) et le quartier Saint-Pierre-de-Royan ; il est resserré entre deux collines, formant un vallon étroit, se rattachant aux marais sur lesquels est bâtie la gare. Le sol est composé de terre très noire, formée en majeure partie d'humus : indice d'un séjour dans l'eau, comme du reste l'indique le nom : Le Vivier.

C'est dans ce fond, près de la route qui la traverse, que M. Léger, jardinier à Saint-Pierre, a récolté les deux pièces.

Le pseudo-nucléus a été recueilli le premier à la surface même du sol, où il attira l'attention par sa couleur et sa forme. L'éclat fut trouvé plus tard, à peu de distance, en retournant la terre. Jusque-là, l'ouvrier n'avait pas trouvé, ou n'avait pas remarqué, de pièces de cette nature, dans le terrain, ni aux environs.

Des découvertes d'objets en pierre polie ont été faites, sous des débris gallo-romains, dans le voisinage. Vu le lieu, à l'embouchure d'un grand fleuve, et surtout la nature imprévue de ces pièces en ces lieux, j'ai tenu à signaler le fait.

J'en donne du une reproduction grandeur naturelle, en figurant de mon mieux le plan de frappe, les esquilles de percussion, et les traces des longs éclats qui en ont été détachés, pour montrer qu'une confusion est possible avec un vrai *nucléus*.

Ce pseudo-nucléus est *vert foncé* au milieu et d'une couleur *verte* plus pâle sur les deux côtés ; il est cacholonné; *son poids est de* 240 grammes.

Hache polie à faces altérées provenant du Danemark.

PAR

Louis GIRAUX (Saint-Mandé, S.).

J'ai l'honneur de vous présenter une hache, provenant du Danemark, dont toutes les faces sont altérées. Cette pièce, de forme régulière, est assez plate. Sa longueur est de $0^{m}203$; sa largeur au tranchant est de $0^{m}075$ et au talon de $0^{m}045$; sa plus grande épaisseur au centre est de $0^{m}032$ et celle des côtés est d'environ $0^{m}025$; son poids est de 1045 grammes ; sa densité est de 2,92. Cette hache est de teinte vert-noirâtre. La planche I en donne exactement la couleur et la représente de grandeur naturelle.

La roche de laquelle est formée cette hache est peu communément employée. J'avais montré cette pièce à plusieurs personnes, afin d'en connaître la nature ; deux d'entre elles m'indiquèrent qu'elle devait être en basalte, mais sans toutefois pouvoir l'affirmer.

Je l'ai alors soumise à M. le Professeur Lacroix, du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, qui m'a déclaré qu'il lui était abso-

lument impossible de déterminer de visu la roche dont elle était formée, et que, pour pouvoir la connaître, il était nécessaire d'en faire une préparation microscopique, qui lui permettrait d'en examiner la constitution, et, par suite, d'en établir la détermination exacte.

J'ai donc fait enlever à l'une des extrémités de la pièce, du côté du talon, une certaine partie, dans laquelle une coupe mince a été préparée. M. le Professeur Lacroix en a fait l'examen microscopique et il y a reconnu les éléments suivants : Epidote. Amphibole verte. Chlorite. Titanomagnétite, se transformant en sphène. Feldspath (altéré). Quartz. Pyrite.

L'ensemble de ces éléments a alors permis de déterminer que la roche était une *Diabase modifiée*. Mais, par ce terme de Diabase modifiée, il faut entendre que les éléments étaient modifiés lors de la constitution de la roche, mais qu'ils ne l'ont pas été après. Cette diabase modifiée a été ensuite altérée; mais seulement après avoir été employée à la confection de la hache polie.

Cette analyse microscopique a également permis de connaître la provenance de la roche. La hache polie a été recueillie en Danemark; mais, dans ce pays, il ne se rencontre pas de diabases; on en trouve beaucoup en Suède ; et l'on peut dire avec presque certitude que la roche avec laquelle a été faite cette hache provient de ce dernier pays.

Cette pièce, d'aspect absolument rugueux, a été polie lors de sa préparation; elle a été profondément altérée, car on peut y remarquer des parties en relief, dues à l'érosion qui atteignent environ $0^{m}003$ d'épaisseur : elles sont nombreuses sur les deux faces, ainsi que sur les côtés. La surface de ces parties en relief est polie : ce sont donc bien là des témoins du polissage de la pièce.

A l'extrémité de la hache, près du tranchant et en oblique par rapport à ce dernier, on constate une véritable ligne droite, bien en relief, qui s'étend de l'un à l'autre des côtés de la hache; cette ligne en relief se présente sur les deux faces. Cette ligne est comparable à celle qui existe sur la pièce très intéressante qui a été présentée par Mme Crova, à la séance du 24 novembre 1910, et dont la description et les dessins figurent dans sa communication intitulée « Hache polie portant des sculptures par érosion », insérée dans le Bulletin de Décembre 1910 (pages 661 et suivantes).

La Planche II représente les parties en relief formées par l'érosion sur les deux faces et sur l'un des côtés de la pièce que je vous soumets.

D'après M. le Pr Lacroix, cette altération s'est faite sur place; la pièce n'aurait été ni charriée, ni roulée. Les eaux ont dissous petit à petit les éléments les plus solubles et les ont enlevé

au fur et à mesure. Les parties en relief sont celles qui étaient les plus dures et qui ont résisté à la décomposition. Cette décomposition s'est surtout effectuée sur l'élément feldspathique altéré et sur la chlorite ; elle a donné lieu à la formation d'une argile marneuse, qui a été enlevée par les eaux. La partie prélevée pour la préparation comportait une de ces parties en relief; et elle existe dans la coupe examinée au microscope que j'ai l'avantage de vous présenter.

L'enlèvement de cette partie a été fait par sciage au fil d'acier ; le frottement de ce fil a, pour ainsi dire, poli la roche; et nous avons par ce fait une idée de l'aspect que pouvait avoir cette pierre polie.

Dans la discussion qui a suivie la communication de Madame Crova, M. le Dr Marcel Baudouin a fait remarquer la nécessité qu'il y aurait à étudier les haches polies par les méthodes nouvelles, c'est-à-dire par les procédés chimico-miscroscopiques. C'est également l'avis de M. le Pr Lacroix qui estime que les déterminations, faites de visu pour les pièces de collections importantes et connues, sont erronées pour beaucoup.

En résumé, l'étude chimico-microscopique de la pièce que je vous présente aujourd'hui a donc permis :

1° De connaître tous les éléments constitutifs de la roche employée ;

2° De pouvoir en faire exactement le diagnostic et de dire avec certitude le nom de la roche ;

3° De connaître les éléments qui ont disparu et d'expliquer le processus de leur décomposition ;

4° De pouvoir établir d'une façon à peu près certaine la provenance de la roche.

Dans cette diabase, la décomposition des éléments fieldspatiques a donné naissance, ainsi que je l'indiquais plus haut, à une argile marneuse, qui a été entraînée par les eaux au fur et à mesure de sa formation ; et cet enlèvement a toujours laissé la surface de la pièce à portée de décompositions successives et continues. Mais, qui dit décompositions dit transformations et combinaisons chimiques !

Pour certaines autres roches, sur lesquelles les agents chimiques produisent des combinaisons résistant aux actions physiques et mécaniques, les nouveaux corps produits restent à la surface de la roche et s'y fixent en l'entourant plus ou moins complètement ; ils constituent alors ce que l'on appelle la *Patine*. Cette question de la patine, dont il a été beaucoup parlé, n'a jamais été étudiée d'une façon spéciale ; des constatations, fort intéressantes assurément, ont été faites par quelques palethnologues.

Il est à croire que les méthodes d'observations chimico-microsco-

piques que nous avons actuellement pourront probablement nous permettre maintenant d'aborder cette étude d'une façon précise, et d'en tirer des résultats intéressants sur cette question, qui n'a jamais pu encore être solutionnée.

La Préhistoire de la Nouvelle Édition de la feuille d'Arras (1910) de la Carte géologique de France.

PAR

L. DESAILLY (de Paris),

Ingénieur des Mines.

La deuxième édition de la feuille d'Arras de la Carte géologique de France au 80000e vient de paraître. C'est M. Gosselet, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Lille, qui a été chargé de revoir et corriger la première édition.

Ayant accompagné ce savant dans quelques-unes de ses explorations, j'ai relevé quelques coupes, et ramassé quelques objets préhistoriques, qui sont peut-être de nature à vous intéresser.

Mais, avant de vous les soumettre, je voudrais vous dire quelques mots sur le nouveau classement des *limons*, qui a été adopté.

*
* *

Lorsque les premières cartes du nord de la France ont été dressées, Elie de Beaumont était encore à la tête du service de la Carte géologique détaillée ; et sa direction était aussi effective au point de vue scientifique qu'au point de vue administratif.

Il y avait obligation, pour tous ses collaborateurs, de se conformer, pour toutes les questions de principe, aux solutions qu'il avait au préalable fixées ! C'était donc sur des idées théoriques que reposait le classement des limons, tel que vous les connaissez, savoir :

Dépôts meubles des pentes.
Limons et graviers anciens des vallées.
Limons et graviers des terrasses.
Limons des plateaux.
Argile à silex.

Dans les nouvelles feuilles d'Arras, ces subdivisions arbitraires ont été supprimées et groupées sous le nom de *Limon pléistocène*.

« Il existe certainement, dit M. Gosselet, des limons d'âges « différents ; mais, dans l'état actuel de la science, il serait bien « difficile de les distinguer sur une carte au 80000e ». Toutefois, dans la pensée qu'une carte géologique doit faire ressortir autant que possible la géographie physique, on a désigné spécialement, et par suite teinté avec des couleurs différentes : 1° le limon de lavage (A), indiquant les vallons et vallées sans eau ; et 2° les alluvions des rivières et cours d'eau (a^2), qui renferment souvent de la tourbe.

* * *

Revenons maintenant aux *Silex taillés*.

La légende de la feuille d'Arras indique qu'on a trouvé, à Camblain-l'Abbé, des silex du type de Saint-Acheul. Ce sont eux que je désire vous présenter, pour avoir votre avis à leur sujet.

On les trouve en quantité considérable dans les nombreuses carrières de grès et de sable, qui existent sur le plateau de l'Artois, formant les collines surbaissées, qui s'étendent du mont Saint-Eloi, à Estrée-Cauchy.

Ces silex taillés sont tellement nombreux que, dans une seule carrière, située au lieu dit la ferme du Bois de la Vache (cote 148), à Camblain-l'Abbé, l'instituteur de ce village, M. Bailly, en a ramassé plus de cent.

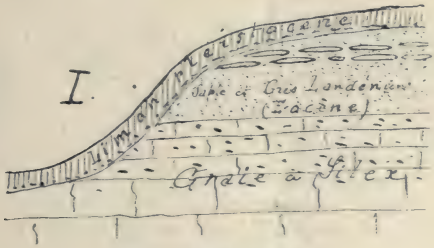

Fig. 1. — Coupe théorique.

Examinons les conditions de leur gisement.

Les collines en question sont constituées par un massif de craie, riche en silex vers le haut, au sommet desquelles s'est déposé du sable éocène (étage Thanetien ou Landénien), qui renferme à sa partie supérieure des grès disposés en blocs volumineux disjoints, et stratifiés sur une ou deux rangées horizontales.

Cette formation landenienne a été recouverte par le limon pléistocène, qui est constitué par un limon rouge ou panaché,

contenant à sa base des silex brisés provenant de la craie sous-jacente, et des débris de grès landeniens.

C'est ce limon qui renferme les silex taillés.

Mais les dépôts que je viens de décrire ne sont pas restés dans l'état indiqué par la figure théorique présentée (*Fig.* 1).

Presque partout, le sable a été entraîné par des courants diluviens ; les blocs de grès ont été déchaussés. Quelques-uns ont roulé sur la pente de la colline ; d'autres sont descendus jusque sur la craie (*Fig.* 2).

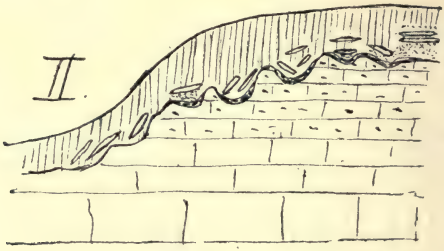

Fig. 2. — Coupe réelle.

La surface de celle-ci a elle-même subi de profondes modifications. Les eaux d'infiltration, chargées d'acide carbonique, ont

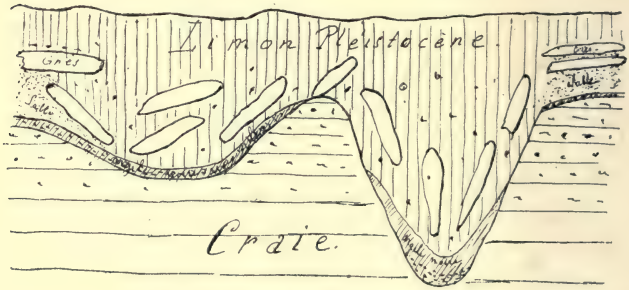

Fig. 3. — Coupe d'une poche de la craie.

exercé une action décalcifiante sur la craie. Cette action se produisant d'une façon inégale selon les points, a creusé dans celle-ci des dépressions plus ou moins profondes, dans lesquelles s'est affaissé le limon. Les blocs de grès ont pénétré dans celui-ci en raison de leur poids, et sont descendus jusqu'à la craie, en prenant des inclinaisons plus ou moins fortes et quelquefois en se renversant complètement.

C'est en exploitant les grès dans ces poches, qui atteignent jusqu'à 10 mètres de profondeur, qu'on recueille les silex taillés (*Fig.* 3).

Pour les raisons que je viens de donner, il n'est pas rare d'en trouver sous les grès.

C'est d'ailleurs, abrité sous un de ces blocs, que le squelette d'*Ursus ferox* du Musée de Lille a été trouvé dans une localité voisine (Beuvry).

En dissolvant la craie, les eaux d'infiltration ont laissé à la surface de celle-ci une couche résiduaire d'argile noire peu épaisse, riche en silex entiers ou brisés, provenant les uns et les autres de la craie.

On s'explique facilement comment la chute lente ou brusque d'énormes blocs de grès, pesant parfois plus de 10 tonnes, a pu esquiller les silex empâtés dans la craie, et leur donner la forme éolithique, qui vous a été signalée par M. Commont.

Ces poches de craie sont d'ailleurs par leur contenu un véritable chaos géologique; dans l'une d'elles, située sur le même plateau de l'Artois, j'ai ramassé des molaires de *Rhinoceros tichorinus,* un débris de hache polie, presque en contact avec une plaque de grès silicifié, pas trop rare dans la région qui nous occupe, et qui porte les fossiles caractéristiques de l'Éocène moyen (étage du Calcaire grossier des environs de Paris) !

En signalant ce dernier fait, je veux simplement montrer qu'il faut apporter beaucoup de prudence dans l'étude des limons et graviers du Terrain quaternaire.

Sur les points de cuisson de deux fragments de poterie, trouvés dans la Station magdalénienne de Beauregard.

PAR

L. FRANCHET (de Paris).

Le Dr Henri Martin m'a remis récemment deux fragments de poteries, trouvés par lui dans la Station de Beauregard, près de Nemours (Seine-et-Marne); et, point capital, dans une couche qu'il a pu attribuer au Magdalénien (1).

(1) Ces échantillons de poteries ont été présentés en 1909 au Congrès préhistorique de Beauvais, par le Dr H. Martin.

Le premier de ces fragments a été découvert sur le sommet de la croupe de Beauregard, roche de cette station.

Cette poterie a une épaisseur de 10 millimètres et ne contient pas d'éléments très grossiers.

Elle a été cuite : ce qui est prouvé par le seul fait qu'elle a perdu sa plasticité ; ce que l'on peut voir en l'humectant avec de l'eau.

La plasticité est le caractère distinctif d'une argile crue. Elle provient de ce que l'eau, qui est introduite pour permettre le pétrissage, et appelée *eau de façonnage*, s'interpose entre les cristaux lamellaires de la kaolinite, base de toutes les argiles, même les plus grossières, employées en céramique; ces cristaux peuvent ainsi adhérer les uns sur les autres. En outre, ils s'imbriquent les uns sur les autres et leur mobilité permet à l'argile de prendre et de conserver, par adhérence, toutes les formes qu'on lui donne. Cette adhérence et cette mobilité sont dues à un phénomène de capillarité, qui ne peut exister qu'à la condition que la kaolinite soit à l'état cristallisée. En même temps que la kaolinite, le mica qui se trouve dans la presque totalité des argiles, concourt également à la plasticité, lorsqu'il se trouve dans un état de très grande division, et cela, en raison même de la forme lamellaire de ses cristaux.

Mais, si nous cuisons l'argile, il se produit, sous l'influence de la chaleur, une désagrégation complète des cristaux : désagrégation due à l'élimination de *l'eau de constitution* de la kaolinite, qui est formée de deux molécules de silice, d'une molécule d'alumine et de deux molécules d'eau.

Par conséquent, lorsque la chaleur aura désagrégé les cristaux, ceux-ci seront devenus pulvérulents, informes ; la disposition imbriquée ne pourra plus avoir lieu, pas plus que la capillarité. Bref, la cause initiale de la plasticité n'existera plus.

Voilà pourquoi une argile cuite ne peut plus être plastique !

Or, l'élimination de l'eau de constitution commence à s'opérer à 400° et se trouve complètement effectuée à la température du rouge soit 600°.

Donc, toute poterie dont la pâte a perdu sa plasticité a été cuite au moins à 400° ; et c'est le cas pour la poterie de Beauregard.

La poterie trouvée dans ce gisement possède cette coloration brune particulière aux pâtes ferrugineuses, qui ont été cuites dans une atmosphère réductrice, et qui indique qu'il y a eu transformation, plus ou moins complète, du peroxyde de fer en protoxyde et en oxyde ferroso-ferrique.

C'est, à mon avis, à la présence de ces deux derniers oxydes de fer, qu'est dû le magnétisme de ce fragment céramique, qui fait dévier l'aiguille aimantée.

Lorsque le Dr Henri Martin présenta cette poterie au Congrès de Beauvais, il fit remarquer que la coloration brune est uniforme sur les deux faces du tesson.

Or, en pratiquant une section dans l'épaisseur, on voit que la coloration brune la plus prononcée se trouve à la partie concave, qui formait l'intérieur du vase, et qu'à mesure qu'on se rapproche de la partie convexe, c'est-à-dire de la partie externe du vase, soumise directement à l'action du feu, cette coloration passe au brun clair, pour arriver graduellement au brun rougeâtre, dans la partie superficielle.

Par conséquent, nous en pouvons déduire logiquement qu'au commencement de la cuisson, le feu a été réducteur par suite d'une combustion incomplète des gaz émanant du combustible, comme cela se produit toujours, non seulement dans un feu brûlant à l'air libre, mais aussi dans les fours les plus perfectionnés,

Peu à peu, la température progressant, la combustion est devenue plus complète; le feu a donc pris une allure oxydante et les oxydes de fer, au minimum, qui s'étaient déjà formés, se sont de nouveau transformés en peroxyde.

Mais, bien entendu, cette transformation a commencé à s'effectuer sur la partie externe du vase, celle qui était en contact direct avec le feu. Si la cuisson avait été prolongée un temps suffisant, la transformation se serait poursuivie à travers toute la masse; et la poterie eut été uniformément rougeâtre.

Me basant sur les expériences que j'ai faites sur la cuisson des poteries et sur les transformations que subissent les différents oxydes de fer, sous l'influence des gaz oxydants ou réducteurs, j'estime que le fragment de poterie de la croupe de Beauregard a été cuit vers 600°.

Quant au deuxième fragment découvert par le Dr H. Martin, non plus au sommet de la croupe de Beauregard, mais dans l'abri sous roche de cette station, il est d'une nature toute différente du premier.

Ce tesson représente le bord supérieur d'un vase, dont l'épaisseur était de 0^m004 et le diamètre, calculé d'après la courbe du tesson, de 0^m095. Ce faible diamètre explique le peu d'épaisseur des parois.

Une pièce aussi mince a pu être fabriquée à la main et sans l'aide d'un tour. Parmi les nombreux exemples que l'on pourrait citer, parmi la céramique primitive, je signalerai seulement les poteries précolombiennes du Pérou, fabriquées entièrement à la main, cuites à feu libre, et dont l'épaisseur varie de 0^m004 à 0^m006 pour un diamètre atteignant jnsqu'à 0^m15 ou 0^m20.

La poterie provenant de la croupe de Beauregard ne contient pas

de gros matériaux de dégraissage ; et ceux-ci consistent principalement en grains de quartz, arrondis, qui, peut-être, se trouvaient naturellement dans l'argile.

Elle est imprégnée de charbon, dans toute sa masse ; et ce charbon ne paraît pas provenir d'un enfumage prolongé, mais de charbon pulvérisé, et incorporé à la pâte au moment de sa préparation.

En effet, lorsqu'une pâte a été soumise à un enfumage suffisamment prolongé pour que toute sa masse soit saturée de carbone, la coloration noire est moins foncée au centre qu'à la surface : ce qui est compréhensible.

Au contraire, lorsque le charbon réduit en poudre a été ajouté directement à la pâte, celle-ci possède une coloration absolument uniforme.

Cette poterie a été cuite, puisque, comme la précédente, elle a complètement perdu sa plasticité. Nous allons essayer de nous rendre compte de la température à laquelle elle a été soumise.

J'ai démontré jadis que les poteries dont la pâte contient du charbon ne peuvent être cuites au-dessus du rouge sombre, parce que, sous l'influence de l'élévation de la température, la combinaison du charbon et de l'oxygène emprunté à l'air, se fait très facilement, en produisant de l'acide carbonique qui se dégage.

On peut donc en déduire que la poterie trouvée au sommet de la croupe de Beauregard a été cuite vers 500°.

Dolmens et Tumuli du Lot.

PAR

Armand VIRÉ (de Lacave, Lot).

La région des Causses, aussi bien les Causses du Quercy ou *Causses mineurs*, que les Causses du Gévaudan ou *Causses majeurs*, a été occupée dès l'époque néolithique par les constructeurs de mégalithes. C'est par milliers que l'on trouve encore dans ces régions les dolmens et les tumuli, dont la plupart sont de dimensions exiguës, mais dont quelques-uns peuvent rivaliser avec les beaux spécimens de Bretagne (Etron de Gargantua, à Gramat; Pierre Martine, à Livernon, etc.).

Malheureusement, la majeure partie a été, soit fouillée méthodiquement par Delpon, au commencement du XIXe siècle et par Prunières, Bergougnous, Castagné à la fin du même siècle; soit ravagée par les bergers ou les chercheurs de trésors. Sans être toujours d'une grande précision, les travaux des premiers nous renseignent tout au moins sur les objets trouvés et souvent sur le lieu même de la trouvaille, tandis que les déprédations des autres n'ont abouti qu'à priver la Préhistoire de ces régions de précieux éléments d'information.

Il y aurait eu, peut-être, une troisième catégorie de fouilleurs, qui tout en enlevant les objets d'ethnographie qui nous seraient précieux aujourd'hui, nous ont laissé au moins la forme et la construction même de ces monuments.

D'après Delpon (1), les Goths auraient eu des prêtres spéciaux, dont la fonction aurait consisté à faire ouvrir les tombes anciennes, pour en retirer les matériaux présentant une valeur monétaire ou industrielle, tout en respectant les ossements.

« On voit, par un passage de Cassiodore, qu'une des attributions des Sayons des Goths était de faire ouvrir les tombeaux où l'on soupçonnait des trésors, et de faire respecter en même temps les cendres des morts. Il est donc à présumer que les Wisigoths, lorsqu'ils furent maîtres du Quercy, firent faire des recherches sous les tombeaux druidiques de cette contrée ».

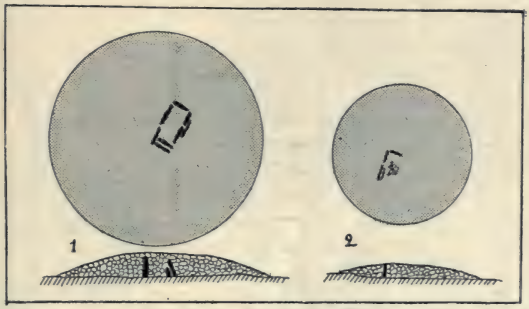

Fig. 1. — N° 1. Plan et coupe du Dolmen sous tumulus du Pech de Courbières. — Plan et coupe du Dolmen sous Tumulus des Divinaudes.

Nous ignorons si cette opinion est fondée; mais nous lui attribuerions volontiers au moins une certaine vraisemblance, et d'après la conscience scrupuleuse de cet auteur, que nous n'avons jamais trouvée en défaut, chaque fois que nous avons pu vérifier ses assertions, et aussi d'après une fouille dont nous allons parler, et qui semble de nature à confirmer les dires de Delpon.

Dans un rayon de quelques kilomètres nous avons examiné de près, ou fouillé lorsque l'apparence extérieure s'y prêtait, 23 dolmens et tumuli. Sur ce nombre, 12 étaient manifestement vidés et en partie détruits; 8 ont été reconnus violés dans des temps vraisemblablement récents; 1 enfin, et c'est de celui-là que nous parlerons en premier, qui a été violé et reconstitué avec un certain rite; 2 seulement étaient intacts.

Le Tumulus des *Divinaudes* est à la limite des communes de La-

(1) Delpon. — *Statistique du sol.* — Paris, Bachelier, 1831, t. I, p. 393 (en note).

cave et de Meyronne, à 400 mètres N.-E. environ, de la métairie des Divinaudes, à la tête d'un ravin, qui aboutit aux sources du Limon, propriété de M. Rougié, du Bougayrou. Alt. : 150 mètres. Alt. de la vallée de la Dordogne : 98 mètres. Petit monticule de 7 mètres de diamètre, $0^{m}30$ de haut, composé de pierrailles. Vers le centre, il a été rencontré l'angle d'un petit dolmen intérieur, mais sur les côtés S. et E. les dalles manquaient totalement. La dalle de recouvrement, si elle a existé, est absente.

Tout l'intérieur a été bouleversé jusqu'au roc, et la terre, que l'on rencontre généralement au fond des tumuli, a été ici mélangée à la pierraille, et le tout a été fortement tassé par les infiltrations.

Au centre a été trouvé un tas d'ossements plus ou moins brisés, appartenant à toutes les parties du squelette, et *soigneusement posés en un petit tas* assez régulier.

Fig. 2. — Polissoirs de grès, etc., du Tumulus de Divinaudes.

Fig. 3. — Passoir de bronze.

De nombreux fragments de poterie brune et noire, très soignée et ornée, gisaient çà et là parmi les débris, sans qu'on ait rien pu reconstituer. De minuscules fragments d'oxyde de cuivre, de moins de 2 millimm., se sont rencontrés en diverses places, prouvant l'existence ancienne d'instruments de cuivre ou de bronze qui ont été enlevés jadis. Enfin vers l'angle des deux dalles, cinq fragments d'un grès très tendre, utilisés comme polissoirs. Dimensions maxima : $0^{m}105 \times 0^{m}055 \times 0^{m}035$. Dimensions minima : $0^{m}085 \times 0^{m}040 \times 0^{m}030$. Un minuscule grattoir de silex, une défense de sanglier raclée et appointée et un fragment de bois de cerf, dont l'extrémité a été frottée et polie, composent tout le reste du mobilier.

Tout cet ensemble nous montre que nous avons affaire à un tumulus de l'âge du bronze, violé à une époque inconnue, mais dans lequel

les ossements ont été replacés suivant un rite, après que la sépulture a été débarrassée de tous les objets pouvant avoir quelque valeur.

A quelques dizaines de mètres sont deux dolmens d'environ 1m50 de haut, complètement vidés ainsi que quelques tumulus que nous nous proposons de fouiller ultérieurement.

A quelques mètres au nord, était un Cayrou de dimensions à peu près analogues, que nous avons vidé, sans y rien rencontrer qui put nous indiquer si nous avions affaire à un tumulus vrai ou à un simple épierrement. Nous ne le faisons pas entrer en ligne de compte dans la statistique des tumuli.

Dolmens du *Pech de Gourbières*. Ils s'élèvent aux limites des communes de Lacave et de Rocamadour, (Alt. 340 mètres), au bas et au S.-O. du mamelon appelé Pech de Gourbières, près du carrefour de deux chemins antiques de Lacave à Gramat et de Rocamadour à Mérignac-le-Frankal, dans la propriété de M. Calvel de Mérignac.

L'un d'eux est composé de quatre grosses pierres dont trois forment les côtés, et une le recouvrement. La dalle du côté E. a disparu. Vidé à une époque qui ne paraît pas ancienne.

Le second avait l'apparence d'un gros tumulus bien régulier de 21 mètres de diamètre sur 1m80 de hauteur. Une tranchée nous mit en présence d'une dalle épaisse, qui nous sembla former la paroi d'un dolmen. La fouille fut reprise alors par le haut, où nous ne trouvâmes aucune trace de dalles de recouvrement.

Tout l'intérieur fut vidé, mais nous ne trouvâmes que d'innombrables et minuscules fragments d'ossements humains mélangés, *à tous les niveaux*, aux pierrailles de comblement. Il semble qu'on se trouve là encore en présence d'une sépulture anciennement violée, sans que les fouilleurs aient pris le même soin qu'aux Divinaudes pour remettre les ossements en place.

Dimensions des dalles. Côté N.-O. : 2m10 × 0m50 × 1m50, et 1m10 × 0m90 × 1m50. Côté S.-E. : 1m50 × 0m40 × 1m40, et 2m10 × 0m30 × 1m45. Côté N.-E. : 1m50 × 0m40 × 1m50. Côté S.-O. (2 dalles accolées) : 1m50 × 0m40 × 1m40, et 1m30 × 0m35 × 1m45.

Commune de Padirac. — A 500 mètres S.-O. du Puits de Padirac, deux gros dolmens complètement vidés autour desquels des amas de pierrailles font présumer qu'ils furent jadis enfouis sous tumulus.

A 500 mètres N.-E., *Cayrou de l'Homme Mort*, petit dolmen sous tumulus, formé de dalles dressées de champ peu épaisses, formant une chambre d'environ 2 mètres de long sur 0m70 de large, entièrement vidé.

A 1 kilomètre N.-E., sur le *Pech de la Croix d'Hélène*, une vingtaine de très petits monticules de quelques décimètres seulement de saillie ; sept ont été fouillés ; six n'ont donné que des débris insi-

gnifiants d'ossements humains très friables, mélangés aux pierrailles, un seul de 4 mètres de diamètre, sur $0^{m}70$ de saillie a donné un squelette en place, tellement friable que rien n'en put être recueilli.

Les ossements, non protégés par une couche importante de terre ont été dissous par les eaux pluviales de telle sorte qu'au moindre choc ils tombaient en poussière.

Près de la poitrine, était un rasoir de bronze de $0^{m}07 \times 0^{m}06$.

Commune de Souillac, le *Camp de l'Hoste*. Sur ce terroir, nous avons fouillé un tumulus de 1 mètre de saillie, 3 mètres de diamètre. A $0^{m}30$ de profondeur, a été trouvée une poterie fragmentée, qui a pu être reconstituée ; elle est brunâtre, à pâte assez fine, en forme de coupe de $0^{m}20$ de diamètre (*Fig.* 4).

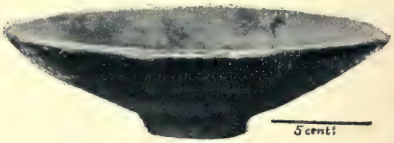

Fig. 4. — Coupe en terre du Tumulus du Camp de l'Hoste.

Même commune, la *Vie Rouge* ou *Bio Routze*. Un tumulus semblable au précédent fut fouillé jadis par Ernest Rupin ; il y fut trouvé des fragments de cuir encore adhérents à du bronze ; ils sont conservés au Musée de Brive.

Même commune, la *Tour de Bourzole*, dans l'enceinte signalée dans notre Inventaire du Lot (1). Fragments d'os indéterminables.

Ces trois derniers tumuli sont dans les propriétés de notre ami Julien Valat.

— Commune de Carennac, tumulus de *Magniagues*, près de l'*Igue de Magniagues*. Fragments d'os insignifiants.

Même Commune, au *Noutari*, dolmen de 1 mètre de saillie, 4 mètres de long, fouillé depuis longtemps.

— Commune de Lacave, sur le *Pech de Lacave*, petit dolmen sous tumulus de $1^{m}80$ environ de longueur, formé de petites dalles plates dressées de champ ; fouillé depuis longtemps.

Commune d'Autoire, au N.-O. et près des maisons du hameau de *Siran*, dolmen de 2 mètres de haut, complètement vidé.

Tel est à ce jour le bilan assez maigre de nos recherches dans les dolmens et tumuli du Lot. Nous espérons pouvoir dans l'avenir retirer de leur étude des documents plus importants.

(1) Inventaire du Lot, n° 53. — Séance du 27 février 1908, p. 79.

SÉANCE DU 22 JUIN 1911

Présidence de M. L. COUTIL.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

M. le Secrétaire donne lecture du Procès-verbal de la dernière séance [25 Mai 1911]. — Le Procès-verbal est adopté.

A l'occasion du Procès-verbal, diverses notes sont remises sur le Bureau par MM. S. Clastrier, Jousset de Bellesme, Rouxel, Pagès-Allary, Stalin, Jacquot, Marcel Baudouin.

Correspondance.

Envoi de Cartes postales préhistoriques. — M. Hauser (Dordogne).

Lettres d'avis de découvertes. — M. Roseville des Grottes.

Erratum. — M. Rouxel, de Cherbourg, à propos de sa communication sur *un atelier de fabrication d'anneaux en lignite à Macqueville* (*Manche*), rappelle qu'il l'a présentée, le 20 avril 1911, à Caen, au Congrès des Sociétés Savantes de Paris et des Départements. — Cette communication fort intéressante sera imprimée in-extenso dans le volume du Congrès de Nîmes, auquel elle est destinée.

VIIe Congrès préhistorique de France : Session de Nîmes [6-12 août 1911].

M. le Secrétaire Général dépose, dans la salle des séances, des exemplaires du Programme général du Congrès (*Circulaire* IV), qui contient le détail des Excursions et le prix de chacune d'elles. Les trois excursions finales coûteront respectivement 19 fr., 20 fr., et 23 fr.; toutes se feront en *Automobiles* et seront très faciles.

Il rappelle que le Congrès s'ouvrira, à Nîmes, le Dimanche 6 Aout 1911, dans l'après-midi, et que les Excursions seront exclusivement Préhistoriques, et non pas purement *gallo-romaines*, comme on s'est plu à le dire.

VIe Congrès préhistorique de France : Session de Tours (1910).

Par suite d'un retard, dû à des causes absolument imprévues, le volume des Comptes-rendus du Congrès de Tours n'a pu être adressé que ces temps derniers aux membres souscripteurs.

Certes, ce retard est exagéré; mais il est exclusivement dû à l'Imprimerie. Nous osons espérer qu'il ne se reproduira pas l'année prochaine. — Depuis le 20 juillet, le volume est en vente au prix habituel de *trente Francs*.

Protestations adressées à la Société à propos de la Loi sur la Liberté des Fouilles.

Les Sociétés, énumérées ci-dessous, nous ont fait parvenir leurs protestations (1) :

80° *Société d'Émulation de Montbéliard*. — 81° *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne*. — 82° *Société d'Histoire et d'Archéologie de Valognes*. — 83° *Société d'Histoire Naturelle du Doubs*. — 84° *Société Archéologique du Maine*. — 85° *Société des Amis des Arts et des Sciences de Tournus (Saône-et-Loire)*. — 86° *Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*. — 87° *Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne*. — 88° *Société Archéologique de Bellac : le Dolmen Club*. — 89° *Société de Géographie commerciale de Bordeaux*. — 90° *Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts*. — 91° *Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*. — 92° *Société Archéologique du Vendomois*. — 93° *Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*. — 94° *Comité Flamand de France*. — 95° *Société des Antiquaires de Picardie, d'Amiens*. — 96° *Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*. — 97° *Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze*. — 98° *Société d'Histoire naturelle et de Palethnologie de la Haute-Marne*.

Admission de nouveaux Membres.

Sont proclamés Membres de la *S. P. F.* : MM.

PINGAULT (Camille), Le Grand-Pressigny, Indre-et-Loire.
[GAURICHON. — J. ROUGÉ].

Société Jerseyaise [M. E. Toulmin NICOLLE, Secrétaire], Jersey (Angleterre). [L COUTIL. — M. BAUDOUIN].

L. BRUNEHANT, archéologue, Pommiers (Aisne).
[O. VAUVILLÉ. — A. DE MORTILLET].

BEGOUEN (Le Comte), château des Espas, par Saint-Girons (Ardèche); et 16, rue Vélane, Toulouse (Haute-Garonne),
[H. MARTIN. — E. HUE].

(1) Consulter à ce sujet le *Bulletin de la S. P. F.* du 22 Déc. 1910 et celui du 23 Février 1911.

Dons à la Société.

M. Chapelet (Paris) (1). — Vous avez remarqué, Messieurs, comme moi, les deux superbes photocollographies, qui accompagnent la communication de M. de Givenchy, notre sympathique secrétaire, sur l'outillage paléolithique de la terre à briques du Tillet (Seine-et-Marne). — Ce n'est pas la première fois qu'il gratifie notre Bulletin de planches semblables, par lesquelles il semble nous mettre, pour ainsi parler, sa collection en poche. Je suis heureux d'être votre interprète pour remercier M. de Givenchy et lui exprimer la reconnaissance de la *Société préhistorique Française* pour cette nouvelle libéralité.

Bibliothèque.

La Bibliothèque de la *Société Préhistorique Française* a reçu les ouvrages suivants :

Commont (V.). — *Niveaux industriels et fauniques dans les couches quaternaires de Saint-Acheul et de Montières. Niveaux de l'Industrie de l'âge du Renne dans les limons du Nord de la France. Le Moustérien dans le Nord.* — VIe Congrès préhistorique, Tours, 1910, 99-115. — Tiré à part, 1911, in-8°, 1 p., fig.

Commont (V.). — *Note sur les Tufs et les Tourbes de divers âges de la vallée de la Somme. Mode de formation et chronologie d'après la faune et l'industrie que renferment ces dépôts* [Extr. des *Ann. de la Soc. de Géol. du Nord*, 1910, p. 210-248, 9 nov.]. — Lille, 1910, in-8°.

Commont (V.). — *Note préliminaire sur les Terrasses fluviatiles de la vallée de la Somme. Epoque de l'Apparition de l'Homme quaternaire* [Extr. des *Annales de la Soc. Géol. du Nord*, t. XXXIX, 9 nov. 1910, p. 185-210]. — Lille, in-8°, 1911, fig.

Commont (V.). — *Les gisements paléolithiques d'Abbeville* [*Stratigraphie. Faune. Industrie humaine. Situation par rapport aux terrasses fluviatiles de la Somme*] [Extr. des *Annales de la Soc. Géol. du Nord*, 1910, p. 249-292, t. XXXIX, 9 nov., Lille, 1911, in-8°, fig.

Marlot (H.). — *Les pelotes stomacales des Léporidés* [Extr. *Bull. Proc. Verb., Soc. Hist. nat. d'Autun*, 1911]. — Autun, in-8°, 4 p.

Conil (P. A.). — *Contribution à l'étude du passage du Moustérien à l'Aurignacien en Gironde : Station de la Verrière (Gironde)* [Extr. *Rev. Anthropol.*, 1911, mai n° 5, 182-188]. — Paris, Alcan, 1911, in-8°, 2 figures.

Lewis (A. L.). — *On some dolmens of peculiar types in France and elsewheve* [Extr. *Journal of. Roy. Anthr. Int. of great Britt. a Ireland*, 1910, XL, 336-348]. — London, 1911, in-4°, fig.

(1) Paroles prononcées à la Séance de Mai 1911.

Franchet (L.). — *Le projet de loi sur les fouilles archéologiques* [Extr. de l'*Homme Préhistorique*, 1910]. — Paris, in-8°, 1911, 4 p.

Présentations.

A. de Mortillet et Passemard. — *Caillou roulé simulant une hache polie.* — Discussion : MM. A. de Paniagua; Ballet.

Albert Cahen (Le Havre). — *Pierre à aiguiser en schiste.* — Discussion : MM. Doigneau; Chapelet.

A. Bertin (Paris). — *Silex de Chamigny* (*S.-et-M.*) *et Bézu-le-Guéry* (Aisne). — Discussion : MM. A. de Mortillet ; A. Doigneau.

Communications.

O. Desmazières (Segré Maine-et-Loire). — *Les haches plates et l'origine de l'industrie préhistorique du cuivre dans le département de Maine-et-Loire.* — Discussion : MM. L. Coutil, A. de Mortillet, Ch. Guéneau, L. Franchet, Marcel Baudouin.

L. Coutil (Eure). — *Une épingle à bélière de l'âge du Bronze, trouvée dans la Seine près de Rouen.* — Discussion : M. A. de Paniagua.

Dubus (Neufchâtel-en-Braye, S.-I.). — *Sur l'outillage paléolithique du Tillet* (S.-et-M.).

Clastrier et Icard (Marseille). — *Fouille du Camp retranché de la Cloche au Pas-des-Lanciers* (B.-du R.) [*Prise de date*].

II. — NOTES ORIGINALES ET DISCUSSIONS.

Une intéressante Pièce de Chelles.

M. Ph. Reynier (Lizy-sur-Ourcq). — J'ai l'honneur de présenter d'abord une intéressante *Pièce de Chelles*, trouvée dans la sablière Bourgeois.

Cette pièce présente certaines particularités de taille, que nous devons noter ; ce petit fait a son importance, car, en examinant bien les pièces que nous récoltons, principalement dans les gisements non remaniés, nous pouvons nous apercevoir que la taille diffère pour les unes et les autres, tout en n'étant pas des mêmes époques.

Ce fait semble s'être produit par suite de la différence des roches. Ainsi, celle que je présente est un silex du calcaire, que l'on nomme vulgairement *Meulière bâtarde*, très commun aux

environs de Chelles, de Lagny à Dampart; ce calcaire fournit une bonne pierre, où se trouvent de beaux blocs de silex, souvent très rubanés, dont le clivage produit de belles lames; mais il faut avoir beaucoup de prudence, pour ne pas détruire la forme que l'on veut donner à la pièce. Ainsi, pour celle que je présente, l'ouvrier a évité, en connaisseur, toutes les parties qui auraient pu produire un clivage grossier et qui aurait déformé la pièce et l'aurait rendu inutilisable.

La partie dont le clivage a pu se faire régulièrement se voit par une belle taille bien régulière ; il n'en est pas de même de l'autre partie, où l'on voit une taille grossière.

Ce fait, je l'ai remarqué souvent sur des pièces de Chelles, et d'ailleurs. Ces simples remarques nous semblent indiquer que les tailleurs de silex de Chelles avaient une *longue habitude de la taille*, et connaissaient bien la matière première qu'ils employaient ! Ce qui semble bien démontrer que les Hommes qui taillaient les silex de Chelles n'étaient pas des *débutants*. D'ailleurs certaines pièces chelléennes ne sont-elles pas extrêmement *fines*, et surtout très fragiles ! Il fallait donc que le tailleur fut très habile, pour pouvoir terminer son outil sans le casser. Sur les pièces de Chelles, nous ne voyons pas, lors même qu'elle sont grossièrement taillées, cette hachure ou écrasement, qui forment la taille des *Éolithes*, que nous trouvons à Ocquerre et à Vendrest. — Notre Chelléen était donc déjà un *artiste* tailleur de pierres !

Au point de vue minéralogique, il est intéressant de remarquer que presque toutes les pièces trouvées à Chelles sont en *silex local* : pas positivement à Chelles, car le sol que forme le territoire de Chelles est composé de *diluvium* ; mais sur les collines avoisinantes, où le silex du calcaire de Brie est très commun.

En ce qui concerne le silex du *Calcaire de Champigny*, qui a fourni aussi de nombreux et beaux échantillons, on en trouve des blocs dans le Diluvium ; les assises de cette roche sont bien caractéristiques sur les bords de la Marne, au tunnel de *Chalifert*.

Le silex du Calcaire de Champigny est caractérisé par son *brillant*, qui, étant nouvellement taillé, est extrêmement *tranchant*; mais, en restant à l'air, il devient entièrement *blanc*. J'ai, dans ma collection, plusieurs pièces de Chelles, qu'à un superficiel examen on pourrait croire taillées dans un bloc de *Calcaire* !

M. Marcel Baudouin. — J'insiste sur la portée *scientifique* de la remarque faite par M. Ph. Reynier. — Il est bien certain qu'on a *taillé* la pierre avant le *Chelléen* ; il reste à trouver les gisements des époques Préchelléennes.

Haches plates d'Eure-et-Loir.

[*Prise de date*].

M. Jousset de Bellesme (Nogent-le-Rotrou). — Il est peut-être utile de publier le décalque des deux haches plates, de cuivre et de bronze, de ma collection. — Elles proviennent d'un endroit appelé *Marolles*, aux environs de Nogent-le-Rotrou (E.-et-L.).

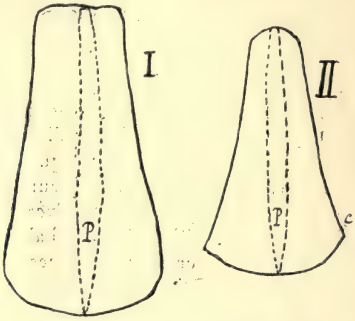

Fig. 1. — Deux haches plates d'Eure-et-Loir.

Ces pièces ont été évidemment apportées dans le pays du Perche, où le seul minerai qu'on rencontre est la *Limonite*, très exploitée à l'époque Halstattienne, et plus tard à l'époque Gallo-romaine, pour l'obtention du *Fer*.

Leur poids est de 265 grammes pour la hache en cuivre; et de 90 grammes pour la hache en bronze.

Deux Haches en bronze de la Marne.

M. Ph. Reynier (Lizy-sur-Ourcq). — Je présente deux *Haches en bronze*, qui ont été trouvées dans la Marne, près du village de Tancrou. — Le village de Tancrou fait partie du canton de Lizy-sur-Ourcq, qui en est à 3 kilomètres. En cet endroit, la Marne forme plusieurs petits *îlots*, qu'à l'époque préhistorique, on a dû utiliser pour le passage de la rivière. Plusieurs fois, en draguant près de ces îlots, on a trouvé des objets préhistoriques, soit en *silex*, soit en *bronze*; les pièces que je présente proviennent de dragages.

A Jaignes, la Marne forme également plusieurs petits îlots. En

1837, des ouvriers, employés pour le compte de M. Piquety, beau-père de notre collègue, M. E. Taté, trouvèrent, en draguant, à Jaignes, une belle *lance*, qui fut vendue à un habitant de Jaignes, et par la suite à un brocanteur parisien.

Découverte d'une Hache en silex dans les Ardennes (1).

M. A. Collaye (Signy-l'Abbaye, A.). — J'ai découvert, à Signy-l'Abbaye (Ardennes), lieu dit « La Fosse aux Lions », dans un talus du chemin de fer départemental de Wasigny à Mézières, une petite hachette polie, en *silex*. Elle gisait là au milieu du talus d'une hauteur de 3 mètres environ. J'ai cherché dans les environs et dans le talus; je n'ai pas trouvé d'autres objets préhistoriques. Le terrain, en cet endroit, se compose, comme tout le pays environnant, de bancs argileux, marneux et calcaire, appartenant à la formation oolithique du Jura. — *On n'y rencontre jamais de Silex*. Les fouilles seraient difficiles; l'eau filtre partout au milieu des pâturages.

On n'a jamais trouvé d'objets de l'âge de la pierre à Signy-l'Abbaye. L'endroit, où gisait cette hachette, se trouve, par le chemin de fer départemental, à une distance de 29 kilom. 700 de la gare de Mézières. A noter qu'à un kilomètre de là se trouve un petit *lac*, d'environ 150 mètres de diamètre, au sommet d'une montagne, sur la limite des versants de la Meuse et de l'Aisne, à la cote 246. Aucune source visible ne l'alimente et son niveau reste constant.

Deux meules à broyeurs, trouvées en place à Vernelle (S.-et-M.).

M. Ph. Reynier (Lizy-sur-Ourcq). — Sur le territoire de Vernelle, hameau de la commune de May-en-Multien, à 200 mètres du village, se voit plusieurs emplacements de *foyers*, au centre d'une station *préhistorique*. Après un labour profond, j'y ai trouvé une petite *meule*, avec son *broyeur*. La petite meule est un fragment de *grès* des argiles plastiques, assez commun dans la vallée de l'Ourcq. Ce qui lui donne bien son caractère de moulin, c'est la taille en forme de *cuvette*. Le petit broyeur est un de ces rognons siliceux, que l'on trouve à la base saumâtre du *Calcaire de Saint-Ouen*, et qui sont assez communs sur le territoire de Lizy-sur-Ourcq.

Il me semble qu'il y aurait certain intérêt à récolter un certain

(1) Séance du 11 Mai 1911.

nombre de ces petits moulins, car beaucoup ont été utilisés, tout en étant préhistoriques, par les *Gallo-romains*. Du reste, à Mairy-sur-Marne et à Ocquerre, on les trouve sur des emplacements préhistoriques et romains. Ce sont deux petites meules plates, *intentionnellement taillées*; mais les meules à cuvettes, avec broyeurs arrondis, sont moins communs. Néammoins, j'ai pu en réunir une belle série; quelques-uns de ces petits moulins à cuvettes sont des sortes de cupules, agrandies par l'usage du frottement d'un broyeur rond.

En Préhistoire, il ne faut rien négliger. Ceux surtout qui, comme moi, peuvent explorer plusieurs fois et retourner sur les stations ou ateliers, qui sont renseignés sur la situation *géologique*, donnant la composition des roches utilisées pour les pièces que l'on trouve dans ces stations, rendent les plus grands services à la Science. — Je fais actuellement une étude sur la situation stratigraphique des *Éolithes*, dans une région qui le prouvera amplement.

Découverte d'une station romaine dans le Var.

[*Prise de date*].

M. Bout de Charlemont signale un gisement archéologique, découvert par lui au sommet de l'Agache, suite de trois mamelons rocheux situés à l'est des ruines de *Tauroentum* et du site actuel de la Petite Madrague de Saint-Cyr (Var), où il a reconnu un établissement *romain*, composé de plusieurs fours à chaux (au moins une demi-douzaine), aux environs et dans les décombres desquels il a recueilli de nombreux débris de grosse poterie de l'époque : fragments de panses, pieds, anses, cols, bords et fonds d'amphores et de dolia, ainsi que plusieurs morceaux de moulins en basalte. Sur l'un des sentiers qui mènent au gisement, et dans l'étendue de celui-ci même, M. Bout a ramassé plusieurs morceaux de bords de vases, décorés à la barbotine, quelques menus fragments d'une coupelle campanienne, et deux débris de poterie grecque.

Il paraît certain que les fouilles en cet endroit donneraient des résultats fort satisfaisants. M. Bout espère pouvoir s'y adonner quelque jour. Mais il verrait sans déplaisir tel ou tel de ses confrères concourir à ces travaux; et le propriétaire du site ne se refuserait sûrement pas à étendre, sur la demande de M. Bout, à d'autres chercheurs l'autorisation qu'il a bien voulu aimablement octroyer à ce dernier. C'est en recherchant en ces lieux les traces d'un établissement ligure ou indigène si l'on aime mieux, qui

ne peut, d'après notre confrère, ne pas y avoir existé, tant les conditions d'un habitat ancien s'y trouvent, selon lui, réunies, que M. Bout a été amené à faire la découverte de ce gisement, dont, nul, dans le pays, n'avait jusqu'alors soupçonné l'existence.

Découverte de Tumuli en Corrèze.

[*Prise de date*].

M. A. Muzac a noté, sur le territoire de Saint-Privat (Corrèze), deux tumuli : l'un (parcelle n° 298, *les Couailles*) à un kilomètre du hameau de la Vergne, ayant été éventré par une tranchée, a montré un noyau de pierrailles et des cendres ; l'autre (n° 480, *Bruyère de la Gane*), à 500 mètres au Nord du village du Bos, est intact et a près de 10 mètres de haut et 50 mètres de grand diamètre.

Le mot Cro en Préhistoire.

M. Stalin (de Beauvais, O.). — Nous devons remercier l'éminent linguiste qu'est M. de Paniagua de l'étymologie, raisonnée et savante, qu'il nous a fournie du terme Cro dans le dernier Bulletin.

Nous sommes d'accord avec lui, quand il tire des syllabes « Cra, Cré, Cro » la racine onomatopéique de mots exprimant l'idée de « Pierre, de dureté, de résistance et même de bruit ». L'on trouve évidemment réunies dans ces syllabes, les sensations d'effort, de pesanteur et de bruit, provoqués par le soulèvement d'objets lourds.

A l'appui de la thèse si documentée de notre confrère, il est facile de signaler ici de nombreuses expressions, provenant des mêmes radicaux et ayant par cela même une identique signification. Nous n'en donnerons pas la liste intégrale, car cela nous entraînerait trop loin ; et nous tenons à ne pas abuser de la place réservée aux discussions.

1° Radicaux Cra et Cre, avec le sens de pierre, de dureté et de résistance. En Allemand : Kreide (craie), Kraft (force) ; En Anglais : Crag (rocher, roche) ; En latin : Crater (bassin de fontaine), Craterites (pierre précieuse), Crepido (piédestal, socle) ; En Français : Crepi (enduit).

2° Mêmes radicaux avec le sens de bruit. En Allemand : Kraheln (gratter), Krazchen (croasser), Krähen (chanter), Krähe (corneille) ; En anglais : Crash (fracas), to creak (crier), Crimp (cassant), to Croak (croasser), Crow (corneille), Crush (choc), to Craze (écraser) ; En latin : Crepitare (crepiter), Crepare (croquer), Crepulus (résonnant), Crepundia (Sistre ; équivalent du français Crécelle). Crocatio et Cro-

citus (croassement), Crotalium (castagnette), Cribare (sasser), Cribellare (tamiser, cribler).

3° Radical Cal, avec le sens de dureté et de pierre. En Français : Calcaire, Calcédoine, Caillou ; En latin : Cala (pierre) ; Calcea (chaussée empierrée) ; Calculus (petite pierre, calcul), Callaïs (turquoise) ; Callere (avoir des durillons), Callis (chemin pour le bétail) ; Callimus (pierre d'aigle).

4° Radicaux : Cla, Cli, Clo, dérivés de Cal, avec le sens de bruit, de dureté, de pierre. En Allemand : Kläffen (japper), Klammer (crampon), Klangvoll (sonore), Klingen (sonner), Klinge (lame d'épée), Klieben (fendre), Klimpern (tinter), Klippe (écueil, roc), Kilppschenke (cabaret borgne, partant bruyant), Klippschule (école enfantine), Klage (plainte), Kloben (crampon), Klopfer (heurtoir) ; En anglais : to Clatter (criailler), to Clap (claquer), Clang (cliquetis), Claymore (glaive, épée), Cliff (falaise, rocher), to Clink (tinter) ; Clip (soufflet) ; En Français : Claquer, Clapet, Clapoter, Clinquaillerie ; En provencal : Clapier, Clapas, (enceinte ou amas de pierres).

A ces diverses citations il convient d'ajouter quelques termes, dont l'initiale par un mécanisme connu a remplacé le C. En Anglais : Glass (verre), Gleek (musique), to Grind (broyer), Gruff (bourru), Grumbler (grondeur) ; En Allemand : Grabe (tombeau) ; En Français : Grappin, Griffe, Grabat, Gravier, Grès, Granit ; En latin : Gravis (lourd), Granus (grain), Gladius (glaive), etc.

Beaucoup d'expressions géographiques, commençant par les syllabes précitées, ont, sans nul doute, la signification de « pierre » ; mais peut être faudrait-il faire quelques réserves au sujet de certaines d'entre elles. En ce qui concerne le nom de Creil (Oise), latinisé dans les vieux textes Credulium, nous estimons qu'il vient du gaelique Craig dhu (rocher noir), appellation encore portée par une commune du Comté de Perth (Ecosse).

M. L. Jacquot (Grenoble). — Auprès de Thonon existe une cuvette, desséchée depuis peu de temps et dont le sol, encore tremblant, est formé d'une épaisse couche de tourbe. Un étroit couloir permet aux eaux pluviales de se déverser dans l'Oucion, ruisseau qui coule sur la terrasse s'étendant entre le lac et les premières collines. Une *pierre à cupules* existe sur la pente orientale du couloir. L'endroit est appelé par les indigènes *Crotte-au-Loup*.

Ce nom s'expliquerait par l'étymologie que le Dr Pratbernon donne aux mots *croz* et *crot*, qu'il fait dériver du celtique *cro*, boue, ou *croosum*, *crotum*, creux, ravin, fossé, lagune, mare.

Quelqu'un peut-il me dire pourquoi on trouve tant de lieux dits appelés *Chante-Louve* et *Chante-Merle* ? Il n'y a pas eu plus de loups que de renards, plus de merles que de pies ou de corbeaux ; les loups, en tout cas, n'ont jamais passé pour chanter. Ne faut-

il pas voir dans ces noms une corruption de mots celtiques, ayant un sens tout différent ?

M. Marcel Baudouin. — Cela est bien certain. Mais le mot d'origine peut être aussi bien *ligure* que *vieux celtique* ! — Pour élucider ces questions, il faut faire d'abord des *Vcoabulaires* très soignés, donnant toutes les étapes historiques des mots ; nous discuterons après.

Discussion sur les Empreintes pédiformes.

M. L. Jacquot. — *a*) *Pieds humains*. — Dans l'église de Lans-le-Villars (Savoie), au pied du col du Mont-Cenis et dans les environs des superbes *Pierres à sculptures* de Pisselarent et de Chantelouve (voir les brochures de M. L. Schaudel), un tableau représente Jésus en croix. Au pied de la Croix est une pierre, portant une *empreinte de pied*.

b) *Empreintes de fers de cheval*. — En face du château de Blonay, à Grande-Rive (près Evian), sur la plage, est un bloc de roche dure, avoisinant une source ferrugineuse. — La légende raconte qu'un baron de Blonay, poursuivi sur la côte Suisse par des ennemis, leur échappa en lançant son *cheval* dans le lac. Monture et cavalier traversèrent, tout bardés d'acier, les quatre lieues d'eau qui séparent les deux bords du Léman, et vinrent atterrir auprès du *rocher* en question. En prenant pied, le cheval laissa l'empreinte de son fer dans la pierre, où je l'ai vainement cherchée !

Les fers que représente la figure de l'Exposition M. Baudouin à Tours sont bien des *Fers de Chevaux* ; ce sont des demi-cercles. Les prétendues empreintes de la Pierre à Bonnet, dont il a été question l'an passé, sont des *Disques*. Il ne peut y avoir de comparaison à faire entre les deux types d'excavation.

Note. — Quelqu'un connaît-il la roche *du Pied du Roi* dans la forêt de Fontainebleau ?

M. M. Baudouin. — Il faut remercier M. L. Jacquot de ces deux observations, très intéressantes. — Il faudrait faire l'histoire de ce Tableau ; cela en vaut la peine. — La *Légende* du Château de Blonay est à rapprocher de celle du *Saut de la Pucelle* à Vaudemont (Vosges) ; mais là, comme à Tourronde, les *Gravures de Fers de chevaux* [étaient-ce bien des *fers*, ou des *Empreintes non ferrées* ?] sont aujourd'hui détruites. Quoiqu'il en soit, ces gravures sont *préhistoriques* (*Pierre, Bronze*, ou *Fer*).

A propos du Hochet gallo-arverne.

M. L. Jacquot. — En voyant la *Figure* 1 du *Bulletin* n° 5 (p. 310), ma première impression a été que j'étais en présence d'un de ces *dés-toupies à quatre faces*, dont chacune porte un chiffre, avec lesquels, dans mon enfance, nous nous amusions à gagner (ou à perdre !) des plumes ou de petites images. — J'ai beau m'ingénier, je ne puis y voir de hochet : l'objet est si petit qu'on le tiendrait malaisément et qu'un baby serait trop tenté de le mettre dans sa bouche. Je me rappelle que ma bonne me fabriquait des jouets semblables avec de la *mie de pain* : mais ils n'étaient pas creux, cela va sans dire !

M. Marcel Baudouin. — Je rappelle que l'habitude de faire des objets de cette sorte en *mie de pain* existe à Paris comme dans toute la France.

Le Chien en Préhistoire.

M. Stanislas Clastrier (Marseille). — « Il y avait les *Crapotines* et, à la fin du mois, pendant la *Canicule*, qu'on considérait comme une divinité, on sacrifiait à celle-ci des Chiens roux, dans le but d'épargner des chaleurs trop vives. »

Cette note est copiée dans le journal *Le Radical (de Marseille)* du 29 juin sous la signature Robert Delys (Art. intitulé : Juillet).

Gravures sur Roches dans la grotte d'Arudy (Basses-Pyrénées) [Aurignacien et Magdalénien].

[*Prise de date*]

M. Roseville des Grottes vient de faire une intéressante découverte dans la *Grotte préhistorique d'Espalungue, à Arudy*. Il s'agit de *Gravures* pariétales, qui se trouvent sur un bloc de rocher dans la salle dénommée « salon de Rotonde », côté gauche du milieu. Ces gravures représentent une tête d'*auroch*, et un *cheval* à épaisse et longue crinière. Des membres de la tribu magdalénienne, qui occupaient très probablement cette caverne, avaient installé, autour de ce gros bloc tombé de la voûte, un petit *atelier de taille*, selon l'usage qu'ils en avaient ; et cette surface pierreuse leur servait de table pour poser leurs outils d'os et de silex. La terre grasse et noirâtre, mélangée de

charbons, indiquait bien là un foyer. M. Roseville a également retrouvé dans les débris des fouilles des *burins* du type d'Aurignac, des lames de silex à pointe aiguë et des grattoirs-marteaux semblables à ceux que les abbés Buissonie ont retirés de la « Comba del Bouitou », près Brives : ce qui tendrait à indiquer que la caverne fut d'abord habitée par une tribu de l'*Aurignacien supérieur*, ayant précédé les *Magdaléniens*, artistes graveurs. (D'après le *Nouv. de Bordeaux*, 27 mai 1911).

Coutumes française : l'Inhumation des Mort-nés.

M. Georges Baquié (Nissan, Hérault). — Je viens exposer à mes collègues de la *Société Préhistorique Française* une sorte d'usage, ou de rite peu connu, arrivé traditionnellement jusqu'à nous (peut-être depuis les temps préhistoriques), et qui va bientôt disparaître de nos campagnes. C'est encore dans l'Ariège que j'ai pu apprendre ce qui va suivre. – Dans les campagnes souvent fort reculées, dont des métairies éloignées, et des hameaux misérables forment souvent une commune, il n'y a ni docteur, ni sage-femme. Le paysan ne se soigne qu'à la dernière extrémité, ayant plus de souci de la santé de ses animaux que de celle de sa famille. Une naissance a lieu à l'improviste ; et le nouveau-né paye de sa vie le manque de soin, dont la mère a été l'objet ; ou bien c'est un monstre, qui lui aussi ne fait que passer en ce monde.

C'est alors que, par crainte de l'âme du mort, par respect pour l'être qui vient de mourir, pour ne pas susciter sa colère, et pour lui être agréable, qu'on va l'ensevelir pieusement dans une fosse, creusée sous l'escalier qui conduit à la chambre, pour qu'il reste toujours dans sa famille, près des vivants.

N'est-ce pas là une curieuse image des temps préhistoriques, dont les Lois actuelles arrivent avec peine à empêcher l'accomplissement ?

Une épingle à bélière de l'âge du bronze dans les dragages de la Seine aux environs de Rouen.

[*Prise de date*].

M. L. Coutil (Saint-Pierre-du-Vauvray). — A la séance du 22 décembre 1910, nous avons présenté une série d'armes et d'objets, trouvés dans les dragages de la Seine, aux environs de Rouen, notamment une longue épingle à bélière, à tête plate et ronde, avec partie médiane aplatie et ornée de fines lignes formant des losanges entrecroisés. Nous l'avions rapprochée d'une autre épingle, reproduite par John Evans, dans son *Age du bronze* (p. 399, *Fig.* 457), provenant de l'Irlande ; mais nous n'avions pas

cité une autre épingle reproduite à la page précédente (*Fig.* 454), offrant à peu près la même ornementation et mesurant 0m194, au lieu de 0m27. Son moyen d'attache diffère légèrement ; le renflement de la partie centrale est *percé*, au lieu de présenter une sorte de petite patte. Par une coïncidence bizarre, cette grande épingle est aussi incurvée ; et M. Francks (que cite J. Evans) a supposé que cette déformation était intentionnelle ; cette épingle a été trouvée dans la Tamise, à l'embouchure de la rivière Wandle (comte de Surrey) ; elle ressemble surtout à l'épingle trouvée à Amiens, de la collection J. Evans.

Cet auteur a cité aussi, page 398, une épingle de même forme, ornée de la même manière et munie d'une bélière ; elle a été

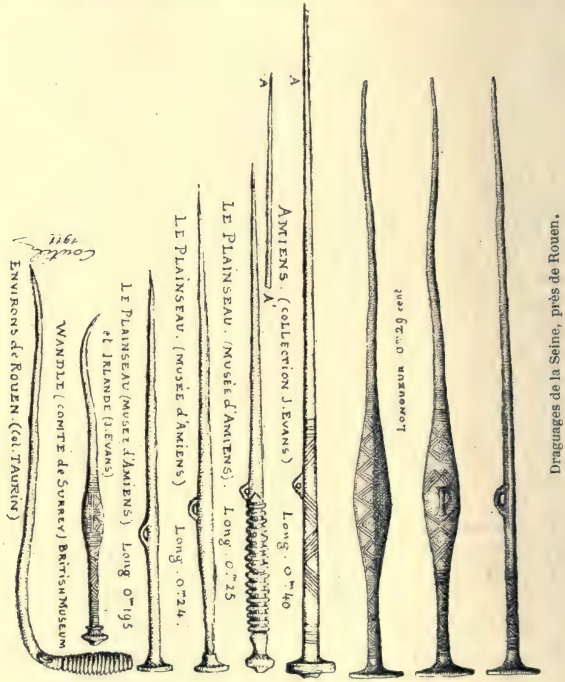

Fig. 1. — Epingle en bronze avec bélière latérale.

trouvée dans un tumulus des environs de Lewes ; la tête est large avec une bosse.

Il cite aussi une autre épingle incurvée à la pointe ; la tête

porte un morceau d'ambre ; sur le côté existe une attache ou bélière ; elle a été trouvée, dans une mine, près de la rivière Fowey (p. 397). Certaines épingles germaniques portent aussi une petite attache sur le côté ; elles sont décrites par Lisch (*Freder Francisc.*, pl. XXIV, 5, 6).

Nous présentons aujourd'hui une autre épingle, différente de forme et incurvée presque à angle droit, vis-à-vis de la bélière, d'une manière peu artistique (*Fig.* 1) ; mais cette courbure est-elle intentionnelle? Si elle était redressée, elle mesurerait $0^{m}24$ de longueur; sa tête est massive, ronde, en olive très oblongue, avec l'extrémité aplatie ; elle est ornée de seize filets saillants; sa forme est également rare. La patine noirâtre nous ferait croire plutôt qu'elle vient des tourbières, comme les suivantes, que du lit de la Seine près de Rouen, ainsi que le croit M. Taurin, de Rouen, qui en est propriétaire. Elle se rapproche surtout d'une épingle trouvée à Arry, canton de Rue (Somme), collection Dimpre à Abbeville, de celles des Baux-Sainte-Croix (Eure) (1), et aussi de celles de Plainseau, du Musée d'Amiens, mais qui n'ont pas d'attache latérale. Cette dernière découverte en a fourni deux autres, avec attache latérale, et de plus petite dimension : l'une unie, l'autre avec partie annelée et rappellant un peu celle que nous présentons ; elles sont aussi au Musée d'Amiens. Elles ont été reproduites par M. l'abbé Breuil dans son *Age du Bronze dans le bassin de Paris* (*L'Anthropologie*, 1907, XVIII, p. 514, *Fig*, 1, 2, 3, 7, 9 et 10).

Nous avons fait exécuter un croquis par M. Commont de l'épingle de Plinseau ; elle diffère du dessin de M. l'abbé Breuil (1). Ces dernières épingles étaient associées avec des haches à douille et à ailerons : ce qui démontre qu'elles sont de la fin de l'âge du bronze.

Nous avons tenu à signaler cette grande épingle courbée, de forme différente, munie aussi d'un petit anneau pour la fixer. Il est permis de supposer que ces épingles étaient sans doute destinées au vêtement, qu'elles étaient en outre fixées au moyen de l'anneau, et constituaient peut-être des fibules primitives, qui précédèrent les fibules à arc orné aussi de côtes parallèles. Nous avons tenu à les grouper pour la première fois et à provoquer une étude générale de ces parures ; car l'étude de M. de Saint-Venant, sur les Antiques Epingles a Bélière, est consacrée à des épingles ayant des attaches au sommet de la tête, et non sur le côté.

(1) L. Coutil. — *L'âge du bronze en Normandie et spécialement dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure.* — 1899, p. 37 et 49, Pl. V, *Fig.* 8 et 9, des Baux-Sainte-Croix (Eure).

Discussion sur l'Industrie du Cuivre (*suite*).

M. Stalin (de Beauvais). — Au cours de la discussion terminale de la communication de M. Zaborowski (1), notre collègue, M. Marcel Baudouin, émettant la théorie d'un Centre vendéen d'invention et de fabrication de Haches plates en cuivre, énonçait qu'un seul moule de hache de cette forme, — découvert en Morbihan —, était connu (2) en France. — Mais, pour l'Europe, qu'on me permette de donner les indications suivantes.

Le Catalogue du *Musée national d'Edimbourg* (3), publié en 1876, donne, en effet (4), la représentation de deux moules de haches plates. Le même ouvrage indique, comme existant *à cette époque* audit Musée (5), *vingt-trois* haches plates d'origine écossaise, et *quarante-quatre*, provenant d'Irlande. John Evans, d'autre part, en son *Age du bronze* (6), signale six moules, trouvés en Angleterre et en Irlande; et deux moules, recueillis à Bodio dans le lac Varède. — Il s'ensuit donc que les Iles britanniques, exportatrices de cuivre dès le premier âge du bronze, — selon M. Charles Read (7) — possédaient, elles aussi, entre le nord et l'ouest, un, sinon plusieurs, centres de fabrication de haches plates, et pouvaient pour cette raison faire également commerce de ces dernières avec le continent.

M. Marcel Baudouin. — A l'une des dernières séances de l'Académie des Inscriptions (23 juin), M. le Pr Vasseur (de Marseille), a fait connaître l'existence d'une *mine de Cuivre*, située dans les garrigues de l'Hérault, près de Cabrières : mine qui a été exploitée pendant la *période du Bronze*. Cette antique exploita-

(1) *Bull. Société Préhistorique Française*, séance du 23 février 1911, p. 165, et 167.

(3) *Catalogue of Antiquities in the National Museum of the Society of Antiquaries of Scotland. — Royal Institution Edimburg*, 1876.

(4) P. 87.

(5) P. 88-89.

(6) John Evans. — *Age du bronze : instruments armes et ornements de la Grande Bretagne et de l'Irlande. Traduction* W. Battier. — Paris, Baillière, 1882 [p. 467 et suivantes].

(6) « L'extrême rareté de l'étain pur et du cuivre, dans les découvertes scandinaves « de l'âge du bronze, laisse supposer que le bronze à cette période, était importé. « L'analyse démontre, en effet, qu'une partie provient de l'Europe Centrale, l'autre « des Iles britanniques » (British Museum. A guide to the antiquities of the bronze age in the Department of British and Medianal Antiquities. London, 1904, p. 103, § 2).

tion, dénommée « Les neuf Bouches », se trouve vers le sommet de la hauteur de Bellarade. M. Vasseur a recueilli, à l'entrée et aux alentours de cette mine : *323 outils* primitifs, en *pierres très dures* (*quartz* et *quartzites*), qui ont servi à concasser et broyer le minérai (*azurite* et *malachite*). Sur le versant méridional de la colline, on voit, à 600 mètres environ de la mine, quartier de la Roque-Blanche, une *Grotte sépulcrale*, renfermant une très grande quantité d'Ossements humains, associés à des *poteries de l'âge de bronze*. L'auteur estime que cette grotte a servi de sépulture aux mineurs de Bellarade ! C'est la première fois, écrit M. Vasseur, qu'on peut fournir la preuve qu'une *mine de Cuivre* a été exploitée, en France, à cette époque.

Qu'on me permette d'ajouter que M. L. Davy a signalé l'exploitation de *mines d'Étain* en Maine-et-Loire, et qu'on a signalé une mine de *Cuivre* à Murs (Maine-et-Loire), comme le répètera tout à l'heure notre collègue, M. O. Desmazières (1).

M. Pagès-Allary. — Les Haches ! Bien réfléchir, en écrivant, sur une question de Préhistoire, son avis en peu de mots, résumant les déductions principales, ne suffit pas ; car diverses idées, pensées ou réflexions, qui restent ainsi muettes, échappent au lecteur, qui n'a pas l'occasion ou le temps de les faire, en lisant. C'est pour cela que quelques collègues pourront me faire la juste observation que signaler une différence, et bien l'énoncer, « *pour le mot Hache* », n'est pas suffisamment démonstratif.

Il faut, en effet, montrer une distinction de la hache utilisée par choc, et la hache utilisée par pression : soit la hache proprement dite, et la hache-outil, le *tranchet*, par exemple. Qui de nous cependant n'a pas coupé du papier avec *le fil* d'un *tranchet en pierre*, appelé Hache ?

Pour raisonner juste, *il faut voir juste* ; c'est le moyen d'avoir un bon point de départ, pour étudier l'origine du cuivre et du bronze, actuellement trop basée sur la *Forme*, et pas assez sur le fond. Or si, même sur la forme, on confond un marteau avec un couteau, et que l'on frappe — ou table — avec le couteau en le considérant comme marteau, il est clair que les conclusions tirées des formes et des dimensions de ce dernier ne peuvent être ni bien justes, ni bien nettes pour l'autre !

C'est le cas des déductions, sur la base, unique et vague, qu'est le *mot* « *Hache* », *actuellement, en Préhistoire*.

Pendant les périodes ou civilisations : Néolithique, Cuivre et

(1) Voir son travail, qui ne pourra paraître qu'ultérieurement, en raison de sa longueur.

Bronze, il y a, dans les outils appelés « Haches préhistoriques », Haches plates surtout :

1° La *matière*, employée à ces différentes phases ;

2° La *forme* et les *dimensions* de cette matière et des divers coefficients de sa résistance au choc et à l'usure, puis de son état de présentation et abondance naturelle dans le sol, et enfin celle de son emmanchement, pour la plus grande commodité de ses usages et la généralité de ses emplois les plus fréquents ;

3° Mais, avec la *technique de fabrication*, il y a celle de l'UTILISATION. — C'est la plus *importante* et la plus *caractéristique* ; mais c'est aussi la plus négligée.

Si techniquement la forme générale d'un outil préhistorique tient principalement à la manière dont il est tenu ou emmanché pour plusieurs usages, partant de la résistance de la matière employée, cela ne peut après varier beaucoup, et être, *pour les temps primitifs*, qu'un faible moyen de distinction pour nous (1). Tandis que la forme de la partie utilisée tient et représente bien l'usage qu'on en faisait.

C'est donc cette dernière qu'il faut examiner surtout, pour avoir une *juste idée de son usage*, et donner un nom à l'outil, suivant sa forme *active*, l'autre n'étant que *passive*.

Car, appeler « *hache* » un *tranchet* est une erreur, qui s'aggrave surtout, lorsque, *de cette fausse idée*, on essaye de tirer des déductions, *d'autant plus préjudiciables à la Science préhistorique qu'elles sont plus savamment exposées.*

Or, si même sans faire de distinction pour le moment des matières premières employées, Pierre, Cuivre et Bronze, nous examinons seulement la forme des tranchants exclusivement, nous voyons de suite les *mêmes variations de la partie utilisée épouser à toutes les époques les mêmes invariables profils, indifférents à la matière employée ; ce sont les mêmes différents outils qui confirmèrent que ce sont encore les mêmes besoins*, et réciproquement.

Donc c'est bien l'*usage*, et non la *substance*, qui est *le facteur premier*. La preuve, c'est qu'il agit plus tard même sur l'emmanchement, la monture, et la forme générale, avec les progrès de la civilisation et technique du travail (2).

(1) Rien ne ressemble plus à une hache plate en cuivre, ancienne, qu'une autre hache plate en cuivre de nos jours, *fabriquée* par exemple par les monteurs mécaniciens, qui ne veulent pas mater un morceau de fer, sur lequel ils sont obligés de frapper, et qui mettent une lame de cuivre ou plomb entre le fer et le marteau.

(2) *A la fin du Bronze*, chaque outil épouse une différence de forme, comme nous le montre bien clairement M. Déchelette lui-même dans son beau *Manuel* de 1910 [Age du Bronze, pages 271-272].

En effet (Planche 1, 1-2), si A. B. C. peuvent servir pour buriner, racler ou frapper, a. b. c. peuvent simplement servir pour découper, *sans choc*, *par simple pression*, avec une *inclinaison avant ou arrière*, pour couper, en avançant ou en reculant l'outil.

Ce Tranchet est d'un usage tellement général que nous le voyons employé, même à l'âge du fer [*Fig.* F[1d] (1)] par les Gaulois de Celles (2) ; et de nos jours dans la demi-lune ou couteau à

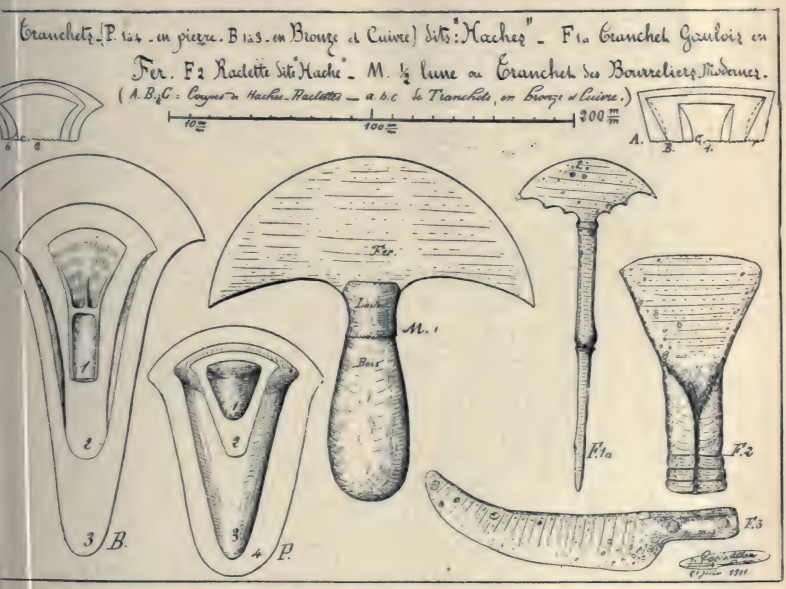

Fig. 1. — Analogie de certaines Haches en Pierre, Cuivre et Bronze avec les Tranchets en Fer.

trancher [*Fig.* M[1]], qui sert encore à nos bourreliers pour découper le cuir, faire des lanières, et effiler les extrémités avec une grande facilité.

C'est donc un *outil type*, qui s'écarte bien de la hache, non par sa forme générale aux époques qui nous intéressent du Néolithique au début du Cuivre et Bronze ; mais, pour la partie TRÈS COURBE et souvent *très élargie*, augmentant l'effet utile de l'outil, en

(1) F[1a], F[2], F[3], sont trois outils en fer du Tumulus Gaulois de Celles.

(2) J. PAGÈS-ALLARY. — *Nouvelles observations sur le Tumulus de Celles.* — *L'Anthropologie*, page 117, *Fig.* 2, N° 1, 1905, Tome XVI. — Pagès-Allary, Déchelette et Lauby, *id.*, page 395. N° 3, 1903, T. XIV.

donnant de l'entrée, du mordant, de la direction sûre, et conservant au volume du tranchet des proportions que le poids exigeait ou limitait, pour rester maniable. — Ce qui nous permet de conclure que, déjà à l'âge de la pierre, on avait trouvé, sans formule, mais pratiquement, la forme du tranchant, convenant le mieux pour découper, *trancher des peaux*, des écorces, etc., faute de cuivre, etc... — Et non, comme l'a fait un savant archéologue, M. Louis Siret (1), une conclusion en faveur de l'extraction secrète et l'introduction de l'Etain en Espagne-Bretagne, avec la raison intermédiaire, mais tout aussi risquée, que les Néolithiques ont imité en pierre la *Hache* de Cuivre ou Bronze, qu'on leur importait en échange des minerais d'étain, qu'on venait extraire chez eux, en leur en cachant l'usage et les propriétés. Ce qui est une idée qui me paraît tout à fait contraire aux relations commerciales et de concurrence, à la technique et *aux intérêts*, comme à la simple curiosité des industriels, ou des propriétaires des minerais exportés !

Ce n'est donc pas davantage un argument en faveur d'un centre de départ de l'utilisation du cuivre, ni de la priorité d'utilisation du cuivre sur le bronze, toujours et partout !

De même que nous constatons des civilisations différentes, échelonnées suivant l'évolution des pays et des races, nous devons penser aux inventions de moyens techniques différents, pour obtenir *les mêmes outils*, devant servir *aux mêmes besoins* ; et ne pas nous étonner plus qu'ils soient presque de même forme, que nous nous étonnons d'avoir les mêmes dents humaines, sous le même soleil !

Le cuivre et bronze ont eu des centres de production et fabrication, partout où on trouve aujourd'hui des moules, même où on ne trouve plus que des creusets, et où *il y a eu abondance de minerais facilement utilisables*, *provoquant* et *facilitant* la RÉINVENTION parfois, à différentes places, en différents pays et époques ignorées et s'ignorant.

Toute la difficulté de l'industrie du bronze et du cuivre, et ses secrets de fabrication ou tours de mains, consistent surtout à savoir *construire un four*, *plus ou moins primitif*, MAIS SOUFFLÉ, afin d'obtenir la température de fusion, soit 1100 degrés, sur les creusets contenant le bronze ou le minerai, et résistant à cette température.

Les tessons de poterie provenant des tuyères et creusets sont encore, dans ce cas, *les plus précieux fossiles indicateurs de cette industrie*, avec les fonds des creusets, contenant encore des traces du métal même altéré par volatilisation.

(1) Louis SIRET. — *L'Anthropologie*, page 327, N° 3 et 4, 1909, Tome XX.

Quelle différence d'assurance scientifique, à côté de celle que donne la forme, les dimensions et même la nature des haches, en cuivre ou bronze?

Tout le secret du bronze et du cuivre n'est-il pas dans la fabrication du four et creusets, et surtout *dans le ventilateur* ou *soufflet si variable*, encore aujourd'hui, dans les peuplades sauvages *des différents* continents?

N'est-il pas intéressant de comparer l'évolution — paraissant en sens inverse — des deux métaux et des deux alliages les plus employés par l'humanité : *Cuivre et Fer ; Bronze et Fonte.*

On y voit :

1° Le *martelage* précéder la fusion, dans le problématique et exceptionnel martelage du cuivre natif, qui n'a pu nous laisser aucune trace, nous en donnant indiscutablement la certitude, comme dans la masselotte pâteuse du fer au bois.

2° *La fusion* des alliages, donnant une date bien nette, et bien différente d'évolution, de ces deux métaux, par le bronze et la fonte ; comme aujourd'hui par les aciers Bessemer et Martin : véritables dates auxquelles succèdent celles des aciers très durs — chromés, au vanadium, et au tungstène — où l'analyse chimique a tous ses droits, comme dans la poterie après l'émail, c'est-à-dire à partir seulement du jour où on a pesé et dosé les éléments de composition, introduits en connaissance de cause ; c'est-à-dire à la *fin du créateur et impulsif Empirisme.*

Mais, par dessus tout cela, *le grand facteur* est toujours l'*art du feu*, la CHALEUR ; toute la grande évolution sociale se ramène à l'art d'être, comme aujourd'hui, *bon chauffeur*, et à se demander si les circonvolutions cérébrales ne sont pas elles-mêmes soumises aux vibrations et transformations de la chaleur ; donc, si le culte du Soleil, avec ses symboles du swastika, de la rouelle gauloise, et de la rosette des Wisigoths, n'est pas la démonstration de la profondeur des observations de nos ancêtres.

A ces réflexions il faut ajouter qu'il y a des RAISONS POUR QUE LE CUIVRE SOIT PLUS ABONDANT AUX BORDS DES MERS.

Autant par la *plus grande utilisation* que par *la facilité du trafic*, le cuivre a été de tout temps transporté de préférence aux bords de la mer, motifs pour qu'on le trouve en plus grande abondance que dans l'intérieur des terres.

A ma connaissance, pour des raisons chimiques, physiques et magnétiques, même à notre époque de l'aluminium, du nickel et des aciers galvanisés, il y a encore une tendance à employer — donc à retrouver — plus de cuivre rouge aux bords de la mer qu'à l'intérieur ; dans beaucoup de cas, à *cause de l'air humide et salin.*

La marine de guerre et marchande préfère encore, malgré son prix élevé, le cuivre au fer dans les ports et sur les navires.

1° Il résiste mieux aux oxydations, à l'air, et l'eau salée ; il se ronge moins facilement ; aussi, avant la galvanisation du fer, son usage en était encore plus général.

Les gournables, chevilles rondes et carrées, les doublages étaient en cuivre, parce que résistant mieux, non seulement que le fer, le zinc, mais aussi que le laiton, et le bronze, à l'eau de mer. De sorte qu'aujourd'hui encore, dans certaines maisons du bord de la mer, on trouve aussi facilement un coin, une barre de cuivre rouge que de fer ; et certaines cachettes de cuivre volé y font concurrence aux cachettes des anciens fondeurs.

Telle charnière, serrure ou autre objet en fer à l'intérieur du continent, est en cuivre au bord de la mer.

2° Il y a aussi à cause de la boussole une petite raison de préférer le cuivre au fer, sur certaines parties des bateaux où se trouvent les compas.

3° Les manipulations fréquentes de la poudre à préserver des chocs du fer, autant que de l'étincelle de la foudre, exigent aussi que tous les outils employés soient en cuivre, tout comme dans certaines fabrications et manipulations de produits chimiques et alimentaires.

Il n'y a pas bien longtemps que j'ai désillusionné un chercheur, croyant avoir trouvé des outils ronds et carrés du pur âge du cuivre, quand ce n'était que la curette, la barre à bourrer, et le débourroir d'un vieux mineur, de notre siècle probablement.

Assurément boussole et poudre ne sont pas des raisons préhistoriques ! Mais l'action chimique est de tous les temps ; et, à elle seule, elle suffit pour expliquer, avec la facilité des trafics, que le cuivre rouge et différents outils soient plus abondants sur certains rivages maritimes, *sans remonter pour celà à l'âge du cuivre*. A plus forte raison, quand sur ces rivages l'existence du minerai est démontrée. Mais il reste encore à trouver, par les fossiles *tessons et outils*, *l'époque de l'exploitation*, car les haches plates en cuivre de toutes les époques se ressemblent beaucoup *par la forme ;* et la patine est si souvent enlevée !

D'autre part, le cuivre rouge *n'a pas d'époque fixe d'utilisation* ; la preuve en est encore donnée par les fouilles des enceintes (1) de Chastel-Les-Tours, Bredom, La Bastide, où, du xe au xve siècle, on rencontre *beaucoup* d'objets en cuivre.

Je crois que la raison de cette fabrication est dans la plus grande facilité et solidité de la dorure à la feuille qu'on appliquait

(1) *Bulletin S.P.F.*, 1909-1910.

sur ces objets (1), dorure qui n'est très visible et bien constatable qu'au moment de la trouvaille ; car, en séchant à l'air, la feuille d'or tombe de suite, pour laisser dessous une croûte noire bitumineuse qui s'écaille et met à nu la poudre oxydée du métal, qui, à l'analyse, ne manquerait pas d'indiquer l'âge du cuivre pur, mais pas celui de son origine chronologique.

Voilà une cause d'erreur, qui s'ajoute à celle qui consiste à confondre la *production* d'une matière première avec quelques *utilisations* ou *transformations* artistiques de cette matière. Le milieu de l'ouvrier qui a traité le minerai peut difficilement être celui de l'artiste qui a fabriqué les bijoux et objets finis, qui nous sont exceptionnellement parvenus, pour une raison toute particulière du respect des sépultures, mais qui ne représentent qu'une infime partie de la fabrication de cette époque, détruite par la réutilisation, par fusion.

La similitude du travail de transformation en objets uniformes et finis est peut-être un argument en faveur d'un centre de départ de cette fabrication et de l'utilisation des objets ayant survécus à une époque fixe, mais non sur les origines de la métallurgie ou production de la matière première. — Il faut les fossiles tessons, des tuyères et des moules, des fours, et des galeries d'extraction des minerais.

M. L. Vésignié (Bourges). — Je suis, avec intérêt, dans le *Bulletin de la S. P. F.*, l'exposé et la discussion des faits, relatifs aux *Haches en cuivre* (1).

Dans le numéro de mars 1911, on signale l'intérêt qu'il y aurait à être fixé exactement sur les gisements de *Cuivre natif* en Europe.

Pour la France au moins, permettez-moi d'attirer votre attention sur la *Minéralogie de la France et de ses Colonies*, par le Pr Lacroix. Cet admirable ouvrage, de science profonde et de patiente érudition, condense tout ce qui a paru sur les gisements minéralogiques ou miniers français, tant anciennement connus et étudiés que récemment découverts, et les décrit tous avec le plus grand soin. Pour ce qui est des gisements de cuivre natif étrangers à la France, les ouvrages de minéralogie donnent d'assez nombreux renseignements.

Je crois qu'il convient, dans les études ou recherches préhistoriques, lorsqu'il s'agit de *roches*, minéraux, *minerais* ou *métaux natifs* se trouvant dans les alluvions, de ne pas perdre de vue que :

(1) *Bulletin S.P.P.*, p. 267 ; avril 1911, n° 4.

1° L'érosion pluviale ou torrentielle, les glaciers et les autres agents qui travaillant de concert à l'abrasion superficielle des continents, ont démantelé et démoli les chapeaux de faîte de nombreux filons métallifères, dont il ne subsiste plus que les parties profondes, presque exclusivement constituées de sulfures et sulfo-arseniures. Les parties les plus résistantes (métaux natifs) de ces chapeaux de faîte ont été triées et accumulées dans les alluvions.

2° Dans un pays depuis très longtemps peuplé, au cours de nombreux siècles de recherches et d'exploitation, les terrains d'alluvions, dont la masse est relativement faible, du moins en leurs parties facilement accessibles, se sont nécessairement appauvris peu à peu en matières considérées comme précieuses, depuis le Néolithique : d'abord galets de *jade*, *jadéite*, *chloromélanite*, *eclogite* et autres roches similaires, et peut-être localement petits cailloux de Callaïs ; puis bientôt pépites et paillettes d'or, sables et graviers de cassitérite, et masses de cuivre natif.

En résumé, sur un sol habité et exploité depuis aussi longtemps que celui de la France, la richesse relative des alluvions en matières précieuses activement recherchées par l'homme a nécessairement varié dans de très larges mesures. Pauvreté actuelle veut plutôt dire appauvrissement définitif, après de longs siècles de richesse décroissante ! Nous assistons de nos jours à un phénomène analogue, mais à évolution plus rapide : après le prompt épuisement des placers d'alluvions de l'Australie, de la Californie et même du Klondike, il a fallu passer à l'extraction de l'or des filons quartzeux en place !

Il résulte des indications données par le Pr Lacroix que le cuivre natif se rencontre encore dans le Tarn, les Hautes-Alpes, et le Var, en masses importantes.

Il est intéressant de noter que, simple coïncidence peut-être, le vallon de Saint-Véran est relativement voisin de Réallon, célèbre par sa trouvaille de bronzes larnaudiens.

Enfin, peut-être serait-il utile de signaler aux membres de la S. P. F., dans cette même *Minéralogie de la France* du Pr Lacroix, que tous n'auront pas l'idée de consulter, un passage très intéressant pour les Préhistoriens, au tome IV, paru en 1910, savoir (page 484), l'étude de la *Callaïs néolithique* (perles des Monuments mégalithiques), son attribution à l'espèce Variscite (et non à l'espèce Turquoise), et une intéressante discussion sur son origine probable.

M. Desailly (Paris). — Il paraît évident que le cuivre *natif*, que l'on rencontre encore de nos jours en Hongrie, en Saxe, dans

les pays scandinaves, en Cornouailles, etc., etc., était *beaucoup plus abondant* à l'époque préhistorique! — Son aspect, sa couleur, son éclat, ont attiré l'attention sur lui et provoqué son exploitation et son utilisation. Il est vraisemblable que l'Homme néolithique a d'abord *martelé*, puis *forgé* le cuivre natif; mais, comme celui-ci se trouve souvent *cristallisé*, il a fallu le *fondre*, pour l'utiliser dans cet état.

Cette fusion est aussi difficile à obtenir que la réduction de certains minerais cuivreux, tels que les *carbonates!* — En avançant ce fait, dans une de nos précédentes séances, j'ignorais la découverte ci-dessous, signalée par les ingénieurs Siret, dans leur ouvrage intitulé : *Les premiers âges du métal dans le Sud-est de l'Espagne* (page 213).

MM. Siret, en ouvrant une tombe, renfermant un squelette, ont mis à découvert des instruments en *cuivre* ; des *moules*, des scories ; un *tas de* MINERAI, de 10 kilogr., composé de CARBONATES DE CUIVRE, bleu et vert. Sur toute la colline avoisinant la tombe, des morceaux de ce même *minerai* étaient dispersés et mélangés avec des scories, on a vérifié, par l'analyse, que la *scorie* provenait bien du traitement du *minerai*, et que le procédé d'extraction était rudimentaire, car les dites scories renfermaient encore 12 % de cuivre, alors que le minerai en contenait 20 %. Il faut noter que le minerai en question renfermait 0,08 % d'*étain* ; le cuivre obtenu pouvait donc en posséder 0,4 %.

On se trouve bien là en présence d'un procédé très primitif, marquant le début de la métallurgie du Cuivre, le minerai employé étant un *carbonate*, dont le traitement était assez simple (une simple *fusion* avec du BOIS).

A propos de l'Outillage paléolithique (Acheuléen) de la terre à briques du Tillet.

M. A. DUBUS (Neufchâtel-en-Bray). — J'ai lu, avec le plus vif intérêt, la communication de notre honoré collègue, M. Paul de Givenchy, sur l'Outillage paléolithique, trouvé dans la terre à briques du Tillet.

Au sujet de l'instrument, désigné sous le numéro 8 de la Planche II, l'auteur se demande si cette forme ne serait pas accidentelle.

Je n'hésite pas à rassurer notre collègue. Non, cette forme n'est pas accidentelle : elle est voulue; et elle n'est que l'acheminement à un outil, dont l'extrémité est taillée en éventail ou arc de cercle.

Dans une note parue en 1902 (1), j'ai figuré, pl. III, sous les numéros 27 et 31, deux instruments semblables au numéro 8 en question. J'ai désigné ces pièces sous la dénomination d' « Outils à biseau ».

Les numéros 21 et 30 de la même planche III peuvent entrer dans cette catégorie. Le numéro 32 représente un instrument à extrémité tranchante en forme d'arc de cercle ou éventail.

J'ai désigné ces dernières pièces sous la dénomination de « grands tranchets ».

Je possède 30 pièces, qui entrent dans cette catégorie. C'est plus qu'il n'en faut pour affirmer chez l'Acheuléen une intention bien arrêtée de faire entrer dans son outillage cette forme bien particulière.

III. — ARTICLES ORIGINAUX.

Objets divers provenant des Sépultures néolithiques de Montigny-l'Engrain (Aisne) (2).

PAR

O. VAUVILLÉ (de Paris).

Dans une séance de la Société, j'ai déjà présenté les 21 petits *Tranchets*, que voici. L'un d'eux est EMMANCHÉ dans un *bois de Cervidé*; ils proviennent de mes fouilles, faites en 1887 et en 1888, dans les SÉPULTURES NÉOLITHIQUES de Montigny-l'Engrain.

Après ma présentation, une discussion eut lieu sur l'usage de ces petits instruments. Aujourd'hui, je crois devoir donner des renseignements et présenter d'autres pièces, qui pourront peut-être servir à indiquer l'emploi probable des outils en question.

Avant de présenter d'autres objets provenant de Montigny-l'Engrain, je crois devoir donner quelques renseignements sur l'ALLÉE COUVERTE, fouillée en 1887, et sur les sépultures qu'elle contenait.

Ce monument funéraire avait une longueur totale de $7^{m}90$ (*Fig.* 1; plan), sur $1^{m}30$ de profondeur, au dessous du niveau actuel du sol; il était entouré par de fortes pierres plates, *brutes*, *dres-*

(1) Contribution à l'étude de l'époque paléolithique des stations de Bléville, La Mare-aux-Clercs et Frileuse, près Le Havre. — *Bulletin de la Société géologique de Normandie*, Tome XXII.

(2) Séance du 23 mars 1911.

sées verticalement, disposées de manière à recevoir d'autres pierres *plates* pour la couverture. Le fond était généralement *dallé* avec de petites pierres plates.

Cette partie de 7m90 de longueur, contenait quatre groupes bien distincts de sépultures, A, B, C et D (*Fig.* 1), de diverses longueurs (1).

Les pierres de couverture ayant été enlevées longtemps avant mes fouilles, les ossements humains étaient, par ce fait, en mauvais état de conservation. Malgré cela, j'ai pu constater que le groupe D (*Fig.* 1), de 2 mètres de longueur sur 1m70 de largeur, contenait *quatre couches de squelettes*, qui étaient superposés d'une manière régulière et méthodique ; les pieds tournés vers le centre dans le genre représenté par les *Figures* 2 et 3 (2), la face ayant été tournée vers le bas. Ces quatre couches comprenaient 48 squelettes, entre lesquels il y avait fréquemment de petites *pierres plates* ; en plus, il y avait encore au-dessus, vers le milieu de ce groupe, *quatre squelettes* : ce qui en portait le nombre à 52, compris dans une aussi faible partie du monument funéraire.

Vers le centre, en C (*Fig.* 2 et 3), se trouvait beaucoup de *cendres* et de *charbons de bois*, provenant très probablement du *feu*, fait en diverses fois pour désinfecter l'endroit avant de nouvelles inhumations.

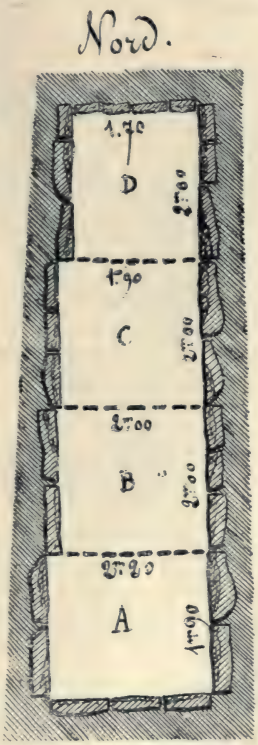

Fig. 1. — L'Allée couverte de Montigny-l'Engrain (Aisne). — Ouverture au Sud. — Plan des Sépultures.

Le rangement méthodique des squelettes des groupes A, B et C du plan (*Fig.* 1) avait été aussi fait dans même genre que celui de

(1) Pour plus de détails, voir *Bull. de la Société d'Anthropologie de Paris*, vol. 1887, p. 710 et 1885, p. 151.

(2) Les clichés des *Figures* 1, 2 et 3 appartiennent à la *Société d'Anthropologie de Paris*.

D, indiqué *Figures* 2 et 3 ; de nombreuses cendres et des charbons de bois ont aussi été constatés vers le milieu des groupes A, B et C.

Ces observations permettent bien de croire que l'Allée couverte en question a servi pour des *Inhumations*, qui ont été faites méthodiquement et d'une manière continue, et pendant une assez longue durée.

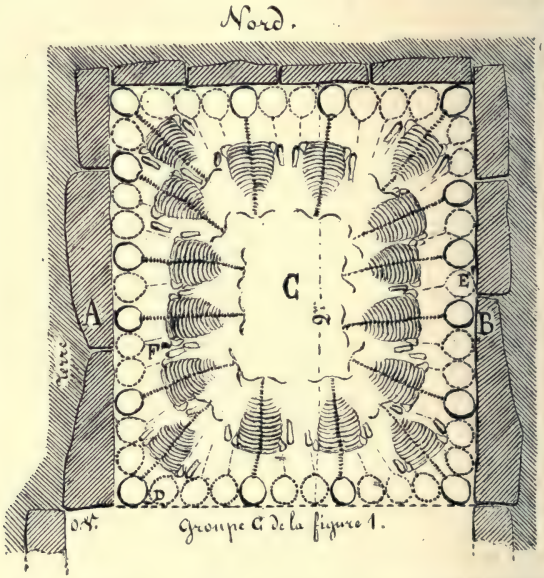

Fig. 2. — Disposition des Cadavres au fond de l'Allée couverte [Plan horizontal].

Maintenant, je présente à la Société une bonne partie des objets divers, que j'ai pu recueillir dans ces fouilles de Montigny-l'Engrain et qui comprennent :

1° Silex polis et taillés : 4 haches polies entières ; 15 fragments de *haches polies ;* 1 *perçoir* ; une base de forte *lance* (?) ; 3 *grattoirs* ; 5 *pointes*, diverses ; 40 *lames* ou *couteaux*, dont un de 0m195 de longueur ; 4 *retouchoirs* ; 3 *scies* ; 3 *pointes de flèches* ; 30 *éclats* ou pièces diverses ; 53 *tranchets*.

Ce qui fait 162 pièces en silex.

2° Objets divers. — 4 *poinçons* en *os*, variant de 0m112 à

0m114 de longueur, ayant été sciés sur de gros ossements ; 1 *manche* en os (probablement un deuxième de tranchet); une *pendeloque*, formé d'un *coquillage percé*.

3° Poteries. — Dans les sépultures se trouvaient aussi des vases en terre, de pâte très grossière, ayant été façonnés à la main; leur fragilité ne m'a permis d'en conserver qu'un seul bien intact, il a 0m08 de hauteur ; 0m09 sur 0m10 de largeur du haut et 0m05 du fond.

*
* *

Il me paraît intéressant de faire remarquer que, sur 53 petits *Tranchets*, venant de mes fouilles, on peut constater que 48 *ont*

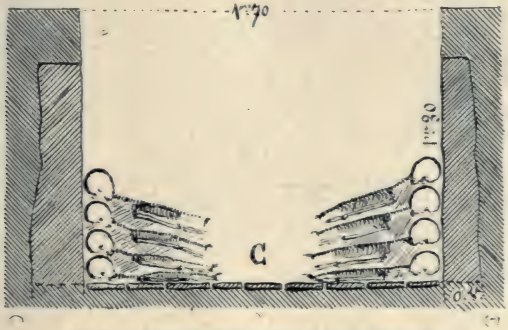

Fig. 3. — Coupe verticale du fond de l'Allée Couverte.

le tranchant plus ou moins ébréché ; ce fait permet de croire qu'ils ont pu être utilisés pour décharner des corps, comme l'a dit notre collègue, M. le Dr M. Baudouin, dans la dernière séance.

Parmi les 4 lames présentées, variant de 0m112 à 0m195 de longueur, on peut voir que *trois* ont été très fortement *ébréchées* sur les deux taillants ; on peut donc se demander si ces couteaux n'ont pas servis pour le même usage que les tranchets !

La découverte des 52 squelettes, trouvés à Montigny-l'Engrain, dans le groupe D (*Fig.* 1), compris sur 2 mètres de longueur sur 1m78 de largeur, ne serait-elle pas une suite *d'inhumations*, ayant été faite après le *décharnement* des cadavres ?

M. le Dr M. Baudouin. — Il est évident qu'il y a les plus grandes analogies entre les objets trouvés dans cette *Allée couverte* et ceux découverts dans la Chambre sépulcrale de Vendrest.

Je constate pourtant qu'à Montigny-l'Engrain existaient des

« VASES EN TERRE, en pâte grossière », et qu'au contraire, à Vendrest, nous n'avons pas trouvé un seul vase en terre ! — Comme l'a bien fait depuis longtemps remarquer A. de Mortillet, cette différence est *capitale*. J'y ai insisté, moi aussi, au Congrès de Beauvais (1), à propos des vraies Allées couvertes de l'Oise. J'ai même émis l'hypothèse que les deux sortes de sépultures *ne devaient pas être comparables*, et n'étaient peut-être pas absolument contemporaines !

N'ayant pas examiné les ossements de Montigny-l'Engrain, je ne puis pas dire s'ils ont été, ou non, *décarnisés* avant la mise dans l'Allée, et si celle-ci est bien un OSSUAIRE. — Je le crois ; mais je n'en ai pas la preuve.

Une autre analogie à signaler avec Vendrest, c'est l'existence d'un DÉPÔT D'INCINÉRATIONS, au centre même du Monument. M. Vauvillé y voit des restes de feu, fait dans la grotte ; je ne puis pas le suivre sur ce terrain. J'ai démontré qu'à Vendrest le *Dépôt d'Incinérations* avait été apporté de l'extérieur. — Je conclus que l'Allée couverte de Montigny-l'Engrain a d'abord été utilisée comme chambre à dépôt d'incinérations, ainsi que le caveau de Vendrest.

J'ajoute que l'Allée était ouverte au Sud (*Soleil à midi*), comme celle de Trye-Château et de Villers-Saint-Sépulcre ; ceci confirme la théorie que j'ai émise au Congrès de Beauvais.

Une pierre à aiguiser en schiste.

PAR

Albert CAHEN (Le Havre).

Au cours de mes recherches de l'hiver dernier, dans les terres avoisinant le champ de Courses de Fécamp, j'ai recueilli un fragment de *schiste*, long de $0^{m}12$; d'un côté, il présente un biseau épais de $0^{m}015$; l'autre extrémité se termine par une cassure et n'a que $0^{m}01$ d'épaisseur.

L'endroit où cette pièce a été trouvée est situé au haut de la falaise qui domine Fécamp (*altitude* 106 *mètres*). C'est un lieu très riche, surtout au point de vue de l'industrie néolithique que l'on y rencontre, caractérisée par de superbes lames, de beaux grattoirs, des perçoirs, pointes, ciseaux, tranchets, pointes de flèches triangulaires et à tranchant transversal ; quelques fragments de haches polies y ont été également recueillis.

Ce qui m'a engagé tout d'abord à ramasser cet objet, c'est la nature de la roche dont il est fait : *le schiste n'existe pas dans la*

(1) Voir le volume des C. R. [p. 700].

région; et il faudrait aller bien loin pour en trouver un gisement. Des fragments de schiste roulés par la mer ayant déjà été présentés à la Société, je tiens à déclarer que le galet, qui se trouve au pied des falaises de Fécamp, est composé *uniquement* de silex et de calcaire. D'ailleurs quelle que soit la provenance de ce morceau de schiste, il est évident qu'il a été amené, au point où il a été trouvé, *dans un but déterminé.*

Si on examine la pièce en question, on remarque que la face inférieure présente un certain poli, indice de l'usage auquel elle a pu servir : aussi, je serais assez porté à croire que ce fragment a pu être utilisé à une époque ancienne, comme pierre à aiguiser. Je serais désireux de connaître l'avis de mes collègues à ce sujet ; et je m'estimerais très heureux s'il pouvait en résulter quelques rapprochements intéressants avec des objets semblables trouvés dans d'autres localités.

Dans l'ouvrage de M. R. Dussaud sur les Civilisations préhelléniques dans le bassin de la mer Egée, il est dit que les « pierres « à aiguiser en schiste, rares à l'époque du cuivre, sont nom- « breuses aux époques du bronze, et disparaissent quand arrive « l'âge du fer ! » Cette remarque peut sans doute s'appliquer à toutes les régions où le bronze a été en usage ; et, comme dans les environs de Fécamp, plusieurs découvertes d'objets en bronze ont été faites, peut-être est-il permis de penser que ce fragment de schiste a pu être utilisé à cette époque.

Les affutoirs en schiste ont été trouvés sur différents points de la France ; en général, ils sont munis d'un trou de suspension.

M. A. Doigneau (Fontainebleau). — Cette pièce semble et peut-être *moderne,* voire même *récente.*

M. Chapelet (Paris). — A propos de la présentation d'une pierre à aiguiser en schiste, par M. Albert Cahen (Le Havre), annoncée à l'ordre du jour de la séance du 27 mai 1911, j'ai apporté, à titre de comparaison, *sept affutoirs* en schiste, de dimensions diverses, la plupart percés, provenant de l'Allier et de Saône-et-Loire.

La pièce présentée par M. Albert Cahen étant plate, sans trou de suspension, les affutoirs arrondis n'avaient plus qu'un intérêt secondaire. Du reste ces objets, recueillis le plus souvent à la surface du sol, ne peuvent être datés d'une manière certaine ; et on peut les attribuer aussi bien à l'époque néolithique qu'à l'époque du bronze, voire même à des époques plus récentes. Tout au plus pourrait-on faire quelques distinctions, d'après la manière dont ils sont perforés. On les considère aussi comme des ornements ou des amulettes, mais sans plus de certitude.

Le Menhir de la Grosse Borne, à Coupvray (Seine-et-Marne).

PAR

L. GIRAUX (Saint-Mandé).

Dans une communication faite par M. Ph. Reynier et intitulée *Découverte de fonds de cabanes à Ocquerre* (*Bulletin* S. P. F., n° 10, septembre 1910), notre excellent collègue a indiqué qu'un Menhir se trouvait à la limite des trois communes d'Esbly, de Coupvray et de Lesches. — Au cours de différentes excursions que nous avons fait ensemble dans cette région, nous avons visité ce monument; et le but de cette communication est d'en donner la description.

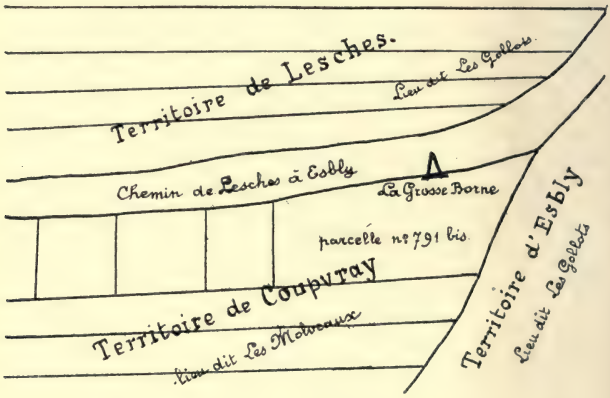

Etabli d'après le plan cadastral [Echelle : 1 mill. par mètre]

Fig. 1. — PLAN CADASTRAL, indiquant la situation du MENHIR.

INDICATIONS TOPOGRAPHIQUES. — SITUATION. — Le *Menhir de la Grosse Borne* est situé sur le territoire de la commune de Coupvray, canton de Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne). Il se trouve sur le bord du vieux chemin qui va d'Esbly à Lesches et qui aboutit près de l'église de cette dernière localité. Ce chemin sert de limite aux territoires des trois communes d'Esbly, de Coupvray et de Lesches.

Le menhir est sur Coupvray et à environ 15 mètres du point limitrophe de cette commune avec celle d'Esbly. Il marque donc, pour ainsi dire, la séparation de ces trois territoires. Si ce menhir n'a pas été

détruit, c'est grâce à son emploi de borne limite entre ces trois communes, car d'autres menhirs se trouvaient dans le bois des Gollots, à environ 300 mètres de celui de la Grosse Borne ; et ces derniers n'existent plus.

La *Grosse-Borne* est située dans la parcelle portant au cadastre le numéro 791 bis, au lieu dit « *Les Gollots* » (*Fig.* 1). L'ancien plan cadastral portait le menhir placé au milieu du chemin ; le nouveau plan l'indique au bord de ce chemin, sur le territoire de

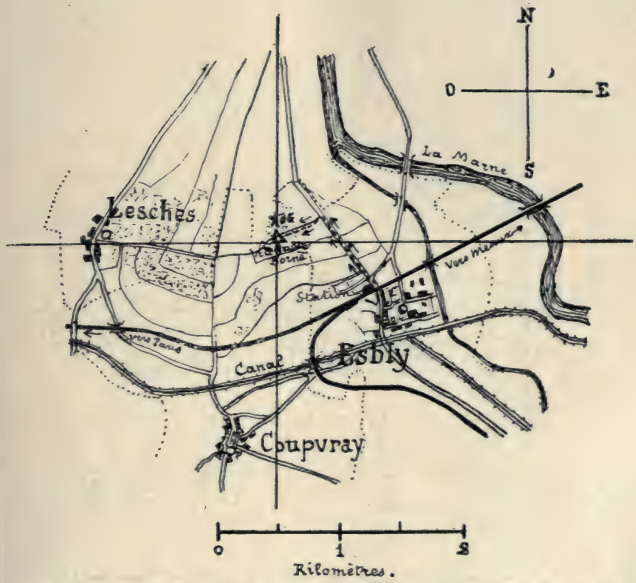

Fig. 2. — Plan, d'après la carte au 50.000e ; — Voie d'accès. — Le chemin à suivre est indiqué par un pointillé et par des flèches.

Coupvray. Le propriétaire actuel du champ, dans lequel il se trouve, est M. Huisse Denis, de Coupvrazy.

Altitude. — L'altitude du menhir de la Grosse Borne est d'environ 105 mètres. Il se trouve presque à la partie supérieure du coteau, dont la cote 106 sur la carte de l'Etat-major est indiquée dans le petit bois des Gollots, au nord-est et à peu de distance du menhir.

Accès. — En partant de la station d'Esbly, si l'on quitte le train de Paris et allant vers Meaux, ne pas traverser la ligne du chemin de fer. Prendre face au passage à niveau la route qui monte et qui mène

à Trilbardou, en passant par le château de Montigny ; suivre cette route pendant environ 800 mètres jusqu'au sixième chemin à gauche; prendre ce chemin qui mène à Lesches et qui aboutit le long de l'église de ce village; le suivre pendant 550 mètres environ et l'on rencontre le menhir de la Grosse Borne à gauche de ce chemin. Comme il se trouve dans un champ cultivé et exactement au bord de la route, il est donc très facile de l'apercevoir.

La distance à parcourir pour aller de la gare d'Esbly au menhir est de 1.350 mètres; celle à vol d'oiseau est d'environ 1.000 mètres. Le chemin à parcourir est indiqué sur la carte (figure 2) par un pointillé et par des flèches.

Indications stratigraphiques. — *Nature de la Roche.* — Le menhir de la Grosse Borne est formé par un gros bloc de meulière, provenant de l'étage géologique appelé *Meulières de Brie.* La *Fig.* 3

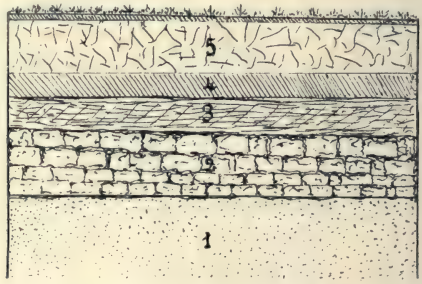

Fig. 3. — Coupe géologique du coteau sur lequel est situé le menhir. — *Légende* : — 1, Sables moyens (niveau de Beauchamp ; — 2, Calcaire de Saint-Ouen ; — 3, Gypse; — 4, Argiles vertes; — 5, Calcaire et Meulières de Brie.

donne la coupe géologique du coteau, prise à partir de la voie du chemin de fer. A la partie inférieure se trouve une couche assez épaisse appartenant aux *Sables Moyens, niveau de Beauchamps* (1), non fossilifères à cet endroit, mais parfaitement caractéristiques par leur composition; au-dessus vient le *Calcaire de Saint-Ouen* (2), représenté par une formation de plusieurs mètres d'épaisseur; le *Gypse* (3) et les *Argiles vertes* (4), qui paraissent au-dessus, ne nous montrent en cet endroit que des couches peu importantes; enfin, le sommet du coteau est formé par le *Calcaire et les Meulières de Brie* (5 . Cette dernière formation couronne tout le plateau et elle était assez importante pour avoir permis d'en faire autrefois l'exploitation. Le gros bloc employé pour le menhir provient de cette formation des Meulières de Brie.

Le Menhir de la Grosse Borne à Courtray (Seine et Marne)

Fig. 4. — Aspect des quatre Faces : *Lignes cardinales.*

Description. — Le Menhir, ainsi que je l'ai indiqué plus haut, est érigé sur le bord du champ. Son orientation est Sud-sud-est. La roche le constituant étant une meulière assez compacte, il présente sur toute sa surface les petites cavités caractéristiques, que l'on rencontre toujours dans cette roche. La forme est irrégulière ; et elle diffère sensiblement sur chacune de ses faces.

Sur la *ligne Sud*, sa surface est légèrement bombée. Les dimensions relevées sur cette ligne sont les suivantes :

Largeur, à la base..... $1^{m}85$
Hauteur..... $1^{m}35$

En faisant face à cette ligne, sur la partie gauche et à $1^{m}20$ du sol, il s'infléchit brusquement et forme une partie plus plate ayant $1^{m}15$ de longueur.

Ligne Ouest. — On remarque que la disposition du menhir incline légèrement sur la ligne sud. Cette face est plus plate que la précédente ; son épaisseur, à peu près régulière, est de $0^{m}70$ environ.

Ligne Nord. — C'est cette face du menhir qui se trouve sur le bord du chemin ; elle est plus plate que la face opposée. Sa largeur à la base est de $1^{m}55$ et vers le milieu, elle atteint $1^{m}65$.

Ligne Est. — Ce côté au menhir est à peu près vertical jusqu'à $1^{m}20$ du sol ; à partir de cette hauteur, il s'incline brusquement jusqu'au sommet. Son épaisseur à la base est de $0^{m}70$ et au sommet de $0^{m}65$.

Primitivement, le menhir émergeait du sol d'une plus grande hauteur. Par suite des travaux de la culture, on a fait autour des apports de terre ; mais, en examinant le plan des champs environnants, on peut évaluer à $0^{m}50$ l'épaisseur de ces apports. En tenant compte de cela, on peut donc indiquer comme probables les dimensions suivantes :

Hauteur..... $1^{m}80$
Largeur..... $1^{m}85$
Epaisseur..... $0^{m}65$ à $0^{m}70$

La *Fig.* 4 ci-jointe donne les dessins des quatre faces du menhir, d'après des photographies cardinales et équidistantes sur les lignes Nord, Est, Sud et Ouest, prises à quatre mètres du monument.

Trouvailles. — Il n'a pas été recueilli d'industrie lithique aux abords immédiats du menhir; mais un important atelier se trouve à quelques centaines de mètres de là, au lieu dit : *Les Chauds Soleils*.

Ph. Reynier et moi-même y avons fait de fructueuses et d'importantes récoltes de silex taillés, que nous nous proposons de décrire dans un prochain mémoire.

Autres monuments. — *Le Menhir de la Grosse Borne* se trouvait presque à égale distance de deux Tumulus.— Le premier se trouvait à

environ cent mètres de la gare d'Esbly à gauche, et sur le bord de la route menant au Château de Montigny ; il a été découvert par M. Ph. Reynier en 1888; il a pu en recueillir deux haches polies et deux couteaux ; le propriétaire a empêché de continuer les recherches ; le tumulus n'existe plus ; il a été détruit lors de la construction d'une maison. — Le second est celui de Montigny, qui a été fouillé par M. Emile Collin, qui en a retiré une très grande quantité de haches polies et d'autres objets.

Légendes. — Les gens du pays désignent le Menhir sous le nom de *la Grosse Borne des Gollots*, et sous celui de l'*Armoire de Condé-Sainte-Libiaire*. Nous avons recueilli la légende suivante, se rapportant à cette dernière dénomination. Cette légende dit qu'une domestique, dont les maîtres habitaient la localité de Condé-Sainte-Libiaire, distante de quelques kilomètres du menhir, les avait volés, et qu'elle était venue cacher le produit de son larcin au pied de la Grosse Borne ; de là, ce nom de l'*Armoire de Condé-Sainte-Libiaire*.

M. Marcel Baudouin. — En effet, souvent, on trouve des *Menhirs* à la limite de deux ou trois communes. On en a conclu, bien à tort, qu'on les avait *érigés* là, pour servir de *limites* : d'où le nom de *Bornes* qu'on leur a donné ! — En réalité, c'était le raisonnement inverse qu'il fallait faire : *On a placé là les limites des Communes*, uniquement *parce qu'il y avait déjà* un Menhir, lequel pouvait servir en effet de borne. — On a donc, en l'espèce, mis la charrue avant les bœufs, puisque, n'est-il pas vrai, les *Menhirs* sont *antérieurs* aux divisions de la France par *communes*, et même *paroisses* !

La légende de l'*Armoire* est d'explication facile. — En effet, quand on cache quelque chose en rase campagne, on le fait le plus souvent en un endroit *facile à retrouver* : le pied d'un arbre ; le bord d'un *terrier* (trésors modernes enfouis) ; le *pied d'un Menhir* !

Or, il a existé des *Cachettes*, *néolithiques* et du *Bronze*, faites au pied des Menhirs, grâce à ce processus psychologique. Les paysans, jadis, les ont découvertes. Donc, le Menhir était une... *Armoire*.

C'est là l'origine de la légende des *Trésors cachés* au pied des Menhirs.

Il est probable que ce Menhir était l'*indicateur du Tumulus*, découvert par M. Reynier, et détruit. En effet, la *ligne de direction*, d'après M. Giraux, est le Sud-Sud-Est. Or, c'est au Sud-Sud-Est du Menhir [c'est-à-dire *à gauche* de la gare d'Esbly (*Fig.* 2)] que se trouvait cette sépulture !

A propos dela décoration au champ-levé, ou par excision, d'une poterie préhistorique provençale.

Par le Dr

A. GUÉBHARD (Saint-Vallier-de-Thiey, A.-M.) (1).

Dans un magnifique envoi d'objets, provenant des grottes de la région du Gardon (arrondissement d'Uzès) que m'a fait gracieusement M. J. Deleuze, et que j'ai été heureux de remettre à la Société (B.S.P.F., t. VII, p. 608), un important tesson, provenant de la Grotte Nicolas, est particulièrement remarquable par sa presque identité avec un beau plat de la même région figuré par Ulysse Dumas (B.S.P.F., VII, 1910, p. 133, Fig. 3, nos 3-4), et par une ornementation, qui, quoique bien connue, n'est exactement désignée par aucun des termes habituellement usités dans le langage courant.

C'est uniquement sur cette question de terminologie que je viens dire deux mots, laissant à M. le Pr G. Vasseur, que je vis, à Marseille, il y a bien des années, en train de reconstituer un vase admirable, tout entier, de cette même céramique, la priorité à laquelle il a droit, pour traiter de tout ce qui la concerne infiniment mieux que je ne saurais le faire.

De pâte brun-chocolat, fortement mêlée de très fins éléments cristallins, cette poterie a passé par la cuisson au rouge brique sur ses deux faces, enduites d'un engobe brun, soigneusement lissé. Ce qui la caractérise, c'est sa riche ornementation géométrique, qui au lieu de tirer son effet du creux des traits eux-mêmes, la demande surtout aux reliefs des étroites plates-bandes laissées en réserve par de larges enlèvements de substance pratiqués dans la surface molle. Le dessin est donc formé par les lignes respectées de l'ancienne surface elle-même, en petits rubans d'une largeur assez régulière de deux à trois millimètres, dont quelques-uns, horizontaux, font simplement tout le tour du vase, les autres, entre deux, zigzaguent en dents de loups, d'autres enfin cèdent la place, de temps à autre, à des sortes de damiers de petits rectangles en chicane, alternativement en creux ou en réserve, du plus joli effet (*Fig.* 1). Même la grande étoile à cinq branches qui orne à l'intérieur le fond du plat, est constituée par des réserves de rubans rectilignes un peu plus larges que les autres, saillant, en plateau lisse, entre deux fossés creux.

La netteté de délimitation des réserves, évidemment tracées à l'avance, par un premier travail de gravure, contraste avec l'irrégularité des fonds de creux, dont chacun laisse voir les empreintes répé-

(1) *Séance du* 26 *Janvier* 1911.

Fouilles J. DELEUZE.

Clichés HENRI MARTIN.

Fig. — 1. *Echelle* : 4/5. — Portion d'assiette décorée intérieurement et extérieurement par *excision* [Grotte Saint-Nicolas, Russan, Gard]. — *Fig.* 2. *Echelle* : 1/1. Décor remarquable d'un tesson *excisé* de même provenance. — *Fig.* 3. *Echelle* : 1/1. Décor à gravure profonde ou *incisure*. — *Fig.* 4. *Echelle* : 4/3. Décor *gravé*, après cuisson, sur engobe noir lustré, d'un tesson fin, à cannelures.

tées du burin à pointe largement triangulaire qui, enfoncé obliquement, puis relevé par un mouvement de levier, enlevait par un arrachement irrégulier la portion du champ à lever. Nulle tentative n'a été faite pour régulariser, lisser ces fonds, et tout fait penser, quoique rien n'en apparaisse sur nos échantillons, qu'il ne s'agissait nullement d'une négligence mais d'un dessein bien intentionnel, afin de pouvoir retenir ultérieurement quelque pâte claire de matière colorée destinée à rehausser le remarquable motif du dessin sombre réservé, et à transformer la poterie *excisée* en poterie *incrustée*, comme faisaient déjà les néolithiques pour la superbe poterie incisée ou estampée dont Grossgartach par exemple a fourni de multiples échantiltillons (1).

Sans nous appesantir sur cette hypothèse, ni discuter l'âge hallstattien qu'Ulysse Dumas attribuait, pour le Gard, à cette poterie (2), il nous faut bien noter cependant que c'est au Bronze II et III que, presque partout ailleurs (3), ont été rapportées les analogues (4). Il est vrai que, presque partout aussi, le même effet était demandé à un procédé quasiment inverse, celui de l'*estampage*, aidé seulement de l'excision, comme ressource complémentaire, pour la retouche des grands creux, où le refoulement par pression d'une trop grande masse de terre aurait amené des déformations, des bavures. C'est ce que l'on constate avec évidence sur les échantillons de Vilhonneur (Charente) provenant de l'ancienne collection de l'abbé Bourgeois (5), visibles au musée de Sèvres (vitrine 7 *bis*), où la décoration mêle aux dents de loup orthogones et aux damiers dessinés par poinçonnage, d'autres impressions, circulaires ou ovales, ces dernières obtenues évidemment avec quelque dent d'animal aplatie, à deux cus-

(1) A. Schliz. *Das steinzeitliche Dorf Grossgartach, seine Kultur, u. die spätere vorgeschihtliche Besiedelung der Gegend*, gr. in-4°, 52 p. 24 fig., XII pl., 1 carte. Stuttgart, 1901.

(2) V. Dumas. *Des temps intermédiaires entre la pierre polie et l'epoque romaine*, B.S.P.F., t. VII, 1910, p. 122-136 et 186-200, 6 fig. (v. p. 133, fig. 3 n°s 3-4 et fig. 5 n° 1, fig. 2 n°s 3-4).

Nous avons dit (B. S. P. F., VII, 1910, p. 198) comment il nous semblait que la nomenclature de V. Dumas avait l'apparence de rajeunir parfois un peu trop la céramique du Gard ; mais tout élément personnel nous fait défaut pour discuter en ce cas-ci l'opinion d'un excellent observateur, qui doit garder tout son poids.

(3) Joseph Déchelette. *Manuel*, t. II, 1910, p. 379.

(4) M. G. Chauvet (*Poteries préhistoriques à ornements géométriques, en creux* (*Vallée de la Charente*), C. R. Congr. internat. d'Anthr. et Archéol. préhist., XIIe session, Paris, 1900, p. 371-390, fig. 722, pl. V) a figuré de remarquables exemples et donné une bibliographie abondante où, cependant, paraissent mêlés au cas très spécial que nous nous appliquons précisément à distinguer, d'autres qui rentraient mieux dans l'intitulé large choisi par l'auteur que dans notre étroite donnée.

(5) Abbé Bourgeois. *Grotte sépulcrale néolithique de Vilhonneur*, Matériaux, XII, 1877, p. 150 et XIII, 1878, p. 49-56, fig. 29-36. — Abbé G. Delaunay. *Une station de l'âge du Bronze à Vilhonneur* (*Charente*). Matériaux. XIII, 1878, p. 299-305, fig. 202-222 (v. p. 305). — G. de Mortillet, *Habitations de l'âge du Bronze. Terramares*. Rev. Ecole Anthrop., IV, 1894, p. 33-45, fig. 4-11 (v. p. 34, fig. 4-5).

pides, dont l'empreinte se trouve partout répétée au fond des trous. C'est uniquement par impression que semblent avoir été obtenues, sur des poteries de la collection De Baye, au musée de Saint-Germain (n° 53386) les doubles lignes de fossettes triangulaires alternantes qui dessinent des rubans, obliques par rapport au rebord, paraissant rayonner autour d'un centre (1). Le procédé de l'excision semble mêlé à l'autre dans les poteries des tumuli de la forêt de Hagueneau, collection Messel, au même musée, et dans presque toutes les poteries similaires décrites par les auteurs allemands ou suisses (2). Même dans le Gard, M. Siméon Lhermite (frère Sallustien Joseph) a recueilli dans la grotte Saint-Vérédème (3) d'importants fragments où le décor pointillé par estampage, se mêle aux triangles creux, dont la netteté de contours ne peut guère être due qu'à l'excision et non au simple poinçonnement de la pâte. Enfin un beau spécimen de Dions, dans la même région (4), est exactement du même décor, à damiers et zigzags, que l'échantillon de la grotte Nicolas.

(1) H. Hubert, *La poterie de l'âge du Bronze et de l'époque du Hallstatt dans la collection de Baye*, Rev. préhist., 1910, p. 104-115, 35 *fig.* (v. p. 104, fig. 26).

(2) Dr F. Keller, *Die Pfahlbauten in-u. um Zürich*, Indic. d'antiq. suisses, II, 1872-1875, p. 345-354 (v. p. 352 et pl. XXXIII, 15). — J. Heierli, *Pfahlbauten, IX. Ber.*, Mitt. d. antiq. Ges. in Zürich, XXII, 1886, p. 33-98, XXI pl. (1888. (v. pl. IX, 10; décor réduit aux bandes de fossettes triangulaires opposées et alternantes, comme sur la poterie du Baron de Baye). — A. Hedinger, *Neue keltische Ausgrabungen auf der schwabischen Alb (1900 u. 1901)*. Archiv f. Anthrop. 1902, p. 185-199, 23 *fig.* (v. p. 196, fig. 21-23, décors complexes, auxquels se mêle jusqu'à la ligne d'ondes ; à remarquer sur un fond de vase, pourtant assez profond, un décor pétaloïde à cinq branches, comme notre étoile). — Dr Julius Naue, *Die Bronzezeit in Oberbayern*, in-4°, 292 p., 163 fig. et atlas de 49 pl., 1 carte. München, 1894 (v. pl. XLVII, 1 et p. 21, 223, etc., où se mêlent au ruban zigzagué dessiné par les intervalles des empreintes triangulaires, les petits cercles ocellés, imprimés avec point central ; etc.). — Lindenschmit, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, Bd. I, 1808, Hft. IV, Taf. 5, fig. 9 (vase médiéval, uniquement décoré de bandes de zigzags, déterminées par le poinçonnage de petits triangles, mais d'un effet bien moins réussi que notre décor préhistorique où des rubans continus et des damiers varient la combinaison) ; Hft. XII, Taf. III, fig. 4, 12; Bd. III, 1890, Hft. X, Taf. 2, fig. 9, etc. — K. Schumacher, *Thongefässe d. Bronze-u. Hallstattzeit, mit Stempel-, Schnitz- u. Kerbschnit-Verzierung*, Altertümer unserer heidnischen Vorzeit, t. V, vi, pl. 32 et 40, fig. 166, p. 176-180. Il ne s'agit, évidemment, presque partout, dans ces belles poteries allemandes que de décor au poinçon. Mais les vases entiers représentés par les figures 544 et 557, ou l'on voit les bandes d'ornements courant sur la partie rebondie de la panse se relever gracieusement pour venir s'accrocher à l'anse unique, attachée un peu au-dessus du col, nous expliquent le singulier contournement observable sur notre tesson fig. 2, qui n'est point du tout un rebord, mais aurait dû être figuré avec la partie ornementée horizontale, en bas. — Le même auteur (*Funde aus der Periode der neolitischen Zonenkeramik*, Altertümer, Bd. V, pl. 61, fig. 1091, 1103), donne des figures de vases néolithiques campaniformes, montrant la même ligne de zig-zags en réserve, au milieu de triangles en creux, que nous retrouvons, à état de mode généralisée, aux époques ultérieures.

(3) Frère Sallustien Joseph. *La grotte néolithique de Saint-Vérédème*. Mém. Acad. de Nimes, t. XXVII, 1904, p. 1-36, VIII pl. (v. pl. VIII, et p. 32).

(4) A. de Mortillet. *La Grotte de Baume-Longue, près de Dions (Gard)*. L'Homme préhistorique, 1903, p. 336-339, *Fig.* 64-5 (V. *Fig.* 65).

Les deux procédés sont donc, bien évidemment, connexes. Mais est-ce une raison pour ne pas les distinguer? Il nous semble que l'expression d'*incisions profondes* qu'emploie M. Déchelette demeure insuffisante, même éclairée par le détail de la description, qui montre « le décor profondément gravé dans la pâte, soit au moyen d'entailles, soit par estampage; la panse ainsi creusée d'alvéoles profondes, destinées le plus souvent, semble-t-il, à recevoir des incrustations de matière blanche. » Cette expression d' « incisions profondes » peut s'appliquer, en effet, tout aussi bien, si ce n'est mieux, aux dessins de notre *Fig.* 3 ou de la *Fig.* 148, p. 378, de M. Déchelette, où la pointe d'un instrument soit aigu, soit mousse, opérant avec une pression assez forte pour refouler largement, si ce n'est arracher, la substance, a dessiné en profonds sillons, dans l'argile molle, des combinaisons de lignes, droites ou courbes, souvent d'un très bel effet. C'est évidemment à une sorte de coupure de la surface molle qu'est due ce genre de dessin, exécuté visiblement toujours d'une main hâtive autant que sûre. Aussi est-ce à ce décor là que nous voudrions que fût réservée la qualification de décor *incisé*, et cela, sans épithète, car, dès que l'*incision* cesse d'être (relativement) profonde, elle devient une pure égratignure, une *gravure*, au sens strict du mot, qui implique une sorte de résistance du substratum, et conséquemment de finessse du trait, sans enlèvement sensible de matière, obtenant l'effet par un contraste de coloration plutôt que de relief.

Un joli exemple de ce cas est fourni par un autre tesson de M. Deleuze (*Fig.* 4), dont M. Henri Martin a eu l'obligeance de faire un bel agrandissement, réduit ici à environ 4/3. L'effet décoratif a été obtenu par simples éraflures au moyen d'une pointe très fine, grattant la pellicule lustrée d'engobe noir brillant, sur lequel les traits se détachent en clair. Il est certain que la *gravure*, dans ce sens étroit, ne pouvait guère être exécutée que sur la poterie déjà cuite, ou à demi séchée pour la cuisson. Pourquoi donc confondrait-on par les mots deux choses aussi différentes ?

Quant à la poterie si spéciale et si remarquable qui a fourni le sujet de cette note, puisqu'elle ne doit son originalité qu'à l'*excision* de substance, qui suit toujours soit un large estampage, soit un premier tracé *gravé* à la pointe, ou *incisé* avec une lame tranchante, pourquoi ne pas la caractériser du nom de poterie *excisée*, ce mot pouvant s'ajouter comme épithète, aux deux autres sans contradiction, pour préciser et peindre le mode opératoire? Il est certain, par exemple, que les petits damiers de notre échantillon (*Fig.* 1) ont été d'abord dessinés par *gravure*, puis achevés par *excisure*. Quant aux longues

lignes droites jumelles des branches de l'étoile pentagonale qui décore l'intérieur du fond, elles ont dû être l'objet, chacune, d'abord d'une ou deux *incisions* linéaires, puis d'*excisions* de proche en proche pour creuser latéralement les deux petits canivaux jumaux mettant la ligne en relief, même sans incrustations.

Sans doute serait-il excessif d'appeler *excisé* le décor lui-même, puisque ce n'est pas la partie enlevée, mais bien celle qui reste qui fournit dorénavant les lignes ornementales. Mais il y a, pour cela, une expression technique consacrée : celle de *champ-levé*, qui rappelle, sans parler de l'art musulman (1), maints procédés divers, actuellement en usage, et que j'ai souvenance, moi-même, d'avoir vu pratiquer par des pâtres provençaux, pour décorer, à la pointe du couteau, avec des motifs tout à fait semblables, des buis qu'ils sculptent comme passe-temps dans leur solitude.

En somme, les mots ne font pas défaut; et c'est seulement sur la manière de s'en servir que je me permets d'ergoter.

« Une bonne langue, a dit Condillac, fait une bonne science. »

De bonnes figures en disent plus que toutes les définitions; et il suffira de regarder celles que je dois à l'habile objectif de mon ami Henri Martin, pour saisir la différence que je voudrais voir s'établir une bonne fois entre la poterie *gravée* (*Fig.* 4), *incisée* (*Fig.* 3), et *excisée* (*Fig.* 1 et 2).

(1) J'ai eu en mains, autrefois, des objets en forme de petits coquetiers (supports de tasses à café arabes), en terre brun chocolat, à peine un peu plus rouge et mieux cuite que la préhistorique, provenant, m'avait-on dit, du Dahomey, et dont tout le décor paraissait dû à un procédé identique, combinaison d'estampage et d'excision, mais sans lignes droites, donnant pour résultante une zone de grandes palmettes découpées en réserve, surchargées d'autres petites poinçonnées.

Dans la collection Capitan se trouve une pièce zoomorphe (gratte-pieds arabe des Siouts), représentant un crocodile stylisé, dont toute la décoration est obtenue par excision. Au musée du Trocadéro, les bois sculptés de la Côte d'Ivoire montrent le même motif de damiers et triangles rectangles isocèles que notre poterie du Gard. Enfin une bonne partie de la poterie péruvienne (on en voit des modèles aussi à Sèvres : par exemple, vitr. 8, silvadores nº 3688) est décorée au champ levé; mais ici les réserves représentent des sujets compliqués souvent anthropomorphes et les larges plages du fond sont travaillées elles-mêmes au piqueté de manière à faire ressortir l'éclat brillant des réserves foncées sur un sablé mat plus clair. Cela n'a plus rien de commun avec nos excisions géométriques, bien plus profondes, plus monotones et moins étendues.

Sur une particularité remarquable de certaines épingles de bronze dites « à Collerettes ».

PAR LE Dr

A. GUÉBHARD (Paris).

A l'occasion de la présentation faite à la *Société Préhistorique Française* (Séance du 23 juin 1910, *B. S. P. F.*, t. VII, p. 317) d'objets de bronze provenant d'une cachette de colporteur des Alpes-Maritimes, j'eus la curiosité de faire quelques recherches au sujet

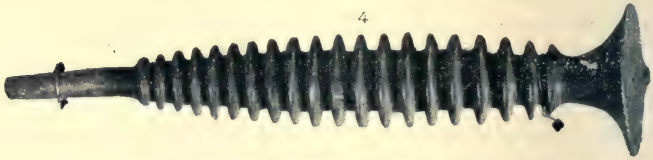

Fig. 1. — *Echelle* : 21/20. — Tête d'épingle, en bronze, de Clans (Alp.-Marit.).

d'une épingle, du type, peu commun, dit « à collerettes », représenté *Fig.* 1. Et tout en constatant le petit nombre d'exemples réellement similaires, tous fournis par la vallée du Rhône ou ses prolongements vers la Seine ou l'Helvétie (1), je fus amené tout de suite à distinguer de ce type, formé de disques minces et plats, espacés à distances

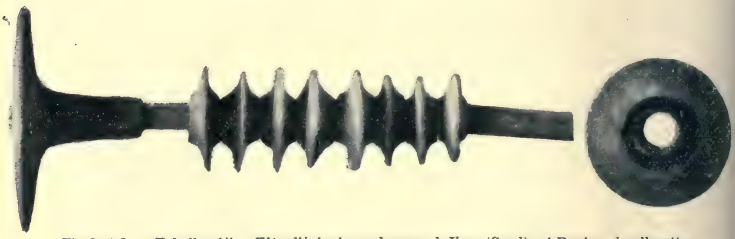

Fig. 2 et 3. — *Echelle* : 1/1. — Tête d'épingle en bronze, de Vers (Gard), et Bouton, à collerette non crénelée, de Meyrannes (Gard) [Clichés MINGAUD].

égales, comme nos modernes ailettes de radiateur, sur un renflement fusiforme de l'axe, un autre type (*Fig.* 2, 3), présentant bien, à l'extérieur, un profil le plus souvent fusiforme, constitué par les tranches horizontales de collerettes minces équidistantes, mais celles-ci atta-

(1) Voir ma notice au volume du *Congrès Préhist.* (*VIe Session, Tours*, 1911), p. 733-747, 2 pl.

chées en simples crêtes équatoriales sur le pourtour de boutons massifs dont les corps épais, traversés en brochette par l'axe, y semblaient comme empilés les uns sur les autres.

La variation de diamètre des boutons, ordinairement calculée pour donner une sorte de poignée renflée et non un cylindre à génératrice droite, eût d'autant moins porté à imaginer qu'il s'agît de pièces séparées, réellement enfilées sur l'axe, que, dans l'autre type, il ne pouvait y avoir de doute sur la fonte d'un seul jet (1). Pourquoi eût-on supposé ces épingles faites par un autre procédé, un procédé plus compliqué, que le grand nombre de celles qui présentent en dessous de la tête de simples annelures, plus ou moins saillantes, plus ou moins serrées ou espacées, mais évidemment parentes, — ancêtres, peut-être — des collerettes, quoique à tort confondues avec celles-ci, dont elles n'ont ni l'aspect laminaire, ni les bords tranchants, annelures qui, sauf peut-être la retouche des bords, sont évidemment dues à un seul jet de fonte ?

Rien dans les dessins — naturellement, — mais rien, non plus, dans les textes courants, monographies locales ou traités généraux, rien dans les collections, où l'oxydation a trop souvent joué son rôle cohéreur, ne permettait de soupçonner le curieux détail sur la piste duquel me mit — fait assez rare pour être cité ! — le libellé d'une *bonne étiquette* du Musée d'Annecy, transmis obligeamment, dans son intégralité, — à cause de sa singularité même, s'appliquant à de vulgaires moulages figés, — par le docte et complaisant conservateur, M. Marc Le Roux, a qui je m'étais adressé pour retrouver la piste d'une certaine épingle de la Haute-Savoie, célèbre sous le nom du Fillinges, quoiqu'elle soit, en réalité de Marcellaz (2).

Voici ce que disait l'étiquette :

« Epingles en bronze, *à disques mobiles* (Originaux dans la collection Balliard, notaire à Reignier, Haute-Savoie) trouvées près de Fillinges, Haute-Savoie ».

Or, juste à ce moment, mon habitude — déplorable au point de vue de la dépense de temps, mais qui, décidément, a parfois du bon ! — de ne rien citer sans être remonté à la source, me faisait rechercher la description originale, donnée par M. G. Mingaud, d'une autre épingle « à collerettes » de Vers (Gard), que citait le *Manuel* de M. J.

(1) Louis Revon, *La Haute-Savoie avant les Romains*, *IV*, Revue savoisienne, XVII, 1876, p. 45-48, fig. 127-143 (v. p. 47). « Entre Douvaine et Thonon, épingle longue de 0m24. La tête a 0m09 de longueur, et se compose de vingt disques d'un seul jet, dont les diamètres varient de manière à constituer une sorte de poignée fusiforme, terminée par une tête. Collection Balliard. »

(2) L. Revon, *op. cit.*, p. 48 : « Dans l'*Indic. d'hist. et d'antiq. suisses*, p. 108 la broche de Marcellaz a été indiquée à tort comme venant de Fillinges, commune voisine. »

DÉCHELETTE (1) ; et je fus frappé d'y lire, comme légende de la figure 6 : « Epingle à tête plate et large, en forme de bouton, rivée à l'extrémité supérieure ; le haut de la tige porte huit disques dentés, *mobiles*, sur une longueur de 0m05. Long. : 0m46 ; poids : 93 gr. »

Le mot « *mobiles* » était souligné, preuve que son intérêt n'avait pas échappé à l'excellent observateur qu'est M. MINGAUD ; mais pourquoi n'avoir pas consigné cet autre détail, qu'il m'a fait connaître par lettre, que la partie de la tige, portant les anneaux, était rectangulaire, ne laissant que la liberté de déplacement dans le sens axial, et point celle de rotation ?

Pourquoi n'avoir pas rappelé, à cette occasion, la trouvaille antérieurement faite, à l'état isolé, d'un bouton de ce genre, dans la grotte de Meyrannes (Gard), et la réflexion publiée dès 1903 à ce sujet (2) que, « enfilés par groupes, ces disques ornaient généralement la tête de grandes épingles de bronze ? »

Sans doute les auteurs, familiers avec l'épingle de Fillinges-Marcellaz, jugèrent-ils, suivant l'habitude des trop modestes, ce détail connu de tout le monde, et inutile à relever plus que ne l'avait fait le premier descripteur L. REVON, qui, dans sa note de 1860 (3), n'y fait même pas allusion, et qui, en 1876, lorsqu'il redonna la figure et rectifia sa première indication d'origine (4),

(1) GALIEN MINGAUD, *Epingles en Bronze trouvées à Vers (Gard)*, Bull. Soc. d'Etude des Sc. nat. de Nîmes, t. XXXVIII, 1905, p. 77-79 (v. p. 78, *fig.* 6. — *Cachette de l'époque du Bronze découverte à Vers (Gard)*. L'Homme préhistorique, III, 1905, p. 225-227, 1 *fig.*

(2) F. MAZAURIC, G. MINGAUD ET L. VEDEL, *La grotte de Meyrannes (Gard)*. Bull. Soc. d'étud. sc. de Nîmes, XXXI, 1903, p. 52-70, 5 pl. [v. pl. et p. 68]. » Cet ornement, disent les auteurs, se trouve figuré dans l'Atlas de CHANTRE, pl. LI. de la fonderie de Publy (Jura). Or, vérification faite, il n'y a pas de rapport réel entre le disque de Meyrannes, comparable, pour la forme, à une petite roue avec son trou d'essieu, et l' « objet indéterminé » de CHANTRE, offrant bien « un disque à bords fort tranchants », mais sans trou axial, fermant, au contraire, en chapeau, l'ouverture d'une « tige creuse, percée de deux trous pour recevoir des goupilles », ayant donc toute l'allure d'un pommeau ou bout de tige.

(3) L. R., *Broche de Filinge (sic) en Savoie*, Indicateur d'Histoire et d'Antiquités suisses, vol. I, 3e cah., 1859-60, pl. II, 7 (mars 1860) et p. 108 (juin 1860). « Broche en bronze de très grande dimension (longueur 0m89)..., trouvée en compagnie d'une autre tout à fait pareille ;... l'ouvrier dit qu'elles étaient à environ un mètre de profondeur placées l'une à côté de l'autre, en sens inverse, la tête de l'une reposant vers la pointe de l'autre. Ces broches ressemblent à celles de Berne..., mais la tête qui, dans les broches de Berne, pouvait laisser supposer qu'on avait affaire à une espèce d'arme, est, dans celle de Filinge (*sic*) ornée de telle sorte qu'une pareille supposition n'est pas admissible. Cette tête paraît bien être un ornement, et l'ensemble de la pièce rappelle tout à fait quelques-unes des broches à cheveux trouvées dans nos pilotages. »

(4) LOUIS REVON, *La H.-Sav.*, *op. cit.*, p. 46, fig. 133. « Deux grandes épingles, baguettes de commandement ou armes, car on ne sait trop quelle attribution leur donner, étaient posées en croix (*sic*), à un mètre de profondeur, dans un champ de M Balliard, tout près de sa maison, hameau de Balliard, et font partie de sa collection. Ces deux objets identiques ont une longueur de 0m89. Pointue à l'extrémité, la tige augmente d'épaisseur jusqu'à l'autre bout, où elle a 0m01 de diamètre et

parla en termes tels qu'il faut connaître la particularité pour la retrouver entre les lignes.

En réalité, nous ne sachions pas que personne eût jamais attiré l'attention sur ce curieux détail, avant les savants observateurs de Nîmes, et encore leurs italiques, tout incidentes, n'avaient-elles pas suffi à graver le fait dans notre piètre mémoire, lorsque nous avait passé sous les yeux la notice de l'*Homme Préhistorique*, qui ne se rattachait, alors, à aucun de nos sujets d'étude particuliers.

Aussi fut-ce presque avec le plaisir d'une découverte que, surpris d'abord par le rapprochement de la remarque de M. Marc Le Roux avec le texte de M. G. Mingaud, puis par l'assurance du propriétaire de l'épingle de Marcellaz, M. le notaire Balliard, qu'elle avait bien ses disques mobiles, autour de la tige, demeurée cylindrique (1), nous trouvâmes dans ce détail de fabrication une confirmation de notre impression première, que la pratique des « collerettes » ne se rattachait pas à une pure mode ornementale, mais à un but utilitaire, en rapport avec l'emploi usuel de la broche-épingle. Remarquons que c'est seulement sur les plus gigantesques d'entre elles que se développe le type *à boutons* (*Fig*. 2), et qu'à ces boutons est donnée une certaine mobilité, longitudinale à Vers, rotative en même temps, à Marcellaz, le premier cas constituant certainement un progrès sur l'autre, vu la complication de l'équarrissage d'une partie de la tige.

Dans quel but ? Voilà ce qu'il est plus difficile de préciser. Sans doute les collerettes elles-même étaient-elles destinées à fournir, pour desliens d'une finesse et souplesse relatives, des crans d'attache mieux gradués et plus sûrs que les simples annelures longtemps usitées. Sur des épingles à cheveux, des boutons mobiles ne pouvaient avoir que des inconvénients. Mais était-ce bien pour la chevelure, et non pour les vêtements. que s'employaient, lourdes comme elles sont, même les plus petites de nos épingles à collerettes, celles du premier type (*Fig*. 1). toujours venues d'un seul jet, et dont le moule ne devait pas laisser que de présenter certaines difficultés de confection, même avec l'empioi intermédiaire d'un modèle sculpté en bois ou en os ? Etait-ce bien pour la vestiture qui pouvaient s'employer ces broches de près d'un mètre, qui ne sont pas des plus rares, et que

offre des filets et des lignes creuses ; puis vient une espèce de poignée, longue de 0m19, formée d'un axe dans lequel (*sic*) sont superposés des disques tantôt plats tantôt renflés au milieu, et terminés par une plaque circulaire bombée, ayant un diamètre de 0m03. »

(1) C'est tout ce que nous avons pu tirer de notre correspondance avec M. Balliard ; car celui-ci, malgré toute sa bonne volonté, n'est pas parvenu à nous procurer la photographie à grande échelle que nous eussions eu plaisir à reproduire.

Flouest (1) ne trouvait pas exagérées pour la coiffure des Gaulois « ces colosses chevelus », nos ancêtres ? Si c'était, suivant la très curieuse hypothèse inspirée à M. E. Babelon par la fréquente trouvaille de broches analogues réunies en faisceaux (2), la première forme de la monnaie d'échange (3), à quoi bon donner à grand'peine la mobilité à des anneaux, qui, s'ils avaient pu être tirés du même moule, auraient certainement simplifié le travail, mais qui, fabriqués un à un, de dimensions diverses, ne faisaient que le compliquer, pour arriver au profil d'ensemble que donne l'ornementation simplement annelée (4) ? Peut-on trouver à cela un rapport quelconque avec l'hypothèse du comte J. Beaupré (5), qui opine pour des broches de cuisine, quoique, évidemment, pour cet usage il semblât indiqué, de faire toute la tige carrée, et pas seulement un bout ? L'exagération de poids de la tête par rapport à la longue tige ne pouvait-elle avoir quelque raison autre que celle qu'imagine le Comte Beaupré ?

Les questions se posent, nombreuses, sans pouvoir se résoudre. Mais un fait reste, qu'il nous a paru bon de mettre en relief, ne fût-ce que pour rendre hommage à ceux qui, les premiers, l'observèrent : c'est qu'à la veille de l'avènement de la fibule, l'épingle, près d'être supplantée, était parfois l'objet, dans sa fabrication, en plusieurs pièces, d'une complication spéciale, dont le but réel peut nous échapper, mais qui en avait certainement un (6), répondant au développement rapide de l'esprit d'invention de l'homme, déjà si éloigné de ses premiers tâtonnements de l'âge de la Pierre. Petite étape dans la marche du progrès, mais qui, peut-être, contribua à de plus grandes, et qui méritait certainement d'être notée.

Post-Scriptum.

De la discussion qui suivit notre exposé (7), il résulta que M. A. de Mortillet, non seulement ne croit pas que les collerettes, mobiles ou non, aient eu un but utilitaire, mais encore que, dans son opinion, l'enfilage des boutons mobiles, plus ou moins décoratifs, pour

(1) E. Flouest. *Les sépultures antéhistoriques de Veuxhaulles* (*Côte-d'Or*), Bull. soc. sc. de Semur, VIII, 1871, p. 317-334, 2 pl. (v. p. 328).

(2) Le Baron de Bonstetten. *Second supplement au Recueil d'antiquités suisses*, gr. in-f°, 18 p., XVI pl., Lausanne, 1867 (v. p. 6).

(3) Ernest Babelon. *Les origines de la monnaie considérées au point de vue économique et historique*, in-18 de 427 p., Paris, Didot, 1897. — J. N. Svoronos, *Leçons numismatiques*; *les premières monnaies* (trad. J. Dargos), Rev. belge de numismat., 1909, p. 115. — Joseph Déchelette, *Les origines de la drachme et de l'obole*, Rev. numismatique, 1911, p. 1-59, 15 fig.

(4) De Bonstetten, *op. cit.*, pl. II, 5.

(5) Comte J. Beaupré. *Observations sur un instrument de bronze désigné communément sous le nom d'épingle*, Bull. Soc. Préhist. de Fr., I, 1904, p. 105-114, fig. 26-34.

(6) Voir le *Post-Scriptum*.

(7) *Séance du* 27 *mai* 1911.

former la tête d'épingle que j'ai distinguée comme second type. avait dû, au contraire, précéder la fonte d'un seul jet des têtes à collerettes de mon premier type, qui ne serait qu'une simplification technique, une vulgarisation industrielle, une dégénérescence artistique des boutons crêtés.

Mais, alors, pourquoi est-ce justement dans les cas où le procédé eût été le plus avantageux, c'est-à-dire où les annelures, semblables les unes aux autres, eussent pu être tirées d'un seul moule, au lieu d'être faites de grandeurs toutes différentes, que l'on ne trouve pas trace de ce mode de confection, par plusieurs pièces rapportées ? Les difficultés de rivetage ne constituaient-elles pas un obstacle sérieux ?

Fig. 4. — *Echelle* : 1/2. — Double tête d'épingle (?), de Glasinac (Bosnie).

Au lieu de cela, l'étude chronologique du développement de l'épingle ne nousmontre-t-elle pas (j'ai résumé la question dans ma notice du Congrès) les annelures de la tête, peu à peu s'ajoutant (1), puis se substituant aux trous funiculaires ou aux petites boucles ou bélières, qui, au début, servaient seules à retenir en place l'objet précieux ? Ne voit-on pas ces annelures s'accentuer graduellement jusqu'au degré qui nous occupe, représentant une forme d'évolution presque finale, puisque nous en retrouvons la mode, purement ornementale, cette fois, — et encore, qui sait ? — sur la fibule, près de supplanter tout à fait l'épingle simple, qui, seulement au moment de disparaître, et en plein âge du Fer, montre, à la place des boutons ailés, des enfilades de sphères, des chapelets de perles, sou-

(1) A l'exemple que nous avons cité, d'après M. l'abbé H. Breuil, nous pouvons en ajouter deux autres, particulièrement intéressants, parce qu'ils s'appliquent à des épingles coudées. L'une a été présentée par M. L. Coutil à la séance du 23 juin de la S. P. F., provenant des dragages de la Seine, près de Rouen, dont il fut question au B. S. P. F. (t. VII, 1910, p. 611 et 643); elle a sa bélière, très originalement placée, latéralement au coude, en bas de la tête annelée. Une autre, non moins singulière, de la Prusse orientale, a été figurée par M. Jentsch (*Schrift. d. phys.-ök. Ges. z. Königsberg*, XXXIII, 1882, pl. IV, 5), ayant au coude une sorte de manchon tronconique, formé par un enroulement de six tours de fil accolés, laissant dans leur axe, latéralement à la tige, une lumière qui remplit évidemment le rôle de trou funiculaire.

vent de substances diverses (MONTELIUS, *It. sept.*, pl. 49, 4), et qui, redevenue purement capillaire et ayant reporté toute l'ornementation sur l'extrémité seule de la tête, devenue sphérique et énorme, reprend alors, en dessous, quelques petites annelures, assurant la fixation du bijou dans le chignon (1) ? M. FRANZ FIALA (2) a trouvé, dans ses fouilles de Glasinac (Bosnie), deux objets de bronze (*Fig.* 4), desquels il se demande si ce ne sont pas des têtes d'épingles, constitués chacun par une série de disques épais, portés, à distance les uns des autres, par un axe commun, et destinés évidemment à permettre de varier les points d'attache d'une chaînette, trouvée réunissant les têtes jumelles.

Enfin, au fait, que nous avons déjà cité, d'un manche de couteau en bronze, muni, en collerettes, de plusieurs disques échelonnés comme ceux de la *Fig.* 4, nous pouvons ajouter deux observations analogues, nouvellement publiées en Allemagne (3), de poignards, montrant la même particularité, et ne laissant guère douter que l'espacement des disques ne fût destiné à être garni de quelque substance périssable — bois, corne, dit un auteur; résine, dit un autre; enroulements de fibres ou lanières, opinerions-nous plutôt, — ayant pour but de donner une poignée bien en main, non glissante. Notons enfin que l'un de ces poignards est attribué à l'extrême fin de la période du franc Bronze, en même temps que des bracelets à énormes côtes (4) et des épingles à annelures, si accentuées de creux et si tranchantes de crêtes qu'elles rappellent tout à fait le type à boutons : tous détails confirmant l'âge tardif de celui-ci !

Voilà des faits d'observation ou d'évolution trop bien établis pour que puissent prévaloir contre eux, si spécieuses qu'elles soient, les vues abstraites de M. A. de MORTILLET, qui auraient, de plus, l'inconvénient, grave à nos yeux, de clore la question d'utilitarisme, qu'il nous a paru, au contraire, intéressant d'ouvrir, afin que l'apport de documents nouveaux en puisse atténuer peut-être le côté conjectural.

(1) Dr JULIUS NAUE. *Die Bronzezeit in Oberbayern.* — In-4°, 292 p., 163 fig., Album de XLIX pl., 1 carte. MÜNCHEN, 1894 (v. pl. XXX).

(2) FRANZ FIALA. *Die Ergebnisse der Untersuchung prähistorischer Grabhügel auf dem Glasinac.* Wissenschaftl. Mitt. aus Bosnien u. Hercegovina, t. III, 1895, p. 3-38, 81 fig., 1 pl. (v. p. 24, fig. 63).

(3) K. SCHUMACHER. *Neolithische u. bronzezeitliche Grabfunde aus Mittel-u. Nord-Deutschland.* Altertümer uns. heidn. Vorzeit, Bd. V, p. 53-59, pl. 13, fig. 202.
P. REINECKE. *Grabfunde von Ende der reinen Bronzezeit in Norddeutschland.* Id., p. 208-215, pl. 39, fig. 642.

(4) P. REINECKE. *Grabfunde von Ende der reinen Bronzezeit in Süddeutschland.* Altertümer, Bd. V, p. 205-207, pl. 38, fig. 16 et 638.

Découverte d'un dépôt de trois haches en cuivre, de l'Age du bronze I, à La Sablière, Commune de Breuillet (Charente-Inférieure).

PAR

Arthur COUSSET (d'Étaules, C.-I.)

Situation. — Commune de Breuillet, canton de Royan (Charente-Inférieure).

Distance de Royan. — 6 kilomètres.

Lieudit. — La Sablière.

Voie d'accès. — Partant du village du Billeau, suivre la route qui conduit au hameau du Grallet; la distance entre les deux est de 1 kilomètre au plus. Aussitôt que l'on a dépassé la dernière maison du Billeau, on descend une pente rapide; le ravin qui est au bas se relie sur la droite aux marais (1) d'Arvert. Remontant la pente opposée, et à 50 mètres environ du fond du vallon, sur la droite, dans un petit bois et en bordure de la route qui est légèrement encaissée à cet endroit, on voit une petite excavation, où il a été extrait du sable. — C'est là que fut faite la trouvaille.

Découverte. — Pendant l'automne 1904, M. Girard, son fils et MM. Benet frères, étaient occupés à charger du sable, quand, sous la pioche de l'un d'eux, M. Girard fils, une boule, verdâtre, d'environ $0^{m}40$ de diamètre, formée de sable aggloméré, se détacha du talus.

En brisant cette masse vert-de-grisée, les ouvriers trouvèrent, à l'intérieur, trois haches en métal, qu'ils crurent être du bronze. Elles étaient absolument pareilles de forme, de même métal; mais de grosseurs différentes.

L'une fut placée, par M. Girard fils, au Musée scolaire de Breuillet, d'où elle a disparu, avec des haches en silex [Ecole de garçons]; la seconde, la plus grande des trois, fut gardée par M. Girard; c'est celle qui fait l'objet de la présente communication; quant à la troisième, elle fut remise à un voisin, un M. Chevallier, et je n'ai pu savoir ce qu'elle était devenue.

Le terrain où cette découverte a était faite est incliné vers le levant, et est à l'abri des grands vents de la mer. Un lieu dit : La Bertonnerie, touchant du levant à la Sablière, a fourni un grand nombre de haches polies.

(1) Ancien Lac d'eau douce d'Arvert, etc... [Voir : *Recueil de la Commission des Arts*. La Rochelle, 1888, p. 5; et *Bulletin des Archives historiques*. Tome IX, p. 54 et 304. La Rochelle].

Les trois haches étaient placées l'une sur l'autre, dans le même sens, et, autant que les ouvriers peuvent se le rappeler, le bout le plus large faisait face à la route. Si cette dernière remarque est juste, elles auraient été orientées le talon direction du couchant et le coupant (le bout le plus large) direction du levant!

La profondeur du dépôt était de 0m80 environ, dans le sable jaune siliceux, sans aucune trace de cendre, ni de terre noire, ou autre indice étranger au sol.

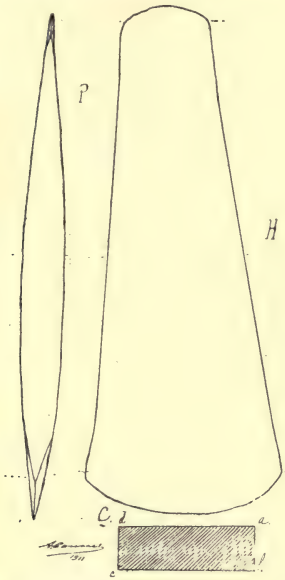

Fig. 1. — Hache plate en cuivre. — Provenance : La Sablière, commune de Breuillet [Charente-Inférieure].

Ayant été informé du fait, je me rendis chez M. Girard, qui me montra celle des trois restée en sa possession.

Je reconnus de suite que, contrairement à l'opinion primitive, cette hache était en cuivre, et non pas en bronze.

Elle est de forme plate, très coupante aux deux extrémités; les deux bouts sont terminés en arc de cercle; le plus grand est un peu élargi. Aucune trace de bord (*Fig.* 1).

Longueur, 0m165; largeur au millieu, 0m045; largeur au grand bout, 0m065; au petit, 0m030; épaisseur au milieu, 0m015.

Poids : 645 grammes.

Reproduction sur la planche ci-contre, demi-grandeur (*Fig.* 1).

Les trouvailles (1) en silex poli et fusaïoles sont assez nombreuses dans toute la commune de Breuillet, et surtout dans la région du Billeau.

Classement. — En tous points (2), je trouve que les haches de La Sablière de Breuillet sont conformes à celles dites de la 1re époque ou Age du bronze I.

Cette découverte vient donc augmenter de une unité les *douze*

(1) Voir Bulletin de *S. P. F.*, 1910, p. 381.
(2) *Manuel d'Archéologie;* par M. Déchelette. 1910, tome II, p. 3 et 34.

dépôts connus en France du 1er âge du bronze (1) [*Période du Cuivre*] (2); former le treizième dépôt : Breuillet (Charente-Inférieure); et porter à *dix* le nombre des dépôts connus de la Charente-Inférieure (3).

MM. Girard, reconnaissant que cet objet est mieux placé dans une collection que partout ailleurs, m'ont offert spontanément et, à titre gracieux, leur trouvaille. Je serais heureux qu'une analyse chimique en soit faite, pour connaître si c'est bien du cuivre pur. Le résultat de l'analyse sera publié par la suite. — J'ai confié l'objet pour cela à mon collègue et ami, M. le Dr M. Baudouin.

M. Marcel Baudouin. — Cette hache est tout à fait comparable à celles que j'ai décrites sous le nom de *Type évolué*. — Elle ne présente par la moindre trace de *martelage* ni de *polissage*. Elle est *très rugueuse*. Elle n'a donc pas été *terminée*, c'est-à-dire *polie*. — Il s'agit, par suite, d'une *Cachette de Marchands ambulants*, plutôt que d'un Dépôt rituel.

Station néolithique et Incinérations gallo-romaines à Château-Porcien (Ardennes).

PAR

M. A. LARMIGNY (de Château-Porcien, A.).

Les découvertes, relatives aux quelques photographies présentées ont eu lieu à la briqueterie de Château-Porcien, au lieu dit l'Aiguillon. En partant de la gare du C. B. R., nous suivons la rue principale jusqu'au centre de la ville de Château-Porcien, à la place de l'Hôtel-de-Ville; là, prenant à droite la route d'Ecly et à environ un kilomètre, nous arrivons à la côte 79, à la bifurcation de plusieurs routes. C'est là que se trouve l'emplacement d'une station, dont l'origine est *néolithique*. On y a découvert depuis plusieurs années cinq haches polies en silex noir.

Une voie romaine a été suivie pendant plus de vingt-six ans dans la briqueterie. La découverte d'un cimetière par incinération date de deux années. On y a trouvé des poteries de toutes formes et de toutes dimensions, des fibules de bronze et de fer, des anneaux, des miroirs métalliques, des monnaies : ces

(1) *Manuel d'Archéologie;* par M. Déchelette. 1910, t. II, p. 242, et *fig.* 80. p. 243.
(2) — même traité, p. 171 et 172.
(3) — même traité, p. 168.

dernières, en petite quantité; plusieurs amphores incomplètes ont été découvertes. En mai 1910, au cours des terrassements, à $1^{m}10$ de profondeur, un vase avec couvercle (chose rare, que nous n'avions jamais rencontrée), contenant des incinérations, fut mis au jour. Il nous a paru très curieux à observer, à cause de sa forme et de sa couleur gris-bleu; Son diamètre est de vingt-deux centimètres; la hauteur totale avec le couvercle est de quinze centimètres. Sur la partie cylindrique se voit, au bord et au milieu, deux cordons, en forme de boudin. Au raccord de la partie droite et du fond, le demi boudin est double.

Ce vase isolé contenait des ossements, dans lesquels nous avons extrait un morceau de fibule en fer. Nous pensons qu'il s'agit d'une incinération de l'époque gauloise (beuvraysienne).

En février et mars 1911, autres découvertes : une amphore complète de quatre vingt-dix centimètres de hauteur, vingt-huit centimètres au plus gros de la panse; cette pièce est remarquable par la grandeur de son col et, aux anses, cette partie n'a pas moins de trente-six centimètres. Sur la panse, on remarque en creux un caractère, que l'on pourrait prendre pour un L renversé. Nous avons trouvé à côté des morceaux d'une autre amphore de plus grande dimension. Les ossements incinérés se trouvaient en tas près de ces vases; nous y avons rencontré une agrafe de ceinturon en bronze, un anneau en potin, un fragment de fourreau en fer, auquel adhère encore un morceau d'étoffe bien conservé par l'oxyde de fer. La présence de la terre noire nous indiquait que l'on allait rencontrer quelque chose.

A quelques mètres, une autre sépulture se présente avec un nombre de vases plus important; nous pouvons l'évaluer à dix; mais on a pu en avoir que trois entiers : vases en terre noire, bien cuits; hauteur $0^{m}22$; $0^{m}18$; $0^{m}11$. Les os incinérés se trouvaient en tas à côté; leur volume et les différences dans la grosseur des os permettent d'observer qu'il y a là les restes de plusieurs sujets. On a réuni deux fibules en fer; dans l'une d'elle se trouve passé un crochet en fer formant pendentif. Une amulette en os de forme ovale a bords biseautés et trou de suspension, comme celles de la forêt de Compiègne; cette pièce, qui a très bien résisté au feu, est une base de bois de cerf. A côté des vases, nous avons découvert les membres postérieurs d'un mouton, probablement le repas funéraire; également trouvé des morceaux de bronze ayant trop subi de fusion pour pouvoir être classés.

A un mètre de cette sépulture, on a découvert une lame en silex roux rubané de la Marne; sa longueur est de treize centimètres; sa

pointe en forme de perçoir est très effilée, sur les deux tiers de la longueur, on y remarque de fines retouches. Un morceau de bronze, probablement d'un bracelet, se trouvait à côté; ces deux pièces n'ont aucun rapport avec la sépulture ci-dessus.

Un trou (Fosse), rempli de terre noire et de déchets de cuisine, a été rencontré; nous y avons trouvé des morceaux de vases noirs et gris-bleu de différentes épaisseurs; des os d'animaux dont une côte taillée en pointe très effilée, des fragments de carreaux en terre cuite; le squelette d'un petit animal dans lequel on a reconnu un cochon de lait; cinq morceaux d'os, qui, rassemblés, ont permis de reconstituer un fragment de peigne. Par les poteries, nous nous croyons en présence de Sépultures gauloises Beuvraysiennes.

L'an dernier, nous avons remarqué trois *puits*, dans cette partie du champ, puits très étroits et sans murailles, qui étant donné, la situation de cette station, pourraient bien être des Puits funéraires; ils sont visibles et prêts à être fouillés (1).

Les objets découverts à l'emplacement ci-dessus sont conservés et visibles à Château-Porcien.

La Cachette de fondeur, découverte à Compiègne (Oise).

PAR

L. PLESSIER (de Compiègne),
Ancien Président de la *Société historique de Compiègne.*

Les objets de l'âge du bronze ne sont pas très rares dans le département de l'Oise; et nous sommes heureux de signaler aujourd'hui la récente découverte d'une cachette de fondeur en la plaine des *Sablons*, territoire de Compiègne, dans un terrain appartenant à M. Fournier Sarlovèze, maire de la ville, et député de l'arrondissement (2).

Une lance en bronze fut d'abord rencontrée, et, ensuite, quelques mètres plus loin, un amas d'objets de même métal (*Fig.* 1), comprenant, savoir :

(1) M. Coutil en a signalé quatre d'origine romaine, mais sans poteries ; à côté on a trouvé 2.000 monnaies romaines, dans un vase, à Arquigny (Eure).

(2) Un travail d'ensemble sur cette trouvaille a été lu, dans la séance du 17 mars dernier, à la *Société historique de Compiègne* et paraîtra, avec gravures ou phototypies, dans le prochain Bulletin de cette Société.

1° Deux haches à ailerons terminaux : l'une à tranchant presque droit ; l'autre, plus usagée, à tranchant curviligne ; et les fragments de deux autres.

2° Six haches à douille, la plupart à tranchant plus ou moins évasé en arrondi, et les morceaux de six autres.

3° Un fragment ou petit tronçon de lame d'épée.

4° Enfin, un large culot de fonte, ayant pris la forme du creuset et d'un poids assez considérable (2 kil. 800) (*Fig.* 1).

Le sol, comme l'indique la dénomination du lieu dit, est essentiellement *sablonneux* à la surface ; il se compose d'une couche de sable de 0m40 d'épaisseur au maximum, reposant sur le tuf et la masse calcaire qui forment l'ossature souterraine en cet endroit.

C'est vers la partie inférieure de cette couche, ou à 0m35 de pro-

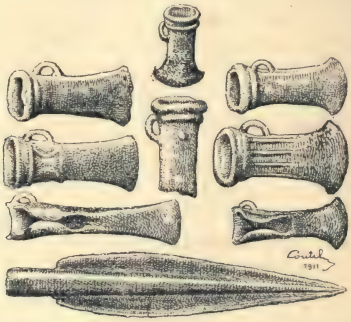

Fig. 1. — La Cachette de fondeur de Compiègne (Oise). Echelle : 1/5 de grandeur.

fondeur au plus, que fut recueillie la lance, tandis que les autres objets gisaient pêle-mêle à 0m25 environ, limite de la couche arable, le culot recouvrant le tout.

Sans qu'aucun d'eux soit absolument inédit, tous ces objets présentent de très intéressantes particularités par leurs formes, leur technique de fabrication, leur ornementation et même par certains détails, insignifiants en apparence.

Le martelage intense, par exemple, de la partie supérieure de la plus usagée des haches à ailerons semble indiquer qu'elle a dû plutôt servir comme *coin* ou *ciseau* que comme *hache* proprement dite ; et l'un des fragments du même type montre clairement que les ailerons étaient parfois *rebordés* ou *renforcés d'un filet marginal*, pour donner plus de résistance à ces appendices.

L'une des haches à douille, *rebutée* sans doute au démoulage par suite de défectuosité dans le haut de l'une des faces, est restée telle quelle, sans avoir été ébarbée, ni son tranchant affuté ; et il semble que le *creux* de la douille y ait été obtenu à l'aide d'un *double noyau*, dont les bavures sont *perpendiculaires* à celles des valves du *moule principal*, pour ne pas affaiblir les parois aux mêmes points.

Une autre au contraire, entièrement polie par un usage prolongé, porte de nombreuses traces de martelages successifs vers le tranchant : ce qui prouve que ce dernier était *rebattu* ou *réaffûté* à maintes reprises, et tant que sa solidité n'était pas compromise par la rencontre du vide de la douille.

Enfin une troisième, par ses faibles dimensions, a dû servir comme l'une des haches à ailerons, plutôt de *ciseau* que de *hache*, bien que le tranchant en soit assez évasé et nettement curviligne.

Le culot de creuset est surtout précieux, en ce sens qu'il caractérise nettement la nature du dépôt. Il démontre, d'un autre côté, par son poids brut de 2 kil. 800 que le fondeur, à cette époque, pouvait déjà faire entrer en fusion une notable quantité de métal à la fois.

Toutes ces pièces sont d'ailleurs recouvertes d'une patine variant du vert clair au vert russe ou brun plus ou moins foncé, brillante ou rugueuse, suivant la place respective qu'elles occupaient dans la cachette.

Les conclusions suivantes paraissent donc pouvoir être formulées :

1° La trouvaille de la plaine des *Sablons* doit être considérée comme intéressante à tous égards.

2° Elle représente évidemment *une Cachette de Fondeur*, comme l'attestent le culot du creuset et les fragments de bronze ouvré, suffisamment menus pour s'incorporer rapidement dans une refonte, à la masse en fusion.

3° L'ensemble des pièces et la cachette elle-même doivent remonter *à la dernière période* ou *Larnaudienne* de G. de Mortillet, ou à l'*Age du Bronze IV* de la nouvelle classification J. Déchelette, soit à environ 900 à 1200 ans avant l'ère chrétienne.

Tranchets préhistoriques du Soissonnais.

PAR

M. O. VAUVILLÉ (de Paris).

Les recherches et les fouilles, que j'ai faites dans le département de l'Aisne m'ont fait découvrir de nombreux, Tranchets en silex divers Je crois devoir en présenter un certain nombre à la Société.

1° Époque paléolithique.

Les fouilles assez importantes que j'ai faites, en diverses fois, dans le très intéressant et important gisement quaternaire de Cœuvres, canton de Vic-sur-Aisne, arrondissement de Soissons, m'ont fait découvrir plus de 350 pièces ou instruments divers, en silex variés, dont 21 qui peuvent se rapporter au Tranchet. Cet instrument remonte donc bien, dans cette région, à l'époque quaternaire, en pleine faune du Mammouth, dont les restes sont nombreux dans le gisement de Cœuvres.

Voici 6 de ces tranchets, en silex d'eau douce, venant de Cœuvres, avec l'indication de leurs dimensions en longueur, largeur du tranchant et épaisseur; j'indique aussi la profondeur, où je les ai recueillis dans le gisement non remanié.

N° 1	Longueur	55 mill.	Tranchant	40 mill.	Épaisseur	23 mill.	Profondeur	2m30
— 2	—	53 —	—	39 —	—	15 —	—	1m40
— 3	—	45 —	—	38 —	—	13 —	—	1m70
— 4	—	37 —	—	44 —	—	21 —	—	1m50
— 5	—	42 —	—	36 —	—	17 —		1m80
— 6	—	45 —	—	50 —	—	24 —	—	1m60

2° Époque néolithique.

A. Tranchets.

7	Longueur	75 mill.	Tranchant	45 mill.	Trouvé à Pommiers.
8	—	53 —	—	44 —	Trouvé à Pommiers.

Ces deux tranchets sont bien retouchés en forme de soie, pour être emmanchés.

Tranchets provenant de l'Allée couverte de Montigny-l'Engrain, où j'en ai découvert 53 dans mes fouilles faites en 1887 et en 1888 (1).

(1) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, vol. 1887, p. 710; et vol. 1888, p. 455.

Les 20 tranchets nos 9 à 28, du carton, qui varient de 21 à 42 millim. de longueur, d'une épaisseur de 3 à 6 millim. et d'un tranchant variant de 13 à 26 millim., donnent bien une idée des formes des 53 pièces recueillies dans mes fouilles. — La pièce la plus intéressante, provenant de Montigny-l'Engrain, est celle n° 29 ; on voit là un petit tranchet, qui a été emmanché dans un bois de Cervidé. Ce fait prouve bien que les petits instruments de cette forme sont bien des tranchets, et non des flèches à tranchant transversal. On peut remarquer que toutes les pièces, des nos 9 à 28, qui ont été faites avec des fragments de lames, ont été régulièrement très bien retouchées de chaque côté, mais presque perpendiculairement à la partie plate, ou revers du tranchet; cette particularité devait avoir pour but la solidité de l'emmanchement de l'instrument. Les retouches perpendiculaires à la lame donnaient beaucoup de résistance dans le manche; au contraire des retouches faites obliquement auraient eu l'inconvénient d'abîmer vite le manche, et, par suite, de le mettre hors d'usage en peu de temps.

On peut aussi remarquer que, les retouches de ces pièces ayant été faites perpendiculairement à la surface plate, cet instrument ne pouvait pas être convenable pour servir de flèche, attendu que ce genre de retouches n'aurait pas permis la pénétration facile d'un trait de ce genre dans un animal !

Dans mes fouilles de Montigny-l'Engrain, j'ai aussi trouvé un autre petit manche en os, de 48 millim. de longueur, que voici ; il a très probablement servi de manche de tranchet.

Loin de croire qu'il n'y a pas eu de flèches à tranchant transversal à l'époque néolithique, je pense au contraire qu'elles ont été très probablement employées. Je pense le faire voir dans une autre présentation de pièces néolithiques de l'Aisne.

B. Tranchet double.

La pièce n° 30, qui a été trouvée à Pommiers, est un tranchet double ; sa longueur est de 66 millim.; il a un tranchant de 15 millim. de largeur d'un bout et un autre de 22 millim. de l'autre bout, (face et profil). — On peut remarquer que les deux côtés ont été très bien retouchés sur toute la longueur de la pièce.

C. Fragment de hache polie, adaptée en brunissoir.

Voici une pièce que je crois aussi devoir présenter à la Société. C'est un très beau fragment de hache polie, en roche serpentineuse, ayant très probablement été éclatée d'une très belle hache, par suite

de clivage. Ce fragment, qui a encore 218 millim. de longueur, sur 36 millim. de largeur du bout du tranchant, et une épaisseur maximum de 36 millim., a été utilisé, après sa séparation de la hache, comme brunissoir, comme le prouve bien le polissage moderne, sur la partie éclatée, lequel est beaucoup plus récent que celui du contour de l'ancienne hache. — L'origine de cette pièce m'est inconnue.

413

SÉANCE DU 27 JUILLET 1911

Présidence de M. CHAPELET, Vice-Président.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

M. LE SECRÉTAIRE donne lecture du Procès-verbal de la dernière séance (22 juin). — Ce procès-verbal est approuvé.

A propos du procès-verbal de la dernière séance, M. ED. HUE ajoute quelques explications relative au *Culte du Feu*, et aux incinérations au XVIe siècle.

Correspondance.

Lettres d'Excuses. — M. COUTIL, Président, retenu à Aix-les-Bains pour raisons de santé, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance. — Excusé également M. Marcel BAUDOUIN, Secrétaire général, retenu en Vendée par ses travaux.

Lettre d'avis de Décès. — M. Auguste MALLET, membre de notre Société, décédé le 5 juillet, dans sa 70e année, à La Roche (Seine-et-Oise).

M. A. DE MORTILLET donne quelques détails sur les travaux scientifiques de M. Mallet, dont l'étude sur les *Grès taillés de Seine-et-Marne* était bien connue. M. le Président et M. A. de Mortillet associent la Société toute entière au deuil qui frappe la famille.

Lettre d'avis de Nomination. — M. MULLER (de Grenoble), membre de notre Société, qui est bibliothécaire de l'Ecole de Médecine et conservateur du Musée Dauphinois, vient d'être nommé, par M. le Ministre de l'Instruction publique, membre correspondant de la Commission des Monuments historiques (Section des *Monuments préhistoriques*). Il est chargé, en cette qualité, de l'étude et de la surveillance des Antiquités préhistoriques dans les départements de l'Isère et de la Drôme.

Lettres relatives aux Analyses de Métaux. — M. Chauvet communique, par lettre, la réponse de M. Chassaigne (de Ruffec), relative à des analyses de bronze. M. Chassaigne s'engageant à faire cette analyse moyennant rétribution, M. Géneau remet une note à l'occasion de cette lettre.

VIIe Congrès Préhistorique : Session de Nîmes.

M. le Secrétaire fait circuler les Programmes des Excursions du Congrès préhistorique de Nimes, envoyés par M. le Secrétaire-général.

Admission des nouveaux Membres.

Sont nommés Membres titulaires :

Nourry (Emile), libraire-éditeur, 62, rue des Ecoles, Paris. [MM. Hébert et L. Coutil].

Houry, 4, rue de Meudon, Issy (Seine). [MM. Ballet et Gillet].

Estaunié (Désiré), commis de commune mixte, Ammi-Moussa, Département d'Oran (Algérie). [MM. Adolphe et Charles Schleicher].

Leclerc, instituteur, Solers (Seine-et-Marne). [MM. Doigneau et Bazin].

Présentations.

M. le Dr Ballet présente un très *beau Coup-de-poing Acheuléen*, de grande taille, 0m27, et provenant d'une sablière de Boulogne-sur-Seine.

Cette pièce, qui a une très belle patine, a été trouvée au-dessous du deuxième cailloutis.

M. G. Ramond-Gontaud prend la parole à ce sujet. Il donne quelques explications sur la structure lenticulaire des dépôts d'alluvions anciennes.

M. A. de Mortillet présente, de la part du Dr Pfeiffer (de Weimar), des moulages de *Silex recueillis dans le gisement quarternaire de Taubach* (*Saxe-Weimar*).

M. Edmond Hue. — Les moulages qui nous sont présentés sont admirablement faits.

Le Dr Henri Martin a présenté à la S. P. F., il y a longtemps et à plusieurs reprises, des quantités d'outils de La Quina, ayant avec ceux-ci de grandes affinités de faciès et de technique. Cette pointe lancéolée, à base amincie, cette pointe double allongée à dos convexe en forme de limace, cette pointe à retouche latérale, dont Henri Martin nous a présenté des échantillons avec retouches alternes, ces couteaux, ces lames, se comptent par centaines, non-seulement dans la collection d'Henri Martin, mais aussi dans les collections des savants étrangers et français et des amis, qu'il a gracieusement invités à fouiller à La Quina, et auxquels il a si généreusement abandonné le pro-

duit des fouilles qu'ils y avaient faites. Il est certain que M. Déchelette n'a pas connu le Taubach qui nous est présenté en ce moment, et que son étude sur cette station (pages 76 et suivantes de l'*Archéologie préhistorique*) ne s'applique nullement aux outils que nous avons sous les yeux! — Les pièces, dont les moulages nous sont présentés, sont de l'époque évoluée ou supérieure du Moustérien de La Quina, sans aucune espèce d'hésitation.

Communications.

A propos de la communication faite à la dernière séance par M. Coutil sur les épingles à bélière, M. le Dr Deyrolle se demande si ces objets ne sont pas plutôt des *broches* que des *épingles*. — MM. A. de Mortillet et Hue prennent la parole à ce sujet ; ils donnent des renseignements ethnographiques sur les longues épingles que portent les femmes de certaines tribus de l'Afrique Occidentale. MM. Taté et de Paniagua prennent part également à la discussion.

M. le Dr Guébhard présente :

1° Une note de M. Bout de Charlemont, qui vient de trouver, dans ses fouilles des ruines Gallo-Romaines de Taurantum (Bouches-du-Rhône), un petit *nodule de peinture verte, ancienne*, et dont il donne l'analyse chimique.

2° De la part de M. Pagès-Allary, un *poignard de fer*, du moyen age, qui présentait, au moment de la trouvaille, une patine cuivreuse singulière.

3° Un mémoire de M. Pagès-Allary sur *les Hochets préhistoriques*.

4° Un second travail de M. Pagès-Allary, intitulé « *Hypothèses tirées des Haches Préhistoriques : Les Haches en Cuivre et Bronze sont des Outils variés* ».

M. Paul de Mortillet (de Paris) fait une communication relative à la *découverte d'un nouveau Dolmen* à La Roche aux Loups, situé sur la commune de Buthiers (Seine-et-Marne); jusqu'ici on ne connaissait que trois dolmens dans l'arrondissement de Fontainebleau.

M. A. de Paniagua présente, de la part de M. Dubalen, des *Gravures sur Os*, qu'il a trouvées lui-même dans la *Grotte de Rivière*, près de Dax, dans les Landes. M. Dubalen serait heureux d'avoir l'avis de la Société sur l'authenticité de ces petites gravures ; deux gravures fausses ont, en effet, été trouvées à la fin de ces fouilles !

Plusieurs membres prennent la parole à ce sujet. MM. Hue et Ballet pensent que ces gravures sont bien de l'époque ; mais M. A. de Mortillet les tient pour douteuses. « Ce sont, dit-il, peut être des entailles anciennes, que l'on aurait travaillées depuis ; l'ovale de la figure gravée n'est pas *Magdalénien*. Les gravures fausses sont toujours

bien au milieu de la pièce : ce qui est ici le cas. M. Taté y voit un semblant d'œil ; et M. Guébhard trouve que l'éclatement de l'os est frais, et que le sillon a une autre patine.

Finalement, M. A. de Mortillet, trouvant que la pièce gravée que M. Dubalen appelle *Chimère* paraît plus ancienne, mais que l'autre est douteuse, propose de faire agrandir photographiquement ces pièces par M. Henri Martin, et ajoute que M. Dubalen devrait autoriser le nettoyage des entailles.

II. — NOTES ORIGINALES ET DISCUSSIONS.

Nouveau Dolmen de l'arrondissement de Fontainebleau.

[*Prise de date*].

M. Paul de Mortillet (Paris). — Je tiens à signaler à la Société un Dolmen de Seine-et-Marne, qui, je crois, est inconnu ; il est cependant visible et en partie hors de terre depuis fort longtemps. Dans le pays, les blocs de grès qui composent le monument sont désignés sous le nom de *Roche aux Loups*. Cet endroit, isolé et très peu fréquenté par les touristes et par les habitants de Malesherbes et de Buthiers, est surtout un lieu de rendez-vous pour les chasseurs. Ce sont MM. Merlet, juge de paix, et Paul Leroy, vétérinaire à Malesherbes, et M. Albert, Leroy, de Paris, qui m'ont signalé, au mois de juin dernier, ces pierres, comme faisant partie d'un Dolmen.

On ne connaissait que trois dolmens, jusqu'à ce jour, dans l'arrondissement de Fontainebleau : La Pierre de l'Ormail, à Rumont, signalé dès 1855 ; le dolmen de Cannes, signalé par Thomas-Marancourt, en 1893 ; la Pierre-Lourde ou Pierre-Louve, à Episy, décrit par notre savant collègue, A. Viré, en 1897.

Le dolmen de la Roche aux Loups se trouve au sud-est de Buthiers, sur le territoire de cette commune, à deux kilomètres environ du village d'Herbauvilliers. Il comprend sept supports et deux tables en grès, formant une chambre rectangulaire de $3^{m}55$ de longueur sur $1^{m}60$ de largeur au fond ; de ce côté la dalle et les deux premiers supports de droite et de gauche occupent encore leur place primitive. Les autres supports, un du côté droit et deux du côté gauche, sont déplacés et sont actuellement en dehors du monument. Le septième support, planté face à la dalle du fond, ferme en partie l'entrée de la sépulture.

Le Dolmen dans sa longueur est orienté à peu près exactement Est-ouest. L'entrée est à l'Est.

Lors de ma visite à ce monument, le 6 juillet dernier, MM. Leroy, dans une fouille exécutée sous la première table, ont rencontré des débris d'ossements humains et deux éclats de silex; ils étaient disséminés dans la terre, au milieu de blocs de pierre, qui gisaient là et sans aucun ordre. Des recherches ont évidemment été faites dans ce dolmen, à une époque inconnue, tout au moins vers l'entrée. Je ne pense pas que ce soit par un palethnologue, mais bien par un chercheur de trésor. Il serait intéressant de fouiller complètement cette sépulture.

La Tortue en Préhistoire.

M. le Dr Marignan (Massillargues, H.). — Au Musée archéologique de Nîmes, dans la collection Emilien-Dumas, il y a une petite *Tortue*, en bronze, de la dimension d'une pièce de vingt sous. La carapace est ornementée de volutes en creux, qui imitent les imbrications de l'écaille. Cette tortue paraît avoir été la pièce principale d'une applique, ou peut-être d'une *Fibule*.

Elle est accompagnée d'une note ainsi conçue : « Petite *Tortue*, gallo-romaine, en bronze, trouvée à Bellau, chez M. Gaillet, Villevieille (Gard) ». — Villevieille, à côté de Goumières, a donné beaucoup d'antiquités gallo-romaines et romaines.

Le Cheval en Préhistoire.

M. le Dr Marcel Baudouin. — On trouve souvent, dans les sépultures, des *Os isolés* de Chevaux, dont on ne s'explique pas la présence.

Le fait suivant peut faire comprendre ces trouvailles. En Chine, il existe encore un moyen prophylactique original pour la Peste : « Prendre un fragment d'*os de Cheval*, l'envelopper dans un morceau d'étoffe rouge, et le coudre dans un *sachet*, que les hommes devront porter du côté gauche, alors que les femmes le mettront sur leur flanc droit ».

Ainsi donc, chez les Chinois actuels, un fragment d'*os de Cheval* est un talisman, voire même un remède, agissant par sa seule présence.

Il serait intéressant de retrouver pourquoi, en l'espèce, on a choisi le *Cheval !*

Découverte d'un Singe Anthropoïde au Miocène moyen.

Récemment, à l'Académie des Sciences, M. le professeur Deperret (de Lyon) a annoncé la découverte, à la Griffe Saint-Alban (Isère), dans le *Miocène moyen*, d'un *grand Singe anthropoïde*, ressemblant au *Dryopithecus* des Faluns. — Cette station serait très fertile en fossiles d'animaux, notamment en *Anthropoïdes !*

A propos du Hochet gallo-arverne.

M. Pagès-Allary (Murat). — Des remerciements sont dus à notre très distingué collègue et ami Jacquot pour sa contribution, publiquement ironique [page 364, *n*° 6, 1911, *du Bulletin*]. La boulette, de mie de pain, qu'il a bien voulu lancer sur le Hochet gallo-arverne, prouve que le baby des Alpes a la bouche plus grande que l'enfant arverne ! A moins toutefois que notre ami, M. Jacquot, ne se soit ingénié surtout à ne pas voir ou à ne pas tenir compte de l'échelle, qui accompagne la figure du Bulletin (n° 5, p. 320).

Cette échelle démontre, toute seule, que le hochet est assez grand pour fermer la bouche même d'une très grande personne, et être bien en main, même d'un grand explorateur. — Au fait, comme on doit tout utiliser, la mie de pain servait, peut-être, faute de cire, à ménager (1) le creux intérieur, plus difficile à obtenir qu'à critiquer. — Il est certain que cette forme bizarre, *mais très pratique*, *du hochet*, est, après la boulette ronde (2), celle que les doigts fabriquent machinalement, sans grande tension de l'esprit, toujours sans doute occupé ailleurs.

Le Chien en Préhistoire.

M. Patte (Oise). — Cranz rapporte dans son *Histoire du Groënland* que, de son temps encore, bien des Groënlandais avaient coutume de placer une *tête de Chien*, près de la *tombe d'un enfant*, « afin que l'âme, du chien qui sait trouver partout sa demeure, puisse montrer à celle de l'enfant le chemin de la terre des esprits ». — Je ne sais si cette belle et touchante idée appartient aux Esquimaux ou au missionnaire; mais un fait certain, c'est que l'on a trouvé des *crânes de Chien* dans des tombes d'Esquimaux, dans diverses localités du Groënland.

(1) Dans l'argile *du hochet Gallo-Arverne* — dont je *maintiens* ; et le *nom et l'usage*; malgré l'avis de mon vieux compatriote, professeur et collègue, M. Delort, de Cosne, y voyant un jeu dans le genre *non* du « Brounjidou », comme il me l'écrit; mais du hirouli altération de virouli — déjà signalé — page 310.

(2) La boulette ronde se fait avec deux doigts d'une main (pouce et index); la forme *Hochet* ne s'obtient qu'avec les deux premiers doigts des deux mains.

Ainsi Scoresby raconte (*W. Scoresby s. d. J. Tagebuch einer Reise auf dem Wallfischfang*) qu'il trouva, sur la terre de Jameson, le crâne d'un chien « dans une petite *tombe*, qui probablement était celle d'un *enfant* ».

Quelque portée que l'on puisse ou que l'on veuille donner au fait suivant, il est certain que l'on a aussi trouvé parfois en Suède des *squelettes de Chiens*, parmi les squelettes humains de nos chambres sépulcrales. Des recherches ultérieures montreront peut-être si les crânes de chiens que l'on rencontre dans ces hypogées reposent à côté des squelettes d'enfants [Sven Nilssonn. *Les habitants primitifs de la Scandinavie* 1868, page 184].

M. Marcel Baudouin (Paris). — Ces données sont à rapprocher de celles déjà publiées ici même et des récentes trouvailles faites en *Nubie* [Cadavres de chiens, sans tête, près de certaines tombes] [Voir *The Arch. Survey of Nubia*, passim].

Le Fer à cheval et le mauvais œil.

M. L. Jacquot (Grenoble). — La lecture du mémoire de M. Rivière sur les *Fers de chevaux* (1), considérés comme *porte-bonheur*, m'oblige à rappeler que les indigènes d'Algérie ont coutume de fixer, sur leurs portes, et plus généralement sur les volets des cafés maures, un *fer de cheval*. Ils y appliquent également l'empreinte d'une *main d'homme*: ce qui s'obtient en plongeant la main dans une écuelle remplie de couleur — rouge, verte ou bleue — et en la plaquant ensuite contre le mur ou le volet! — Ces deux *totems*, *fer* et *main*, paraissent avoir la même valeur protectrice et sont destinés à éloigner le mauvais œil. La main est cependant plus communément employée ; on en fait de nombreux bijoux. En Tunisie, on la remplace fréquemment par une *queue de poisson*, fichée sur les murs (même les Siciliens et les Juifs !); dans le Sahara algérien, on plante des *gros os de mammifères* sur les murailles et sur les parapets des terrasses, toujours pour protéger l'immeuble.

Pour écarter le mauvais œil, il y a encore d'autres moyens. En Tunisie, les Juifs étalent par dessous le vêtement leur main ouverte ; en Algérie, les Arabes, parlant à une personne suspecte, *font les cornes*, en étendant l'index et le majeur, et disent : « Lama fi ïanek ! (L'aveuglement dans ton œil). »

Un autre mode à retenir est celui-ci : on rencontre souvent des tas de petites pierres qui recouvrent les restes d'un mort, voyageur décédé accidentellement ou passant assassiné. Ces sépultures se confondent avec les amas de pierrailles d'origine anhistorique, si fréquents en Algé-

(1) VIe Congrès préhistorique de Tours, 1910.

rie. Les indigènes disent que l'âme du mort décédé de mort violente sort de son tombeau à l'époque anniversaire de son décès et va tourmenter le passant. Pour l'empêcher de sortir, il faut *planter un* OBJET EN FER, de préférence un *Couteau*, au centre du tas de pierres.

En Savoie et en Corse, ces mêmes tas de pierres existaient aussi, formés par les passants qui n'auraient pas manqué de jeter un *caillou* à la place où gisait la victime d'un crime ou d'un accident. Ces tas se sont confondus avec les murgers ou pierriers, formés par le nettoyage des champs (et dont plusieurs doivent même exhausser des murs anhistoriques).

Une coutume semblable existe à Madagascar, où se retrouvent aussi : 1° les mêmes tombelles que dans le Tell Algérien, notamment dans la région de Sétif; 2° l'usage des portes de maison ou de village en dalle de forme circulaire, comme certaines portes de sépultures romaines de la province de Constantine (Mila, Sétif), et de celle d'Alger (Tombeau de la Chrétienne, Monument des Isser).

Voilà donc des coutumes très générales, presque universelles. — Je termine en disant que le *Fer à cheval* est un porte-bonheur en Dauphiné et en Savoie pour les gens superstitieux.

Le mot Cro en Préhistoire.

M. Ch. AUBLANT (de Périgueux, Dordogne). — Dans le parler périgourdin, qui est un des nombreux dialectes de la langue d'Oc, le mot CRO (nous prononçons o long) signifie trou, creux, enfoncement quel qu'il soit et où qu'il soit. A Cro-Magnon, il y avait grotte et abri ; par conséquent, pour les indigènes *Cro*.

Magne, Magnou, Magnanou, etc., sont des noms portés fréquemment en Périgord par des familles ou des individus.

Dans le mot composé Cro-Magnon, le second de ces deux mots, Magnon, ne serait, à mon avis, que la francisation du nom Magnou ; cette francisation en *on* des mots périgourdins, terminés en *ou*, est excessivement fréquente.

En Dordogne, et notamment dans l'arrondissement de Sarlat où se trouve situé Cro-Magnon, les habitants ont utilisé de tout temps, et utilisent encore, les grottes et les abris sous roche comme habitations, transformant en demeures plus ou moins confortables, d'après les époques et les ressources de chacun, les unes et les autres. A côté de simples cabanes, il y a eu des châteaux bâtis de cette façon !

Autrefois, dans cette même région, on trouvait souvent et quelquefois encore aujourd'hui (j'en ai rencontré au moins deux fois en chassant ou en faisant des excursions) des individus, presque toujours faibles d'esprit ou atteints de quelque infirmité, habitant seuls dans des

trous de rochers, vivant de charité et aussi de rapine, loin de toute autre habitation.

D'après ce que je viens d'exposer Cro-Magnon ne voudrait-il pas dire le trou, et par extension, le rocher de Magnou; soit qu'un nommé Magnou en ait été le premier possesseur, soit qu'une famille de ce nom ait longtemps habité ce lieu, soit aussi qu'un solitaire, portant ce vocable, en ait fait sa tanière?

Magnon ou Magnou étant un diminutif de Magne, qui vient de *Magnus*, Cros-Magnon aurait-il désigné un trou, et par extension un rocher comme moins grand ou moins haut qu'un autre?

Les Lieux-dits : A propos de l'appellation de « Chante-Loup » ou de « Chante-Louve », appliquée à nombre de lieux dits.

M. A. de Paniagua (Paris). — M. L. Jacquot, dans le dernier Bulletin de la Société, demande pourquoi un aussi grand nombre de lieux sont appelés *Chante-Merle* et *Chante-Louve*.

Pour *Chante-Merle*, l'explication me semble facile : c'est simplement parce que les endroits qui portent ce nom, étaient fréquentés, de préférence, par des merles. — C'est pour la même raison que, dans le Midi de la France, maints endroits sont dénommés *Cante-Laude*, « Chante-alouette ».

Pour *Chante-Loup* ou *Chante-Louve*, l'explication est plus compliquée. Je pense que cette appellation, appliquée à un lieu dit, indique, que, en cet endroit, soit un *Sorcier*, soit une *Pythonisse*, disant la bonne aventure.

Il faut expliquer, d'abord, que le mot « *chanter* » a eu primitivement le sens de « dire » et « de vaticiner », ainsi que l'affirme positivement Strabon : ce qui porte, par force, à croire que les premiers Sorciers faisaient leurs prédictions sur le ton de la *mélopée*. Ainsi se comprend l'épithète de « à la voix sonore » qu'Hésiode donne aux nymphes Hespérides, qui formaient, sans aucun doute, une confrérie de femmes pythonisses : interprétation fortement confirmée, d'ailleurs, par Horace, disant que la sibylle de Cumes était *resonans*.

Or, pour des raisons trop longues à développer ici, les premiers sorciers vaticinateurs ont été assimilés à des *Loups*. Au dire d'Hérodote (*Melpomène*, CV), les Neures de Scythie, formant une peuplade de sorciers, se métamorphosaient, chaque année, pendant quelques jours, en Loups, pour reprendre ensuite la forme humaine : en somme, des *Loups-garous*, dont le souvenir persiste dans nos campagnes. Et notons que cette désignation *garou*, venant du sans-

crit *garj*, qui a produit le latin *garrire*, « chanter, conter », fait un « *chanteur* », du loup qui la porte.

Le Zeus prophétique d'Arcadie était dit « Lycéen », *le Loup* (Platon, *La République*, liv. VIII). C'est un nommé *Lycus*, « le Loup », Λύκος, un sorcier hyperboréen, qui introduisit en Grèce le culte d'Apollon, le dieu vaticinateur par excellence. Eh bien, on retrouve ce personnage mythique divinisé, en Gaule, sous le nom de *Lug*, qui n'est qu'une légère déformation de prononciation de Λύκος, avec la chute de la désinence grecque. Beaucoup de localités portent ce nom : *Lug-dunum*, *Lug-dunum* d'Aquitaine ; *Lug-os*, dans les Landes ; *Lug-asson*, dans la Gironde, etc.

La démonstration de ce qui vient d'être dit doit, semble-t-il, être faite par l'étude d'une monnaie de la Narbonnaise, citée dans le catalogue Chabouillet (2350, 2399). Au droit, un Hermès phallique avec en exergue : **ΛΟΥΚΟ ΕΙΚΝΟΣ** ; au revers, un trépied, attribut de la divination, et la légende : **ΛΟΥΚΟΣ ΤΑΛΗΓΤΩΝ**. Le sens de Λουκο εικνος, est « Lug prophétique. » En effet, εικνὸς vient de εινέω, avec le sens de « être en proie à la fièvre prophétique. » Dans la légende du revers : λογγος ταληγτων, λογγος, pour λόγος, est simple ; l'attique τάληθές est pour αλαθες et veut dire « le vrai, le véridique » ; il correspond au latin *vates*. De plus, on trouve, avec évidence, dans la composition de ce mot, le radical ἄλη, « course errante. » Ταληγτων n'est pas un génitif pluriel, mais un nominatif singulier comme son synonyme αλήηων, « vagabond. » Donc, traduction de λογγος ταληγτων : « la bonne aventure errante » : légende bien appropriée, spécifiant la bonne aventure, que, ainsi que les Bohémiens actuels, colportaient les magiciens primitifs, serviteurs de l'ancêtre immédiat d'Apollon, le Pan des origines, auquel Orphée donne les épithètes de « frénétique », qui répond au εικνος de la monnaie gauloise, et aussi à celle de « vagabond », qui corrobore ταληγτων.

M. Ch. Aublant (Périgueux, Dordogne). — En Périgord, les noms de *Chante-Louve* ou *Loube* (1), du mot périgourdin *loubo*, *Chante-Poule* et *Chante-Géline*, *Chante-Alouette*, *Chante-Perdrix*, *Chante-Merle*, *Chante-Luzer* ou *Luzar* (Lézard), *Chante-Grel* ou *Greil* (Grillon), sont donnés à de nombreux hameaux et lieux dits.

Je crois qu'en tenant compte de la topographie, des changements probables opérés au cours des siècles par la culture et les déboisements, des mœurs et des habitudes des animaux, dont les noms ont servi à former ces appellations, on peut arriver facilement à les expliquer.

Chante-Louve sera un endroit désert, triste ou sauvage, un hameau

(1) Tous ces noms se prononcent et s'écrivent aussi Cante-Louve, Cante-Grel, etc., d'après les régions où le parler est plus ou moins dur.

isolé; un lieu, en somme, où venaient hurler les loups, alors que ces animaux abondaient sur notre territoire.

Chante-Poule indiquera plutôt un endroit fertile, bien situé pour une métairie.

Chante- Merle un lieu un peu retiré, couvert, frais, broussailleux; endroit qu'affectionne ce chanteur de nos bois.

Chante-Perdrix sera peut-être souvent un lieu sec, un peu élevé, non boisé, où la perdrix rouge piète facilement, se remise souvent, et où elle chante soit au soleil levant, soit à la tombée du jour.

Chant-Luzare et *Chante-Grel* ne seront certainement pas des endroits bas et humides, car ces deux petits animaux aiment les lieux secs et la chaleur.

J'ai noté, sur la carte, un certain nombre de hameaux portant ces dénominations; et je me propose de les visiter pour voir si mes suppositions sont exactes.

A mon avis, cette famille de noms de lieux a été formée comme celle qui possède *Bonair*, *Belair*, *Bellevue*, *Beauregard*, *Belvès*, *Belcayre*, *Beauséjour*, etc., etc.

M. Marcel Baudouin. — Le *Congrès Préhistorique de Nîmes* a visité, en août 1911, une Nécropole *énéolithique* à *Cantaperdrix*, près de Calvisson (Gard). — C'est bien « un *lieu sec, un peu élevé, non boisé* » !

Nodule de Peinture gallo-romaine.

M. H. Bout de Charlemont a trouvé, dans les déblais de fouilles poursuivies actuellement à Tauroentum (Var), sur les ruines de l'acropole de l'ancienne ville gallo-romaine, un petit nodule de peinture verte, incontestablement ancienne, dont M. Berg, professeur de minéralogie et d'hydrologie à l'École de médecine de Marseille, a bien voulu faire l'analyse que voici :

Eau	2.20	pour cent.
Perte au rouge	4.80	—
Silice	53.57	—
Oxyde de fer (ferreux)	21.23	—
Alumine	1.25	—
Phosphate de fer	0.67	—
Chaux	0.86	—
Magnésie	de 8 à 10.	

La pâte est d'un aspect brillant, lisse, douce au toucher, compacte et tendre pourtant puisqu'elle trace en vert par frottement sur le papier, comme le pastel.

M. Bout a également trouvé, dans les mêmes déblais, une coquille conservant des traces de peinture rouge (oxyde ferrique) ancienne aussi.

Les nuances de ces résidus sont celles des restes de peintures à fresque qui recouvraient les murs de l'acropole. Les uns sont donc identifiés par les autres, comme aussi par leur voisinage réciproque, et, à ce titre, les susdits résidus, si peu importants soient-ils par leur volume, présentent un réel intérêt, au point de vue, notamment, de la composition des peintures anciennes.

III. — COMMISSION DES ENCEINTES.

Commission d'étude des Enceintes Préhistoriques et Fortifications anhistoriques.

M. Armand Viré, président de la Commission, dépose le 49e rapport.

Nous recevons de M. A. Cousset les intéressants documents suivants sur le *Camp du Chatelard*, situé commune de Royan (**Charente-Inférieure**).

Le Camp du Chatelard (1) a été découvert par M. Morin-Delisse, de Royan, qui le premier en a donné une description dans la « *Revue de la Saintonge et de l'Aunis* », XXVe volume, 6e livraison, novembre 1905, p. 403 à 413. Son inventeur lui donne une étendue qui peut égaler le 1/4 de la commune ou environ ; mais, d'après nous, son importance serait beaucoup plus modeste, et il n'occuperait même pas entièrement le fief dénommé au cadastre de la commune : *Les Bois-Châteaux*.

Dans le reste des bois, entourant le hameau du Chatelard et les autres villages, on rencontre bien quelques fossés et chemins creux ; mais ils ne dépassent pas en importance les délimitations ordinaires des lieux dits et des propriétés, et n'ont rien de commun avec des ouvrages défensifs.

Le camp est difficile à trouver, même pour quelqu'un habitant la

(1) Le Chatelard (sans accent), d'après le Cadastre et les Cartes.

région. Les bois qui l'entourent sont très touffus et leurs chemins peu fréquentés sont envahis par les branches.

Il se trouve dans le fief connu sous le nom de *Bois-Châteaux*, dans lequel il y a de grandes *Doues* (1).

C'est là seulement que nous avons pu découvrir le camp, après plusieurs recherches infructueuses, que nous avions tentées seul à plusieurs reprises, avec la description de M. Morin en main, et après avoir suivi entièrement son itinéraire.

Aussi, vu la proximité d'une grande plage telle que Royan, et pour faciliter l'accès du camp aux touristes, nous avons voulu les faire bénéficier de nos recherches, en le situant sur une coupure de la carte au 80.000, et en complétant les renseignements à l aide d'un extrait du Cadastre communal. Le côté Sud [fossé et rempart] correspond à la coupe A-a.

Le fossé s'avance jusqu'à la limite du lieu dit voisin [Les Espies] (2) tout en faisant partie de « Bois-Châteaux » sur le cadastre aussi bien que d'après les indices laissés par les coupes des bois, et est utilisé de nos jours un peu comme chemin pour l'exploitation des parcelles.

Le côté Est [fossé et rempart] : coupe B-b; C-c est taillé dans le fief de Bois-Châteaux et n'atteint le vieux chemin de Rivalent que très loin alors que commence le marais. A partir de là [2e chemin, venant du lieu dit : Le Couran], le fossé extérieur est double, sur une centaine de mètres au plus, [voir la coupe C].

Du côté ouest, le fossé est peu important.

Le côté Nord touche à un vallon étroit et marécageux, prenant naissance dans le lieu dit : Le Couran [*sic*]. Ce vallon se prolonge au bas du logis de Taupignac et rejoint les vastes marais d'Arvert. Sur ce côté nord la terre est légèrement relevée en bordure et forme un petit parapet, touchant le marais, sans fossé.

La surface du camp est plane et comprend les parcelles nos 174 à 247; le sous-sol est du tuf recouvert de terre de bruyère; les principales essences d'arbres qui y croissent sont : le chêne commun, le chêne vert ou yeuse, le pin maritime, etc...

Aucun éclat de silex n'y a été trouvé par nous, aussi bien à la surface du sol que dans les terrassements faits par quelques propriétaires, qui y ont arraché de grands arbres l'hiver dernier.

Ce camp est situé au fond d'un fjord, communiquant directement à d'importants marais (3). Dans la direction de Vaux, de Pontaillac,

(1) *Les Doues des Bois-Châteaux* ; la prononciation du mot Doues [pour Douves, c'est-à-dire sans la lettre V] est la même pour toute la Saintonge.

(2) *Espies*: Nom de lieu dit, que nous avons trouve dans presque tous les cadastres communaux de la region, sans pouvoir lui attribuer la moindre signification.

(3) Revue de la Saintonge et de l'Aunis, T. IX, p. 54 et 304 [Ancien Lac d'eau douce d'Arvert].

et de la gare de Royan, trois autres fjords très accentués, venant de la mer, s'en approchent également à peu de distance.

Il a été trouvé, paraît-il, des vestiges de bateaux en amont du logis de Taupignac, en creusant des canaux de dessèchement dans la tourbe du marais, ce qui indique qu'on pouvait y accéder par eau à une époque lointaine.

Cette forteresse, par sa situation au voisinage de la mer et à la partie la plus resserrée de la presqu'île comprise entre le cours actuel de la Seudre et celui de la Gironde, commandait le pays, comme le dénote encore la disposition de ses principaux ouvrages défensifs : le côté Sud qui fait face à la mer et le côté Est, dirigé face au Continent.

Rien de matériel, qui soit connu de nous, ne permet de le dater sûrement; mais, pour des raisons que nous développerons plus tard à propos d'autres ouvrages similaires, nous lui attribuons une origine remontant au moins au IIe siècle de l'occupation romaine.

M. O. Desmazières, qui a fait un travail très complet pour le VIe Congrès Préhistorique de Tours, nous donne aujourd'hui une récapitulation des Enceintes de Maine-et-Loire.

1° Camps. Enceintes. Retranchements.

Arrondissement d'Angers, 6.

Louroux-Béconnais.	*Enceinte des Châteaux* (1).
Ponts-de-Cé.	*Extension du camp de César, de Fremur.*
Saint-Gemmes-sur-Loire.	*Camp de Frémur ou de César* (Les Chateliers, le Frémureau, champ Charles ou le Huttereau).
Charcé.	Retranchements de Charcé.
Murs.	Chatelier-de-Murs (enceinte de pierre).
Saint-Ellier.	Retranchements de Charcé (suite).

Arrondissement de Baugé, 6.

Beauveau.	*Camp de Richebourg.*
Durtal.	Enceinte de Chalou.
—	— de la Galaisière.
Lué.	Enceinte de Chatillon.
—	— de la Reynière.
Marcé.	Tranchées ou fossés des Romains.

(1) Les enceintes imprimées en italiques sont celles qui figurent déjà dans l'inventaire de M. A. de Mortillet.

Arrondissement de Cholet, 16.

Beaupréau.	*La Ségourie* (existe sur le Fief-Sauvin seulement.
Chapelle-du-Genêt.	Redoute de la Roche-Alain.
Cholet.	*Enceinte du Chêne-Landry.*
Fief-Sauvin.	*Oppidum de la Ségourie.*
—	Retranchement du Petit-Nombault.
—	— de la Forêt de Leppo.
—	Camp de Braud.
Jallais.	Enceinte de Bouzillé (La Chasse).
—	— du bois des Brunières.
Montigné-sur-Moine.	Tranchées ou fossés des Anglais.
Romagne (La).	*Camp de la Boutrie.*
Renaudière (La).	Enceinte mégalithique.
Saint-Pierre-Montlimart.	Enceinte de la Motte Bataillère.
—	— du Chiloux.
Saint-Remy-en-Mauges.	*Enceinte du Bois des Minières.*
Tourlandry (La).	Enceinte de la Volerie.

Arrondissement de Saumur, 16.

Bagneux.	Enceinte de Terrefort.
Chenehutte-les-Tuffeaux.	*Camp de Chenehutte.*
Doué-La-Fontaine.	Camp de Doué ou de Montfiel.
Fontevrault.	Enceintes du Poteau d'Arrée, 3.
Forges.	— *de la Garde.*
Gennes.	Enceinte de la Bardinière.
Louerre.	Camp du Vau.
Noyant-la-Plaine.	Camp de la Brosse.
Saint-Cyr-en-Bourg.	Enceinte de Saumoussay.
Brain-sur-Allonnes.	Enceinte de la Cave peinte.
La Breille.	Retranchements des Grands-Buissons.
La Breille.	Retranchements de la Lande Sebille.
—	Camp des Prussiens (Enceinte des Mortiers).
—	Camp de la Girard.

Arrondissement de Segré, 8.

Angrie.	La Butte aux Anglais.
Chatelais.	Enceinte de Saint-Julien.
—	— de Rouge-Ecu.
Lion d'Angers.	Camp de l'Ile.
Montguillon.	*Enceinte des Rouvrais*, 2.

Pouancé.	Enceinte du Bois de la Haie.
St-Michel et Chanveaux.	Enceinte de Chanveaux.

TOTAL GÉNÉRAL, 52.

2° **Buttes et Mottes** (les plus remarquables).

COMMUNES.	DÉNOMINATIONS.
Baugé.	Monte-Echelle ou Château-Coin.
Chalain-la-Potherie.	Butte de la Jotelle.
Jaille-Yvon (La).	Butte de l'Echaudé.
Jallais.	Motte de la Gourdonnière.
Loiré.	La Motte Cesbron.
Montfaucon.	La Motte des Fiefs.
Mouliherne.	Motte du Cavalier.

M. M. STALIN, membre de la Commission, et le docteur SOUBEIRAN, signalent l'existence, à Pont-Saint-Pierre (**Eure**) — rive gauche de l'Andelle — d'une enceinte et d'une motte, non inventoriées à ce jour.

La première, qui présente quelque analogie avec le *Château Buron* de Bouillancourt-en-Sery (1) (**Somme**), connue dans le pays, sous le nom de *Catelier*, de forme elliptique et pourvue du côté Nord-Est d'une sorte de donjon, se trouve sur la colline séparant la route de Pont-Saint-Pierre de celle de Flipou, à peu près à hauteur du passage à niveau du chemin de fer.

La seconde, dite *Motte du bourg*, distante de la précédente d'environ trois cents mètres seulement dans la direction de la Seine, et en bordure d'une chaussée d'origine très ancienne, n'offre aux regards rien de particulier. Entourée d'un vallum peu profond, large approximativement de trois mètres, elle semble accuser, tout au plus, en diamètre, quatorze mètres à la base et huit au sommet, et en hauteur six mètres.

La présence dans le voisinage immédiat de ces ouvrages défensifs, au lieu dit le Coudray et dans le bourg même de Pont-Saint-Pierre, de stations néolithiques (2), la découverte à plusieurs reprises dans le lit de l'Andelle de haches polies en serpentine, jadeite et diorite, ne paraissent pas suffisantes à nos collègues pour en dater l'édification; mais ils espèrent qu'une tranchée, qu'ils se proposent d'exécuter au cours d'une prochaine excursion réservée à la levée d'un plan, leur fournira d'utiles indications à ce sujet.

(1) Voir C. Bacquet. — XIII° Rapport B. S. P. F. [Séance du 26 décembre 1907, p. 490].

(2) Quenouille. — *Recherches néolithiques dans le bassin de l'Andelle.* — Bull. S. N. E. P., Tome VIII, 1901.

— M. A. Coutil nous envoie les notes suivantes sur des enceintes de l'**Eure**.

1° **Brionne**, arrondissement de Bernay (**Eure**). — *Le Camp du Vigneron.* — Ce camp a été signalé, sans description, d'abord par Gadebled, dès 1840, et précédemment par A. Le Prévost, sous le nom de *Tombeau du Druide*, parce que le rempart de l'éperon barré offre peu de longueur (75 mètres); il a 16 à 18 mètres de haut. Ces auteurs avaient pris le talus pour un tumulus; d'où le nom de Tombeau du Druide. Vers 1860, un original du pays, nommé Trajin, fit aplanir le milieu du talus, sur 20 mètres carrés, qu'il fit entourer d'un petit fossé; et il composa la dédicace suivante pour la dalle tumulaire qui devait le recouvrir :

Jacques-Paul-Constant Trajin,
Né, à Salerne, le 2 novembre 1790
baptisé le même jour.
c'est une loi que tout chacun doit suivre
c'est un devoir de mourir après vivre
ainsi mortels je vous dis au revoir
adieu bonjour ou bien adieu bonsoir
le 11 février 1865.

Cet éperon barré situé sur un cap abrupt domine Brionne (Eure) de 118 mètres; cette première partie du camp occupe près de 600 mètres. En avant du grand rempart, à 22 mètres, il existe un premier petit talus, de 1 mètre de hauteur, avec fossé de 1m50 de large; il forme un arc de cercle; quelques cavités du voisinage doivent provenir d'anciennes carrières de silex à bâtir, dont on trouve des blocs énormes dans toute cette région. A l'angle N.-O. du fossé de 35 mètres de largeur et 6 de profondeur, précédant le grand talus, on voit un talus oblique de 1m60 de haut, avec fossé; il contourne tout le sommet de ce monticule sur plus de 1200 mètres et se dirige vers le hameau de Gauville. Sur l'autre déclivité regardant la Risle, il n'y a pas de retranchement. Ce dernier *talus m'a été signalé par M. Duquesne, membre de la Société*, avec lequel j'ai pu pu contrôler sa direction et sa longueur. Comme cet endroit est boisé et tapissé de bruyères très épaisses, il est impossible de reconnaître son origine.

Brionne (**Eure**). — *Le camp du Parc.* — En face, sur la rive droite de la Risle et le ruisseau du Bec, qui coule dans l'autre vallée, se trouve un camp, d'une forme bizarre : *un angle me fut signalé par mon collègue M. Duquesne*; depuis nous avons pu en suivre les trois côtés. L'un d'eux est parallèle à la Risle, les deux autres côtés sont relativement perpendiculaires à celui-ci et à peu près parallèles; ils sont distants de 500 mètres, lorsqu'ils s'éloi-

gnent du coteau de la Risle, puis de 340; enfin de 250 mètres seulement au bas du coteau descendant à la vallée du Bec Hellouin. Il est nécessaire de faire remarquer que les fossés ne sont pas toujours extérieurs; cette particularité existe sur les côtés Sud et Est, où il y a un double fossé; et, à environ 16 mètres de ce fossé, on retrouve sur de très longues distances (plus de 500 m.) un mur en gros silex de $0^{m}80$ d'épaisseur et 2 mètres de haut; on voit près du large fossé d'enceinte des fosses nombreuses de 6, 8, et 10 mètres de largeur sur 5 à 6 mètres de profondeur, d'où l'on a extrait les silex du mur. Cette clôture fut sans doute construite aux xe et xie siècles par les religieux de l'Abbaye du Bec, située à 2 ou 3 kilomètres de là. *Mais nous ne croyons pas que les talus et fossés soient de cette époque. En effet, le mur contourne bien à 8 ou 16 mètres de distance deux des côtés du camp; mais, sur le 3e côté, situé à 350 et 400 mètres, presque parallèlement, il n'y a jamais eu de mur. Quant à dater ce camp, ne peut-on pas supposer que c'est un ouvrage du IXe ou Xe siècle, contemporain des attaques du donjon de Brionne, qui se trouve au sud, à 2 kilomètres,* et construit vers cette époque.

Tourneville (Eure) — *Le camp du Parc.* — Il est intéressant de rapprocher ce camp, nommé le *Parc*, d'un autre camp que j'ai découvert l'été dernier, en fouillant des tumulus situés dans le bois du *Parc*, près de grands talus, à Tourneville (Eure). J'ai remarqué d'un côté deux remparts, avec deux fossés, distants aussi de 15 à 16 mètres, et d'un seul côté; alors que les deux autres côtés ne sont pas doublés, ils descendent aussi du sommet du plateau, vers la vallée et la rivière, sur une longueur de près de 16 à 1800 mètres; le 4e côté du retranchement n'existe pas vers la déclivité et la rivière. Il y a donc là deux faits analogues à Tourneville et Brionne.

Je me propose d'étudier beaucoup d'autres bois, portant le nom de *Bois du Parc*, alors qu'il n'existe aucun souvenir qu'un château ait existé à proximité. J'attire donc l'attention de mes collègues sur cette particularité, *en les mettant en garde sur les fossés limites de propriétés.* Dans les bois, les divisions de propriété sont à craindre; il faut une grande expérience des retranchements pour pouvoir éliminer ce qui est un simple fossé limite. Il existe aussi dans les forêts des *doubles fossés, parallèles* aux grandes routes départementales, et même de moindre importance.

Du reste, je crois que beaucoup de ces retranchements sont nettement historiques, bien que pour les camps carrés, nommés aussi *Parc* ou *Parquet*, il s'en trouve qui sont entièrement remplis de substructions romaines. J'ai fait des sondages, récemment, au *Parquet aux Anglais*, dans la forêt du Bord, à 300 mètres de la villa

d'Incarville, que je viens d'explorer; et bien que des bûcherons m'aient dit qu'ils y avaient trouvé des tuiles romaines, les six sondages faits contre les talus et au centre ne nous ont rien donné.

3° **Villers-sur-Andelys.** — *Le camp du Parc ou du Galardon.* — Bien que j'aie souvent parcouru ce coin de Bois du Parc, il a fallu qu'il soit défriché pour que les talus et fossés me démontrent qu'ils appartiennent à un camp. (Tout un coin malheureusement des talus est transformé en carrière de silex). Ces talus modestes, de 1m50, correspondaient à un ouvrage de défense peu important, qui fut sans doute renforcé par des palissades. C'est surtout la partie située au sud qui le caractérise, avec son large fossé oblique de 6 à 8 mètres; on ne comprendrait pas qu'un propriétaire ait séparé un petit coin de bois de 120 mètres de long d'un côté, sur 100 mètres de l'autre, et 60 mètres de base, par un talus et un fossé de 6 à 8 mètres de largeur. Ce double rempart et ce fossé, surtout accusé à la partie déclive, indique bien une intention de défense.

4° **Acquigny,** arrondissement de Louviers (**Eure**), *Le Château Robert.* — Un 4e camp, que j'ai signalé déjà (1), offre le plus grand rapport avec le Camp du Vigneron de Brionne. C'est le *Château Robert.*

Cet éperon barré, dominant les ruines de Cambremont, l'église et le château d'Aquigny, forme un cap dominant la vallée de l'Eure au Nord, à l'Ouest et au Sud; il est isolé du côteau boisé, vers l'Est, par un immense rempart, en arc de cercle, mesurant 100 mètres de corde; une porte existe au centre de ce grand rempart. Le talus s'élève de 15 mètres et de 18 mètres du fond du fossé; ce dernier fossé mesure de 4 à 6 mètres de profondeur et 8 à 10 mètres de largeur, vers le plateau; ce fossé a dû se combler par la chute des feuilles et le ruissellement provenant de talus. Un second retranchement, comprenant un talus de 1m50 à 2m50 et un fossé de 3 mètres, précède le grand talus; il forme au centre une seconde enceinte elliptique mesurant 85 mètres de long sur 40 mètres de large; du milieu part un 3e talus de 30 mètres de long, se rattachant au côté nord de l'éperon. Le grand talus se prolonge au nord et au sud, sur les côtés du promontoire; à 300 mètres au nord se détachent deux autres talus de 100 mètres, se coupant vers l'ouest, à angle aigu; ces deux talus présentent chacun deux solutions de continuité.

Je ne puis encore attribuer une date pour la construction du re-

(1) L. Coutil. — *Archéologie gauloise, gallo-romaine, franque et carolingienne. Département de l'Eure, arrondissement de Louviers.* — 1898, p. 75-76.

tranchement de *Château Robert*, d'Acquigny, il rappelle le *Camp du Vigneron* de Brionne; les recherches que je poursuis sur l'origine des éperons barrés de Normandie seront publiées prochainement, ainsi que le plan, dans le volume du Congrès préhistorique de Nîmes.

— M. Victor Piraud nous adresse la note rectificative suivante :

« On vient de me communiquer le numéro du mois de mai 1911 du *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, où je lis, à la page 316, un entrefilet de M. Jacquot, au sujet d'une levée de terre, que j'ai remarquée au sommet du mont *Rachais*, et que j'ai signalée à la séance du 8 mai de la *Société Dauphinoise d'Anthropologie et d'Etnographie*. Dans ce court article, M. Jacquot se réserve d'aller étudier ce mur.

A ce sujet, je vous serai très reconnaissant, si vous vouliez bien indiquer dans votre Bulletin qu'à la séance du 8 mai de la *Société Dauphinoise d'Anthropologie et d'Etnographie* j'ai fait part de mon intention d'étudier d'une façon plus approfondie ce mur, auquel j'ai cru devoir attribuer quelque importance. »

Nous ne pouvons que nous réjouir de la bonne volonté manifestée à ce propos, et espérer que les recherches combinées de nos deux collègues nous apporteront bientôt les documents inédits et intéressants.

— M. L. Jacquot a transmis à M. Baudouin l'indication et le plan *du Camp des Romains*, près de Clementières (et de Saint-Martin-le-Venoux), commandant une série de massifs montagneux, le mont Rachais (**Isère**) et la plaine du Grésivaudan. Ce point culminant est entouré de pierres.

— Me M. Savoye nous envoie deux remarquables photographies, dont l'une représente dans son ensemble, vue du Sud-Ouest, l'enceinte inférieure de *Graye* qui entoure, comme d'une collerette, le sommet dominé par une église; et l'autre un détail, sous bois de l'important éboulis, de pierres marquant l'enceinte supérieure.

IV. — ARTICLES ORIGINAUX.

Stratigraphie de trois tranchées dans l'atelier de Larcy (Grand-Pressigny).

PAR

MM. Henri MARTIN (Paris) et J.-B. BARREAU (Tours).

Pendant le sixième Congrès préhistorique, tenu à Tours, en août 1910, nos collègues ont pu se rendre compte de l'importance des ateliers de Larcy et chacun d'eux a pu faire une ample récolte d'éclats de silex travaillés et de livres-de-beurre.

Aucune tranchée méthodique ne permettait alors de connaître au Grand-Pressigny la fréquence et la répartition des pièces en profondeur. — C'est pourquoi, pendant l'excursion du Congrès, nous avons arrêté le plan de fouilles, que nous avons exécuté du 1er au 4 février 1911.

Les alentours de la ferme de Larcy, commune de Neuilly-le-Brignon (Indre-et-Loire), comprennent plusieurs ateliers; mais nous nous sommes limités à l'étude d'un seul, celui de la *Pièce des Rouchères*, de beaucoup le plus important (*Fig.* 1).

Trois tranchées ont été ouvertes et sont repérées sur le (*Fig.* 1) plan en A, B et C; elles correspondent à des altitudes différentes du champ.

Tranchée A. — Plutôt située sur la *Pièce des Grosnais*, cette tranchée a été creusée à peu près sur le point culminant de l'atelier. Ses dimensions sont les suivantes : longueur 3 mètres, largeur 1m50, profondeur 1m20. Le grand axe orienté dans le sens du thalweg.

Nous n'avons pas choisi au hasard l'emplacement de cette tranchée; nous nous sommes basés sur la concentration de quelques pièces intéressantes en silex, telles que : hache polie, percuteurs, débris de lames et nombreux éclats de formes variées.

Nos ouvriers, cultivateurs de la région, nous firent remarquer qu'une tranchée en ce point serait vite arrêtée par la roche sous-jacente, gisant, d'après eux, à une faible profondeur. Il n'en a rien été; la gelée seule rendit le terrain résistant jusqu'à 15 centimètres.

La coupe nous a donné 30 centimètres de terre arable argileuse, avec quelques débris de silex et de tuiles; puis au-dessous une argile verdâtre parsemée de traînées rougeâtres ne contenait aucun silex, que nous avons traversée pendant un mètre. Au contact des deux couches argileuses se trouvaient des fragments de poudingue siliceux.

Fig. 1. — Situation des Tranchées exécutées à l'Atelier de Larcy (I.-et-L.).

0,25 a.– Terre végétale argileuse		Nombreux éclats et quelques pièces néolithiques. Livres de beurre.
1m20 b.– Terre argileuse teinte gris-sale mêlée de petits cailloux blancs.	40	Pièces acheuléennes. { 1 coup de poing. 1 disque.
Plaques de silex disloquées.	120	Pièces d'aspect moustérien. { 2 racloirs. 1 pointe.
1m55 c.– Argile verdâtre pure, zônée de jaune. Quelques ilots de sable	210	Pièces d'aspect moustérien. { 2 éclats.
	240	1re Sorte de hachoir, un bord retouché, deux faces, avec lames détachées.
	265	1re Néolithique. Livre de beurre. Argile cuite et façonnée (tuile ?).
Argile pure bistre au contact du sable.		
0m20 d.– Sable blanc jaunâtre (0m25), passant au calcaire tendre; (couche de passage entre le turonien moyen et le turonien supérieur)		

TRANCHÉE B.

Le résultat obtenu en ce point était médiocre, l'industrie du silex s'éteignait à une faible profondeur, sans avoir donné en tranchée une seule pièce caractéristique.

Tranchée B. — Cette saignée fut pratiquée vers le milieu de la *Pièce des Rouchères*. Dimensions : longueur 10 mètres, largeur $1^{m}30$, profondeur maximum $3^{m}80$.

Successivement : nous avons trouvé les couches suivantes :

A. Terre végétale argileuse : $0^{m}25$.

B. Terre argileuse, d'une teinte grisâtre, mêlée de petits cailloux : $1^{m}20$.

C. Argile verdâtre pure, teintée et tachée jaune, avec quelques éclats de sable et des petits rognons de silex colorés extérieurement en rouge sang, par des sels de fer : 1 mètre 55.

D. Sable $0^{m}25$, passant au calcaire tendre blanc jaunâtre. Cette dernière couche étant en place sans remaniements, n'a pas été creusée au delà de $0^{m}80$.

Avant d'aborder la répartition des pièces archéologiques trouvées dans ces différentes couches, nous envisagerons certains détails géologiques les concernant.

La couche superficielle en terre arable (A) est d'une médiocre fertilité et non exempte d'engrais ; chaque année elle est remuée par la charrue, jusqu'à une profondeur de 30 centimètres au maximum ; c'est donc une couche assez mince dont les mêmes parties, continuellement brassées, reviennent à la surface.

La couche sous-jacente (B), malgré le froid du moment (— 6° centigr.), a été entamée facilement ; l'argile n'est pas stratifiée ; sa couleur, au lieu d'être uniformément grisâtre, est éclaircie par des îlots de petits fragments de calcaire siliceux, qui maculent la teinte du fond.

Cette couche, par son manque de stratification horizontale, offre l'aspect d'une nappe descendue, sous forme de boue, de la partie élevée de la région, distante approximativement de 120 mètres.

La masse argileuse inférieure (C) est plus homogène, plus grasse ; elle tranche aussi par sa coloration bistre-jaune ; la stratification manque également ; on y retrouve de petits amas de sable jaune clair ; mais les fragments de calcaire et de silex y font défaut.

Cependant, au contact des deux couches argileuses, nous avons trouvé de grosses plaques de silex noir, épaisses de $0^{m}05$, atteignant parfois $0^{m}40$ et $0^{m}60$ dans les mensurations de surface. Ces fragments, ou tout au moins quatre d'entre eux, étaient situés à plat, tandis qu'un autre était placé de champ. Cette position nous fit penser que ces fragments n'étaient pas dans leur position

géologique primitive ; d'ailleurs en les juxtaposant nous avons pu reconstituer la dalle brisée, et nous rendre compte qu'une fracture avait disloqué les différentes parties ; quant au redressement du dernier morceau, on peut l'attribuer à la poussée, produite au moment du glissement de cette masse argileuse.

A la base de cette couche (c), sous une faible épaisseur, l'argile devient pure et se trouve en contact d'un sable très fin, blanc-jaunâtre (D), fossilifère, qui passe, après 0^m25 d'épaisseur, à un calcaire très fin et très tendre d'un jaune pâle.

Cette couche a été explorée sur 0^m80 de profondeur, car il n'était pas douteux que nous étions arrivés sur des formations marines en place, antérieures au Quaternaire.

D'ailleurs, les renseignements fournis par M. Lecointre, sur les échantillons que nous lui avons communiqués, sont concluants ; il les rapporte aux couches de passage entre le Turonien moyen (Craie tuffeau) et le Turonien supérieur.

D'autre part, M. Lecointre a bien voulu nous fournir d'intéressants renseignements sur le silex de la région, et nous sommes heureux de les joindre à notre communication.

Origine des Silex du Grand-Pressigny. — Le silex jaune (Livre de beurre) provient du Turonien supérieur.

On peut le voir en place dans un certain nombre de localités : par exemple à Montrésor, où il existe sous la forme de bancs discontinus (cordons), formés de silex plats d'une épaisseur variant de 0^m05 à 0^m20.

Le Turonien supérieur ne présente ce silex que dans la partie sud-est de l'Indre-et-Loire ; les autres régions en sont dépourvues.

Au Grand-Pressigny, la Craie ayant disparu par décalcification, les silex restants constituent la formation appelée : *Argile à Silex.*

Les silex noirs n'ont été observés en place qu'à l'état des petits rognons dans le Turonien inférieur (craie marneuse à *Inoceramus labiatus*) et dans le Sénonien (craie à silex). L'argile à silex de Larcy, reposant sur le Turonien moyen (craie tuffeau), ne peut contenir de silex du Turonien inférieur. De plus, ladite argile à silex nous a livré quelques fossiles, dont *Janira quadricostata*, caractéristique du Sénonien.

Il y a donc lieu de considérer, jusqu'à preuve du contraire, les silex noirs comme le résidu de la décalcification du Sénonien ».

En résumé, cette épaisse couche argileuse, de 3 mètres, est le témoin d'un important ruissellement, qui a modifié le relief de la côte des Rouchères, à une certaine époque du Quaternaire que nous tâcherons de préciser plus loin.

La descente de l'argile inférieure n'a pas été brusque ; cette argile était assez délayée, car sa base offre peu d'éléments étrangers arrachés au substratum; elle est fine et recouvre le sable sans s'y mêler.

Le transport de la grosse masse argileuse doit coïncider avec de fortes pluies; elle a pu glisser, sous forme de bouillie liquide et les couches, situées jadis au sommet du « Bois des Demoiselles », ont suivi la déclivité de la région. La poussée a été suffisamment forte pour entraîner de lourdes plaques de silex et les briser en morceaux, que nous retrouvons aujourd'hui disjoints.

Les silex taillés habituels de surface ont été trouvés abondamment ici, nous voulons parler de ceux connus depuis tant d'années dans les différents ateliers du Grand-Pressigny et nous n'insisterons pas beaucoup sur ces trouvailles, appartenant à un Néolithique assez fruste, où se trouvent des fragments de lames, des perçoirs, des éclats taillés et utilisés, quelques haches polies, mais qui est caractérisé par la présence des gros nucléus ou *livres de beurre*.

Les silex de couleur noire prédominent dans ce champ; et presque toutes les livres de beurre sont de couleur foncée.

Dès les premiers coups de pioche dans la terre végétale, nous avons mis au jour des éclats ordinaires, sans rencontrer de pièces bien définies ; il en a été de même sur une surface de 13 mètres carrés ; et, à une profondeur de $0^{m}30$, nous avons constaté la disparition complète des éclats ; mais à $0^{m}40$, dans la couche argileuse (c), nous avons trouvé deux pièces intéressantes : l'une, un petit *coup-de-poing* acheuléen, parfaitement taillé aux deux faces, long de $0^{m}076$ (Pl. I, Fig. 1) : l'autre, un disque à taille unifaciale, d'un diamètre égal à $0^{m}092$ (Pl. I, Fig. 2).

Un deuxième niveau archéologique, situé à $1^{m}20$ de la surface, nous fournit ensuite deux racloirs massifs et grossiers ; l'un d'eux est assez grand ; mais leurs caractères ne permettent pas de les rapporter avec certitude à un âge quelconque ; le plus petit (Pl. III, Fig. 6) porte sur sa face bombée quelques macules de cacholong.

Un peu au-dessous de ce niveau, nous avons trouvé une sorte de pointe moustérienne, à taille unifaciale, de forme triangulaire, avec un plan de frappe et un bulbe (Pl. I, Fig. 3 et 4). Puis, à $2^{m}10$, dans l'argile verdâtre (c), une autre couche archéologique fournit deux éclats très retouchés et très utilisés en silex jaune ; et un peu au-dessous, à $2^{m}40$, un gros bloc conique ; en silex noir, mesurant $0^{m}17 \times 0^{m}11$, sorte de grand hachoir très épais, portant des retouches fines et serrées sur le bord le plus aigu.

Enfin, le dernier niveau, avant la rencontre du sable, nous a

livré à 2m65 de la surface, dans la couche argileuse (c), une livre de beurre et un fragment de tuile ! Ce nucléus en silex noir appartient au type plat et court ; sa ligne sinueuse est parfaitement taillée et visible sur les quatre bords ; les deux faces de la pièce portent les empreintes de plusieurs lames détachées (Pl. II, Fig. 5).

Le fragment de tuile a 0m015 d'épaisseur, il est rouge et a subi la cuisson ; l'absence de courbure nous fait employer le mot tuile, plutôt que celui de poterie, sans toutefois être définitivement fixés (Pl. III, Fig. 8).

En résumé, cette tranchée nous donne une superposition archéologique, où l'Acheuléen se place immédiatement au-dessous des pièces néolithiques de surface ; puis s'échelonnent en profondeur des silex d'aspect moustérien, et, enfin, à la base, une livre de beurre, accompagnée d'argile cuite et façonnée.

Les terrassements ont été faits sous nos yeux, par six ouvriers, pendant trois jours ; et les différentes pièces que nous signalons ont été retirées des couches par nous-mêmes. Notre collègue, Jacques Rougé (de Ligueuil), est venu sur un appel constater, le dernier jour des fouilles, l'état des tranchées.

Cette coupe paraît en contradiction avec la stratigraphie industrielle du Quaternaire, mais l'inversion observée peut cependant s'expliquer.

La déclivité du terrain et le ruissellement sont les deux principaux facteurs du renversement des couches.

On peut supposer que la région haute des Rouchères contenait encore, un peu après le début du Néolithique, des couches moustériennes et acheuléennes dans leur superposition archéologique, et que de fortes pluies aient entraîné vers les parties déclives la couche superficielle néolithique, puis le niveau moustérien, et enfin l'acheuléen ; c'est pourquoi le niveau le plus ancien, glissant le dernier, est venu recouvrir les pièces d'un âge plus récent.

En tout cas, ce ruissellement s'est produit à une époque où la livre de beurre et l'argile cuite étaient connues, et, après ces phénomènes d'inversion, l'occupation néolithique a de nouveau laissé des vestiges sur toute la surface de ce terrain.

Actuellement la différence de niveau est de 4 mètres entre le point où fut exécuté cette tranchée et le sommet du Bois des Demoiselles.

D'après les données, certainement très incomplètes, de cette coupe, il semble que le Polissage du silex est limité aux pièces de surface.

Tranchée C. — Exécutée dans la partie la plus déclive du champ, cette tranchée mesurait 4 mètres de long et 1m50 de large; la terre végétale y est plus épaisse qu'ailleurs; elle atteint 0m40. Les éclats néolithiques étaient très nombreux dans toute la hauteur de cette couche; mais nous n'avons trouvé aucune pièce saillante. Au-dessous, jusqu'à 1 mètre de profondeur, la terre argileuse est dépourvue de tout vestige siliceux.

Il semble qu'on voit encore, dans cette région inférieure du champ, l'effet du glissement des terres superficielles, entraînant vers la déclivité un maximum d'éclats.

Dans la région supérieure de l'atelier, les silex sont disséminés dans une couche, dont l'épaisseur ne dépasse pas 0m30, tandis que, à une distance de 110 mètres et à une différence de niveau atteignant 4m40, les vestiges archéologiques sont plus abondants et répartis dans un dépôt dépassant parfois 0m40.

Explication des Planches hors texte :

Planche 1. — Fig. 1. — Petit *coup-de-poing*, d'aspect acheuléen. Silex blond. Taillé aux deux faces. Trouvé à 0m40.

Fig, 2. — Disque d'aspect moustérien. Taille périphérique sur une seule face. On retrouve cependant un petit plan de frappe et un bulbe de percussion. Silex blond. Trouvé à 0m40.

Fig. 3 et 4. — Pointe grossière d'aspect moustérien, photographiée sur les deux faces. Taille périphérique sur une seule face. Plan de frappe; bulbe de percussion avec esquillement. Silex blond. Trouvée à 1m20.

Planche 2 Fig. 5. — *Livre de beurre.* Fracture de l'extrémité antérieure. Taille bi-faciale Prélèvement de lames aux deux faces. Les deux bords offrent la ligne sinueuse obtenue. par des cupules alternes. Silex noir. Trouvée à 2m65.

Planche 3. Fig. 6. — Racloir dont le bord actif et retouché est surbaissé. Eclat assez grossier en silex blond, trouvé dans la tranchée à 1m20 de profondeur.

Fig. 7. — Eclat triangulaire irrégulier taillé aux deux bords d'une seule face. La face opposée dans son plan de clivage, ne porte aucune retouche; on y voit le bulbe de percussion. Silex blond. Trouvé à 1m10.

Fig. 8. — Fragment de tuile (?) trouvé à 2m65 auprès de la *livre de beurre* (photographie Pl. 2, fig. 5). Couleur rouge, lisse sur une face, et rugueuse sur l'autre. Epaisseur : 15 millimètres. Pâte à grain assez fin, cuisson régulière. La face lisse porte les stries parallèles et nombreuses.

Nota. — Toutes les photographies, représentées sur les trois planches, sont, à quelques millimètres près, de grandeur naturelle.

MM. Henri MARTIN et J.-B. BARREAU.

1

2

3

4

IMP. LECERF, ROUEN.

Clichés Dr Henri Martin.

5

IMP. LECERF, ROUEN.

Cliché Dr Henri Martin.

MM. Henri MARTIN et J.-B. BARREAU.

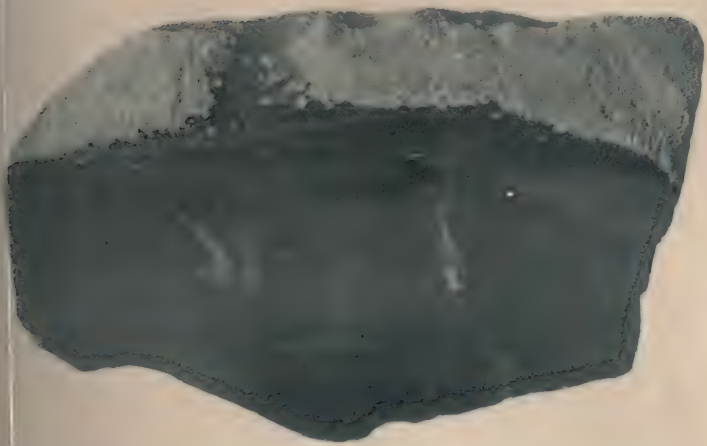

6

7

8

P. LEVERF, ROUEN.

Clichés Dr Henri Martin.

La Préhistoire de Niederbronn (Alsace) (1).

PAR

Charles MATTHIS (de Niederbronn, A.),

Membre de la *Société Préhistorique Française.*

Introduction. — Dans de précédents ouvrages (2, 3, 4, 5, 6, 7), il m'a été possible d'établir la haute antiquité de Niederbronn, cette petite station thermale située sur les confins de l'Alsace septentrionale, et traversée par l'ancienne voie celtico-romaine de Strasbourg à Metz. C'est en fouillant la terre, à Niederbronn et dans les environs, que j'ai pu trouver des *Silex taillés* (armes et outils), des haches polies en pierre, des haches en bronze et en fer, de la verroterie décorée, des monnaies portant un sanglier en effigie, et de la poterie très primitive.

Ces pièces furent examinées par des personnes compétentes et attribuées, les unes, à des tribus Gauloises, les autres aux hommes de l'âge du bronze et de la pierre polie.

Pour l'époque romaine, les résultats furent plus beaux encore, surtout dans le voisinage de la Source minérale (tempérée et saline). On trouva, outre les Thermes, de nombreuses sculptures, les unes détériorées, les autres en parfait état de conservation.

Ce furent des *cippes* avec l'image des dieux sur les quatre faces; d'autres pièces donnèrent en relief Pallas, Diane, Junon, Hercule, Minerve, etc. Une belle plaquette en grès rouge montra une *Vénus* toute nue, s'admirant dans une glace; à ses côtés se tient l'*Abondance*, avec sa corne remplie de fruits. En outre, on trouva de nombreux autels, dédiés aux génies des lieux et aux *divinités* de la Source. De la vase retirée en 1568 du fond du bassin (construction romaine de forme hexagonale), on parvint à sauver des centaines de monnaies, très bien conservées : une série ininterrompue des Césars, depuis Auguste jusqu'à Arcadius ! Sur la route qui reliait Niederbronn (l'ancienne Wasgowiana, nom qu'on croit avoir été celui que portait la ville sous la domination romaine) par Brumath à la grande *voie* qui venait de Strasbourg et se dirigeait vers le Rhin, étaient échelonnés de nombreux *Vicus*, dont certains furent pour les musées de véritables puits de richesse.

(1) Communication faite à la séance de mai, 1911.
(2) *Niederbronn aux anciens temps (époques romaine et moyen âge).*
(3) *La Wasembourg : un temple de Mercure et une ruine gothique.*
(4) *Carte des châteaux et des curiosités du Wasgau* (Basses-Vosges).
(5) *Enceinte préhistorique du Riesberg.*
(6) *Les Monolithes des alentours de Niederbronn.*
(7) *Un cimetière franc près de Niederbronn.*

Toutefois ce ne fut pas à la plaine que s'arrêtèrent mes recherches, car, à mesure qu'on s'y avance, les objets *pré-romains* diminuent. Je me tournais alors vers les montagnes, qui avaient su conserver, sous l'épaisseur de leurs bois sombres et mystérieux, sous une couche épaisse de feuilles et de mousses, les objets qui furent les muets témoins de nos belles légendes, si populaires encore avant la guerre, et qui tombent aujourd'hui de plus en plus en oubli.

Depuis mon jeune âge, ces pierres et ces roches aux formes curieuses m'avaient frappé. Des *murs*, formés d'énormes blocs; des *galeries* creusées dans le roc; des *grottes* dans lesquelles de nombreuses personnes pouvaient facilement se coucher, et où l'on trouvait des fragments de poterie primitive, des os et du charbon : c'étaient-là pour moi des motifs suffisants pour aiguiser ma soif de chercheur. Joignez à cela les nombreux petits bassins ronds et profonds, dans lesquels on était sûr de trouver de l'eau ; et vous trouverez l'explication de mon travail d'aujourd'hui. Car l'*homme de la plaine*, l'habitant des vallées, a, malgré les siècles, conservé le vieux culte de la montagne ; il aime à y retrouver la demeure et le refuge de ses ancêtres, et les ruines des monuments qui y sont restés sont encore aujourd'hui pour lui un sujet de crainte, de respect et d'horreur.

Toutes les montagnes, qui entourent Niederbronn d'un si beau cadre de verdure et dont les pentes descendent vers la ville, cachent sur leurs hauteurs des vestiges de constructions des *temps préhistoriques*, qui sont des *habitations*, des murs de *défense* et des camps de *refuge*, ou des *lieux de culte*. Dans mon jeune âge, je fuyais ces endroits, que je recherchais plus tard.

Les *Cupules* qui s'y rencontrent se trouvent toujours dans le voisinage d'autres pierres travaillées, dont l'usage et le but nous sont encore inconnues; toutefois les noms des montagnes, des cantons ou des chemins, ont toujours quelque chose d'antique et de particulier et se sont conservés. Comme montagnes, je nommerais les *Finster* (sombre), *Ochsen* (Bœuf) *Heidenkopf* (tête de païen), *Bild-stoeckel* (*tronc avec l'image*), *Lichteneck* (coin de lumière), *Zickenburg*, *Kelten Lager*, *Gailer-Lies*, *Pfaffenberg*, *Riesberg*.

Sur chacune de ces montagnes j'ai relevé des *Cupules*; elles sont placées, d'après un système très réfléchi, de manière à ce qu'on put correspondre d'un point à un autre.

A côté ou à proximité des cupules et sur le sentier qui y conduit se trouvent toujours les *Pierres à marques* (*Fig.* I et II), qu'on ne rencontre pas sur nos autres montagnes !

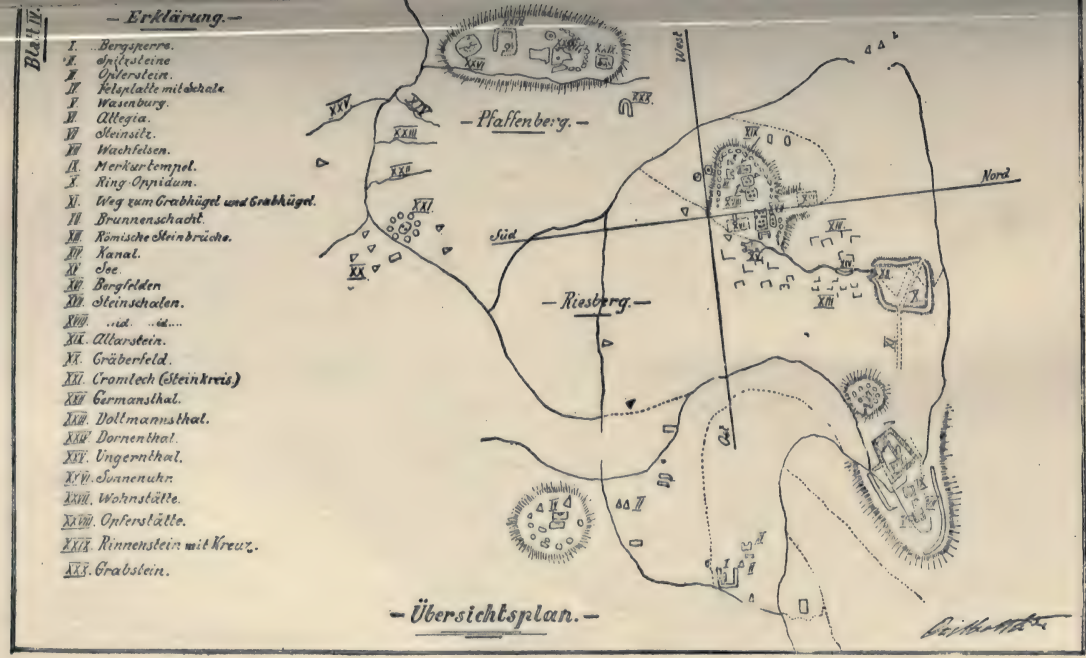

Fig 1. — Les Monuments préhistoriques des Environs de Niederbronn (Alsace). — Le Pfaffenberg et le Riesberg.

A Saverne-Dabo, en Lorraine, à 40 kilomètres d'ici, et dans le Palatinat, on retrouve des *Cupules*; mais non pas les *pierres à marques* au même état primitif.

Les *pierres à cupules*, ainsi que les autres mégalithes, étaient (à part l'enceinte du *Camp*, dit celtique, et le *Monolithe de la Liese*), absolument inconnues!

Ne désirant pas donner trop d'étendue à ce premier travail, je ne parlerai ici que des Mégalithes les plus beaux, les plus curieux et les plus rares, que j'ai découvert et qui se trouvent sur le *Riesberg* et le *Pfaffenberg* (*Fig.* 1).

I. Le Riesberg. — *a*) *La Wasembourg et le Temple de Mercure.* — Sur le côté du Riesberg (montagne à proximité de Niederbronn et formant l'un des côtés d'entrée de la vallée de Bitche) (conduisant en Lorraine), regardant le levant, à 3 kilomètres de Niederbronn, s'élève une *ruine féodale*, datant du XIIIe siècle, la *Wasembourg*, qui fut construite sur l'emplacement et avec les matériaux provenant d'un *Temple de Mercure*.

Une inscription romaine [voir page 11 de mon travail (1)], qui s'y trouve gravée sur le rocher, a été très bien expliquée par Jules Quicherat (que j'ai eu le plaisir de voir, car il venait souvent chez nous avant la guerre de 1870); ce grand archéologue en parle aux pages 86-87 d'un de ses travaux (*Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*).

Le rocher contre lequel s'adossait la *Cella* (dont on voit encore les traces, et autour duquel j'ai trouvé des fragments de tegula, deux petites lampes romaines, et une *fibule*) fait vers l'Ouest un angle, dans le fond duquel une *niche*, assez profonde, forme dans son fond un tronc, un *Opfer-Stock*, une *cuvette*, ou une *cupule*, très facile à reconnaître, bien que la partie du devant soit enlevée.

Ce tronc est du même travail que les autres cupules du Riesberg et doit remonter à la plus haute antiquité. Il servait peut-être déjà à un usage religieux, avant que les Romains aient fait tailler leur inscription sur le rocher, dédiant ce petit temple à Mercure.

Parlons maintenant d'une autre découverte, le *grand Temple de Mercure*, dont on n'avait nulle connaissance, au temps où M. Quicherat venait dans ce pays. En 1887, je fis des fouilles au pied du plateau entre la ruine actuelle et un rocher isolé placé sur la pointe extrême de la crête vers l'Est et nommé le *Wachfelsen*, que M. Quicherat avait également étudié [Photographie, page 12]. Je découvris de nombreuses pierres taillées, portant des sculptures en relief et des inscriptions; puis des *Autels*, des pièces de frise

(1) Ch. Matthis. — *Niederbronner Steindenkmaeler*, Saverne, A. Fuchs, 1911.

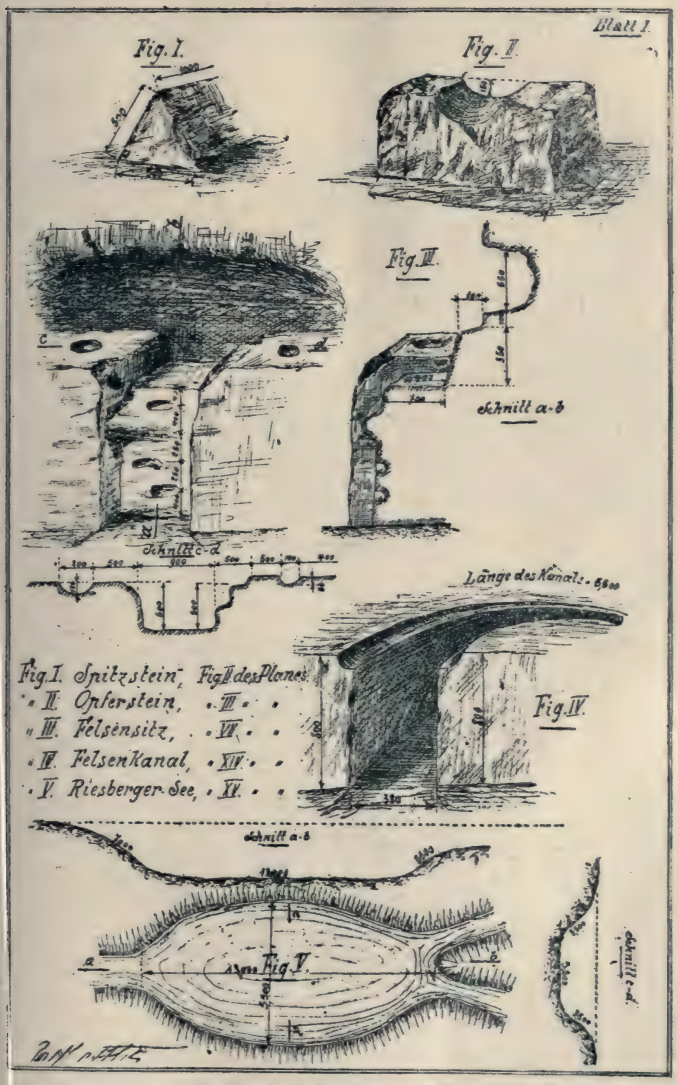

Fig. 2. — Sculptures sur Rochers, d'ordres divers : Dossier; Siège; Rigole; Fauteuil; Canal; Grand Bassin.

d'énormes dimensions; des demi-colonnes et d'autres pièces provenant d'une grande construction. Toutes les inscriptions se rapportaient à Mercure et à un Temple. Ces pierres ne pouvaient provenir que d'un temple, ayant dû se trouver sur le plateau et qui, tombé en ruines ou démoli, avait été jeté en bas du rocher où les siècles et les siècles le recouvrirent de terre, de mousse, d'arbres et d'autres déblais; son existence était absolument ignorée.

Mais, sur le rocher même, sur un espace de 10 mètres carrés, la place aplanie dénote l'endroit où il s'élevait; et, à côté, l'on remarque d'autres pierres, aux dimensions énormes, portant les mêmes traces de travail que celles qui sont tombées ou qui ont été jetées à bas. Il est donc incontestable que, sur ce plateau, se trouvait un grand édifice dédié à Mercure. Une partie de ces sculptures furent déposées au Musée de Strasbourg, d'autres à Niederbronn; et plusieurs sont restées en place (page 12 et suiv. de mon mémoire).

Il était tout à fait nécessaire de donner ici ces détails (qui sont encore inconnus) sur les découvertes de ce grand temple, pour servir à justifier la haute vénération dont jouissait le Riesberg, non seulement à l'époque romaine, mais déjà longtemps avant notre ère!

Car tout le Riesberg devait être sacré et uniquement dévoué au culte du *Dieu-Soleil*, le grand dieu des Vosges, qui devint plus tard Mercure.

Son extrémité Ouest, s'appelant *Sonnenberg* (Mont du Soleil), se termine par un énorme rocher (*La Chaire de Saint-Jean* sur laquelle on allumait les feux à cette fête. Des fouilles faites antérieurement déjà au Sonnenberg ont fait découvrir, outre les objets de l'âge du *bronze* et de la *pierre*, l'image du *Dieu-Soleil*, avec les *sept rayons gravés* sur une pierre.

En outre, toutes les inscriptions et toutes les sculptures trouvées jusqu'ici au Riesberg ne concernent que Mercure, tandis que, parmi les nombreuses inscriptions, reliefs et autres sculptures trouvées autour de la *Source* de Niederbronn, aucune ne se rapporte à ce Dieu!

b) *Le Wachfelsen* (Roche d'observation). — Ce rocher se distingue de très loin de la plaine; il a 12 mètres de long et 10 de haut; il porte tout à l'entour de nombreuses marques d'usage, et fut sans doute, à l'époque où une petite garnison romaine de la 8e légion était postée à ce point d'observation, compris et utilisé pour la défense. Sur sa partie supérieure, se retrouvent les *quatre*

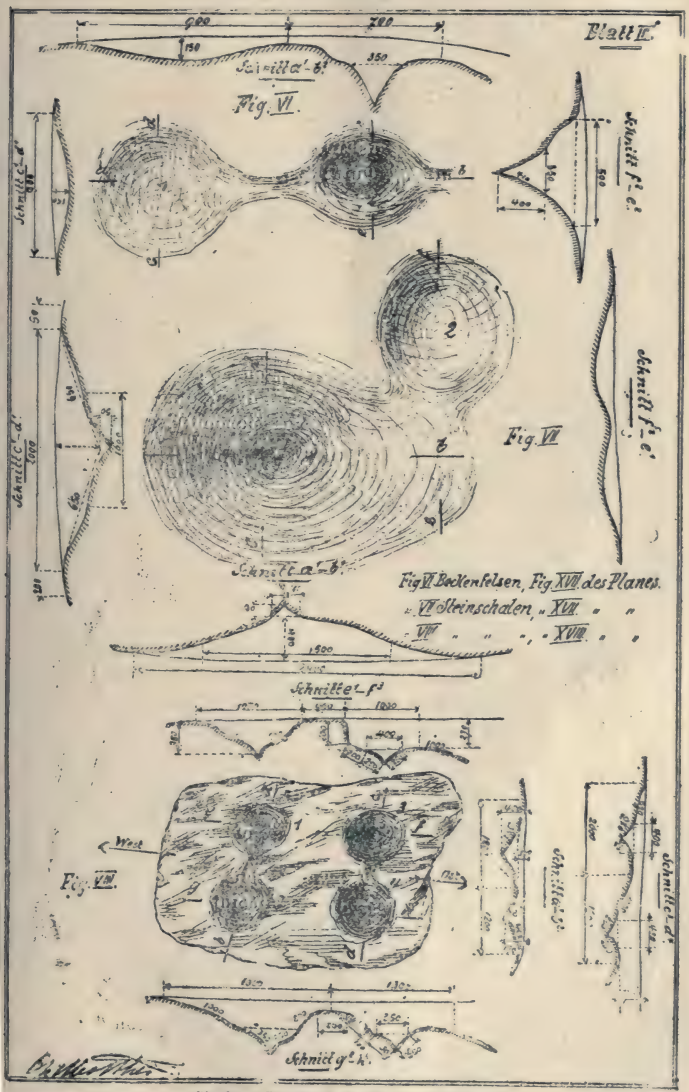

Fig. 3. — Cupules et Bassins, avec Rigoles.

trous de la Tour d'observation (*specula*); et, vers l'est, où dans le fond de la vallée (passe la route) vers la Lorraine, on remarque des restants d'ouvrages militaires. Vers 1830, on trouva près de là une pierre votive, dédiée à Caracalla par des soldats de la 8e légion (Voir mon mémoire, p. 13.)

Le Wachfelsen m'a fourni, en outre, après de longues recherches, des documents bien plus anciens, et qui s'accordent avec les vieilles légendes du pays. Outre les trous d'assise de la Tour, le rocher porte, sur sa partie supérieure, et sur ses côtés, des *Cupules*. A 2 mètres du sol, sur le côté nord, sous un abri, se voit un SIÈGE, taillé dans le rocher, ayant une *cupule* de chaque côté (*Fig.* 2, n° III).

Ce siège doit avoir eu un usage, un but religieux, car, dirigé vers le nord, il regarde le camp celtique, situé en face (où j'ai découvert un *Dolmen*, que je décrirai plus tard).

La légende raconte, pour le Wachfelsen, que :

« 1° Un *pont aérien*, reliait jadis les deux montagnes, que tra-
« versaient des jeunes vierges blanches, portant les messages du
« prêtre, d'un lieu saint à l'autre.

« 2° Sur le Wachfelsen, brûlaient des *feux*, pour appeler les
« fidèles au culte; d'autres signes partaient du rocher aviser les
« gens de la plaine de l'approche du danger.

« 3° Au pied du Wachfelsen, à la place où s'éleva plus tard le
« *Temple de Mercure*, était le *Bois sacré*, au milieu duquel on
« voyait l'autel pour les sacrifices ». Et, chose curieuse, à cette même place, où la légende populaire plaçait cet *autel*, on retrouvait, il y a quelques années seulement, une pierre avec l'inscription suivante : MERCVRIO. SACRVM. LVMINI (Voir page 14 de mon mémoire).

Quittons la Wasembourg et le Wachfelsen. A 5 minutes de là et à 300 mètres au nord du château, sur la pente Est du Riesberg, j'ai été encore assez heureux, en 1902, de trouver une *Enceinte*, complète, très bien conservée, et absolument ignorée.

c) Camp de refuge. Etang et système de Canalisation préhistorique (440 *mètres d'altitude*). — Cette enceinte est construite en *pierres sèches*, posées sur une base de *gros blocs*; l'intérieur est d'une contenance de plus de 2000 mètres carrés.

La coupe de l'enceinte, qui est très curieuse, ressemble à celle en terre, se trouvant en haut d'une montagne appelée *la Ville détruite* (*Burgstadt*), près de Ratzwiller, dans le canton de Drulingen, où l'on a trouvé des objets en *pierre* et en *bronze*; et où j'ai également l'année passée relevé des *cupules*.

Fig. 4. — Cupules, Bassins, Pierres gravées, etc.

Ce camp de refuge était de tout temps *hanté* : on le fuyait ; on l'ignorait. On l'appelait *Elfengarten* (Jardin des Fées). Les femmes blanches s'y réunissaient la nuit, pour y faire leurs orgies et leurs sacrifices.

Au nord de cette enceinte, une *Allée*, droite, se dirige vers un *Tumulus*, élevé, qui se voit également de la plaine. Vers l'ouest, l'enceinte est, sur une largeur de quelques mètres, interrompue et fut là sans doute fermée par des palissades. A ce même endroit, se trouve un *puits*, ou citerne, d'une profondeur de 3 mètres, faite en maçonnerie *sèche*, avec un fond conique.

L'eau, qui y était amenée par une *rigole*, traversait un *canal*, taillé en arc d'une pièce dans le roc (*Fig.* 2, n° IV). Ce canal est excessivement curieux, comme travail, et fait avec une grande ingéniosité ; il est peut être, dans les Vosges, unique dans son genre ! Entièrement recouvert de terre, il ne fut mis à jour que l'an passé, où je fis tracer un petit sentier, pour permettre de visiter le Camp de refuge et, d'arriver aux Cupules ; c'est alors que je découvris ce canal, l'étang et tout le système, pour alimenter d'eau la population, qui s'était réfugiée ou qui vivait là-haut dans le refuge ?

Malgré son bel état de conservation, on ne remarque *nulle trace d'outil*. Le petit étang (*Fig.* 2, n° V) d'où venait l'eau est à 600 mètres de distance. A gauche et à droite sur ce plateau on trouve également dans les roches des profondeurs de formes et de grandeurs diverses, qui longtemps me firent croire à des *vestiges d'habitations*, ou à des *tombes*. Un examen minutieux de personnes compétentes les attribue à des *carrières*, remontant aux époques romaines, et même celtiques ; on y retrouve les mêmes entailles qu'au mur païen du Mont Sainte-Odile !

d) *Cupules du Riesberg.* — Près du petit étang du Riesberg (*Fig.* 2) se trouve encore ce qui reste de ces immenses *Champs du berger*, Bergfelder, occupant jadis les hauts plateaux des basses Vosges.

Vers l'ouest, une *pierre à marque* (*Fig.* 4) indique le voisinage des cupules. Ces dernières se trouvent non loin de là sur l'extrême *crête* rocheuse du Riesberg, à 460 mètres de hauteur. Ici, dans une partie du bois, tout à fait à l'écart, se trouvent à fleur de terre, en grand nombre, les *rochers à cupules*. Ces dernières sont de toute forme et de toute grandeur ; elles sont souvent *reliées* par de petits *canaux*, se déversant les uns dans les autres, et contenant presque toujours de l'eau.

Les cupules du Riesberg sont particulièrement intéressantes dans ce sens que leur fond, qui partout ailleurs est rond ou plat,

est ici de *forme pointue*. A 3 mètres à l'ouest de la roche à Cupule IX se trouve la *Fig.* 4, n° IX, monument rare, frappant et incompréhensible. Entièrement taillé dans le même roc, il était recouvert de terre et de mousse; il m'a fallu du temps pour le mettre à jour. Sur le dessin, la coupe et les dimensions sont indiquées; quant au *bassin*, qui se trouve dans le sol, il mesure 2 mètres le long, 0m80 de large, et 0m50 de profondeur.

c) *Graeberfeld* (*Tombes*). — Du Riesberg, si l'on redescend sur le plateau, on trouve un terrain, entrecoupé de rochers de toute forme, appelée ici *Graeber*, les tombes. C'est là qu'on a découvert, vers 1830, et il y a peu d'années, des *silex taillés* en lances, en *flèches*, en couteaux; des *haches*, des *fibules*, des *torques* en bronze, etc.; et ce fut aussi, près de ces tombes, que fut trouvée la grossière image du *Dieu-soleil*. A cet endroit, à l'entrecroisement de nombreux chemins, on remarque un très beau cercle d'énormes rochers, dont un, celui du milieu, est sillonné de *rigoles*. Cet endroit, prétendu hanté, porte le nom de *Hexenplaetzel* (Place des Sorcières).

II. — Le Pfaffenberg. — Le Pfaffenberg est la continuation du Riesberg; des vallées aux noms curieux y convergent, rappelant les unes les invasions barbares arrivant de l'est, d'autres des noms incompréhensibles : Germannsthal (vallée des Germains), Dollmannsthal (ou Doll), Ungernthal (hongrois), Dornenthal (des épines); cette dernière vallée conduit au Pfaffenberg, qui forme à l'extrémité nord-est un pic absolument caché, isolé, dont beaucoup de personnes ignorent le nom et l'existence.

C'est un cadran solaire sculpté sur un rocher, qui me le fit trouver.

Dans le chemin rocheux qui y conduit, on voit de profondes ornières ou *roues de char*, d'une largeur inusitée aujourd'hui : on trouve, sur un rocher à fleur de terre, une *flèche* dirigée vers le nord; à droite se trouvent à égale distance *sept points*; à gauche plusieurs signes et au centre un petit *trou*. A quelque distance (4 mètres) de là, un carré de 10 mètres de côté, avec des restants de *murs*, partie en terre, partie en roches non taillées, fait supposer une ancienne *habitation*; dans un coin se trouve une *citerne*.

Sur tout le plateau, on remarquait il y a peu d'années, de nombreuses *lignées de pierres*, formant des *carrés*, mais qui furent détruites par la culture forestière. A ce moment je n'attachais guère d'importance à ces lieux; j'en ai aujourd'hui de vifs regrets!

Toutefois, ce que l'on n'a pas dérangé et qui est resté tel quel,

c'est la *Fig.* 4, [n° *XII*]; des rochers aux angles saillants, des couloirs que l'on pouvait ouvrir et fermer permettent de circuler autour du rocher à cupules, sans être aperçu ; cette enceinte est tout à fait curieuse et bien conservée !

Ici encore on se trouve en présence d'un de ces bassins ou *sièges*, regardant l'*ouest*, dont j'en ai trouvé de semblables à Sainte-Odile et à Ratzwiller; une très belle cupule se trouve isolée dans la même enceinte.

La grande roche (*Fig.* 4, n° *XIII*) est placée hors de l'enceinte ; ses cupules et ses rigoles sont très curieuses. Au centre de l'une d'elles se trouve un petit signe de la *Croix* (que j'ai d'ailleurs retrouvé plus accentuée sur plusieurs de nos rochers et que j'ai l'intention de décrire plus tard).

A l'extrémité du Pfaffenberg, à 10 mètres vers l'est, se trouve une *pierre* taillée; toutefois, elle ne paraît pas être si ancienne que les cupules et les autres roches ; l'intérieur en est creux et a tout à fait l'air d'une *pierre tombale*; mais sa présence est assez frappante; elle est à 460 mètres de hauteur.

Conclusions. — Toutes ces roches, les *pierres à marques* (*Fig.* 3 et 4), la *cupule* en partie détruite de *La Wasembourg*, le *siège* et les *cupules du Wachfelsen*, le *Camp de refuge*, le *Canal* taillé dans le roc, les *cupules* du Riesberg, la *pierre-autel* avec son écuelle, sa rigole, son *bassin*, et le cercle ou cromlech du Riesberg, ainsi que l'*enceinte du Pfaffenberg* et les pierres à rigoles, ne m'ont révélé, après le plus minutieux examen, nulle trace d'un outil qui y fut employé. Tous ces monuments, de l'âge de la pierre, trouvés chez nous, doivent remonter à une époque et être attribués à un peuple qui n'était nullement dans l'ignorance. Au contraire, ils doivent provenir d'une nation fort puissante et ayant déjà atteint un haut degré de culture avant l'arrivée des Romains.

Au pied du Pfaffenberg, à l'entrée de la vallée des Epines (*Dornenthal*), se trouve une petite *Chapelle*, pélerinage jadis très réputé. Les jeunes filles désirant se marier y font déposer leurs vœux et leurs offrandes. Ces vœux, au dire de la légende, se rapportaient jadis à la roche du *Pfaffenberg*.

Les cupules des montagnes de Niederbronn sont regardées, d'après la *légende*, comme des objets de *Culte*, et durent servir, les unes à y déposer les vœux et les offrandes, d'autres à y faire des ablutions avec de l'eau, apportée d'une *source déclarée sacrée*; et peut-être même encore à y accomplir des sacrifices *humains !* Demandez à nos vieux ouvriers des bois, à nos bûcherons, à quoi servaient ces roches avec leurs bassins. Ils vous ré-

pondront tous : « Ce sont des pierres à sacrifices (*Opfersteine*) ; ici des gens furent immolés » ; et, en langage alsacien : « *do han sie früjer d'litt geköpfft* ».

Il est à supposer que les trois versions ont quelque chose de réel. La source de Niederbronn était *sacrée* ; la grande quantité de monnaies qui y furent trouvées ainsi que les nombreuses sculptures et inscriptions dédiées à la source et à la nymphe le prouvent ; et, en dernier lieu, de vieux contes disent que le nom de Kindelsbrunnen (Puits aux Enfants) était donné jadis au bassin, racontant que *c'était de là qu'on « pêchait les petits enfants !* » Hélisée Roesslin, un écrivain du XVIe siècle, recommande l'usage de l'eau de Niederbronn aux femmes désirant devenir mères !

Tranchets préhistoriques du Soissonnais.

M. O. Vauvillé (Paris). — L'imprimerie n'ayant pu retrouver, en temps voulu, les zincs des Figures relatives à mon article sur les *Tran-*

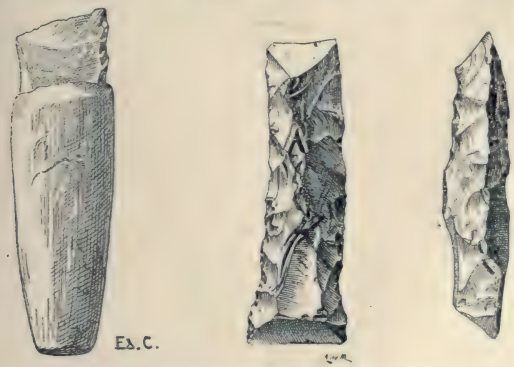

Fig. 1. — Tranchets préhistoriques du Soissonnais.

chets du Soissonnais, paru dans le n° de juin, je publie aujourd'hui ces dessins, persuadé qu'ils intéresseront nos collègues : l'un, surtout, celui relatif au petit tranchet néolithique *emmanché* (*Fig.* 1).

Alignements de pierres et autres pierres non rangées, probablement de l'époque néolithique, sur Cuisy-en-Almont (Aisne).

PAR

O. VAUVILLÉ (de Paris).

Dans la séance de la Société du 23 mars, M. le Dr A. Guébhard a présenté un plan et des photographies au sujet de pierres intéressantes, récemment découvertes dans le Soissonnais. Une discussion a suivi cette présentation, sur laquelle on manquait de renseignements.

Aujourd'hui je suis autorisé à donner des renseignements sur cette découverte.

M'étant rendu à Pommiers (près Soissons), M. Louis Brunehant, maire de cette commune, me fit part, le 26 mars, d'une découverte, qu'il avait faite récemment sur l'une de ses terres de son exploitation agricole de Cuisy-en-Almont, canton de Vic-sur-Aisne. Il me proposa de me conduire à l'endroit des fouilles le mardi suivant; ce jour-là, le matin M. Brunehant m'écrivit qu'il était obligé de partir pour Paris ; il remettait l'excursion projetée à plus tard.

Étant renseigné sur l'endroit des fouilles, je m'y rendis seul le 2 avril, en prenant le train de Pommiers à Vauxrexis (1) ; de là en passant directement par les hameaux de Tancourt et de la Carlette, j'arrivais sur le plateau où, en suivant le chemin vicinal, allant vers Tartiers, je vis les fouilles, après avoir parcouru environ 2 kilomètres.

Situation des découvertes. — La découverte a été faite sur le plateau de la section A du cadastre de Cuisy, dite de la Grande Montagne, située au Nord-Est de Cuisy et de la ferme de la Maison Bleue, au lieu dit Dessus le Chemin de Noyon à Soissons, d'après le cadastre, ou La Poterie, d'après des titres (2), en A du plan, (*Fig.* 1 ; A).

Cet endroit se trouve à l'altitude d'environ 120 mètres, mais sur un terrain qui a une pente venant de l'Est, dont la partie haute du sol s'élève à 145 mètres environ ; ce fait est à remarquer.

Origine de la découverte ; *orientation* ; *importance et résultats des fouilles.* — En labourant la terre, comprise dans l'exploita-

(1) Chemin de fer départemental de Soissons à Coucy-le-Château.
(2) A environ 7 kilomètres au Nord-ouest de Soissons, à vol. d'oiseau.

tion de M. Brunehant, la charrue était gênée par des pierres, qui, se trouvaient dans le sol ; on enleva une partie de ces pierres ; ayant remarqué que les pierres se trouvaient dans un certain ordre d'alignements, sur deux rangs, M. Brunehant fit dégager de terre toutes celles qui étaient encore dans le sol.

Des fouilles importantes furent exécutées, en ligne droite, sur une longueur d'au moins 150 mètres, dans la direction du Sud-Est au Nord-Ouest, parallèlement et à 14 ou 15 mètres de distance à l'Est du chemin vicinal, ou ancienne route de Noyon à Soissons.

Les fouilles ont été faites généralement de 0m70 à 1 mètre de profondeur : ce qui a permis de remettre au jour un très grand

Fig. 1. — Situation des Alignements de Cuisy-en-Almont (Aisne). — D'après la Carte d'État-major au 1/80.000.

nombre de pierres, qui avaient été recouvertes de terres, amenées graduellement, par suite du temps, par ruissellement sur la pente du sol, depuis une époque ancienne : ce qu'il est facile de prouver.

M. Brunehant a communiqué les résultats de ses découvertes à la *Société archéologique de Soissons*, dans la séance du 6 mars dernier, sous le titre de : *Alignements préhistoriques, terroir de Cuisy-en-Almont.* Un plan et des photographies ont été présentés par M. Brunehant; ce sont les mêmes pièces qui ont été envoyées par M. F. Blanchard au Dr A. Guébhard, qui les a communiquées à notre Société à la dernière séance, mais sans renseignements.

Voici ce que j'ai constaté à l'endroit des découvertes. Vers le fond des fouilles, j'ai recueilli douze fragments de poteries, que voici ; on peut voir que dix sont de l'époque gallo-romaine; une est gauloise, et une doit être néolithique. M. Brunehant a aussi des

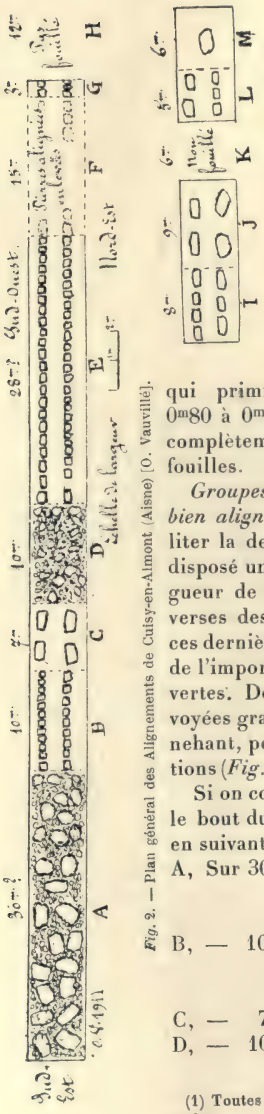

Fig. 2. — Plan général des Alignements de Cuisy-en-Almont (Aisne) (O. Vauville).

fragments de poteries, venant du fond des fouilles; mais je n'ai pas pu les voir.

Ce fait d'anciennes poteries, trouvées au fond des fouilles, paraît bien prouver que toutes les pierres qui ont été remises au jour, par les fouilles, ont été placées là à l'époque préhistorique, comme le croit M. Brunehant; ces pierres ont été recouvertes depuis cette époque par la terre amenée par les eaux de la partie supérieure du plateau, en suivant la pente du sol, de sorte que des pierres qui primitivement devaient avoir au moins 0m80 à 0m90 de hauteur hors du sol, étaient complètement recouvertes de terre avant les fouilles.

Groupes de pierres non rangées et d'autres bien alignées sur deux rangées. — Pour faciliter la description de mes observations, j'ai disposé un croquis sur lequel j'indique la longueur de chaque groupe, les dispositions diverses des pierres, mais sans proportion pour ces dernières (*Fig.* 2) : ce qui donnera une idée de l'importance et de l'intérêt de ces découvertes. Des photographies, qui m'ont été envoyées gracieusement, le 15 avril, par M. Brunehant, permettront de contrôler mes observations (*Fig.* 3).

Si on commence à examiner les fouilles par le bout du Sud-est, on trouve successivement, en suivant l'ordre du croquis (*Fig.* 2) :

A, Sur 30 mètres de longueur (1) : 26 grosses pierres et des petites placées sans ordre.

B, — 10 — 21 grosses pierres dressées et alignées : 9 à l'Est et 12 à l'Ouest.

C, — 7 — 4 grosses pierres.

D, — 10 — 15 grosses pierres et des petites placées sans ordre.

(1) Toutes les longueurs indiquées ne sont qu'approximatives.

E, Sur 28 mètres de longueur : 25 grosses pierres dressées et alignées à l'Est et 23 de même à l'Ouest.
F, — 15 — Pierres alignées sur deux rangs, enlevées des fouilles, d'après M. Brunehant.
G, — 3 — 3 grosses pierres dressées et alignées à l'Est, et 2 de même à l'Ouest.
H, — 12 — En labour, non fouillé.
I, — 8 — 3 grosses pierres dressées à l'Est ; 2 dressées à l'Ouest.

Fig. 3. — Aspect général des Alignements de Cuisy-en-Almont (D'après une photographie de M. Brunehant).

J — 9 — 4 grosses pierres, dont 2 dressées à l'Ouest.
K, — 6 — Labour non fouillé.
L, — 5 — 3 pierres dressées et alignées à l'Est ; 2 dressées et 2 couchées à l'Ouest.
M, — 6 — Une seule grosse pierre, non dressée.

Il résulte de l'examen ci-dessus que les groupes de pierres, A et D, d'une longueur d'environ 40 mètres, ne comprennent que des pierres plus ou moins grosses, ayant été placées sans ordre, comme on peut le voir sur les photographies n°s 1 et 2.

Les parties B, E, G, I, J et L, d'une longueur de 63 mètres environ, ont 88 belles et grosses pierres, dressées et alignées, sur deux rangs, séparées par un passage variant de 0m50 à 0m65 de largeur. Si on ajoute les 15 mètres de la partie F, dont les pierres alignées, ont été enlevées, on voit qu'il y avait environ 78 mètres de longueur de pierres dressées et alignées sur Cuisy.

La photographie fig. 3, de M. Brunehant, prise du côté de l'Est du groupe E du croquis, donne une idée d'une faible partie de ces belles pierres alignées (*Fig.* 3).

Les parties A, C, D et M, de pierres placées sans ordre, ont une longueur d'environ 53 mètres, avec les 78 mètres de pierres alignées ; il y avait donc 131 mètres de longueur où des pierres diverses ont été constatées et bien découvertes de terre.

Des fouilles, faites plus loin, sur le prolongement du bout du Nord-Ouest, n'ont rien fait découvrir d'intéressant.

Les photographies nos 4, 5 et 6, de M. Brunehant, représentent des pierres que je n'ai pas examinées. Sont-elles taillées ou naturelles dans leurs formes? Je ne sais.

Quelles conclusions peut-on admettre pour ces découvertes? Il est bien difficile de préciser; mais il est très probable que les pierres, ayant été dressées et alignées, sur deux rangs, doivent bien remonter à l'époque préhistorique; les poteries des époques néolithique, gauloise et gallo-romaine, que j'ai recueillies vers le fond des fouilles, paraissent bien en être la preuve.

Ces pierres ne peuvent certainement pas se rapporter à un ancien mur, comme on en a parlé à la dernière séance de la Société.

Les parties indiquées, en A et D, du croquis (*Fig.* 2), avec de nombreuses pierres ayant été mises là sans ordre, représentées par les photographies nos 1 et 2, n'auraient-elles pas servies pour des tumulus ou tombelles, dont les terres seraient disparues?

Il serait intéressant de faire de nouvelles fouilles pour savoir si, sous ces groupes de pierres non rangées, bien différentes de celles dressées et alignées, on ne découvrirait pas des restes de sépultures à incinérations ou à inhumations.

Dans le cas de nouvelles découvertes, elles pourraient probablement servir pour fixer avec certitude l'époque de la formation des divers groupes de pierres de Cuisy.

Dolmen de Vauxrezis (*Aisne*). — Après avoir parlé des Alignements de pierres de Cuisy, je crois devoir dire à la Société qu'à environ 2 kilomètres à l'Est des fouilles dont il vient d'être question, se trouve le beau Dolmen de Vauxrezis, canton de Soissons. Je présente à la Société une photographie de ce monument, prise du côté du Nord.

Ce dolmen est situé à l'Est du hameau de Villers-la-Fosse, sur le bord du plateau, vers l'altitude de 140 mètres, un peu vers l'Ouest de l'ancienne voie romaine, dans un angle de terrain compris entre cette voie et le chemin de Chavigny à Villers, en B, du plan (*Fig.* 1; B) de l'article précédent.

Ce dolmen est connu dans le pays sous le nom de « La Pierre Laye » ; il a été fouillé vers 1850; on peut trouver des renseignements divers, sur les fouilles et autres particularités de ce monument, que j'ai signalées, à la Société d'Anthropologie de Paris, dans les Bulletins. Vol. 1892, p. 602.

Le propriétaire actuel est aussi M. Brunehant, qui a fait faire les fouilles de Cuisy.

Il serait intéressant de faire reproduire la photographie de ce dolmen, qui a été prise en 1909, par M. Vergnol (de Soissons), dans un champ de blé de M. Brunehant.

M. L. Giraux (de Paris). — Comme suite à la très intéressante communication de M. Vauville, relative à des alignements découverts à Cuisy (Aisne), j'ai l'honneur de vous présenter deux photographies d'*alignements* du même genre. Ces photographies ont été prises lors d'une excursion faite en 1903 par la *Société d'Excursions scientifiques* dans la forêt du Lay, près de l'Isle-Adam (Seine-et-Oise), propriété du prince Murat. C'est M. Denise, archéologue, à l'Isle-Adam, qui nous a conduit visiter ces alignements, qui se trouvent en deux endroits, aux lieux dits *La Tête à la Souche* et *le Bois de Hude*.

Au lieu dit : *La Tête à la Souche*, ils existent sur une longueur d'environ 400 mètres ; et ils se composent de *deux rangées*, parallèles, de pierres dressées, qui forment une véritable allée, ayant environ 1m20 de largeur.

Dans l'autre partie de la forêt, au lieu dit « Le Bois de Hude », se trouvent deux alignements semblables, dont l'un paraît avoir environ 600 mètres de longueur, et l'autre 70 mètres ; ce dernier forme un *angle aigu* avec le premier. Chacun d'eux se compose de deux rangées parallèles de pierres ; mais l'intervalle entre ces rangées est moins grand que dans l'alignement de « La Tête à la Souche » : il n'est seulement que de 0m80. La hauteur des pierres est d'environ 1m30, mais dont la moitié à peu près est enterrée.

Ces pierres sont ordinairement en grès ou en meulières, et proviennent des environs immédiats.

M. Denise a pratiqué plusieurs sondages dans ces deux alignements : il n'a récolté que quelques fragments de *poterie néolithique*; quelques *éclats de silex* ; et trois ou quatre petits silex, du type *tardenoisien*. Il n'y a recueilli aucun ossement. Il a publié

sur ces alignements deux articles fort intéressants, qui ont paru dans l'*Homme Préhistorique* (numéros de novembre 1903 et de janvier 1904). — Les résultats de ses recherches ne lui ont pas permis de déterminer la signification de ces monuments.

M. Marcel Baudouin. — Je me permets de faire remarquer que le mot *Alignement*, employé en l'espèce par nos collègues, me paraît prêter à la confusion, et ne devrait plus être utilisé. Je lui préfère de beaucoup le terme de *Lignée de pierres*, proposé par M. A. Guébhard; et on pourrait peut-être trouver mieux encore!

L'*alignement* vrai est, en effet, un *Monument mégalithique*, d'un ordre particulier (1), qui ne ressemble en rien à ceux décrits pour l'Aisne et pour la Seine-et-Oise. Il suffit de citer un type, celui de Ménec à Carnac, pour fixer les idées...

Pour moi, ces longues *lignées* sont à rapprocher plutôt des *murs d'enceintes*, idée qu'on accepte d'autant mieux qu'on connaît mieux les *murs doublés*, *en pierres sèches*, des enceintes de l'*Age du Fer*. Ce seraient donc des sortes d'*enceintes*, *néolithiques* ou non, de nature inconnue.

La distinction est facile.— Les *allées* des *Alignements* vrais ont, au moins, 3 mètres à 4 mètres de large, au lieu 0m80 à 1 mètre. *Il n'y a rien dans ces allées*. De plus, les éléments d'alignements, que j'appelle *Fichades* (2), pour les distinguer des *Menhirs* véritables, sont d'ordinaire à 4 ou 5 mètres de distance, et non presqu'au contact, comme dans les *lignées* du bassin de Paris. Enfin les Fichades sont, en certaines parties de l'Alignement, des pierres, qui peuvent atteindre 7 à 8 mètres de hauteur.

On voit combien ces deux sortes de monuments diffèrent. Aussi le même terme ne peut-il pas convenir pour les désigner, sans amener de regrettables confusions.

Je me permets en outre de faire remarquer que le lieutenant Mennetrier, au Congrès de Tours, a décrit deux *lignées* analogues au Djebel-Achach (Province de Constantine). Il s'agit, là aussi, de monuments spéciaux, très différents de ceux de Carnac : peut-être de *murs*.

M. A. Guébhard croit devoir faire observer que c'est par M. Blanchard, conservateur du musée de Soissons, que la *S.P.F.* et M. Vauvillé ont été avisés de la découverte faite par M. Brunehant, et des plans et photographies que celui-ci en avait fait lever. C'est donc à M. Blanchard que la *S.P.F.* doit savoir gré des intéressantes observations, que vient d'apporter M. Vauvillé.

(1) On sait que, pour moi, les Alignements vrais ne sont que des *Temples*, en rapport avec le *Culte du Soleil Levant*.

(2) Voir mes travaux sur les vrais *Alignements de Vendée*.

SÉANCE DU 27 JUILLET 1911

(*Suite*).

Présidence de M. CHAPELET, Vice-Président.

II. — NOTES ORIGINALES ET DISCUSSIONS (*Suite*).

Lieux dits à radical « Chante ».

M. Marcel Baudouin. — En Vendée, nous avons quelques lieux dits, appelés *Chante-foin*, en particulier à La Meilleraye-Tillaye. — *Chantavoine* doit exister ailleurs, puisque certaines personnalités bien connues portent ce nom à Paris ! — Ces dénominations m'ont toujours fait supposer que, dans ces mots, le radical *Chante* a un sens *particulier*, qu'on finira certainement par dégager, en rapprochant tous les termes où il intervient, qu'il soit accolé ou non à un *Animal* chanteur (*Chante-merle*) ou non (*Chante-loup*, etc.), ou à un *Végétal*. — En tout cas, il semble être en rapport plutôt avec l'idée de *Production* (pays produisant tel végétal ou possédant tel animal) qu'avec l'acte de *Chanter*, à proprement parler.

J'abonde donc dans le sens indiqué par notre collègue M. Aublant.

En faisant des relevés cadastraux en Vendée, — par exemple dans la commune de Saint-Mesmin, située en plein *Bocage*, — j'ai trouvé les lieux dits suivants : *Le Champ-d'Avoine* (B, 265); *Le Champ du Froment* (B, 272); *Le Pré-Merle* (A, 785); *Le Champ-Loup* (A, 152); *La Fosse au Loup* (B, 131); Le *Champ et le Pré du Geay* (B, 385, 458); *le Champ du Guy*; le *Champ des Agneaux*, etc.; etc. — Dans ces conditions, je me demande si *Chanteloup* [*Chantelouve*, etc.] n'est pas une altération de *Champ-Loup*; et si le radical *Chante* ne doit pas être tout simplement rapproché, avec plus de vérité, de celui de *Champ* que de celui de *Chant* !

Il faut se méfier en effet, des *altérations*, *bizarres* parfois, que font subir les paysans aux mots les plus simples...

M. A. de Paniagua (Paris). — Dans la communication, que j'ai faite dans le dernier Bulletin de la Société, au sujet de la dénomination *Chante-Louve*, de telles erreurs de composition, pour les mots grecs, se sont produites, que la dernière partie de cette communication est incompréhensible. La voici rétablie : La démonstration de ce qui vient d'être dit doit, semble-t-il, être faite par l'étude d'une monnaie de la Narbonnaise, citée dans le catalogue Chabouillet (2350, 2399). Au droit, un Hermès phallique avec en en exergue : ΛΟΥΚΟ ΡΙΚΝΟΣ ; au revers, un trépied, attribut de la divination, et la légende : ΛΟΓΓΟΣ ΤΑΛΗΤΩΝ. Le sens de Λουκο ρικνός, est « Lug prophétique. » En effet, ρικνὸς vient de ῥιγέω, avec le sens de « être en proie à la fièvre prophétique. » Dans la légende du revers : λογγος ταλητων, λογγος, pour λόγος, est simple ; l'attique τἀληθές est pour αληθές et veut dire « le vrai, le véridique » ; il correspond au latin *vates*. De plus, on trouve, avec évidence, dans la composition de ce mot, le radical ἄλη, « course errante. » Ταλητων n'est pas un génitif pluriel, mais un nominatif singulier, comme son synonyme αλημων, « vagabond. » Donc, traduction de λογγος ταλητων : « la bonne aventure errante » : légende bien appropriée, spécifiant la bonne aventure, que, ainsi que les Bohémiens actuels, colportaient les magiciens primitifs, serviteurs de l'ancêtre immédiat d'Apollon, le Pan des origines, auquel Orphée donne les épithètes de « frénétique », qui répond au ῥικνός de la monnaie gauloise, et aussi celle de « vagabond », qui corrobore ταλητων.

La Tortue en Préhistoire.

M. Harmois (Saint-Brieuc). — *La Tortue totem de Séoul.* — On voit à Séoul un monument, très ancien, qui fut élevé par les Coréens en souvenir d'une invasion Japonaise qu'ils repoussèrent, il y a de cela bien des siècles. — Une énorme Tortue, sculptée dans la pierre, porte sur sa carapace un monolithe, taillé, au sommet duquel un dragon est accroché. — Ce curieux monument est reproduit dans le *Journal des Voyages* [10 avril 1910, p. 310].

Trépanation préhistorique christianisée et Crâne de Saint Aubert.

Description de la marque faite au Crâne de Saint Aubert par divers auteurs.

M. Harmois (Saint-Brieuc). — M. Boutanquoi a signalé, dans le N° 12 du T. VII de la Société préhistorique française (1910), le *Crâne, trépané*, que l'on voit aujourd'hui dans l'église Saint-Gervais, à Avranches. Dans le N° 1, T. VIII, janvier 1911 de la Société préhistorique française, j'ai pris part à la discussion. Aujourd'hui je donne, d'après les Historiens du Mont-Saint-Michel, les différentes descriptions d'un certain nombre d'entre eux.

1° XVI^e^S. — Le Père François Feuardent : *Histoire abrégée du Mont-Saint-Michel en Normandie* [S. D., in-18°, page 18].

Saint Michel perce la tête de saint Aubert. « Il est vray toutefois que saint Aubert, craignant ces illusions, n'avoit pas ajouté foy à deux apparitions de l'Archange, lequel venant pour la troisième fois le toucher du doigt sur le Front, où il luy fit un trou, sans le blesser, afin qu'il n'hésitast plus en la croyance qu'il devoit à la Vérité de ses apparitions. Et, pour enlever tout scrupule et défiance, non seulement de son esprit, mais encore de celuy de tous les hommes, tanst de ce tems-là que des siècles à venir, jusques à la fin du monde, le saint Evêque, qui avoit été affligé depuis plusieurs années d'une fâcheuse *migraine*, en fut guéri par l'inffliction de cette *playe*, qu'il porta en parfaite santé l'espace de quinze ans, qu'il survéquit; et on l'admire encore dans le *Trésor du Mont-Saint-Michel*, où cette même tête est gardée avec vénération, dans un reliquaire de prix, expressément travaillé pour un si précieux et céleste joyau. »

2° XIX^e^S. — *Notice historique du Mont-Saint-Michel et de Tombelaine*; par Blondel (Louis) [Avranches, Le Court, 1816, pages 12-13].

« Une ancienne tradition porte que l'archange saint Michel apparut plusieurs fois à saint Aubert, lui ordonnant de consacrer sous son nom le *Mont-Tumba*; que ce ne fut que quand l'Archange lui eut fortement appliqué le doigt sur le Front, que le saint Prélat reconnut la volonté du ciel, et qu'il s'empressa de l'accomplir. Ce qu'il y a de certain, c'est que, pour imprimer plus de vénération au Peuple, les Religieux de l'Abbaye montraient aux Pélerins une châsse précieuse, qui contenait la tête de saint Aubert; ils faisaient remarquer l'os frontal, percé à la grosseur du doigt. Cette relique, soustraite à la dévastation des églises, se voit encore aujourd'hui en celle de Saint-Gervais, à Avranches, où elle a été transférée ».

3° *Brée à Falaise* [1836, broch. in-8°, p. 7]. [Sans nom d'auteur].

« Vers l'an 708, saint Aubert, premier évêque d'Avranches, eut eut une vision; saint Michel, l'archange, lui apparut; il lui imprima le doigt SUR LE FRONT et la marque y resta ».

4° *Histoire du Mont-Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches*; par l'abbé DESROCHES [Caen, Mancel, édit., 1838, t. I, p. 94].

« Pour se livrer à la prière, Saint-Aubert avait coutume de se retirer sur le *Mont-Tumba*, alors dans une affreuse solitude, au milieu des sables du désert. Il n'y avait plus de solitaires; il n'était resté que deux petits oratoires, abandonnés au pied de la montagne. Une nuit que le saint évêque était resté enseveli dans une profonde méditation, un archange lui apparut : « Je suis, lui dit-il, saint Michel »; ce mont est sous ma protection. Dieu veut qu'on y bâtisse un temple! L'honneur qu'on me rendra ici ne sera pas inférieur à celui qu'on rend aux anges sur le Mont Gargand. A ces mots, il disparut. Surpris d'une pareille vision, le saint prélat réfléchit à ces paroles de l'apôtre saint Jean ; éprouvez si c'est l'esprit de Dieu. Une seconde fois se montra lui, et lui ordonna d'accomplir ce qui lui était commandé. Néanmoins, le saint évêque différa encore; mais il employa la prière pour connaître la dernière volonté du saint archange.....

Cependant, le vénérable évêque est averti une troisième fois d'en haut; mais ce fut avec sévérité, afin qu'il se rendit plus promptement, au lieu qui lui était désigné. L'ange le toucha; et une concavité apparut SUR SON FRONT. Sachez, lui dit l'archange, que vous ne pourrez quitter ce lieu que vous n'ayez achevé ce qui vous est commandé. On montre encore aujourd'hui, poursuit l'analiste, la pierre sur laquelle le pontife s'assit, pendant tout le temps que les ouvriers travaillèrent. On voit pareillement encore son FRONTAL, percé à la grosseur du doigt; et, si on l'examine attentivement, on reconnaît que ce n'est ni l'indice d'un *cautère*, ni la suite d'une *blessure*. — C'est un témoignage du pouvoir divin. Nous savons qu'il a été confirmé par le saint Archange; nous le ferons voir dans la suite de ce récit. Nous le croyons; nous le disons hautement; c'est la vérité. Ainsi parle un historien qui vivait dans ces premiers temps, et qui traça sur un manuscrit un grand dessin de cette vision ».

5° 1872.— *Les curieuses recherches du Mont-Saint-Michel*; par Dom Thomas LE ROY, publiées pour la première fois avec une introduction et des notes, par E. de Robillard de Beaurepaire. [Caen, Vve Le Gast-Clérisse, 2 vol., in-8°, t. I, p. 74].

« L'archange lui apparut pour la troisième fois et le blessura de son incrudulité et ingratitude en son endroit, et s'approchant, luy touche du doibt la TESTE, de telle sorte qu'il y fit un TROU, par lequel on voyait la cervelle ».

6° 1872. — *Histoire générale de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer*; par Dom JEAN HUYNES ; publiée, pour la première fois, avec une introduction et des notes, par E. de Robillard de Beaurepaire, [Rouen. A. Le Brument, 2 vol. in-8°, t. I. p. 24].

« Estant ainsy endormy, voici que je vis cet archange qui me reprenoit très aigrement de mon incrudulité et me blasmant d'être trop tardif à croire me donna un *coup de doigt* sur la TESTE, dont vous en voyez la marque. Ces paroles si naïves du saint Evesque ne causèrent aucun doute ès esprits des assistants, et de plus ils voyaient de leurs yeux en sa teste le TROU que l'archange lui avait faict, qui estait une preuve très certaine de la vérité de son dire. Car un chacun sçavoit qu'il n'avoit auparavant ce trou et qu'humainement il ne pouvoit estre en santé comme il étoit et le fut l'espace de quinze ans qu'il survécut ayant une telle blessure. »

Ces quelques extraits d'ouvrages sur le Crâne de saint Aubert sont fort intéressants. — Je dois ajouter que c'est le seul crâne trépané, signalé jusqu'à ce jour dans le département de la Manche.

Donc il n'y avait qu'un mot à dire, pour surprendre la bonne foi des fidèles, qui n'avaient jamais vu pareille chose !

M. Marcel BAUDOUIN. — La légende ancienne du doigt appliqué sur le *front* était bien plus logique que celle qu'on est obligé d'admettre, pour l'époque moderne, après examen du crâne ! En effet, le geste habituel de l'homme qui réfléchit est de mettre le doigt sur le *front* [et non pas sur le *pariétal*].

Mais, ce qui est intéressant à noter, c'est qu'*il n'existe pas, à ma connaissance, de vraie Trépanation préhistorique, néolithique, siègeant sur* L'AVANT DU FRONTAL (1). En appliquant la *légende d'origine* à un *Crâne*, en réalité *trépané*, on ne s'en doutait évidemment pas! Et, d'ailleurs, les prêtres ont pu certainement toujours parler de *Frontal*, au lieu de *Pariétal*, puisque le peuple ne sait pas l'Anatomie !

En réalité, il est probable que la légende n'a jamais changé et qu'il n'y a pas eu de substitution du *Crâne trépané* à un autre, inconnu, comme je l'ai déjà indiqué dans mon article sur ce crâne (2).

(1) Marcel BAUDOUIN. — *Etude d'un crâne prehistorique à triple trépanation exécutée sur le vivant. Bull. et Mém Soc. d'Anthr. de Paris*, 1908, XI, 21 mai, 436-450, 2 fig. — *Arch. prov. de chir.* 1908, VI, 362-376 1 fig. — Marcel BAUDOUIN, *Etude d'un crâne néolithique à double trépanation. L'Homme préhistorique*, Paris, 1907, V, 207-215, 4 fig.

(2) Marcel BAUDOUIN. — *Une trépanation préhistorique, sur un crâne considéré à tort comme celui d'un homme moderne* [CRANE DE SAINT-AUBERT]. — *Archives provinciales de Chirurgie*, Paris, 1911, N° 2, février.

Inhumation des enfants mal conformés. [Coutume Indo-chinoise].

M. Harmois (Saint-Brieuc). — Chez les Kos, peuplade montagnarde qui habite dans la région de Muong-Sing, non loin du Mékong, si, par malheur, l'enfant nouveau-né est mal conformé, on ne lui reconnaît pas le droit de vivre. On étouffe le pauvre être avec de la cendre prise au foyer et dont on lui emplit la bouche. Sa naissance amènerait un malheur, si on ne le supprimait pas ; et on ne néglige pas, en pareille circonstance, de sacrifier, en *neuf* endroits différents des environs du village, *neuf* cochons et *neuf* chiens. [Extrait du *Journal des Voyages* du 12 juin 1910: Article de Gustave Regelsperger, p. 24].

M. Marcel Baudouin — A remarquer le *chiffre fatidique* Neuf (neuf = 3 × 3), qu'on retrouve dans nos coutumes gauloises [Puits funéraires, etc.].

Discussion sur les Files géminées de Pierres plantées.

M. A. Guébhard, à propos des doubles lignes de pierres-debout de Cuisy (Aisne), dont il est question dans le Bulletin de juillet (p. 454-460), regrette que ceux qui en ont parlé persistent, malgré les observations faites, à les confondre, sous le nom *d'Alignements*, avec les monuments mégalithiques très différents, auxquels l'usage a consacré ce nom. En Angleterre, où le Dr Prior en publia de nombreux cas (1), dès 1872, et montra leur ressemblance avec des monuments observés aux Indes par le col. Hamilton Smith, il les désigna sous les noms d'*Avenues* ou *Parallélithons*. Sans se prononcer sur les hypothèses, parfois extraordinaires, faites quant à leur destination, et tout en tendant à les rapprocher des célèbres Alignements de Carnac, il mit en évidence leurs étroites relations avec les constructions qu'on appelait autrefois *druidiques*, et montra que ces *files géminées* de pierres plantées, dessinant comme des bordures d'allée, sur des centaines de mètres, tantôt droites, tantôt sinueuses, avaient presque

(1) Dr Prior, *Archaic Stone Monuments*, Bedfordshire Architect. and. Archaeol. Sy., vol. XI, pl. II, 1872, p. 343-357, 4 pl. — M. A. L. Lewis a d'ailleurs plusieurs fois fait allusion, dans ses communications à nos Congrès, à des lignes jumelles de pierres debout ; il en a même figuré une, dont la signification astronomique paraît hors de doute, dans le vol. de la IIIe session, Autun, 1907, p. 509, fig. 8, en même temps qu'il en signalait (p. 505) d'autres, nombreuses, mais sans signification reconnue, aux environs de Dartmoor.

toujours pour point de départ soit une autre pierre levée plus grande (*menhir*), soit un *cercle de pierres* (cromlech), soit un *dolmen*, etc. (1), pour aboutir souvent à un cours d'eau.

M. Guébhard croit d'ailleurs devoir rappeler que le rôle de bordure de chemin, joué par des pierres plantées orthostatiquement (2), a été observé non seulement dans les vastes nécropoles, « champs de dolmens », de Tunisie (3). mais, dans des circonstances semblables, en France, par A. F. Lièvre (4). Cela n'a d'ailleurs rien de commun avec ces autres doubles files parallèles de dalles, dont des tronçons isolés furent longtemps pris en Algérie pour des allées couvertes, et qui furent finalement reconnus comme de simples soubassements de murs, pratiqués dans tous les pays où la roche se clive naturellement en grandes dalles minces (Malte, Kabylie, Palestine, etc.).

M. Pagès-Allary (Murat). — 1° Pour éviter des confusions possibles dans l'emploi du *même nom*, pour désigner des outils *bien divers* [différence des tranchets *en silex taillés*, de M. O. Vauvillé, avec ceux que je m'efforce de faire admettre en *pierre polie*, *cuivre*, *bronze* et *fer*] je demanderai à mon très estimé collègue *de bien définir l'emploi* de son genre de tranchet, non pour trancher ni découper le cuir, les peaux, etc., comme ceux que je signale, mais plutôt pour, à mon sens, fendre ou couper des tiges d'osier ou de bois, etc., car, sans cela, leur forme, donnée dans le dernier Bulletin (page 453), est plutôt celle du *burin*, *du ciseau*, ou *bec-d'âne*, concordant sans doute avec l'utilisation.

2° Au sujet de son autre très intéressante communication, motivée par M. Blanchard, sur la découverte de M. Brunehant (page 454 du même Bulletin), il faut approuver et féliciter M. Baudouin qui fait très justement remarquer (page 469) qu'Alignement et Lignée de pierres sont deux choses bien différentes ! L'une bien établie pour le premier terme, à Carnac, etc., etc. ; l'autre bien vague encore pour *mur* d'enceintes, etc. — Il faut y ajouter :

(1) A l'époque où écrivait le Dr Prior, la distinction des termes n'était pas établie ; et le mot *cromlech* est employé par lui couramment pour *dolmen*; ce qui, dans la littérature anglaise, est encore trop commun aujourd'hui.

(2) Voir B. S. F. P., t. III, 1906, p. 419; t. IV, 1907, p. 295 et 403 ; t. V, 1908, p. 84, 189 et 493 ; t. VI, 1909, p. 38, 78.

(3) Dr Chopinet, Bull. Soc. Géogr. de Toulouse, p. 882, p. 212. — E. T. Hamy, *Cités et Nécropoles berbères dans l'Enfida*. Bull. Géogr. Hist. et Descript., 1904, p. 33-40.

(4) A. F. Lièvre, *Les temps préhistoriques dans l'Ouest*, Bull. Fac. Lettr. de Poitiers, 1889, (v. p. 26 du tir. à part) [M. A. Guébhard avait rappelé le fait, B. S. P. F., t. V, 1908, p. 189].

A). Celle de certains *chemins* ainsi limités (comme par exemple celui de Las Tours) allant des cases à une source abondante signalée, et les nombreux passages, allant d'une ferme aux abreuvoirs, en traversant des prairies, jardins, réserves, ou autres champs à protéger contre le dommage ou la tentation du bétail d'y tondre plus que la largeur de la langue, etc.

B). Celle de certains *abreuvoirs antiques*, faits encore dans le Cantal avec des pierres solidement fichées, mais se distinguant des chemins : 1° par la longueur ne dépassant pas souvent 30 mètres et la largeur variant de 0m50 à 1 mètre ; dans ce cas le fond est aussi généralement tapissé de larges pierres pour le nettoyage plus facile.

C). Enfin, d'après la conclusion de M. Vauvillé, il a été trouvé des poteries préhistoriques ; donc la *lignée de pierres* de ce que je considère plutôt comme un mur, comme *un chemin protecteur*, est bien préhistorique.

D). Mais admettons pour un instant que nous ayons à faire disparaître ce chemin, je veux dire à en abolir l'usage? Prendrions-nous le plus pénible et plus long moyen d'enlever les pierres, *ou celui, plus pratique*, de le barrer, de le couper, *par des groupes de pierres.* — C'est le cas très probable de Cuisy-en-Almont, etc., etc.

E.) Les animaux, les esclaves, les manants, moins domestiques autrefois qu'aujourd'hui, avaient peut-être besoin d'un chemin bien tracé à travers les bois et forêts du Lay, ou d'autres pays aux tribus jalouses ou chicanneuses, sur un droit de passage ? Une fontaine, un communal, joint indivis entre deux chefs, deux campements étaient une raison suffisante, pour motiver un *chemin fiché*, comme ceux de Seine-et-Oise, signalés par M. Giraux après M. Denise. — Bref il semble que l'utilisation de la *pierre fichée* est plus primitive sous tous ses rapports que celle du *mur*, ou devait l'être, dans les pays de pierres de formation schisteuse ou se débitant (1).

(1) *IIIe Congrès préhistorique de France*, Autun, 1903, pages 751-758, Pl. 1.

III. — COMMISSION DES ENCEINTES (*Suite*).

Commission d'étude des Enceintes Préhistoriques et Fortifications anhistoriques.

M. A. Viré, Président, envoie le 50e Rapport.

— M. P. Clément, ne pouvant songer à poursuivre les fouilles du puits du *Châtellier* (1) près d'Artins (**Loir-et-Cher**), qui, malgré la sécheresse de la saison, continue à ne pas tarir et exigerait, malgré son excellente conservation, des frais hors de proportion avec le résultat, a porté ses investigations sur le vallum lui-même, où il a fait plusieurs sondages, sans y trouver autre chose que la terre rejetée du fossé, avec prédominance de pierres à la partie supérieure, peut-être intentionnellement groupées en guise de revêtement protecteur.

Dans une partie du fossé qui paraissait avoir été l'objet d'un commencement de remblayage, sur une quarantaine de mètres, il n'a été trouvé que de la terre rapportée, sans objets dateurs.

Même résultat négatif, enfin, dans l'exploration d'une dépression visible dans le premier fossé ouest, vis-à-vis la voie qui séparait le castrum du castellum. Ce devait être une sorte de citerne ou d'abreuvoir pour les bestiaux, à juger par la vase noirâtre qui en couvrait le fond sur une assez grande épaisseur, mais qui, malheureusement, ne fournit pas la moindre pièce ouvrée.

— M. A. Guébhard a dressé la liste des imprimés de langue anglaise et de langue allemande des **Archives**, qu'il s'applique à constituer pour notre Commission. Nous les publierons dans un prochain fascicule.

— M. J. Pagès-Allary (Murat, C.) envoie les notes suivantes sur quelques-unes de ses planches, clichées au quart de grandeur, que nous n'avions pas encore eu l'occasion de reproduire.

« La question, actuellement si discutée, de l'origine du Cuivre et bronze, m'a rappelé quelques planches des fouilles du 1er trimestre de 1910 à *Chastel-sur-Murat* (**Cantal**).

« L'une figurait un bloc, perforé en tronc de cône, que j'ai toujours considéré comme *tuyère de fondeur préhistorique* (*Fig.* 1, n° 5), et probablement de l'âge du bronze, d'après la stratigraphie

(1) B. S. P. F., VI, 1909, p. 284, XXIXe Rapport.

profonde. Ce bloc, formé d'argile très légère, quoique quartzeuse, ne pèse que 0 kil. 250 grammes ; il a été trouvé dans la même

Fig. 1. — Pierres utilisées de Chastel-sur-Murat (C.). — Gr. 1/4.

fouille qui a donné des *scories vitrifiées*, portant des taches bleues et vertes d'oxyde de cuivre.

Fig. 2. — Haches polies des Fouilles de Chastel-sur-Murat (C.). — Gr. 1/4.

« C'est cette même tranchée qui a donné : un petit percuteur en quartz fibrolithique, très bien en main, très dur et très résis-

tant, pesant 0 kil. 190 grammes; l'usure démontre une longue et intense utilisation. Le même jour, on a trouvé deux haches rustiques, dont une cassée en basalte, haches que je considère être des tranchets : le N° 1 ne faisant aucun doute d'après son tranchant usé ; le N° 2 pas davantage, parce que le basalte, très dur, est trop cassant pour être utilisé au choc et que son tranchant ne pouvant être utilisé qu'à la pression comme tranchet.

« Il y avait aussi la molette en quartz N° 3, pesant 0 k. 445 grammes, du même niveau, usée sur toute sa périphérie, la partie plate laissant apercevoir des traces d'une couleur rouge brique. Les couches supérieures de cette tranchée avaient donné une pierre à aiguiser (N° 8) de 0 kil. 345 grammes; un pilon de mortier éga-

Fig. 3. — Poteries lustrées de Chastel-sur-Murat (C.). — Gr. 1/4.

lement en mica schiste, de 0 kil. 240 grammes N° 4; et au-dessus un débris de meule (N° 7) assez bien travaillée, de très petit diamètre. Ces objets ont été présentés au Congrès de l'AFAS à Toulouse, avec ceux de la *Fig.* 2) où sont figurés d'autres débris d'outils sous le nom général de *haches polies*, bien que le N° 1 soit un casse-tête en amphibolite, ayant, au-dessous de AB les encoches d'emmanchement et pesant 0 kil. 715 grammes. — Le N° 2 est une curieuse hache (?) non terminée, en basalte; les N°s 3, 4, 5 sont des tranchets, et tous les autres N°s 6 à 17 des débris d'outils en pierre polie, variant de 0 kil. 080 à 0 kil. 010 grammes et des éclats de ces outils en jaspe, diorite, fibrolite et quartz. Le N° 4 en jaspe pesant 0 k. 010 grammes mérite l'attention par sa

petitesse : c'est ce qu'on dit à tort être une « hache votive » ! Or la seule partie soignée est justement le tranchant, qui est bien aiguisé ; c'est évidemment un tranchet de poche, fait tout simplement avec un éclat d'un tranchet plus grand !

Tessons de Poterie. — Avec ces pseudo-haches et débris d'outils en pierre polie se trouvait également la poterie Néolithique et du Bronze de la *Fig.* 3, avec anses percées néolithiques (Nos 6, 7, 8), et quelques tessons si bien lustrés qu'on les dirait cirés. — Le No 5 porte une anse ordinaire avec des lignes profondes d'ornementation (de même époque et provenance que d'autres, figurés sur une planche non clichée); le No 4 a une anse mi-

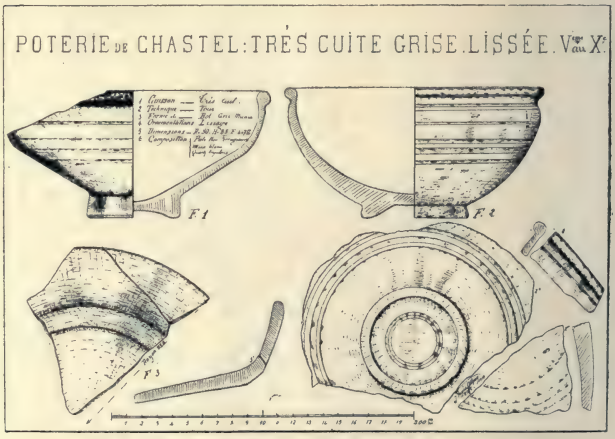

Fig. 4. — Poterie très cuite de Chastel-sur-Murat (C.). — Gr. 1/4.

nuscule percée de deux trous ; la pâte rouge, assez fine et bien lustrée. Un des tessons de ce vase, placé sur le fourneau pour le sécher plus rapidement, n'a plus donné au nettoyage à la brosse le lustrage ciré des autres morceaux séchés à l'air ! Faut-il conclure qu'il y a eu destruction par la chaleur d'une substance grasse, onctueuse, ou cireuse ? Elle aurait alors laissé des traces charbonneuses. Il semble plus simplement que l'évaporation de l'eau du tesson humide, faite trop rapidement, a détruit l'engobe du lustrage : ce qui d'après les petites gerçures observées à la loupe, paraît assez probable.

« Avec le No 9, également assez cuit et marqué de fossettes en creux de décoration, faisant ressortir la pâte à l'intérieur (donc faites sur pâte encore fraîche), c'est la poterie à décoration estam-

pée de l'époque du bronze ; la couche de ces trouvailles variait de 1m à 1m50 de profondeur, dans une terre gris-rougeâtre, qui laisse aux tessons un aspect bien distinct de ceux de la couche supérieure noire, où se trouve la poterie des Francs.

Poterie du Ve au Xe siècle. (*Fig.* 4 et 5). — Très cuite, d'un galbe bien typique, pâte grise bleutée, lissée pour l'ornementation, assez épaisse (0m006 en moyenne), mais plus du tout lustrée : tels sont les caractères distincts des Nos 1 et 2, ainsi que d'une assiette creuse N° 3, trouvée en même temps. Cette poterie des Francs du ve au xe siècle est la plus commune et la plus abondante des fouilles de Chastel, indiquant la longue et prospère occupation de ce sommet pendant cinq siècles.

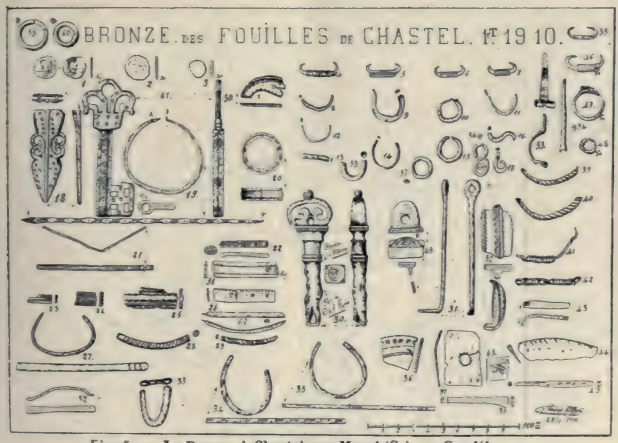

Fig. 5. — Le Bronze à Chastel-sur-Murat (C.). — Gr. 1/4.

« Cette poterie, touche de très près par sa technique à celle des Wisigoths, mais avec peu de décoration estampée, et beaucoup d'ornementation à la molette ; c'est surtout par un lissage d'agrémentation bien soigné qu'elle se caractérise : lissages colorés quelquefois en noir, faisant bien sur le fond gris-blanc-bleuté.

« La cassure indique une pâte très fine, homogène, où le quartz est très peu apparent, tellement il est broyé fin. Inutile d'analyser pour dire que l'argile employée est très peu ferrugineuse. Le tournage des fonds et des bords ou cols est particulièrement soigné, très variable, très recherché, ce qui donne à cette poterie un beau galbe, en sus de ses qualités de cuisson : solidité et sonorité.

« Le moule à fromage de la *Fig.* 6 provient aussi de ces fouilles. C'est à cette époque que je rattache une grande partie des fonds percés de nombreux trous, habituellement ronds, quelquefois carrés, qui devaient avoir pour but d'égouter le petit lait de la

Fig. 6. — Passoire à laitage de Chastel-sur-Murat (C.). — Gr. 1/4.

tome (ou lait caillé), pour faire le fromage. Le grand usage de cet aliment à toutes les époques se constate par l'abondance des tessons percés ainsi, dans une pâte plus ou moins cuite, partant du Gaulois au ve siècle, mais développés du ve au xe siècle (1).

(1) Notre actuel fromage de chèvre, le « Cahecou », bien supérieur encore au Cantal, se moulait il y a environ 40 ans dans une forme en bois — qui depuis ce temps a disparu, comme le moule en terre, devant celui de fer blanc —, plus léger et plus facile à tenir propre par le lavage aujourd'hui exclusivement en usage, autant pour son prix minime que parce que non poreux, sans odeur après rinçage.

« C'est à cette poterie, facile à distinguer empiriquement, aussi bien de la poterie gallo-romaine que de la poterie très cuite, qui vient après le xe siècle, — que se rapportent plus de 5.000 tessons, ramassés à Chastel, qu'un coup d'œil de fouilleur expérimenté permet de classer et dater plus sûrement que 5.000 analyses de chimistes.

« La poterie, très cuite, qui lui succède à Chastel, est souvent noirâtre, sans lissage, à galbe peu soigné; mais, outre la cuisson très forte, ce qui la distingue le plus, c'est la diminution très sensible d'épaisseur de la pâte, allant en moyenne de 3 à 4 millim. Son ornementation à la molette est formée par des dents de loup, très allongées, ou des losanges pas très profonds, impossibles à confondre avec ceux des poteries préhistoriques, si on tient compte des autres caractères. Nous aurons sans doute l'occasion d'en parler, avant de donner les planches du bronze trouvé à Chastel en 1910 et 1911. La *Fig.* 5 est l'inventaire des débris de bronze, dessinés au fur et à mesure des trouvailles, pendant le 1er trimestre 1910, avec les objets ci-dessus décrits, et la poterie estampée déjà reproduite. — Nous essayerons un jour de mettre un peu de clarté et d'intérêt dans ce *capharnaüm* de fouilles, sincèrement relevées, datées et figurées. »

IV. — ARTICLES ORIGINAUX.

La Hache plate en Cuivre dans le département des Côtes-du-Nord (*Suite*).

PAR

A.-L. HARMOIS (de Saint-Brieuc).

Arrondissement de Dinan. — Caulnes. — Hache plate; crosse carrée, tranchant très arcqué. Longueur totale, 0,110; largeur de la crosse, 0.030; corde de l'arc du tranchant, 0,080. Epaisseur à la crosse, 0,006 [Collection J. Le Moine, à Lamballe].

Arrondissement de Dinan. — Plénée-Jugon. — Hache plate; crosse carrée; angles un peu arrondis; tranchant arcqué. Elle était accompagnée, lors de la trouvaille, de *lingots de bronze* (?) (*Cachette*).

Longueur totale, 0.098; largeur à la crosse, 0,025; corde de l'arc du tranchant, 0,050. Epaisseur à la crosse, 0,004 [Collection J. Le Moine, à Lamballe].

Arrondissement de Guingamp. — Bourbriac. — Hache *plate*, trouvée dans le tumulus de Tanwëdou, fouillé en 1865, le 5 juillet, par l'abbé Le Foll et Mgr David.

Longueur totale, 0,150; largeur à la crosse, qui est carrée, 0,033; corde de l'arc du tranchant, 0,080; épaisseur au centre, 0,006, légèrement bombée.

Elle était accompagnée de quatre lames de *poignards*, du type triangulaire, *en cuivre*, ornés de filets! — La poignée de chacun d'eux était garnie de petits clous d'*or*, placés en lignes brisées et horizontalement. Il en a été ramassé plusieurs milliers. Une *pince*, épilatoire, en *or* pâle, couverte d'émail rouge sur les branches, et deux *clavettes* en or, portant la trace de rivures à leurs deux extrêmités (1). [Musée de Saint-Brieuc].

Arrondissement de Guingamp. — Plésidy. — Hache plate. Longueur totale, 0,096; largeur de la crosse, qui porte une *entaille* en forme de V, 0,022; corde de l'arc du tranchant, 0,055. Epaisseur à la crosse, 0,005 [Coll. J. Le Moine, à Lamballe].

Arrondissement de Saint-Brieuc. — Saint-Alban. — Hache plate. Longueur totale, 0,140; à la crosse qui a les angles légèrement ronds, 0,030; corde de l'arc du tranchant, 0,060. Epaisseur maxima, 0,010. [Coll. J. Le Moine, à Lamballe].

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

Arrondissement de Rennes. — Sens. — Hache plate; tranchant et crosse très arcqué. Longueur totale, 0,174; corde de la crosse, 0,030; corde du tranchant, 0,075 [Coll. J. Le Moine, à Lamballe].

(A suivre).

Echantillons provenant des bords de la mer et des balastières des environs du Crotoy (Somme) (2).

M. BERTIN (Arcade) (de Paris). — C'est à la séance du 27 février 1908 que je vous fis connaître, pour la première fois, le Crotoy, par une présentation d'échantillons, de forme géométrique.

D'après M. André Depoilly, la fondation du Crotoy est due à une colonie *massilienne*, qui lui donna ce nom, en souvenir de l'île de Crète; mais M. Lefils, historien crotellois, suppose que cette ville est bien plutôt d'origine *celtique*.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Rue, petite ville de 3.000 habitants, située à 8 kilomètres du Crotoy, était baignée par la mer au XIIe siècle; et, à ce sujet, permettez-moi de vous signaler la légende du *Crucifix miraculeux*, publiée dans la *Picardie* le

(1) Voir rapport de M. de Longperrier à l'*Acad. des Inscriptions et Belles Lettres*, 1865, 2e semestre. — *Revue Archéologique*, 1865, 2e sem., p. 469 à 471. — *Inventaire des découvertes archéologiques dans le département des Côtes-du-Nord*, page 96; par A.-L. Harmois.

(2) Présentation du 25 mai 1911.

15 octobre 1900. Ce crucifix aurait été trouvé sous la porte du Golgotha à Jérusalem ou sous la maison de Nicodème, un des disciples du Christ, avec deux autres images tout à fait semblables. Elles furent placées chacune sur une nacelle au port de Jaffa, et exposées à la merci des flots, sans voiles, sans gouvernail, sans pilote. Une s'arrêta, dit-on, près de Lucques, en Italie ; la seconde à Dives sur la côte de Normandie ; la troisième sur la plage de Rue, le premier dimanche de l'an 1101 ! — Depuis cette époque, la mer aurait donc perdu 8 kilomètres en profondeur. Mais d'où vient cette quantité énorme de galets, qui est venue s'accumuler en cet endroit ?

Il n'y aurait rien d'impossible que cela soit le résultat du percement du canal du Pas-de-Calais par la mer, cette dernière rongeant continuellement les côtes, et refoulant ensuite les débris à l'embouchure de la Somme. Ces débris, dis-je, sont venus s'amonceler dans la partie que j'indique et ont pris, petit à petit, la place de la mer. Ceci, bien entendu, n'est qu'une simple hypothèse.

Cependant, il y a un fait sur lequel on peut s'appuyer : c'est que, en étudiant les balastières et le talus qui longe la mer au Crotoy, on remarque que les pièces les plus belles, les mieux travaillées, principalement les plus petites, se trouvent dans le fond, à 4 ou 5 mètres, incrustées dans la terre glaise, surtout le long de la plage, face au lieu dit le *Camp romain* : ce qui porte à croire que cette masse caillouteuse, poussée à l'intérieur des terres par la mer, aurait produit l'effet que je signale, c'est-à-dire que les petits échantillons devaient s'enfoncer en passant à travers les intervalles qui séparaient les gros, au fur et à mesure que s'opérait la marche en avant.

J'arrive à ma présentation : 1er plateau, 38 échantillons, dont 34 en silex gris du Crotoy ; 3 en silex jaune, de Paris, provenant du percement de la ligne souterraine Nord-Sud ; et un de Vigneux (Seine-et-Oise).

Cette forme quadrangulaire à biseau est connue ; mais ce qui paraîtra surprenant à bon nombre de nos collègues, c'est que l'on puisse trouver de semblables échantillons sur le bord de la mer ! Le plus grand a $0^{m}10$ de long sur $0^{m}02$ de large, le plus petit $0^{m}04$ de long sur $0^{m}02$ de large ; la moyenne est : longue $0^{m}05$, large $0^{m}03$; — 2me plateau, 56 échantillons, en silex gris, de formes différentes, provenant tous du Crotoy ; le plus grand a $0^{m}06$ de long sur $0^{m}015$ de large, le plus petit $0^{m}025$ de long sur $0^{m}01$ de large ; beaucoup portent les traces qu'ils ont été sérieusement roulés par la mer ; malgré cela, ils n'en sont pas moins intéressants et je ne crois pas me tromper, en disant qu'ils méritent qu'on s'intéresse à eux.

J'attire particulièrement votre attention sur 7 échantillons, dont la forme est la même; ce sont de véritables parallélipipèdes, rectangles; et que dites-vous de celui qui est poli sur cinq faces?

Tous, en général, portent la trace d'un travail intentionnel, qui ne permet pas de supposer qu'ils sont l'œuvre exclusive de la mer.

Je termine en disant que, plus j'étudie les draguages, les balastières, les sablières, plus j'ai la conviction qu'on a la chance d'y rencontrer des pièces intéressantes; et cela prouve, une fois de plus, qu'en Préhistoire il ne faut rien négliger.

A la prochaine séance, je vous présenterai des pièces provenant de Paris, du creusement des galeries souterraines pour le Métro et l'électricité, principalement de la ligne Nord-Sud, où j'ai recueilli, sur le quai de la Conférence, près du pont Alexandre-III, face au Petit-Palais, ainsi que dans le jardin des Tuileries, au bas des terrasses qui font face à la place de la Concorde, dans des amas de gros sables mélangés à de nombreux cailloux, de grandes quantités d'échantillons extraits, d'après les renseignements que j'ai pu obtenir, dans la partie qui va de la Seine se dirigeant du côté de la Madeleine ; et vous pourrez constater qu'ils ressemblent beaucoup à ceux que vous avez sous les yeux.

Au reste, le puits d'extraction se trouve place de la Concorde, face à la statue de Nantes; et c'est de là qu'un camion automobile transportait les sables aux endroits que j'indique.

M. Edmond Hue demande à M. Bertin de bien vouloir désigner ceux des échantillons que M. Bertin déclare semblables aux outils asiatiques, présentés par M. Jousset de Bellesme. M. Hue s'élève contre cette comparaison, dont il démontre l'invraisemblance absolue par un croquis fait au tableau. Il serait regrettable que de semblables allégations puissent se produire, sans soulever les protestations nécessaires, alors qu'il n'est pas donné à tous les membres de la Société Préhistorique Française d'en juger *de visu*.

Description de la Chambre sépulcrale, restaurée, de Belleville, à Vendrest (Seine-et-Marne)

[*Propriété* de la *Société Préhistorique Française*].

PAR

Marcel BAUDOUIN,
Secrétaire Général.

La Société préhistorique française est, à l'heure actuelle, propriétaire d'un terrain, de forme à peu près quadrilatère, constitué à l'aide d'une série d'achats, et situé sur le flanc sud de la *Montagne de Belleville*, terroir de *Rademont*, Commune de *Vendrest* (Seine-et-Marne) (*Fig.* 1).

Au milieu de cette sorte de petit Parc, minuscule, entouré de petits bois à l'Ouest, au Sud et à l'Est, et borné au Nord par un terre-plein en friche un peu moins boisé, se trouve une Chambre sépulcrale, découverte en 1908 par M. Philippe Reynier (de Lizy-sur-Ourcq, S.-et-M.), membre de la *Société préhistorique française*.

Cette Sépulture était vierge et de l'Époque néolithique. Après avoir été achetée sur les indications judicieuses de notre avisé collègue de Seine-et-Marne, elle a été fouillée, d'une façon scientifique et complète, et *restaurée* en 1909 et en 1910 par la *Société préhistorique française*, à l'aide de fonds provenant de sa *Caisse spéciale de Fouilles* (*Fig.* 2).

A l'histoire de la *Trouvaille* et de l'*Acquisition*, à la description de la *Fouille*, menée aussi consciencieusement qu'il a été possible, et de la *Restauration* de ce Monument, due à un membre du Bureau, spécialisé en ces sortes de travaux, un ouvrage important vient d'être consacré (1) (*Fig.* 3 et 4).

Nous en extrayons, pour le publier dans le *Bulletin*, le paragraphe, qui est relatif à la *Description* de ce Monument, tel qu'il est aujourd'hui, après la Restauration terminée.

Nous sommes persuadé que nos Collègues seront heureux d'avoir de cette façon une idée, aussi complète que possible, de leur belle *Propriété*, et nous sauront gré de cette bonne intention....

Nous ne reviendrons pas ici sur la *Découverte* de la Chambre funéraire. Elle a été suffisamment précisée, ici même, par son inventeur, notre collègue Ph. Reynier, quand il l'a décrite (2).

(1) *La Sepulture Néolithique de Belleville, à Vendrest (S.-et-M.). Fouille et Restauration.* Rapport général; par le Dr Marcel Baudouin. — Paris, 1911, in-8°, 260 p., nomb. fig., et 16 planches hors texte, en photo-collographie. [Dr H. Martin]. — *Prix* : **10** Francs (Pour les Membres de la S. P. F. : **5** Francs).

(2) Ph. Reynier. — *La Grotte sépulcrale de Belleville, à Vendrest (Seine-et-Marne).* — *Bulletin Soc. Préh. de France*, Paris, t. V, 1908, p. 378-382.

Nous abordons de suite la description du Monument tel qu'il se présente à l'heure actuelle.

*
* *

Nous allons décrire le Monument tel qu'il était *après* son *édification;* et, chemin faisant, pour ne pas trop allonger cette description, nous indiquerons les parties que nous avons dû *restaurer*, et comment cette *Restauration* a été effectuée.

I. — Matériaux. — Mais, tout d'abord, voyons de quels *matériaux de construction* on s'est servi pour l'élever. Plus loin, nous insisterons sur la façon, élégante et habile, dont les Néolithiques les ont utilisés [maçonnerie; dallage; porte; etc.].

1° Pétrographie du Monument. — Les éléments, qui entrent dans la construction du monument (*Fig.* 5), ainsi que dans la constitution de son contenu, sont les suivants :

Fig. 1. — Vue de la Montagne de Belleville, au niveau de la partie supérieure du Monument. — Photographie prise au Nord. — Aspect de la Vallée [Cliché H. Martin].

Légende : P., Le *Polissoir d'Ocquerre,* placé sur le *Rocher T de Couverture.* — E, Entrée du Monument. — R¹, Pierre libre. — C. S., Niveau du fond de la grotte.

1° *Sable de Beauchamp,* utilisé pour l'enrobement des *Os décharnés,* et pour la confection des murettes ;

2° *Grès de Beauchamp (blocs* de couverture et piliers d'entrée);

3° *Calcaire de Saint-Ouen* [murettes] ;

4° Très rares fragments de *Meulière.*

Nous insisterons surtout ici sur les *matériaux de construction principaux.*

1° *Sable de Beauchamp.* — A) *Contenu.* — Il n'y a rien à dire de spécial à propos des Sables de Beauchamp du Monument.

a) Il y avait, à la surface du dallage, une couche de sable très *blanc*, extrêmement fin, épaisse de 0m05 au maximum, au moins dans les parties non occupées par le Dépôt d'*Incinérations.*

Ce sable, à caractères éoliens marqués, a paru avoir été surtout entraîné là par le vent, dans la période où le Monument, restant ouvert, a reçu le Dépôt d'Incinérations et les premiers tas d'os, formant l'Ossuaire. — Il provient évidemment du voisinage.

Fig. 2. — ETAT DE L'ENTRÉE de la SÉPULTURE NÉOLITHIQUE DE VENDREST [Lieu dit : Belleville], en 1908, au moment des premières Fouilles de M. Ph. REYNIER [Photographie d'Amateur].

Entre les Piliers d'Entrée, on voyait, nettement, la coupe du *Contenu sépulcral* [Amas de sable]. — En avant, Ossements déjà *retirés* de l'Entrée même [Os d'aspect *blanc* très marqué].

Rien ne permet de dire qu'il a été déposé là à dessein, pour former une couche spéciale, et apporté par les hommes d'une certaine distance.

b) L'*Ossuaire* était bourré, en dehors des ossements, avec du *Sable de Beauchamp*, trouvé parfois très sec, parfois très humide. Mais ce sable était, en général, beaucoup plus rouge que le précédent.

Nous n'avons pas à insister ici sur ce qu'était le *sable d'éboulis*, tombé dans la partie vide, supérieure, et d'origine moderne [par destruction du Bloc de couverture n° II]. Ajoutons seulement que le sable de l'ossuaire proprement dit avait été apporté à dessein pour envelopper les os et qu'on avait dû le prendre dans les terrains voisins de la sépulture, où il affleure.

B) Rien de spécial à dire du sable servant de *mortier* dans les Murettes.

Fig. 3. — Vue de la VOUTE ARTIFICIELLE, remplaçant un *bloc de Grès de Beauchamp* (n° II) du Monument de Belleville, après la Restauration. [Photographie d'intérieur, au *magnésium*, exécutée par le Dr H. Martin, dans les conditions les plus défavorables]. — *Légende :* Sol., solives de *fer* [Barres à plancher]; — C, plaquettes de *Calcaire de Saint-Ouen.*

2° *Grès de Beauchamp.* — *a)* Le Bloc n° III limitait le Couloir d'entrée; il était extra-sépulcral. Les Blocs I et II formaient la *Couverture.* — Tous trois étaient en *place* et n'avaient pas été remués par les hommes (1).

b) Les deux *piliers d'entrée* sont constitués par des *plaquettes de Grès de Beauchamp*, qu'on a dû aller chercher assez loin, car on n'en retrouve plus d'analogue dans le voisinage.

c) Les *murs* en pierres sèches ne renferment que de très rares petits blocs de ce grès. Cela se conçoit, car ceux-ci se prêtent mal à la construction et étaient, en somme, assez rares, à la surface du sol.

(1) Leur volume aurait rendu une telle opération très difficile dans le point considéré.

3° *Calcaire de Saint-Ouen* [*Plaquettes de Calcaire*]. — On l'a utilisé pour construire : *a)* les *murs latéraux*, de même que pour établir le *mur du fond*, et le *mur extra-sépulcral*; *b)* le *dallage* à double couche de pierres.

C'est lui qui, d'autre part, a fourni toutes les *pierres libres*, ou *plaquettes*, trouvées dans le monument et énumérées ci-dessus.

Fig. 4. — Entrée du Monument de Belleville, après la estauration. — Photographie Marcel Bandouin, prise au Sud-est.

Légende : R¹, Bloc de *Grès de Couverture* (n° I) : — Po, *pilier* de l'Entrée (Ouest) : — Es, Escalier (marche supérieure) : — M' Rd, *Mur moderne*, remplaçant le Bloc n° III ; — M, Né., Mur *néolithique extrasépulcral* : — Mo¹, Mur *Moderne* (Ouest) : — Mo², Mur *Moderne* (Est) ; — M, *Entrée*.

C'est d'ailleurs un excellent *appareil* pour les constructions de cette espèce, vu sa petitesse, sa régularité et sa forme.

Dans le fond de la Grotte, les plaquettes de calcaire de Saint-Ouen étaient recouvertes parfois, à leur pourtour, de *sels de manganèse*. Cela indiquait qu'elles avaient été baignées longtemps dans les eaux d'infiltration, et plongées pour ainsi dire *tout entières* dans une dissolution de ces sels ; c'est dire qu'il s'agissait donc de plaquettes *libres* ou devenues libres à un moment donné [*Pierres de recouvrement*, etc.].

Les plaquettes, faisant au contraire partie des murettes, n'avaient des dépôts que sur leur *parement interne*; la partie invisible et encastrée dans le mur était restée tout à fait *blanche*. Encore n'y avait-il de tels dépôts que sur les plaquettes faisant une saillie notable à l'intérieur.

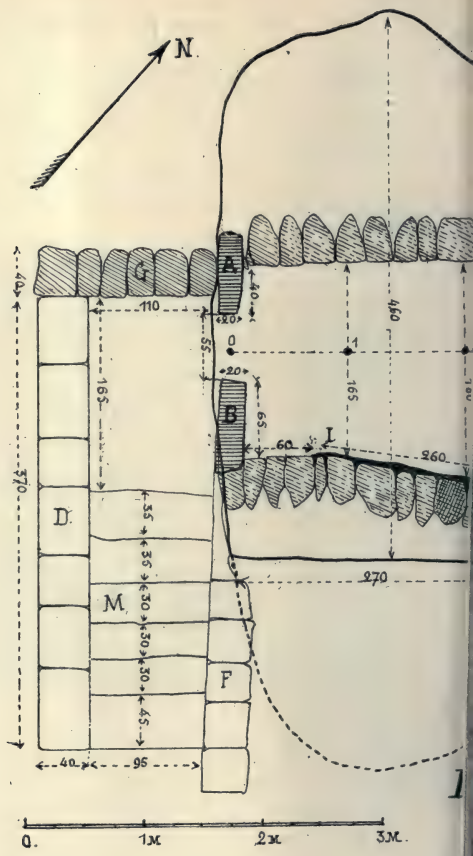

SEPULTURE DE VENDREST

Fig. 5. — La Grotte sépulcrale, artificiel

Ape

Plan dû à M

I. — *Plan général* : M, *Escalier* d'accès, moderne (Restaur
partie Est du Rocher n° I, cassé ; — D, *Mur*, moderne (Restaura
cral ; — A et B, Piliers de l'Entrée ; — E, Bloc de Grès, *témoin*,
de Calcaire de Saint-Ouen ont une disposition spéciale ; — R'.

II. — Vue de la partie de la Murette latérale *Est*, corres
brèche, faite dans la Murette, pour en étudier la structure, et

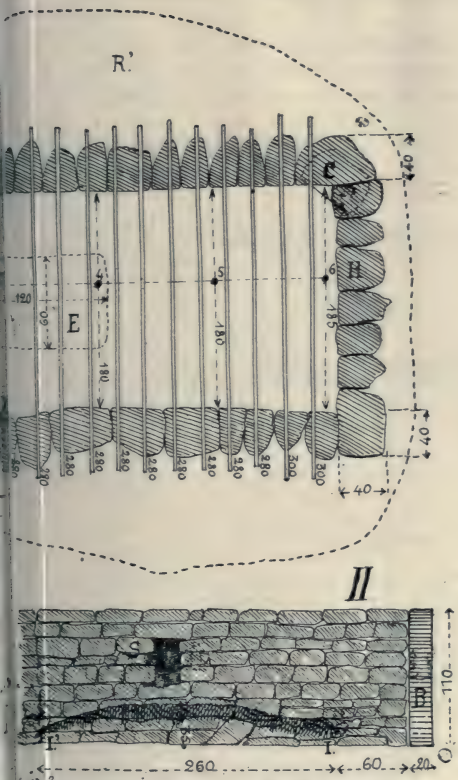
R.'
C
H
E
S
40
40
120
100
180
135
180
280
280
280

Ce qui prouve que ces *dépôts* étaient *postérieurs* à la construction du Monument.

Ces dépôts se forment, sur des pentes aussi fortes, avec rapidité, puisque les pierres de la couverture provisoire, posée en 1909, en présentaient déjà en 1910, mais sur leur *face supérieure* seulement !

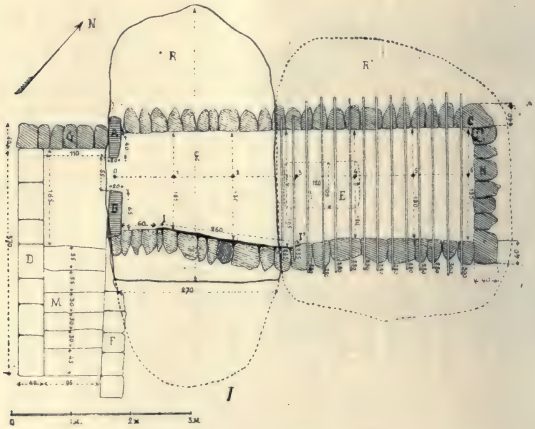

Fig. 6. — Le Monument de Belleville, la Restauration complètement terminée. — Plan dressé par E. Hue. — *Echelle* : 1/100. — *Légende* : R. Rocher en place (Bloc n° I). — R' Rocher détruit (Bloc n° II). — H, Mur de fond. — I,I¹, situation du *Dépôt d'Incinérations*. — A, B, piliers d'Entrée. — E, Bloc *témoin* ed grès (*Rocher* C). — G. *Mur néolithique* extrasépulcral. — D, *Mur*, moderne, remplaçant le Bloc de Grès de Beauchamp (n° III). — M, *Escalier* moderne. — F, Mur, moderne, remplaçant la partie I cassée du Bloc R, à l'Est. — C, Dispositif spécial du Mur néolithique, au coin *Nord*.

4° *Meulière*. — De très rares fragments de *Meulière*, assez petits au demeurant, ont été reconnus dans les murettes en pierres sèches. Ils proviennent d'une certaine distance, car il n'y a pas de Meulière aux alentours mêmes de Vendrest.

Conclusion. — En somme, dans la constitution de ce monument, il n'entre pas la moindre pierre dite de carrière. — Donc les Néolithiques, à Vendrest, n'avaient pas encore inventé l'*extraction de la pierre* en carrières : découverte que les *Néolithiques* d'Egypte, et d'ailleurs, réalisèrent pourtant, à ce qu'on pense.

On ne trouve là que des *pierres libres du sol*, presque toutes à *angles arrondis* par les agents atmosphériques, et plus ou moins *d'apparence glacée* (gelée), grâce à des effritements répétés (1), surtout

(1) Les pierres s'arrondissent d'ordinaire de la sorte, sans que le *roulement sur le sol* ait à intervenir.

pour le *Calcaire de Saint-Ouen*, aussi abondant que le Grès de Beauchamp sur la Montagne de Belleville.

*
* *

II. — Architectonique. — La Chambre sépulcrale de Belleville comprend deux parties principales (*Fig.* 5) :

1° Le *Couloir d'Entrée ;* 2° la *Chambre* elle-même.

I° Couloir d'Entrée. — Le Couloir d'Entrée correspondait au sol naturel, et à un interstice, de 1m10 de large, entre deux gros Blocs de Grès de Beauchamp (nos I et III), en place. Il était dirigé du Nord-ouest au Sud-est; et l'*Orientation* précise de ce couloir était de 135° Est.

Commençant de plein pied, du côté Sud-est, près du bord correspondant du Bloc n° I, sur le flanc de la Montagne de Belleville, il descendait en *pente douce* vers le Nord-ouest, de façon à aboutir au niveau de l'Entrée, située au Nord-est, en suivant cette tranchée transversale. — A ce point terminus, il était à 1m10 en contre-bas.

Son fond Nord-ouest était constitué par une *Murette*, en pierres sèches [*Mur extra-sépulcral*], ayant 0m40 d'épaisseur, 1m10 de hauteur, 1m10 de largeur Nord-Sud, et destinée à *maintenir les sables de l'Ouest* et à les empêcher d'obstruer, en s'éboulant, ce couloir. La paroi Nord-est était formée par le Bloc n° I ; l'autre par le Bloc n° III.

Nous avons dit plus haut ce que nous avions fait : *a*) pour *consolider le Mur extrasépulcral; b*) pour remplacer le *Bloc n° III*, au sud ; *c*) pour faciliter la *descente* ; *d*) pour remplacer la partie cassée du Bloc n° I.

Il est inutile de revenir ici sur cette Restauration, forcément sans ressemblance avec l'état primitif (*Fig.* 8).

II° Chambre sépulcrale. — La *Chambre sépulcrale* était une cavité en forme de parallélipipède, à grand axe allant du Sud-ouest vers le Nord-est (*Fig.* 6).

1° *Ensemble*. — *A*) *Axe*. — Ce grand axe est, en réalité, non pas de 180° à la boussole, mais de 226°, c'est-à-dire incliné vers l'ouest. Par conséquent, il est, à peu près, *Nord-est-Sud-ouest* (*Fig.* 6).

B) *Dimensions*. — Les *dimensions* sont les suivantes :

a) *Longueur* maximum (intérieur) : 6m20.

b) *Largeur* maximum — Moyenne : 1m80.
- à l'entrée : 1m60.
- à 1m de l'entrée : 1m65.
- à 2m de l'entrée : 1m80.
- au *milieu* (près de 3m de l'entrée): 1m95.
- à 4m de l'entrée : 1m80.
- à 5m de l'entrée : 1m80.
- au *fond* (6m de l'entrée) : 1m85.

c) *Hauteur* maximum
- à l'entrée même : $1^{m}10$.
- à 2^{m} de l'entrée : $1^{m}05$.
- au *milieu* (bord postérieur du Bloc I) : $1^{m}10$.
- à 5^{m} de l'entrée : $1^{m}20$.
- au *fond* même : $1^{m}25$.

Moyenne : $1^{m}10$. d'après la hauteur des *murs* latéraux.

En calculant sur les moyennes ci-dessus, cette Chambre avait donc une superficie de $6^{m}20 \times 1^{m}80 = 11^{mq}16$; et le volume suivant : $6^{m}20 \times 1^{m}80 \times 1^{m}10 = 12^{mc}276$.

Admettons, en chiffres ronds : 12^{mc}.

2° *Différentes parties.* — Nous avons à décrire les différentes parties de cette chambre :

1° La *couverture* du monument.

2° Les *murs latéraux*; le *mur de fond*; et les *piliers d'entrée.*

3° Le *dallage.*

1° *Couverture.* — Jadis, elle était constituée par *deux* énormes *Blocs* de Grès de Beauchamp : l'un au sud (n° I) ; l'autre au nord (Bloc n° II). Mais ce dernier a disparu (*Fig.* 6).

1° *Bloc n° I.* — Cet énorme bloc de Grès de Beauchamp, qui est en place dans son gisement, est disposé bien *horizontalement.* Mais il n'est pas *entier* ; on a brisé son coin sud-est (*Fig.* 6 et 7).

Il est de forme à peu près cubique, avec pointe avancée à l'ouest. Son petit axe est Sud-ouest-Nord-est.

Il présente les dimensions maxima suivantes, à l'heure présente, et à sa *face supérieure* (la partie ouest n'est pas, en effet, visible sous les sables) : Longueur, $4^{m}60$ (Est-Ouest) ; largeur (Nord-Sud), $2^{m}60$; épaisseur, $1^{m}40$.

Cela donne un cube d'environ : $4^{m}60 \times 2^{m}60 \times 1^{m}40 = 16^{mc}744$.

Comme presque un quart a été cassé, ce bloc avait jadis au moins 20^{mc}. En admettant que la densité du Grès de Beauchamp soit 2, 3, cela donne un poids de $16.750 \times 2.3 = 38.425$, simplement pour la partie qui persiste actuellement; soit 38.000 kilogs environ.

On voit que le poids supporté par la murette latérale *Est,* qui, depuis la cassure Est, porte seule la moitié de ce bloc, c'est-à-dire au moins 16.000 kilogs, est très considérable. Mais, à l'ouest, en raison de l'existence d'une pointe, assez longue (au moins 2 mètres), s'enfonçant sous le sable, la paroi est bien moins chargée.

2° *Bloc n° II.* — Le bloc n° II ou Nord, que les carriers ont brisé, devait être aussi volumineux.

D'après les fouilles, et la place des *Eclats* retrouvés en place, on peut admettre qu'il avait son grand axe Nord-Sud [c'est-à-dire en sens contraire du précédent], et présentait les dimensions suivantes :

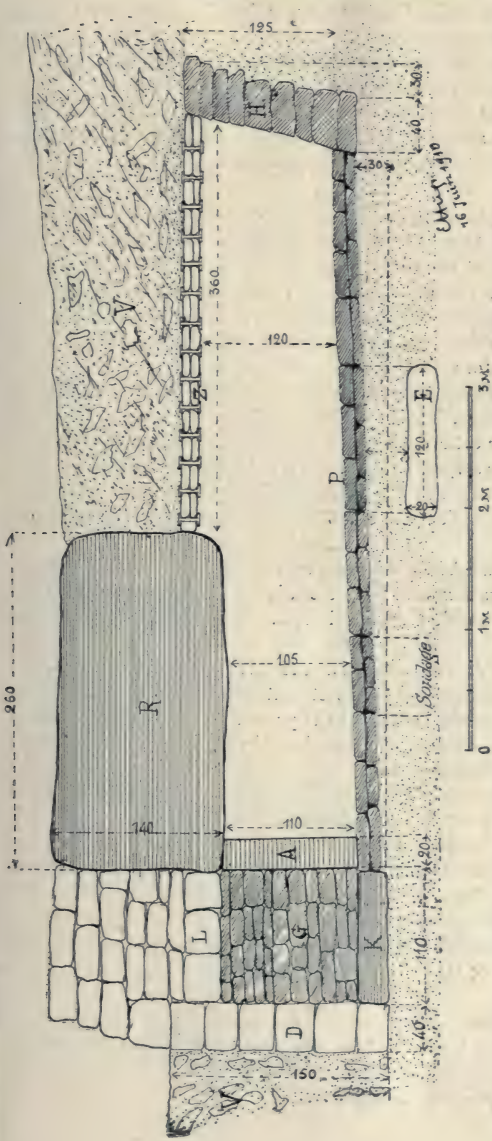

Fig. 7. — La Grotte sépulcrale de la Montagne de Belleville, à Vendrest (Seine-et-Marne), après la Restauration terminée. — Coupe médiane Nord-Sud. — Plan Ed. Huc. — Ligne *Ouest*. — *Echelle* : 2/100.

Légende : R, Roche centrale de couverture, en Grès de Beauchamp (Bloc I); — V, partie où se trouvait, au Nord, le 2e Rocher de couverture en Grès de Beauchamp (Bloc II), remplacée actuellement par un *Remblai moderne*, supporté par une *Toiture moderne* (Restauration) [Barres de fer et *Plaquettes* en Calcaire de Saint-Ouen, Z]; — H, Mur néolithique de fond (Calcaire de Saint-Ouen); — P, *Dallage* : — E, Bloc de Grès, *témoin*, enfoui sous le Dallage; — A, Pilier d'entrée *Ouest*; — G, Mur néolithique extra-sépulcral, supporté par un Bloc de Grès K; — L, Murette moderne (Restauration). — D, Murette moderne, destinée à remplacer le Bloc de Grès de Beauchamp Sud (n° III), extra-sépulcral, et à retenir les sables du côté Sud.

Longueur (Nord-Sud), 4 mètres au moins; largeur (Est-Ouest), $3^{m}50$ au moins (peut-être plus); épaisseur, $1^{m}20$ au moins.

D'où un cube presque aussi considérable et un poids de plus de 30.000 kilogrammes certainement!

Cette masse ne paraît pas avoir été la cause des modifications survenues dans les *murettes* latérales à son niveau. Il est probable que c'est plutôt sa destruction qui les a provoquées.

2° *Murettes périphériques.* — Elles comprennent les deux *murs latéraux*, Est et Ouest; et le *mur de fond* ou *Nord-est*. Elles sont presque intactes et complètes (*Fig.* 6).

Elles ont une *épaisseur* moyenne (vérifiée à la fouille) de $0^{m}40$ environ, correspondant à la dimension la plus grande des *plaquettes* de *Calcaire de Saint-Ouen* qui les constituent en presque totalité, et qu'on trouvait alors sur le sol du voisinage.

Ensemble, ils cubent environ : Murs latéraux, 5 mètres ; Mur de fond, 1 mètre cube. Total : 6 mètres cubes.

Pour montrer cette épaisseur d'une façon permanente, et donner une idée de leur *surface extérieure*, M. le Dr M. Baudouin a eu l'idée de faire, dans le mur de l'Est, une petite *brèche*, sous forme de *fenêtre*, située à 2 mètres de l'entrée, et à $0^{m}60$ au-dessus du dallage (*Fig.* 6; II, S).

Cette trouée *artificielle* montre que, derrière le mur, il n'y a que du *Sable de Beauchamp*, d'une coloration presque *blanche*, très fin, tout à fait comparable à celui qui recouvrait le dallage, à l'intérieur du monument.

Le *parement* de ces murs est exclusivement à l'*intérieur* ; les faces externes ne sont pas *parées* et sont très irrégulières. Cela renseigne sur leur mode d'édification et prouve qu'ils ont été construits après *creusement d'une Cavité dans le sable*, et, dans l'intérieur même de cette cavité, de *bas en haut*.

Ils sont en *pierres sèches*, placées les unes sur les autres, séparées à péine par de petits lits de sable local. Les plaquettes sont nettement entrecroisées pour donner de la solidité, et sont presque toutes en *Calcaire de Saint-Ouen*; on n'y voit que de rares blocs de *Meulière* ou de *Grès de Beauchamp*, un peu plus volumineux que les plaquettes. Certaines parties montrent combien les Néolithiques étaient *habiles* en cette matière, et intelligents [Coin Nord-ouest du fond, par exemple] (*Fig.* 8; II).

1° *Murs latéraux.* — La longueur des murs latéraux est à peu près la même, environ 6 mètres; leur épaisseur est de $0^{m}40$. Leur hauteur est celle de la grotte elle-même. Tous deux sont bien *verticaux*, c'est-à-dire à 90° sur le dallage (*Fig.* 6).

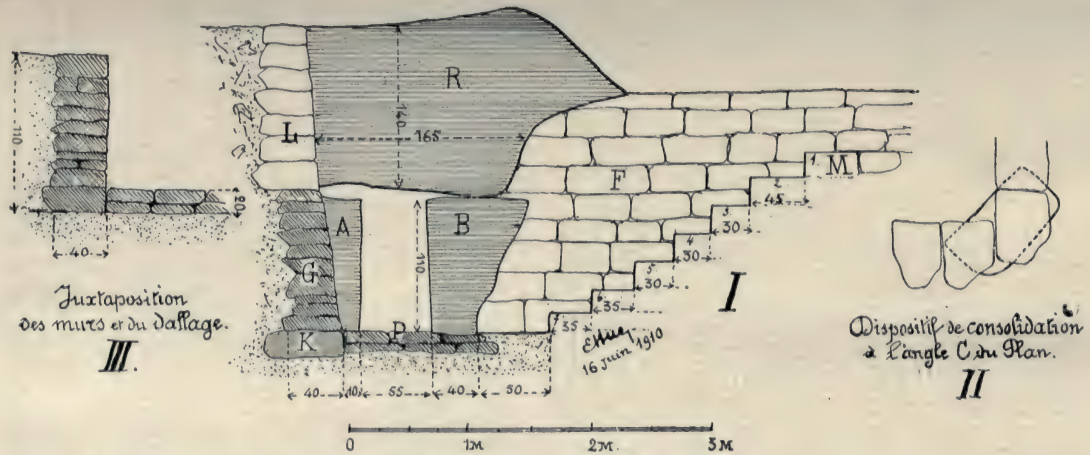

Fig. 8. — La Grotte sépulcrale de Belleville, à Vendrest (Seine-et-Marne), après la Restauration. — *Front Sud-Ouest* [Dessin de Ed. Hue]. — *Echelle* : 2/100. — *Légende* : I, Vue de l'Entrée du Monument; — R, roche de couverture (Bloc central n° I); — P, Porte d'*entrée*; — A, Pilier de l'*Ouest*; — B, Pilier de l'*Est*; — G, Mur néolithique extra-sépulcral [Calcaire de Saint-Ouen], reposant sur un Bloc de Grès de Beauchamp (K); — L, Mur moderne (Restauration), en Grès de Beauchamp, pour retenir les sables de la partie Ouest; — F, *Mur* moderne (Restauration), en Grès de Beauchamp taillé, pour retenir les sables de la partie Est et remplacer le coin Sud-est du Rocher (R), cassé par les carriers; — M, *Escalier* moderne, à 7 marches [*Restauration*], pour faciliter l'accès du Monument et arrêter les sables du côté du Sud-est.

II. — Dispositif de consolidation du coin Nord-ouest, à l'aide des Plaquettes de Calcaire de Saint-Ouen, constituant le point d'union du *Mur latéral Ouest* et du *Mur de fond*.

III. — Juxtaposition des *Murs latéraux* et du *Dallage*, prouvant que le Dallage est *postérieur* [Calcaire de Saint-Ouen].

a) Mur latéral Est. — Le Mur latéral Est (en réalité Sud-est exactement) est assez irrégulier. Au lieu de former une ligne bien droite, il présente une *obliquité* et se dévie au fond vers l'Est : ce qui explique pourquoi le monument est plus large au fond qu'à l'entrée ($1^{m}60$ contre $1^{m}85$) (*Fig.* 6).

De plus, il présente un *renfoncement* apparent et un *bombement réel* vers l'intérieur, surtout marqué sur la coupe verticale par suite de la poussée exercée sur les pierres sèches qui le constituent par les sables le soutenant en dehors. Ce *bombement* doit être le résultat de la démolition du Bloc n° II par les carriers.

b) Mur latéral Ouest. — Au contraire, le *Mur de l'Ouest* (en réalité Nord-ouest) est extrêmement régulier et parfaitement rectiligne ; il est seul parallèle à l'axe central du monument. Il ne forme pas le moindre creux ; et ses pierres sèches ne bombent pas.

Il n'a pas bougé, pour ainsi dire, depuis sa confection !

Chacun de ces murs cube : $6 \times 1.20 \times 0,40 = 2.88$; soit au moins $2^{mc}500$.

2° *Mur de fond.* — Ce mur, très bien construit, est remarquable par ce fait qu'il n'est pas *vertical*, mais *oblique*, de 10°, de haut en bas et de dehors en dedans (*Fig.* 7 ; H), pour résister plus facilement à la *poussée des sables* du sommet de la colline. L'angle *intérieur*, au lieu d'être de 90°, est donc de 100° environ.

Ce mur a dû être élevé le *dernier*, pour *lutter* contre la chute de ces sables à l'intérieur de la cavité creusée.

A son coin *Ouest*, on note un chevauchement et un enchevêtrement de ses blocs avec ceux du Mur latéral Ouest, destinés à consolider cette partie d'une façon encore plus certaine (*Fig.* 8 ; II). Cette particularité et l'obliquité paraissent bien indiquer qu'il fut le dernier mis en place.

L'ensemble de ce mur cube au moins : $2 \times 1,20 \times 0,40 = 0,960$; soit environ 1^{mc}.

3° Disposition de l'Entrée. — L'entrée est évidemment la partie qui a été construite en dernier lieu, car elle est formée par *deux Piliers*, latéraux, séparant un espace vide ou *Porte*, et appuyés sur les *murs latéraux* et le *dallage* lui-même.

Les deux piliers n'ont donc pu être placés qu'après l'établissement définitif de la Chambre ; mais ils sont *antérieurs*, par contre, à la construction du *Mur extra-sépulcral*.

a) Pilier Ouest. — Le pilier gauche, Ouest ou Sud-ouest, semble du dehors le plus petit ; mais, en réalité, il est à peu près de même dimension que l'autre. Cela tient à ce qu'à l'*extérieur* toute sa partie

Ouest est cachée par le Mur extra-sépulcral, qui s'appuie sur sa face externe, et à ce qu'à l'*intérieur* cette partie est aussi cachée par le *Mur latéral Ouest* : disposition qu'on ne retrouve pas pour l'autre pilier.

Ce pilier, un peu moins haut que l'autre, n'a guère que 1 mètre, car son bord supérieur ne touche pas au Bloc n° I; en effet, on constate, aujourd'hui, en ce point, l'existence d'un petit vide, de forme triangulaire, ouvert à l'Est (*Fig.* 8; I, A). Ce vide était comblé autrefois par des plaquettes en calcaire, qui sont tombées en 1908, au dire de M. Reynier.

Sa largeur est de $0^{m}60$ et son épaisseur de $0^{m}20$. Il est *verticalement posé sur les pierres du Dallage* : ce qui prouve qu'il est bien *postérieur* à ce dernier.

Une preuve que les choses se sont bien passées ainsi, c'est qu'il forme avec l'arête Sud du mur Ouest, *non verticale*, un angle ouvert au zénith, qui a été comblé par des *blocs* de *calage*, verticaux, et non horizontaux, en Calcaire de Saint-Ouen, placés après coup, et surtout abondants à la partie supérieure, et non pas en bas.

A l'extérieur, on n'en voit, en bas, que $0^{m}10$; en haut que $0^{m}30$. A l'intérieur $0^{m}40$ seulement sont visibles ; il y a $0^{m}20$ en contact avec le Mur latéral. Il est probable que cette sorte de *recul* vers l'Ouest de ce pilier est dû à ce qu'il était trop large, et que, pour obtenir une Porte de la dimension voulue, on a été obligé de le refouler vers l'Ouest, et de l'accoter sur le mur latéral Ouest.

b) *Pilier Est.* — Ce pilier est vraisemblablement celui qui a été posé *le premier*, car il s'encastre admirablement dans l'espace qui lui avait été réservé. Il s'appuie seulement, d'ailleurs, sur la face interne du *mur néolithique*, au lieu de le dépasser à l'Est : ce qui prouve qu'on a voulu ainsi utiliser toute sa largeur disponible. Il repose d'ailleurs sur le dallage, s'avançant à l'aplomb de la face Sud du Bloc n° I, et est entièrement visible de l'extérieur (*Fig.* 8 ; B).

En dedans, on l'a consolidé, en plaçant des blocs de calage en bas, près du dallage, entre lui et le mur latéral correspondant.

Actuellement, ce pilier est un peu *déplacé* au niveau de son bord interne, qui a été repoussé légèrement en dedans par un coup de barre d'un carrier en 1908, d'après M. Reynier.

Il mesure exactement $1^{m}10$ de hauteur; et son bord supérieur est *au contact* du rocher (n° I), comme son bord Est l'est en haut avec le mur néolithique. Il a $0^{m}65$ de large en haut ; $0^{m}40$ en bas ; et son épaisseur de $0^{m}20$. Il est donc trapézoïde, à petite base inférieure.

c) *Roche.*— Ces piliers sont constitués par des *plaquettes*, extrêmement *régulières*, choisies à dessein, de *Grès de Beauchamp*.

Il a fallu sans doute chercher longtemps, pour trouver deux blocs

presque aussi semblables et surtout aussi *aplatis* et à bords aussi *droits* et de même épaisseur, car ils n'ont subi aucun travail de régularisation.

Ces plaques sont bien du Grès de Beauchamp; mais elles n'ont pas été trouvées sur la colline de Belleville, et viennent de loin... Elles proviennent peut-être d'une même grande plaquette, cassée!

La *recherche* de ces pierres est un fait très remarquable, au point de vue psychologique. D'ailleurs l'édification de ces deux piliers est une des *caractéristiques principales* du Monument; elle indique une *Civilisation* déjà avancée et des hommes fort intelligents, aussi intelligents certainement que nos paysans bretons ou savoyards actuels.

d) *Porte* ou *Entrée*. — La *Porte* ou *Entrée* du monument est constituée par l'espace, vide, délimité par les bords internes de ces *deux Piliers*, bords qui sont très rectilignes et bien verticaux.

Le *seuil* en est constitué par l'extrémité Sud du Dallage, arrivant à l'aplomb du Bloc n° I, qui forme d'ailleurs la voûte.

La *hauteur* de cette porte est de $1^{m}10$; sa largeur de $0^{m}55$: c'est dire qu'elle est environ de deux pieds. L'épaisseur correspond, bien entendu, à celle des piliers ($0^{m}20$).

d) *Fermeture*. — Comme nous l'avons vu plus haut, cette porte a toujours été dans cet état. Elle n'a jamais vue *fermée* par une *murette* ou un *bloc de pierre* quelconque! — Il est probable pourtant qu'elle était jadis cachée aux yeux par un amas de sable; mais M. Reynier ne peut pas être affirmatif sur le mode d'occlusion, puisqu'il n'est arrivé sur les lieux que quand le contenu du monument était visible.

4° Dallage. — Le Dallage, constaté dès le début, s'étend dans toute l'étendue du Monument. Parti du fond, longeant les murs latéraux, il s'avance jusqu'au *seuil* même de la porte. Cette disposition prouve qu'il ne fut établi qu'*après l'édification des murettes*, mais avant la mise en place des piliers.

En effet, les deux piliers reposent sur lui (*Fig.* 7). C'est donc lui qui constitue le seuil compris entre ces piliers, et qui s'arrête aussi à l'aplomb de la face sud du Bloc n° I.

Pour se rendre compte de la constitution de ce dallage, M. le Dr M. Baudouin a fait deux sondages successifs.

a) Le premier a été pratiqué le long de la murette *latérale* ouest, pour étudier les rapports de cette murette et du dallage. Il a été obtenu en déplaçant les dalles qui le constituait, en un point assez voisin de l'entrée (environ $1^{m}30$). — On n'a pas replacé, à dessein, les petites dalles déplacées, pour permettre aux visiteurs spécialistes d'étudier la constitution du dallage. — C'est donc là un fait qu'il faut retenir.

b) Le second a été exécuté au *centre* du monument, lors de l'*enfouissement du bloc de Grès*, signalé plus haut. Tout, en ce point, a été re-

mis en état, car cela était indispensable. Cette fouille, large, longue et profonde, a prouvé qu'il n'y avait au-dessous que des Sables de Beauchamp en place, c'est-à-dire le sol naturel.

De ces deux sondages, il résulte que ce dallage est constitué par *deux* couches de Plaquettes de *Calcaire de Saint-Ouen*, placées directement l'une sur l'autre, avec une légère interposition de *Sable de Beauchamp*, servant de mortier. Ces plaquettes n'ayant guère que 0^m10 d'épaisseur, la totalité de l'épaisseur de ce dallage, très bien fait au demeurant, ne dépasse pas 0^m20.

Les Plaquettes ont été choisies à dessein, car quelques-unes sont très larges et d'autres assez longues; mais leur épaisseur, fait à noter, étant constante, le travail exécuté a pu être très régulier, et mené à bien, grâce à de petits blocages ou calages fort bien compris. L'ensemble représente : $6^m \times 2^m \times 0^m20 = 1^{mc}40$, c'est-à-dire près d'un mètre cube et demi de Calcaire de Saint-Ouen.

Le premier sondage a montré, d'ailleurs, que les *Murs latéraux descendent* à 0^m20 plus bas que la surface du dallage : ce qui prouve bien que le *Dallage est postérieur* à ces murs !

D'autre part, comme on l'a vu, les plaquettes *s'arrêtent à la Porte*; on n'a donc *pas dallé le Couloir d'Entrée* : pointimportant à souligner aussi, car il montre bien que ce couloir n'était que l'*accessoire*, obligé, de la Porte.

Mode de Construction. — Comment fut conçu le plan de ce Monument ? Comment la construction fut-elle menée à bien ? — Voilà les deux problèmes qu'il nous faut aborder dans ce paragraphe.

1° Etablissement du Plan. — Il est évident qu'avant de se lancer dans l'édification de cette Chambre sépulcrale, les Néolithiques commencèrent d'abord par *choisir le lieu*.

a) Ce choix fut dicté par le volumineux groupe de *Rochers*, qu'ils trouvèrent sur le plan sud de la Montagne de Belleville, à quelquesmètres du sommet.

b) Cela fait, ils cherchèrent le meilleur moyen d'utiliser cet emplacement favorable, et pour cela se rendirent compte de la disposition des Rochers, que M. Reynier a pu reconstituer.

Cet examen terminé, ils comprirent qu'il n'y avait guère qu'un plan à adopter, à cause des conditions où ils se trouvaient : ils établirent l'*Orientation générale* du Monument ; puis ils se mirent à construire.

Etudions d'abord ce qui concerne cette Orientation d'ensemble.

2° Orientation. — Etant donné le mode de construction des Néolithiques pour de tels Caveaux, il est évident que l'Orientation géné-

rale du Monument et de l'Entrée semblait *commandée par la disposition des lieux*, c'est-à-dire la situation réciproque des *blocs de pierre naturels*, qui devaient servir de couverture à la Chambre.

D'autre part, étant donné la disposition habituelle des Rochers éboulés sur le flanc des coteaux, et le mode d'édification de ces chambres, l'*entrée* ne pouvait être que du *côté de la vallée*, et *l'axe* plus ou moins perpendiculaire à la direction du thalweg (1). En effet, il aurait été bien plus difficile de creuser sous les roches, *en commençant* du côté du sommet [ce qui aurait exigé le creusement d'un puits ou d'un long couloir], ou même sur les *côtés*. D'autre part, c'est le grand axe du rocher de couverture, qui, dans ces cas, règle le plan des constructions sous-jacentes, modelées pour ainsi dire sur la forme de la pierre en position naturelle. On est donc là dans des *conditions toute différentes* de celle des *Mégalithes proprement dits* (Allées couvertes, Dolmens, etc.), où l'on pouvait choisir l'axe d'orientation comme on le voulait, puisqu'on opèrait *sur le sol* même, à l'air libre, avant la mise en place de la couverture, qu'on pouvait disposer comme on le désirait !

a) *Grand axe et fausse entrée.* — A Vendrest, ces conditions se sont trouvées réalisées; et la construction de ce *Caveau, sous Rochers en place*, a eu lieu conformément aux données théoriques précédentes.

La *Porte d'entrée* de la Chambre est au *Sud-ouest* (225°), exactement *en face de la Vallée du Ruisseau*, qui, par Ocquerre, se dirige vers l'Ourcq [*Le Ru Jean Rassat*]. — *L'axe d'orientation* est, par suite, Nord-est-Sud-ouest. *Il correspond exactement à l'un des axes des Rochers de Couverture*, dont l'un est encore en position d'origine, c'est-à-dire placé de telle façon que, *descendu* de la partie supérieure de l'origine des Sables de Beauchamp en suivant le flanc du coteau, ses bords les plus longs sont perpendiculaires comme d'ordinaire à la ligne de glissement, c'est-à-dire parallèles à l'axe de la vallée [Les autres blocs étant détruits, on n'en peut rien dire].

b) *Couloir d'accès* (véritable Entrée). — Mais, cependant, les Néolithiques devaient tenir à ce que, autant que possible, dans le cas de *Caverne sous roche* comme dans celui d'Allée couverte, l'Entrée fut reportée du côté du *Soleil levant*, et ne se trouvât pas du côté du *Soleil couchant*. Et nous en trouvons une preuve à Vendrest : preuve

(1) Ce sont ces considérations qui ont fait croire à certains Préhistoriens que les *Dolmens*, comme ces Grottes-là, avaient toujours leurs *Entrées* du côté du thalweg. — Mais M. M. Baudouin a réussi à démontrer qu'il n'en était rien et que c'était le *Soleil* qui était le seul guide des Constructeurs de Mégalithes vrais, c'est-à-dire des Monuments *érigés sur le sol*. — Les auteurs, qui avaient jadis abordé cette question, n'avaient pas pu apporter de preuves convaincantes, faute de *fouilles* méthodiques et précises.

tout à fait *éclatante* ! — En effet, il existe, à l'Ouest de l'Entrée, un *Mur néolithique*, extra-sépulcral, de construction *postérieure* à celle du Caveau, qui montre qu'on a tenu, de cette manière, à n'avoir accès à cette Entrée que par le côté du *Soleil levant*. La présence d'un autre bloc de grès au devant de l'entrée, c'est-à-dire au Sud du premier, ne laissant libre pour l'accès qu'un *Couloir naturel*, orienté du *Nord-ouest* au *Sud-est*, ne permettait pas le choix : il fallait accéder, soit par le *Nord-ouest*, soit par le *Sud-est* ! — Si les constructeurs n'avaient pas eu une idée directrice, le *Soleil levant* ou *à midi* (Soleil en Marche), ils auraient pu songer à disposer leur nouveau muret, de façon à entrer du côté du *Sud-ouest*, puisque c'est ce côté que *désignait le Terrain*, en raison de la *direction générale de la Vallée*, qui va s'élargissant vers l'Ouest ; *puisque c'est de ce côté que se dirige réellement l'axe* (225°) *du Caveau* !

Or leur muret est construit de telle façon (son *parement* fait face au Sud-est) que le *Couloir* ne pouvait être, à l'origine, que de ce côté Sud-est.

Si bien qu'en réalité le Caveau sépulcral, de par ce dispositif, a *sa véritable Entrée reportée au Sud-est* (à 135° Est), grâce à ce *Couloir d'accès*, à 90° sur le grand axe de 225°.

c) Signification. — Il résulte de là que la *Porte*, située à l'extrémité du grand axe du Caveau, n'est qu'une *fausse Entrée*, tout à fait comparable au *Trou* d'accès des *Chambres sépulcrales de fond* des *Allées couvertes à trou* (type Villers-Saint-Sépulcre et Trye-Château), et que la *véritable Entrée* est reportée à l'origine Est du *Couloir d'Accès*, qui dès lors représente le *Vestibule* des dits monuments ! Mais, dans le cas de Vendrest, ce couloir d'accès, au lieu d'être sur le prolongement du grand axe de la Chambre sépulcrale, est *coudé* à 90° (angle droit), comme dans certaines *Allées couvertes* de Bretagne (type « Pierres plates », ou autres), en raison même de la disposition des lieux, constituant ici un cas de *force majeure*.

Il est, par suite, évident que cette *Orientation* générale, s'inclinant vers le *Sud-est*, est *voulue* et a une signification *rituelle*, là comme dans les Dolmens ! — C'est ce que nous tenions à établir ici, tout d'abord, pour justifier notre *Restauration de l'Entrée*. C'est, en effet, pour qu'une trace de cette disposition persiste, *après la disparition du Rocher d'avant* (Bloc III), que nous avons fait construire un MUR SPÉCIAL [*artificiel, en Grès de Beauchamp* et *ciment*], orienté Sud-est-Nord-ouest, et *remplaçant le bord Nord-est de ce Rocher* Sud (n° III) *extra-sépulcral*, d'une part ; et que, d'autre part, nous avons maintenu libre le couloir d'accès du *côté de l'Est*, en y installant un *Escalier*, permettant une descente facile dans le Caveau, du côté même de l'ancienne véritable Entrée.

d) Début de la Construction. — En réfléchissant à cette disposition et en poussant plus loin le raisonnement, on peut même *affirmer* que les Néolithiques, quand ils ont *voulu construire* un tel monument, *ont recherché à dessein une disposition naturelle du terrain, correspondant à l'*idée directrice indiquée plus haut.

Désirant une chambre sépulcrale à axe *Sud-est-Nord-ouest,* ils ont choisi l'intervalle de deux rochers, donnant un *couloir,* ayant cette direction précise. Après déblayage du sable de ce couloir, constatant qu'ils ne trouvaient pas, *au fond,* un *Rocher assez gros* [Peut-être un Bloc de l'*Ouest,* n° IV ?], sous lequel ils pouvaient creuser leur grotte, ils obliquèrent *vers le Nord,* quitte à murer plus tard à l'ouest le fond du couloir, et creusèrent alors sous le Bloc n° I, Nord !

Ils semblent donc avoir désiré nettement une Chambre sépulcrale, ayant son fond *vers le Nord,* et une construction à grand axe *Nord-Sud* ou à peu près, comme dans les Dolmens de Bretagne (1). La preuve que cette « allée » *vers le Nord* est voulue, c'est qu'ils auraient très bien pu « aller », c'est-à-dire se diriger vers le *Sud,* puisqu'il y avait là aussi un rocher au Sud !

Il est vrai qu'une autre raison a pu les déterminer à pousser leurs travaux vers le Nord : car de ce côté était la Butte de Belleville ; et le travail, sur ce flanc là, devait être plus facile et plus sûr.

3° Construction. — Cela étant bien établi, le reste se comprend très bien.

a) Creusement. — On commença, par l'intermédiaire du couloir d'accès, à enlever tout le Sable de Beauchamp, situé sous le Bloc n° I, sur la largeur voulue (2 mètres, + $0^{m}40$ + $0^{m}40$ pour les murettes ; soit 3^{m}, oú environ *9 pieds*).

Rendu au bord Nord du *Bloc I,* on constata que, plus loin, il y avait un *autre Bloc,* le n° II, et qu'on pouvait continuer à creuser aussi sous celui-là. On s'avança donc jusqu'au bord Nord du Bloc n° II ! — A ce moment, un Rocher faisant défaut pour constituer une voûte, il fallut bien s'arrêter et songer à terminer le creusement....

b) Etablissement des Murettes. — De l'avis de M. le Dr Marcel Baudouin, on dut commencer à édifier les deux *murs latéraux,* en même temps que l'on pratiquait le creusement ; on les continua, au fur et à mesure, en allant de l'entrée vers le fond. Il n'est pas probable, en effet, qu'on ait attendu la fin du creusement, pour bâtir ces murs ; cela pour les raisons suivantes :

1°) Nécessité de maintenir les sables, au fur et à mesure du creusement : cela de chaque côté.

(1) S'ils n'avaient pas eu cette idée, rien n'était plus simple pour eux que d'attaquer le Bloc n° I par son côté *Ouest* : ce qui était *plus* facile, même dans l'hypothèse de l'existence du Bloc n° IV !

2° Nécessité d'avoir construit le mur latéral Ouest d'abord, pour combiner l'engrenage des pierres du coin Nord-ouest.

3° Si l'on avait débuté par le *mur de fond*, rien n'empêchait de le faire *vertical*, comme les latéraux; or il est *oblique* et dirigé de bas en haut vers le Nord : ce qui semble en rapport avec son édification à la fin des travaux.

c) Etablissement du Dallage. — Il est difficile de dire si le Dallage fut mis en place d'*avant* en *arrière*, au cours des travaux. — Il est plus probable qu'il fut posé, au contraire, d'arrière en avant, les murettes terminées ; mais rien ne permet de l'affirmer.

d) Mise en place des Piliers. — Puis, on mit en place les *Piliers*. On a dû commencer par le *Pilier Est*, pour les raisons indiquées (application directe sur la face interne du mur latéral Est), au coin Sud-est.

Puis on plaça le Pilier Ouest. Comme la porte devait avoir *deux pieds* de large [pour pouvoir pénétrer], en raison des dimensions en largeur de ce pilier, on dut le reculer vers l'Ouest, et, au lieu de l'appuyer sur la face interne du mur Ouest, on l'accola à l'extrémité Sud de ce mur, si bien qu'il le déborde à l'Ouest d'une façon notable.

Cela explique pourquoi les piliers reposent sur le Dallage.

A ce moment, on compléta les contacts, en intercalant des blocs de Calcaire de Saint-Ouen dans les espaces libres, en particulier aux coins Sud-est et Sud-ouest, et au-dessus du Pilier Ouest, un peu trop court.

e) Construction du Mur extra-sépulcral. — La Chambre funéraire terminée, ayant constaté que les sables de l'Ouest s'éboulaient facilement, on crut utile de les maintenir en place par une petite murette, obturant le fond du couloir d'accès. Après avoir arcbouté le pilier ouest par un gros bloc de Grès de Beauchamp (*Fig.* 8 ; K), on éleva par dessus cette murette extra-sépulcrale, jusqu'au sommet de la Porte.

De la sorte, l'accès du monument fut aisé ; et on évita toute crainte d'éboulis pendant la période d'activité de l'Ossuaire.

Conclusions. — Le Monument de Belleville, à Vendrest, est, en somme, un Caveau, *creusé* sous des *Rochers en place*, reposant sur des sables. Des *murettes* en pierres sèches, sur les parois et au fond, furent élevées, après creusement, pour arrêter les sables. L'entrée fut *rétrécie* par deux piliers, *dressés* après coup. Il fut protégé par une murette extérieure. — Il ne s'agit donc pas là d'un vrai *Dolmen*, mais d'une construction intermédiaire entre cette sorte de Mégalithe, et la *Grotte artificielle, taillée* dans la craie (Marne, etc.).

On connaît, en Seine-et-Oise, des monuments analogues : par exemple à Obterre (Les Boutards); à Buno-Bonnevaux, près Milly [avec *Incinérations*] [D'après G. Courty, *Congrès de Beauvais*, 1909, p. 323]. — Il est probable qu'il y en a encore d'autres semblables aux environs de Paris et en Seine-et-Marne.

Il est certain qu'il s'agit d'un *Ossuaire* de l'*Age Néolithique*, époque *Robenhausienne* [pas le moindre mélange dans le mobilier].

D'importantes *Découvertes scientifiques* ont été faites dans cette station [Trépanations ; *Grattages* crâniens ; *Actions humaines sur les Os décarnisés* ; Déformations crâniennes ; Maladies des os ; Affections dentaires, etc.], où il y avait, à la base, un *Dépôt d'Incinérations*, et, en haut, un amas d'*Ossements* non incinérés, qui ne peut correspondre à des *inhumations* vraies, mais bien à un *Dépôt d'Os*, placés là avec conservation des ligaments des grandes articulations.

*
* *

La *Société Préhistorique française* a donc bien mérité de la Science, en le restaurant complètement.

Sur les anses verticales multiforées horizontalement.

PAR LE

Dr A. GUÉBHARD (Saint-Vallier-de-Thiey, A.-M).

Au cours de recherches sur les anses multiforées verticalement (1), il m'arriva de remarquer de singulières anses verticales, multiforées horizontalement, de destination toute différente et beaucoup plus rares, — parce que, peut-être, beaucoup plus fragiles.

Quoique aucun lien de famille ne m'ait paru pouvoir réunir les cas très divers de cette espèce qu'à la longue j'arri-

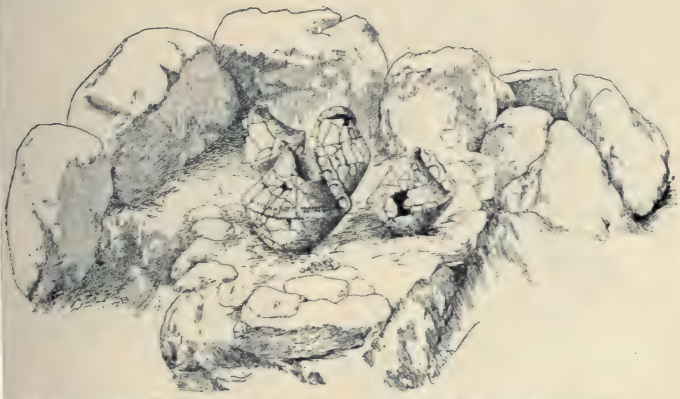

Fig. 1. — Loge postérieure d'une sépulture sous tumulus de Klycken, Prusse orientale [A. Brinckmann, *Bericht über Ausgrabungen in Ostpreussen während der Jahre* 1900 *bis* 1902. Sitzsb. d. Altertumsges. Prussia, 1900-1904, Hft. XXII, 1909, p. 250-295, fig. 173-192, pl. XLII-XLVI (v. pl. XLV et fig. 174, p. 263)].

vai à recueillir, il s'en trouva un, pourtant, dont l'intérêt me sembla dépasser la simple curiosité et pouvoir justifier, à lui seul, le groupement tout artificiel des autres.

C'est celui de certaines anses polypodes à deux, trois, jusqu'à cinq trous, qui paraissent avoir constitué, vers le milieu et la fin de l'époque de La Tène, dans la Prusse

(1) A. Guébhard. *Sur les anses multiforées à trous de suspension verticaux.* Congrès Préhist. de France, IVe sess., Chambéry, 1908, p. 737-768, 27 fig. Le Mans, 1909. — *Sur une spécialité céramique méconnue de l'arrondissement d'Uzès avant l'histoire,* 8°, 16 p., 33 fig., Le Mans, 1910.

orientale, une mode aussi générale, mais aussi localisée, qu'à la fin du Néolithique, celle de l'anse « en flûte de Pan », dans les régions d'Uzès et de Chassey.

La Figure 1 nous en montre des exemples en place dans la partie trouvée inviolée d'une sépulture rectangulaire découverte par M. A. Brinkmann, à Klycken, sous un tumulus, dont elle n'occupait point le centre, mais un secteur oblique, entre un triple cercle de pierres extérieures et une petite logette circulaire centrale, ayant servi de foyer.

Quatre urnes s'y trouvaient réunies, l'une sans anse, mais coiffée d'un couvercle percé d'un trou central, les trois autres munies de ces anses multipartites polypodes d'aspect extraordinaire, grimpant comme de grandes chenilles depuis la carène, très accentuée, du vase, en bicône bien caractéristique, jusqu'à la bouche, légèrement renversée en dehors.

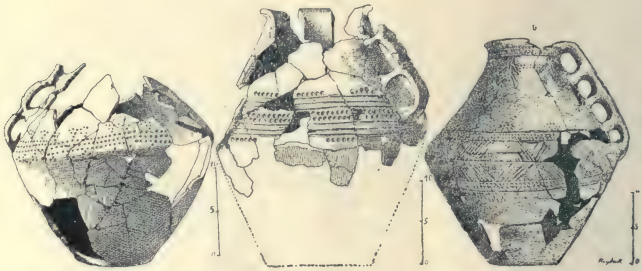

Fig. 2. *Fig.* 3. *Fig.* 4.

Fig. 2 *et* 3. *Echelle :* 2/15. — Urnes cinéraires de Warnicker Forst, Prusse orientale [H. Kemke, *Hügelgräber im nordwestlichen Samland*, Sitzsb. Altertumsges. Prussia, 1900-1904, Hft. XXII, 1909, p. 385-423, fig. 215-222, pl. LVII-LIX (v. fig 216-218 et p. 390)].

Fig. 4. *Echelle :* 2/15. — Urne cinéraire de Kalkberg, Prusse orientale [H. Kemke, *Katalog des Prussiamuseums*, 1, 1906, n° 252, fig. 93 *b*].

Trois ou quatre cruches analogues devaient occuper l'antichambre violée de la tombe. Toutes étaient remplies de fragments d'os brûlés, parmi lesquels on trouva une épingle et une fibule de fer, une autre de bronze, et un fragment de métal, qui donna, à l'analyse : Cu 82,2; Pb 6,0; St 6,8; Zn 0,4; Fe 0,1. Tous ces objets, aussi bien que la forme et l'ornementation des poteries, rattachent celles-ci à l'époque moyenne de La Tène dans la Prusse orientale, c'est-à-dire à peu près aux IIIe et IIe siècle avant Jésus-Christ.

Mais elles y ont peut-être duré plus longtemps, à juger par deux vases des mêmes parages (*Fig.* 2, 3), que M. H

KEMKE, après une discussion, plus développée, il est vrai, que convaincante, attribue à la fin de La Tène, plutôt qu'à la période moyenne, à cause de leur système d'ornementation, couvrant jusqu'au dos de l'anse, ici (*Fig.* 2) par un prolongement des lignes de fossettes, là (*Fig.* 3), par un triple sillon longitudinal, recoupé, entre chaque boucle, par une double encoche transversale.

L'auteur, après avoir rapproché ces vases d'autres de la même région, précédemment publiés par O. TISCHLER (1), HEYDECK (2) (*Fig.* 4-7) et HOLLACK, prend prétexte de ce que les gravures géométriques que montre un de ces vases, en dessus et en dessous de sa carène, à angle mousse, rappellent les dessins de « bandes perlées » que M. J. DÉCHE-

Fig. 5.

Fig. 6.

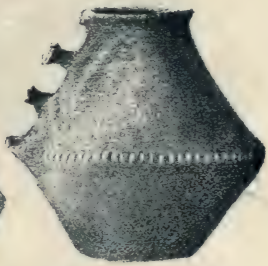

Fig. 7.

Fig. 5. *Echelle :* 2/15. — Urne cinéraire de Viehof, Kr. Labiau [E. HOLLACK, *Ausgrabungen* 1895, Sitzsb. Altertumsges. Prussia, Hft. XX, 1896, p. 111-125 (v. p. 114, fig. 30)].

Fig. 6. *Echelle.* 2/15. — Très jolie petite urne de Sensburg, à moitié inférieure rugueuse, la supérieure noir mat ; trouvée avec une fibule terminée par un bouton en spirale, quatre perles dorées, quatre autres d'émail jaune orange, deux d'émail rouge. Le tout date très exactement du premier siècle de notre ère. [O. TISCHLER, *Ostpreussische Gräberfelder. III.* Schrift. d. physik.-ökon. Ges. zu Königsberg, XIX, 1878, p. 159-269, pl. VII-XI (v. p. 263 et pl. VII, 3)].

Fig. 7. *Echelle :* 1/5. — Urne cinéraire d'une sépulture de La Tène à Rudau (n° 4563 du Catal. du Musée de Königsberg) [O. TISCHLER, *Grabhügel*, II, 1888, p. 133, pl. I, 18].

LETTE (3) regarde comme caractéristiques de la fin de La Tène gauloise, pour rajeunir, avec l'urne de Kalkberg (*Fig.* 4), toutes les autres (*Fig.* 5 à 7), même celles qui ne montrent pas d'ornementation géométrique.

(1) O. TISCHLER. *Ostpreussische Grabhügel.* Schriften d. physik.-ökon. Ges. zu Königsberg, t. XXVII, 1886, p. 113-178, 6 fig., pl. III-VI ; t. XXIX, 1888, p. 106-135, 2 fig., pl. I-II ; t. XXXI, 1890, p. 1-37, pl. I-II.

(2) HEYDECK. Stzsb. d. Altertumsges. Prussia, 1879-1880, p. 13.

(3) J. DÉCHELETTE. *Montefortino et Ornavassa. Etude sur la civilisation des Gaulois cisalpins.* Revue archéologique, t. XL, 1902, p. 245-283, 35 fig. [v. p. 275,

Quoique nous ne puissions prétendre trancher la question, il nous semble qu'il y a là un cercle vicieux, que ne corrige nullement la concession faite par cet auteur de laisser à La Tène moyenne une autre urne de Klycken, du type encore de celle de Kalkberg, dit l'auteur, mais à poignée moins massive, avec deux grandes ouvertures, au lieu de trois ou quatre petites, et qui, par son décor de fossettes ovales, remontant jusque sur l'anse, ainsi que par la forme presque hémisphérique de sa panse déprimée, qui se continue doucement, sans angle, avec un fond non aplani, rappelle un des vases de Tischler provenant de Grünwalde (*Fig.* 9), attribué par celui-ci au commencement de La Tène moyenne.

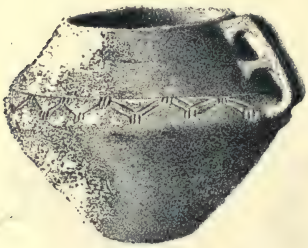

Fig. 8.

Fig. 9.

Fig. 8. *Echelle :* 1/5. — Urne cinéraire de Warschken, en argile mêlée de graviers, cuite au rouge clair et recouverte d'un enduit fin d'un gris-brun-jaunâtre, parfaitement lissé (n° 4382, Königsberg) [O. Tischler, *Grabhügel*, I, 1886, p. 165, pl. III, 8].

Fig. 9. *Echelle ;* 1/5. — Urne cinéraire de Grünwalde (n° 7373), de pâte semée de granite pilé recouvert d'un enduit fin, brun-jaune-clair, bien lisse. Ce vase se trouvait dans une ciste de pierre de 4m50 de longueur sur 0m80 de largeur avec un très grand nombre d'autres, la plupart à couvercles, et décorés à la roulette, ce qui les met tout à la fin du Hallstatt, vers les débuts de la Tène [O. Tischler, *Grabhügel*, III, 1890, p. 3-7, pl. I, 13].

Or si nous nous reportons aux études citées de M. Déchelette, nous voyons, ainsi que pouvait le faire prévoir l'expression de *bandes perlées*, qu'au lieu de fossettes creuses, il s'agit de petits globules ménagés en relief, au centre d'une alvéole imprimée en creux dans la pâte fraîche (1). D'autre part les

fig. 23-25]. — *Poteries de La Tène à décoration géométrique incisée*, Rev. arch., t. XXXIX, 1901, p. 51-63, 4 fig. [v. p. 59]. — *Les vases peints gallo-romains du Musée de Roanne*, Rev. arch., t. XXVI, 1895, p. 197-212, pl. V-VI.

(1) Cf. Bulliot. *Fouilles du Beuvray, Ancienne Bibracte*, 1899, Album, pl. XXIII, fig. 1 ; pl. XXVIII, fig. 3 ; pl. XXXIII, fig. 6, 10, 15, 17, 22, 24. En réalité, c'est un simple perfectionnement de l'estampage d'un cercle en creux, avec mise en valeur de la « perle » forcément produite au milieu et d'autant mieux isolée qu'est plus grande l'épaisseur des parois du cylindre imprimeur. Aux temps barbares, cela donna le *decor ocellé* dont nous avons cité de curieux exemples médiévaux (B. S. P. F., VII, 1910, p. 13, fig. 2, 3) en insistant sur ce que cela remontait aux pre-

lignes des dessins de M. Déchelette, soit gravés, soit peints, n'ont rien de la simplicité géométrique des traits droits pointillés de la *Fig.* 9, mais présentent des combinaisons de courbes compliquées, parmi lesquelles domine l'S couchée. Et si nous revenons alors au mémoire original de Tischler (1), nous voyons d'abord celui-ci établir expérimentalement que l'ornementation de lignes piquetées de son vase (*Fig.* 9), imitant, en moins serré, les impressions de cordelettes et les incisures à incrustations colorées de l'époque néolithique, n'a nullement été obtenue, — comme d'autres, d'apparence similaire, mais à pointillé moins serré — d'Ihlnicken, ou comme les fossettes de nos poteries à anses polypodes, par impression d'une pointe de baguette taillée *ad hoc*, mais *à la roulette*, comme le furent plus tard les pointillés beaucoup plus fins, et sur plusieurs rangs, des belles poteries noires des Ier et IIe siècles, du Mecklembourg-Schwerin, jusqu'en Bohême.

Fig. 10. — « Vase des collections de la Société *Prussia* à Koenigsberg, d'un tumulus à ciste, trouvé à Tikrehnen. » Un dessin en a été donné par le Dr Ingwald Undset (*Jernalde rens Begyndelse i Nord-Europa*, in 8°, 461 p., 209 fig., 32 pl ; Kristiania, Cammermeyer. 1881 ; v. pl. XV, 15 et p. 137 et 451) ; mais il est très inexact, et le cliché que j'en avais fait faire était lui-même défectueux. Aussi suis-je d'autant plus heureux d'avoir dû à l'obligeance de l'éminent président de l'*Alterlumsgesellschaft Prussia*, de Königsberg, M. le Prof. A. Bezzenberger, en outre d'une foule d'indications précieuses, le dessin rigoureux, fait spécialement à mon intention, dont la figure 10 est une reproduction très réduite, montrant cependant bien la gravure anthropomorphe qui fait l'intérêt tout particulier de cette pièce. La restitution en pointillé de la forme n'est nullement fantaisiste, mais faite d'après une urne de Rantau présentant, au décor près, les plus grandes similitudes.

Enfin Tischler insiste (2) sur ce que les vases à fond rond, qui sont toujours recueillis dans les sépultures adventices des tumulus, dont la loge centrale renferme, au contraire,

miers temps de la céramique préhistorique. M. Marc Le Roux en a publié un joli cas néolithique (*La Palafitte néolithique du Lac d'Annecy : outillage, industrie, faune*, Congr. Préhist., IVe sess., 1908, p. 547-566 ; v. p. 561, fig. 93). M. J. de Saint-Venant en figure un gaulois (*Un revenant du Châteaumeillant gaulois, tesson de poterie à cupules perlées*, Mém. Soc. Antiq. du Centre, t. XXXII, 1909). Nul doute que la pratique n'en soit née de bonne heure, non pas seulement aux pays où pousse le roseau ou le sureau, mais à peu près partout où un os creux donna la première idée du cylindre et de sa section droite circulaire, à employer comme cachet. Mais le procédé fut toujours différent, et probablement pas contemporain, de la fossette simple, immédiatement dérivée elle-même de l'impression digitale primitive.

(1) *Op. cit.*, III, p. 3-8.

(2) *Op. cit.*, I, p. 134, 160, etc. ; II, 123 ; III, 10.

des vases à fonds plats, sont nécessairement postérieures, quoique pas de beaucoup (de quelques générations à peine), aux fonds plats, qui d'ailleurs régnaient déjà, et exclusivement, aux débuts du Bronze.

A ce propos nous pouvons remarquer encore qu'Ulysse Dumas (1) regardait, au contraire, dans le Gard, le fond plat comme le dernier venu de l'âge du Fer, postérieur même au pied rajouté en saillie, perfectionnement du fond simplement repoussé en dedans, lequel aurait été le premier à suivre le fond bombé primitif.

Et, au milieu de tout cela, personne ne semble vouloir admettre, malgré l'évidente leçon des tableaux de fouilles, que nos ancêtres aient pu, comme nous faisons nous-mêmes, fabriquer simultanément, suivant la destination pratique, des récipients à fond plat et à fond rond, des anses simples ou multiples, et du décor piqueté ou linéaire, ou même les deux combinés, suivant la fantaisie du décorateur, satisfaisant, par delà le but utilitaire, à ce besoin d'art qui sut, de tout temps, corriger la tyrannie de la mode par la liberté de la patte et la variété du coup de pouce individuel.

Mais, en vérité, devant tant de contradictions, les nuances sur lesquelles s'appuie M. Kemke pour mettre un écart de deux ou trois siècles entre des poteries bien semblables et trouvées tout près les unes des autres, doivent paraître bien subtiles, et risqueraient, par l'excès même de recherche de la précision, de justifier des critiques du genre de celles que formulait récemment M. L. Franchet contre l'empirisme des méthodes chronologiques usitées en céramique préhistorique (2), si ce dernier auteur, qui est chimiste, ne leur avait ôté lui-même toute force en émettant l'inadmissible prétention de leur substituer uniquement l'analyse chimique. Il serait curieux vraiment de mettre celle-ci à l'épreuve et de voir comment elle arriverait à nous apprendre,

(1) U. Dumas. *Des temps intermédiaires entre la Pierre polie et l'époque Romaine.* Bull. Soc. Préh., t. VII, 1910, p. 122-136 (4 fig.) et 186-200 (2 fig.) [v. p. 12, 16 du t.-à-p].

(2) « Si les recherches des préhistoriens, dit cet auteur, en traitant spécialement *Du rôle de la Chimie dans les recherches préhistoriques* (Août 1910) sont restées infructueuses, ils ne le doivent qu'aux méthodes empiriques employées, *alors que la Chimie* (vous êtes orfèvre, M. Josse !) *leur donnait* tous *les moyens de parvenir* directement *au but à atteindre* ». Or ce but des préhistoriens venait d'être précédemment, par le même auteur, très bien défini (Sept. 1909) : c'est la Chronologie. Et quand parut enfin (Sept. 1910) la fameuse classification rénovatrice « directement » fournie par la Chimie, voici comment M. Franchet lui-même la jugea : « La classification technique, telle que je viens de la présenter, *ne peut être d'aucun secours pour la Chronologie* ». Alors ??? [Voir B. S. P. F., t. VII, 1910, p. 650 et suiv.].

sur les âges relatifs ou absolus de ces poteries, identiques de pâte et de lustres superficiels, ce que n'a pu révéler sûrement ni l'observation de leurs caractères physiques, ni l'étude raisonnée des objets qu'elles renfermaient ou qui les accompagnaient.

Certes, il pourrait être intéressant, ici, de rechercher par l'analyse chimique (ou plutôt minéralogique, car il semble s'agir de simples badigeonnages d'argiles plus fines) la nature des enduits lissés qui montrent aujourd'hui, sur ces vases, des teintes sales très diverses, gris-jaune, rouge-brun, etc. Mais il y a beau temps qu'une étude de ce genre a été faite, sans révolutionner la céramique préhistorique, par D. A. Van Bastelaere (1) dont le très intéressant mémoire nous a déjà plus appris que les multiples et variés projets de réformes sur le papier que M. Franchet a négligé jusqu'ici d'éclairer du moindre exemple d'application chronologique. Encore cette importante étude, déjà ancienne, d'un chimiste-archéologue, n'avait-elle aucunement visé à substituer l'unique chimie à tous les autres moyens pratiqués pour la classification des poteries; mais elle n'avait que mieux fait ressortir l'importance, dont personne n'avait jamais douté, d'un auxiliaire, qui, s'il ne s'appuyait lui-même sur d'autres, ne pourrait, seul, absolument rien.

Non que chacun des autres, à lui seul, puisse beaucoup plus. Et il est incontestable qu'une importance exagérée ne cesse d'être accordée à de simples détails d'ornementation. Pour peu que l'on songe, d'une part, à l'étroite équation qui relie chaque stade du développement de la machine humaine avec les produits de son industrie, ce qui a dû, en tous lieux, faire correspondre à une cérébralité déterminée des manifestations adéquates; et, d'autre part, aux localisations extraordinaires qui s'observent de nos jours encore, au point de vue mode et formes, en céramique; peut-on s'empêcher de trouver bien risquée une synchronisation, de Gaule à Germanie, basée sur un décor aussi simple que celui de la *Fig.* 4? Graver des faisceaux de traits obliques alternativement à droite ou à gauche pour les opposer en losanges sur la ligne saillante de la panse, n'a-t-il pu venir à l'idée du potier de la Baltique, sans les leçons des bords du Rhône ou du Danube? Et s'il y avait eu influence lointaine, pourquoi donc ne se serait pas

(1) D. A. Van Bastelaere. *Les couvertes, lustres, vernis, enduits, engobes, etc., de nature organique, employes en céramique par les Romains. Recherches chimiques et archéologiques.* Annales Ac. Archéol. de Belgique, t. XXXIII, 1876, p. 113-140. Anvers, J. P. Plasky.

vulgarisée aussi la forme d'anse originale et pratique, que nous venons de voir commune dans la Prusse orientale, inconnue partout ailleurs ? Et *vice versa*, pourquoi donc la Prusse, qui a gardé à travers des siècles, et malgré maints changements de forme du corps du vaisseau, un goût caractérisé pour ce genre d'anses polypodes, dont la localité de Masuren fournit des exemples jusqu'au IIIe siècle après J.-C. (1), n'aurait-elle jamais connu la jolie anse « en flûte de Pan », commune, à la fin du Néolithique, aux environs de Bibracte et dans la région du Gard (2), inconnue partout ailleurs ? Et pourquoi, même plus tard, au Moyen-âge, une région de l'Orne aurait-elle gardé la spécialité d'un décor *annelé* (3), et la Mayenne, toute voisine, celle d'une curieuse combinaison de treillis, mascarons et ocellures (4)?

Fig. 11. *Echelle :* 1/5. — Vase du cercle de Schwerin a. Warte [Prof. Dr Gustav Kossinna, *Die Indogermanische Frage archaeologisch beantwortet, VI*, Ztschr. f. Ethnol., XXXIV, 1902, p. 162-222, 39 fig. (v. p. 173, fig. 19)]. L'auteur cite des vases analogues, à paire d'anses dissymétrique, à Strelno (Gr. Koluda) et Rhinow (West-Havelland). On peut en rapprocher un vase assez déprimé, en forme d'*olla;* publié par H. Seelmann-Alten [*Steinzeitliche Gefaesse aus dem Kreise Dessau*, Nachr. d. deutsch. Altertümer (Ergzsbl. z. Ztschr. f. Ethnol.), XXXV, 1903, p. 87-95, 15 fig.]. Ce vase néolithique, très joliment décoré de lignes, triangles et losanges obtenus au pointillé par l'impression d'une toute petite demi-circonférence, porte d'un seul côté, sur la ligne de gorge, assez distantes l'une de l'autre, deux toutes petites bouclettes funiculaires, évidemment inutiles pour la préhension et disproportionnées avec la hauteur de 18 cent. du vase.

En réalité, dans l'aire étendue des formes biconiques à galbe caréné, et pendant la vogue du décor à fossettes, l'anse verticale polypode, telle que nous venons de la figurer, forme un type nordique bien *sui generis*, occupant un îlot limité vers la Prusse orientale. Type que sa particularité

(1) Nous devons ce renseignement à l'amabilité de l'éminent président de la Société *Prussia* de Königsberg, M. le Prof. A. Bezzenberger, qui, lui, cependant, à juger par l'absence de toute transition locale entre les anses de la fin du Bronze et les anses polypodes, semble incliner à croire à une importation de l'idée tout au moins, qui trouva là un terrain particulièrement propice.

(2) A. Guébhard, *op. cit.*

(3) A. Guébhard. *Rapports présentés à la* Commission des Enceintes *sur les Fouilles de 1909 de M. E. Foucault à la Butte de la Nocherie en Saint-Bômer-les-Forges* (*Orne*), B. S. P. F., t. VII, 163-173, 13 fig. et 212-217, 3 fig.

(4) Id., p. 214. Il faut dire que nous avons retrouvé dans Laurent Rabut [*Habitations lacustres de la Savoie*, 1er *Mém.*, Mém. et docum., publ. par la Société Savoisienne d'hist. et d'archéol., t. VIII, 1864, p. 79-145; album de XVI pl. in f° (v. pl. VIII, fig. 2)] une figure de vase palafittique, où l'on pourrait, avec un peu de parti-pris, voir l'origine du type de l'Orne. Mais ce serait aller bien à l'encontre de notre thèse, et nous n'en parlons que pour relever, au contraire, ce qu'aurait de forcé une assimilation qui ne tiendrait compte ni du saut chronologique, ni de la différence des cordons d'argile, des ocellures, et de maints autres détails.

même prouve n'avoir pas été d'essence foncièrement *humaine*, comme ceux qui, répondant à quelque besoin primordial d'utilité, ou seulement d'art élémentaire, se retrouvent identiques en tous milieux (1). Type spécialisé, même dans son domaine spécial, car on trouve, côte à côte, quantité de vases semblables de forme, mais absolument dépourvus d'anse; type utilitaire, cependant, et point purement décoratif, puisque jamais préoccupé de symétrie binaire.

Fig. 12.

Fig. 13.

Fig. 12. *Echelle : Env.* 1/4. — Vase de la palafitte de Haumesser à Wollishofen, lac de Zurich; transition du Néolithique au Bronze. Actuellement au *Musée National Suisse*, à Zürich. Hauteur : 0m165. Diam. d'ouverture : 0m12. [Photo. due à l'obligeance de M. Jakob Heierli].

Fig. 13. *Echelle Env.* 1/4. — Vase d'Auvernier (canton de Neuchâtel, Suisse). Au *Musée National Suisse*, à Zürich. Hauteur : 0m165. Diam. d'ouverture : 0m13. [Photo. due à l'obligeance de M. J. Heierli].

Evidemment, c'était l'anse de préhension réservée aux cruches, et plus particulièrement aux grosses cruches de libation, dont la grande hauteur, 0m30 environ, et la large panse, ainsi

(1) R. Virchow (*Die diesjaehrige Generalversammlung der deutschen anthropologischen Gesellschaft u. der Stand der archaeol. Forschung in West-u. Ost-Preussen*, Verhandl. d. Berliner Ges. f. Anthropologie, 1891, p. (746)-(765) ; [v. p. 760]), qui, en 1891, avait été particulièrement frappé de ce type d'anses multiforées dont nous nous occupons, cherchait dans la forme biconique des vases qui leur servent de support, une raison pour les apparenter aux urnes-pagodes du style archaïque d'Italie en même temps qu'aux urnes-figures prussiennes comme nous le ferons nous-même un peu plus loin. Mais il est obligé de noter que les premières non seulement n'ont jamais porté d'anse polypode, mais encore n'ont jamais eu leur anse attachée que sur le cône inférieur, et point supérieur.

Nous voyons là, quant à nous, un argument contraire, et tout en faveur de notre thèse, que si la forme biconique de la panse et la bipartition de l'anse constituent encore des conceptions assez simples pour avoir pu, à un moment donné, naître d'un état de développement déterminé, sur des points très divers du globe, sans communication ni leçon, le type polypode de l'anse prussienne, fût-il un dérivé (ce qui n'est pas démontré) de la bianse commune, ne fut jamais qu'un dérivé tout local, à extension très restreinte, et tel que, si jamais on en trouvait, loin du centre, quelque tesson bien caractérisé, l'on serait, *alors*, bien autorisé à parler de relations lointaines, mais d'exportation et non d'importation, cette dernière étant démentie, à mon avis, plutôt qu'établie par la comparaison du vase de Platénice, Bohème (*Fig.* 58), par exemple, soit avec ceux d'Italie, soit même avec ceux de la Prusse orientale.

que le poids ajouté à celui du contenu, exigeaient un renforcement spécial pour la manœuvre d'une seule main. Or, ouvrir la poignée assez pour permettre le passage des quatre doigts ensemble, c'était lui donner le développement d'une anse d'œnochoé fragile. Et pouvait-on, avec cette terre grossière, toute mélangée de fragments inégaux de granite pilé, donner assez de solidité à la courbure et surtout à ses deux attaches, pour supporter tout l'effort? Même au point de vue esthétique, une large courbe se serait-elle harmonisée avec ce profil anguleux de génératrices de troncs de cônes, du raccord desquels était formé, sans l'aide du tour, le grand pot? La ligne droite de plus grande pente n'appelait-elle pas une autre ligne droite comme profil d'anse (1)?

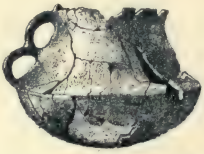

Fig. 14.

Fig. 15.

Fig. 14. *Echelle* : 2/15. — Urne cinéraire de Fördersdorf, couleur brun clair, trouvée avec beaucoup d'autres, sous un tumulus de terre recouvrant deux grands cercles de pierres concentriques, dénivelés, l'intérieur plus bas de près de 30 cent. [A. Bezzenberger, *op. cit.*, p. 15 et 23, pl. VII, 3].
Fig. 15. *Echelle* : 2/15. — Vase de Liverdun (Meurthe-et-Moselle). « Pièce la plus intéressante de la trouvaille, poterie à anse double; pâte grossière, de coloration brune rougeâtre; décoration de trois traits parallèles reliés entre eux par des triangles juxtaposés, dont le sommet de l'un se dirige vers le col et le sommet de l'autre regarde la base. Hauteur : 0m20; diam. : 0m20. Façonné à la main. » Trouvé à côté d'une sépulture par inhumation d'époque incertaine, Bronze ou Hallstatt, pour M. Beaupré, Bronze pour M. Déchelette, d'après la poterie [Comte J. Beaupré, *La station funéraire de la Garenne à Liverdun (Meurthe-et-Moselle)*, Mémoires Soc. archéol. Lorraine et Musée Lorrain, t. LVII, 1907, p. 425-460, 4 pl. (v. p. 437)].

Et multiplier les pieds d'attache, n'était-ce pas préparer juste les orifices nécessaires pour permettre de ramener solidement contre le pouce les autres doigts repliés et de serrer à pleine poignée?

Combinaison vraiment ingénieuse — trop ingénieuse pour venir à l'esprit de n'importe qui, n'importe où, — mais qui devait naître justement là où y conviaient la forme usuelle du vase et la médiocre qualité de la terre.

Une autre, plus simple, avait dû certainement la précéder, surtout sur vases de profils courbes. Un seul pied médian supplémentaire, suffisant pour le renforcement (*Fig.* 8, 9, 10, etc.) dédoublait la poignée, si tant est que l'idée première n'ait

(1) Il est intéressant de comparer, à ce point de vue, les figures 8 et 9; puis les fig. 24 et 25; etc.

pas consisté à mettre deux anses verticales l'une au-dessus de l'autre, comme il arrive d'en voir deux l'une à côté de l'autre (*Fig.* 11). Idée bien antérieure, en tout cas, aux anses polypodes des bords de la Baltique, car nous la trouvons appliquée déjà sur un vase incisé, de Wollishofen, de la période de transition du Néolithique au Bronze, figuré par M. J. Heierli (1) et sur deux autres plus simples, provenant également des palafittes suisses, que notre savant confrère a bien voulu non seulement nous signaler, mais encore faire photographier au Musée national, pour que nous puissions les reproduire (*Fig.* 12-13).

Fig. 16.

Fig. 17.

Fig. 18.

Fig. 16. *Echelle :* 1/2. — Col de vase, à anse en forme de **B**, dont la panse était probablement en forme de sphère déprimée, suivant le type saxon des champs à incinération du jeune âge du Bronze à Kamenz (Saxe). Des collections préhistoriques du Musée de Dresde, dont l'éminent directeur, M. le Prof^r Dr Deichmüller a bien voulu nous envoyer cette photographie.

Fig. 17. *Echelle :* 1/5. — Broc du Schmiedeberg, à anse en **B**. — « A côté de petites bouteilles ansées, assez pansues, de 0m10 seulement de haut, gisait, dans une sépulture, une autre bouteille, élancée, de 0m185 de hauteur et 11 de plus grand diamètre, de couleur rouge pâle, marquée de 7 et 5 rainures sous le col et vers la base : au col, de 0m08, sont attachées l'une au-dessus de l'autre deux anses formant un **B**, singularité tout à fait rare, à laquelle ne sont connus comme pendants qu'une cruche largement ouverte, à base décorée de spirales, de Königswartha, Haute-Lusace (Musée d'Antiquités de Görlitz; figurée par Preusker, *Blicke in die vaterländische Vorzeit*, pl. 4, fig. 588); une autre de Heidenstadt près Engenburg, Basse-Autriche (Coll. Much, à Vienne), et une de Güssfeld près Salzwedel, Altmark, de 0m20 de haut, largement ouverte, décorée d'un simple zigzag; Musée d'Ethnologie de Berlin). La forme est très différente des vases de la Prusse orientale à anses divisées par un ou deux piliers intermédiaires en deux ou trois ouvertures, comme il y en a un exemplaire de provenance inconnnue, des débuts des temps romains, au Musée royal de Berlin, outre ceux de La Tène moyenne qu'a publiés Tischler... » [H. Jentsch, *Vorslavische Funde von Schlagsdorf bei Guben, namentlich ein Gefaess mit B-foermigem Henkel*. Verhandl. d. Berl. ges. f. Anthrop., 1872, p. (274)-(276), 1 fig. (v. p. 275, fig. 1)].

Fig. 18. *Echelle : env.* 1/3. — Bombylios Chypriote du Musée de Saint-Germain « n° 15135. Gourde ovale aplatie. Vente Cesnola, 1870. » Hauteur : 0m112. Largeur : 0m074. Epaisseur : 0m043.

La même impression d'arceaux superposés, plutôt que d'un seul arc subdivisé, se retrouve dans un vase, d'âge déjà moins ancien, découvert par M. le comte Jules Beaupré

(1) J. Heierli. — *Pfahlbauten, IX. Bericht*, Mitt. antiq. Ges. Zürich, XXII, 1888, p. 33-38, XXI pl. (v. pl. VIII, fig. 11).

en Lorraine (*Fig.* 15) et sur plusieurs contemporains des anses polypodes de la basse Vistule (*Fig.* 14), ainsi que sur un col de vase, du *Lausitzer Typus*, représenté à grande échelle (*Fig.* 16) et une cruche préslave de Guben (*Fig.* 17).

Ces deux dernières figures peuvent servir de type à ce que les Allemands ont appelé, d'une manière assez imagée, l'anse *en B*, dont nous avons retrouvé dans la poterie chypriote un joli exemple (*Fig.* 18), et dont nous aurions voulu, grâce aux relevés qui ont été donnés par Jentsch et par Pic, pouvoir grouper ici complètement le nombre assez restreint de cas observés en Allemagne (1).

Malheureusement, plus nous avons rencontré d'aimable empressement auprès d'un certain nombre de savants, et plus l'inutile multiplication de nos instances auprès d'autres pendant de longs mois, nous a confirmé combien il était souvent plus difficile d'extraire un renseignement d'un musée. fût-il de l'importance du *Märkische Museum*, qu'un fossile de terre. L'herméticité de certains conservateurs est plus inviolable que celle des stratifications géologiques les plus profondes, et l'on se demande ce qu'ils *conservent* le mieux, outre leurs personnes, si ce n'est le silence. Il faut donc nous contenter, — renvoyant pour le surplus à la bibliographie, — d'ajouter aux précédentes figures deux croquis (*Fig.* 19, 20), dus à l'obligeance de M. le Pr A. Götze, et la photographie (*Fig.* 21) d'un superbe vase de Cröbern, gracieusement envoyée du Musée de Dresde, avec l'anse de Kamenz, par M. le Pr Deichmüller.

Mais cette dernière nous ramène à une conception génétique toute différente de la bianse : il est évident qu'ici le pied médian n'est pas dû à la juxtaposition de deux anses simples, mais à la subdivision de celle qui, gracieusement jetée du col à la panse, n'eût probablement pas présenté, pour un aussi grand vase, assez de solidité, ou peut-être ne se fût pas harmonisée suffisamment avec la sobre élégance

(1) Nous avons trouvé (malheureusement trop tard pour les reproduire) dans un volume envoyé par M. le Prof. A. Bezzenberger, plusieurs figures encore bien typiques. Dans l'intéressant mémoire de A. Bezzenberger, *Der Gräberfeld bei Rominten*, Stzsb. Prussia, Hft. XX, 1895-96, p. 35-56, f. 1-29, pl. I-III, il y a (p. 48, fig. 16) un vase funéraire à bi-anse, d'Imten, très curieux, duquel il y a lieu de rapprocher un autre, de Forst Dinge, gravé de bandes de traits obliques formant, comme dans notre *fig.* 9, des angles alternants (Prof. Dr Heydeck, *Steinkistengräber im Kreise Pr. Eylau*, Stzsb. Prussia, p. 67-74, pl. V-IX ; v. pl. IX, 3). Dans le même volume, p. 55, fig. 28, une anse à trois trous se voit sur une urne cinéraire sans aucun décor ; pl. II, fig. 4 et 8 des restes d'anses verticales multiforées caractérisent encore des vases du cimetière de Rominten.

Fig. 19.

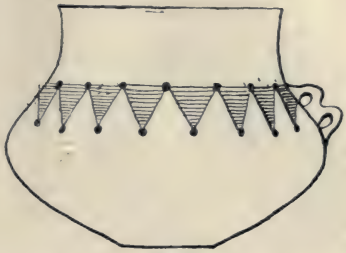

Fig. 20.

Fig. 19. *Echelle* : 1/5. — Cruche de Kriele, cercle de West-Havelland. Au Musée d'Ethnologie de Berlin. D'après un croquis de M. le Prof. A. Götze, Directeur.

Fig. 20. *Echelle* : 1/5. — Vase de Güssfeld, cercle de Salzwedel, dans l'Altmarck. H. 0m20. Musée d'Ethnologie de Berlin. D'après un croquis de M. A. Götze [Cf. H. Jentsch, *op. cit.*, p. (275)]. Quant au vase « des débuts de l'époque romaine », également cité par Jentsch (v. lég. de notre *Fig.* 17), M. Götze n'en a pu retrouver la trace.

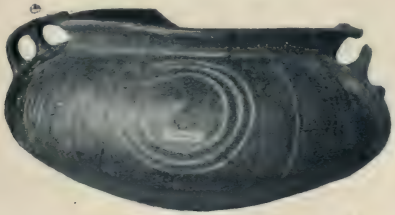

Fig. 21.

Fig. 21. *Echelle* : 1/5. — Beau vase de Cröbern près Leipzig (Saxe), montrant encore, mais avec moins de relief, le décor caractéristique, de protubérances et de cannelures, qui appartient plutôt à la période ancienne du Bronze saxon, tandis que les deux petites saillies qui marquent l'attache supérieure de l'anse, dans cette pièce ainsi que dans la *fig.* 16, ne se trouvent pas d'habitude à cette période, mais fréquemment à la suivante. Collection préhistorique du Musée de Dresde. C'est à l'obligeance de M. le Prof^r Dr Deichmüller, directeur, que nous devons la photographie et les renseignements ci-dessus.

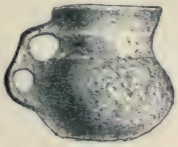

Fig. 22.

Fig. 23.

Fig. 22. *Echelle* : 1/5. — « Vase en terre noire, orné entre le col et la panse d'une bande verticale garnie d'un petit quadrillé. L'anse qui relie le col à la panse est percée de deux trous. Nécropole de Komunta. Epoque Scytho-Byzantine. Collection Olchewski. » [E. Chantre, *Caucase*, t. III, *Période historique*, 136 p., 46 fig., atl. de XXVIII pl.; Paris, Reinwald, 1887 (voir pl. XII, 2 et p. 115)].

Fig. 23. *Echelle* : 1/5. — « Vase en terre noire, renflé vers la base et orné sur ce point de quatre mamelons; il est pourvu d'une anse à deux trous pour deux doigts. Nécropole de Komunta. Coll. Olchewski. » Chantre, *Caucase*, III, atl. pl. XXII, 1.

de ce bel art lusacien. Peut-être même pourrait-on, dans les deux tubercules du point d'attache supérieur de l'anse, que le Pr Deichmüller signale comme caractéristiques, en Lusace, de la période avancée du Bronze, voir un argument à l'appui de l'interprétation zoomorphe que donne Mme la comtesse Ouvaroff de certaines anses analogues observées dans le Caucase (cf. *Fig.* 22, 23), interprétation moins vraisemblable pour les figures 24, 26, et qui redevient soutenable, à la rigueur, sur les apparences des figures 25, 27. Mais il suffit de remarquer que la même particularité se retrouve sur des anses simples, pour que le sens allégorique s'en efface tout à fait devant le sens utilitaire, ou devant des réminiscences tout autres, comme celle des rivets des ustensiles en métal, dont nous voyons dans les figures 29 et 30 deux types, de nature et d'âge très différents, montrant l'un la subdivision, l'autre le doublement *en B* de l'anse simple.

Lorsqu'il s'agit de petits vases à boire, objets d'usage domestique, n'allant pas au feu, la fantaisie du potier se donna de bonne heure carrière pour créer, à côté des ustensiles ordinaires, une véritable vaisselle de luxe, non seulement par des figurations zoomorphes, dont nous trouvons l'inspiration pareille (*Fig.* 31-32) au Nouveau Monde et dans l'ancien, au Caucase et aux Etats-Unis (1) ; mais souvent par des

(1) A noter, comme rapprochement extrême, une magnifique aiguière en cristal de roche, du XVIe siècle, à la galerie d'Apollon du Louvre (n° E. 145), où deux hippocampes ou petits dragons stylisés, attachés au corps du vase par la bouche, le ventre et la queue, forment deux anses « en B » remarquablement élégantes.

Fig. 103.

Il est exceptionnel, cependant, que ce soit ainsi par la jonction du museau de l'animal avec le corps du vase que se fasse la duplication de l'anse (*Fig.* 31). Ordinairement tout se borne à deux ouvertures perpendiculaires au plan de l'anse produites par l'écart des jambes du quadrupède. Gozzadini en donne un joli exemple de Villanova dans son ouvrage *Di un sepolcreto etrusco scoperto presso Bologna*, pl. IV, *Fig.* 2 (p. 18), Bologna, 1854. Un autre, plus curieux encore, se voit au Musée de Sèvres, sur une poterie précolombienne du Pérou (vitrine 8, n° 2094²), où un simple boudin de terre dessinant un demi-cercle vertical entre le col allongé de la bouteille et la large panse (*Fig.* 103) a été transformé en un simulacre mi-zoo-anthropomorphe de corps arcbouté, par l'adjonction, en haut, d'une petite tête humaine regardant en l'air, de part et d'autre de laquelle se détachent horizontalement deux bras arrondis, embrassant le col, tandis qu'en bas deux autres boucles supplémentaires, également perpendiculaires à la principale, en oméga renversé, se terminent par des pattes bien appuyées sur la panse.

Fig. 24. *Fig.* 25. *Fig.* 26. *Fig.* 27.

Fig. 24. *Echelle : environ* 1/5. — Vase médiéval des Khasas [A. M. Pokrovski, *La Nécropole de Verchni-Saltor*. XIIe Congr. archéol. russe (Kharkov, 1902), Trudi, t. I, p. 465-491, pl. XX-XXIV, Moscou, 1905 (v. pl. XXIII, 112 et p. 476)]. Ce vase, parfaitement daté du VIIIe-IXe siècle par des monnaies abassides, a été trouvé par la Comtesse Ouvaroff dans les fouilles de la riche nécropole du Haut-Saltov; il est exceptionnel par son anse plate biforée, remplaçant l'anse ordinaire, à petit trou digital, qu'on voit sur cette sorte de vases bas, à large ouverture, généralement sans ornement, ici avec une simple rainure assez profonde courant équatorialement autour de la panse. Une anse analogue trouvée à Comboulta sur un vase très ressemblant à notre *fig.* 24 (Comtesse Ouvaroff, *Les Nécropoles du Caucase supérieur*, Matériaux pour l'Archéologie du Caucase, t. VIII, 1900, p. 231, fig. 194) montre en haut deux légères protubérances, et sur le dos, une rainure, où Mme la Comtesse Ouvaroff croit voir une réminiscence zoomorphe, qu'elle retrouve ensuite, même dans des formes plus simples, comme celle d'un vase à anse biforée de Kortza (pl. CXXVIII, 10, et p. 181), ou encore dans d'autres formes tout à fait altérées, comme un vase de Delagkau (fig. 156, p. 161), où, au lieu de la boucle supérieure, n'existe plus qu'une projection rectiligne (Cf. notre *fig.* 27) exagération du petit bouton qu'on voit souvent à cette place. A la vérité, le fait que celui-ci est lui-même parfois modelé en forme de tête (pl. CXXVIII, 9, 14) corroborerait la manière de voir de Mme la Comtesse Ouvaroff, si pareil fait ne s'observait assez souvent sur des anses dont la forme, pour le reste, ne saurait évoquer aucune analogie animale, comme les gracieuses anses étrusques, simples ou à tenon, au haut desquelles l'adjonction d'une petite tête à oreilles saillantes (Montelius, *It. centr.*, pl. 330, fig. 4), n'a certainement pas eu d'autre but que de jouer le rôle de bouton d'arrêt pour caler le pouce au haut de la poignée. D'autre part, le grand nombre de siècles qui séparent le vase de Khoban (*Fig.* 31) des autres engagerait plutôt à retourner l'hypothèse génetique, et à regarder le modelage zoomorphique comme une complication ornementale superfétatoire, qui s'est produite accidentellement à toutes les époques, de la solution simple du problème de préhension que les Etrusques, de leur côté, avaient résolu plus élégamment, quoique sans influence animatière, tantôt par l'anse à deux trous, tantôt par des appendices saillants qu'on a qualifiés d'*ansa cornuta*, *lunata*, etc. (*Fig.* 30-41), et quelquefois même par la combinaison des deux moyens (O. Montelius, *Italie centr.*, pl. 362, n° 22). Ce même art étrusque se charge d'ailleurs, en ce qui le concerne, — si différent qu'il est de l'art russe — de nous fournir la preuve, avec le vase de notre *Fig.* 28, que, si jamais l'anse « en B » eut pour origine un quadrupède broutant, cette conception était depuis longtemps oubliée, puisque nous voyons ici l'animal (ou plutot l'attelage de deux animaux, avec le conducteur derrière), au lieu de former lui-même l'anse à deux ouvertures, campé sur la boucle inférieure, à laquelle il en superpose une autre, avec une poignée proéminente.

Fig. 25. *Echelle :* 1/5. — « Vase étrusque de Chiusi, de pâte rouge foncé, important à cause de son anse double verticale, à appendice cornu, qui semble un lointain souvenir de l'anse des terramares. D'autres exemples, aussi d'Etrurie, se voient au Musée de Corneto. Se trouve au Musée de Rome avec d'autres pièces d'un art local grossier s'efforçant à reproduire les formes gracieuses de l'importation étrangère. » [G. Karo, *Di un vaso etrusco trovato a Chiusi*, Buil. d. paletnol. ital., XXVI, 1900, p. 38-47, 2 fig., pl. III (v. p. 45 et pl. III, 6)].

Fig. 26. *Echelle :* 1/5. — « Pot de terre cuite de Tarquinia, trouvé à côté d'une urne-cabane en terre cuite contenant des objets de bronze. Hauteur avec la poignée : 0^m24. » [G. Gherardini, *op. cit.*, p. 174 et pl. XII, 12.]

Fig. 27. *Echelle :* 1/10. — « Vase de la nécropole de Villanova, avec ornementation gravée en méandres » [O. Montelius, *op. cit.*, col. 427 et pl. 93, 1 (d'après Gozzadini, *op. cit.*, p. 18 et pl. III, fig. 19)].

profils d'une admirable pureté de style, ou des combinaisons d'une extrême originalité, comme dans ces vases italiques (1) exhumés des laves pépérines d'Albano (*Fig.* 33 à 43), où l'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, ou la variété obtenue dans l'unité de type par l'effort d'un art tout classique, ou la solution pratique apportée par cette anse, si gracieusement proéminente, au problème de permettre de boire sans lever le coude, par une simple rotation du poignet (2).

(1) Des types que nous reproduisons, on peut rapprocher encore, pour compléter la bibliographie : S. DE ROSSI, *Rapporto sugli studi e sulle scoperte paleoetnologiche nel bacino della campagna romana*, Annali del Instituto di Correspondenza archeologica, vol. XLIX, 1867, p. 5-72 (v. p. 52 et 53 ; aucune remarque spéciale sur l'anse à double lumière, dont quatre échantillons sont figurés, deux en terre fine, d'importation étrusque, un en imitation locale, provenant du peperino du Monte Cressenzio, époque des métaux; les figures se trouvent dans l'atlas *in-folio* intitulé : Monumenti inediti pubblicati dall' Inst. di corr. Arch. per gli anni 1864-1868, vol. VIII, tav. XXXVII. 38, 46, 63). — G. A. COLINI E R. MENGARELLI, *Grottaferrata. Necropoli di villa Cavalletti*, Notiz. d. Scavi, 1902, p. 135-198, 112 *Fig.* (v. p. 139, Fig. 8 et p. 177, Fig. 79 : formes originales, à ouverture rétrécie, c'est-à-dire en forme de petits pots, à anses biforées proéminentes, sans décoration, puis formes variées (Fig. 14, 68, 70, 74, 79) que l'auteur répartit en quatre autres catégories (p. 173), en remarquant que les exemples connus en sont aujourd'hui très nombreux. — JOSEPH BELDAM, *Remarks on certain ancient Pelasgic and Latian Vases found in Central Italia*, Archaeologia, vol. XXXVII, p. 187-195, pl. VII en couleur (v. p. 189, céramique pélagique). — PAOLO ORSI, *Scarichi del vilaggio siculo di Castelluccio*, Bull. Paletnol. ital., XIX, 1893, p. 30-51, tav. V-VII, (v. p. 43), « anse d'un type nouveau, disposée de manière à permettre deux modes de préhension de la coupe à boire évasée ». Puis, p. 44, pl. VI, 8*a*, jolie tasse *peinte* : « Le fait, dit l'auteur (p. 48), d'une civilisation purement lithique ou énéolithique disposant d'une vaisselle peinte et de systèmes complets d'ornementation géométrique.., rappelle l'Amérique centrale d'avant la conquête ». — L. PIGORINI, *Antichità della prima età del ferro scoperte in Roma nel Quirinale*, Bull. Paletnol. ital., XXXIV, 1898, p. 100-119, tav. II, [v. pl. II, 3, 6 ; rien dans le texte] ; les formes semblent moins pures, l'anse moins élancée que dans le type du Pascolare. — JULES MARTHA, *L'Art étrusque*, gr. in 4°, 635 p., 400 *fig.*, 4 pl. coul., PARIS, Didot, 1889 (v. p. 49, Fig. 11) ; l'auteur regarde comme un simple *tenon* la division en deux de l'ouverture de l'anse dans les coupes du type latial, où cependant l'anse n'a nullement la gracilité du type attique et se passe souvent de ce renforcement, toujours utile, en même temps qu'ornemental, mais jamais indispensable. L'adjonction a pu être dictée souvent par la prudence, mais alors prévue d'avance et soigneusement incorporée dans le décor, point rapportée après coup, en discordance, comme un expédient de fortune. — M. HŒRNES, *Eine Bronzefibel einfachster Form von Glasinac in Bosnien*, Verhandl. d. Berl. Ges. f. Anthropol., 1891, p. (334)-(338) [v. p. (337)] ; après avoir donné plusieurs figures d'anses bosniaques analogues à celles des terramaricoles, lunulées, cornues, etc., l'auteur ajoute que quelquefois le milieu de l'anse proéminente était réuni au bord du vase par une traverse horizontale. Mais les exemples de FRANZ FIALA ne donnent guère cette impression et rappellent plutôt l'anse décorative de Marino.

(2) C'est dans ce but très rationnel qu'en certains pays, comme la Suisse; par exemple, les potiers actuels mettent l'anse de leurs vases à bec, non à l'opposé de celui-ci, dans le plan diamétral, mais dans le plan perpendiculaire, à droite.

Fig. 28. *Echelle* 1/3. — Vase d'une sépulture à incinération de Bisenzio, prov. de Rome. O. Montelius, *It. centrale*, pl. 255, 3.
A droite, détail de l'anse, vue de face.

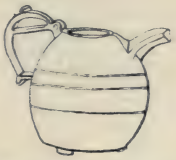

Fig. 29. — Vase en bronze trouvé dans une tombe près Pfahlheim (Wurtemberg). Hauteur : 0m14. « Ce vase, presque sphérique, a une épaisseur de parois extraordinaire.. L'anse est d'une structure aussi singulière qu'inélégante. L'arc est beaucoup trop mince pour pouvoir être tenu ferme en main. C'est vraisemblablement pourquoi a été rajouté le tenon transversal qui donne de la prise aux doigts et facilite l'inclinaison du vase plein pour verser le liquide. C'est ainsi que par un détour on a réalisé ce que donnait de la façon la plus simple la forme à la fois pratique et belle de l'anse antique... » L. Lindenschmit fils, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, Bd. IV, 1900, pl. 58, n° 1. D'après L. Mayer, *Die meroringischen Funde von Pfahlheim. Amt Ellwangen*, Westdeutsche Ztschr., 1883, p. 338. — Epoque franque-allemane. Actuellement au Musée d'Art et d'Antiquités nationales, à Stuttgart.

Fig. 30. — Vase de bronze de la grande nécropole de Giubiasco (Tessin, Suisse). — Je dois à l'obligeance de M. J. Heierli la communication de ce remarquable cliché, publié avec d'autres superbes pièces (casque de fer, etc.) de cette provenance, malheureusement, sans aucun renseignement, au cours de l'énumération des trouvailles suisses de 1910 de l'âge du Fer dans le *IIIe Annuaire de la Société Préhistorique Suisse*, Zürich, 1911, p. 94, fig. 42.

Fig. 31.

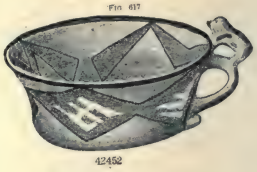

Fig. 32.

Fig. 31. *Echelle :* 1/5. — « Vase en terre presque cylindrique, légèrement évasé vers le haut; anse formée d'un quadrupède pourvu d'oreilles et de protubérances frontales, au corps et aux jambes mouchetées de petites impressions disposées en feuille de laurier. La paroi extérieure du vase est ornée d'encoches et de traits divers gravés. » E. Chantre, *Recherches anthropologiques dans le Caucase. Premier âge du Fer*, t. II, *Période protohistorique*, in-4°, 226 p., 184 fig., atl. de LVII, pl.; Paris, Reinwald, 1886 (v. pl. XXXVI *bis*, 4).

Fig. 32. *Echelle :* 1/5. — Tasse de Laguna, Nouveau-Mexique. « Même forme que le numéro précédent de la liste (2381), mais sans rebord. et avec anse sur laquelle est posé un animal, probablement un chien. Ces deux numéros sont les seuls exemplaires à anses qui aient été trouvés. » James Stevenson, *Illustrated Catalogue of the Collection obtained from the Indians of New-Mexico, in 1879*, II[d] Annual Report of the Bean of Ethnology of Smithsonian Instit., 1880-'1, p. 391-422, fig. 338-697 (v. p. 403 et fig. 617). — Dans les *cliff-houses* de l'Utah et du Nouveau-Mexique on a trouvé, parmi beaucoup de petits vases ansés, en forme de chope allemande plutôt que de tasse italique, deux qui portent sur la partie supérieure de l'anse deux petits animaux, simplement décoratifs. [Warren K. Moorehead, *The Stone age in North-America*. 2 vol. gr. in-8°; I, 458 p., 398 fig.; II, 418 p., fig. 399-723; Boston, 1910 (v. t. II, p. 290, fig. 687)].

Fig. 33.

Fig. 34.

Fig. 35.

Fig. 36.

Fig. 33. *Echelle :* 1/5. — Tasse de Tarquinia. « Parmi les vases de terre cuite, les exemplaires qui méritent d'être mentionnés, à cause de leur grande importance, sont de petites tasses (j'en compte huit) munies d'une poignée verticale à deux ouvertures... comme on en a déjà trouvé, à Corneto, dans la Tombe du Guerrier (premier âge du Fer). » Gherardo Gherardini, *Corneto-Tarquinia*, Notizie di Scavi 1882, p. 136-215, pl. XII-XIII *bis* [v. p. 149 et pl. XIII, 15].

Fig. 34. *Echelle :* 1/5. — « Tasse élégante, très déprimée, à enduit noir, à poignée, et un cercle d'ornements triangulaires gravés. Hauteur : 0m075 ; diam. : 0m12. » W. Helbig, *Oggetti trovati nella tomba cornetana detta del Guerriero*, Ann. d. Inst. di Corr. archeol., vol. XLVI, 1874, p. 249-266 (v. p. 262). La figure est publiée par A. Parchow (dans *Monumenti inediti*, vol. X, 1874-1878, pl. X *c*, 15) et Helbig reparle encore de cette pièce à propos des *Scavi di Corneto* (Bull. d. Inst. di Corr. Archeol., 1882, p. 10-22 (v. p. 15), mais toujours sans faire aucune remarque spéciale sur l'anse.

Fig. 35. *Echelle :* 1/5. — « Vase d'Albano trouvé avec un couteau en bronze et une lampe en terre dans une petite ciste, ensevelie entre deux nappes de peperino. » Coll. Caselli, Rome. — W. M. Wylie, *On various antiquities from Prœneste, Ostia and Albano*. Archaeologia, vol. XLII, 1869, p. 489-493, pl. XXVI-XXXIV [v. p. 487 et pl. XXXI, 2].

Fig. 36. *Echelle :* 1/5. — « Vase de Marino, avec une anse très particulière, conservé au Musée étrusque du Vatican. Un autre, à anse absolument semblable, se trouve au Musée de Parme, n'ayant que 0m04 de hauteur et 0m05 de largeur. » Luigi Pigorini and Sir John Lubbock, *Notes on the Hut-Urns and other objects discovered in an ancient Cemetery in the Commune of Marino* (*Prov. of Roma*), Archaeologia, vol. XLII, 1869, p. 99-123, pl. IX-X [v. p. 114 et pl. X, fig. 14].

Fig. 37.

Fig. 38.

Fig. 37. *Echelle :* 1/5 — « Simpule, coll. de Blacas. » Duc de Blacas, *Mémoire sur une découverte de vases funéraires près d'Albano*, Mém. Soc. Antiquaires, t. XXVIII, 1865, p. 90-110, VI pl. (v. pl. IV et p. 94).

Fig. 38. *Echelle :* 1/5. — « D'un tumulus à incinération de la Caroline septentrionale. Du groupe céramique sud-appalachien. » W. H. Holmes, *Aboriginal Pottery of the Eastern United-States*, XXth Annual Report of the Beau of american Ethnology of the Smithsonian Institution, 1898 99, p. 1-201, fig. 1-199 (v. p. 144, pl. CXXIX). Quoique ce soit la seule anse de ce type qui soit venue à notre connaissance, de la céramique américaine, l'auteur ne lui accorde aucune mention spéciale.

Fig. 39.

Fig 40.

Fig. 41.

Fig. 39. *Echelle :* 1/3. — Vase à *ansa cornuta* d'une sépulture de Rome. Age du Fer. (Montelius, *It. centr.*, pl. 360, 3.)

Fig. 40, 41. *Echelle :* 1/3. — Vases à *ansa cornuta*, de Rome, dépôt du Viminale. (Montelius, *It. centr.*, pl. 362, 17, 22.)

Fig. 42.

Fig. 43.

Fig. 42. *Echelle :* 1/3. — Tasse de Rome, dépôt du Viminale. (Montelius, *It. centr.*, pl. 362, 25.)

Fig. 43. *Echelle :* 1/3. — Tasse provenant d'une sépulture de Rome. Age du Fer. (Montelius, *It. centr.*, pl. 360, 1.)

Dans toutes les pièces de ce type, si intimement lié aux formes des terramares, mais dont aucun exemple n'en semble venir directement (1), quoique ce soit avec ces mêmes formes encore qu'on le retrouve mêlé en Bosnie (*Fig.* 44-45), le but de renfort du pied médian est si bien dissimulé dans l'harmonie de la décoration que certains descripteurs de ces

Fig. 44 et 45. *Echelle* : 1/5. — Anses du Debelo près Sarajevo (Bosnie). [Franz Fiala, *Ausgrabungen auf dem Debelo brdo bei Sarajevo im Jahre 1894*, Wissenschaftliche Mitteil. aus Bosnien u. Hercegovina, in-4°, V, 1897, p. 124-131, 23 fig., pl. XLVIII-LIV (v. pl. LI, 4, 6 et p. 125)]. L'auteur ne fait aucune remarque spéciale sur le trou de la « proéminence ailée » par laquelle il caractérise toute une série d'anses ordinaires, à une seule ouverture. Il est d'ailleurs évident, d'après les figures, que la division médiane n'a pas été rajoutée comme tenon pour consolider le fragile élancement d'anses trop grêles, mais que les ouvertures ont été plutôt ménagées dans la pâte pour alléger l'aile trop massive, qui, sur d'autres échantillons, où elle est restée pleine, a son plat décoré de quelques fossettes.

objets n'ont point songé à leur prêter une importance spéciale et à en faire une catégorie à part (2), comme n'y manquaient jamais, surtout au début, les propres inventeurs.

Mais où le rôle de simple pièce de soutien est bien laissé en évidence, c'est dans les imitations italiotes que nous mon-

(1) Voir le grand ouvrage du Dott. Francesco Coppi, *Monografia ed Iconografia della terra cimiteriale o terramara di Gorzano, II, Monumenti storici e preistorici del Bronzo e Pietra*, in-4°, 116 p., atlas de 32 pl. — Modena 1871.

(2) Le Baron G. de Bonstetten (*Recueil d'Antiquités suisses*, gr. 1°, 49 p., 28 pl. coul., Berne, E. Mathey, 1855) donne, pl. XVII, fig. 3 et 5, deux tasses de Marino, remarquables par leur décor, l'une à côtes, de 7 cm. de hauteur, l'autre à dessins de méandres et chevrons, de 9 cm. de haut, mais à profil élégant et rare de petite cruche ou pot à lait plutôt que de « tasse », analogue, en beaucoup plus fin, aux deux vases de Grottaferrata cités précédemment; mais l'auteur ne fait aucune remarque particulière quant à la forme bioculée de l'anse. M. E. Pottier, en publiant une de ces tasses, très jolie, du musée du Louvre, « petit cyathos à côtes saillantes » en *bucchero nero* d'Etrurie, traite encore de vulgaire « tenon », la subdivision de l'anse, qui est pourtant des plus gracieuses (*Vases antiques du Louvre*, p. 28 et pl. 23, C. 21). Et il est remarquable que M. O. Montelius, au cours des 113 pl. de l'Atlas de son magnifique ouvrage *La civilisation primitive en Italie depuis l'introduction des métaux*, 1re *Partie* : *A. Fibules* ; *B. Italie septentrionale* (in-4° de 569 col. avec fig., Stockholm, s. d.) ne donne pas d'autre exemple que celui que nous reproduisons *Fig.* 20. Par contre dans la 2me *Partie. Italie centrale* [Atlas des pl. 114-246, (in-4°, 1904) avec texte de 1024 col. (in-4°, 1910) et atl. des pl. 250-383, (gr. in-4°, Stockholm), texte non encore paru, on trouve, outre la reproduction de plusieurs tasses du Latium que nous avons citées (pl. 141, nos 4, 5, 9, et pl. 216, 5) plusieurs cas inédits (pl. 171, no 7 ; 172, 4 ; 173, 3 ; 229, 16 ; 239, 8) ; et dans la 2e volume de planches, des quantités d'exemples (Pl. **257**, 8 ; **278**, 10 ; **281**, 27 ; **283**, 16 ; **285**, 16 ; **290**, 13 ; **307**, 11, 14 ; **320**, 1, 4 ; **329**, 10 ; **330**, 4 : **350**, 4 ; **360**, 1, 3, 14 ; **362**, 22, 25 ; **372**, 40) ; le même album donne aussi plusieurs canthares avec anses « à tenon » ; pl. **262**, 9 ; **300**, 1 ; **379**, 6 ; **380**, 2).

tre le Musée du Louvre (1) de la légère céramique grecque à figures rouges (2), où la ligne droite du contrefort jeté de l'anse au col du vase jure communément avec l'élégante courbure des deux fines poignées proéminentes qui donnent au moindre canthare une ampleur latérale et au plus ordinaire lécythe une sveltesse pleine de grâce. Tandis qu'assez souvent une pensée esthétique fait remplacer vers le bas par une applique remontante en forme de feuille déjetée en dehors, le vulgaire petit poucier, planté en appendice perpendiculaire en dessous du milieu de presque toutes les

Fig. 46. *Echelle* : 1/5. — Vase en faïence de Tata (Hongrie), don du Musée de Budapest au Musée de Sèvres. Epoque 1800-1810. N° 8498, vitrine 62, à Sèvres. (D'après une photographie due à l'obligeance de M. Emile Bourgeois, directeur. — Un accident de gravure a privé le côté gauche du petit appendice de l'anse, visible à droite) La pièce est ainsi décrite par Edouard Garnier, *Catalogue du Musée céramique de la Manufacture nationale de Sèvres Faïences*. Fasc. IV, 1897, 636 p. (v. n° 1549) : « Vase en forme de *cantharos*, à anses surélevées; pied haut ; émail sec d'un ton gris sale; décor polychrome; sur chacune des faces un paysage en traits fins et lavé de teintes coloriées; au pied, sur les anses et à l'intérieur, des galons géométriques ; marque **T** ; attribué à la fabrique de Tata. Hauteur : 0m19. »

anses, pour faciliter la préhension, c'est exceptionnellement (3) que la division médiane de la poignée épouse, en la continuant, la courbure de la partie supérieure, pour la fermer en anneau ou la terminer en crosse, comme dans le curieux vase moderne, de style Empire (*Fig.* 46), évidemment inspiré des modèles helléniques, que le Musée de Budapest a donné à celui de Sèvres, où l'on voit un simple calice de porcelaine, haut monté sur un pied mince, transformé en une large coupe, non sans grandeur, par le gracieux embrassement en demi-ovale de deux sortes de points d'interrogation, à boucles doucement appuyées sur le rebord.

Parfois, il est vrai, une décoration spéciale est appliquée à l'extrémité interne du contrefort, sculptée en forme de mas-

(1) Salle K, vitrine C, n° 592 ; coupe blanche à peinture polychrome. Vit. G, 167 à 171 ; H. 172-173 ; M, 559, vases à figures rouges.

(2) Salle L, vitr. F, en bas, curieux petit vase à surprise, tout noir, sans figures, à couvercle adhérent, percé, sur le pourtour, d'une bouche de tire-lire; grelot à l'intérieur (n° d'inventaire C. A. 797). Même salle, sur la cheminée, joli canthare (Inv. C. A. 1587). Au haut de la vitrine F grande urne ansée.

(3) Salle K, vitr. G. n°s 168, 170, 173.

que humain (1). Mais c'est encore là un détail isolé de l'ensemble, sans rapport avec l'harmonie générale des formes et destiné plutôt très utilitairement à renforcer la jambe de force à son point d'appui (2). Cela ressort bien de l'expres-

Fig. 47-50. — Profils de vases du Musée d'Athènes [Maxime Collignon et Louis Couve : *Catalogue des vases peints du Musée national d'Athènes*, texte, in-8°, 709 p. en deux fasc.; atlas gr. in-4°, 22 p., 9 fig, LII pl.; Paris, Fontemoing, 1902].

47. — « Grand vase; anse rattachée au col par un tenon. Décor purement géométrique. Athènes. — Style du Dipylon. H. 0m73. » (*Op. cit.*, n° 228, pl. XIII, p. 6). C'est le vase classique à svastikas, figuré par Pérot et Chipiez, *Hist. de l'Art.*, t. VII, p. 203, fig. 44, etc, L'antique origine du tenon confirme encore une fois son rôle utilitaire.

48. — « Vase en forme de tasse, avec une anse rattachée au col par un tenon. Vase de style géométrique, du Dipylon. H. 0m115. » (*Op. cit.*, n° 254, pl. XIV et p. 6.)

49. — « Amphore de forme élancée, à long col. Les anses sont rattachées au col par des tenons. Vase attico-corinthien à décoration orientale. H. 0m59. » (*Op. cit.*, n° 593, pl XXIV et p. 11.)

50. — « Canthare corinthien à fond rouge. H. 0m16. » (*Op. cit.*, n° 630, pl. XXVI et p. 13).

Fig. 51-54. — Types de formes du Musée de la Société Archéologique d'Athènes [Maxime Collignon, *Catalogue des vases peints du Musée de la Société Archéologique d'Athènes*. Biblioth des Ecoles fr. d'Ath. et de Rome, fasc. III, 1877, 220 p., VII pl.; in-8°, Paris, E. Thorin].

51. — « Forme 81. Karchésion. Vase à figures rouges sur fond noir. Style attique élégant. H. 0m095. » (*Op. cit.*, pl. III, 81 et p. 102, n° 408).

52. — « Forme 108. Grand vase à une seule anse, rattachée au col par un tenon. Couvercle surmonté d'un petit vase... Type ancien d'Athènes. Dessin bistre sur fond jaune. H. 0m455. » (*Op. cit.*, pl. III, 108 et p. 10, n° 43).

53. — « Forme 23. Canthare en terre lourde, à couverte noire sans figures. Graffito sous le pied. H. 0m095. » (*Op. cit.*, pl. I, 23 et p. 10, n° 806.)

54. — « Forme 44. Canthare provenant de Béotie (Thespies ou Tanagra). Figures rouges sur fond noir. Sujet dionysiaque de style très fin. H. 0m55. » (*Op. cit.*, pl, II, 44 et p. 160. n° 563).

sion de *tenon* que lui appliquent constamment les catalogues des musées d'Athènes (3), et de la raideur que lui donnent les tableaux des formes typiques de M. Collignon (*Fig.* 51-54),

(1) Louvre, Salle K, vitr. G, n°s 169-171.

(2) Une des pièce où la faute paraît le plus choquante est en effet la belle urne du haut de l'armoire F, de la salle L, de la *Céramique grecque, trouvée en Grèce*.

(3) Aussi celui du Louvre (Ed. Pottier, *op. cit.* p. 29,30) à propos des reproductions qu'il donne (pl. 24) des deux beaux vases n°s 500 et 537 de la salle C.

raideur due peut-être un peu à la schématisation du graveur, mais qui se retrouve dans les profils que nous avons directement calqués sur les photographies (*Fig.* 47-50).

D'ailleurs, si cette faute de goût ne doit pas trop surprendre chez les potiers décadents du Ve siècle ou chez les copistes attardés d'un art lointain, elle n'en fait ressortir que mieux l'intime dépendance qui lie, en général, le dessin de l'anse à celui du corps et décor du vase, dans le bassin de la Méditerranée aussi bien que de la Baltique, où il est facile de reconnaître, sur les figures 8 à 10, que la substitution de la bianse à l'anse polypode était commandée toujours par des raisons de forme et d'utilisation, qui n'avaient rien de funéraire, et auprès desquelles semblent de plus en plus artificielles les subtilités chronologiques de M. Kemke.

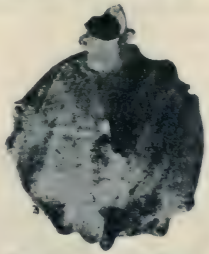

Fig. 55. — Vase chypriote du Musée de Saint-Germain.

Bien loin de nous lancer dans une telle voie ou d'essayer de tirer de nos rapprochements d'images d'autres enseignements que ceux des fouilles elles-mêmes, nous ferons plutôt ressortir que si celle-là d'entre toutes les formes citées qui semble répondre à la plus grande perfection artistique, celle de la tasse américaine (*Fig.* 32), est bien aussi celle qui,

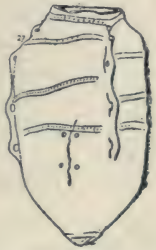

Fig, 56. *Echelle :* 1/15. — Vase en forme d'outre de Parazuelos, province d'Almeria, Espagne (Henri et Louis Siret, ingénieurs. *Les premiers âges du Métal dans le S.-E. de l'Espagne*, gr. in-4°, 428 p., XXVIII pl. et Alb. gr. in-f° de 70 pl. et 1 cart. Anvers, 1887 (V. Atlas, pl 8 et p. 45). — Aussi : H. et L. Siret, *Les premiers habitants des provinces de Murcie et d'Almeria*, Revue d'Ethnographie, t. VII, 1889, p. 181-214, fig. 30-42. V. fig. 23, n° 27). — Remarquer les bourrelets sinueux simulant des cordes, dont un enserre le col, et les autres la panse, mais en passant à côté des trous réservés aux vraies cordes. A la base, encadrée d'un cercle en relief, est une étoile irrégulière de cinq lignes en saillie.

en chronologie absolue, répond à la date la plus récente, postérieure, probablement, au premier millénaire de notre ère, elle est en même temps celle qui, dans la chronologie relative des époques préhistoriques, serait une des plus reculées, remontant aux débuts, tout au plus, de l'âge des métaux, tandis que presque toutes les autres se rattachent à des périodes plus ou moins avancées du Bronze et du Fer.

Et si, à la plus compliquée des formes, celle de l'anse réellement polypode des figures 1 à 7, il fallait absolument donner un ancêtre morphologique, ne le trouverait-on pas plutôt, soit dans l'abus chypriote des bouclettes, dont les figures 55 et 100 nous fournissent des exemples, soit dans les trois crêtes à trous de la rustique poterie ibérique, imitant une outre (*Fig.* 56) trouvée par les frères SIRET avec un mobilier d'entre Pierre et Bronze, que dans toute la série des bianses, même en regardant comme transitionnelle la forme à trois trous (*Fig.* 57 et 2, 3, 7), dont un spécimen original

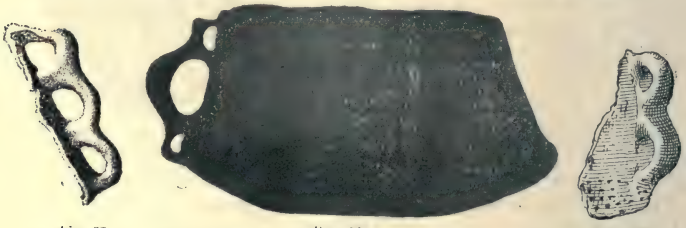

Fig. 57. *Fig.* 58. *Fig.* 59.

Fig. 57. *Echelle* : 1/5. — Anse triforée d'urne funéraire, de Saint-Lorenz (Prusse orientale). Période de La Tène. N° 441 du Musée de Koenigsberg [O. TISCHLER, *Ostpr. Grabhügel*, III, pl. V, 3].

Fig. 58. *Echelle : env.* 1/2 — Petit vase de Platénice, rappelant le type lusacien. « A remarquer comme une rareté pour la forme tripartite de son anse, dont le type originel se trouve dans les civilisations de Villanova et du Dipylon, mais est assez rare, à ces époques, entre le Danube et la Baltique. » [J. L. PIC, *Die Urnengraeber Boehmens*, trad. du bohême en allemand par J. MULLER-HORSKY ET J. V. ZELINKO, in-fol., 420 col., 91 fig., 100 pl., LEIPZIG, Hiersemann, 1907 (v pl. XXVII, 17 et col. 79)]. Dans une note, col 80, l'auteur cite, outre plusieurs des cas que nous avons figurés, d'autres exemples d'anses « divisées par le milieu, observées sur le pourtour de la zone des sépultures à urnes de Bohême : une cruche cannelée de Kœnigswarte, au Musée de Gœrlitz, une sorte de bouteille à long cou, de Gross Schauen, au *Maerkische Museum*, une tasse de style lusacien, de Velem, dans la collection privée du baron Miske... » Ce sont, avec celui de la collection Much, cité par JENTSCH et celui de Burg, ceux sur lesquels nous ne sommes pas parvenu à obtenir plus de renseignements, malgré les excellentes indications du Dr PIC, à l'obligeance duquel nous avons dû un bon nombre des autres, et qui, dernièrement encore, nous signalait l'existence d'une sorte de gobelet droit à anse en B, à Kara en Crimée, dans les collections de M. Novikov. Nous ne saurions trop remercier l'éminent directeur du *Musée National Bohême* de l'empressement avec lequel il a bien voulu contribuer à notre documentation.

Fig 59. *Echelle* : 1/6. — Anse de la *Cueva de la Muger* (v. la légende de la Fig. 68) donnée par L. SIRET, *L'Espagne préhistorique*, Rev. des Questions scient., oct. 1893, 78 p., 310 fig. (v p. 28, fig. 116) d'après MAC-PHERSON, 2e partie, pl. V, fig. 2. La même grotte a fourni de nombreux exemplaires d'anses verticales multiforées, tandis qu'aucun autre n'est cité d'Espagne dans les études si remarquables des frères Siret : curieux exemple d'une localisation encore plus étroite que celle de la Prusse orientale.

trouvé à Platénice (Bohême) (*Fig.* 58), se rattache bien, à la rigueur, aux types du Nord, par la nature de sa poignée triforée, et aux types du Midi par le galbe de sa panse, mais en différant assez des premiers, par l'inégalité voulue de ses trois lumières, et des seconds par la position inférieure et non proéminente de l'anse, pour qu'à nos yeux elle constitue bien plutôt une fantaisie sporadique d'artiste local, qu'un chaînon véritable, dû à quelque influence ou réminiscence, soit du sud, soit du nord. (*A suivre*).

SÉANCE DU 27 JUILLET 1911

(*Suite*).

Présidence de M. CHAPELET, Vice-Président.

II. — NOTES ORIGINALES ET DISCUSSIONS (*Suite*).

Lieu dit à Radical « Chante » (*Suite*).

M. Marcel Hébert (Paris). — Je crois qu'il faut maintenir dans le problème que M. M. Baudouin a posé, comme dans tant d'autres, la *pluralité* des solutions.

Sans avoir en aucune manière la prétention de traiter à fond ce sujet, voici quelques renseignements, pris dans les divers volumes du *Dictionnaire topographique de la France* (Bibliothèque nationale).

Eure-et-Loir : Chanteloup [*Cantans lupus*, dans un texte de 1080 environ].

Chantepie [*Cantans pica*, Idem].

Pas-de-Calais : Canteleu (*Cantus lupi*, XIIe s. et 1298].

Canteraine [*Cantus rane*, 1214].

Haute-Marne : Chantemerle [*Cantus merule*, 1318].

Vienne : Chanteloup [*Apud Cantum Lupi*, 1404].

Mayenne : Chantemesle [*Cantus merule*, 1010].
Chanteloup [*De Cantu Lupi*, XIe s.].

En revanche, on a, aussi :

Vienne : *Chantdoiseau*, qui s'écrit *Champdoizeau* (1416) et *Chantdoyseau* (1446).

Pas-de-Calais : *Cantemerle*, qui s'écrit *Campemelle* (1725).

Aisne : Champleu [*Campus lupi*, 1240].
Campus lupi, et *Cantus lupi* ci-dessus.

Voilà bien les *deux* solutions. — En faveur de l'idée de *chant*, on peut encore citer :

Aisne : *Le chant des oiseaux* (maison isolée et hameau).

J'ai trouvé un *Chantepierre*, mais sans étymologie latine ; pour un nom de ce genre, comme pour *Chantavoine*, j'admettrais volontiers l'étymologie *Campus*; mais je n'ai pas trouvé d'exemple, sauf le *Champleu* ci-dessus; toutefois l'orthographe n'est pas la même. — Encore une fois, je n'ai pas voulu *traiter le sujet*, mais seulement fournir une indication.

M. Marcel Baudouin. — L'importante contribution ci-dessus à la question soulevée me paraît plaider, singulièrement, en faveur de mon hypothèse ! — En effet, elle est *soutenable*, puisqu'on a : *Champ-doizeau* (1416); *Campemelle* (1725); *Campus lupi* (1240); etc.

Et, en raison de ce *Campus lupi* (xiiie s.), qui est déjà *Cantus Lupi* au xie siècle (Mayenne) et en 1404 (Vienne), il me semble même que les mots *Cantus*, *Cantans* ne sont que de mauvaises, et secondaires, *traductions latines* (pour *Campus*) du mot *vieux français d'origine*, antérieur au xie siècle. — Mais, ce n'est là qu'une impression.....

Il est bien évident qu'il faudrait des recherches approfondies pour solutionner définitivement la question ; pourtant rien ne nous empêche d'apporter chacun, et chaque jour, notre petite pierre à la construction d'un édifice, qui peut devenir un jour aussi solide — je veux aussi indiscutable — qu'un Menhir !

M. A. Conil (Sainte-Foy-la-Grande). — Les remarques si judicieuses de M. le Dr Baudouin au sujet des lieux dits à radical *Chante*, parues dans le bulletin d'août, à la suite de la communication sur le même sujet de notre collègue M. Aublant, qui tendraient à traduire *Chante* par *Champ*, me paraissent confirmées par l'étymologie primitive de ce mot.

En Périgord et en Agenais, le nom de *Cantelove*, dérivant d'un lieu dit est encore porté par plusieurs familles. Dans les anciens écrits on trouve aussi *Cantelon*, *Cantalon*, *Cantelove*, qu'on a traduits en les francisant, ce qui arrive souvent aux topographes sur les cartes, par *Chante-loup* et *Chante-louve*. Or, *Cante*, me semble dériver d'un vieux roman : *Can*, qui a donné naissance aux deux mots : *Cant* et *Cante*, encore employés dans le patois local dans le sens du champ; à *Quantou*, *Quanteu*, (prononcer *Canteou*) *Quanton*, qui, au moyen âge, voulaient dire également « champ, endroit » ; et enfin au mot canton actuel. *Cante lou*, *Chante loup* correspondaient à *Champ du lou*. *Chantelouve* me paraît être une corruption de *Cantalove*, comme semblerait l'indiquer le nom de *Cantelove* précédemment cité.

Alove, *Alovette*, *Lobette*, signifient, en patois, alouette, petit

oiseau. Dans la haute lande, on chante encore : « J'ai plumé la teste, la queue, le vec, de mon aluvette (*u* se prononçant *ou*) ».

Pour *Cro-Magnon*, *Cro*, *Crot*, comme le dit très bien M. Aublant, exprime l'idée de creux, d'enfoncement, et, *Magnon*, serait, me semble-t-il, un diminutif de *Magnie* (*ou-on*), dont le sens au moyen âge, était : demeure, gîte, abri. *Cro-Magnon* équivaudrait à *Petit abri* du trou, de l'enfoncement du rocher, autrement dit : Petite demeure de l'abri, par comparaison, peut-être, avec d'autres plus vastes du grand abri voisin des Eysies.

Les Menhirs bornes.

M. A. L. Lewis (Angleterre). — Dans le Bulletin de la *Société Préhistorique* (juin, p. 389), M. le Dr M. Baudouin parle des Menhirs, comme *limites* ou *bornes*.— Nous avons la même chose en Angleterre. Le *Cercle « Roll-wright »* est sur les bords des comtés Oxford et Warwich. Sans doute les limites des Comtés ont été faites sur ce lieu, parce que ces pierres étaient un *point de repère*, bien connu.

Les produits lithiques des chocs naturels sur les plages de Saint-Valéry-en-Caux et de Veules-les Roses.

PAR

Georges ROMAIN (**Sainte-Adresse**, **Seine-Inférieure**).

Profitant des fêtes de Pâques, je suis allé à Saint-Valéry-en-Caux et à Veules-les-Roses, dans l'espoir de rencontrer, sur les plateaux qui dominent la mer, quelques ateliers ou stations en plein air.

J'ai alors exploré toute le région cotière, qui s'étend depuis le sémaphore de Saint-Valéry jusqu'à Sotteville-sur-Mer, au-delà de Veules ; mais, malgré de sérieuses recherches et d'innombrables allées et venues dans des terres sèches et poussiéreuses, je n'ai, à mon grand regret, rien trouvé d'intéressant.

En effet, après avoir parcouru 48 kilomètres environ, j'ai été surpris de ne récolter qu'une douzaine de silex taillés, en plus ou moins bon état; d'autant plus que, dans les champs qui bordent les falaises des environs du Havre et de Fécamp, nous sommes habi-

tués à recueillir une industrie très soignée, abondante et variée.

Pour expliquer ici la rareté des outils néolithiques à la surface du sol, il faut, je crois, tenir compte de la configuration de cette partie de la côte normande, dont les falaises escarpées et crayeuses ne présentent pas de véritables échancrures vers la mer, où, du moins, elles sont trop espacées les unes des autres.

Or, il est probable que notre Néolithique ne stationnait que temporairement sur ces côtes, car il ne pouvait point descendre au bord de la mer pour chercher sa nourriture, ni se désaltérer aux eaux qui sourdent du pied des falaises; ensuite, l'argile à silex se trouvant souvent à une certaine profondeur des sables tertiaires ne lui permettait pas toujours d'extraire les matériaux nécessaires pour confectionner son outillage.

Notre région est, au contraire, plus privilégiée sous le rapport des nombreux vallonnements, produits par dislocation ou dénudation, qui descendent jusque sur le rivage; et la matière siliceuse est très répandue à une faible épaisseur du sol.

Cette hypothèse, très sommaire est sans doute insuffisante; quoiqu'il en soit, les côtes de ces deux localités paraissent très pauvres en vestiges de l'industrie néolithique.

Devant l'insuccès de mes recherches, j'ai exploré ensuite les plages à mer basse, car elles offrent toujours un sujet d'étude très intéressant; et celles de Saint-Valéry et de Veules ont un cachet tout particulier, avec leurs placards crayeux (Crétacé supérieur) formés par le pied des anciennes falaises détruites par la mer.

Ce sol, tout blanc, qui s'étend vers la haute mer, intéresse le géologue, et permet aussi aux pêcheurs de creuser des parcs ou réservoirs, dans lesquels ils déposent le produit de leur pêche; quand aux espaces libres entre les rochers, ce sont autant de minuscules aquariums, où tout un petit monde marin pullule, à travers une végétation lilliputienne.

Mais, mon retour approchant, je n'avais guère le temps de rêver aux curiosités naturelles sous-marines qut font la joie des touristes; mon sac était vide de souvenirs intéressants.

Je portais donc toute mon attention sur les talus de galets, anciens et récents, formés par les vagues; or, j'avais à peine fait quelques pas, que je recueillais, en très peu de temps, un grand nombre de curieux pseudo-outils, façonnés par les chocs produits par la mer.

C'est principalement à Veules-les-Roses où j'ai été le plus étonné de rencontrer tant de galets, donnant, sans grand effort d'imagination, l'illusion de silex taillés, mais roulés par la mer; et, je suis persuadé que plus loin encore, on doit trouver les

mêmes spécimens, puisque le littoral est de même composition jusqu'à la baie de Somme, que du reste on aperçoit très bien, par temps clair, des jetées de Saint-Valéry-en-Caux.

Dans cette dernière exploration, j'ai ramassé 107 échantillons, dont la nomenclature ci-dessous donnera une idée des rapprochements que l'on peut faire entre les vrais silex taillés et les faux, fabriqués par le mouvement de va et vient continuel des vagues.

Plages de Saint-Valéry-en-Caux et de Veules-les-Roses :

Instruments ?	2	Racloirs?	5
Pointes de silex?	16	Grattoirs?	28
Lames ?	20	» en creux?	8
Eclats arqués?	2	Galets percés	13
« à biseau?	7	Polypiers (Siphonia)	4
« divers ?	7		

Cette similitude de formes est parfois assez curieuse; c'est pourquoi j'ai été obligé d'emprunter, pour désigner ces vulgaires cailloux, les noms généralement employés pour déterminer l'industrie lithique. Ainsi, par exemple, j'ai recueilli deux galets, qu'on prendrait certainement pour des pointes moustériennes (?); ensuite, de très petites lames, qui, lorsqu'elles sont mouillées, donnent l'illusion complète d'un silex soigneusement clivé; ainsi que des éclats aux formes diverses présentant les caractères essentiels de la taille intentionnelle.

Quant aux grattoirs-racloirs, ce sont les plus typiques, car ils se rapprochent davantage des outils néolithiques.

Enfin, les galets percés, de différentes dimensions, se rencontrent en grand nombre sur ces plages ; et leur orifice presque toujours évasé semble mâché par les heurts répétés; on voit très bien que le petit polypier, qui était emprisonné dans le calcaire dur ou dans le silex, s'est effrité avec le temps et les chocs.

En dernière analyse, si ces cailloux, ou plutôt ces galets, sont généralement de petite taille, cela tient à ce que la matière siliceuse se présente, dans ces falaises, sous forme de plaquettes ou de rayons siliceux très peu volumineux, lesquels, tombant à chaque instant sur la plage de galets, se trouvent brisés en menus éclats, qui acquièrent assez rapidement des formes particulières.

Ce bref aperçu pouvant paraître exagéré, j'ai recours à l'obligeance de mon ami, notre sympathique collègue ,M. Chapelet, vice-président de la Société Préhistorique Française, pour me faire l'honneur de soumettre à nos collègues le résumé de mes dernières excursions, ainsi que 35 spécimens de ces galets en question.

Cette présentation simplifiera les explications plus ou moins

bien présentées de ces curieux cailloux et permettra, aux personnes qui n'ont point l'occasion de parcourir nos plages de galets, de se rendre compte, pièces en mains, de l'intérêt que peuvent avoir, au point de vue de l'industrie préhistorique, les produits des chocs naturels.

En terminant cette trop longue causerie, qu'il me soit permis de conseiller à nos collègues qui auraient l'intention de visiter la charmante commune de Veules-les-Roses, de s'arrêter quelques instants sur les talus de galets ; ils éprouveront certainement ce que j'ai éprouvé moi-même : une grande surprise à la vue de tous ces pseudo-outils et l'embarras du choix.

Le Cimetière, mérovingien et carolingien, de Manneville-sur-Risle (Eure).

PAR

J. LEROY (Pont-Audemer, E),

Membre de la *Société préhistorique française* et de la *Société normande d'Etudes préhistoriques*.

Le cimetière, mérovingien et carolingien, de Manneville-sur-Risle, est situé sur le territoire de cette commune, au quartier de l'Eglise. Les limites, d'après M. Carrey, géomètre-expert, qui a publié une note sur Manneville (1), en sont faciles à déterminer, à cause de la plantation d'ifs qui l'entourait et dont une partie subsisterait encore ; le chemin qui y conduit en venant de la vallée, portant encore le nom significatif de « Rue des Ifs ».

Dans ce cimetière, de 12 à 14 hectares, ont été trouvés, en différentes fois, une cinquantaine de tombeaux en pierre, composés de trois morceaux : deux formant auge avec couvercle par-dessus.

Un tombeau, cependant, trouvé par un nommé Prey, sous une voûte en caillou, n'était que de deux morceaux en pierre d'Annebaut (les autres étaient en calcaire grossier ou en travertin) ; ce cercueil, mieux soigné, avec couvercle en dos d'âne, caractéristique de l'époque carolingienne, renfermait le squelette d'un adolescent, casque en tête et bouclier au côté, en fer et bronze ; à droite et à gauche, on a ramassé des poignées d'épée et de poignards, deux boucles, et une très riche agrafe.

Déjà, à différentes époques, vers 1830, à l'est de la commune qui se termine à cet endroit par un terrain légèrement incliné qui a pour limite un petit vallon descendant de Fourmetot, et sur le flanc duquel se développe le versant plus rapide de la vallée de

(1) D. Carrey. — *Notice historique sur Manneville-sur-Risle* (Eure). — *Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques*, t. XVII, année 1909, p. 65 et suiv.

Risle, plusieurs tombeaux mérovingiens avaient été découverts, lors de l'établissement de la grande route de Rouen ; d'autres furent trouvés également dans le verger de l'ancien presbytère, à droite du cimetière actuel, dans un autre verger, à gauche du même cimetière, dans un troisième plus bas que ce dernier, et dans un terrain en labour plus rapproché du ravin.

En 1836, vers le mois de juin, M. Canel (1) aurait vu un cercueil en pierre, qui venait d'être ouvert, dans un terrain en friche, situé entre les vergers et le labour sus-mentionnés et près du chemin qui descend à droite de celui de l'église ; il contenait, à côté du squelette intact, deux boucles de ceinturon, de forme carrée en bronze, grande et petite, et, vers la région des côtes du squelette, une lame de fer oxydée, brisée et longue de six pouces environ (2).

En 1841, de l'autre côté du même chemin, vers la vallée de Risle, nouvelle découverte d'un nouveau cercueil; et, dans celui-ci, trouvaille d'un petit col de vase en terre cuite.

Enfin, vers la fin de mai 1863, les ouvriers occupés à défricher la partie du versant où fut trouvé le cercueil de 1826, en rencontrèrent un certain nombre d'autres; cette dernière découverte, de beaucoup plus importante que la précédente, a permis à M. Canel, qui a suivi les fouilles, d'en tirer différentes déductions qu'il est intéressant de rapporter.

I. — La partie du terrain, sur laquelle la présence de sépultures a été signalée, ne contient pas moins de sept hectares; et le cimetière actuel de la paroisse ne serait qu'une faible parcelle de celui dont les fouilles ont révélé l'existence.

II. — Les cercueils étaient plus larges d'un bout que de l'autre, grossièrement travaillés, en pierre du pays et en forme d'auge, avec couvercle en pierres plates au nombre de deux ou trois adhérentes l'une à l'autre ; un seul se serait présenté incomplètement couvert et c'est au-dessus de l'extrémité la plus large; qu'était posée la dalle de pierre; les ossements, qui y furent trouvés, étaient en ordre parfait. Les cercueils d'enfants entrevus étaient formés d'une seule pièce ; 45 centimètres de terre environ recouvraient chaque cercueil.

III. — Ces sépultures étaient orientées, pour le plus grand nombre, de l'Ouest à l'Est, en d'autres termes, et pour mieux préciser, les pieds des squelettes étaient dirigés vers le levant d'hiver, en déviant toutefois un peu vers le sud ; un seul parmi

(1) A. Canel. — *Découverte de cercueils à Manneville-sur-Risle* en 1863. [Opuscul conservé à la bibliothèque Canel, à Pont-Audemer, série L, ray. 7] (a paru en articles, publiés dans le Journal de Pont-Audemer de l'époque).

(2) *Société libre de l'Eure*, t. VIII, p. 27.

les cercueils faisait exception à cette règle ; il regardait le sud-ouest.

IV. — Les cercueils étaient remplis de terre ; on y remarquait plusieurs fragments de tuiles romaines : ce qui établirait un remaniement en même temps qu'une violation de sépulture reconnue d'ailleurs dans une partie de celles-ci, alors que, dans les autres, les ossements étaient représentés dans l'ordre le plus parfait. Le crâne de chaque squelette reposait sur un morceau de pierre (1).

V. — Les sarcophages ne contenaient aucun vase ou débris de vase, même ceux qui n'offraient pas trace de violation, exception faite toutefois pour la trouvaille de 1841, également dans la plupart de ces mêmes cercueils, violés ou non, il ne s'est rencontré aucun mobilier funéraire, contrairement à ceux découverts et explorés par l'abbé Cochet, notamment dans le pays de caux qui renfermaient, en général, une foule d'objets de divers genres.

VI. — Quelques cercueils cependant ont fourni quelques objets ; celui découvert en 1836, mentionné ci-dessus, un de ceux de 1863 qui renfermait une boucle ; un autre, une boucle en bronze, de forme arrondie, avec quelques traces d'une lame de poignard ; dans un troisième, plusieurs morceaux de fer, dont la plus faible parcelle avait été une petite boucle ; enfin, dans un quatrième, une agrafe et un style en bronze (2).

Telles sont, brièvement rapportées, les découvertes faites dans la Nécropole mérovingienne de Manneville-sur-Risle.

Il est à regretter, toutefois, que ces fouilles n'aient pas été faites par des personnes compétentes, et qu'une méthode scientifique n'ait pas présidé à leur direction, fouilles qu'un sous-préfet d'alors interrompit, en faisant recouvrir les cercueils, sous prétexte de violation de sépultures (*sic*) !

Ce cimetière, d'une superficie de 12 à 14 hectares, est loin d'avoir été entièrement exploré ; par les quelques objets en bronze recueillis, armes, boucles de ceinturon, agrafes, style, etc., etc., il se révèle comme intéressant à étudier ; et il serait à souhaiter que de nouvelles fouilles y fussent pratiquées et que la délimitation de cette Nécropole soit ainsi fixée, pour le plus grand bien de l'histoire de nos origines ancestrales.

(1) Un de ces blocs, conservé au Musée Canel, est un fort beau nucleus néolithique, de forme circulaire, aux fines traces de lames enlevées du pourtour ; il est en silex noir de la craie cénomanienne et a dû être ramassé sur place dans la riche station néolithique de Manneville.

(2) Ces deux objets, la boucle de ceinturon, d'un travail magnifique, qui est très bien conservée, ainsi que le style en bronze, sans nulle trace d'oxydation, font partie de la collection de Mlle Thouroude, qui a autrefois habité Manneville-sur-Risle

Notes succinctes sur quelques instruments Sahariens de l'âge de la pierre.

PAR

M. ROSEVILLE DES GROTTES (Lasseube, B.-P.).

Le Préhistorique du Sahara, aussi bien que celui de tout le nord de l'Afrique, est maintenant connu, tout au moins dans ses grandes lignes, grâce aux recherches persévérantes d'éminentes personnalités : les Pallary, Flamand, Laguière, et tant d'autres, fonctionnaires, professeurs, militaires, ou simples touristes, que la *Terre du Silex* n'a cessé d'attirer et de passionner.

Mon intention n'est donc même pas de glaner après les riches moissons de ces érudits fureteurs ; il y aurait du reste quelque présomption à le faire pour un simple curieux, qui n'eut jamais l'heureuse fortune de fouler le sol africain et qui ne connaît cette superbe contrée qu'à l'aide des nombreux travaux de ceux que les richesses cachées sous ses sables ont si vivement tentés.

Je me bornerai simplement à décrire les formes qui m'ont paru spéciales ou peu connues, parmi les nombreux instruments sélectionnés dans les multiples envois, dus à l'inépuisable générosité des Pères Blancs d'Afrique et à la particulière bienveillance du père Bardou, préfet apostolique du Sahara.

J'essayerai de comparer ces formes à leurs similaires de divers pays, espérant que ces rapprochements pourront faire naître, en des esprits plus scientifiques que le mien, de curieuses et profitables déductions.

Sur le lot assez considérable de Haches Sahariennes, parmi des formes connues, telles que celles dites à *boudin*, relativement rares et de dimensions moyennes, et beaucoup d'autres très aplaties et triangulaires, de type Egyptien, j'en ai distingué une, qui, par son originalité et sa facture spéciale, mérite un mot de description.

Cette hache, de forme lenticulaire et peu bombée, a son sommet orné d'une sorte de chapeau, dont le rebord est formé par une ligne circulaire très en saillie, cordon destiné à retenir l'arme dans l'emmanchure ; cet objet ressemble à une gourde ; le pourtour de la hache à la base, comme dans tonte la partie circulaire, c'est-à-dire jusqu'au près du sommet, est très aminci et aiguisé avec soin. La nature de la pierre est du grès à grains très serré. La provenance exacte de cet instrument, comme d'ailleurs de tous ceux des envois ultérieurs, n'a pu être établie avec précision ; en effet, les Arabes des caravanes du lac Tchad à Ouargla se bornent

en cours de route à ramasser les objets en silex, au fur et à mesure de leur rencontre, et revendent leurs récoltes à leur arrivée à Ouargla ; les indications mêmes qu'ils pourraient ou voudraient donner seraient du reste souvent suspectes.

Cet objet semblant n'avoir jamais servi et sa forme le rendant du reste très peu propre à un usage pratique, il pourrait se faire que ce fut une arme votive, ayant fait partie d'un mobilier funéraire.

A rapprocher de cette hache saharienne les deux formes suivantes.

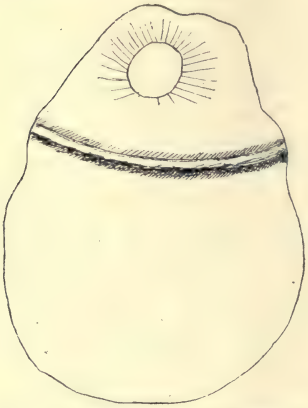

Fig. 1. — Hache caraïbe de La Guadeloupe, ornée d'un *Soleil*.

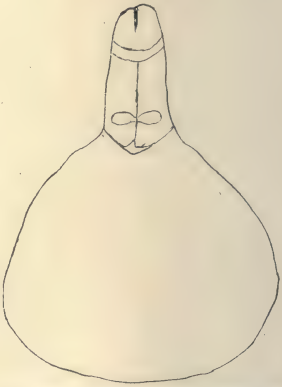

Fig. 2. — Hache, *phallique*, de La Dominique.

L'une (*Fig.* 1), d'origine caraïbe, provenant de La Guadeloupe et trouvée par moi sous la porte de l'étude d'un notaire de la Basse-Terre, où elle servait à caler l'huis de cet honorable tabellion; l'autre (*Fig.* 2), récoltée à La Dominique, et faisant partie de la riche collection d'un créole de cette île ; j'ai donné de ce dernier objet une description succincte dans ma note sur les tombes caraïbes (*L'Homme préhistorique*, n° 4, avril 1908).

Voici donc trois haches lenticulaires, pouvant être attribuées à un but votif ou religieux : armes de tombe ou objets cultuels. L'une, celle du Sahara, pourrait représenter la gourde du voyageur, partant pour une longue route : allégorie sépulcrale accompagnant le passant de la vie vers les lointaines régions des espaces infinis d'où l'on ne revient plus; l'autre, la Guadeloupienne,

avec un soleil rayonnant en tête, indiquant la personnification de l'astre, source de tout bien être ; la hache phallique, peut être objet de parure avec son trou de suspension, facile à porter par suite de la petitesse de ses dimensions (souvenons-nous que maintes dames romaines, et non des moindres, ne dédaignaient pas de suspendre à leur cou un phallus), glorification de l'admirable continuité de la vie par l'organe sacré de la reproduction, véritable culte de la vie universelle, pieux hommage d'admiration et de reconnaissance de l'être primitif à l'organe des plus intimes sensations..... Quel est le pudique *Bérenger*, qui pourrait s'offusquer à la vue d'un tel objet, alors que, très probablement, aucune pensée lubrique n'a dû accompagner l'esprit du primitif dans la naïve conception de son œuvre ? La Civilisation, à ces lointaines époques, n'avait pas encore fait naître le vice dans ses raffinements ; et seule la Nature parlait dans ses besoins légitimes et immédiats.

Culte du Soleil, Culte du Phallus ! Il n'y a rien là de métaphysique, aucune idée innée de la Divinité : simple constatation de la réalité, de la palpabilité, du rationalisme, exempt de toute idée préconçue et imposée.

Il existe, au Musée d'Histoire naturelle de l'Hôpital maritime de Brest, une hache océanienne, ayant cette même forme lenticulaire ; mais j'ignore si elle est pourvue de quelque particularité, ne l'ayant entrevue, il y a une trentaine d'années, que sous vitrine. Dans tous les cas, je ne sais si, en France ou en Europe, il a été signalé d'autres haches de cette forme ; je crois que cela a dû être assez exceptionnel.

Je signalerai également des instruments que je ne trouve à classer que sous la dénomination de *Coups-de-poings*, sans toutefois pouvoir, à l'aide de leur forme, les faire figurer dans aucune catégorie de ce genre d'instruments (Chelléen ou Acheuléen), existant à l'époque quaternaire en Europe. Ce sont des blocs de silex avec un large plan de frappe qu'on a écrouté par un premier équarrissage et ressemblant au tout premier abord aux nuclei destinés à un débitage ultérieur en lames ou lamelles ; seulement la différence, qui existe entre ces nuclei et ceux que je dénomme *coups-de-poing*, consiste en ce que, à la suite de l'écroulement du rognon, aucune lame n'a été enlevée du bloc, ni sur la face, ni au dos et qu'une *véritable taille* très soignée n'a eu qu'un but, rendre le bloc de silex extrêmement affiné et coupant en formant une arête circulaire supérieure opposée au talon et élargie à son maximum, puis ensuite ménager au-dessous par le départ d'une

forte esquille de silex, un creux commode pour y passer le dessous du doigt de la main, en empoignant et en maintenant ainsi fortement l'arme tournée vers son redoutable tranchant, après avoir préalablement appuyé solidement la paume de la main sur le large plan de frappe ; en résumé, une admirable arme bien en main.

J'aurais certainement hésité à faire une telle attribution d'un bloc de silex, si, parmi les 40 ou 60 kilos de nuclei ou outils similaires, je n'avais quatorze fois rencontré la même forme, *identiquement reproduite*, et aussi bien réellement voulue : le *coup-de-poing*!

Du reste, en examinant et en confrontant les nuclei et les coups-de-poing des envois Sahariens, l'énorme différence qui en résulte enlève tout doute. Je n'oserai prétendre que ces coups-de-poing, présumés tels, soient paléolithiques, car leur taille fine et soignée et leur voisinage immédiat avec de multiples instruments néolithiques plaide en faveur de la négative ; mais que dirait-on si j'osais timidement émettre la supposition que ces objets pourraient se dénommer *coup-de-poing néolithiques* ? J'ajoute vivement du *Sahara*, car cette forme paraît bien spéciale et uniquement applicable au Sahara, ou peut-être au nord africain.

Rabourdin, qui, l'un des premiers, traita du Préhistorique Saharien dans sa brochure sur la première mission Flatters, dont il fit partie, semble, dans une note, émettre l'opinion que tous les objets de l'âge de la pierre, rencontrés pêle-mêle dans les ateliers de surface, ont bien pu être produits à la même époque, quelle que soit au reste leur fortune, car, dit-il, qui peut le plus peut le moins ! N'oublions pas du reste que tout semble bien particulier dans le Sahara, où le Néolithique a duré presque jusqu'à l'époque de la domination romaine — et où les diverses phases de l'âge de la pierre ont eu une succession sous-synchronienne possible avec celles d'aucune autre contrée. — Assurément chaque outil est le résultat d'un besoin spécial ; et il peut paraître vraisemblable que l'énorme quantité de racloirs des formes les plus primitives a pu être utilisées par les néolithiques Sahariens, pour le raclage de leurs peaux, soit qu'ils s'en soient servis, les ramassant sur le sol où les avaient laissés leurs prédécesseurs géologiques, soit qu'ils eussent eux-mêmes rapidement dégrossi, pour le besoin immédiat et sur place, les matériaux siliceux si abondants sous leurs pas ; il ont aussi bien pu confectionner des coups de poing avec les nucléi inutilisés et déjà écroutés qu'ils rencontraient sur le sol, sorte d'assommoir pour sacrifier le bétail, plus utilisable que le premier bloc de silex venu.

Je ferai remarquer que presque toutes les formes, cependant si variées et si originales, de flèches Sahariennes peuvent se retrouver parmi les échantillons extraits en France et en Europe, soit des cavernes et abris, soit des dolmens, soit enfin des ateliers de surface. Si, généralement, celles d'Europe sont plus grandes, c'est qu'on n'a retrouvé que celles des sépultures ou ayant un but spécial, car toutes les formes, même les plus minuscules ont dû être créées en France, et la grande abondance de ces objets dans le Sahara ne peut s'expliquer que par le caprice du vent qui cache et découvre par intermittence les vastes étendues de sables qui seules limitent les nombreux ateliers.

En France, la nature du sol, sa culture et diverses circonstances faciles à comprendre ont forcément raréfié un objet, encore si facile à trouver en Afrique.

Dans la cachette néolithique de la grotte d'Izeste (Basses-Pyrénées), j'ai trouvé la flèche dite à *écusson*, jusqu'ici seulement signalée dans le Sahara ; j'en ai retiré deux exemplaires à l'entrée de cette grotte : l'une formant partie du lit de la cachette ; l'autre ramassée dans le pêle-mêle de la surface, mais loin du même endroit.

Je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'appesantir, tant pour ces instruments que pour tous les autres objets du Sahara, sur les ressemblances ou dissemblances qui existent entre eux ; il me suffira de dire, sans mettre en avant la proximité de l'Europe et de l'Afrique, encore plus grande aux époques géologiques, qu'il me semble que les mêmes formes, issues du même besoin, ont pu naître, sans imitation, créés séparément par le cerveau des primitifs au fur et à mesure d'une logique et identique évolution cérébrale, développant et aiguisant leurs aptitudes ; la poudre et l'imprimerie, ainsi que bien d'autres découvertes, ont été asiatiques, bien avant d'être européennes et mondiales ; si, comme il est certain, l'évolution de l'esprit humain à toutes les époques vitales n'a pas été parallèle et simultanée, il n'en est pas moins présumable que les mêmes étapes essentielles ont dû être parcourues et franchies, là du moins où le sol et les conditions de vie et de milieu n'y mettaient pas un obstacle *à priori*.

Je soumets encore à mes confrères des instruments qui sont de véritables petits poignards, ou mieux des couteaux avec manche réservé et étranglement sous la garde, de provenance Saharienne, et qui semblent n'avoir pas leurs similaires en France.

Ces objets sont taillés sur une seule face, le dessous demeurant lisse. Ils sont en silex à forte patine jaunâtre et mesurent respectivement $0^{m}11$, $0^{m}07$ et $0^{m}08$ de longueur.

Il faut se souvenir, du reste, que le fameux poignard en silex de 0m21 de long, jusqu'ici unique au monde, que l'on peut voir au Musée préhistorique des Pères Blancs, transféré d'Ouargla à Carthage et qu'a décrit le lieutenant Pézard, dans un des *Bulletins de la Société préhistorique de France* (novembre 1909), provient aussi du Sahara.

Enfin, je terminerai en indiquant une forme de hache-grattoir, qui paraît bien spéciale à la région Saharienne.

C'est une hache très plate, de forme triangulaire, généralement en silex blanc ou en pierre schisteuse de diverses teintes, où l'on a ménagé à la base, au lieu d'un tranchant biseauté, quelques vives arêtes, pour en faire un grattoir. En voici ci-dessus deux modèles. J'en possède une trentaine de la même forme et de dimensions diverses.

M. Paul de Mortillet (Paris). — Je profite de l'intéressante communication de notre collègue, pour vous présenter quelques pièces, venant du *Sahara*. Ces pièces m'ont été gracieusement offertes par M. Roseville des Grottes ; elles montrent l'ensemble des formes qui se rencontrent le plus ordinairement dans cette région.

Parmi ces armes et ces instruments en pierre, se trouvent de belles pointes en feuille de laurier, très bien taillées sur les deux faces. Certaines très plates ont tout à fait l'aspect de pointes solutréennes. On doit cependant les considérer comme contemporaines des haches polies et autres silex, de forme néolithique, qui se rencontrent avec elles. Nous connaissons d'ailleurs des pointes analogues trouvées en France dans des milieux robenhausiens. Edouard Piette, au Congrès de l'AFAS, à Nantes, en 1875, a, dans une importante communication, établi ce rapprochement de forme. Les pointes de silex en feuille de laurier, provenant des montagnes de Bréonio, près Vérone et des gorges de l'Adige, affectaient tellement le type solutréen, que plusieurs palethnologues les considéraient comme appartenant à cette époque. Les fouilles, exécutées par mon frère, à Bréonio, lui ont montré qu'on les rencontrait dans des couches nettement néolithiques.

Je regrette de ne pas être de l'avis de mon excellent collègue M. Roseville des Grottes, quant à l'attribution des deux pièces, présentées comme *Coups-de-poing néolithiques*. Je les considère comme des *nucléus*, très soigneusement préparés. On peut certainement enlever un éclat quelconque, plus ou moins allongé, en frappant un coup sec sur un bloc brut de silex. Mais, pour obtenir une belle lame, d'une largeur voulue, il est essentiel de commencer à tailler avec soin le nucléus que l'on veut employer. Les beaux nucléus du Pressigny en sont un exemple très probant.

Je pense aussi que les *haches-grattoirs* sont plutôt des pièces *retaillées*, pour subir un nouveau polissage. Les instruments de cette forme — je vous en présente quelques-uns — étaient, non des haches, mais des *herminettes*. Ils sont, en effet, plat d'un côté ; et de l'autre ils ont un tranchant taillé en biseau, puis poli.

Une Hache acheuléenne de la Seine.

M. le Dr Ballet (Paris). — J'ai l'honneur de présenter une *Hache taillée*, du type lancéolé, provenant d'une *Sablière* de la rue des Princes, à Boulogne-sur-Seine (*Fig.* 1).

Cette pièce a été trouvée en place par M. Houry, au-dessous du 2e cailloutis.

Notre distingué collègue, M. Dessailly, dans un intéressant travail paru dans le Bulletin en juillet 1907, divise les couches quaternaires en trois étages, d'après MM. Gosselet et Ladrière. Chaque étage présente à sa base un cailloutis ou gravier. J'ai pu vérifier cette assertion depuis vingt ans bientôt que j'étudie les sablières des environs de Paris. Le gravier de base de l'étage inférieur est beaucoup plus volumineux que celui des étages supérieurs. Il se divise de lui-même en deux parties bien distinctes : l'inférieure est franchement *chelléenne*, avec *E. antiquus* ; la supérieure est *Acheuléenne*, avec *E. primigenius*.

Fig. 1. — Hache acheuléenne de Boulogne-sur-Seine.

La pièce que j'ai l'honneur de présenter a été trouvée bien au-dessous du 2e cailloutis (étage moyen) ; elle serait donc *acheuléenne*. Ce volumineux silex est long de 27 centimètres, et a un diamètre de 6 centimètres dans sa plus grande épaisseur. J'ai pensé que cette pièce (*Fig.* 1) méritait de vous être présentée.

M. G. Ramond-Gontaud donne, à la suite de l'intéressante communication de M. le Dr Ballet, quelques détails sur la *structure lenticulaire* des dépôts d'alluvions anciennes. Il paraît assez difficile, comme le prétendent certains auteurs, de diviser ces dépôts en trois niveaux successifs, nettement délimités. Quant à la *rubéfaction* de certains niveaux et de débris organiques ou autres qu'ils renferment, c'est là un phénomène général, qui peut, affecter n'importe quelle assise géologique.

Les prétendues Pierres druidiques de Miribel-les-Echelles et de Merlaz (Isère).

PAR

L. JACQUOT (de Grenoble).

Le 12 mai 1911, M. Morel, constructeur à Domène, nous ayant obligeamment offert son automobile et ayant voulu profiter de cette occasion d'une excursion en montagne pour nous prouver l'excellence des pneus increvables de son invention, nous partions dans le but d'étudier tous les blocs, plus ou moins légendaires ou druidiques, des communes de Miribel-les-Echelles et de Merlaz. La caravane se composait de MM. Morel, Jourdan père, industriel à Voiron, L. Carrière (chef de la maison des ciments de la P. d. F.), et Jacquot. Le premier fournissait le véhicule, le second ses relations dans le pays, le troisième les documents recueillis de longue main, le dernier son expérience personnelle en la matière.

Les blocs à inspecter étaient au nombre de cinq, savoir : 1° la Pierre du Frou, entre les fermes du Frou et de Lanfrey, à 15 minutes Nord-Ouest de Miribel ; 2° la Pierre à Mata, à 25 minutes nord de la précédente ; 3° la Pierre des mille Martyrs, sur la ligne des crêtes séparant Miribel de Merlaz ; 4° et 5° la Pierre à Mata et la Pierre aux Sacrifices de Merlaz, à 10 minutes Nord du chef-lieu et voisines l'une de l'autre.

Disons tout de suite que le n° 3 est une croix, plantée dans un bloc de pierre dure, édifiée en souvenir — raconte la tradition locale — du massacre d'une légion romaine, surprise par l'ennemi sur les lieux mêmes.

Ce socle ne présente ni cupules, ni sculptures ou signes intentionnels quelconques.

Quant au mot *Mata*, il mérite qu'on s'y arrête un peu, surtout puisqu'il a servi à baptiser deux pierres légendaires. En parler du pays, Mata aurait le sens de tuer, d'assommer. Gariel (Dict. des patois du Dauphiné) dit que Mata, c'est pétrir ; Blanchet, dans le même ouvrage (volume deuxième), le traduit par dompter, assommer, tuer des bestiaux dans les boucheries..., pétrir de la neige pour en faire des pelotes. En arabe, mètt' (s'écrit matt et se prononce mètt), c'est tuer. « Ech cheick imètt' (Echec et mat) » se traduit littéralement : le chef est mort ! Dans le même sens, matamore et matador sont les héros qui tuent l'un les Maures, l'autre

les taureaux. Enfin, en français, mater quelqu'un, c'est le réduire à l'impuissance !

Quant à Frou, qui dénomme également un passage bien connu des Echelles, le « Dictionnaire Roman, celtique et wallon, par un Bénédictin », dit qu'il signifie : torrent au cours d'eau rapide... (en celtique), détroit, torrent (Ffrwd, en langue gaélique)..., lieu désert, stérile, chemin en mauvais état, route rompue (frau ou frous, en roman ; frocus, en bas latin).

Tous ces noms à l'allure celtique, toutes ces appellations, semblaient sentir les Cupules : nous n'avons cependant absolument rien trouvé, qui pût faire croire à une appropriation cultuelle dès l'époque préhistorique !

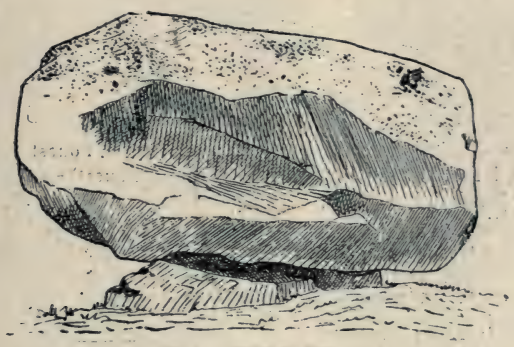

Fig. 1. — Pierre du Frou.

La Pierre du Frou est un bloc erratique, de nature schisteuse, ayant la forme générale d'un parallélipipède très irrégulier, sensiblement plat par-dessus et par-dessous, plus long que large, et incliné du Nord vers le Sud. Ses dimensions sont de : longueur (nord-sud) = 2^m20 ; largeur (est-ouest) = 1^m30, et 1^m40 ; épaisseur : nord = 1^m60, sud = 1^m10 ; circonférence = 8 mètres. Les flancs sont presque verticaux, mais non taillés. La surface porte une légère dépression naturelle. — Le bloc repose en équilibre sur la pointe d'un autre rocher enterré (Nord) et sur deux gros cailloux (Est et Sud), d'un volume moyen de 30 à 40 cent. cubes et paraissant avoir été cimentés. De l'analyse de ce mortier, faite par M. Dodero, chimiste à la Faculté, il appert que ce prétendu ciment n'est autre chose que le résultat de la désagrégation de la roche et de sa décomposition. Ces trois points sont espacés les uns des autres respectivement de 0^m75, 0^m75, 1^m25 et forment un *triangle* irrégulier. (*Fig.* 1).

La roche est presque à l'orée d'un bois de jeune futaie; de la lisière, et même entre les branches, on aperçoit très distinctement le massif de la Chartreuse, les Echelles et le Mont du Chat (1).

Pour parvenir à la Pierre du Frou, on peut suivre depuis Miribel la route de Villard, et, ensuite, un chemin montant, encaissé et pavé de larges dalles irrégulières et naturelles, qui mène à la ferme du Frou.

A 20 minutes Nord du Frou, et à trois quarts d'heure de Miribel, après avoir traversé de belles prairies, on atteint un chemin, qui suit la ligne de faîte et qui sert de limite aux commune des Miribel et de Merlaz. A peu près entre La Chapelle et Grand Cossert, un peu à l'Ouest et à une centaine de mètres en contre-bas de la ligne de partage des eaux, dans un bois de résineux que traverse un mauvais sentier, est une roche, de fort volume, arrêtée par hasard sur le bord d'une bande de rocher à configuration ruiniforme.

Ses dimensions sont énormes : hauteur à l'ouest (aval) = $4^{m}50$, à l'est (amont) = $3^{m}20$; longueur (est-ouest) = $3^{m}60$; largeur (nord-sud) = $3^{m}50$. La forme générale est celle d'un cube irrégulier, quelque chose comme un dé à jouer dont les angles seraient très arrondis par l'usage; c'est dire que les parois sont sensiblement verticales et que la surface forme comme une espèce de plate-forme, fortement inclinée de l'Ouest vers l'Est (partie la plus basse). C'est seulement vers l'Est qu'on peut escalader le rocher; et encore l'escalade est-elle très difficile sans le secours d'une échelle ou d'un compagnon aux robustes épaules.

A l'Ouest, la paroi prolonge en quelque sorte en hauteur la face plane du mur naturel dont nous avons parlé : ce qui donne, à ce côté, une hauteur totale de 7 mètres au moins au-dessus du sol, lequel est lui-même extrêmement incliné. Pour une personne arrivant du pied de la colline, la Pierre à Mata prend donc des proportions fantastiques.

Du côté Sud, le pied du rocher est légèrement en retrait et forme comme une niche dans laquelle on ne peut pénétrer qu'à genoux et qui a au maximum en largeur, la dimension d'un homme de petite taille avec une profondeur un peu moindre. Dans cette anfractuosité, trop petite pour être qualifiée d'*abri sous roche*, nous avons remarqué une Statue de la Vierge Marie, quelques vases de porcelaine commune, et de nombreux bou-

(1) Ce nom, d'après la légende, serait le souvenir d'un félin fantastique, qui habitait jadis les parages du col. — Nous y voyons une interprétation erronée du mot chas, trou, avec le sens de passage ou col.

quets. Le guide qui nous accompagnait nous a expliqué que la Pierre à Mata était un lieu de dévotion, où venaient prier les jeunes gens en mal d'amour et qui désiraient trouver un époux ou une épouse, ou encore s'attirer les bonnes grâces de la personne aimée. « Cela, du moins, se faisait encore il n'y a pas très longtemps — précisa l'indigène; — mais on ne fréquente plus guère maintenant l'oratoire ». Le jeune homme avait raison, car, aujourd'hui, personne ne croit plus guère aux influences ni divines, ni démoniaques.

Sur le plateau qui couronne le bloc, M. Jourdan, qui y est seul monté, a déclaré n'avoir trouvé ni cupules, ni rigoles, ni aucune

Fig. 2. — Pierre à Mata. — Près du personnage est l'abri sous roche. La niche est au milieu de la figure.

marque quelconque de travail humain. L'escalade présentant quelques difficultés, nous n'avons pu personnellement la pratiquer, faute d'échelle (*Fig.* 2).

Ce qui fait de ce coin un endroit digne d'attention, c'est, outre le volume du rocher et sa présence insolite sur la pente — fort raide, — d'abord la vue étendue dont on jouit, au-delà de La Chapelle, sur les hauteurs avoisinant Merlaz, et — plus loin — sur les premières assises des Terres Froides ; ensuite la présence, au pied même de la roche, d'une muraille naturelle, formée de blocs énormes, parfaitement unie et rectiligne du côté aval, for-

mant terre plein en amont, et mesurant 14 à 15 mètres de long (du nord au sud) avec, vers le milieu, une brèche de 3 mètres d'ouverture. Un bloc, en se détachant de cette muraille juste devant la roche, a laissé un vide qui semble une niche (ou un trou de guetteur). A distance, l'ensemble est impressionnant ; et le banc des rochers inférieurs donne l'illusion d'une terrasse cyclopéenne.

A n'en point douter, les Préhistoriques ont dû utiliser la Pierre à Mata, soit comme lieu de culte, soit comme guette, soit comme abri sous roche, ou encore pour sépulture. La présence de l'oratoire trahit assez un lieu de dévotion très ancien. Cependant, là encore, aucune preuve d'habitat ni de culte primitif ! Quant à la voûte transformée en oratoire, elle n'est pas assez grande pour servir d'habitation, et c'est à peine — nous le répétons — si un homme pourrait s'y glisser, allongé au fond ou accroupi au devant.

Arrivons maintenant aux Pierres de Merlaz.

Pour les trouver, il faut descendre pendant 10 minutes au plus la route carrossable de Merlaz à La Chapelle et prendre ensuite un sentier, qui aboutit au torrent. Dans le lit même du ruisseau la première roche est posée sur *trois* petites pierres quelconques, un peu au-dessus d'une roche plate glissante, qui occupe en cet endroit toute la largeur du cours d'eau. Elle est inclinée du Sud au Nord — sens de coulée du ruisseau — et a un volume de deux mètres cubes environ. Sa surface est sensiblement plane, mais ne présente aucune trace de travail humain. — Cette pierre se nomme, elle aussi, Pierre à Mata.

L'autre, appelée Pierre-des-Sacrifices, est à quelques 50 ou 100 mètres plus bas. A peu près de même volume et de même forme, placée elle aussi dans le lit du torrent, elle repose également sur *trois* petits quartiers de roc. Notre guide nous a dit que les femmes du pays venaient, il y a peu de temps encore, enlever chaque année la mousse qui tapisse la surface de la pierre et la nettoyer. Pourquoi ? Dans quelles formes ? A quelle date précise ? Il n'a pu être fait aucune réponse à ces questions.

Notre récolement était terminé. Nous rentrâmes à Grenoble à la nuit... ! sans avoir crevé le moindre pneu : c'est le résultat que visait surtout notre aimable automédon, moins enthousiaste que nous des mystères archéologiques ! Grâce à lui — et à ses pneus à ressorts, — nous avions pu accomplir en moins d'une journée une excursion, qui, autrement, nous eût demandé deux grands jours avec une découchée.

Mais quelle conclusion tirer de cette visite ? En matière archéologique, il faut être très circonspect. Personne ne peut donc assurer que les pierres examinées ont été l'objet d'un Culte. Il semble cependant résulter d'un grand nombre de circonstances qu'elles ont attiré de tout temps l'attention des indigènes et qu'elles ont été des lieux de rendez-vous, de pèlérinage, et peut-être de repère ou de guet. Pour le moment, on ne saurait rien prétendre de plus. Il faudrait faire des sondages autour de chacune d'elles.

Quant à ce qui est des trois pierres — chiffre fatidique ! — qui supportent trois sur quatre des blocs, bien que cette coïncidence étonne tout d'abord, elle s'explique au contraire à mon sens très facilement : il faut au moins trois points de contact pour soutenir un objet ou une masse inerte ; avec moins de trois supports l'objet tombe et rien, alors, n'attire plus l'attention ; plus de trois points sont difficiles à rencontrer accidentellement, puisque le hasard devrait rapprocher quatre ou plus de quatre supports de même relief. Lorsque les blocs ont été déposés par les glaces qui les avaient amené de loin, — les chistes ne font pas partie des formations géologiques du massif —, ils glissaient sur un lit de cailloux et de morceaux de roches. Quand les glaces les déposèrent sur les flancs de la colline ou au fond du ruisseau, les eaux entraînèrent celles des pierres que ne pressaient pas les roches légendaires. Par suite de ces éliminations successives, il ne resta plus que les trois cales les plus hautes. Donc, rien d'extraordinaire ; mais un ensemble de cas fortuits, quoique très naturels, qui devait frapper des cerveaux simples et agir sur des imaginations archivives ! De là à rendre un culte à ces pierres équilibristes, il n'y avait qu'un pas ! Nos ancêtres l'ont-ils franchi ? C'est ce que, seul, la chance d'une découverte pourra nous dire.

Additamentum.

Je lis dans un ouvrage de Barginet (de Grenoble), écrit en 1826, intitulé Les Montagnardes, et dont l'action se déroule dans le massif de la Chartreuse, vers Saint-Laurent-du-Pont, le passage suivant (tome I, page 193) :

« Du côté de la colline, sur la lisière du bois,... on trouve sur le rivage [d'un petit ruisseau] quelques pierres, noircies par les vapeurs de l'eau et couvertes en partie d'une mousse jaunâtre, qui ne permet plus d'y lire les caractères sacrés, les runes harmonieuses des anciens jours. Ces pierres, autrefois vénérées, qui couvrent les ossements des héros ou qui servaient aux sacrifices de sang, ces pierres antiques et religieuses ne sont maintenant

visitées que par la tempête, les rayons de la lune ou par l'imprudent, qui vient se réfugier dans la solitude avec toutes ses passions ».

Puis, page 194, en note :

« L'imagination donne facilement le nom de Dolmen à ces grandes pierres noires, qu'on trouve au bord des torrents ou sur le penchant des collines et auxquelles les Montagnards attachent presque toujours des souvenirs merveilleux et touchants. »

Il est évident que l'auteur a eu en vue, sinon nos pierres elles-mêmes, du moins d'autres pierres, parfaitement analogues. Nous ne sommes donc pas le seul à voir dans ces blocs pittoresques de faux dolmens et de fausses pierres druidiques ; j'entends : des roches édifiées artificiellement, suivant une intention déterminée !

Mais nous penchons au contraire, pour une appropriation très ancienne au culte d'une divinité ou à des rites funéraires.

Présentation d'échantillons, provenant de Chamigny (Seine-et-Marne) et Bézy-le-Guéry (Aisne).

PAR

A. BERTIN (de Paris).

Dans la présentation, que je fis le 25 mai dernier, je vous annonçais que je vous présenterais des pièces à biseau, provenant de Paris, du creusement des galeries souterraines pour le Métro et l'électricité, principalement de la ligne Nord-Sud, et du jardin du Louvre, dans la partie comprise entre la porte principale qui fait face à la rue Marengo et le Ministère des Finances, côté de la rue de Rivoli ; creusement destiné à l'installation de calorifères et dont les sables grossiers ont été transportés dans le jardin des Tuileries au bas des terrasses qui font face à la place de la Concorde. Au dernier moment, j'ai changé d'avis, et me suis décidé à vous faire connaître des pièces, de forme quadrangulaire, à biseau également, mais provenant de deux stations préhistoriques différentes.

La première est Chamigny, petit village situé non loin de la Marne, en amont de la Ferté-sous-Jouarre (S.-et-M.) rive droite, presque en face du petit hameau du Tillet, signalé à la Société, par M. Paul de Givenchy, dans la séance du 25 janvier 1911, par la très belle présentation qu'il nous fit.

C'est en 1901 que j'eus la chance, en parcourant le plateau qui s'étend à droite de la Ferté-sous-Jouarre et de Chamigny, à quelques centaines de mètres de la ferme de Marcy, à droite

du bois qui lui fait face, au lieu dit le mont Bardi, dépendant du territoire de Chamigny, de rencontrer dis-je, un champ, d'une contenance d'un demi-hectare environ, de terrain crétacé, limité d'un côté par le chemin vicinal, de l'autre, par un large fossé. Mon regard fut attiré de suite par une certaine quantité de silex, qui avaient subi l'action du feu, d'autant plus que cela est facile à reconnaître par le craquellement et la décoloration du silex ; bientôt à ces silex altérés, vinrent s'ajouter les pièces que vous avez sous les yeux, ainsi que d'autres que je vous présenterai également.

En 1893, passant mes vacances à Nanteuil-sur-Marne, je découvris, sur le territoire de Bézu-le-Guéry (Aisne), à la ferme Génevroy, située entre Nanteuil et Bézu, des pièces qui portaient les traces d'un travail intentionnel ; et j'appris en même temps, par le fermier, que ses charretiers, au moment des labours et de la semaille, rapportaient assez souvent dans leur musette des haches polies en silex, d'un beau jaune ; si, comme je le crois, la chose est, nous nous trouvons donc en présence d'une station néolithique.

Pour ma part, je n'ai trouvé aucune belle pièce ; par contre, M. Caron, instituteur à Bézu-le-Guéry, aujourd'hui retraité et retiré à Saacy-la-Gare, possédait une assez belle collection de *Haches polies*, provenant de l'endroit que j'indique.

1er plateau. — Cinq échantillons, de Chamigny, en silex de différentes couleurs, le plus grand de forme quadrangulaire et à biseau a 0m21 de long sur 0m04 d'équarrissage ; si le talon ne se terminait pas en pointe, ce serait un véritable parallélipipède ; un autre de 0,16 de long sur 0,05 de large, côté du biseau, et 0,04 d'équarrissage au talon, si on l'examine bien, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il est le prototype de l'instrument à bec-d'âne ou bédane, dont se servent encore aujourd'hui les charrons et les menuisiers ; trois autres de forme plate : le plus grand a 0,20 de long sur 0,04 de large et 0,025 d'épaisseur, le le plus petit a 0,12 de long sur 0,04 de large.

Ces cinq échantillons portent tous, sur les côtés, des traces d'éclatements : ce qui leur donne l'aspect d'un visage ravagé par la variole, et cela pourrait bien être le résultat de l'action du feu.

2e plateau. — Sept échantillons, en silex veiné, dont deux à dos d'âne d'un côté et plat de l'autre ; le plus grand a 0,17 de long sur 0,04 de large, le plus petit 0m10 sur 0m04, les cinq autres, plats des deux côtés et de taille grossière, ont 0m08 de long sur 0m04 de large.

3e plateau. — Six échantillons de forme plate, en silex veiné,

cinq de Chamigny et un en silex jaune, à dos d'âne d'un côté, plat de l'autre, de Bézu-le-Guéry (Aisne); le plus grand a 0m15 de long sur 0m05 de large ; le plus petit 0m09 sur 0m04 ; plus sept échantillons craquelés et décolorés par le feu.

Ayant fait connaître à la Société les nouvelles stations préhistoriques de Chamigny (Seine-et-Marne) et de Bézu-le-Guéry (Aisne), je crois bon de borner là ma présentation.

Eolithes et pseudo-éolithes.

M. Marcel Hébert (Paris). — M. Thieullen vient d'envoyer un article (*Revue préhistorique*, juillet 1910), où il émet, relativement aux pseudo-éolithes de l'usine de Guerville, près Mantes, une ingénieuse hypothèse.

Ces pseudo-éolithes, ce beau pseudo-racloir à encoche, par exemple, qu'il a vu dans ma collection (1), n'ont pas été, selon lui, fabriqués au hasard par les tiges de fer des malaxeurs. Ces silex ne viennent pas de la craie. Ils proviennent de l'argile que l'on mélange à la craie pour faire le ciment. Et ce sont des silex, taillés par l'homme, que contenait l'argile — tout comme elle en contient à Villejuif, par exemple —, et que l'on retrouve ensuite sortant de la cuve à malaxeurs.

J'écrivis de suite à l'Ingénieur de la fabrique de Guerville. Il me répondit (12 Octobre 1911) :

« Les silex que vous avez pu voir à notre usine proviennent non de l'argile, mais de la craie ; et la substance blanche dont vous avez pu constater l'existence dans les anfractuosités est un reste de la craie qui s'y trouvait dès l'origine. Quant à l'argile employée, c'est une argile plastique, qui ne contient pas de silex. »

L'hypothèse de M. Thieullen est donc gratuite.

Mais, comme dit très bien l'abbé Breuil, à propos de pseudo-éolithes de l'Eocène inférieur : «On ne peut conclure de la découverte de Belle-Assise ni qu'il n'a pas existé d'industrie éolithique, ni que la taille intentionnelle n'a pas débuté par des manifestations rudimentaires (2). »

Ce qui est *certain*, c'est que, jusqu'alors, nous manquons de criterium *objectif* pour distinguer les pseudo-éolithes des éolithes, et que nous n'avons encore le droit de parler de ces derniers qu'avec les divers degrés de probabilité qui conviennent aux hypothèses.

(1) J'en ai un autre, tout aussi bien fabriqué par la mer.

(2) *L'Anthropologie*, fasc. 4 5, 1910). — Voir la réponse de M. Rutot : *Mise au point pour 1911 du Mémoire « Le Préhistorique dans l'Europe centrale »*. — Malines, Godenne, 1911.

Les Hochets préhistoriques.

PAR

J. PAGÈS-ALLARY (de Murat, Cantal).

La présentation du Hochet Arverne, sous la dénomination « d'objet bizarre » par M. A. Guébhard (*Fig.* 1), a provoqué, de la part de quelques dévoués collègues, de précieuses réflexions, qui font qu'aujourd'hui l'hypothèse « Hochet Arverne » est une question résolue, avec preuves que le Cantal n'est pas le seul pays où l'on a fabriqué ou utilisé cette forme « bizarre », parce que très pratique, de ce hochet en terre Gallo-Romain.

Ce jouet des enfants, cette petite chose, qui nous semble futile, parce que bonne tout au plus à donner une distraction à l'enfant au maillot, ne le retrouverons-nous pas dans toutes les chosess sans utilité, autre que de flatter nos passions ou besoins. d'occupation, de distraction ?

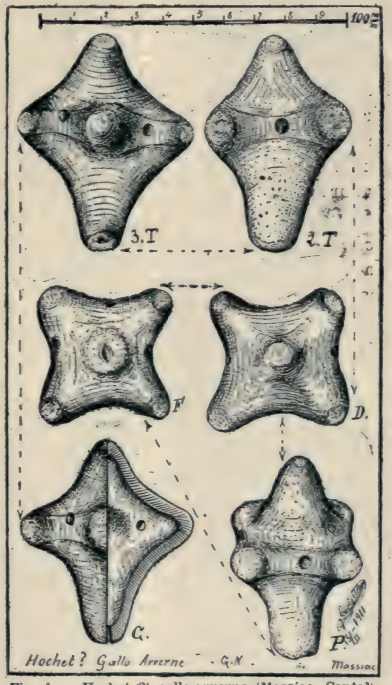

Fig. 1. — Hochet (?) gallo-arverne (Massiac, Cantal).

Aux yeux des profanes, n'est il pas l'emblème de nos recherches passionnées en Préhistoire, bonnes à nous faire passer le

temps, sans profit pécuniaire (au contraire!) (1), mais non sans peine et sacrifice, mais aussi non sans de vives et moralisantes émotions et satisfactions? Et, après tout, l'homme toute sa vie n'est-il pas, heureusement pour lui, un grand enfant, et le plus beau des hochets, lui-même, et des jouets de la Nature, quand il ne l'est pas de ses semblables?

Ce petit objet bizarre en terre cuite, dont j'ai cherché à deviner l'emploi, n'est-il pas un outil des plus précieux pour la Préhistoire? Ne nous démontre-t-il pas, une fois de plus, *que le besoin fait naître l'objet dans son milieu, c'est-à-dire quand l'évolution est arrivée au point marqué par une circonvolution cérébrale déterminée, dont la technique de fabrication mesure l'intensité et précise le moment?*

Ne fait-elle pas aussi doser l'amour pour l'enfant, à qui l'on cherche à éviter des pleurs par la distraction, ou déjà à occuper les sens, sinon l'esprit d'observation, quand ce n'est pas l'étourdir par le bruit, ou le calmer par le moyen de guérir un mal par un autre moindre, en lui faisant mordre, avec ses gencives agacées par la poussée des dents, un morceau dur, insoluble, donc sans saveur?

Tout cela démontre que l'on savait déjà à cette époque que l'*illusion remplace souvent la réalité!* Remède qu'un cœur de mère n'a pas dédaigné même vis-à-vis de ses enfants, pas plus qu'un chef vis-à-vis de ses sujets, ou un pasteur vis-à-vis de ses fidèles, et ainsi jusqu'aux plus hauts degrés de l'évolution sociale actuelle.

Le Hochet, *c'est l'illusion, entretenant l'espérance jusqu'à l'impossibilité : donc le grand mobile de la résignation* à nos fonctions souvent capricieuses, inutiles ou futiles autant que celles de l'enfant qui pleure pour avoir son hochet : ce qui, à cet âge — *à l'inverse du nôtre*, — a l'avantage de faciliter ou d'aider au moins les travaux de la digestion.

A ces caprices de l'instinct, nous opposons les caprices de la raison, souvent contraires au développement de nos fonctions animales, — donc à notre développement complet ou équilibré, — c'est-à-dire à notre bonheur, à nos hochets.

Quatre réponses, provoquées par le titre si bien choisi par M. Guébhard pour faire germer des idées, furent le résultat de cette demande d'avis; et, sur ces quatre opinions aimablement émises, les trois premières furent négatives quant à la détermination

(1) Comme si on ne vivait que d'Argent!

« Hochet » ; la quatrième seule fut une approbation mais magnifique, ayant la valeur d'une véritable enquête.

Dans la première, notre savant ami M. Guébhard voyait *l'objet un peu lourd* pour accepter comme sûre mon hypothèse de hochet.

Dans la deuxième, notre érudit et excellent collègue, M. Garrisson (de Montauban), y voyait un objet, quoique en terre cuite et non en bronze, analogue à celui que M. Déchelette décrit dans son beau Manuel [tome II, page 298 : « l'Estrebel »].

Dans la troisième, notre éminent collègue, M. Denoyelle (de Beauvais), n'y voyait qu'un *sifflet à roulement* et nous donnait dans deux lettres successives de très bonnes et trop justes raisons contre la destination du hochet : 1° Manque de moyens d'attache au cou de l'enfant ; 2° Casse terrible de cet objet fragile dans les mains des enfants en rage de dents.

A ces deux positives raisons, j'avais bien répondu par la possibilité d'un manche à boucle, avec une enveloppe protectrice en osier ; cela donnait quand même à réfléchir, afin de trouver une réfutation radicale. *Car, lorsque sur un objet examiné sous toutes ses faces une conviction est faite, par plusieurs observations concordant entre elles*, les meilleures raisons de ceux qui n'ont pas eu l'avantage d'*avoir pris contact avec l'objet* arrivent difficilement à l'ébranler, si peu que le bon sens empiriste soit développé.

Les excellentes et logiques observations de nos dévoués confrères m'ont démontré, une fois de plus, l'*influence inspiratrice considérable de la mise en communication directe avec l'objet.*

Fig. 2. *Echelle :* 1/2. — Pièce du Musée de Reims, signalée par M. Gardez.

Aux dessins, aux coupes les plus exactes et parlantes, il manque toujours le fluide de la réalité matérielle et peut-être si non vitale, sans doute magnétique ? Cependant, sans un dessin pour compléter la description condensée, probablement personne n'aurait porté intérêt à la question, ne l'aurait même examinée, parce que encore moins facilement compréhensible ! Donc il faut des séances de Congrès, pour s'expliquer et discuter sur un objet présenté et touché !

J'en étais là de mes réflexions, quand notre vaillant chercheur et collègue de Reims, M. Gardez, trésorier de la si intéressante Société Archéologique Champenoise, me fit parvenir son approbation aussi entière qu'amicale à l'idée de hochet, avec le dessin d'un « objet bizarre » de la Marne, *en tout semblable à celui du Cantal* (*Fig.* 2), *mais ayant en plus un crochet de suspension, répondant* à point, et

d'une éloquente façon, aux objections, qu'il ignorait, de notre collègue de Beauvais.

La preuve était donc faite sur toute la ligne, même contre les dernières objections possibles et logiques du hochet, par cet autre objet trouvé en Champagne, il y a 10 ans, par un des plus dévoués fouilleurs de Reims, notre excellent ami, M. Gardez. Les Arvernes et les Remi se sont donc une fois de plus donné la main, pour prouver par un lien commun de plus, en céramique, la même coutume d'éducation intime et familiale, la grande affiliation sympathique de ces deux importants berceaux et foyers gaulois.

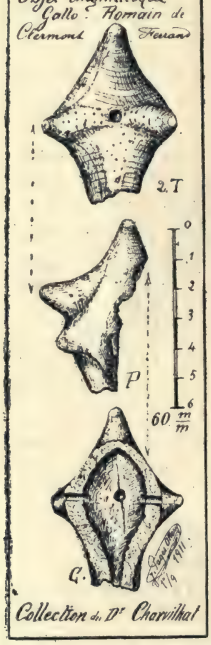

Fig. 3. — Hochet gallo-romain de la Collection Dr CHARVILHAT (Puy-de-Dôme).

Enfin un tout récent voyage à Clermont, pour visiter la belle et très riche collection de notre aimable compatriote, M. le docteur CHARVILHAT, nous a procuré le plaisir de voir un tesson (*Fig.* 3), doublement précieux, représentant un bon tiers de notre hochet du Cantal, en pâte grise, légèrement plus cuite, qu'il nous a promis de photographier et de communiquer à notre Société.

Cela fait donc trois preuves pour, contre trois objections contraires. Je n'insiste pas davantage sur cette trouvaille, se confirmant trois fois dans des pays bien gallo-romains par trois objets identiques, sans autre attribution possible que pour amuser, distraire et calmer les enfants.

Mais, pour compléter cette étude, notre ami M. Gardez a bien voulu nous donner les détails suivants, sur la richesse du Musée de Reims à ce sujet.

« J'ai tardé à répondre à votre lettre, car il a fallu que je fasse dessiner les hochets que vous m'aviez demandés. C'est un jeune homme de notre S. A. C., qui a bien voulu s'en charger ; vous pouvez faire reproduire ces dessins et celui que je vous ai envoyé avec le crochet de suspension, qui a été trouvé à Reims, *il y a dix ans*, en faisant des terrassements, et que j'ai obtenu des ouvriers ; c'est en plein terrain

romain qu'il a été trouvé, avec de beaux débris de poterie samienne, à 50 mètres de l'arc de triomphe et de la grande mosaïque qui se trouve au musée de Reims ; c'est ce que nous appelons la belle époque.

« M. Habert, l'ancien Conservateur du musée de Reims, l'avait placé dans le catalogue du Musée sous le n° 1.967 et la dénomination de : « jouet d'enfant en terre rougeâtre, forme carrée, percé de deux trous « et portant six pointes saillantes, dont une, plus longue que les autres, « forme une sorte de bec arqué ».

« Les deux objets à longue queue (*Fig.* 4) n°s 2 et 3, (1968 et 1969 du catalogue), viennent de la collection Gerbault, un donateur rémois, sans autre indication ; il est probable qu'ils ont été trouvés à Reims.

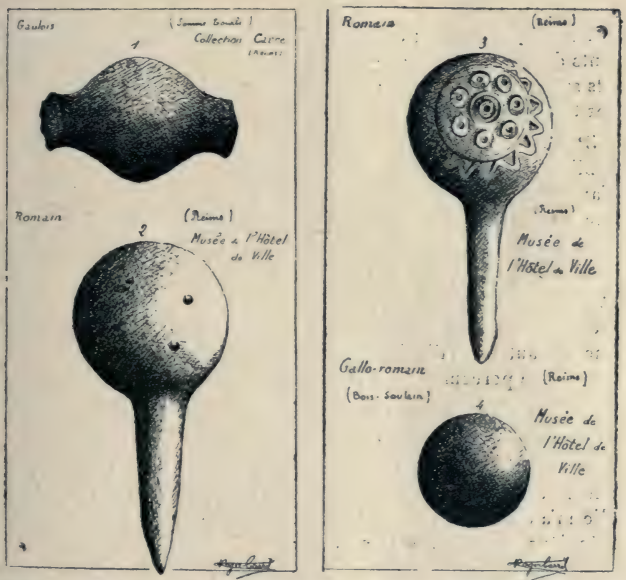

Fig. 4. — *Echelle* : 1/2. — Quatre hochets (n° 1, 2, 3 et 4) du Musée de Reims. — Dessins communiqués par H. Gardez.

« Il y en a deux ronds comme celui du n° 4 (*Fig.* 4), qui ont été trouvés dans un cimetière où il n'y avait aucune tombe, c'étaient des vases à incinérations dans lesquels furent trouvées des fibules, et différents objets en bronze; j'y ai également trouvé un miroir rectangulaire en airain poli très bien conservé, dont j'ai fait la relation sur un de nos bulletins il y a deux ans. C'est donc du Gallo-romain.

« Celui qui porte le n° 1 de la *Figure* 4 a été trouvé à Somme-Tourbe, à environ 25 kilomètres de Reims, en plein pays des cimetières de l'époque Marnienne : la plus belle époque gauloise dite de l'indépendance. Tous ces hochets ont des petites pierres qui sonnent très bien. Voilà donc plus qu'il ne faut pour convaincre les incrédules et je suis content de pouvoir aider à l'adoption de votre objet comme hochet ».

« Bien à vous, H. Gardez.

Le seul mot qu'il me reste à ajouter est pour souligner : 1° combien le travail de la Préhistoire est facile et agréable avec la franche cordialité ; et 2° de faire remarquer que, sur les excellents dessins de M. Roger Canet, le n° 3 porte comme décoration des symboles du Soleil, qui servent de traits d'union entre ceux des Gaulois et des Wisigoths.

3° Que la technique de fabrication a suivi, par les difficultés habilement surmontées, l'évolution chronologique, de la feuille d'argile roulée en tuyau, puis soudée aux deux extrémités avec une légère compression vers le centre : début de la sphère complète du Gallo-romain.

4° Que cette forme de hochet à cinq tétons du Cantal, Marne et Puy-de-Dôme, est la plus complète pour la fonction — jouet d'enfant — puisqu'à sa forme et à son bruit elle ajoute ce qui manque aux autres : l'illusion du biberon, le moyen de calmer ou de faciliter le percement des gencives par les dents.

5° Que ce n'est pas d'aujourd'hui que les enfants sont aimés et même gâtés en Gaule !

6° Que l'observation sérieuse de la cuisson de la pâte a donné encore une fois un résultat pratique, puisque, sans stratigraphie, elle m'a donné une indication chronologique, vérifiée et confirmée dans deux autres Départements.

P. S. — Ces lignes étaient écrites, quand parut au Bulletin l'objection, ultérieurement retirée, de notre loyal collègue M. Jacquot, dont la première enquête, à Grenoble, avait conclu à la négative pour le *Hochet* Gallo-Romain-Arverne. Mais bientôt m'arriva, de Grenoble aussi, par mon ami, le très technique H. Muller, d'abord réfractaire à mon hypothèse, un argument clôtural, sous la formed'un moulage de jouet d'enfant des *Palafittes* de la Suisse, que M. Viollier, Conservateur du Musée

national, avait bien voulu lui donner. J'essaye (*Fig.* 5) d'en donner une idée par le dessin.

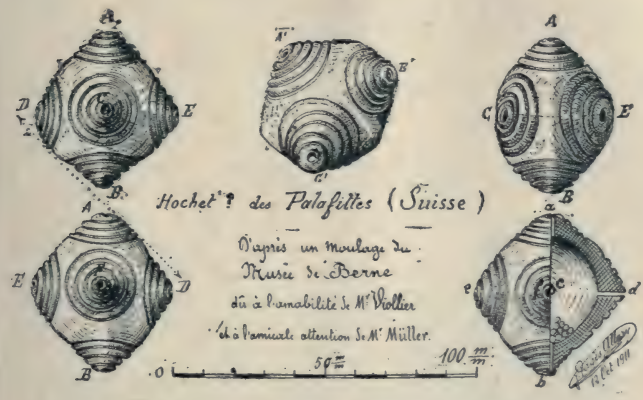

Fig. 5. — Jouet d'enfant des Palafittes de Suisse.

Fait en terre noire, avec six tétons égaux, et beaucoup plus courts que les précédents, mais portant quatre cercles qui facilitent l'application des lèvres et gencives. La différence notable est que les trous, six au lieu de quatre, sont placés aux sommets de chaque tétine : ce qui rend la succion moins fatigante pour l'enfant, mais a l'inconvénient de lui faire avaler les poussières et éclats produits par l'usure et choc des boules ou grains intérieurs.

Ce hochet de l'âge de Bronze semble démontrer que la succion a remplacé le bruit dans l'art de consoler ou distraire plus facilement les enfants !

M. Marcel Baudouin. — Je me permets de féliciter notre ami Pagès-Allary, non seulement du beau résultat qu'a fourni son enquête, mais aussi de ses idées sur la *valeur de la cuisson de la pâte céramique*, comme élément de diagnostic chronologique, et enfin sur la façon dont il comprend l'*évolution de l'industrie*, ayant pour base l'*évolution des circonvolutions cérébrales* ! Sur tous ces points, — je l'ai dit bien souvent —, je suis absolument en conformité d'idées avec lui. Et, si j'ai tenu à l'affirmer ici, c'est parce que, sur nombre d'autres, nous différons d'opinions si profondément que cela étonne beaucoup de nos collègues. — L'avenir se chargera certainement de mettre tout au point.

Note sur un fragment en terre cuite de l'époque gallo-romaine provenant de Clermont-Ferrand, analogue à un objet de même nature trouvé à Massiac (Cantal) et encore indéterminé (1).

PAR LE Dr

G. CHARVILHAT (de Clermont-Ferrand).

M. le Dr A. Guébhard a présenté cette année à la *Société Préhistorique Française* (2) un curieux objet en terre cuite, découvert par M. Pagès-Allary, dans ses fouilles de Massiac (Cantal).

Fig. 1. — Objet de terre cuite, de la collection du Dr G. Charvilhat, à Clermont-Ferrand (*Grandeur naturelle*).

Cet objet, que M. Pagès-Allary désigne sous le nom de *Hochet gallo-arverne* (3), a la forme de deux pyramides quadrangulaires réunies par leurs bases, à arêtes curvilignes et angles arrondis en tétons, l'un d'eux plus allongé. Des trous existent sur les quatre faces à la partie médiane. « *Rien de similaire*, ajoute M. le Dr A. « Guébhard dans sa notice, *n'a* « *pu être trouvé ni dans la litté-* « *rature, ni dans les collections* ».

Le fragment, que nous communiquons à la *Société Préhistorique Française* (*Fig.* 1) et qui provient de Clermont-Ferrand, semble avoir appartenu à un objet présentant les plus grandes analogies avec l'intéressante petite pièce, si bien décrite et figurée par M. Pagès-Allary.

(1) Ce titre, envoyé par le Dr Charvilhat à M. A. Guébhard, pour la présentation dont il se chargea à la S. P. F., est antérieur, non seulement à la communication de M. Gardez, mais encore à celle des types suisses qui devaient opérer la conversion de M. H. Müller, le sceptique de la première heure. — En maintenant son titre tel quel, M. Charvilhat — peut-être aussi converti maintenant — nous montre qu'il ne lui a pas suffi de se trouver l'heureux possesseur d'une pièce absolument semblable à celle de M. Pagès-Allary, pour trouver là une démonstration suffisante d'une hypothèse intuitive, qu'un médecin avait qualité pour juger mieux que personne. C'est là un digne exemple de cette probité scientifique qui fait d'une réserve prudente la première règle des méthodes d'observation, et qui nous commande encore présentement de ne point donner pour une certitude ce qui doit rester une simple hypothèse très vraisemblable. — A. G.

(2) Dr A. Guébhard. — *Objet bizarre en terre cuite*. — Bull. de la Soc. Préhist. franç., avril 1911, p. 248.

(3) *Objet énigmatique trouvé par* M. Pagès-Allary. — Bull. de la Soc. Préhist. franç., mai 1911, p. 310.

Non seulement la forme, mais encore les dimensions sont les mêmes. A peine M. A. Guébhard a-t-il remarqué des pointes un peu plus effilées, une surface mieux lissée, la trace encore visible de l'ébauchoir plat qui a écrasé extérieurement chaque arête, enfin un poids moindre qu'à l'échantillon de Murat, qui pèse 80 grammes, tandis qu'ici, pour à peu près la moitié, nous n'avons que 28 grammes.

A l'intérieur, les prolongements de la cavité, en correspondance avec les cinq tétons pleins et avec celui, plus long, qui devait former soit le manche, comme dans la pièce de Murat, soit un crochet de suspension, comme dans celle de Reims, semblent indiquer que la forme a été obtenue par surmoulage sur une autre

Fig. 2. — Le même objet vu de côté.

Fig. 3. — Vue de l'intérieur.

plus petite, similaire, mais certainement pas très lisse. Une légère fente verticale, de haut en bas, invisible au dehors, paraît correspondre à la fermeture de la lame d'argile repliée sur le moule, sans doute formé d'une masse sableuse destinée à s'écouler par les trous, ou combustible, peut-être simplement fusible, disparue à la cuisson.

Ce dernier cas est le moins probable, car aucune teinte charbonneuse ne distingue l'intérieur du dehors, qui est lui-même de couleur bien plus noirâtre, moins jaune, que sur l'échantillon de M. Pagès-Allary, malgré l'analogie de la pâte, à peine un peu moins micacée, mieux dépouillée de grains quartzeux, mieux durcie à la cuisson.

Une dernière remarque, relative aux bavures internes des trous, montre que ceux-ci ont été faits un à un, après moulage, avant cuisson, et non pas réservés avec un brin de bois traversant de part en part.

Quant à l'âge, nous considérons notre fragment comme gallo-romain.

M. J. Pagès-Allary, qui a vu et touché le tesson signalé par l'éminent préhistorien du Puy-de-Dôme, le Dr G. Charvilhat, est en mesure d'affirmer que ce fragment de hochet doit être *de la même fabrication* que le sien, Gallo-Romain-Arverne des premiers siècles de notre ère, et d'origine gauloise. Les uns et les autres sont, tout comme celui de Reims signalé par M. Gardez, de même invention, de même destination : distraire et calmer les rages de dents d'un enfant !

M. A. Guébhard est particulièrement heureux de voir représenté par une bonne figure le façonnage en creux de l'objet qui, sur l'échantillon entier de M. Pagès-Allary, avait pu, un instant, d'après l'aspect superficiel de sa pâte micacée et sa lourdeur en main, être pris pour taillé dans un grès tendre naturel ou quelque spongiaire fossile.

Ce détail de poids et de relative grosseur était même la principale objection qui se présentait à l'interprétation comme hochet d'enfant, impliquée dès l'origine par la désignation de *tétons* appliquée aux pointes : aussi n'est-ce certainement qu'à une erreur d'appréciation de l'échelle des figures, réduites à moitié, qu'a pu être due l'objection contraire, celle d'une trop grande petitesse, formulée par M. L. Jacquot. En tout cas, la coïncidence d'objets similaires, trouvés en Champagne et en Auvergne, après qu'il en avait été vainement cherché trace soit dans la littérature, soit dans les grands musées (Louvre, Carnavalet, Saint-Germain, etc.), ou diverses collections privées, prouve qu'il s'agit d'un instrument assez usuel ; et il faut d'autant plus féliciter M. Pagès-Allary d'avoir attiré sur lui l'attention que, peut-être, d'autres indications viendront encore, après celles de MM. H. Gardez, qui a commencé à éclaircir l'énigme, et celle du Dr Charvilhat, qui a montré ce que l'objet avait « dans le ventre », confirmer l'âge gallo-romain, diagnostiqué « empiriquement » par le sagace coup d'œil de notre confrère de Murat.

Ultérieurement, M. A. Guébhard, ayant reçu de M. Pagès-Allary le moulage d'une pièce du Musée de Bern, obligeamment remis à M. Muller, en tournée scientifique, par M. D. Viollier, Conservateur au *Musée national suisse*, à Zurich, a dû encore à ce dernier confrère, outre des détails fort intéressants, le moyen de reproduire ici, d'après les planches originales (*Fig.* 1), deux objets palafittiques, bien datés de la fin de l'âge du bronze et qui, tout de suite qualifiés de *hochets*, parmi le riche cortège de tout ce qui les accompagnait, viennent à propos corroborer la première spécification émise par M. Pagès-Allary.

Tout au plus pourrait-on hésiter encore en faveur du nom de *grelot*, que méritent aussi tous ces objets, par la présence de particules libres dans leur cavité, et que quelques-uns, par leur forme purement sphérique, semblent même mériter exclusivement. Mais, cela n'est nullement antagoniste de la qualité de *hochet*, pour les objets qui, rendus plus ou moins bi-tétraédriques, ont leurs angles allongés en mamelons, dont il semble même que la figuration réaliste a été recherchée par la gravure des aréoles sur l'exemplaire remarqué par M. Muller.

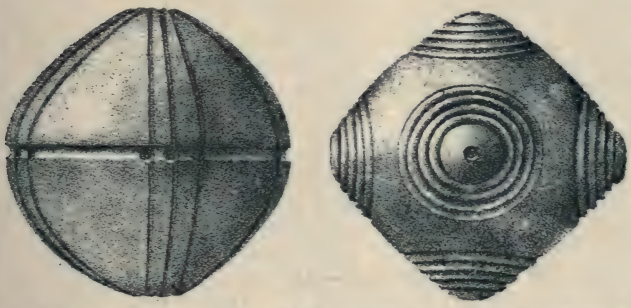

Fig. 1, 2. — Ech. 1/1. — « Jouets d'enfant. Klapperkugeln, de Mœringen. Musée de Berne ». — « Curieux hochets en argile, qui rappellent assez, par leur forme, les grelots actuels. Ce sont de petites boules creuses, percées de trous, et ornées de lignes et de sillons, renfermant à l'intérieur de petits fragments d'argile durcie ». Dr. Ferdinand Keller, *Pfahlbauten, VII. Ber.* (1876); Mitt. d. Antiquar. Ges. in Zürich, Bd. XIX, 1875-7, Heft. 3, 82 p., XXIV pl. [v. pl. XIX, 3, 4].

Mais on aura, sans doute, reconnu un inconvénient à l'excès de réalisme qui avait fait mettre au centre un trou, du moment que celui-ci ne pouvait donner que de l'air, et fut-ce à titre de perfectionnement que le hochet gallo-romain, déjà muni d'un crochet de suspension, eut ses trous alternés avec les tétons, beaucoup plus allongés et mieux aptes à la succion sèche.

Par contre, on voit presque abandonné, pour le côté utilitaire, le soin d'ornementation qui se remarque, à la belle époque du Bronze IV, jusque sur les jouets d'enfants, si nombreux qu'ils occupent toute la pl. XIX du VIIe Rapport de Keller sur les Palafittes (1876). Victor Gross, dans ses *Protohelvètes* (1), figure (pl. XXVI, n° 64) un hochet en forme d'œuf, trouvé au petit bout ; il regarde aussi comme « biberons » (p. 93) « des petits vases de forme allongée (pl. XXIII, n°s 2, 6, 15, 23), qui,

(1) Victor Gross; *Les Protohelvètes ou les premiers colons sur les bords des lacs de Bienne et de Neuchâtel*, gr. in-4°, 116 p., 33 pl.; Paris, Baer, 1883.

toujours, sont percés d'un trou à l'un des bouts, et quelquefois même forment un petit goulot... ». On le voit, le souci de l'enfant remonte encore au delà du hochet de M. Pagès-Allary, et l'évolution, qu'il voit d'une manière si conforme à nos échanges d'idées, était en marche déjà, dès l'époque du Bronze : qui sait si l'on ne pourra pas remonter plus haut, maintenant que, grâce à l'heureuse trouvaille que cet infatigable chercheur m'a procuré le plaisir de signaler ici, l'attention se trouve réveillée, chez nous, sur une foule d'objets énigmatiques, qui gisent peut-être sans attribution dans les tiroirs des collectionneurs?

III. — COMMISSION DES ENCEINTES (*Suite*).

Commission d'étude des Enceintes Préhistoriques et Fortifications anhistoriques.

Archives de la Commission.

CATALOGUE DES IMPRIMÉS

(6e *Liste. — Langue allemande*).

[Ouvrages reçus, sauf mention spéciale, comme hommages d'auteur et donnés à la Commission en nue propriété par M. A. Guébhard, qui les garde à la disposition de ses correspondants] (1).

Formats pet. in-8 (*21 cm. et en dessous*).

1. Prof. Dr. ANTHES. Bericht üb. d. achten Verbandstag d. West- u. Süddeutschen Vereine für röm.-germ. Altertumsforschung zu Heidelberg u. Mannheim [ex *Korrespondenzbl. des Gesamtvereins der deutschen Geschichts - u. Altertumsvereine*, 1907-08, 71 p., Berlin, E. S. Mittler, 1908].

1 *bis* Prof. Dr. ANTHES. Bericht üb. d. neunten Verbandstag d. W.-u. Süddeutschen Ver. f. röm.-germ. Altertumsforschung u. d. vierten Verbandstag d. Nordwestd. Verb. f. Altertumsforschung, gemeinsam abgehalten zu Dortmund, vom. 20 bis 23 april 1908 [ex *Korr. Bl. d. Gesamtsvereins d. deutsch. Gesch.-u. Altertumsvereine*, 1908, 94 p., Berlin. E. S. Mittler 1908].

(1) Ne sont portés sur cette liste que les ouvrages où il est question d'enceintes. Sur l'angle supérieur gauche de chaque couverture, un chiffre romain inscrit correspond au numéro de tête de la liste ; des chiffres arabes, au numéro d'enregistrement dans la liste. A droite, renvois aux passages spéciaux.

2. Dr ROBERT FORRER. Urgeschichte des Europäers, von der Menschwerdung bis zum Anbruch der Geschichte. *Spemann's Compendien*, II, 1 vol. rel., 584 p., plus de 1000 fig.; STUTTGART, W. Spemann.
3. J. HEIERLI. Die archäologische Karte des Kantons Thurgau [ex *Thurg. Beiträgen*, Hft. 36, 56 p., 1 carte coul., FRAUENFELD, 1896].
4. Dr JAKOB HEIERLI. Blicke in die Urgeschichte der Schweiz, *Beilage z. 23. Jahrg. des Fortbildungsschülers*, 32 p., 76 fig.; SOLOTHURN, E. Gassmann.
5. PROF. Dr F. HERTLEIN u. Dr P. REINECKE. Die Grabungen auf dem Hesselberg bei Wassertrüdingen im Spätsommer 1907 [ex *Jahresb. d. Histor. Vereins f. Mittelfranken*, LV, 1907, p. 79-104, 3 fig.; ANSBACH C. Brüge, 1908].
6. HUGO JENTSCH. Das Gräberfeld bei Sadersdorf im Kreise Guben u. die jüngste Germanenzeit der Niederlausitz [ex *Niederlausitzer Mitteilungen*, 142 p., 4 pl., GUBEN, 1896]
7. GYMNASIALLEHRER LUETHI. Die Ringwälle im Uchtland [ex *Korresp. Bl. d. Gesamtvereins d. deutsch. Gesch.-u. Altertumsvereine*, 1906, p. 39-43, 1 fig.].
8. F. POLLACK. Das prähistorische Gewand des Breitenberges bei Striegau, 14 p., 3 fig., STRIEGAU, Hh. Tschœrner.

Formats gr. in-8 (22 cm. à 25 cm.).

9. ANONYME. Celtische Alterthümer zu Erläuterung der ältesten Geschichten u. Verfassung Helvetiens, LXIV - 192 p., cart., BERN, 1783.
10. OBERPRAEZEPTOR BURCKHARD. Grabungen an u. bei den Wällen im Staatswald Rotenay, Markung Lauterach OA. Ehingen [in *Fundbericht aus Schwaben*, XVI, 1908, p. 42-44; STUTTGART, E. Schweizerbart, 1909]. (Don de M. P. GOESSLER).
11. WILHELM DŒRPFELD. Fünfter Brief über Leukas-Ithaka: Die Ergebnisse der Ausgrabungen von 1908, 47 p., 4 pl. (Oct. 1909).
12. PROF. J. FRUEH. Exkursionsberichte 1905 u. 1906; II, Hohenklingen b. Stein a. Rh.; Hohentwiel. [in *Jahresbericht d. Geogr.-Ethnogr. Ges. in Zürich*, 1905-6, p. 16-20; ZÜRICH, F. Lohbauer, 1906]. (Don de M. J. HEIERLI).
13. Dr PETER GOESSLER. Die prähistorischen Befestigungen auf dem Lemberg bei Feuerbach [in *Fundbericht aus Schwaben*, XVI. Jahrg., 1908, p. 34-41, 2 fig.; STUTTGART, E. Schweizerbart, 1909]. On y a joint :
14. 39. Deutsche Anthropologenversammlung in Frankfurt a. M. [coupure ex *Schwäbischer Merkur*, *Abendblatt*, n° 369, 10 août 1908; STUTTGART].
15. A. GOETZE. Die Steinsburg auf dem Kleinen Gleichberge bei Römhild, eine vorgeschichtliche Festung [*Neue Beiträge zur Ges-*

chichte deutschen Altertums, herausgeg. v. d. Hennebergischen Altertumsforschenden Verein, XVI, 1902, 21 p., 2 pl.; MEININGEN, Brückner u. Rennei, 1902].

16. A. GOETZE. Uebersicht über die Vor-u. Frühgeschichte Thüringens [ex *Die vor u. frühgeschichtlichen Altertümer Thüringens,* 1909, XXXIII p.).

17. Dr JAKOB HEIERLI. Vindonissa. I. Quellen u. Literatur [in *Argovia,* Bd. XXXI, 1905, p. 1-112, pl. I-IX, 1 carte; AARAU, H. R. Sauerländer, 1905].

18. M. HELLMICH, Der Götze'sche Böschungsmesser [ex *Ztschr. f. Ethnologie,* 1904, p. 885-890, 3 fig.]. (Don de M. A. GOETZE).

19. PROF. Dr HERTLEIN. Die Ringwälle Buigen und Ipf, untersucht 1907 [ex *Fundber. aus Schwaben,* XV, 1907, p. 33-38].

20. F. HERTLEIN. Ringwälle I, Grabungen auf dem Ipf bei Boffingen [ex *Fundb. aus Schwaben,* XVI, 1908, p. 28-33].

21. EMIL HOLLACK. Vorgeschichtliche Uebersichtskarte von Ostpreussen, 1 gr. carte in-fo en couleurs, pliée, avec texte d'explications formant un vol. de 234 p., GLOGAU-BERLIN, C. Flemming, 1908. (Don de M. A. BEZZENBERGER).

22. P. KAHLE u. H. LUEHMANN. Die vorgeschichtlichen Befestigungen am Reisling (Elm) u. ihre Umgebung, 1 gr. carte in-fo en coul., pliée. BRAUNSCHWEIG, 1898. (*Acq.*).

23. LISSAUER. Anthropologische Bericht üb. seine letzte Reise in Süd-Frankreich u. Italien [ex *Verhandl. d. Berl. anthrop Ges.* 21 juillet 1900, p. 401-411, 5 fig.].

24. E. LUETHI. Bericht üb. alte Befestigungsanlagen an der Aare, Saane u. Sense [in PIONIER, *Organ d. schweiz. perman. Schulausstellung in Bern,* XXVII, 1906, nos 4-5, p. 33-40, 2 fig.; BERN, Stämpfli].

25. ALBERT MAYR. Die Insel Malta im Altertum, 155 p., 36 fig., 1 carte, MÜNCHEN, Beck, 1909.

26. R. NEEDON. Der Steinwall auf der Schmoritz, eine frühgeschichtliche Eisenschmeltzstätte [ex *Jahreshefte d. Ges. f. Anthropol. u. Urgesch. d. Oberlausitz,* Bd. II, 1908-9, p. 125-131, 4 fig. GOERLITZ, 1909].

27. R. NEEDON. Rundwälle der Bautzener Gegend [ex *Jahreshft. d. Ges. f. A. u. U. d. Oberlausitz,* Bd. II, 1908-9, p. 242-251, 3 fig.].

28. R. NEEDON. Der Radisch bei Kleinsaubernitz [ex *Jahreshft. d. Ges. f. A. u. U. d. Oberlausitz,* Bd. VI, 3 p., 14 fig.].

29. R. NEEDON. Die Spittwitzer Schanze [ex *Jahreshft. d. Ges. f. A. u. U. d. Oberlausitz,* Bd. VI, 6 p., 11 fig.]. On y a ajouté, du même auteur : « Auf den Spuren Julius Cäsars », coupure in-fo, pliée, de 3 col.

30. E. J. PROPPER, E. LANZ-BLOESCH, B. MOSER u. E. BANDI. I. Bericht üb. die Ausgrabungen der Kelto-helvetischen u. römischen Ruinen am Jensberg bei Biel, von 1898-1904 [ex-*Anzeiger f. Schweiz. Altertumskunde,* 1906, no 1, 2,], 34 p., 22 fig. 1 pl., AARAU, E. Wirz. (Don de M. B. MOSER).

31. Dr ALFRED SCHLIZ. Die Bevölkerung des Oberamts Heilbronn, ihre Abstammung u. Entwickelung, 32 p., 3 pl., HEILBRONN 1899.
32. A. SCHLIZ. Die gallischen Bauernhöfe der Früh-La Tène-Zeit im Neckargau u. ihr Hausinventar [ex *Fundber. aus Schwaben*, XIII. 1905, p. 30-57, 7 fig., pl. I.].
33. HERMANN SCHMIDT. Die vorgeschichtlichen Rundwälle in der Amtshauptmannschaft Löbau i. S. [in *Jahreshft. d. Ges. f. Anthrop. u. Urgesch. der Oberlausitz*, Bd. II, 1907-8, Heft 3-4, p. 165-241, 29 fig.; GŒRLITZ, 1909].
34. CH. L. THOMAS. Unsere Taunus-Ringwälle [coup. ex *Mitteil. d. Vereins f. Nassauische Altertumskunde u. Geschichtsforschung*, XII, 1909, p. 97-103].
35. J. WIEDMER-STERN. Archäologisches aus dem Oberaargau [in *Archiv. des Hist. Vereins des Kantons Bern*, XVII, Hft. 2, p. 300-479, pl. 4-7. BERN. Lack u. Grünau, 1904].

Formats au-dessus de 26 cm.

36. EDUARD ANTHES. Der gegenwärtige Stand der Ringwallforschung [ex *Ber. üb. die Fortschr. d. Röm.-German. Forschung im Jahre* 1905, p. 28-48, 2 fig.].
37. EDUARD ANTHES. Zur Ringwallforschung [ex *Ber. üb. die Fortschr. d. Röm.-Germ. Forschung im Jahr.* 1906, p. 32-52, 8 fig.].
38. EDUARD ANTHES. Ringwallforschung u. Verwandtes (Dritter Bericht), [ex *VI. Ber. d. Röm.-Germ. Komm.*, 1911], 44 p., 16 fig.
39. REKTOR WILHELM BARTELT u. MITTELSCHULLEHRER KARL WAASE. Die Burgwälle des Ruppiner Kreises, ein Beitrag zur Heimatkunde, *Forsch. z. Früh-u. Vorgeschichte Europas*, Hft. 1, 65 p., 21 pl., WÜRZBURG, C. Kabitzsch, 1910. (*Acq.*).
40. R. FORRER. Ueber Höhlenwohnungen, Donneräxte, Erdwälle u. Hexensitze im Graulthal, 7 p., 4 fig., STRASSBURG, R. Schultz, 1899.
41. Dr R. FORRER. Zum Ausfluge nach der Heidenmauer von St. Odilien. [ex *Die Vogesen*, I. Jahrg. 1907, n° 14, p. 173-181, 9 fig.; STRASBOURG, DuMont Schauberg].
42. Dr PETER GOESSLER. Das römische Rottweil hauptsächlich auf Grund der Ausgrabungen von Herbst 1906, 72 p., 16 fig., 4 pl., STUTTGART, J. B. Metzler, 1907.
43. Dr A. GOETZE. Die Steinsburg auf dem Kleinen Gleichberge bei Römhild [ex *Bau-u. Kunstdenkmäler Thüringens*, Hft. XXXI, 1904, p. 466-472, 13 fig., IENA, Fischer].
44. Dr GOETZE. Konservierung prähistorischer Steimauern [ex *Korr. Bl. d. deutsch. Ges. f. A., E. u. U.*, XXXVIII, 1907, n° 9/12., 2 p., 3 pl., BRAUNSCHWEIG].
45. PROF. A. GOETZE. Vorgeschichtliche Forschungen u. Funde, [ex *Korrespondenzbl. d. Gesamtvereins d. deutsch. Geschichts-u. Altertumsvereine*, 1909, 12 col.; BERLIN, E. S. Mittler].
46. PROF. A. GOETZE. Die Disburg [ex *Bau-u Kunstdenkmäler Thüringens*, Hft. XXXVI, 1910], 5 p., 4 fig., IENA, Fischer.

47-48. Dr A. GŒTZE. Wallburg bei Queienfeld [ex *Bau-u. Kunstdenkmäler Thüringens*, Hft. XXX, 19 p. 471, 1 fig.]. IENA, Fischer. — On a joint, du même auteur, l'analyse de l'ouvrage de CHR. L. THOMAS, Die Ringwälle im Quellengebiet der Bieber im Spessart [in *Ann. d. Ver. f. Nassauische Altertumsk. u. Geschichtsforschung*, XXXIV, p. 179-205]; 1 p.

49. J. HEIERLI. Die Römerwarte beim Kleinen Laufen zu Koblenz [ex *Anzeiger f. Schweizer. Altertumskunde*, N. F., Bd. IX, 1907, p. 186-189, fig. 43-44].

50. FRIEDRICH HERTLEIN. Die vorgeschichtlichen Befestigungen auf dem Ipf [in *Blätter des Schwäbischen Albvereins*, XXXIII, n° 2, févr. 1911, col. 47-56, 4 fig.; et n° 3, mars 1911, col. 67-74, 4 fig.].

51. M. HOERNES. Die Anfaenge Menschlicher Kultur [ex J. V. PFLUGKHARTUNG'S *Weltgeschichte*, p. 81-135, nombr. fig., 2 pl. coul.; in-4°, BERLIN, Ullstein].

52. G. KARO. Ber. üb. Kreta, Griechenland [ex *Jahrbuch d. k. deutsch. Arch. Instituts*, 1910, 2, col. 147-174, 1 fig.]. BERLIN, G. Reimer.

53. HANS LEHNER. Die neolithische Festung bei Mayen in der Eifel [in *Ausgrabungsberichte des Provinzialmuseums in Bonn*, ex *Bonner Jahrbücher*, Hft. 119, pl. 206-228, 15 fig., pl. IV-XI]. BONN, 1910.

54. Dr ALBERT MAYR. Eine Mittelalterliche Fliehburg im Altmühltal [in *Beilage z. Allgemeinen Zeitung*, 20 nov. 1907, p. 237-238; MÜNCHEN].

55. Dr ALBERT MAYR. Pantelleria [in *Globus*, Bd. LXXVII, n° 9, 10 mars 1900, p. 137-143, 5 fig.; BRAUNSCHWEIG, 1900].

56. Dr ALBERT MAYR. Die vorgeschichtlichen Denkmäler von Sardinien [ex *Globus*, Bd. LXXXVI, 1904, p. 133-137].

57. Dr ALBERT MAYR. Neue vorgeschichtliche Forschungen auf Malta [ex *Globus*, Bd. XCVI, n° 17, 1er nov. 1909].

58. Dr OSWALD MENGHIN. Neue Wallburgen im Etschtale zwischen Meran und Bozen [ex *Mitt. Anthrop. Ges. in Wien*, Bd. XL, 1910, p. 161-180, 9 fig.].

59. Dr MATTHÆUS MUCH, Die Hausberge in Niederoesterreich, ihre Bedeutung u. ihre Zeitstellung [ex *Mitt. d. Anthrop. Ges. in Wien*, Bd. XXXVII, 1907; 9 p., WIEN].

60. Dr J. L. PIC. Aphorismen über Ethnographie u. Kunstgewerbe in der prähistorischen Archäologie, 28 p., PRAG, A. Wiesner, 1910.

61. C. SCHUCHHARDT. Die Römerschanze bei Potsdam nach den Ausgrabungen von 1908 u. 1909 [ex *Praehistorische Zeitschrift*, 1909, 2, p. 209-238, 19 fig., pl. XXI-XXIV].

62. R. VIRCHOW u. W. v. SCHULENBURG. Der Spreewald u. der Schlossberg von Burg. [*XI. allg. Versamml. d. deutsch. anthrop. Ges.*, 31 p., 2 cart.; BERLIN, Wiegandt, Hempel u. Parey, 1880]. (*Acq.*).

63. MAURITIUS WOSINSKY Das prähistorische Schanzwerk von Lengyel, seine Erbauer u. Bewohner, Erstes Heft, 69 p., 34 pl. BUDAPEST, F. Kilian, 1888. (Don de M. M. IMBERT).

Formats au-dessus de 32 cm.

64. Dr R. FORRER. Die Heidenmauer von St.-Odilien, ihre prähistorischen Steinbrüche u. Besiedelungsreste, 50 p., avec 120 fig., plans et cartes. STRASSBURG, Schlesier u. Schweikhardt, 1899.

65. Dr A. SCHLIZ. Das steinzeitliche Dorf Grossgartach, seine Kultur und die spätere vorgeschichtliche Besiedelung der Gegend, in-4°, cart., 52 p., 24 fig., XII pl. et 1 carte. STUTTGART, F. Enke, 1901.

Périodiques, 25 cm. et au-dessus.

66. *Bericht üb. die Fortschritte der Römisch-Germanischen Forschung*, années 1904, 1905, 1906-07, 3 vol.; FRANKFURT A. M., J. Baer, 1905, 1906. 1909. (Don de M. H. DRAGENDORFF).

67. *Jahr-Buch. d. Gesellschaft für lothringische Geschichte u. Altertumskunde*, années XVIII, 1906; XIX, 1907; METZ, G. Scriba [partie en français].
(Don de M. le comte de ZEPPELIN-ASSCHHAUSEN).

68. *Jahresbericht d. schweizerischen Gesellschaft für Urgeschichte (Société préhistorique suisse)*, I, II, III, ZÜRICH, 1909, 1910, 1911 [partie en français]. (*Ab.*).

69. *Korrespondenz Blatt d. deutschen Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie u. Urgeschichte*, années XL, 1909; XLI, 1910; XLII, 1911; BRAUNSCHWEIG, F. Vieweg. (*Ab.*).

70. *Mannus, Zeitschrift für Vorgeschichte, Organ der deutschen Gesellschaft für Vorgeschichte*, Bd. I, 1909; II, 1910; III, 1911 et I. *Ergänzungsband, Bericht üb. die 1. Hauptversammlung zu Hannover, 6 bis 9 August 1909*. WÜRZBURG, C. Kabitzsch. (*Ab.*).

71. *Mitteilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien*, Bd. XL, 1910; XLI, 1911; WIEN, A. Hölder. (*Ab.*).

72. *Mitteilungen d. Kaiserlich deutschen Archäologischen Instituts. Athenische Abteilung*, Bd. XXXIV, 1909; XXXV, 1910; XXXVI, 1911; ATHEN, Eleutherudakis. (*Ab.*).

73. *Praehistorische Zeitschrift*, Bd. I, 1909; II, 1910; III, 1911 LEIPZIG. (*Ab.*).

74. *Römisch-germanisches Korrespondenzblatt*, ann. I, 1908; II, 1909; III, 1910; IV, 1911; TRIER, J. Lintz. (*Ab.*).

75. *Sitzungsberichte der Altertumsgesellchaft Prussia*, Hft. XX, 1895-1896; Hft. XXII, 1900-1904; KŒNIGSBERG I. PR. 1896 et 1909.
(Don de M. A. BEZZENBERGER).

76. *Zeitschrift für Ethnologie, Organ der Berliner Ges. f. Anthropologie, Ethnologie u. Urgeschichte*. Ann. XLI, 1909; XLII, 1910; XLIII, 1911; BERLIN, Behrend. (*Ab.*).

Archives de la Commission.

CATALOGUE DES IMPRIMÉS

(7e *Liste. — Langue anglaise*).

[Ouvrages reçus, sauf mention spéciale, comme hommages d'auteur et donnés en nue propriété à la Commission par M. A. Guébhard, qui les garde à la disposition de ses correspondants.

Formats pet.-in-8° (23 cm. au plus).

1. E. L. BARNWELL. Craig-y-Dinas [coupure ex *Archaeologia Cambrensis* ? paginée 217-221, 2 pl.]. (Don de M. A.-L. LEWIS).
2. E. L. BARNWELL. Pen Caer Helen (coup. ex *Archæeol. Cambrensis*, 4 th. ser., vol. XIV, 1883, p. 192-195, 2 pl.]. On y a ajouté :

   R. F. BURTON, 3 pl. dont 2 doubles : Sketch of the *Castelliere di Cunzi*; The prehistoric village and Castelliere in Istria, restored; Traccia dell'antico *Castelliere* chiamato di Monticelli, sito nel circondario di Cervera, etc. [ex *Anthropologia*, vol. I, pl. 9-10] (Don de M. A. L. LEWIS).
3. Arthur G. CHATER and Albany F. MAJOR. Excavations at Downend, near Bridgwater, 1908 [ex *Proceed. of the Somerset Archaeological and National History Sy.*, vol. LV, 1909, part. II, p. 162-174, 4 fig.
4. Dr D. CHRISTISON. The prehistoric fortresses of Treceiri and Eildon [ex *Archaeologia Cambrensis*, ve série, vol. XIV, 1897, p. 17-40, 9 fig].
5. David CHRISTISON. On some obscure remains in the parish of Dailly, Ayrshire [ex *Proceedings of the Sy. of Antiquaries of Scotland*, vol. XXVI, 1891-2, p. 177-179, 1 fig.].
6. D. CHRISTISON. The Forts, 'Camps', and other Field-Works of Perth, Forfar and Kincardine [ex *Proc. Sy. Antiq. Scotl.*, vol. XXXIV, 1899-1900, p. 43-120, 56 fig., 1 cart].
7. D. CHRISTISON. Report on the Progress and Work of the Society during the past year [ex *Proc. Sy. Antiq. Scotl.*, vol. XL, 1905-6, p. 3-9].
8. D. CHRISTISON. Forts on Whitcastle Hill, Upper Teviotdale; and Earthwork on Flanders Moss, Menteith [ex *Proc. Sy. Antiq. Scotl.*, vol. XL, 1905-6, p. 15-22, 2 fig.].
9. D. CHRISTISON, Dr Joseph ANDERSON and Thomas ROSS. Report on the Society's excavations of Forts on the Poltalloch Estate, Argyll, in 1904-5 [ex *Proc. Sy. Antiq. Scotl.*, vol. XL, 1905-6, p. 259-322, 60 fig.].
10. Committee on Ancient Earthworks and Fortified Enclosures. Report presented to the Congress of Archœological Societies 10 th. July 1904, 1 p.; 1904, 4 p. et Appendix, 3 p.; 1905, 6 p.; 1906, 8 p.; 1907, 15 p.; 1908, 15 p.; 1910, 12 p.; 1911, 11 p. (Don de M. A. G. CHATER).

11-12. CONGRESS OF ARCHÆOLOGICAL SOCIETIES IN UNION WITH THE SY. OF ANTIQUARIES OF LONDON. Scheme for Recording Ancient Defensive Earthworks and Fortified Enclosures, 1903, 22 p., nombr. fig. et plans, LONDRES, Harrison, suivi de Appendix II, 1905, 4 p., 2 fig. — Le même, revisé en 1910, 23 p., nombr. fig.; TAUNTON, Wessex Press. (Don de M. A. G. CHATER).

13. C. W. DYMOND. Dolbury and Cadbury Camps [ex *Proc. of the Somersetshire Archaeological and Natural History Sy.*, vol. IX, n. s., 1883, part. II, p. 104-116, 2 pl.].

14. C.-W. DYMOND. Ancient villages at Yanwath and Hugill [ex *Transactions of the Cumberland and Westmorland Antiquarian and Archaeological Sy.*, vol. XII, 1892, p. 1-14, 2 plans; KENDAL T. Wilson].

15. C.-W. DYMOND. Barnscar : an ancient Settlement in Cumberland [ex *Trans. of the Cumberland and Westmorland Antiq. and Arch. Sy.*, vol. XII, 1892, p. 179-187, 1 pl.].

16. C.-W. DYMOND AND H. C. TOMKINS. Plan of Worlebury, coupure in-f°, pliée, 1880.

17. CHANCELLOR FERGUSSON, C. W. DYMOND AND H. S. COWPER. An ancient Village in Hugill [ex *Trans. Cumberland and Westmorland Antiq. a. Arch. Sy.*, vol. XIV, 1897, p. 460-469, 1 fig.].

18. WILLOUGHBY GARDNER. The ancient Hill-Fortress on Pen-y-Corddyn, near Abergele [ex *Archaeologia Cambrensis*, 1910, p. 1-80, 42 fig., LONDON, Bedfort Press]. 1 vol. rel.

19. REV. STEPHEN D. PEET. The Mound Builders, their Works and Relics, 376 p., 1 vol. rel., nombr. fig, CHICAGO, 1892. [*Acq.*].

20. OTHO B. PETER. The ancient earthfenced Town and Village sites of Cornwall [coupure paginée, 107-119, 2 pl.]. (Don de M. A. L. LEWIS).

21. FRANCIS W. READER AND HORACE WILMER. Report of the Red Hills Exploration Committee, 1906-7 et 1907-8 [ex *Proceed. of the Sy of Antiquaries of London*, 2d. S., vol. XXII, 1908, p. 164-214, 27 fig. et pl.; et vol. XXIII, 1910, p. 66-96, 13 fig. et pl.; LONDON].

22. THOMAS JOHNSON WESTROPP. The Cists, Dolmens and Pillars of the Eastern Half of the County of Clare. I The Baronies of Bunratty. II The Baronies of Tulla [ex *Proceedings of the Royal Irish Academy*, vol. XXIV, sect. C, part. 2, 1902-4, p. 85-106, 17 fig., pl. V-IV et p. 107-132, 2 fig., pl. VII-VIII, DUBLIN, 1903].

23. THOMAS JOHNSON WESTROPP. The Cists, Dolmens and Pillars of the Western Half of the County of Clare [ex *Proc. R. Irish. Ac.*, vol. XXVI, sect. C, n° 16, p. 447-472, 3 fig. pl. XXIII-XXV; DUBLIN, 1907].

24. W. WYNN-WILLIAMS, Pentyrch, Carnavonshire [coup. ex *Archaeol. Cambrensis*, 4 th. ser., vol. IV, 1873, p. 154-157, 2 pl.]. (Don de M. A. L. LEWIS).

25. W. WYNN-WILLIAMS, Caer-Crini [coup. ex. *Arch. Cambr.* 4 th. ser., vol. XII, 1881, p. 307-315, 2 pl.]
(Don de M. A. L. LEWIS).

26. (?) Miscellaneous Papers Relating to Anthropology [paginé 527-686 contenant de nombreuses descriptions et figures d'enceintes préhistoriques américaines].
(Don de M. M. IMBERT).

27. SMITHSONIAN INSTITUTION BUREAU OF ETHNOLOGY. Bull. 31. List of Publications of the Bureau of American Ethnology, with index to Authors and Titles; WASHINGTON, 1906.

Formats gr. 8° (25 *cm. au plus*).

28. A. G. CHATER, Earthworks of the Hill-Spur type [ex *The Journal of the Brit. Archæological Association*, 1909, p. 21-46, 8 fig].

29. GEORGE GRANT MAC CURDY. Neolithic Dewponds and Cattleways, by A. J. HUBBARD and G. HUBBARD. A review [ex *American Anthropologist*, N. S., vol. 7, 1905, p. 529-531; LANCASTER, PA., U. S. A.

30. GEORGE GRANT MAC CURDY. Anthropology at the Winnipeg Meeting of the British Association [ex *American Anthropologist*, vol. XI, 1909, p. 456-477]

31. DAVID RANDALL-MACIVER. The Rhodesia Ruins; their Probable Origin and Significance [in *The Geographical Journal*, vol. XXVII, n° 4, avril 1906, p. 325-347, 7 fig.; LONDON, E. Stanford].
(Don de THE ROYAL GEOGRAPHICAL SOCIETY).

32. THOMAS J. WESTROPP. Early Irish Forts, *Recueil factice de 1897 à 1905, relié, comprenant :*

Prehistoric Stone Forts of Northern Clare [ex *The Journal of the Proceedings of the Royal Sy. of Antiquaries of Ireland*, Part 2, vol. VI, 5e série, 1896, p. 142-156, 363-369 et vol. VII, 1897, 116-127; nombr. fig.].

Prehistoric Remains in the Burren, County Clare (I. Carran, and Kilcorney) [ex *Ibid.*, vol. VIII, 1898, p. 352-366, nombr. fig., 1 pl.]; II. Kilcorney and the Eastern Valleys [IX, 1899, p. 367-384, nombr. fig.].

Prehistoric Remains in North-Western Clare [XXXI, 1901, p. 1-17 el 273-291, nombr. fig.].

Prehistoric Remains (Forts and Dolmens) along the borders of Burren, in the County Clare I. The Eastern Border, [XXXV, 1905, p. 205-228, nombr. fig., 1 pl.]; II. West Corcomroe [XXXV, 1905, p. 342-361, plus. fig.].

ROBERT MUNRO. Notices of Books : *The ancient Forts of Ireland: being a Contribution towards our Knowledge of their Types, Affinities, and Structural Features, by T. J. Westropp, M. A. Dublin*, 1902 [XXXV, 1905, p. 419-429].

On Irish motes and early norman Castles [XXXIV, 1904, p. 313-345, plus. fig.].

33. THOMAS JOHNSON WESTROPP. Notes on certain Promontory Forts in the Counties of Waterford and Wexford [ex *Journ. Proc. R. Sy. of Antiq. of. Ireland*, Part 3, vol. XXXVI, 1906, p. 239-258, plus. fig.].

34. THOMAS JOHNSON WESTROPP. Promontory Forts in the « Irrus », County Clare. I. The Kilkee Group [ex *Proc. Sy. Antiq. Ir.* Part 3, vol. XXVIII, 1908, p. 28-47, plus. fig., 1 pl.] II. Loop Head and Cross Group [XXVIII, 1908, p. 221-231, plus. fig.].

35. THOMAS JOHNSON WESTROPP. Ring · Forts in the Barony of Moyarta, Co. Clare, and their Legends. I. From Loop Head to Garrigaholt [ex *Proc. Sy. Antiq Ir.*, Part 3, vol. XXVIII, 1908, p. 344-361, plus. fig.]; II. Kilkée to Carrigaholt [XXIX, 1909, p. 113-126].

36. THOMAS JOHNSON WESTROPP. Promontory Forts and allied Structures in Northern County Kerry. I. Iraghticonnor [ex *Proc. R. S. Antiq. Ir.*, XL, 1910, p. 6-31, plus. fig., 1 pl.]; II. Clanmaurice [XL, 1910, p. 99-131, nombr. fig., 1 pl.]; III. Corcaguiny (Brandon to Dunquin) [XL, 1910, p. 179 213, nombr. fig.]; IV. Corcaguiny (The southern Shore) [XL, p. 265-296, nombr. fig.].

Formats au-dessus de 25 cm.

37. THE REV. J. O. BEVAN, JAMES DAVIES AND F. HAVERFIELD. An Archaeological Survey of Herefordshire [ex *Archaeologia*, 1893, 16 p., 1 carte]. WESTMINSTER, Nichols, 1896.
[Don de M. A. L. LEWIS].

38. S. DENISON. Yorkshire Archæological Society's circular, with Scheme for recording Ancient Defensive Earthworks and Fortified Enclosures, Yorkshire Example (nombr. fig.) and Enquiry Formular, 4 p. 33 × 21, LEEDS, Déc. 1907. — On y a joint :

39. Schedule of Ancient Defensive Earthworks in the County of York, as marked on the Ordnance Survey (excluding Wold Dykes or Entrenchments) arranged numerically, 13 feuilles tirées à part préventivement, pour révision de *Victoria History of Yorkshire* ; LEEDS, 1908.

40. W. A. DUTT, Some Recent Discoveries at Burgh Castle [in *The Antiquary*, N. S. vol. V, n° 6, juin 1909, p. 210-213, 3 fig.; LONDON, Elliot Stock]. (Don de M. C. W. DYMOND).

41. C. W. DYMOND. The Cult of the Neo Druidism : A Test-case examinated [in *The Antiquary*, N. S., vol. IV, n° 12, Déc. 1908, p. 447-448; LONDON, Elliot Stock].

42. WILLIAM HARRISON. An Archaeological Survey of Lancashire [ex *Archæologia*, 1894, 26 p., 1 carte] ; WESTMINSTER, Nichols, 1896. [Don de M. A. L. LEWIS].

43. A. L. LEWIS. Prehistoric Remains in Cornwall. ; II, West Cornwall [ex *Journal of Anthropological Institute of Gr. Br. a. Ir.*, vol. XXXV, 1905, p. 427-434, 2 fig.]

44. A. L. LEWIS. On some Megalithic Remains in the neighbourhood of Autun (Saône-et-Loire), France, with some Observations on Lines of Standing Stones in Other Places [ex *J. Anthrop. Inst.* vol. XXXVIII, 1908, p. 380-387, 1 fig.].

45. A. L. LEWIS. Some Stone Circles in Ireland [ex *J. Anthr. Inst.* vol. XXXIX, 1909, p. 517-529, 5 fig.].

46. A. L. LEWIS. Notice sur *Stonehenge and other British Stone Monuments Astronomically considered, by Sir Norman Lockyer 2 d. ed. London*, 1909 [in *Man*, vol. X, n° 4, p. 61-62]. L'auteur y a ajouté :

47. Stonehenge, Photographs by Mrs CATHERINE WEED WARD [coup. ex. *English Illustrated Magazine*, n° 196, Janv. 1900, p. 373-377, 8 fig.].

48. Stonehenge : the Story of its Building and its Legends, by ARTHUR J. IRELAND, 18 p., 6 fig., in-16, LONDON, J. Henderson.

49. DUNCAN MACKENZIE. The tombs of the Giants and the Nuraghi of Sardinia in their West European Relations [ex *Memnon*, vol. II, fasc. 3, 31 p., 27 fig.; LEIPZIG, R. Haupt, 1909].

(Don de M. F. V. DICKINS).

50. W. R. PATON AND J. L. MYRES. On some Karian and Hellenic Oil-Presses [ex *Journal of Hellenic Studies*, vol. XVIII, 1898, p. 209-217, 8 fig.].

51. G. TORRANCE STEPHENSON, Destruction of Britain's Oldest Houses : owing to Quarrying on Penmaenmawr [coup. ex *The Sphere*, 19 nov. 1910, p. 174-175, 3 fig.].

(Don de M. A.-L. LEWIS).

52. W. F. DE VISMESKANE, The Black Pig's Dike : the ancient Boundary Fortification of Uladh [ex *Proceedings of the Royal Irish Academy*, vol. XXVII, sect. C., p. 301-328, 2 fig. pl. XVI; DUBLIN, Hodges, Figgis and Co., 1909].

(Don de M. T. J. WESTROPP).

53. THOMAS JOHNSON WESTROPP. Types of the Ring-Forts and similar Structures remaining in Eastern Clare. I. The Newmarket Group [ex *Proc. R. Ir. Ac.* vol. XXVII, 1908, sect. C., p. 217-234, plus. fig., pl. IX-X; DUBLIN, 1908]; II. Quin, Tulla, and Bodyke [XXVII, p. 371-400, 8 fig., pl. XVII, DUBLIN, 1909].

54. THOMAS J. WESTROPP. A Study of the Fort of Dun Aengusa in Inishmore, Aran Isles, Ireland : its Plan, Growth, and Records [ex *Proc. R. Ir. Ac.*, vol. XXVIII, sect. C, 46 p., 8 fig., 3 pl.; DUBLIN, 1910], relié to 3.

55. THOMAS JOHNSON WESTROPP. A Study of the Early Forts and Stone Huts in Inishmore, Aran Isles, Galway Bay [ex *Proc. R. Ir. Ac.*, vol. XXVIII, sect. C, p. 174-201, plus. fig., pl. V-VII; DUBLIN, 1910].

56. THOMAS JOHNSON WESTROPP. Notes on the Larger Cliff Forts of the West Coast of County Mayo [ex *Proc. R. Ir. Ac.*, vol. XXIX, sect. C, p. 11-33, 4 fig., pl. VI; DUBLIN, 1911].

IV. — ARTICLES ORIGINAUX.

Sur les anses verticales multiforées horizontalement.

PAR LE

Dr A. GUÉBHARD (Saint-Vallier-de-Thiey, A.-M).

(*Fin*) (1).

Certes on y peut voir un développement de l'anse à deux trous, comme, dans celle-ci, de l'anse simple; mais l'une et l'autre de ces dernières sont primordiales, universelles, et on les voit en tous lieux, dès les temps les plus primitifs, immédiatement liées aux premiers procédés de suspension funiculaire.

Il est vrai qu'à l'inverse de ce qui s'observe pour le trou de suspension foré en tubulure *verticale*, qui est moins commun que l'horizontal, les cas de simple doublement de celui-ci sont beaucoup plus rares que ceux de multiplication de l'autre. On conçoit en effet que les liens circulaires entourant horizontalement la panse du vase n'aient nulle-

Fig. 60. *Echelle :* 1/3. — « Vase présentant l'aspect de deux vases placés l'un sur l'autre, et muni, pour cela, de deux paires d'anses verticales. Entre ce les-ci, sur la panse, se voient, de chaque côté, deux mamelons. Les bords étant brisés, on ne peut connaître la hauteur primitive : actuellement, elle est de 0m105. » Christos Tsountas, *Les acropoles préhistoriques de Dimini et Sesclon* (en grec), gr. in-4° de 424 col., 312 fig., 27 pl.; Athènes, 1908 (v. fig. 200 et col. 275).

Fig. 60.

ment eu besoin d'être multipliés autant que les cordelettes chargées de tout le poids du récipient; et que des anses comme celles de M. L. Siret (*Fig.* 56 et 59) ou de la curieuse petite *olla* néolithique de Dimini (*Fig.* 60), qui imite deux marmites mises l'une dans l'autre, aient eu plutôt pour but de prévoir la rupture de l'une des boucles que de les utiliser toutes deux. Pourtant l'espèce de rainure qui marque dans ce dernier cas, leur séparation sur tout le pourtour du bocal avait certainement un but, puisque nous la retrouvons en toutes sortes de pays où il n'est pas supposable qu'elle

(1) Afin d'épargner à d'excellents confrères la juste susceptibilité de croire que la longueur de ce mémoire les frustre d'une place bien méritée, mais que les exigences du budget social forcent à ménager, je me sens amené, quoi qu'il m'en coûte, à déclarer, une fois pour toutes, que toutes mes publications *données* au Bulletin le sont dans le sens littéral de ce mot, c'est-à-dire entièrement à mes frais, *en supplément* à la publication normale fixée par le Conseil.

ait été importée : au Nouveau-Mexique, par exemple, sur une poterie préhispanique qu'on pourrait dire identique à celle de Thessalie si sa paire d'anses n'était simple (1); en divers points de l'Allemagne, sur des poteries d'entre Bronze et Hallstatt, à une ou deux anses simples, que M. Brunner, en les comparant, comme nous, à deux vases mis l'un sur l'autre, a baptisées « vases à étages » (2); enfin, pour rentrer dans notre sujet, sur la plus extraordinaire de ces créations de cerveaux primitifs (*Fig.* 61) : une anse en oreille verticale très saillante, échancrée à son extrémité en queue d'aronde et percée horizontalement de deux trous vers son bord, puis d'un troisième à sa base, dans la ligne de la gorge, évidemment réservée au passage d'une corde (la figure est aux 2/3).

Fig. 61.

Fig. 61. *Echelle* : 2/3. — « Remarquable fragment d'un vase en terre noirâtre, ornementé et garni d'un double mamelon transpercé de trois trous intentionnels, régulièrement disposés. Le plus grand trou longe la paroi de la poterie; les deux autres perforations se rapprochent des extrémités du mamelon. » Marcel de Puydt, *Fonds de cabanes neolithiques de Niva et de Bassenge*, Mém. Soc. d'Anthrop. de Bruxelles, t. XXIII, 1903-4, 20 p., 5 pl. (v. pl. IV, t. 2). C'est d'après une photographie faite spécialement à notre intention, que M. de Puydt, avec une grande obligeance, nous a permis de faire ressortir, encore mieux que dans sa belle publication, la particularité qui nous intéresse.

Ceci donc nous ramène aux anses proprement funiculaires, et au simple trou étroit, percé dans la paroi même du vase uniquement destiné à la fixation d'un lien, qui fut certaine-

(1) James Stevenson, *Illustrated Catalogue of the collections obtained from the Indians of New-Mexico and Arizona in 1880*, Annual Rep. of the Bureau of Ethnology of Smithsonian Institution, 2d Rep. 1880-'1. Washington, 1883, p. 391-422, *Fig.* 338-697 (v. p. 416 et *Fig.* 674). « Vase n° 39.650, de pâte noire, avec large orifice, à bord festonné. Grosses anses de chaque côté, près du haut. Fond ovale avec une cannelure imprimée tout autour, à mi-hauteur du vase. Dans certains vaisseaux de cette forme, cette dépression a pour but de retenir la corde avec laquelle le vase est transporté ». Hauteur, environ 0m13; diamètre à l'ouverture, 0m09 : au plus large, sous la dépression, 0m15.

(2) K. Brunner, *Vorgeschichtliche Funde in Bayern*, Nachricht. d. deutsch. Altertumsforschung (Ergzsbl. z. Ztschr. f. Ethnologie, XXXV, 1903), p. 38-44, 22 fig. (v. p. 42, fig. 21). Dans le croquis donné par l'auteur, l'anse unique, assez mince pour un pot de 0 m. 25 de hauteur et 0 m. 225 de ventre vers le bas, est à cheval par dessus la rainure. L'auteur donne (p. 43) la bibliographie d'assez nombreux cas analogues. Mais, vérification faite, on y reconnaît vite ce travers auquel pousse la facilité de composition des mots dans la langue allemande, de prendre pour un lien de famille réel le rapprochement verbal que créa le hasard d'une commune étiquette, puis de vouloir étendre cette famille au delà de toute vraisemblance. Ne voit-on pas un auteur (A. Voss, *Eine seltene Urnenform*, Verhandl. Berl. Ges., VIII, 1876, p. (94)-(97), 7 *fig.*; v. p. 96, *fig.* 5), essayer

ment — nous développerons cette idée dans un autre travail, en préparation (1) — le point de départ de toutes les autres formes d'anses.

Aussi bien est-ce sur les poteries les plus primitives que nous trouvons le doublement du trou funiculaire horizontal. Le musée de Carnac (Morbihan), nous donne la forme néoli-

Fig. 62.

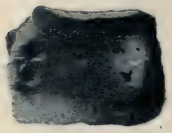

Fig. 63.

Fig. 62. — Vase apode à trois anses verticales biforées, trouvé dans la lande de Pusso, entre les alignements de Kermario et le tumulus de Saint-Michel de Carnac, en 1888 (Musée de Carnac, Morbihan). Nous devons à l'obligeance de M. Z. Le Rouzic la photographie qui nous a permis de mettre en évidence, ne fût-ce que par un croquis sommaire, cet intéressant cas inédite

Fig. 63. — Tesson néolithique de la palafitte de Haumessergrund près Wollishofen (Suisse). [Dr Jakob Heierli, *Pfahlbauten, IX. Bericht*, Mitt. d. Antiquarisch. Ges. in Zürich, t. XXII, 1888, p. 33-98, XXI pl. (v pl. VIII, 8)]. Sur la même planche, mais moins visible, est représentée (fig. 11) une véritable anse « en B » de la même provenance, et M. Heierli, que je remercie vivement de l'obligeance avec laquelle il a répondu à mes demandes de renseignements, me signala qu'en outre d'un vase entier du même genre, à décor géométrique, avec la même anse, le Musée national de Zürich possédait encore un autre vase entier de ce genre, provenant d'Auvernier (v. *fig.* 11-12). Depuis lors, j'ai retrouvé un autre exemple palafittique dans V. Gross, *Les Protohelvètes ou les premiers colons sur les bords des lacs de Bienne et Neuchâtel*, gr. in-4°, 116 p., XXIII pl.; Paris, Baer, 1883 (v. pl. XXXXI, 10) Preuve de l'antiquité préhistorique d'une conception simple qu'il n'est pas étonnant de voir se reproduire souvent à travers les âges.

thique de la Fig. 62, à trois petites oreilles percées de deux trous. Des palafittes, où les récipients destinés à puiser l'eau devaient être particulièrement bien attachés, nous trouvons, sur un petit tesson de Wollishofen (*Fig.* 63) deux gros boutons biforés, indice qu'il y en avait au moins quatre, sinon davantage, remplaçant la couronne de petits trous qui en-

d'apparenter à cette famille, sous prétexte qu'il y a deux petites anses à l'encolure, la forme commune de vase constituée par une sphère surmontée d'un cylindre droit, ou vulgaire bouteille à col large ? Mieux que cela, un autre ne se demande-t-il pas s'il ne faudrait pas faire rentrer dans les « *Etagengefaesse* » un cylindre *absolument droit*, sans la moindre inflexion dans sa génératrice verticale, mais où un banal décor de cercles se répète deux fois dans la verticalité, au rez-de-chaussée et au premier « étage » ? Fatal entraînement du *mot*, qui fait oublier que l'idée première du *vase à étages* ne fut point, selon toute probabilité, d'ordre technique, mais plutôt inspirée par la vue de la variété de courge, dite gourde de pélerin, qui est commune dans les pays chauds et qui, avec sa gorge étranglée à mi-hauteur, semblant faite exprès pour être suspendue, légère, au dos du voyageur, fut copiée, originairement, telle quelle, en Grèce comme en Amérique [Cf. William H. Holmes, *Origin and development of form and ornament in ceramic art.* IV th, Ann. Rep. of the Bureau of Ethnol. of Smithsonian Institution, 1882-'83, p. 437-465, fig. 464-489], puis se répéta sporadiquement à toutes sortes d'époques, en toutes sortes de lieux, sans qu'il soit possible de trouver sérieusement un lien quelconque. L'*Album Caranda* (Suppl. au fasc. de 1888, pl. 104, nouv. sér. fig. 2) montre encore au moyen-âge une jolie cruche mérovingienne de ce genre, à bouche tréflée.

(1) *Sur les Anses funiculaires*, Congr. Préhist., VIIe session, Nimes, 1911.

toure si souvent le pourtour des vases lacustres. Un tesson de M. Colini (*Fig.* 69), analogue à un autre de Bollwiller (Alsace), représenté *Fig.* 64, provient d'une grotte dont le nom All' Onda dit bien que le voisinage de l'eau y jouait un grand rôle.

M. J. Pagès-Allary, dans la couche inférieure, à haches polies, de ses belles fouilles de Chastel-sur-Murat a trouvé, parmi plusieurs cas de boutons forés olivaires absolument semblables à ceux qu'on voit souvent, géminés verticalement, dans les palafittes italiennes (1), un cas tout à fait excep-

Fig. 64. *Fig.* 65. *Fig.* 66.

Fig. 64. — « Fragment d'un pot d'assez grande taille muni d'une oreillette perforée de deux trous superposés... peu saillante, mais à perforations nettement découpées. La couleur est franchement rouge brique sur toute l'épaisseur et les parois suffisamment bien dressées pour qu'on se demande si le vase n'a pas été fait au tour... Pour MM. Delbos et Collignon (*Revue d'Anthropologie*, 2e série, t. III, p. 885), cette poterie serait bien plus moderne, peut-être romaine. » Mais l'auteur n'incline pas pour cette opinion et croit qu'il s'agit seulement de différences voulues de cuisson, dans un atelier préromain [Dr Bleicher, *Contribution à l'étude : 1° de la Céramique préromaine; 2° des matières premières usitées par les populations anciennes de l'Alsace de la Lorraine, du Nord de l'Afrique.* Matériaux p. une étude préhistorique de l'Alsace (Extr. du Bull. Soc. Hist. nat. de Colmar, 1886-8, Ve publication, p. 67-127 (v. p. 83 et pl. VII, 2)].

Fig. 65. *Echelle :* 1/5. — Grotte de Barriera près de Catane. « Couvercles de forme singulière mais pas inconnue, munis de trous pour la ficelle qui les attachait au vase correspondant. » Paolo Orsi, *Necropoli e stazioni sicule di transizione, VII.* Bull. paletn. it., ann. XXXIII, 1907, p. 53-99, 42 fig. (v. p. 70 et fig. 10).

Fig. 66. *Echelle :* 1/5. — « Il est incertain si l'anse bioculée et pontée de la fig. 20 doit être rapportée à la première ou à la seconde période de l'industrie sicule. » P. Orsi, *Op. cit.*, p. 75 et fig. 20, p. 66.

tionnel de deux canalicules horizontaux ménagés l'un au-dessous de l'autre dans une longue et large applique verticale.

Quoique encore plus rare, on trouve, en des pays très éloignés, et sur des poteries très primitives, le cas de bourrelets verticaux triforés horizontalement : en Espagne

(1) Abbate Giovanni Ranchet e Prof. Innocenzo Regazzoni. *Le nuove scoperte preistoriche all Isolino del Lago di Varese*, Atti. Soc. it. d. Sc. natur., vol XXI, 1879, p. 369-397, pl. VIII-XIII (v. pl. 8, fig. 11-12 et pl. 9, fig. 1 à 5). Nous comptons donner plusieurs figures de pièces analogues dans notre étude plus générale, en préparation *Sur les anses funiculaires.*

(*Fig.* 68), dans l'Aude française (*Fig.* 67), en Italie (*Fig.* 69). L'étroitesse des trous ne saurait laisser de doute sur leur age fun iculaire.

Fig. 67. *Fig.* 68. *Fig.* 69.

Fig. 67. *Echelle :* 1/5. — Anse de Caunes (Aude). Germain Sicard, *La grotte sépulcrale dite* Balmo dal Carrat, *Caunes (Aude)*. L'Anthropologie, t. I, 1890, p. 506-509, 15 fig. (v. fig. 6, p. 508). Il n'est pas absolument certain, d'après le dessin, qu'il y eût bien trois trous, ni que la position fût verticale et l'auteur, qui a bien voulu rechercher la pièce, sur notre demande, n'a pu la retrouver pour préciser son souvenir.

Fig. 68. *Echelle :* 1/5. — Anse de la Grotte de la Femme, près de Grenade (Espagne). « Les anses sont très variées. L'ouverture se réduit parfois à un trou d'à peine 0m003 de diamètre. L'anse représentée pl. VI, fig. 7, est formée de trois de ces trous, et la fig. 1 de la pl. II est, de même, formée de trois trous, mais beaucoup plus gros, car dans chacun peuvent entrer trois doigts de la main, sans difficulté. » G. M.e Pherson, *La Cueva de la Muger, descripcion de una caverna conteniendo restos prehistoricos descubierta en las inmediaciones de Alhama de Granada*. Revista Médica, 1870, 4 p., 10 pl., gr. in-4°, Cadiz, F. Joly y Velasco ; 2e partie, 1871, 7 p., 9 pl. (v. 1re partie, pl. VI, fig. 7 et pl. II, fig. 1 ; cette dernière, en grandeur naturelle, est énorme par rapport à l'autre, mais semble bien se rapporter aussi à une anse verticale, attachée près du bord du récipient). — Un résumé de la première partie de cette belle fouille néolithique a été donné, avec une planche, par G. de Mortillet, Matériaux pour l'histoire primitive de l'Homme VIe ann., 1870, p. 547, pl. XXI (v. fig. 12).

Fig. 69. *Echelle :* 1/5. — « Parfois l'anse est formée d'une protubérance verticale aplatie, avec un ou deux trous transversaux pour y passer les ficelles à suspendre le vase. » G. A. Colini, *Ceramica neolitica della grotta Alf Onda nelle Alpi apuane (Lecce)*, Bull. paletnol. it., ann. XXVI, 1900, p. 196-202, pl. VI-VII (v. pl. VII, 4 et p. 198).

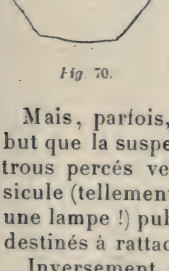

Fig. 70.

Fig. 70. *Echelle : un peu plus de* 1/5. — « Vase de Marino, au Musée archéologique de Parme. Hauteur 0m13 ; diamètre vers le milieu, environ 0m11. Aucune poterie de ce style n'a été trouvée à Golasecca, Villanova ou Bologna, dont tous les autres produits ont avec ceux d'Albano (Marino) une telle analogie qu'ils permettent l'attribution à l'âge du Bronze des deux pièces qui, avec celle-ci, font exception. » Pigorini et Lubbock, *Op. cit.*, pl. X, fig. 3 et p. 113.

Mais, parfois, la ficelle elle-même pouvait avoir un autre but que la suspension. Nul doute, par exemple, que les trois trous percés vers chaque extrémité de la singulière pièce sicule (tellement singulière qu'on l'avait prise d'abord pour une lampe !) publiée par M. Paolo Orsi (*Fig.* 65), n'aient été destinés à rattacher à quelque gros récipient son couvercle.

Inversement, c'était, sans doute, à retenir un bouchon qu'étaient destinés, sur la petite bouteille étrusque de la *Fig* 70,

les deux trous de l'anse inélégante qui, largement percée, eût été moins disgracieuse mais qui, pourtant, dut avoir sa raison d'être, puisque nous la retrouvons telle quelle au milieu d'une double rangée de vases funéraires de la Prusse orientale (*Fig.* 71).

Et, dans ce pays encore, nous retrouvons, sous une forme bien originale, une variété d'anses verticales à perforations horizontales dont il se voit des exemples en toutes sortes d'autres parties du monde : c'est celle qui, matérialisant l'idée anthropomorphique d'après laquelle, en tous lieux et en toutes langues, furent empruntées au corps humain les désignations du langage céramique : bouche, oreille, patte, col, épaule, panse, pieds..., fond..., voulut donner une figure à ce corps sans tête et faire représenter aux anses saillantes l'aspect de véritables oreilles, munies de tous leurs anneaux.

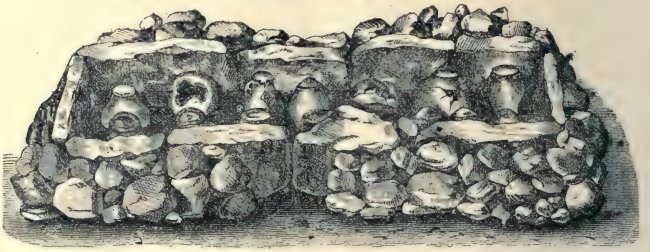

Fig. 71. — Dans une chambre funéraire en pierres, de 10 pieds de longueur sur 3 à 4 de largeur, creusée dans le sable de Lindenberg (Prusse orientale), sur 15 urnes, en deux rangées, qui se rencontrèrent intactes, avec leurs couvercles, une seule portait une anse, en forme de disque massif, réunissant le ventre de la cruche à son col, et percé de deux trous [Dr H. Dewitz, *Alterthumsfunde in Westpreussen*, Sitzsb. d. phys.-œkon. Ges. zu Kœnigsberg, XV, 1874, p. 19-24, 4 fig. (v. p. 23, fig. 3)].

Il nous a paru intéressant de vulgariser par l'image quelques-unes des urnes-figures de la Prusse occidentale (*Fig.* 72-81) puisque, aussi bien, elles fournissent mieux que jamais la démonstration de l'usage de ces trous multiples, qu'on trouve, trop souvent, privés de leur accessoire normal. Là-bas, les cas sont nombreux de boucles d'oreilles restées en place et quand on voit la diversité du nombre des trous qui leur étaient destinés, on peut se demander si cela n'était pas en corrélation avec quelque rite de hiérarchie mortuaire, l'oreille étant apparemment la partie fondamentale de la figuration, comme le montre l'urne de Rantau (*Fig.* 81), forme

Fig. 72. *Fig.* 73. *Fig.* 74. *Fig.* 72 *a*.

Fig. 72-74. *Echelle :* 3/20. — Urnes-figures de Friedensau près Pelonken. Cinq urnes de ce genre de couleur rougeâtre, lustrées, plus ou moins tachées de gris, dans autant de cistes sous tumulus, dans un rayon restreint. Trois seulement purent être sauvées. Musée de la *Naturforsch. Gesellschaft* de Danzig. [Prof^r Dr G. Berendt, *Nachtrag zu den Pommereilischen Gesichtsurnen*. Schriften d. physikalisch-œkonomischen Ges. zu Kœnigsberg in Pr. (Abhandlungen), XVIIIe ann., 1877, p. 113-160, pl. I-V (v. pl. IX, fig. 41-43, et p. 134)].

Remarquer au numéro 41 l'avancement des oreilles par rapport au plan diamétral, au numéro 42 la petitesse de ces oreilles, pas percées, mais moins schématiques que d'ordinaire, et au numéro 43, montré sous ses deux faces, pour faire voir postérieurement ce qu'on a interprété comme une tresse, les grandes boucles d'oreilles en place, l'inférieure garnie de deux perles d'ambre, la moyenne d'une seule, et la supérieure d'une perle de verre bleu.

Fig. 75. *Fig.* 76. *Fig.* 77.

Fig. 75-77. *Echelle :* 2/15. — (Berendt, *Op. cit.*, pl. VII, 58, 36, 44 et p. 146, 129, 137). —

75. — Grande urne de Sampohl au d. Brahe, en terre lissée, noire. Au Musée royal de Berlin. H. 0=29, sans le couvercle.

76. — Urne de Pr. Stargardt, au Musée provincial de Kœnigsberg. Pas de boucles dans les trois trous d'oreille. Remarquer, quoique point exceptionnelle, l'absence de bouche et la facture des yeux, imprimés en petits cercles avec le même instrument qui a fourni la décoration pointillée de la ceinture sur la panse. H. 0=32.

77. — La seule sauvée de 16 urnes que contenait une ciste éventrée par la charrue à Sascoczin. Les oreilles, qui ont conservé leurs anneaux à perles d'ambre et de verre bleu, laissent voir qu'elles furent rappliquées après coup sur le vase déjà façonné, non par simple collage, comme d'ordinaire, mais au moyen d'un bouchon d'argile enfoncé dans un trou du col. — Musée de la Soc. d'Hist. nat. de Danzig.

dégénérescente de la Prusse orientale, aux extrêmes confins de la zone de dispersion, où, n'était l'avancement tout à fait caractéristique des anses par rapport au plan diamétral, il pourrait paraître bien hardi de prendre pour une représentation du nez, en l'absence de rien qui représente soit la bouche, soit les yeux, le petit trait vertical isolé à égale distance des oreilles percées.

Fig. 78. *Fig.* 79. *Fig.* 80. *Fig.* 81.

Fig. 78-79. *Echelle :* 2/15. — [Berendt, *Op. cit.*, pl. VII, 35 et 40, p. 128 et 129].

78. — Urne de Neuburg près Liniewo, noire et gris lustré, intéressante parce qu'une seule subsistant de ses oreilles, anormalement anguleuses, longues de 0m035, et percées de cinq trous, l'emplacement de l'autre et celui du nez, également disparu, laissent voir comment ces pièces avaient été simplement collées après coup. Deux simples fossettes marquent les yeux.

79. — « L'urne impériale », ainsi dite parce qu'elle provient, sans indication d'origine, des collections de Frédéric Guillaume IV à Sans-Souci. Actuellement au Mærkische Museum de Berlin. Remarquable par le bout de chaînette resté attaché aux boucles d'oreille et qui, probablement devait faire collier, comme dans deux urnes connues, l'une de Dirschau (*Op. cit.*, pl. V, 2), l'autre de Goschin (pl. IV, 28). Les dessins étaient incrustés de blanc sur fond noir brillant. La forme déprimée de la panse semble caractéristique des poteries de Dirschau. La grandeur des quatre trous de chaque oreille rapproche particulièrement ce cas des anses polypodes dont il a été question au début de cette notice.

Fig. 80. *Echelle :* 2/15.

Fig. 81. *Echelle :* 2/15. — Urne-figure de Rantau, la première trouvée aussi loin du centre de la Basse-Vistule, dans la province de la Prusse orientale; type aberrant, se distinguant de celui de la Prusse occidentale par la réduction à sa plus simple expression de la schématisation du visage, dont il ne subsiste, outre le nez, réduit à un simple trait et sans apparence d'yeux, que les oreilles percées, placées en avant d'un plan diamétral. Le couvercle aussi se distingue à la fois par sa forme, qui n'est plus en calotte, et par la position centrale du trou unique, remplaçant le triangle de trous excentriques, de règle dans le type originel. Mais il s'agit évidemment d'une émanation divergente de celui-ci, et ce vase, trouvé, avec d'autres, dans une ciste de pierres du grandeur exceptionnelle, peut être daté, comme les autres, très approximativement, de la fin de Ve ou commencement du IVe siècle av. J.-C. [Dr Tischler, *Eine Gesichtsurne aus Ostpreussen.* Corresp.-Bl. d. deutschen Ges. f. A., E. u. U., t. XXI, 1890, p. 135-136, 1 fig. — Prof^r Dr Jentsch, *Bericht üb. die Verwalt. u. Vermehrung der archæol. Sammlungen des Provinzial-Museums, in den Jahren 1890-1891.* Schr. d. phys.-œk. Ges. Kœnigsberg (Stzsb.), XXXIII, 1892, p. (26)-(83), 21 fig., pl, IV (v. fig. 19, (p. 35)].

Ce qui tendrait encore à prouver l'importance cardinale attachée à l'oreille dans le vase funéraire, c'est la trouvaille faite par le Dr J. L. Pic, en Bohême, à Hanin, dans une sé-

pulture du XIe siècle, d'une oreille de cette sorte (1), détachée du vase, mais portant encore cinq pendants, avec un seul trou vide. Butin de campagne, sans doute, car l'aire de propagation des urnes-figures ne descend guère au-delà de la Silésie que vers l'extrême Nord de la Hongrie, sans en atteindre le Sud. Aire parfaitement délimitée, comme celle des anses polypodes, mais à la province de l'Ouest plutôt que de l'Est, et pas du tout identique, malgré le trait d'union évident qu'établit, à défaut d'autres raisons, l'urne dite *impé*

Fig. 82.

Fig. 83.

Fig. 84.

Fig. 82. *Echelle : Env. :* 1/5. — Vase en poterienoire lustrée du cimetière préhistorique de Landsberg a/W. Au Musée d'Ethnologie de Berlin. « De la tête déprimée se détachent deux lobe-d'oreilles percées où devaient être fixés probablement des anneaux de bronze. » (Felix Hobus, *Die Dechseler Cult. Figur.*, Verhandl. d. Berl. Ges. f. A., E. u. U., 1902, p. (50)-(56), 3 fig. (v. p. 51)).

Fig. 83. *Echelle :* 1/10. — « Vase cinéraire (canope) en forme de tête humaine et muni de bras mobiles. Le récipient, destiné à contenir les cendres ou les ossements desséchés, a la forme d'une amphore à deux anses plates verticales, dans lesquelles sont engagés deux bras qui sont fixés au moyen de fiches en bois ou en métal passées dans des trous correspondants. La tête coiffe le vase comme un couvercle... Les lobes des oreilles sont percés d'un trou pour recevoir des pendeloques. Le sommet de la tête porte aussi un grand trou circulaire... Une petite anse verticale est soudée à l'occiput. La tête peut être fixée sur le goulot du vase au moyen de fiches passant dans des trous correspondants... Haut. 0m50 (Inv. N 4835 et MN 1161). Pas de provenance connue. Sans doute l'Etrurie. » E. Pottier, *Vases antiques du Louvre*, gr. in-4°, 156 p., 102 pl., Paris, 1897 (v. pl. 35, salle D, 162 et p. 41).

Fig. 84. *Echelle :* 3/20. — « Vase en terre, colorié de rouge et de blanc sur fond jaune, de la vallée moyenne du Mississipi. Hauteur : 10 pouces 1/2. » W. H. Holmes, *Op. cit.*, pl. XXXIX (en couleurs) et p. 101.

riale (*Fig.* 79), où l'anse n'essaie même pas de rappeler la forme de l'oreille, mais se borne à multiplier les trous en crémaillère, exactement comme dans nos figures 1 à 7.

(1) Dr J. L. Pic, *Kostrové hroby z pravé doby Krestanské*, Starozitnosti zemé ceské, Dil. III, 1909, Svas. I, col. 73-200, fig. 30-96 (v. col. 78, fig. 31).

(1) *Op. cit., loc. cit.*

Aussi, pas plus que pour ces anses-là, ne nous semble-t-il utile de rechercher une influence venue de loin. En admettant même que ce soit par le grand souffle de la civilisation d'Orient qu'ait été colportée l'idée première, pourquoi le germe, semé en chemin, n'en aurait-il pas prospéré, pareillement ou d'autre façon, ailleurs, par places, en jalonnant nettement la route? Sans doute on peut trouver avec les urnes-figures de Troie, ou la prétendue « tête de chouette » chère à Schliemann, quelques analogies; mais ce ne sont pas seulement des myriamètres de distance, ce sont des millénaires d'âge qui les séparent, même si l'on recule les urnes prussiennes au commencement plutôt qu'à la fin de la Tène, comme y inclinait Virchow (1). Voudra-t-on, comme l'essaya celui-ci pour les anses multiforées, se rejeter sur une ressemblance italiote ? Il suffirait, pour se détromper, de jeter un coup d'œil sur les planches où M. K. Schumacher (2) vient de réunir des séries d'urnes-figures de l'époque romaine, où, la face occupant toute la panse, y prend des rotondités lunaires et des boursouflures batracoïdes sans grand souci du rendu de l'oreille et sans aucun rapport avec le faire de la Basse-Vistule. Que sera-ce si l'on se reporte aux célèbres vases-canopes des *tombe a ziro* de Chiusi (*Fig.* 82) où le couvercle seul est façonné en forme de tête mobile et tout le reste machiné avec un souci de vérité ne se bornant pas à représenter l'oreille, mais imitant ses boucles en terre lorsqu'elles ne devaient pas être ajoutées en bronze ? Quel abîme entre la grossière technique du Nord et ce style italique si spécial, où M. L. A. Milani (3) a pu suivre tout le développement de l'art du portrait en Etrurie ? Le Dr J. Undset lui-même (4), tout en ne rejetant pas absolument la possibilité d'une origine sémitique et orientale, convient qu'il est bien difficile d'admettre un lien entre la

(2) K. Schumacher, *Gesichtsgefaesse römischer Zeit*, Altertümer uns. heidn. Vorzeit, Bd. V., Hft. X, 1908, p. 342-7, pl. 59.

(3) Luigi A. Milani, *Monumenti etruschi d'uso cinerario illustrati per servire a una storia del ritratto in Etruria*, Museo it. di antichità class., vol. I, 1885, p. 289-344, pl. VIII-XIII (v. p. 337 et pl. VIII, 5, VIII *a*, 14). Un vase, représenté pl. XII, 1, montre comme deux épaulettes, constituées chacune par un dragon, enroulé en huit. Cela donne l'anse bi-oculée, ou en **B**, que nous avons vue sur des poteries de tous âges et de tous pays, sans qu'il y ait davantage lieu de la faire venir du serpent étrusque que du quadrupède caucasique. De même qu'il serait absurde d'attribuer une origine herpétomorphe à l'anse à trois trous de Platénice, sous prétexte qu'il en a été fait de ce genre (Montelius, *Il. centr.*, pl. 215, 3) formées par un véritable enroulement serpentin.

(4) Dr Ingwald Undset, *Ueber italische Gesichtsurnen*, Ztschr. f. Ethnol., Bd. XXII, 1890, p. 104-145, 38 fig. (v. fig. 21, 23).

mode étrusque et celle de la Baltique (1) et c'est bien notre impression, même en mettant en compte la poterie excentrique, d'aspect larvaire, à tête fœtale, de Landsberg (*Fig.* 83), qui constitue, en Prusse même, une anomalie sans pendant, traitée, à cause de cela, de « rituelle », alors que le Tennessee, aux Etats-Unis, fournit toutes sortes de variantes du bonhomme accroupi en terre polychrome dont nous donnons (*Fig.* 84) un croquis, d'après une belle planche en couleurs de W. H. Holmes.

Mais eût-on l'imagination de Mlle Sophia von Torma (2) qui arrive à donner à chaque vase-figure un rôle déterminé dans le culte astral, ce serait en vain qu'on chercherait encore d'autres rapprochements plus ou moins forcés : ils ne serviraient qu'à faire ressortir partout le caractère étroite-

Fig. 85. *Echelle* : 3/20. — « Remarquable urne-figure en terre ; probablement un portrait ; trouvée à Blythesville, Arkansas, provenant d'un tumulus délavé par les eaux. Collection H. M. Braun, East Saint-Louis, Illinois. Vues de face et de profil. » Warren K. Moorehead, *The Stone Age in America*. 2 vol. gr. in-8° carré ; vol. I, 458 p., 398 fig. ; vol. II, 418 p., fig. 399-723. Boston et New-York, 1910 (v. p. 285, fig. 682).

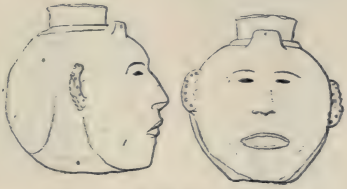

Fig. 85.

ment régional du développement d'une idée élémentaire, absolument sans patrie, susceptible d'éclore spontanément aux points les plus opposés du globe, mais d'y prospérer différemment, en évolution divergente, suivant l'influence du milieu.

Les urnes-figures et les vases à anses polypodes ont une zone commune. Les unes cependant ont marché à l'Ouest, les autres à l'Est.

De l'autre côté de l'Atlantique, quelle différence entre les Précolombiens du Pérou qui ajoutent à une schématisation de corps bien complet une schématisation de tête, à même le cou, et les Pueblos du Nouveau-Mexique qui, supprimant totalement le corps, modèlent une tête d'un tel réalisme qu'il a fallu regarder de très près pour s'assurer qu'il ne s'agissait pas de moulages directs *post mortem* ! Les figures 85 à 88 reproduisent schématiquement quelques-uns de ces types,

(1) Id. — *Op. cit.*, p. 143.

(2) Sophia v. Torma-Boos, *Ueber Thraco-Daciens symbolisirte Thonperlen, Sonneraeder u. Gesichtsurnen*, Corr.-Bl. d. d. Ges. f. A., E. u. U., XX, 1889, p. 11-14, 19-22, 28-29 (v. p. 19).

au regard mort, au rictus macabre, où l'on peut remarquer, vers le milieu du front, comme sur le haut de la tête étrusque, un appendice spécial avec trou funiculaire, prouvant bien que les trous des oreilles avaient leur destination particulière.

On les retrouve d'ailleurs, ces trous, simples ou multiples, sur des terres cuites, point faites pour être suspendues. Qui ne connaît les statuettes chypriotes, dont les figures 89 et 90 représentent deux types du Musée céramique de la ma-

Fig. 87.

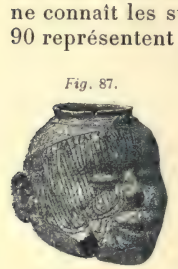

Fig. 86 *a.*

Fig. 86.

Fig. 88.

Fig. 87 *a.*

Fig. 86. *Echelle :* 3/20. — « Vase imitant la tête humaine. Du groupe céramique de la vallée moyenne du Mississipi, Arkansas. Collection de l'Académie de Davenport. Hauteur : 6 pouces 3/4. Poterie peinte. » W. H. Holmes, *Op. cit.*, (v. notre fig 14), pl. XXIX, *c*, XLIII, *b*, et p. 98.

Fig. 87. *Echelle :* 3/20. — « Vase funéraire imitant la tête d'un mort. De la vallée moyenne du Mississipi. Poterie peinte. » Holmes, *Op. cit.*, p. 39, fig. 16 et pl. XXXI, XLIII, *a*, p. 98 et 100.

Fig. 88. *Echelle :* 3/20. — « Vase imitant la tête humaine, de l'Arkansas ; groupe céramique de la vallée moyenne du Mississipi. Hauteur : 5 pouces 1/4. » W. H. Holmes, *Op. cit.*, pl. XXXII*d.*, — Quoique cette tête ait, parmi toutes les autres, avec ses yeux ouverts, un faciès exceptionnel, que fait remarquer l'auteur, celui-ci, après avoir exposé en détail (p. 96-99) ce qui concerne ces urnes-figures, à oreilles presque toujours percées de nombreux trous, et dont le nez semble parfois avoir dû porter lui-même un anneau, tandis qu'un petit appendice spécial, au milieu du front, était destiné à laisser passer une ficelle, n'accorde aucune mention spéciale aux autres trous nombreux, faits après la cuisson, que montre la figure et qui rappellent ceux de nos urnes mérovingiennes.

nufacture nationale de Sèvres, le premier particulièrement curieux par ses analogies avec la stylisation péruvienne ? Dans l'autre, on voit encore en place les boucles d'oreille, en faveur desquelles a été élargie démesurément la tête, sans souci de l'expression de la figure, réduite à une sorte de bec de perroquet entre deux yeux énormes, presque sans bouche.

Sur une autre Aphrodite chypriote (1), on voit la tête surmontée d'un large chapiteau portant des anneaux. Par contre des trous paraissant bien destinés à la suspension funiculaire se voient parfois ailleurs qu'aux oreilles, par exemple sur une sorte de patte coiffant la tête (2). Mais il est remarquable que les statuettes non féminines en sont généralement dépourvues.

En Podolie, fait remarquer le Prof. G. Kossinna, les représentations masculines, bien plus rares que les autres, n'ont jamais qu'une seule oreille percée, la gauche. Dans les *Fig.* 91 à 94, on est frappé du contraste du développement auriculaire des figurines néolithiques de déesses-mères (*Fig.* 91-93) avec l'extrême réduction de la tête de la statuette mâle (*Fig.* 94).

Dans les *Fig.* 95 à 98, provenant des admirables fouilles de M. Chwoiko dans l'Ukraine, qui ont révélé toute une civilisation néolithique à poteries peintes, tellement remarquable qu'on l'a distinguée sous le nom de « Tripoljekultur », on voit qu'en plus des trous auriculaires, d'autres étaient ménagés, soit aux épaules, soit aux hanches, et ne pouvaient avoir d'autre but que le passage de liens.

Fig. 89 *et* 90. *Echelle : env.* 3/10. — Statuettes chypriotes du Musée céramique de la Manufacture nationale de Sèvres. Vitrine 2. « N° 10687³. Poterie antique trouvée à Alambra. Figurine d'Aphrodite. » Hauteur : 0m205. — N° 10687¹. Poterie antique. Figurine primitive trouvée à Arpéra (Chypre). » Hauteur : 0m285. (D'après des photographies dues à l'obligeance de M. Emile Bourgeois, directeur de la Manufacture nationale de porcelaines).

Mais nous voilà entraînés loin de notre sujet d'anses verticales multiforées, et ce n'est qu'afin de ne rien négliger de connexe, que nous mentionnerons encore certaines formes singulières, point rare dans la petite céramique chypriote (v.

(1) Max Ohnefalsch-Richter. *Kypros, die Bibel u. Homer, Beitraege z. Kultur-Kunst-u. Religions Geschichte des Orients im Alterthum*, gr. 4°, 535 p., 272 fig., atl. de CCXIX pl. (v. pl. XXXVII, 6 et p. 2 p. 37.)

(2) Id., pl. CXLVIII, 9 *a*.

Fig. 100), et renouvelées en plus grand, mais avec infiniment moins d'élégance, aux temps relativement avancés du moyen âge, où l'on voit, en dessous d'une grande anse de préhension, dans le même plan vertical, une autre plus petite, à destination évidemment funiculaire. La *Fig.* 99, nous en montre un curieux spécimen transcaucasien. J'ai reçu moi-même, de M. L. Marin, qui l'avait trouvée en surface dans une grotte de Montpeyroux (Hérault), une grande poignée de

Fig. 91. *Fig.* 94.

Fig. 91 *à* 94. — Trois idoles néolithiques féminines et une masculine, de Podolie [Gustav Kossinna, *Der Ursprung der Urfinnen und Urindogermanen u. ihre Ausbreitung nach Osten. 2. Nordindogermanen u. Südindogermanen*, Mannus, I, 1909, p. 225-245, 22 fig., pl. XXII-XXXIV (v. p. 238 et fig. 17 *a-d*)].

cruche, deux fois rainée, sur sa largeur de plus de $0^{m}06$, et assez ouverte pour laisser passer deux mains fermées, montrant, en dessous de son point d'attache inférieur, une autre, en simple boucle, de $0^{m}02$ à peine de largeur, laissant juste passer un doigt. Dans le voisinage de celle-ci se voient, sur la surface, non vernissée, mais très cuite et marquée des stries du tour, quelques empreintes mal venues de fossettes

Fig. 95.

Fig. 96.

Fig. 98.

Fig. 97.

Fig. 95 *à* 98. — « Idoles féminines en terre cuite des 2e et 3e styles de Tripolje. » G. Kossinna, *Op. cit.*, pl. XXIX; d'après V. V. Chwoiko, *Les débuts de la poterie et l'âge du Bronze dans le Haut-Dnieper* (en russe), XIe Congr. archéol. russe (Kiew, 189[illegible]), gr. in-4°, Moscou, 1907; p. 714-819, pl. XVI-XXVIII (v. pl. XXII).

Fig. 99. *Echelle :* 1/5. — Poterie chypriote du Musée du Louvre, salle A. 40.
« Œnochoé à une anse plate et à trois pieds, couverte d'appendices saillants... Dix-neuf saillies percées d'un trou dessinent sur le col et sur la panse des lignes verticales... Poterie façonnée à la main. Terre rougeâtre. Engobe blanc. Peinture en noir mat, qui a, presque partout, tourné au rouge. Hauteur : 0m22. Trouvé dans l'île de Chypre et acheté en 1878 de l'ancienne collection Barre. [Inv. MNB 1298., Cat. p. 106] ». Ed. Pottier, *Vases antiques du Louvre*, 1re *Série*, in-4°, 59 p., 51 pl. ; Paris, Hachette. s d. »
Une pièce presque semblable se voit au Musée de Sèvres, vitrine I, n° 7240.

Fig. 100. *Echelle :* 1/5. — « Kourgane d'Helenendorf; âge du Bronze. Haut. : 0m30. Grande urne à large panse et col mince, à bord déjeté, d'où part, jusqu'à l'épaule, une anse élégamment coudée. En dessous du point d'attache se trouve une bouclette funiculaire. Du col au milieu de la panse, de fortes rainures creusent la paroi, d'un brun brillant, en terre bien cuite. » E. Rösler, *Archæologische Forschungen u. Ausgrabungen in Transkaukasien im Jahre 1900.* Verhandl. d. Berliner Ges. f. A., E. u. U., 1902, p. (137)-(131), 255 fig. [v. p. (174), fig. 157].

rectangulaires obtenues à la roulette, qui ne laissent guère de doute sur l'âge mérovingien de la pièce.

Enfin, c'est une véritable anse « en B » que présentent, quand on les pose debout, sur la base aménagée dans ce but, certains tonnelets médiévaux, dont nous figurons (*Fig.* 101 et 102), deux exemplaires ; il semble bien que la bonde, placée dans le milieu, entre les deux poignées, après avoir servi au remplissage du tonnelet en position horizontale, était destinée, après redressement de celui-ci, à empêcher la rentrée de l'air, dont la surface de contact se trouvait ainsi réduite au minimum. Sans doute ces curieux récipients, qui ne semblent pas rares, eurent-ils en leur temps un usage bien déterminé, peut-être renouvelé des Romains, à juger par la trouvaille qui a été faite par le Dr Arpad Buday, en Hongrie (1), d'un tonnelet semblable, quoique

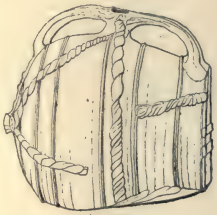

Fig. 101. *Echelle : environ* 1/5. — Tonnelet en poterie non vernissée provenant du lit de la Mayenne à Laval. Musée d'histoire naturelle de Laval. [D'après une photographie due à l'obligeance de M. D. P. Œhlert, directeur.]

Fig. 102. *Echelle : environ* 1/7. — Tonnelet-bouteille provenant de la collection d'un amateur de Poitiers ; actuellement à M. E. Foucault, à Flers (Orne). [D'après un croquis de M. E. Foucault.] Un diaphragme destiné au bouchon rétrécit l'orifice du goulot-entonnoir à la hauteur duquel le grand diamètre est de 0m280, tandis que, de la base à la calotte, faisant pièce avec le corps, il n'y a que 0m275. Le décor des cordons qui courent sur la panse est formé par de petites fossettes impressionnées. Toute la surface est couverte d'un vernis plombifère, fortement écaillé, couleur vert foncé de bronze antique ou feuille de houx.

bien plus élégant, fusiforme, muni, en face de la bonde évasée en entonnoir, d'un cercle en relief formant pied pour la position horizontale.

Le musée du Louvre possède dans sa collection de pote-

(1) Dr Arpad Buday, *II. Bericht üb. die Ausgrabungen in Porolissum* (Erdélyi Muzeum, 1909, p. 300); analysé par M. Rozka, *Archæologisches aus Siebenbürgen im Jahre* 1909, Praehistorische Ztschr., I, 1910, p. 406-408 (v. p. 407, fig. 1). Le défaut d'indication d'échelle ne nous permet pas de préciser ; mais l'aspect du fin vase romain, qualifié de cultuel, est d'une dimension plutôt inférieure à no grosses et grossières pièces médiévales.

ries chypriotes (1), un vase en forme de barillet ovoïde, très décoré, en noir mat et rouge vineux sur engobe blanc, devenu grisâtre. Mais le goulot qui occupe la place de la bonde, au lieu de se trouver entre deux anses, comme dans nos modèles médiévaux, et comme on le voit si souvent sur d'autres modèles orientaux, sert d'appui à une seule anse ordinaire, située dans un plan perpendiculaire au grand axe et point parallèle.

Et maintenant il est temps de mettre un terme à ce travail fastidieusement compilatoire, auquel nous nous reprocherions amèrement de nous être laissé aller à donner des heures et des efforts utilisables de meilleure façon, si, à côté de la satisfaction de vulgariser par l'image certaines formes céramiques peu répandues, nous n'avions rencontré maintes fois matière à considérations plus larges et mille arguments de fait contre ces théoriciens, qui, sur chaque cas particulier, croiraient déroger à leur érudition, s'ils ne trouvaient à la moindre chose une origine bien lointaine, afin d'échafauder, sur des rapprochements souvent moins nombreux et moins complets que ceux que nous avons accumulés, de belles théories de migrations de peuples ou d'idées. Tous nos rapprochements, à nous, n'ont servi qu'à faire ressortir le grand isolement de certaines îles de civilisation, où la même idée, soit éclose spontanément, soit apportée du dehors, se développait en sens absolument divergents, et en donnant à ses produits des formes dissemblables, à caractères de terroir étroitement localisés. L'anse multiforée de la Basse Vistule a son type à elle, qui ne dépasse pas un cercle déterminé, et n'est certainement venu de nulle part. L'anse étrusque bioculée a peut-être quelque chose d'hellénique; mais elle est absolument différenciée, avec une aire de dispersion bien à elle aussi.

Pourquoi donc l'homme, cet être essentiellement modifiable, et dont la « supériorité » vient surtout de sa grande plasticité d'adaptation, aurait-il, moins que le végétal, subi l'influence du sol? Or la vigne d'Amérique, à la supposer issue de même souche que celle d'Europe, donne bien, comme celle-ci, sans transport de pollen, du raisin en grappes, mais pas le même vin. Aujourd'hui encore, la poterie populaire n'est pas la même en Bretagne et en Provence.

(1) E. Pottier, *op. cit.*, pl. 8, A', 151 [Invent. MNB 1297].

Ce qui se trouve partout pareil, ce qu'il est impossible, et aussi oiseux que pour le fruit de la vigne, de dire apporté d'ici là, ou de là ici, c'est l'idée élémentaire, fruit du cerveau, directement issue d'un besoin, comme celle de doubler l'anse fragile pour doubler la facilité, la sécurité d'emploi. De même que le genre *Vitis*, dans toutes ses variations individuelles ou spécifiques, doit son existence à l'analogie de certaines productions foliacées ou florales répondant à ses besoins de vie, de même le genre *Homo*, à chacune de ses phases, fut caractérisé par la même floraison, la même fructification de ses pensées, aboutissant partout à une même manière, de répondre aux mêmes besoins, sans autres modifications que celles d'adaptation à l'ambiance.

Mais il y eut aussi, de très bonne heure, le besoin de luxe, nullement vital, par quoi reprit ses droits le libre arbitre, cause des divergences observées, créateur de modes régionales et de zones d'expansion.

Quoi d'étonnant à ce que celles-ci soient demeurées locales, ne répondant qu'à des goûts tout locaux? Ceci ne fait nullement objection au fait, établi par d'autres constatations, de l'existence de lointaines relations de peuples dès la haute antiquité. Mais si le transport d'objets de grande utilité, comme les métaux, ou de grande rareté, comme l'ambre et certaines coquilles marines, devait faire naître le commerce, pourquoi celui-ci se fût-il chargé de la véhiculation, soit d'objets encombrants et fragiles, soit simplement d'idées d'ornementation ne répondant, même en art, qu'à un caprice de fantaisie esthétique?

Il ne faudrait donc point que l'on fît de notre thèse un argument absolu, et à tort généralisé, contre tous les faits très intéressants de commerce préhistorique qui ont été dûment constatés : c'est seulement contre la tendance à l'abus, que nous avons tenu à protester, en demandant qu'on ne regarde comme « transportés » que les objets pour lesquels il aura été préalablement établi, comme nous l'avons fait pour les anses polypodes prussiennes et pour les « flûtes de Pan » cévenoles ou éduennes, une délimitation originelle, bien incontestable.

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 1911

Présidence de M. L. COUTIL.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

M. le Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 Juillet 1911. — Le procès-verbal est adopté.

A propos du procès-verbal, des notes ont été envoyées par MM. L. Gobillot, M. Gillet, A. Conil, A. Cousset, Hébert, M. Baudouin, [Elles sont insérées plus loin].

Correspondance.

Lettres de remerciements : M. Noury.

Lettres d'Excuses : Mme la marquise de Luppé; Mme Crova et M. Crova; M. Dubus; M. H. Marot.

Nécrologie.

Nous avons le vif regret d'annoncer la mort, à l'âge de cinquante-six ans, du Docteur Paul Girod, Professeur à la Faculté des sciences et à l'Ecole de médecine de Clermont-Ferrand, dont il a été longtemps le Directeur. Il était Chevalier de la Légion d'honneur. Il est l'auteur de « Manipulations de Botanique » et de Manipulations de Zoologie, » et d'un ouvrage de vulgarisation : *Les Sociétés chez les Animaux*. Son œuvre principale est un travail de Préhistoire, de longue haleine, en collaboration avec Massénat : *Les stations de l'âge du renne dans les vallées de la Vézère et de la Corrèze*. On sait que M. Girod avait recueilli la Collection Massénat, et que, désormais, la plupart de ses pièces sont au Musée de Saint-Germain-en-Laye.

M. A. Morin, père de notre collègue M. Morin (Jean), un assidû de nos Congrès préhistoriques, est décédé récemment.

Présentations et Communications.

Dr Henri Martin (Paris). — *Conditions de Trouvaille de l'Homme fossile du Moustérien inférieur de La Quina* [Trouvaille 1911]. — *Présentation du Crâne.*

Dr Marcel Baudouin (Paris). — *Présentation de la Brochure de Vendrest* [Résumé des Fouilles de 1909 et 1910].

A. Guébhard (Paris). — *Don d'un moulage d'épingle à collerettes et disques mobiles, fait par le Musée de Villefranche* (Rhône).

Bouillerot (Dijon). — *Une épingle à collerette.*

M. Houry (Issy, S.). — 1° Une *enclume*, assez volumineuse, avec *traces* indiscutables d'*utilisation* [Sablières de Billancourt]. 2° un *Racloir* (*moustérien?*), trouvé au bord de la mer, au pied d'une falaise, à Dieppe [M. Houry, craignant que la pièce ne soit due à l'action de la mer, a demandé l'avis de la Société].

Roland (de Villevenard) et L. Coutil. — *Crânes néolithiques. Moulage de la Hache sculptée sur le fond d'une Grotte à Courjeonnet* (Marne).

Baudon (Dr) (Oise). — *Hachette néolithique avec manche en silex.* — *Casse-tête troué.* — *Parures paléolithiques en silex.*

Pagès-Allary (Murat). — *Haches polies et Tranchets.*

Boutanquoi (Oise). — *Découverte scientifique de deux Menhirs indicateurs inconnus d'une Sépulture néolithique connue à Trosly-Vieux-Moulin* (Oise).

L. Gobillot (La Trimouille, V.). — *Haches en roches cristallo-phylliennes à érosions* (Néolithique Montmorillanais).

Estaunié (Algérie). — *Découverte de stations préhistoriques à Ammi-Moussa* (*Gran, Algérie*).

L. Desforges (Nièvre). — *Le Paléolithique inférieur dans la Vallée de l'Alène* (Nièvre).

A. Aymar (Clermont-Ferrand). — *Pourquoi l'Auvergne a été un des centres les plus importants de la céramique gallo-romaine.* — *Technique de la gravure gallo-romaine.*

A. Aymar. — *Un sifflet néolithique.*

H. Bout de Charlemont. — *Trouvaille abondante de poteries ibéro-mycénienne des* VIIe-VIIIe *siècles dans une grotte de Marseilleveyre* (Bouches-du-Rhône).

Graff (Issou, Seine-et-Oise). — *Ebauche de Haches polies du fond de la Vallée de l'Issou* (Seine-et-Oise).

H. Barbier (Eure). — *Découverte d'un pic-hache gallo-romain à Pacy-sur-Eure.*

Houry (Issy, Seine). — *L'industrie paléolithique de Billancourt* (Seine). [1 coupe].

A.-L. Lewis (Wallington, Angleterre). — *Les Alignements de pierres (Stone Rows) de Dartmoor, Devonshire, Almont* (Plans).

M. Dubus (Neufchâtel-en-Braye, Seine-Inférieure). — *Traces de l'existence d'un culte de la Hache pendant le Paléolithique inférieur.*

M. Le Coniat (Trégomar, Côtes-du-Nord). — *Hache polie de grande taille.*

Harmois (Saint-Brieuc). — *Hache polie à érosions* (Cesson, Côtes-du-Nord).

Dr Doranlo (Mathieu, C.). — *Squelettes humains, découverts près de Lion-sur-Mer (Calvados).*

O. Vauvillé (Pommiers, Aisne). — *Ciseau en silex taillé et poli.*

M. Baudouin (Vendée). — *Les Menhirs indicateurs de l'Allée couverte de la Frébouchère au Bernard (Vendée).*

Bibliothèque.

La Société Préhistorique a reçu les brochures suivantes :

Programme du Cinquantième Congrès des Sociétés savantes de Paris et des Départements à la Sorbone (avril 1912). — Paris, 1911, in-8°, 20 p.

Vidal de la Blache. — *Discours de la Séance de clôture du Congrès des Soc. sav. de 1911 à Caen.* — Paris, I. N., 1911, in-8°, 13 p.

Bloch (C.). — *Discours prononcé au Congrès des Sociétés savantes à Caen, le 22 avril* 1911 [Séance de clôture]. — Paris, 1911, in-8°, 17 p.

Marcel Baudouin. — *La Sépulture néolithique de Belleville à Vendrest* (Seine-et-Marne). *Fouille et restauration. Etude scientifique.* — S. P. F., 1911, in-8°, 267 p., 40 fig., avec XVI pl., hors texte, en Photocollographie, du Dr H. Martin.

Westropp (Th. J.). — *Saint-Mochulla of Tulla, County Clare : his legend and the entrechments and remains of his Monastery.* Repr. fr. *The Journal of the Proced. of the Roy. Soc. of Ant. of Ireland*, 1911, part 4, Vol. XLI, q. 1 (Com. de juillet 1910). — Broch. in-8°, 14 p., 5 fig.

Westropp (Th. J.). — *Cahermurphy Castle and its earthworks, with certains fort near Milltown-Malbay, County Clare.* — [Com. du 23 janv. 1911]. Repr. fr. *The Journal of the Proceed. of the Journal of the Roy. Soc. of Antiq. of Ireland*, 1911, part. 3, XLI, q. 2, juin. — Broch. in-8°, 1911, 20 p., 7 fig.

Mazauric (Félix). — *Les Musées archéologiques de Nîmes. Recherches et acquisitions : année* 1910. — Nîmes, 1911, in-8°, 47 p.

Pigorini (Luigi). — *Preistoria* [Extr. *Cinquanta anni di Storia italiana* 1860-1910]. — Roma, Accadem. Lincei, 1911, in-4°, 72 p.

Rutot (A.). — Mise au point pour 1911 du Mémoire intitulé : *Le*

préhistorique dans l'Europe centrale, paru en 1903. — [Extr. *Congrès archéol. belge*]. — Malines, 1911, in-8°, 114 p., 22 fig.

HAUSER (O.). — *Le Périgord préhistorique* [Vallée de la Vézère et de la Dordogne]. — Le Bugue, G. Réjan, 1911, in-8°, 22 p. (Cartes hors texte, non reliées).

METMAN (Jean). — *La Législation française relative à la protection des monuments historiques et des objets d'art.* — Dijon, Darantière, 1911, in-8°, 171 p.

DEYDIER. — *Le préhistorique aux environs du Mont-Ventoux :* Région Sud-Ouest (2e partie). Paléolithique. Néolithique. [Extr. *VIe Congrès Préh. France*, Tours, 1910, 196-226]. — Tiré à part, 1911, in-8°, 31 p., 4 pl. h. texte.

Proceeding of the Prehistoric Society of East Anglia. — Fév. 1908-9 et 1909-10, vol. I, part. I. — London, H. K. Lewis, 1911, in-8°, 121 p.

Dritter Jahresbericht der Schweiz Gesellschaft für Urgeschichte [Soc. préhistorique Suisse]. — Zurich, 1911, in-4°, 180 p.

HUE (E.). — *Distribution géologique de l'Industrie en Silex du Grand Pressigny* [Rapport général]. [Extr. *VIe Congr. Préh. France*, Tours, 1910, p. 390-436]. — Broch., 1911, in-8°, 48 p., 1 fig., 1 pl. hors texte (Cartes).

MILLON (Abbé) (A.). — *Pauvres pierres : Les Mégalithes bretons devant la Science.* — Paris, E. Chevalier ; Saint-Brieuc, R. Prud'homme, 1911, in-8°, 296 p., 5 pl., hors texte.

GUÉBHAHD (A.). — *L'Eglise et la Préhistoire.* [Extr. de la Grande Revue, 1911, 25 juillet, p. 353-362]. — Broch., Par., 1911, in-8°.

GUÉBHARD (A.). — *Les dépôts de bronze du département des Alpes-Maritimes.* [Extr. *Congr. Préh. de France*, session de Tours, 1910, 733-747, 14 fig., 2 pl. hors texte]. — Broch., in-8°, 1911.

GUÉBHARD (A.). — *A propos de la décoration au champ levé ou par excision d'une poterie préhistorique provençale.* [Extr. *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1911, juin]. — Broch., in-8°, 1911, 8 p., 1 fig.

GUÉBHARD (A.). — *Sur une particularité remarquable de certaines épingles de bronze dites à collerettes.* [Extr *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1911, juin]. — Broch., 1911, in-8°, 8 p. 4 fig.

BAUDOUIN (Marcel). — *La Grotte cachette ou Souterrain de La Brunetière, à La Roche-sur-Yon* (Vendée). [Fouilles. Preuves de plusieurs utilisations successives. Restauration]. [Extr. *Congrès de la Féd. Arch. de Belgique*, Malines, 1911]. — Malines, 1911, in-8°, 53 p., 18 fig.

BAUDOUIN (Marcel). — *Découverte, fouille et description du Souterrain, aujourd'hui détruit, de la Minerie, à Girouard* (*Vendée*). [A. F. A. S., Toulouse, 1910]. — Paris, 1911, in-8°, 24 p., 12 fig.

BAUDOUIN (Marcel). — *Découverte d'une Ciste néolithique au Chiron-Lazare, à l'Ile-d'Yeu* (*Vendée*). [Extr. *A. F. A. S.*, Toulouse, 1910, t. II, p. 287-293, 4 fig.]. — Tiré à part, 1911, in-8°, 4 fig., 6 p.

Baudouin (M.). — *Découverte d'un petit Cromlech et d'une station néolithique à Barbe, en l'Ile-d'Yeu (Vendée).* [Extr. A. F. A. S., Toulouse, XXXIX, t. II, p. 280-287, 3 figures, 1910]. — Tiré à part, 1911.

Baudouin (M.). — *Découverte d'une Pierre à bassins et à rigoles typiques : Les Amporelles à l'Ile-d'Yeu (Vendée).* [Extr. *Congrès Préh. Fr.*, Tours, 1910, 513-550]. — Par., in-8°, 1911, 38 p., 13 fig.. dont 6 pl., hors texte.

Baudouin (M.). — *Les Silex taillés du Grand Pressigny en Vendée.* [Extr. *Congrès Préh. Fr.*, Tours. 1910, 341-376]. — Paris, 1911, in-8°, 36 p., 28 fig., dont 1 pl. hors texte.

Cousset (A.) et Baudouin (M.). — *Découverte de Gravures de Sabots d'Équidés sur rocher au Pas du Roi à Saint-Just (Ch.-I.).* [Extr. *Congr. Soc. Préh. de France*, Tours, 1910, p. 572-618]. — Paris, 1911, in-8°, 48 p., 17 fig., dont 2 pl., hors texte.

Givenchy (Paul de). — *Hache polie avec gravure géométrique.* [Extr. *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1910, déc. 22]. — Broch. 1911, in-8°, 4 p., 2 fig.

Givenchy (Paul de). — *Les grands éclats moustériens et les pièces acheuléo-moustériennes de la carrière du Tillet*, près la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne) [Extr. *Bull. Soc. Préh. Fr.*, 1911]. — Broch. in-8°, 8 p , 2 pl., hors texte en photocollographie.

Collet (L'abbé A.). — *Les origines préhistoriques et historiques de Elnes, Luculves et Wavrans sur l'Aa.* [Extr. *du Bull. Soc. Acad. de Boulogne-sur-Mer*, t. IX, 1911]. — Broch., 1911, in-8°, 19 p.

Collet (L'abbé A.). — *Un moulin primitif. Pierres de jet. Racloirs, grattoirs en silex.* [Extr. *du Bull. de la Soc. Acad. de Boulogne-sur-Mer*, 1910, t. IX]. — Boulogne-sur-Mer, 1911, in-8°, 27 p.

Dubalen (P.-E.). — *Aperçu géologique de la région du sable des Landes.* — Dax, 1911, in-8°, 19 p., 1 carte, 1 tableau.

Boyard (Ch.). — *Contribution à l'étude des industries de la pierre dans la région des Hauts-Plateaux tunisiens* [station de Sidi Mabrouk, près Thala]. [Extr. *VIe Congr. Préh. Tours*, 1910, p. 462-468]. — Broch., in-8°, 1911, 8 p., 4 pl., hors texte.

Boyard (C.). — *Le paléolithique inférieur dans la région de Nansous-Thil* [Industrie des stations moustériennes de plein air]. [Extr. *A. F. A. S.*, Toulouse, 1910, p. 254-260]. — Broch., 1911, in-8°, 1 pl.].

Atgier. — *Mégalithes funéraires et cultuels.* — [Extr. *Congrès préh. de Tours*, 1911]. — Broch., in-8°, 1911.

Martin (H.). — *Les couches du gisement de La Quina et leur âge.* [Extr. *VIe Cong. Préh. de France*, Tours, 1910, p. 125-128]. — Broch., 1911, in-8°, 4 p., 2 pl.

Martin (H.) et J.-B. Barreau. — *Stratigraphie de trois Tranchées dans l'atelier de Larcy* (Grand-Pressigny). [Extr. *Bull. Soc. Préh.*

Franç., 1911, 27 juillet, 433-440]. — Broch. 1911, in-8°, 2 fig, 8 p., 3 pl. hors texte.

MARTIN (H.). — *Sur un Squelette humain, de l'Epoque moustérienne, trouvé en Charente.* — [Extr. *C. R. Ac. des Sc.*, Par., 1911, T. CLII, p. 728, 16 oct.]. — Broch., 1911, in-8°, 3 p., 1 phot. hors texte.

The Archæological Survey of Nubia. — Caïro, Bulletin n° 7, 1911.

Admissions de nouveaux Membres.

Sont proclamés Membres de la S. P. F. : MM.

AMBAYRAC (Hippolyte), Professeur en retraite, 6, place Garibaldi, Nice (Alpes-Maritimes). [L. COUTIL. — P. GOBY].

AUGIER (Marius), Capitaine en retraite, 29, cours Saint-Martin, Orange (Vaucluse). [L. COUTIL. — M. GENNEVAUX].

BOISMOREAU (E.), D. M., Saint-Mesmin-le-Vieux (Vendée). [M. BAUDOUIN. — L. COUTIL].

BOISSY D'ANGLAS, Ancien ministre plénipotentiaire, Sénateur de l'Ardèche, 45, boulevard Berthier, Paris. [Dr JULLIEN. — A. VIAL].

BRESSON (Paul), Gaujac, par Anduze (Gard). [COUTIL. — M. BAUDOUIN].

COIFFARD (Joseph), Villebois-Lavalette (Charente). [A. JARRAUD. — Henri MARTIN].

DEBENS, Architecte, Montpellier (Hérault). [L. COUTIL. — M. GENNEVAUX].

DERANCOURT, Capitaine au 123e régiment d'infanterie, géologue, La Rochelle (Charente-Inférieure). [ATGIER. — M. BAUDOUIN].

DORANLO, D.-M , Mathieu, Calvados. [L. COUTIL. — GIDON].

FERRIER, M. D., Dentiste des Hôpitaux, 5, rue de Lisbonne, Paris. [Réintégration].

FULCONIS, Sculpteur, Soukh el Arbah (Tunisie). [L. COUTIL. — M. BAUDOUIN].

GASNIER (F.), Docteur en droit, 9, rue de Strasbourg, Nantes (Loire-Inférieure). [Marcel BAUDOUIN. — Henri MARTIN].

HUTTEAU (Léonce), Étampes (Seine-et-Oise). [L. COUTIL. — MAROT].

INGELBEEN (L'abbé René), Château d'Aertrycke, La Panne (Flandre Occid.) (Belgique). [L. COUTIL. — A. VIRÉ].

LESUEUR, D. M., 60, rue Saint-Germain, Bezons (Seine-et-Oise). [A. BERTIN. — CAMICHEL].

MENUT (Henri), Inspecteur départemental de l'Enseignement technique, 3, rue Christine (Cherbourg). [L. COUTIL. — M. BAUDOUIN].

MOOREHEAD (Warren K.), Andwer, Massachusetts (U. S. A.). [L. COUTIL. — PEABODY].

Musée impérial historique de Russie, Moscou (Russie).
[A. P. Pavlow. — B.-A. Gorodzoff].

Musée des Antiquités (M. le Conservateur), Nîmes (Gard).
[L. Coutil. — Marcel Baudouin].

Pader, Vétérinaire principal, 1, rue Urbain II, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). [L. Coutil. — E. Hue].

Reygasse (Maurice), Administrateur adjoint de commune mixte en congé, La Capelle-Marival (Lot). [M. Baudouin. — A. Viré].

Roché (Gaston), Garde général des Eaux et Forêts, La Calle (Algérie).
[Ch. Ferton. — Marcel Baudouin].

Socley, Archéologue, 17, quai Gauthey, Dijon (Côte-d'Or).
[A. de Mortillet. — Ratinet].

Schlesischer Althertums-Verein, 14, Granpenstrasse, Breslau-I (Allemagne). [L. Coutil. — A. Guébhard.]

Thibon (Louis), 10 *bis*, Avenue Laplace, Arcueil (Seine).
[A. Schleicher. — Ch. Schleicher].

Vedel (Louis), Molières-sur-Cèze (Gard).
[L. Coutil. — Mingaud].

Les « Mémoires » de la Société Préhistorique Française.

Voici la liste des premières Adhésions aux « Mémoires » :

1. Aveneau de la Grancière.
2. Aymard.
3. Audéoud.
4. Ballay.
5. Barthélémy.
6. Baudon.
7. Baudouin (Marcel).
8. Bertheau du Chazal.
9. Boulanger.
10. Boutanquoi.
11. Brognard.
12. Chapelet.
13. Charvilhat.
14. Chauvet.
15. Clastrier.
16. Coutil (L.).
17. Cotte.
18. Dauphin.
19. Daleau.
20. Déchelette.
21. Deglatigny.
22. Delugin.
23. Delvincourt.
24. Denoyelle.
25. Desailly.
26. Desmazières.
27. Deydier.
28. Doigneau.
29. Dramard.
30. Ducourtioux.
31. Dubalen.
32. Duvaux.
33. Evrard.
34. Exsteens.
35. Fessard.
36. Ferton.
37. Florance.
38. Foucault.

39. Fulconis.
40. Gennevaux.
41. Gidon.
42. Gillet (Numa).
43. Gillet.
44. Giraux.
45. Gobillot.
46. Guébhard.
47. Harmois.
48. Hue.
49. Jullien.
50. Kessler.
51. Lamotte.
52. Lewis.
53. Luppé (Mme la Marquise de).
54. Marignan.
55. Marot.
56. Martin (H.).
57. *Musée archéologique de Nîmes.*
58. Miguet.
59. Mollandin.
60. Mortillet (A. de).
61. *Muséum de Nîmes.*
62. Pagès-Allary.
63. *Musées royaux de Bruxelles.*
64. Peabody.
65. Patte (E.).
66. Pistat.
67. Pokrowsky.
68. Poilane.
69. Saint-Périer (de).
70. Saint-Venant (de).
71. Sales.
72. Sartorius.
73. Schleicher Charles.
74. Sellier.
75. Soubeiran.
76. *Société d'Arch. de Bruxelles.*
77. Stalin.
78. Taté.
79. Terrade.
80. Thiot.
81. Valette.
82. Vauriot.
83. Varaldi.
84. Viollier.
85. Viré.
86. Volkow.
87. Petit (M).
88. Lorrin (V.).
89. Vésignié (L.).
90. Goury (G.).
91. *Schesischer Alterthums Verein.*
92. *Société jersiaise.*
93. A. Cousset.
94. P. Vouga.
95. Henry Corot.
96. F. Schmidt.

II. — NOTES ORIGINALES ET DISCUSSIONS.

Lieux dits à Radical « Chante » *(Suite).*

M. le Dr Louis Gobillot (La Trimouille, Vienne). — La remarque de M. L. Jacquot, relativement à la fréquence des noms de lieux dans lesquels on rencontre le radical *Chante*, est applicable au Montmorillonnais. C'est ainsi qu'à proximité de la Trémouille j'ai relevé les lieux dits suivants : *Chanteloup*, commune de Journet; *Chanteloube*, commune de Bourgarchambault; *Chantegeay*, commune de Liglet; *Chantebon*, commune de Béthines.

Touchant ces diverses localités, je n'ai pu recueillir sur place aucune tradition, aucun souvenir, aucune légende, permettant de croire à l'existence plus ou moins problématique d'un Sorcier ou d'une Pythonisse. L'explication, proposée par M. C. Aublant (de Périgueux), me paraît plus acceptable, en ce qui concerne le Poitou, qui, à plus d'un point de vue, présente des affinités avec le Périgord (dans le choix de ses lieux dits en particulier). Mais, avant de donner une étymologie certaine de ces divers noms, ne conviendrait-il pas d'être très documenté sur l'historique des localités qu'elles désignent, et, s'il est possible d'attribuer à plusieurs d'entre elles une origine ligure ou gallo-romaine, il me paraît téméraire de l'affirmer pour le Poitou.

Dans le Montmorillonnais, dont l'histoire locale est encore bien obscure, on retrouve des vestiges nombreux de l'occupation humaine depuis les époques préhistoriques, protohistoriques, gauloises, romaines, etc. Or, beaucoup de villages sont construits sur des emplacements habités dès l'époque gauloise ; d'autres sont modernes ; d'autres encore, très anciens, ont disparu.

Il est possible que des appellations identiques aient des origines absolument dissemblables.

En ce qui concerne *Chanteloup* et *Chantebon*, localités voisines l'une de l'autre, mais situées dans deux communes différentes, j'ai une remarque intéressante à présenter : c'est l'existence, dans leur voisinage, de stations préhistoriques assez importantes et encore peu étudiées. Existe-t-il une relation quelconque entre leur appellation et l'ancienneté de leurs occupations par l'homme ? Je ne sais. En tout cas, si Chanteloup en Montmorillonnais ne peut rien nous apprendre sur l'origine de son nom, il pourrait encore, par sa situation dans une région relativement boisée, justifier son nom lugubre : Messire Loup y fait encore à l'occasion quelques passages ! Il est également permis de se demander si *Chantebon*, dernier vestige d'une maison seigneuriale datant du moyen âge, à proximité de *Chanteloup*, n'est pas, par une antithèse significative, un nom choisi jadis pour désigner le lieu hospitalier à côté de l'endroit peu sûr ! Enfin *Chanteloube*, village de quatre à cinq feux sur la route de Journet à Lathus, était, avant la construction de la route actuelle, un hameau perdu à l'orée du Boischaut et la vaste région de Brandes, faisant suite à la Brenne, et qui par les progrès de la culture est devenue la *Beauce Montmorillonnaise* (Cf. Ardouin-Dumazet, *Voy. en France*, 26e série, 1901), eut, maintes fois, et tout récemment encore, à souffrir des méfaits du sire à la triste figure.

J'ajoute que deux noms de famille, très anciens dans la contrée,

sont typiques : *Chantemargue* et *Champdavoine* (*sic*). Je signale aussi une localité du pays Trimouillais, où le radical *Chante* est remplacé par le radical *Jappe*: Jappeloup, commune de Thollet, canton de La Trimouille.

M. M. Gillet (Paris).—Dans le Berry et notamment dans le département du Cher, on trouve assez fréquemment des personnes, portant des noms d'origine latine. Parmi ces noms, il y en a un qui nous intéresse : c'est celui de *Chantome,* dont l'étymologie semble être *cantare homo*. En 1745, on le trouve écrit *Chantehome*, puis *Chantôme*, et enfin *Chantome*, sans accent circonflexe. A ce sujet, je me rappelle avoir lu, dans un auteur latin, qu'il y avait dans les armées romaines, outre les musiciens, des hommes chargés d'entonner des chœurs guerriers, pour exciter l'ardeur des soldats pendant les combats. Si ce nom de *Chantome* désigne la fonction d'un ancêtre, mon hypothèse serait exacte; et il faudrait laisser au radical *Chante*, dans la plupart des cas, la signification qui vient de suite à l'esprit.

M. Hébert (Paris). — Encore quelques exemples intéressants.
Chanteil (Mayenne): *Campus Tiliate* (xiiie siècle).
Chantemerle (Nièvre) : de *Camptu* (1) *Merula* (1355).
Chantebarbe (Haute-Loire) : *Champenbarbe* (1523), *Champthubarde* (xviiie siècle).
Chantegroux (Vienne) : *Champ de Gros* (1841).
Chantepie (Calvados) : *Champ de pie* (1847).
Chanteduc (Hautes-Alpes) : *Campum Ugonem* (1428).
Ces quelques exemples ont été glanés aussi dans le *Dictionnaire topographique de la France*; les n°s 4 et 5 concordent avec l'hypothèse de M. Baudouin, mais sont trop récents; les n°s 1 et 6 sont bons (2).

M. A. Conil. — Il me faut indiquer un petit Erratum nécessaire, au sujet de ma dernière note (page 526) sur les lieux dits à radical « Chante ». — A la neuvième ligne, lire : *Cantelou* et *Cantalou*, au lieu de *Cantelon* et *Cantalon* ; et, à la douzième lire : *Cante*, me semble dériver d'un vieux mot roman...

M. A. Cousset (Etaules, Charente-Inférieure). — Sans vouloir éterniser la question, ni revenir sur ce qui a déjà été dit, il me semble utile de présenter à la Société certains noms relevés

(1) Je ne sais si *Camptus*, *Champt* égale *Campus*.
(2) Le Professeur de philologie française de l'Université de Gand, consulté par un de mes amis déclare *Chantavoine* pour *Champ d'avoine* possible.

sur la carte d'Etat-major (Charente-Inférieure), lesquels semblent jeter quelque éclaircissement sur la discussion.

1° *Département de la Charente-Inférieure.* — Nous avons, commune de Saint-Sornin, *Chante-Loup* ; c'est un hameau près du village de *Château-Gaillard*, auprès d'un *bois* et du PAS DE SAINT-SORNIN (*pas* pour *passage d'eau*). — A Royan, il y a *Chantemerle*, hameau près du CAMP *du Chatelard*, à la lisière d'un grand BOIS. — A *Vaux-sur-Mer*, *Le Merle* est un hameau, à peu de distance du précédent. — A Arces, il y a *Huchepitard*, qui est un hameau près d'un *bois*; altitude 32 mètres; à quelques kilomètres du fleuve, la Gironde. *Hucher*, en patois de Saintonge, signifie *crier*, *appeler* quelqu'un. *Pitard* (?) est, *peut-être*, *pour Bitard*. *Huchepitard* est situé sur une hauteur, mais près des *marais* d'Arces, sur la rive droite de la Gironde.

Le *Bitard* est, dans l'ouest de la France, un *gibier* imaginaire, que l'on donne à chasser par brimade ou par mauvaise plaisanterie à un étranger, trop fanfaron ou trop ingénu ; les deux s'y laissent prendre, surtout le premier. Le tour consiste à conduire pendant la nuit, et à plusieurs, le chasseur naïf au milieu des grands bois ou mieux encore dans les marais gâts des côtes de l'Océan ; à le poster à la « bonne place » pour faire prendre par *lui-même* le *Bitard*, que les rabatteurs se disposent à envoyer dans sa direction, tandis que, en réalité, tous se retirent discrètement par les aîtres qui leur sont familiers, pendant que le patient attend le passage du gibier légendaire. Il est inutile d'ajouter que c'est toujours lui qui le prend !..... Il est très rare que le « nemrod », tout malin qu'il s'est cru, puisse revenir par ses seuls moyens de son expédition ; et l'aurore l'a souvent surpris, par des nuits d'été, criant, appelant, huchant : *Bitard* ! — A moins que quelqu'un de bonne volonté aille le cueillir sur place. Ce « bon tour » se joue encore, de nos jours, dans les marais de la Saintonge et mieux encore dans ceux de la Vendée, qui, par leurs canaux, offrent de plus nombreux labyrinthes ! Cette farce doit être très vieille ; et son antiquité est plus que suffisante pour justifier l'appellation de ce hameau de *Huchepitard*, commune d'Arces.

A Blanzac, il y a UN LIEU DIT : *Bitard*, et auprès un autre dit : *Pellegrue*, sur des hauteurs. (Ils ne sont pas habités).

Dans la commune de Corme-Ecluse, il y a *Chante-Grenouille*, hameau près du confluent de la Seudre et d'un ruisseau, au bord des *marais* ; altitude 11 mètres. — A Saint-Sulpice-de-Royan, il y a : *Grolier*, hameau près des marais salants de la Seudre ; plus bas, sur les marais même existe le *pont de Groleau*. — A Soubise se trouvent la *Vieille Crollière* et la *Nouvelle Grollière*, grands

bois, dont l'un, la *Vieille Gollière*, renferme les célèbres Dolmens de la Sausaie. Le mot *grolle* est le nom vulgaire que l'on donne au *corbeau* dans l'ouest. — A Mursac, *Chanteloube* est un *moulin à eau* sur la Seudre. — A Antignac, *Chantereine* est un *moulin à eau* sur le ruisseau Le Trèfle (*Reine* désignant la *rainette*, grenouille verte); *Grelet* est un hameau voisin (Le mot *grelet* est le nom patois du grillon.)— A Champagnac, *La Grolllière*, hameau dans la vallée de la Seugne ou Sévigne. — A Pérignac, *Chanteloup*, ferme. — A Mâtha, *Chantemerle*, moulin à eau sur l'Anteine. — A Asnières, *Chante-Ajasse*, hameau (*Ajasse* est le nom patois de la *pie* dans l'ouest ; — *Pisse loup*, ferme. —A Saint-Georges-de-Longue-Pierre, *Chantemerle*, moulin à eau sur la Boutonne ; *Chante Oiseau*, hameau, près d'un bois. — A Saint-Mandé, *Chante Oiseau*, hameau, altitude 108 mètres. —A Contré, *Chantemerlière*, grand *bois* se reliant à la forêt d'Aulnay (côte 172), l'une des plus hautes du département ; *Chantemerlière*, village qui a donné ou tiré son nom du bois. — A La Villedieu *Buffageasse*, grand bois se reliant à la forêt de Chizé, côte de 109 mètres avec signal, près du village de Villiers ; La *Buffageasse*, village situé à la lisière du bois du même nom, près de Villiers (*Buffer*, mot du patois santongeais qui signifie *souffler* ; *Ageasse*, dans le même parler désigne la *Pie*.

2° *Département des Deux-Sèvres.* — A Chizé, *Chantemerle* est un hameau sur la lisière de la forêt de Chizé. — A Secondigné-sur-Chizé, *Gratteloup*, hameau sur la lisière de la même forêt. — Dans la forêt de Chizé, il y a le carrefour du *Loup*. — A Melleran, *Groles* est un village (*Grolle*, pour corbeau).

3° *Département de la Charente.* — A Sainte-Radegonde, le *Poste de la Grolle* est sur la route de Paris à Bordeaux, près du château de Saint-Bernard. Altitude 142 mètres. — A Sainte-Même, près Jarnac, *Chante Oiseau*, ferme, est près de *Trotte-Chèvre* (ferme). — A Cherves-de-Cognac, *Chante-Merle*, hameau sur la voie romaine de Limoges à Saintes. — A Sainte-Sévère, *Panneloup*, hameau sur la même route romaine. — A Nercillac, *Chante Grolle*, hameau [Grolle pour corbeau]. — A Mareuil-Lauville, *Chanteranne*, hameau (probablement *ranne* pour *rainette*). — Verdille, *Chante Grelet*, hameau (altitude 114 mètres (*Grelet*, nom vulgaire, en Saintonge, du *Grillon*).

4° *Département de la Vendée.* — A Chaillé-les-Ormeaux, *La Merlerie*, deux hameaux de ce nom ; dans cette partie du bocage le Yon coule au pied.

5° *Département de l'Oise.* — A *Merlemont*, bourg et commune de Merlemont, château de Merlemont, bois de Merlemont. Le

bourg et le château de Merlemont, sont bâtis au pied d'un mont couvert de bois, le tout à quelques centaines de mètres du Thérain. Dans le bois, le merle est très commun.

Il semble résulter, des observations ci-dessus que les mots à radical *Chante* suivi d'un nom d'animal, d'oiseau ou d'insecte, indiquent une *Action*; que le mot *Chante* ou son remplaçant est un verbe représentant l'action du sujet, ou bien que ces lieux sont ou ont été fréquentés par des êtres de ce même nom. — Il existe des exceptions : elles se trouvent surtout dans les noms d'homme. Il y a dans le canton de La Tremblade, par exemple, à propos du mot *avoine* déjà mis en avant, plusieurs familles *Chardavoine*; mais j'ai connu ailleurs des *Machavoine* et des *Balavoine*.

M. Marcel Baudouin. — Il y aurait peut-être intérêt, dans la discussion actuelle, à joindre aux mots à radical *Chante*, *ceux* à radical *Huche*, fréquents en Vendée. Je connais *Huche-pie* à Challans; *Huche-Grolle*, à Triaize (mais, au Lairoux, il y a *Juche-Grolle*, qui n'est peut-être pas une altération de *Huche*) (1); *La Grolle*, à Vieillevigne, etc.

A propos de *Bitard*, je voudrais rappeler qu'en Vendée maritime, j'ai assisté il y a quelques années à une plaisanterie de ce genre; mais parfois l'oiseau chassé s'appelle un *Darin*. J'ai raconté ailleurs cette histoire (*Interméd. Nantais*, 1907, 22 avril et 20 mai, p. 70-71). — Toutefois, dans le Glossaire poitevin de Fabre, *Bitard* aurait signifié jadis un *Epervier*. — La Pie (*Ageasse*) joue un grand rôle dans les campagnes de l'ouest, où il y a une chanson célèbre : la *Mère Ageasse* (J. Bujeaud).

A propos du mot « Croté ».

M. A. Cousset. — Pour le département de la Charente-Inférieure, on lit dans « *La Charente-Inférieure avant l'histoire et dans la légende*, de M. Georges Musset » (page 88) : « Commune « de Saint-Pallais-de-Nérignac. 1° *Le Trou-des-Fadets*, souterrain « refuge, décrit par l'abbé Caudéran, avec plan à l'appui (*Bulle-« tin de la Commission des Arts*, tome III, page 298); 2° Au « *CRET*, station préhistorique indéterminée. (*Bulletin de la Com-« mission des Arts*, tome V, page V, par l'abbé Caudéran). »

(1) En effet, en patois de l'Ouest (Saintonge et Poitou), le mot jucher veut dire percher. Exemple : Les poules sont juchées quand, dans le poulailler, elles sont grimpées sur les traverses, perches ou échelles qu'on y place. — Pareillement, les corbeaux juchent à la cime des grands arbres et le nom : Juche-Grolle se justifie.

Ciseau en silex taillé et poli.

M. O. Vauvillé (de Pommiers, Aisne) présente un *Ciseau en Silex taillé, et poli*, provenant de *Couvrelles*, canton de Braisne (Aisne). — La pièce présentée lui a été donnée par M. Sénépart, qui l'avait recueillie dans le même pays. Cet intéressant instrument est un outil néolithique, que je crois assez rare. On peut dire qu'il est presque analogue, en son genre, aux ciseaux qui sont employés de nos jours par les menuisiers. — Voici la description de cette pièce. On s'est servi pour le faire d'une très belle lame en silex; l'outil a une longueur de 0m129, une largeur de 0m029 et 0m009 d'épaisseur. Le bout du tranchant a été poli sur les deux côtés; l'autre bout de la lame a été diminué de largeur pour emmancher le ciseau; les deux côtés, hors du manche, ont aussi été polis, en partie.

A propos des Broches de bronze « à collerettes » et à disques mobiles.

PAR

A. GUÉBHARD (Paris).

Je suis heureux d'offrir, à la Société, un moulage remarquablement bien exécuté qu'a bien voulu m'envoyer gracieusement, avec un autre exemplaire destiné au Musée de Saint-Germain, M. E. Royer, conservateur du Musée de Villefranche (Rhône), à l'instigation du maire, M. le Dr Besançon, que je ne saurais trop remercier.

En vérité, l'origine première de cette bonne fortune fut un renseignement dû à l'amabilité de Mme Claudius Savoye, qui, en suivant les travaux de notre Société, a trouvé que de s'y associer était le meilleur culte à rendre à la mémoire du regretté préhistorien, auteur du *Beaujolais Préhistorique*.

Quelque connu et quelque apprécié que soit, en effet, l'excellent ouvrage de Cl. Savoye, publié en 1899 sous les auspices de l'*A. F. A. S.* (1 vol. 206 p., 10 fig., 4 pl. et 1 carte), je n'avais pas songé que je pourrais trouver là ce que j'avais été chercher fort loin, un type très caractérisé, et très bien figuré (p. 144, fig. 67), de broche « à collerettes » et à disques mobiles. Ce fut grâce à un mot de Mme Savoye que j'en eus l'indication et que je pus même un instant concevoir l'espoir d'être mis à même d'étudier *de visu* les détails de cette particularité si curieuse, et de vous présenter ici la pièce, comme j'avais eu le bonheur de pouvoir le faire pour les bronzes de Nice et ceux du Musée de Draguignan. Si j'ai dû me contenter du

moulage, du moins les observations minutieuses qu'a eu la grande obligeance de faire à ma place M. Royer me permettront-elles de préciser quelques détails intéressants.

La symétrie recherchée du profil fusiforme de l'ensemble des dix anneaux superposés, devait suggérer la question de l'obtention de ces anneaux pièce par pièce, ou par couples, réduisant à cinq le nombre des moules, qui, en ce cas, auraient dû être nécessairement de substance réfractaire et non périssable.

Or l'examen le plus attentif n'a pas permis de trouver deux pièces homologues, qu'on puisse croire issues de la même forme. Toutes se différencient les unes des autres par quelque petit détail et surtout par l'excentricité variable, toujours considérable, de leur trou central.

Celui-ci, d'ailleurs, n'est pas rond, comme sur l'épingle de Marcellaz (Haute-Savoie), mais de section carrée, comme à Vers (Gard), enfilé sur une partie d'axe elle-même équarrie, sur une longueur plus grande que nécessaire, laissant comme jeu un peu moins que l'épaisseur d'un bouton supplémentaire. La répétition de ce détail, observable également sur l'épingle du Musée de Nîmes. semblerait indiquer qu'il n'est point accidentel (faux calcul de la longueur, disparition d'un bouton, etc.), mais voulu, pour laisser aux disques une certaine mobilité longitudinale, sans leur permettre de tourner. Peut-être même est-ce à l'usure qu'il faut attribuer l'émoussement des arêtes noté par M. Royer, qui a remarqué aussi, sur la face inférieure de l'anneau du bas, de toutes petites encoches, les unes alignées par 3, 5, 6, les autres irrégulièrement groupées, formant une sorte de martelage, comme produirait le choc contre une pointe dure de burin. Ni la face supérieure de l'anneau, ni les autres, ne montrent rien de pareil. Mais la partie ronde de la tige présente des rayures longitudinales parallèles, comme si elle avait été éraflée sur des aspérités. Le tout évidemment s'expliquerait si l'usage de l'instrument était d'être enfilé jusqu'à la garde dans quelque ouverture étroite et mal polie de corps plus dur que lui et susceptible de le rayer.

Quant à la tête, elle a été très visiblement rivée; l'enlèvement d'une légère poussière d'oxyde a laissé paraître, au haut de la partie saillante du bouton, la trace de l'extrémité de l'axe.

Tous ces détails, que nous devons à M. Royer, paraîtront peut-être un peu minutieux. Mais ce n'est qu'en multipliant de telles observations, suivant la méthode des sciences naturelles, sur les pièces analogues, malheureusement peu nombreuses et toutes dispersées, qu'on pourra trouver dans quelque rapprochement, d'apparence peut-être insignifiante, la clef des questions d'emploi et de fabrication, qui se posent au sujet de ces instruments curieux.

Sur une épingle de Bronze, à « collerettes mobiles », enfilées sur une tige de fer.

PAR

Raoul BOUILLEROT (Dijon, C.-dOr).

La très intéressante étude de notre savant confrère, le Dr A. Guébhard, sur les épingles de bronze à collerettes, parue dans le *Bulletin de la Société Préhistorique Française* (juin 1911), m'a remis en mémoire un exemplaire assez curieux, remarqué dans la collection de M. le conseiller Millon, de Dijon (1).

Je suis allé aussitôt revoir de plus près cette épingle, dont ci-joint le dessin (*Fig.* 1).

Fig. 1. — Epingle de la collection MILLON, à Dijon — Dessin de M. R. BOUILLEROT, — *Echelle* : 1/2.

Elle se compose de la tête et de sept disques, réunis sur une *tige de fer* rivée au sommet de la tête, qu'elle traverse de part en part. Ces disques sont absolument indépendants les uns des autres, celui du haut, le plus rapproché de la tête, étant demeuré complètement mobile. L'oxydation du fer a soudé les autres sur la tige ; le dernier est en partie brisé ; la tige est actuellement tordue. Tous les disques sont du même modèle, mais non absolument identiques, et il n'apparaît pas qu'ils soient tous sortis du même moule.

Ce n'est pas là une pièce truquée, ni une restauration moderne. Il est hors de doute que certains objets, quoique démodés depuis longtemps, de l'âge du Bronze, sont restés *occasionnellement* en usage à l'âge du Fer ; et, après un examen minutieux de l'épingle en question, il n'est pas téméraire d'attribuer à un artisan hallstattien ou de La Tène la substitution d'une tige en fer à la tige initiale en bronze accidentellement brisée.

Cette pièce anormale n'en reste pas moins intéressante, en ce qu'elle confirme, à une époque postérieure, le procédé d'enfilage de disques mobiles, constituant le type des « Épingles à collerettes ».

Malheureusement, la provenance de cet objet n'est pas absolument certaine. M. Millon croit qu'elle provient des dragages de la Saône, à Chalon ; mais, extrêmement scrupuleux quant à l'origine

(1) Cette précieuse collection va être incessamment publiée par M. J. DÉCHELETTE, avec la collaboration de MM. PARAT, Dr BRULARD, R. BOUILLEROT et C. DRIOTON [Paris, Geuthner].

des pièces qui composent sa collection, il déclare ne pouvoir être affirmatif à cet égard. Nul ne saurait l'en blâmer.

Au point de vue documentaire, il y a lieu de retenir : que l'épingle a été trouvée telle qu'elle est, que la réparation est ancienne, et qu'elle a été pratiquée suivant la technique en usage à l'âge du Bronze.

C'est à ce titre que je la signale à M. le Dr Guébhard, car toutes les suppositions qu'on pourrait faire sur la destination attribuée aux épingles de bronze recueillies et utilisées aux époques postérieures ne sauraient reposer sur aucun fondement.

M. A. Guébhard est heureux de trouver, dans l'intéressante communication de M. R. Bouillerot, une confirmation, aussi curieuse qu'inattendue, de l'attribution qu'il avait été porté à faire de ce genre d'épingles-broches à l'extrême fin du Bronze, puisque en voici un exemplaire qui a été conservé et utilisé jusqu'au Fer ! — D'où présomption nouvelle, en faveur de l'antécédence évolutive plutôt que de la postériorité du type plus simple de Clans, fondu d'un seul jet.

Les remarques de M. Bouillerot confirment d'ailleurs, jusqu'au rivetage, celles de M. Royer ; et il paraît bien établi que c'est *à la pièce* que se faisait, même pour les anneaux, tout ce travail d'orfèvrerie métallique, qui semble avoir eu, des deux côtés du Jura, là et en Suisse, des centres de prédilection.

A Vogna même, commune d'Arinthod (Jura), qui nous a fourni un de nos prototypes, les trois grandes broches trouvées ensemble, qui sont visibles au Musée de Lons-le-Saunier, sont toutes différentes, nous écrit M. A. Lejay, soit de longueur (0m62, 0m66, 0m70), soit de décor de tête. Par contre, autant qu'on en peut juger à travers les vitrines et sous l'empâtement du vert-de-gris, il ne semble pas que leurs annelets aient jamais été détachés.

III. — COMMISSION DES ENCEINTES

Commission d'étude des Enceintes Préhistoriques et Fortifications anhistoriques.

M. Armand Viré, Président de la Commission, s'excusant de son absence, a chargé M. A. Guébhard de déposer le 51e Rapport, qu'il a fait précéder des quelques mots suivants :

« La Commission des Enceintes entre dans sa sixième année ; et c'est, pour une Commission aussi spéciale, un passé déjà long.

« Accueillie à son début par le doux scepticisme de quelques-uns, par la froideur plutôt malveillante de quelques autres, elle a heureusement, d'emblée, trouvé de chauds et dévoués collaborateurs ; et elle a prouvé, par l'amoncellement des documents qui garnissent ses rapports, qu'elle venait à son heure combler une lacune dans l'ensemble des études préhistoriques.

« Certes tout n'est point parfait dans nos travaux. On souhaiterait davantage de fouilles proprement dites ; mais il faut savoir se résigner et... attendre.

« Continuons donc avec ardeur notre œuvre d'inventaire, pour doter nos successeurs d'un puissant organe de travail. »

— MM. Eusèbe Bombal et Amédée Muzac nous signalent, à côté d'un menhir en granit, des restes de murailles à pierres sèches et une couche de terre noirâtre fortement imprégnée de charbon et de menus débris de poteries.

S'agit-il bien d'un reste d'Enceinte ? Quoi qu'il en soit, le tout est situé dans les dépendances du village de Couderc, commune de Servières (Corrèze), au lieu dit *Champ d'Astier*, au bord d'un précipice, où coule le ruisseau de la Glane, *alias* de la Dame, et sur la rive gauche de ce cours d'eau.

— M. H. Corot, en attendant de pouvoir aller vérifier par une fouille le caractère préromain de certains retranchements observés aux environs d'Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), à *Flavigny*, *Bussy*, etc., nous envoie de très démonstratives photographies des fouilles de la *Croix-Saint-Charles*, à Alise même, par lesquelles le commandant Espérandieu et le Dr Epery ont mis à jour l'ancien mur d'en-

ceinte gaulois d'*Alseia*, dont la structure est bien démontrée par les grandes fiches de fer, retrouvées dans les trous laissés par la disparition des poutraisons intérieures : mode de construction qui se perpétua d'ailleurs, sur place, après l'occupation, puisqu'on l'a retrouvé sur un autre pan de mur, fait avec des débris de sculptures romaines.

Très curieuse aussi la voie gauloise, retrouvée à un mètre de profondeur, et qui montre, sur le roc vif, les deux profondes ornières creusées par le charroi de l'époque. — A. G.

— Nous publions ci-contre (*Fig.* 1, 2) le plan du camp du *Chatelard*, commune de Royan (**Charente-Inférieure**), que nous n'avons pu faire figurer avec le texte qui le concernait, lorsque nous avons décrit ce camp (t. VIII, p. 424, rapp. 49), d'après M. Arthur Cousset.

Fig. 1. — Emplacement du Camp du Chatelard, commune de Royan.

— M. E. Hugon nous annonce de prochains détails sur une enceinte nouvelle, qu'il a découverte au hameau de *Merlin*, commune d'Orgelet (**Jura**).

— M. L. Jacquot nous transmet une note de M. L. Carrière sur le *Camp des romains*, situé sur le plateau de *Charlasse*, au-dessus de la Bourboule (**Puy-de-Dôme**), alt. 1250. C'est une série de retranchements de terre, avec *trous d'homme*, du côté du Sud, barrant un éperon ; alignements en pierre sur les autres côtés. Source abondante vers le centre avec, autour, un groupement comportant de gros blocs de pierre.

Un chemin couvert, venant du S. et bordé de grosses pierres, semble avoir servi d'accès.

Les mêmes correspondants décrivent une nouvelle fortification, dite *Mur Piraud*, du nom de l'auteur de la découverte.

« Le Rochaix est une crête étroite, dirigée sensiblement du nord au sud et isolée des montagnes voisines par plusieurs cols : de Clémentières à l'ouest, le séparant du Casque de Néron ; de Vence, au nord, le séparant du Charmant-Som ; de Porte, à l'est, le séparant du Saint-Eynard. Le Rochaix (corruption du mot Rocher) s'abaisse au sud par une série de pointes de plus en plus basses et de petits terrains jusqu'à son contact avec l'Isère, qui se heurte contre sa dernière falaise (Quai Perrière). Les deux pitons les plus méridionaux portent des fortifications élevées par Vauban : le fort Rabot et la Bastille.

Fig. 2. — Le Camp du Chatelard.

« En arrière (nord), c'est le massif de la Chartreuse. En avant (midi), c'est la plaine du Grésivaudan — venant de Montmélian (au sud-est), — le grand cirque plat (sud , créé par les débordements de l'Isère et du Drac et autrefois occupé par des marécages, la vallée de l'Isère (sud-ouest) continuant sur Valence. Le Rochaix forme comme un éperon avançant en dehors du massif de la Chartreuse et qui a obligé l'Isère à décrire une courbe sensible.

« Pour suivre la vallée de l'Isère, — quand les eaux le permettaient — il fallait passer sous les palissades de Cularo (ancienne bourgade indigène). Par temps normal les voyageurs arrivaient de Chambéry par le Sapey et la Tronche (vierge noire), traversaient ou contournaient Cularo (Chalemont, Sainte-Marie-d'en Haut), remontaient le long du Racloir, par Rabot, la propriété Guy-Pape (sque-

lettes, fers minuscules) et Clémentières (pierre à cupules), descendaient à Quoix (vieux manoir) et prenaient le vallon de la Vence, pour venir retrouver l'Isère à Saint-Egrève-Saint-Robert (grotte de l'Ermitage).

« Mais Cularo, au pied de la montagne, était menacé d'être surpris par les bandes qui auraient pu arriver du massif de la Chartreuse en suivant la crête du Rochaix. Les Allobroges qui l'habitaient, gens paisibles et trafiquants, devaient donc avoir songé à se garder du côté du nord par un poste ou grand'garde avancée. Jusqu'à présent personne n'en avait trouvé trace, des broussailles couvrant tous les flancs de la montagne. Un incendie récent ayant fait disparaître les fourrés, M. Piraud — passant là par hasard — aperçut les murs et, en homme averti, les signala.

Voici maintenant ce que dit M. Carrière :

« Le Rochaix est en pente rapide à l'est, très raide au nord et presque abrupte à l'ouest. Un poste n'avait donc à se garder d'une attaque de vive force que dans deux directions : nord et est; le sud, étant dans la direction de la bourgade, était moins menacé. Néanmoins, il ne fallait pas être coupé de Cularo et, pour cela, il fallait éviter de s'en éloigner trop, tout en se fixant à un endroit où la surveillance pût être efficace. Nos aïeux choisirent la pente nord du point culminant (1.053 mètres) et s'établirent un peu au-dessus d'une dépression en forme de petit col que traverse encore maintenant un mauvais sentier. Ils pouvaient de là surveiller la vallée du Grésivaudan, le Saint-Eynard, les cols de Porte, et de Clémentières, le casque de Néron et la vallée de l'Isère à la Buisserate. Des vedettes envoyées sur les contreforts plus septentrionaux suffisaient à surveiller les cols de Porte et de Vence, complétant ainsi le système défensif. Quant à l'eau, elle manquait ; on devait retenir l'eau de pluie dans des citernes et, dans tous les cas, on pouvait en trouver à un ravin qui se trouve à vingt minutes du poste, sur le chemin conduisant à Clémentières. D'ailleurs le pays, alors plus boisé, devait avoir beaucoup plus de sources qu'aujourd'hui.

« Les vestiges Piraud sont à mi-hauteur entre le col et le point culminant, à une distance à vol d'oiseau, d'environ 200 mètres du sommet et du côté nord. Ils font face à la gorge ou col que suit la route du Sapey après le col de Vence.

« Ils se présentent sous l'aspect d'un mur en pierres sèches haut de 1m50 à 2 mètres (mesure intérieure), semi-circulaire et d'un développement d'une cinquantaine de mètres, la convexité vers la plaine, ledit mur tout à fait éboulé et ayant sa face extérieure sur la pente.

« Les matériaux sont des pierres non ouvrées, trouvées sur place, sorte de pierraille qui ne semble pas avoir été disposée par assises. La face intérieure est sensiblement verticale tandis que celle extérieure,

qui a dû être dégradée par l'effet des eaux, est à 45 degrés comme la pente. On aperçoit sous la pierraille, quelques gros blocs qui paraissent avoir été mis là intentionnellement, peut-être pour soutenir le mur de distance en distance.

« Les défenseurs avaient leurs derrières protégés par les escarpements de l'ouest.

« La vue dont on jouit depuis le poste est très étendue et *très efficace* pour la protection du Rabot.»

— M. Albany F. Major, qui a succédé à M. A. G. Chater dans le secrétariat du *Committee of Ancient Earthworks and Fortified Enclosures* nous adresse le Rapport adressé au Congrès des Sociétés archéologiques anglaises, le 5 Juillet 1911. Quoique le mouvement en faveur de l'étude des Enceintes paraisse s'étendre, et qu'il ait même été constitué des Commissions spéciales pour cela au sein du *Dorset Field Club* (exemple que devraient bien suivre nos Clubs Alpins) et de la *Bucko Architectural and Archaeological Society*, le nombre des fouilles de l'année, pour les enceintes, n'est pas bien grand. A Repton (Dorbyshire), l'enceinte rectangulaire en terre des *Buries*, qui passait pour romaine ou danoise, n'a fourni à MM. Auden et Simpson que des poteries du xve siècle. A *Stokeleigh Camp* (Somerset) des fouilles et des coupures dans le rempart des pierres sèches effectuées par le Professeur C. Lloyd Morgan et M. A. E. Hidd, n'ont rien fourni de caractéristique. Il y a bien eu quelques autres fouilles, mais elles n'ont pas été publiées, et si nous comparons à l'enquête de notre Commission isolée les résultats obtenus dans un pays où tant d'importantes organisations s'en occupent, il n'y a certes pas lieu de trouver inférieure la tâche accomplie chez nous. — A. G.

— M. M. Marignan, dont on attend avec impatience la description des belles fouilles, donne, dans le volume de l'A. F. A. S., 39e session, Toulouse 1910, t. II, p. 273-275, une note préliminaire qui appelle quelques réflexions sur *la station néolithique et l'oppidum d'Ambrussum à Villetelle* (**Hérault**).

Après avoir exposé comment, à 1^m80 de profondeur, sous les cases gauloises, il a trouvé d'abondantes traces d'une occupation néolithique, il ajoute :

« Je ne crois pas qu'il soit possible d'attribuer aux Préhistoriques la construction de l'enceinte. En effet, on trouve du silex aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du rempart ; on en trouverait sous la muraille si l'on pouvait y fouiller. Ceci ne serait pas une preuve absolue ; mais en voici une meilleure : la superficie de l'Oppidum a 6 hectares environ, le rempart a 635 mètres de longueur, or l'habitat néolithique, situé sur le point culminant de la colline, n'a pas plus

d'un hectare de superficie. Les néolithiques ne se seraient pas amusés à bâtir un mur de 635 mètres et à fortifier 6 hectares pour n'occuper qu'une faible partie de cette vaste enceinte. »

Je regrette infiniment d'avoir à le dire à un de mes collègues les plus appréciés de la *Commission des Enceintes*; mais je serais bien désolé, au point de vue de la saine méthode scientifique, que sa manière de raisonner eût des imitateurs, même si elle l'a conduit à une conclusion juste en ce cas spécial d'*Ambrussum*, que je ne connais pas, et que, faute d'autres détails, je ne me permets pas de juger.

Ne tombe-t-il pas sous les sens que, lorsqu'on pose un mur, sans fondements, comme faisaient les pré- ou protohistoriques, sur le sol, ce sont précisément les objets *de l'époque de la construction* que doit recouvrir ce mur, contre lequel ne viendront s'accumuler, avec l'exhaussement du sol, que des restes *postérieurs*?

Fig. 3. — Quelques cas où des objets peuvent se trouver déposés en dessous du niveau de base d'un mur contemporain ou même plus ancien.

A fortiori, si l'on tient compte de l'habitude des néolithiques de creuser leurs demeures de près d'un mètre dans le sol, là où celui-ci s'y prêtait! Le croquis ci-dessous, que j'ai publié dans le t. V (1908, p. 164, fig. 1) est suffisamment démonstratif par lui-même pour que je m'étonne de voir reprendre par mon savant confrère un argument, que j'avais cru devoir combattre préventivement, dès que je l'avais vu poindre. Non seulement il ne constitue pas une « preuve absolue »; mais ce serait plutôt une preuve négative, tant qu'aucun objet gaulois n'aura été trouvé à la base, sinon sous la base du mur attribué à cet âge.

L'autre preuve est-elle meilleure?

Que dirait alors notre confrère des nombreuses enceintes où ne se retrouve aucune trace d'habitat? Très exceptionnelles sont celles qui ont donné lieu à des occupations stables et prolongées; encore plus celles, même parmi les récentes, dont la surface entière aurait été occupée. Ne fallait il pas pour les bêtes plus d'espace que pour les gens? La situation topographique elle-même ne commandait-elle pas le tracé et les dimensions du mur? Et, quant aux dimensions de celui-ci, à *Ambrussum*, ne restent-elles pas encore mesquines par rap-

port à maintes murailles de même type, incontestablement néolithiques, observées en Allemagne ? Faudrait-il donc en revenir à croire, ou à un Age d'Or, ou à une infériorité intellectuelle, l'un et l'autre bien extraordinaires, pour les néolithiques de tout le Bas-Languedoc, quand M. Marignan, sans davantage de preuves, conclut: « En définitive, la question paraît tranchée pour *Ambrussum* : le rempart n'est pas l'œuvre des Néolithiques. Je me demande même s'il existe des remparts néolithiques dans notre Bas-Languedoc... C'est aussi, je crois, l'opinion de M. Mazauric, qui connaît à fond son département. »

Je crois qu'il ne faudrait pas beaucoup chercher dans les publications de M. Mazauric pour prouver le contraire, en ce qui concerne le Gard; mais. pour *Ambrussum*, je tiens à proclamer très hautement que la question ne paraît nullement *tranchée*. En Science, il ne suffit pas de *croire* : il faut aussi démontrer ; et la démonstration reste à faire.

Sans doute un argument, qu'omet de faire valoir M. Marignan, pourrait-il faire penser à des constructeurs postérieurs aux néolithiques : c'est celui des *tours* aux angles saillants. Mais encore faudrait-il savoir si celles-ci font corps avec le mur, ou ne sont pas simplement plaquées en contreforts, comme à *Constantine*. Et, même alors, resterait discutable la question de contemporanéité, et parfaitement l'âge possible du Bronze (Exemple : Hissarlik).

J'insiste d'ailleurs sur ce que je ne rejette nullement, de parti pris, l'*hypothèse* de M. Marignan, mais à condition de ne la regarder que comme une *hypothèse* ; car, en tout état de cause, d'après ce qui a été exposé, notre confrère n'a pas plus le droit de « trancher » pour l'âge gaulois que nous pour l'âge néolithique, malgré quelques vraisemblances qu'il a lui-même fournies pour cette dernière alternative. — A. G.

— M. A. Poirot nous envoie, pour être ajouté à l'inventaire de **Meurthe-et-Moselle**, donné par M. le Comte Jules Beaupré, dès les débuts de notre enquête (B. S. P. F., IV, 1907, 7e Rapp., p. 155-159), deux enceintes inédites, observées par lui et ses fils, MM. G. et A. Poirot.

Frouard. *Côte de Pimont*. Long. E., 4 gr. 188; Lat., 54 gr. 170. Promontoire situé à 340 mètres d'altitude et dominant de 130 mètres la vallée de la Moselle, barré à 500 mètres de l'extrémité par un Vallum en pierre et terre, non calciné, sans fossé, de 350 mètres de longueur, de 7 mètres de largeur à la base et 1m50 de hauteur (*Fig.* 4).

Faulx. *Bois de Faulx*. Long E., 4 gr. 280; Lat., 54 gr. 191. A 350 mètres d'altitude, sur le flanc Est du plateau dominant de 110 mètres la vallée du Ruisseau de Chavenoy, enceinte de 100 mè-

tres sur 120 environ. Vallum en pierre et terre, non calciné, sans fossé, atteignant 6 mètres de largeur à la base et 1m80 de hau-

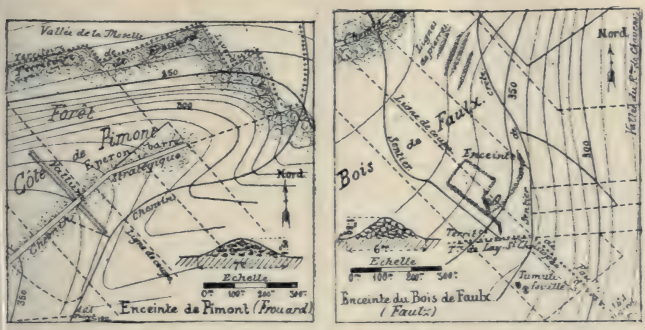

Fig. 4 et 5. — Enceintes inédites de Meurthe-et-Moselle, levées par M. A. Poirot.

teur. Autre vallum formant demi-lune sur le flanc Est. Nombreux monticules de pierres (sans doute des tumulus) et nombreuses lignes de pierres disséminées dans les environs (*Fig.* 5).

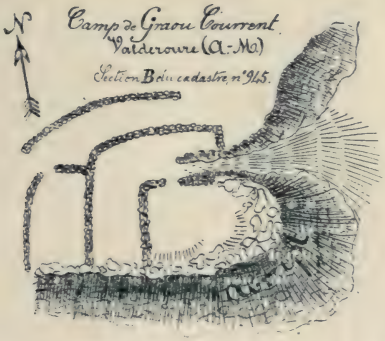

Fig. 6. — Camp de *Graou Courrent* (A.-M.). — Levé à vue par M. Cl. Rebuffel.

— M. A. Guébhard, hanté par une très vieille réminiscence d'excursion géologique, qu'il avait malheureusement omis de noter, quant à l'existence d'un *castelar* sur le sommet qui domine au nord le village de Val de Roure (**Alpes-Maritimes**), ne cessait, depuis qu'il s'était vu retenu à Paris par les nécessités de cette enquête spéciale et ses suites, de tâcher d'obtenir une confirmation des plus

proches habitants de la région. Sans se laisser décourager par maintes réponses négatives, il faisait grand fond, pour la vérification de cette pré- ou plutôt rétro-vision, sur le flair de l'actif détecteur, M. Clément Rébuffel, qui, résidant dans une commune pas très éloignée, celle de Séranon, y avait déjà vérifié, malgré les dénégations des immédiats voisins, l'existence, prévue à distance, d'une importante enceinte sur la montagne du *Cournet* (B. S. P. F. t. VI, 1909, p. 300, fig. 4, 5, 6, XXIXe Rapport).

M. Clément Rébuffel, dès qu'il en eut le loisir, se rendit sur le sommet désigné, qui se trouve d'ailleurs figuré sur une des planches de l'ouvrage de M. A. Guébhard, *Les Préalpes maritimes* (1) et là il trouva effectivement une enceinte très développée qui, d'après le croquis très sommaire qu'il a pu en prendre, sans aucunes mesures, et que nous reproduisons (*Fig.* 4) à titre de document préliminaire, présenterait cette particularité d'occuper non seulement la pointe isolée du mamelon, mais encore d'englober dans un double système de rempart le débouché supérieur de la petite gorge d'accès qui isole au Nord le mamelon, comme il est à l'Est et au Sud par l'abrupt, mais sans défenses naturelles du côté de l'ouest.

Au cadastre de Valderoure, cet emplacement correspond au n° 945 de la section B, et porte le nom de *Graou-Courrent* que nous laisserons au camp lui-même. Sur ce même cadastre, M. C. Rebuffel a encore noté que le camp qu'il nous avait autrefois signalé au *Col de Saint-Pierre*, se trouve très bien dessiné au n° 746, section D, ou du *Bois de Pugnafort*, avec la désignation spéciale de *Rocher du Midi*. (*Fig.* 6).

Ce seront probablement les dernières découvertes qu'aura à nous signaler notre correspondant, car il a exploré maintenant à peu près tous les sommets de ses environs, susceptibles de porter des fortifications, et n'a rien trouvé de plus que ce qu'il nous signale. Mais, connaissant par expérience la difficulté de ces explorations, nous lui sommes déjà bien reconnaissant d'avoir ajouté deux points nouveaux sur les extrêmes confins de notre carte; et il n'y a pas de doute que nous ne verrions reculer de plus en plus les limites de la zone des *castelaras* s'il se trouvait dans chaque commune un investigateur aussi actif et dévoué que le jeune créateur du Syndicat d'intérêt local de Siranon.

(1) A. Guébhard. — *Les Préalpes maritimes*, t. I, 110 p., 87 fig., XXI pl. h. t., [*ex* Bull. Soc. Géol de Fr., 4e série, t. II, 1905; v. pl. XXVIII].

IV. — ARTICLES ORIGINAUX.

Présentation d'un Crâne humain trouvé avec le Squelette à la base du Moustérien de La Quina (Charente).

PAR LE

Dr Henri MARTIN (de Paris).

C'est avec un vif plaisir que je viens aujourd'hui vous présenter un Crâne humain, portion d'un squelette, que j'ai trouvé le 18 septembre 1911, dans l'une des couches moustériennes inférieures de La Quina.

Dans cette séance, je m'étendrai seulement sur les circonstances de la trouvaille, et fournirai tous les éléments nécessaires pour authentiquer le squelette.

Beaucoup d'entre nous connaissent déjà le gisement de La Quina et ont pu se rendre compte de l'importance des couches et de leur superposition. Ceux qui y ont fouillé savent qu'on ne peut confondre la couche archéologique supérieure (cote C^1 et C^2) avec l'Aurignacien III, malgré certains auteurs étrangers, notamment M. Rutot, qui ont tenté de jeter la confusion entre des dépôts parfaitement établis, non seulement par la stratigraphie, mais encore par l'industrie.

La découverte du 18 septembre suffit à elle seule pour écarter une telle hypothèse, car elle met au jour le type le plus accentué de la race de Néanderthal, race considérée à juste titre par les paléontologistes compétents, entre autres par le Pr Boule, comme appartenant au Pleistocène moyen.

Depuis plusieurs années, sans être absolument sur la voie de la découverte actuelle, j'avais rencontré plusieurs débris humains dans la couche supérieure et moyenne; mais les dents, les astragales, le fragment d'occipital, la vertèbre, dégagés des couches, n'étaient pas accompagnés d'autres fragments en série anatomique.

Faut-il insister sur ce moment d'émotion, qui accompagna la découverte d'un humérus droit humain, moment où je le tendis à M. Henri Marot, qui fouillait avec moi. Notre excellent collègue comprit aussitôt toute l'importance de cette trouvaille; et aujourd'hui je fais appel au témoin oculaire, si compétent, qui connaît le gisement dans tous ses détails.

Cet humérus était tombé dans mes mains, en faisant un *abatage*, manœuvre employée parfois dans mes fouilles ! Elle consiste à introduire la pointe d'une pioche dans la couche mince de sable stérile située en C^4, et a pour but, en appuyant sur le manche de l'instrument, de faire des pesées de bas en haut, à la base de la couche C^3, et d'y pratiquer des fissures. Cette technique permet de recueillir, sans les mutiler, les silex et les ossements.

Après avoir déterminé sur le front de la coupe la position et la hauteur de cet os appartenant au bras, songeant toujours à la possibilité de rencontrer un squelette humain, je pris, devant M. H. Marot, mes points de repère pour circonscrire à l'intérieur de la couche un crâne virtuel, qu'aucun indice ne trahissait.

Des recherches de quelques minutes me firent trouver les deux arcades dentaires. La fragilité et l'état pulvérulent du maxillaire supérieur droit firent tomber trois dents entre mes mains.

L'une d'elles, la canine, de proportions si considérables, me fit hésiter un instant; mais les deux prémolaires bien caractéristiques confirmèrent le diagnostic humain. Certain de me trouver en face d'un crâne, je repérai l'arcade sourcilière encore invisible et avec tous les ménagements nécessaires, je ne tardai pas à découvrir la plus typique, la plus belle des visières du type de Néanderthal. Il n'y avait plus de doute. Un crâne moustérien était là; il restait à prendre les dispositions pour le dégager.

La résolution à laquelle je m'arrêtai fut l'enlèvement d'un bloc assez volumineux pour contenir le crâne et les autres régions du corps. La nuit venait, car l'humérus avait été trouvé à 5 h. 1/2 du soir; et, jugeant imprudent de remettre au lendemain le travail de dégagement, j'abandonnai l'idée de dissimuler mon travail ou de le protéger, moyens toujours inefficaces; car chacun sait le sort réservé à ces sortes de trouvailles, si la surveillance n'est pas absolue !

C'est en pleine nuit, éclairé suffisamment, et avec l'aide de mes deux excellents et dévoués ouvriers, Mazif et Lauger, que je creusai les tranchées nécessaires pour limiter un bloc de 1^m10 de long, 0^m65 de large, et 0^m60 de haut (1).

Le matériel nécessaire pour procéder à ce travail fut amené sans retard sur le terrain; je protégeai d'abord la région faciale du crâne avec une couche de sciure de bois légèrement humide, et

(1) La longueur de 1^m10 ne correspond pas à la taille d'un squelette; mais cette mesure était imposée par une coupe antérieure, où cependant aucun os humain n'avait été trouvé.

une planche; entre les deux, je fis couler de l'*alabastrine*, à prise lente.

Quatre planches solides furent ensuite disposées en cadre autour du bloc, et maintenues avec des cordes pour éviter les écartements et les fissures. Le passage du plancher sous le bloc fut la manœuvre la plus rude. Le terrain friable menaçait de s'effondrer; et parfois nous eûmes des moments de crainte. Enfin, vers deux heures du matin, nous avions réussi à passer sous le bloc, une à une et parallèlement, six planches résistantes; mais cette assise jugée trop instable fut renforcée dans le sens de la longueur, par trois autres planches. A l'aide de rouleaux, nous glissons, non sans peine, un grand plateau de bois, pour réunir entre eux les différents plans de soutien posés précédemment. Le bloc était isolé! Puis, avec des cordes et des clous, toutes les pièces qui formaient ce gros caisson furent solidement unies. Nos efforts, ceux de trois hommes, furent à ce moment insuffisants pour soulever, même de quelques centimètres, une extrémité de cette lourde masse. Le poids devait atteindre 600 kilogrammes!

Nous n'avions plus qu'un moyen pour réussir, c'était d'amener une charette dans l'intérieur du gisement, de placer l'arrière du véhicule à la hauteur du fardeau, et de l'y pousser à l'aide de rouleaux et de pinces. Quelques terrassements étaient nécessaires, et le courage de mes compagnons ne faiblit pas, malgré la fatigue. Enfin, à 4 heures du matin, le chargement était terminé; la charette passait du gisement sur la route; et nous rentrions à la pointe du jour au Peyrat. La distance de 1.800 mètres fut parcourue au pas, évitant les cahots; et le nouveau Néanderthal venait prendre place dans le Laboratoire !

Ces détails, aux yeux de beaucoup, sont peut-être superflus avant d'entrer dans la description; mais ces souvenirs qui datent de quelques semaines sont encore si vivants, qu'il me tient à cœur de vous les conter et de vous faire partager aujourd'hui l'anxiété et la joie que j'ai éprouvées. J'ose le faire, mes chers collègues, car vous m'avez toujours donné votre appui et encouragé dans mes recherches.

Sur la coupe, que notre dévoué collègue Ed. Hue a bien voulu nous représenter à l'échelle (*Fig.* 1), nous pouvons aborder l'étude de la couche archéologique, où j'ai découvert ce squelette humain; son intégrité est absolue; ni remaniement, ni glissement d'aucune sorte, n'y sont visibles; le gisement, à cet endroit, est recouvert d'un éboulement fort ancien, fin moustérien, qui le protège et le surmonte de trois mètres de calcaire turonien très dur.

Cet éboulement (n° 6 de la coupe) a été détruit à l'aide de

petits coups de mine donnés successivement au cours des travaux; ils laissent ainsi à découvert la couche 1 et 2, que j'ai désignées autrefois, sous le nom de Moustérien supérieur ou perfectionné (1). La couche 1 se confond souvent avec la couche 2;

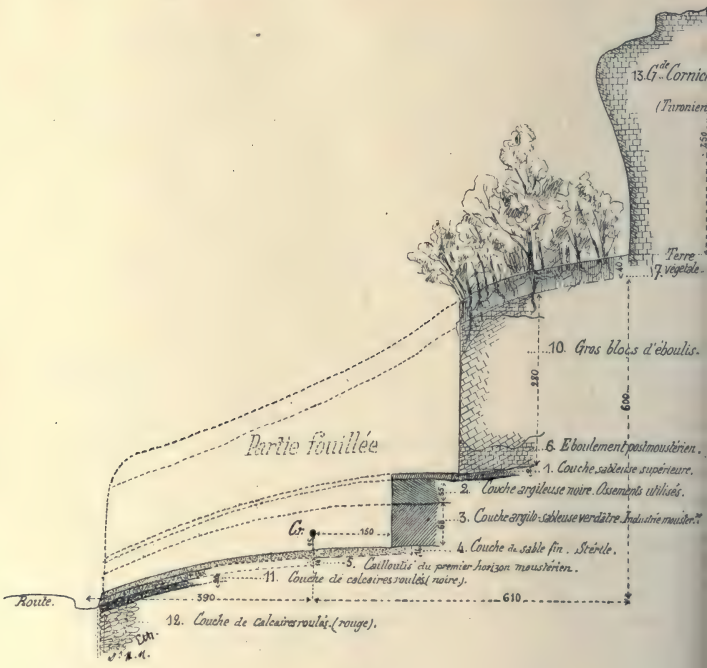

Fig. 1.

néanmoins j'ai été obligé, à cause du contact immédiat de l'éboulement, de faire une division spéciale, qui permet de localiser certaines pièces entraînées au début de la chute des corniches.

La couche 3, ordinairement moins riche en industrie, est assez variable; certains points du gisement la montrent avec un sable verdâtre plus ou moins argileux; ainsi, entre les côtes A et B, là où j'ai découvert le squelette, cette couche atteint 0m70 d'épais-

(1) Dr Henri Martin. — Industrie moustérienne perfectionnée. Station de La Quina. — *Bull. Soc. Préh. Fr.*, 28 juin 1906, page 233.

seur; ailleurs, elle mesure seulement $0^{m}40$, et contient beaucoup de sable; à la cote C, elle dépasse un mètre et devient très argileuse (*Fig.* 1).

Au-dessous, les sondages antérieurs m'ont révélé un faible niveau de sable fin de rivière et de cailloutis, où l'industrie s'appauvrit, mais où le Renne existe déjà. Ces couches 4 et 5 représentent la base moustérienne de La Quina; je les ai indiquées autrefois comme appartenant au Moustérien inférieur. Tous ces niveaux sont d'autant plus pauvres en industrie et en ossements qu'ils sont plus inférieurs; ils renferment tous les débris d'une faune froide avec le Renne. Quoiqu'il en soit, la C^{3}, sans être stratigraphiquement à la base des dépôts, n'en est pas éloignée dans ses parties basses; elle peut, si on admet le Moustérien moyen, rentrer dans cette division, à la condition de ne pas oublier qu'à La Quina le moustérien inférieur est presque nul et peu différencié.

La position du squelette était la suivante : Entre les cotes A et B, à $4^{m}50$, sur le trajet de la perpendiculaire menée horizontalement du pied de la falaise ; le centre du crâne à $0^{m}25$ au-dessus du plan horizontal, formant la base de la couche 3, par conséquent à peu près au tiers inférieur.

Le squelette était placé horizontalement; la tête couchée sur le côté droit regardait la vallée; elle était en amont, et les fragments de membres en aval. Une traînée brun rougeâtre de fines particules prolongeait sur un mètre environ la région crânienne, particularité que je n'avais jamais rencontrée dans le gisement. Cette sorte de stratification à éléments pulvérulents m'a fait penser à des débris du sternum, des côtes, et à d'autres parties, non déterminables. Le niveau de cette couche, contenant des os d'une fragilité si déconcertante, a été respecté, et, avant d'y toucher, il faut laisser au temps le soin d'opérer la dessiccation du bloc; et peut-être y retrouvera-t-on ultérieurement d'autres régions en bon état.

Autour du squelette et au-dessus, j'ai trouvé plusieurs esquilles d'os longs avec des impressions de silex (os utilisés), des racloirs bien taillés et assez grands, des pointes larges à base épaisse, et une sphère de 12 centimètres de diamètre, exactement ronde et piquée, en calcaire très siliceux.

La faune est représentée par le renne, le cheval, et un gros bovidé.

Au-dessus du squelette, jusqu'à la limite supérieure de la couche 3, le dépôt n'est pas modifié; dans toute la hauteur, j'ai observé, sur $0^{m}40$, la même composition argilo-sableuse à éléments fins et quelques petits fragments de calcaire. D'ailleurs, dans tous

les points du talus fouillés, j'ai retrouvé ce dépôt plus ou moins vaseux, qui semble indiquer celui d'une rivière à courant lent.

La présence des objets industriels et des débris alimentaires non roulés peut s'expliquer par leur chute des terrasses supérieures; d'autant plus que la corniche inférieure existait à cette époque et j'ai démontré autrefois (1) qu'elle surplombait au moins de 2 mètres la rive du Voultron : ce qui réduit de moitié le point de chute du cadavre par rapport au pied de la falaise.

Nous ne nous arrêterons pas à l'idée d'une sépulture: comment songer à l'inhumation d'un corps dans une nappe d'eau vaseuse ?

Il est beaucoup plus vraisemblable qu'une chute, accidentelle ou provoquée, ou post-mortem, du haut de la falaise, ait été la cause de la situation et de la position du cadavre. On pourrait songer aussi au transport par le courant; dès lors le point d'immersion ou de chute serait situé plus ou moins haut dans la vallée ; mais cette distance ne pouvait néanmoins excéder 3 kilomètres.

Quoi qu'il en soit, l'immersion prolongée du cadavre a produit une disjonction des os; ceux du crâne ont cédé au niveau de leurs sutures et se sont imbriqués; la tête n'a pas été écrasée par un traumatisme violent, car l'état des dentelures suturales est parfait de conservation. La macération, même dans un milieu vaseux, explique parfaitement cette séparation; c'est un résultat qu'on obtient journellement dans les amphithéâtres.

Les dépôts, apportés par la rivière ou descendus des terrasses, renfermant des débris d'industrie, ou même les belles pièces arrachées par les pluies dans les cantonnements, sont venus recouvrir le cadavre progressivement, en se mélangeant à de petits fragments de calcaire, à la terre et au sable.

Pourrait-on un instant songer à l'immersion incomplète ou intermittente du cadavre; alors il faudrait compter sans l'avidité de certains fauves; les loups et les hyènes auraient opéré une dissémination rapide et complète de toutes les parties du corps!

Il n'en est rien, car le corps apparaît dans le plan horizontal; les fragments des fémurs et les humérus sont sensiblement dans cette orientation.

Arrivons maintenant aux détails du dégagement. — Le caisson, transporté dans le Laboratoire, fut placé sur un socle résistant et six jours après la découverte je commençai le dégagement du crâne; il était repéré de telle façon que je pus facilement entailler, à son niveau dans la planche, une baie assez large pour le décou-

(1) Dr Henri Martin. — Nouvelle coupe de la station moustérienne de La Quina et son interprétation. — *Homme Préhistorique*, 1907, page 321.

vrir. Grain à grain, pendant quatre longues journées, à l'aide d'une pince à dissection et d'une brosse douce, j'ai retiré la masse où le crâne était inclus. Tous les fragments périphériques, os ou silex, ont été enveloppés séparément, et leur position notée; des photographies ont été prises à tous les changements d'aspect; l'une d'elles a été communiquée, à l'Académie des Sciences, le jour où je prenais date de cette découverte (1). Sans entrer dans tous les détails du dégagement et de la patience qu'il a nécessitée, je crois suffisant d'exposer le résultat obtenu et de demander à mes collègues d'examiner les photographies.

Il est facile de constater que les pièces crâniennes, au lieu de s'éloigner les unes des autres, se sont emboîtées ou plus exactement ont subi une véritable imbrication. Cette disposition correspond, à cause de l'état intact des sutures, non à un traumatisme rapide et violent, mais à une pression lente, exercée par le poids des masses recouvrantes.

Le frontal a glissé en partie sous les pariétaux; mais les deux tiers de la région gauche sont apparents.

Le pariétal gauche, au niveau de la suture sagittale, passe sous le pariétal droit; ici l'imbrication n'est pas très profonde, et presque toute la surface de cet os est apparente. Le pariétal droit a glissé en avant en recouvrant un peu celui du côté gauche; il masque la partie droite du frontal.

L'occipital est également disjoint; il est relevé et montre la suture lambdoïde.

Le temporal gauche, en plusieurs fragments, a cédé au niveau de la portion écailleuse; il se trouve probablement repoussé vers la base du crâne. Cette région, à cause de sa fragilité, n'est pas encore dégagée; et nous ne pouvons nous rendre compte de l'état de l'apophyse zygomatique; je pense qu'elle est enfoncée.

Les os de la face permettent actuellement de découvrir le maxillaire supérieur gauche; il est déplacé et repoussé en arrière. La mandibule est fendue au niveau de la symphyse; la branche droite n'est pas encore visible; mais on la soupçonne dans la gangue; la branche gauche bien apparente indique le faible déplacement de cette pièce; sa branche montante, l'apophyse coronoïde et le condyle doivent se retrouver à la base du crâne, car nous avons vu que toute cette région avait subi un défoncement; et une pierre calcaire du volume sensiblement comparable à une petite pomme aplatie comblait la fosse temporale.

(1) *Sur un squelette humain de l'epoque moustérienne.* Note de M. Henri Martin, présentée par M. Eugène Simon. — Comptes Rendus Ac. Sc., n° 16, 16 octobre 1911, p. 728.

Quant le sable argileux sera retiré de toute la masse que je vous présente, beaucoup de fragments seront retrouvés et permettront de reconstituer cette brèche.

Les dents visibles sont au nombre de quatorze ; elles se répartissent ainsi :

Maxillaire supérieur gauche : I^2, C, PM^1, PM^2, M^1.
Maxillaire supérieur droit : C.
Maxillaire inférieur gauche : C, PM^1, PM^2, M^1, M^2.
Maxillaire inférieur droit : PM^1, PM^2, M^1.

Sans doute la partie droite du crâne, entièrement cachée, nous réserve d'autres constatations. Lorsque j'aurai présenté cette pièce *in situ* aux personnes compétentes, je procéderai à la reconstitution. Actuellement, n'osant pas mouler ces os fragiles, j'attendrai le résultat d'une maquette que nos excellents artistes, MM. Charles et Robert Bousquet, veulent bien exécuter.

Les sutures crâniennes ne paraissent soudées en aucun point (cette particularité permet de penser que l'individu n'avait pas 45 ans); les dentelures se sont dégagées complètement tout en gardant leur intégrité ; il est même surprenant de voir, sur le bord lambdoïdien de l'occipital redressé verticalement, toutes ces petites aiguilles intactes.

Signalons encore quelques solutions de continuité, visibles sur ces os. Le frontal porte sur la région médiane une fissure angulaire qui soulève légèrement un éclat; le pariétal gauche dans sa portion médiane et postérieure offre, une étoilure à cinq branches, limitant des fragments restés parfaitement en place.

L'arcade sourcilière droite n'est pas visible; elle pourra, je pense, être retrouvée fragmentée.

Une lacune trop grosse existerait, dans cette présentation, si je ne signalais certains caractères très accentués observés déjà sur le crâne de La Quina. Dès aujourd'hui, j'insisterai sur l'arcade sourcilière ; elle est de proportions considérables, la plus proéminente des types actuellement connus. Son profil, pris à la chambre claire, à l'échelle des courbes données dans l'*Anthropologie*, par M. Boule, ne coincide pas avec celui du crâne de La Chapelle-aux-Saints ; le bourrelet est plus saillant, plus épais, et surtout plus *retroussé*; l'échancrure glabellaire semble faire défaut.

La gouttière, qui limite en arrière la visière frontale, est très accentuée.

La crête latérale du frontal, qui se continue en arrière avec celle du temporal est très saillante; elle établit une limite accen-

tuée entre la partie supérieure et latérale du frontal; et elle exagère la fosse temporale. Sa courbure est profonde et elle se termine en avant, sur la région postérieure et externe du bourrelet sourcilier. Cette particularité a un double résultat : le rétrécissement du front et l'exagération de la fosse temporale.

Il me semble, avant d'avoir fait toutes les comparaisons nécessaires et pris les mensurations indispensables, que les caractères observés sur la crête latérale du frontal sont beaucoup plus voisins des indices donnés par le *Pithecanthropus*, et que ceux du Néanderthal sont plus atténués; ils me paraissent intermédiaires.

Les dents nous offrent aussi des éléments de première importance. Déjà, avec mon excellent confrère, le Dr Siffre, nous avons commencé cette étude et avons pu nous rendre compte de la puissance exceptionnelle de l'appareil dentaire. Nous savons que la fosse temporale est énorme ; elle est le moule d'une masse musculaire puissante et épaisse, qui préside à la mastication ; il ne faut pas s'étonner de trouver des dents volumineuses, en fonction de la puissance exercée; c'est un véritable corollaire.

Non seulement l'usure des couronnes, mais encore la solidité d'implantation de chaque organe, démontre que cet homme était doué d'une puissante mâchoire, et que sa mastication était opiniâtre.

Les couronnes, examinées sur les molaires, les canines et l'incisive sont rasées, usées, diminuées parfois de moitié, autant de traces indiscutables d'une trituration alimentaire minutieuse et prolongée.

Si nous examinons maintenant sommairement les moyens d'attache de ces dents, nous les trouvons considérables ! Les zones striées de dentine qui soulignent transversalement les racines sont très développées et correspondent à une disposition rencontrée rarement aujourd'hui. Toutes ces stries sont en rapport direct avec les insertions ligamenteuses; elles offrent ici des traces multiples et volumineuses, véritables moules de l'implantation et de la puissance des ligaments alvéolo-dentaires.

Je n'insiste pas encore sur la mensuration des dents; seul l'examen de la canine supérieure est suffisant pour montrer l'importance de ces organes; la longueur de la racine dépasse déjà de deux millimètres et demi la longueur maximum indiquée par M. J. Choquet pour notre race.

Les canines supérieures présentent encore une autre particularité : celle d'un sillon longitudinal, très accentué sur la face

mésiale, on le retrouve parfois aujourd'hui, mais, le cas est exceptionnel, tandis qu'ici nous nous rapprochons des Anthropoïdes.

Le collet, sillon qui sépare la couronne de la racine, est très marqué, il prend les allures des races primitives et surtout celles des pithéciens ; chez les races évoluées, il s'atténue et tend à disparaître.

La dent chez cet homme montre au dehors toute sa puissance dans sa couronne ; en dedans, à l'intérieur de son alvéole, elle cherche les moyens les plus puissants d'attache par un cément renforcé, et ces deux puissances, à leur rencontre en un point mort, sont soulignées d'un sillon accentué : le collet.

La constitution de toutes les dents est belle ; aucune trace pathologique, aucune tare, l'émail est puissant et en parfait état.

Beaucoup d'autres particularités devraient être signalées ; elles feront l'objet d'un travail ultérieur ; pour les dents ainsi que pour les autres régions, je me ferai un plaisir et un devoir de m'entourer de toutes les compétences et de chercher des conseils auprès de ceux qui déjà ont étudié ces questions si délicates.

Les photographies jointes à cette présentation répareront les lacunes inévitables de ce sujet inépuisable. J'ajoute encore quelques mots, pour signaler les humérus et les fémurs trouvés pendant la fouille ; ils ne sont pas entiers ; mais peut-être se compléteront-ils avec les fragments repérés ? Les humérus paraissent moins robustes que les fémurs et ces derniers donneront un fort indice de courbure.

Tous les ossements ont l'aspect et la consistance des os fossiles trouvés dans le gisement ; la coloration du crâne est à fond ocre jaune avec marbrures brun rouge violacé, sortes d'impressions produites par les racines. Les autres os sont gris jaunâtre.

Lorsque l'étude de cet ancêtre sera terminée, lorsque la Société Préhistorique Française aura enregistré dans ses Archives les observations nouvelles que je lui communiquerai, je prends l'engagement formel de donner cette pièce au Muséum d'Histoire naturelle, pour figurer dans les Galeries de Paléontologie ; elle viendra, à la base de cette série unique que le Pr Boule a pu réunir, enrichir nos belles Collections nationales.

M. A. Guébhard, après les éloges si justes et si bien dits de M. Adrien de Mortillet, croit devoir encore, au moment où un projet de « loi scélérate » menace, au seul profit éventuel de deux *Herr Professor* venus de l'étranger, la liberté française des fouilles préhistoriques, faire ressortir quel bel exemple d'initiative privée

vient de donner le Dr Henri Martin, en réalisant, seul, en Charente, dans des conditions plutôt aléatoires, ce qu'auraient pu faire, presque à coup sûr, en Dordogne, à la place d'un étranger, les représentants officiels de la Science française, disposant de toutes les ressources de l'appui gouvernemental ! Au lieu de n'avoir plus qu'à criailler piteusement contre les trop beaux résultats obtenus là-bas par un autre, n'eût-il pas mieux valu, pour la Patrie et la Science, user sur le terrain des abris sous roche vézérois, plutôt que des Chambres et antichambres parisiennes, le beau zèle dépensé pour arriver législativement à ôter toute envie à un indépendant quelconque de plus jamais tenter ce qu'on se montra, d'autre part, impuissant ou dédaigneux d'entreprendre ?

Coupe du Gisement de La Quina.

La coupe passe par une perpendiculaire menée sur la falaise de la rive gauche au travers du talus archéologique entre les cotes A et B du gisement, à 3 mètres en amont de l'angle de la tranchée (Point A). Elle est relevée sur la normale passant par le crâne.

La direction du Nord est en oblique à gauche.

1. Couche sableuse avec fragments calcaires en contact avec l'éboulement, elle contient quelques pièces moustériennes (C^1).

2. Couche noirâtre argileuse. Epaisseur : 0m25 à 0m40. contient la belle industrie moustérienne évoluée (C^2).

3. Couche argilo-sableuse verdâtre à industrie moustérienne, sans disque, non évoluée, sauf au contact de C^2. Epaisseur 0m65 à 0m70 (C^3).

4. Sable fin de rivière avec débris de fossiles turoniens roulés. Epaisseur, 0m15. Industrie et ossements rares. Les os, lorsqu'on en trouve, sont très fortement colorés par le fer et le manganèse (C^4).

5. Cailloutis. Petits fragments de calcaires compacts roulés. Pièces moustériennes rares (C^5). Ces deux niveaux C^4 et C^5 représentent les bas niveaux moustériens de La Quina.

7. Terre végétale contenant des débris de silex et d'ossements d'âge moustérien, descendus par ruissellement après l'éboulement. Mais on observe en certains points du gisement (côte C), plus nettement qu'ici, une *réoccupation moustérienne* avec plusieurs foyers superposés.

Après la chute des gros blocs et à la fin de l'époque moustérienne, il y a donc eu un retour et les hommes sont venus habiter la nouvelle terrasse inférieure (Point 10 de la coupe).

10. Gros éboulement de calcaire qui recouvre les couches archéologiques. Les blocs éboulés proviennent des terrasses supérieures et très probablement de la corniche 13. L'épaisseur atteint ici 2m80. La roche appartient à un calcaire turonien très fossilifère.

11. Couche noire contenant des blocs de calcaires plus ou moins spongieux de la taille du poing à celle de la tête.

12. Couche rouge, mêmes éléments que la couche II ; les fragments sont souvent en plaquettes. La coloration est due aux sels de fer.

Un sondage d'un mètre n'a pas donné d'autres indications stratigraphiques. Ces deux couches (11 et 12) sont stériles.

13. Calcaire turonien, en place. L'érosion est encore visible malgré l'éboulement de la corniche.

Cr. Emplacement du crâne humain à la base de C^3.

Nota. — Les légendes et les côtes de cette coupe sont les mêmes que celles employées dans un travail antérieur (Nouvelle coupe de la station moustérienne de La Quina, In *Homme Préhistorique*, 1907, Page 321). C'est ce qui explique l'absence de certains renvois, la disposition des couches rencontrées ici n'étant pas la même.

∴

PLANCHE I. — Le gisement de La Quina. Etat des fouilles le 18 octobre 1911, après l'enlèvement du bloc contenant le squelette humain dans la couche 3. L'entaille correspond au bloc et aux deux tranchées de dégagement.

Les os humains ont été représentés schématiquement par M. Ed. Hue sur la Photographie; ils montrent la position exacte des pièces recueillies ou visibles sur le bloc.

1 et 2. Couches archéologiques moustériennes évoluées.

3. Sables argileux, renfermant une industrie plus simple, ou Moustérien primitif, sans être cependant à la base absolue, car deux niveaux inférieurs, très pauvres et peu épais, se trouvent encore au-dessous.

∴

PLANCHE II. — Vue de face du crâne de l'Homme fossile de La Quina. La photographie a été prise pendant une des premières phases du dégagement, au Laboratoire du Peyrat. Le crâne est couché sur le côté droit et tient encore à sa gangue argilo-sableuse. Trois dents tombées au moment de la découverte ne sont pas replacées ici.

∴

PLANCHE III. — Vue de profil du Crâne. Photographie prise à la fin du premier dégagement, avant toute reconstitution.

La séparation des os du crâne montre le bon état des sutures. Le frontal est imbriqué sous les pariétaux. L'arcade sourcilière gauche est seule visible et proéminente; le maxillaire supérieur est enfoncé, ainsi que le temporal. L'occipital est redressé. En bas et à droite, on voit l'humérus gauche et probablement l'omoplate. La distance qui sépare le menton du sommet de l'arcade sourcilière est de 0m146.

PLANCHE I.

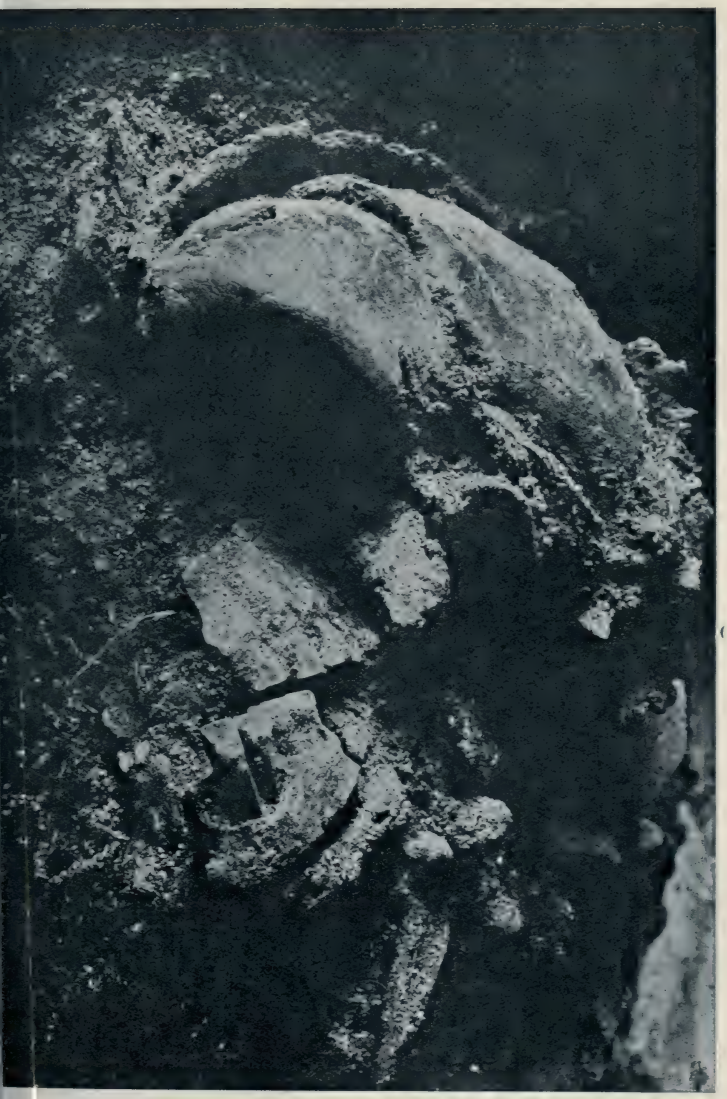

PLANCHE II.

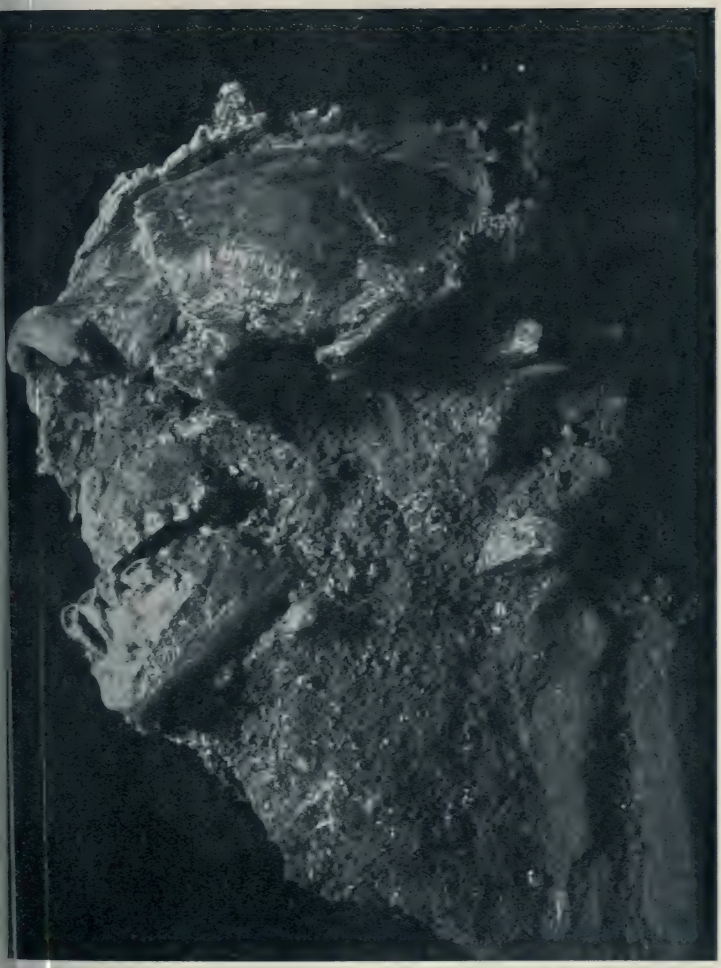

PLANCHE III.

Hypothèses tirées des Haches Préhistoriques.

PAR

PAGÈS-ALLARY (de Murat, Cantal).

Les Haches, en Cuivre et Bronze, sont des outils VARIÉS. — Si quelques Préhistoriens veulent bien accepter cette hypothèse que beaucoup de haches en pierre polie *ne sont pas des Haches, mais des Tranchets* (parce que le profil de la partie utilisée est très arqué, la partie cintrée très élargie et très finement effilée), ils ne feront pas davantage de difficultés, — *au contraire*, — pour les haches en cuivre et bronze, qui sont dans le même cas! Car déjà la forme primitive commence à épouser des modifications, évoluant avec la matière employée, plus résistante et plus docile, plus facile à réduire dans la masse inutile au profit de la partie active (le *taillant* ou tranchant), en caractérisant mieux l'outil. Si nous prenons le profil moyen de toutes les haches en bronze trouvées ou publiées à ce jour, nous constatons, de suite, que, par rapport à la masse ou poids, ces haches sont tout au plus des *hachettes* (*Fig.* 1). Et, si nous examinons leur forme du côté de l'emmanchement, nous voyons que ces hachettes sont (à partir d'un volume ou poids déterminé par la fonction) le plus souvent des OUTILS emmanchés sur un *levier* DROIT, et *non coudé* à 70°, 80° ou 90°, comme dans quelques cas de binette, houe, herminette, piochon, Sapa, etc. (*Fig.* 1, nos 48, 46, 47, 35, 45). La *longueur de l'outil* et la forme de la partie destinée à recevoir la ligature le démontrent amplement. Ainsi montée, la hachette donne l'idée d'une *Raclette* (Cat. 2, *Fig.* 1), comme l'« Allizon » (1) de nos cultivateurs cantaliens, qui dérive de l'extrémité de certaines lances, lancettes, et aiguillons gaulois et modernes (2). La minuscule masse du poids mort, réduite de plus en plus, chasse de mieux en mieux l'idée de hache et même souvent de hachette. Aussi, pour combler par un mot ce vide de logique, nous avons imaginé : la *hache votive* ou de secours, quand c'est toujours l'*outil utile* qu'il faut considérer.

Sans nier l'existence des amulettes et même des ex-voto, ni surtout des poids et monnaies sous forme de hachettes ou emblèmes bruts de fonderie, donc non aiguisés, je suis persuadé que les petites haches en pierre ou bronze, dites votives, ne sont, bien souvent, pas plus *haches* que *votives*, mais bien des tranchets de poche, usagés, comme quelquefois la petite pierre à aiguiser, percée, portée attachée pour ne pas être perdue et servir à chaque instant.

(1) *L'Anthropologie*, p. 117, Tome XVI, N° 1, 1905.

(2) PAGÈS-ALLARY. — *Nouvelles observations sur le Tumulus de Celles (Cantal).* [Pioche. *Fig.* 1, n° 47. Sapa-Houe, n° 45. Houlette, n° 31. Talon de lance, n° 30 et 43-44. Aiguillon ou Aiguillade, n° 31].

L'utilité prime toujours la fantaisie, même quand ces petits objets sont ornementés ou aux angles arrondis, pour en rendre le port plus facile ou agréable A Chastel, les toutes petites haches, en fibrolithe ou en jaspe, toujours très taillantes et soigneusement aiguisées quand le reste de l'outil est négligé, chassent l'idée de l'amulette, pour démontrer l'usage, l'emploi de ce petit tranchet, sorte de couteau ou canif de poche.

Mais, si, maintenant, nous examinons la partie de la hachette la *plus intéressante de l'outil*, CELLE QUI TRAVAILLE, qui tranche, nous voyons de suite qu'on peut diviser les haches en bronze de toutes les catégories d'emmanchures et de formes en trois séries bien différentes (*Fig.* 1) :

Catégorie n° 1. — Celles qui ont le taillant en ligne droite.

Catégorie n° 2. — Celles qui ont ce taillant arrondi aux deux angles avec un arc à très petite flèche.

Catégorie n° 3. — Celles qui ont tout le taillant plus ou moins arqué, jusqu'à la demi-lune, c'est-à-dire avec la flèche égale au rayon, et même plus grande dans certains cas.

Ces trois grandes catégories se subdivisent chacune, en taillant plus ou moins large ou étroit, la corde de l'arc variant beaucoup suivant l'usage ; et ce taillant, martelé ou aiguisé, est plus ou moins aigu ou biseauté, mousse jusqu'à la forme marteau ou rivoir, évidé ou creusé pour les formes, poinçons ou gouges, ou même quelquefois appointé pour percer et autres usages de ces outils. Subdivisions d'autant plus grandes et accentuées que l'évolution de la technique du travail est plus avancée, et que l'époque chronologique de la civilisation est moins ancienne dans la région de la trouvaille.

En poussant l'hypothèse jusqu'au paradoxe, on arriverait facilement à dire que, dans la classification actuelle des haches en bronze, l'outil le plus rare à trouver est une véritable hache, dans le sens du mot ! Sans aller quand même jusque-là, je crois utile de montrer combien on fait fausse route à n'employer qu'un seul mot, pour les différents outils qui ont servi à l'homme primitif. D'abord, sous une seule forme, puis sous des formes et volumes très différents, à mesure que la division du travail en a dicté l'utilité, pour faciliter la production et la commodité de l'artisan.

Or, dans un outil travaillant au choc comme la hache, la partie la plus fragile, celle qui peut subir le plus facilement une dégradation ou rupture, est celle qui offre le moins de résistance donc celle qui est placée aux deux angles de l'outil. Nos vieux observateurs préhistoriques n'ont pas manqué d'arrondir ces deux angles à leur soi-disant hachette, *même en pierre*, et non de leur donner de l'ampleur,

comme le dit L. Siret, dans l'*Anthropologie*, pour la simple raison d'augmenter la difficulté du travail — *sans utilité* autre *que d imiter les haches de bronze importées* —, ou de se créer un plus grand effort pour un résultat négatif : ce qui paraît un contre-sens inadmissible, et beaucoup plus grand encore autrefois qu'aujourd'hui.

C'est dans cette Catégorie n° 2 qu'il faudrait chercher la petite place qui conviendrait à ces petites hachettes, si l'emmanchure concordait mieux avec celle qu'il faut à ce genre d'outil.

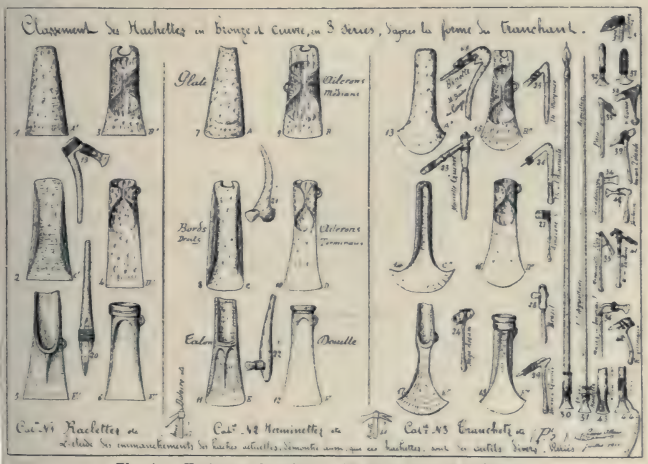

Fig. 1 — **Hachettes de métal. — Etude de leur Tranchant.**

La Catégorie n° 1 renferme les outils genre raclette, rabot ou racloir, ciseau, burin, gouges, marteaux, rivoir à mater ou à calfater, houlette, etc., (*Fig.* 1 ; n°s 31-44).

Le n° 3 est la Catégorie connue des tranchets, couteaux, découpoirs (*Fig.* 1 ; n°s 13-18) ; talons de lance (*Fig.* 1 ; n°s 30-43), etc.

Dans ces trois catégories, le mode d'emmanchement diffère évidemment avec l'usage de l'outil, mais aussi avec les progrès et l'ingénuosité des races qui les ont utilisés.

Les travaux pour la construction des navires et autres utilisations du bois ont donné plus de développement aux outils différents en cuivre et bronze plus nécessaires sur les plages que dans les terres, où à cette époque la grande occupation était celle de l'agriculture et de l'élevage des troupeaux ; et c'est dans ce travail qu'il faut trouver la grande utilisation générale des outils de l'homme du bronze, trouvés à peu près semblables un peu partout.

Or qu'avaient-ils à travailler à l'époque ? 1° *La terre*; 2° *le bois*; 3° *les peaux et autres produits des animaux*. Car des Néolithiques au Fer, les Hommes, qui ont *cessé d'être exclusivement chasseurs* sont encore *plus pasteurs* que *guerriers*. — Ils restent toujours pêcheurs, marins, *au bord* de la mer!

Les hommes de la fin du Néolithique ne sont sans doute pas encore devenus assez riches ou amants-jouisseurs de ces richesses pour être égoïstes; l'esprit de la tribu est celui de la famille, conciliant, pacifique et progressant; cette raison domine encore celle de la force des tribus ou peuples, obéissant à un grand chef, donc à ses ambitions, haines ou caprices décadents !

Pour se défendre et pour la chasse, ils ont du reste l'épée, le poignard, la lance et les flèches. La hachette, si mal emmanchée, serait de peu d'utilité à côté (*Fig.* 1, n°s 31 et 30, 48, 29); c'était un outil et non une arme, une sorte d'herminette plutôt qu'une hache, une raclette d'aiguillade, plutôt qu'un talon de lance, une binette plutôt qu'un casse-tête !

Aussi, dès qu'il a pu se dispenser de faire cet outil en pierre, il l'a *martelé* dans des matériaux qu'il connaissait et savait choisir, très minutieusement et très à propos, voir même en *or*, ou en *cuivre natif*.

Quand, par le hasard des lieux, il en avait sous la main, il n'a pas manqué très attentivement de le rechercher pour l'utiliser, à cause de ses avantages sur la pierre *dure*, mais non *résistante*, non *malléable*, non *martelable*, non *étirable*, etc, donc beaucoup *moins précieuse à trouver*, parce que plus difficile à travailler et à utiliser.

C'est alors que l'on a martelé en cuivre la hache plate ; puis la hache à bords droits, et enfin les haches à ailerons centraux ou terminaux; les quatre types ont pu exister avant la fusion et le moulage du cuivre, tandis que les deux types à talon et à douille sont techniquement ceux qui caractérisent bien nettement la fusion et le moulage de l'âge du bronze. Ce qui ne veut pas dire que l'on n'a pas à cette dernière époque fondu les autres types, en cuivre rarement, mais surtout en bronze, en laissant du tranchant et des ailes étirables par le martelage, tant en cuivre qu'en airain ou bronze doux. Les objets en cuivre martelé et non fondu sont donc les seuls outils de l'âge du cuivre, précédant, préparant l'âge des métaux, mais pouvant appartenir aussi bien au début qu'à la fin du Néolithique local.

Mais, quand *bien plus tard — fin* du *Néolithique* — il a su fondre, c'est avec les minerais qu'il avait dans sa région (1) qu'il a confectionné ses outils en métal, plus ou moins refondu, épuré, affiné, c'est-à-dire en BRONZE, quand les minerais n'étaient *pas du cuivre natif*, ou du *carbonate de cuivre pur*, ce cuivre natif déjà connu, mais non épuisé

(1) Du carbonate de cuivre.

dans quelques régions privilégiées, où on a dû continuer longtemps à le marteler, même après l'invention du moulage.

Dans ces régions, l'âge du *Cuivre martelé a dû ou a pu se prolonger pendant tout l'âge du Bronze*, et peut-être au commencement du Fer, pour la *seule raison que le travail était plus simple, plus facile, plus avantageux, car, après le débitage, après le sciage du métal natif, le martelage est une manipulation facile*.

Le *Bronze antique a comme titre ses impuretés, aussi variables que les alliages des objets fabriqués avec lui*. Lorsque cet alliage de hasard était très riche en cuivre à plus de 95 p. %, il était rouge, résistant à la casse, parce qu'assez tendre, et très martelable; au contraire, quand il y avait de l'étain en *abondance*, plus de 15 à 20 p. 100, il devenait blanc, mais *très cassant* et *très dur*, tandis qu'il prenait la teinte dorée et les qualités du bronze ordinaire de l'airain ou bronze noble avec un peu moins d'étain, soit 9 à 10 p. %. Le plus souvent, c'était un peu de plomb, ou d'antimoine, ou de fer ou de zinc, arsenic, etc., etc., qui remplaçait l'étain ou s'ajoutait à lui pour former le bronze bâtard, que les analyses nous révèlent si variable, si complexe, si déroutant pour les chimistes incapables de comprendre les impénétrables secrets de la fabrication empirique, subissant les capricieuses volontés de la Nature et de ses gîtes métallifères. Même le laiton ou cuivre jaune n'était pas distingué du bronze comme aujourd'hui. *Bref, tout ce qui n'était pas Cuivre pur de carrière était du Bronze, à ce seul titre*. Or il était souvent *plus dur que le Cuivre* à l'usage, *donc plus apprécié et plus recherché*.

Je doute fort qu'il y ait des outils dits haches en cuivre jaune ou laiton préhistorique, c'est-à-dire en *Cuivre Rouge pur exclusivement, allié à du Zinc pur*, bien que quelques collègues en signalent, sans doute sans avoir fait la cassure nécessaire, pour examiner la différence du grain, et de la teinte de cet alliage, avec celle du bronze. La première est franchement jaune, avec des cristaux rappelant les feuilles de cristallisation du zinc, très différentes de celles du bronze, même lorsque l'étain mal allié laisse des traces blanches à côté du grain du bronze. Un trieur exercé peut avec une lime ou mieux un burin et marteau, mais surtout une tenaille pour détacher, casser un petit éclat, déterminer par le grain la nature de l'alliage rouge-jaune ou bronze et même en bronzes, de qualité différentes, en bronzes impurs et un laiton de différents titres, aussi sûrement et beaucoup plus rapidement qu'une analyse qualitative, de bien suffisante utilité en Préhistoire, mais encore trop longue pour être pratique en Fonderie. Un bon fondeur, comme un bon trieur ou archéologue, juge, au grain de son métal, sa qualité et la pureté de l'alliage, avec autant de certitude, que, de la même façon, on juge et classe au grain la qualité des morceaux ou barres de fer essayés.

Il y a là une précision et une assurance empirique, dont les savants chimistes ne peuvent avoir idée. Mais je reconnais que c'est encore bien plus facile que d'estimer au degré et à l'œil la température *exacte* de cuisson d'une poterie, dont on néglige les degrés de dureté par séchage à l'air des éléments inconnus, durcissant plus ou moins, autant que la durée de la cuisson ! Il faut le tesson sortant humide de la fouille pour juger : un peu ou beaucoup, mais non au degré ; ici le Céramiste exagère ses capacités ! Ce qui me laisse perplexe, autant que de rencontrer, dans les admirables travaux de M. Louis Siret (1), quelques raisons, également tirées par les cheveux, sur l'étain, le bronze, et les *haches en pierre polie* à tranchant élargi (2), pour arriver à faire cadrer de très justes observations avec le moins juste centre unique, le foyer classique de toutes les civilisations, toujours sortant du même point : la Méditerranée avec ses mêmes classiques navigateurs Phéniciens, successeurs des Grecs !

Etonné, on se demande si l'Océan n'a pas eu autrefois, à cet égard, et pendant le Néolithique surtout, autant de droits et d'action qu'il en a aujourd'hui, et si les navigateurs de la Méditerranée devaient (parce que seuls signalés par nos classiques) absolument tout faire dans le trafic mondial, quand les Anglais, ces Phéniciens de nos jours, mais bien autrement puissants et plus forts, sont encore incapables d'accaparer, non seulement pas l'industrie ou les affaires commerciales, *mais pas même les transports de notre continent !*

Il n'y a qu'un grand centre : le Soleil ; mais, autour de lui, les peuples de l'humanité ont les mêmes droits, les mêmes lois d'évolution, les mêmes poussées vers le progrès par les circonvolutions cérébrales arrivant en temps et lieu.

Les *Basques* doivent-ils leur *language aux Grecs* ? *Les Gaulois leur astronomie aux Romains,* pas plus que leur grande *habileté en métallurgie* et *céramique* ? Et ces *Celtes-gaulois,* qu'on veut rendre tributaires des Phéniciens pour le bronze et l'étain par les classiques, ne sont-ils pas cités comme *les premiers à pratiquer l'Etamage et l'Argenture,* entre autres décorations, aussi luxueuses et merveilleuses que non classiques.

Et les Arvernes, avec leurs symboles divers et rouelles en soleil, y *compris le Cheval marin ou Hippocampe* de leurs monnaies, venaient-ils de la Méditerranée plutôt que des eaux de l'Océan ? Et *les haches polies d'Amérique,* en tout semblables à celles de nos côtes de l'Atlantique au Néolithique, est-ce aussi de la mer Egée qu'elles sortaient? *Enfin les pointes de flèches, si bien taillées, de Chastel,* avec

(1) *L'Anthropologie,* Tome XX, page 129, 283.

(2) *L'Anthropologie,* Tome XIX, page 129. [Les Cassitérides et l'empire colonial des Phéniciens].

un faciès africain remarquable, ne donnent-elles pas à penser que notre Gaule d'autrefois pourrait se retrouver au Maroc, aujourd'hui, avec quelques ressemblances de la même époque dans les sépultures, *tumulus*, etc., bien fouillés comme sur nos côtes de l'Ouest. Et toutes les ornementations qu'on fait venir d'Italie, où on n'en trouve pas cependant ; et le hiatus [Déchelette (1)] en Espagne, entre le début du bronze et le fer ?

Il semble que l'homme du *Bronze de l'Ouest* a eu à lutter contre le courant de l'homme du *Fer de l'Est*, après une grande diminution de ses forces ou puissance par une forte vague de destruction. Comment comprendre autrement les immenses travaux, restés incompréhensibles et inexplicables aujourd'hui, sur une si petite étendue de nos côtes, où un grand peuple, une grande race n'aurait pu vivre, donc si bien, si majestueusement, travailler !

Il y a donc des raisons multiples pour penser que le Bronze et le Cuivre avaient à l'Ouest des centres de travail : donc des producteurs importants et nombreux autant et plus peut-être qu'autre part. — Donc les îles de l'Atlantide ne sont pas du roman, mais une scientifique probabilité que paraissent confirmer la Géologie des côtes, le Gulf-stream, et les enceintes, monuments et sépultures préhistoriques, autant que certaines races, et surtout l'industrie du *Cuivre et Bronze* et *autres métaux*.

Pourquoi donc n'y aurait-il pas eu un courant de civilisation de l'Ouest, avec les monuments, les restes *néolithiques*, ceux du *cuivre* qui nous restent, comme on admet un bien évident et bien classique Orient. — Comme si le paradis terrestre ne devait pas être partout où il y a travail et progrès, donc évolution vers le mieux-être, par la lutte vivifiante et constante, vers des inventions nouvelles, diminuant les efforts, en les rendant plus utiles, par la poussée de la constante évolution cérébrale.

Conclusions. — Les objets de Bronze, comme les tessons, et toutes les choses qui nous environnent, n'ont pas qu'une face, mais plusieurs, plus ou moins visibles ou invisibles : ce qui fait qu'en n'examinant bien qu'un côté on croit voir, quand on voit mal, et être dans le vrai quand on se trompe considérablement.

Pour connaître scientifiquement la civilisation et l'âge du cuivre et du bronze, et tirer des conclusions très justes des outils, bijoux, monnaies, amulettes, armes et surtout dans notre cas de tout ce que nous avons appelé haches, il faut :

1° *A la très bien faite classification actuelle par les formes de la*

(1) *L'Anthropologie*, Tome XXI, N° 1, 1910, page 89. — *Revue archéologique*, Paris, E. Leroux, 1909, 98 pages, in-8°.

partie servant à l'emmanchement ajouter maintenant, pour la compléter :

2° Une classification d'*utilisations*, *par nature d'outils différents*, par les dimensions et le *tranchant*, aujourd'hui confondus sous le même nom.

3° Puis, faute de stratigraphie, faire une classification des lieux par *Continents* et Régions.

4° Etendre la classification commencée par M. Chauvet, par l'analyse sinon quantitative, tout au moins qualitative, afin de connaître les éléments de composition de l'objet, son métal ou ses métaux. Bien tenir compte qu'une hache en bronze, chauffée au rouge, prend la teinte du Cuivre, par suite de l'évaporation ou l'oxydation en surface des métaux alliés au Cuivre.

5° Faire, par la technique de fabrication, la classification des objets en *cuivre martelé, non fondu*, de ceux en cuivre *moulé*.

6° Arriver ainsi à la classification chronologique des civilisations.

D'où on pourrait alors tirer des conclusions scientifiquement exactes et dire :

A) Si l'âge du cuivre martelé a pu exister à la fin du Paléolithique et pendant toute la longue période Néolithique !

B) Si, à la fin du Néolithique, l'âge des Métaux, « du Bronze », commence dès que la fusion du métal permet le moulage des outils, non à une date fixe, la même pour tous les peuples, mais suivant la phase très variable d'évolution. — Générale ou localisée en plusieurs centres.

C) Si ces outils sont, non des haches exclusivement, mais des instruments très différents pour travailler la terre, le bois et les produits animaux, peaux, etc.

D) S'ils ne paraissent pas démontrer une origine occidentale, autant qu'orientale : donc différents centres de production métallurgique.

E) Si, avec la hache polie, la pointe de flèche en silex et les menhirs et dolmens, on n'a pas raison d'être tenté de penser une fois de plus à l'Atlantide, et d'y trouver des probabilités nouvelles, sinon définitives.

F) Si toutes ces hypothèses sont vraies, ne doivent-elles pas se trouver vérifiées, sur la côte occidentale de l'Afrique, par la même civilisation Néolithique-Cuivre, et les mêmes coutumes conservées, même en Amérique.

G) Si les marins, capables de naviguer sur l'Océan, devaient l'être au moins autant sur la Méditerranée ; si la réciproque peut être aussi vraie, à l'époque de la pierre polie, les navigateurs de l'Occident devront être au moins aussi nombreux et plus capables que

ceux de la Méditerranée, dont les traductions classiques ont fait des demi dieux, plus puissants qu'ils ne pouvaient l'être.

H) Si tout ceci ne donne pas à réfléchir que si, à une période donnée, et dans un rayon déterminé, la Méditerranée a eu un développement important de civilisation, que nous connaissons uniquement très bien, rien ne nous autorise à en faire un centre unique, d'où est parti toute l'évolution du Monde ! Car, avant la période « dite historique », parce qu'elle limite nos connaissances classiques, il y a eu, avant, jusqu'au début de l'âge des métaux, des influences et des travaux d'une autre direction, qui ne cadrent pas avec cette idée.

A la fin du Paléolithique, ces influences sont localisées, pour nos connaissances actuelles en Préhistoire, autant en Occident qu'en Orient.

Il suffit de tenir compte de la période glaciaire, des effets des différentes canalisations, du courant du Gulf-stream, et de la très grande probabilité de la disparition de l'Atlantide, qui permettait la communication de l'Europe avec l'Amérique et l'Afrique, pour être convaincus que la Civilisation nous est venue comme la lumière, comme le vent, un peu de partout, suivant les caprices du Soleil, celui qui parmi les astres connus, paraît le plus centraliser le départ de toutes nos forces, puisqu'à la satisfaction de notre égoïsme étroit, il faut toujours la recherche d'une unité, comme à notre curiosité, jamais satisfaite, le Paradoxe.

M. Marcel Baudouin. — Il est indiscutable qu'il y a du vrai dans les théories que soutient ici notre collègue. Mais, comme toujours, il a dû forcer la note, pour faire comprendre son idée. Il ne faut pas lui en faire un crime ! C'est ainsi qu'opèrent tous les orateurs de métier, pour arriver à transformer l'esprit de leurs auditeurs.

Pourtant, en Science, il faut plus de précision pour entraîner des convictions Je reproche d'abord, à mon ami, M. Pagès-Allary, de ne pas employer, pour sa démonstration, la méthode analytique à laquelle nous sommes accoutumés en Anthropologie : celle des *Indices*, c'est-à-dire des *rapports mathématiques*.

Dans ma longue étude sur les *Haches plates de Vendée*, — qui va paraître enfin dans les Mémoires, — j'ai déjà fait nombre de remarques comme celles ci-dessus formulées; mais j'ai tenu à les appuyer par des *chiffres* [Dimensions; Poids, etc.]. Or, notre collègue se borne à affirmer, sans fournir des éléments qui puissent nous convaincre. Il veut trop prouver par l'*empirisme*.

Je reproche surtout à sa méthode de démonstration de n'en être pas une, en réalité, pour nous autres, habitués à raisonner différemment, et accoutumés à une *méthode comparative* précise, plutôt qu'à

des déductions un peu aventurées. Mais qu'il réfléchisse et qu'il se recueille; et il trouvera les faits, les arguments, le terrain plus solide, qui portent, au lieu de se laisser aller à son inspiration ! Il ne suffit pas de *deviner*; il faut *prouver*!... D'autres devinent aussi, ont du flair, de l'intuition ; mais les malins et les plus forts sont ceux qui, ensuite, transforment en formules scientifiques leurs géniales trouvailles. A ceux-là, personne ne peut plus résister : Ils écrasent tout sur leur passage.

A propos de l'*Atlantide*, je voudrais seulement rappeler ce qu'a écrit récemment le Pr Ledouble (de Tours) : « La preuve CERTAINE de l'Atlantide a été donnée fortuitement dans la Grande Canarie, à un naturaliste tourangeau, le Dr J. Pitard, qui a constaté, *au-dessous de Basaltes quaternaires*, la présence d'un Calcaire rempli de Bryozoaires, se rattachant certainement au *Secondaire*. Les terrains *tertiaires* manquent; et, puisqu'ils sont absents, c'est que les mers *éocènes* et *pliocènes n'ont jamais recouverts* les sédiments crétacés. Cette région a donc été émergée pendant tous les *temps tertiaires*. [J. Pitard, *L'Atlantide*, Tours, 1905] ». — On pourrait ajouter : « Et pendant une partie du *Quaternaire*, ancien et moderne peut-être ».

En tout cas, comme l'*Homme tertiaire* a existé, il a pu vivre là. Diodore n'a, par suite, peut-être pas *inventé* (on n'invente pas ces choses-là), la ville de Cerné, capitale de l'Atlantide. La *Légende* déforme *toujours*; mais elle ne crée jamais !

Ce sont peut-être « ces Morts-là qui nous gouvernent », et non ceux d'Orient.....

Encore un objet énigmatique.

PAR

le Dr A. GUÉBHARD (Paris).

M. Emile SCHMIT a présenté, au Congrès de l'*Afas* à Dijon, un objet que je n'avais pu voir, mais qui, à la lecture de sa description sommaire, m'avait paru pouvoir présenter une certaine analogie avec les « Hochets » de M. PAGÈS-ALLARY.

La photographie (*Fig.* 1), qu'a eu l'obligeance de m'envoyer M. SCHMIT, bientôt suivie d'un modèle sculpté en craie, montre que cette analogie n'est pas très proche et même très vaguement formelle.

C'est, géométriquement, le solide formé par la triple pénétration orthogonale de trois bouts de cylindres mousses égaux, de 0m08 de longueur, près de 0m04 de diamètre, dont un massif, deux autres percés d'un canal de 0m009 de diamètre, constituant par leur ensemble six moignons, saillant d'une masse centrale biforée en croix. A la rigueur peut-on y voir le bitétraèdre de M. Pagès-Allary, à

flancs plus rentrés, et à substance reportée sur les saill es façonnées en cylindres, au lieu de cônes émoussés.

Mais, justement à cause de cela, à cause de l'épaisseur des cylindres percés, tout à fait disproportionnée et mal commode pour la petite bouche d'un enfant, comme à cause de l'absence de grelots à l'intérieur, il faut renoncer à toute assimilation comme usage.

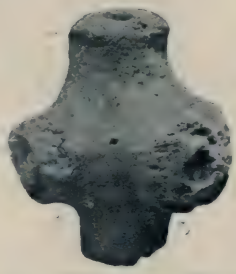

Fig. 1. *Echelle* : 1/2. — Objet en terre cuite, trouvé par M. LALLEMANT, dans un foyer gaulois, à Somme-Vesle (Marne), présenté par M. E. SCHMIT, au Congrès de l'*AFAS*, à Dijon.

Cependant ce n'est pas non plus un objet de pure fantaisie, car il y a quel que chose de très approchant figuré dans le *Musée Préhistorique* (1), comme trouvé à Hallstatt.

Il est vrai que là une seule des trois branches est forée, au lieu des deux qui se croisent ici au centre, ce qui avait permis à M. PAGÈS-ALLARY de formuler assez plausiblement l'hypothèse qu'il s'agirait d'une lanterne de fondeur, ou d'un moule, pour obtenir, à substance perdue, un moyeu de roue avec ses quatre rais.

Fig. 2. — « Vase-char, de terre très fine, en forme d'oiseau, sur quatre roues. Le corps est creux presque jusqu'au bout de la queue. Sur le dos, il y a une ouverture rectangulaire dont le couvercle forme le cou et la tête de l'oiseau. — 8 *b*, Couvercle vu de côté ; 8 *c*, Couvercle vu de haut — Le couvercle pouvait être fixé au moyen de deux trous qui correspondent à deux autres trous, dans deux petites saillies placées sur le corps. Les essieux étaient probablement des fils de bronze passant par les moyeux et par des trous pratiqués dans les quatre pieds de l'animal. Entre les roues antérieures, on remarque une saillie perforée, peut-être pour une corde au moyen de laquelle on pouvait tirer le vase-char. Ornements en creux ; traces de graphite sur la surface. — Musée d'Este. — V. PRODOCIMI, *Sulle necropoli Engamec*, Notiz. d. Scar., 1882, p. 6, pl. I-VIII (v. p. 18 et pl. III). »

(1) A. et G. DE MORTILET, *Musée Préhistorique*, in-4°. Paris, Reinwald, 1881, pl. C, fig. 1250 : « Tube cruciforme en poterie; les quatre branches se terminant par des croix cantonnées gravées. Nécropole d'Hallstatt (Autriche). Récoltes Ramsauer (Musée de Vienne). D'après SACKRR, *Grabfeld von Hallstate*, pl. XVIII, fig. 6 ».

O. MONTÉLIUS, *La civilisation primitive en Italie, depuis l'introduction des métaux*. I, *Fibules et Italie septentrionale*, in-4°, 548 col. 113 pl. STOCKHOLM, 1895 (v. col. 282 et pl. 50, 8 *a-c*)].

Le symbolisme de ces sortes de chars ornithomorphes remonte certainement fort loin, car on les retrouve en cuivre dans l'Amérique pré-colombienne et en bronze, un peu partout, ayant presque toujours des roues à quatre raies. Citons, par exemple, le char très curieux d'Arcatelle, en Etrurie, formé d'un quadrupède à corps d'oiseau, queue de poisson, col et tête de cerf, cornes de bœuf, dont le couvercle, doublant toute la partie supérieure pour en fermer l'orifice, est également muni de trous correspondants à d'autres du corps, probablement destinés à des clous ou chevilles de métal, ou à des chaînettes plutôt qu'à des ficelles [INGWALD UNDSET, *Altitalische Bronzewagen*, Verhandl. Berl. Ges., 1883, p. (197)-(202), 1 fig].

Mais la remarquable ornementation de la pierre hallstattienne — svastikas gravés sur les extrémités borgnes ; triangles et festons piquetés sur les branches — exclut encore cette explication, même si on la retourne pour revenir à une indication de M. Schmit, en regardant ici comme un axe d'essieu le cylindre fort et les deux autres comme rais d'une jante absente, ayant appartenu à quelque figuline fantaisiste, du genre de celles (*Fig*. 2) qui furent en grande vogue à l'âge du Fer, et qu'on trouve déjà, en métal, à l'âge du Bronze, ou en réalité le champ reste ouvert pour arriver à une explication qui convienne à la fois aux deux objets analogues que nous avons rapprochés.— Le mieux pour pousser à la solution n'est-il pas de propager l'image originale due à l'amabilité de M. E. SCHMIT, et d'ouvrir ici un second problème au moment où un autre, grâce à ce procédé, vient de se clore.

La Grotte de Rivière (Landes).

PAR

P. DUBALEN (Mont-de-Marsan, Landes).

Des renseignements pris dans le pays après la découverte de l'emplacement de la Grotte de Rivière (Landes), il résulte que, en 1848, entre le chemin de Halage et l'Adour, à la petite Roque, un rocher gênant le halage fut arasé. Dans une cavité on trouva des *ossements*, que l'on dit être de grands *chevaux*. Ces ossements apportés au château de La Roque ont été détruits dans un incendie en 1908.

Depuis 1848, cet espace de quelques mètres carrés est couvert par des ronces ; il laisse voir un petit pointement de roche, noircie par le temps. En 1910, au cours d'études géologiques, je voulus vérifier la nature de cette roche; un coup de marteau me donna de la *brèche archéologique*, fortement cimentée à la dolomie Cénomanienne.

Une fouille sommaire me permit de reconnaître une habitation troglodytique avec dents de *Renne*. Après autorisation de M. Etienne Darricau, propriétaire, et avec une subvention de la ville de Mont-de-Marsan et du Ministère, je fis les fouilles en mars 1911. Quelques sondages précisèrent l'emplacement de la grotte. Je rencontra

d'abord une forte couche de pierrailles de calcaire, et au-dessous des limons et des sables, apportés par les crues de l'Adour, dans lesquels se trouvaient quelques blocs de stalagmites avec brèche archéologique.

La grotte est divisée par une protubérance rocheuse médiane en deux chambres. Au fond de la chambre Nord finissant en entonnoir, coule de l'eau chaude à 32°. — Contre la paroi gauche ont été trouvés le *poinçon* (alène) *en ivoire*; la grande figure sur os ; l'os portant les 2/3 d'une circonférence; les harpons, aiguilles, coquilles, fossiles nombreux, quelques-uns perçés, etc., etc.

Plus tard, dans la chambre Sud, du côté de l'Adour, tous les ossements rencontrés dans un puissant foyer sur dallage mêlés à une couche de cendres de 0m35 étaient plus ou moins altérés par le feu.

La *chimère* sur os, fortement brûlée, provient de ce foyer, ainsi que l'os noir, très dense, offrant de nombreuses rayures et qui laisse voir, sur un des côtés de la partie médiane, un arc de cercle assez large au-dessous duquel deux points rapprochés donneraient, dans leur ensemble, la figuration de la face d'un être quelconque.

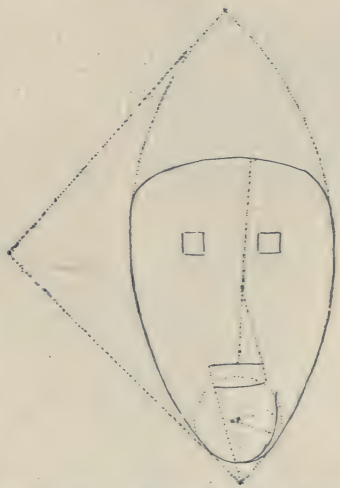

Fig. 1. — La grande figure de la Grotte de Rivière (Landes).

La grande figure, après plusieurs semaines d'observation, me parut présenter un ensemble très régulier et géométrique. Cherchant sur la photographie agrandie, avec un compas ordinaire, je remarquai que toutes les lignes courbes appartenaient à des circonférences de rayons divers.

Ci-joint le tracé géométrique obtenu (*Fig.* 1). Je considère que cette figure a été marquée au compas et que l'artiste a suivi cette marque avec un burin fortement appuyé, travail qui forcément a donné une ligne un peu flottante.

L'accident de travail, qui a fait assurer par une personnalité que

cette gravure était fausse, est, dit-elle, l'esquille qui se remarque à la partie inférieure de la figure, *parce que l'os* gravé *à l'état frais* ne *donne pas d'esquilles*.

Pour moi, je ne vois là qu'une éraflure causée par le burin venant de bas en haut, éraflure faite par le burin dont le bec s'émousse sous la pression; soit encore par le burin mal tenu qui s'incline en dedans, faisant une raie plus large. Comme il peut arriver lorsqu'avec un crayon on suit une ligne courbe déjà marquée, la pointe du crayon s'échappe souvent, soit en dehors soit en dedans de la courbe.

En second lieu, là ou s'est produit cette éraflure, l'accident devait arriver, malgré toute l'attention de l'artiste. On remarque en effet sur ce point, très nettement, lorsque l'os a été mouillé, que cette région est beaucoup plus longue à sécher.

La photographie laisse voir une zone plus foncée, *plus spongieuse*. Ce qui dénote une modification du tissu osseux, particularité due à un état morphologique (Ostéite raréfiante), altération qui ne peut se produire *post mortem*.

Une moindre résistance sur ce point devait produire une sorte d'éraflure et même un écrasement, provoquant une plus large empreinte.

J'appellerais en outre toute l'attention de mes collègues sur la cupule formant l'iris (vue à la loupe), qui paraît aussi ancienne et de même nature que les petits vallonnements interfibreux. L'examen au microscope dénote une dissemblance absolue avec des traits récents, qui laissent voir des parties farineuses et non agglutinées.

Je prie encore mes collègues d'examiner l'os portant les 2/3 d'une circonférence, dans laquelle il me semble voir un profil de *face humaine*, inscrit dans le cercle (voir Photogr.). Cette figure est-elle réelle, ou bien due à un ensemble fortuit de traits quelconques?

Conclusions. — 1° Toutes les gravures trouvées à Rivière indiquent un même procédé de dessin (par circonférences).

2° Qu'un outil a forme spéciale, non encore précisée (Compas), accompagne ces dessins.

3° Que les deux autres grottes, que j'ai découvert dans le département (Brassempouy et Sordes, Dufaure) ont fourni des outils semblables : outils dont nous n'avions pas reconnu l'emploi et l'usage.

4° Que le procédé qui consiste à accentuer une saillie (le nez de la figure principale de Rivière), par application d'un corps chaud pour foncer la coloration de l'os, a été employé par les habitants de la Grotte de Brassempouy (dessus de l'œil de la tête de cheval hennissant, que j'ai trouvé à Brassempouy. Musée de Saint-Germain).

5° Que l'éraflure du bas de la figure devait fatalement se produire, à cause de la plaque d'ostéite raréfiante de cette région. Que cette altération de l'os ne peut être due à une altération *post-mortem*.

En conséquence de ces faits :

1° Un faussaire, pour si habile dessinateur et si instruit qu'il fût en Préhistoire, ne pouvait avoir l'idée de mettre ces moyens en usage, moyens inconnus jusqu'à ce jour. En outre, il ne pouvait pas imaginer les outils (compas), ni les fabriquer et les introduire dans la fouille, ces silex ayant une patine indiscutable !

2° Que la gravure de la *chimère*, avec entrelacs tracés au compas, à la base par trois arcs de circonférences, ne saurait être l'œuvre d'un faussaire, puisqu'il y a impossibilité matérielle de graver sur cet os si fortement altéré par le feu qu'un essai a déterminé la cassure et l'écaillement de l'os.

Les deux gravures fausses, trouvées en fin de fouilles sur os, n'offrant pas de caractères de fossilisation, étaient en mauvaise place, de facture non géométrique et de conception moderne; les traits laissaient voir à la loupe leur fraîcheur. — Cette œuvre d'un mauvais plaisant ne saurait jeter un doute sur des gravures offrant tous les caractères possibles d'ancienneté, tout particulièrement dans le cas qui nous occupe, où nous trouvons un procédé nouveau de dessin, que n'avait pas su comprendre le faussaire.

Contribution à l'étude du Néolithique Montmorillonnais : Haches en roches cristallophylliennes à érosions.

Par le Dr

Louis GOBILLOT (La Trimouille, V.).

La lecture de la Communication de Madame B. Crova, parue dans le n° 12 du *Bulletin de la Société Préhistorique de France* (Année 1910, page 661) et de celle de M. L. Giraux, dans le n° 5 de l'année 1911 de la même Revue, m'a déterminé à présenter une note sur les haches en roches cristallophylliennes du Montmorillonnais, que je possède dans ma collection d'objets préhistoriques, et à y joindre quelques clichés des pièces les plus remarquables [Planches I à III].

Le Montmorillonnais, jadis riche en beaux spécimens de haches polies en silex, de grande taille, assez comparables aux pièces de Bretagne et de Vendée, et qu'il serait encore possible aux Préhistoriens d'admirer entre les mains de M. l'abbé Blanchard, curé à Pouant (Vienne), neveu et héritier du Président Demairé, est assez pauvre en haches confectionnées avec des roches autres que le Silex

Depuis quinze ans que je m'occupe de recherches préhistori-

ques, c'est à peine, si, malgré de nombreuses relations et de fréquentes excursions, il m'a été possible de réunir plus de 24 ou 25 de ces objets.

C'est pourquoi, j'ai pensé qu'il serait intéressant d'adopter pour la description de ces divers échantillons, les tableaux, dont le modèle est donné par le « Manuel des Recherches Préhistoriques ».

Parmi ces pièces deux sont remarquables par leur volume considérable ; les autres par des érosions assez comparables à celles qui ont été signalées par Mme Crova et M. Giraux.

*
* *

Les pièces de grande taille sont :

1° Une hache à bouton, qui a été reproduite dans le recueil des communications présentées au Congrès de Tours. Analogue à celle qui est figurée dans le « Musée préhistorique » de M. de Mortillet (planche 54, figure 478), elle mesure 0m26 de long. et pèse 1 kil. 470. Sa particularité la plus intéressante est d'être préparée par un piquetage très soigné et très serré, de n'être polie qu'au niveau de la petite extrémité renflée en bouton, et au niveau du tranchant, arrondi assez mince et coupant. (Planche I).

Pareille pièce fut-elle emmanchée? Fut-elle destinée à être tenue à la main et à servir plutôt d'instrument tranchant que contondant? Je laisse à des collègues plus autorisés que moi le soin de discuter la chose !

2° La seconde est d'un poids un peu moindre, ne pèse que 1335 gr., et ne mesure que 0m22 1/2. C'est une hache assez étroite, par rapport à sa longueur, épaisse, à section presque circulaire, et dont la forme générale ressemble à un Boudin. Elle ne présente pas de piquetage apparent, mais un polissage assez imparfait, en raison de l'inégalité et de la texture granitoïde de la roche constituante, qui est très probablement une Diorite.

Ces deux haches proviennent de l'arrondissement de Montmorillon : à savoir de Lathus et de Saint-Pierre-de-Maillé ; elles ont beaucoup de ressemblance avec les pièces vendéennes.

La diagnose minéralogique de ces diverses pièces a été soigneusement faite par M. Welsch. professeur de géologie à l'Université de Poitiers ; elle nous indique une assez grande uniformité dans le choix de la matière employée à leur confection ; elles sont presque toutes taillées dans des fragments de roches vertes [diorites, diabases, amphibolites].

Il est fort probable qu'en raison de la présence fréquente de galets analogues dans les alluvions anciennes et modernes de la

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DU NÉOLITHIQUE MONTMORILLONNAIS.
HACHES NÉOLITHIQUES A ÉROSIONS.

C. Elève, phot.

N° 21. — Hache à bouton, en Diorite. — Environs de Lathus (Vienne). — 1/2 Grandeur.

N° 22. — Hache en boudin, en Diorite. — Saint-Pierre-de-Maillé (Vienne). — 1/2 Grandeur.

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DU NÉOLITHIQUE MONTMORILLONNAIS.
HACHES NÉOLITHIQUES A ÉROSIONS.

C. Elève, phot.

N° 23 Hache à tranchant convexe, en Amphibolite à grenats (Grandeur nature). Journet (Vienne).

N° 9. — Hache à érosions nombreuses. Schiste à mica noir (Grandeur nature). Liglet (Vienne).

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DU NÉOLITHIQUE MONTMORILLONNAIS.
HACHES NEOLITHIQUES A ÉROSIONS.

C. Elève, phot.

N° 8. — Hache, à tranchant presque rectiligne, en Amphibolite à grenats (Grandeur nature). Les Hérolles (Vienne). — Erosions nombreuses.

N° 20. — Hache en Amphibolite, à érosions profondes (Grandeur nature). — Journet (Vienne).

Gartempe, de la Benaise et du Salleron, torrents qui ont dû charrier dans leurs cours généralement orienté du sud au nord, pas mal de matériaux provenant du massif cristallin du Limousin, ces diverses haches aient été confectionnées sur place.

En tout cas, excepté pour l'amphibolite, la carte géologique de France (feuille de Poitiers et d'Aigurande, à l'échelle de 1/80.000e) ne donne pas de gisement apparent très rapproché. Il faut donc pour le moment leur assigner une origine erratique, jusqu'au jour où de nouvelles recherches géologiques auront mis en évidence des gisements bien déterminés, ainsi que je l'ai constaté pour un affleurement d'Amphibolite, dans le voisinage de la Trimouille, au lieu dit la Clairaudrie [Planche II].

J'ai dit, plus haut, que, parmi les haches étudiées, un certain nombre présentaient des altérations analogues à celles qui ont été étudiées par M. Giraux et Mme Crova, et par MM. Coutil, Chapelet, et le docteur Marcel Baudouin.

Comme dans les cas précités, ces pièces sont confectionnées en roches composites ; et un examen même superficiel permet d'y reconnaître plusieurs éléments absolument distincts. La plupart sont constituées en roches grenatifères ; il s'agit dans l'espèce de grenats grossiers, ferrugineux, mais enfin parfaitement déterminés.

Dans l'une de celles dont je communique la photographie [Planche III], il s'agit de macles, d'un mica noir, qu'à première vue on serait tenté de prendre pour des aiguilles de tourmaline dans un schiste micacé gris clair.

Les érosions, qui sont dues à des altérations chimiques et mécaniques analogues à celles qui ont été si bien décrites par ces divers observateurs, ont été réparties inégalement et à des profondeurs différentes, en raison de la résistance plus ou moins grande de l'élément minéralogique au niveau duquel l'action chimique dissolvante a été appliquée ; c'est ainsi que la trame cristalline a toujours été plus respectée que la gangue enveloppante. Il en résulte un faciès spécial qui donne dans certains cas un aspect décoratif à la pièce ainsi altérée : il n'en est pas moins permis de supposer que la roche a été primitivement choisie avec une intention décorative et qu'un polissage très soigné ne devait pas nuire à l'aspect multicolore de plusieurs de ces objets.

Quant à l'utilisation du relief à la décoration pour les pièces que je possède, je n'y crois guère, si ce n'est pour la hache à bouton ; et encore cette saillie arrondie peut avoir été aussi bien faite pour en faciliter l'usage, que pour en enjoliver l'extrémité.

Haches néolithiques en Roches cristallophyliennes (Montmorillonnais).

Numéros de la Collection	FORME	ROCHE	POIDS	DIMENSIONS				OBSERVATIONS
				LONGUEUR totale	LARGEUR		EPAISSEUR	
					Grosse extrémité	A la plus petite Extremité.		
1	Triangulaire allongée.....	Diorite	130 gr.	91 mm	43 mm	0 m 015 mm	0 m 025 mm	Tranchant convexe, coupant, à courbure irrégulière légèrement ébréché.
2	Triangulaire.....	Schiste	85 gr.	71 mm	37 mm	0 m 014 mm	0 m 020 mm	Coloration brun verdâtre à veines plus claires et à veines ocracées, bords à peine polis, rétrécissement marqué au-dessous du corps de la hache. Tranchant convexe mince et coupant.
3	Cordiforme....	Schiste	117 gr.	85 mm	42 mm	7 mm	24 mm	Face supérieure très régulière. Tranchant à peine ébréché. Convexe. Coloration gris-ocracé, légèrement verdâtre ; face inférieure incomplètement polie, petite extrémité pointue.
4	Cordiforme.....	Schiste	66 gr.	65 mm	33 mm	9 mm	19 mm	Tranchant irrégulièrement convexe, coupant, polie avec soin à l'exception du bord gauche. Schiste à grains fins avec traces de mica noir.
5	Triangulaire.....	Diobose	39 gr.	52 mm	29 mm	9 mm	15 mm	Tranchant presque rectiligne coupant et faces très soigneusement polis, bords dégrossis.
6	Triangulaire.....	Schiste à grenat et à mica noir	52 gr.	52 mm	33 mm	9 mm	8 mm	Pas de tranchant, faces et bords mousses et rugueux par suite de l'inclusion naturelle de la pâte de l'outil de cristaux irréguliers de grenats de toute dimension.
7	Triangulaire allongée.....	Amphibolite	287 gr.	121 mm	56 mm	15 mm	28 mm	Pièce grossière ; bords et faces rugueux altérés par des érosions. Tranchant obtus et cependant ébréché. Amphibolite à zones de mica noir. Effet décoratif.

8	Grossièrement triangulaire.....	Amph.bolite à grenat	410 gr.	125 mm	58 mm	24 mm	41 mm	Polissage grossier, pièce profondément érodée, usagée, tranchant convexe oblique. Petite extrémité mousse ou mâchée.
9	Ovoïde allongée.....	Schiste à mica noir	275 gr.	136 mm	43 mm	16 mm	26 mm	Surface très entamée par des érosions mettant à nu des macles de mica noir plus résistant. Effet décoratif. Tranchant convexe.
10	Triangulaire aplatie.....	Feldspath et amphibolite	143 gr.	92 mm	43 mm	15 mm	22 mm	Tranchant rectiligne usagé et ébréché. Pointe mousse intacte. Polissage grossier.
11	Forme identique.....	Amphibolite	128 gr.	86 mm	38 mm	15 mm	25 mm	Intacte, mais surface très érodée. Polissage à peine visible.
12	Ovale (savonnette) (incomplète).....	Amphibolite	157 gr.	84 mm	41 mm	35 mm	25 mm	Très érodée à l'état de fragment. Talon retaillé. Tranchant convexe.
13	Fragment informe (incomplète).....	Amphibolite	90 gr.	55 mm	41 mm	31 mm	23 mm	Tranchant convexe régulier, polissage assez soigné sur la face inférieure.
14	Triangulaire (incomplète.....	Amphibolite à grenat	177 gr.	87 mm	42 mm	35 mm	27 mm	Fragment. Cassure assez récente. Tranchant presque rectiligne. Polissage assez soigné.
15	Triangulaire.....	id.	67 gr.	66 mm	37 mm	10 mm	19 mm	Polissage soigné. Tranchant convexe. Quelques érosions.
16	Triangulaire.....	Diorite	172 gr.	92 mm	46 mm	22 mm	27 mm	Tranchant rectiligne éclaté récemment sur une face Talon repoli après éclatement. Erosions sur les faces
17	Cordiforme.....	id.	53 gr.	57 mm	32 mm	14 mm	19 mm	Polissage soigné. Tranchant éclaté sur une face presque rectiligne.
18	Triangulaire à pointe arrondie.....	id.	110 gr.	78 mm	40 mm	19 mm	23 mm	Bord ébréché. Pièce à polissage assez soigné. Tranchant rectiligne.
19	Triangulaire.....	id.	488 gr.	165 mm	62 mm	18 mm	33 mm	Pièce soigneusement polie, tranchant ébréché. Rayée par des hachures.
20	Triangulaire allongée.....	Amphibolite	420 gr.	133 mm	53 mm	42 mm	33 mm	Pièce incomplète. Manque le talon. Erosions profondes. Tranchant convexe ébréché.
21	Hache à bouton.....	Diorite	1470	260 mm	76 mm	32 mm	45 mm	Admirable pièce, préparée par piquetage. Le tranchant seul et l'extrémité supérieure terminée en bouton sont polis.
22	Hache allongée (en boudin).....	id.	1335	225 mm	64 mm	25 mm	55 mm	Polissage incomplet, plus soigné au tranchant.
23	Cordiforme allongée.....	Amphib. à grenat	215	110 mm	45 mm	5 mm	30 mm	Pièce assez soignée à tranchant convexe.
24	Triangulaire allongée.....	Amphibolite	115	90 mm	36 mm	10 mm	25 mm	Tranchant convexe oblique coupant, talon, bords et petites extrémités à peine polis.
25	Triangulaire allongée.....	id.	151 gr.	94 mm	43 mm	15 mm	25 mm	Bords non polis, érodés. Tranchant convexe.

Sur les anses verticales multiforées horizontalement.

PAR

M. A. GUÉBHARD (Paris).

Appendice.

Ayant retrouvé après coup quelques figures intéressantes à intercaler dans notre tirage à part, nous pensons bien faire de donner ici les principales.

Fig. 103.

Fig. 104.

Fig. 107.

Fig. 103. — Tonnelet romain, mentionné plus haut.

Fig. 104. *Echelle* : 1/4. — Tasse à bi-anse de Wilmersdorf [Hermann Busse, *Mærkische Fundstellen von Alterthümer*, Verhandl. Berl. Ges., 1895, p. 454-456, 16 fig. (V. p. 52[1], 1 fig.)].

Fig. 107. *Echelle* : 1/5. — Vase du Centre-Amérique, à anse formée par le classique talou national (*armadillo*). [G. Grant Mac Curdy, *A Study of Chiriquian Antiquities*, Mem. of Connecticut Acad. of Arts and Sciences, vol. III, 1911, gr. in-4°, 250 p., XLIX pl. ; v. pl. XVI, *f.* et p. 71].

Fig. 108. — Canthare béotien, de la Société Archéologique d'Athènes.

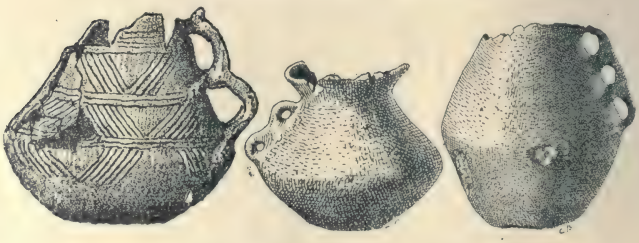

Fig. 109-111. *Ech.* : 1/5. — Urnes cinéraires de la Prusse orientale.

Découverte scientifique des deux Menhirs indicateurs d'une Sépulture sous roche ou Chambre sépulcrale, à Trosly-Vieux-Moulin (Oise).

PAR

O. BOUTANQUOI (de Nampcel, Oise).
Instituteur-primaire.

[*Prise de Date*].

J'ai voulu, pendant ces dernières vacances, essayer de mettre en application la théorie de M. le Dr Marcel Baudouin sur les Menhirs indicateurs.

Il existe, en forêt de Compiègne, près de Rethondes, une énorme

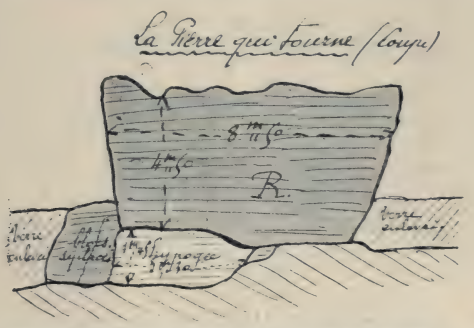

Fig. 1. — CHAMBRE SÉPULCRALE NÉOLITHIQUE : La *Pierre qui tourne*. — Coupe *Est-Ouest*. — Vue Nord. — R, *Pierre qui tourne*, rocher recouvrant l'*Hypogée*.

pierre, appelée *La Pierre qui Tourne*. — P. de Mortillet, dans l'*Homme Préhistorique* [1911, n° 2, p. 43] dit : « *Trosly-Breuil*. On a décrit, comme étant un menhir, un énorme bloc de calcaire, désigné dans le pays sous le nom de *Pierre Tourniche* ou *Pierre qui Tourne*. C'est un *rocher naturel*, situé sur la pente du Mont-Saint-Marc, dans une partie de la Forêt de Compiègne, dépendant de la commune de Trosly ».

Il s'agit cependant d'un Monument mégalithique, bien orienté Est-Ouest, avec *entrée à l'Est*, se rapprochant du *Dolmen*. La fouille, faite en 1865, a révélé, en effet, l'existence d'une *Chambre sépulcrale*, contenant trois couches de squelettes (une vingtaine environ). On a recueilli une trentaine de silex (lames ; pointes de flèche ; petits tranchets ; *pas de poterie*) [d'après M. Plessier, membre de la *Société*

Préhistorique Française : Bulletin de la Soc. hist. de Compiègne.

Fig. 2. — Situation de la PIERRE QUI TOURNE et des MENHIRS VOISINS : *Menhir de l'Ortille ; Menhir de la Borne trouée.* — E, Entrée de la Sépulture correspondante.

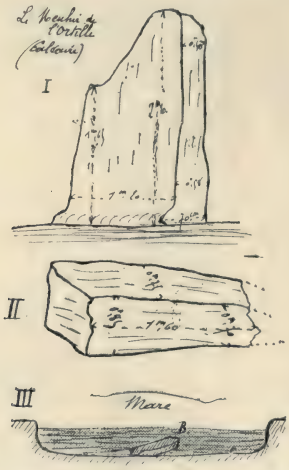

Fig. 3. — Les Menhirs indicateurs de la *Pierre qui tourne* [*Sépulture*]. — I, *Menhir de l'Ortille* (2m10). — II, *La Borne trouée*, couchée. — III, *Mare*, où cette pierre B se trouve.

1869-72] (1). — Le tout est donc nettement *Néolithique* (*Fig.* 1).

(1) La fouille a été faite en 1865-1866, par M. Wyganobski, inspecteur des travaux de Pierrefonds. — Un *crâne* a été étudié par M. Pruner-Bey,

Connaissant parfaitement les lieux, je me suis mis à la recherche des Menhirs satellites; et je crois les avoir trouvés.

1° *Menhir de l'Ortille.* — C'est le nom que je lui donne. — En forêt. Inédit (*Fig.* 3; I). Fait *face* au dolmen, à environ 1 km. *ouest* du menhir (*Fig.* 2) [Menhir correspondant au fond de la sépulture].

2° *La Borne Trouée.* — 2me menhir. Inédit (*Fig.* 3; III et II). Dans le pays, on dit la ferme de *La Bonne trouée*. Sur cette indication, j'ai exploré les environs de la ferme; et j'ai découvert, au milieu de la mare, *épuisée* par la sécheresse, un gros bloc de pierre, renversé, paraissant brisé à l'extrémité. Distance de la *Pierre qui Tourne*, environ 800 m. (*Fig.* 2) [Indicateur du côté nord] (1).

D'après la topographie des lieux, le *Menhir de l'Ortille* se trouve à l'*entrée* de la vallée du rû de Berne sortie de la forêt), et la *Borne trouée* au milieu de la vallée de l'Aisne, à proximité de la rivière et d'un gué. Donc indication des deux côtés pour trouver le Dolmen (*Fig.* 2). — Un troisième menhir, du *côté sud*, est probable sur le flanc du Mont-Saint-Marc.

M. Edmond Hue (Paris). — On lit dans Graves (1856), à la page 20 : « Trosly-Breuil. — A la limite du territoire, vers Compiègne, la *Pierre posee*, à l'extrémité du Mont-Saint-Marc, dite *Pierre torniche* au XVIe siècle, et aujourd'hui *Pierre qui tourne*. Egalement sur les pentes du Mont-Saint-Marc, une *pierre fichée*, à peu près triangulaire, haute de 4 mètres, entourée de blocs d'une moindre dimension. » — Puis, à la *page 32* : « La *Pierre sautée*, lieu dit, à l'est de Breuil ».

M. Marcel Baudouin fait remarquer que ces données, très connues de M. Boutanquoi, ne se rapportent pas aux Menhirs découverts. — Toutefois il est possible que le Menhir de 4 mètres cité soit aussi un indicateur *sud* de cette Sépulture. C'est à vérifier.

(1) Je fais cependant quelque réserve, à cause de la *chute*. Cependant la pierre *faisait face* aussi au Mégalithe, si elle est en place : ce que je crois (petit *tertre* au milieu de la mare).

Le Paléolithique inférieur dans la vallée de l'Alène (Nièvre).

PAR

A. DESFORGES (Fléty, N.).

Les stations de la vallée de l'Alène, au sud-est du département de la Nièvre, que j'ai signalées à diverses reprises dans le *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, renferment, comme la plupart des

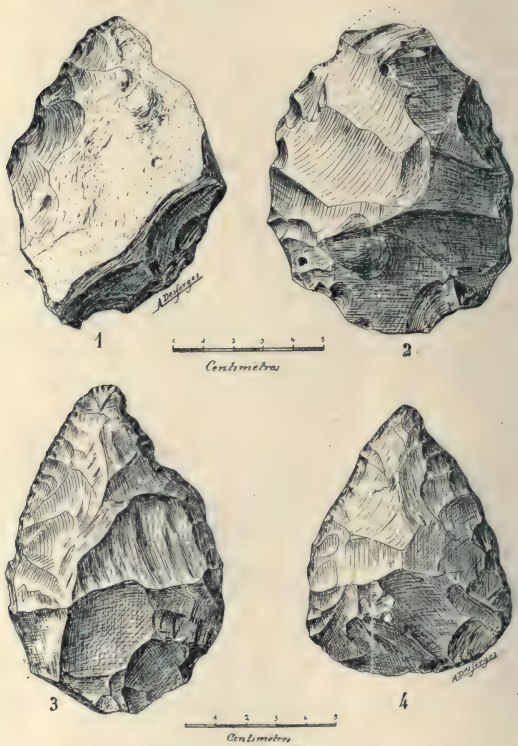

Fig. I. — Pièces du Paléolithique Inférieur de la Vallee de l'Alène (Nièvre). — I, *Chelléen* ; — II, *Chelléen évolué* ; — III, *Acheuléen* I ; — IV, *Acheuléen* II.

gisements de surface, des pièces appartenant aux diverses périodes du Paléolithique et du Néolithique.

Les coups-de-poing, toutefois, y sont plutôt rares. Jusqu'à ce jour, je n'en ai recueilli que cinq, dont un fragmenté. Tous, sont en silex jaune, du tertiaire de la vallée de l'Arroux.

Je les présente aujourd'hui, d'abord parce que ces objets sont assez rares dans la Nièvre ; ensuite parce qu'ils me paraissent caractériser des stades différents dans l'évolution de la taille du silex. (*Fig.* 1).

Le n° 1 est un coup-de-poing grossier à talon. Il porte des retouches alternatives aux deux côtés de la pointe sur une face et à un seul côté sur l'autre face, qui a conservé son cortex (*Fig.* 1 ; n° 1). Le talon a été également grossièrement retouché. Cette pièce mesure 105 mm. de longueur, 0^m072 de largeur et 0^m027 d'épaisseur. Elle a été trouvée en 1905 à Roche, commune de Fléty. C'est la plus ancienne ; je la considère comme chelléenne.

Le n° 2 (*Fig.* 1 ; n° 2) est taillé à grands éclats sur les deux faces et affecte la forme amygdaloïde. Son talon est aminci, comme les bords. Le milieu et très épais. L'une des faces porte des restes de cortex. La pointe à été cassée. Cet instrument a 0^m104 de longueur, 0^m082 de largeur et 0^m038 d'épaisseur au milieu ; je l'ai trouvé en 1908 dans le jardin de l'école de Fléty. C'est du Chelléen évolué.

Le n° 3, dont la pointe manque, paraît avoir été une grande pièce amygdaloïde de la fin du Chelléen. Il est très bien taillé sur les deux faces et a les bords sinueux. Le fragment qui reste mesure 0^m092 de largeur et 0^m036 d'épaisseur. Il est légèrement patiné. On l'a recueilli en 1910, au lieu dit Le Champ Janvier, commune de Fléty.

Le n° 4 (*Fig.* 1 ; n° 3) est une jolie limande, bombée d'un côté et presque plate de l'autre. L'un des bords est rectiligne et finement retouché comme une pointe moustérienne. L'autre bord est plus irrégulier ; il est usé et forme deux coches près de la pointe. C'est une belle pièce acheuléenne. Elle a $0^m110 \times 0^m070 \times 0^m020$. Elle provient de l'ouche du Moulin-Neuf (Fléty), où elle a été trouvée en mai 1909.

Le n° 5 (*Fig.* 1 ; n° 4) est presque triangulaire ; il est finement taillé sur les deux faces. Son pourtour est à peine sinueux. Il mesure $0^m090 \times 0^m068 \times 0^m016$. Il a été recueilli à Roche (Fléty), le 16 avril dernier.

Cet instrument paraît appartenir à la dernière époque de l'Acheuléen. Il est fortement patiné.

L'Industrie paléolithique de Billancourt (Seine).

PAR

HOURY (Issy, Seine).

Au moment où les nombreuses constructions, qui s'élèvent chaque jour de tous côtés sur le territoire de Billancourt, rendent difficile, sinon impossible, l'ouverture de nouvelles fouilles, il semble opportun de rappeler, dans un rapide exposé, le nombreux outillage paléolithique, que son sol a fourni, et de donner en même temps une coupe stratigraphique (*Fig.* 1) des sables et graviers anciens, dans lesquels il a été recueilli.

Chargé depuis 1889 de la surveillance et de la direction de travaux de terrassement effectués sur différents points de cette localité, nous avons relevé, aussi consciencieusement que possible, au cours de chacun d'eux, la coupe géologique des terrains exploités, et noté avec soin les niveaux où l'homme a laissé les traces de son industrie.

Comme une description d'ensemble ne répondrait pas au but proposé, chaque Ballastière est décrite séparément, en suivant le cours de la Seine, c'est-à-dire de l'Est à l'Ouest.

1° *Avenue des Moulineaux* (proche les fortifications). Superficie : 2.000 m. q. — La coupe géologique de cette petite exploitation n'offre rien de particulier, si ce n'est qu'au milieu de la masse de sable blanc (7), on aperçoit des couches d'un sable gras (9), tellement rectilignes qu'elles paraissent avoir été tracées au cordeau.

C'est dans le banc de sable du fond que se trouve l'outillage Chelléen. Un coup-de-poing, mesurant 0m18, y a été recueilli au milieu de grattoirs et de percuteurs tranchants.

Près de là, une deuxième fouille a mis à jour, à deux mètres de profondeur, dans cette couche que l'on appelait le Diluvium rouge, une grande quantité d'ossements, parmi lesquels se remarquaient ceux du cheval et du bœuf, des défenses de sanglier, quelques débris de *poteries* grossières, une spatule en os, et un petit aiguisoir à aiguilles.

La couche de sable orange du fond (8) a fourni une molaire d'*Elephas antiquus*, des coups-de-poing à talons et à pointes, avec d'autres outils tels que lames et racloirs.

Cette fouille présente la même coupe de terrain que la première, avec cette différence que le banc de sable est moins épais et la couche de craie plus profonde et plus ravinée.

2° *Rue du Point du Jour*. Superficie : 3,000 m. q. — Quoique située près de la carrière précédente et plus rapprochée de la Seine, la formation géologique de cette station en diffère sensiblement. Très

riche en silex taillés : la couche 8 a donné aussi une faune et une flore caractéristiques, notamment une molaire d'*Elephas antiquus*, une dent d'un *Félis*, paraissant être celle du Lion, et plusieurs branches de palmier.

Parmi les nombreux racloirs dont quelques-uns ont, dans ce gisement, un faciès moustérien, il convient de signaler un *os taillé*, dont l'utilisation ne fait aucun doute.

3° *Rue des Princes* (proche le *Vélodrome*). Superficie : 2,000 m. q. — La présence d'un sable très ferrugineux, d'une épaisseur de 1m50 environ, immédiatement au-dessus de la craie, constitue une particularité digne d'être signalée, puisqu'elle ne se présente que dans cette partie de Billancourt. La coloration de ce sable, presque noir et très maigre, ne serait-elle pas due à une infiltration de la source d'Auteuil ?

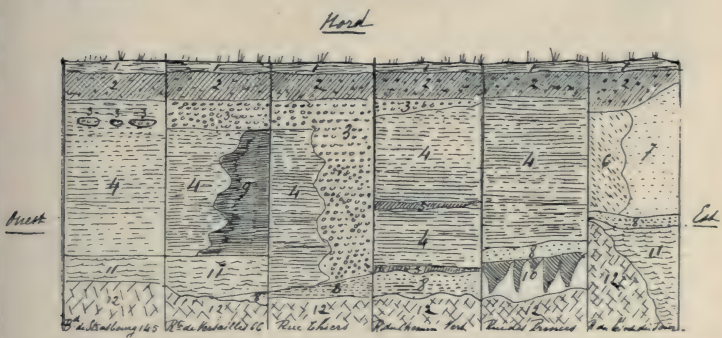

Fig. 1. — Coupe de quelques BALLASTIÈRES de BILLANCOURT (Seine). — *Légende* : 1. Terre végétale; 2. Diluvium rouge; 3. Sable gras terreux; 4. Sable gris; 5. Calcin; 6 Sable rougeâtre; 7. Sable fin presque blanc; 8. Sable orange où l'on trouve de nombreux silex taillés; 9. Sable gras; 10. Sable ferrugineux; 11. Dragage; 12. Craie.

Il est difficile de se prononcer, les travaux effectués entre elle et la rue des Princes, avant la construction du Vélodrome, n'ayant fourni aucune indication utile. Si le banc de sable orange (8), ordinairement riche en silex taillés, n'a fourni que quelques échantillons, par contre on peut dire que la qualité a remplacé la quantité, puisque le superbe coup-de-poing, mesurant 0m28 et recouvert d'une belle patine, présenté à la Séance du 27 juillet dernier, à la *Société Préhistorique Française* [voir p. 539], par M. le Dr Ballet, provient de la rue des Princes. Il était accompagné de plusieurs lames grossièrement taillées.

4° *Rue du Chemin-Vert*. Superficie : 5.000 m. q. — Cette ballastière a donné un outillage paléolithique des plus intéressants. Ce sont d'abord les godets ou lampes, dont la description a été donnée

par M. Gillet, à la *Société Préhistorique Française* en 1905 et 1906; et par M. le Dr Baudon, au Congrès de Chambéry; puis des beaux coups-de-poing de tailles et de dimensions très diverses, car, pendant que les uns ont leurs talons recouverts de leur gangue ou sont taillés sur toute leur surface, d'autres sont de véritables disques, larges et épais, à côté desquels on trouve des racloirs, des nucléus, dont l'un affecte la forme d'un marteau; et, enfin, de nombreuses pièces usagées ne répondant à aucun type classique.

La faune et la flore sont également bien représentées, rue du Chemin-Vert, par des molaires d'*Elephas antiquus*, des dents et des sabots d'*Equidés*, ainsi que par des bois de palmier.

Quelques couteaux et grattoirs ont été aussi ramassés à la partie supérieure du banc de sable orange (8), immédiatement au-dessus de la couche de calcin.

Enfin, une hache polie provient de la surface du Diluvium rouge. Sa présence nous indique que l'Homme néolithique a habité Billancourt !

Un fait digne d'être mentionné est que la plupart des outils chelléens de ce gisement étaient cantonnés dans la partie *Est* de la ballastière, sur une étendue relativement faible à proximité de roches de nature granitique.

5° *Rue Thiers*. Superficie : un hectare. — Rue Thiers, l'outillage y est clairsemé. On le rencontre, comme partout ailleurs, aussitôt après le banc de craie. Il n'offre rien de particulier. La couche de sable orange (8) s'infléchit du reste brusquement, dans la direction de l'Ouest, pour disparaître un peu plus loin sous la nappe d'eau.

6° *Route de Versailles* (*66 bis*). Superficie : 12.000 m. q. — Dans cette exploitation, où la couche de sable orange fait défaut, la masse est partagée, presque par moitié, par un beau sable gris (4), adossé à un sable gras (9), impropre à tout usage; les sables ne renferment aucun silex taillé. Seuls, quelques ossements, des couteaux et des racloirs, proviennent des travaux de dragage, effectués à une profondeur de 4 mètres.

7° *Boulevard de Strasbourg* (145 *bis*). Superficie : 6.700 m. q. — La partie supérieure du sable gris contient quelques poches de sable gras, terreux ou tuf (3), de forme lenticulaire, que l'on observe jusqu'à 1m50 au-dessous du diluvium rouge. Dans l'angle Nord de cette ballastière, à trois mètres de profondeur, il a été extrait de superbes lames et quelques pointes ; puis, tout à fait au fond, au-dessus de la craie, la drague a ramené de beaux disques, des coups de poing, des couteaux, des racloirs, dont quelques-uns concaves et de gros os de Bovidés.

8° *Boulevard de Strasbourg* (n° 194). Superficie : 10.000 m. q. — C'est dans cette fouille qu'à deux mètres de profondeur, nous avons mis à jour une *Sépulture gallo-romaine*, comprenant quatre squelettes bien conservés, près desquels se trouvaient pour tout mobilier un vase en terre dite samienne, et deux éperons en bronze, sans molettes.

Un peu plus loin et au même niveau, deux haches polies ont été également extraites.

Quant à l'outillage, provenant du dragage, il est sensiblement le même que celui de la ballastière précédente. On en a retiré un bois d'*Antilope Saïga*.

9° *Boulevard de Strasbourg* (n° 160). Superficie : 9.800 m. q. — La formation géologique de cette exploitation est uniformément composée d'un très beau sable gris (4), dans lequel on n'a rencontré aucun silex ; mais, si l'industrie paléolithique est seulement représentée au niveau de l'eau par quelques *grattoirs*, des *lames* luisantes comme la porcelaine et de rares coups-de-poing, en revanche la faune y est abondante. Un grand *andouiller de Renne*, accompagné d'autres fragments, a été recueilli à trois mètres du sol, et, un peu au-dessous, un second andouiller, paraissant appartenir au *Cerf des Tourbières*. Des bancs du fond, il a été retiré des dents et des ossements du *Rhinoceros tichorinus* ; des troncs de bois de *palmier*, ainsi que des lames et des pointes, dites *moustériennes*.

Conclusions. — En résumé, pendant les vingt-deux années qu'il nous a été permis de fouiller le sol de Billancourt, sur une superficie d'environ 62 hectares, nous nous sommes efforcé de réunir tous les documents nécessaires pour l'étude de son terrain, de son industrie paléolithique, de sa faune et de sa flore.

Elle nous montre aussi que les couches de terrain se sont superposées lentement, méthodiquement, sans bouleversement, ni remaniement, dans cette partie du bassin parisien ; car, si des actions violentes y avaient eu lieu, les longues nappes de sable ne se seraient pas prolongées, comme nous avons pu le constater, en une ligne droite continue, sur une longueur de plusieurs kilomètres.....

De plus, cette industrie du Paléolithique inférieur, en nous dévoilant tous les caractères d'une technique déjà développée, fait *reculer l'apparition de l'Homme*, bien au delà de cette période, étant donné qu'il est difficile d'admettre que, dès son apparition sur terre, il a fabriqué aussitôt ces instruments, si nombreux, si variés et si parfaits de forme, sans y avoir été déjà préparé par un long apprentissage. L'Homme de Billancourt avait déjà de *grands* ancêtres !

M. Marcel Baudouin. — Je me permets de signaler la grande valeur et les excellentes précisions de la communication précedente. Elle doit intéresser non seulement les Parisiens, qui trouveront ici la preuve qu'il y eut bien un *Paris paléolithique*; mais tous ceux qui comprennent combien il faut de travail et de volonté pour prouver, en aussi peu de mots, tant de choses importantes ! — Oui l'Homme de Billancourt, avait de grands ancêtres. Notre ami, le Dr Baudon, les trouvera peut-être dans l'Oise....

Hache polie de grande taille.

PAR

M. LE CONIAT (Trégomar, Côtes-du-Nord).

Je crois intéressant de signaler, à la Société Préhistorique Française, la découverte d'une hache polie, en diorite, de grande taille.

Cette arme superbe a été trouvée par M. Louis Bécherel, dans un champ nommé *La Plesse-du-Chemin*, quartier de La Plançonnaie, en Plédéliac (Côtes-du-Nord).

Ses dimensions sont les suivantes : Longueur : $0^{m}240$; Largeur à la crosse : $0^{m}025$; Largeur au tranchant : $0^{m}072$. Circonférence maximum : $0^{m}190$. Epaisseur : $0^{m}042$.— Tranchant normal ; crosse ronde ; faces et bords arrondis. — Poids : 1 kil. 320.

La hache, d'un travail très soigné, est intacte ; ce qui lui donne surtout de l'intérêt, c'est que les haches polies de grande taille sont très rares dans notre Département.

Le *Musée préhistorique* de Saint-Brieuc ne possède pas une pièce néolithique aussi belle que l'arme décrite ci-dessus, et qui appartient à ma collection.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 1911

Présidence de M. L. COUTIL.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE.

M. le Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 octobre 1911. — Le procès-verbal est adopté.

A propos du procès-verbal, des notes ont été envoyées par MM. Marcel Baudouin, A. Cousset, l'abbé Breuil, de Paniagua, Dubalen. [Elles sont insérées plus loin].

Correspondance.

Lettres de remerciements : *Musée des Antiquités de Nîmes.*

Dons de Cartes postales de Mégalithes.

M. A.-L. Lewis (d'Angleterre) a envoyé à la S. P. F. *six* cartes postales, représentant *deux* : *Assacombe Stone Avenue*, à Dartmoor; *quatre* : *Stone Avenue* (2, nr Merrivale Bridge; first and second row; 1, nr harter Tor, Princetown; 1, nr Kestor). — Remerciements au donateur.

Laboratoire et Bibliothèque.

Le Laboratoire et la Bibliothèque de S. P. F. vont être organisés dans un vaste local, qui vient d'être loué à cet effet. Il est situé, 250, rue Saint-Jacques, Paris-Ve.

On est prié d'y adresser, dès aujourd'hui, tous les ouvrages et brochures, et toutes les pièces préhistoriques, qu'on voudra offrir à la Société.

Sont nommés, pour 1912, par le Conseil d'Administration :

Bibliothécaire : M. Charles Géneau.
Conservateur des Collections : M. Edmond Hue.

* * *

Les « Mémoires » de la Société Préhistorique Française.

[Année 1911].

Voici la deuxième liste des Adhésions (1) aux « Mémoires » pour 1911 (2) :

97. Dr Chervin.
98. P. de Givenchy.
99. Berthier.
100. Breuil.
101. E. Cartereau.
102 Chevallier.
103. Cte Beaupré.
104. Bon Edm. de Rothschild.
105. Roland Guébhard.
106. Cartailhac.
107. Pol-Baudet.
108. C. Viré.
109. Bossavy.
110. Bacquié.
111. Gal Rau.
112. P. Boulet.
113. Dr Gobert.
114. Garrisson.

Nous rappelons que le prix de ces Mémoires sera de 15 francs. Mais, pour qu'il en soit ainsi, il est souhaitable que le nombre des souscripteurs s'éleve à 150! — S'il dépassait ce nombre, le prix serait abaissé à 12 Francs l'année prochaine.

VIIIe Congrès préhistorique de France.

[*Session d'Angoulême : 15-21 septembre 1912*].

Dans sa dernière séance, le Conseil d'Administration de la S. P. F. a constitué le Comité d'Organisation du *VIIIe Congrès préhistorique de France*, dont la session aura lieu en 1912, à Angoulême (Charente), sous la présidence de M. le Dr Henri Martin, ancien Président de la S. P. F.

Le *Comité d'Organisation* s'est déjà réuni le 30 novembre 1911 et a rédigé les premières circulaires, qui seront envoyées en janvier.

La date du Congrès est dès aujourd'hui fixée. Il aura lieu du 15 au 21 Septembre 1912. — Les excursions pourront, très probablement, avoir lieu en *Automobiles*. On visitera la célèbre station de *La Quina*, et visitera le point où a été découvert le *Squelette du Moustérien inférieur*, mis au jour par M. H Martin le 18 septembre dernier.

Admissions de nouveaux Membres.

Sont proclamés Membres de la S. P. F. : MM.

Lamertin, Editeur, Bruxelles (Belgique).

[M. Gillet. — M. Baudouin].

(1) L'engagement n'est valable que pour *une année*; mais il sera toujours renouvelé d'office, sauf contre-ordre en temps voulu (c'est-à-dire *six mois* avant la fin de l'année en cours) de la part des Souscripteurs.

(2) L'impression du volume de 1911 est, au demeurant, presque *terminée*. Le volume sera expédié aux Souscripteurs fin janvier 1912.

BARBE (Henry), Professeur au Lycée, rue Paradis, 377, Marseille (B.-d.-R.). [A. GUÉBHARD. — M. BAUDOUIN].

BOURRINET (Pierre), Instituteur, Teyjat, arrondissement de Nontron (Dordogne). [H. MARTIN. — Marcel BAUDOUIN].

Présentations et Communications.

Présentations.

L. GIRAUX (Saint-Mandé). — *Hache polie avec gravures sur les deux faces.*

M. BAUDOUIN (Paris). — *Hache polie avec gravures sur les deux faces et les deux bords.*

L. COUTIL (Eure). — *Ardoise ornée de gravures du Gisement moustérien de Bretteville, près Cherbourg.*

ED. HUE. — *Quelques pièces préhistoriques de Luc, Langrune et Lion (Calvados).*

Paul GUÉBHARD et M. BAUDOUIN. — *Hache en fer du Fouta-Dialon.*

Roland GUÉBHARD. — *Hache polie d'Afrique.*

Communications.

Drs E. BOISMOREAU et M. BAUDOUIN (Vendée). — La « FAMILLE SOLAIRE » *du Monument des Veaux, à Saint-Aubin-de-Baubigné (D.-S.)* [Décalques des Gravures].

DUQUESNE et L. COUTIL. — *Centre important pour la fabrication des tuiles et de la poterie, à l'époque gallo-romaine, près d'Illeville (Eure), forêt de Monlfort-sur-Risle.* [Prise de date].

DUBALEN (Mont-de-Marsan, L.). — *Note complémentaire sur les os gravés de la Grotte de Rivière* (Landes).

LE CONIAT (Trégomar, C.-d.-N.). — *Le Pied de Saint-Yves* [*Gravure sur Rocher*].

G. GUÉNIN (Brest). — *Grain d'enfilage de Landaoudec en Crozon (Finistère). — Une idole de forme égéenne, trouvée dans les Côtes-du-Nord.*

PAGÈS-ALLARY (C.) et CHARVILLAT (P.-d.-D.). — *La Grotte Pic, à l'Orcier*, près Retournac (H.-L.). — *Le Progrès préhistorique.*

Dr DE SAINT-PÉRIER (Paris). — *Découverte d'une Grotte Paléolithique à Lespugne (Haute-Garonne)* [*Magdalénien*].

REYNIER (Lizy-sur-Ourcq, S.-et-M.). — *Le Limon des Plateaux.*

Dr JULLIEN (Joyeuse). — *Outil néolithique servant à piquer les meules.*

E. NICOLLE (de la *Société Jersiaise*). — *Rapport sur la reprise de l'exploration de La Cotte, à Sainte-Brelade (Jersey), par la Société Jersiaise.*

Duquesne. — *Découverte d'un Cervus elaphus à Montfort-sur-Risle (Eure).*

A. Cousset. — *Découvertes en Charente-Inférieure.*

Bibliothèque.

La Bibliothèque de la S. P. F. a reçu les ouvrages suivants :

Bulletin of Dep. of Archeology : Philipps Academy, Andower, Mass. — Tome I (1904); II (1906); III (1906); IV (1908).

Volk (Ernest). — *The Archeology of the Delaware Valley.* [Papers of the Peabody Museum of American Archœlogia and Ethnology, Harvard University. Vol. V.] — Cambrid., Mass., 1911, août, in-8°, 258 p., 2 cartes, 125 planches hors texte ; et 25 fig. dans le texte.

Warren K. Moorehead. — *The stone Age in North America.* — 2 volumes. Boston et New-York, Houghton Mipplin Cy, 1910, gd. in-8°; vol. I, 457 p., 398 figures; vol II, 417 p., 325 figures.

Baudouin (Marcel). — Découverte et fouille d'un Kjökkenmödding néolithique aux Tabernaudes, à l'Ile d'Yeu (Vendée). [Extr. *Bull. et Mém. Soc. d'Anthr. de Paris*, 1910]. — Paris, 1910, in-8°, 48 p., 17 fig,, 2 pl. hors texte, 19 figures.

Mochi (Pr Aldobrandino). — Le recherche del Dott. Marchesetti nella Grotta pocala presso aurigina sul carso Trietino. [Extr. de *Arch. p. Antropologia e la Etnologia*], 1911, XLI, fasc. 3]. — Firenze, 1911, in-8°, 21 p., 1 pl. hors texte.

Harlé (Edouard). — Les Mammifères et Oiseaux quaternaires connus jusqu'ici en Portugal. Mémoire suivi d'une liste générale de ceux de la Péninsule ibérique. [Extr. du Tome VIII des *Comm. du Ser. Géol. du Portugal*, p. 21-85, 1910]. — Lisbonne, 1910, in-8°, cinq pl. hors texte.

Gobillot (L.). — Contribution à l'étude du Néolithique Montmorillonnais : Pointes de flèches minuscules. [Extr. du *Bulletin du Dolmen-Club*, 1911]. — Bellac, 1911, in-8°, L. Dupanier, 1 pl. hors texte.

Westropp (T. J.).—Types of the ring Forts remaining in eastern Clare (Killaloe, its royal forts, and their history) [A group of IX-X Century Forts]. [Extr. Proceedings of the Royal Irish Academy, Dublin, XXIX, Sect. C, n° 7, août, 1911, 186-212, 2 fig.]. — Dublin, 1911, in-4°.

Delort. — La Planèze aux temps anciens [Notes d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques]. [Extr. *de la Revue de la Haute-Auvergne*]. — Aurillac, 1911, in-8°, 11 p.

L. Giraux. — *La Pierre à Cupules du Dolmen de la Niana. — Sur un Galet de Quartz ayant servi de billot. — Le Menhir de la Grosse-Borne, à Couperay. — Silex en forme de rabot provenant de Vendrest. — Hache polie à faces altérées provenant du Danemark. — Silex faux en*

forme de Croissant. — Les Menhirs de Campo Maggiare. — Les Monuments mégalithiques de la commune de Guinchetto. — Les Monuments mégalithiques au sud-ouest de la Corse. — Hache en silex de forme arquée. — A propos des os utilisés. — A propos des traces humaines laissées sur les os. — Les monuments mégalithiques de Capo di Luogo (Corse). — Travaux et fouilles de Gorge d'Enfer. — Billot en phalange de bœuf à trois faces de La Quina. — Ossements utilisés de l'époque magdalénienne. — Nouvelles constatations sur des os utilisés du Moustérien et du Solutréen. — Pointes de flèches de Grossa (Corse).

19 brochures [Extr. de div. *Soc. Sav.*].

II. — NOTES, ORIGINALES, DISCUSSIONS, ET PRISES DE DATE.

L'Etain en Loire-Inférieure.

M. M. Baudouin (Paris). — M. Leroux, le 7 novembre 1911, a lu, à la séance de la *Société archéologique de la Loire-Inférieure*, une étude sur les *Buttes de Nozay* et *d'Abbaretz*. Ces buttes, que M. Kerviler croyait être les vestiges d'anciennes exploitations minières de *Fer*, transformées plus tard en *Retranchements*, habitations, sont, pour M. Leroux, les restes d'exploitations de *mines d'Etain*. Il a remarqué que le Fer, abondant dans l'arrondissement de Châteaubriant, fait à peu près défaut autour des buttes. Au contraire, à cet endroit, on a trouvé des scories de *Bronze* : ce qui prouve qu'on y fondait l'alliage du *cuivre* et de l'*étain*. Comme on ne rencontre pas là de Cuivre, il est fort probable qu'on s'y livrait à *l'extraction* de l'*Etain*. — D'ailleurs, une Société Nantaise a entrepris dernièrement des travaux, qui ont permis de mettre à jour du minerai de ce métal.

Découvertes en Charente-Inférieure.

M. A. Cousset (d'Etaules). — Près d'Etaules (Charente-Inférieure), au lieu dit du cadastre *La Haute Borne*, j'ai découvert un petit *menhir*, qui n'a pas encore été signalé. Je ferai bientôt le lever du plan, etc.

En Charente-Inférieure, près de Matha, j'ai trouvé des restes d'un *Dolmen*, inédit (au cadastre lieu dit : *Pierre levée*) ; je compte, là aussi, faire le nécessaire sous peu (Plan, etc.).

Découverte d'une Grotte magdalénienne à Lespugne (Haute-Garonne).

[*Prise de date*].

PAR LE Dr

DE SAINT-PÉRIER (de Paris).

Comme prise de date, je viens signaler à la Société que j'ai commencé à explorer, au mois d'août 1911, une Grotte naturelle, située sur le territoire de la commune de Lespugne, canton de Boulogne-sur-Gesse (Haute-Garonne). Je n'ai pratiqué dans cette Grotte qu'une *tranchée* exploratrice, qui m'a permis de recueillir, dans un foyer de cendres et de charbons, de très nombreux débris de cuisine, parmi lesquels j'ai pu identifier des os des espèces suivantes : *Cheval*, très abondant ; *Renne*, très abondant ; *Ours des cavernes* ; *Chamois* ; *Bovidé* d'espèce encore indéterminée ; et un fragment d'un mollusque marin, appartenant au genre *Cypris*. L'industrie, outre un grand nombre d'éclats de taille de silex, est représentée par un *racloir* et un *perçoir* en silex ; deux *lissoirs en os* ; une *pointe de sagaie en os* ; et une extrémité de *poinçon* en os. Ces pièces, ainsi que la faune observée, font dater le gisement d'une époque *magdalénienne* ancienne. Les fouilles seront reprises méthodiquement, et leur résultat communiqué ultérieurement à la Société, s'il y a lieu, la note actuelle n'ayant comme but que la prise de date de la découverte.

Hypothèses sur les Haches en silex et en bronze.

M. JACQUOT (Grenoble). — Je possède des outils en silex taillés, de fortes dimensions (l'un d'eux mesure $0^{m}22$ de long, $0^{m}09$ de large et $0^{m}125$ d'épaisseur), affectant la forme d'une hache et pesant plusieurs livres, voir plusieurs kilogs. Il était difficile d'utiliser ces outils comme haches de guerre, car leur maniement eût rapidement épuisé les forces de l'homme qui s'en serait ainsi servi.

Est-il déraisonnable de penser que ces prétendues haches n'étaient autre chose que des pics, des pioches agricoles, ou peut-être même des socs de charrue, analogues aux socs en bois de quelques peuplades arriérées, et même au soc en bois à pointe ferrée qu'utilisent encore aujourd'hui les Arabes ? On retrouverait l'analogue de ce soc en Haute-Maurienne, aux environs de Bessans : ce village qu'on prétend descendre des Sarrazins.

A ce propos, je dois faire connaître que les Arabes des tribus — par opposition aux Arabes des villages, déjà accoutumés à nos modes de culture — ont un outil quasi national, qu'on appelle *el fés* et qui est une petite pioche, à fer plat, peu large, dont le talon est également aplati, mais dans le sens contraire. L'œil ou trou d'emmanchure est entre les deux plats, dont l'un se trouve toujours perpendiculaire à l'autre. Cet outil sert à tous les usages courants des indigènes, c'est-à-dire à piocher les jardins, à couper du bois, à se fendre mutuellement le crâne dans les rixes, à creuser une rigole ou une fosse, etc. Les Romains utilisaient exactement le même outil, également en fer; et j'en possède un exemplaire trouvé en démolissant un mur romain auprès de Bouhira (Sétif). Il n'est donc pas impossible, je le répète, que, comme l'idée semble en être venue à quelques-uns de nos collègues, certaines haches n'aient été autre chose que des pioches ou un outil agricole.

Peut-être aussi certaines haches en bronze n'ont-elles été que des talons de lance analogues aux talons qu'on remarque à quelques lances sauvages. Les uns sont pointus et servent à frapper en arrière dans la mêlée, sans avoir besoin de retourner l'arme (c'est ce que font encore les lanciers, en renvoyant violemment en arrière le talon ferré de leur lance de frêne ou de bambou, talon arrondi, mais très pesant); les autres sont plats et nous en connaissons deux catégories : 1° le talon de la lance targui, coupé carrément et qui ne sert qu'à ficher l'arme dans le sable, à portée de la main, pendant le repos du guerrier; 2° le talon de certaines javelines, généralement en feuilles de laurier, que leurs propriétaires peuvent déchausser et utiliser, en campagne, comme hachette de fortune, pour se procurer le bois nécessaire au feu de bivouac.

Enfin la hache de petite dimension peut avoir été employée, non pour frapper étant tenue dans la main, mais pour être lancée comme le tomahawk indien.

Je termine en rappelant un type de hache (?), en silex taillé, que j'ai trouvé fréquemment à Gafsa et dont j'ai montré des spécimens aux Congrès de Chambéry et de Beauvais. Je ne puis le comparer qu'à un revolver coup-de-poing pour sa forme générale, qui est large d'un côté et en pointe arrondie de l'autre. Quelques pièces n'ont pas plus de $0^{m}35$ de long; et je ne vois pas ce que cela pouvait être.

Ardoise gravée de la station de la Pointe du Heu, à Bretteville-en-Saire (Manche).

M. L. Coutil. — Les terrassements, exécutés, en 1879, par notre collègue, M. H. Menut, de Cherbourg, sur un mamelon s'avançant dans la mer, et nommé la *Pointe du Heu*, ont amené la découverte d'une riche station paléolithique, qui lui a donné près de deux cents instruments choisis, au milieu de nombreux éclats de taille, haches lancéolées ou amygdaloïdes, pointes moustériennes, racloirs et lames.

Le Néolithique était surtout représenté par des grattoirs, scies, perçoirs, tranchets, couteaux, quelques pointes de flèches.

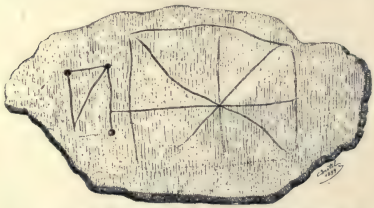

Fig. 1. — Ardoise gravée de la station de Bretteville-en-Saire (Manche) [Collect. de M. H. Menut, à Cherbourg].

Une ardoise (*Fig.* 1) n'a pas été signalée alors; mais elle a bien été trouvée dans ce gisement, à la partie supérieure du Moustérien. L'ardoise en question mesure 0m18 de long, 0m09 de large, 0m015 d'épaisseur ; sa forme est irrégulière. Si nous la décrivons, c'est qu'elle figura à l'Exposition historique et archéologique de Cherbourg, en 1899, avec les instruments qui précèdent, et qu'à plusieurs reprises, et tout récemment, au Congrès préhistorique de Nîmes, on a parlé de signes gravés sur des rochers, représentant probablement un jeu de marelle. M. Florance en a signalé un sur un menhir du musée de Blois; et M. le Dr Ballet sur des roches des Vosges. M. Courty en a signalé aussi sur les rochers de grès du bois de la Briche, dans la forêt d'Etampes (Seine-et-Oise); il en existe aussi sur des Mégalithes des environs de Guérande, et probablement d'autres que nous ne connaissons pas encore. Ce qui serait particulièrement intéressant de savoir, c'est si l'ardoise de la station de Bretteville était dans la couche moustérienne (c'est peu probable); on n'a pu présiser ce détail, lors de la découverte.

Cette gravure peut encore être rapprochée de celles qui ont été décrites par M. F. Ede, dans le Bulletin de la Société (T. VIII, 1911, p. 210, fig. 3, nos 1, 3, 4, 5) et qui se voient sur un rocher de grès de la forêt de Fontainebleau, au Mont Aiveu, où l'on retrouve figurés des dessins géométriques et des sortes de marelles. D'autres ont été signalées par M. Florance, à Saint-Lubin-de-Suèvres, dans l'*Homme Préhistorique* (avril 1908).

M. M. Baudouin. — Cette ardoise me semble bien *néolithique*. Elle est tout à fait comparable à celles décrites par M. le Ct Martin et trouvées dans les Sépultures néolithiques en Bretagne.

Observations sur les gravures problématiques trouvées à Rivière (Landes).

PAR

L'abbé H. BREUIL (de Paris),

Professeur à l'Institut de *Paléontologie humaine*.

Au mois de mars 1911, grâce à l'aimable invitation de M. Dubalen, j'ai été visiter le curieux gisement découvert par lui à Rivière, dans la berge même de l'Adour, et où il recueillit, partie dans des masses brècheuses, partie dans des poches contournées et d'études stratigraphiques impossibles, des objets appartenant à *l'aurignacien*, au *solutréen* et au *magdalénien*.

Il m'avait parlé de la découverte de gravures singulières sur éclats d'os, qu'il considérait alors toutes comme authentiques, et que, dès le premier instant, je jugeai toutes également fausses. Mon collègue, M. Obermaier, qui m'accompagnait, partagea sans réserve mon jugement. A ce moment, M. Dubalen était si convaincu de l'authenticité des gravures, qu'il s'efforça de nous démontrer que personne de ceux qui assistaient aux fouilles n'avait pu les faire, et que le faux était impossible. Je lui fis remarquer que je n'avais pas à me préoccuper de ce point de vue de la question, n'étant pas juge d'instruction, mais qu'en ce qui concernait les gravures, il n'y avait aucun doute sur leur caractère apocryphe.

Il y avait deux faces humaines, une sorte de fleuron, un cheval absurde, et peut-être encore autre chose.

Plusieurs de ces os, grâce à leur structure et à leur patine éburnée, étaient, bien que fossiles, assez résistants pour supporter le travail de gravure sans trop se déliter sur les bords du trait. C'est une chose connue par tous les faussaires, ou par ceux qui s'efforcent de connaître leurs procédés, que, sur certains os, principalement ceux conservés dans un milieu argileux, comme par exemple ceux de Brassempouy (Landes), ou ceux de l'Eglise de Guyenne (Les Eyzies), on peut graver des figures presque impossibles à distinguer comme récentes. Plusieurs de celles de Rivière étaient de cette catégorie, spécialement les deux faces humaines, exécutées *toutes deux suivant les mêmes procédés*, et *d'une ligne extrêmement déliée*.

Sur la seule que M. Dubalen présente aujourd'hui comme valable, il y a un point où la gravure, fait sur os fossile, a fait sauter une écaille de la table superficielle de l'os : si celui-ci

avait été frais, *jamais* cela n'aurait eu lieu, et l'échappée du burin serait caractérisée par une glissade, et non par une écaillure tabulaire.

Quant à l'os orné d'un fleuron que M. Dubalen appelle une *chimère*, il est gravé d'un trait profond; cependant le trait est est terne et ne présente pas les fines striures que le silex laisse toujours sur l'os frais; d'autre part, tout le long du trait, de nombreuses écaillures tabulaires se sont produites.

Ces caractères, joints à l'absence totale de style de ces dessins, avaient suffi à déterminer mon jugement.

Très ennuyé de cette aventure, M. Dubalen fit une enquête très serrée, qui aboutit à la découverte d'un faussaire; celui-ci n'était pas un ouvrier, mais une personne cultivée et nullement ignorante des questions relatives à l'histoire naturelle.

M. Dubalen aurait obtenu son aveu pour certaines pièces; il paraît que les deux qu'il présente, auraient été trouvées avant sa première visite. Si cela est vrai, cela prouverait que le faussaire avait un complice. D'ailleurs peu importe l'origine des faux, qui sont tout à fait naïfs ; mais il serait regrettable de laisser pénétrer dans la science une donnée aussi sujette à caution.

C'est pourquoi je me vois obligé de contrister aujourd'hui mon excellent ami Dubalen en exprimant publiquement mon jugement sur les *faux* de Rivière. Bien qu'il soit regrettable que des personnes que leur éducation devrait mettre au-dessus de pareilles plaisanteries aient pu induire en erreur le chercheur avisé qu'est le dévoué conservateur du beau musée régional de Mont-de-Marsan, la trouvaille de Rivière demeure une fort intéressante découverte, et sa position, dans la berge même de l'Adour, en un point où la marée se fait encore faiblement sentir, est peut-être de nature à servir de base à d'intéressantes déductions sur la géologie des derniers temps quaternaires.

M. Dubalen. — Après lecture de l'article de M. Breuil, je ne puis ajouter que ces quelques mots

Je garde la conviction que les traits de la face humaine, de la chimère sur os brûlé, de la circonférence sur un troisième os avec profil de face humaine, sont anciens, d'un procédé par *tracé de circonférences* et que les silex à pointes très finement retaillées sur chaque côté de bouts de lames ont servi a exécuter ce mode de travail; outils qui se trouvent en nombre dans cette grotte, et les plus soignés comme travail.

J'insiste sur le fait que le nez de la gravure de la face humaine est marqué par un corps chaud, appliqué sur l'os pour brunir et accen-

tuer le trait et que Brassempouy nous donne le même procédé pour accentuer le dessus de l'œil du cheval hennissant (pièce au Musée de Saint-Germain) !

Tous les faussaires réunis ne pouvaient imaginer ce procédé, que nul n'a encore signalé !

Rivière nous donne encore des formes nouvelles : des pointes de flèches longues en os, avec procédé nouveau d'emmanchement, par la retaille en soie de l'olécrâne, probablement d'un chevreuil (pièces que je communiquerai à la *Société Préhistorique Française*).

Si les traits anciens sur os ne peuvent se différencier des traits récents, on peut avancer que rien ne prouve l'authenticité d'une gravure quelconque !

La chimère ou fleuron a été trouvée dans un foyer de cendres de 0m40 d'épaisseur et *absolument intact !*

De ce que deux gravures sur os blancs, relativement récents, ont été trouvés dans les pierrailles de couverture et du côté opposé aux dépôts archéologiques, on ne peut tout mettre en doute.

A chacun de porter son jugement après examen des originaux.

La place qu'occupe cette grotte, au niveau actuel de la marée haute et à trois mètres au-dessous des grandes inondations aussi nouvelle pour la préhistoire que certains objets qu'elle contient, devra modifier les idées reçues sur le Quaternaire supérieur.

Je crois inutile de rappeler que M. E. Détroyat a fouillé une grotte à Bayonne même, sur les bords de la Nive, en 1866, et que son niveau au-dessus de la mer paraît être semblable à celui de Rivière.

M. A. de Paniagua. — D'après la discussion à laquelle a donné lieu la gravure de Rivière représentant une face humaine, deux observations utiles peuvent être faites.

On a dit que la gravure intacte, sans brisure, au milieu de la surface plane de l'os, devait rendre la pièce suspecte. Je me demande pourquoi. De ce que beaucoup de gravures de cet âge nous sont parvenues fragmentées par suite d'accidents consécutifs, ce n'est pas une raison pour en induire qu il ne peut s'en trouver d'entières, les pièces qui les portent s'étant trouvées dans des conditions favorables de bonne conservation. D'ailleurs, d'autres gravures de l'âge du renne, indiscutables et non discutées, ont été découvertes dans les gisements des Landes où se trouve justement la Grotte de Rivière ; exemple : l'étalon et la jument de Brassempouy. On peut citer aussi la tête d'Équidé de Sordes, gravée sur une plaque de schiste.

On peut observer encore que la pièce, manifestement fausse, le cheval que M. l'abbé Breuil qualifie très exactement d'absurde, accuse un tout autre travail que la gravure du faciès humain Sans

aucun doute, ce n'est pas la même main qui a gravé celui-ci et le cheval. S'il était vrai que *toutes* les gravures de Rivière sont apocryphes, il faudrait admettre plusieurs faussaires ; et cela paraît bien peu probable.

M. Marcel Baudouin. — Une figure presque semblable à celle de M. Dubalen est représentée dans le beau livre de notre collègue M. Moorehead [*The stone Age in North America*, t. II, p. 24, *Fig.* 422]; mais il s'agit ici d'une sculpture sur *pierre*, due à des *Indiens*, qui pouvaient déjà être arrivés à l'*Age du Cuivre* [*nez ; deux yeux* de face ; *bouche*]. On voit des représentations humaines analogues sur les fameuses *pipes en pierre*, qui sont si fréquentes aux Etats-Unis, qu'on retrouve en Afrique, et qu'il est bien extraordinaire de ne pas retrouver dans les stations Néolithiques d'Europe.

En conséquence, je propose à M. Dubalen l'hypothèse suivante : Ne pourrait-ilpas s'agir en l'espèce d'une *Gravure sur os*, *vraie*, faite, non pas à la fin du Paléolithique, mais bien à la fin du Néolithique?

Y a-t-il ici impossibilité : 1° à ce que les Néolithiques aient fréquenté sa Grotte ; 2° à ce qu'ils aient exécuté cette Gravure? — Je ne le crois pas *à priori*. Mais je ne donne ici mon opinion que pour ce qu'elle vaut ; et je suis prêt à l'abandonner, si l'on me prouve qu'elle n'est pas défendable, pour des raisons *stratigraphiques* et *géologiques* exclusivement.

III. — ARTICLES ORIGINAUX.

Découverte d'une Grotte néolithique à Courjeonnet, près Villevenard (Marne).

PAR

M. ROLAND (de Villevenard, Marne),
Instituteur public.

Je viens de découvrir une nouvelle Grotte néolithique; elle m'avait été indiquée par une pousse plus forte de l'avoine et par une pierre rencontrée à la sonde, à 0m80 de profondeur, le sol arable n'ayant d'ordinaire que 0m10 d'épaisseur.

Cette grotte a été ouverte, le 16 août 1911, en présence de MM. Guillemot, Président de la *Société d'Agriculture de la Marne*, Schmidt, vice-président, Merlin, Conseiller général de Montmirail, et de plusieurs autres personnes.

Elle est située sur le territoire de Courjeonnet, lieudit *Les Vignes Jaunes* (la vigne *chlorose* dans ces terrains calcaires), à 25 mètres en dos d'âne du sommet d'un mamelon, dont la pente fait face au sud, et bien à découvert de tous côtés. La vue s'étend devant soi à 15 kilomètres et permet d'explorer la vallée du Petit-Morin (Marais de Saint-Gond, Mont Août, hauteurs d'Allemant et de Mondement). Sur sa gauche, à l'est, une gorge indique le cours d'un ancien *ruisselet*, qui avait sa source à 150 mètres de là (*Fontaine* Jean Hibbard), et dont les eaux s'infiltrent aujourd'hui peu après leur sortie de terre.

A 150 mètres à l'ouest, et légèrement en aval, se trouve le petit monticule du *Trou du Renard* (Trou Blériot), qui renferme une station de plusieurs *Grottes*, découvertes et visitées autrefois par M. le Baron de Baye.

A 300 mètres environ, en arrière, se trouvent les vignes, en pente rapide, du *Haut de la Fontaine* et des *Forteras*; le tout est dominé par un plateau élevé, dénommé les *Hauts de Congy*, où les néolithiques allaient travailler leurs outils; de nombreux éclats, des silex ayant subi l'action du feu, des percuteurs, des pièces travaillées trouvées à la surface d'un sol non calcaire, indiquent assez un *Atelier*.

La Grotte est seule; ce n'est pas une nouvelle station; le terrain avoisinant a été exploré et n'a donné aucun autre résultat. L'emplacement était cependant fort convenablement choisi pour une installation; le banc de craie est bien consistant.

Couloir. — Le couloir, comme ailleurs, est à ciel ouvert (*Fig.* 1). Il est rempli de mastic, durci contre les parois, et au centre d'un

mélange moins compact de craie, de *cendre noire* et de terre végétale; quelques pierres plates y avaient été jetées pêle-mêle. Il a une longueur de 4m60; il part de la surface sur une largeur de 0m60, pour s'enfoncer à 2m06 et acquérir une largeur de 1m80.

Sa direction *Sud-est* est *moins inclinée* que celle des Grottes qui ont été découvertes l'an dernier.

On y a trouvé simplement qu'un morceau de crâne, une vertèbre et des fragments d'os humains disséminés dans la terre de remplissage de ce couloir.

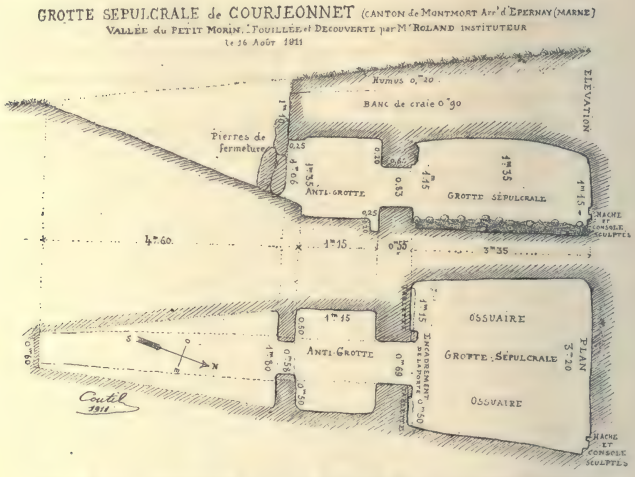

Fig. 1 et 2. — Profil et Plan de la Grotte sépulcrale de Courjeonnet (Marne). — Dessin de M. L. Coutil.

Anti-Grotte. — L'ouverture était obstruée par des pierres plates de toute nature et de toutes dimensions (*ici, pas d'énorme grès*); la plus volumineuse, légèrement triangulaire, mesurait 1m05 de hauteur, 0m70 de largeur moyenne, et 0m10 d'épaisseur. Le volume total de ces pierres de fermeture peut être évalué à 0m³750; il pouvait y avoir 70 pierres; les plus petites avaient 30 à 40 centimètres de diamètre.

Le poids des terres, et probablement les *trépidations du sol sous les pas des chevaux de culture, avaient affaissé plusieurs de ces pierres*; et cet affaissement avait permis à de petits *mammifères* de pénétrer à l'intérieur et d'y établir leur demeure. Ils y avaient construit des nids avec des débris végétaux et amassé des noix. D'autres pierres étaient fortement scellées aux parois du couloir.

Cette ouverture rectangulaire, relativement grande, mesure 1m06 de haut sur 0m58 de large; son épaisseur de paroi est 0m25 (*Fig.* 1).

L'anti-Grotte offre un petit vestibule, qui s'étend de chaque côté de l'issue de 0m50; elle a 1m15 en longueur sur 1m20 de hauteur. Sa partie droite est arrondie ainsi que la voûte; la partie gauche offre des angles bien nets; on croirait être en présence de *deux styles d'architecture*. Des *coups de hachette sont distincts. Des traces de charbon se relèvent sur le sol.*

La Grotte. — L'ouverture est assez haute, 0m83 sur 0m69, d'un accès relativement facile; ses dimensions en donnent une idée; la base, qui forme seuil, a 0m32 de hauteur. Les *traces des coups de hachettes ont disparu pour faire place à une surface lisse : ce qui indique un usage fréquent, et prolongé*, c'est-à-dire *des visites répétées.*

Le nombre des squelettes, la diversité des flèches et des pendentifs montrent assez qu'elle a dû servir d'*Hypogée* pendant plusieurs générations. *En avant du seuil de la chambre sépulcrale, une petite tranchée est creusée*; est-ce pour arrêter l'écoulement des eaux en temps d'orage ou de pluies diluviennes? *L'ouverture de la Grotte n'était pas fermée. Elle est ornementée à l'intérieur d'un encadrement en relief, taillé dans la craie* et d'un joli effet. La grotte est assez vaste : 3m35 sur 3m20. La voûte du côté gauche (1m45 et 0m80 d'élévation) est arrondie, par opposition à l'anti-grotte, dont la partie correspondante est à l'angle droit et *vice versa*. La voûte du côté droit est à angle bien défini, avec hauteur variable (à l'entrée : 1m10, au fond 1m55).

La petite Banquette, à gauche, mesure 1m15 de long, 0m30 de large et 0m05 d'épaisseur; *la petite Banquette, à droite*, 0m50 de long, 0m30 de large, 0m05 d'épaisseur (*Fig.* 2).

Une *hache emmanchée* [ayant pour dimensions : Hache, longueur, 0m24; manche, longueur, 0m40; épaisseur du relief, 0m016], est *sculptée sur la paroi du fond* (*Fig.* 3).

A côté, dans l'encoignure de droite, se trouve un *Socle*, également taillé dans la masse calcaire (Dimensions du socle : longueur, 0m19; largeur, 0m10; hauteur, 0m33; il s'arrête à 0m16 du sol. Est-ce la marque de l'ouvrier terminant un travail long et pénible et voulant laisser la trace de son passage? est-ce un symbole, un hommage aux défunts? Nul ne le sait.

Le sol de la grotte n'est pas parfaitement uni; il présente quelques légères aspérités.

Les squelettes étaient entassés pêle-mêle lors de la découverte; mais les corps avaient été, *les uns allongés* dans tous les sens, *les autres accroupis* contre les parois et même superposés avec un certain soin.

Quelques-uns *reposaient sur des pierres plates*; et, sous ces mêmes pierres, d'autres ossements indiquaient une sépulture antérieure. La voûte centrale était légèrement éboulée et les squelettes étaient *écrasés*. Les crânes avaient roulé dans tous les sens. Tous les ossements

Fig. 3. — La Paroi du Fond de la Grotte, avec la *Hache sculptée* et le *Socle* [Photographie Roland et L. Coutil].

étaient dans un état de complète vétusté, moins *bien conservés que dans les Hypogées précédemment ouvertes*, et moins résistants; la moindre pression les réduisait en pièces. D'autre part, les mammifères avaient déplacé de petits ossements; ils s'en étaient servi pour faire des nids!

Cette chambre funéraire renfermait *26 corps*, de tout âge et de tout sexe (1).

12 crânes, plus ou moins détériorés ont pu être recueillis, ainsi que 15 mâchoires inférieures, dont plusieurs avaient appartenu à *de jeunes enfants*.

Ceux de la partie centrale étaient réduits en miettes sous les moellons de la voûte.

Un crâne offrait une particularité indiquant que l'individu était un être *anormal*; les orbites étaient en ligne oblique et la face devait être déformée, *car la mâchoire était complètement de travers*, puisqu'une prémolaire se présentait sous les fosses nasales (?).

Objets recueillis. — On a trouvé :

1° *Dans le couloir :* 7 flèches à tranchant transversal; 1 flèche taillée en amande ; 1 couteau, à 0m20 du fond, *planté verticalement* dans les terres de remplissage.

2° *Dans la grotte :* 2 haches, l'une de 0m15, très bien arrondie, intacte et presque tranchante, trouvée contre la paroi droite, vers le milieu, sous une moitié de crâne d'enfant; l'autre de 0m10, fortement ébréchée, usagée, rencontrée près de *l'entrée*; l'effondrement de la voûte avait brisé les *manches* en corne de cerf, dont on a recueilli quelques débris.

Une pointe, d'aspect solutréen (0m036 de long, 0m018 de large), sur la banquette d'entrée à gauche, près d'un *manche d'outil*, en os.

8 couteaux, de différentes grandeurs et en silex de couleur variée.

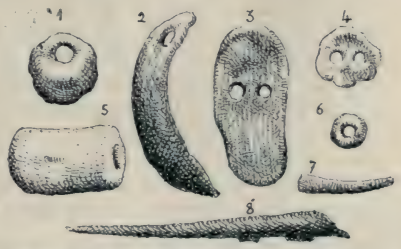

Fig. 4. — Grotte sépulcrale néolithique de Courjeonnet. — Pièces d'enfilage. — *Légende* : 1. Callaïs; 2. Dent de porc; 3. Coquille perforée d'Anodonte; 4. Coquille perforée; 5. Os perforé; 6. Coquille perforée; 7. Dentale; 8. Poinçon en os.

Au centre, en deux endroits rapprochés, *3 et 8 dents* perforées *de porc ou de Sanglier;* elles devaient servir de parure à deux individus ; les plus longues et les plus fortes avaient été cassées

(1) Certaines grottes de la région renfermaient une couche épaisse de la terre noirâtre mélangée aux corps, qui reposaient aussi sur des pierres plates : des excroissances calcaires, en forme de champignons, surmontait ce dépôt funéraire.

La grotte, explorée par M. Roland en 1909, à Villevenard, avait sa voûte éboulée ; les squelettes placés contre les parois. Pas d'anté-grotte; l'entrée était fermée par huit pierres assez grosses. La chambre sépulcrale se trouvait à 2m25 du sol; elle mesurait 2m25 de long, 3m10 de large, 1m50 de haut. — Une autre grotte

intentionnellement, probablement pour en réduire les dimensions et donner de l'uniformité au collier.

4 perles en pierre, cylindriques.

8 pendentifs allongés, et 2 arrondis en coquilles d'onodonte des marais.

1 perle de coquillage fossile (*Fig.* 4).

1 perle ovale, taillée dans un os très mince.

38 pendentifs en coquillages allongés et tronconiques de Dentales fossiles de l'éocène des environs de Paris (1), s'emboîtant deux à deux, quelques-uns percés sur le côté d'un trou minuscule.

68 flèches à tranchant transversal de toute grandeur, de toute couleur, et d'un travail plus ou moins fini.

1 perçoir ou aiguille en os bien arrondi, de 0m11 de long, sans châs, à extrémité effilée.

1 perle, grossièrement travaillée, percée d'un trou foré au poinçon, pendentif d'un caractère original; *cette pièce, unique, est en* Callaïs.

M. L. Coutil présente un moulage de la *Hache sculptée*, qu'il a exécuté, et les ossements qui lui ont été remis par M. Roland, pour la *Société Préhistorique Française*, afin d'être étudiés par le Dr M. Baudouin. — Il insiste sur la présence de cette hache, à côté d'un petit support, où on a pu placer une lampe? un objet cultuel? ou tout autre chose... Comme la hache et le support dominaient légèrement le dépôt funéraire dans le fond de la grotte, mesurant 0m15 à 0m20 centimètres d'épaisseur (beaucoup moins important que dans les autres grottes), il évoque le souvenir des stèles gallo-romaines, où l'on voit sculptée la hache, avec l'invocation : *S. A. D. = SVB ASCIA DEDICAVIT* (2), qui serait le souvenir d'un rite plus ancien, et qui est resté inexpliqué. Il est permis de supposer que l'ouvrier qui a exécuté ce tombeau a voulu indiquer ainsi qu'il n'avait pas été utilisé précédemment, car on distingue partout les

intacte avait un couloir de 1m20 de large, l'entrée 1m20 sur 0m65 était fermée par des pierres; une ouverture cintrée donnait accès à la grotte, qui contenait douze squelettes reposant sur le sol, le dos adossé aux parois ou posés sur des pierres plates et minces : un squelette paraissait avoir subi l'action du feu; le sol était recouvert de terre noire. Le mobilier funéraire comprenait 18 pendentifs en nacre à 2 trous, et 6 flèches, pas de haches : Cette grotte était à 3m80 de profondeur et 0m30 en contrebas de l'autre grotte. Un crochet était taillé dans la craie. (Extr. *Bul. Soc. arch. Champe oise*, n° 4, décembre 1910 [*Grottes néolithiques*]).

(1) Déterminations du Pr Boule et de M. Thévenin, du Muséum.

(2) On a proposé de nombreuses interprétations de cette devise; on a supposé que cela s'appliquait à un tombeau sortant de sous hache du tailleur de pierres (c'est-à-dire un tombeau n'ayant pas encore servi, car on en utilisait de vieux); ou encore, la puissance protectrice des divinités souterraines gardiennes des sépultures, etc., etc. Pour cette sépulture néolithique, comme la grotte porte les nombreuses empreintes de haches, qui l'ont façonnée et ornée, l'artisan a peut-être voulu reproduire son instrument de travail, comme les tâcherons du moyen age dessinaient leurs outils sur les pierres, pour les grouper ou se faire régler leur travail; c'était une sorte de dédicace indiquant que le travail était terminé.

coups de hache sur les parois; et, pour terminer son travail, il a sculpté sur la paroi du fond l'outil qui a servi à effectuer ce travail, qu'il a dédié ainsi aux défunts inhumés ou aux divinités sépulcrales; ou encore, c'est une marque de tâcheron, comme celles que l'on observe parfois au XIIIe ou XIVe siècles sur les pierres des édifices.

D'autres haches analogues figurent sur la paroi d'entrée de grottes voisines, découvertes par M. de Baye, également à Courjeonnet, en 1873; d'autres, situées sur la commune voisine de Coizard, sont accompagnées d'une représentation féminine On voit une hache emmanchée, gravée sur une grande dalle du Mane-Lud (Morbihan).

Il insiste également sur l'entourage, sculpté en relief, de 0m05 d'épaisseur, qui orne la porte de la chambre sépulcrale, en face la hache; il est formé de deux pilastres, surmontés d'un linteau, avec deux tablettes formant la base des linteaux. Cet ensemble, véritablement architectural *et réservé à la Chambre sépulcrale*, constitue un document d'un grand intérêt artistique; car, si on a beaucoup insisté jusqu'ici sur la peinture et la sculpture des Préhistoriques, nous ne

Fig. 5. — Grotte sépulcrale de Courjeonnet (Marne). — Vue prise du fond de la Grotte, permettant de voir l'entrée ornée de la chambre sépulcrale, ainsi que l'entrée de l'antigrotte; au fond, le vestibule, obliquant à droite; la porte de la grotte n'est pas au centre, car, à gauche, il y a un espace de 0m54, tandis qu'à droite il y a une paroi de 1m15; les deux petites tablettes du bas ne sont pas identiques : celle de droite ne fait pas saillie sur l'aplomb des chambranles; celle de gauche avance d'environ 0m10 à 0m15.

croyons pas que l'on ait encore signalé de manifestation architecturale aussi accusée et aussi ornementale à l'époque néolithique (*Fig.* 5).

L'entrée de l'allée couverte de Dampont (Seine-et-Oise) offre une entrée presque carrée, avec une échancrure, pour placer un bouchon carré de 0m46 sur 0m48 de large, une feuillure de 0m06 et 0m10 de profondeur; le dolmen d'Arrouville (Seine-et-Oise) offre une ouverture carrée, de 0m56 de haut, 0m58 de large, une feuillure de 0m28; l'allée couverte de Dampmesnil (Eure), offre une ouverture circu-

laire incomplète, avec feuillure, etc. — C'est pourquoi M. Coutil a fait l'acquisition de la grotte, afin de la protéger contre toute altération atmosphérique; de conserver la précieuse découverte de M. Roland, pour la *Société Préhistorique Française*; et aussi pour mettre en valeur une soixantaine de grottes sépulcrales néolithiques de la même région et voisines, dont 12 sur Courjeonnet, 35 sur Coizard, 4 sur Villevenard et d'autres sur Oyes, explorées par M. de Baye vers 1873-1874.

M. Chapelet. — M. Coutil, notre sympathique et dévoué Président, nous a fait une communication sur la Grotte de Courjeonnet (Marne), et nous a présenté un moulage de la hache sculptée sur la paroi du fond de la grotte sépulcrale.

A l'heure présente, M. Coutil fait plus encore : il nous offre cette *Sépulture préhistorique*; ou plutôt, il la vend à la *Société Préhistorique française*; et le prix qu'il en demande (1 franc) constitue plus qu'un don !

Je suis certain d'exprimer votre pensée, en remerciant M. Coutil, en votre nom et au nom de la *Société préhistorique française*, pour ce don magnifique, dont nous devons être honorés, puisqu'il nous confie la conservation de ce monument, qui intéresse nos études à un titre tout spécial, et qui vient s'ajouter à ceux qui nous ont été déjà légués par des généreux donateurs. (*Vifs Applaudissements.*)

M. A. Guébhabd, à propos de la locution *sub ascia dedicavit*, que vient de prononcer M. L. Coutil, croit devoir signaler que, dans une lettre toute récente, M. Alphonse Aymar annonçait précisément être sur la piste de renseignements particulièrement intéressants quant à une trouvaille, faite en Auvergne, d'une hache polie, placée comme obturateur sur une urne cinéraire gallo-romaine. Voilà un fait qui jetterait une clarté nouvelle sur la formule sacramentelle des Romains.

M. Marcel Baudouin. — Les ossements seront étudiés plus tard. — Il faut insister sur l'*absence de Poterie*, qui, comme je l'ai dit, semble indiquer un *Ossuaire*; sur le nombre de petits *Tranchets*, qui ne peut s'expliquer que par la *Décarnisation*. Le mobilier ressemble à celui de Vendrest, mais est sans doute un peu plus récent [*Callaïs*].

La *Hache sculptée* permet de comprendre la présence, dans ces Ossuaires, des quelques Haches polies, qu'on y trouve presque toujours : leur présence serait alors la conséquence d'une manifestation *rituelle*.

Cette découverte est vraiment intéressante ; et il faut remercier M. Roland d'avoir remis les ossements conservés à la *Société Préhistorique Française*.

Note sur les traces de l'existence d'un Culte de la Hache pendant le Paléolithique inférieur.

PAR

A. DUBUS (Neufchatel-en-Braye, S.-I.).

Sous ce titre, notre collègue M. Rutot, à la session de Tours du *Congrès Préhistorique de France*, a fait part de ses impressions, concernant de très petits coups-de-poing, de 0m02 à 0m03 de longueur ; puis, par opposition, de trois haches formidables, de 0m32 de longueur en moyenne, 0m16 de largeur et d'un poids de 3 à 4 kilogrammes.

En parcourant cette communication, nous sentions que notre éminent collègue a été impressionné par l'aspect de ces haches « formidables », ainsi qu'il les appelle.

Aussi, semble-t-il vouloir idéaliser ces haches « formidables », venant après les haches de 0m12 à 0m18, d'un usage courant, pour en faire l'objet d'un Culte de la force !

« Voilà donc, dit-il, une nouvelle question ouverte : celle de l'exis-
« tence probable d'un « culte de la hache » pendant le paléolithique
« inférieur. De pareils indices existent-ils ailleurs? Il ne me semble
« pas en avoir reconnu d'évidents pour ce qui concerne le nord de
« la France, où il n'existe guère, à la fois, de très grands et de très
« petits coups-de-poing... »

De la présence de pièces uniques par station, notre savant collègue émet l'idée représentative d'un « Culte de la Hache », ou de l'emblème de commandement.

En faudrait-il donc déduire que seuls les chefs de tribus en avaient l'apanage, ou que seuls les représentants du culte en étaient les dispensateurs, alors que, la matière première ne faisant pas défaut, le gens du peuple ne pouvaient avoir la possibilité de tailler ces grands instruments au gré de leur fantaisie, ou, insistons-nous, de leurs besoins ?

Nous avons fait paraître, en 1903, une communication, sous le titre de : *Contribution à l'Etude de l'Epoque Paléolithique des stations de Bléville, la Mare-aux-Clercs et Frileuse, près le Havre* (1), dans laquelle nous avons relaté les différentes sortes de coups-de-poing, recueillis dans les limons de nos plateaux de Caux ; l'outillage y est représenté, sous l'aspect Acheuléen, par des pièces variant entre 0m045 jusqu'au dessus de 0m30.

(1) *Bulletin de la Société géologique de Normandie.*

D'ailleurs, nous ne pouvons mieux faire que de résumer, dans le tableau ci-après, l'état des récoltes que nous avons faites dans ces trois stations.

Ces récoltes se divisent ainsi :

	de 0 à 0m05,	de 6 à 10,	de 11 à 15,	de 16 à 20,	de 21 à 25,	de 26 à 30cm	au-dessus
où	2	197	238	213	70	17	4
0/0	0,03	26	32	29	10	2.50	0.06

Tous les coups-de-poing de nos limons, quels que soient leur forme et l'usage auxquels ils étaient destinés, quels que soient leur longueur, leur épaisseur, leur poids, sont généralement taillés très finement. Un grand nombre sont à l'état de neuf ; aucun n'est roulé.

Certaines grandes pièces de la Dordogne que nous possédons, dont la longueur varie entre 0m28 et 0m31, sont au contraire taillées à très grands éclats.

En suivant le tableau ci-dessus, nous voyons que la proportion de l'emploi des coups-de-poing de 0m6 à 0m10, de 0m11 à 0m15 et de 0m16 à 0m20 est à peu près la même, mais que la marche ascendante en longueur, à partir de 0m21, bien que diminuant en nombre, n'en suit pas moins graduellement un cours régulier jusqu'à la grandeur extrême.

En un mot, il n'y a pas arrêt dans la fabrication pour sauter, par exemple, de 0m22 ou 0m24 à 0m32.

Il serait donc difficile de dire où commencerait alors la « Hache formidable » dans cette échelle.

Nous ne pourrions mieux comparer la difficulté de cette délimitation qu'à celle qui existe entre la fin du tranchet néolithique et le commencement du ciseau, ainsi que nous l'avons fait remarquer antérieurement (1).

Nous ne pouvons partager l'avis de notre éminent collègue, en ce qui concerne les grands instruments, d'autant moins que, parmi ces grands coups-de-poing, nous en possédons un, dont la forme naturelle, en S sur l'un des bords, a été respectée par l'ouvrier qui l'a taillé, de façon à bien placer l'outil en pleine main, sans risque de blesser. Ajoutons, ce qui n'est pas moins intéressant à constater, que ce très grand instrument a conservé des traces indéniables d'usage.

Quant aux petits coups-de-poing minuscules, nous en possédons quelques-uns que nous avons recueilli au milieu de nos stations néolithiques et que nous avons figuré dans la série des pointes de flèches, avec mention spéciale (2).

(1) Note sur l'industrie néolithique aux environs du Havre et de Neufchâtel-en-Bray. — *Bulletin de la Société géologique de Normandie*, 1904.

(2) Voir note sur l'Industrie néolithique déjà citée.

C'est bien au milieu de tout cet outillage néolithique que nous les avons trouvés : il serait bien difficile de leur attribuer une contemporanéité avec leurs semblables appartenant à l'Acheuléen.

De l'examen de nos grandes pièces, nous concluons qu'elles ont dû être utilisées au même titre que les autres ; que certaines ont pu être emmanchées.

Enfin, nous insistons sur ce point, car nous possédons à ce sujet une pièce bien démonstrative, que, parmi ces outils exceptionnellement grands, certains ont été utilisés manuellement.

En résumé, l'objet de cette communication est de démontrer que certains limons du nord de la France renferment un outillage complet, depuis les coups-de-poing les plus réduits jusqu'aux plus grands connus à ce jour.

Que c'est bien graduellement, et sans interruption aucune, que nous arrivons aux pièces extraordinairement grandes.

Que les preuves d'usage de ces dernières pièces paraît exclure toute intention d'un Culte.

Découverte de Stations préhistoriques à Ammi-Moussa (Oran, Algérie).

PAR

Désiré ESTAUNIÉ (d'Ammi-Moussa, Algérie).

Le village d'Ammi-Moussa, chef-lieu du canton et de la commune mixte de ce nom, est situé à l'Est du département d'Oran, à 25 kilomètres au Sud de la ligne de chemin de fer d'Alger à Oran.

Au cours de recherches effectuées à la fin de 1910 et en 1911, j'ai relevé, dans un rayon de 5 à 6 kilomètres autour de ce village, les stations préhistoriques suivantes.

1° *Champ de manœuvre.* — Plateau moyen, formant cap dans la vallée de l'Oued Riou (1); altitude 181 mètres. Emplacement de poste romain. Couche archéologique, bouleversée par d'importants travaux romains et actuels. Outillage *Paléolithiqué*, recueilli à la surface et à une faible profondeur (0m60 au maximum): coups-de-poing amygdaloïdes très épais, d'autres à talons réservés, amandes acheuléennes, lames et racloirs moustériens, en quartzites roulés de l'Oued Riou et en calcaire crétacé, roche locale.

(1) Oued = rivière; Djebel = montagne.

2° *Tranchée de l'ancienne route d'Orléansville.* — A 1 kilomètre au N. d'Ammi-Moussa. Station de surface. Terrasse alluvionnaire dominant l'Oued Riou d'une trentaine de mètres. Objets recueillis : disques et racloirs grossiers en quartzites, racloirs en silex dont plusieurs à coches, pointes pédonculées épaisses, taillées sur une face, en quartzite, percuteur à dépression médiane, galet-polissoir portatif à stries, fragments de poterie grossière sans ornements. Station paraissant être de l'époque dénommée par Pallary *Néolithique* berbère (1) ou récent.

3° *Pont de l'Oued Tléta.* — A 1,800 mètres N.-E. d'Ammi-Moussa, pente inférieure de la vallée; altitude 130 mètres. Foyer en plein air ; outillage microlithique en silex : petites lames, quelques-unes à retouches marginales, coches-grattoirs, racloirs circulaires, perçoirs, lames en croissant et en segment à dos retaillé. Absence de poterie et de pierre polie. Industrie paraissant être de l'époque dénommée par Pallary Ibéro-Maurusienne (*Paléolithique* récent).

4° *Premier pont de l'Oued Sensig.* — A 6 kilomètres N.-E. d'Ammi Moussa; pente inférieure de la vallée, altitude 160 mètres. Même genre de station que la précédente, mais bien moins riche en silex.

Objets isolés. — J'ai aussi recueilli dans les environs d'Ammi-Moussa : un percuteur en grès fin dans une haouita (2), près de la Koubba Sidi Abdelkader Merkeb, à 2,000 mètres au S.-O. d'Ammi-Moussa ; un autre percuteur, galet roulé en calcaire, dans une haouita, près de la Koubba Mouley Sidi Abdelkader à 2,500 mètres à l'E. d'Ammi-Moussa (ces deux objets avaient été déposés là en ex-voto par les indigènes) ; une pointe moustérienne en calcaire, sur le flanc N. du Djebel Hadjar, à 3 kilomètres N.-O.-O. d'Ammi-Moussa.

Tumuli. — Les tumulus sont assez communs dans les environs d'Ammi-Moussa ; mais, tous ayant été violés et saccagés, leur étude n'offre plus qu'un médiocre intérêt. Je les signale ici pour mémoire.

(1) P. Pallary. — *Instructions pour les recherches préhistoriques dans le N.-O. de l'Afrique.*

(2) Haouita = cercles de pierres marquant l'emplacement où un saint personnage a fait un arrêt, et où ensuite tout passant musulman pose une pierre.

Découverte d'un Pic-hache gallo-romain, aux environs de Pacy-sur-Eure.

PAR

H. BARBIER (Pacy-sur-Eure, Eure).

Il y a environ deux ans, un cultivateur de Villegats (Eure), ayant ouvert une carrière de cron (calcaire grossier) dans le flanc d'un petit coteau (1) dominant l'étroit vallon dans lequel court pendant quelque temps la route qui mène de Villégats à Saint-Chéron, fut fort étonné de trouver, au cours de ses travaux de pénétration, les ossements d'un squelette, qui lui parut appartenir à l'espèce humaine.

Au milieu de débris osseux, il ramassa une sorte de fort pic, très rouillé, et une pointe de lance ou de javelot, qu'il rapporta chez lui.

Ces faits étant venus à ma connaissance au début de cette année, je fus assez heureux pour me rendre acquéreur du pic seul, la pointe de javelot ayant été égarée par les enfants du cultivateur et n'ayant pu être retrouvée jusqu'à présent.

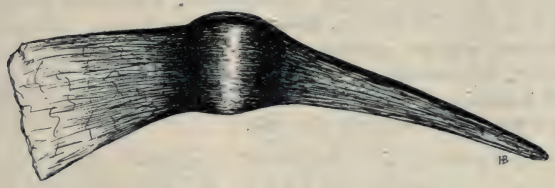

Fig. 1. — Pic-Hache. — *Echelle :* 1/4 Grandeur environ.

Examinant pour la première fois un objet de cette nature et craignant de faire une détermination quelque peu hasardée, j'eus recours aux bons conseils de M. Salomon Reinach, le savant directeur du musée d'antiquités nationales de Saint-Germain, qui voulut bien m'en confirmer l'origine romaine (2).

Quelques semaines après, ayant pu me rendre au Musée de Saint-Germain, je constatai que mon instrument était de même facture que le pic-hache, qui provient de l'Oppidum du Puy-d'Issolud (Uxellodunum), et qui est exposé dans la salle XIII, de la conquête des Gaules, par César. Cependant le pic-hache du Musée de Saint-Germain m'a paru moins robuste que celui que je possède (*Fig.* 1).

(1) Ce coteau se trouve sur la commune de Cravent (Seine-et-Oise).

(2) Je suis heureux de le remercier ici de son autorisé autant que bienveillant concours.

Il restait à me rendre sur les lieux de la trouvaille pour bénéficier des enseignements que l'on tire toujours d'une visite sur place.

A l'examen de la paroi gauche de la tranchée d'ouverture de la carrière, il est facile de constater l'existence dans le cron, d'une sorte de poche de trois à quatre mètres de profondeur, remplie par un amoncellement confus de terre, de pierre et de cron, présentant tous les caractères d'un très ancien éboulement. Et l'on saisit, comme si c'était d'hier, par suite de quel terrible accident s'est terminée brutalement l'existence du gallo-romain qui, son javelot maintenu au corps, était occupé à tirer à l'aide de son pic-hache, soit du cron, soit de la pierre. Un énorme bloc de pierre qui fut trouvé éboulé dans le cron, à l'entrée de la carrière, fut probablement la cause de cet accident qui nous est révélé à près de 2,000 ans de distance, par l'heureux hasard qui a voulu que les travaux d'ouverture de la carrière fussent dirigés vers cet endroit.

Non loin de là, près du lieu dit « le Buisson Major », les cultivateurs, en labourant, arrachent avec le soc de leur charrue, du cron qui a servi à l'empierrement d'un chemin aujourd'hui disparu sous une couche de terre arable, et qui est peut-être un tronçon de la voie romaine qui, descendant dans la vallée et remontant sur le plateau opposé, est encore visible au Plessis-Hébert, à Orgeville et Caillouet, et aboutissait à Evreux. Il est permis de penser, sans pour cela donner un cours trop libre aux fantaisies de la pensée, que, probablement, le terrassier gallo-romain, victime de l'éboulement, travaillait à extraire du cron ou de la pierre, destinée à l'entretien ou même à la construction de la dite voie.

Quoi qu'il en soit, j'ai cru intéressant de signaler la trouvaille de ce pic-hache, objet peu commun je crois, et dont l'exhumation vient apporter une contribution de plus à l'histoire de la civilisation gallo-romaine en Normandie.

En voici les dimensions : longueur $0^{m}33$; hauteur du tranchant $0^{m}09$. Ces dimensions ont dû être sensiblement plus fortes sur l'objet à l'état de neuf, de fortes plaques de métal à l'état de rouille s'en étant détachées (*Fig.* 1).

M. Marcel Baudouin. — Je possède, dans ma collection personnelle, un instrument analogue, mais en forme de Pioche, que j'ai décrit dans un Mémoire précédent auquel je renvoie, et dont je me borne à reproduire ici des figures (*Fig.* 2 et 3).

Cette *Pioche*, comparable à celle de nos jours, mais toute petite (*Piochon* de fouilleur), pèse 1.200 gr.; elle a subi une oxydation absolument complète. Elle se compose, d'un côté, d'une *pioche* vraie

(1) M. Baudouin. — *Découverte, fouille et étude du Souterrain-refuge du Moulin-neuf, à la Roche-sur-Yon (Vendée)*. *A.F.A.S.*, Paris, 1909, in-8°, 51 p., 15 *fig.*

(panne) et de l'autre d'une sorte de *pic*, massif, en forme de pointe mousse, presque carrée; elle a un *orifice* pour le manche entre les

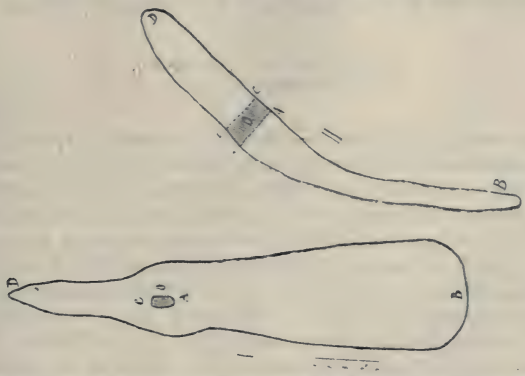

Fig. 2. — Dessin de la *Pioche gallo-romaine*, trouvée à la Haute-Thermelière. — *Echelle* : 1/4 grandeur. — LÉGENDE : *I*, Vue de face; — *II*. Vue de profil : — *O*, orifice d'emmanchement; — *O*, A, *B*, *pioche*; — *C*, *D*, *pic* [A noter surtout le profil de l'outil; il est caractéristique].

deux (*Fig* 3; *II*). L'outil, qui a une longueur totale de 0m285, présente les dimensions suivantes :

	LONGUEUR	LARGEUR		ÉPAISSEUR	
	—	max.	min.	max.	min.
Pioche (panne).....	180	65	40	25	10
Pic (pointe).....	90	35	15	30	20
Trou ponr le manche.	15	7		30	

On remarquera que la pioche est *très mince* et *très large*, tandis

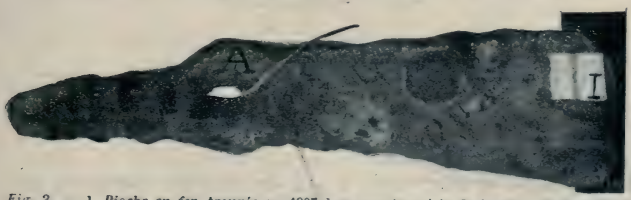

Fig. 3. — 1, *Pioche en fer*, trouvée en 1907 dans une tranchée de la Mine de Fer de la Haute-Thermelière, à La Ferrière (Vendée) [*Époque gallo-romaine*]. — [D'après une Photographie de MARCEL BAUDOUIN]. — *Echelle* : 1/3 Grandeur.
N° 1. — Vue de la *face postérieure* de l'outil. — *A*, orifice pour le manche, à ficelle passant par cet orifice.

que le *pic* est presque carré et très massif (*Fig.* 2 et 3). On dirait un piochon de Préhistorien ! C'est, évidemment, un outil de *mineur* gallo-romain.

Ebauches de Haches polies du Fond de la Vallée d'Issou (Seine-et-Oise).

PAR

GRAFF (d'Issou, S.-&-O.),
Instituteur-primaire.

Depuis un demi-siècle, l'extraction de pierres de silex, pour l'empierrement des routes et des chemins de la région, s'effectue en l'endroit appelé *Le Fond de la Vallée.* J'ai l'honneur de présenter à la Société des pièces récemment découvertes en ce lieu, dans cette belle vallée de la Seine, dont j'explore les rives depuis plus de trente ans.

Le résultat de mes recherches forme une collection d'un millier d'objets, retraçant la Préhistoire dans l'arrondissement de Mantes.

Les objets paléolithiques et néolithiques y sont nombreux ; mais cette dernière époque domine surtout par l'ensemble des pièces recueillies. Sauf quelques monnaies gallo-romaines, les objets de l'âge du bronze font presque totalement défaut.

Je joins le croquis en coupe (*Fig.* 1) de la carrière du *Fond de la*

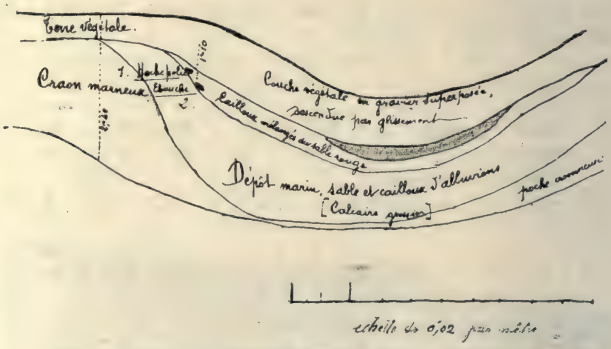

Fig. 1. — Coupe de la Carrière de *Fond de la Vallée.* — Echelle : 1/100.

Vallée, où un ouvrier a mis à jour une ébauche de hache et une hache polie trouvées à 1m10 de profondeur ; plus loin, le fragment d'une autre hache polie, relevé à 0m90 (*Fig.* 1 ; n° 1 et 2). En cet endroit du fond de la Vallée, une partie du terrain, entraînée par les eaux, a recouvert par superposition et glissement la couche de sable roux empâtée de moyens morceaux de silex ; et la couche supérieure végétale s'est trouvée recouvrir, en une mince surface, humifère, la partie de sable roux.

Celle-ci, à son tour, recouvre le dépôt marin formé de sable et de gros morceaux de silex extraits aujourd'hui de ces alluvions marins tertiaires, où gisent de nombreux oursins.

C'est au-dessous de la partie végétale et des cailloux mélangés au sable roux, sur le dépôt marin même, que ces trois objets ont été recueillis.

Au-dessous du dépôt et des sables lavés, la marne et le craon calcaire se relèvent jusque sous la terre végétale. Ne trouvant plus alors de silex à exploiter, l'ouvrier abandonne la carrière pour rechercher un nouvel emplacement.

Voici les dimensions des objets que M. Carpentier, carrier, a bien voulu m'offrir pour ma collection, objets d'autant plus rares en cet endroit que, depuis treize ans que j'explorais le *Fond de la Vallée*, je n'avais trouvé qu'une hachette polie, roulée par les eaux; ce qui ne procurait pas de donnée suffisamment exacte pour établir l'antiquité du Néolithique en ce lieu.

1° Ebauche en silex marin gris clair : longueur 0m245; largeur 0m10, au centre; largeur 0m07 au tranchant et 0m06 à l'extrémité opposée: poids 1 k. 120 gr.

2° Hache polie, en silex marin gris foncé : longueur 0m115 ; largeur 0m055 au tranchant; largeur 0m03 à l'autre extrémité : poids 0 k. 230 gr.

3° Fragment de hache polie, silex marin gris clair : longueur 0m175 sans tranchant; largeur 0m06 à la base ; largeur 0m03 à l'extrémité opposée : poids du fragment 0 k. 460 gr.

4° Hachette polie roulée par les eaux trouvée dans le dépôt marin : longueur 0m10; largeur 0m05 au tranchant; largeur 0m035 à l'autre extrémité : poids 0 k. 180 gr.

Les « Alignements de pierres » (Stone Rows) de Dartmoor, Devonshire (Angleterre).

PAR

A. L. LEWIS (Angleterre).

La découverte récente d'un « *Alignement de pierres* » à Cuisy-en-Almont m'a donné l'idée de présenter, à la *Société Préhistorique française*, quelques renseignements sur des monuments similaires en Angleterre. Il y a plusieurs « Stone rows », ou Alignements de pierres, sur Dartmoor, en Devonshire ; mais, ailleurs, il y en a très peu en Angleterre. Feu M. R. N. Worth (de Plymouth) a publié une liste de 36 pour celles de Dartmoor (1); et d'autres ont été découverts, dont

(1) *Transactions of the Devonshire Association for the Advancement of Science*, etc., 1892-1894.

je n'ai pas de détails. De ces 36 alignements, 18 sont formés d'une ligne seulement ; 14 de deux lignes (comme celle de Cuisy) ; 2 de 3 lignes ; 1 de 4 lignes ; et 1 de 7 lignes.

Leur orientation est : N.-S., 9 ; E.-W. (ouest), 7 ; N.-E. S.-W (ou à peu près), 10 ; N.-W. S.-E. (ou à peu près), 7 ; N.-N.-E.-S.-S.-W., 2 ; ? 1. Total 36.

Je crois que ces orientations ne sont pas très exactes. Les Alignements diffèrent beaucoup dans la longueur ; il y en a un qui a trois kilomètres ; et quelques autres qui n'ont qu'une centaine de mètres de longueur. La plupart des pierres de ces alignements sont petites, leurs dimensions étant inférieures à un mètre ; mais il y en a quelques-unes, qui atteignent jusqu'à deux mètres de hauteur ! Très souvent, il y a un cercle de pierres ou un menhir à une extrémité, et un tumulus à l'autre extrémité d'une rangée de pierres ; la fin des rangées doubles est souvent fermée par le plus large côté d'une seule pierre. Certainement, les *Stone rows* de Dartmoor ne sont pas les restes d'avenues, de murs, de chemins, ni d'enceintes. Mais le brouillard est très commun et très soudain sur Dartmoor, et ,dans le brouillard les *Stone rows* sont bien utiles, pour aider les habitants à retrouver leurs chemins ! Sir Norman Lockyer trouve pour elles un emploi astronomique (1). Il y a toute raison de les attribuer à l'âge néolithique.

J'envoie, pour la Bibliothèque de la Société, les plans d'un alignement unique à Stallmoor, et de deux alignements doubles à Mérivale (tous deux sur Dartmoor). Ces plans sont l'ouvrage de M. Hansford Worth (de Plymouth), le fils de feu M. R. N. Worth, et qui est lui-même un ingénieur distingué et un archéologue.

En égard aux lettres que j'ai marquées en bleu sur le plan de Mérivale, j'ai trouvé que la distance de A à C est la même que celle de C à B, que la distance de A à B est la même que celle de D à E, et qu'elle est la moitié de celle de D à F ; que la distance de D à F égale un quart de la longueur de l'alignement le plus long (F-B.) (2).

D'autres alignements de pierres existent dans la Grande-Bretagne (en ne comptant pas les avenues des cercles) ; nous citerons ceux de Shap en Westmoreland (3), d'Ashdown Park, en Berkshire (4), et, en

(1) *Stonehenge and other British Stone Monuments, astronomically considered* ; par *Sir Norman* LOCKYER. — K. C. B., 1909.

(2) *Ancient Measures in Prehistoric Monuments. — Journal of Anthropological Institute*, nov. 189[illegible].

(3) *Past and Present condition of certain rude Stone monuments in Westmoreland. — Journal of Anthropological Institute*, 1885.

(4) *Certain Druidic Monuments in Berkshire. — Transactions of international Congress of Prehistoric Archeology*, 1868.

connexion avec quelques cairns, en Caithness; mais aucunes de ceux-ci ne ressemblent vraiment aux *Stone rows* de Dartmoor, ni à l'alignement de Cuisy-en-Almont.

M. Marcel Baudouin. — Je crois que les Alignements de Dartmoor sont très différents de ceux découverts par M. Vauvillé.

Ils ont certains caractères des grands alignements bretons, dont le type est à Carnac, puisque il y en a un de *sept* lignes; 2 de *trois* lignes; un de *quatre* lignes; puisque 11 de ces deux alignements sont *orientés* N.-E. S.-O., c'est-à-dire comme ceux de Bretagne; et puis que 7 sont Est-Ouest, et 9 sont Nord-Sud, etc.

Dans un mémoire, qui est depuis longtemps rédigé, mais inédit, sur les grands *Alignements détruits d'Avrillé* (*Vendée*), j'ai montré comment, grâce à l'étude approfondie des *Fichades* qui subsistent encore (j'appelle *Fichades* les menhirs spéciaux d'alignement), on peut reconstituer ces énormes Monuments, indéchiffrables aujourd'hui comme jadis.

Or, je suis convaincu que, si l'on faisait à Dartmoor le travail que j'ai effectué à Avrillé, on arriverait à retrouver là des Monuments, plus ou moins comparables à ceux de Carnac, d'autant plus que M. A. L. Lewis parle de « Cercles de pierres » (*Cromlechs*), comme à Carnac, et que Sir Norman Lockyer semble avoir la même idée que moi. — Mais, pour cela, il faudrait des descriptions, très précises et très méticuleuses, qui manquent jusqu'à présent.

Hache polie avec gravures sur les deux faces.

PAR

Louis GIRAUX (Saint-Mandé, S.).

La pièce que j'ai l'honneur de vous présenter est une hache polie, en diorite, mesurant 0^m082 de longueur et dont la plus grande largeur est de 0^m040; son poids est de 126 grammes; le tranchant de cette hache est légèrement oblique. L'intérêt de cette pièce est que, sur ses deux faces, elle présente des gravures : c'est cette particularité qui motive la présentation que je vous en fait. (PLANCHE I).

Cette pièce a été découverte dans le courant du mois de juillet 1911, dans la maçonnerie du vieux château du Laz, en Carnac (Morbihan), qui fut construit en 1621 et qui est en ruines; c'est en démolissant un de ses murs que cette intéressante pièce a été trouvée. Cette hache est la propriété de notre excellent collègue, M. Zacharie Le Rouzic, Conservateur du Musée Miln, à Carnac, qui a eu la grande obligeance de me la confier, afin de vous la soumettre.

Les gravures qui se trouvent sur les deux faces de cette hache sont les suivantes : sur l'une des faces, il y a deux traits représentant une croix; celui formant la grande branche est exactement au milieu et dans l'axe longitudinal de la hache; il commence au talon et sa longueur est de 0^m035; le second trait est absolument perpendiculaire au premier, et il est placé à 0^m015 du talon de la hache; sa longueur est de 0^m020, soit 0^m010 de chaque côté du trait vertical. La position de ces deux traits forme donc une croix très régulière.

L'autre face de la hache nous présente des gravures plus compliquées : une double croix, à l'extrémité de laquelle se trouve un triangle. Un long trait, comme sur l'autre face, est exactement au milieu et dans l'axe longitudinal de la pièce; il commence également au talon et sa longueur est de 0^m056; il est coupé par deux autres traits qui lui sont absolument perpendiculaires ; le premier est à 0^m010 du talon et sa longueur est de 0^m014; le second est à 0^m030 au dessous du premier et il a une longueur de 0^m028, c'est-à-dire exactement le double (cette dimension double est à remarquer et elle est assurément voulue). A l'extrêmité de cette double croix et reposant exactement sur le grand trait, se trouve la gravure représentant un triangle équilatéral; la base du triangle n'est pas perpendiculaire à ce trait, elle lui est oblique et forme avec lui un angle de 45 degrés. Ce trait a une longueur de 0^m020 et les deux autres formant les côtes ont 0^m016 de longueur. Ces traits se croisent et forment un triangle équilatéral dont chacun des côtés a une longueur de 0^m013. Un autre trait part du sommet du triangle, en s'écartant de l'un des côtés; on

HACHE POLIE EN DIORITE

AVEC GRAVURES SUR LES DEUX FACES

(Grandeur naturelle).

peut croire que ce trait n'ayant pas été fait exactement à la place qu'il devait occuper, l'ouvrier en a exécuté un second de façon à obtenir un tracé, donnant exactement la même longueur aux trois côtés du triangle. Dans l'intérieur du triangle, on remarque sept traits, à peu près parallèles à la base, qui, sauf un seul, sont moins profonds que tous les autres existant sur la hache. La profondeur et la largeur de ces traits sont égales et régulières; ils sont environ d'un millimètre.

Leur régularité et leur faciès nous permettent de dire qu'ils ont été faits au moyen d'un objet en métal. En faisant une coupe de ces traits, on constaterait qu'ils sont à angles droits (⊔), et on n'obtiendrait pas cela au moyen d'un objet en pierre, qui donnerait au contraire une coupe en forme de (V). Cette constatation prouve, d'une façon absolue, que ces gravures ont été faites postérieurement, à la fabrication de la hache polie, à l'âge des métaux au moins. Il est même bien probable qu'elles ont été faites au moment où la hache aura été placée dans la muraille du Château, c'est-à-dire lors de sa construction (Planche I).

Nous arrivons maintenant à examiner pour quels motifs cette hache a été placée dans ce mur et à rechercher ce que peuvent signifier ces gravures.

Les haches polies, appelées un peu partout *Pierres de Tonnerre*, sont souvent placées dans un mur, lors de la construction des maisons et cela comme talisman, afin de les préserver contre la foudre. Nous en connaissons de nombreux exemples apportés par nos collègues et nos Bulletins contiennent d'intéressantes discussions à ce sujet. M. Z. Le Rouzic me signale également qu'il existe, au Musée Miln, à Carnac, plusieurs haches polies, qui ont été trouvées dans les murailles de vieilles maisons; mais ces haches ne portent pas de gravures comme celle qui nous occupe en ce moment.

Quelle signification pouvons-nous donner à ces gravures? Devons-nous voir, dans ces deux représentations de croix, une idée de culte; ou bien devons-nous croire que ces représentations de croix et de triangle nous indiquent des signes cabalistiques; ou bien encore devons-nous supposer que ces gravures, tout comme les dessins sur maisons signalés en Vendée par M. le Dr Marcel Baudouin, sont destinés à les protéger contre les mauvais génies et contre le diable. Il est probable que c'est dans cet ordre d'idées que cette hache gravée a été fabriquée; et, en la plaçant dans l'une des murailles du Château du Laz, elle devait le protéger à la fois et contre la foudre et contre les mauvais génies.

A la séance du 22 décembre 1910, notre secrétaire, M. P. de Givenchy, a présenté une hache en serpentine magnétique, portant

une gravure en forme de triangle ; cette pièce est à rapprocher de celle que je vous présente ; mais son absence d'indications relatives à la provenance et aux conditions de la trouvaille n'a pas permis à notre collègue d'en tirer des déductions aussi certaines.

A propos des vertus attribuées comme talisman aux haches polies, M. Z. Le Rouzic m'a indiqué les suivantes, qu'il me paraît intéressant de vous signaler. Il possède une hache polie qui a servi pendant longtemps à guérir les jeunes vaches de la *fièvre vitulaire* (*Erfelon*, en breton). Il suffisait, pour les guérir, de faire chauffer la hache et d'en frictionner le pis et les trayons des vaches malades.

Notre collègue possède également une autre hache que l'on mettait dans l'eau en ébullition ; cette eau, donnée ensuite aux vaches, servait à faire revenir la crème à celles qui l'avaient perdue ; les cultivateurs bretons sont convaincus que, par des sortilèges, on peut enlever la crème aux vaches et s'en emparer.

M. Z. Le Rouzic connaît également une autre hache polie, en jadéïte, qui est placée dans le charnier d'un cultivateur de sa région ; et cette hache a la propriété d'empêcher le lard de tourner.

Ce sont là quelques vertus des haches polies, qui sont assurément beaucoup moins connues que celle de préserver les maisons contre la foudre et dont il m'a semblé utile de nous entretenir.

Je terminerai cette présentation en me faisant un agréable devoir de remercier M. Zacharie Le Rouzic d'avoir bien voulu me confier cet objet, afin de pouvoir vous le soumettre et en le félicitant d'avoir pu recueillir et conserver une pièce aussi intéressante et aussi curieuse que cette hache polie.

M. Marcel Baudouin. — Il existe, au Musée archéologique de Nantes (Musée Dobrée ; n° 115 du Catalogue), une *Hache polie*, qui a une certaine analogie avec celle décrite ci-dessus par M. L. Giraux. Elle est indiquée comme originaire de Saint-Martin-des-Noyers (Vendée). Elle est *très belle*. Elle présente, à cheval sur le talon, une *encoche verticale*, qui y a été sculptée, longue de quelques centimètres seulement. Au-dessous, à environ un centimètre se voit un trait *horizontal*, gravé en filet. Cela représente, en somme, le *haut* seulement de la pièce de M. Giraux.

Le Catalogue (1) porte : « N° 115. Hache à *bouton*. Diorite. Longueur : $0^{m}205$. Saint-Martin-des-Noyers » (2).

Elle passe, en Vendée, pour avoir servi de *poids* dans une grande horloge, *verticale* ! Mais je ne puis pas affirmer que les traits aient

(1) P. de l'Isle du Dreneuc. — *Cat. du Musée Arch. de Nantes*. — Nantes, 1903, in-8°, 3e Edit. [Voir p. 4, n° 115].

(2) On remarquera que la Hache en question est *énorme*, par rapport à celle de M. L. Giraux.... Elle est quatre fois plus longue, et par suite bien plus lourde.

bien été gravés dans le but de fixer plus solidement les ficelles qui devaient l'encadrer pour la suspendre. La pièce de M. L. Giraux permet d'avoir des doutes sur cette interprétation, qui n'a peut-être été imaginée qu'après coup, à la constatation des sculptures ! Pourtant la grande longueur (0^m20), le volume et le poids plaident en faveur de l'usage possible comme organe d'*horloge*. J'ai vu, en Vendée, dans des horloges, des haches servant de *poids*.

Dans l'un de mes travaux antérieurs (1), j'ai montré le rôle joué par le *Triangle* dans le Folklore vendéen, en particulier par le *Triangle* peint à la chaux sur les Maisons, comme protecteur contre le *mauvais sort* et les mauvais génies.

J'ai montré qu'il y avait des *Triangles*, supportant nombre de croix : *triangles* qu'on a pris à tort pour des bases de calvaire. J'ai pu le prouver, en citant des Triangles *isocèles*, dépourvus de croix, et bien isolés au-dessus des portes de maison [Cas de Vairé, par exemple : B. S. P. F., n° XI, *Fig.* 2, p. 174, 1911].

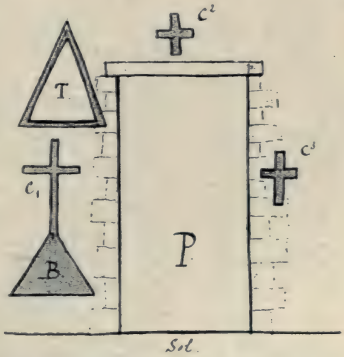

Fig. 2. — Dessins exécutés, à l'eau de chaux, autour d'une Porte de Ferme, au Plessis-André (Saint-André-sur-Sèvre, Deux-Sèvres). — *Légende* : P, Porte principale ; — C¹, grande *Croix*, supportée par un triangle *plein* (B) ; — T, grand *Triangle* ; — C², C³, petits *Croix*.

Aujourd'hui, je puis citer un fait plus démonstratif encore, que j'ai observé, en 1911, au Plessis-André, ferme de la commune de Saint-André-sur-Sèvre (D.-S.), à la limite occidentale de la Vendée. J'ai vu, à *gauche* de la porte principale, exposée à l'*Est*, *face à la route* de Saint-Mesmin à Menomblet, une belle *Croix*, à base en *Triangle plein* (*Fig.* 1 ; B, C¹) ; et, bien isolé, au-dessus de cette Croix, un splendide *Triangle isocèle* (T), *non plein*, peint avec une intensité de couleur (Eau de Chaux) et une rectitude de lignes inusitées [L'artiste décorateur a ainsi voulu, sans doute, montrer que le *Triangle* avait ici un rôle supérieur à la Croix]. Au-dessus et à droite de cette porte (P.) se trouvaient deux autres *Croix*, très petites, sans aucun triangle à la base (*Fig.* 1 ; C² et C³).

Dans ce cas, le TRIANGLE, isolé (T.), était, en réalité, plus grand que

(1) Marcel BAUDOUIN. — *La Croix Blanche des Fermes du Bocage Vendéen* [Christianisation d'un Culte préhistorique]. — *Bull. et Mém. Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1908, 6 février, fasc. 1, p. 42-77, 5 *Fig.* — Tiré à part, 1908, in-8°, 36 p., 5 *Fig.*

la grande Croix en totalité; ses traits étaient plus épais que ceux de la croix. Il la dominait manifestement (1) ! — On dit, en Vendée, que le *Triangle équilatéral* représente la *Trinité* (2); mais, dans ce cas le triangle est nettement *isocèle*. Il n'est donc pas *Chrétien ici*; et ce ne serait dès lors qu'une persistance de Tradition préchrétienne.

M. Martial IMBERT présente des observations sur la signification du triangle gravé sur la hache. Pour lui, ce signe et la ligne barrée en double croix se rapportent aux *marques* dites *de tacherons*, qui, au XIVe et XVe siècles, étaient employées par les maçons constructeurs de monuments importants. Le maçon, qui a mis cette hache dans le mur, a pu désirer *la signer* de sa marque.

Débris de Hache polie à gravures modernes sur les faces et les bords.

PAR LE Dr

Marcel BAUDOUIN (de Paris).

Mon collaborateur et ami, M. Crochet (de Saint-Gilles-sur-Vie), ancien instituteur à Saint-Martin-de-Brem (Vendée), possède, dans sa belle collection locale, un débris de hache polie, correspondant au *talon*, qui, sur ses faces et ses bords, présente des traits gravés, évidemment *modernes*, puisque ces traits ne sont pas patinés de la même façon que la surface polie de l'objet, quoique cependant ils soient un peu ternis par le temps.

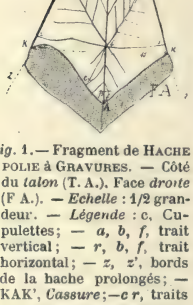

Fig. 1. — Fragment de HACHE POLIE à GRAVURES. — Côté du *talon* (T. A.). Face *droite* (F A.). — *Echelle* : 1/2 grandeur. — *Légende* : c, Cupulettes; — *a, b, f,* trait vertical; — *r, b, f,* trait horizontal; — *z, z'*, bords de la hache prolongés; — KAK', *Cassure*; — *c r*, traits fins, allant manifestement à la ligne de fracture.

Ce fragment, de forme pyramidale, a été trouvé sur le sol, à la Nizandière, en Saint-Martin-de-Brem, en 1911. Il pèse 125 grammes et est en *diorite*. Sa plus grande longueur, qui va du talon à la partie moyenne, est de 0m075; sa largeur maximum de 0m045; l'épaisseur de 0m025.

La hache entière devait avoir environ 0m12 à 0m13 de longueur, au maximum. — La cassure est en *V*, à sommet inférieur, et non perpendiculaire à l'axe (*Fig.* 1).

Au niveau de ce reste de talon, il y a des gravures sur les deux faces et les deux bords. — C'est la première fois que je vois chose pareille.

1° Sur la face, que j'appellerai *droite* (F. A.), on voit un trait *vertical* (*Fig.* 1; *a, b, f,*), allant du talon à la cassure; à 0m050 du talon, existe un autre trait, presque *horizontal*, qui fait d'ailleurs tout le tour de l'objet (*r, b, s,*), mais est

(1) La *Figure* 1 ne traduit pas cette impression (la *Croix* C1 y est trop haute).
(2) Marcel BAUDOUIN. — *Bull. Soc. Préhist. Franç.*, 1911, p. 174.

interrompu au niveau des deux bords (*Fig.* 3 et 4 ; *m* et *n*) et croise le premier à angle droit. Du point de croisement *b*, part, de chaque côté, à 45°, une sorte de rameau d'arbre, *parfois dédoublé*, à ramuscules réguliers ; plus haut, de centimètre en centimètre ou à peu près, montent des rameaux plus courts. A noter, quatre petites cupulettes (*c*) sur cette face.

2° Sur la face dite *gauche* (*Fig.* 2; F.P.), mêmes traits, vertical rejoignant le premier au talon (*o*, *d*, *e*,), et horizontal (*d*, *r*, *s*,). Il part aussi du point de croisement *d*, deux rameaux doubles, à 45° ; mais, d'un côté, l'un n'a des ramuscules que d'un côté. A noter, d'autre part, les lignes obliques et les lignes anastomotiques parallèles aux deux grands rameaux (*Fig.* 2). On compte neuf cupulettes (*c*), distribuées au hasard sur cette face.

3° Le *bord supérieur* et *le bord inférieur* diffèrent peu d'aspect (*Fig.* 3 et 4). Et, sur tous les deux, on retrouve un trait vertical, continu (*o*, *l* ; *o'*, *l'*) d'où partent des ramuscules ascendants ; à noter deux traits anastomotiques sur chaque bord et l'absence de cupulettes.

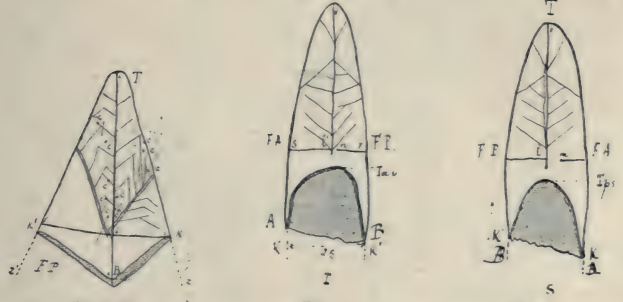

Fig. 2. *Fig.* 4. *Fig.* 3.

Fig. 2. — Même Hache. — *Face gauche* (F. P.). — *Echelle* : 1/2 grandeur. — *Légende* : La même que *fig.* 1 ; — *f*, *b*, *r*, trait horizontal ; — K K' B, *Cassure*.

Fig. 3. — Même Hache. — *Bord supérieur* (S.). — *Echelle* : 1/2 grandeur. — *Légende* : *o*, *l*, trait vertical ; — *l*, *m*, trait horizontal. — Tps, sommet de la cassure ; — K K', partie inférieure de la *Cassure*.

Fig. 4. — Même Hache. — *Bord inférieur* (I.). — *Légende* : T a i, sommet de la *Cassure*. — *Echelle* : 1/2 grandeur.

Ces gravures ressemblent assez aux nervures d'une feuille, qu'on aurait, pour ainsi dire, *décalquée* sur la hache ! Mais, en vérité, il s'agit d'une figure presque géométrique, évidemment d'ordre purement *décoratif*, *exécutée* sans idée préconçue au point de vue Folklore ou Culte.

Les *traits* sont *très fins*, très peu larges, et ordinairement simples ; ils paraissent avoir été faits avec une pointe en *fer* (couteau moderne,

par exemple). — Il y a quelques *rayures doubles*, peu profondes aussi, et très fines (*Fig.* 3 et 4). La finesse des traits est telle qu'il a été impossible de les mouler, même à la *plasticine*...

Quant aux Cupulettes, elles ne sont pas spontanées, par altération de la roche ; elles sont dues aussi à l'homme !

La cassure, quoique *patinée*, de cette hache est évidemment *postérieure* à la gravure. On le voit très bien, en examinant la façon dont se termine les traits gravés sur les bords de la fracture en V. Cela est surtout très net aux points A, B, et cr (*Fig.* 1 et 2).

Outil servant à piquer les Meules néolithiques.

PAR LE

Dr JULLIEN (Joyeuse, Ardèche).

J'ai trouvé, en place, dans la berge entamée par le Chassezac, sur le territoire de la commune de Grospierres, dans un niveau néolithi-

Fig. 1. — Outil servant à piquer les Meules néolithiques. — Vue de deux Faces.

que non remanié, et voisinant avec une meule fixe en grès fin, l'outil suivant (*Fig.* 1).

Cet outil a été obtenu d'abord par section nette, et à peu près médiane, d'un galet ovale en roche très dure. Il en est résulté un bloc,

long de 0m090, large de 0m030, présentant trois faces et deux extrémités, du poids de 190 grammes. Les extrémités présentent les traces d'un travail intentionnel des plus intéressant.

1° Extrémité A : Détachement de trois éclats nets, deux sur les faces, un médian sur un bord. L'extrémité est ainsi transformée en une pyramide à quatre faces, dont le sommet forme un biseau légèrement convexe.

2° Extrémité B : Elle est fortement applatie par des traces de martelage.

L'instrument représente ainsi un gros CISEAU-BURIN.

Son usage est révélé par le voisinage de la meule. Il servait, à mon avis, à l'opération qui porte le nom de PIQUAGE, et dont le but

Fig. 2. — Décalque des grains en relief d'une Meule néolithique.

est d'aviver la surface triturante de la meule qui tend de plus en plus à se polir par l'usage, et à devenir impropre à sa fonction de triturationd es grains.

J'ai tenté, par l'étude de la surface triturante, de connaître quelque chose de la technique du piquage. J'ai obtenu, par imprégnation à l'encre de Chine, un décalque des grains en relief (*Fig.* 2); il semble que ceux-ci aient une orientation assez régulière, dans le sens de la flèche. Le burin traçait donc des STRIES parallèles sur la meule ; et le broyage obtenu par un mouvement de va et vient était le plus efficace.

Hache Néolithique à manche en silex. Casse-tête Néolithique troué en silex. Pendeloque Paléolithique en silex.

PAR LE

Dr Th. BAUDON (de Paris).

Parmi les objets que j'ai cru devoir soumettre à vos observations, il en est un, qui est de la plus grande rareté.

C'est la première fois qu'il m'est tombé sous les yeux et la plupart des chercheurs, de ceux qui arpentent les terres pour rencontrer les divers spécimens de l'outillage de la Pierre auxquels je l'ai montré, n'en ont jamais vu de semblables.

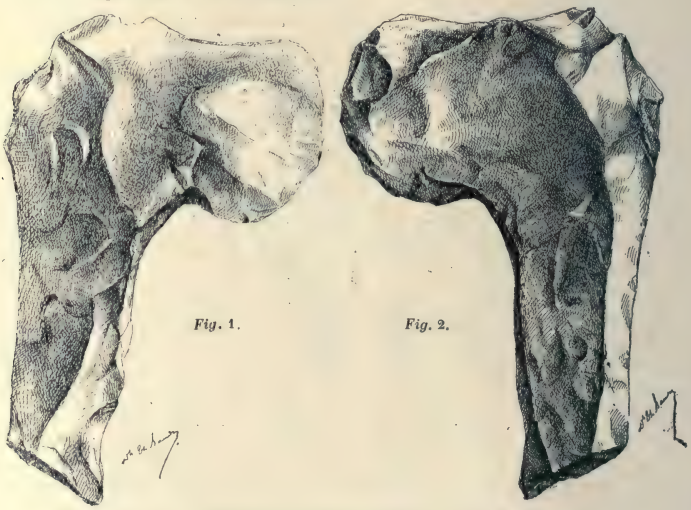

Fig. 1 et 2. — Hache taillée, à manche en silex. — Vue des deux faces.

Il s'agit, comme vous le voyez, d'une hache, avec manche en silex (*Fig.* 1 et 2). L'ancêtre qui l'a fabriquée n'a dû en concevoir la forme que parce que le silex dont il s'est servi avait, par un éclatement naturel, revêtu un peu l'aspect que nous lui voyons.

Il semble qu'ils ont voulu copier le modèle connu de la hache emmanchée dans un bois de cerf.

Ce curieux instrument provient de Neuilly-en-Thelle, du lieu dit le Bois des Cauches, qui a déjà fourni de nombreux spécimens de l'Industrie néolithique.

La Hache proprement dite présente deux faces, produites par des retouches nettement accusées. Son bord, un peu épais, n'a jamais été très tranchant. L'arme, plutôt contondante, pouvait également servir de casse-tête. Sa forme est circulaire et bien dessinée.

La hache ne fait qu'un avec le manche qui lui est perpendiculaire. Ce manche, dont la largeur diminue de la base à l'extrémité inférieure, présente deux faces assez planes et deux bords rectilignes légèrement obliques de haut en bas.

La partie supérieure du bord gauche forme un angle droit avec le bord inférieur du tranchant de la hache; la partie supérieure du bord droit devient de plus en plus épaisse et constitue une espèce de marteau opposé au tranchant.

L'instrument présente les dimensions suivantes :

Longueur de la hache prise de son bord tranchant à l'extrémité du marteau qui lui est opposé, $0^{m}11$. Longueur du manche, $0^{m}175$. Largeur du manche à la base, à l'endroit où il fait avec le bord inférieur de la hache un angle droit, $0^{m}05$. Largeur du manche à son extrémité inférieure, $0^{m}04$. Epaisseur moyenne des bords. $0^{m}02$ Epaisseur du bord à l'extrémité supérieure formant marteau, $0^{m}025$. — Tel est le singulier instrument, que nous avons cru devoir présenter aux membres de la Société.

Nos ancêtres ont eu d'excellentes raisons pour ne pas en fabriquer de semblables. Quand le manche est en bois ou qu'il est constitué par un andouiller, il peut se briser sans trop d'inconvénient ; on peut le remplacer assez facilement et la hache qui forme la partie la plus essentielle de l'outil n'est pas perdue.

Si le même accident survient à un instrument semblable à celui qui fait l'objet de cette présentation, il n'est plus utilisable.

Tel est probablement le motif pour lequel on ne le rencontre pas dans nos ateliers néolithiques. Il ne faisait pas partie de l'outillage industriel de nos ancêtres.

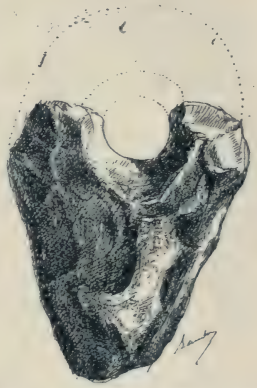

Fig. 3. — Casse-tête en silex. — Vue d'une *face* et reconstitution de la pièce.

Je ne pense pas que la hache à manche en silex, que je vous présente, soit autre chose qu'un objet de curiosité.

*
* *

Le deuxième instrument (*Fig.* 3) est un casse-tête en silex. Il pro-

vient de Goincourt, près Beauvais (Oise). Il est malheureusement brisé comme il arrive à ces sortes d'armes, quand elles ne sont pas fabriquées en roche dure et compacte.

Les casse-têtes en silex sont assez rares. Celui que je vous présente devait probablement se terminer par son extrémité brisée en un marteau arrondi ; celle qui reste se termine en pointe.

Sa forme, en ce cas, serait peu commune.

Il est taillé sur les deux faces par de larges retouches, pratiquées latéralement, qui ont laissé sur les bords du marteau une arête saillante et dentelée.

Il est certain que le rognon ou galet de silex, avec lequel a été fabriqué cet objet, devait présenter sur une de ses faces, sinon une ouverture, du moins une concavité naturelle qui a donné à l'Homme Préhistorique l'idée d'en faire un trou destiné à l'emmanchure.

Ce qui le prouverait assez, c'est qu'il n'a pas été pratiqué suivant l'axe médian du galet. Cet axe est plus porté d'un côté que de l'autre.

Comment le trou a-t-il été foré? Je pense que, pour obtenir le résultat, notre ancêtre s'est servi d'un taraud de silex, de sable et d'eau. Je rappellerai que notre Collègue, M. Plessier, ancien Président de la *Société Historique de Compiègne*, a fait part, il y a peu d'années, aux Membres de la *Société Préhistorique*, d'une trouvaille qui consistait en un galet à peu près complètement percé, et en un taraud récolté à côté de lui. Ce taraud, ainsi que l'ont pleinement prouvé les expériences de notre collègue, était l'instrument avec lequel le forage du galet avait été exécuté.

Nous avons essayé de démontrer, dans notre travail sur les silex perforés naturellement employés aux Temps Préhistoriques, que beaucoup d'outils considérés comme des retouchoirs n'étaient que des tarauds, employés à percer des trous dans le bois, la corne de Cerf et le Silex.

Nous pensons donc que les trous biconiques, qui existent sur de nombreux objets Néolithiques et même Paléolithiques, ont été forés au moyen de ces Silex allongés, qu'on trouve souvent polis aux extrémités et latéralement par suite d'usage et qu'on rencontre fréquemment dans les ateliers de la Pierre polie.

Le beau casse-tête de l'Aisne, qui provient de la Collection du Dr Wimy, en est une nouvelle preuve (*Fig.* 5 et 6).

Le trou dont il est foré est bi-conique ; mais le cône pratiqué sur chacune des faces est irrégulier. L'un des côtés est plus oblique que l'autre ; et cette différence se remarque sur les deux cônes, mais en sens opposé. Cette obliquité n'a pu être occasionnée que par la forme même de l'instrument qui servait de taraud.

Cette constatation semble démontrer que c'était par un mouvement

alternatif de demi-rotation, pratiqué avec la main, qu'étaient fabriquées ces ouvertures.

Dans le casse-tête de l'Aisne, le trou bi-conique a été percé sur les deux faces, par le même taraud, qui présentait deux bords irréguliers, dont l'un était plus saillant que l'autre.

Fig. 4.

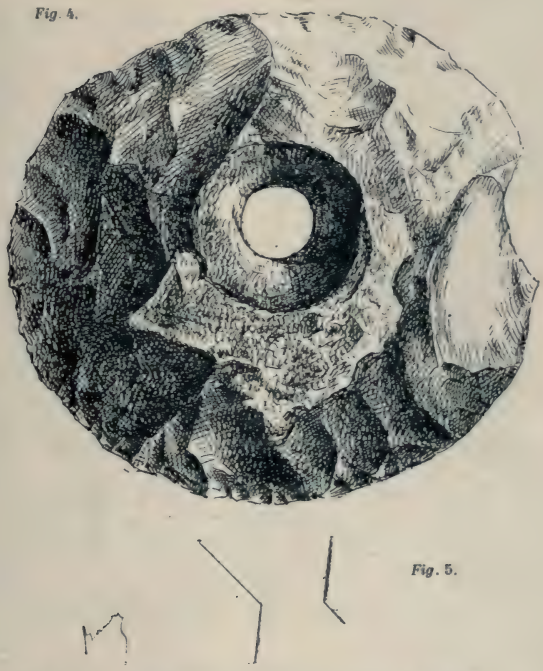

Fig. 5.

Fig. 4 et 5 — Casse-tête de l'Aisne. — Vue d'une face et profil du trou.

Les dimensions de notre casse-tête sont les suivantes : Longueur de l'instrument, tel qu'il se présente $0^{m}10$; Longueur supposée, s'il était entier, $0^{m}13$ à $0^{m}14$. Largeur, $0^{m}08$. Epaisseur du casse-tête au niveau du trou d'emmanchure, $0^{m}04$. Dimension du trou d'emmanchure : Diamètre aux orifices des deux cônes, $0^{m}035$; Diamètre intérieur à la réunion des deux cônes, $0^{m}022$.

∴

Le troisième objet, que j'ai l'honneur de vous soumettre, est encore un objet perforé (*Fig.* 6 ; n° 2 et 3).

Ce n'est ni une arme ni un outil, mais une pendeloque en Silex. Son intérêt réside surtout dans l'âge auquel il appartient. Il date, en effet, du Paléolithique inférieur, et provient du diluvium quaternaire de Voisinlieu, près Beauvais, dans lequel l'a trouvé un élève de l'Ecole Normale d'Instituteurs.

L'ouverture est bi-conique. A la réunion des deux cônes, le trou, tout à fait circulaire, a un diamètre de 0m007.

Ce silex devait présenter une très petite ouverture sur une paroi très amincie. C'est ce qui a donné à notre ancêtre l'idée de l'agrandir pour en faire un objet de parure.

Au lieu de faire agir le taraud verticalement, on lui a donné une direction oblique, semblable à celle que devait avoir l'ouverture naturelle primitive.

Fig. 6. — Pendeloque en silex. — 2 et 3, vue des deux Faces; — 4 et 5, axes des trous.

On pourrait croire, en examinant superficiellement cette ouverture, qu'elle est le produit de quelque animal perforant; mais, si on la considère sur les deux faces, on voit qu'elle n'est pas constituée par un canal, dont l'axe est identique. Sur l'une d'elles (*Fig.* 6, n° 4), l'axe est très oblique de haut en bas et de gauche à droite; sur l'autre (*Fig.* 6; n° 5), l'axe est presque vertical de bas en haut et très peu oblique de droite à gauche.

Cette remarque suffit pour qu'on puisse affirmer que l'ouverture est bien due au travail de l'Homme.

J'ignore si l'on a rencontré des objets de parure en silex dans le Paléolithique inférieur. On en a cité, je le sais, dans le Paléolithique moyen ; mais je ne crois pas qu'il en ait été signalé datant d'une époque plus ancienne.

C'est surtout pour cette raison que j'ai cru qu'il était intéressant de vous présenter cette pendeloque.

Une hache préhistorique en Fer du Fouta-Dialon (Afrique Centrale), de la Collection Paul Guébhard.

PAR

Le Dr Marcel BAUDOUIN (de Paris).

Grâce à l'aimable intervention de notre ancien Président, M. le Dr A. Guébhard, M. Paul Guébhard, administrateur des colonies, a donné, ainsi qu'on le sait (1), à la *Société Préhistorique française*, la collection d'objets préhistoriques du Fouta-Dialon, qu'il avait exposée à Beauvais, lors du Ve *Congrès Préhistorique de France*.

Dans ce magnifique ensemble, qui sera sous peu étudié par notre collègue E. Hue, il n'y avait qu'un seul objet en *Fer*, que j'ai été chargé de décrire, car, dans sa communication au Congrès de 1909, M. P. Guébhard (2) n'y a pas fait la moindre allusion.

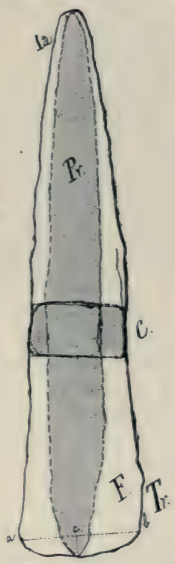

Fig. 1. — Hache en *Fer* du Fouta-Dialon. — *Echelle* : 1/2 Grandeur. — *Légende* : Tr, Tranchant ; F, une face ; C, coupe transversale au milieu ; Pr., coupe longitudinale ; Ta, Talon ; a, b, limites du tranchant ; c, flèche du tranchant.

Description. — La hache en Fer en question est du type des *Haches plates*, ordinairement en Cuivre, mais de forme *extrêmement allongée*. On connaît des haches plates de *cuivre* également *triangulaires* ; mais le triangle isocèle qu'elle forme est moins étiré que dans ce fait (*Fig.* 1).

1° *Dimensions et Poids*. — Voici d'ailleurs les dimensions de l'objet.

Longueur maximum, 0m176 ; largeur maximum ou au tranchant, 0m030 ; épaisseur maximum, 0m021 ; largeur (du talon) minimum, 0m004. *Poids* : 417 gr. *Volume* : 56 cmc. *Densité* : 7,446.

2° *Caractères*. — Les *bords* sont absolument rectilignes et arrondis. Les *faces* sont plates, avec toutefois une très légère voussure sur l'une d'elles.

Le *tranchant*, pour une longueur circulaire d'environ 0m040, présente une flèche de courbure, qui ne dépasse pas 0m005. Il n'est donc que très légèrement convexe. Une

(1) *Bull. Soc. Préh. France*, 1911.

(2) Paul Guébhard. — *Stations préhistoriques au Fouta-Dialon*. — *VIe Congrès Préh. de Fr.*, Beauvais, 1909, Paris, 1910, in-8° [Voir p. 201-289].

des extrémités, qui paraît plus arrondie, semble indiquer que le bord inférieur de l'outil était de ce côté, s'il était emmanché en hache (ce que l'on ignore et ce qui n'est pas certain dans l'espèce).

Le *talon* est une pointe presque aiguë, en raison de l'allongement considérable du triangle isocèle.

Altération. — Inutile de dire que la rouille a attaqué toute la superficie de l'objet, qui tombait en débris multiples, avant son gommage. S'il y a eu des *gravures* ou des décors sur les faces, elles ne sont plus visibles, bien entendu, étant donné l'altération du métal.

Constitution. — Il serait intéressant de faire l'*analyse chimique* du métal, au point de vue des *métaux associés*, s'il ne s'agit pas de Fer absolument pur.

Indices. — Si l'on calcule les *indices* de cet objet, on trouve :

Indice Largeur-Longueur : 22,15. *Indice Epaisseur-Longueur* : 11,93.

Comme on le voit, l'indice capital (*Indice d'Aplatissement*) ou *Epaisseur-longueur* n'est pas très élevé. Il est à peine supérieur à celui d'une Hache plate en cuivre de Mauritanie, que nous décrirons plus tard (1), et qui atteint 11, chiffre déjà élevé.

L'*Indice Largeur-longueur* indique évidemment une hache très allongée, puisque, pour les Haches de Cuivre, cet indice *ne descend pas*, comme moyenne, *au-dessous de 40* (2).

Technique. — Il est probable que cette hache est en *fer martelé*.

Aspect d'ensemble.— Cette pièce, qu'on dirait moulée à l'aide d'un *Moule à haches plates de Cuivre* (3), trouvé à Hissarlik, et figuré par J. Déchelette (4), ne ressemble en rien à nos Haches de Fer d'Europe. Elle semble *calquée* sur *une Hache de Cuivre* (5)! Cet aspect ne paraît pouvoir s'expliquer d'ailleurs que si, dans la région où elle a été trouvée, il n'y a jamais eu d'*Age du Bronze*, à proprement parler.

*
* *

Le Fer en Afrique. — Dans l'article qu'il a publié sur ses récoltes préhistoriques en Afrique, M. Paul Guébhard (6) n'a consacré que ces quelques lignes aux pièces en *Fer* ancien, qu'il a rencontrées.

« D'autre part, si l'on admet que la Pierre servit aux hommes lorsqu'ils ignoraient l'emploi du Fer, on doit remarquer que celui-ci, dans cette partie de l'Afrique, date assurément du premier usage que les hommes firent du feu. *De toutes parts, le Fer abonde*, dans des con-

(1) Marcel Baudouin. — *Bull. Soc. Préh. France*, 1912.

(2) Marcel Baudouin. — *Les Haches plates de Vendée*. — *Mem. de la S. P. F.*, année 1911.

(3) J. Déchelette. — *Man. d'Arch.*, t. II, p. 34, *Fig.* 3 [Haches plates d'Hissarlik II].

(4) J. Déchelette. — *Manuel d'Arch.*, t. II, p. 182, *Fig.* 52 [D'après Dörpfeld].

(5) En effet, ce sont ces haches que l'on aurait alors imitées.

(6) Paul Guébhard. — *Loc. cit.*, 1909 [Voir p. 288].

ditions de *richesse* et de *facilité d'extraction* qu'il ne possède peut-être dans aucun autre pays; et il suffit dans certaines régions d'allumer du feu, là où se rencontrent certains petits *cailloux ferrugineux*, pour trouver dans le foyer de la *fonte de fer*, dont le poids, l'éclat métallique, mirent assurément les primitifs sur la trace de son emploi.

Celui-ci nous paraît donc avoir été particulièrement précoce pour ce pays; et c'est pourquoi nous inclinerions à penser que l'on doit reculer l'âge de la pierre pour l'Afrique, si l'état primitif dans lequel y sont demeurées les sociétés, par rapport à notre moderne progrès, ne venait diminuer considérablement la valeur de toute hypothèse à ce sujet. »

Il n'a donc pas fait allusion à cette hache.

Haches de Fer. — Mais ces objets sont connus depuis assez longtemps. Nous n'en voulons pour preuve que les passages suivants de G. de Mortillet, décrivant les objets préhistoriques, de l'Afrique Centrale, envoyés à l'Exposition universelle de 1867 (1).

1° Colonies françaises (Gabon). « Les deux colonnes du milieu de la salle sont entourées d'objets divers provenant du Gabon et de la *Guinée supérieure* (Afrique).

« Ce sont des armes en Fer. Ces *Haches de Fer* ont tout à fait la coupe de certains *coins* de bronze. Elles sont simplement fichées par le petit bout dans des manches en bois, renflées en haut.

« Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que ces haches-coins, *sans douilles*, ont leurs faces ornées de gravures, qui rappellent tout à fait celles de la fin de l'époque du Bronze et du commencement de l'Epoque du Fer. Ce sont des dents de loup en pyramides, formées d'une série de lignes parallèles, coupées par une ligne en sens inverse; des ronds, dont quelques-uns ont des *croix* inscrites à l'intérieur; des lignes qui s'enroulent un grand nombre de fois, concentriquement, et forment parfois des S composés de deux grands enroulements en sens inverse.

« Des trophées, à l'extrémité de la salle, contiennent aussi de ces haches en fer, en forme de coins larges et minces, ornées de gravures (p. 161) ».

2° Portugal. - *Objets en fer d'Afrique.* — « Parmi les trophées du milieu de la salle, on voit plusieurs de ces *haches de fer*, signalées à propos des Colonies françaises. Ce sont de simples lames minces de fer, en triangle fort allongée, implantées dans le bout rempli ou dans le dos de la partie coudée d'un manche en bois. Bois et Fer portent fréquemment des ornementations de l'*époque du Bronze* et de la première *époque du Fer* : dessins en dents de loup, petits cercles, cercles avec un point au milieu, etc. (p. 164). »

(1) Gabriel de Mortillet. — *Promenades préhistoriques à l'Exposition universelle.* — Paris, C. Reinwald, 1867, in-8° [Voir p. 161-164 et 170-177].

3° Egypte. — *Instruments en Fer.* — « Parmi les instruments en fer, on remarque une de ces *haches plates*, en triangle fort allongé, simplement implantées dans le bout renflé d'un manche. Cette forme, si commune et si générale, dans une grande partie de l'Afrique, vient jusque *dans le Sud de l'Afrique.* — Il y a aussi deux *haches à douille*, terminale, dans le sens de la longueur, forme des plus primitives, emmanchées à l'extrémité d'un *manche coudé*, en forme *d'herminette* (p. 170) ».

4° Colonies anglaises. — *Objets en Fer* (*Afrique Centrale*). — « On remarque deux *haches en fer*, lame métallique *plate*, simplement fichée par le petit bout, dans un manche en bois terminé au sommet par un renflement, ou une espèce de crosse » (p. 177).

Remarques. — Tout récemment, un médecin *nègre*, M. le Dr Casséus (d'Haïti), écrivait (1) :

« Personne ne constate que l'*usage* du Fer ait été découvert en *Afrique*. A côté de nombreux faits, qu'il serait trop long d'énumérer, disons que la Mythologie et la Science sont d'accord pour laisser la gloire de cette belle découverte aux premiers habitants de l'*Afrique centrale*. Nous savons que, dans la Mythologie, le fer était voué à Typhon, dieu du désert. N'est-ce pas une confirmation que le Fer vient du centre de l'Afrique ?.. Sans le fer, a écrit G. de Mortillet, la Civilisation égyptienne n'aurait jamais pu atteindre le haut degré de développement où elle est parvenue ».

On se rappelle, d'ailleurs, que cet auteur a fait remonter le Fer, en Egypte, presque à 4.000 ans avant J.-C. – Ce qui y reporte bien loin en arrière l'âge de la Pierre polie !

Conclusions. — Des caractères que présentent la hache décrite ci-dessus, et des réflexions et observations rapportées plus haut, il semble qu'il faille conclure que cette Hache dérive directement des *Haches plates*, soit en *Pierre polie*, soit en *Cuivre pur*. Il ne paraît pas, par suite, qu'il y ait eu un âge du Bronze dans cette partie de l'Afrique. On dirait même que la Métallurgie a débuté ici par la découverte du travail des *Minerais de Fer* ! Et, si le Cuivre n'est pas connu dans cette région, on peut, sans crainte presque de se tromper, avancer que cet âge n'a pas existé non plus, car les *Haches de Fer* semblent plutôt dériver, de par leur forme, des Haches plates de Pierre que des Haches de Cuivre.

Evidemment, une seule observation, même précise, n'est pas suffisante pour soutenir de telles hypothèses. Mais, cependant, elle nous y a fait songer ; et nous devions au moins signaler — à titre d'indications pour les recherches ultérieures — les idées que ce fait nous a suggérées.

(1) *Œsculape*, Paris, 1911, novembre, p. 248-249.

Observations sur l'existence des fabriques de Poterie en Auvergne, à l'époque Gallo-romaine, et sur la technique de la glaçure de leurs produits.

PAR

Alph. AYMAR (Clermont-Ferrand, P.-de-D.)

On se demande toujours les motifs qui ont amené la création, en Auvergne, à l'époque gallo-romaine, d'ateliers de céramique aussi nombreux et aussi remarquables par la qualité et l'élégance de leur fabrication.

Nous avons, dans le Puy-de-Dôme, un centre particulièrement important, Lezoux, dont les produits, on le sait, étaient l'objet d'une active exportation.

Viennent ensuite les fabriques des Martres de Veyre. Nous ne parlerons pas de celles du département de l'Allier (Vichy, Toulon-sur-Allier, etc.), car les mêmes causes ont eu les mêmes résultats.

Quant à Clermont Ferrand et Arpajon (Cantal), où d'abondantes trouvailles de tessons de vases et de moules ont suggéré l'idée de la présence d'Ateliers, nous attendrons, pour confirmer l'hypothèse, la découverte de fours bien authentiques, seule preuve irrécusable !

Les alluvions des environs de Lezoux et des Martres de Veyre renferment une matière première excellente, soit pour les argiles, soit pour les sables. Mais cette circonstance ne saurait suffire à justifier l'épanouissement exceptionnel de la fabrication de la poterie sigillée, poterie qui nous frappe aussi bien par la variété de son ornementation que par l'éclat de la glaçure.

Nous savons que les décors étaient obtenus à l'aide de poinçons et de moules ; et il nous est facile aujourd'hui de créer des formes et des motifs identiques.

Mais, en ce qui concerne la pâte et la glaçure, M. Déchelette reconnaît « que l'on n'a pas encore réussi, malgré de nombreuses tentatives, à fabriquer dans nos manufactures modernes des vases absolument semblables aux poteries sigillées de l'époque romaine par leur pâte et leur vernis » (1).

La pâte, généralement rouge et présentant les divers tons de cette couleur, est, avouons-le, d'une très grande finesse. Il nous semble, cependant, que cette qualité pourrait résulter uniquement, opérations souvent répétées de lavage et de malaxage subies par de l'argile plastique de choix. D'autre part, la couleur naturelle de la

(1) J. Déchelette. — *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine.* — A. Picard, Paris, 1904.

pâte a pu être aisément modifiée au moyen de l'ocre ou de l'oxyde de fer. Toutefois, il n'y a là qu'une impression personnelle, nos recherches n'ayant jamais porté sur ces points.

C'est à la glaçure qu'est allé tout notre intérêt. Après avoir eu connaissance des tentatives de reconstitution, tentatives couronnées d'un certain succès, effectuées par l'habile céramiste de Lezoux, M. Raconnat, nous nous sommes passionné pour cette question et nous avons compulsé les ouvrages d'un grand nombre d'auteurs qui l'ont traitée. Un hasard heureux nous a mis sur la trace d'une formule, qui, aux essais, donne la solution désirée. Nous la tenons, néanmoins, en réserve, jusqu'au jour où de nouvelles expériences confirmeront définitivement sa valeur.

Pour le moment, nous nous contenterons de dire que le carbonate de soude y joue un grand rôle. Or, les anciens ne connaissaient guère que cette matière vitrifiante (le natron), qu'ils retiraient surtout d'Egypte.

Quand les Romains vinrent occuper la Gaule, ils trouvèrent en Auvergne ce qu'ils allaient chercher si loin. Le carbonate hydraté naturel de soude existe, à l'état de dissolution et d'efflorescences, dans presque toutes les eaux thermo-minérales alcalines, comme dans les lacs de natron égyptiens.

Nos eaux minérales bicarbonatées-sodiques apportaient ainsi un précieux concours, soit à la thérapeutique, soit à l'industrie du vainqueur. Celui-ci rechercha particulièrement les endroits offrant les meilleures conditions d'exploitation de l'argile, du sable, de l'eau minérale et s'y installa avec toutes les garanties du succès.

Nous avions d'abord pensé que les végétaux étaient également susceptibles de fournir, par incinération, la soude nécessaire; et, comme il fallait, pour subvenir à l'étendue des besoins, une famille végétale très riche en cette matière, nous songions à une culture intensive des *Salsolacées*, dont le développement devait être favorisé par la salure du sol due au contact des eaux minérales. Mais cette famille, essentiellement maritime, n'est pour ainsi dire pas représentée en Auvergne.

Voici la réponse que vient de nous faire, à ce sujet notre éminent botaniste auvergnat, F. Héribaud.

« Les plantes de la flore française, qui fournissent de la soude par incinération, appartiennent à la famille des SALSOLACÉES et aux genres *Salicornia*, *Suœda* et *Salsola*.

Les *Salicornia* comprennent une quinzaine d'espèces, habitant les rivages et les lieux salés des deux mondes. La flore française possède quatre *Salicornia* : *S. herbacea L*, *S. fruticosa L*, *S. radicans* Sm. et *S. macrostachya* Moric. Les trois premières espèces habitent le lit-

toral de la Méditerranée, de l'Océan et de la Manche; la quatrième ne se trouve que sur le littoral de la Méditerranée.

Les *Suœda* comprennent environ 45 espèces, habitant, comme les *Salicornia*, les rivages et les terrains salés de presque tout le globe. La flore française ne posssède que 3 espèces de *Suœda* : *S. fructicosa* Forsk., commun sur le littoral de la Manche, de l'Océan et de la Méditerranée; *S. maritima*, Dum, même habitat que l'espèce précédente; *S. splendens* Gr. et Godr., localisé sur le littoral de la Méditerranée.

Les *Salsola* comprennent environ 40 espèces, habitant comme les espèces des deux genres précédents, les rivages et les lieux salés des régions tempérées et subtropicales.

La flore française ne possède que deux espèces : *Salsola soda L.*, assez abondant sur le littoral de la Méditerranée et de l'Océan jusqu'au Morbihan. *Salsola Kali L.*, très abondant sur le littoral de la Méditerranée, de l'Océan et de la Manche. Le *Salsola Kali L*, s'éloigne plus ou moins des rivages maritimes; on le retrouve en effet sur les alluvions du Rhône et du Tarn, et sur quelques points du département de l'Aveyron. Il y a 5 ou 6 ans, je l'ai trouvé à Herbet, près de Clermont; mais je ne l'y ai pas revu. Lorsque cette espèce s'éloigne du littoral, pour végéter dans un sol neutre, les feuilles sont beaucoup plus étroites et moins charnues; c'est cette forme que Linné avait cru pouvoir séparer spécifiquement de son *Salsola Kali*, sous le nom de *Salsola tragus L.* »

Il faut donc admettre que les sources d'eaux minérales surtout contribuèrent à attirer, par leur richesse en soude, les potiers romains et gallo-romains.

Non loin de Lezoux, à 6 kilomètres environ, dans la commune de Joze, existent des sources très abondantes : Sources du Gros Bouillon ou de l'Ours, du Petit Bouillon, Daguillon, les Graviers, etc. Au XVIIIe siècle, dans son Histoire d'Auvergne (1), le chanoine Audigier appréciait ainsi les deux premières : « L'eau du Petit Bouillon est très limpide et de saveur aigrette. Pendant qu'elle évapore, il se forme à la surface de petites pellicules qui se précipitent par petits flocons et s'attachent aux côtés des vaisseaux. La résidence (résidu) sèche de cette eau évaporée revient à 1/345 de son poids, dont on peut extraire plus de la moitié de sel roussâtre qui sent fort la lessive et qui est reconnu nitreux. Il devient bleuâtre après avoir été fondu au feu. La terre, séparée de ce sel, se dissout en partie avec effervescence dans le vinaigre distillé et ne change pas de couleur au feu. »

(1) Manuscrit publié par l'*Académie de Clermont-Ferrand*. Fascicule septième. Bellet-Clermont-Ferrand, 1894.

« L'eau du Grand Bouillon a une saveur vineuse plus forte que celle du Petit Bouillon, mais ses *résidences* sont pareilles, et son sel nitreux comme l'autre. L'eau du Gros Bouillon est si abondante que l'eau qui en sort formerait un assez gros ruisseau ».

M. Truchot, professeur de chimie à la Faculté des Sciences de Clermont, donne l'analyse suivante, pour la source de l'Ours (1) (Gros Bouillon) :

Pour un litre :	acide carbonique libre	0 gr.	516
—	Bicarbonate de soude	1	379
—	de potasse	0	245
—	— de chaux	1	582
—	— de magnésie	0	960
—	— de fer	0	015
—	Sulfate de soude	0	250
—	Phosphate de soude	traces	
—	Chlorure de sodium	0	633
—	— de lithium	0	030
—	Arséniate de soude	traces	
—	Silice	0	080
—	Matières organiques	traces	
Total non compris l'acide carbonique libre.		5 gr.	174

Les sentiments de reconnaissance, que devaient inspirer les bienfaits si variés de ces eaux, nous portent à croire que les vestiges d'une importante construction gallo-romaine, découverts à Joze en 1826 (2), étaient ceux d'un temple élevé aux divinités des sources.

Les bassins d'évaporation de l'eau minérale ont dû aussi laisser des débris qui n'ont pas frappé l'attention.

Les potiers des Martres de Veyre avaient également de nombreuses sources à leur disposition : celles du Tambour, du Cornet, des Roches, du Saladi, etc.

La composition de cette dernière, par exemple, assez rapprochée du village des Martres, serait d'après M. Truchot :

Pour un litre :	acide carbonique libre	1 gr.	009
—	Bicarbonate de soude	2	461
—	— potasse	0	227
—	— chaux	0	979
—	— magnésie	0	777
—	— fer	0	040

(1) *Dictionnaire des Eaux minerales du département du Puy-de-Dôme*, Paris, Delahaye, 1878.

(2) Voir Bouillet. — *Description archéologique des Monuments du Puy-de-Dôme. Mémoires de l'Académie de Clermont*, 1874.

Pour un litre :	Sulfate de soude.....	0 gr. 199
—	Chlorure de sodium.....	2 246
—	— lithium.....	0 040
—	Arséniate de soude.....	traces
—	Silice.....	0 112
—	Matières organiques.....	traces
Total non compris l'acide carbonique libre....		7 gr. 237

Tout le résidu abandonné par l'évaporation était probablement utilisé, car les éléments dominants sont employés en céramique pour la composition du vernis; et l'on conçoit qu'un mélange, au dosage différent, ait eu une réelle influence sur la couleur et le brillant de la glaçure, en dehors des effets provenant de l'emploi simultané de l'argile.

Enfin, il ne serait pas téméraire de supposer, d'après une trouvaille sur laquelle porte en ce moment notre examen, que les Gallo-Romains connaissaient encore le rôle du carbonate de chaux au point de vue de la pétrification artificielle.

Cet exposé sommaire nous autorise à conclure que les sources d'eaux minérales ont été, pendant l'occupation romaine, un des principaux facteurs économiques de la prospérité de l'Auvergne, comme elles le sont encore de nos jours sous leur seul aspect thérapeutique.

M. Marcel Baudouin. — En Vendée, on fabriquait jadis de la soude en certaine quantité, surtout à l'Ile d'Yeu, à Croix-de-Vie, et à l'Ile de Noirmoutier; aujourd'hui, cette industrie est presque abandonnée. Il n'en persiste que des *fours à soude*, construits par les pêcheurs sur les falaises. On en rencontre parfois encore : celà m'est arrivé au cours des *Fouilles préhistoriques*; et il faut bien connaître ces petites constructions, pour ne pas les confondre avec des restes de Mégalitthes funéraires, et surtout avec les *Cistes néolithiques*, quand il en existe beaucoup, comme sur la falaise occidentale de l'Ile d'Yeu, par exemple.

Mais, dans cette partie de la Vendée, on n'emploie pas les *Salsolacées* pour fabriquer de la soude. On utilise toutes les plantes maritimes, arrachées des falaises rocheuses par les flots en furie, c.-à.-d. le *Goëmon* ou *Varech*, et en particulier les *Fucus* (*Fucus marimes, vesiculosus, serratus, nodosus, siliculosus*). Dans les îles de ce pays, où pourtant les *Salsolacées* (1) abondent, on ne les brûle jamais. On ne fabrique en Vendée de la soude de *Salsolacées* (*Salsola Kali L.*, dit *Boucard* ou *Salicor*) qu'à Saint-Michel-en-l'Herm, c.-à-.d. dans le Marais du Sud.

Il me semble qu'il est impossible de songer à cette soude là, en ce qui concerne l'époque gallo-romaine, au moins pour l'Ouest.

(1) *Salicornia fruticosa, herbacea, radicans*; *Salsola Kali, soda*; *Suæda fruticosa, maritima.*

Un sifflet néolithique.

PAR

Alph. AYMAR (Clermont-Ferrand, P.-de-D.).

Une collection importante, formée à Clermont-Ferrand par les Frères de l'établissement de Saint-André, a été vendue tout récemment à un marchand d'antiquités de l'endroit. Elle comprenait des objets de l'époque de la Pierre polie, des spécimens de faune d'âge indéterminé, de nombreux échantillons de céramique et de verrerie gallo-romaines. La plupart des objets étaient revêtus d'étiquettes indiquant soit le lieu de l'origine, soit un numéro de catalogue. Le peu de soin qui a présidé au déménagement de la collection, a fait disparaître un grand nombre de ces dernières; nous avons pu néanmoins nous rendre compte, d'après celles qui ont été conservées, que la majeure partie des trouvailles provenait de la région.

C'est donc une collection bien auvergnate qui vient d'être dispersée au plus grand préjudice de l'histoire locale. Et voici la seconde fois, hélas! que nous avons à exprimer le même regret dans l'espace de moins d'une année.

Dans le lot mis de côté par le marchand comme ayant le plus de valeur, lot que nous avons heureusement acquis, figurent des haches ou fragments de haches en pierre polie et un objet en pierre classé dans la catégorie des amulettes.

Certaines haches offrent un réel intérêt, notamment la moitié (partie du talon) d'une hache en basalte recueillie à Gergovia, de belle forme et de beau travail, dont le poids de 925 grammes et la longueur de $0^{m}155$ permettent d'attribuer à l'outil entier un poids exceptionnel de 2 kilogrammes au minimum et une longueur très rare de $0^{m}30$ environ.

Mais, dans cette communication, nous nous occuperons seulement de la prétendue amulette, sur l'origine de laquelle il nous est impossible de fournir des renseignements plus précis. De pressantes démarches ont été en vain tentées à ce sujet.

La matière est du silex roulé, que l'on trouve dans les alluvions sableuses des environs de Clermont. La patine est brune, avec aspect terne sur les parties intactes, moins foncé et luisant sur celles qui présentent des traces de retouches.

L'objet est creux; l'évidement intérieur paraît dû à des phénomènes mécaniques naturels; sur les parois adhèrent encore fortement des grains de sable.

La forme générale est triangulaire (base : 0m033; hauteur à peu près identique); l'épaisseur est de 0m030; le poids est de 25 gr.

Certes, au premier aspect, naît l'impression d'une amulette; les trois trous percés — un à la base (le plus petit), un de chaque côté (le plus grand à gauche) — assurent un facile passage au lien de suspension. D'autre part, si l'on met sur le même alignement les deux plus petits trous et si on les présente de face, on a une figure qui évoque de singulière façon celle d'une tête de tortue et l'impression du début s'accentue davantage.

Mais, en considérant attentivement les trous, on ne tarde pas à s'apercevoir que les différences des dimensions sont intentionnelles, qu'elles ont été obtenues par des agrandissements à l'aide de retouches effectuées sur les bords. Cette circonstance stimule déjà la curiosité.

On remarque ensuite que le pouce de la main droite s'applique exactement sur le gros trou, et que l'index s'adapte aussi facilement sur le trou opposé de moindre grandeur.

Les deux doigts étant en place, il ne reste plus qu'une ouverture parfaitement arrondie, beaucoup plus petite que les autres *et sans aucune retouche.*

L'idée du sifflet se présente aussitôt à l'esprit. En soufflant, à la mode des chevriers, l'on obtient, en effet, un son plus ou moins aigu, suivant la force du souffle. En l'espèce, les doigts servent d'obturateurs, ils donnent à l'air emmagasiné une issue susceptible d'être réglée à volonté.

Incontestablement, il s'agit bien d'un sifflet très primitif, précurseur de la *Flûte de Pan*, contemporain des haches polies qui lui faisaient escorte dans la vitrine des Frères collectionneurs.

On ne peut qu'admirer l'ingéniosité de l'Homme des Dolmens qui sut, tout au moins, tirer d'une simple pierre un mode pratique d'appel et de signal.

Nous ne pensons pas qu'un objet de ce genre, aussi bien caractérisé, ait été déjà présenté. Le sifflet néolithique d'Auvergne n'en est que plus intéressant.

M. A. Guébhard, tout en reconnaissant que le galet qu'il présente de la part de M. Aymar, fonctionne bien comme sifflet, est parfaitement en main, et a pu être utilisé comme tel, doute que l'homme primitif, pouvant trouver dans la nature, même parmi les silex, maints autres objets idoines à un seul trou, en eût choisi un à trois, dont il faut boucher deux. L'obturation de ceux-ci justifiait-elle vraiment un travail de retouches des rebords, qui, restant mousses, n'en étaient que plus doux aux doigts? Les écaillures, certainement très anciennes

mais très irrégulières, de certaines parties faibles des bords s'observent couramment, et sont même de règle, sur des éléments analogues de poudingues antérieurs à l'apparition de l'homme; elles s'expliquent géologiquement par le heurt violent des galets, d'abord roulés, avant d'être cimentés par une gangue argilo-siliceuse, dont l'intérieur de la pièce de M. Aymar montre des traces irrégulières, peu compatibles avec l'hypothèse d'un long usage instrumental, ou même d'une suspension comme pendeloque ornementale.

M. Aymar. — Nous avions bien songé aux objections présentées par notre confrère, M. le Dr Guébhard; mais elles n'avaient pas ébranlé notre sentiment au sujet de l'affectation de l'objet.

C'est surtout la présence des *trois* trous, qui nous avait paru de nature à retenir l'attention. Les objets en pierre percés d'un seul trou se rencontrent si fréquemment qu'on ne songe pas à les examiner. On ne saurait, d'ailleurs, obtenir avec un trou les mêmes résultats qu'avec trois.

L'existence, sur les bords de deux trous seulement, de retouches destinées certainement à les élargir, nous avait conduit à écarter l'hypothèse de causes mécaniques purement accidentelles, causes admises néanmoins pour l'évidement.

En effet, si les retouches n'étaient pas intentionnelles, comment expliquer leur absence sur le trou appelé à recevoir le souffle? Comment expliquer une adaptation si parfaite des deux autres trous à la grosseur des doigts destinés à tenir l'objet? La gangue et les rugosités que présente l'intérieur de celui-ci, ne pourraient-elles être postérieures à l'appropriation?

Evidemment, ces réflexions n'ont peut-être pas assez de force pour dissiper tous les doutes — et nous sommes reconnaissants à M. le Dr Guébhard d'avoir jugé notre opinion digne d'être discutée mais elles ne nous paraissent pas moins susceptibles de conférer à notre *sifflet* un caractère très sérieux, qui ne permet pas de le confondre avec les objets préhistoriques que l'on a voulu comprendre dans la même série.

Découvertes faites dans une Grotte du massif de Marseilleveyre.

PAR

M. H. BOUT DE CHARLEMONT (Marseille).

[*Prise de date : 30 septembre 1911*].

Aujourd'hui, 30 septembre, je signale à la Société des découvertes que j'ai faites dans le massif de Marseilleveyre, groupe de collines plus ou moins abruptes qui dominent Marseille au Sud.

Il y a un an environ, en allant de la Font de Voyre (vulgairement la Fontaine d'Ivoire), à la Grotte Rolland, où Boucher de Perthes, en 1805, découvrit des ossements humains et où, en 1895, M. E. Fournier trouva des fragments de poterie robenhausienne, je remarquai, au-dessus d'un sentier longeant l'escarpement qui fait face à la fontaine, une petite grotte précédée d'un talus d'éboulis assez raide, d'une vingtaine de mètres. J'y montai et la première inspection des lieux me convainquit que cette excavation avait dû être habitée. Je ne me trompais pas et, dès les premières fouilles que j'y pratiquai, je commençai à trouver à 0m20 du niveau du sol, des débris de poterie indigène de pâte brune ou rougeâtre, rugueuse au toucher et plus ou moins micacée, ayant toute l'apparence de la poterie robenhausienne, répartis sur une épaisseur de 0m20. Vingt centimètres plus bas, je mis à jour un autre gisement qui s'étendait en profondeur sur 0m80 et où la céramique grecque remontant au Ve et VIe siècle avant Jésus-Christ, se montrait en abondance, à l'exclusion de toute autre poterie. Je continuai à fouiller et descendis ainsi jusqu'à 1m50 ou 2 mètres en totalité, sans plus rien trouver.

J'ai réuni, dès mes premières fouilles, assez de débris pour reconstituer en tout ou en partie, une quarantaine de vases : coupes, cruches, écuelles, jattes, aryballes, lampes. J'ai en outre, en fragments divers appartenant à des vases différents, les témoins rétrospectifs de la présence en ces lieux d'une soixantaine d'autres vases, et il n'est pas douteux pour moi que, si je puis fouiller le talus d'éboulis qui précède la grotte elle-même, aujourd'hui complètement vidée, je devrai y trouver des débris analogues et vraisemblablement en plus grande abondance encore.

De l'examen de la partie du massif où j'ai fait mes trouvailles, est résultée pour moi la persuasion qu'en poursuivant les fouilles en divers autres points voisins, qui, dès le début de mes travaux, ont attiré mon attention (grottes et abris sous roche), j'obtiendrai des résultats semblables, résultats dont l'ensemble pourra concourir à asseoir sur une base solide, l'hypothèse du recul de l'époque de la

première apparition des Grecs sur les côtes de Provence au-delà de la date officiellement acceptée pour la fondation de Marseille. Ils pourraient aussi concourir à prouver que le berceau de la cité massaliote fut bien, comme le prétendent certains, dans le massif du Marseilleveyre et que la première escale des Grecs dut être à l'anse des Goudes, derrière le cap Croizette, l'ancien *Zao promontorium*.

Le sol de la grotte du Draiou, c'est ainsi que s'appelle l'excavation où j'ai fait mes trouvailles, est composé entièrement jusqu'à la roche sous-jacente, d'une argile rouge très chargée en oxyde de fer, venue de plus ou moins loin par un conduit qui s'enfonce dans la colline perpendiculairement à l'orifice de la grotte. En dehors de la poterie, je n'ai rien trouvé dans cette argile, ni fragment de métal, ni monnaie, ni coquille marine ou fluviale. A peine y ai-je ramassé quelques fragments d'os épars dont la contexture est devenue, par l'influence du temps et surtout du milieu, molle, friable et farineuse. Un seul silex s'est offert à moi dans le premier gisement et encore est-il bien peu déterminable, quant au travail de taille et à la destination. Je dois cependant signaler, que M. Félix Martin a recueilli sur le sol de la grotte, il y a plusieurs années, « une sorte de poignard calcaire, taillé en flamme » identique, paraît-il, à ceux que M. de Mortillet a classés dans le Moustérien.

J'ajoute que j'ai relevé, à divers niveaux du sol fouillé, plusieurs foyers dans lesquels je n'ai, d'ailleurs, remarqué rien de particulier.

Tel est actuellement l'état de mes recherches.

Les circonstances et des raisons de santé m'ayant empêché de donner à ces recherches toute l'activité et toute l'ampleur que j'aurais voulu, ce qui fait que je ne suis pas et que je ne serai pas encore, d'un certain temps, en mesure de donner un exposé d'ensemble des fouilles faites ou à faire, je me suis décidé à ne pas attendre plus longtemps pour prendre date en saisissant à la fois la Société Archéologique de Provence et la *Société Préhistorique française* de la question et tel est l'objet de la présente note, en attendant une communication plus détaillée que je serai heureux de faire en son temps à la Société.

En terminant, il me faut mentionner que c'est par suite d'une erreur involontaire, mais dont j'ai toutefois à m'excuser, que, dans la note annonçant mes découvertes de poteries, celles-ci ont été désignées en partie sous la qualification d'Ibéro-mycénienne et datées du VIIe et VIIIe siècles.

Quelques pièces préhistoriques de Luc, Langrune, Lion et Bény (Calvados).

PAR

Edmond HUE (de Paris).

Je regrette que M. le Dr Doranlo ne nous ait pas fait la présentation des squelettes humains, découverts à Lion-sur Mer, annoncée le mois dernier. J'avais apporté à l'appui de sa communication, les

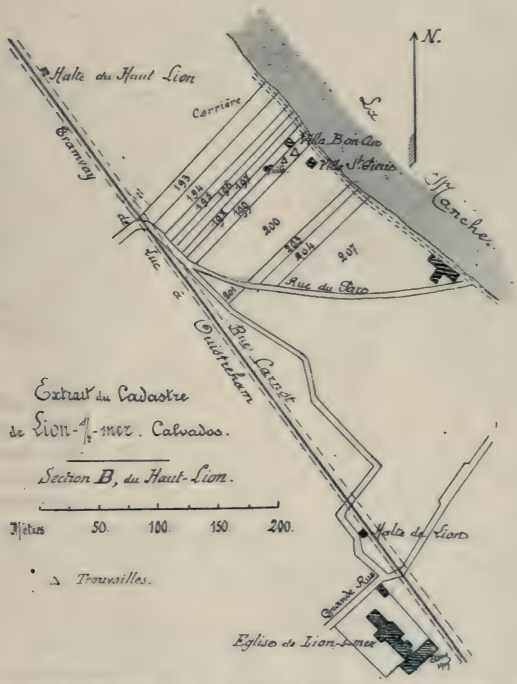

Fig. 1. — Lion-sur-Mer (Calvados). — Extrait du Cadastre. Section B, n° 193 à 207. — Echelle : 1/5.000.

pièces que je vous présente et qui ont déjà été produites au Congrès de Beauvais en 1909 (*Fig.* 1).

Ces deux fragments de haches polies en silex de la craie ont été trouvés par moi, en 1908, dans les labourés de la parcelle n° 199 du

Cadastre de Lion-sur-Mer, non loin d'une petite carrière à ciel ouvert, sise à l'Ouest de la villa Bon Air (*Fig.* 1). Les déblaiements de surface de cette carrière seraient à surveiller.

Une autre hachette polie avait été trouvée antérieurement, un peu plus au Sud. Elle appartient à M. Loubery.

D'autre part, le propriétaire de la villa Bon Air m'a dit avoir trouvé plusieurs haches polies, lors du creusement du puits de son jardin. Elles se trouvaient dans une couche de terre noire, à environ un mètre de profondeur. Il en avait fait don à un de ses parents.

Je vous présente aussi quelques petites récoltes de surface, faites sur le territoire de Langrune, aux lieux dits le *Coq Blanc*, la *Garenne* le *Petit Marais*, le *Fossé de terre* et le *Marais*.

Ce sont des pièces néolithiques fort modestes.

Sur la commune de Luc-sur-Mer, j'ai trouvé dans les labours, ces quelques pièces néolithiques plus volumineuses au lieu dit le *Champ de Bataille* (région sud-ouest du territoire de Luc).

Ces deux grattoirs néolithiques ont été trouvés par moi dans la zone maritime de la commune : à la *Brèche du corps de garde* de Luc. Ils sont en silex noir. Le premier provient de la couche d'argile qui couronne la falaise, côté Est de la brèche, à environ $0^{m}50$ du sol. L'autre provient du remplissage du four romain de Luc, situé à une centaine de mètres plus à l'Est (1). Enfin une dernière série provient des abords des bois Bellamy, sur les hauteurs de la Mue territoire de Bény-sur-Mer, à mi-chemin entre le Menhir de *Pierre-debout* de Reviers, et le Menhir de la *Demoiselle de Bracqueville*, de Bény-sur-Mer.

Toutes ces pièces (lames, pointes, grattoirs, percuteurs) sont petites et fortement retouchées. Elles sont très rares à la surface du sol, où le mode de culture permet difficilement leur recherche.

Ce ne sont pas des pièces sensationnelles de collection ; mais elles ont une valeur toute locale. C'est à ce titre que je vous les présente comme échantillons de l'industrie néolithique de ma région.

(1) Edmond Hue. — Note sur un Four romain, découvert à Luc-sur-Mer (Calvados). — *Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1909.

La Grotte Pic, à l'Orcier, près Retournac (Haute-Loire).

PREMIERS SONDAGES ET FOUILLES des 7 et 8 *novembre* 1911.

PAR MM.

J. PAGÈS-ALLARY, LAUBY et CHARVILHAT.

Dès que j'eus appris que MM. Pic frères, entrepreneurs à Retournac, avaient trouvé en exploitant, à la dynamite, leur importante carrière de basalte de l'Orcier, une GROTTE, complètement *fermée* par les éboulis et alluvions, je me suis rendu sur place sans tarder, et non sans aviser, à Clermont-Ferrand, mes amis Lauby et Charvilhat, qui ont bien voulu m'accompagner.

Avec eux, puis le second jour, avec M. Matte, Inspecteur au Puy, qui déjà, avant nous, s'était rendu sur les lieux une première fois, nous avons pratiqué des sondages, pour reconnaître la nature et l'importance de l'alluvion de remplissage.

Nous étions aidés par le véritable inventeur et propriétaire de cette grotte, M. Pic jeune, qui nous a aimablement prêté des ouvriers, tout en nous aidant lui-même à prendre les dimensions et à faire nos fouilles. — Intelligent et travailleur, il mérite, ainsi que ses frères, toutes nos félicitations et remerciements, autant que des encouragements, car je suis persuadé que ces Messieurs sauront diriger leur exploitation pour faciliter les recherches scientifiques, au détriment quelquefois, de la production de leur carrière, si on sait les indemniser avec justice.

Le premier fait curieux de la trouvaille de M. Pic est certainement la formation géologique de cette grotte naturelle, *en plein basalte*, dont l'importance augmentera à mesure qu'on l'exploitera de plus près et plus minutieusement. On y trouve par place des *enclaves*, formant cachettes, qui serviront à expliquer ou à indiquer comment cette grotte a pu se former.

Aux 15 à 20 mètres de longueur annoncés, il convient d'en ajouter autant, que nous avons mesuré exactement; mais ce ne sont encore que des dimensions approximatives, car je suis convaincu que nous aurons plus de 100 mètres qui se multiplieront quand les deux importants embranchements, situés sur le côté gauche seront plus facilement mesurables. Ils sont actuellement trop remplis de l'alluvion, qui forme le sol de toute la grotte, sur une épaisseur d'environ 4 à 5 mètres d'après nos sondages.

Ces alluvions sont composés de *terre* et *débris* de basalte à arêtes vives; les uns à gros blocs, provenant du ciel de la grotte, avec des

dépôts de carbonate de chaux : ces dépôts très blancs d'aragonite, formaient par places des stalactites et stalagmites, de suite détruites par les premiers visiteurs nocturnes, croyant emporter un souvenir précieux ou une chose rare !

M. Boissier, de Firminy, a heureusement photographié cette grotte le premier, à l'intérieur. Il possède ainsi de précieux documents.

Les autres débris basaltiques sont en petits fragments, dont les angles ne sont pas beaucoup plus arrondis ; ce qui laisse supposer qu'ils n'ont pas été beaucoup roulés (donc ils ne viennent pas de bien loin). *Ce sont très probablement les produits d'une époque interglaciaire* ; ce qu'indiquera bien sûrement l'étude des *ossements fossiles*, trouvés brisés et mélangés à la terre et aux débris de basalte, et dont quelques-uns sont en affleurement sur le sol même de la couche de remplissage.

Si ce remplissage de la grotte, par ces alluvions quaternaires remonte à la formation de ces alluvions, l'âge de cette grotte, formée au moment de la coulée volcanique, laisse qu'un peu d'espoir d'y trouver de l'industrie humaine; mais, en revanche, donne la grande probabilité d'une riche mine de débris des animaux fossiles de cette époque.

Si, au contraire, comme je le souhaite, le remplissage de la grotte s'est fait non à la suite des glaciers, mais bien postérieurement, par suite d'une trombe d'eau, *d'une forte crue de la Loire* ou des violents orages, nous aurons sous ces alluvions quaternaires *remaniés*, formant un remplissage protecteur, toutes les civilisations, dont la plus moderne nous indiquera l'âge du remplissage de la grotte; mais en même temps s'ouvrira une des plus belles pages de l'évolution humaine, bien en place, à stratigraphie sûre parce que non dérangée depuis.

Il est impossible qu'aux bords de la Loire cette *belle* et *chaude* grotte, avec son ouverture en plein midi, dans une position magnifique, n'ait pas été recherchée et occupée de très bonne heure par les premiers hommes, qui ont su l'utiliser. Les *vertèbres humaines*, mélangées aux alluvions, en seront une première preuve. Les ossements que j'ai ramassés, en surface, dans la grotte (dents, vertèbres, condyles, défenses d'ivoire, etc.), ainsi que ceux trouvés dans nos sondages, et ceux que M. Pic a confié à M. Matte, seront étudiés au Muséum, où M. Lauby les a apportés, pour les faire déterminer par M. le Pr Boule notre compatriote, maître et ami dévoué.

Il serait bon de fouiller cette grotte *sans retard*, car les travaux de M. Pic peuvent, d'un jour à l'autre, en rendre les fouilles dangereuses (nous entendions les coups de mines de chaque côté comme sur notre tête !). Ce serait en tout cas trop gênant pour ses travaux.

Les bonnes volontés ne manqueront pas, et, espérons-le, les moyens non plus. Pourquoi la *Société Préhistorique Française*, où M. Henri Martin donne l'exemple, n'aiderait-elle pas au besoin le Muséum, et pourquoi le Muséum refuserait-il l'aide actif des Préhistoriens ?

Si la grotte Pic faisait constater une fois de plus, que, pour que l'union fasse la force, *il n'y a qu'à le vouloir*, cette grotte serait une des plus fructueuses de France. Malgré que cette très chaude grotte soit dans le basalte (1), l'homme a pu y établir ses foyers même à l'intérieur, à cause de la hauteur de certaines chambres (4 à 5 mètres), suffisante pour que la flamme ne fasse pas éclater la roche au-dessusdu foyer, et il y a toujours la mystérieuse question, religion ou magie à résoudre.

Une Idole, de forme égéenne, trouvée dans les Côtes-du-Nord.

PAR

G. GUÉNIN (de Brest).

Au mois de septembre, en visitant la collection préhistorique si remarquable de M. Jules Lemoine, à Lamballe, je fus assez surpris d'y trouver l'une de ces amulettes, en forme de violon, que l'on rencontre en Asie-mineure et en Espagne.

Cette petite plaque de schiste gris clair, parsemée de pointes mouchetées noires, provient de Morieux, et, c'est en labourant qu'un cultivateur la découvrit en 1899. M. Lemoine, à l'obligeance duquel je tiens ces renseignements, me fait remarquer qu'on lui apporta, en même temps, une hache en diorite de moyenne dimension, sans qu'il ait pu savoir si les deux objets avaient été trouvés ensemble ou isolément.

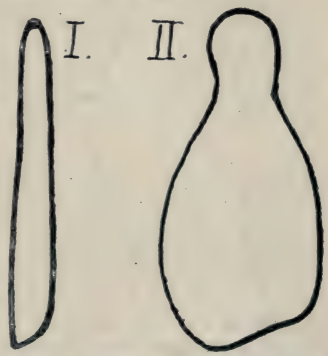

Fig. 1. — PROFIL. *Fig.* 2. — FACE.
IDOLE, de forme égéenne, des COTES-DU-NORD.
[*Grandeur naturelle*].

Quoiqu'il en soit, cette plaque est de dimensions peu considéra-

(1) Ce qui, géologiquement a un grand intérêt scientifique, augmenté par l'abondance des débris fossiles des animaux quaternaires et la probabilité d'outils en basalte, etc.

bles. Les *figures* 1 et 2 représentent exactement l'épaisseur, la largeur et la hauteur de l'amulette. Elle est d'ORIGINE LOCALE. C'est, en effet, le *schiste micacé amphibolique* de Morieux et des environs. — Cette constatation a d'autant plus d'importance que les autres idoles (?) de ce genre, ont été découvertes en Espagne et plus loin encore !

Dans son article sur *les Cassitérides et l'Empire colonial des Phéniciens* (1), L. Siret déclare posséder trois exemplaires d'une idole en forme de violon, et les compare, avec juste raison, à des idoles semblables, trouvées dans les deux plus anciennes villes d'Hissarlik. La seule différence est l'absence des signes gravés, et, à ce titre, l'idole de Morieux, dépourvue de nez et d'yeux, rappelle à s'y méprendre les idoles *a* et *d* de L. Siret, provenant d'El Garcel.

D'après L. Siret, deux amulettes appartenaient à la plus ancienne période néolithique et l'autre était en compagnie d'objets du Néolithique moyen. En faisant toutes réserves sur l'époque assignée à ces trois idoles, il convient de mentionner que M. Déchelette (2) fait remonter l'Hissarlik première à l'époque du cuivre et l'Hissarlik seconde au début du bronze. A cette phase prémycénienne ou amorgienne, on déposait avec les morts de petites figurines en pierre dure ou en marbre, représentant le plus souvent une femme *nue*, d'un travail primitif, les bras croisés sur la poitrine, quelques-unes schématisées en forme de violon (cf. *Arch. celtique*, p. 45). M. Déchelette propose comme date à la période prémycénienne les années 3000 (?) à 2000 ; ce qui ne cadrerait guère avec les estimations de L. Siret.

Et maintenant, quelles conclusions faudrait-il tirer de la trouvaille de Morieux ? La *provenance locale* de l'idole paraît s'opposer à l'importation de l'Espagne, ou d'un autre pays encore plus éloigné ; la trouvaille d'une hache en diorite, apportée le même jour par le même individu, permet de supposer qu'il s'agissait d'une *Sépulture*. — Quelle en est la date ? Je laisse à de plus habiles le soin de la déterminer, trop heureux d'avoir signalé une découverte, digne d'attirer l'attention sur des objets que l'on a peut-être négligés, comme étant sans conséquence (3).

(1) *L'Anthropologie*, t. XX, p. 147.
(2) *Archéologie celtique*, p. 32.
(3) Pour la bibliographie de ces idoles, voir J. Déchelette [*Arch. celtique*, p. 45, note 1].

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1911

Présidence de M. L. COUTIL.

I. — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 1911.

Conformément aux Articles IV et VII des Statuts, votés le 24 novembre 1910, l'Assemblée générale annuelle des Membres de la *Société Préhistorique Française* a eu lieu le 28 décembre 1911, à 3 heures 3/4, à la Sorbonne, Amphithéâtre Edgard-Quinet, rue des Ecoles.

L'ordre du jour était le suivant :

1° Rapport sur la Situation morale de la Société et la Gestion du Conseil d'Administration.

2° Approbation des diverses Acquisitions de Mégalithes, faites pendant l'année 1911 (*Art. IX des Statuts*).

3° Rapport sur la Situation financière et Approbation des Comptes de l'exercice 1911. — Vote du Budget pour 1912.

4° Election pour le renouvellement du Conseil d'administration (CINQ membres, à nommer pour trois ans; UN membre à nommer pour deux ans).

La séance est ouverte à 3 heures 3/4. — Les membres, qui assistent à la séance, sont inscrits sur la liste de présence.

M. le PRÉSIDENT donne la parole à M. le Secrétaire général pour la lecture de la Correspondance de l'Assemblée générale annuelle.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL dépose, sur le Bureau, les Bulletins de vote, qu'il a reçus pour le vote par correspondance.

On procède alors au tirage au sort de quatre personnes, chargées du dépouillement des votes par correspondance, et de deux scrutateurs.

Les noms de MM. P. DE MORTILLET, HENRIOT, DE SAINT-PÉRIER, THIOT, A. DE MORTILLET et CHAPELET, sortent de l'urne; ces deux derniers membres seront les Scrutateurs.

Le *Scrutin* public est ouvert à 4 heures.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture de son Rapport sur l'exercice 1911.

Rapport de M. le Secrétaire général sur la Situation morale et la Gestion du Conseil d'Administration en 1911 de la Société Préhistorique Française.

Mes chers Collègues,

Au nom du Conseil d'Administration de la *Société préhistorique française*, j'ai l'honneur de vous soumettre le Rapport sur la *Situation morale, actuelle*, de notre Association et la *Gestion*, pour l'année écoulée (1911), de votre Conseil, conformément à la Loi et à nos Statuts (art. VIII).

On dit que les peuples heureux n'ont pas d'Histoire ou d'histoires, dignes au moins d'être écrites ! Notre Société a donc été vraiment heureuse cette année, puisque je n'ai presque rien à vous conter de sensationnel. Elle a vécu des jours très calmes, qu'aucun grave incident n'est venu troubler.

Après la grande joie que nous avons éprouvée en 1910, à la suite de notre Reconnaissance d'utilité publique, nous ne songions guère, d'ailleurs, en 1911, à en éprouver une plus intense, à moins de voir échouer, dans nos bras, désormais largement ouverts et capables de retenir tout ce qu'on pourra y déposer, des héritages imprévus ou des dons importants. — Hélas ! Rien n'est tombé du Ciel, où, au demeurant, il n'y a plus de Trésors, s'il y demeure encore des Etoiles. Et les quelques biens, qui nous sont échoués en partage, sortent tous, sans exception aucune, du sol de cette Terre française, qui est si infiniment riche : ils proviennent tous de cette excellente Mère, aux bontés infinies, qui sera toujours bienfaisante aux pionniers de notre Préhistoire.

*
* *

Mémoires. — Cependant, Messieurs, notre initiative s'est manifestée, cette année, par une œuvre spéciale, nouvelle, pleine d'intérêt. Nous avons réussi à mettre sur pied une entreprise, qui ne pouvait pas, en réalité, échouer, vu l'urgence : nous avons créé les *Mémoires de la Société préhistorique française*.

Depuis que le nombre de nos adhérents a dépassé *quatre cents*, nous avons vite constaté que notre *Bulletin* mensuel, même avec ses 64 pages, ne pouvait plus réussir à satisfaire tous les appétits, bien légitimes au demeurant, de publication *rapide* pour les découvertes faites chaque mois par nos collègues dans les différentes parties de la France. Il fallait donc songer, soit à en augmenter le volume et le poids [ce qui était mathématiquement impossible (en raison du mon-

tant trop faible de notre cotisation annuelle), sans élever le prix de cette dernière]; soit imaginer une seconde publication.

C'est à cette seconde idée que votre Conseil, sur la proposition de votre Secrétaire général, s'est arrêtée, pour ne pas changer notre prix de début. Cela nous aurait certainement fait perdre, en effet, un grand nombre de membres, qui ne sont venus à nous qu'en raison de la modicité de notre cotisation. — On a donc pensé qu'en créant des *Mémoires*, c'est-à-dire en publiant un volume annuel, réservé spécialement aux travaux de longue haleine, aux revues d'ensemble et aux récits détaillés de fouilles considérables, on parerait aux difficultés présentes. Ce n'était, de reste, qu'imiter des sociétés savantes célèbres, telles que l'*Académie des Sciences*, la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, etc., sans parler des sociétés médicales.

Cependant, nous n'avons pas voulu contraindre tous nos collègues à s'imposer le sacrifice d'une dépense annuelle supplémentaire de quinze francs. Aussi a-t-il été décidé que la souscription aux *Mémoires* serait *facultative* et *annuelle*, chacun restant libre de se désintéresser de cette manifestation spéciale de notre vie scientifique. Mais, en conséquence, nous avons dû décider que, seuls, les souscripteurs pourraient y insérer leurs travaux, sous le seul contrôle d'ailleurs de votre Conseil d'Administration. Ce n'est là que justice.

Le succès, on peut le dire, a répondu très rapidement à nos espérances; et j'ai le plaisir de vous répéter que notre *premier Volume* (1911), actuellement sous presse, pourra être terminé avant la fin de janvier 1912. Evidemment son importance sera en rapport avec les ressources dont nous pouvons actuellement disposer, et qui ne dépassent pas, à l'heure présente, seize cents francs; mais nous espérons, que, sous peu, nos souscriptions, qui n'atteignent pas encore le chiffre de 120, augmenteront notablement de nombre, au vu du volume publié, et avant la fin de l'année prochaine.

Bulletin. — Malgré la création prévue des *Mémoires*, notre *Bulletin* de 1911 aura été encore plus volumineux que celui de 1910 ! Il atteindra près de 800 pages, au lieu de 684, sans parler des nombreuses *figures* insérées, et sans compter les belles *planches hors texte*, qu'on admire dans presque tous nos numéros mensuels. — Le nombre considérable de *prises de date* qu'il contient prouve en outre l'activité des recherches faites dans toute la France.

Bibliothèque et Laboratoire. — Nous avons pu, après des mois de recherches il est vrai, trouver en cette fin d'année un local approprié, très suffisant et fort convenable, pour y organiser notre *Bibliothèque* et notre *Laboratoire*, et y déposer nos *Collections*. — Désormais, nous pourrons y conserver les livres qu'on voudra bien nous remettre, et

y placer toutes les pièces préhistoriques qui nous seront adressées. Je vous prie de ne pas l'oublier ; et, si votre propre appartement est trop encombré, n'hésitez plus à adresser tout ce qui vous gênera, en matière de Préhistoire, au n° 250 de la rue Saint-Jacques, à Paris. — Tout envoi y sera le bienvenu et en sûreté.

Vos colis trouveront d'ailleurs là, pour les recevoir, un Bibliothécaire dévoué, notre jeune collègue, M. Charles Géneau, dont nous avons déjà pu apprécier, dans différents Congrès, le zèle et la compétence ; et un conservateur de collections émérite, notre excellent ancien vice-président, M. Edmond Hue. Il classera et étudiera, avec sa grande expérience, tous les objets que nous possédons déjà ; et son talent de dessinateur lui permettra en outre de les représenter et de les faire connaître à tous par l'intermédiaire de notre Bulletin. — L'installation matérielle, qui va nécessiter une dépense importante, sera terminée sous peu. Bientôt aussi, nous y organiserons notre *Musée de Diapositives* pour Conférences ; et nous prions nos collègues de nous donner toutes celles dont ils pourraient disposer.

Caisse des Fouilles. — Grâce à la *Caisse des Fouilles*, présidée par M. A. Guébhard, nous avons pu, cette année, publier le Rapport général de la Fouille de la *Sépulture néolithique de Vendrest* (Seine-et-Marne). Ce volume, illustré des magnifiques photographies exécutées par le Dr Henri Martin, est consacré, non seulement au récit de la fouille et de la restauration et à la description du Monument, mais aussi à une étude anatomique de la plupart des ossements découverts, et, en particulier, des os pathologiques et surtout des os qui ont subi des actions humaines. Comme vous le savez, l'étude de ces ossements a fourni des indications d'un intérêt scientifique de premier ordre et révélé des faits absolument inconnus jusqu'à ces derniers temps (Incinération ; Ossuaire ; Déformation crânienne ; Usure des dents de la première dentition ; Travail des os après la Mort ; etc. ; etc.).

Il serait à souhaiter que nos collègues, pour s'initier aux méthodes modernes de la Technique préhistorique, se procurassent cet ouvrage, qui n'a pas coûté un centime à la Caisse de notre Société. Ils enrichiraient ainsi de leur modeste obole notre *Caisse des Fouilles*, qui, à l'heure qu'il est, est presque vide...

Commission pour la Liberté des Fouilles. — Vous savez avec quel succès le Président de cette Commission, M. le Dr H. Martin, a mené à bien la campagne de presse qu'il a dirigée à cette occasion. — Le succès a été obtenu, puisqu'il n'est plus question de *Loi* nouvelle ! Il est probable qu'on laissera dormir, dans les cartons vénérables de la rue de Valois, les trop nombreux articles de ce projet inutile. On fera bien, car nous avons mieux à faire qu'à perdre notre temps à empêcher le Gouvernement de perdre le sien en de telles organisations. Il y a

assez de choses défendues chez nous. N'imitons pas les pays d'outre-Rhin, où l'on rencontre, à chaque pas, le *Verboten* si désagréable !

D'ailleurs, la découverte de La Quina est venue donner à votre Président une autorité nouvelle, car c'est en marchant lui-même qu'il a prouvé le mouvement ! Or il n'y a pas au monde, même à la Chambre des Députés, d'argument plus frappant. On en tiendra sûrement compte.

Commission des Enceintes. — La Commission des Enceintes, toujours présidée par M. A. Viré, a continué à fonctionner comme les années précédentes. D'ailleurs M. A. Guébhard y consacre toujours beaucoup de son temps, entretenant une correspondance considérable avec les nombreux Délégués. Dans chacun de nos Bulletins, a paru, comme d'ordinaire, un Rapport résumant chaque mois les trouvailles nouvelles.

Congrès de 1910. — Vous avez tous reçu, un peu tard cette fois, l'énorme volume du *VIe Congrès préhistorique de France.* C'est le plus considérable qui ait jamais été publié (plus de 1.200 pages), et celui qui a entraîné la dépense la plus élevée, en raison du nombre de ses illustrations et de ses mémoires originaux (plus de 7.000 francs) !

Malgré les frais occasionnés par les excursions en automobiles, qui furent si instructives et si fructueuses, et celles de diverses initiatives inaccoutumées, notre excellent trésorier, M. L. Giraux, a pu, comme d'usage, grâce à des dons importants de planches et de gravures, parvenir à boucler le budget. Mais, évidemment, il ne faudrait pas, tous les ans, nous montrer aussi prodigue et laisser croire aux adhérents de nos assemblées provinciales que nous avons le pouvoir magique de faire surgir partout et toujours des trésors sous nos pas.

Une question, du plus haut intérêt scientifique, y a été, on peut le dire, presque résolue, grâce au dévouement de notre collègue M. Edmond Hue, qui a mené à bien l'enquête imaginée par le Comité d'organisation du Congrès ; il a réussi à recueillir des documents de la plus haute importance, en particulier le magnifique travail de M. de Saint-Venant, qui fera date.

Congrès de 1911. — En présence des accablantes chaleurs de juillet dernier, nous avions, je ne crains pas de le dire aujourd'hui, de sérieuses craintes pour la session de Nîmes de nos Congrès annuels. De tous côtés, on faisait courir le bruit que nos séances seraient délaissées, et nos excursions dans le Gard bien moins suivies que d'ordinaire.

Certes, Messieurs, il est certain que, si nous avons été presque aussi nombreux que d'habitude à Nîmes (plus de 350), que si nos réunions ont été aussi intéressantes, au point de vue scientifique, dans la vieille ville romaine qu'ailleurs, nous avons été moins nombreux au cours de nos randonnées dans la vallée du Gardon, sur les hauteurs de la

Vaunage, voir même dans la Camargue et au pays de Mireille (60, au lieu de 100). Il ne faut pas nous le dissimuler ; mais nous devons regretter que nos Collègues ne se soient pas décidés à venir en Provence, parce que la température n'y fut pas plus inclémente qu'ailleurs en cette année exceptionnelle, et parce qu'ils ont manqué une occasion unique de visiter des monuments funéraires très spéciaux (les Hypogées du Castellet), les Enceintes admirables de La Liquière et de Nages, les splendides grottes du Gardon, sans parler de Nîmes, d'Arles et du Pont du Gard. — Quand ils parcoureront le volume, actuellement sous presse et qui paraîtra, nous l'espérons, plus rapidement que l'an dernier, du VIIe Congrès Préhistorique de France, ils regretteront certainement cette occasion magnifique, qu'ils ne retrouveront jamais.

Découverte sensationnelle. — Une des grandes joies, que nous avons tous ressentie en cette fin d'année, a été la trouvaille sensationnelle d'un *Homme fossile*, de l'*Epoque Moustérienne inférieure*, dans le magnifique gisement de La Quina. Elle a été réalisée par notre cher ancien Président, M. le Dr Henri Martin, avec une maestria et une élégance extraordinaires, qui n'ont pas étonné ceux qui connaissent ses fouilles méthodiques et l'esprit scientifique et pratique qu'il apporte dans toutes ses recherches sur le terrain.

Ce n'est pas à votre Secrétaire général d'insister sur la portée d'une telle découverte, au point de vue des progrès de la Préhistoire. Mais vous lui pardonnerez de déclarer pourtant qu'il a partagé l'émotion de tous, en apprenant que c'était l'un des nôtres, et l'un des meilleurs, qui, grâce à sa persévérance et à sa foi, avait si brillamment triomphé.

Congrès de 1912. — Cette aubaine, Messieurs, est arrivée à point ; on pourrait croire même que cette découverte a été faite sur commande, à la veille du futur *Congrès Préhistorique de France*, qui doit précisément avoir lieu en Charente, en 1912, sous la Présidence du Dr Henri Martin. — Décidément, les Dieux sont avec nous... *Audaces fortuna juvat* !

J'en augure que notre session d'Angoulême, au cours de laquelle une longue visite et une fouille importante auront lieu à La Quina, au lieu même de la trouvaille, sera très suivie, en particulier par les Savants étrangers, qui voudront, je n'en doute pas, voir de leurs yeux le point où a été rencontré le squelette le plus Neanderthaloïde que l'on connaisse pour le Quaternaire moyen, le plus vieux *Crâne* connu !

Dons. — Un certain nombre de dons en espèces ont été reçus par notre Association. Mais c'est surtout le *Bulletin* qui a bénéficié le plus, cette année, de la générosité de nos Collègues. Il vous suffira de jeter un coup d'œil sur les nombreuses planches hors texte qui l'illustrent et

sur le nombre de pages de certains de nos fascicules, qui réglementairement ne doit pas dépasser le chiffre de 64, pour constater les superbes cadeaux qui nous ont été faits.

Il serait matériellement impossible de mettre, sur pied, sans eux, pour la modeste somme de douze francs, un volume du poids et de la valeur de celui de 1911, tiré déjà à 650 exemplaires.

Nos Collections se sont aussi enrichies de dons divers, en particulier grâce à M. Kessler (d'Alsace).

Achats de Mégalithes. — L'année qui vient de s'écouler a permis l'achat, dans d'excellentes conditions, comme toujours, de quelques Monuments Mégalithiques.

a) Nous devons signaler, d'abord, l'acquisition de la magnifique *Grotte de Courjeonnet*, dans la Marne, qui a été accomplie grâce aux démarches de M. Roland, et au dévouement et à la générosité de notre Président, M. L. Coutil. Il s'agit d'une grotte sépulcrale, néolithique, à sculptures et à gravures superbes, fouillée en août dernier par M. Roland.

b) Puis nous avons acheté le Menhir de la *Pierre aux Bœufs*, mégalithe en grès de 2m20, situé commune de Montreuil-l'Argillé, arrondissement de Bernay (Eure), redressé et payé aussi par M. Coutil en 1911.

c) A Vendrest, pour régulariser la situation et nos rapports avec les propriétaires voisins, nous avons fait établir un *procès-verbal de Bornage* amiable, dont les éléments ont été publiés dans le volume consacré à la description de cette Sépulture.

d) Nous avons reçu les pièces relatives au Don qui nous a été fait du *Polissoir de Sézannes*, acheté par le regretté H. Marot, et qui se trouve aujourd'hui sur un terrain, qu'à concédé à la *Société Préhistorique Française* la commune de Belval-sur-Châtillon (Marne), par délibération de son Conseil municipal en date du 28 mai 1911.

Messieurs et chers Collègues,

A l'heure actuelle, malgré nos morts et les défections annuelles, qui, d'ailleurs, restent toujours peu nombreuses, la *Société préhistorique Française* compte aujourd'hui bien près de 550 membres; exactement : 531. — C'est un chiffre des plus respectables. Mais nous ne désespérons pas de le voir augmenter encore !

Notre influence scientifique, d'autre part, s'accroît chaque jour; et des découvertes, comme celles de notre savant collègue, le Dr Henri Martin, sont bien faites pour donner à nos travaux encore plus de poids et d'autorité à l'étranger. Certes, certains esprits grincheux, et impossibles *a priori* à satisfaire, trouvent que notre *Bulletin*, encombré,

n'a pas toujours la tenue scientifique qui conviendrait, sans oser d'ailleurs le dire trop ouvertement. — Mais nous attendons ces détracteurs premier volume de nos *Mémoires*!

Votre Conseil d'Administration, dont le zèle est manifeste et dont le travail est constant, consacre toutes les heures dont il peut disposer au développement et au progrès de notre Association. Grâce à notre Trésorier, M. Gillet, nos finances sont toujours excellentes. Il n'est pas possible que de tels efforts ne soient pas entièrement et publiquement consacrés enfin par une récompense émérite; par une aide matérielle, plus efficace encore, de la part des Pouvoirs publics. Il n'est pas possible qu'un jour où l'autre on ne voie pas, en haut lieu, le résultat obtenu, qui pourtant éclate aux yeux de tous! Mais ayons confiance; notre tour viendra, car désormais notre édifice repose sur une base indestructible.

Ce jour-là, Messieurs, le navire sera enfin bien ancré au port; et le capitaine pourra, sûr de l'unanimité du Conseil de guerre qui l'absoudra, abandonner son bord.

*
* *

M. le Président met aux voix l'adoption du rapport de M. le Secrétaire général. — Le rapport est adopté à l'unanimité, sans aucune observation (*Applaudissements*).

M. le Président met ensuite successivement, aux voix l'approbation des diverses *Acquisitions de Mégalithes*, faites *d'urgence*, pendant l'année 1911, par le Conseil d'administration (Art. IX des Statuts).

En conséquence, la ratification des achats suivants est demandée :

1° *Menhir de la Pierre aux Bœufs* (Montreuil-l'Argillé, Eure).
2° *Grotte artificielle de Courjeonnet* (Marne).

Ces acquisitions sont approuvées à l'unanimité.

M. le Président donne la parole à M. le Trésorier pour la lecture de son rapport.

M. le Trésorier lit, d'abord, son rapport sur l'*Exercice* 1911, arrêté au 31 décembre 1911.

Rapport du Trésorier sur l'Exercice 1911.

Conformément à nos Statuts, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes de la *Société Préhistorique française*, pour l'année 1911, arrêtés au 31 octobre; comptes qui ont été approuvés par le Conseil d'administration dans sa dernière réunion.

I. — Recettes.

1° En caisse, au 1er janvier 1911		7.343 50
2° Cotisations. — 486 cotisations à 12 fr.	5.832 »	
2 Cotisations rachetées	400 »	
3 Cotisations de 1910	36 »	
		6.268 »

3° Encaissements divers. — Versement d'un membre donateur	50 »	
Arrérages de rentes	135 »	
Souscription du Ministère à 25 Bulletins	270 »	
Remboursement de tirages [Impressions dans le Bulletin]	532 05	
Remboursement de clichés	38 90	
Vente de Bulletins	184 »	
4° Caisse des Fouilles au 1er janvier 1911	66 55	
Subvention du Conseil général de Seine-et-Marne (Caisse des Fouilles)	50 »	
		1.326 50
TOTAL des Recettes		14.938 00

II. — DÉPENSES.

1° Bulletins. — Frais d'impression	4.191 63	
1000 Exemplaires de la Brochure relative au Projet de Loi sur les Fouilles	111 10	
Frais de clichés	267 55	
		4.570 28
2° Frais généraux. — Imprimés divers	68 35	
Papier et enveloppes	11 75	
Local de la rue de Jussieu (Laboratoire)	252 40	
Impôts d'un dolmen	0 30	
Société française des Fouilles archéologiques (souscription)	20 20	
Dépenses du Secrétariat général	109 00	
Dépenses du Secrétariat	50 00	
Dépenses du Trésorier	240 44	
		752 44
3° Frais extraordinaires (Banquet)	77 00	
4° Dépenses pour le Monument de Vendrest (Caisse des Fouilles)	74 74	
5° Achat d'un titre de rente de 100 fr. (au cours)	3202 40	
		3.354 14
TOTAL des dépenses		8.676 86

III. — RÉCAPITULATION.

Recettes	14.938 00
Dépenses	8.676 86
SOLDE en Caisse	6.261 14
Ce solde se décompose comme il suit :	
Caisse ordinaire	6.180 43
Caisse des Fouilles	80 71
TOTAL égal	6.261 14

Au 1er octobre 1911, l'actif de la *Société Préhistorique de France* est de 12.890 99, ainsi constitué :

Espèces en caisse	6.261 14
210 francs de Rente française	6.629 85
	12.890 99

Certifié conforme : le Trésorier,
M. GILLET.

M. le PRÉSIDENT met aux voix l'approbation du Rapport du Trésorier sur l'exercice financier de 1911. — Ce rapport est approuvé à l'unanimité (*Applaudissements*).

M. le TRÉSORIER lit enfin le Projet de Budget pour 1912, conformément à la Loi et à nos Statuts.

Projet du Budget pour 1912.

I. — RECETTES.

Recettes. — 500 cotisations à 12 francs	6.000 »
Arrérages de rentes	210 »
TOTAL des recettes	6.480 »

II. — DÉPENSES.

Impression et envoi de Bulletin	4.300 »
Frais de clichés	300 »
Frais d'impression diverses	200 »
Frais généraux	400 »
Location et frais de salles	350 »
Impôts et cotisations	30 »
Divers et imprévus	200 »
TOTAL des dépenses	5.780 »

M. le PRÉSIDENT met aux voix l'adoption du Projet de Budget pour 1912. — Il est approuvé à l'unanimité.

Election des Membres du Conseil d'Administration pour 1912.

1° *Remplacement de cinq Membres sortants.*

MEMBRES A ÉLIRE POUR TROIS ANS.

Après une suspension de séance pour le dépouillement du Scrutin public, qui a été fermé à 5 heures, M. le PRÉSIDENT rouvre la séance pour annoncer le résultat du vote des nouveaux membres à élire pour le Conseil d'Administration, et donne lecture du résultat définitif du scrutin.

Nombre de votants	300
Bulletins nuls	5
Reste	295

Nombre des suffrages exprimés, ont obtenu :

THIOT (Oise).....	289 voix.
PAGÈS-ALLARY (Gantal).....	288 —
J. BOSSAVY (Versailles)..	288 —
Martial IMBERT (Paris)..... ...	287 —
Dr BAUDON (Paris).....	286 —

2° *Remplacement d'un Membre démissionnaire.*

MEMBRE A ÉLIRE POUR DEUX ANS.

Paul de MORTILLET (Paris)..... 286 voix.

M. Cartailhac a obtenu *trois* voix. — MM. Breuil, Daleau, Me Paul, Mlle Wuhrer, ont obtenu *deux* voix. — MM. Déchelette, Dubus, Raymond, O. C. de Beauregard, Hébert, J. Morin, Schaudel, Courty, Giraux, Marmagne, Hauser, Stalin, P. Guébhard, R. Guébhard, Commont, Deydier, Cte Beaupré, Mmes de Marton, Wilson, Canis, Leprince, de Luppé, ont obtenu *une* voix.

M. le PRÉSIDENT déclare élus membres du Conseil d'administration de la *Société Préhistorique Française* : MM. THIOT, PAGÈS-ALLARY, BOSSAVY, Martial IMBERT, BAUDON et Paul de MORTILLET.

M. L. COUTIL, Président sortant, devient membre de droit du Conseil d'administration pour trois ans.

Les autres membres du Bureau continuent leurs fonctions, conformément aux Statuts.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

II. — ELECTIONS DU BUREAU POUR 1912.

Immédiatement après, le nouveau Conseil d'Administration de la *Société préhistorique française* s'est réuni dans le local habituel de ses séances. — Il a procédé à l'élection du Bureau pour 1912. — Sont nommés, à l'unanimité :

Président : M. A. VIRÉ (Lot).
Vice-Présidents : M. Martial IMBERT (Paris).
M. PAGÈS-ALLARY (Cantal).
M. THIOT (Oise).

III. — SÉANCE MENSUELLE.

Présidence de M. L. COUTIL.

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE.

M. le Secrétaire donne lecture du *Procès-verbal* de la dernière séance [Novembre 1911]. — Le Procès-verbal est adopté.

M. le Secrétaire Général donne connaissance des notes reçues à propos du procès-verbal, et envoyées par MM. Franchet [*Céramique gallo-romaine*]; Marcel Baudouin; etc.

Correspondance.

Lettres d'Excuses : M. M. Cloutrier ; Van der Broœk ; Dr Ferrier ; M. et Mme Crova ; Me de Luppé.

Lettres de Remerciements : M. Ingelbeen (R.) ; Mme Ve Marot ; Mme et M. Péchadre.

Lettres diverses : M. le Cte Beaupré ; M. Ch. Cotte ; M. H. Breuil ; M. J. Décheletto.

Nécrologie.

Deux membres de la S. P. F. sont décédés le mois dernier :

M. Fougeat, ingénieur des Mines à Paris, qui s'était chargé des négociations avec la ville d'Angoulême pour l'organisation du *VIIIe Congrès préhistorique de France*, de 1912.

M. Henri Marot, ancien membre du Conseil d'Aministration et ancien vice-Président de la *Société préhistorique française*, ancien vice-Président des Congrès préhistoriques de France, Officier d'Académie, qui est décédé le 27 novembre 1911, à Paris, à l'âge de 65 ans.

La S. P. F. était représentée aux obsèques de M. Marot par presque tout son Conseil et de nombreux membres.

M. L. Coutil, Président, y a prononcé le discours suivant.

Discours de M. L. Coutil,

Président de la Société préhistorique française.

Mesdames, Messieurs,

Par une cruelle ironie, l'an dernier, à pareille époque, la *Société préhistorique française* célébrait sa reconnaissance d'Utilité publique; et l'un des organisateurs de la Fête était l'ami que nous pleurons tous aujourd'hui!

Ce fut, certes, un de nos plus dévoués et de nos plus sympathiques collègues, un de ceux qui ont le plus contribué à la prospérité de la Société, et un de ses fondateurs.

Ne manquant jamais les réunions, ni celles du Conseil, auxquelles il apportait de sages avis, aidant discrètement ses collègues, il refusait toujours les remerciements, protestant d'être trop heureux de faire plaisir, et nous désarmant par son bon sourire, qui va nous manquer maintenant.

Et c'est ainsi qu'en se prodiguant sans compter, il avança ses jours, pour rendre service à tous, heureux de faire le bien.

Nous pouvons en parler, ayant été son collègue à la vice-présidence de la Société et du Congrès préhistorique de Beauvais. Nous l'avons vu aux excursions scientifiques, dirigées par A. de Mortillet; aux Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences. Et tous ceux qui l'approchèrent devinrent ses amis, séduits par son aménité.

Quoique très fatigué et souffrant, il brava la température accablante de l'été dernier; il assista au Congrès de l'Association française à Dijon et tint encore à nous accompagner à Nîmes, au Congrès préhistorique; mais, là, ses forces le trahirent; il fut terrassé et dut rentrer à Paris.

Un peu remis, notre ami, le docteur H. Martin, l'emmena dans sa propriété du Peyrat; et, à force de soins presque filiaux, il retrouva quelques forces; il eut la joie suprême d'assister à la découverte de l'Homme moustérien de La Quina.

Ce fut son dernier rayon de joie; mais il ne put avoir la consolation d'assister à la séance de la Sorbonne, pour applaudir son excellent ami; il dut s'excuser, car ses forces déclinaient déjà; et, peu après, une agonie trop longue l'enleva à l'affection des siens et de ses amis anxieux, qui voulaient encore espérer.

Tous ceux qui ont connu l'ami sincère et désintéressé que nous avons tenu à accompagner jusqu'à cet instant suprême, où nous devons nous séparer, conserveront le souvenir ému de ce collègue à l'amitié si sûre, au regard si bienveillant, et qui va laisser parmi nous un vide irréparable.

Nous sommes l'interprète de tous nos collègues de la *Société préhistorique française*, en offrant à Mme Marot, à Mme Péchadre, sa fille qu'il affectionnait, au docteur Péchadre et à ses enfants, ainsi qu'à sa famille, nos plus sincères condoléances.

Adieu, cher Monsieur Marot Soyez assuré que vous emportez l'estime générale de notre Société et de tous vos amis, qui ne vous oublieront jamais.

***

M. le docteur Henri MARTIN a fait également l'éloge du défunt. Voici le discours, prononcé par M. le Dr H. MARTIN, Président du prochain *Congrès préhistorique de France.*

Mesdames, Messieurs,

Au milieu des regrets et des larmes, un récent, mais bien sincère, ami s'approche de votre tombe, Henri Marot, pour vous adresser un dernier adieu. Adieu déchirant pour vos chers enfants, auprès desquels vous trouviez l'affection si douce qu'on devait à l'aïeul vénéré. Adieu poignant pour tous nos collègues de la *Société préhistorique et* des *Congrès préhistoriques de France* ! Belle et noble figure, au regard si profond et si droit, empreint d'une sorte de timidité ou plutôt de sage réserve, vous saviez, dans vos actes, associer la réflexion et la décision. D'une bonté inépuisable, vous vous complaisiez dans le bien ; et les satisfactions, les joies que vous pouviez procurer à vos amis, faisaient votre bonheur. Profondément versé dans la Préhistoire, vous possédiez à fond cette belle science et étiez un modeste, mais saviez y trouver les éléments d'une philosophie élevée, que votre esprit réclamait. Curieux des récentes découvertes, vous n'hésitiez pas à suivre les cours de l'Ecole d'Anthropologie ; et alors vous deveniez l'élève studieux, qui grave dans sa mémoire et n'oublie jamais le point essentiel de la leçon originale. Votre activité scientifique ne se bornait bas à la fréquentation des Sociétés savantes et des Ecoles. Il y avait la pratique ; et les Congrès, les Excursions, les Fouilles étaient, pour vous, le terrain préféré de la Préhistoire.

Deux mois à peine nous séparent de ce jour, où vos yeux s'illuminaient, dans le gisement de La Quina, au moment de la découverte d'un ancêtre fossile ! — Moment d'émotion, que nous avons réciproquement partagé, moment de joie que j'ai été heureux de vous donner. Hélas ! Nos beaux projets sont anéantis, puisque vous me laissez seul dans ces tranchées archéologiques, où vous étiez si attentif et si anxieux.

Hier, vous étiez l'ami désiré de la maison, l'aimable collaborateur, le conseil précieux ; et aujourd'hui la mort a tout fauché. Mais que de souvenirs resteront attachés à vous dans ce coin de la Charente, où toutes les mains se tendaient vers vous.

Adieu, cher et bon camarade, Adieu !

Après lui, M. A. DE MORTILLET parla au nom de la *Société d'Excursions scientifiques* ; et M. G. COURTY, l'explorateur géologue, exprima, enfin, au nom des amis du défunt, les regrets que causait sa disparition brutale.

VIIIe Congrès préhistorique de France.

Session d'Angoulème : 18-24 AOUT 1912.

Le COMITÉ D'ORGANISATION du *Congrès préhistorique de France*, qui doit se tenir à Angoulème en 1912, a résolu, dans sa réunion du 6 janvier dernier, de changer la Date précédemment choisie, considérée comme trop tardive par de très nombreux collègues. En conséquence,

le Congrès d'Angoulême aura lieu du 18 au 24 Aout 1912, conformément aux Circulaires, qui vont être incessamment envoyées.

Nous pouvons annoncer dès aujourd'hui que la réduction de 50 % sur les Chemins de fer est obtenue. Mais il faudra être muni, désormais, d'une Lettre d'Invitation spéciale, qu'il faudra avoir soin de demander, au moins un mois à l'avance!

Banquet de la S. P. F.

Nous rappelons que le Banquet annuel de la S. P. F. aura lieu le Jeudi 25 Janvier 1912, à 7 heures et demie du soir, au Restaurant Foyot, rue de Tournon, à Paris.

Nous engageons nos Collègues à y assister, et prions les dames, membres de la S. P. F. et des Congrès, de vouloir bien honorer cette modeste fête de leur présence.

Les « Mémoires » de la Société Préhistorique Française.

Année 1911. — 3e Liste.

Voici les noms des nouveaux adhérents :

115. Hauser.
116. Haacke.
117. Cte Begouen.
118. J. Labrie.
119. H. Giraux.
120. Boismoreau.
121. *Musée historique* (Moscou).
122. Gaillard.
123. Vial.
124. Hugues.

Le Volume I des Mémoires (1911) va être, sous quelques jours, distribué à tous les Souscripteurs.

A partir de Février 1912, ce volume sera disponible en Librairie. — Il sera mis en vente au prix fort de Vingt Francs, comme le Bulletin de la Société.

Admissions de nouveaux Membres.

Sont déclarés admis comme Membres de la S. P. F. : MM.

Siffre, D. M., 97, boulevard Saint-Michel.
[H. Martin. — E. Hue].

Quiller, archéologue, Châteauroux (Indre).
[A.-L. Girardot. — J.-B. Barreau].

Salle (Louis), directeur du *Trait d'Union* commercial, 69, rue de la République, Rouen (Seine-Inférieure).
[Dubus. — L. Coutil].

Le Bel, 250, rue Sain-Jacques, Paris, Ve.
[Guébhard. — L. Coutil].

Guyochin, D, M., 171, faubourg Poissonnière, Paris.
[Théoleyre. — Le Pileur].

Bibliothèque.

La Bibliothèque de la S. P. F. a reçu les ouvrages suivants :

Aveneau de la Grancière. — *Explorations archéologiques en Moréac (Morbihan). — Le Tumulus de Kerlaun. — Tombelles de Beaulieu. — Ferriers de Beaulieu. — Néolithique de Beaulieu.* — [Extr. *Bull. Soc. Poly., Morb.*, nov. 1911]. — Vannes, 1911, in-8°, 12 p., 4 fig.

Aveneau de la Grancière. — *Découverte d'une nouvelle Villa gallo-romaine près du Château de Kerhan-en-Areadon (Morbihan). — Les Substructions de Pen-er-Men.* — [Extr. *Bul. Soc. Polym. du Morbihan*, 1911]. — Vannes, 1911, in-8°, 6 p., 1 plan.

Aveneau de la Grancière. — *Sur les découvertes et interprétations récentes de Pétroglyphes ou Signes gravés de l'époque néolithique.* — [Extr. *Bull. Soc. Polym. de Morbihan*, 1910]. — Vannes, 1910, in-8°, 14 p., 4 fig.

Aveneau de la Grancière. — *Inventaire des Silex du Grand-Pressigny recueillis dans le Morbihan.* — [Extr. *VIe Congr. Préh. de France*, Tours, 1910, p. 333-340]. — Le Mans, 1911, in-8°, 8 p., 1 pl. hors texte.

Aveneau de la Grancière. — *Inventaire sommaire des haches-marteaux et des haches doubles en pierre polie, trouvées en Bretagne-Armorique, et plus particulièrement en Morbihan. — Note sur une hache marteau en pierre polie, trouvée à Saint-Barthélemy (Morbihan).* — [Extr. *Bull. Soc. Polym. Morb.*, nov., 1910]. — Vannes, 1910, in-8°, 19 p., 15 fig., 1 pl. hors texte.

Bénard. — *Découverte et fouilles d'un Dolmen à Champignolles (Oise).* — [Extr, des *Mém. de la Soc. Acad. de l'Oise*, XIX, 1re partie]. — Beauvais, 1905, in-8°, 16 p., 4 pl. hors texte.

Antonio dos Santos Rocha. — *Materiaes para o estudo da stade Cobre em Portugal.* — Fogueira de Foz, 1911, in-8°, 79 p., XI pl. hors texte. [Très important mémoire sur l'*Age du Cuivre* en Portugal].

Travaux de la Section Numismatique et Archéologique du Musée National du Transylvanie. — Année 1910, t. I, n° 1. Année 1911, t. II, n° 1 et 2. — Kolozsvar, in-4°, nombreuses figures.

Westropp (T. J.). — *The ancient forts of Ireland : being a contribution towards our Knowledge of their types, affinities, and structural features.* — [Extr. *The Trans. of the Roy. Irish Acad.*, XXXI, par. XIV, 1912, Mars]. Dublin, in-4°, 1902, nomb. fig.

Westropp (T. J.). — *Types of the Ring-forts remaining in Eastern Clare (Killaloe; its royal forts, and their history.* — [Extr. *Proceed. of the Roy. Irish. Acad.*, XXIX, Sect. C, n° 7, Août, p. 186-212]. — Dublin, 1911, in-4°, fig.

WESTROPP (T. J.). — *Clare Island Survey. Part 2. History and Archæology* [Extr. *Proc. of. the Roy. Irish Acad.*, XXXI, 1911, déc., 78 p., 10 pl. hors texte] — Dublin, in 4°, 1911.

CARTEREAU (E.). — *Le Mégalithe de Vouvray-sur-Huisne (Sarthe). Un cas d'antériorité du Polissoir sur le Dolmen.* — [Extr. *VIe Congr. préh. de France*, Tours, 1910, p. 619-631]. — Tiré à part, Le Mans, 1911, in-8°, 15 p., 5 fig.

HARMOIS (A. L.). — *Inventaire des Cachettes de l'Age du Bronze dans le département de la Manche.* — *Homme Préhist.*, n° 6 et 7, 1911, p. 176.

HARMOIS (A. L.). — *La Poterie* (Canton de Lamballe) : *étude archéologique.* — [Extr. *Mémoires Soc. Emul. des Côtes-du-Nord*, 1911]. — Saint-Brieuc, 1911, in-8°, 12 p.

Jahresbericht der historichen Museum in Bern pro 1909. — Bern, 1910, in-8°, 64 p., figures.

Procès intenté à la Société.

M. Pény-Hirmenech est débouté de sa demande en paiement de dommages-intérêts par un Jugement du Tribunal civil de la Seine, en date du 18 décembre 1911.

Présentations et Communications.

Présentations.

J. WIEDMER-STERN (Suisse) et GUÉBHARD (Paris). — *Photographie de petites poteries palafittiques, d'usage infantile, du Musée de Berne.*

H. MARTIN (Paris) et Dr SIFFRE (Paris). — *L'Homme fossile de La Quina.* [Présentation d'une Maquette en plâtre et de Moulages divers].

P. DE MORTILLET (Paris). — *Hache polie gravée.* — Discussion : M. MARIGNAN; A. GUÉBHARD.

COMTE DE MÜLINEN (Suisse). — *Ex voto en terre cuite, trouvé en Palestine* (Photographie).

Communications.

VUARNET (Savoie). — *Pierre à rainures de Suisse.*

E. MENANT (Autun). — *Tortue en porphyre d'Autun.* — Discussion : MM. BAUDON; E. TATÉ; A. DE MORTILLET; PAGÈS-ALLARY.

H COROT (Côte-d'Or). — *Le Néolithique à Alise-Sainte-Reine.*

O. VAUVILLÉ (Aisne). — *Doubles rangées de Grès, dressées et alignées, du Département de l'Aisne.*

DE SAINT-PÉRIER. — *Découverte d'une Roche à pétroglyphes à Moulineaux (Seine-et-Oise).* — Discussion : G. COURTY; M. BAUDOUIN.

Marcel Baudouin (Vendée). — *Découverte de quatre Polissoirs en Vendée en* 1911 [*Cheffois ; Avrillé* (*Deux*) ; *N.-D.-de-Riez*].

M. Stalin (Beauvais). — *Meule à grains de la fin du néolithique ou des débuts de l'âge du bronze, provenant des environs de Cires-les-Melle* (*Oise*). — *Molette de même époque recueillie à Bourcq* (*Oise*). — Discussion : MM. A. de Mortillet ; M. Baudouin.

Charvilhat (G.) (Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme). — *Fouille à la station magdalénienne du Pont de Longue, près la gare de Vic-le-Comte* (*Puy-de-Dôme*), en mai 1910.

Charvilhat (Clermont-Ferrand, P.-de-D.). — *Découverte d'un Menhir, près le village de Piogat, canton de Menat* (*Puy-de-Dôme*).

Le Coniat (Trégomar, C.-du-N.). — *L'Allée couverte des Jeannetières-de-Plédeliac* (*Côtes-du-Nord*).

Boutanquoi (Nampcel, Oise). — *Station préhistorique de Nampcel* (*Oise*).

II. — NOTES ORIGINALES, DISCUSSIONS, ET PRISES DE DATE.

Discussion sur les Pressoirs.

M. E. Vuarnet a fait savoir à M. A. Guébhard qu'il avait remarqué, à Nyon (Vaud, Suisse), une pierre tabulaire, à rainures de plus de 1 mètre de longueur, rappelant les tables de pressoir, dont il a été question dans le Bulletin (t. VII, 1910, p. 62-80, 86-88, 144-149, 209-211, 376-378, etc.), notamment la *fig.* 14 de la p. 69.

Sur une petite Tortue en porphyre, trouvée à Autun.

PAR

M. E. MENAND (Autun, S.-et-L.).

Pour faire suite aux notes parues, dans les derniers Bulletins de la *Société Prehistorique Française* sur la Tortue, j'ai à vous signaler une petite pierre en cabochon, dont la partie convexe reproduit par des traits en creux les imbrications d'une carapace de tortue.

Cette pierre, un porphyre vert d'Egypte est très soignée comme travail ; la partie plane a un contour de forme ovoïde et mesure $0^{m}014$ dans son plus grand diamètre et $0^{m}012$ dans son diamètre le plus faible. Telle qu'elle est actuellement, elle est incomplète en ce sens qu'elle devait être sertie dans un métal.

Le porphyre vert, qui fut importé abondamment d'Egypte en Gaule à l'époque de la domination romaine, et dans lequel a été taillée cette petite carapace de tortue, l'emplaecment très rapproché du théâtre gallo-romain d'Autun dans lequel elle a été trouvée : tout semble indiquer que cette pierre a fait partie d'une bague ou d'un autre bijou gallo-romain, et que la Tortue était employée par les Gallo-Romains comme ornementation et peut-être comme amulette.

Statuette en terre cuite trouvée en Palestine.

PAR

M. le Dr E. Comte de MÜLINEN (Berne).

A l'appui de la petite note donnée à la p. 247 du Bulletin d'Avril, nous sommes heureux de publier la photographie d'un ex-voto, provenant d'une grotte des environs de Saint-Jean-d'Acre, représentant un cavalier, dans lequel la plupart des archéologues qui l'ont étudié croient bien reconnaître une figuration de Gaulois.

Fig. 1. — Statuette en terre cuite de la grotte de El-Bi'ne, près Akka (Palestine).

Nous devons ce cliché à l'obligeance du *Musée Historique de Berne*, qui possède la pièce originale et qui a bien voulu répondre, aussitôt que cela lui a été possible, au désir exprimé tout de suite à ce sujet à M. de Mülinen par M. A. Guébhard.

Objets en terre cuite des Palafittes Suisses (Age du Bronze).

M. A. Guébhard présente, de la part de M. Wiedmer-Stern, une vingtaine de remarquables photographies, grandeur naturelle, de petits objets de terre cuite des Palafittes suisses, de l'âge du Bronze, dont quelques-uns, munis de trous latéralement et supérieurement, peuvent bien avoir été, plutôt que des biberons, de petites lampes à graisse, mais dont la plupart ne semblent guère avoir pu être que des hochets, ou jouets d'enfants, quoique, en d'autres circonstances, où ils furent rencontrés en quantité considérable (1) ou même en amas industriels (2), quelques-uns, surtout les zoomorphes (3), aient été interprétés comme objets votifs, et d'autres, réduction miniature d'ustensiles courants, parfois taillés en pierre (Morgan, *Perse*, VII, 18, fig. 2-14), comme pots à fard, godets de couleur, etc.

Leur abondance dans les stations lacustres justifierait bien une étude monographique.

M. le Dr Baudon, qui a eu l'occasion de voir récemment beaucoup de ces objets dans les Musées suisses, appuie l'interprétation d'un bon nombre d'entre eux comme lampes.

Présentation de Moulages et de Photographies. Reconstitution du Crâne de l'Homme fossile de La Quina.

M. le Dr Henri Martin entretient les membres de la Société des travaux de reconstitution qu'il exécute sur le Crâne moustérien de La Quina et présente deux maquettes. L'une reproduit le crâne dans son état primitif avec le chevauchement des os; et l'autre un état de dégagement assez avancé. Ces témoins faciliteront la reconstitution, car les fractures des pièces crâniennes ont été reproduites par MM. Bousquet, avec une exactitude parfaite. La méthode du mou-

(1) S. de Rossi, *Intorno ad un copioso deposito di stoviglie od altri oggetti arcaici rinvenuto nel Viminale*, Bull. d. Commiss. archeol. commun. di Roma, VI, 1878, p. 65-92, pl. VI-VIII (v. p. 79).

(2) Giovanni Patroni, *Caverna naturale con avanzi preistorici in prov. di Salerno*, Monum. antichi, IX, 1900, col. 541-616, 72 fig. — L'auteur remarque (col. 570) l'extraordinaire abondance de vases minuscules, quelques-uns faits d'un simple coup de doigt dans la pâte, trouvés par centaines, encore alignés ou empilés dans cette grotte préhistorique.

(3) Baron Albert Nyari, *A Peliny-Varhegyi Oestelep*, Archeologiai Ertesitö, XXIX, 1909, p. 431, fig. 24.

lage a été abandonnées pour ce premier travail ; les pièces étant très fragiles, on pouvait craindre des dégâts irréparables.

Cependant la consolidation des os n'est pas négligée ; elle est faite, non pas avec des matières putrescibles comme la gélatine, mais avec des applications au pinceau de térébenthine contenant en dissolution de la cire d'abeilles et de la paraffine. Ce procédé donne d'excellents résultats.

Les croquis des différentes phases du dégagement et les nombreuses photographies, représentant les changements successifs du bloc contenant les pièces crâniennes, sont présentés, ainsi que la méthode employée pour le repérage et la numération de tous les fragments.

Actuellement la seconde arcade sourcilière a été en partie retrouvée; la tête se reconstruit; et les principaux os du crâne sont juxtaposés.

Les difficultés d'assemblage ont été amoindries, en employant, non pas un collage précipité et définitif, mais un dispositif de bandelettes de toile, maintenues avec de la gomme arabique et rapprochant les fragments entre eux. Ces bandelettes, au niveau des sutures et des sillons de fracture, sont dégommées pour permettre un mouvement de charnière ; ce procédé permet de conserver un certain jeu entre des pièces avant leur réunion solide et définitive ; il facilite aussi l'adaptation des os wormiens et des fragments intercalaires, d'une mise en place souvent très difficile.

Ce long travail est en bonne voie ; et bientôt l'étude du crâne sera soumise à la Société préhistorique.

Note sur une Usure spéciale des Molaires du Squelette de La Quina.

PAR M. LE Dr

SIFFRE (Paris),

Directeur de l'*Ecole Odontotechnique.*

Je remercie M. le Dr Martin de l'honneur qu'il m'a fait, en me permettant d'étudier la denture du sujet si intéressant qu'il a découvert à La Quina; et, avec son autorisation, je me permettrai de signaler une usure particulière, portée par la 1re et la 2e molaire inférieures gauches.

On remarque, sur la face de la 2e molaire située parallèlement au bord de l'émail au collet, et intéressant cet émail même, une gouttière, qui mesure environ 0m04 à 0m05 millimètres de longueur, sur un millimètre de profondeur. Gouttière absolument lisse, sans trace de calcification, et qu'il n'est pas possible d'attribuer soit à la carie, soit à une action quelconque post-mortem.

Sur la 1re molaire, à l'angle cervical jugo-distal, c'est-à-dire au collet, existe une gouttière, creusant cet angle sur son côté externe ou jugal d'environ 0m02 et sur son côté postérieur ou distal, d'environ 0m04, en longueur. La profondeur de la gouttière semble atteindre 0m02 à sa partie moyenne, pour diminuer et cesser vers l'angle disto-lingual.

La largeur de cette gouttière est d'environ 0m02 et demi, tandis que la gouttière de la 2e molaire ne dépasse pas 0m01. La présence de cette usure n'a d'autre explication que par l'usage d'un instrument, introduit souvent et longtemps entre les deux molaires, en un mot par l'usage d'un « cure-dent? »

Cette usure n'est pas générale; elle n'existe pas sur toutes les dents; on peut donc croire que, là seulement, le sujet avait éprouvé le besoin de se débarrasser de ce qui avait pu s'accumuler entre ces deux dents 1re et 2e molaires (1).

La question se pose de savoir, si, par habitude, le sujet de La Quina introduisait un objet pointu entre ses dents, et, par cela même, n'avait pas blessé et infecté sa muqueuse et ouvert l'articulation alvéolo-dentaire dans la région interdentaire, ou bien, si, porteur d'une gingivite d'origine tartrique localisée sur le groupe molaire, il n'avait pas senti le besoin de retirer les aliments introduits pour la mastication dans l'infundubilum alvéolo-inter-dentaire, qui le faisaient souffrir ou le gênaient simplement.

Je crois que c'est plutôt cette dernière raison, qui détermina l'usage du cure-dent. En effet, chez tous les sujets et chez le sujet même de La Quina, on constate la présence de tartre, et un déchaussement marqué de ce fait. Sur ce dernier sujet, on peut aussi constater une lésion de l'os alvéolaire-interdentaire; et je ne crois pas m'avancer beaucoup, en disant qu'il avait de l'arthrite chronique à ses deux molaires au moins.

Du reste, l'usure que j'ai l'honneur de signaler, se rencontre identique sur un crâne de nègre de Dakar (2), que possède le Dr Martin, et la dent ainsi usée laisse constater une phase très avancée de gingivite expulsive ou mieux d'arthrite infectieuse — et suppurant — avec cavité d'ostéite péri-radiculaire, le même crâne porte des traces manifestes d'alvéoles ayant perdu leur dent par le processus pathologique connu couramment sous le nom de pyorrhée ou de polyarthrite infectieuse chronique.

En résumé, le sujet de La Quina a creusé, par un long usage, une

(1) Je fais mes réserves pour les mêmes molaires supérieures, qui semblent porter la même usure. Mais il faut attendre qu'on puisse les avoir en mains, pour affirmer.

(2) J'ai constaté cette usure sur d'autres dents préhistoriques.

région de ses dents absolument à l'abri des facteurs d'usures connus et naturels.

Cette usure n'a pu être produite qu'avec un objet pointu et assez aigu pour ne creuser qu'un millimètre à sa pointe, et assez dur pour entamer un tissu dentaire comme l'émail.

L'on peut dire que primitivement il y a eu lésion et que les aliments introduits, gênant et provoquant de la douleur, ont obligé le sujet à chercher le moyen de s'en débarrasser!

M. Marcel Baudouin. — Je ne puis pas ne pas souligner l'intérêt de l'observation, si remarquable, de M. le Dr Siffre, relative à l'Homme fossile de La Quina, pour deux raisons : la première, c'est que j'ai bien examiné les *lésions dentaires* du Nègre de Dakar, qu'il a présentées à la *Société d'Anthropologie*, et que je suis absolument de son avis; la seconde, c'est que j'ai déjà, moi-même, en 1908, signalé, à la même Société (1), l'existence de lésions dentaires analogues sur des crânes, probablement préhistoriques, provenant de la Grotte de Martiel (Aveyron).

A cette époque, comme j'insistais sur cette affection, qu'autrefois on appelait la *Gingivite expulsive* (Magitot) et qu'on dénomme aujourd'hui *Poly-arthrite infectieuse chronique*, M. le Pr P. Raymond m'accusa de faire un diagnostic *erroné*. Je remercie très vivement M. le Dr Siffre de m'avoir permis de répondre, à la *Société d'Anthropologie* même, que c'est bien moi qui avais raison... Je le répète, aujourd'hui, ici, afin que personne n'en ignore plus.

Je voudrais terminer par une remarque déjà faite. Plus je vais, plus je constate que l'*Homme Moustérien* était un homme déjà très intelligent : la preuve, c'est qu'il avait inventé le cure-dent! Par conséquent, son cerveau était déjà *très évolué*. — Cela prouve enfin, une fois de plus que c'est bien à l'*époque Tertiaire* qu'il faut rechercher les premiers Hommes, et non au Chelléen!

Discussion sur l'émail des Poteries romaines.

M. L. Franchet (Asnières, Seine). — M. Aymar, dans un article qui a paru dans le dernier Bulletin, émet l'hypothèse que les Gallo-romains ont pu utiliser les sels alcalins, contenus dans les eaux de certaines sources de l'Auvergne : sels qu'ils auraient extraits au moyen de bassins d'évaporation. Il n'est certes pas impossible, qu'un tel procédé ait été utilisé, et il sera intéressant de rechercher dans le voisinage des sources salines, ce qui peut subsister de ces installations industrielles, si toutefois elles ont existé. En attendant que

(1) Marcel Baudouin. — *La Grotte de Jammes, à Martiel* (Aveyron). — [Rapport de Mission]. — *Bull. et Mém. Soc. d'Anthr. de Paris*, 1908, p. 746-748.

nous soyons fixés sur cette intéressante question, il n'est pas inutile de résumer ce que nous savons, relativement aux provenances de la Soude chez les anciens.

Tout d'abord, et avant toute chose, je voudrais éclaircir un point très important, relatif à l'enduit vitrifié qui recouvre la poterie romaine et que les auteurs désignent indistinctement sous les noms de *glaçure* et de *vernis*, alors que c'est un véritable *émail*. Cette confusion, entre plusieurs termes désignant des produits absolument distincts les uns des autres, existe malheureusement dans tous les ouvrages de Céramique, parce que leurs auteurs se sont tous inspirés du *Traité des Arts céramiques* de Brongniart, livre vieux de près d'un siècle.

Pour être bref, je dirai seulement que le *vernis*, ainsi que la *glaçure*, sont des enduits vitrifiés TRANSPARENTS, tandis que l'*émail* est un enduit vitrifié OPAQUE (1).

Or l'enduit rouge des poteries romaines, est un véritable *émail*, coloré par du peroxyde de fer, qui est un opacifiant aussi énergique que l'oxyde de chrome (dans la série des opacifiants colorés). J'ai montré naguère (2) que l'émail *noir* des Grecs était composé de carbonate de soude (le fondant) et d'oxyde ferroso-ferrique (le colorant). — La coloration noire de cet émail est due à ce dernier oxyde. Cependant, si, lorsque l'émail est vitrifié, on le laisse exposé à la chaleur du four, mais sans augmenter la température, l'oxyde ferroso-ferrique noir (Fe^3O^4 contenant 27 % d'oxygène) se suroxyde et passe à l'état de peroxyde de fer rouge (Fe^2O^3 contenant 29 % d'oxygène). Ce passage du noir au rouge s'observe assez fréquemment dans l'émail grec; et cet émail rouge est alors rigoureusement identique à l'émail romain des poteries dites samiennes. J'ai signalé, en même temps, que l'usage de l'émail *noir* grec s'était continué chez les Romains concurremment à celui de l'émail rouge, devenu alors d'une fabrication courante (3).

L'émail rouge est composé d'un sel alcalin et de peroxyde de fer; peut-être aussi d'un peu de chaux, dont la présence est très difficile à mettre en évidence, en raison de la faible épaisseur de l'enduit vitrifié. En tous les cas le *brillant* de l'émail n'a certainement pas été obtenu au moyen de vapeurs salines, comme on l'a dit à tort.

Donc, pour en revenir à la question du carbonate de soude, ce sel avait chez les Romains un grand emploi, non pas tant dans les fabriques de céramique, que dans celles de verrerie. D'où provenait ce

(1) J'ai indiqué la nomenclature céramique réelle dans ma *Céramique primitive. Introduction à la technologie*. 1911, Paris, Geuthner, édit. (pages 78 à 82).

(2) *Sur la préparation de l'émail noir des poteries grecques par l'oxyde ferroso-ferrique naturel. — Comptes rendus de l'Acad. des Sc.*, t. 152, p. 1097.

(3) J'ai de nouveau traité cette question au Congrès de l'*Association française pour l'Avancement des Sciences*, tenu à Dijon au mois d'août 1911.

Carbonate de soude? Et tout d'abord, était-ce bien toujours ce sel qui était employé sous le nom de *Natron*? En effet, nous traduisons ainsi le *Nitrum* des latins, produit qui désignait indistinctement les carbonates et sulfates de soude et de potasse (mais non pas le salpètre, notre *nitre*, comme l'ont avancé certains auteurs). Cette erreur a été combattue par Berthelot, avec l'autorité que lui donnait sa profonde connaissance des origines de la chimie.

Les anciens désignaient, sous le nom *Nitrum factice*, le sel extrait des cendres du chêne : c'était donc du *carbonate de potasse* (les cendres de chêne, de châtaignier, de charme, de hêtre, de noisetier, etc., en renferment 80 à 90 p. 100). Par conséquent, vu l'abondance des forêts, en Gaule, les Romains pouvaient se procurer très facilement un sel alcalin, servant de fondant à l'émail, car on sait que les carbonates de soude et de potasse possèdent, sous ce rapport, des propriétés absolument identiques; si aujourd'hui on préfère employer du carbonate de soude, cela tient à ce que le carbonate de potasse est d'un prix plus élevé; il a aussi l'inconvénient d'être déliquescent.

Voyons maintenant la provenance de la *Soude*. Il faut se rappeler que l'Egypte avait été convertie en province romaine dès l'an 30 avant J.-C., de sorte que, pendant que les Romains occupaient la Gaule, ils avaient toutes facilités pour tirer, de leur colonie égyptienne, les sels de soude, dont ils avaient besoin et qu'ils trouvaient en abondance dans certains lacs. A défaut de l'Egypte, ils avaient la faculté d'employer les cendres (puisqu'ils connaissaient ce procédé) des plantes appartenant aux genres *Atriplex*, *Sassola*, *Salicornia*, *Chenopodium*, qui croissaient dans le Sud de la Gaule, en Italie, ainsi que dans le Nord de l'Afrique et en Espagne, également soumis à leur domination. Je suis fondé à croire, cependant, que parmi ces diverses sources, où les Romains pouvaient puiser pour se procurer la soude, ils préféraient les sels alcalins provenant de l'Egypte ou de la Syrie. En effet, on sait combien, dans les Arts du Feu, les traditions se sont perpétuées longtemps, puisque, même aujourd'hui, nous retrouvons communément, en céramique et en verrerie, des procédés empiriques, qui remontent à une antiquité extrêmement reculée, bien antérieure à l'époque romaine. D'autre part, on connaît la prospérité des verreries de l'Italie, à l'époque de la Renaissance. Néri (1612), qui nous a transmis les procédés de fabrication qui était alors en usage, s'exprime ainsi à propos de la soude : « La poudre vulgairement appellée *Rochetta*, que l'on apporte de Syrie ou du Levant, est la cendre d'une plante, qui y croît en abondance. Cette cendre donne un sel incomparablement plus blanc que la soude d'Espagne. »

Donc, à cette époque la soude provenant de l'Orient était réputée

la meilleure. N'est-on pas fondé à croire que c'est par simple tradition, et parce que l'usage s'en était implanté depuis une longue suite de siècles?

Quoiqu'il en soit, les recherches entreprises par M. Aymar sont intéressantes, parce qu'elles sont susceptibles de fixer, peut-être un jour, un point de l'Histoire des Arts industriels, importés en Gaule par les Romains.

Le Néolithique au Plateau d'Alise.

PAR

M. Henry COROT (Savoisy, Côte-d'Or).

Les fouilles d'Alésia, à la Croix Saint-Charles, c'est-à-dire celles opérées sous la direction de MM. le Dr Epery et le Commandant Espérandieu ont été, cette campagne, particulièrement intéressantes et fructueuses.

L'*Académie des Inscriptions* en a entendu les échos par les communications de M. Héron de Villefosse et de M. le Commandant Espérandieu lui-même, qui ont fait ressortir la valeur historique de la découverte de la *voie gauloise* d'Alésia, ainsi que des vestiges des *Fortifications*, élevées en l'an 52, par Vercingétorix, pour aider à la défense de la place.

Les fouilles faites en tranchées en tous sens, sur cette première assise de l'Oppidum, immédiatement au-dessus des abrupts, ont procuré des restes de l'*occupation néolithique* du plateau, restes d'autant plus intéressants qu'ils paraissent appartenir à un *fond de cabane* de l'époque, puisqu'ils ont tous été recueillis dans un foyer, à part cependant la *poterie*, qui se trouvait à quelque distance du foyer, et en plein dans un magma d'argile, provenant vraisemblablement du niveau des sources, dont l'emplacement en question se trouve en contre-bas, d'environ 1m50.

Les objets sont des *racloirs*, de diverses taille et dimensions, et une très intéressante *pointe de flèche*, triangulaire, appartenant au type dit à *tranchant transversal*.

Mais, ce qui fait l'intérêt de cette flèche, c'est qu'obtenue comme on le sait, d'une lame de couteau brisée en triangle, elle a été finement retouchée sur les parois de la section du plan du couteau.

La poterie est bien franchement de la fin du Néolithique; c'est un vase, *apode*, de grandes dimensions, dont le diamètre de la panse pouvait atteindre si j'en juge par les débris qu'il m'a été permis de réunir, environ 0m35 à 0m40, sur une hauteur d'environ 0m40 ou 0m45, le vase est à six anses tubulaires, posées deux à deux et l'une

sous l'autre, dans le genre de ceux qui ont été trouvés à Furfooz, et à ce qu'a signalé, ici même, notre très érudit confrère M. le Dr Guébhard.

J'ajouterai qu'un ciseau, en os, dont la partie supérieure ou talon, est formée par la moitié de la tête d'un radius d'animal, et dont le tranchant a été poli par frottement, sur un grès très fin. C'est une des pièces les plus intéressantes que nous ait procuré la région en fait d'os utilisés.

Pour intéresser les Protohistoriens, j'ajouterai encore que l'Oppidum d'Alésia a fourni, comme tout oppidum qui se respecte, son débris de *Poterie grecque* du IVe siècle A. C., ainsi que des vestiges des âges du Bronze.

La Station préhistorique de Nampcel (Oise).

PAR

O. BOUTANQUOI (Nampcel, Oise).

[*Prise de date*].

J'ai l'honneur de signaler, à la Société, la Station préhistorique de Nampcel (Oise), que j'explore depuis quelques années. Il s'agit d'une *Station néolithique*, *de surface*, à ranger parmi les plus intéressantes du département de l'Oise. Les objets récoltés s'élèvent à plusieurs milliers.

Située à l'une des extrémités du plateau du Soissonnais, entre les vallées de l'Aisne et de l'Oise, la station a été habitée pendant toute la période néolithique. *L'industrie est sans mélange.* A part quelques galets utilisés, le mobilier a été fabriqué surtout avec le *silex zoné*, *lacustre*, et le *silex de la craie*, silex absolument d'importation. Le *grès*, roche locale, a servi également. Le *silex du Grand-Pressigny* est représenté par trois spécimens. Les *roches étrangères* sont à l'état d'exception (éclogite et micaschiste).

L'outillage comprend *tous les modèles classiques*; mais, ce qui caractérise la station, c'est le *grand nombre d'armes* que l'on y rencontre. Il a été recueilli une vingtaine de *haches polies* entières ou à peu près entières; et plus de *mille* fragments gros et petits. Il n'en existe pas une seule, dite « préparée » pour le polissage ! Les haches en silex, d'abord taillées à petits éclats, sont entièrement polies. Les haches en grès ont été préparées par un piquage, qui reste visible au talon.

Les *pointes de flèche*, ordinairement rares, sont ici fréquentes; environ *deux cents* figurent dans ma collection. Presque tous les types connus s'y trouvent. Le dard à pédoncule et à barbelures

est le plus commun. Un certain nombre d'entre elles sont de véritables chefs-d'œuvre par le soigné du travail d'exécution. La tribu, qui habitait la station, se livrait donc surtout à la chasse. Le pays est, du reste, encore aujourd'hui un centre giboyeux.

Discussion sur les Haches polies avec gravures.

M. Paul de Mortillet. — J'ai l'honneur de présenter à la Société, au nom de notre collègue M. J. Théoleyre, une hache polie, faisant partie de sa collection. Cette hache (*Fig.* 1) est curieuse, à cause des traits gravés à la partie extrême du talon : traits qui forment sur les deux faces le même dessin. La hache mesure $0^{m}11$ de long, $0^{m}055$ de large au tranchant, et $0^{m}02$ au talon ; elle est, je crois, en grauwacke des Vosges, et a été trouvée à Steinsulz, canton de

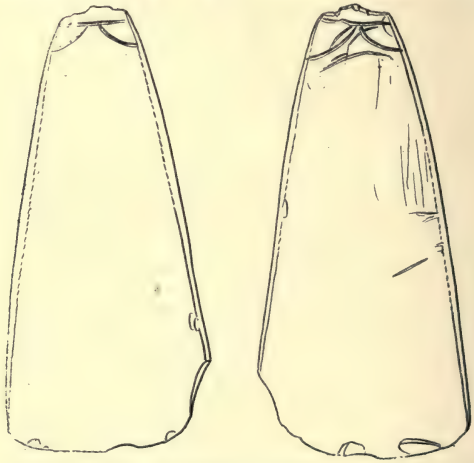

Fig 1. — Hache polie avec *gravure* au talon. Vue des deux faces. — *Echelle* : 2/3 Grandeur.

Hirsingue (Haut-Rhin). Cette localité a fourni d'autres haches polies ; les docteurs Faudel et Bleicher en indiquent quatre dans leur travail : « Matériaux pour l'étude préhistorique de l'Alsace ».

Pour les figures gravées sur les haches polies, qui nous ont été communiquées par M. Paul de Givenchy en 1910, et M. Louis Giraux à la dernière séance, nous sommes tous d'accord, je crois, pour les regarder comme postérieures à l'époque néolithique. Il doit en être de même pour le dessin tracé sur la hache que je vous pré-

sente. Quant au dessin lui-même, on peut le considérer comme un *signe cabalistique*, destiné à renforcer le pouvoir de la hache polie, déjà regardée comme *amulette*. Ce n'est là qu'une simple hypothèse, car nous ignorons dans quel milieu a été recueillie la hache de M. Théoleyre. Cependant l'enduit noir, qui se voit surtout au talon et sur l'un des côtés, me paraît prouver le long séjour de cette hache dans une cheminée, et par conséquent son utilisation comme amulette. Nous savons, en effet, que dans la plupart des provinces françaises, les haches polies sont populairement appelées *Pierre de foudre* ou *Pierre de tonnerre*; elles passent pour préserver les maisons contre la foudre. Cette superstition est aussi répandue dans le Haut-Rhin, car il est dit, dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, première partie, parue en 1878, que les haches polies sont considérées comme des *Pierres d'éclair* par les paysans du canton d'Hirsingue.

M. le Dr Marignan (Marsillargues, Hérault) envoie, pour faire suite à l'histoire des haches polies avec gravures, la photographie d'une pièce de sa collection. Sur cette photographie les traits de sa gravure ressortent bien.

Cette hache est en *gneiss;* elle a 0m095 de longueur, 0m060 de largeur, 0m036 d'épaisseur; elle pèse 360 grammes.

Il a ramassé cette hache, il y a une dizaine d'années, dans les décombres provenant de la démolition d'un mur de l'ancien *Couvent de Saint-Julien de Corneillac*, à 1 kil. 1/2 de Marsillargues. Ce couvent très vieux, puisque s'y était réfugié un fils de *Charlemagne*, qui avait fait des frasques, fut détruit en 1568 par les Protestants! Ce n'est plus aujourd'hui qu'une ferme.

La hache présente sur une face, une *Croix* de *Saint-André* très finement, mais très nettement tracée, comme n'a pu le faire qu'un outil en *métal*. Celui qui a mis ce talisman dans ce mur, a donc eu soin, au préalable, de le *christianiser*.

Autour de ce couvent il y avait encore au XIVe siècle un petit village de dix-huit feux. J'ai trouvé dans les tombes en dalles du cimetière de ce lieu, des vases du type que nous appelons ici *Pegau* (bas-latin, *Peguarium*, roman Peguad).

Dans quelques tombes, il y avait aussi une *Coquille de Saint-Jacques* perforée.

M. A. Guébhard, à propos de la hache incisée dont M. L. Giraux a publié de belles photographies (*B. S. P. F.*, VIII, p. 688), rappelle l'exemple de gravures sur pierres dures assez analogues, quoique formées d'entailles rectilignes bien plus nombreuses, observées dans la Palafitte de la Lagozza, en Italie, et dont M. Munro donne une

image réduite dans son ouvrage sur *Les Stations lacustres d'Europe* (Trad. P. Rodet, p. 211, pl. 30, *Fig*, 11-12).

III. — COMMISSION DES ENCEINTES.

Commission d'étude des Enceintes Préhistoriques et Fortifications anhistoriques.

M. Armand Viré, président de la Commission, dépose le 52e Rapport et constate avec satisfaction que, si quelques régions semblent avoir presque dit leur dernier mot, d'autres au contraire continuent à donner des matériaux abondants et nouveaux, tandis que plusieurs paraissent attendre encore leur explorateur.

L'infatigable M. Eusèbe Bombal nous donne l'exemple d'une ténacité scientifique bien digne d'être imitée ailleurs, en poursuivant ses belles fouilles au *Puy-du-Tour*, commune de Monceaux (**Corrèze**).

Munis d'une subvention de 200 francs accordée par le Touring-Club de France au Syndicat des Gorges de la Dordogne, M. Bombal, et son actif collaborateur, M. Amédée Muzac ont mis le sol à nu, sur une longueur de 25 mètres et une largeur de 6, du côté de l'Est, qui regarde Argentat. Ils ont enlevé une première couche stérile d'une épaisseur moyenne de 1m50. Ils ont trouvé alors un sol ancien, ondulé dans les deux tiers d'amont, plat sur le reste (*Fig.* 1).

Fig. 1. — Plan des Fouilles de 1911, sur Puy-du-Tour.

Sur la ligne ondulée C D du plan ci-joint, le roc a été entaillé en talus continu. Une série de trous cylindriques de 0m70 à 0m35 de diamètre, et de 0m65 à 0m20 de profondeur ont servi sans nul doute à asseoir le pied des poteaux constituant l'armature des cabanes. D'après la disposition des lieux, les fouilleurs pensent que ces cabanes étaient pourvues d'un étage pour l'habitation, le rez-de-chaussée servant d'étable et de réserve à provisions.

Les trouvailles sont nombreuses et importantes.

Monnaies. — Six en bronze appartenant au monnayage des Pictones, d'après M. Adrien Blanchet; aux Lemovices d'après d'autres auteurs. Une septième, en bronze également, d'un diamètre de 0m015 présente d'un côté un sanglier tête à gauche, à sexe fortement accentué, surmonté d'un croissant; autour sont des apparences de caractères romains. Au revers, un Hippocampe tête à droite, à partie postérieure terminée en queue de poisson : ce qui le différencie de celui qu'on voit sur la monnaie Arverne MOTVIDIACA. Une monnaie en argent, pesant 1 gr. 50, d'un diamètre de 0m013, présente le type de celle trouvée par notre collègue, M. Pagès-Allary, à Chastel-s.-Murat, et figurée par le Dr A. Guébhard dans son Rapport XXIX, du 24 juin 1909, fig. 3, n° 4. Elle est convexe à la face, concave à l'envers, comme celles du monnayage macédonien.

De 1906 à 1911, M. Bombal a aussi récolté 26 monnaies, dont : bronze, 21 des Pictones ou Lemovices, 2 de MOTVIDIACA; une au sanglier; argent, une des Bituriges.

Statuette. — Une applique creuse, en bronze, représente une tête grotesque d'homme imberbe, démesurément longue, coiffée d'une sorte de casque hémisphérique orné d'un galon qui couvre le front presque sur les yeux. Sa longueur est de 0m036 et un trou sous le nez servait à le fixer. Est-ce un *umbo* de bouclier?

Objets en bronze. — Deux bagues, dont une ornée de filets; 15 anneaux de diverses grandeurs; un serpent (boucle d'oreilles) cassé; des débris de colliers; un bracelet en forme de serpent, des débris de fibules, des rognures de feuilles de cuivre; des scories de bronze.

Objets en fer. — Un tronçon d'épée, large de 0m060, long de 0m27, qui sur ses deux faces présente une côte au milieu, accostée de deux gouttières et de deux plats au tranchant; un couteau de 0m12 de longueur, dont le manche est percé par le bout d'un trou dans le sens du tranchant au dos. Ces deux objets ont été trouvés dans un des trous avec un peu de charbon; un autre couteau de 0m26, y compris la pointe qui manque, trouvé dans la couche inférieure, non loin de la ligne B D; une serpette à manche percé à son extrémité, trouvée vers les trous 2 et 3; deux clefs non coudées; deux tiges de clefs, l'une plate, l'autre cylindrique et forée; un emporte-pièce en forme de gouttière; deux douilles de lance; une boucle de harnais, trois anneaux de 0m037 à 0m027 de diamètre; trois étriers avec rivets paraissant avoir servi à relier des pièces de bois, une poignée; trois pièces de fer indéterminées de 0m27 à 0m17 de long; des plaques de fer informes; des clous à tête ronde, de 0m03 de diamètre, convexes en dessus, concaves en dessous, conformes à ceux du crucifiement de Jésus-Christ, conservés à Rome; scories de fonte de fer épousant

la forme du fond du creuset ; l'une d'elles porte, noyée dans sa masse, une fibule de cuivre, sans doute tombée d'un vêtement.

Poterie. — Elle est très abondante et très variée, comme terre et comme facture. De nombreux tessons de cols, par leur ornementation de cercles virgulés ou de dessins géométriques, accusent l'enfance de l'art. Nombreux débris de grandes amphores ; la moitié inférieure d'un de ces vases, trouvé près de l'applique en bronze, mesure $0^{m}62$ de long. Un bord de vase, épais d'un centimètre, en terre brune micacée, décoré d'un cercle irrégulier de petits points formés par l'ébauchoir tenu obliquement, est percé au-dessus de ce cercle d'un large trou, dans lequel est engagé un anneau de fer de $0^{m}045$ de diamètre. On a trouvé aussi un autre bord percé d'un trou et couvert d'un enduit noir au dedans et au dehors ; un fond de vase en terre rouge, légèrement concave, percé de petits trous et noirci par places ; un petit éclat de terre brune, vernissé, ayant une section de cercle jaunâtre.

Verre. — Une fusaïole noire de forme aplatie, et la moitié d'une autre de couleur d'agate.

Pierre. — Trois fragments de meules ; cinq polissoirs en grès schisteux ; un autre en lave. Un septième, en grès schisteux mérite d'être décrit : son plan est un trapézoïde de $0^{m}125$ de long, de $0^{m}05$ à la base, de $0^{m}03$ au sommet. Il a servi à aiguiser sur les tranches, sauf sur celle du haut ; très rugueux sur une face, il a été uni sur l'autre, où il n'existe pas de traces de repassage. Il est percé en tête d'un trou très lisse ; trois rainures, dont deux horizontales dans la direction du diamètre du trou et l'autre verticale au-dessus, paraissent avoir une ligature pour préserver le bris de la tête. Est-ce une queue à aiguiser la faux, analogue à celle encore usitée aujourd'hui ?

On a trouvé, en outre, une pointe de flèche en silex jaune gris et un grattoir en silex noir semi-circulaire d'un côté, terminé en pointe à l'opposé ; de nombreux galets de la Dordogne (pierres de jet ?) ; des galets de laves et de quartz, plus petits (parures ?) ; enfin, du charbon à peu près partout.

D'après l'aspect divers de tous ces objets, le Puy-du-Tour paraît avoir été occupé pendant de longues périodes.

Les occupants des cabanes, dont on retrouve le sol, paraissent en avoir été expulsés violemment par de nouveaux venus. Ceux-ci, Gaulois sans doute, auraient élevé un nouveau rempart de terre, pierres et poutres clouées, selon le mode indiqué par César et constaté à divers Oppida tels, que Murcens et l'Impernal, dans le Lot, non loin de la région qui nous occupe.

On voit, par cet exposé, que nous avons à dessein assez développé, quelle est l'importance des travaux réalisés par nos savants correspondants.

La subvention du Touring-Club de France ne pouvait tomber en de meilleures mains et nous espérons que MM. Bombal et Muzac continueront longtemps encore leurs fouilles si profitables à la Science, et qu'ils nous donneront, un jour, une monographie d'ensemble, abondamment illustrée, de la très intéressante série d'habitats successifs du Puy du-Tour. Ajoutons que, avec un rare désintéressement, les auteurs déposent leurs récoltes au petit *Musée local* de la coquette ville d'Argentat, où chacun pourra les étudier.

M. Cormery nous envoie une note sur un curieux *Souterrain-refuge*, trouvé près du château de Jarzé (**Maine-et-Loire**). Nous regrettons de ne pouvoir l'insérer dès maintenant dans nos rapports; nous la mettons dans nos dossiers, déjà importants, surtout comme bibliographie, jusqu'au jour où la S. P. F. abordera l'étude de ce genre de monuments. Nous devons sérier les questions et l'étude des souterrains-refuges est trop vaste et trop complexe par elle-même pour figurer en simple annexe de l'étude des Enceintes. Elle méritera d'être entreprise un jour pour elle-même, avec toute l'ampleur que comporte le sujet; et avec des hommes nouveaux, plus compétents que nous en la matière. Le plus tôt sera le mieux.

M. Léon Coutil décrit les retranchements de la *Plaine du Roumois*, entre Bourgthéroulde et Montfort-sur-Risle (**Eure**), dont nous n'avons fait que mentionner quelques-uns, pour inventaire, d'après un relevé de M. J. Leroy, dans notre 10e rapport (B. S. P. F., IV, 1907, p. 341).

1° Boscbénard-Commin (canton de Bourgthéroulde). *Enceinte du Camp-Héroult* ou *du Neubourg*. — A 80 mètres environ de l'extrémité du petit hameau du Neubourg, se trouve une motte elliptique aplatie mesurant 8 mètres sur 22, entourée d'un fossé peu profond; la butte mesure 34 mètres de diamètre à la base. En face, s'ouvre une large fosse elliptique également de 70 à 75 mètres de diamètre sur 55 mètres, vers l'ouest, la fosse a près de 15 mètres de profondeur et 12 à l'est, une sorte de plate-forme existe au centre de la fosse, elle a servi pour l'extraction de la terre. Le dessus des talus mesure 8 à 10 mètres de large et 4 mètres de hauteur surtout à l'Est. En avant, existe une autre fosse plus petite de 33 mètres sur 55 et de 6 à 7 mètres de profondeur. De sorte que les trois obstacles, la butte et les deux fossés mesurent 115 à 120 mètres et 100 mètres de large pour la grande fosse prise du bas des fossés extérieurs.

A 1500 mètres, on extrait de la terre noire pour la porcelaine et à côté de la fosse très profonde existent toute une série d'excavations. Il est difficile d'affirmer que cela ait été aussi pour exploiter cette

terre, pour chercher du poudingue qui existe dans le sol de cette région, ou pour arrêter la marche de l'ennemi.

Nous ne croyons pas toutefois beaucoup à cette dernière hypothèse.

2° Saint-Denis-de-Bosquérard (canton de Bourgthéroulde). *Enceinte des Cateliers.* Section C, n° 118. — C'est un retranchement rectangulaire, comme la plupart des Cateliers. Il se trouvait jadis sur une lande, une moitié a été en haute futaie et l'autre moitié en bois, un petit fossé sépare les deux propriétés et a dénaturé ainsi un peu ce retranchement effacé sur le côté Est. C'est le côté Nord, qui est le plus élevé, et faisant face aux routes de la Haye-du-Theil et du Gros-Theil qui passent à 100 et 110 mètres de distance.

La largeur du camp est 100 mètres sur 67 mètres.

3° Boisset-le-Chatel (canton de Bourgthéroulde.) *Enceinte de Tilly, la Butte du Diable.* — Au bord du bois, à 50 ou 60 mètres de la route de Voiscreville, la Butte du Diable, énorme butte de 12 mètres de haut, aplatie, de 16 mètres au sommet et 35 à la base, entourée de fossés, à l'Ouest existe une enceinte s'arrondissant pour former un angle saillant au Nord-Ouest. Des pans de murs de 0m80 d'épaisseur au Nord-Ouest et au Sud-Ouest.

4° Berville-en-Roumois, même canton. Enceinte *de La Tomberie.*— Dans les bois dépendant de la ferme, existe une enceinte que nous n'avons pu encore étudier, sur la route de Thiellement.

5° Illeville-sur-Montfort (Eure). *Le Catelier.* — Enceinte assez effacée, rectangulaire. Les angles et surtout le côté Est-Sud sont bien conservés, de ce côté existe un fossé. Placée dans le bois, à 20 mètres du chemin forestier conduisant à la Cabane du Forestier et à 400 mètres de la route de Montfort à Bourgachard, elle a 60 mètres sur 80 et une porte à l'Est.

6° Appeville-Annebault. Enceinte du *Vieux-Montfort.* — Sur un promontoire dominant les vestiges d'une vieille ferme et d'une chapelle, dans un bois, se cache la *Butte du Vieux-Montfort,* de 28 mètres, formant segment de cercle avec talus de 80 mètres à l'Est-Sud, de 80 au Nord-Ouest, avec retour à angle droit sur 350 mètres de long.

Mme M. E. Cunnington, ayant consacré six semaines de fouilles, avec six hommes, à étudier les traces complexes de fortifications du *Knap Hill Camp* en Wiltshire (**Angleterre**), est arrivée à y démontrer trois occupations successives très distinctes. La grande enceinte du sommet du plateau, constituée par une levée de terre derrière un fossé, n'a fourni que de la poterie grossière et des silex, sans trace de métal : ce qui permet de lui assigner un âge certainement préhistorique, probablement Néolithique, au plus tard du Bronze. Elle présente la particularité, observée pour la première fois en Angle-

terre, mais déjà remarquée en Allemagne, d'être très fréquemment interrompue par des entrées de plein pied, formées par des parties réservées de l'ancien sol, interrompant fossé et rempart. Mme Cunnington en cherche l'explication dans les nécessités de la défense contre l'assaut. Nous avons rapporté (B. S. P. F., t. VII, 1910, p. 573, XLIIe Rapport) qu'en Allemagne on voit là une caractéristique différentielle des *camps de refuge*, prêts à abriter brusquement la masse fuyante des gens et bêtes, avec les *oppida*, ou villes fortifiées permanentes, qui se contentaient d'un nombre restreint d'ouvertures savamment protégées. Or, il est à remarquer que la position de *Knapp Hill*, loin d'une source, à la merci de tous les vents, en faisait bien plutôt un lieu de retraite temporaire que d'habitation.

Lorsque, très longtemps après la première occupation, l'on y revint, au premier âge du Fer, ce fut sur l'extrémité inférieure du plateau qu'on établit une enceinte nouvelle, qui, en s'appuyant sur la première, entama, par son fossé, le vieux rempart. L'occupation se continua après la conquête romaine, car la poterie samienne, les tessons sigillés se mêlent en abondance au Fin-celtique, mais sans aller au-delà du VIe siècle, qui a laissé une très belle épée saxonne.

A ce moment, interruption, pour un millénaire ; car ce n'est que au XVIIe siècle qu'on retrouve de nouvelles traces évidentes : monnaies, pipes nombreuses, poterie émaillée... et jusqu'à un objet (déjà !) « importé de Germanie ». Mais ce ne fut encore, en ce séjour peu hospitalier, qu'une occupation toute passagère, et il est curieusement suggestif de constater que le souvenir d'évènements vieux d'à peine cinq siècles se trouve plus perdu dans l'Histoire que, pour nous, dans la Préhistoire, l'Age de la Pierre. — A. G.

M. Ludovic Mazéret continue ses intéressantes recherches dans le **Gers**.

« N° 1. Dans la commune de Monclar, canton de Cazaubon, au lieu dit à *La Moutan*, se voit encore une assez belle motte de 5 à 6 mètres de hauteur sur 20 de base. Elle était plus haute au début, car le sommet est en talus ; et, à sa base, on devine encore des terres éboulées. Une dépression circulaire marque le fossé dont elle était entourée. En scrutant les alentours, on peut encore se rendre compte que cette motte occupait l'angle sud-est d'un camp assez vaste mesurant 250 mètres de long sur 200 environ de large.

Il y a quelque temps, M. Capot y trouva une belle hache en granulite de 0m15 de long, polie sur toute sa surface, malheureusement à tranchant cassé, et une ébauche d'herminette, en quartz blanc, prête pour le polissage, de 0m12 de long. J'ai vu ces deux objets avec

d'autres, dont j'aurai l'occasion de parler plus tard, chez M. Capot, lui-même, au Jaulé, commune de Castelnau-d'Auzan, Gers.

« N° 2. A peu de distance, au Sud-est, au *Pouyblanc*, d'après les renseignements puisés auprès d'une personne âgée, ce petit plateau aurait autrefois supporté une fort belle motte détruite depuis longtemps. Vers le bas, on voyait naguère une dépression, dernier vestige d'un chemin de ronde. Dans un champ, sur le plateau, les voisins ont trouvé quelques silex dont ils se servent pour briquet. L'un d'eux, pas encore trop endommagé, m'a paru être un grattoir robenhausien, forme castagnette.

Un brassier m'a dit avoir découvert, il y a longtemps, à mi-coteau, en arrachant un arbre, des *hachettes plates* en cuivre, au nombre de douze. Jeune alors et n'en connaissant pas la valeur, il les avait vendues 20 sous à un chiffonnier. Hélas !!!

« N° 3. Dans la petite vallée du ruisseau du *Castéra*, affluent de la Douze, commune de Larée, on trouve encore aux environs d'une maison portant le nom significatif de *Castéra*, beaucoup de débris de tuiles à rebord, des restes de ciment et des petits cubes de diverses couleurs. C'est naturellement l'indication d'une station romaine. Les petits cubes proviennent nécessairement d'une mosaïque désagrégée par les intempéries et la charrue.

« N° 4. Le plateau du *Cucassé*, dans la commune de Monclar, a été autrefois entouré au Sud-est et à l'est par un parapet et un chemin de ronde, dont on voit encore quelques vestiges dans les fourrés. En descendant les glacis, à une vingtaine de mètres du sommet, on remarque une légère dépression disparaissant, par places, sous le dépôt des pentes, mais que l'on peut suivre à peu près sur tout le pourtour. Le plateau a fourni des débris de silex à aspect néolithique et deux haches polies en roche schisteuse, cassées.

« N° 5. A *Lagardire*, commune de Marquestau, il y aurait eu, au moyen-âge, un poste d'observation édifié dans une vieille enceinte dont on ne voit aujourd'hui que de légers vestiges. Cependant ce plateau est remarquable par une trouvaille des plus intéressantes, malheureusement perdue aujourd'hui. D'après une personne d'un certain âge, il y a quelque vingt ans, on trouva, en creusant un chemin de service six haches en bronze, plusieurs cassées et deux moules. N'en connaissant pas la valeur, l'inventeur vendit le tout à un refondeur ambulant. Encore, hélas !!!

« N° 6. Près de *Lahitte*, vers la cote 135, commune de Cazaubon, on voyait autrefois un beau Menhir, en molasse coquillière [déterminée d'après la roche de la carrière la plus proche], détruit, dit-on, par la foudre. C'est Dieu, dit la légende, qui voulut punir la pierre d'avoir été témoin de certain *acte impur*, commis à son ombre par *un jeune châtelain et une jeune châtelaine* des environs. Ces éclats restè-

rent longtemps épars sur la terre, personne n'osant y toucher. Cependant un tenancier, plus courageux que les autres, après avoir mis dans sa poche un morceau de gâteau de Noël et une partie du cierge de la Chandeleur, non sans avoir, au préalable, lavé ses outils d'eau bénite, osa prendre ces débris avec sa pelle, les jeta sur son tombereau, dans lequel il avait placé un chapelet, coiffé ses bœufs d'un rameau de laurier bénit, et les transporta sur son chemin où ils furent concassés.

Les jeunes châtelains moururent quelques temps après et leurs ombres errèrent longtemps dans ces lieux. Naguère on voyait encore, par les nuits sans lune, un couple de jeunes gens, vêtus de blanc, aller du Menhir — rétabli pour la circonstance — à l'endroit où gisent ses débris.

« N° 7. *La Croute* (Croste, Crosta ou Crausta, en roman : couvent). D'après la tradition, cet endroit aurait été occupé par un monastère, édifié dans une ancienne enceinte fortifiée. Il y avait encore, il y a quelques années, une motte fort haute, presque complètement arasée, et ne se trahissant aujourd'hui que par une légère boursouflure ».

IV. — ARTICLES ORIGINAUX.

Rapport sur l'exploration de la Grotte paléolithique, connue sous le nom de « La Cotte », située dans la baie de Saint-Brelade, à Jersey.

PAR

Ed. TOULMIN-NICOLLE (Jersey, A.) et **J. SINEL** (Jersey, A.),
Secrétaire honoraire. Conservateur du Musée.

Cette grotte est située dans une falaise près du Ouainé, qui est le nom de la pointe Est de la baie de Saint-Brelade.

Sur ce point de l'île, les falaises, qui sont formées de syénite à gros grain, s'élèvent verticalement à environ 200 pieds au-dessus du niveau de la mer ; et la grève est couverte de gros blocs de rochers plus ou moins arrondis qui sont tombés des falaises à diverses époques, à mesure que les vagues en sapaient la base.

Sur un point de cette falaise se trouve un petit ravin ou gorge, de 40 pieds de large environ, pénétrant d'à peu près 150 pieds vers l'intérieur avec des murs latéraux à pic (*Fig.* 1).

Cette coupure, dans la falaise a été évidemment formée dans les temps géologiques, par suite de l'érosion par la mer d'une

veine de granite, moins résistante que les parois verticales, et dont les assises étaient horizontales. La grotte elle-même fut creusée par les mêmes moyens et à une époque où le niveau de la mer était plus élevé qu'il ne l'est à présent; très probablement pendant la période où furent déposés les amas de cailloux roulés que l'on trouve dans plusieurs parties de la côte de Jersey, à une élévation de 70 pieds au-dessus de la mer.

C'est dans un des murs verticaux de ce ravin et tout près du fond, que se trouve la grotte. L'ouverture est une arche irrégulière de 25 pieds de hauteur sur 20 de large ; et le sol est à environ 60 pieds du niveau moyen de la mer (*Fig.* 2).

Il est visible que jusqu'à une époque récente, le ravin était complètement rempli par un mélange d'argile et de rochers arrachés par les eaux au terrain situé au-dessus de la falaise, et qui présentait alors une épaisseur plus considérable que celle que nous y voyons maintenant. La grotte elle-même était en partie comblée par l'expansion latérale de l'éboulement de terre et de rochers, et aussi par des blocs tombés de la voûte.

Dans des temps plus récents, la mer a de nouveau déblayé le ravin, en laissant seulement dans le fond un talus très raide. L'éboulement qui comblait la ravine, étant ainsi en partie enlevé, a fait apparaître une fraction de la voûte et a même dégagé plus bas une partie peu étendue du sol de la grotte.

La première preuve, qu'on ait eu de l'ancienne habitation de la grotte, fut donnée, en 1881, par MM. S. Dancaster et T. Saunders, qui, en faisant une étude géologique de cette partie de la côte, trouvèrent un éclat de silex au bas du talus dans le ravin, et, en recherchant d'où il pouvait provenir, remontèrent jusqu'à la partie exposée du sol de la grotte. Ils y trouvèrent des éclats de silex et un ou deux ossements, apparemment d'un gros Oiseau; mais ils ne reconnurent pas l'importance de cette découverte.

L'affaire en resta là jusqu'en 1894, lorsque M. R. Colson et le Dr P. Chappuis fouillèrent une portion du sol de la grotte et mirent à jour un nombre considérable de silex taillés, ainsi qu'un magma d'ossements qui forme une large partie du sol dans cette partie de la grotte. On put, parmi ces os, identifier quelque temps après une dent et un métatarse de Cheval. Ces divers objets sont conservés dans le Musée de la Société Française.

Dans la suite, les Messieurs cités plus haut, puis le capitaine Rybot, et une ou deux autres personnes, se livrèrent a de nouvelles fouilles, qui amenèrent la découverte de nouveaux silex taillés et d'une quantité d'éclats de silex, dont la presque totalité se trouve au Musée de la Société.

En septembre 1905, la Société Jersiaise décida d'explorer la

grotte d'une façon systématique. Le secrétaire (M. l'avocat Nicolle), le Dr P. Chappuis et M. Colson recommencèrent les fouil-

Fig. 1. — Ravin, appelé *La Cotte*, à SAINTE-BRELADE (Jersey), montrant l'emplacement de la *Grotte préhistorique* (à gauche).

les dans la partie du sol de la grotte déjà mentionnée. On découvrit de nouveaux silex taillés, mais au commencement d'octobre

on dût arrêter les travaux, par suite des pluies et surtout du danger d'éboulement causé par les excavations. Il devint évident qu'une grande partie du talus devait être déblayé avant qu'on ne puisse reprendre les fouilles.

En juillet 1910, avec la permission du propriétaire, M.G. F. B. de Gruchy, Seigneur de Noirmont, la Société Jersiaise décida de reprendre les fouilles et M. Harris ayant accepté le contrat envoya des carriers expérimentés pour faire ce travail qui était rendu non seulement difficile par la situation même de la grotte, mais surtout très dangereux par suite du peu de solidité du talus et des gros blocs de rochers qui surplombaient.

Les fouilles furent donc reprises le 1er août, et après un peu plus de trois semaines de travail, on avait déblayé une assez grande portion du talus éboulé, pour mettre à jour la forme intérieure de la grotte, et pour découvrir une portion du sol d'environ onze pieds carrés à gauche de l'entrée. Les auteurs de ce rapport et M. P. N. Richardson assistèrent aux fouilles pendant la plupart du temps.

Voici les dimensions de la grotte, telles qu'on put alors les mesurer. L'entrée comme il a été dit plus haut, a 25 pieds de hauteur et 20 de largeur. Juste à l'entrée, la voûte s'élève en forme de dôme de 30 à 32 pieds du sol. On ne peut dire encore jusqu'à quelle profondeur la grotte pénètre dans le roc mais, à en juger par la courbe de la voûte vers le fond, on peut l'estimer entre 40 et 50 pieds ; la portion de cette voûte actuellement mise au jour, mesure environ 35 pieds d'avant en arrière (*Fig.* 2).

Aussitôt qu'on eut déblayé la portion du sol sus-mentionnée, le 25 août, la grotte fut visitée par MM. les Drs A. Dunlop, P. Chappuis, Colonel R.-G. Warton, A.-H. Barreau, ainsi que les auteurs du rapport, et enfin M. E.-F. Guiton qui prit les photographies ci-jointes (*Fig.* 1 et 2). On fit alors un examen détaillé et des fouilles systématiques qui donnèrent les résultats suivants.

Le sol primitif de la grotte n'était pas trop distinctement reconnaissable car différentes couches de terre noire (qui fut reconnue comme un mélange de cendres, charbon de bois, et terre glaise), étaient alternées avec des masses blanches de débris d'os et de glaise formant un magma. Des débris de silex, d'autres bien taillés, étaient mélangés en grand nombre à travers toutes les couches différentes du sol.

A gauche de l'entrée et à une distance d'environ 8 pieds, on trouva un foyer renfermant une quantité de cendres et de charbons de bois, le tout du volume d'environ un quart de tonne.

Au milieu des cendres du foyer, on trouva réunis en tas, un cer-

tain nombre de cailloux roulés de granite et de felsite, qui portaient des traces de feu. Ils avaient peut-être servi à faire bouil-

Fig. 2. — L'Entrée de la Grotte de SAINTE-BRELADE (Jersey).

lir de l'eau en les faisant rougir au feu, puis les plongeant dans des récipients pleins d'eau ; cette méthode culinaire a été sug-

gérée par des archéologues après découvertes de cailloux semblables dans des grottes.

Fig. 3. — Outils en silex, du type *Moustérien*, provenant de La Cotte, à Sainte-Brelade. *Echelle* : 1/3 Grandeur.

Malheureusement la nature du sol dans cette grotte (comme aussi dans la « Cotte à la Chèvre », qui avait étéexplorée anté-

rieurement à Saint-Ouen, sur la côte nord de Jersey), est telle que la conservation des os y est rendue presque impossible. La

Fig. 4. — Les Dents de l'Homo Brelaudensis (La Cotte, Jersey, Angleterre). — *Grandeur naturelle.* — *Légende* : S, cinq dents de la Mâchoire *supérieure.* — I, sept dents de la Mâchoire *inférieure.*

plus grande partie de l'argile de Jersey a des propriétés décalcifiantes ; et d'autre part, l'eau s'écoulant de la voûte de la grotte

ou le long du talus, contribuait à rendre encore moins favorables les conditions de conservation. La présence de détritus osseux était facile à reconnaître dans les différentes couches constituant le sol; mais ce n'était qu'à de rares intervalles qu'on pouvait trouver un fragment ayant conservé sa forme anatomique.

Néanmoins, dans un recoin placé un peu plus haut que le foyer, on découvrit une masse d'ossements parmi lesquels certaines parties purent être déterminées. D'autre part, les dents étaient en général en meilleur état, quoique dans certains cas les dents mêmes semblaient transformées en une masse comme de la bouillie.

Toutes les fois qu'il a été possible, les fragments osseux ont été extraits avec une portion de la terre qui les entourait, puis ils étaient enveloppés de ouate et placés dans des boîtes séparées. On les transportait ensuite avec une voiture jusqu'au Musée, où ils étaient infiltrés et durcis avec une solution chaude de gélatine.

Dans une des masses osseuses les plus compactes, on découvrit la moitié d'une mâchoire inférieure humaine, neuf dents étaient rangées côte à côte, dans leur ordre naturel, mais on ne put malheureusement voir aucune trace de l'os qui aurait dû les supporter.

Nous avons fait un rapport au Comité exécutif, du résultat de ces fouilles; puis les différents ossements, les dents, etc. furent transportés par M. P. A. Aubin, au Musée Britannique, pour y être déterminés. MM. les Drs A. S. Woodward et C. W. Andrews, ont pu identifier les spécimens dont voici la liste.

Dents. — Partie d'une prémolaire inférieure gauche de Rhinoceros (*Rhinoceros tichorinus*). Dernière prémolaire et première prémolaire de renne (*Rangifer tarandus*), une espèce de grande taille, apparemment aussi grande que le *Caribou*. Dents supérieures molaires d'une petite espèce de *Cheval*. Dents inférieures et portion de mâchoire d'un *Bovidé*, de petite taille. Incisive gauche de *Bœuf* (espèce indéterminée).

Neuf dents humaines (*Fig.* 4).

Ossements et Cornes. — Partie du support de la corne d'un *bovidé* de petite taille. Portions *d'andouillers* de *Renne*.

Os probablement de l'articulation de la jambe d'un cerf. Os du bassin, probablement d'un Bovidé de petite taille. Portion d'os (neuf pouces de long sur six pouces de diamètre), tombé en miettes lorsqu'il fut séparé de l'argile, — probablement Rhinocéros.

En plus des os ci-dessus, un grand nombre de fragments grands ou petits avaient été trouvés, mais dans un tel état qu'ils ne pouvaient être identifiés. Parmi eux, nous devons citer un os qui semble appartenir à un *tibia* humain.

Plus de cent instruments de silex ont été rapportés au Musée. Ils sont tous sans exception, du type Moustérien, si facile à reconnaître : la « pointe à main » de de Mortillet (*Fig.* 3).

Après avoir reçu le rapport des autorités du British Museum sur l'identification des os, etc., le Comité exécutif a décidé de continuer les fouilles. Le travail fut repris le 19 septembre. Il avait été décidé de pousser les excavations plus loin vers le fond de la grotte, en partant du point où les dents et les os avaient été trouvés. Pour y parvenir, il fallait enlever une quantité de terre et surtout de blocs de rochers, qui par leur poids et leur position, rendaient la situation des ouvriers de plus en plus dangereuse. M. Charles Messervy, Ingénieur, membre du Comité exécutif, après avoir soigneusement examiné la grotte, jugea qu'on devait suspendre le travail : ce qui fut fait le 23 septembre.

Nous devons ajouter que ce dernier travail, en déplaçant la terre et les rochers, a recouvert la portion du sol de la grotte où les trouvailles les plus intéressantes avaient été faites, mettant ainsi un obstacle à toute sorte de fouille inopportune, jusqu'au moment où la Société Jersiaise jugera bon de recommencer ces recherches.

Cette grotte ne présente aucun signe d'habitation à des dates successives, et par le fait nous évite cette confusion qui résulte si souvent du mélange ou de la superposition d'instruments et de faunes, appartenant à des périodes différentes ; mélanges qui peuvent résulter soit du travail d'animaux qui creusent la terre, soit du transport par les eaux pendant les inondations, comme cela se reconnaît dans un grand nombre de grottes en d'autres pays.

Ainsi donc, la Grotte de Saint-Brelade à Jersey nous montre par sa faune et par ses instruments de silex, d'un type uniforme, qu'elle est de la *Période Moustérienne*. Elle forme ainsi une addition intéressante, non seulement à l'histoire archéologique de notre île, mais à celle de l'Europe entière.

Rapport sur la reprise de l'Exploration de « La Cotte », par la Société Jersiaise.

PAR

Ed. TOULMIN-NICOLLE (Jersey, A.) et **J. SINEL** (Jersey, A.),
Secrétaire honoraire. Conservateur du Musée.

La Société Jersiaise a repris, le 14 août 1911, l'exploration de « La Cotte », qui avait dû être interrompue en septembre 1910,

par suite du danger d'éboulements du toit ou des côtés de la grotte. On avait pu, dans l'intervalle, prendre des mesures pour diminuer les chances d'éboulements (*Fig.* 1).

La portion de l'aire, d'environ onze pieds carrés, qui avait été explorée l'année dernière avait été laissée couverte par des blocs de granit, de l'argile et des cailloux tombés du talus formant le fond de la grotte et, pendant plusieurs jours, les ouvriers s'occupèrent à nettoyer tous ces décombres pour remettre les choses au point où elles étaient à la fin de l'exploration de 1910 (*Fig.* 2).

On se rappellera que le foyer principal se trouvait à gauche et à environ huit pieds de l'entrée et que c'est juste en arrière de ce large foyer et un peu plus haut, que furent trouvés les ossements les plus intéressants et surtout dans le meilleur état de conservation. C'est également, en ce point, que se trouvaient les fameuses dents humaines que nous avons eu la bonne fortune de découvrir (*Fig.* 4).

Nous avions, l'année dernière, fait une tranchée de onze pieds le long de la paroi de gauche; c'est en continuation de cette tranchée que les travaux furent repris cette année.

En arrière d'un très gros bloc de granit, situé à l'entrée et qu'il fallut briser, la paroi rocheuse de la grotte se creusait en une sorte de cavité dans laquelle on pouvait suivre clairement le foyer, mais en ce point son niveau se relevait légèrement : c'est dans cette cavité et tout près du foyer que furent trouvés les ossements les mieux conservés.

En faisant de nouveau un examen minutieux de l'aire de la grotte, nous fûmes assez surpris de reconnaître que les couches inférieures du foyer ne se terminaient pas au contact du gros bloc de granit, mais qu'elles se continuaient par en dessous, et en même temps nous trouvions en dessus du bloc de granit et dans le mélange d'argile et de cailloux en arrière, des cendres, des débris d'ossements, des outils et des éclats de silex, qui nous prouvaient que cette masse de pierres était tombée de la voûte, pendant que la grotte était habitée, et que son occupation avait continué à un niveau plus élevé.

Comme il n'était pas question d'employer la dynamite avec les quelques centaines de tonnes de blocs plus ou moins disloqués qui forment la voûte de la grotte, on dut briser le bloc de granit sans explosion et l'enlever par morceaux.

Cette opération facilita beaucoup l'ouvrage et permit d'enlever sans difficulté l'amas d'argile et de cailloux du côté du fond de la grotte, de sorte qu'on put mettre au jour l'aire de la

grotte sur vingt-cinq pieds d'avant en arrière et dix-huit pieds de largeur.

La même méthode de recherche fut employée pendant tout le travail. A mesure qu'une nouvelle tranche d'argile et de cailloux était mise au jour par la pioche ou la pelle, elle était minutieusement examinée « in situ » par plusieurs des personnes présentes, et quand on enlevait les matériaux à la pelle pour les déposer dans la brouette qui les déversait en bas de la falaise, chaque pelletée était soigneusement manipulée, de façon à ne pas laisser échapper le plus petit morceau intéressant.

En examinant une mince couche d'argile qui adhérait à la paroi gauche de la grotte, non loin de l'endroit où des dents humaines avaient été trouvées l'année dernière, nous eûmes la chance d'en découvrir quatre nouvelles : ce qui porte le chiffre total à treize (*Fig.* 4).

La chose la plus regrettable dans tout le cours de cette exploration était le pouvoir décalcifiant de l'argile. Les ossements abondaient de toutes parts ; mais la plupart du temps ils étaient transformés en une masse blanchâtre onctueuse comme de l'argile adhérant aux pierres ; ou même ils ne présentaient plus qu'une infiltration blanche dans la masse terreuse. Rien d'étonnant que nous n'ayons pu retirer qu'un petit nombre d'ossements, présentant des formes reconnaissables.

Dans les endroits où des cendres s'étaient mélangées avec l'argile, comme autour du foyer, l'action décalcifiante se trouvait diminuée ; et l'on pouvait obtenir des ossements assez bien conservés pour être soumis à l'identification.

La découverte d'ossements, d'éclats de silex ou d'outils en silex dans les couches de niveaux très différents et pouvant même s'élever à dix pieds au-dessus de l'aire principale, nous avait d'abord déconcertés ; mais il nous semble maintenant évident que des chutes successives de pierres provenant de la voûte de l'argile provenant d'une fissure au sommet à droite, ont à plusieurs reprises relevé le niveau par des terrasses successives, sans interrompre l'occupation de la grotte.

Les ossements, découverts durant l'exploration de 1911, autres que les dents humaines, consistaient, comme l'année dernière, en vestiges d'animaux que les habitants de la grotte y avaient apportés pour s'en nourrir. Ces ossements et ces dents furent de même que précédemment envoyés par les soins du Comité au département d'Histoire naturelle du British Museum, et MM. les Drs Woodward et Andrews eurent la bonté de procéder à leur

identification. Ce sont pour la plupart de nouveaux spécimens de Rhinocéros à toison, deux espèces de Cheval, un Bœuf de grande taille probablement l'*Urus*, une espèce de Mouton ou de Chèvre, plusieurs Cervidés de petite taille, un Renne, et en plus de l'année passée nous avons des os de la tête et les bases des andouillers d'un grand Cerf (peut-être le Cerf rouge). Un observateur superficiel pourrait croire que ces andouillers semblent bien gros pour un Cerf ; mais il faut se rappeler que le Cerf de l'époque pleistocène était de taille bien supérieure à celle des représentants modernes de l'espèce (Lydekker, *Les Cervidés fossiles*).

Les dents humaines furent examinées par M. le Dr Keith, conservateur du Musée du « Royal College of Surgeons » et il déclara qu'elles appartenaient à la même mâchoire que celles que nous avions trouvées l'année précédente.

Il est remarquable que, tandis que la plus grande partie des ossements et même des dents (particulièrement les molaires des Bovidés) sont presque complètement décomposés, nous avons justement eu la chance de trouver en parfait état de conservation les dents humaines, une grande molaire de Rhinocéros, des molaires de Renne, des incisives et des canines d'un grand Cheval, des incisives de Bœuf et un grand nombre de dents de petits Bovidés.

Durant cette seconde exploration, nous avons trouvé une soixantaine d'instruments en silex bien travaillés (en ne tenant pas compte de tous les morceaux d'instruments incomplets ou brisés ou qui ne présentaient pas les marques d'une taille secondaire), et un nombre considérable de cailloux ronds ou ovales qui avaient pu servir de marteaux ou de broyeurs.

Parmi les objets en silex quelque-uns sont très beaux, ils présentent tous le même type de la « Pointe Moustérienne » de de Mortillet. Il est à noter qu'autant les silex taillés ou non étaient nombreux près de l'entrée de la grotte, autant leur nombre diminuait en avançant vers le fond, et ils manquaient complètement à partir de 25 pieds de l'entrée (*Fig.* 3).

Il y a là une question très intéressante au sujet de l'étendue primitive de la grotte et sa configuration relative avec la gorge qui existe à présent ; évidemment on doit aussi tenir compte de l'importance d'un éclairage suffisant pour la taille des silex. Tout ceci joint au problème de la géologie locale pendant l'époque pleistocène formerait un très intéressant sujet pour de futures discussions.

Lorsque l'examen de l'aire principale et de ses couches supérieures eut été complète dans les limites indiquées plus haut, on fut obligé de cesser le travail dans cette direction par suite du danger que présentait l'inclinaison des talus et leur peu d'homogénéité ; nous décidâmes alors de creuser au-dessous de l'aire, pour savoir si on pourrait y trouver des vestiges d'occupation antérieure.

Dans ce but, on ouvrit une tranchée de cinq pieds de profondeur et cinq pieds de largeur contre la paroi de gauche, sous l'emplacement même du foyer principal ; et on la conduisit jusqu'à 25 pieds de l'entrée ; cette tranchée nous permit de reconnaître successivement les couches suivantes.

1° Immédiatement sous l'aire se trouve une couche d'un pied d'épaisseur composée d'argile et de cailloux analogues à ceux qui remplissent la grotte.

2° En dessous se trouve une couche de 18 pouces d'épaisseur de gravier (comme du granit décomposé), contenant très peu d'argile.

3° Enfin une troisième couche d'épaisseur, variant entre 16 pouces et un pied, composée d'une matière noire, grenue, percée par endroits de trous ronds d'un pouce et plus de diamètre. Ces trous soigneusement examinés nous révélèrent des moulages de morceaux de branches d'arbres qui avaient complètement disparu en ne laissant que leur impression, mais avec de tels détails que l'on put reconnaître la nature de l'écorce et même dans certains cas la présence de plantes grimpantes, comme si du lierre avait adhéré à la branche lorsqu'elle fut enfouie.

Un moulage, obtenu en coulant du plâtre de Paris dans une de ces cavités, nous a donné une remarquable reproduction de la branche qui l'avait formée ; c'était du chêne ou de l'orme, et un revêtement de lierre. Si le fait est exact, il dénote une période pendant laquelle le climat était plus doux que celui pendant lequel l'Homme Moustérien occupait la grotte.

L'analyse chimique de ce terrain, faite par M. F. W. Toms (analyste officiel), montre qu'il est formé de matières animales et végétales décomposées ; et la présence de matériaux agates prouve que ce n'était pas l'emplacement d'un foyer.

Les rares fragments osseux, trouvés à ce niveau, ne sont ni décomposés, ni à consistance d'argile comme ceux trouvés plus haut ; ils sont de vrais fossiles et leur analyse est identique avec celle des ossements fossiles, provenant de quelques grottes en Angleterre.

Au-dessous de cette couche noire, on ne trouve qu'une espèce de casse, formée de morceaux de granit dans une argile blanchâtre, et qui se continue aussi profondément que nous avons pu creuser.

On ouvrit une seconde tranchée au centre de la grotte, à angle droit avec la dernière; elle donna les mêmes résultats.

Aucun silex taillé ou non, et aucune autre indication de la présence de l'homme ne nous ont été fournis par ces dernières excavations : ceci prouve bien que ce que nous avons appelé l'aire principale de la grotte marque l'origine de l'habitation par « l'Homo Breladensis », homme de la race de Néanderthal.

Entre autres faits de moindre importance résultant des dernères explorations, nous devons en mentionner un qui, contrairement à l'opinion généralement admise, suggère que l'homme moustérien connaissait l'usage de l'arc, ou tout au moins de la flèche. Nous avons trouvé enveloppé dans l'argile un petit silex taillé, d'un pouce de long sur 3/4 de pouce de large à la base, et, comme tous les Moustériens, présentant une face lisse et l'autre taillée avec soin en forme de barbe et de tige, avec indication que l'autre barbe avait été brisée.

Est-ce bien une pointe de flèche, ou bien est-ce une simple pointe moustérienne très finement taillée et brisée de telle façon qu'elle représente d'une forme si remarquable la tige et la barbe d'une flèche? On ne cite aucun silex taillé de cette forme dans le Moustérien; et nous n'avons rien trouvé de semblable dans toutes nos fouilles. Faut-il croire que cette forme unique est un accident de la taille? C'est probable.

Nous devons reconnaître maintenant l'erreur que nous avions faite au début des fouilles. Nous avions alors pensé que le cailloutis mélangé d'argile, qui avait rempli la grotte, provenait de l'entraînement latéral du remblai qui se trouve dans la fissure de la falaise; mais, à mesure qu'on a enlevé ce cailloutis, on a pu se rendre compte qu'il s'étendait à l'intérieur de la grotte à plusieurs pieds au-dessus du niveau de l'entrée, révélant un toit en forme de dôme, contre lequel s'adossait le cailloutis mélangé d'argile.

La paroi rocheuse dans laquelle s'ouvre la grotte est parfaitement unie et verticale, sur environ 80 à 90 pieds au-dessus de l'ouverture; mais de l'autre côté de la falaise, celui qui correspond au fond de la grotte, la côte descend en pente irrégulière, avec une sorte de dépression circulaire en forme d'entonnoir à demi rempli, qui correspond précisément avec le monceau de cailloux qui remplit le fond de la grotte. Il est évident que c'est par cette voie que sont entrés les matériaux qui ont comblé la grotte.

La présence d'une aussi grande quantité d'argile, aussi bien

dans l'intérieur de la grotte que dans le remblai de la fissure dans la falaise, soulève une autre question intéressante. Cette argile n'est pas d'origine éolienne ; elle n'est pas non plus formée par la décomposition de la roche « in situ ». Sa contexture grenue, la présence dans sa masse de blocs de granit et même de cailloux roulés, prouvent sa formation fluviale, c'est-à-dire un dépôt de matériaux entraînés par les fleuves dans la période glaciaire. Et alors d'où a-t-elle été amenée ? Le plateau supérieur n'en renferme pas trace à plus d'un mille de distance ; il n'est recouvert que d'une mince couche noirâtre résultant de la décomposition des genêts et bruyères, avec quelques gravois provenant du granit inférieur. Et, de plus, entre le plateau lui-même et la tête de la falaise dans laquelle la grotte est creusée, il y a une espèce de dépression en forme d'ensellure, qui s'abaisse d'au moins 30 pieds.

Tout ceci prouve un changement considérable dans la configuration du terrain entre la période actuelle et celle où la grotte était occupée par l' « Homo Breladensis » et ouvre un champ intéressant aux Géologues !

Nous tenons à noter encore un des moindres détails de notre exploration. Dans la liste de la faune et de la flore de l'époque Moustérienne, il n'est fait aucune mention des Insectes, probablement parce que leur conservation est très rare à cause même de leur délicatesse. Dans une section verticale de la couche d'argile, assez profondément dans la masse pour empêcher toute possibilité de pénétration accidentelle, nous avons trouvé un gros Coléoptère. L'animal lui-même était réduit en poussière ; mais l'impression était parfaitement nette dans l'argile : on pouvait reconnaître le segment thoracique, les élytres et les pattes. Il appartenait à une grosse espèce, du volume de nos *Hydrophilus*, mais plus épais du dos au ventre. Malheureusement nous ne pûmes conserver, ni l'insecte, ni son moulage; mais nous croyons devoir mentionner cette trouvaille, qui pourrait ouvrir un nouveau chapitre dans la faune de la période Moustérienne.

L'exploration, dont nous venons de donner les principaux résultats, fut terminée le 21 août 1911. Pendant toute la durée de nos travaux, M. J. W. Sinel a été notre aide assidu ; et M. R. R. Marett s'est joint à nous, à partir du 17 août. Le Président de la Société Jersiaise (M. le Colonel E. C. Malet, de Carteret), les Drs Dunlop, Chappuis et Nicholls, ainsi que plusieurs autres membres de la Société, nous ont fait de nombreuses visites. Nous devons à l'obligeance de MM. A. H. Carreau et Emile Guiton des

photographies, qui montrent de façon intéressante les diverses phases des travaux.

Nous devons aussi une marque de reconnaissance aux hommes que nous avons employés, à M. Ernest Daghorn et à ses deux aides. Ils ont travaillé non seulement sans relâche; mais surtout ils ont été saisis par l'intérêt de leurs recherches, de telle façon qu'aucune trace d'objet de vestige intéressant ne pouvait leur échapper.

M. le Dr Marcel Baudouin. — Je ne suis pas très étonné de voir que malgré le *voisinage*, qu'on suppose ici probable, *de la Mer*, à l'*époque moustérienne* (puisqu'on l'accuse d'être la *cause* déterminante de la grotte elle-même), on n'ait pas trouvé le moindre reste d'origine marine (1), dans cette station si intéressante et si curieuse.

Si j'en juge par ce que j'ai observé pendant plusieurs années à l'Ile d'Yeu (Vendée), sur la falaise occidentale, qui ressemble tant aux côtes Ouest de Jersey, où ces *restes marins* abondent dans tous les gisements (quoique l'Ile d'Yeu, à l'époque préhistorique, n'ait été qu'un *Cap*, avancé dans l'Océan : le *Promuntorium Pictonum* des Géographes romains), j'en arrive à penser que, non seulement Jersey n'était pas une île aux époques préhistoriques (ce que l'on sait depuis longtemps, grâce à des documents historiques), mais qu'à l'*époque moustérienne* elle devait même être très éloignée de l'Océan !

Cela se conçoit très bien, d'ailleurs, si l'on m'accorde que la *Mer de la Manche n'existait pas du tout à l'époque du Paléolithique moyen* : ce que semblent admettre les Géologues modernes.

La découverte de Jersey est donc capitale, puisqu'elle apporte un argument nouveau en faveur de la théorie de ceux qui admettent l'existence d'un grand continent, reliant l'Angleterre à la France aux temps paléolithiques; puisqu'elle se rapporte à une Grotte d'origine *terrestre* et *non marine*; puisqu'elle prouve l'existence de l'*Homme Moustérien*, dans le bassin de l'ancien grand *Fleuve* (Manche), dont la Seine n'était alors qu'un affluent; puisqu'elle éclaire d'un jour nouveau les belles recherches de M. Commont sur le Moustérien du Nord de la France et des Côtes de la Manche. — On ne peut qu'en vivement féliciter nos collègues anglais.

(1) La *faune* est, en effet, purement *continentale*.

Une Pierre à Empreinte pédiforme : Le Pied de Saint Yves :

PAR

LE CONIAT (Trégomar, C.-d.-N.).

Dans un charmant vallon, frais et silencieux, où le poète et le rêveur aiment à porter leurs pas, coule le *Lézouen*, qui déverse les eaux de l'étang de *Canon* dans le port de Paimpol en Goëlo.

A environ 1.200 mètres Sud de cette jolie ville, que P. Loti et Botrel ont fait connaître au loin, une *Pierre à empreinte* traverse le *Lézouen*, qui prend le nom de *Quinic*, à son entrée dans la petite cité des pêcheurs d'Islande.

La pierre, connue sous le nom de *Pied de Saint-Yves*, mesure environ $2^{m}30$ de longueur, $0^{m}80$ de largeur, et $0^{m}25$ d'épaisseur. A son extrémité Est, à droite, se voit une *Empreinte*, ressemblant à celle que laisserait, sur une terre glaise, un *boto chouquen* [sabot breton ; à bout pointu et recourbé].

Saint-Yves, si populaire dans toute la Bretagne, naquit le 17 octo-

Fig. 1. — Le *Pied de Saint-Yves* (D'après des souvenirs de jeunesse).

bre 1253, au manoir de Kermartin, paroisse du Minihy, près Tréguier. Il était fils d'Héloury, seigneur du lieu, et de dame Azo de Kerenguis, de la maison du Plessis. De bonne heure, il embrassa l'état ecclésiastique et fut nommé, par l'évêque de Tréguier, Alain de Bruc, official du diocèse et recteur de Trédrez. Ce fut dans ces fonctions qu'il exerçait au nom de l'évêque, que Saint-Yves fit briller cet esprit d'équité qui le distingua entre tous, et qui le porta à plaider gratis, devant les tribunaux séculiers, la cause des faibles et des opprimés. Il fut surnommé l'avocat des pauvres. De sa maison il avait fait un véritable hôpital, où il soignait tous les malheureux qui s'y présentaient. Il mourut où il était né, le 19 mai 1303 et fut inhumé dans la cathédrale de Tréguier. Dans sa jeunesse, dit la *légende*, Saint-Yves fréquentait, chaque jour, l'école de Kerfot,

bourg du canton de Paimpol, distant à vol d'oiseau, de 16 kilomètres de Kermartin.

La mère du futur saint l'aimait si tendrement qu'elle ne pouvait se résoudre à le voir absent pendant une longue journée ; aussi le jeune écolier devait-il se rendre pour l'heure du déjeuner, à la maison. Quand le repas était prêt, la maman criait : « Yves, je vais bientôt servir ! » Le petit Héloury s'empressait de se rendre à l'appel de sa mère et arrivait toujours à l'heure exacte pour le goûter.

Un jour cependant, il s'attarda au jeu avec quelques camarades. Voulant rattraper le temps perdu et craignant d'être grondé, il se mit à courir à belles jambes dans la direction du manoir paternel. Arrivé sur la rive droite du Lézouen, il fit un *faux-pas*, en voulant franchir le pont rustique. Son sabot frappa si fort la pierre, qu'il y laissa l'empreinte qu'on y voit encore.

Il serait à souhaiter qu'on préservât de l'oubli ces naïves légendes, autrefois si nombreuses au pays d'Armorique.

Nota. — Le manoir de Kermartin a été détruit par un incendie, en 1906 ou 1907.

M. Marcel Baudouin. — Comme le *Pied de Saint-Yves* existe toujours, je prie nos collègues des Côtes-du-Nord d'en prendre un *Décalque* très exact, sur papier fort ; une coupe longitudinale et deux transversales à la pointe et au talon (au moyen de la *lame de plomb*) ; et, s'ils le peuvent, un *moulage en plâtre*. — Il pourra s'ajouter à la nombreuse collection de Moulages de pieds humains scupltés que je possède en Vendée.

Je profite de la circonstance pour annoncer la découverte que j'ai faite, en juillet 1911, de deux nouveaux *Pieds gravés* humains, dans la Garenne de Clisson (Loire-Inférieure) ; on n'en avait signalé qu'un jusqu'à présent (Gabillaud). J'ai exécuté les trois moulages.

Il y a là un vaste champ d'Etudes, car je viens d'en découvrir un autre à Avrillé (Vendée) : Le *Pied de la Vierge*, à la Fontaine Saint-Gré.

Je publierai sous peu les *Gravures pédiformes*, que j'ai observées et moulées à l'Ile d'Yeu, dès 1908 et 1909.

Mais il est indispensable, pour les comparaisons, d'avoir les *Moulages* ; les Décalques ne parlent pas assez aux yeux.

Un grain d'enfilage, non achevé, trouvé à Landaoudec en Crozon (Finistère).

PAR

G. GUÉNIN (Brest, F.).

En allant relever le plan des Alignements et de l'ensemble mégalithique de Landaoudec en Crozon, je trouvai, dans des déblais de menhirs, que l'on avait fait sauter à la mine, un objet bizarre.

Il était au milieu d'un trou, laissé par le premier menhir (de la première rangée), tombé sans avoir bouleversé les terres, et débité par les carriers en menus morceaux Il me suffit donc de gratter la terre dans le trou, pour découvrir cette pièce curieuse, dont je ne connais pas d'analogue.

C'est une pierre assez tendre, appartenant aux *schistes argileux de Porsguen*, d'une couleur vert olive ou gris brunâtre. Ces schistes ont des lits noduleux, calcareux et minces, particulièrement au Fret; et l'objet en question est précisément l'une de ces nodules, vert clair, provenant du Fret. La distance, entre cette localité et l'endroit précis, est d'environ 6 kilomètres. Il y a donc *transport* intentionnel.

Le dessin qui suit (*Fig.* 1) peut donner une idée de ce qu'est cette pierre, taillée dans un but que j'ignore. La forme est celle d'un *œuf*, si l'on veut; les deux cassures du haut et du bas ne permettent pas de pousser la comparaison plus loin. L'enveloppe extérieure (*Fig.* 1; A) a été enlevée de manière à faire apparaître la surface B, de couleur verte, alors que l'écorce A est brune ou jaunâtre, sous l'influence des sels de fer. En travers, l'objet se présente sous une forme ovalaire (*Fig.* 2).

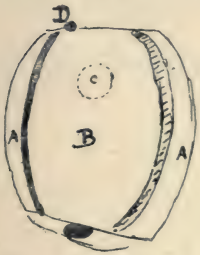

Fig. 1. — GRAIN D'ENFILAGE, non achevé, du Finistère.

L'écorce A n'a été enlevée que sur une épaisseur de $0^{m}001$ à $0^{m}002$; et la surface B est assez bombée. En C, il existe une petite *dépression circulaire*, analogue à celle que ferait un *doigt*, s'imprimant dans une matière assez molle.

Le trou, creusé à la partie inférieure, est très régulier et s'enfonce de 0m05 *à l'intérieur* de la pierre; mais l'ouvrier n'est pas parvenu à le faire en droite ligne, car il s'infléchit légèrement. Si le travail s'était continué, la pierre aurait été mal percée et le trou serait venu se placer en D. — Est-ce la raison pour laquelle le trou n'a pas été achevé, et la pierre abandonnée ; mais alors pourquoi se trouvait-elle au pied d'un menhir d'Alignements ?

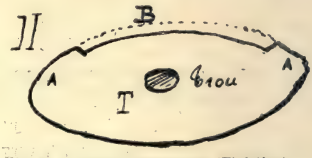

Fig. 2. — Grain d'enfilage (Finistère). — Vu *en travers*.

Les dimensions de l'objet, sur lequel je voudrais bien être mieux renseigné, sont les suivantes : plus grande longueur: 0m074 ; plus grande largeur, 0m063 ; épaisseur en D, 0m031 ; épaisseur du côté du trou, 0m040; plus grande épaisseur, 0m043 ; diamètre du trou, 0m010 ; profondeur, 0m050

Est-ce une *Pendeloque* ? Elle serait bien grosse, tout en étant *fort légère?* Est-ce un objet de culte ; ou faudrait-il le rapprocher encore des Bétyles (?), trouvés par Siret en Espagne (1) : je n'oserai l'affirmer. En tout cas, il est singulier qu'un bétyle (?), dessiné par M. Siret et placé sur une dalle plate et creusée, ait, à la partie supérieure, une cassure semblable à celle de la pièce qui fait l'objet de la présente note. Je me contente de poser le point d'interrogation, et de demander l'avis de gens plus compétents, en faisant remarquer seulement que les Bétyles de M. Siret ont 0m70 sur 0m44, et qu'on les trouve au centre de certaines Sépultures.

Il est plus probable qu'il s'agit d'un *Grain d'enfilage*, inachevé ; c'est-à-dire d'une partie de *Parure*.

M. Marcel Baudouin. — Cet objet pouvait se trouver au pied d'un Menhir d'Alignement pour deux raisons au moins : 1° La première, parcequ'il y a été *perdu* et y est *tombé*, au moment de l'Erection du Menhir ; 2° la deuxième plus probable, parcequ'il existait certainement un *Rite* spécial d'*Erection des Menhirs* (2), au cours duquel on avait la coutume de déposer, *dans la Tranchée*, certains objets commémoratifs.

(1) Siret. — *Les Cassitérides*, etc. — *Anthropologie*, t. XX, p. 311.
(2) Marcel Baudouin. — *Rite spécial d'Erection des Menhirs*. — *L'Homme Préhistorique*, Paris, 1910, VIII, Avril, n° 4, p. 97, 114. — Tiré à part, in-8°, 1910.

Fouille à la station magdalénienne du Pont de Longue, près la gare de Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme), en mai 1910.

Par le Dr

G. CHARVILHAT (Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme).

Le département du Puy-de-Dôme possède un petit nombre de stations magdaléniennes (une quinzaine environ), pauvres en ossements. Les gravures sont extrêmement rares. On en connaît une seule : une tête d'Equidé sur bois de renne provenant de Nescher. Cette pièce qui faisait partie de la collection de l'abbé Croizet est actuellement au British Museum, où elle a été, peut-on dire, de nouveau découverte par un de nos savants les plus éminents, M. le Professeur Boule.

Parmi toutes ces stations, celle du Pont de Longue est intéressante à un double titre : 1° par sa richesse relative en ossements ; 2° par la superposition de restes d'industrie de différentes périodes, depuis le magdalénien jusqu'à l'époque gallo-romaine.

Elle fut découverte en 1899, par MM. Vernière, aujourd'hui décédé, et Glangeaud, professeur à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, au moment de la constrnction d'une maison sur un terrain en bordure de la route des Martres-de-Veyre à Vic-le-Comte, à quelques mètres seulement de l'Allier, près le Pont de Longue, à peu de distance de la source d'eau minérale du Tambour, maison occupée actuellement par la famille Chanet. En creusant les fondations de cette demeure, on trouva des ossements de cheval et de renne et des silex d'aspect magdalénien (burins, grattoirs, lames).

Depuis, cette station a été souvent mentionnée (1).

En mai 1910, nous fîmes ouvrir parallèlement à la maison Chanet à 2 mètres de distance et à l'Ouest, une petite tranchée de 2 mètres de largeur de 3m50 à 4 mètres de longueur dans la direction d'une ligne allant de l'Allier à la route des Maîtres-de-Veyre à Vic-le-Comte. Cette tranchée nous donna une coupe avec les différentes couches suivantes, que nous indiquons en partant du sol :

(1) Bibliographie. — M. Boule, P. Glangeaud, G. Rouchon, A. Vernière. *Le Puy-de-Dôme et Vichy*. — *Guide du touriste, du naturaliste et de l'Archéologue*. Paris, 1901, p. 74.

A. Vernièrer. *L'âge de la Pierre dans la vallée du haut Allier*. Caen, 1905. (Compte-rendu du *LXXIe Congrès archéologique de France*, tenu en 1904 au Puy).

P. Glangeaud. *Les régions volcaniques du Puy-de-Dôme* (*Revue d'Auvergne*, 1910), p. 186.

Dr G. Charvilhat. *Archéologie préhistorique du Puy-de-Dôme* (*Revue d'Auvergne*, 1910), p. 256.

Dr G. Charvilhat et L. Accarias : *Département du Puy-de-Dôme Carte préhistorique*. Clermont-Ferrand, 1910.

1° Terre noire avec cailloux roulés. Débris de céramique gallo-romaine à la partie supérieure (fragments d'une grande amphore, de vases vernissés rouges et de poterie grossière rougeâtre et jaunâtre). Vestiges d'industrie néolithique à la partie inférieure. Epaisseur de cette couche : un mètre.

2° Sable terreux de couleur foncé, sans cailloux roulés et sans industrie. Epaisseur : $0^{m}40$.

3° Sable plus pur, de couleur plus claire. Ni cailloux roulés, ni restes d'industrie. Epaisseur : $0^{m}40$.

4° Sable fin et pur. Couche à faune et à industrie magdalénienne. Epaisseur : $0^{m}25$.

5° Sédiments compacts argilo-terreux. Epaisseur : environ $1^{m}50$ à 2 mètres. Nous n'avons pas dépassé cette dernière couche, où se trouvent les roches primitives dans lesquelles le lit de l'Allier a été entaillé.

Tous les os que nous avons recueillis dans la couche 4 appartiennent au Renne, au Cheval, à des Bovidés. Nous avons aussi rencontré des os que nous n'avons pu déterminer, os longs qui avaient été brisés en petits fragments pour en extraire la moelle. Quant à l'industrie, elle comprend des silex et des os ; les silex (lames, grattoirs, burins, etc.) sont de petites dimensions et de coloration jaunâtre. Les pièces en os sont des fragments de sagaies arrondies et des os sectionnés pour être travaillés. Absence complète de gravures.

Cette fouille très incomplète, que les circonstances ont réduites à une simple tranchée (nous ne pouvions fouiller sous le maison et dans la petite cour qui lui fait suite), nous montre cependant ce qui caractérise cette station à ciel ouvert : faible épaisseur de la couche archéologique, petitesse des outils en silex (silex d'origine locale), faune où renne et cheval sont mélangés, superposition de couches à industries d'époques diverses.

Nous nous proposons de reprendre ces recherches.

Découverte d'un Menhir, près le village de Piogat, canton de Menat (Puy-de-Dôme).

PAR LE Dr

G. CHARVILHAT (Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme).

Le menhir renversé, que nous avons découvert, M. Lecoq, maire de Neuf-Eglise, conseiller général du Puy-de-Dôme, Président de la Société *Les Amis de l'Université de Clermont-Ferrand*, et moi, dans un bois appartenant à M. Lecoq, au lieu dit *les Brosses* (n° 246, section B. de Menat, au plan cadastral), à une altitude de 525 mètres, près le village de Piogat, canton de Menat, est constitué par un

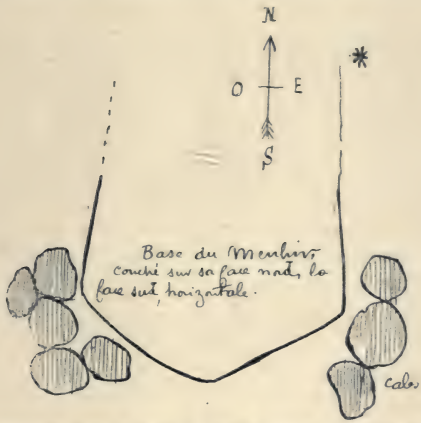

Fig. 1.— Situation des Blocs de Calage, au pied du Menhir. — *, Endroit où des habitant des villages voisins (Beaufort et Piogat) avaient creusé lors de la fouille à la base du Menhir, le 21 novembre 1911.

énorme bloc de *gneiss*, d'une longueur totale de 4m35, à sommet arrondi sur sa plus grande étendue.

Ce mégalithe présente deux grandes faces parallèles, que nous appellerons *sud* et *nord* (cette dernière en contact avec le sol), de leur orientation, en supposant lemenhir debout, et deux petites également parallèles *Est* et *Ouest*. (*Fig.* 1).

Les largeurs de ces faces sont :

1° A la partie médiane : face Sud 1m35 ; face Est ; 0m65 ; face Ouest 0m58. 2° A 0m50 du sommet : face Sud 0m70 ; face Est 0m50 ; face Ouest

0^m55. 3° A 0^m70 de la base : face Sud 1^m60 ; face Est 0^m57 ; face Ouest 0^m76.

Sur la *face Sud*, très irrégulièrement plane, se remarque un *sillon transversal* de 0^m30 de largeur environ, se dirigeant obliquement de l'*arête Sud-ouest* à l'*arête Sud-est* et formant des dépressions profondes sur ces deux arêtes et les *face Ouest* et *Est*. Ces dépressions sont situées sur la face *Ouest* à 2^m70 du sommet et sur la face Est à un mètre.

La *face Ouest* oblique a une longueur de 4^m30 ; la *face Est* droite de 3^m95. Toutes ces faces sont recouvertes de mousses ainsi que les *arête Sud-est* et *Sud-ouest*.

L'*arête Sud-est* est droite et vive. Sa longueur est de 4^m30, l'*arête Sud-ouest*, oblique et mousse (longueur 4^m36).

On peut évaluer le poids de la pierre à 8.280 kilos.

Une FOUILLE, faite à la base, le 21 novembre 1911, nous a fait découvrir, à *l'Ouest* et à *l'Est*, des CALES, en *gneiss*, à *un mètre* environ de profondeur (*Fig.* 1).

La terre végétale a une épaisseur d'environ 0^m70 à 0^m80. Au-dessous se trouvent des sables, provenant de la décomposition des roches primaires.

Nous ne connaissons pas de légende sur le menhir, connu seulement dans le pays sous le nom de *Grosse pierre du Bois des Brosses*.

Signalons la présence à 100 mètres environ et à l'Ouest d'une *Source* et à 200 mètres également à l'Ouest d'un petit cours d'eau.

Le Monument mégalithique le plus voisin serait le *Dolmen de Blot l'Eglise*, aujourd'hui malheureusement détruit, comme bien d'autres en Auvergne.

TABLE DES AUTEURS

Aublanc (Ch.) (Périgueux). — Gravures sur la paroi d'une ancienne habitation, taillée dans le roc, du coteau d'Ecorneboeuf, près Périgueux (Dordogne), 305.

Aymar (Alph.) (Clermont-Ferrand). — Observations sur l'existence des fabriques de poteries en Auvergne à l'époque gallo-romaine et sur la technique de la glaçure de leurs produits, 705.
— Un sifflet néolithique, 710.

Ballet (Dr) (Paris). — Une Hache acheuléenne de la Seine, 537.

Baquié (Georges) (Nissau, Hérault). — Le Chien en Préhistoire, 51, 152.
— *Discussion* sur les Haches polies, 191.

Barbier (H.) (Pacy-sur-Eure). — Note sur une découverte de sépultures gallo-romaines à Pacy-sur-Eure (Eure), 304.
— Découverte d'un Pic-hache gallo-romain, aux environs de Pacy-sur-Eure, 681.

Baudon (Dr Th.) (Paris). — Hache néolithique à marche en silex; casse-tête néolithique troué en silex; pendeloque paléolithique en silex, 696.

Baudouin (Dr Marcel) (Paris). — Découverte du Centre occidental de l'Age du Cuivre en Vendée, 120.
— Le Chien en Préhistoire, 51, 152.
— A propos des figures en triangle gravées sur les Haches ou peintes sur les maisons, 193.
— Le Pas de Dieu, à Sainte-Radegonde de Poitiers, 320.
— Lieux dits à radical « Chante », 461.
— Description de la Chambre sépulcrale restaurée de Belleville, à Vendrest (Seine-et-Marne), 479.
— Débris de hache polie à gravures modernes sur les faces et sur les bords, 692.
— Une hache préhistorique en fer du Fouta-Dialon (Afrique centrale) de la Collection Paul Guébhard, 701.

Bertin (A.) (de Paris). — Echantillons provenant des bords de la mer et des balastières des environs du Crotoy (Somme), 476.
— Présentation des échantillons provenant de Chamigny (Seine-et-Marne) et Bézy-le-Guéry (Aisne), 546.

Bombal (E.) (Argentat, Corrèze). — Découverte d'un Puits funéraire et d'un Souterrain-refuge, au village de Bros, commune de Monceaux, canton d'Argentat (Corrèze), 149.

Bouillerot (R.) (Dijon). — Sur une épingle de Bronze à « collerettes mobiles » enfilées sur une tige de fer, 604.

Boutanquoi (O.) (Nampcel, Oise). — Découverte scientifique de deux Menhirs indicateurs d'une Sépulture sous roche, ou Chambre sépulcrale, à Trosly-Vieux-Moulin (Oise), 647.
— La station préhistorique de Nampcel (Oise), 747.

Bout de Charlemont (H.) (Marseille). — Découvertes faites dans une Grotte du massif de Marseilleveyre, 713.

Breuil (l'abbé H.) (Paris). — Observations sur les gravures sur *Os* problématiques trouvées à Rivière (Landes), 665.

Cahen (Albert) (Le Havre). — Une pierre à aiguiser en schiste, 382.

Chapelet (H.) (Paris). — Le mot Chiron et ses dérivés.
— Une hache plate à bords relevés, 185.

Charvilhat (G.). (Clermont-Ferrand). — Note sur un fragment en terre cuite de l'époque gallo-romaine, provenant de Clermont-Ferrand, analogue à un objet de même nature trouvé à Massiac (Cantal) et encore indéterminé, 556.
— Fouille à la station magdalénienne du Pont-de-Longue, près la gare de Vic-le-Compte (Puy-de-Dôme), en mai 1910, 776.
— Découverte d'un Menhir, près le village de Piogat, canton de Menat (Puy-de-Dôme), 778.

Chatelet (C.) (Avignon). — Sur une hache polie à tranchant, à double courbure, 143.

Clastrier (Stanil) (Marseille). — Remarques sur quelques pierres Liguro-celto-grecques du « Pain-de-Sucre » à Marseille, 313.

Collignon (Dr R.) (Cherbourg). — A propos du Capsien, 197.

Conil (P.-A.) (Sainte-Foy-la-Grande, Gironde). — Quelques remarques sur les alluvions anciennes inférieures de la vallée de Caudon, 67.
— Lieu dit à radical « Chante », 525.

Corot (Henry) (Savoisy, Côte-d'Or). — Le Néolithique au Plateau d'Alise, 746.

Cotte (C.) (Pertuis, Vaucluse). — Au sujet de la Chronologie préhistorique, 153.

Cousset (A.) (Etaules). — Découverte d'une station gallo-romaine à Royan (Charente-Inférieure), 125.
— Découverte d'objets anciens en os, 197.
— Découverte d'un dépôt de trois Haches en cuivre [Age du Bronze I], à la Sablière, commune de Breuilhet (Charente-Inférieure), 403.
— Découvertes en Charente-Inférieure, 661.

Coutil (Léon) (Saint-Pierre-du-Vauvray, Eure). — Fouilles gallo-romaines dans la forêt de Bord, près Incarville, 180.
— Relation du redressement de la table et des quatre supports du Dolmen « La Grosse Pierre » ou Pierre Couplée de Verneusses (Eure), 189.
— Les ruines romaines d'Incarville, forêt de Bord, lieu dit le Testelet, 190.
— Une épingle à bélière de l'âge du bronze dans les dragages de la Seine, 365.
— Ardoise gravée de la station de la Pointe du Heu, à Bretteville-en-Saire (Manche), 664.

Dalmon (H.) (Bourron, Seine-et-Marne). — Le mot Cro en préhistoire, 181.

Dangelzer (R.). — Notice sur la Préhistoire de la Mauritanie occidentale saharienne, 217.

Delort (J-B.) (Cosne, Nièvre). — Les pierres à bassins, 170.

Desailly (L.) (Paris). — La Préhistoire de la nouvelle édition de la feuille d'Arras (1910) de la Carte Géologique de France, 342.

Desforges (A.) (Fléty, Nièvre). — Le Paléolithique inférieur dans la vallée de l'Alène (Nièvre), 651.

Desmazières (O.) (Segré, Maine-et-Loire). — Le Chelléen et l'Acheuléen dans le Département de Maine-et-Loire, 160.

Deyrolle (Dr) (Paris). — La Tortue en préhistoire, 123.

Didon (L.) (Périgueux). — Phallus en bois de Renne et Pierres gravées de l'époque aurignacienne, 297.

Dubalen (P.) (Mont-de-Marsan). — La Grotte de Rivière (Landes), 638.

Dubreuil-Chambardel (L.) (Tours). — Sur les mots « Dange » et « Dube », 136.

Dubus (A.) (Neufchâtel-en-Bray, Seine-Inférieure). — Note sur les traces de l'existence d'un Culte de la Hache pendant le Paléolithique inférieur, 677.

Ede (Frédéric) (Montigny-sur-Loing, Seine-et-Marne). — Une Roche à Gravures dans la Forêt de Fontainebleau (Seine-et-Marne), 207.

Estaunié (D.) (Ammi-Moussa, Algérie). — Découverte de stations préhistoriques à Ammi-Moussa (Oran, Algérie), 699.

Florance (Blois). — Diverses Sépultures gallo-romaines en Loir-et-Cher, 270.

Franchet (L.) (Asnières, Seine). — Sur quelques causes déterminantes du magnétisme des poteries, 279.
— Sur les points de cuisson de deux fragments de poterie, trouvés dans la station magdalénienne de Beauregard, 345.
— Discussion sur l'émail des poteries romaines, 743.

Gadeau de Kerville (Rouen) et **Poulain** (Georges) (Eure). — Résultat des fouilles effectuées dans un Abri sous roche à Bonnières (Seine-et-Oise) et découverte d'une Sépulture néolithique à Genfosse (Seine-et-Oise), 276.

Giraux (Louis) (Saint-Mandé). — Silex en forme de Rabot, provenant de Vendrest (Seine-et-Marne), 71.
— Silex faux en forme de croissant, 146.
— Hache en silex de forme arquée, 277.
— Hache polie à faces altérées, provenant du Danemark, 339.
— Le Menhir de la Grosse Borne à Coupvray (Seine-et-Marne), 384.
— Hache polie avec gravures sur les deux faces, 688.

Givenchy (Paul de) (Paris). — Hache polie avec gravure géométrique, 173.
— Les grands Eclats Moustériens et les Pièces Acheuleo-Moustériennes de la carrière du Tillet, près la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), 257.

Gobert (Dr E.) (Revedef, Tunisie). — Origine des balles polyédriques, 172.

Gobillot (Louis) (La Tremouille, Vienne). — Note sur une Pendeloque néolithique trouvée à Liglet (Vienne), 338.
— Contribution à l'étude du Néolithique Montmorillonnais : Haches en roches cristallophylliennes à érosions, 641.

Graff (Issou, Seine-et-Oise). — Ebauches et haches polies au fond de la vallée d'Issou (Seine-et-Oise), 684.

Guébhard (Dr Adrien) (Paris). — La Préhistoire au dehors, 58.
— Hache polie et Ciseau de la Côte d'Ivoire, 129.
— Objet bizarre en terre cuite, 248.
— A propos de la décoration, au champ-levé ou par excision, d'une Poterie préhistorique provençale, 390.
— Sur une particularité remarquable de certaines épingles de bronze dites « à collerettes », 396.
— *Discussion* sur les Files géminées de Pierres plantées, 466.
— Sur les anses verticales multiforées horizontalement, 501, 571, 646.
— A propos des broches de bronze « à collerettes » et à disques mobiles, 602.
— Encore un objet énigmatique, 635.
— Objets en terre cuite des Palalittes-suisses (Ages du bronze), 740.

Guénin (G.) (Brest). — Trépanation néolithique christianisée, 54.
— Le Cuivre en Bretagne, 187.
— Une idole, de forme égéenne, trouvée dans les Côtes-du-Nord, 719.
— Un grain d'enfilage non achevé, trouvé à Landaoudec-en-Crozon (Finistère), 774.

Harmois (A. L.) (Saint-Brieuc). — La Tortue en Préhistoire, 462.
— Trépanation historique christianisée et crâne de Saint-Aubert, 463.
— Inhumation des enfants mal conformés [Coutume Indo-chinoise], 466.
— La Hache plate en Cuivre dans le Département des Côtes-du-Nord (*Suite*), 475.

Hébert (Marcel) (Paris). — La Tortue en Préhistoire, 52.
— La Chienne en Préhistoire, 123.
— Eolithes et pseudo-éolithes, 548.
Houry (Issy, Seine). — L'Industrie paléolithique de Billancourt (Seine), 653.
Hue (Edmond) (Paris). — Quelques pièces préhistoriques de Luc, Langrune, Lion et Bény (Calvados), 715.
Jacquot (Lucien) (Grenoble). — *Discussion* sur le Capsien, 53.
— Hache polie à érosion, 57.
— Pierres à Cupules dite des Francs-maçons, 196.
— Les prétendues Pierres druidiques de Miribel-les-Echelles et de Merlaz (Isère), 540.
— Hypothèses sur les Haches en silex et en bronze, 662.
Jullien (Dr) (Joyeuse, Ardèche). — Outil servant à piquer les meules préhistoriques, 694.
Larmigny (Château-Porcien, Ardennes). — Station néolithique et incinérations gallo-romaines à Château-Porcien (Ardennes), 405.
Le Coniat (Victor) (Trégomard, Côtes-du-Nord). — Haches polies trouvées dans de vieux bâtiments, 175.
— Meules en granite de Trégomard (Côtes-du-Nord), 222.
— Hache polie de grande taille, 656.
— Une pierre à empreinte pédiforme : Le Pied de Saint-Yves, 772.
Leroy (J.) (Pont-Audemer). — Le cimetière mérovingien et carolingien de Manneville-sur-Risle (Eure), 530.
Lewis (A.-L.) (Angleterre). — Les Menhirs-bornes, 527.
— Les « Alignements de Pierres » (Stone-Rows) de Dartmoor, Devonshire (Angleterre), 685.
Malga (l'abbé) (Cels, Lot). — Objets provenant d'une Grotte magdalénienne à Luzech et d'une station néolithique à l'Impernal, près Luzech (Lot), 311.
Marignan (Dr) (Marsillargues, Hérault). — Discussion sur les Haches polies gravées.
Martin (Dr Henri) (Paris). — Présentation d'un Crâne humain trouvé avec le Squelette à la base du Moustérien de La Quina (Charente), 615.
Martin (Dr Henri) (Paris) et **Barreau** (J.-B.) (La Haye-Descartes, Indre-et-Loire). — Tranchées exécutées dans l'Atelier de Larcy au Grand-Pressigny, 110.
— Stratigraphie de trois tranchées dans l'Atelier de Larcy (Grand-Pressigny), 433.
— Crâne humain trouvé avec le squelette à la base du Moustérien de La Quina (Charente), 615.
— Présentation de moulages et de photographies. Reconstitution du crâne de l'homme fossile de La Quina, 740.
Matthis (Ch.) (Niederbronn). — La Préhistoire de Niederbronn (Alsace), 444.
Mazauric (F.) et **Bourilly** (J.) (Marguerittes, Gard). — Note sur la montagne de Cordes, près Fontvieille (Bouches-du-Rhône), 307.
Menant (E.). (Saône-et-Loire). — Sur une petite Tortue en porphyre trouvée à Autun, 738.
Mortillet (Paul de). — Discussion sur les haches polies avec gravures, 748.
Mülinen (M. de) (Berne). — Statuette en terre cuite trouvée en Palestine, 739.
Muller (H.) (Grenoble). — A propos des Silex-Rabots, 126.
— Découverte d'une Pierre à Cupules dans l'Isère, 195.
Naulin (Dr) (Paris). — Trouvailles de vases anciens, 194.
Nicolle (T.) et **Sinel** (J.) (Jersey). — La Grotte paléolithique de La Cotte à Jersey (A.) (4 *Fig.*), 757, 767.
Pagès-Allary (Jean) (Murat, Cantal). — Le mot Chiron et ses dérivés, 181.
— Discussion sur l'Age du Cuivre, 182.
— Les Fouilles de Las Tours en 1910, 265.
— Les Hochets préhistoriques, 549.
— Hypothèses tirées des Haches préhistoriques, 627.

Pagès-Allary, Lauby et **Charvilhat**. — La Grotte Pic, à l'Orcier, près Retournac (Haute-Loire), 717.

Pallary (Paul) (Eckmull, Algérie). — Sur la présence d'une Industrie paléolithique dans une plage soulevée Algérienne, 162.

Paniagua (A. de) (Paris). — Une station magdalénienne au Fleix (Dordogne), 141.

Plessier (L.) (Compiègne). — La Cachette de Fondeur découverte à Compiègne (Oise), 407.

Pol-Baudet (Crécy-sur-Serre, Aisne). — La Civilisation grecque en Afrique et la légende de l'Atlantide, 122.

Poulain (Georges) (Saint-Pierre-d'Outils, Eure). — Établissement romain en cours d'exploration, situé à Saint-Aubin-sur-Guillon (Eure), 198.

Quilgars (H.) (Evreux). — Inventaire des Mégalithes du pays de Guérande (Loire-Inférieure), 74.

Roland (M.) (Villevenard, Marne). — Découverte d'une Grotte néolithique à Courjeonnet, près Villevenard (Marne), 669.

Romain (G.) (Sainte-Adresse, Seine-Inférieure). — Les produits lithiques des chocs naturels sur les plages de Saint-Valéry-en-Caux et de Veules-les-Roses, 527.

Roseville-les-Grottes (Lasseube. Basses-Pyrénées). — Notes succinctes sur quelques instruments Sahariens de l'âge de la pierre, 533.

Saint-Périer (**de**) (Paris). — Découverte d'une Grotte à Lespagne (Haute-Garonne), 662.

Siffre (Dr) (de Paris). — Note sur une Usure spéciale des Molaires du Squelette de La Quina, 741.

Toulmin-Nicolle (Ed.) et **Sinel** (J.) (Jersey, Angleterre). — Rapport sur l'exploration de la grotte paléolithique connue sous le nom de « La Cotte », située dans la baie de Saint-Brelade, à Jersey (4 *Fig.*), 757.
— Rapport sur la reprise de l'exploration de « La Cotte », par la Société Jersiaise, 765.

Tryon-Montalembert (Marquis **de**) (Paris). — Présentation de Pièces campigniennes trouvées en surface dans le département de l'Yonne, 286.

Vauvillé (O.) (Paris). — Tranchets et Décarnisation, 182.
— Objets provenant des Sépultures néolithiques de Montigny-l'Engrain (Aisne), 378.
— Tranchets préhistoriques du Soissonnais, 410-453.
— Alignements de pierres et autres pierres non rangées, probablement de l'Époque néolithique, sur Cussy-en-Almont (Aisne), 454.
— Ciseau en silex taillé et poli, 602.

Viré (Armand) (Paris). — Le mot Chiron et les vocables connexes, 51.
— Un Nucléus solutréen analogue aux « Livres de beurre » du Grand Pressigny, 221.
— Dolmens et Tumuli du Lot, 348.
— Commission d'étude des Enceintes préhistoriques et Fortifications anhistoriques, *passim*.

Vuarnet (E.) (Messery, Haute-Savoie). — Découverte d'un Souterrain en Haute-Savoie, 192.
— Haches en pierre dans les murs de maisons, 193.
— A propos de l'Atlantide, 194.
— Discussion sur les pressoirs, 738.

Zaborowski (S.) (Paris). — Quelques monuments de l'âge de la pierre en Grèce, 158.
— La Grèce, Chypre, et la première origine du Cuivre, 165.

TABLE DES MATIÈRES

A

Abri sous roche (Résultat des fouilles effectuées dans un — à Bonnières (Seine et-Oise), et découverte d'une Sépulture néolithique à Genfosse (Seine-et-Oise); par Gadeau de Kerville (Rouen) et Poulain (Georges) (Eure)..... p. 276

Acheuléen (L'— et le Chelléen dans le département de Maine-et-Loire); par Desmazières (O.) (Segré, Maine-et-Loire)..... p. 160

Acheuléenne (Une Hache — de la Seine); par Ballet (Dr) (Paris). p. 537

Acheuléo-Moustériennes (Les grands Eclats Moustériens et les Pièces — de la carrière du Tillet, près la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne); par Givenchy..... p. 257

Afrique centrale (Une hache préhistorique en fer du Fouta-Dialon — de la Collection Paul Guébhard) ; par Baudouin (Dr)..... p. 701

Algérienne (Sur la présence d'une Industrie paléolithique dans une plage soulevée —); par Pallary (Paul) (Eckmull, Algérie)..... p. 192

Aisne (Présentation des pièces provenant de Chamigny (Seine-et-Marne) et Bézy-le-Guéry (Aisne); par Bertin..... p. 546

Alignements de Pierres et autres pierres non rangées, probablement de l'Epoque néolithique, sur Cussy-en-Almont (Aisne); par Vauvillé. p. 454

Alignements de Pierres (Les — (Stone-Rows) de Dartmoor, Devonshire, Angleterre); par Lewis..... p. 685

Alise (Le Néolithique au plateau d'—); par Corot Henry (Savoisy, Côte-d'Or)..... p. 746

Alluvions (Quelques remarques sur les — anciennes inférieures de la vallée de Caudon); par Conil (P.-A.) (Sainte-Foy-la-Grande, Gironde). p. 67

Alsace (La Préhistoire de Niederbronn, —); par Matthis (Ch.) (Niederbronn. p. 444

Anses (Sur les — verticales multiforées horizontalement ; par Guébhard. p. 501, 571, 646

Ardoise gravée de la station de la Pointe du lieu, à Bretteville-en-Saire (Manche); par Cousset..... p. 661

Arras (La Préhistoire de la nouvelle édition de la feuille d'— (1910) de la Carte Géologique de France); par Desailly (L.) (de Paris)..... p. 312

Atlantide (La Civilisation grecque en Afrique et la légende de l'—); par Pol-Baudet (Crécy-sur-Serre, Aisne). p. 122

Atlantide (A propos de l'—); par Vuarnet ..... p. 194

Aurignacienne (Phallus en bois de Renne et Pierres gravées de l'époque —); par Didon (L.) (Périgueux). p. 297

B

Balastières (Echantillons provenant des bords de la mer et des — des environs du Crotoy (Somme); par Bertin (A.) (de Paris)..... .. 476

Balles (Origine des — polyédriques) ; par Gobert (Dr E.) (Revedef, Tunisie)..... p. 172

Bassins (Les pierres à —); par Delort (J.-B.) (Cosne, Nièvre)..... p. 170

Bouches-du-Rhone (Note sur la montagne de Cordes, près Fontvieille, —) ; par Mazauric (F.) et Bourilly (J.) (Marguerittes, Gard)..... p. 307

Bronze (Une épingle à bélière de l'âge du —, dans les dragages de la Seine); par Coutil..... p. 365

Bronze (Sur une particularité remarquable de certaines épingles de — dites « à collerettes »); par Guébhard. p. 396

Bronze (A propos des broches de — « à collerettes » et à disques mobiles); par Guébhard..... ..... p. 602

Bronze (Sur une épingle de — « à collerettes mobiles », enfilées sur une tige de fer); par Bouillerot (R.) (Dijon). p. 604

Bronze (Hypothèses sur les Haches en silex et en —)..... p. 627, 662

C

Campigniennes (Présentation de Pièces — trouvées en surface dans le département de l'Yonne); par Tryon-Montalembert (Marquis de) (Paris). p. 286

Calvados (Quelques pièces préhistoriques de Luc, Langrune, Lion et Bény —); par Hue (Edmond) (Paris). p. 715

Capsien (A propos du —); par Collignon (Dr R.) (Cherbourg)... p. 197

Carolingien (Le cimetière mérovingien et—) de Manneville-sur-Risle (Eure); par Leroy (J.) (Pont-Audemer). p. 530

Casse-tête (Hache néolithique à manche en silex); par Baudon (Dr Th.) (Paris)..... p 696

Chante (Lieux dits à radical —; par Baudouin (Marcel), etc..... p. 461

Charente-Inférieure (Découvertes en —); par Cousset p. 125, 197, 403, 661

Chelléen (Le — et l'Acheuléen dans le département de Maine-et-Loire); par Desmazières (O.) (Segré, Maine-et-Loire)..... p. 160

Chien (Le — en Préhistoire); par Baquié (Georges) (Nissan, Hérault). p. 51, 152

Chien (Le — en Préhistoire); par Hébert ..... p. 123

Chiron (Le mot — et les vocables connexes); par Viré (Armand) (Paris). p. 51

Chiron (Le mot — et ses dérivés); par Pagès-Allary (Jean) (Murat, Cantal) ..... p. 181

Chronologie (Au sujet de la — préhistorique); par Cotte (C.) (Pertuis, Vaucluse)..... p. 153

Ciseau (Hache polie et — de la Côte d'Ivoire); par Guébhard.... p. 120

Ciseau en silex taillé et poli; par Vauvillé..... ..... p. 602

Cordes (Note, sur la montagne de — près Fontvieille (Bouches-du-Rhône); par Mazauric (F.) et Bourilly (J.) (Marguerittes, Gard)..... p. 307

Crane Moustérien... p. 615, 740, 741

Cro (Le mot — en préhistoire); par Dalmon (H.) (Bourron, Seine-et-Marne)..... p. 181

Croissant (Silex faux en forme de —); par Giraux..... p. 146

Cuivre (Découverte du Centre occidental de l'Age du — en Vendée); par Baudouin (Dr Marcel) (Paris). p. 120

Cuivre (La Grèce, Chypre, et la première origine du —); par Zaborowski, etc. ..... p. 165

Cuivre (Discussion sur l'Age du —); par Pagès-Allary, etc..... p. 182

Cuivre (Le — en Bretagne); par Guénin..... p. 187

Cuivre (Découverte d'un dépôt de trois Haches en — (Age du Bronze I), à la Sablière, commune de Breuilhet (Charente-Inférieure); par Cousset..... p. 403

Cuivre (La Hache plate en — dans le Département des Côtes-du-Nord (*Suite*); par Harmois..... p. 475

Cupules (Découverte d'une Pierre à — dans l'Isère); par Muller. p. 195

Cupules (Pierres à — dites des Francs-maçons); par Jacquot..... p. 196

D

Danemark (Hache polie à faces altérées, provenant du —); par Giraux p. 339

« Dange » (Sur les mots — et Dube); par Dubreuil-Chambardel (L.) (Tours)..... p. 136

Décarnisation (Tranchets et —); par Vauvillé); (O.) (Paris)..... p. 182

Dolmen (Relation du redressement de la table et des quatre supports du — « La Grosse Pierre ou Pierre Couplée de Verneusses (Eure); par Cousset..... p. 189

Dolmens et Tumuli du Lot; par Viré..... p. 348

« Dube » (Sur les mots «Dange » et —); par Dubreuil-Chambardel (L.) (Tours)..... p. 136

E

Eolithes (— et pseudo-éolithes); par Hébert..... p. 548

Email (Poteries)..... p. 743

Epingle (Une — à bélière de l'âge du bronze dans les dragages de la Seine); par Cousset..... p. 365

Epingles (Sur une particularité remarquable de certaines — de bronze dites « à collerettes »); par Guébhard..... p. 396

Epingle (Sur une — de Bronze à « collerettes mobiles » enfilées sur une tige de fer); par Bouillerot (R.) (Dijon)..... p. 604

Empreinte (Une pierre à — pédiforme : Le Pied de Saint-Yves); par Coniat (M. Le) (de Trégomar, Côte-du-Nord)..... p. 772

Enceintes (Commission d'étude des — préhistoriques et Fortifications anhistoriques); par Viré (Armand). *passim.*

F

Fer (Une hache préhistorique en — du Fouta-Dialon (Afrique centrale) de la Collection Paul Guébhard); par Baudouin..... p. 701

Fondeur (La Cachette de — découverte à Compiègne (Oise)); par Plessier (L.) (Compiègne)..... p. 407

G

Gallo-romaine (Découverte d'une station — à Royan (Charente-Inférieure); par Cousset (A.) (Etaules). p. 125

Gallo-romaines (Diverses Sépultures — en Loir-et-Cher); par Florance (Blois)..... p. 270

Gallo-romaines (Fouilles — dans la forêt de Bord, près Incarville; par Coutil (Léon) (Saint-Pierre-du-Vauvray, Eure)..... p. 180-190

Gallo-romaines (Station néolithique et incinérations — à Château-Porcien (Ardennes); par Larmigny (Château-Porcien, Ardennes)..... p. 405

Gallo-romain (Etablissement — en cours d'exploration, situé à Saint-Aubin-sur-Guillon (Eure); par Poulain (Georges) (Saint-Pierre-d'Outils, Eure)..... p. 198

Grain d'enfilage (Un — non achevé, trouvé à Landaoudec-en-Crozon (Finistère); par Guénin (G.), (Brest). p. 774

Grand-Pressigny (Tranchées exécutées dans l'Atelier de Larcy au —); par Martin (Dr Henri) (Paris) et Barreau (J.-B.) (La Haye-Descartes, Indre-et-Loire)..... p. 110, 443

Gravures (Une Roche à — dans la Forêt de Fontainebleau (Seine-et-Marne); par Ede (Frédéric) (Montigny-sur-Loing, Seine-et-Marne). p. 207

Gravures sur la paroi d'une ancienne habitation, taillée dans le roc, du coteau d'Ecornebœuf, près Périgueux (Dordogne); par Aublanc (Ch.) (Périgueux)..... p. 305

Gravures (Observations sur les — sur *Os*, problématiques, trouvées à Rivière (Landes); par Breuil (l'abbé H.) (Paris)..... p. 665

Grotte (Rapport sur l'exploration de la — paléolithique connue sous le nom de « La Cotte », située dans la baie de Saint-Brelade, à Jersey); par Toulmin-Nicolle (Ed.) et Sinel (J.) (Jersey, Angleterre).... p. 757, 765

Grotte (La — de Rivière (Landes); par Dubalen (P.) (Mont-de-Marsan). p. 638

Grotte (Découverte d'une — à Lespagne (Haute-Garonne); par Saint-Périer (de) (Paris)..... p. 662

Grotte (Découverte d'une — néolithique à Courjeonnet, près Villevenard (Marne); par Roland (M.) (Villevenard, Marne)..... p. 669

Grotte (Découvertes faites dans une — du massif de Marseilleveyre); par Bout de Charlemont (H.) (Marseille). p. 713

Grotte Pic (La —, à l'Orcier, près Retournac (Haute-Loire); par Pages-Allary, Lauby et Charvilhat. p. 717

H

Hache (Note sur les traces de l'existence d'un Culte de la — pendant le Paléolithique inférieur); par Dubus (A.) (Neufchâtel-en-Bray, Seine-Inférieure) .. .. p. 677

Hache néolithique à manche en silex; par Baudon (Dr Th.) (Paris). p. 696

Haches en pierre dans les murs de maisons; par Vuarnet..... p. 193

HACHE EN SILEX de forme arquée; par GIRAUX..... p. 277
HACHES (Hypothèses sur les — préhistoriques); par PAGÈS-ALLARY. p. 627
HACHES EN SILEX (Hypothèses sur les — et en bronze); par JACQUOT p. 662
HACHES (A propos des figures en triangle gravées sur les — ou peintes sur les maisons; par BAUDOUIN.. p. 193
HACHES (Contribution à l'étude du Néolithique Montmorillonnais : — en roches cristallophylliennes à érosions); par GOBILLOT..... p. 641
HACHE POLIE à érosion; par JACQUOT (Lucien) (Grenoble)..... p. 57
HACHE POLIE et ciseau de la Côte d'Ivoire; par GUÉBHARD..... p. 129
HACHE POLIE (Sur une — à tranchant, à double courbure); par CHATELET C.) (Avignon)..... p. 143
HACHE POLIE à faces altérées, provenant du Danemark; par GIRAUX p. 339
HACHE POLIE avec gravures sur les deux faces; par GIRAUX..... p. 688
HACHE POLIE (Débris de — à gravures modernes sur les faces et sur les bords; par M. BAUDOUIN ... p. 692
HACHE POLIE de grande taille; par JACQUOT..... p. 656
HACHES POLIES trouvées dans de vieux bâtiments; par LE CONIAT (Victor) (Trégomard, Côtes-du-Nord). p. 175
HACHES POLIES (Ebauches et — au fond de la vallée d'Issou (Seine-et-Oise); par GRAFF (Issou, Seine-et-Oise). p. 684
HACHES POLIES (Discussion sur les —), avec gravures; par MORTILLET (Paul de)..... p. 748
HACHES (Discussion sur les — polies et gravées); par MARIGNAN (Dr) (Marsillargues, Hérault)..... p. 749
HACHE PLATE, à bords relevés; par CHAPELET..... p. 185
HACHES DE CUIVRE de Charente Inférieure..... p. 403
HACHE EN FER (Afrique)..... p. 701
HOCHETS (Les — préhistoriques); par PAGÈS-ALLARY..... p. 549
HOMME fossile de La Quina; par MARTIN et SIFFRE (Paris). p. 615, 740, 741

I

IDOLE (Une — de forme égéenne, trouvée dans les Côtes-du-Nord); par GUÉNIN..... p. 719
INHUMATION des enfants mal conformés [Coutume Indo-chinoise]; par HARMOIS p. 466

L

LA COTTE (Rapport sur la reprise de l'exploration de — par la Société Jersiaise; par TOULMIN-NICOLLE (Ed.) et SINEL (J.) (Jersey, Angleterre) p. 765
LARCY (Stratigraphie de trois tranchées dans l'atelier de —, Grand-Pressigny); par MARTIN (Dr) et BARREAU.. p. 33
LARCY (Tranchées exécutées dans l'Atelier de — au Grand-Pressigny; par MARTIN (Dr Henri) (Paris) et BARREAU (J.-B.) (La Haye-Descartes, Indre-et-Loire)..... p. 110
LAS TOURS (Les Fouilles de — en 1910; par PAGÈS-ALLARY..... p 265
LIGURO-CELTO-GRECQUES (Remarques sur quelques pierres — du « Pain-de-Sucre » à Marseille; par CLASTRIER (Stanil) (Marseille)..... p. 313
LOT (Dolmens et tumuli du —); par VIRÉ..... p. 348

M

MAGDALÉNIENNE (Objets provenant d'une Grotte — à Malga-Luzech, et d'une station néolithique à l'Impernal, près Luzech (Lot); par MALGA (l'abbé) (Cels, Lot)..... p. 131
MAGDALÉNIENNE (Sur les points de cuisson de deux fragments de poterie, trouvés dans la station — de Beauregard); par FRANCHET..... p. 345
MAGDALÉNIENNE (Une station — au Fleix (Dordogne); par PANIAGUA (A. de) (Paris)..... p. 141
MAGDALÉNIENNE (Fouille à la station — du Pont de Longue, près la gare de Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme), en mai 1910); par CHARVILHAT (Dr G.) (Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme). p. 776
MARNE (Découverte d'une Grotte néolithique à Courjeonnet, près Villevenard —); par ROLAND (M.) (Villevenard, Marne)..... p. 869
MAURITANIE (Notice sur la Préhistoire de la — occidentale saharienne); par DANGELZER (R.)..... .... p. 217
MÉGALITHES (Inventaire des — du pays de Guérande (Loire-Inférieure); par QUILGARS (H.) (Evreux)..... p. 74

MENHIR (Le — de la Grosse Borne à Coupvray, Seine-et-Marne); par GIRAUX ... p. 384

MENHIRS (Découverte scientifique de deux — indicateurs d'une Sépulture sous roche, ou Chambre sépulcrale, à Trosly-Vieux-Moulin (Oise); par BOUTANQUOI (O.) (Nampcel, Oise). p. 647

MENHIRS (Les — bornes); par LEWIS (A.-L.) (Angleterre)..... p. 527

MENHIR (Découverte d'un — près le village de Piogat, canton de Menat (Puy-de-Dôme); par CHARVILHAT (Dr G) (Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme). p. 778

MÉROVINGIEN (Le cimetière — et carolingien de Manneville-sur-Risle (Eure); par LEROY (J.) (Pont-Audemer)..... p. 530

MEULES (Outil servant à piquer les — préhistoriques); par JULLIEN (Dr) (Joyeuse, Ardèche)..... p. 694

MEULES en granite de Trégomard (Côtes-du-Nord); par JACQUOT. p. 222

MOUSTÉRIEN (Présentation d'un Crâne humain trouvé avec le Squelette à la base du — de La Quina (Charente); par MARTIN (Dr Henri) (Paris)..... p. 615, 740, 741

MOUSTÉRIENS (Les grands Eclats — et les Pièces Acheuléo-Moustériennes de la carrière du Tillet, près la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne); par P. DE GIVENCHY..... p. 257

MOUSTÉRIENNE (La Grotte) de Jersey; par NICOLLE..... p. 757, 765

N

NAMPCEL (La Station préhistorique de —, Oise); par BOUTANQUOI (O.) (Nampcel, Oise)..... p. 747

NÉOLITHIQUE (Objets provenant d'une Grotte magdalénienne à Luzech et d'une station — à l'Impernal, près Luzech (Lot); par MALGA (l'abbé) (Cels, Lot)..... p. 311

NÉOLITHIQUES (Objet provenant des Sépultures — de Montigny-l'Engrain (Aisne); par VAUVILLÉ..... p. 378

NUCLÉUS (Un — solutréen analogue aux « Livres de beurre » du Grand-Pressigny); par VIMÉ..... p. 221

O

OBJET ÉNIGMATIQUE (Encore un —); par GUÉBHARD..... p. 635

OISE (La Cachette de Fondeur découverte à Compiègne, —); par PLESSIER (L.) (Compiègne)..... p. 407

OS (Découverte d'objets anciens en —); par COUSSET..... p. 197

P

PALÉOLITHIQUE (Sur la présence d'une Industrie — dans une plage soulevée Algérienne); par PALLARY (Paul) (Eckmull, Algérie)..... p. 162

PALÉOLITHIQUE INFÉRIEUR (Le — dans la vallée de l'Alène (Nièvre); par DESFORGES (A.) (Fléty, Nièvre). p. 651

PALÉOLITHIQUE (L'Industrie — de Billancourt (Seine); par HOUBY (Issy, Seine)..... p. 653

PAS DE DIEU (Le —, à Sainte-Radegonde de Poitiers); par Marcel BAUDOUIN..... p. 320

PENDELOQUE (Note sur une — néolithique trouvée à Liglet (Vienne); par GOBILLOT (Louis) (La Trimouille, Vienne)..... p. 338

PENDELOQUE (— paléolithique en silex); par BAUDON..... p. 696

PIC-HACHE (Découverte d'un — gallo-romain, aux environs de Pacy-sur-Eure); par BARBIER..... p. 681

PIERRE (Age de la — en Grèce); par LABOROWOKI..... p. 158

PIERRE A AIGUISER (Une — en schiste); par CAHEN (Albert) (Le Havre). p. 382

PIERRES DRUIDIQUES (Les prétendues — de Miribel-les-Echelles et de Merlaz) (Isère); par JACQUOT..... p. 540

PLAGES (Les produits lithiques des chocs naturels sur les — de Saint-Valéry-en-Caux et de Veules-les-Roses); par ROMAIN (G.) (Sainte-Adresse, Seine-Inférieure).. p. 527

PLAGE soulevée; par PALLARY. p. 162

POTERIE (Sur les points de cuisson de deux fragments de — trouvés dans la station magdalénienne de Beauregard); par FRANCHET..... p. 345

POTERIES (Sur quelques causes déterminantes du magnétisme des —); par FRANCHET (L.) (Asnières, Seine). p. 279

POTERIE (A propos de la décoration, au champ-levé ou par excision, d'une — préhistorique provençale); par GUÉBHARD..... p. 390

POTERIES (Observations sur l'existence des fabriques de — en Auvérgne à l'époque gallo-romaine et sur la technique de la glaçure de leurs produits); par AYMAR (Alph.) (Clermont-Ferrand)..... p. 705

POTERIES (Discussion sur l'émail des — romaines); par L. FRANCHET (Asnières, Seine)..... ..... p. 743

PRÉHISTOIRE (La — au dehors); par GUÉBHARD (Dr Adrien) (Paris). p. 58

PRESSIGNY (Un Nucléus solutréen analogue aux « Livres de beurre » du Grand —); par VIRÉ.. .... p. 221

PRESSOIRS (Discussion sur les —); par VUARNET (E.)..... p. 738

PSEUDO-ÉOLITHES (Eolithes et —); par HÉBERT ..... p. 548

PUITS FUNÉRAIRE (Découverte d'un — et d'un Souterrain refuge, au village de Bros, commune de Monceaux, canton d'Argentat (Corrèze)); par BOMBAL (E.) (Argentat, Corrèze). p. 149

R

RABOT (Silex en forme de —, provenant de Vendrest (Seine-et-Marne); par GIRAUX (Louis) (Saint-Mandé). p. 71

RABOTS (A propos des Silex—); par MULLER (H.) (Grenoble)..... p. 126

ROC (Gravures sur la paroi d'une ancienne habitation, taillée dans le —, du coteau d'Ecornebœuf, près Périgueux (Dordogne); par AUBLANC (Ch.) (Périgueux)..... p. 305

S

SAHARIENS (Notes succinctes sur quelques instruments — de l'âge de la pierre); par ROSEVILLE-DES GROTTES (Lasseube, Basses-Pyrénées). p. 533

SÉPULCRALE (Description de la Chambre — restaurée de Belleville, à Vendrest) (Seine-et-Marne); par Marcel BAUDOUIN ..... p. 479

SÉPULTURE (Résultat des fouilles effectuées dans un Abri sous roche à Bonnières (Seine-et-Oise) et découverte d'une — néolithique à Genfosse (Seine-et-Oise); par GADEAU DE KERVILLE (Rouen) et POULAIN (Georges) (Eure)..... ..... p. 276

SÉPULTURE (Découverte scientifique de deux Menhirs indicateurs d'une — sous roche, ou Chambre sépulcrale, à Trosly-Vieux-Moulin (Oise); par BOUTANQUOI (O.) (Nampcel, Oise). p. 647

SÉPULTURES (Note sur une découverte de — gallo-romaines à Pacy-sur-Eure (Eure); par BARBIER (H.) (Pacy-sur-Eure)..... p. 304

SÉPULTURES (Diverses — gallo-romaines en Loir-et-Cher); par FLORANCE (Blois)..... p. 270

SÉPULTURES (Objets provenant des — néolithiques de Montigny-l'Engrain (Aisne); par VAUVILLÉ..... p. 378

SIFFLET (Un — néolithique); par AYMAR p. 710

SOLUTRÉEN (Un nucléus — analogue aux « Livres de beurre » du Grand Pressigny); par VAUVILLÉ... p. 221

SOUTERRAIN (Découverte d'un — en Haute-Savoie); par VUARNET (E.) (Messery, Haute-Savoie).... p. 192

SOUTERRAIN-REFUGE (Découverte d'un Puits funéraire et d'un — au village de Bros, commune de Monceaux, canton d'Argentat (Corrèze); par BOMBAL (E.) (Argentat, Corrèze). p. 149

STATIONS (Découverte de — préhistoriques à Ammi-Moussa (Oran, Algérie)); par ESTAUNIÉ (D.) (Ammi-Moussa, Algérie)..... p. 699

SQUELETTE (Présentation d'un Crâne humain trouvé avec le — à la base du Moustérien de La Quina (Charente); par MARTIN (Dr Henri) (Paris). p. 615, 740, 741

T

TERRE CUITE (Objet bizarre en —); par GUÉBHARD..... p. 248

TERRE CUITE (Statuette en —) trouvée en Palestine; par MULINEN (M. DE) (Berne)..... p. 739

TERRE CUITE (Note sur un fragment en — de l'époque gallo-romaine, provenant de Clermont-Ferrand, analogue à un objet de même nature trouvé à Massiac (Cantal) et encore indéterminé); par CHARVILHAT (G.) (Clermont-Ferrand)..... p. 556

TERRE CUITE (Objets en —) des Palafittes suisses (Age du Bronze); par GUÉBHARD (A.)..... p. 740

TORTUE (Sur une petite —) en porphyre, trouvée à Autun; par MENARD (E.) (Autun, Saône-et-Loire)..... p. 738

TORTUE (La — en Préhistoire); par HÉBERT (Marcel) (Paris..... p. 52

TORTUE (La — en Préhistoire); par DEYROLLE (Dr) (Paris)..... p. 123

TORTUE (La — en Préhistoire); par HARMOIS (A. L.) et MENANT. p. 462; 738

TRANCHETS et Décarnisation; par VAUVILLÉ (O.) (Paris)..... p. 182

TRANCHETS préhistoriques du Soissonnais; par VAUVILLÉ..... p. 410-453

TRÉPANATION néolithique christianisée; par GUÉNIN (G.) (Brest)..... p. 54

TRÉPANATION historique christianisée et crâne de Saint-Aubert; par HARMOIS..... p. 463

TUMULI (Dolmens et — du Lot); par VAUVILLÉ..... p. 378

V

VASES (Trouvailles de — anciens); par NAULIN (Dr) (Paris)..... p 194

VENDÉE (Découverte du Centre occidental de l'Age du Cuivre en —); par BAUDOUIN (Dr Marcel) (Paris). p. 120

Y

YONNE (Présentation de Pièces campigniennes, trouvées en surface dans le Département de l' —); par TRYON-MONTALEMBERT (Marquis de) (Paris), p. 286

GN
811
A1S62
t.8

Société préhistorique
française, Paris
Bulletin

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY